ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

DIGITHÈQUE
Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, cinquième année, Bruxelles : Université libre de Bruxelles, 1900.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1900_000_005.pdf

---

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par **l'Université Libre de Bruxelles**
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : bibdir(at)ulb.ac.be) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

UNIVERSITAS BRUXELLENSIS
SCIENTIA VINCERE TENEBRAS

3370

REVUE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE BRUXELLES

REVUE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE BRUXELLES

CINQUIÈME ANNÉE

1899-1900

BRUXELLES

SECRÉTARIAT DE LA *REVUE DE L'UNIVERSITÉ*

4, RUE DU FRONTISPICE

—

1900

UNE LEÇON ÉLÉMENTAIRE

SUR LE DARWINISME [1]

PAR

L. ERRERA

de l'Académie royale,
Professeur à l'Université de Bruxelles.

En présence des adaptations merveilleuses dont la botanique nous a offert tant d'exemples, nous ne pouvons proposer jusqu'ici qu'une seule interprétation acceptable et scientifique : celle que fournit la théorie de la *sélection naturelle*, dont Darwin a enrichi la pensée humaine.

C'est là proprement la portée du *darwinisme* qui, lui-même, se rattache à une notion plus ancienne et plus générale : celle de la *descendance des espèces*, appelée encore *transformisme* ou *évolution*.

Il importe de dire d'abord quelques mots de celle-ci.

***

Dans la nature vivante, nous ne voyons que des individus : nous observons non pas *le Cheval*, non pas *l'Ane*, *l'Homme* ou *le Chêne*, — mais toujours *un Cheval*, *un Ane*, *un Homme*, *un Chêne*.

---

(1) Leçon finale du cours d'*Éléments de Botanique* pour la Candidature en Sciences naturelles.

(Sur nos instances, M. le prof. L. Errera a bien voulu nous autoriser à publier cette leçon, dont il a revu et complété le texte recueilli par l'un des auditeurs. — *Note de la Rédaction.*)

Il faut un effort de généralisation pour nous dégager de l'impression que les individus ont faite d'abord sur nous.

Nous avons expliqué antérieurement comment la communauté d'origine, la similitude de développement, l'homologie de structure, nous permettent de nous élever de la notion d'*individu* à celle d'*espèce*. Seulement, ce n'est guère que dans nos ménageries et dans nos jardins que nous pouvons contrôler la communauté d'origine et constater une filiation certaine : en dehors de là, nous devons presque toujours nous contenter de la concordance de tous les caractères importants. En parlant de l'espèce *Cheval*, par exemple, nous envisageons donc certains traits de ressemblance et nous laissons de côté les détails que nous considérons comme secondaires. C'est une *abstraction* que nous faisons là.

Nous pouvons aller plus loin dans cette même voie : nous pouvons comparer au Cheval l'Ane, le Zèbre, qui reproduisent tous ses traits essentiels; nous pouvons aussi trouver des points de ressemblance très saillants entre le Cheval et le Bœuf, et le Chien, et l'Homme lui-même. Ce n'est pas tout encore. Lorsque nous faisons ainsi progressivement abstraction d'un nombre plus grand de particularités accessoires, nous voyons se dessiner des analogies entre des êtres bien plus éloignés les uns des autres, et nous découvrons des rapports entre cet ensemble d'animaux qu'on vient de citer et qui sont tous des Mammifères, et les Oiseaux, et les Poissons et, plus loin encore, les Insectes ou les Vers.

Enfin, nous savons bien que par une foule de caractères fondamentaux, les plantes elles-mêmes se rapprochent du règne animal: la structure cellulaire est, au fond, identique: les plantes respirent, elles ont besoin de se nourrir, leurs aliments sont les mêmes que pour les animaux, elles croissent, elles se développent, elles ont une perception obscure des changements extérieurs.

Un horizon plus vaste s'ouvre ainsi devant nous. Par delà les limites de chaque règne, une notion générale apparaît, qui embrasse les animaux et les plantes : c'est celle de l'être vivant, celle de la vie.

***

Les *individus*, les *espèces*, la *vie,* telles sont, en effet, les trois

grandes étapes de la généralisation à laquelle nous pouvons nous élever peu à peu.

Mais, lorsque nous en sommes arrivés à ce point, de nouveaux problèmes ne tardent pas à surgir devant nous. Nous nous demandons quelle est l'origine de ces individus, comment se sont formées ces espèces, d'où vient la vie.

De ces trois questions, nous n'avons pas à examiner aujourd'hui la première et la dernière, car nous nous y sommes déjà arrêtés dans le courant de l'année.

Sur l'*origine des individus*, vous vous souvenez que l'on avait jadis les idées les plus étranges : les flancs d'un Taureau mort pouvaient engendrer des Abeilles, l'odeur d'une chemise sale pouvait transformer des grains de Blé en Souris. Aujourd'hui, nous savons que les jeunes dérivent de parents, c'est-à-dire d'autres êtres de même espèce : le Poussin sort de l'œuf qui a été pondu par une Poule, le Louveteau est mis au monde par une Louve, le Chêne provient d'un gland qu'un autre Chêne a porté. Il y a, en un mot, toujours *filiation des individus.*

Mais le premier Chêne ?

Mais la première Louve ?

Nous touchons ainsi au second problème, à celui de l'*origine des espèces.* Nous allons montrer que tout un faisceau de preuves nous conduisent à admettre pour les espèces la même conclusion que pour les individus.

Quant à l'*origine de la vie,* là encore, comme vous le savez, il est probable qu'un enchaînement pareil se retrouve : la " génération spontanée „ n'est pas autre chose que l'enchaînement de la vie aux phénomènes physico-chimiques plus simples de la nature inorganique.

***

Concentrons donc notre attention sur l'origine des espèces.

Quelle est l'origine des espèces que nous voyons à la surface du globe ? Ont-elles toujours existé, ou bien ont-elles été précédées par d'autres espèces qui ont aujourd'hui disparu ?

C'est là une question d'histoire. Elle doit se résoudre en consultant les archives du globe, — c'est-à-dire les couches sédimentaires étudiées par la géologie et la paléontologie.

La réponse n'est pas douteuse : *les espèces actuelles n'ont pas toujours existé,* la plupart d'entre elles ne se trouvent pas dans les terrains anciens, mais en revanche *on y constate des restes d'animaux et de végétaux éteints* qui n'ont qu'une lointaine analogie avec les espèces florissant aujourd'hui.

Devant ce fait, deux opinions sont seules possibles. Ou bien il y aurait eu des *créations successives :* à de certains moments, se serait produite une razzia gigantesque des formes qui peuplaient le globe, un cataclysme les aurait englouties, et alors, sur la terre dénudée, des espèces nouvelles auraient surgi tout à coup du néant, par le miracle d'une Volonté créatrice.

Ou bien, au contraire, les espèces que nous voyons à l'époque actuelle se rattacheraient par filiation aux espèces disparues : de même que les fils descendent des pères, de même les générations présentes descendraient des générations qui les ont précédées. C'est là ce qu'on nomme le *transformisme.*

Il nous faut choisir entre ces deux théories. Quand je dis : deux théories, je me trompe. En réalité, il n'y en a qu'une. Une théorie doit être une explication, et ce n'en est pas une que de recourir au miracle. Supposer que, brusquement, à un endroit du globe où rien de vivant n'existait auparavant, un Éléphant ou une Baleine ait pris naissance, c'est évidemment faire un saut dans les ténèbres, c'est renoncer à comprendre.

En revanche, si l'évolution nous fait admettre que l'Éléphant descend par filiation de quelque autre forme antérieure qui lui ressemblait plus ou moins, du Mammouth ou du Mastodonte par exemple, il est clair qu'il y a là une notion compréhensible, que nous pouvons discuter scientifiquement. L'explication peut être vraie ou fausse, mais au moins c'est une explication.

Une telle transformation, un tel passage d'une espèce à une autre est-il possible ? Ne sommes-nous pas habitués à voir les enfants ressembler à leurs parents, à voir les Chênes ne produire que des Chênes ? Peut-on admettre que, dans la longue série des temps, une forme telle que le Mammouth ou le Mastodonte ait pu se modifier jusqu'à donner naissance, peu à peu, à une forme assez différente, l'Éléphant ?

***

L'observation quotidienne nous enseigne que s'il est parfaitement vrai que les enfants ressemblent à leurs parents, que le jeune Chêne ressemble au Chêne dont il dérive, que les Chiens d'une portée soient très pareils à leurs ascendants, cette ressemblance n'est pas absolue et n'est nullement incompatible avec de légères différences dans les détails. Même dans la famille la plus nombreuse, on n'a presque jamais de peine à distinguer entre eux les différents enfants.

Cette possibilité de différences, très faibles à la vérité, entre les êtres qui se succèdent par filiation, constitue ce qu'on appelle la *variabilité*.

Est-ce là une tendance qui s'épuise ou qui demeure intacte dans les générations successives? Vous sentez tout de suite l'importance de cette question. Si, en effet, il y avait des cadres nettement tracés, des étaux à l'intérieur desquels les formes organiques fussent comme enserrées, on constaterait bien que des variations se produisent en dedans de certaines limites, mais on verrait évidemment la tendance à la variation diminuer de plus en plus à mesure que l'on approcherait de ces limites, absolument comme un mouvement se ralentit avant de cesser tout à fait.

Or, rien, absolument rien, ne nous montre des limites de cette sorte, à la faculté de varier. Les variations se font, la plupart, par étapes extrêmement petites, et les différences qui se manifestent n'excluent pas une ressemblance profonde entre les êtres successifs; mais les individus, même les plus différents du type originel, ne sont pas du tout au bout de la faculté de s'en écarter encore. La variabilité ne s'épuise pas et, pour tout dire en un mot : *toute variété est encore variable.*

C'est ainsi que l'un des horticulteurs les plus sérieux et les plus compétents en ces matières, Henri de Vilmorin, déclarait, malgré tout ce qui a déjà été obtenu en agriculture et en horticulture, que nous ne sommes pas du tout près du terme des perfectionnements possibles de nos légumes et de nos fleurs.

De même, les plantes grasses, si déviées du type ordinaire, sont encore susceptibles d'extravagances nouvelles, telles que les

formes en crête et autres singularités (par exemple : *Echinopsis multiplex β. cristata,* etc.).

* * *

Mais, comme les variations qui se présentent le plus communément sont petites, elles ne pourront aboutir à des différences notables et profondes, qu'à la condition de s'accumuler. On conçoit que, par un travail de sommation, d'addition progressive, des éléments, minimes en eux-mêmes, puissent produire des effets considérables. Voici quelques exemples des résultats prodigieux que l'accumulation des petites variations a réalisés entre les mains des éleveurs et des horticulteurs.

Parmi les animaux dont les variétés sont le plus nombreuses, il faut citer les *Pigeons.* Une foule de sociétés " colombophiles „ s'occupent de les perfectionner, afin d'obtenir des races avec des plumages de plus en plus variés, des vitesses de plus en plus grandes, des instincts d'orientation de plus en plus sûrs. La Belgique s'est acquis à cet égard une réputation méritée.

Darwin a soumis les différentes variétés de Pigeons à une étude approfondie, il s'est entouré de tous les renseignements que les sociétés colombophiles ont pu lui fournir et il est arrivé à la conclusion que ces variétés si diverses ont toutes une origine commune, qu'elles sont le résultat des efforts persévérants des éleveurs depuis un nombre considérable de siècles, car l'élevage du Pigeon remonte à une haute antiquité.

Ces races variées qui se rattachent toutes à un même type primitif, — probablement le *Columba livia* ou Pigeon de roche, — diffèrent entre elles par des traits extrêmement marqués. Ne vous figurez pas qu'il ne s'agisse que de nuances dans le plumage. Non : les différences portent sur le nombre des plumes de la queue, ce qui est un des caractères les plus constants chez les Oiseaux, — sur le nombre des vertèbres, sur la forme des os.

Mais prenons quelques cas dans le règne végétal. Vous savez combien il y a de variétés de prunes, diverses par la couleur, la forme, le goût, les dimensions, etc. Eh bien, nos Pruniers cultivés peuvent tous se ramener à deux ancêtres originaires du Caucase :

les prunes oblongues au *Prunus domestica*, les prunes rondes et les reines-Claude au *Prunus insititia.*

Un seul ancêtre sauvage, le *Cucurbita maxima*, a suffi pour tous les potirons dont les variétés sont si curieuses, — depuis les potirons ovoïdes ou allongés, jusqu'à ces amples potirons en forme de turban qui sont sept ou huit fois plus larges qu'ils ne sont hauts.

Et l'on peut citer encore l'*Artichaut* et le *Cardon*, l'un avec ses gros capitules comestibles, l'autre avec ses capitules bien plus petits, à involucre très épineux, mais avec les côtes de ses feuilles fortement développées et devenues charnues. Nous savons que ces végétaux se rattachent à une souche commune, qu'ils dérivent tous deux d'une plante, le *Cynara Cardunculus,* qui existe encore aujourd'hui à l'état sauvage dans le bassin de la Méditerranée.

Nous parlons là de races ou de variétés, parce que nous en connaissons l'origine; mais si un naturaliste trouvait côte à côte l'Artichaut et le Cardon sans savoir leur histoire, il n'hésiterait pas à les considérer comme deux espéces distinctes, tant sont grandes les différences qui les séparent. C'est du reste ce que font encore, malgré tout, la plupart des botanistes, puisqu'ils nomment l'Artichaut *Cynara Scolymus*, et le Cardon *C. Cardunculus.*

* * *

Il n'y a donc pas de limite tranchée entre ce qu'on appelle une *variété,* une *race,* et ce qu'on appelle une *espèce.* La distinction n'est qu'affaire de degré, et le sentiment individuel des naturalistes influe beaucoup sur l'extension respective qu'ils donnent aux notions d'espèce et de variété : aucun critérium absolu ne peut les guider. Quand les différences sont petites, on parle de variétés; quand elles sont profondes, on se sert du mot : espèces; — et l'on peut dire que la variété n'est pas autre chose que le commencement de l'espèce.

S'il est vrai, comme nous l'avons indiqué tantôt, que les multiples variétés de prunes rondes, de reines-Claude, de mirabelles cultivées ont une commune origine, on ne voit pas ce qui s'opposerait à ce que l'on étendit la même conclusion à tous les Pruniers

indistinctement, puis aux Cerisiers, Abricotiers, Pêchers, Amandiers, qui ont avec le Prunier de si indéniables ressemblances — et ainsi, de proche en proche, pour toutes les Prunoïdées, puis pour toutes les Rosacées, puis, de gradation en gradation, pour tout le règne végétal.

* * *

Notre premier facteur : la faculté de se modifier, la *variabilité,* trouve un contrepoids dans un second facteur tout aussi essentiel : c'est l'*hérédité,* c'est-à-dire la disposition qu'ont les organismes à reproduire les traits de leurs parents.

Entre ces penchants qui se contredisent et se contrarient, il y a une sorte de balancement, et l'aspect de l'être nouveau qui vient au monde est comme un compromis entre les deux tendances opposées : l'une qui cherche à l'éloigner du type dont il descend, l'autre qui essaie de l'y maintenir.

Éleveurs et horticulteurs connaissent bien la puissance de l'hérédité. Grâce à elle, ils sont parvenus à nous doter d'un grand nombre de races d'animaux et de végétaux précieux. Montrons au moins sur un exemple la façon dont agit l'hérédité pour fixer et en quelque sorte canaliser peu à peu le torrent des variations.

Il y a une quarantaine d'années (1863), le célèbre botaniste allemand Hofmeister ayant trouvé, par hasard, un Pavot *(Papaver somniferum)* à étamines internes transformées en carpelles, s'efforça de fixer cette forme nouvelle. Il prit donc les graines de la capsule d'une des fleurs anormales et les sema les unes à côté des autres. Beaucoup de pieds de cette première génération présentaient simplement la forme ordinaire; ils étaient, comme on dit, retournés au type. Ce fut le cas pour 83 p. c. des jeunes plantes, 11 p. c. n'avaient que quelques étamines modifiées, et seulement 6 p. c. en avaient un grand nombre.

Hofmeister élimina tous les Pavots qui s'écartaient plus ou moins de la variété qu'il voulait conserver et ne prit les graines que des 6 p. c. qui l'avaient reproduite fidèlement. Il obtint ainsi une seconde génération dans laquelle 17 p. c. des plantes offraient la variation désirée. Après une nouvelle élimination, la troisième génération lui donna 27 p. c., la quatrième 69 p. c. et la cinquième 97 p. c., c'est-à-dire la presque totalité.

Des expériences de ce genre et avec des résultats encore plus décisifs ont été exécutées par Hoffmann, Hugo de Vries et bien d'autres. Elles ne font, en somme, que répéter plus scientifiquement ce que les horticulteurs et les éleveurs pratiquent d'une manière constante.

Les " fleurs nouvelles „ que nous voyons mettre en vente chaque année par les horticulteurs sont obtenues ainsi au moyen de *variations accidentelles* rencontrées dans les cultures, qu'on a, par un choix méthodique, *fixées héréditairement* au bout d'un certain nombre de générations. C'est aussi de cette manière qu'on réalise des races nouvelles de légumes, de fruits ou d'animaux domestiques.

***

Vous le remarquez, pour que ces deux facteurs, la variation et l'hérédité, puissent agir efficacement, il faut encore qu'un troisième facteur s'en mêle: c'est le choix opéré à chaque génération entre les différents individus. Ce choix des éleveurs et des horticulteurs a reçu le nom de " sélection „.

Un semblable phénomène se produit-il aussi dans la nature? Nous voyons bien dans la nature les variations naître toutes seules, l'hérédité agir sans notre intervention, mais la sélection au moins ne nécessite-t-elle pas la coopération de l'homme? Si Hofmeister n'avait pas choisi soigneusement chaque année les graines de certains Pavots et éliminé les autres, serait-il parvenu à fixer la variété nouvelle? Y a-t-il dans la nature une cause accumulatrice comparable à la sélection exercée par l'éleveur et par l'horticulteur?

Le mérite immense qui appartient à Darwin, c'est d'avoir compris et fait comprendre qu'un tel facteur existe aussi dans la nature et que cela permet d'expliquer, beaucoup mieux qu'on ne le faisait auparavant, l'origine des organismes. Aussi est-ce à bon droit que l'on range sur une même ligne Darwin, qui nous a dit le secret de la genèse des espèces, et Newton qui nous a donné, il y a deux siècles, l'explication de la marche des mondes. C'est à juste titre que l'Angleterre reconnaissante a placé leurs tombes côte à côte dans la cathédrale de Westminster.

Le grand fait que Darwin et son contemporain Wallace ont, les

premiers, mis en lumière, bien que d'autres l'eussent vaguement entrevu, ce fait qui grâce à leurs travaux a pris une place maîtresse dans tous les domaines scientifiques, s'appelle la *sélection naturelle* ou *survivance des mieux adaptés*.

Que faut-il entendre par là? Supposons une plante annuelle qui ne produise que deux graines; c'est bien peu, et, cependant, si chacune des graines germait et produisait à son tour deux graines, et si cela se répétait chaque année, comme il y a là une progression géométrique, cette seule plante donnerait déjà, au bout de vingt ans, plus d'un million d'individus. Il me serait difficile de mentionner un cas tel que celui-là, tant il est au-dessous de la réalité. La grande majorité des animaux et des végétaux donnent naissance à une progéniture bien plus nombreuse. Le Maïs produit, en moyenne, 2,000 graines par an; l'Helianthus (Grand Soleil), 4,000; le Tabac, dont les graines sont petites, environ 40,000. Quant à des végétaux, comme les Orchidacées, remarquables précisément par l'exiguïté de leurs graines, ils offrent des chiffres bien autrement fantastiques. Certains *Maxillaria* du Brésil forment dans chacune de leurs capsules environ 1,750,000 graines, et une plante ordinaire peut porter une demi-douzaine de ces capsules. Le nombre des graines chez d'autres Orchidacées peut atteindre 74 millions par an!

De tels chiffres se retrouvent aussi dans le règne animal.

Parmi les Poissons très prolifiques, je citerai l'Esturgeon, qui produit chaque année plusieurs millions d'œufs. Admettons que, parmi eux, un million seulement se développe en Esturgeons femelles qui, à leur tour, pondent chaque année un million d'œufs femelles. S'il en était ainsi, les Esturgeons de la 3e génération seraient déjà fort embarrassés de trouver de la place dans l'Océan; et, à la 4e génération, la quantité de caviar que ces Esturgeons produiraient formerait une sphère égale à la Terre tout entière!

Les êtres inférieurs fournissent des chiffres plus prodigieux encore.

Maupas, d'Alger, qui a étudié si patiemment les Infusoires, a calculé que ceux d'entre eux qui se reproduisent avec la vitesse très modérée d'une bipartition toutes les 5 heures environ à la température de 25 à 26 C., soit à peu près 5 fois dans le courant d'une

journée, donneraient déjà, à ce compte-là, 1 kilo de protoplasme en 6 jours 1 2, bien que chaque individu ne soit pas gros comme une tête d'épingle. En allant à la 150e génération, c'est-à-dire après un mois, on arriverait à un nombre que je ne vous exprime pas, par la bonne raison qu'il n'y a pour cela de mot dans aucune langue, mais qui se représente par l'unité suivie de quarante-quatre zéros! Toute cette substance vivante comprimée formerait une masse un million de fois plus grosse que le Soleil!

Et les Infusoires ne sont pas les êtres dont la reproduction est la plus rapide et la plus abondante. Les microbes l'emportent sur eux.

***

Si, malgré cette multiplication effrénée, il y a encore assez de place dans l'Océan pour permettre à plusieurs Esturgeons d'y nager à l'aise, si toute la Terre n'est pas couverte de *Maxillaria*, et si la masse totale des Infusoires est négligeable devant celle du Soleil et même devant celle de la Terre, c'est donc qu'un grand nombre de ces germes innombrables n'arrivent pas à se développer. Il n'y a, entre eux, qu'une minorité infime qui se trouve dans des conditions favorables pour résister à toutes les causes de destruction, pour surmonter tous les obstacles et atteindre l'âge adulte. Il se produit, par conséquent, sur la surface du globe, de vastes hécatombes d'êtres vivants. Parmi les milliards de germes sans cesse appelés à la vie, il n'y a que peu d'élus qui soient en état de transmettre à une génération nouvelle la vie qu'ils ont reçue.

Mais, puisque les êtres d'une même génération ne sont pas identiques entre eux et qu'en un mot la variation existe, on conçoit que parmi les légères différences qu'ils présentent, il y en ait qui puissent êtres favorables à leur conservation, d'autres qui soient indifférentes et d'autres nuisibles. Par suite de leur diversité même, les chances de vie et les risques de mort ne sont pas les mêmes pour tous.

Un choix se fait donc dans la nature, — un choix aveugle, inconscient, fatal, — choix positif et négatif, par la *survie* des uns et par la *prémort* des autres, choix basé sur les caractères différentiels des individus qui existent simultanément : les moins bien adaptés tendent à disparaître, les mieux adaptés tendent à sur-

vivre. Tel est le double phénomène que Darwin a désigné sous le nom de *sélection naturelle.*

Il y a plusieurs années, j'ai eu l'occasion d'observer de près un exemple frappant de sélection naturelle, qu'il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler.

Diverses formes voisines de Scrophulariacées mexicaines appartenant à deux espèces de *Pentstemon (P. gentianoides* et *P. Hartwegi)* étaient cultivées côte à côte dans un jardin des environs de Bruxelles. Vous savez quel grand rôle les Insectes jouent dans la fécondation de la plupart des fleurs. Celles-ci sécrétaient du nectar en abondance par la base renflée *(n)* de deux de leurs étamines, et cependant, chose étonnante, les Insectes allaient butiner presque exclusivement sur l'une des variétés, à fleurs mauves, et ne visitaient que très rarement les autres. Est-ce la couleur des corolles ou le goût du nectar ou son parfum qui était cause de cette singulière préférence? Nullement, car elle ne se manifestait plus, aussitôt que les corolles s'étaient détachées et étaient tombées sur le sol : dès lors, les Insectes les butinaient toutes indistinctement.

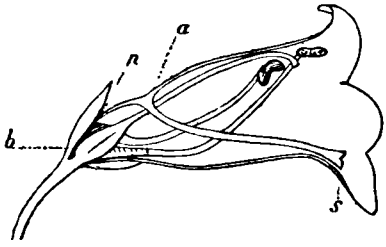

Fleur de *Pentstemon* coupée suivant sa longueur. (Gr. nat.)

En regardant avec attention la manière dont les Insectes (quelques gros Diptères et des Hyménoptères) arrivent au nectar, on se rend compte que s'ils négligent certaines de ces variétés de *Pentstemon*, c'est qu'un obstacle les arrête. Rappelez-vous que la cinquième étamine, absente de presque toutes les Scrophulariacées, existe au contraire chez les *Pentstemon :* c'est même de là qu'ils tirent leur nom. Seulement, cette étamine est transformée en un organe stérile, un " staminode „, qui se detache de la partie supérieure et interne de la corolle à une certaine distance de sa

base, s'infléchit vers le bas, traverse obliquement le tube de la corolle et appuie son extrémité libre *(s)* sur la lèvre inférieure. Lorsqu'ils entrent dans la fleur, pour atteindre le nectar au fond de la corolle, les Insectes avancent jusqu'à ce que leur tête vienne heurter le staminode qui leur barre le passage. Il faut maintenant qu'ils allongent la trompe, et ils n'obtiendront tout le nectar que si la distance qui s'étend du point d'incurvation *(a)* du staminode au fond *(b)* du tube floral est moindre que la longueur de leur trompe déployée. Cette distance, qui était en moyenne de 8 millimètres dans la variété mauve, s'élevait, en moyenne, à 12 1 2 et 13 millimètres dans les autres formes (rose vif, rouge foncé et rouge écarlate).

Vous comprendrez toute l'importance de cet écart minime, si vous songez que l'Abeille a précisément une trompe de 7 à 8 millimètres de long.

Et pourquoi les Insectes visitaient-ils pêle-mêle toutes les fleurs de *Pentstemon* une fois tombées, sans plus se soucier du point d'incurvation du staminode? Mais c'est qu'ici ils tournent littéralement la difficulté et vont prendre le nectar non plus par l'ouverture habituelle de la corolle, mais par la base du tube. Seulement, à ce moment-là, cela ne sert plus en rien à la fécondation de la fleur.

Comme on pouvait s'y attendre, l'effet de la sélection exercée par les Insectes se montra clairement dans la fertilité de ces diverses formes de *Pentstemon :* les variétés négligées par les Insectes produisirent moins que le quart du nombre de graines de la forme mauve! Ces graines-ci, grâce aux visites incessantes des Insectes, devaient provenir, la plupart, de fécondation croisée (allogamique), tandis que les autres dérivaient surtout de fécondation directe (autogamique), de sorte que si ces diverses plantes avaient été livrées à elles-mêmes, la progéniture mauve étant à la fois la plus nombreuse et la plus robuste n'eût sans doute pas tardé à rester maîtresse du terrain et à éliminer les autres.

Par cet exemple, on voit que la sélection naturelle peut consister non seulement dans le décès impitoyable des individus moins bien adaptés aux circonstances, mais tout simplement

dans la production, chez certains, d'une postérité plus abondante et plus vigoureuse.

Et notez bien quel détail insignifiant peut décider ici de la vie ou de la mort d'une espèce : une différence de quelques millimètres dans le point d'attache d'un organe sans importance.

* * *

C'est presque toujours sur de faibles différences que doit opérer la sélection naturelle et ses effets seront, par conséquent, très lents. Mais au lieu d'envisager quelques générations, dégageons-nous des limites étroites auxquelles l'histoire humaine nous a habitués, considérons par la pensée les durées immenses des grandes périodes géologiques, alors nous concevons sans peine que les différences très petites, graduellement additionnées, accumulées et comme " intégrées „ dans une direction déterminée grâce à la sélection naturelle, puissent amener à la longue les mêmes résultats qu'a obtenus Hofmeister en quelques années ou que les éleveurs et les horticulteurs atteignent en un temps relativement court.

A ce point de vue, il nous faut signaler l'intérêt capital offert par l'étude des changements que peuvent subir les microbes.

Pourquoi ?

C'est qu'il s'agit de savoir ce qui arrive chez les êtres vivants à la suite d'un grand, d'un très grand nombre de générations. Or, le temps n'est pas à notre disposition et nous ne pouvons à notre gré faire passer les années et les siècles. La seule manière de réaliser une si gigantesque expérience sera de nous servir d'organismes chez lesquels la vie d'une génération soit tellement courte que les journées deviennent à leur égard des siècles, et les siècles des millions de siècles. De tels êtres existent : ce sont les microbes et quelques autres organismes éphémères, à multiplication excessivement rapide, à générations innombrables qui, dans des conditions propices, se succèdent d'heure en heure.

Rien d'étonnant, par conséquent, que l'on ait réussi à obtenir à volonté chez bien des microbes les modifications les plus profondes : virus transformés en vaccins, bactéries inoffensives rendues pathogènes, espèces colorées métamorphosées en espèces incolores,

tout cela est connu aujourd'hui par des exemples indubitables.

Mais comme on pourrait soulever certaines critiques contre les déductions de cet ordre uniquement appuyées sur la bactériologie, il est bon de constater que des changements, — que nous n'hésiterions pas à appeler *spécifiques* si nous n'en connaissions l'histoire, — ont été enregistrés aussi chez des êtres beaucoup plus élevés : leur valeur probante est à l'abri de la discussion.

J'ai déjà fait allusion au Cardon et à l'Artichaut, regardés jadis par tous les botanistes comme deux espèces distinctes et qui n'en dérivent pas moins tous deux du *Cynara Cardunculus* de la région méditerranéenne. De même, Hoffmann et, avant lui, Carrière ont pu transformer la Ravenelle *(Raphanus Raphanistrum)* en Radis *(Raphanus sativus)*, quoique ces deux espèces soient très différentes, qu'on les range dans deux sections du genre et qu'elles aient même été classées par Tournefort, Gärtner, Endlicher et d'autres, dans deux genres séparés *(Raphanus sativus* et *Raphanistrum segetum)*.

* * *

Tels sont, esquissés à grands traits, les principes fondamentaux sur lesquels repose la théorie moderne de l'évolution. Vous pouvez voir qu'ils ne sont ni bien nombreux ni bien complexes. La variation fournit en quelque sorte la matière première : par elle se constituent, pièce à pièce, les formes nouvelles que l'hérédité fixe; et c'est à la sélection naturelle — à la libre concurrence et à la survivance des individus les mieux adaptés aux conditions ambiantes — qu'est due l'accumulation progressive, dans une voie déterminée, de variations, plus ou moins restreintes lorsqu'elles sont prises une à une, mais à la somme desquelles on ne peut assigner aucune limite lorsqu'on embrasse du regard le long déroulement des âges.

Parlant de la variation, de la lutte pour l'existence et de la sélection naturelle, de Quatrefages, l'un des principaux adversaires de Darwin, déclare lui-même : " Ce n'est pas là de la théorie, ce sont des faits. „

Les variations individuelles nous conduisent ainsi aux variétés fixées, celles-ci aux espèces distinctes et, de proche en proche, nous voyons une seule généalogie s'étendre à tout ce qui vit.

* * *

J'aime à citer encore ce mot de l'un de nos compatriotes, écrivain et fonctionnaire catholique, dont le témoignage est d'autant plus précieux qu'il tremble presque de conclure : " Ce qui est surtout remarquable, dit-il, c'est que toutes les branches des sciences naturelles apportent des contributions à l'hypothèse transformiste. "

Si notre temps n'était fort limité, je vous montrerais qu'en effet les sciences les plus diverses concourent à éclairer cette grande notion de l'évolution et de la transformation des espèces, par un faisceau convergent de faits et de preuves. Nous ne pouvons en faire ici qu'une revue incomplète et rapide.

Un premier ordre de faits appartient à ce qu'on appelle la *géographie des êtres.* Les végétaux et les animaux, vous le savez, ne sont pas distribués au hasard à la surface du globe. De l'étude de leur répartition se dégagent certaines règles qui, toutes, aboutissent à nous faire entrevoir une origine commune pour les formes aujourd'hui les plus distinctes.

Lorsque, dans des régions éloignées, nous rencontrons des conditions de vie tout à fait analogues, des cavernes profondes dans lesquelles l'obscurité règne toujours ou bien de ces îles océaniques comme il y en a à quelque distance de l'Afrique et de l'Amérique, que devons-nous nous attendre à y trouver? Si les espèces ont été créées chaque fois sur place pour répondre aux conditions dans lesquelles elles vivent, il y aura sans doute dans les lieux analogues, quelque séparés qu'ils soient géographiquement, des êtres qui se ressemblent. Si, au contraire, les espèces descendent les unes des autres par filiation, si les formes que nous voyons aujourd'hui en un point donné dérivent de formes qui existaient antérieurement dans le voisinage, nous devons nous attendre à constater des similitudes entre les animaux et les plantes des cavernes et ceux qui occupent les territoires environnants; entre les animaux et les plantes habitant les îles américaines et ceux du continent américain d'où ils ont pu émigrer dans la suite des temps; entre ceux des îles africaines et ceux qui peuplent encore maintenant l'Afrique continentale.

Or, c'est le second cas qui se réalise. Les végétaux et les animaux capables, grâce à leurs moyens de transport, d'arriver plus ou moins facilement du continent à ces îles lointaines, sont précisément ceux que l'on y observe : les autres font défaut. Il y a de vastes îles sur lesquelles les Mammifères ordinaires pourraient fort bien vivre et sur lesquelles ils vivent parfaitement lorsque l'homme les y apporte en bateau, mais où ils ne peuvent arriver d'eux-mêmes à cause de la grande étendue d'océan à traverser. Eh bien, dans ces îles, une seule catégorie de Mammifères existe à l'exclusion des autres : les Chauves-Souris, à qui leur faculté de voler permet de franchir les espaces.

Rien n'est plus facile à comprendre quand on suppose que ces êtres provenaient du continent le plus proche; rien n'est plus difficile, si l'on se figure qu'ils ont surgi sur place, et l'on ne voit pas pourquoi la Puissance créatrice n'aurait pas aussi bien pu créer, dans ces îles, des Lapins que des Chauves-Souris.

L'*anatomie comparée* fournit à l'évolution un contingent de preuves inestimable.

Si toutes les espèces étaient le produit de créations distinctes, sans liens entre elles, on ne s'expliquerait pas pourquoi les mêmes traits fondamentaux se répètent avec une si surprenante constance. La main de l'Homme, le pied du quadrupède, l'aile de la Chauve-Souris, la nageoire du Phoque, présentent dans leur structure d'incontestables similitudes, un même plan, un même type de squelette. Cela se conçoit très bien, dès que nous admettons que tous ces êtres dérivent, par une longue filiation, d'une seule forme primitive : c'est alors la marque de l'hérédité commune. Mais pourquoi, je vous le demande, dans l'hypothèse de créations successives, la carcasse qui sert de support à l'aile de la Chauve-Souris devrait-elle être constituée comme celle qui sert de support à la nageoire du Phoque ou à la main de l'Homme?

La Girafe avec son cou démesuré et l'Éléphant au cou trapu ont le même nombre de vertèbres cervicales : concordance facile à comprendre si tous deux dérivent d'un commun ancêtre, mais absolument inexplicable si l'on se figure la Girafe créée de toutes pièces comme Girafe et l'Éléphant créé de toutes pièces comme Éléphant.

Et les organes qu'on appelle " rudimentaires „ et qu'il serait plus juste d'appeler " réduits „ ? Que peuvent-ils signifier s'ils ne sont la trace d'un organe ancestral aujourd'hui perdu? Ainsi, on trouve dans le bouclier situé derrière la tête des Limaces proprement dites une coquille réduite, bien caractérisée, répondant à celle des Escargots; la plupart des Orchidacées ont à droite et à gauche de leur anthère fertile une légère saillie qui ne sert à rien, mais qui se trouve précisément en lieu et place des deux étamines fertiles des *Cypripedium;* la fleur mâle de l'Ortie contient, au centre, un ovaire avorté, correspondant à l'ovaire bien développé des fleurs hermaphrodites; la Valérianelle a trois loges à l'ovaire, dont deux sont vides et stériles, mais représentant exactement les loges normales de l'ovaire dans la famille voisine des Caprifoliacées; plusieurs Primulacées recèlent dans leur fleur un cercle de faisceaux qui n'alimentent aucun organe, mais qui aboutissent tout juste à l'endroit où se trouve, dans l'ordre voisin des Diospyrinées, un second cercle d'étamines.....

En montrant les transformations que subit un être avant de parvenir à sa figure adulte, l'*embryologie* nous dévoile, à son tour, une série de faits du plus haut intérêt : ils tendent avec une impérieuse unanimité à suggérer la notion d'une descendance commune, tandis qu'ils demeurent, non seulement incompréhensibles, mais positivement absurdes, si nous essayons de les concilier avec l'hypothèse d'une création indépendante pour chaque espéce.

La similitude embryologique étonnante entre des organismes qui, à l'état adulte, ne se ressembleront plus du tout; le passage de l'animal supérieur par une série de phases qui n'annoncent nullement sa forme définitive, mais qui rappellent étrangement les formes définitives d'autres êtres moins évolués que lui, ce sont là des notions aujourd'hui si familières qu'il n'est pas nécessaire d'y insister longtemps.

Vous savez sans doute que la Baleine a, pendant son développement embryonnaire, des dents qu'elle n'emploiera jamais; que l'embryon de la Blatte et celui de l'Abeille portent une paire de pattes sur chacun des anneaux de l'abdomen comme les Myriopodes adultes, alors qu'à l'état adulte tous les Insectes ne con-

servent que les six pattes thoraciques. Voilà des faits lumineux pour qui considère la Baleine, la Blatte, l'Abeille comme les descendants modifiés d'autres êtres qui avaient, ceux-là des dents, ceux-ci des pattes abdominales, et qui s'en servaient; mais comment les accorder avec l'idée que ces animaux auraient été créés d'emblée pour les conditions où ils vivent aujourd'hui?

Un autre exemple bien connu vous frappera plus encore, car il nous touche de près. Rien n'est si différent au point de vue du mode d'existence qu'un Mammifère et un Poisson, l'un adapté à la vie terrestre, l'autre complètement lié à la vie aquatique, l'un respirant par des poumons, l'autre par des branchies. Eh bien, l'Homme et les autres Mammifères traversent dans leur évolution embryonnaire une période où ils ont des arcs branchiaux qui, par leur position, leur structure, leur origine, représentent exactement le support des branchies des Poissons. Cependant, le Mammifère ne se servira jamais de ces appareils pour la respiration aquatique, et nous les voyons, dans la suite, disparaître comme tels et être utilisés pour la constitution de parties tout autres du Mammifère adulte : une portion du cou et de l'oreille moyenne en dérive.

Ceux qui hésitent à accepter la transformation progressive d'une espèce en une autre, ceux qui trouvent difficile de concevoir comment dans la longue suite des temps un Poisson a pu devenir un Mammifère, comment la structure qui convient à la respiration aquatique a pu se transformer en celle qui convient à la respiration aérienne, ceux-là n'ont qu'à suivre le développement embryonnaire d'un animal supérieur. La transformation qui, à première vue, semble impossible, s'accomplit sous leurs yeux et ils peuvent la voir s'achever dans l'espace de quelques mois.

Une branche des sciences naturelles, dont les enseignements ne le cèdent guère en portée à ceux de l'embryologie ou de la géographie des êtres, c'est la *paléontologie.* La distribution des organismes à travers le temps n'est pas moins significative que leur répartition actuelle sur le globe et, de part et d'autre, nous découvrons des règles fixes.

La plus remarquable, peut-être, la voici : les différences entre deux faunes ou deux flores sont d'autant plus grandes qu'elles

sont plus distantes l'une de l'autre dans la série des terrains superposés. Ce fait pouvait se prévoir si nous admettons que les formes se sont succédé par filiation, mais non si ces formes dérivent chacune d'une intervention créatrice spéciale.

On en peut dire autant de la diversité que les êtres d'une même époque présentent entre eux : elle est allée en augmentant de plus en plus, comme l'écartement des rameaux simultanés d'un grand arbre généalogique.

De ce grand arbre, certaines branches meurent parfois : des races finissent, des espèces s'éteignent. Eh bien, un telle extinction est toujours irrévocable. Ainsi, lorsqu'on voit cesser ces Arthropodes bizarres et variés qu'on appelle des Trilobites, si abondants dans les terrains primaires, ou bien les *Sphenophyllum* du terrain carbonifère, ces Cryptogames à aspect de Joncs, — ils ne reparaissent plus jamais. L'hypothèse d'une filiation nous en rend bien compte : c'est une race qui a disparu; d'autres races pourront se développer dans la suite, mais cette race-là est bien morte. Dans l'autre hypothèse, au contraire, je vous le demande, pourquoi la Puissance créatrice ne pourrait-elle pas faire naître actuellement des Trilobites ou des Sphénophyllinées, comme elle en avait produit dans des périodes antérieures?

Mieux que tout cela, il y a un grand fait qui, sainement interprété, suffit à lui seul à donner la notion nette d'une filiation des espèces : c'est la possibilité même d'une *classification naturelle*.

De tout temps, ceux qui s'en sont occupés ont senti qu'il y a là autre chose que des ressemblances fortuites : quelque chose de plus profond, de plus intime, de comparable aux liens du sang, une véritable parenté en un mot. De même que les races, les espèces sont proches ou éloignées les unes des autres, et on les réunit, d'après cela, en sections, en genres distincts. Certains groupes sont si naturels qu'un enfant les reconnaît au premier coup d'œil et, au même titre que beaucoup d'espèces, ils s'imposent à nous. L'impression de parenté s'est traduite inconsciemment dans le langage courant, puisqu'on parlait des "familles„ de plantes et d'animaux longtemps avant Lamarck et Darwin. Les études, de plus en plus minutieuses, n'ont fait que fortifier une telle conviction. Aujourd'hui, la recherche de la classification des êtres nous

apparaît clairement comme une vaste enquête généalogique. Tout cela concorde avec l'idée de descendance et exclut celle de juxtapositions dues au hasard, à la succession fortuite des interventions d'une Volonté créatrice.

Plus haut encore que les rapports de la classification, nous sentons planer l'*unité de la vie*. Tous les organismes sont construits essentiellement avec les mêmes matériaux, les phénomènes primordiaux de la nutrition, de la respiration, de la croissance sont partout les mêmes ; l'œuf végétal est conforme à l'œuf des animaux, la fécondation est pareille de part et d'autre ; les mêmes traits se retrouvent dans l'irritabilité et — pourquoi ne pas dire le mot ? — dans les actes psychiques élémentaires de l'Amibe et de l'Homme.... Une même physiologie se dégage de l'étude de tant d'êtres divers : chez tous, le protoplasme manifeste son unité fondamentale. Et ainsi chaque cellule porte en quelque sorte en soi la trace vivante de sa parenté avec toutes les autres.....

***

Munis de ces notions, nous pouvons revenir maintenant à notre problème initial.

Nous avons vu qu'un premier effet de la sélection naturelle est d'accumuler les différences individuelles dans une même direction et de développer ainsi, à la longue, des caractères qui séparent d'une façon complète une espèce d'une espèce voisine. La connaissance de ce choix aveugle, résultant, vous vous en souvenez, de la prémort des uns et de la survie des autres, va nous permettre encore d'aborder la question, grave et délicate entre toutes, de la *téléologie* ou de l'*adaptation*.

On dit qu'une chose est adaptée à l'emploi auquel on la destine, lorsque tous les détails de sa construction sont parfaitement en rapport avec le travail à accomplir. Appliqué aux êtres vivants, ce terme indique donc une concordance entre les moyens et le but, une harmonie entre la structure et la fonction.

Faut-il énumérer des preuves de l'existence de telles adaptations chez les êtres qui nous environnent, et un moment de réflexion ne suffit-il pas à nous en convaincre ? Si vous considérez l'œil, si vous observez comment les cils, les paupières, les sour-

cils le protègent contre les dangers du dehors, si vous songez aux larmes qui viennent sans cesse humecter sa surface de manière à faciliter le glissement des paupières, à l'iris, à la pupille, cet orifice qui s'agrandit ou se rapetisse suivant que l'éclairage est plus ou moins intense et qui admet dans l'œil une quantité toujours réglée de lumière, si vous vous arrêtez ensuite à tous les milieux transparents placés derrière la cornée et l'iris : l'humeur aqueuse, le cristallin, l'humeur vitrée, qui concourent tous à devier les rayons lumineux et à projeter au fond de l'œil, sur la rétine, une image des objets extérieurs, si vous vous représentez enfin le cordon nerveux qui transmet au cerveau les impressions que la rétine a reçues, vous ne pouvez manquer de voir combien, jusque dans les moindres détails, l'organe est ici adapté à la fonction qu'il remplit.

Les fleurs nous ont offert de non moins grands sujets d'admiration : rappelez-vous les structures compliquées qui assurent à un *Asclepias*, à une Aristoloche, à un Orchis, à un Bluet, les avantages de la fécondation par l'intermédiaire des Insectes.

Il semble, à première vue, que dans l'étude de ces merveilleuses adaptations, nous soyons acculés à une véritable impasse intellectuelle. Les expliquerons-nous par l'intervention d'une Intelligence supérieure à la nature ? Mais partout, dans le cours des phénomènes naturels, nous ne voyons s'enchaîner que des effets nécessaires et des causes aveugles. Sortir de là, c'est recourir au miracle, c'est quitter le domaine des sciences naturelles pour entrer dans celui de la foi. Et d'un autre côté, nous ne pouvons nous contenter, comme le faisaient certains philosophes du siècle dernier, de dire que, parmi les organismes possibles, quelques-uns se sont trouvés *par hasard* constitués avec des organes appropriés aux besoins et que ceux-là seuls se sont conservés. L'enchaînement, la régularité, l'harmonie ne sauraient être attribués au simple hasard.

Miracle providentiel ou Hasard insuffisant, notre intelligence serait-elle éternellement ballottée entre ces deux écueils, n'évitant la Foi qu'au prix d'une inadmissible Négation ?

Ce sera — nous l'avons dit — l'éternel honneur du darwinisme d'avoir, pour la premiere fois, tiré l'esprit humain de l'angoisse

de ce dilemme et d'avoir trouvé une solution au moins plausible à ce qui paraît d'abord une contradiction sans issue. C'est là ce qu'il me reste à essayer de vous faire comprendre.

***

Retournons un moment aux végétaux cultivés et aux animaux domestiques. Nous y constatons un fait qui, lui aussi, paraît bien extraordinaire : c'est que les diverses races d'une même espèce d'animal ou de plante utiles à l'homme, diffèrent entre elles précisément par ceux de leurs caractères auxquels l'homme attache de l'importance au point de vue de ses besoins, de son plaisir, de son industrie. Les Moutons diffèrent entre eux par la qualité, l'abondance, la précocité de leur laine; les races de Chevaux diffèrent par la vitesse, la vigueur avec laquelle elles peuvent tirer des fardeaux; nous avons dit combien sont nombreuses les variétés de Pigeons, que distinguent l'une de l'autre les détails de leur plumage, la sûreté de leur orientation, la rapidité de leur vol. Les Pensées, les Violettes, les Roses, si diverses quant aux contours, aux dimensions. au coloris, au parfum de leurs fleurs, se ressemblent dans toutes les parties auxquelles nous ne nous intéressons pas, telles que leurs racines, leurs tiges et leurs feuilles.

Il en est de même pour les autres productions végétales qui nous sont familières. Considérez les arbres fruitiers : Poiriers, Pommiers, Pruniers, Groseilliers et que sais-je encore ? et remarquez combien il y a de dissemblance entre les dimensions, l'aspect, la précocité, la saveur de leurs fruits que nous mangeons, et combien, au contraire, sont peu marquées les divergences dans la tige, les feuilles ou les fleurs qui nous sont indifférentes. En revanche, chez les Betteraves les écarts portent surtout sur les racines; chez les Pommes de terre, sur les tubercules; chez les Céréales, sur les grains...

A ce point de vue, les vulgaires Choux sont particulièrement instructifs.

Une seule espèce, le Chou potager *(Brassica oleracea)*, compte déjà, d'après le dénombrement le plus récent, 122 sortes principales. Voyez-en ici quelques-unes, représentées toutes à la même échelle : d'abord l'ancêtre sauvage (fig. 1 et 2) qui pousse sur les

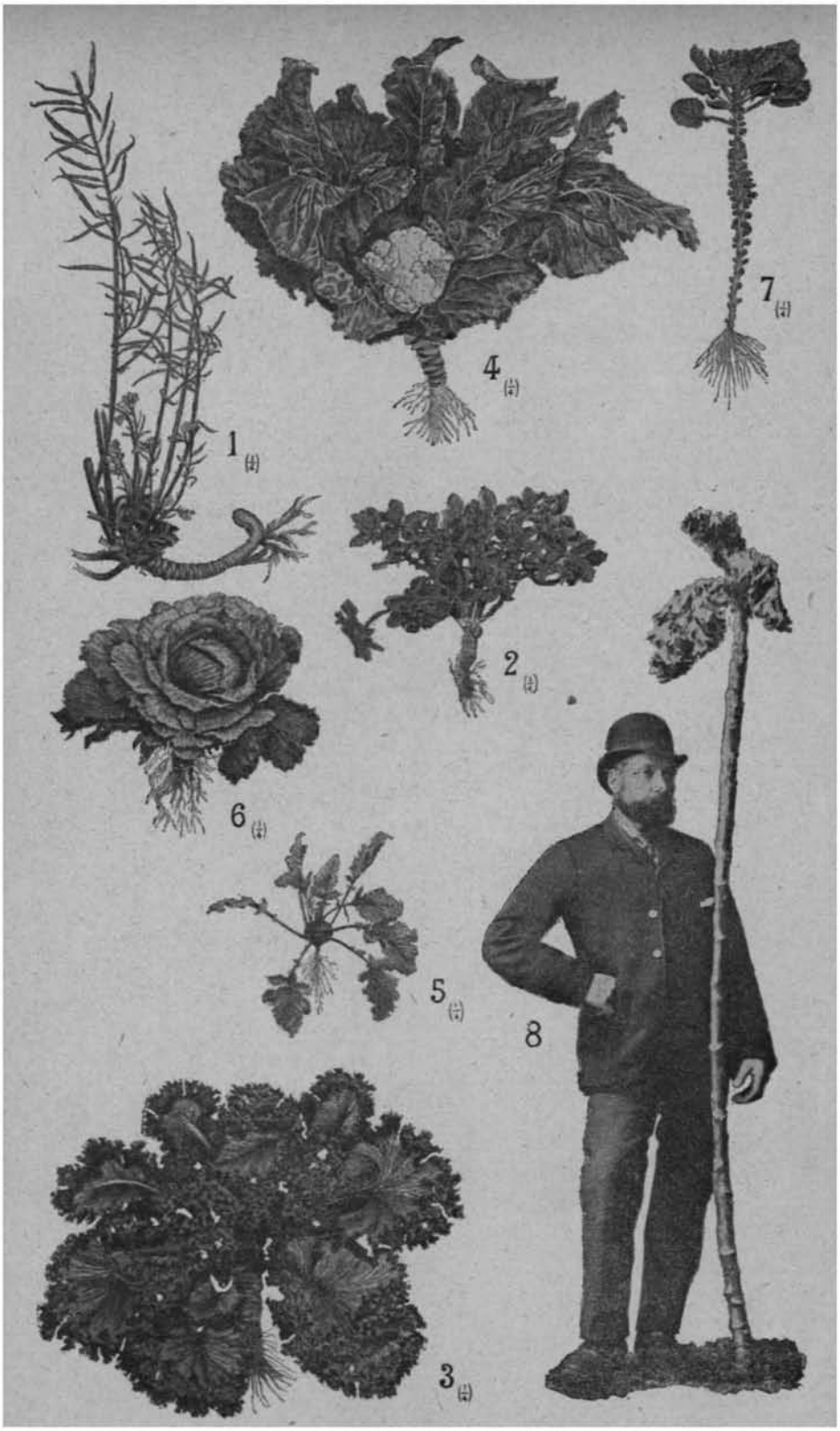

Races de Choux *(Brassica oleracea).*

côtes d'Angleterre, de Normandie, du Pas-de-Calais, puis le Chou frisé (fig. 3) aux grandes feuilles crépues, le Chou-Fleur (fig. 4) dont l'inflorescence ramassée, blanchâtre, charnue est devenue comestible, le Chou-Rave (fig. 5) à la tige courte, renflée en toupie, le Chou rouge (fig.6) dont les feuilles lisses sont réunies en une " pomme „ dense et séveuse, le Chou auquel Bruxelles doit une partie de sa notoriété (fig. 7) et qui a une tige assez élevée, le long de laquelle se pressent de nombreux bourgeons capités, et, pour finir, le géant, le Chou cavalier de Jersey (fig. 8), à la tige ligneuse plus haute qu'un homme, aux grandes feuilles qu'on enlève pour l'alimentation du bétail. Que de différences dans les feuilles et les tiges utilisées par l'homme, et à côté de cela, chez toutes ces races, quelle surprenante similitude dans les autres parties, comme si les Choux avaient prévu que c'est pour les organes végétatifs que l'homme les sème, et que leurs fleurs, leurs siliques, leurs graines n'ont pas d'intérêt pour lui!

Est-ce que vraiment les végétaux cultivés, les animaux domestiques étaient prédestinés à nous servir? Beaucoup d'entre eux sont plus anciens que nous à la surface du globe : attendaient-ils, d'avance, notre venue? Le Cheval, par exemple, était-il destiné de tout temps à la traction de nos fardeaux et à nos paris de courses?

Évidemment, non. Si tous ces êtres se diversifient par les qualités qui nous intéressent et offrent tant d'analogie
dans les parties qui ne nous intéressent pas, nous savons bien à quoi cela est dû. C'est la sélection qui a produit cette merveille. Dans le choix qu'ils font à chaque génération d'animaux ou de plantes, l'éleveur, le cultivateur s'attachent aux caractères qu'il leur importe de développer ou de modifier, tandis qu'ils négligent les autres. Parmi les Chevaux de course, on garde de préférence pour la reproduction les plus vigoureux et les plus rapides; parmi les arbres fruitiers, on réserve ceux qui présentent les fruits les plus savoureux; parmi les Choux, on choisit comme porte-graines ceux dont les feuilles ont un goût agréable, forment une belle "pomme„ et ont la précocité voulue, mais l'horticulteur se soucie fort peu de savoir si ses Choux ont des fleurs plus grandes ou plus petites, plus claires ou plus foncées.

L'accumulation des différences, de génération en génération, se concentre par conséquent sur certains caractères qui nous importent, et, par cela seul, ce sont ces caractères-là qui vont, à la longue, être les signes distinctifs des races nouvelles que nous aurons produites.

* * *

Demandons-nous maintenant si la sélection qui s'accomplit aveuglément, fatalement, à l'état sauvage, ne va pas tendre à un résultat tout semblable.

Supposons que dans des conditions déterminées — et nous avons vu que cette supposition n'a rien de gratuit — un détail de structure florale en variant légèrement dans un sens ou dans un autre procure aux individus qui en sont doués une chance de l'emporter dans la concurrence pour la vie, c'est-à-dire de résister mieux aux causes de destruction, une chance de plus de donner naissance à des graines et, par suite, de se continuer dans des descendants. Il est clair qu'alors, parmi les nombreuses fleurs formées côte a côte chez une même espèce, celles qui, par hasard, se trouveront varier dans la direction favorable fructifieront mieux que les autres, et, dans les générations suivantes, il y aura déjà une proportion plus marquee d'individus dérivant des graines produites par ces fleurs favorisées, et une proportion moindre d'individus issus des graines produites par les autres fleurs.

On entrevoit, au moins d'une façon générale, qu'à chaque moment la concurrence, la lutte qui existe entre les différents d'une même espèce, doit donc nécessairement amener de plus en plus la conservation et l'accumulation des variations utiles. Qu'un coloris un peu plus vif, qu'une sécrétion sucrée un peu plus abondante soient, dans des conditions données, avantageux pour une fleur, qu'en attirant plus d'insectes fécondateurs la plante ait ainsi plus de chances de produire des graines et de se perpétuer, et l'on conçoit que ces détails se conservent, s'additionnent, puis que l'on arrive, au bout d'un nombre de générations plus ou moins élevé, a des fleurs remarquables par l'éclat de la couleur ou l'abondance du nectar.

Si, au contraire, dans les conditions dans lesquelles un organisme se trouve, tel organe qu'il possédait jusque-là devient

inutile, on comprend très bien que la sélection naturelle ne tendant plus à conserver cet organe, il disparaisse petit à petit, d'une façon plus ou moins complète, par la raison que les individus chez lesquels l'organe en question sera peu ou point développé ne se trouveront pas le moins du monde en arrière des autres, mais, au contraire, qu'une certaine quantité de matières plastiques ainsi disponible pourra être employée par eux en faveur d'organes encore utiles.

Il y a donc dans la nature, par le fait de la sélection et de l'hérédité, une tendance immanente à reproduire dans chaque génération les traits des formes qui l'ont emporté dans les générations précédentes et à éliminer les autres. Et puisque le même triage pourra se répéter à chaque génération nouvelle, puisque l'hérédité intervient pour conserver et fixer les variations victorieuses, il y aura accentuation et accumulation graduelles des caractères qui ont assuré aux générations antérieures leur conservation et leur survivance.

Chaque caractère avantageux, chaque structure complexe, chaque adaptation merveilleuse, se décomposant ainsi en une infinité de petites différences conservées une à une, précisément parce qu'elles étaient utiles, et additionnées ou, mieux, intégrées dans la longue série des temps, demeurent sans doute encore admirables, mais deviennent un peu moins incompréhensibles.

Il serait incroyable que l'œil d'un animal supérieur se fût formé tout d'une pièce. Il est beaucoup plus admissible qu'il se soit développé par perfectionnements infinitésimaux dans l'immense série des millions d'animaux que la géologie nous révèle et dont les générations se sont succédé à la surface du globe depuis que la vie y est apparue pour la première fois. Ainsi la bille sphérique et luisante avec laquelle jouent nos enfants dérive d'un caillou informe qui a perdu, une à une, par une longue usure et d'innombrables frottements, toutes ses saillies et toutes ses arêtes..... Ou, si nous voulons emprunter au monde inorganique une autre comparaison plus noble, ne comprenons-nous pas beaucoup mieux la lente genèse des mondes et leur groupement harmonieux, dans l'hypothèse grandiose de Kant et de Laplace, que si nous

les regardions comme créés du néant et placés d'emblée de façon à constituer le système planétaire ?

Répétons-le une fois de plus : devant les énigmes de l'univers et, surtout, devant les finalités admirables que la nature vivante nous offre à chaque pas, il y a trois attitudes possibles :

La *négation :* — prétendre qu'il n'y a pas de finalité, mais simplement l'effet du hasard. C'est violenter les faits les plus clairs. C'est la politique de l'autruche qui s'imagine que la difficulté a disparu, parce qu'elle se refuse à la voir ;

L'*adoration :* — admettre que tout est l'œuvre d'une Intelligence supérieure et omnipotente, et renoncer ainsi délibérément à toute tentative d'explication ; c'est, en d'autres termes, abdiquer ;

Enfin, l'*investigation :* — rechercher patiemment s'il n'y a pas moyen de rendre compte de ces merveilleuses harmonies, les étudier dans leurs détails afin d'en discerner les facteurs et les causes.

Entre ces trois alternatives : *nier, abdiquer* ou *chercher*, la troisième est la seule qui convienne à l'homme de science, la seule qui soit digne d'esprits éclairés et libres.

Et cette attitude qui nous paraît seule compatible avec l'esprit scientifique est respectueuse aussi d'une foi sincère. Car, revendiquer pour la science, sans nul partage, la totalité de son domaine, ce n'est pas méconnaître l'existence possible d'un domaine de l'inconnaissable. La sphère chaque jour plus vaste du connu n'en est pas moins plongée dans l'inconnu immense. Libre à ceux qui le veulent de donner asile à la notion d'une Cause première ou d'un Être suprême dans ces régions inexplorables où chacun de nous erre au hasard de ses sentiments, de ses traditions ou de ses désirs.

LA LOI HYPOTHÉCAIRE

ET

L'INTÉRÊT A LA PUBLICITÉ

Le créancier chirographaire est-il un " tiers „ dans le sens de l'article 1er de la loi hypothécaire ?

PAR

Paul VANDER EYCKEN

avocat.

La loi hypothécaire belge du 16 décembre 1851 porte en son article 1er (alinéas 1 et 2) :

" Tous actes entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, translatifs „ ou déclaratifs de droits réels immobiliers, autres que les pri- „ vilèges et les hypothèques, seront transcrits en entier sur un „ registre à ce destiné, au bureau de la conservation des hypo- „ thèques dans l'arrondissement duquel les biens sont situés.

„ Jusque-là, ils ne pourront être opposés *aux tiers* qui auront „ contracté sans fraude. „

Le point de savoir si les créanciers chirographaires ont le droit de se prévaloir de cet article a donné lieu, parmi les auteurs et devant les tribunaux, à de vives controverses.

La question, portée en Cassation, a été résolue par arrêt du

8 mai 1856 dans le sens favorable aux créanciers chirographaires : la Cour décida qu'ils sont des tiers, et que, par conséquent, ils sont en droit de regarder comme inexistants les actes qui apportent des modifications dans l'avoir immobilier de leur débiteur, lorsque ces actes n'ont pas été rendus publics. (*Pas.*, 1856, I, 260.)

Cette sentence, rendue contrairement aux conclusions du procureur général Leclercq, ne mit pas fin au débat.

M. Seresia, dans un article de la *Belgique Judiciaire* (1870, p. 977), défendit la thèse que l'article 1er ne peut être invoqué que par les titulaires de droits réels, qu'eux seuls sont des tiers; sa manière de voir fut accueillie par diverses sentences de justice dont la plus considérable est un arrêt de la Cour de Gand en date du 7 mai 1875. (*Pas.*, 1875, II, 313.)

Quand on discute si longuement sans que l'une des opinions finisse par prévaloir, il est vraisemblable que, de part et d'autre, on s'attache à des idées trop absolues.

Aussi, estimons-nous qu'après le " oui " et le " non " exprimés en réponse à la question proposée, il y a place pour une troisième solution.

La solution, il ne faut pas la demander, comme on l'a fait, à l'histoire du régime de publicité, car l'histoire même offre ici des contrastes. Le défaut d'observation des " œuvres de loi " prescrites par les anciennes coutumes belgiques pouvait s'invoquer par les créanciers chirographaires; tandis que l'article 26 de la loi du 11 brumaire an VII leur refusait ce droit.

D'ailleurs, la loi de 1851 est une innovation dans le système du Code civil et ce ne serait qu'à défaut d'arguments de raison qu'il pourrait y avoir lieu de renouer des traditions interrompues.

Les travaux préparatoires sont muets sur la question; elle n'a été soulevée à aucun moment aux Chambres; les bribes de discours que l'on invoque en sens divers ne la visent pas directement et sont impuissantes à créer une conviction.

C'est donc dans la loi seule qu'il faut chercher.

On ne peut pas remonter assez haut dans l'interprétation d'une loi. Le sens des termes n'est souvent pas assez précis pour être complet par soi-même; c'est la portée de la loi qui doit les éclairer tous.

A quelles nécessités la loi a-t-elle eu pour but de répondre? Quels moyens a-t-elle mis en œuvre à cet effet?

Voilà les questions qu'il faut se poser lorsqu'un doute surgit; c'est le meilleur moyen de ne pas errer.

Le but de la loi du 16 decembre 1851 a été de mettre fin au trouble qu'apportait dans le crédit la clandestinité des mutations immobilières ou des constitutions de droits réels immobiliers.

Celui qui prêtait sur la foi des apparences de propriété du débiteur pouvait n'avoir entre les mains qu'un gage illusoire; celui qui achetait un immeuble ne jouissait jamais de la sécurité absolue qu'il ne serait pas évincé par quelque acquéreur antérieur.

L'objectif de la loi a été de détruire ces incertitudes et de consolider ainsi le credit. Le terme " crédit „ doit être en cette matière pris dans son sens le plus étendu. Le crédit, comme dit Littré, est la " confiance en solvabilité „. Il en donne encore une autre définition : " la disposition des détenteurs de capitaux à en faire l'avance à ceux qui les demandent „. Cette dernière définition est moins large et moins exacte que la précédente. Car le crédit ne préside pas seulement à la conclusion du prêt, mais à toute transaction. La mesure du crédit est le degré de sécurité de celui qui traite; or, celui qui acquiert a autant intérêt à être garanti d'éviction que le prêteur à être assuré de la consistance du gage réel que peut lui donner son débiteur.

C'est par la publicité que la loi a atteint son but; personne ne peut désormais se plaindre de manœuvres coupables; chacun est mis en mesure de ne contracter qu'en connaissance de cause; on ne peut plus être victime que de sa propre négligence.

Que faudra-t-il pour pouvoir invoquer la loi?

C'est le principe le plus élémentaire du droit qui donne la réponse : il faudra y avoir intérêt; pour pouvoir opposer le défaut de publicité, il faudra justifier d'un *intérêt à la publicité.*

Cet intérêt doit être de la nature de celui que protège la loi, c'est-a-dire l'intérêt d'un donneur de crédit.

Nous nous attacherons plus loin à définir exactement ce qu'il faut entendre par " tiers „ dans l'article que nous étudions.

Mais, dès à présent, en nous basant sur les notions les plus

simples de la loi, nous sommes à même d'affirmer que pour être compris parmi les " tiers „ qui peuvent se prévaloir de son inobservation, il faut avoir intérêt à la publicité et puiser cet intérêt dans l'avantage qu'il y a à connaître avec certitude le crédit que mérite un cocontractant.

Celui qui a intérêt à cette connaissance pourra seul invoquer l'article 1er de la loi.

La question de savoir quelles garanties réelles présente un débiteur se pose naturellement au moment où des pourparlers sont engagés, au moment où le contrat se passe, où le crédit se concède.

Celui qui débourse son argent, soit qu'il prête, soit qu'il acquière, a besoin d'être renseigné exactement sur la situation de son débiteur; c'est d'après les indications qu'il recueille à ce sujet qu'il règle sa conduite.

Peut-il concéder du crédit? de quelle nature sera ce crédit : sera-t-il chirographaire ou hypothécaire? dans quelles proportions doit-il l'accorder?

Tous points auxquels une solution ne peut être fournie que si la situation de la fortune immobilière du débiteur est publique.

C'est sur la foi de cette publicité que le contrat est conclu; celui qui traite doit, pour agir en pleine sécurité, pouvoir compter sans arrière-pensée sur la situation révélée. Dans ce but, il faut que tout ce qui n'était pas révélé en ce moment ne puisse pas lui être opposé.

Nous en arrivons ainsi à decider que l'article 1 r de la loi peut être invoqué par tout créancier contre qui l'on fait état d'un acte clandestin *antérieur* à son propre contrat.

Il n'y a pas lieu de distinguer entre les créanciers chirographaires et les créanciers hypothécaires. Car le créancier n'est hypothécaire ou chirographaire qu'après que le contrat est conclu.

La protection de la loi s'exerce, indépendamment du contenu du contrat, au moment où les négociations se poursuivent et se réalisent, où les parties sont contractantes. La publicité veut favoriser la *conclusion* de contrats; elle s'adresse donc à tout le monde; son bénéfice est acquis à tout contractant comme tel;

c'est par le contrat seulement que la nature du crédit alloué se dessinera; mais comme tout contractant alloue du crédit, peu importe que ce crédit soit chirographaire ou hypothécaire, la protection s'impose.

Une fois le contrat conclu, la question change tout à fait de face.

Le créancier (qu'il soit chirographaire ou hypothécaire), ne pourra plus, à notre avis, se prévaloir de ce que des actes déclaratifs ou translatifs de droits réels immobiliers, nés *après* son propre contrat, n'auraient pas été rendus publics.

Comment prétendre, en effet, que le crédit serait favorisé par là ?

Le contrat existe, le crédit a été concédé; le résultat que la publicité a en vue de faciliter a été atteint : à quoi servirait-elle encore ?

L'intérêt du crédit est épuisé dès qu'il est accordé; le créancier est désormais lié par sa concession de crédit; avant cela, il avait intérêt à s'éclairer, mais après ? S'il est instruit des actes de son debiteur, pourra-t-il davantage revenir sur le crédit qu'il a fourni ?

Son contrat l'enchaîne, mais sans qu'il puisse s'en plaindre, car c'est lui-même qui en a consenti les clauses.

Il y a un intérêt public à ce que celui qui veut traiter et qui, avec toute la prudence possible, ne parviendrait pas à déjouer la fraude quant aux actes qui le précèdent, soit garanti par la loi.

Mais celui qui contracte n'a plus besoin de protection extérieure pour l'avenir. Puisque c'est par le contrat qu'il mêle ses intérêts à ceux de son débiteur, c'est dans le contrat qu'il doit insérer les garanties qu'il désire. Il y a là une affaire de prudence individuelle qu'il faut laisser à l'initiative privée. On ne voit pas pourquoi quelqu'un, qui peut se garder avec toute la rigueur qui lui plaît, devrait encore jouir de garanties légales.

Il a été indiqué quelquefois dans les discussions aux Chambres que c'est pour protéger le donneur de crédit contre les actes qui le précèdent, que la loi a été proposée.

M. Lelièvre, dans son rapport, disait en critiquant le Code civil : " Un acte clandestin l'emporte sur les faits les plus patents „ et on rend les tiers victimes d'une erreur *contre laquelle il leur „ a été impossible de se prémunir.* „

Dans le même ordre d'idées, voici comment s'exprimait, à la séance du 30 janvier 1851, le ministre de la justice : " Ainsi, pas „ de possibilité pour un acquéreur ou pour un prêteur de s'assu- „ rer que celui avec qui il traite est, *au moment où il traite*, le „ véritable propriétaire. „

M. Lelièvre vantait les principes nouveaux dans les termes suivants : " La propriété sera en quelque sorte visible à l'œil ; un „ registre, que tout le monde pourra consulter, fera connaître „ aux acquéreurs et aux prêteurs la fortune et la position de celui „ avec lequel ils *veulent* traiter. „

La publicité des actes postérieurs ne présente donc aucun intérêt pour les créanciers.

Ce principe, encore une fois, nous le formulons d'une manière générale.

Il n'y a pas de motif pour distinguer entre les diverses espèces de créanciers, en ce qui concerne l'énoncé de la règle : elle est puisée dans la qualité de contractant qui est commune à tous.

Mais il est clair que les circonstances d'application en seront différentes suivant la nature du droit des créanciers.

C'est ce que nous allons développer.

A. — *Quant aux créanciers hypothécaires ou autres titulaires de droits réels.*

La question n'est pas douteuse. La qualité même de leur droit, assis dans la chose, les met, — pourvu qu'ils le rendent public, — à l'abri de toute possibilité de préjudice.

Que les acquéreurs subséquents de droits réels les transcrivent ou ne les transcrivent pas, voilà qui est parfaitement indifférent ; le défaut de transcription ne compromet en rien le droit des créanciers précédents.

B. — *Quant aux créanciers chirographaires.*

Étant donné que la loi a pour but de favoriser la concession du crédit, on ne peut trouver qu'une seule explication à la thèse que les créanciers chirographaires auraient le droit d'invoquer l'article 1er contre les actes passés après leur propre contrat.

C'est de prétendre, qu'*au moment où il concédait le crédit*, le créancier chirographaire a regardé comme un élément de garantie la connaissance où il serait des altérations survenues ultérieurement dans la composition de l'avoir immobilier de son débiteur; que c'est la persuasion qu'il avait de pouvoir s'en informer qui l'a, dans une certaine mesure, amené à traiter sur les bases où il l'a fait.

Si ces considérations étaient exactes, le créancier chirographaire pourrait, incontestablement, opposer le défaut de publicité.

Mais nous allons montrer qu'elles ne se vérifient pas.

En effet, par la nature du droit qu'il a consenti, le créancier chirographaire a résigné tout intérêt, je veux dire tout intérêt de droit, à connaître ce que devient l'avoir immobilier de son débiteur. Son gage réside dans le patrimoine du débiteur; ce gage n'a rien d'une affectation réelle; le droit du créancier reste purement personnel.

D'une manière générale, on peut dire que la base du crédit est double.

Il se fonde en raison de l'avoir du débiteur au moment du contrat.

Il se fonde aussi en raison de la personnalité du débiteur. Ses qualités: son honnêteté, son activité, son intelligence sont des garanties qui entrent pour une grande part dans la confiance dont il peut jouir.

Cette double base du crédit amène l'existence de deux espèces de crédit, selon que le créancier veut s'en tenir exclusivement à la première ou admet que la première soit subordonnée à la seconde.

Dans le premier cas, le crédit est réel; dans le second, il est personnel.

Ce dernier est de beaucoup le plus fréquent; c'est le cas de la créance chirographaire.

Le gage du créancier chirographaire consiste toujours dans l'avoir de son débiteur, mais laissé à la libre disposition de ce débiteur.

Le sort des biens est différent selon les qualités de celui qui les administre. La consistance de l'avoir, universalité instable, dépend du maître; c'est donc de sa personnalité que dérive la valeur véritable du patrimoine; sa personnalité en est l'élément principal.

Il est vrai que, lorsqu'il faut en venir à l'exécution judiciaire, c'est sur les biens seulement qu'elle s'exerce. La contrainte n'atteint qu'exceptionnellement l'individu lui-même, à cause des notions modernes sur la liberté individuelle. Mais strictement l'exécution devrait porter sur la personne puisque les qualités de la personne sont une des bases du crédit. Cette manière de voir logique et rigoureuse est celle des législations primitives, témoin la loi des XII Tables qui permet aux créanciers de vendre et même de *in partes secare* le débiteur insolvable.

La seconde forme de crédit, le crédit réel, déroge aux règles ordinaires.

La personnalité est exclue de l'appréciation du crédit que mérite le débiteur; le créancier veut un traitement particulier par lequel les biens soient séparés de leur rapport avec la personne et affectés spécialement à sa garantie.

Il exige que les biens sortent du patrimoine dans la mesure où ils sont grevés et soient enlevés à l'absolue disposition du maître, pour être mis éventuellement à sa propre disposition.

Telles étant les caractéristiques des deux formes de crédit, il découle de la nature du crédit personnel que le créancier chirographaire n'a aucun intérêt à être informé du sort des immeubles après le moment où il a contracté.

Le créancier chirographaire s'est mis à la merci de son débiteur; il se repose sur sa foi et sa foi est la seule garantie qu'il possède.

Son droit ne lui attribue aucun pouvoir sur les immeubles considérés comme tels et indépendamment du patrimoine; il ne pos-

sède aucun moyen de les conserver dans ce patrimoine ou de les suivre s'ils en sortent.

Ce n'est que dans le cas de poursuites et lorsqu'il est constaté que le défendeur ne peut pas ou ne veut pas s'exécuter, que la composition du patrimoine acquiert de nouveau de l'importance. Jusque-là, sa composition demeure incertaine. Ce ne sont pas les biens existants lors de la constitution de la dette qu'il comprend, mais le résidu que laisseront les opérations du débiteur.

Il se peut qu'il ne reste rien.

A moins que le débiteur n'use de fraude dans la dissipation du gage de ses créanciers, il ne risque aucunement de voir porter atteinte à ses actes.

Le créancier chirographaire se trouve donc, par la nature de son droit, dans l'impossibilité d'empêcher la diminution de sa garantie.

Ce n'est pas à son profit, mais au profit des seuls titulaires de droits réels que l'article 1188 admet la déchéance du terme lorsque les sûretés sont réduites; il ne peut pas davantage solliciter la mise sous conseil de son débiteur; quant à la faillite, elle ne pourrait pas s'ouvrir sous le seul motif que les immeubles seraient alienés, pas même si, à la suite de ces aliénations, le crédit du vendeur venait à être ébranlé : il faut quelque chose de plus, il faut cessation de paiements.

Aussi, les auteurs qui parlent des mesures dont dispose le créancier chirographaire pour éviter la perte de son gage, s'abstiennent-ils d'indiquer quelles sont ces mesures. (LAURENT, t. XXIX, n° 11. — THIRY, *Belgique Judiciaire*, 1856, p. 843.)

Supposons qu'une première transaction soit publiée; le créancier chirographaire, qui en sera alarmé, n'aura aucun moyen d'empêcher des aliénations nouvelles.

De plus, il se pourra que ce qui subsiste soit extrêmement minime, voire nul, le débiteur ayant pu englober dans la première opération l'intégralité de ses immeubles; de telle sorte que si même la connaissance pouvait servir à conserver ce qui reste, il dépendrait du débiteur de rendre cette garantie nulle en se dépouillant en une fois.

D'autre part, la publicité ne peut ni empêcher les actes de se

faire, puisque la publicité est forcément postérieure à l'acte — ni permettre de revenir sur les actes publiés, ceux-ci ne pouvant être attaqués que du chef de fraude. (Art. 1167, C. Civ.)

Prétendra-t-on, en désespoir de cause, que l'utilité de la connaissance réside en elle-même?

Cette utilité-là nous échappe complètement; elle donnerait seulement au créancier le spectacle stérile des diminutions que subirait son gage.

Ce qu'il faudrait, pour que la publicité influât sur la détermination du donneur de crédit d'admettre une créance chirographaire, ce serait que la connaissance de la situation ultérieure eût pour lui une importance pratique.

Il faudrait, pour qu'il pût invoquer le défaut de publicité, que cette omission le mît, au point de vue de la concession du crédit, dans une situation inférieure à celle où il se serait trouvé au cas où la formalité aurait été observée.

Or, nous l'avons démontré, l'impuissance du créancier chirographaire est égale, qu'il connaisse ou qu'il ignore les mutations, car son impuissance tient à la nature de son droit.

Une publicité sans force et sans effet ne garantit rien; on ne peut pas prétendre qu'elle favorise en quoi que ce soit le crédit.

Néanmoins, nos adversaires, pour être fidèles à l'interprétation qu'ils donnent à l'article 1er, affirment que les altérations ultérieures dans l'avoir immobilier du débiteur ne pourront pas être opposées aux créanciers chirographaires.

Ils demandent donc l'application de la loi alors que personne n'y a un intérêt légitime; ils veulent faire agir la sanction du défaut de publicité alors que le défaut de publicité ou la publicité sont indifférents. Le texte ne doit être invoqué que pour garantir un droit; ils en tirent une pénalité arbitraire.

Ils arrivent ainsi à des conséquences diamétralement opposées à celles que la loi a voulues. La loi a voulu que le créancier soit, par l'effet de l'article 1er, restitué dans l'état où il aurait été s'il y avait eu publicité : il avait droit à la publicité; il ne faut pas qu'il en perde le bénéfice.

Mais ici, il n'y a pas droit et on lui crée un bénéfice en lui permettant d'opposer la clandestinité; loin de lui éviter un dommage,

l'article lui fournira un avantage; *le créancier chirographaire aura dans ce système tout intérêt à ce que les mutations dans les droits immobiliers de son débiteur ne soient pas publiées.* Publiées ou non, il ne pouvait pas les empêcher. Mais, tandis que, si elles étaient publiées, il n'y pourrait rien changer, lorsqu'elles ne le sont pas, elles n'existent pas à son égard, elles continuent à faire partie de son gage.

En concédant du crédit personnel, il s'exposait à ne rien trouver dans le patrimoine de son débiteur lorsqu'il voudrait en venir à une exécution forcée; mais, heureusement pour lui, une formalité indifférente a été omise dans les altérations qu'a subies ce patrimoine; et voici que les biens qui lui auraient échappé, si la loi avait été observée, lui procureront encore, parce qu'elle ne l'a pas été, un gage auquel il a renoncé!

Si une faute a été commise par quelqu'un, elle l'a été par le créancier chirographaire qui s'est contenté de ce genre de crédit; il ne faut pas que le respect ou l'omission des formalités par les acquéreurs ultérieurs apportent une différence dans le sort, on peut dire : dans la nature du droit du créancier chirographaire.

Assurément, s'il invoque avec succès le défaut de publicité, il maintient dans le patrimoine un droit réel qui en était sorti. Il y a là un avantage pour lui et, au sens vulgaire du mot, un intérêt.

Mais quand on parle d'intérêt en droit, peut-il s'agir d'un intérêt de ce genre? L'intérêt n'est pour nous que l'intérêt légitime, celui qui s'attache à un *droit.* Le plaideur doit prouver qu'il a intérêt à l'action qu'il intente, c'est-à-dire que cette action tend à le réintégrer dans un droit. Quiconque invoque une garantie doit prouver qu'il possède le droit que cette garantie a pour objet de protéger. Mais la loi ne doit pas être une source de bénéfice. Or, c'est ce que veulent nos contradicteurs.

La disposition de l'article 1er de la loi hypothécaire vise les cas où un intérêt, où un droit est vraiment compromis; prétendre que la possibilité d'un gain pour les créanciers chirographaires doit leur rendre l'article applicable, c'est confondre toutes les notions et mettre sur le même pied la spéculation et la justice.

L'absence d'intérêt à la publicité : voilà donc la raison logique

qui enlève au donneur de crédit chirographaire le droit d'invoquer le défaut de publicité des mutations ultérieures.

A cet ordre d'idées, que nous venons d'épuiser, nous pouvons ajouter un argument de texte important.

L'article 1er dit en effet que seuls les tiers qui auront " contracté sans fraude „ seront admis à invoquer le défaut de publicité.

Quel est le genre de fraude que vise l'article?

Il ne s'agit pas d'une fraude affectant le contrat lui-même, d'un objet dolosif donné au contrat. Pour que cette fraude existe, il ne faut pas que le but des parties ait été de faire un acte qui par sa consistance lèse l'acquéreur de droits réels dont l'acquisition n'a pas été rendue publique.

Ce que la loi nomme " fraude „, c'est le fait d'acquérir un droit contre le cédant d'un droit réel, alors que l'on sait que cette mutation n'a pas été transcrite.

La connaissance constitue la fraude.

Voici comment s'est exprimé sur ce sujet M. Lelièvre, dans le Rapport qu'il a présenté à la Chambre des Représentants : " Si un second acquéreur qui a fait réaliser son contrat est préféré à celui qui, porteur d'un titre antérieur, a négligé de remplir cette formalité, c'est sous la condition que l'acquisition ait lieu de bonne foi. Si, en effet, il avait connaissance de la première convention, il serait évidemment repoussé par l'exception de dol. Ce principe est consacré par l'article 1141 du Code civil, relativement aux meubles; il s'appliquera nécessairement aux immeubles sous l'empire de la loi en discussion; il est conforme du reste à l'ancienne jurisprudence. Le second acheteur, pour être préféré, devra donc avoir contracté sans fraude avec le vendeur. „

Ce que la loi condamne, c'est la fraude au régime qu'elle établit. Elle est une loi de publicité; c'est au regard de la publicité qu'il faut l'interpréter.

Elle a été établie pour protéger les contractants contre le danger de clandestinité. Mais lorsque celui qui donne du crédit se trouve au courant de la situation du débiteur, qu'il sait que l'apparence ne répond pas à la réalité, que des actes ont eu lieu

sans être publiés, pourquoi, contre quoi doit-il encore être protégé?

Il ne doit craindre aucune surprise déjouant de légitimes calculs; c'est librement et comme un homme informé qu'il concède du crédit.

Si dans la suite il se prévaut d'une clandestinité qui, en fait, n'existait pas pour lui, la loi dit qu'il use de fraude.

Elle va même plus loin et dit qu'il a "contracté„ avec fraude.

L'expression n'est pas impropre.

Car il faut présumer que si ce créancier se prévaut du défaut de publicité, c'est qu'au moment où il a contracté, il méditait déjà ce moyen; jusqu'au moment où il l'oppose, on ne peut en aucune manière l'accuser de fraude; le contrat lui-même est irréprochable; si le contractant accepte la validité à son égard des actes non publiés, sa conduite est à l'abri de toute critique.

Mais s'il en conteste la validité quant à lui, l'intention qui l'animait lors du contrat se révèle; c'est d'après la situation véritable, qu'il connaissait, qu'il a dû régler le crédit qu'il octroyait; s'il prétend qu'il l'a réglé sur la situation qui était officiellement notoire, et s'il invoque en conséquence la clandestinité, il va en résulter pour lui un gain. C'est ce que la loi ne veut pas.

Nous voyons ainsi la portée de la loi se dégager. Le "tiers„ est celui qui a intérêt aux garanties que la loi procure.

Ceux qui ont intérêt à ces garanties sont ceux qui ignoraient la situation exacte de leur co-contractant et qui s'en référaient forcément aux énonciations des registres publics.

Le tiers c'est le contractant ignorant.

C'est pourquoi le cédant du droit réel non transcrit ne peut invoquer le défaut de transcription.

C'est pourquoi le créancier ultérieur qui connaît la vérité est en fraude s'il invoque le défaut de transcription.

C'est pourquoi nous concluons comme nous faisons, en ce qui concerne le droit du créancier chirographaire d'invoquer l'article.

Pour les droits réels antérieurs à l'établissement de son propre droit, il est un tiers, il ignore; l'acte non publié ne peut lui être opposé.

Mais pour les droits réels concédés après la naissance de son droit, est-il encore un ignorant?

Comment le soutiendra-t-on? Qu'importe qu'il ignore que tel ou tel bien en particulier a été vendu ou grevé d'hypothèque ou de servitude; il n'ignore pas que son débiteur a le droit de faire ces transactions.

En acceptant la qualité de chirographaire, il se reconnaît suffisamment averti que l'avoir entier lui échappera éventuellement; c'est ce qui peut lui arriver de pis : cela même il l'admet en faisant confiance à son débiteur; il lui est impossible d'y rien empêcher. Il connaît donc bien autre chose qu'une mutation partielle, il connaît la situation même qui lui est faite dans ses rapports avec son débiteur et en vertu de laquelle toutes les mutations peuvent se faire malgré lui.

Aussi, s'il excipe de son ignorance, devra-t-il être repoussé. Celui qui contracte sous une forme qui exclut l'ignorance de ce qui peut lui arriver et qui a, en ce moment, l'arrière-pensée de se prévaloir ultérieurement du défaut de publicité, a contracté en fraude de la loi : le texte même écarte ces tentatives.

Résumons-nous. La loi de 1851 est faite pour garantir contre le passé. Sa garantie est inutile contre le futur. Elle protège les tiers (c'est-à-dire tous ceux qui y ont un intérêt légitime) contre ce que personne ne pouvait prévoir et combattre; elle a un but d'intérêt public. Mais une fois que le tiers devient contractant, il est maître de sa sécurité; il règle comme il l'entend la suite de sa situation; il se refuse à traiter si le co-contractant ne veut pas passer par ses exigences. La protection qui était d'intérêt public, pour l'amener à contracter, devient d'intérêt exclusivement privé à partir du contrat. Le choix du régime enlève toute application à la loi hypothécaire au point de vue de notre question. Chacun ayant pu avoir les garanties qu'il voulait, personne n'a plus à invoquer les garanties légales comme un palliatif ou un supplément à son défaut de vigilance.

L'intérêt à l'exception que donne l'article 1er a disparu : pour les créanciers hypothécaires parce qu'ils se sont garantis; pour les chirographaires parce qu'en ne se gardant pas eux-mêmes, ils ont manifesté leur insouciance sur ce point.

Pour les uns comme pour les autres, d'ailleurs, la condition d'ignorance n'existe plus, tous sachant parfaitement que la constitution de leur droit n'immobilise pas le patrimoine du débiteur.

Indiquons, par un exemple, comment il y aura lieu d'appliquer cette théorie.

Jean devient créancier chirographaire de Paul, le 1er janvier 1899, pour 20,000 francs.

Pierre devient créancier hypothécaire de Paul, le 1er février 1899, pour 6,000 francs. L'hypothèque n'est pas inscrite.

Jacques devient créancier chirographaire de Paul, le 1er mai 1899, pour 10,000 francs.

Paul tombe en déconfiture. La situation étant celle que nous venons d'indiquer, son passif est de 36,000 francs, son actif de 18,000 francs.

Jean est créancier chirographaire antérieur à la constitution d'hypothèque.

Son dividende se calculera en tenant compte de l'hypothèque. De l'actif, 18,000 francs, il y a donc à distraire le montant du privilège, soit 6,000 francs.

L'actif chirographaire est ainsi de 12,000 francs. Le passif chirographaire se compose des créances de Jean et de Jacques, soit 30,000 francs.

Le dividende est de 4 10. Jean recevra les 4 10 de 20,000 francs ou 8,000 francs.

Jacques, qui est également créancier chirographaire, mais qui l'est devenu postérieurement à la concession d'hypothèque non publiée, se trouve dans une situation différente : l'hypothèque ne peut entrer en ligne de compte dans le calcul du dividende qui lui sera dévolu.

L'actif ne subira aucune déduction du chef de privilège; il est donc de 18,000 francs. Comme le passif est de 36,000 francs, le dividende sera de 50 p. c.

Jacques touchera pour sa créance de 10,000 francs une somme de 5,000 francs.

Quant à Pierre, quoique privilégié, il ne sera pas payé intégralement. La raison en est simple. Son hypothèque est sans

force contre Jacques et puisque l'actif est inférieur au passif, il faudra qu'il supporte sa part de l'insolvabilité du débiteur.

Jean et Jacques ont pris 13,000 francs.

Le reste, soit 5,000 francs, revient à Pierre.

Le montant de ce surplus se décompose ainsi : Pierre touche d'abord sur sa créance (6,000 fr.) un dividende de 50 p. c., comme Jacques, ce qui fait 3,000 francs.

De plus, il bénéficie de la somme que Jean (dont le dividende n'a été que de 4 10) aurait reçue en plus, s'il avait eu le dividende de 1 2, ce qui fait 2,000 francs.

Pour achever de préciser notre thèse, il ne sera pas inutile de faire la critique des deux opinions courantes.

I. La plus répandue admet que les créanciers chirographaires sont toujours des tiers.

Laurent, qui partage cette manière de voir, définit ainsi les tiers (t. XXIX, nº 165) : " Sont tiers tous ceux qui ignorent l'acte; et en principe, ils l'ignorent par cela seul qu'il n'ont pas figuré à l'acte.

„ Il ne s'agit plus de savoir quel est l'intérêt de celui qui oppose le défaut de transcription; notre loi ne parle plus d'intérêt comme faisait le Code civil (1); il suffit que l'on soit tiers et que l'on ait un intérêt quelconque, d'après le droit commun, qui exige un intérêt pour agir en justice. „

La définition que Laurent donne du mot tiers est en somme une des définitions usuelles du " tiers „ : quiconque n'était pas partie à l'acte.

Il limite, comme il convient, cette notion à ceux qui ont un intérêt, sans quoi le premier venu pourrait se dire " tiers „. Jusqu'ici, nous sommes d'accord avec Laurent. Mais nous devons le combattre au sujet de sa manière d'entendre le mot " intérêt „. Dans sa définition du tiers, il attribue au mot " intérêt „ un sens qui n'est pas le sens véritable, sans quoi il ne pourrait pas

---

(1) Dans l'article 941 qui présentait la même difficulté que celle qui nous occupe.

arriver à la solution qu'il préconise relativemement aux créanciers chirographaires.

L'intérêt qu'ils ont ne consiste qu'en un avantage matériel; or, un élément de ce genre est sans pertinence pour nous.

Dans le domaine tout entier du droit, ce n'est jamais que l'intérêt juridique qui compte.

C'est ainsi que les prescriptions de l'autorité publique peuvent causer le plus grand tort à un particulier sans qu'il soit recevable à s'en plaindre : il n'y a pas de droit acquis en matière sociale.

D'une façon plus générale, l'article 1382 oblige l'auteur d'un fait dommageable à la réparation du préjudice. Mais pour que le préjudice existe, il ne suffit pas d'une perte quelconque, il faut la lésion d'un droit.

Un simple préjugé ne suffit pas pour permettre la tierce opposition; il faut que le tiers opposant justifie que le jugement l'atteint dans un droit, etc.

Nous avons déjà fait valoir cette considération élémentaire Nous y revenons parce que c'est elle qui a été méconnue et dont nous réclamons l'application.

Le créancier chirographaire n'a plus l'intérêt légitime nécessaire pour pouvoir invoquer le bénéfice de l'article 1er. La caractéristique de son droit gît précisément dans la renonciation à toute garantie concernant la composition ultérieure de l'avoir de son débiteur.

S'il n'a plus d'intérêt juridique, il n'a plus d'intérêt du tout. Et imposer la publicité vis-à-vis de quelqu'un qui n'y a pas intérêt, c'est en réalité imposer la publicité dans le seul intérêt de la publicité elle-même.

II. La seconde opinion absolue consiste à croire que les créanciers chirographaires ne sont jamais des tiers.

Elle se base principalement sur ce que le créancier chirographaire est l'ayant cause du cédant de droits réels immobiliers; en stipulant pour soi, le cédant a stipulé pour ses ayants cause, ainsi qu'il est dit à l'article 1122 du Code civil.

Ceux-ci sont donc liés, comme il l'est lui-même, indépendamment de la publicité.

En présentant cette idée d'autre façon, on peut dire également :

le créancier chirographaire n'a de droit que sur le patrimoine de son débiteur. Par conséquent, disent les partisans de cette opinion, il ne peut pas être compté parmi les tiers.

La loi de 1851 permet, en effet, à ceux qu'elle range sous ce nom, d'exercer leur droit au dehors de la composition actuelle du patrimoine, en y faisant rentrer des biens qui en étaient sortis.

Cette façon de raisonner se base sur ce qu'on pourrait nommer la notion contractuelle du tiers; le tiers, d'après la théorie ordinaire des contrats, est quiconque n'a pas figuré à la convention ou n'est pas l'ayant cause d'une partie.

L'erreur qu'il y a à s'en rapporter à cette notion du tiers est sensible.

La loi de 1851 est une innovation; il ne faut pas l'interpréter par la loi générale. Elle crée une notion nouvelle du tiers; c'est en elle-même qu'il faut en trouver la signification. (*Sic*, Laurent, t. XXIX, nº 179.)

Ce n'est pas dans le régime des contrats, c'est dans le régime de la publicité que gît le principe.

Donc, lorsque l'on dit : le créancier chirographaire n'est pas un tiers par ce qu'un ayant cause n'est jamais un tiers, on résout la question au point de vue du droit commun, mais on ne passe pas sur le terrain de la loi nouvelle.

Une solution motivée comme le comporte la loi de 1851, ne peut l'être que par la considération que la catégorie de personnes dont il s'agit a intérêt ou n'a pas intérêt à la publicité.

Or, nous l'avons vu, l'intérêt existe relativement à la situation antérieure au contrat; mais une fois le crédit alloué, l'intérêt disparaît.

On pourrait se demander si l'ayant cause n'est pas ayant cause du passé comme de l'avenir de son débiteur, et si, par conséquent, il ne manque pas d'intérêt à la publicité pour le passé comme pour le futur.

Nous avons déjà répondu à l'objection :

Le motif de décider ne réside pas dans la qualité d'ayant cause; il réside dans l'intéret à la publicité; la qualité d'ayant cause peut fort bien exclure l'intérêt aux mutations ultérieures et

s'accommoder de l'intérêt aux mutations antérieures, ou même, comme nous allons le voir, impliquer pareil intérêt.

L'intérêt à la connaissance se caractérise par la possibilité d'en user pour modifier le cours des événements.

Si le créancier chirographaire n'a pas intérêt à la publicité des actes faits après le sien, c'est parce qu'il est désarmé vis-à-vis de ces actes.

Mais, au moment de contracter, n'a-t-il pas le moyen de se prémunir contre les actes qui le précèdent? Il a le plus fort de tous : refuser de devenir créancier chirographaire ou même de concéder aucune espèce de crédit.

Par conséquent, il a intérêt à connaître la situation qui existe au moment où il contracte.

S'il contracte, c'est qu'il juge la situation satisfaisante; il a examiné les garanties tant matérielles que personnelles que lui donne son créancier; il a conjecturé que les données actuelles contenaient le germe d'un avenir favorable; le présent lui a fait augurer le développement du patrimoine; il a confiance; il se contente d'une créance chirographaire.

Les calculs sur le futur ont leur base dans ce qui existe aujourd'hui. Incertains par essence, ils ne peuvent être sérieux que si la base en est véritable.

Quelle sécurité aurait le donneur de crédit s'il pouvait craindre de voir certains éléments de sa conviction disparaître?

Il faut donc qu'il ait la certitude d'avoir une vue complète de la situation réelle. On ne peut pas prendre des inexactitudes pour point de départ, ni admettre des faits que l'on ignore.

Or, l'ayant cause a admis le passé de son auteur. Il faut donc conclure que, loin d'accepter aveuglément tout ce que son co-contractant a pu faire sans le publier, l'ayant cause ne devient tel qu'à la condition que tout ce que son auteur a fait puisse être connu.

L'article 1er de la loi de 1851 a pour effet d'enlever aux donneurs de credit toute crainte de surprise. Il n'y a, à leur égard, d'autres actes existants que ceux qui sont publiés.

L'article 1er assure ainsi la réalisation de la condition sous laquelle le créancier chirographaire s'est engagé. Puisqu'il a inté-

rêt à la réalisation de la condition, il a intérêt à la disposition qui la garantit et il pourra l'invoquer contre les actes qui le précèdent.

III. S'il ne fallait se borner, on pourrait montrer comment les partisans de chacune des thèses absolues n'ont en réalité envisagé que l'occurrence où leur solution s'impose et qu'ils en ont conclu que cette solution doit être admise dans tous les cas.

Leur opinion les illusionne au point, qu'établissant la distinction dans les termes dont ils se servent, ils passent cependant à côté sans l'apercevoir.

En voici deux traits caractéristiques :

Laurent (t. XXIX, n° 9), critiquant le système du Code civil, écrit : " Je traite avec un propriétaire sur la foi de sa richesse immobi- „ lière et j'ai soin de m'assurer que ses immeubles ne sont grevés „ d'aucune charge. Mais ce propriétaire vend successivement tous „ ses biens ; je n'ai pas le droit de suite, donc je perds ma créance. „ *C'est ma faute, dira-t-on ; pourquoi ai-je eu l'imprudence de prêter* „ *mes fonds sans aucune garantie ? Soit ;* mais suis-je aussi en faute „ parce que, *au moment où je traitais,* mon débiteur avait déjà „ vendu tous ses biens par des actes occultes que les tiers vien- „ dront m'opposer ? Ici c'est le législateur qui est en faute et son „ inconséquence est inconcevable... „

D'autre part, le procureur général Leclercq, qui donna des conclusions hostiles aux prétentions des créanciers chirographaires, a motivé son avis, notamment " sur le but que la loi a eu „ en vue et qui est etranger à des creanciers chirographaires dont „ les droits tout personnels, ne forment aucun obstacle à l'aliéna- „ tion *ultérieure* des biens de leur débiteur „. (*Pas.* 1856. I. 260.)

QUELQUES EXPÉRIENCES

PSYCHO-PÉDAGOGIQUES

PAR

Mlle H. MOREAU

Institutrice au cours préparatoire,
annexé à l'école normale de la rue des Visitandines, à Bruxelles (1).

Depuis une vingtaine d'années, les études expérimentales sur l'enfant se sont multipliées beaucoup. Les résultats qu'elles ont donnés ne sont point suffisants encore pour permettre l'énoncé de lois définitives, mais font entrevoir le sens dans lequel évoluera la science pédagogique.

Enregistrons donc des faits et des résultats d'expérience. Ultérieurement, les conclusions se dégageront d'elles-mêmes.

I. — La réflexion dans ses rapports avec la compréhension.

Dans un article paru dans l'Année psychologique 1897, *La localisation des souvenirs,* Vaschide indique dans un court apercu

(1) Ce travail a été fait par l'auteur, élève de l'Extension de l'Université Libre, en réponse aux desiderata exprimés au cours des leçons extensionnistes sur « les bases scientifiques de l'éducation ». Les résultats qui y sont signalés, quoique incomplets, nous paraissent très remarquables, et capables d'intéresser tous nos lecteurs. *(Note de la Rédaction.)*

historique, la contribution apportée à cette question par Taine, Ribot, James Sully, Wundt, Kraepelin, Sollier, et fait ressortir que son travail est le premier qui abandonne les généralités théoriques pour pénétrer dans l'analyse des détails par la méthode expérimentale.

Il résume son étude basée sur la mémoire des mots en trois points principaux :

a) Il n'y a pas un procédé unique de localisation, mais plusieus processus de nature très distincte;

b) Ces processus ne reposent pas tous essentiellement sur la mémoire; quelques-uns reposent sur le raisonnement; et, en outre, dans un grand nombre de cas où la localisation se fait par la mémoire, le raisonnement dirige ou contrôle ce travail;

c) La localisation ne se fait pas constamment comme on l'a décrite par association, c'est-à-dire par rapport à des points de repère; ce n'est là qu'une forme, la forme médiate. Certaines localisations sont directes, immédiates.

J'ai essayé d'étudier quel est le rôle de la réflexion dans la génèse et la mémoire des idées générales et abstraites. A cet effet, j'ai réalisé l'expérience suivante dans deux classes de jeunes filles (cours préparatoires aux études normales).

2e année : 28 élèves de 15 à 16 ans.

1re année : 28 élèves de 14 à 15 ans.

Conditions de l'expérience :

1° Lecture par l'institutrice d'un morceau littéraire, à thèse morale;

2° Deux questions sont posées, les élèves y répondent alternativement :

a) Exprimez l'idée que vous avez comprise;

b) Quelle impression cette lecture a-t-elle produite en vous ?

3° Seconde lecture du même morceau par l'institutrice;

4° Les élèves répondent une seconde fois aux questions susindiquées, si elles le jugent nécessaire, pour parfaire leurs premières réponses.

Remarques :

Je n'avais pas averti les élèves que j'allais les soumettre à une expérience; je la leur présentai sous forme d'exercice littéraire, stimulant seulement leur attention, en les prévenant que la lecture finie, je leur poserais par écrit quelques questions.

Je crains qu'il y ait eu en 1re année une cause d'erreur dans l'expérience. Au lieu de dire, comme en 2e année, avant de faire la deuxième lecture : " vous complèterez l'idée et l'impression déjà exprimées, s'il y a lieu „, j'ai dit : " les élèves qui *n'ont pas bien compris* à la première lecture ajouteront leur nouvelle interprétation après la seconde lecture „. J'ai compris aussitôt après avoir parlé ainsi que j'agissais sur leur amour-propre et que cela était d'autant plus dangereux que j'avais eu l'occasion, auparavant, de les complimenter sur leur sens critique. Dans ces conditions, les résultats obtenus peuvent être légèrement fautifs; mais je les communique tels quels :

		2 ANNÉE	1re ANNÉE
I	Travail écarté ne répondant pas aux questions.	1	0
II	Travaux non complétés après la seconde lecture.	4	20
III	Travaux dont l'idée a été complétée	23	8
IV	Travaux dont l'impression a été complétée . .	7	2
V	Travaux dont l'idée a été complétée sans être éclairée	7	2
VI	Nombre d'élèves auxquelles la seconde lecture a été utile	16	6

Il semble résulter de ceci que les élèves de la 2e année sont capables d'un travail, d'un effort individuel sérieux.

Il serait intéressant de déterminer par une série d'expériences adaptées à l'ensemble des classes d'une école primaire, une échelle du pouvoir de réflexion de l'enfant, car en réagissant contre l'enseignement dogmatique d'autrefois, on a, actuellement, une tendance à trop préparer la besogne de l'élève. L'esprit d'initiative n'est pas cultivé suffisamment dans les écoles.

Les chiffres du tableau précédent n'auront toute leur valeur que lorsque j'aurai établi un parallèle de ce qui fut compris dans les deux cours.

Une double idée, dont les propositions étaient dans le rapport de cause à effet, devait se dégager du texte lu :

1° La vie est ce que nous la faisons;

2° La fraternité est à la base du bonheur.

Voici quel fut le résultat au point de vue de la reproduction de ces deux idées.

	2e année	1re année	2e année	1re année	2e année	1re année
	Travaux non complétés		Travaux complétés		Résultats définitifs	
	4	20	23	8	27	28
Double idée exprimée	0	0	3	0	3	0
1re propos. »	2	4	5	3	7	7
2e propos. »	0	2	5	3	5	5
Idées secondaires .	2	14	10	2	12	16

Les résultats exprimés dans les deux dernières colonnes de droite et obtenus en additionnant les chiffres des colonnes précédentes, année par année, présentent une grande ressemblance. S'il y a plus de spontanéité en 1re année, il y a plus de réflexion en 2e année, si bien que finalement un équilibre s'établit dans les acquisitions. Les élèves de 1re année sont d'intelligence plus vive que leurs compagnes de 2e année; mais, plus impressionnables, elles se laissent aisément distraire par les images du style.

L'expérience s'adressant à un ensemble d'élèves n'a pu être poussée plus loin; reprise sur des individus séparés, on pourrait obtenir la marche de l'esprit dans la conquête de l'idée, et déterminer, comme l'a fait Vaschide, quelle est la part de la mémoire, du raisonnement, de l'association et de la subconscience pour y arriver.

II. — Intensité de la compréhension pour les élèves d'une même classe.

(Jeunes filles de 14 ans.)

Je lus, à mes élèves, l'étude suivante, basée sur des connaissances scientifiques qu'elles possédaient :

Comment il se fait que pour bien penser, il faut bien manger.

Le cerveau dans lequel se forment nos pensées pourrait être comparé à un forgeron qui bat l'enclume et à une dentellière qui fait mouvoir avec dextérité un grand nombre de fils fins sans qu'ils se mêlent jamais.

Cet ouvrier de la pensée qui se trouve en nous est bien remarquable, puisque nos idées sont le résultat de son travail et que, grâce à la pensée unie à l'action, nous pouvons faire du bien à nos semblables. Cet organe fournit à lui seul un travail à la fois ardu et délicat, et qui dans la société ne pourrait être réalisé que par l'association de différentes personnes.

Au forgeron, on donne une nourriture saine et abondante; à la dentellière, on conseille l'air pur et des aliments fortifiants, très digestibles et de petite masse; à notre cerveau, procurons une alimentation suffisante, n'oublions pas que pour qu'il produise des pensées raisonnables, le sang qui lui porte sa nourriture doit toujours être rouge, c'est-à-dire bien aéré.

Immédiatement, je leur fis résumer ce qu'elles venaient d'entendre; elles mirent à leur travail tout le bon vouloir dont elles étaient capables, je l'avais fait servir de question d'examen.

I	II
Le cerveau est cette masse compacte qui se trouve dans la tête. Le cerveau est un forgeron qui bat l'enclume, une dentellière qui fait voyager ses fils sans jamais les mêler. C'est le cerveau qui nous fait distinguer de tous les autres animaux; c'est le cerveau *qui nous fait remarquer ou delaisser dans la société.* Le forgeron travaille durement, il lui faut donc des aliments sains et nourrissants; la dentellière travaille délicatement, il lui faut de l'air pur et le plus de principes nutritifs sous le moindre volume. Au cerveau qui fait donc à la fois un travail ardu et délicat, procurons chacun de ces éléments afin que le sang qui fait surgir nos pensées contienne des propriétés vivifiantes et ait une belle coloration rouge.	Au forgeron, il faut une nourriture saine et très abondante, car il doit manier de *lourds outils*, et doit par conséquent employer de la force. A la dentellière, il faut beaucoup d'air, car elle reste des journées entières *penchée sur son coussin,* dans des ateliers où l'air n'est pas toujours pur, il lui faut aussi une nourriture très fortifiante sous un petit volume.

La première reproduction est presque textuelle, mais renferme la caractéristique, la personnalité, il est vrai, de l'élève qui l'a signée (voir la phrase soulignée). A la deuxième, il manque la généralisation; les idées sont traitées séparément avec beaucoup d'exactitude et de bon sens; mais elles restent isolées, elles ne sont pas rapportées au sujet même du travail qui, en somme, n'a pas été compris.

La faculté de comprendre, comme le disent Binet et Henri, dans " la psychologie individuelle „ — Année psychologique 1896, — est une faculté complexe; " c'est *le talent d'observation* grâce auquel nous démêlons dans ce que nous percevons la réalité et l'apparence, nous distinguons l'essentiel et l'accessoire, nous saisissons les relations de cause à effet, nous analysons, nous synthétisons, nous comprenons en un mot; *c'est l'esprit de finesse,* intuitif plutôt que raisonné „.

De l'expérience rapportée ici, j'ai conclu à la *compréhension* pour le premier résumé, à la *non compréhension* pour le second; on objectera peut-être qu'il n'y a là qu'une différence due à une étendue plus ou moins grande de la mémoire : j'admettrai cette explication, si l'on considère que cette mémoire résulte de la

concentration de l'attention, mais je la repousserai si l'on songe simplement à la mémoire automatique agissant inconsciemment ou subconsciemment. C'est que la concentration de l'attention (attention volontaire) amène la formation d'*une* idée, d'*une* pensée (monoidéisme, Ribot), en faisant passer au second plan la foule des autres pensées qui deviennent véritablement latentes, et cela d'autant plus que la volonté est plus forte. La concentration de l'attention, c'est la méditation du savant, de l'artiste, du philosophe, pour la conquête et l'expression de la vérité.

J'ai eu l'occasion, à quatre ans de distance, de savoir ce que sont devenues les deux jeunes filles, auteurs des résumés dont il est question ici : l'une, la première, se distingue parmi les meilleures élèves de son cours, à l'école normale; l'autre a abandonné ses études parce qu'elle n'y trouvait aucun intérêt; heureusement douée pour fixer un détail (à remarquer les deux membres de phrase soulignés qui caractérisent son esprit, disposé à une évocation rapide d'images), elle était incapable d'un effort suivi (attention soutenue).

L'attention volontaire et involontaire sont des éléments nécessaires de la compréhension; l'imagination involontaire et la compréhension sont, au contraire, des phénomènes tout à fait distincts.

La conclusion à laquelle nous mène cette analyse a une portée immédiate en pédagogie :

1° L'imagination spontanée qui fait briller un enfant pendant ses premières années peut induire souvent en erreur sur les capacités et les tendances réelles de l'élève. Il en résulte que l'enfant est souvent guidé maladroitement dans le choix d'une profession;

2° Le pouvoir de compréhension reposant en grande partie sur l'attention volontaire, il serait utile de rechercher les moyens propres à fortifier et à discipliner celle-ci.

III. — La Fatigue.

A.

L'étude de la fatigue est extrêmement complexe; la plupart des expériences qui la concernent sont signalées dans le récent ouvrage de Binet et Henri, " la fatigue intellectuelle „.

L'historique des recherches faites sur l'épuisement des élèves est esquissé dans une étude de Henri, " le travail psychique et physique „ (Année psychologique 1897). Le premier auteur qui employa la méthode des dictées est Sikorsky; il a fait faire des dictées avant et après les classes; après avoir montré que le nombre d'erreurs augmente après les classes, et que ce nombre d'erreurs est d'autant plus grand que les élèves sont plus jeunes, il indique la nature des erreurs. Höpfner et Friedrich en reprenant cette méthode ont confirmé les conclusions de Sikorsky et en ont élargi la portée.

J'ai essayé, par le procédé des dictées, de me rendre compte de la fatigue produite sur des élèves de 14 ans environ par un travail intense et continu, une composition d'arithmétique qui a duré deux heures.

J'ai donc fait deux dictées de même longueur, — ne dépassant pas un temps de 20 minutes, — l'une, à la première heure du cours, l'autre après la composition.

	I	II
a) Nombre moyen de fautes	3.11	6.53
b) Nombre moyen de fautes pour les 5 premières dictées	1.54	0.64
c) Nombre moyen de fautes pour les 5 dernières dictées	5.51	9.10

Si je rapproche ce résultat de celui obtenu par Sikorsky dans la première classe, je constate une assez grande différence qui, sans doute, doit être attribuée à ce fait que le travail que comporte un examen d'arithmétique est plus ardu que celui d'une journée de classe ordinaire.

SIKORSKY.

	Avant la classe	*Après la classe*
1re année	123.5	156.7
ou	1	1.26

NOUS.

1re heure de cours	*Après la composition*
3.11	6.53
ou 1	2.09

Il est utile de faire remarquer que dans notre expérience, le texte de la seconde dictée était plus facile à orthographier que celui de la première, en ce sens qu'il ne renfermait pas de mots peu connus des élèves, tandis que le premier en contenait quelques-uns. Presque toutes les fautes ont porté sur *la présence ou l'absence de la marque du pluriel* et sur *l'omission des accents.*

Le résultat que nous avons obtenu suggère l'idée que la lassitude éprouvée à la suite d'un examen de mathématiques — dans ce cas — n'a pas été de l'épuisement : 1° les meilleures élèves en orthographe ont fait *moins de fautes* dans la seconde dictée que dans la première (inégale difficulté et peut-être entraînement de l'esprit); 2° si les élèves faibles ont fait beaucoup de fautes, les erreurs commises sont dues à une inattention superficielle, et non à une désintégration des choses sues. Le témoignage de la dictée n'est d'ailleurs pas décisif à ce point de vue : les enfants écrivent souvent mécaniquement sans essayer de faire un nouvel effort d'attention, ce qui ne signifie pas qu'elles en sont incapables; il eût été préférable d'établir l'expérience sur une notion à apprendre présentant l'attrait de la nouveauté ou quelque autre stimulant. Je ne crois pas que le surmenage existe dans les écoles primaires, tout au moins dans celles de Bruxelles.

Ce résultat met aussi en relief l'hétérogénéité de l'auditoire auquel s'adressent les instituteurs, et la croissance de cette hétérogénéité au fur et à mesure que la fatigue s'accentue.

B.

Notre dernière expérience est présentée simplement comme une indication, une méthode pouvant servir à l'exploration de l'âme de l'enfant.

La veille d'une excursion à la campagne, j'avais demandé à mes élèves d'herboriser sérieusement.

Le jour de la promenade, je les laisse libres, je ne surveille pas étroitement leurs recherches et je me contente de répondre aux questions des jeunes filles qui viennent à moi.

Le lendemain, en classe, je montrai successivement les diverses espèces de plantes que j'avais récoltées; les enfants inscrivaient celles qu'elles avaient trouvées et prenaient note du nom.

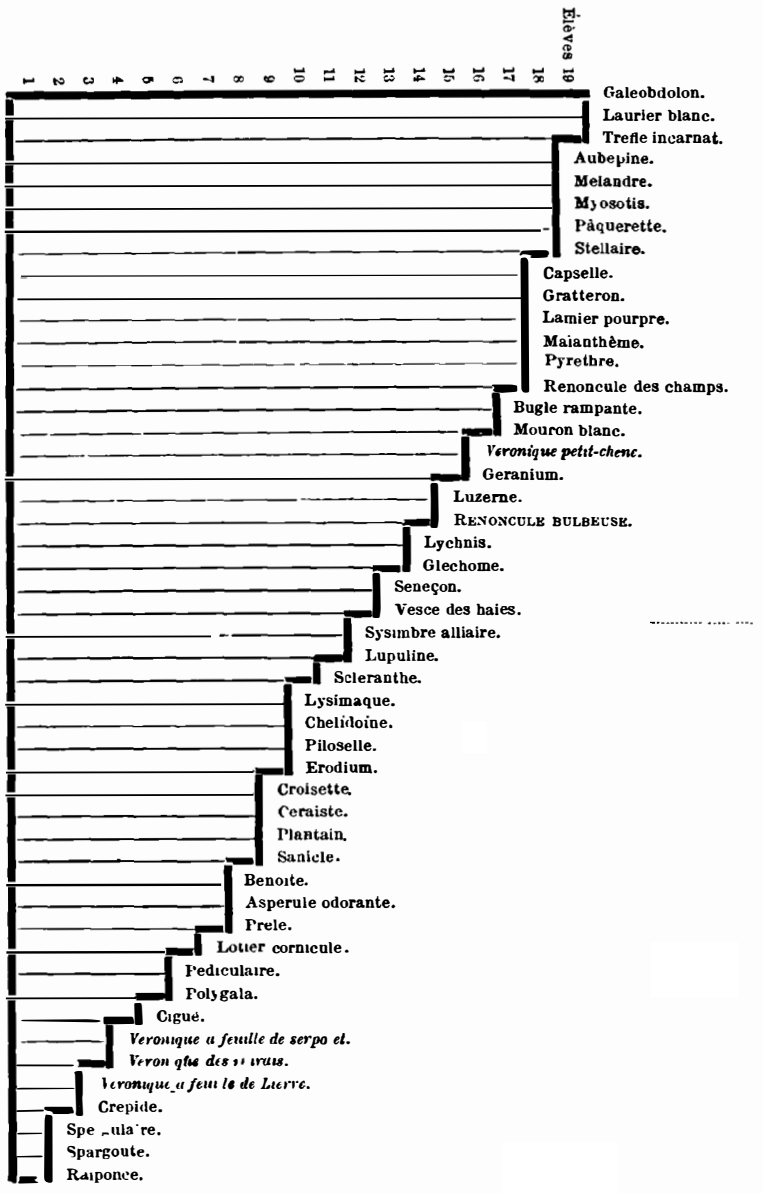
Élèves
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19
Galeobdolon.
Laurier blanc.
Trefle incarnat.
Aubepine.
Melandre.
Myosotis.
Pâquerette.
Stellaire.
Capselle.
Gratteron.
Lamier pourpre.
Maianthème.
Pyrethre.
Renoncule des champs.
Bugle rampante.
Mouron blanc.
Veronique petit-chene.
Geranium.
Luzerne.
RENONCULE BULBEUSE.
Lychnis.
Glechome.
Seneçon.
Vesce des haies.
Sysimbre alliaire.
Lupuline.
Scleranthe.
Lysimaque.
Chelidoine.
Piloselle.
Erodium.
Croisette.
Ceraiste.
Plantain.
Sanicle.
Benoite.
Asperule odorante.
Prele.
Lotier cornicule.
Pediculaire.
Polygala.
Cigue.
Veronique a feuille de serpo et.
Veron ique des champs.
Veronique a feuille de Lierre.
Crepide.
Spe ulaire.
Spargoute.
Raiponce.

19 élèves, de 14 ans en moyenne, ont participé à l'excursion; leur nombre est porté à gauche de la figure ci-contre.

Les plantes marquées à droite du pointillé n'ont été rencontrées que pendant la deuxième partie de l'excursion (après le déjeuner de midi), je ne les ai vues qu'en quelques endroits et en un nombre assez restreint d'exemplaires; de plus, elles n'avaient pas été examinées précédemment en classe; les plantes signalées à gauche du même pointillé étaient, à part une ou deux, déjà connues; elles ont été toutes trouvées durant la première moitié de la promenade.

Les *variétés* de véronique n'ont presque pas été observées, la renoncule *bulbeuse* a été récoltée par 14 élèves, mais elle a été déracinée quelques minutes après la descente du train.

Que conclure de ce tableau qui schématise l'activité spontanée d'une classe pendant un jour?

L'observation faiblit avec la fatigue qui, dans le cas présent, a provoqué la diminution de la volonté, l'oubli du but à poursuivre.

L'attention spontanée et volontaire, dans ce qu'elle est habituellement, dépend de l'intensité de l'excitation (les variétés de véronique ont été trouvées par peu d'enfants). La valeur de l'excitation dépend en partie de la connaissance de l'excitant. (Les plantes connues ont été retrouvées par la plupart des enfants; les inconnues par un petit nombre.)

On ne peut certes rien conclure d'une expérience ainsi isolée. D'ailleurs, la liberté laissée aux enfants, qui est une des causes de succès de l'expérience, mais peut-être aussi une source de causes d'erreur, fait que les résultats obtenus sont d'une appréciation délicate et difficile.

Il me semble que le problème à résoudre est celui-ci : comment la volonté se *fatigue*-t-elle? ou plutôt : quelle est la puissance d'une idée suggérée et quels sont les facteurs qui amènent *sa dissolution?*

Le tableau qui groupe les résultats de notre expérience ne donne pas de réponse à ce vaste et complexe problème, mais il en fait espérer une.

VARIÉTÉS

L'organisation des "Conférences de laboratoire„

par le Dr Louis QUERTON et le D Norbert ENSCH.

I

C'est une vérité devenue banale que " du choc des idées jaillit la lumière ". Il est admis, d'autre part, que l'accord est loin d'être établi sur les méthodes d'enseignement. Tous ceux qui ont passé par l'Université ont à ce sujet des opinions très diverses.

Qui ne se rappelle l'ardeur avec laquelle on s'intéressait aux problèmes les plus divers de l'enseignement lors des derniers incidents? Tout était mis en question, tout était passé au crible de la discussion, partout, dans les réunions, dans les journaux, dans les conversations particulières. Malheureusement, des éléments étrangers à l'intérêt de l'enseignement se trouvaient mis en cause; le venin de la politique empoisonnait la source féconde; aussi la déconvenue fut grande pour ceux qui comme nous y allaient de bonne foi, en dehors de tout intérêt politique.

Mais pourquoi ces secousses violentes? Ne vaudrait-il pas mieux entreprendre une propagande suivie en vue du progres de l'enseignement? Pourquoi la *Revue* n'exploiterait-elle pas cette mine d'idées que les événements signalés plus haut ont mise à jour? Qu'elle ne soit pas uniquement un recueil d'articles objectifs, qu'elle soulève certaines questions, qu'elle provoque des controverses et qu'au besoin elle suscite l'action, et son utilité deviendra d'autant plus claire, plus réelle, plus grande! Quant à nous, nous voulons simplement en cet article parler des avantages de la méthode d'enseignement que réalisent les conférences de laboratoire.

II

Nous avons pu en apprécier la grande utilité, il y a quelques années déjà, quand nous avons suivi l'enseignement de l'Institut botanique, où,

à l'imitation de ce qui existait déjà en Allemagne, M. le professeur Errera les avait inaugurées. Nous étions alors en candidature en médecine, enchaînés par les étu les d'anatomie, qui exigent de l'esprit une discipline si sévère, et d'où toute philosophie, tout idéal semblaient bannis. On discutait à cette époque aux réunions de l'Institut botanique, — réunions biologiques dans la plus large acception du mot, — on discutait l'hérédité des caractères acquis, la selection naturelle, tous les grands facteurs de l'évolution, sur lesquels les nouvelles théories de Weismann avaient si puissamment attiré l'attention. Le professeur avec Spencer admettait l'hérédité des caractères acquis. M. Dollo attribuait une influence toute puissante à la sélection naturelle. Les discussions fort passionnées nous avaient vivement intéressés, et nous avons compris pour la première fois qu'à côté de l'enthousiasme politique, de l'enthousiasme esthétique, il existait un enthousiasme scientifique.

III

Mais peu à peu nous avons apprécié de plus en plus la grande valeur éducative des conférences de laboratoire.

Disons d'abord un mot au sujet de leur fonctionnement à l'Institut botanique. M. le professeur Errera, qui les préside avec la grande compétence qu'on lui connaît, y réunit ses élèves et anciens élèves. Tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de la biologie y sont admis. Les travaux originaux qui paraissent sont répartis entre les assistants, suivant leurs aptitudes particulières. Chacun fait l'analyse, au besoin la critique du mémoire qui lui a été confié. Puis le professeur met la question au point, formule ses observations et provoque celles des auditeurs. Pour suivre utilement ce genre de travail, l'esprit est soumis à une attention continue. C'était pour ainsi dire la première fois qu'on exigeait de nous un travail provoquant l'intervention active du jugement, du raisonnement. Pour suivre avec fruit les conférences de laboratoire, la connaissance de plusieurs langues est indispensable.

En songeant à ces faits, l'esprit se reporte involontairement vers les études moyennes, pendant lesquelles on forçait l'étudiant à un travail plus personnel. Dans les classes de mathématiques, on était astreint à résoudre des problèmes; de même pour la chimie, la physique; les thèmes, les versions, les dissertations exigeaient de l'étudiant une gymnastique intellectuelle assez considérable. A l'athénée, il y avait ainsi un entraînement continu, de tous les jours, pour lequel on était guidé par des professeurs qui vous connais-aient.

Loin de nous la pensée de louer le rigorisme de certains pédagogues qui, esclaves des programmes officiels, font partager leur esclavage à leurs élèves en refrénant chez eux toute liberté, toute initiative. Nous avons trop apprécié nous-mêmes les avantages de la liberté acquise dès l'entrée à l'Université pour songer à la combattre. Quelle joie n'éprouve

pas le jeune étudiant de se sentir débarrassé de ses liens, de courir librement dans les chemins nombreux qui s'ouvrent devant lui! Ce serait un crime de vouloir entraver ce développement de la personnalité.

En ce moment, le jeune homme s'arrête, cherche à se reconnaître, prend conscience de lui-même; il s'essaye, suit ses goûts, ses aspirations. Rien de mieux; mais si nous sommes loin de proposer qu'on transporte à l'Université le régime des « pions », faut-il pour cela abandonner complètement l'étudiant à lui-même? Devenus autodidactes, les jeunes gens auraient-ils avantage à être influencés par une direction intellectuelle? Nous le pensons.

On nous disait dernièrement qu'on allait créer à l'Université une chaire de bibliographie. Nous avons commencé par sourire. Mais au fond, apprendre à se retrouver dans les livres est une chose importante à connaître. Combien rarement on indique les sources, la méthode d'études, les matériaux qui sont à la disposition du chercheur! Les syllabus des cours de l'Extension universitaire doivent mentionner les ouvrages à consulter.

Ce qui se fait pour l'homme qui s'instruit librement, on le néglige ordinairement pour l'étudiant qui est obligé de s'instruire! Et alors, on se lamente sur son cours forcément incomplet. Le cahier reste l'objet du fétichisme des étudiants. Et la science de l'examen se rétrécit dans le contenu d'un cahier. Trois mois avant l'épreuve annuelle, l'étudiant apprend ses cours; il obtient son diplôme avec plus ou moins de distinction.

Certes, l'étudiant a la faculté de travailler personnellement, mais combien peu il y est incité! Qui oserait nier la toute puissance du cours? On peut évidemment arriver à trouver sa voie, une méthode de travail qui ne vous abrutisse pas trop. Mais pourquoi indique-t-on si rarement la meilleure méthode d'étudier? Il semble souvent que l'auditoire d'étudiants est une masse informe et non un ensemble de cerveaux qu'il faut éduquer. La transition entre l'esclavage de l'athénée et l'anarchie de l'Université est trop brusque. Le professeur d'Université ne devrait-il point devenir un peu plus instituteur, descendre davantage vers l'étudiant et envisager les individus autrement que devant la table verte, où il n'a jamais provoqué d'autre sentiment que celui de la frayeur?

IV

Aux conférences de laboratoire, l'étudiant cesse d'être l'esclave passif des cours. Au lieu de voir la science momifiée, il assiste à son élaboration constante, il apprend le raisonnement scientifique, il s'habitue à une psychologie spéciale. La présence à ces réunions d'hommes ayant contribué à l'exploration scientifique, ayant aidé à défricher un coin du champ immense de l'inconnu, assure une critique sérieuse, une critique positive et experte des faits, développe peu à peu cet esprit de scepticisme

si nécessaire à l'homme d'études. Les conférences de laboratoire sont une école du raisonnement positif. Les discussions portent sur des faits à côté desquels il n'est pas permis de passer, ou sur des hypothèses qui doivent s'appuyer sur des phénomènes réels.

V

Les progrès de la science sont rapides. La merveilleuse éclosion de laboratoires de recherches en accélèrent de jour en jour la marche triomphante. Les publications naissent avec une prodigieuse fertilité. Il devient impossible au professeur de lire tout ce qui paraît sur la science qu'il enseigne. Grâce aux conférences de laboratoire, il s'assure le concours de ses élèves ou anciens élèves et ainsi, par une assistance mutuelle, chacun peut suivre le progrès scientifique. L'utilité des conférences de laboratoire est incontestable pour le professeur comme pour l'étudiant. Grâce à elles, les cours ne se cristalliseront plus en une forme éternelle, ils se remanieront continuellement, satisfaisant toujours aux exigences actuelles de la science.

VI

Mais actuellement,le professeur a un double devoir à remplir : celui de l'enseignement et celui de la recherche scientifique.

Et ici encore, quels précieux auxiliaires que les conférences de laboratoire ! De ces analyses de travaux, de ces discussions scientifiques surgissent souvent des idées nouvelles, suggérant des recherches à entreprendre... On découvre des filons nouveaux. Au chef de laboratoire à les faire exploiter, — à provoquer des recherches capables de confirmer ou d'infirmer l'idée qui vient d'éclore...

L'analyse d'un travail pourrait être accompagnée de la vérification. Mais dans la psychologie scientifique actuelle, ce travail de confirmation a une valeur inférieure. Lancer du nouveau dans la circulation, c'est ce qui semble aujourd'hui établir le plus solidement la renommée des laboratoires. Mais la simple confirmation des faits publiés a certaine utilité.

A l'Institut Pasteur de Paris, dès qu'un fait important est signalé, on s'empresse de le vérifier. Il naît souvent par là des idées nouvelles, et parfois l'envie de pousser plus loin l'exploration. Ainsi on amasse des matériaux considérables (préparations microscopiques, idées personnelles) qui permettent de donner à l'enseignement un caractère savant et essentiellement démonstratif. Comme dans cette œuvre le concours de l'étudiant est nécessaire, celui-ci devient — chose remarquable — un agent précieux dans le perfectionnement des études.

Et ainsi les conférences de laboratoire deviennent comme des foyers de propagande scientifique où professeurs et étudiants communient dans un même enthousiasme.

VII

Mais on objectera : les étudiants ne viendront pas à ces conférences; ils ne fréquenteront point vos laboratoires.

A quoi bon travailler quand on n'aperçoit pas la récompense des peines que l'on se donne? L'opinion régnante à ce sujet est lamentable. Quiconque se lance dans des « études inutiles » manque de sens pratique; il passe quelque peu pour un bohême, un artiste, et il semble ne pas être destiné à devenir un bon praticien. D'autres se représentent les instituts scientifiques comme des établissements mystérieux, comme des chapelles dans lesquelles on ne pénètre que par un mot de passe que tout le monde ne connaît pas. Il ne semble pas que depuis la création des instituts qui sont dotés de laboratoires mis à la disposition des élèves, le nombre des étudiants s'occupant de science pure se soit accru en conséquence. Et pourtant les instituts sont ouverts à toutes les bonnes volontés. Cette situation provient de ce que l'on ne cherche pas suffisamment à modifier l'opinion des étudiants au sujet de la science, qui est souvent regardée comme un luxe inutile.

Heureusement, les exceptions sont nombreuses, et ce serait mal connaître notre pays que de le considérer comme étant inférieur sous ce rapport aux pays étrangers. En Allemagne, malgré la richesse des établissements scientifiques, on n'y rencontre qu'un petit nombre d'étudiants; tous les travailleurs ont terminé leurs études universitaires et sont encouragés dans leurs recherches par les situations auxquelles ils peuvent atteindre. Aussi pensons-nous qu'il serait plus facile en Belgique qu'ailleurs de favoriser par l'éducation progressive, par intuition, les recherches scientifiques chez les étudiants qui y sont portés naturellement.

Mais il est un obstacle indépendant de l'étudiant, du professeur, qui entrave encore le développement scientifique. Cet obstacle, c'est la pauvreté des instituts, le manque de ressources des laboratoires. Cette question est trop importante pour être traitée brièvement. Nous y reviendrons pour signaler ce que nous avons vu à l'étranger et pour insister surtout sur l'importance des laboratoires sociaux; en montrant, par exemple, ce que sont ailleurs les rapports entre ces établissements et l'industrie. Rappelons, à ce sujet, le beau discours prononcé par le docteur Roux lors de l'inauguration de l'Institut Pasteur de Lille.

Il y a certaine utilité à poursuivre des recherches scientifiques. L'État a créé toute une série de récompenses pour le travail personnel des étudiants : bourses de voyage, concours universitaire, table zoologique de Naples, etc.

Ce ne sont point là des avantages purement honorifiques. En permettant à l'étudiant de compléter son éducation par la fréquentation des instituts de l'étranger, le gouvernement accorde des avantages matériels incontestables. Pourquoi les conférences de laboratoire ne deviendraient-elles point des centres de luttes avec les autres universités? Pourquoi

laisser au hasard l'éclosion d'un individu qui veuille représenter l'université aux luttes scientifiques organisées par le gouvernement? A notre avis, les concours devraient être affrontés d'une façon consciente.

A ceux qui prétendent que les « études utiles » ne conduisent à rien, nous opposons les paroles d'un des professeurs les plus influents de notre Faculté de médecine.

En 1878, M. Rommelaere défendait devant l'Académie de médecine le projet de création d'un Institut central scientifique exclusivement destiné à donner un essor plus grand à la vie scientifique, dont le besoin à cette époque se faisait plus généralement sentir de jour en jour.

« On a beau dire : la science pure ne mène à rien, celui qui se livre chez nous à sa culture se fourvoie dans une impasse. Non, nous n'admettons pas cette parole comme l'expression de la vérité. La science récompense tôt ou tard par le succès ceux qui la cultivent sérieusement. Ceux-là sont sûrs du succès, et d'un succes de bon aloi, qui s'adressent à elle pour guider leurs efforts. Nous dirons aux générations nouvelles
presser autour de l'Institut : Ne considérez pas les positions académiques ou universitaires comme le but à poursuivre par vos travaux scientifiques; visez plus haut et faites de la science pour faire de la bonne pratique médicale. Vous élèverez le niveau de votre profession ; vous rendrez plus de services à la société et vous acquerrez ainsi ce que vous poursuivez : l'estime et la considération publiques qui vous seront dues, si la position que vous occupez est doublée d'une carrière scientifique à marche toujours continue et progressive. »

C'est aux conférences de laboratoire que l'étudiant viendra exposer ses recherches; c'est là qu'il apprendra à critiquer les mémoires précédents; c'est là qu'il viendra puiser des aspirations nouvelles; c'est là que peu a peu il s'habituera à l'atmosphère scientifique.

Mais les concours universitaires exigent une certaine préparation. Souvent des étudiants se disent quelque temps avant l'examen final : « Tâchons d'avoir une bourse de voyage. » Ils vont à la conquête d'un sujet et souvent sans préparation aucune, sans avoir fréquenté de laboratoire auparavant, ils se lancent dans des recherches originales. Ignorants des difficultés des méthodes, des ennuis de l'expérimentation, de la critique scientifique, ils quittent bientôt le champ de bataille. Ils auraient dû commencer plus tôt leur apprentissage et c'est ce que l'on devrait dire à ceux qui veulent le tenter. Dans l'éducation universitaire, on ne songe guère à la propagande des méthodes. Par l'utilisation des cours pratiques, l'organisation consciente des conférences de laboratoire, l'Université pourrait affronter avec les plus grandes chances de succès les concours gouvernementaux.

Mais la science doit pouvoir être cultivée pour elle-même et combien juste est cette phrase du rapport de 1878 de M. le professeur Rommelaere : « Nous n'avons pas seulement pour objectif de former des professeurs,

mais de multiplier le nombre de médecins qui s'occupent de recherches en leur facilitant les occasions de s'y livrer aisément. Nous développerons évidemment les aptitudes professorales chez un bien plus grand nombre de praticiens, mais nous garderons bien d'inculquer aux générations nouvelles cette pensée fausse : qu'il n'y a d'autre objectif dans la poursuite de ces travaux que la possession d'une chaire académique. »

VIII

Nous avons jusqu'ici signalé les avantages nombreux qui (comme l'expérience nous l'a montré) sont offerts aux étudiants par les conférences de laboratoire : développement de l'individualité, formation du jugement et de l'esprit critique, développement de l'enthousiasme scientifique, acquisition de connaissances précises, stimulation et direction dans les recherches de laboratoire avec toutes ses conséquences. Nous avons dit en passant la grande utilité pour le professeur d'être aidé pour faire la bibliographie nécessaire à rajeunir son cours et en empêcher la cristallisation. Mais il est un grand nombre de personnes qui peuvent encore fréquenter utilement les conférences de laboratoire. « En dehors de l'Université, dit le professeur Rommelaere, ne le perdons pas de vue, dans cette enceinte, où siègent à côté de nous des hommes qui, sans attache aucune avec un centre académique, poursuivent avec succès les travaux scientifiques dans les circonstances les plus défavorables; en dehors de l'Université, disons-nous, il y a toute une classe de praticiens qui ne demanderaient pas mieux que de consacrer une partie de leur temps à des recherches originales. »

A ces derniers, qui existaient donc déjà en 1878, nous signalons la possibilité non seulement de faire leurs recherches dans des conditions plus favorables, mais encore de trouver un milieu où ils pourront venir se vivifier. Ils trouveront aux conférences de laboratoire le moyen de se tenir plus facilement au courant des travaux parus sur les questions qui les intéressent, ils pourront profiter des critiques des hommes compétents, enfin, ils pourront eux-mêmes aider et conseiller les jeunes, les nouveaux venus.

Les conférences de laboratoire réuniraient les gens compétents d'une science. L'Université élargirait ses cadres, elle resterait ouverte à ceux qui ont conquis le diplôme final, alors qu'aujourd'hui elle paraît souvent fermée; il semble qu'il faille présenter une thèse pour rester attaché à tout jamais à ses travaux et à ses aspirations. L'Université grandira, quand se multiplieront les conférences de laboratoire, accueillantes pour toutes les bonnes volontés et qu'elles auront acquis leur véritable signification. L'exemple donné par M. le professeur Errera a été d'ailleurs suivi par MM. les professeurs Héger et Destrée.

Espérons que lorsque leur utilité sera reconnue, elles feront tache d'huile. Le caractère familier de ces réunions en fait le charme. Pré-

cédées « par un thé » (à Leipzig, on les tient dans une brasserie!), elles établissent des relations utiles entre des personnes d'âge différent, de compétences variées, entre le professeur et ses élèves. Pourquoi les conférences de laboratoire ne deviendraient-elles pas le centre d'activité universitaire, les vraies unités scientifiques de l'université? Et la *Revue de l'Université,* au lieu d'être l'organe d'entités vagues comme les facultés, ne pourrait-elle point devenir le trait d'union entre tous ces milieux scientifiques?

IX

La fréquentation des conférences de l'Institut Pasteur nous suggère certaines améliorations au système actuel. Présidées par Duclaux, Roux et Metchnikoff, elles réunissent le personnel nombreux de cet Institut. La séance débute par l'exposé d'une recherche originale (ce qui se fait également à Bruxelles, mais plus rarement, à cause du nombre restreint des chercheurs). Puis, il y a souvent lecture d'un rapport soit sur question complexe, soit sur un ensemble de faits non reliés ensemble. Enfin, chacun — dans le domaine spécial qui lui est réservé — indique les progrès accomplis. Aussi de temps en temps, à propos d'un sujet intéressant, mais embrouillé, le président charge l'un des élèves de faire rapport. Et c'est là chose fort utile. Combien de fois dans les conférences on annonce de petits faits isolés, dissemblables! On ne sait comment les classer. Exemple : Supposons qu'aujourd'hui on vous parle de l'immunité contre le venin de serpent. — Ce fait se noie dans l'immensité des faits d'immunité. — Un rapport coordonnant les progrès faits dans l'année sur cette question serait utile pour celui qui le fait, et l'assistant en retirerait un bénéfice plus considérable que si on lui résume dans une séance un grand nombre de travaux dissemblables.

Signalons une innovation curieuse du professeur Pfeffer, de Leipzig. Il a institué une boîte à lettres où chaque membre de la conférence dépose des demandes de renseignements ou bien des vœux pour voir surgir des discussions sur un sujet intéressant. Excellent remède pour la timidité de jeunes étudiants.

X

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion dans cet article de poser des questions, d'avancer des opinions qui peuvent être contestées. Nous serions heureux si elles pouvaient appeler la discussion. La tribune de la *Revue de l'Université* étant ouverte à tous, il serait à désirer que ceux qui ont des idées à émettre sur l'action universitaire viennent les mettre au jour dans toute leur sincérité, nous dirions même volontiers dans toute leur brutalité. Que le professeur qui veut parler à l'étudiant, que l'étudiant qui se plaint des méthodes d'enseignement, que les diplômés qui voient les lacunes de leur éducation universitaire viennent exposer

leurs idées. Qu'ils aident à faire l'opinion ! — C'est en comprenant le rôle de la *Revue de l'Université*, comme celui d'un organisme d'action, que nous avons profité de la liberté que nous accordait le Comité pour publier ces quelques réflexions.

LA MANIFESTATION GIARD

Une fête biologique franco-belge

Il existait depuis vingt-cinq ans, le laboratoire zoologique de Wimereux, que tant de naturalistes ont célébré avec enthousiasme et où tant de Belges et surtout tant de Bruxellois ont suivi le suggestif enseignement de M. le professeur Giard.

Jamais on ne quittait ce milieu sans se promettre intimement d'y revenir un jour, d'y revenir souvent. Il est devenu comme un point d'attache. On y retourne pour se retremper comme dans un milieu de vie ideale. Ne l'a-t-on pas appelé le *Thélème biologique?*

Il existait donc depuis un quart de siècle. Et pendant ce temps, on y avait beaucoup travaillé, beaucoup discuté. Et dans la villa de nulle apparence qui l'abritait, on continuait les recherches scientifiques dans le plus grand calme, chaque année amenant de nouveaux adhérents qui venaient à leur tour y puiser l'enseignement du maître.

Vingt-cinq ans! Vie déjà longue pour un laboratoire maritime. Le labo de Wimereux est donc déjà un ancêtre! Tant d'étudiants avaient emporté pendant ces vingt-cinq ans un souvenir inoubliable de Wimereux, qu'il était logique de célébrer dignement cet anniversaire... Mais l'âme du laboratoire était M. Giard. C'est lui qui a su lui imprimer ce caractère d'intimité, ce caractère familial qui en fait l'indescriptible charme. Comment pouvait-on mieux fêter ce savant qu'en lui offrant un *Livre jubilaire*, renfermant des travaux de ses éleves, comme une faible récolte de ce qu'il avait semé? Les circonstances s'harmonisaient pour donner à l'anniversaire un caractère émotionnant. C'était la dernière année que l'on allait travailler dans l'antique et vénérable « Labo », car loin du village s'élève, en face de la mer, un bâtiment rustique, on dirait une ferme opulente. C'est le nouveau Labo, admirablement aménagé, dont la salle de travail est un modèle du genre, et où se trouvent réunies toutes les conditions d'une vie confortable!

La remise du Livre jubilaire a eu lieu à Boulogne où se tenait cette année le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. M. le professeur Julin, de Liége, un des plus vénérables disciples, a congratulé le héros de la fête en un discours charmant, vivement senti, que nous avons le bonheur de pouvoir reproduire.

Cher Patron,

Il y a un quart de siècle que nous avons fondé, avec vos propres ressources, le laboratoire de biologie de Wimereux. Les travailleurs de toutes nationalités qui y ont reçu l'hospitalité la plus large et la plus bienveillante ont, avec un empressement qui vous fait le plus grand honneur, saisi l'occasion que leur offre cet anniversaire, pour vous exprimer toute leur gratitude et leur reconnaissance. Ils ont cru que la manifestation la plus digne de vous et d'eux-mêmes serait de vous faire hommage d'une œuvre commune imprégnée de votre esprit scientifique.

Je vous prie, en leur nom, de bien vouloir accepter ce livre jubilaire.

Ce qui frappe le plus le jeune zoologiste, qui pour la première fois réclame vos conseils, c'est que vous êtes un de ces rares maîtres, — et ce sont les meilleurs, — qui laissent à leurs élèves, aux travailleurs qu'ils sont appelés à guider dans la voie de la science, toute leur indépendance d'esprit, toute leur initiative privée, estimant qu'il n'y a pas de dogmes en matière scientifique, un de ces rares maîtres qui pensent que le progrès réel n'est possible que pour autant que toutes les tendances puissent se manifester librement, et que l'idée de l'infaillibilité magistrale a toujours été, pour la science, la cause d'un arrêt de développement, souvent même d'un mouvement rétrograde, d'une sorte d'atrophie plus ou moins marquée. Et néanmoins, mon cher Giard, tous ceux qui connaissent le fond de vos tendances scientifiques, retrouveront à chaque page du recueil que nous vous offrons, l'empreinte même de l'influence qu'elles ont exercée sur nous tous. C'est que nous avons trouvé en vous, non pas un directeur d'institut comme ils sont presque tous, se bornant à nous assurer la possibilité matérielle de mener nos recherches à bonne fin, mais en réalité un collaborateur assidu, un compagnon que nous voyons à toute heure à nos côtés, un camarade s'intéressant à toutes les difficultés de nos études et s'ingéniant, par un travail prodigieux et une érudition merveilleuse, à écarter tous les obstacles qui se présentent sur notre route. Aussi, vos avis ne sont-ils jamais des ordres, mais des arguments que vous apportez dans la discussion.

C'est de la sorte que nous nous sommes habitués à voir en vous un frère aîné, nous inspirant la plus grande déférence, ce sentiment d'affectueux respect.

Votre manière d'être est-elle la bonne? C'est d'après les fruits qu'il porte que l'on peut apprécier la qualité, la valeur d'un arbre. Eh bien, dussé-je porter outrage à votre modestie, laissez-moi vous rappeler com-

bien sont nombreux les travailleurs français et étrangers qui furent, depuis vingt-cinq ans, les hôtes assidus du laboratoire de Wimereux, laissez-moi vous rappeler le nombre énorme de publications, fruits de recherches entreprises chez vous et que 25 volumes du *Bulletin scientifique* n'ont pas suffi à contenir tous.

Tel est le résultat de 25 années de vos efforts personnels. Soyez-en fier! Il montre ce dont un homme est capable, quand il poursuit une idée saine et généreuse.

Mais si le laboratoire est surtout symbolisé par vous, par votre nom, mon cher Giard, il est cependant encore quelqu'un que nous désirons associer à la manifestation de ce soir, c'est notre excellent ami Jules Bonnier.

Si votre âge, mon cher Bonnier, ne vous permet pas d'avoir été le directeur-adjoint de la station pendant 25 ans, voilà pourtant une vingtaine d'années que vous êtes mêlé activement à tout ce qui s'y est passé.

Ce que vous avez fait pour la station de Wimereux et pour tous ses hôtes, chacun ici le sait, sauf vous-même; vous n'avez pas été seulement le collaborateur assidu de Giard, dans ses travaux scientifiques, dans ses explorations et dans toutes les peines prises pour l'amélioration de l'installation matérielle du laboratoire, mais en l'absence du maître, c'est vous qui avez initié beaucoup d'entre nous à la connaissance des organismes marins, n'épargnant aucune peine pour nous faciliter nos recherches, oubliant vos propres travaux pour nous aider dans les nôtres, mettant à notre disposition les ressources de votre crayon si habile, et retardant toujours la publication de votre thèse pour travailler à l'élaboration de celle des autres. Et alors que la vôtre était presque achevée, nous vous avons vu la remettre une dernière fois dans ses cartons, pour vous faire le surveillant général de la construction du nouveau laboratoire et, enfin, pour assurer la publication de notre livre jubilaire. Ici, c'est vous qui avez eu toute la peine, c'est vous qui avez été notre éditeur, et à chaque page de ce volume, nous retrouvons l'influence de votre goût sûr et délicat.

Au nom de tous vos obligés, laissez-moi vous remercier encore, mon cher Giard.

Messieurs et chers amis, je propose un ban en l'honneur de notre maître, de notre camarade Giard.

M. Giard, profondément ému, a répondu avec humour et a associé à son tour M. Jules Bonnier à sa fête. La soirée s'est terminée par un banquet, où n'a cessé de régner la plus franche gaîté, et à la fin duquel M. Georges Clautriau, au nom des Bruxellois, a porté en termes excellents un toast à M. et à Mme Giard.

L'Étudiant et les maladies vénériennes

à propos de la conférence sur la prophylaxie des maladies vénériennes.

Peut-on aborder le chapitre des maladies vénériennes, quand on ne s'adresse pas à des médecins? L'Église catholique a répandu tant de préjugés sur ces matières que semblable tâche paraît difficile. Pourtant la conférence sur la prophylaxie des maladies vénériennes a si nettement mis en évidence l'importance de la propagande individuelle, que nous croyons pouvoir surmonter le préjugé pour émettre certaines idées.

Dans le profond désaccord qui a régné au Congrès, une chose est ressortie bien clairement, c'est l'insuffisance de la réglementation. La prostitution officielle ne garantit pas contre les maladies vénériennes!...

Qui ne sait, d'autre part, les tristes conséquences de ces infections génitales? MM. les professeurs Fournier et Neisser en ont tracé le sombre tableau; le premier pour la syphilis, le second pour la blennorrhagie. Plus d'un intellectuel tabétique songera avec tristesse aux suites du chancre, qu'il a contracté pendant sa vie d'étudiant! Plus d'un ancien militaire maudira la vie de caserne, qui l'a conduit aux pires entraînements! Et voici où nous voulons en venir : Pourquoi, quand l'étudiant pénètre à l'université, pourquoi quand le jeune homme est pris par le militarisme, ne leur fait-on pas un tableau sincère des dangers des infections sexuelles? Pourquoi ne leur donne-t-on pas des conseils sur les précautions possibles à prendre? Qu'on fasse cela en toute franchise. Que ces conseils ne soient pas les conseils inquiets d'un père de famille ou les conseils puritains d'un prêtre. Qu'on s'adresse à des jeunes gens libres, libres même d'affronter la contagion sexuelle! L'idée que nous exprimons n'est pas neuve. Elle n'est pas de nous. Elle fait partie d'un ensemble de vœux pour la propagande individuelle émis par M. le Dr Troisfontaines, à Liége. Et, de plus, elle a été mise en pratique par M. le professeur Lessar, de Berlin, qui l'année dernière a conférencié sur les maladies vénériennes, devant les étudiants de toutes les facultés. Quelle peut être la valeur de cette propagande? Nous l'ignorons, mais nous la croyons immense. Mais, si sceptiques qu'on puisse être, nous ne pensons pas qu'il faille la négliger. Et c'est pour ce motif, que nous souhaitons qu'on en prenne l'initiative; que les docteurs spéciaux de l'Université, compétents en matière vénérienne, — ils furent parmi les organisateurs du Congrès — s'adressent aux étudiants : on viendra les entendre religieusement, et nous pensons qu'ils feront une bonne œuvre. L'Université accomplira ainsi un rôle moral et exercera son influence dans les grandes luttes hygiéniques modernes : la prophylaxie de l'alcoolisme, de la tuberculose, de la syphilis.

ENSCH et QUERTON.

BIBLIOGRAPHIE

F. MAGNETTE : **Joseph II et la liberté de l'Escaut.** Bruxelles. Hayez, 1897. 254 pages. (Extrait du tome LV des *Mémoires couronnés et autres mémoires* publiés par l'Académie royale de Belgique.)

On ne connaissait que dans ses lignes essentielles les négociations infructueuses entamées par Joseph II pour obtenir des Provinces-Unies la liberté de l'Escaut, fermé depuis la paix de Westphalie à la navigation marchande; à lire nos meilleurs historiens, l'*ultimatum* du 23 août 1784, suivi de la canonnade navale désignée sous le nom de *guerre de la marmite*, semblaient résumer tout le conflit austro-hollandais de la fin du XVIIIe siècle. M. Magnette, dans le mémoire dont nous voulons signaler ici — bien que tardivement — les principales qualités, a repris dans ses détails l'étude de cette question qui a exercé une influence si directe sur la prospérité commerciale et l'activité industrielle de la Belgique pendant près de cent cinquante ans. Son travail, rédigé dans une langue sobre et précise, mérite d'attirer l'attention tant par le point de vue sous lequel le projet de la réouverture de l'Escaut y est envisagé, que par la richesse et la conscience des recherches qu'il a nécessitées.

C'est l'histoire diplomatique, *externe*, de l'Escaut pendant les premières années du règne de Joseph II, l'aspect *européen* du problème de l'émancipation de notre fleuve national que M. Magnette développe au moyen des documents puisés aux archives de Vienne, Paris, Bruxelles et Berlin. La liberté de l'Escaut cesse d'apparaître comme « une question belge », d'intérêt local; elle acquiert sa portée véritable et devient ainsi réellement « le grand objet » à la réussite duquel le monarque autrichien consacre, avec plus d'ardeur que de prudence, son activité et celle de sa diplomatie.

On lira dans le volume de M. M. comment la résolution d'affranchir les Pays-Bas de la servitude économique se développe dans l'esprit du fils de Marie-Thérèse (1); comment, en 1781, bien qu'assuré de l'alliance

(1) Qu'il nous soit permis de regretter que l'auteur se soit montré si sobre de détails, lorsqu'il nous dépeint la situation désastreuse du commerce anversois à l'avènement de Joseph II (p. 16). « Le prix du blé était exorbitant. La ville même ne comptait plus guère que 35,000 à 40,000 habitants, dont 12,000 étaient secourus par l'assistance publique! » En donnant beaucoup d'explications pareilles, M. Magnette nous ferait mieux saisir comment le spectacle du « marasme commercial » suscita les préoccupations du monarque au sujet de l'Escaut.

de l'Angleterre — alors en guerre avec les Provinces-Unies —, il croit devoir « cacher son jeu », n'estimant pas encore le moment favorable à l'exécution de son projet ; car l'Empereur, avant de tenter une entreprise qui ne vise à rien moins qu'à dénoncer les clauses — iniques, il est vrai — de solennels traités, veut obtenir l'appui diplomatique de la France; fort de ce concours, il pourra aller jusqu'à *provoquer* l'ouverture de négociations avec les États généraux. Les incidents de frontières survenus à la fin de 1783 fournissent à Joseph II l'occasion d'entrer en rapport avec les commissaires de la République : le 4 mai de l'année suivante, il fait connaître, par l'intermédiaire de Belgiojoso, ses prétentions dans un *Tableau sommaire*. Si le souverain n'y réclame pas encore la réouverture de l'Escaut, c'est qu'il espère que les Hollandais lui proposeront d'échanger les territoires qu'il leur revendique contre leurs droits sur le fleuve. Mais son attente est déçue. Alors, sentant que seul il lui serait impossible de forcer ses adversaires à céder, l'Empereur invoque l'entremise de la cour de France. Beau-frère de Louis XVI, uni amicalement à lui par les traités de 1756 et 1757, Joseph II croit pouvoir compter sur les bons offices du cabinet de Versailles. Mais la politique française, dirigée par Granier de Vergennes, exerce son influence dans un sens contraire à ses vœux : loin d'appuyer l'ultimatum de son parent, et de soutenir ses préparatifs de guerre, Louis XVI menace même l'Autriche d'une intervention armée dans le cas où elle attaquerait les provinces septentrionales. Joseph II doit se contenter d'accepter la médiation de la France. On suit les suites humiliantes qui en résultent pour lui : le traité de Fontainebleau, en maintenant la fermeture de l'Escaut, laisse subsister le régime de criante injustice imposé au commerce belge par le traité de Munster.

M. M. ne s'est pas borné à faire un exposé complet et impartial de la question de l'Escaut au point de vue autrichien et hollandais; il a, dans la seconde partie de son travail, examiné la conduite que suivirent dans cette affaire les gouvernements anglais, prussien et russe. Nous ne pouvons résumer ici, en quelques lignes, les trois chapitres — tout à fait originaux — où l'auteur étudie l'attitude respective du roi Georges, de Frédéric II et de Catherine de Russie. Le rôle de la tzarine est particulièrement intéressant. Désireuse d'intervenir comme médiatrice dans les luttes entre les grandes puissances, Catherine II veut empêcher la Hollande de s'attacher à la France et rétablir l'ancienne union entre les cours de Saint-Pétersbourg et de Londres. « Promesses, protestations de zèle, conseils », en cela se résument, dit M. M., les services que l'Impératrice, guidée par des mobiles tout personnels, rendit à Joseph II.

Dans la conclusion de son mémoire, l'auteur apprécie avec beaucoup de sincérité et de modération la conduite de l'Empereur dans sa tentative d'obtenir l'ouverture de l'Escaut; il montre comment Joseph II a compromis une cause « essentiellement juste en soi » par un manque de prudence et d'habileté. Nous admettons volontiers que sans les *fougues* du

monarque autrichien, la liberté de notre fleuve eût peut-être été obtenue. Mais n'oublions pas que si Joseph II avait pour lui l'équité et la raison, il avait contre lui le texte formel des traités; il devait combattre l'inébranlable opiniâtreté des Hollandais, l'astuce du roi de Prusse, la jalousie commerciale de l'Angleterre, la timidité de Louis XVI; puis, il faut l'ajouter (car c'est une des impressions que nous a laissées la lecture du livre de M. M.), l'Empereur ne fut soutenu, dans son projet, ni par un mouvement d'opinion, ni par les sympathies unanimes des provinces belges; dans cette question vitale pour la généralité du pays, reparaissent l'esprit de provincialisme et les instincts particularistes qui rapetissent toute notre histoire. Les délibérations de la « jointe » sont à cet égard pleines de tristes enseignements. Enfin, rappelons-nous que Joseph II n'a jamais voulu pousser les choses jusqu'au bout; ses menaces de guerre ne furent qu'un épouvantail. Qu'il ait désiré la réouverture de l'Escaut, le fait n'est pas douteux; mais, en même temps qu'il poursuivait cette négociation, il préparait en secret le fameux « troc de la Bavière ».

Charles VI sacrifie la Compagnie de commerce d'Ostende à des intérêts dynastiques et à l'obtention de la Pragmatique! Marie-Thérese n'obtient pas l'échange de la Bavière et des Pays-Bas! Joseph II vend pour quelques millions la liberté de l'Escaut! Voilà trois faits qui caractérisent la politique de la Maison de Habsbourg vis-à-vis de nos provinces!

MICHEL HUISMAN.

—

LUCIEN JOTTRAND. — **Croquis du Nord : Nordland, Finmark, Spitzberg.** — Bruxelles, H. Lamertin, 1898.

« Certains aspects des pays où l'on arrive vous frappent très vivement à première vue, impressions primesautières qui s'effacent vite et qu'il faut noter tout de suite parce que plus tard on ne les noterait plus ».

Ces mots de Pierre Loti pourraient servir d'épigraphe à l'album de prose où M. Lucien Jottrand a essayé de traduire, en toute sincérité, les sensations de son œil vigilant et passionné de paysagiste, devant cette nature septentrionale qu'il évoque souvent avec un singulier bonheur.

On souhaiterait bien que certains « croquis » fussent plus « enlevés »; on regrette d'y voir, à côté du point lumineux où l'impression se concentre, des traits accessoires qui peut-être l'affaiblissent et la diluent. On voudrait parfois que l'écrivain se fût limité davantage, qu'il eût sacrifié tel renseignement de peintre, tel detail d'une observation trop extérieure ou trop courte pour émouvoir nos fibres sympathiques...

Mais hâtons-nous d'ajouter que mainte page échappe entièrement à ce reproche: Cette fois l'auteur a permis aux sensations neuves de descendre, de se déposer au tréfonds de sa mémoire et d'y fructifier jusqu'à ce que, dans l'apaisement recueilli des souvenirs. comme un précipité cristallin, naquît une image brillante, harmonieuse et complète.

Nous citerons entre autres la fin du premier chapitre, cette revue nocturne d'écueils pareils à des monstres marins :

« De la passerelle, nous assistons à ce défilé fantastique.

« A cette heure indécise, la boussole, « cette âme tremblante du navire », devient l'oracle vénéré auquel on demande les conseils précieux de la route à suivre ; notre énorme pilote se penche vers elle avec un infini respect ; il ne la quitte point, il la flatte de la main pour l'amadouer et se la rendre propice ; on dirait le tabernacle sacré d'une divinité muette, et son disque éclairé rayonne dans l'ombre laiteuse comme un œil de voyante.

« Il ne finira pas de toute la nuit, le défilé terrifiant des monstres ; d'autres théories de bêtes accroupies surgissent en avant, accrues sans cesse de bandes nouvelles ; nous sommes au milieu d'elles, car derrière nous, celles que nous avons dépassées ont resserré leurs rangs... et la brume immobile n'est à coup sûr que la lourde vapeur qu'exhalent ces troupeaux, l'haleine glacée qui s'amasse le soir autour d'eux.

« Le *Vesteraalen*, presque sans bruit, glisse entre ces dos de pachydermes et de sauriens, d'ichtyosaures et d'iguanes ; les fanaux de couleur, allumés à ses hanches, projettent devant eux leur regard fixe, tandis que son feu blanc luit à son mât comme une étoile tutélaire ; nous glissons et l'espace autour de nous fait écho à notre silence... »

Le coloriste qu'est M. Lucien Jottrand s'affirme à tout moment en de courtes phrases qui disent en deux lignes tout ce qu'elles ont à dire : « A nos pieds, le port s'enchâsse dans son cirque de roches, comme une turquoise dans un châton de fer » (p. 28). « Les nuages déchiquetés, frangés de flamme, semblent les ice-bergs de l'espace » (p. 175).

Çà et là, une pointe d'humour, d'imagination amusante et émue ; ainsi dans la peinture des pâtres lapons conduisant leurs troupeaux de rennes :

« Pauvres braves gens, humbles et doux ! Tout leur bien trotte devant eux avec des craquements brefs de rotules noueuses ; ... à voir leurs vêtements de cuir, de vadmel ou de poils, usés, luisants de graisse, on se demande s'ils les ont jamais ôtés ; cela fait partie d'eux-mêmes, ils naissent et grandissent ainsi, dirait-on...

« Ces misérables bouchers ont je ne sais quels airs résignés, quelles allures un peu timides et méfiantes de gens qu'on exploite ; il se dandinent drôlement, la taille dessinée bas par une courroie de cuir qui leur ceint les reins. Ils ont, au-dessus de pommettes saillantes, de bons yeux gris, malicieux souvent, un peu obliques, ouverts en amande dans leur face olivâtre et luisante. Ils inspirent quelque dégoût assurément, à cause de leur saleté huileuse, mais une pitie profonde se mêle à ce premier sentiment et le rachète... » (pp. 35-36).

Ainsi encore dans la description des rues d'Hammerfest où les chats ont, comme partout, « des allures tout à fait déplacées et incompréhensibles », « où l'on a l'illusion d'errer dans une ville abandonnée... ; nne

ville morte qu'habiteraient des ombres vaquant, invisibles, à leurs occupations de jadis, dans un silence éternel, sous une poussière jaune de morue séchée » (p. 46).

Dans ces passages et dans beaucoup d'autres, M. Lucien Jottrand réalise des tableaux achevés, il pénètre l'âme des choses et fait œuvre de poète : nous le félicitons avec un réel plaisir.

P. DE R.

—

ALBERT MOCKEL : **Stéphane Mallarmé. Un héros.** — Paris. Édition du *Mercure de France*, 1899.

Œuvre d'ami et d'admirateur sincère, l'étude de M. Mockel fait valoir ses qualités d'analyste presque autant qu'elle justifie le talent de Stéphane Mallarmé. Ce n'est point en effet une critique littéraire que M. Mockel nous présente. C'est plutôt la réfutation de reproches adressés ordinairement au « Prince des Poètes », par la détermination exacte de sa place dans l'art et de sa raison d'être dans les lettres actuelles. Pour l'examen de la philosophie, des règles d'esthétique, de la facture de l'écrivain, il justifie l'art si spécial de Mallarmé qui voulut allier l'idée du poète à celle de la solitude et du refuge suprême dans la pensée dont la prédominance stricte dans son œuvre la rattache à la plus pure lignée d'art français.

Si l'argumentation n'enlève pas toujours la conviction, il ne faudrait point en faire un reproche à l'auteur : les quelques pages dans lesquelles il a condensé son étude lui faisaient de la concision une règle parfois gênante, mais certes impérieuse. Somme toute, un livre intéressant à lire et où il y a à glaner.

A. M.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Concours universitaire. — Parmi les lauréats du concours universitaire pour 1897-1899, nous relevons trois anciens élèves de l'Université de Bruxelles. *M. François Van Rysselberghe,* docteur en sciences naturelles, a été proclamé premier en sciences botaniques. *M. Pierre Vanderlinden,* docteur en sciences naturelles, a obtenu une mention honorable en sciences botaniques. *M. Henri Vindevogel,* docteur en médecine, a été proclamé premier en sciences thérapeutiques. La Rédaction leur adresse toutes ses félicitations.

—

Académie Royale de Belgique. — *Essai sur le règne du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière,* par MICHEL HUISMAN. — La classe des lettres de l'Académie Royale de Belgique a examiné, il y a quelques semaines, le récent ouvrage de M. Michel Huisman, sur Maximilien-Henri de Bavière. Nous avons sous les yeux les rapports des commissaires, MM. Pirenne, Discailles et Kurth. A côté de quelques observations, bien compréhensibles puisque M. Huisman n'en est qu'à ses débuts, nous y trouvons des phrases fort élogieuses, que nous nous faisons un plaisir de rapporter ici. M. Pirenne d'abord :

« Le mémoire présenté à la classe, par M. Michel Huisman, témoigne » de réelles qualités d'exposition et d'un travail d'érudition considérable. » L'auteur ne s'est pas contenté de consulter les archives de Liége, il a » eu recours aussi aux archives générales du Royaume et à celles du » ministere des affaires étrangères à Paris. J'ajoute qu'il possede parfaitement la bibliographie de son sujet, et, qu'à côté des ouvrages généraux qui s'y rattachent, il cite une foule de pamphlets, de brochures, » de plaquettes de toute espèce, dont un grand nombre sont peu ou » point connus. Son étude sur le regne de Maximilien-Henri de Bavière » constitue, incontestablement, une contribution intéressante à l'histoire » du pays de Liége au XVIIe siècle, et elle mérite amplement, à mon sens, » de paraître dans les Mémoires de l'Académie. »

M. Discailles dit plus loin :

« Je propose à la classe d'insérer le mémoire de M. Huisman dans la » collection des *Mémoires couronnés et autres, collections* in-8°.

„ J'estime que, par l'importance des recherches et la richesse de la „ documentation, par la netteté du plan et la clarté du style, il est digne „ de cet honneur...

„ ... Un peu plus d'*objectivité* pour le fond, un peu moins de redondance „ pour la forme, et M. Huisman deviendra un de nos meilleurs histo- „ riens. „

M. Kurth s'étant rallié aux conclusions de ses deux collègues, la Classe a décidé l'impression du travail de M. Michel Huisman.

Ce succès fait grand honneur à l'enseignement donné à l'Université de Bruxelles.

—

Association générale des Étudiants. — L'Association générale des Étudiants, qui entre actuellement dans sa quatrième année d'existence, a apporté à ses statuts, lors de sa dernière assemblée générale, quelques modifications importantes. Trois articles ont été revisés; le texte suivant a été adopté :

ART. 10. — Les étudiants de chaque Faculté, qu'ils soient ou non membres effectifs de l'Association, sont appelés chaque année dans la première quinzaine de novembre à élire, au scrutin secret, leurs délégués au Comité, à raison de 1 délégué par 60 inscrits, le reste supérieur à 30 étant considéré comme soixantaine entière.

Le nombre des délégués sera calculé d'après le recensement de l'année précédente.

Le scrutin reste ouvert pendant deux jours au moins.

ART. 13. — Le comité pourra s'adjoindre, avec voix consultative :

1° Des délégués des différents Cercles universitaires; ces délégués seront nommés par le Cercle et agréés par le Comité;

2° Tous les étudiants, membres actifs de l'Association, qu'il jugera nécessaire d'associer à ses travaux.

ART. 20. — Elle (l'Association) ne pourra accepter de subsides que par décision expresse du Comité, sauf appel à l'Assemblée générale des membres actifs dans le délai de dix jours après l'affichage de la décision du Comité.

* * *

Section de Librairie. — Le Comité rappelle aux étudiants que la Section de Librairie se charge de leur procurer les livres neufs avec de fortes réductions. Les frais de port, étant à charge du destinataire, sont partagés entre les acheteurs proportionnellement aux prix des livres qu'ils ont commandés. Pour réduire autant que possible ces frais, il importe que les étudiants remettent leurs commandes sans tarder, afin que la Section n'ait à faire, aux différents éditeurs, qu'une seule forte commande et non plusieurs petites.

La Section se charge également de la vente des livres d'occasion, des

cours, de tous les instruments d'étude. Afin de couvrir ses frais de bureau, elle prélève, à son profit, 10 p. c. sur le prix des ventes d'occasion. La liste des offres et des demandes sera affichée à l'Université et constamment tenue au courant.

***

Le Comité adresse un pressant appel aux étudiants pour qu'ils fassent partie de l'Association générale. Il est indispensable que le nombre des membres s'accroisse dans une forte proportion. C'est seulement alors que l'Association, encouragée par les hautes sympathies qui, jusqu'ici, ne lui ont pas été ménagées, pourra accomplir utilement, dans l'intérêt de tous les étudiants, la tâche qu'elle s'est proposée.

***

Nous croyons être l'interprète des vœux unanimes en souhaitant que le Comité maintienne à la tête de l'Association M. Fernand Van der Elst qui, depuis quelques mois, la dirige avec autant de dévouement que de succès. S.

—

L'Extension de l'Université Libre de Bruxelles a composé son Comité central, pour l'année académique 1899-1900, de la maniere suivante : président, M. Dollo, agrégé à la Faculté des sciences; secrétaire, M. G. Herlant, avocat; trésorier, M. J. Massart, professeur à la Faculté des sciences; membres, MM. De Meyer, étudiant, J. Demoor, agrégé à la Faculté de médecine, L. Errera, professeur à la Faculté des sciences, P. Héger, recteur, F. Henry, avocat, L. Leclère, professeur à la Faculté de philosophie, P. Vandervelde, agrégé à la Faculté de médecine.

Les cours, la plupart encore inédits, seront donnés cette année par MM. Edm. Cattier, D. De Moor, P. de Reul, G. Dwelshauvers, P. Errera, Goblet d'Alviella, M. Huisman, E. Lameere, H. Lebœuf, L. Leclère, H. Pergameni, E. Van Overloop et Vollgraff, pour la Faculté de philosophie; par MM. F. Cattier, G. Cornil, P. Errera, J. Plas, H. Speyer, Van der Rest, Vauthier et Waxweiler pour la Faculté de droit; par MM. Anspach, A. Bergé, Bommer, Clautriau, Crismer, Daimeries, Daniel, Dollo, L. Errera, A. Lameere, Laurent, J. Massart et Pelseneer pour la Faculté des sciences; enfin, par MM. Bayet, Cheval, Cocq, Dallemagne, De Boeck, J. Demoor, Dubois-Havenith, Funck, Gallemaerts, Gallet, Gevaert, Héger, Herlant, Laurent, Le Marinel, Philippen, Pechère, Rouffart, Slosse, J. Verhoogen, R. Verhoogen et Wybauw pour la Faculté de médecine.

—

Une conférence antialcoolique, par M. le professeur Forel, de Zurich.

M. le professeur Forel a donné, le 28 août, une conférence antialcoolique à la « Maison du Peuple », sous les anspices de la Ligue antial-

coolique socialiste. M. Lejeune, qui a donné récemment une conférence sur le même sujet, dans le même local, a présenté le conférencier. Le Dr Forel a été pendant longtemps directeur de l'asile d'aliénés de Zurich. Il est un des apôtres les plus actifs de la lutte contre l'alcool; il prêche à la fois par sa science et par son exemple. C'est un convaincu.

Après avoir rappelé rapidement les dangers de l'abus des boissons alcooliques, en citant quelques chiffres
qu'il faut entendre par alcool, le conférencier indique le remède qui peut seul, d'après lui, entraver les ravages de l'alcoolisme. Il faut prendre le taureau par les cornes, il ne faut pas pactiser avec l'ennemi. Le moyen de guérir l'alcoolique est de lui supprimer l'usage des boissons fermentées. Le moyen de ne pas le devenir est de ne prendre aucun alcool.

M. Forel ne peut pas admettre l'usage modéré d'un poison; pour lui, l'usage modéré conduit à l'alcoolisme; les tempérants sont la pépinière où se recrutent les alcooliques; il faut être abstinent. D'ailleurs l'usage modéré des boissons alcooliques est aussi un danger, il détermine des troubles organiques variés qui se produisent à longue échéance, mais qui n'en sont pas moins le résultat de l'action nocive du poison sur les tissus.

Une expérience personnelle permet au conférencier d'exposer les avantages de l'abstinence (avantages qui sont confirmés par deux auditeurs).

L'exposé est clair et précis, M. Forel cite des anecdotes, des faits personnels très frappants.

La lutte contre l'alcoolisme doit précéder la lutte pour les réformes sociales; il faut liberer les cerveaux.

Le Dr Forel termine en signalant les résultats obtenus par l'Ordre des Bons Templiers dans les différents pays. Il donne les grandes lignes de l'organisation et tente de créer une loge à Bruxelles.

Les questions posées par les auditeurs permettent au conférencier de préciser quelques points importants.

L'alcool n'est pas un aliment, il ne supprime pas la fatigue musculaire, il ne réchauffe pas plus qu'il ne rafraîchit. Son usage comme médicament est seul admissible.

Dr Louis Querton.

Au nombre des articles que nous publierons dans notre prochain fascicule figurera le discours prononcé à la séance solennelle de rentrée des cours par M. le recteur Paul Héger.

LA MISSION

DE LA

PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE

II

Discours prononcé à l'ouverture solennelle des cours le 16 octobre 1899

PAR

PAUL HEGER
Recteur de l'Université libre de Bruxelles.

MESSIEURS,

L'année dernière, à pareille époque, j'ai eu l'honneur de vous entretenir de la mission de la physiologie expérimentale; j'avais envisagé cette mission à un point de vue général; permettez-moi d'y revenir aujourd'hui pour essayer de vous montrer comment, en ce qui concerne certains chapitres de notre science, cette mission a été remplie.

On comprend facilement que l'étude expérimentale des différentes fonctions du corps humain, bien qu'elle ait été abordée simultanément dans un grand nombre de directions, n'ait pas pu aboutir partout à un égal succès; certains organes, tels que les glandes, les muscles, l'estomac, le cœur et les poumons sont plus accessibles à l'expérimentation; d'autres sont d'un accès plus

difficile ou ne traduisent pas de prime abord et objectivement leurs fonctions. Cabanis a pu dire que le cerveau secrète la pensée comme le foie secrète la bile (1), mais ce n'était là qu'une image dont l'exactitude est d'ailleurs très contestable; ce que l'on ne peut mettre en doute, c'est que l'étude de la sécrétion biliaire ne soit un peu plus facile à faire, au moins dans ses grandes lignes, que la physiologie du cerveau.

L'étude de la digestion, de la respiration, de la circulation et de toutes les fonctions de la vie végétative a naturellement précédé celle des fonctions de la vie de relation. Il n'en pouvait être autrement, non seulement à cause de la facilité relative des expériences, mais aussi parce que les progrès de la physique et de la chimie ont trouvé des applications immédiates dans cette première partie de la physiologie; l'osmose était à peine entrevue que Dutrochet croyait trouver en elle le secret de la vie; on eut bientôt fait d'expliquer par elle la pénétration des aliments dans le tube digestif, on refusa de croire plus longtemps à l'existence des bouches absorbantes providentiellement étalées à la surface de l'intestin et sachant distinguer l'aliment du poison. Aussitôt que Poiseuille eut démontré l'analogie entre les lois du cours du sang dans les vaisseaux vivants et les lois qui règlent la marche d'un liquide dans les tubes de métal ou de verre, on renonça à imaginer, comme l'avait fait encore Kaltenbrünner, en 1812, que le sang circule en nous par l'effet d'attractions inexpliquées; en 1839, une célèbre expérience de Schwann prouva que les muscles obéissent aux lois des corps élastiques; de toutes parts, les témoignages affluèrent en faveur des interprétations mécaniques nouvelles que Magendie développait magistralement, dès 1834, dans ses leçons sur les phénomènes physiques de la vie.

Il ne fallut rien moins que l'évidence pour désarmer les partisans de la force vitale; sur certains points, c'est à grande peine que la

(1) Pour se faire une idée juste des opérations dont résulte la pensée, il faut considérer le cerveau comme un organe particulier destiné spécialement à la produire, de même que les intestins et l'estomac à opérer la digestion, le foie à filtrer la bile, les parotides à préparer le suc salivaire. (CABANIS. *Rapports du physique et du moral de l'homme*, t. I, p. 124.)

capitulation fut enfin obtenue; parmi les idées qui restèrent le plus longtemps enracinées chez les adversaires de la science expérimentale, il faut noter la théorie qui prêtait aux êtres vivants une sorte d'omnipotence chimique, en vertu de laquelle les lois ordinaires du monde inorganique n'auraient pas existé pour eux; longtemps on crut que la plante et l'animal possédaient un pouvoir créateur en vertu duquel se fabriquent les produits nécessaires à la vie; on ne leur refusait même pas l'attribution autrefois réservée à la Divinité de former de toutes pièces les éléments primitifs : si le poulet pendant l'incubation manquait du soufre indispensable à la formation de ses plumes, la nature lui donnait le pouvoir de produire du soufre aux dépens d'autres corps simples; ainsi on supposait que les lois de la chimie biologique s'écartaient des lois de la chimie minérale et il semblait universellement admis que les êtres vivants ne connaissaient pas d'autres lois que le caprice et la fécondité.

Il fallut en rabattre; le jour où Wöhler fit la synthèse de l'urée, la chimie biologique se rapprocha de la chimie minérale; et nous pouvons dire aujourd'hui qu'il n'y a qu'une chimie, comme il n'y a qu'une physique, comme il n'y a qu'un monde; mais en même temps, nous devons reconnaître que les réactions chimiques accomplies dans les êtres vivants présentent une physionomie particulière, si bien qu'à première vue, elles semblent échapper aux lois ordinaires qui règlent les combinaisons inorganiques.

On accorde qu'il est absurde de mettre en opposition les lois de la vie et celles de la matière; on admet que les mêmes lois déterminent la fixation de l'oxygène de l'air sur le fer qui se rouille et la combinaison de l'oxygène respiratoire avec la matière rouge et ferrugineuse du sang; on ne peut cependant pas identifier ces deux phénomènes : ils dépendent des mêmes causes, nous n'en doutons pas, mais ils resteront éloignés l'un de l'autre, tant que nous n'aurons pas précisé toutes les conditions physiques qui les déterminent et les différencient; or, un grand nombre de facteurs, qui n'interviennent pas en chimie minérale, acquièrent une importance majeure dans les combinaisons organiques; la molécule inorganique possède une stabilité relative; la molécule organique, au contraire, est d'une merveilleuse souplesse, elle se détruit et se

reconstitue, elle est formée d'atomes ayant une grande labilité, elle modifie aisément ses affinités et la disponibilité de ses énergies; le chimisme vital emprunte à ces conditions son allure spéciale.

Lorsque nos pères refusaient obstinément de confondre la chimie des corps vivants avec la chimie inorganique, ils avaient raison en ce sens qu'ils s'appuyaient sur des faits d'observation; c'est précisément sur ces faits que commence aujourd'hui à se projeter la lumière; presque tout l'effort de la chimie biologique porte actuellement sur la constitution du protoplasme et sur la définition des actes chimiques dont il est le siège; on cherche, comme le dit M. Effront, dans un savant ouvrage récemment publié, à *expliquer l'augmentation du potentiel des molécules à l'intérieur des cellules.*

Sans entrer dans des détails techniques que ne comporte pas la circonstance, je voudrais essayer de vous montrer où se trouve actuellement reculée, grâce aux découvertes récentes de la chimie biologique, la limite de nos connaissances dans ce domaine.

Si les réactions chimiques accomplies dans les êtres vivants sont plus difficiles à suivre et surtout à codifier que les réactions de la chimie minérale, ce n'est pas seulement à cause du milieu caché dans lequel elles se passent, ce n'est pas davantage et uniquement à raison de la complexité des éléments mis en présence : il n'est pas de crypte mystérieuse au fond de nos organes où le microscope ne pénètre, il n'est pas de composition ou de structure moléculaire qu'une analyse chimique patiente ne finisse par mettre au jour; mais il y a dans la marche des réactions organiques, dans la manière dont elles sont amorcées et conduites, intervention de facteurs qui souvent nous échappent et de substances qui n'ont pas d'analogues dans le monde inorganique; ces substances sont les ferments. Van Helmont fut le premier à leur donner un nom; il substitua la notion de la fermentation à ce que les anciens, avec Aristote, avaient appelé la coction. Les ferments aujourd'hui sont souvent désignés sous les noms de diastases, d'enzymes ou de zymases; lorsqu'une individualité chimique porte plusieurs noms, cela indique généralement que son identité n'est pas bien établie; ils avaient aussi plusieurs noms les démons que l'on évoquait au moyen âge, en les appelant un à un pour les forcer à sortir du corps des possédés; comme les diables d'alors, les ferments de la

chimie moderne ont des apparences et des noms multiples; comme les démons d'ailleurs, ils échappent à nos analyses et provoquent sans cesse devant nos yeux des séries de faits imputables à eux seuls.

Remarquable est leur puissance, car par leur seule présence, ils associent des corps qui jamais ne s'uniraient sans eux, et de même ils dissocient avec la plus grande facilité ce que l'affinité chimique avait intimement uni; c'est par eux que l'albumine et la fécule se transforment en produits solubles, par eux que le sang se coagule, par eux, en grande partie, que les cellules se nourrissent et vivent; ils tiennent sous leur dépendance la plupart des réactions de la vie; ils y interviennent passagèrement, comme par un simple contact ou tout au moins sans se combiner d'une manière durable; ils ne font que passer, ils ne sont déjà plus; la chimie ne parvient pas toujours à les saisir, et c'est une des grandes énigmes de la biologie moderne que la constitution des zymases et l'interprétation exacte de leur rôle.

Il existe, il est vrai, en chimie minérale des actions de présence comparables à celles des ferments solubles : telle l'action bien connue de la mousse de platine amorçant l'oxydation de l'hydrogène; mais plus on étudie l'action des zymases, plus elle apparaît différente de celle de la mousse de platine ou de tout autre composé minéral avec laquelle une analogie toute superficielle permet seule de la comparer; en effet, tandis que la mousse de platine présente dans son mode d'action une grande fixité, au contraire, les propriétés des zymases se modifient étrangement, et complètement parfois, d'après la nature du milieu; c'est ici que le phénomène devient des plus intéressants, car il nous met sur la trace d'une sorte d'adaptation analogue à celle qui s'observe lorsque, en changeant de milieu, les organismes vivants modifient leurs allures et toute leur manière d'être.

La pepsine, par exemple, agit dans la digestion gastrique chez les mammifères, à la température moyenne du milieu; elle est inefficace à 0° et présente un optimum d'action à 50°. Cette même pepsine, chez les animaux à température variable, est au contraire active à 0° et présente son optimum à 40°. Tout se passe donc comme si l'enzyme s'était modifiée en s'adaptant, alors que

cependant rien ne paraît changé dans sa composition chimique.

Autre exemple: On a extrait du serum des animaux une enzyme dont l'action se traduit par un dédoublement des corps gras; on a extrait du pancréas une enzyme en apparence tout à fait identique; toutes deux ont les mêmes caractères et le même pouvoir, à la condition toutefois qu'on les étudie à la température de 15°. Mais à d'autres températures, les deux enzymes se comportent différemment; leur activité devient inégale et comme elles gardent cependant l'une et l'autre leur composition primitive, l'embarras est grand de décider s'il y a deux substances, deux enzymes distinctes, ou si peut-être il n'y en a qu'une seule possédant, comme la pepsine dans l'exemple cité tout à l'heure, une aptitude remarquable à modifier l'une de ses fonctions selon les circonstances.

Cette étonnante plasticité, ce quelque chose d'insaisissable, qui appartient aux ferments intervenant dans toutes les réactions de la vie, fait comprendre qu'il ne soit pas toujours facile d'appliquer à celles-ci la rigueur des déterminations chimiques ordinaires; cependant, malgré la réelle difficulté du problème, la chimie paraît en voie de le résoudre; on a remarqué que la forme des molécules exerce sur les aptitudes fonctionnelles des ferments une très grande influence; pour bien me faire comprendre, permettez-moi de choisir, à titre d'exemple et parmi beaucoup d'autres, un fait emprunté à la grande et belle œuvre de Fischer.

On donne en chimie le nom de corps isomères à des composés identiques entre eux au point de vue de la qualité et de la quantité de leurs éléments constituants, mais différents les uns des autres par le mode de groupement de ces mêmes éléments; or, on constate que des enzymes qui se montrent actives en présence de certains corps sont inactives vis-à-vis de leurs isomères; l'émulsine agit sur le méthylglucoside A et n'agit pas sur son isomère B. Tout se passe comme si la forme de la molécule intervenait indépendamment de la composition chimique élémentaire; on interprète ce fait en disant que l'enzyme peut mieux entrer en contact avec certains corps dont la forme est appropriée à la sienne, tandis qu'elle serait tenue à distance des corps isomères dont la structure ne se prête pas à l'établissement des mêmes contacts; la

forme de l'édifice moléculaire devient par le fait un facteur capital dans la réaction; c'est là ce que Fischer exprime en disant qu' « *une action diastasique n'apparaît qu'entre des substances qui ont entre elles des relations stéréochimiques bien déterminées* ».

La figure des éléments, la forme des molécules, les saillies et les angles réalisés par leur superposition et par leur mode de groupement, la possibilité de combinaisons infiniment variées et susceptibles même de varier sans cesse au point qu'on ne puisse les fixer un instant sans risquer de les détruire, voilà ce que doit prendre en considération quiconque veut essayer de réduire en formules les phénomènes flottants de la vie.

Ce n'est pas tout : dans cette mobilité où tant d'actions fugitives s'entrecroisent, il y a des constantes; la confusion n'est qu'un aspect des choses, un aspect dû à notre myopie; en réalité, il y a des directions et des lois aussi rigoureuses dans le milieu vivant que dans l'inorganique; d'après l'une de ces lois, récemment mise en évidence par Effront, la genèse même des enzymes serait influencée par le mode de nutrition des cellules, de telle sorte qu'une cellule « nourrie avec de l'amidon secrète une substance active ayant la structure stéréoscopique de l'amidon; tandis que si la même cellule est nourrie de sucre de canne, la diastase qu'elle forme a la construction géométrique du sucre de canne ».

J'attire votre attention sur l'importance de ce fait : il contient peut-être en germe le secret d'une évolution qui serait, il est vrai, d'ordre purement chimique, mais n'en pourrait pas moins s'appliquer à l'évolution même des espèces sur notre globe; je ne puis, sans risquer d'abuser de votre bienveillante attention, entrer ici dans le détail des faits; d'un mot je vous dirai que dans les études nouvelles sur l'action des ferments, ce n'est pas seulement tel ou tel phénomène chimique intéressant en lui-même que nous cherchons à définir, c'est l'un des facteurs essentiels de l'évolution des êtres vivants que nous croyons saisir; dans l'acquisition de certaines propriétés nouvelles par la cellule à laquelle on fournit une parcelle d'un aliment nouveau, nous voyons un commencement de démonstration expérimentale donnée à cette « hérédité des caractères acquis » admise autrefois comme un

postulatum par Lamarck, acceptée par Darwin et récemment contestée par Weismann et ses élèves.

Notre savant collègue, M. le professeur Léo Errera, dans une publication récente, croit avoir établi que certains caractères imposés au corps par les conditions du milieu sont transmissibles par hérédité (1); vous pouvez juger dès lors de l'importance que revêt à nos yeux cette évolution chimique dont la genèse des enzymes fournit une preuve.

De pareils faits nous permettent d'espérer que bientôt, au chapitre : " Pourquoi nous ressemblons à nos parents? „, déjà traité avec une grande lucidité par Van Bambeke, nous verrons succéder, comme un complément nécessaire, cet autre chapitre auquel travaillent les biologistes à l'heure actuelle : " Pourquoi nous différons de nos parents? „ C'est, à ce point de vue, une grande conquête que la démonstration du fait que l'introduction dans la réaction d'un élément nouveau, non préexistant, pourrait modifier d'abord la structure chimique des produits dérivés de la vie cellulaire, puis ce milieu lui-même et par suite les propriétés fondamentales des organismes qui y naissent; si la structure chimique elle-même est changée, ces organismes apparaîtraient comme des individus nouveaux Ce n'est pas seulement le fait de l'irritabilité, c'est aussi le mécanisme ignoré de l'évolution qui tend à s'éclaircir; si averti que l'on fût, on ne s'attendait pas à voir surgir tant de subite clarté du brouillard de la physiologie moléculaire.

A vrai dire, la réduction de la chimie physiologique à des lois positives qui relèvent de la chimie générale est l'objectif ancien déjà de la biologie cellulaire; depuis 1864, c'est-à-dire depuis l'époque où parut le travail classique de Kühne sur la constitution du protoplasme, la chimie physiologique n'a pas cessé d'être orientée dans cette direction et la vieille chimie de Liebig, avec ses tendances vitalistes plus ou moins dissimulées, s'est évanouie dans le lointain; aujourd'hui, une chose apparaît clairement, c'est l'unité des lois de la chimie; si l'on a pu en juger autre-

(1) *Hérédité d'un caractere acquis chez un champignon pluricellulaire*, par L. Errera. *Bull. acad. roy. de Belgique*, section des sciences, n° 2, février 1899.

ment, c'est que l'on n'a pas tenu compte de quantités si petites qu'elles paraissent négligeables; la précision apportée dans les recherches modernes nous a démontré que ces " presque rien " ont une grande valeur; dans la formule de la marche d'un astre, une cause infinitésimale, en agissant toujours, finit par amener un changement complet; ainsi fonctionnent les infiniment petits dans la succession des réactions du protoplasme à l'intérieur de nos cellules.

Dans un tout autre ordre d'idées s'est manifestée en physiologie une tendance non moins caractéristique que la recherche de la quatrième décimale dans les réactions; je veux parler de la coutume, aujourd'hui universellement acceptée, d'expérimenter sur des animaux inférieurs, qui, par rapport aux vertébrés, représentent, eux aussi, des infiniment petits; la génération des physiologistes qui nous a précédés, à laquelle appartenaient Claude-Bernard, Valentin, Ludwig et tant d'autres dont les noms se présentent à l'esprit sans qu'il soit nécessaire de les rappeler, a envisagé surtout les expériences à faire sur des vertébrés; les singes, les lapins, les chiens surtout ont fourni le plus fort du contingent aux recherches de laboratoire; n'oublions pas la grenouille, sans laquelle l'électro-physiologie n'existerait pas encore; mais, en général, on n'utilisait guère les invertébrés, on abandonnait les protozoaires aux zoologistes comme les plantes à la botanique.

Il n'en est plus de même aujourd'hui: les physiologistes emploient de préférence les animaux inférieurs et même les plantes pour en faire les objets de leur étude, et, chose remarquable, ils paraissent attendre de l'analyse des fonctions des êtres rudimentaires la solution des problèmes les plus ardus de la psychologie; dans l'infusoire dépourvu d'organes des sens, dans le paramoecium qui cherche en se déplaçant à l'intérieur d'une goutte d'eau l'optimum de concentration ou de température, dans l'inclinaison graduée des filaments du phycomyces sous l'influence de la lumière, dans les admirables figures réticulaires de la karyocinèse, le physiologiste cherche et trouve, avec plus de netteté que dans les organismes supérieurs, la démonstration des lois psychophysiques; la vie est trop enveloppée dans les espèces animales supérieures, les structures y sont trop complexes; c'est dans les êtres rudimen-

taires que nous espérons trouver des manifestations vitales plus simples, plus claires, plus faciles à saisir et à analyser.

Ainsi le champ de nos observations s'est lentement déplacé: il fut un temps où l'on osait à peine interpréter ce qui se passe dans l'homme en le comparant à ce qui se passe dans les animaux; c'est avec une sorte de timidité que Buffon s'excuse de faire une telle comparaison; à mesure que l'on pénètre plus avant dans les structures et dans les fonctions, les analogies ont apparu; on s'est dirigé vers les origines, vers la cellule considérée comme élément constitutif essentiel de tout être vivant, vers les amibes, vers les protistes, vers la « matière vivante » dans ses expressions les plus simples.

De siècle en siècle, la concentration s'est faite vers l'analyse d'objets de plus en plus restreints; après avoir décomposé le corps en organes, les organes en tissus, les tissus en cellules, on a différencié enfin dans la cellule elle-même le protoplasme et le noyau; et lorsque poussant l'analyse encore plus loin, on a cherché à définir la vie dans cet élément ultime, on y a retrouvé le même caractère qui avait apparu, autrefois, comme le premier et le plus saisissable dans tous les êtres vivants : le mouvement.

La vie de la cellule est liée à l'existence des mouvements de son protoplasme et de son noyau; lors de la reproduction surtout, ces mouvements se traduisent à l'observation; ils semblent obéir à un certain mode individuel, car les phénomènes de la karyocinèse sont toujours identiques dans les cellules de même espèce et toujours différents d'une espèce à une autre. Dans l'œuf, au moment solennel de la fécondation, on peut suivre les mouvements de la matière du noyau jusqu'à la fusion de la nucléine mâle avec la nucléine femelle; dans ce début de l'être, nous voyons clairement que la vie n'est pas un commencement absolu ou une création, mais qu'elle est tout entière dans la continuité d'un mouvement.

Le noyau détient les qualités héréditaires; *Omne vivum ex ovo,* disait Harvey; *Omnis cellula a cellula*, a dit Virchow; *Omnis nucleus e nucleo*, disait Fleming en 1884; le problème de la vie se concentre aujourd'hui dans le noyau de la cellule; tant qu'il y a vie, même dans une cellule chloroformée, le noyau est en mouvement ou possède la capacité d'entrer en mouvement; on dirait

qu'une sorte de rythme ou de " mouvement individuel „ appartient à chaque cellule, que toute matière assimilée par elle sera contrainte de s'y soumettre, puis de participer elle-même à sa genèse jusqu'à ce qu'elle le transmette à d'autres molécules qui entreront successivement dans la danse jusqu'à la fin des temps, c'est-à-dire jusqu'à la mort de la cellule.

Cette mort elle-même ne sera que le passage à un autre rythme, c'est-à-dire une transformation du mouvement; le cadavre n'a-t-il pas, au moment de la mort, la même composition que l'être vivant? mais dans les cellules n'existe plus le même mouvement. La graine qui attend, parfois pendant des siècles, l'heure de la germination, n'a-t-elle pas la même composition qu'au moment où elle germe? Un peu d'eau suffit pour établir les contacts entre les molécules et commencer le mouvement qui ne s'arrêtera plus.

La biomécanique cellulaire a ruiné les anciennes hypothèses qui prêtaient au mouvement vital une spontanéité ; on aimait à dire qu'il avait en lui-même sa raison adéquate; personne aujourd'hui n'oserait plus soutenir cette interprétation. Il n'y a rien de spontané dans la nature; dans ce qui vit, comme partout ailleurs, tout se transforme et se continue. Les êtres, à proprement parler, ne naissent pas, ils ne font que persister dans l'accomplissement de mouvements qui leur ont été transmis par la génération.

Vous le voyez, l'étude de la vie, telle que la comprend notre physiologie, se résume dans l'étude des fonctions de la cellule; nous devons remonter jusqu'à elle dès qu'il s'agit d'approfondir un problème biologique quelconque, sans en excepter même les problèmes troublants de la psychologie.

Que l'on envisage la pensée dans la série des êtres ou que l'on s'attache particulièrement à l'étude des facultés mentales de l'homme, on ne peut laisser à l'écart les phénomènes cellulaires; partout il faut en tenir compte et la fonction même du cerveau se décompose en autant d'activités distinctes qu'il y a de cellules juxtaposées dans cet organe.

Je voudrais pouvoir vous exposer toutes les expériences faites dans ces dernières années pour préciser le mode d'intervention des cellules cérébrales dans les actes psychiques, mais c'est tout

un monde dans lequel j'hésite à vous introduire. Un discours rectoral n'est pas une leçon, et les termes dont je dois me servir sont peut-être nouveaux pour beaucoup d'entre vous; j'essayerai cependant, comptant sur l'intérêt qui s'attache à tout ce qui peut jeter du jour sur l'origine et la nature des facultés mentales de l'homme.

Depuis Descartes, nous décomposons tout acte nerveux en trois processus bien distincts : une transmission sensitive, une opération centrale, une transmission motrice ou centrifuge allant généralement aux muscles. N'insistons pas sur le nom donné par Descartes à la matière mobile dont il imaginait le transport le long des nerfs sensitifs et des nerfs moteurs; peu nous importe l'absurdité de l'hypothèse en vertu de laquelle le grand philosophe voulut localiser l'âme dans la glande pinéale, tout cela est secondaire; on ne mesure pas le génie à ses bizarreries; la grande idée de Descartes, c'est la définition de l'acte réflexe; il l'a suivi depuis son point de départ périphérique, il a décrit la transmission allant de la partie impressionnée jusqu'au centre dont l'activité s'éveille; il a reconnu l'existence d'une opération centrale dont la nature et l'intensité correspondent nécessairement à la nature et à l'intensité de l'impression; enfin, il a décrit la transmission centrifuge allant du centre vers le muscle qui se contracte.

Les recherches ont porté sur les trois processus si clairement entrevus par Descartes; ils sont aujourd'hui un peu mieux définis que de son temps; nous ne sommes plus réduits à imaginer que " si les organes des sens peuvent éveiller en nous des sensations, c'est parce que ces appareils déterminent dans les nerfs des changements matériels „, nous possédons les preuves de la réalité de ces changements. Ce n'est plus par égard pour l'autorité d'un philosophe ou bien en nous appuyant seulement sur des raisonnements subtils que nous affirmons l'existence dans le cerveau, au point même où naît une sensation, d'une action moléculaire dont la trace est durable; les impressions ont été suivies matériellement, de place en place, dans toute l'étendue de leur trajet, depuis la rétine jusqu'au centre visuel, depuis le bout des doigts jusqu'à la moëlle, jusqu'au bulbe et jusqu'au cerveau; on sait dans quel point les avenues sensorielles se rencontrent comme dans un car-

refour d'où elles se dirigent vers les régions corticales; parvenues dans l'écorce grise, on sait comment les sensations se localisent en autant de centres spéciaux qu'il y a de sensibilités distinctes; on sait où commence l'analyse consciente qui correspond à la genèse des idées; on connaît enfin la région où naissent les idées générales qui résultent de la comparaison des sensations entre elles, la région psychique supérieure formée par ce que nous appelons les " centres d'association de Flechsig „.

Qu'un rayon de lumière vienne impressionner ma vue, des séries de phénomènes qui ont pu être observés un à un s'improvisent aussitôt dans la merveilleuse plaque sensible qui tapisse le fond de l'œil; ces phénomènes sont si nombreux qu'il me faudrait des heures pour les décrire : rétraction des cônes et des bâtonnets de la rétine, migration du pigment, action chimique dont les optogrammes obtenus par Kühne ont fourni l'indiscutable preuve; tout cela s'accomplit en une minime fraction de seconde et aboutit à la transmission d'un mouvement moléculaire, par un certain nombre des 38,000 fibres du nerf optique; ces fibres sont constituées par les prolongements des cellules nerveuses de la rétine; la transmission nerveuse, quelle que soit la longueur du trajet qu'elle doit accomplir, se fait par un mécanisme qui repose sur l'irritabilité cellulaire; la cellule ou, disons mieux, le *neurone*, transporte jusqu'à ses extrémités l'impression qui arrive en un point quelconque de sa surface; les nerfs ne sont que la réunion en faisceaux des expansions terminales des neurones et le passage de l'impression se réduit à la propagation d'un mouvement moléculaire d'un point à un autre dans une seule et même cellule; plusieurs neurones pourront se relayer et, formant la chaîne, se communiquer de l'un à l'autre l'ébranlement moléculaire; celui-ci s'irradiant, sans rien perdre de son intensité, finira, s'il en a l'énergie, par retentir sur le demi-milliard des neurones corticaux.

On a calculé la vitesse avec laquelle l'impression se propage dans les nerfs; elle est de 25 à 30 mètres par seconde; dans les centres, elle est beaucoup moindre; elle s'accompagne d'une variation électrique locale dont la vitesse est la même; on a constaté l'existence de cette variation électrique dans les organes des sens au moment où ils sont impressionnés, dans les nerfs pendant

qu'ils fonctionnent, dans les centres à l'arrivée d'une sensation, enfin dans le nerf moteur et dans le muscle, au passage de l'onde; ainsi les esprits animaux ont pris corps; nous ne devons plus, comme autrefois Spallanzani, épier leur passage dans un membre et chercher à les emprisonner en y jetant une ligature; la théorie du neurone nous fait comprendre que le mouvement moléculaire correspondant à une sensation, à une pensée, à une résolution volontaire, est un acte cellulaire; la transmission nerveuse, dans toute son étendue, s'opère par l'association des neurones.

Vous vous demandez peut-être comment nous pouvons dire avec certitude que telle région du cerveau constitue un centre visuel, tel autre un centre de mouvement, et peut-être supposez-vous que nous nous aventurons un peu en poursuivant les phénomènes au-delà de ce seuil de la conscience où d'aucuns prétendent que la physiologie doit s'arrêter, estimant que son rôle est fini et que celui de la psychologie commence.

Nous ne pouvons affirmer que ce qui est expérimentalement démontré; où puisons-nous le droit de déclarer qu'il y a dans l'écorce cérébrale un centre visuel? Est-ce uniquement dans la description anatomique de certains trajets de fibres qui, parties de la rétine, aboutissent au cerveau? est-ce peut-être seulement parce que nous avons reconnu l'existence de pareils trajets en les analysant au microscope? Ce serait une raison, mais à vrai dire insuffisante, car jamais l'anatomie, même la plus pénétrante, ne peut porter en elle la capacité de déterminer la fonction; il faut des preuves expérimentales; les voici :

Après avoir anesthésié un chien par le chloroforme, on ouvre le crâne par trépanation et on enlève à la curette la portion de l'écorce cérébrale correspondant au centre visuel; cette décortication est partielle; elle laisse intacte tout le reste du cerveau; on referme la plaie, l'animal se réveille, il ne paraît pas souffrant, il guérit; on l'observe ensuite pendant des semaines ou des mois.

Les chiens qui ont subi cette ablation du centre visuel présentent un état mental particulier : la cécité psychique. L'animal n'est pas aveugle : il ne butte pas contre les objets, ne tombe pas en descendant un escalier, se dirige correctement vers sa niche ou vers la porte de la chambre; cependant, on ne peut dire qu'il voit, au

sens intelligent du mot, car il ne reconnaît plus son maître à la vue, n'obéit plus au geste et ne manifeste aucune crainte lorsqu'on le menace du fouet; avant l'opération, ce chien donnait la patte quand on avançait la main vers lui; il ne le fait plus maintenant, sauf quand on lui en donne l'ordre verbalement; les impressions visuelles existent encore pour lui et la vive lumière fait encore contracter ses pupilles, mais toutes les opérations psychiques consécutives à ces impressions, toutes les idées en corrélation avec les renseignements fournis par les yeux, sont définitivement supprimés; c'est bien de lui qu'on peut dire : « Il a des yeux, mais il ne voit point. »

En enlevant le centre visuel, nous avons amputé le siège des sensations conscientes qui correspondent à la vue, et rien de plus; à part cette perte partielle de la conscience, l'animal paraît absolument normal; il n'a rien perdu de son intelligence ni même de sa gaîté et plus d'une fois même nous avons fait cette remarque singulière que la vivacité du caractère, chez les chiens ainsi opérés, semblait avoir augmenté.

Voilà donc une localisation bien nette, expérimentalement démontrée.

Supposons qu'au lieu d'enlever la petite portion de l'écorce occipitale du cerveau qui correspond au centre psychique de la vue, ce soit la région temporale qui ait été décortiquée; alors, la vue reste parfaitement intacte, mais les perceptions auditives conscientes sont supprimées; l'ablation des circonvolutions temporales détermine la surdité psychique : l'animal n'est pas sourd en ce sens qu'il sursaute encore lorsqu'un bruit strident vient frapper son oreille, mais il ne répond plus à l'appel de la voix, n'obéit plus à la parole, tandis qu'au contraire du précédent, il obéit encore au geste; il a perdu tout pouvoir d'interpréter les sensations auditives, il a des oreilles, mais il n'entend plus.

Que conclure de ces expériences qui ont été maintes fois répétées non seulement chez le chien mais aussi chez le singe où leurs résultats sont encore plus probants, sinon que l'écorce grise du cerveau est formée d'un assemblage de centres spécialisés et distincts, correspondant chacun à une catégorie déterminée d'impressions?

Il y a donc des localisations cérébrales. Lorsque, pour la première fois, la théorie des localisations cérébrales apparut au commencement de ce siècle avec la phrénologie de Gall, elle s'égara longtemps hors des voies de l'expérience ; en 1807, lorsque le Docteur Gall vint en France, avec son ami Spurzheim, exposer devant l'Académie son fameux système des " bosses „, tout le monde voulut être phrénologue; ce fut un engouement universel; comme le renseignent les correspondances du temps, chacun tremblait pour sa tête; on vit le bibliothécaire de la cour d'Autriche insérer dans son testament une clause spéciale pour empêcher ses héritiers de faire figurer son crâne dans la collection du terrible Docteur; après quelques années, la phrénologie succomba sous les plaisanteries; Toppfer l'acheva en caricaturant le Docteur Crâniose dans le charmant petit livre des aventures de la famille Crépin.

Ce qui manquait, entre autres choses, au système de Gall, c'était la base, la sanction de l'expérience; la division des facultés intellectuelles, imaginée par les phrénologues, n'était du reste que de la fantaisie; leurs vues systématiques, audacieusement affirmées, ont retardé la science des localisations. Ce n'est qu'en 1870 que deux physiologistes, Fritsch et Hitzig, firent rentrer la question dans la voie expérimentale en démontrant que l'électrisation directe de certains territoires de l'écorce cérébrale déterminait l'apparition de mouvements dans certains groupes de muscles, strictement localisés; ils découvrirent les centres psychomoteurs.

On voit que la théorie moderne des localisations cérébrales n'a rien de commun avec l'ancienne phrénologie.

Mais toutes ces expériences, me direz-vous peut-être, ne concernent que les animaux; est-il bien certain qu'elles soient applicables à l'homme et que le cerveau humain, comme celui du singe ou du chien, se subdivise en cases ou en territoires distincts en rapport chacun avec certains actes psychiques bien déterminés?

La question mérite d'être posée, car l'homme est le but de nos études, et la psychologie des animaux, si intéressante qu'elle soit en elle-même, n'a de valeur à nos yeux que si elle peut servir à élucider ce qui se passe dans le cerveau de l'homme.

La réponse n'est pas douteuse : l'expérience de l'ablation partielle du cerveau, chez l'homme, se fait chaque jour sous nos yeux ; ce sont les maladies qui se chargent de faire ici les vivisections ; ce sont les apoplexies qui détruisent une petite portion de la troisième circonvolution frontale et provoquent une irrémédiable aphasie; ou bien encore c'est la syphilis qui développe sur le trajet des vaisseaux cérébraux, en des points nettement circonscrits, des tumeurs qui détruisent les cellules cérébrales voisines; parfois ce sont des accidents chirurgicaux, des fractures du crâne, qui deviennent le point de départ de productions osseuses limitées comprimant une région très restreinte de la surface cérébrale ; on voit survenir alors des pertes partielles de la conscience, comme chez les animaux soumis à nos expériences; la lésion siège-t-elle à la région temporale, les sensations auditives sont faussées ou anéanties ; à la région occipitale, ce seront les sensations visuelles ; j'ai connu un malheureux halluciné de la vue; par moments, il se croyait entouré de flammes et se livrait alors à une gymnastique si désordonnée qu'on l'avait taxé de folie et qu'on l'avait colloqué ; une opération de trépan pratiquée dans la région du centre visuel fit découvrir en ce point une petite tumeur osseuse, dont le contact irritait les méninges ; la tumeur fut enlevée et la guérison obtenue définitivement.

Il n'y a donc point de doute : l'écorce cérébrale se subdivise chez l'homme en îlots cellulaires ayant chacun, en raison de ses connexions anatomiques, des attributions distinctes; les neurones qui correspondent aux fibres optiques forment, chez l'homme comme chez les animaux, le centre visuel ; de même le groupe cellulaire correspondant aux fibres venant de l'oreille constitue le centre acoustique; ici, dans la 3me circonvolution frontale, s'emmagasinent les images motrices d'articulation dont la réunion forme le centre du langage; à côté, les cellules qui président aux mouvements des lèvres et des joues, aux expressions émotionnelles du visage ; un centimètre plus loin se trouvent les centres des mouvements des doigts, des bras, de l'épaule et ainsi de suite; l'observation et l'expérience concordent sur tous les points.

Il existe, également chez l'homme, une autre source de ren-

seignements qui nous démontre bien la division des fonctions psychiques et nous permet pour ainsi dire de prendre sur le fait la pluralité du moi si bien décrite par Taine dans son livre " de l'Intelligence „. Chaque fois que l'on endort un homme par des inhalations d'éther ou de chloroforme, on assiste à la disparition successive des différentes sensibilités; il perd toute notion de ce qu'il voit ou de ce qu'il entend, bien avant qu'il ne devienne insensible à la douleur; au réveil, les phénomènes se succèdent dans le même ordre, c'est-à-dire que la conscience des perceptions acoustiques ou visuelles reparaît longtemps avant la perception douloureuse; ce fait, qui est d'observation banale, me paraît plein d'enseignements : si nous pouvons ressentir le contact et le froid du couteau sans éprouver d'ailleurs aucune souffrance, n'est-ce pas un indice révélateur de cette pluralité des centres, sans laquelle il paraît impossible de comprendre la dissociation des phénomènes de conscience? Les vapeurs anesthésiques agissent d'abord sur les fibres d'association qui unissent entre eux les centres de l'écorce et assurent leur synergie fonctionnelle; la conscience totale disparaît aussitôt alors que les consciences partielles persistent et se maintiennent, démontrant une plus grande résistance vis-à-vis de l'agent anesthésique dans chacun des centres de sensation envisagés isolément; c'est la période du délire incohérent symptomatique du début de l'anesthésie; à mesure que le chloroforme ou l'éther étendent de proche en proche leur action, de nouveaux groupes de neurones entrent en sommeil; c'est alors que se fait sous nos yeux, avec la clarté d'une dissection, la disparition successive des sensibilités tactile, olfactive, acoustique, visuelle, musculaire et enfin de la sensibilité générale.

Les données physiologiques que je viens de résumer nous conduisent à comprendre l'existence de certains rapports entre la disposition anatomique des appareils cérébraux et l'état fragmentaire de l'âme humaine si bien décrit par Condillac dans son traité des sensations; vous vous souvenez de l'hypothèse de la statue à qui l'auteur prête d'abord un seul mode de sensibilité pour ne lui faire connaître que tardivement le plaisir et la douleur; l'âme de la statue commence par ne connaître que l'odeur

de la rose, elle se complète par l'addition des sensations auditives, tactiles, visuelles et lentement elle arrive à constituer ses jugements par la comparaison des sensations entre elles; finalement, elle s'élève jusqu'aux idées abstraites et au sens esthétique.

Le bon abbé de Condillac construisait en imagination l'âme de sa statue ; le physiologiste moderne procède inversement ; par ses analyses expérimentales, il démolit la statue pièce par pièce, il enlève à l'animal un centre, puis un autre, et le prive ainsi d'un sens, puis de plusieurs ; il opère la désagrégation psychologique graduellement jusqu'à ce que, en supprimant toute l'écorce cérébrale, il réduise l'être intelligent à l'inertie la plus complète.

Ainsi, les résultats obtenus par nos vivisections viennent confirmer de manière très positive les théories psychologiques de l'école sensualiste. A vrai dire, il n'est pas besoin d'expérience pour affirmer que les phénomènes de sensibilité sont la source commune de nos idées et qu'ils réalisent une condition nécessaire de tout développement mental ; l'observation des sourds-muets ne suffit-elle pas à prouver que la suppression congénitale d'une catégorie de sensations entraîne comme conséquences l'arrêt de développement du territoire moteur correspondant ? Pourquoi les enfants qui naissent sourds sont-ils toujours muets ? Ils possèdent un larynx, des muscles et des nerfs conformés comme les nôtres ; ils ont des groupes de neurones dans les centres du langage articulé ; pourquoi donc ne parlent-ils pas ? C'est uniquement parce que la sensation acoustique initiale a fait défaut ; le son de la voix n'est jamais parvenu à leur oreille, il n'a pas fait vibrer le tubercule acoustique dans le bulbe; la transmission nerveuse correspondante ne s'est pas faite dans leurs circonvolutions restées à ce point de vue à jamais endormies ; ni les explications des maîtres, ni la gymnastique verbale qu'on apprend par image, ni la vive intelligence des sourds-muets, ni toute leur volonté de parler, rien ne pourra remplacer le coup de baguette magique de la première sensation acoustique ; c'est à grande peine que les centres visuels, stimulés par une éducation appropriée, finiront par exercer une certaine suppléance et par ouvrir imparfaitement les voies cérébrales restées inertes dans le centre du langage.

La parole n'est pas un don, comme on l'a dit parfois, elle est un écho, une imitation inconsciente qui obéit à un mécanisme réflexe ; c'est la même loi qui régit à ce point de vue les actes nerveux élémentaires des ganglions de l'intestin et les opérations les plus élevées de notre intelligence. Au lieu d'imaginer l'hypothèse de la statue, les Condillac modernes ont observé directement le développement psychique chez l'embryon, chez les jeunes animaux et chez l'enfant ; et ils ont assisté heure par heure à l'édification de l'intelligence humaine ainsi qu'au développement et à l'organisation des centres cérébraux.

Pendant la première période de la vie, chez l'animal nouveau-né et chez l'enfant de quelques semaines, le cerveau n'est encore constitué que d'une manière très incomplète ; au microscope, on y découvre des îlots de neurones en voie d'achèvement ; ils naissent à distance les uns des autres comme autant d'individualités distinctes ; ce sont les centres de sensation qui s'organisent les premiers et presque en même temps les centres de mouvement (ou de sensation musculaire) ; les uns et les autres ont, pendant une courte période (chez la souris seulement pendant quelques jours), une existence indépendante ; ni les opérations mentales complexes, ni les mouvements volontaires coordonnés n'apparaissent encore.

Si pareil état devait se prolonger chez l'homme au-delà des premiers temps de la vie, nos facultés intellectuelles seraient réduites à peu de chose ; incapables d'associer nos sensations et de les comparer entre elles, nous ne serions jamais tentés de formuler un jugement ; l'idée ne nous viendrait pas d'essayer de le faire, car l'idée repose sur les sensations associées ; notre état mental serait absolument comparable à celui des animaux à système nerveux ganglionnaire, tels que les vers qui réagissent par fragments à des excitations locales ; en raison du plus grand développement de nos appareils sensitifs, nous aurions cependant un plus grand nombre de sensations ; ayant à notre disposition, dans chacun des centres de sensation, un nombre de neurones plus considérable que ceux qui se trouvent dans un ganglion d'invertébré, nous aurions aussi, au point de vue de la qualité des sensations, une incontestable supériorité ; mais elle

serait peu de chose et notre état mental resterait très peu enviable tant que des communications ne seraient pas établies entre chacun des centres isolément constitués : *l'association des centres, telle est la condition d'un état intellectuel supérieur.*

Des travaux récents ont permis de connaître le mécanisme compliqué de ces associations cérébrales qui réalisent les opérations psychiques de l'ordre le plus élevé ; chez le tout jeune enfant, les centres de sensation existent seuls; ils fonctionnent isolément et donnent des réactions limitées dont le caractère incoordonné et réflexe est parfaitement visible ; puis s'organisent des communications entre les îlots de cellules préexistants, et finalement de véritables centres d'association dont la fonction est d'assurer la convergence des réactions éparses disséminées dans la totalité de l'écorce cérébrale.

Flechsig a eu le rare mérite de trouver une méthode qui a permis de démontrer l'existence de ces centres et de les suivre dans leur développement tardif. Les centres d'association diffèrent des centres primaires de sensation par l'absence de toute communication immédiate avec les organes des sens ou avec les appareils périphériques; ils forment des régions privilégiées dans lesquelles ne retentit *directement* aucun écho du dehors, mais où viennent se répercuter les activités intermédiaires des centres de sensation préposés aux premières besognes de la transmission : le véritable atelier des opérations psychiques, le foyer de la vie consciente superposée à la vie mécanique primaire, c'est le centre d'association; il réalise l'expression anatomique de l'unité du moi que la distance existant entre les centres de sensation semblait pouvoir menacer.

Une intéressante expérience (1) a été faite sur ce sujet par M. Demoor; il a réussi à enlever à un chien les centres d'association en laissant le reste du cerveau intact ; l'animal avait conservé la vue, l'ouïe et, autant que l'on en put juger, toutes les activités sensorielles, mais il avait perdu l'intelligence; il était devenu incapable de toute action complexe; ses allures étaient modifiées, il ne parvenait plus à franchir un obstacle; placé entre les bar-

(1) *Travaux de l'Institut Solvay*, t II, fasc. 3, 1899.

reaux d'une chaise, il y restait emprisonné parce qu'il ne pouvait pas réaliser cette combinaison, pourtant assez simple, qui consiste à prendre de l'élan pour passer au-dessus des barreaux ou à baisser la tête pour passer en-dessous. Il se comportait comme s'il n'avait plus eu conscience de ce qui se faisait à côté de lui ; il n'était plus susceptible de dressage, il avait tout oublié et ne pouvait plus rien apprendre.

Un autre chien auquel on avait enlevé les centres d'association et aussi le centre du sens musculaire a été conservé longtemps à l'Institut Solvay et nous a donné le singulier spectacle de la folie chez l'animal : placé dans le chenil, avec des chiens normaux, il était la victime prédestinée à qui les bons amis dérobent la nourriture, à qui on refuse sa petite place au soleil; d'ailleurs, il se défendait mal et c'était une grande joie pour les autres chiens quand, exaspéré, il mordait autour de lui sans combiner ses coups de manière à les atteindre. Plus d'une fois, il fallut intervenir pour soustraire le pauvre dément aux tribulations auxquelles il était en butte de la part de ses compagnons; peut-être si Toussenel, le spirituel auteur de " *L'esprit des bêtes* „, avait pu contempler ce spectacle, aurait-il changé l'épigraphe de son livre (1).

Il s'opère donc dans le cerveau, comme dans tous les autres organes, une division du travail fonctionnel; il se fait une évolution dans les appareils de la pensée; les centres de sensation se développent les premiers, puis se rattachent à des centres d'association, qui sont les vrais centres psychiques. Chez la souris, tout ce travail d'organisation intérieure paraît achevé quinze jours après la naissance; chez l'homme, les centres de Flechsig restent inachevés pendant la première enfance et se développent graduellement jusqu'à un âge qu'il n'est pas encore possible de préciser; nous ignorons quelle est la limite de temps fixée aux acquisitions cérébrales; certains indices la retarderaient jusqu'à vingt-cinq et peut-être jusqu'à quarante ans.

Le mode de développement du cerveau, dans la série animale, nous démontre que son unité n'est pas un résultat de sa structure

(1) A. Toussenel, *L'Esprit des bêtes*, avec l'épigraphe : « Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien ». Charpentier, Paris, 1847.

première, mais, au contraire, un résultat ultérieur, une acquisition caractéristique de la vie psychique des êtres supérieurs.

Chez les vertébrés inférieurs, la fusion anatomique n'est même pas réalisée : il y a un cerveau olfactif, un cerveau visuel, juxtaposés et imparfaitement associés entre eux; chez les poissons et chez les reptiles, cet état de dissociation visible des centres cérébraux persiste même après développement complet de l'individu; il est nécessairement lié à une faible mentalité; chez les oiseaux et chez les mammifères, chez l'homme surtout, les appareils cérébraux ne sont juxtaposés que pendant la première période de la vie embryonnaire; bientôt ils se superposent et contractent entre eux ces rapports intimes, qui donnent au cerveau sa forme cohérente et son unité; les localisations cérébrales des centres de sensation et de mouvement, placés à distance les uns des autres, s'expliquent par le mode de développement de l'organe chez l'embryon, et ce dernier développement lui-même ne peut être compris qu'en se basant sur la phylogénie; il y a parallélisme entre l'évolution anatomique du cerveau et l'évolution psychologique, soit que l'on envisage ces deux évolutions dans la série animale ou qu'on les étudie chez l'enfant.

Ce ne sera pas m'écarter du sujet de ce discours que de vous faire remarquer combien ce parallélisme est un puissant argument en faveur de la théorie de la descendance, telle que Darwin l'a formulée.

On a étudié l'évolution mentale chez les animaux; Darwin, Houzeau, Romanès, Lubbock l'ont décrite avec soin. En même temps on a fixé, en traits qui resteront, l'évolution mentale chez l'homme : Tiedemann, Preyer, Bernard Perez ont montré comment l'âme de l'enfant émerge de la coque grossière des instincts animaux. Cette œuvre collective est un monument de la science moderne et, je le répète, pour tout homme qui n'est pas aveuglé par les préjugés, il y a, dans l'ensemble des observations faites par ces auteurs, une irréfutable démonstration de l'évolution elle-même.

On pouvait discuter encore, après Lamarck, après Lyell, après toutes les découvertes de la paléontologie et de la géologie, on pouvait encore essayer de séparer l'homme de ses ancêtres ani-

maux; on ne le peut plus aujourd'hui, depuis que l'évolution psychologique a été démontrée à son tour. L'avenir de la théorie de la descendance me paraît mieux assuré par les révélations récentes de la psychologie comparée que par les innombrables arguments puisés dans la structure du sol et dans les gisements de fossiles; on peut imaginer qu'un jour ces preuves matérielles de l'évolution soient détruites, que les Iguanodons gigantesques soient réduits en poussière, que les silex taillés et tous les vestiges des âges de la pierre, qui nous racontent le passé de l'humanité, soient anéantis, l'humilité de nos origines n'en sera pas moins révélée et par les organes résiduels dissimulés dans tout notre corps et surtout par l'évolution psychologique; c'est à ce point de vue que les observations faites sur l'enfant ont une incontestable valeur : pour qui sait lire, l'histoire du monde est écrite dans chaque enfant qui naît.

A partir du moment où Fritsch et Hitzig eurent démontré l'existence des localisations cérébrales, on s'occupa de dresser pour ainsi dire la carte du cerveau; on le subdivisa en territoires correspondant les uns à des centres de sensation, ou psycho-sensibles, les autres à des centres de mouvement, dits psycho-moteurs.

Il ne faudrait pas attacher à ces dénominations un sens qu'elles ne comportent pas; les centres psycho-moteurs sont, eux aussi, des centres de sensation (1); en eux se localisent les images motrices; ce sont des centres de sensations musculaires, et si leur électrisation provoque des mouvements, ce n'est jamais par une action motrice directe.

L'organisation du cerveau, telle que nous venons de la décrire dans ses grandes lignes, se résume donc en une juxtaposition de centres de sensation; chacun d'eux est constitué par le groupe des neurones, qui sont anatomiquement reliés à un territoire sensitif;

(1) Le sentiment, se demande Cabanis (loc. citat. t. I, p. 83), est-il totalement distinct du mouvement? Est-il possible de concevoir l'un sans l'autre?... Nous ne voyons pas nous dissimuler, répond le même auteur, que cette distinction pourra bien paraître dans une analyse plus parfaite, et qu'ainsi la sensibilité se rattache peut-être par quelques points essentiels aux causes et aux lois du mouvement, source générale et féconde de tous les phénomènes de l'Univers.

ces centres se développent isolément d'abord et se mettent ensuite en relations suivies les uns avec les autres; enfin, ils se subordonnent aux centres d'association qui n'existent qu'en petit nombre et correspondent à un parachèvement du développement mental.

Un grand nombre de faits tendent à nous faire admettre que ces centres de sensation, dont l'organisation a été primitive et doit être nécessairement antérieure à toute association intercentrale, conservent pendant toute la vie un certain degré d'autonomie; lorsqu'une sensation arrive dans le centre qui lui correspond, les neurones doivent subir l'ébranlement avant de transmettre la vague moléculaire; il y a là deux temps, deux opérations distinctes, dont la première est limitée à un petit groupe de cellules pendant que la seconde peut retentir dans toute l'étendue du cerveau. Ce retentissement peut ne pas exister; en ce cas, les centres de sensation entrent isolément en activité, ils réagissent par groupes sans qu'il y ait, à ce moment, la synergie nécessaire aux opérations intéressant toute la conscience; dans chacun des neurones réside un moi infinitésimal.

Alors se présentent à l'observation ces « états fragmentaires de l'âme », décrits par les psychologues; ce que M. Pierre Janet appelle le rétrécissement du champ de la conscience, ou encore l'automatisme partiel et la désagrégation psychologique, me paraît correspondre à ce qui doit se passer dans un cerveau dont les centres de sensation se trouvent abandonnés à la dissociation fonctionnelle, il semble qu'il en soit souvent ainsi et que dans le demi-sommeil, dans les états sub-conscients, dans le rêve, toute coordination, toute suite dans les idées soit absente précisément parce que les communications intercentrales sont à ce moment inactives; l'incohérence psychique correspondrait à l'isolement des centres de sensation; et les changements de direction des idées, les déplacements faciles, l'extrême mobilité du rêve, l'absence des transitions, cette chevauchée caractéristique si bien rendue dans un poème de Byron, s'expliqueraient par le jeu particulier et individuel des mécanismes cérébraux.

Je me demande même si jamais il arrive que tous les neurones existant dans notre cerveau agissent simultanément.

Lorsque je prononce un discours à la Chambre, me disait un

de nos orateurs les plus distingués, ma personnalité se dédouble ou plutôt se subdivise : je suis certainement tout occupé des idées que j'émets et des mots que je prononce, mais en même temps je calcule l'effet produit sur mes contradicteurs et je songe aux ripostes probables ; en même temps, je pense encore à autre chose ; et je me critique parfois sans aucun ennui tout en m'écoutant. Cette liberté d'esprit qui nous permet de poursuivre simultanément des idées très éloignées les unes des autres est évidemment une marque de puissance cérébrale ; elle a été souvent renseignée chez les hommes à grands projets, à volonté intense, comme César ou Napoléon ; elle s'explique fort bien par la structure reconnue aux appareils cérébraux.

L'observation directe des cellules cérébrales, dans nos préparations, ferait croire qu'il y a même dans chacun des centres isolés une action vicariante, un « tour de service » permettant, dans le cerveau en activité comme dans le muscle en contraction, le repos alternatif des éléments juxtaposés ; l'activité simultanée de tous les neurones, la levée en masse de tous les petits soldats de la pensée, m'apparaît comme un phénomène d'exception, une phase critique et non habituelle ; c'est peut-être l'éclair du génie, peut-être aussi le délire généralisé.

Un des chapitres les plus intéressants de la psycho-physiologie à l'heure actuelle est l'étude approfondie des contacts entre les neurones ; les investigations sur ce point sont récentes : jusqu'en 1879, nous ne possédions, en effet, aucune méthode qui nous permît de démêler la structure des appareils cérébraux ; le microscope n'avait pas accès dans ce dédale et nous avions renoncé à l'espoir d'y pénétrer jamais.

Cette profonde ignorance prit fin à partir du moment où Golgi publia dans les comptes rendus de l'Institut de Lombardie une modeste note sur un procédé de préparation qui mettait en évidence, dans le cerveau et dans toutes les parties du système nerveux, les prolongements des cellules qui avaient jusque-là échappé à l'observation ; grâce à une technique spéciale basée sur l'imprégnation par le nitrate d'argent, on put les suivre dans toute leur étendue et constater que l'espace occupé par le corps de la cellule était peu de chose, en comparaison de celui que

couvrent ses ramifications diffuses; les branches terminales d'un neurone se subdivisent et entrent en contact avec les extrémités des branches provenant des neurones voisins, ces prolongements des neurones sont des expansions protoplasmiques, c'est-à-dire qu'elles constituent avec le corps même du neurone un réseau continu; l'un des prolongements se distingue de tous les autres par sa structure particulière et par la longueur parfois énorme de son trajet; c'est le cylindre-axe.

La nouvelle technique s'est perfectionnée en passant dans les laboratoires du monde entier : chacun voulut connaître ces structures imprévues; d'autres méthodes, basées sur l'emploi de réactifs colorants, permirent de pousser plus loin encore les analyses; on observa les caractères individuels des neurones et les changements qu'ils présentent pendant les différentes phases de l'activité psychique; on put photographier sous le microscope les neurones provenant d'animaux à l'état de veille ou de sommeil et se faire une idée de ce qui se passe dans le cerveau d'un chien qui dort ou d'une pauvre bête tourmentée, fatiguée, mourant de froid ou de faim.

La méthode de Golgi a ouvert la porte par laquelle nous nous sommes introduits dans le tabernacle de la pensée; commencées sur les animaux, ces recherches ont été poursuivies chez l'homme; on a reconnu l'état des neurones dans le cerveau de l'homme normal, dans celui des malades, des alcooliques et des aliénés; on a constaté qu'il y avait chez l'homme comme chez l'animal des changements d'aspect bien caractérisés.

Certains auteurs ont comparé ces changements d'aspect aux mouvements que l'on observe, sous le microscope, dans les cellules à protoplasme nu, en particulier chez les amibes; d'après eux, les cellules psychiques posséderaient une mobilité comparable à celle de l'amibe; elles pourraient s'étendre et se contracter, pousser leurs prolongements jusqu'au contact et peut-être jusqu'à la coalescence avec les cellules voisines, les retirer ensuite et s'isoler complètement.

La théorie de l'amœbisme des neurones fait reposer tout le mécanisme des communications nerveuses sur les propriétés contractiles des éléments cellulaires préposés aux transmissions; si

les cellules se touchent, le courant passe de l'une à l'autre avec facilité; si les prolongements sont contractés, toute communication étant rompue, il y a interruption du courant.

L'hypothèse est séduisante, elle parle aux yeux; il semble que l'interprétation s'impose et que le mécanisme nerveux des actes psychiques devienne aussi simple à se représenter que le maniement d'un commutateur électrique, à touches multiples, au moyen duquel on établit ou on interrompt à volonté le courant, selon les besoins variables des transmissions demandées.

La théorie de l'amœbisme est née à Lyon, en 1895, à l'époque où étaient réalisées, à l'Institut Solvay, certaines expériences démontrant la « plasticité » des neurones cérébraux. Elle eut pour premiers parrains MM. les professeurs Lépine et Renaut, puis à Paris, M. le professeur Mathias Duval; celui-ci plaidant avec conviction la cause de l'amœbisme des cellules cérébrales, nous reproche de ne pas vouloir employer le mot, alors qu'après avoir démontré la plasticité des neurones, nous devons admettre la chose.

Quoi qu'en dise notre très estimé collègue, nous n'avons pas horreur du mot, nous trouvons même qu'il fait image, mais nous n'admettons pas la chose et nous pensons que l'existence de la plasticité, propriété que nous avons reconnue et que nous reconnaissons encore dans les neurones cérébraux, n'implique pas forcément l'amœbisme.

Aucun auteur, jusqu'ici, pas plus parmi les partisans que parmi les adversaires de la théorie de Duval, n'a observé « *de visu* » l'existence de mouvements amiboïdes dans les cellules cérébrales; nous avons photographié les neurones au moment du départ, je veux dire à l'état de repos; nous les avons photographiés à l'arrivée, c'est-à-dire après une période plus ou moins prolongée d'excitation; mais nous ne connaissons pas encore la nature et la cause des changements produits entre ces deux instants.

Nous avons constaté ce qui se produit lorsque le protoplasme d'un neurone au repos est coagulé par certains réactifs, et nous trouvons que le résultat est différent de celui qu'on obtient lorsque le même réactif opère la coagulation d'une cellule

psychique irritée; mais ces aspects mêmes ne nous autorisent pas à conclure à l'existence de mouvements, moins encore à les comparer à ceux des amibes.

L'hypothèse de l'amœbisme n'a pas même le mérite d'être vraiment causale; en admettant qu'il y ait dans les cellules nerveuses, des mouvements amiboïdes, il reste à déterminer les causes qui mettent en jeu l'amœbisme et qui orientent les neurones pour assurer les contacts utiles; il faut aller au-delà du mot et ne pas s'arrêter à voir dans le neurone le " *Deus ex machinâ* " de la psychologie nouvelle. C'est contre cette tendance, très générale aujourd'hui, que nous voulons réagir.

Demain peut-être, on nous démontrera que les changements d'aspect des neurones sont dus, non pas à leurs propriétés amiboïdes, mais à des influences d'une tout autre nature : des courants électriques, des variations du potentiel local, ou encore la formation de petits dépôts électrolytiques peuvent agir sur le protoplasme et déterminer des déformations cellulaires absolument étrangères à l'amœbisme; il se pourrait enfin que cette brillante théorie, après avoir charmé quelques générations de micrographes, entrât dans cette histoire de la science, dont on a dit qu'elle est la nécropole des idées défuntes.

C'est le sort de toutes les théories physiologiques de dépendre des progrès de la physique et de la chimie : lorsque parut la théorie vibratoire de Newton, on expliqua la transmission nerveuse par des vibrations transversales; lorsque Galvani eut découvert l'électricité animale, on fit dériver d'elle tous les phénomènes vitaux; nous devons aux progrès de la chimie l'idée d'une transmission nerveuse moléculaire analogue au transport des ions; à peine la télégraphie sans fil était-elle inventée qu'un illustre physicien anglais, William Crookes, en fit une ingénieuse application, au mécanisme des perceptions cérébrales dans la télépathie (1).

Pourquoi pas? l'hypothèse du commutateur universel que nous représente aujourd'hui la substance grise avec d'innom-

(1) William Crookes. *Les progrès des sciences physiques.* Discours prononcé à l'Association britannique pour l'av. des sciences. Bristol, septembre 1898.

brables neurones doués de mouvements pourrait, sans inconvénient, faire place à l'hypothèse de l'arrangement diffus réalisé dans l'appareil de Marconi.

Il faut savoir attendre; la physique et la chimie nous donneront certainement quelque jour la solution du problème et, comme toujours, la physiologie bénéficiera de cet apport. Mais il ne faut pas que le désir des explications immédiates nous entraîne au-delà des faits; il persiste encore, dans la physiologie du cerveau, trop d'inconnues pour que nous puissions donner, dès maintenant, une définition du mécanisme de la pensée.

Dans l'ensemble de nos connaissances sur la genèse des phénomènes psychiques, il y a une immense lacune qui doit être comblée avant que nous puissions nous prononcer avec quelque sûreté sur le rôle physiologique exact des appareils cérébraux; je veux parler de la fonction psychologique des muscles.

Nous avons l'habitude, en physiologie, de considérer le muscle surtout comme un organe contractile; nous mesurons sa force et son travail; nous inscrivons ses mouvements; dans nos expériences, nous nous servons de lui comme d'un témoin qui nous donne l'annonce et la mesure des excitations nerveuses. C'est là que son rôle psychologique commence, car il n'est pas un seul des phénomènes dus à l'activité psychique ou cérébrale qui ne corresponde à une contraction musculaire.

Setschenoff, dans un petit livre publié en 1863, sous le titre modeste d'*Etudes psychologiques*, a été le premier à soulever cette question qui provoqua d'ardentes polémiques; il osait parler des réflexes du cerveau, il voulait qu'on laissât de côté les discussions stériles sur la nature du principe pensant, et pour juger de ce qui se passe dans le cerveau, il en appelait au témoignage des muscles; si vous n'entrez pas dans cette voie, disait-il, l'étude des manifestations de l'activité psychique ne sera qu'une perte de temps.

Permettez-moi de vous citer quelques lignes de son livre :

« L'infinie diversité des manifestations extérieures de l'activité » cérébrale se ramène en définitive à un seul phénomène, — le » mouvement musculaire. L'hilarité de l'enfant à la vue d'un » jouet, le sourire de Garibaldi persécuté pour avoir trop aimé

„ son pays, le tressaillement de la jeune fille à la première pensée „ d'amour, l'énonciation verbale des lois de Newton, autant de „ mouvements musculaires. Le cadre que l'esprit des peuples a „ créé pour y enfermer toutes les manifestations de l'activité céré- „ brale, c'est la parole et c'est l'action... (1).„

Ainsi parlait le vénérable physiologiste de Moscou. Depuis lors, les idées de Setschenoff ont fait du chemin. Lorsqu'aujourd'hui certain psychologiste nous dit que " penser c'est parler mentalement „, cette proposition n'implique-t-elle pas une association de l'acte de la pensée tout au moins avec le souvenir de sensations musculaires ? Existe-t-il dans les territoires de notre cerveau une seule activité qui ne soit intimement liée à l'exécution d'un mouvement musculaire ? Pensez-y bien : un enfant qui n'accomplirait aucun mouvement s'éveillerait-il jamais à la vie mentale ? Évidemment non. Et même alors que le développement intellectuel est complet, le lien qui rattache les actes cérébraux aux mouvements musculaires ne s'affirme-t-il pas d'une manière positive ? Qui n'a remarqué, par exemple, l'influence des attitudes du corps sur le mode de cérébration ? Ils n'en doutent pas, les éducateurs de l'enfance et les propagandistes religieux qui s'attachent aux représentations extérieures, aux gestes, aux exercices et aux simulacres pour éveiller et fixer certaines idées dans le cerveau ; en recourant chaque jour à la répétition des mêmes mots, fussent-ils mal compris, des mêmes attitudes, fussent-elles inconscientes, des mêmes mouvements mécaniques, ils associent peu à peu la conscience à l'accomplissement de ces actes moteurs ; de réflexes ou imposés qu'ils étaient d'abord, ils deviennent finalement volontaires. Dites-moi quelle part revient dans la religion de l'enfant ou dans la foi naïve du charbonnier à ces images musculaires emmagasinées ? elles ne sont qu'une localisation cérébrale de réflexes médullaires, mais elles finissent par tenir dans l'intelligence la place des convictions raisonnées.

N'oublions pas, enfin, que le muscle a une grande importance physiologique, non seulement comme organe du mouvement, mais aussi comme appareil générateur d'une énergie qui peut-être ne

(1) Ivan Setschenoff. *Etudes psychologiques*. Trad. de V. Derely, p. 6.

se dépense pas totalement en lui ; l'idée d'une circulation de l'énergie a été émise comme une hypothèse plausible qui doit attendre sa vérification de l'expérience. Nous ne connaissons pas encore l'équivalent chimique de la pensée, à coup sûr nous ne l'avons pas trouvé dans le cerveau. Il faut donc attendre, il faut chercher encore, tenir compte de tout et avancer pas à pas dans le chemin de l'expérience, sans aucun parti pris.

Ce que dès maintenant nous pouvons dire, c'est que ceux-là ont fait erreur qui ont considéré ou qui considèrent encore le cerveau comme un organe générateur de la pensée ; avec ses rouages compliqués, il est certainement un organe indispensable à l'exercice des facultés mentales dans la série des vertébrés ; ses centres d'association, très développés chez l'homme, assurent la supériorité de l'intelligence humaine sur l'humble discernement des animaux ; mais la pensée existe indépendamment du cerveau.

La pensée est apparue, dans son germe élémentaire, au temps infiniment lointain où s'est formé le premier organisme unicellulaire ; elle a pris naissance avec la première réaction du protoplasme irritable, sans qu'à ce moment nous puissions dire que la première sensation ait été distincte du premier mouvement.

L'évolution s'est accomplie, parcourant lentement ses étapes, de l'amibe à l'insecte, de l'amphioxus à l'homme.

La genèse des appareils nerveux s'est faite progressivement par la différenciation des muscles et des nerfs ; dans l'évolution, il semble que le muscle ait précédé le nerf, tandis que dans l'ontogénie la formation nerveuse, au moins chez les vertébrés, est la première en date. La sensation et le mouvement ont gardé quelque chose qui atteste encore aujourd'hui leur commune origine et nous ne sommes pas encore parvenus à les séparer complètement ; le caractère réflexe, caractéristique des réactions élémentaires a persisté aussi comme une marque de la provenance unique des manifestations de la vie mentale.

La solution du problème psychologique, qui garde encore une partie de son mystère, n'est pas dans le cerveau ; c'est dans l'étude de la structure et des réactions du protoplasme qu'elle doit être cherchée ; en réalité, elle se confond avec l'origine de la vie.

La grande conquête du siècle qui va finir est la démonstration de la continuité dans tous les phénomènes de la nature; rappelons-nous, avec respect, la grande parole de Spinoza : « L'homme n'est » pas dans la nature comme un empire dans un empire, mais » comme une partie dans un tout; et les mouvements de l'auto- » mate spirituel qui est notre être sont aussi réglés que ceux du » monde matériel où il est compris. »

On ne peut pas mieux dire : les phénomènes de la pensée ne doivent pas échapper à la loi commune.

Mais au temps de Spinoza, de Descartes et de Gassendi, alors que le plus pénétrant génie ne pouvait soupçonner la nature des forces physiques et l'étendue de leur empire, il était peut-être vrai de dire, avec François Brenier, que « la prétention d'expliquer » physiquement les choses de la nature et celles de l'âme n'étaient » que présomption et vanité d'esprit fort ».

A la fin du siècle qui nous a donné la démonstration des lois de la conservation de l'énergie, c'est autrement qu'il faut parler : il est temps de reconnaître que la présomption et la vanité se trouvent du côté de ceux qui prétendent, les pauvres! assigner des bornes aux forces physiques et leur soustraire une partie de notre être.

Pourquoi vouloir encore ranger les phénomènes psychiques hors du cadre des manifestations qui relèvent des forces physiques? Ce cadre s'agrandit chaque jour et il n'est pas digne d'un esprit scientifique de tracer des limites à ce qu'il n'a pas mesuré.

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Vous m'avez fait connaître, pendant la première année de mon rectorat, de véritables joies : le spectacle quotidien de votre activité m'a montré combien vous portez gaîment le fardeau des études. Si parfois cette gaîté retentit d'une manière un peu bruyante, elle n'a jamais empêché le respect de la discipline universitaire et je n'ai pas eu l'occasion de me souvenir de l'autorité que me conférait la charge rectorale.

Dans toutes les circonstances où je me suis adressé à vous, j'ai constaté — et je suis heureux de le déclarer ici — l'excellent esprit qui vous anime.

Droiture, sincérité, amour ardent de la justice, nobles aspirations vers un idéal généreux, ce sont les vertus de votre âge; vous les possédez toutes et ceux-là vous ont méconnus qui ont soutenu le contraire. Notre Université n'est pas une officine d'arrivisme. Je proteste contre cette allégation produite il y a quelques mois contre nous par un de nos anciens élèves arrivé aux plus hautes situations.

Ce ne sont pas des " arrivistes „ ces étudiants en médecine qui se dévouent dans nos hôpitaux; il faut les avoir vus à l'œuvre pour pouvoir les juger, et l'on reconnaît alors que dans leurs centres d'association l'idée du devoir occupe la place qui lui revient.

Ils ne sont pas non plus des " arrivistes „, ces étudiants de l'École polytechnique et des autres facultés qui s'inscrivent volontairement aux cours de l'École des sciences sociales. Que vont-ils chercher dans ce haut enseignement? Est-ce la pensée d'un résultat matériel appréciable qui les y conduit ou le désir d'ouvrir leur esprit et leur cœur aux larges notions de progrès et d'humanité?

L'initiative de nos étudiants s'est traduite cette année de la manière la plus louable par l'organisation d'une petite bibliothèque à l'Institut d'anatomie, par une participation effective à des œuvres utiles, telles que l'Extension de l'Université libre et les conférences.

A l'Extension, trente-deux cours ont été organisés; ils ont été suivis par des milliers d'auditeurs; les ouvriers, en vue desquels nous avions primitivement organisé l'Extension, y sont venus de plus en plus nombreux; en gardant à nos cours d'Extension le caractère rigoureusement scientifique qu'ils ont eu jusqu'ici, nous finirons par vaincre tous les préjugés.

La participation des étudiants à l'œuvre des conférences n'a pas été seulement passive; n'est-ce pas l'un d'eux qui, s'adressant à M. le docteur De Vaucleroy, à l'issue d'une conférence, le 16 décembre dernier, exprimait le désir de voir les étudiants marcher à l'avant-garde de l'armée antialcooliste, de même qu'ils marchent à l'avant-garde dans toutes les grandes causes qui intéressent l'humanité? Puisse-t-il en être ainsi! Dans la lutte contre

l'alcoolisme, l'avenir même du pays est en jeu : toute réforme politique ou sociale sera illusoire, tant que nous n'aurons pas débarrassé notre pays du fléau de l'alcoolisme.

L'un de nos magistrats les plus estimés, M. Mesdach de Ter Kiele, procureur général à la Cour de cassation, passant en revue dans un discours solennel les causes de la criminalité, concluait en disant : " L'alcool, voilà l'ennemi. „ Avant lui, on s'en souvient, un grand citoyen français avait dit : " Le cléricalisme, voilà l'ennemi. „

On pourrait établir, entre les deux formules, un parallèle intéressant.

Messieurs les étudiants, la vie des institutions comme celle des individus ne se justifie que par les services qu'ils rendent; c'est à vous qu'il appartient de montrer par votre travail et par votre conduite la valeur de notre Université libre: vos prédécesseurs ont su la rendre glorieuse; vous ne faillirez pas à cette tâche; vous continuerez dignement notre œuvre au cours du vingtième siècle; vous lutterez, comme nous, pour l'affranchissement de l'esprit humain et le triomphe de la vérité.

APERÇU

DE LA

Littérature contemporaine russe

D'APRÈS LE PROF. S.-A. VENGUÉROF

PAR

Henry JEFFERYS

Le goût de la littérature russe, à l'occident de l'Europe, date de Tourguénief, dont les œuvres ont été traduites dans presque toutes les langues du monde civilisé. Cette sympathie pour la littérature russe était naturelle. On y trouvait en effet la tendance réaliste qu'avait prise à la même époque la littérature européenne, surtout en France. Mais, lorsque parut la traduction du génial roman de Dostoiefski, *Crime et Châtiment*, la sympathie devint de l'enthousiasme. Ce fut une révélation. On reconnut que le réalisme russe était *autre*, qu'on avait à faire à un nouveau genre de réalisme — un réalisme idéaliste. Depuis, toute une série de traductions ont montré au public européen que la Russie avait non seulement *une littérature*, mais une littérature très importante.

La valeur et la portée de ce réalisme idéaliste, caractère spécifique de la littérature russe, sont restées cependant, pour ainsi dire, une énigme. Nous avons conscience de l'idéal, sans pouvoir le comprendre. Et, à la lecture de ses produits littéraires, nous nous trouvons plonges dans un charme vague, dans des méditations, que nous ne pouvons amener à une conclusion satisfaisante qui apaise les inquiétudes et les doutes que cette lecture a éveillés en nous. La critique elle-même, appelée à nous orienter, nous a la plupart du temps embrouillés et égarés parce qu'elle n'a pas réalisé le rôle tout spécial que joue la littérature en Russie. Je ne fais que rappeler les opinions contradictoires qu'ont provoquées et provoquent encore, tant chez le public que chez les critiques, les romans *Fumée* (de

Tourguénief), *Oblomof* (de Gonntcharof), *Anna Karénine*, *La Sonate à Kreutzer* (de Tolstoï), et d'autres encore. La littérature russe est l'organe de la vie publique et cette union intime de la littérature et de la vie sociale fait qu'il est impossible de comprendre la littérature russe, à moins de connaître le mouvement social en Russie. C'est précisément ce dont s'occupe la *Leçon d'ouverture* de M. Venguérof, professeur adjoint de littérature russe à l'Université de Saint-Pétersbourg, dont je crois utile de donner ici la traduction résumée. On y trouve une idée générale de la marche de la littérature russe contemporaine, entre autres une caractérisation de l'activité littéraire de Biélinnski, le fondateur de cette littérature, d'autant plus importante et précieuse que ses œuvres n'ont pas encore été traduites. Enfin, étant donné ce caractère tout spécial de la littérature moderne et contemporaine de la Russie, il n'y avait qu'un Russe qui pût nous donner un aperçu de ce genre, car il était nécessaire que l'auteur connût à fond la vie russe autant que la littérature.

Comme dans cette *Leçon* M. Venguerof cite un grand nombre d'écrivains en supposant leurs noms familiers au public, j'ai cru bien faire en y joignant un appendice où je donne une courte biographie de chacun des auteurs cités et des notes bibliographiques relatives aux meilleures éditions originales ainsi qu'aux traductions et analyses de leurs ouvrages, pour autant qu'il m'a été possible de me renseigner à ce sujet.

H. Jefferys.

I

Un coup de théâtre, qui pour l'orgueil national russe a quelque chose de touchant, vient de s'opérer sous nos yeux. La littérature russe à laquelle, il n'y a pas longtemps, on octroyait tout au plus quatre ou cinq pages dans les traités de littérature de l'Europe occidentale, — autant qu'à la littérature roumaine ou grecque moderne, — a excité soudain en Europe une admiration qui touche à l'enthousiasme. Bien que, depuis bien des années, Pouchkine, Lermonntof, Gogol et Griboiédof eussent été traduits dans la plupart des langues de l'Europe, ils n'avaient pas, à ce qu'il semble, produit d'impression bien déterminée ni sur le public, ni sur les critiques littéraires. Le charme des vers de Pouchkine et de Lermonntof s'évanouit naturellement dans la traduction et l'on n'y vit pas autre chose qu'une imitation de Byron. Vu son ignorance absolue de la vie russe, la critique européenne ne se trouvait pas dans les conditions requises pour apprécier à sa juste valeur ce " byronisme russe „ et reconnaître combien, dans *Oniéguine*, par exemple, des caractères et des idées vraiment russes ont été rendues d'une façon géniale. Bien moins encore fut-elle à même de juger de l'importance réelle de Gogol et de Griboiédof, dont les caractères devaient nécessairement paraître aux Européens des caricatures grossières, dépourvues de toute actualité.

Au contraire, le public et la critique de l'Europe occidentale ont parfaitement compris et apprécié Tourguénief, l'orgueil et la gloire de la littérature russe de la seconde moitié du XIXe siècle. On s'étonne, cependant, que, malgré toute l'attention avec laquelle on a jugé et étudié Tourguénief en Europe, cette reconnaissance soit restée purement individuelle et se soit bornée à Tourguénief seulement. Nul ne s'est dit que des sommets de force créatrice, comme ceux où se maintient l'auteur des *Mémoires d'un Chasseur* et de *Un Nid de nobles*, ne peuvent se concevoir sur un plateau uni, mais doivent faire partie d'une chaîne de montagnes

et être unis à une série de cimes semblables. Le sol littéraire où grandirent les nouvelles et les romans de Tourguénief devait donc être des plus remarquables. Et la publication des traductions de *Guerre et Paix*, d'*Anna Karénine*, de *Crime et Châtiment*, d'*Oblomof*[1] et d'autres romans russes, vint confirmer cette vérité. La littérature européenne fut donc très étonnée de constater que Tourguénief, qu'elle avait considéré comme le meilleur prosateur russe de la seconde moitié du siècle, avait encore des collègues littéraires qui non seulement l'égalaient en importance, mais parfois le surpassaient par la profondeur de leur conception. Une pareille découverte devait laisser des traces. Nous constatons que maintenant, en Europe, on ne parle plus seulement d'auteurs russes, mais d'une *littérature russe*. Les œuvres de Tolstoï trouvent dans la librairie internationale un débit dans des éditions si nombreuses, on épie chaque mot du grand écrivain avec une attention si tendue, qu'on en vient à se demander où il est le plus célèbre et le plus populaire, si c'est dans sa patrie ou bien à l'étranger. De son côté, Dostoiefski a exercé une vive influence sur la littérature d'Europe. Et l'on peut citer un grand nombre de produits littéraires émanant de talents aussi distingués que ceux de Hauptmann, Bourget, d'Annunzio, où l'influence de ce grand génie pathologique se fait sentir d'une façon très positive. Toutefois, ce ne sont pas seulement les coryphées de la littérature russe qui ont au loin cette influence. Le monde littéraire européen prête une oreille attentive à la voix de certains écrivains de moindre importance. D'une façon générale, " l'influence russe „ est un phénomène acquis dans la vie littéraire de l'Europe. Le résultat, c'est qu'on accorde à la littérature, relativement jeune de la Russie, une place *à côté* des littératures anglaise, française et allemande. Et cette place honorable lui paraît bien due, soit qu'on songe aux Pouchkine, Griboiédof, Lermontof, Gogol, Biélinski, à la pléiade des écrivains de 1840 à 1850, soit qu'on n'envisage que la littérature contemporaine, c'est-à-dire *la littérature de la seconde moitié du XIXe siècle*. On peut même se demander si les œuvres de Tolstoï, Tourguénief et Dostoiefski ne méritent vraiment qu'une place *à*

(1) Roman de Gonntcharof. — N. du trad.

côté des productions littéraires anglaises et américaines de la seconde moitié de notre siècle, dont les romans de George Eliot, de Beecher Stowe, les nouvelles de Bret Harte, les poésies de Browning et Walt Whitmann sont les points culminants; *à côté* de celles de la littérature allemande des derniers cinquante ans, où nous trouvons Auerbach, Freytag, Spielhagen et Paul Heyse; *à côté* de celles de la littérature française de ce dernier demi-siècle, où l'on voit cependant briller des talents aussi considérables que ceux de Dumas fils, Flaubert, Zola et Guy de Maupassant? Sans y mettre d'orgueil national, nous pouvons dire qu'au point de vue du génie individuel, comme au point de vue des tendances, la littérature contemporaine russe occupe un niveau plus élevé que la littérature contemporaine de l'Ouest de l'Europe, dont le point culminant, représenté par l'activité littéraire des Goethe, Schiller, Heine, Byron, Balzac, Victor Hugo, George Sand, Dickens, ne se trouve pas dans la seconde, mais dans la première moitié du siècle. Ce que l'on considérait récemment encore, en Europe, comme l'apogée du progrès artistique, — le réalisme, — ne domine-t-il pas la littérature russe déjà depuis soixante-dix ans? Et qui donc, doué d'une pénétration esthétique un peu développée, ne ressent combien le réalisme européen tant vanté de 1870-80 est inférieur, en son manque d'idéal, au réalisme russe? Ici, la vérité vitale, la représentation exacte de la réalité se trouve en même temps illuminée par la lumière de l'idéal, inspirée par un sentiment d'humanité, que l'on cherche en vain chez les réalistes européens, même chez les plus grands. Ces réalistes sont arrivés insensiblement au point où la vérité de reproduction, le sang-froid de l'analyse deviennent l'apothéose involontaire de la nature bestiale de l'homme. Il n'y a pas de doute que c'est précisément dans cette différence qu'il faut chercher la cause du grand succès des écrivains russes auprès du public occidental. Tout le monde sent qu'un courant d'eau fraîche, miroitant de couleurs étrangères qui ne sont pas le produit de la corruption et de la décomposition, mais, au contraire, le résultat du travail organique de forces encore jeunes et vigoureuses, vient déboucher dans le courant trouble de la littérature européenne. Ces barbares d'hier parlent une langue nouvelle, qui est destinée à

exercer une influence très profonde sur la production ternie des dernières années de la littérature européenne. En effet, dans ce langage nouveau, dans ce réalisme pensé, intellectuel, ce n'est pas l'ennui de la satiété, l'impuissance d'un épuisement décrépit qui parle, mais au contraire une impulsion passionnée et jeune vers la lumière et la vérité.

II

Examinons maintenant les rapports qui existent entre ce haut point de développement de la littérature russe et les formes de la vie sociale russe. La littérature, nous dit la science historique, est le reflet de la vie. Une grande nation possède toujours une grande littérature. Selon toute apparence, un grand peuple devrait donc avoir aussi des formes de vie sociale correspondantes.

Telle est la théorie. Pourtant, en est-il vraiment ainsi dans la pratique? Il serait parfaitement oiseux de s'étendre sur ce fait établi que la vie sociale russe se trouve encore dans sa période d'enfance. Pour ma part, je suis cependant bien loin de nier que la vie sociale russe ne soit une grande puissance, une force impulsive très grande, destinée l'un jour ou l'autre à étonner le monde par l'individualité de ses manifestations sociales. Mais je ne veux parler que du présent et d'un passé tout récent de cette civilisation bizarre qui, après avoir débuté par la création de l'Académie des sciences et s'être développée dans une direction donnée, a conduit à ce résultat, qu'au point de vue de la littérature, nous nous trouvons à la tête, tandis qu'au point de vue de l'instruction publique, nous nous rangeons parmi les derniers peuples de l'Europe.

A part la littérature, il y a pourtant d'autres domaines où se manifeste la vie intellectuelle des peuples : la science, la technologie, la peinture, la sculpture et la musique. Quel rapport y a-t-il donc entre ces branches du savoir humain et le haut développement qu'a atteint la littérature russe?

Sans doute, les progrès dans cette direction sont déjà grands et l'art et la science russes comptent plus d'un nom illustre en Europe. Il faut cependant reconnaître que, d'une façon géné-

rale, la science, les beaux-arts et la musique en Russie n'ont pas encore atteint un point de développement qui permît de les placer à un niveau égal avec les sciences et les arts de l'Europe occidentale. Le fait que tout savant, technologue, artiste et musicien russe se rend à l'étranger pour s'y " perfectionner „, suffit à confirmer la justesse de cette assertion. En tout cas, on ne peut encore parler d'une " influence russe „ dans les sciences et les arts de l'Europe occidentale.

Si nous rapprochons maintenant tous ces faits acquis : que la littérature russe a atteint un degré de développement très haut, que d'autre part la science et les arts se trouvent en Russie à un niveau moins élevé et enfin que la vie publique russe se trouve encore dans sa phase d'enfance, nous aboutissons à cette conclusion, que la littérature contemporaine russe est non seulement un phénomène remarquable, mais le phénomène *le plus extraordinaire* de l'esprit russe. L'ensemble des conditions naturelles et historiques, qui ont créé le type russe dans toutes ses formes, s'est manifesté avant tout dans la littérature. Étant donnée la position toute spéciale occupée par l'intelligence russe qui, par suite du degré infime de culture des domaines environnants, se vit forcée de se maintenir exclusivement dans le domaine des intérêts intellectuels, vu cette désharmonie, la littérature russe est devenue la manifestation centrale de l'esprit, le foyer où sont venues se concentrer les meilleures qualités du jugement et du cœur russes. Nulle part, la littérature n'est *un témoignage, une manifestation aussi exclusive* du génie national que chez nous. Dans la vie des autres peuples, la littérature n'est qu'une manifestation partielle des forces qui se trouvent réparties d'une façon plus ou moins égale dans toutes les branches de la vie nationale. Mais en Russie, une proportion semblable n'existe pas. Dans l'assoupissement léthargique des initiatives sociales, la littérature se développe vigoureuse d'après des lois internes qui lui sont toutes spéciales. Il serait absurde de vouloir prétendre que le génie russe eût une disposition à lui spéciale pour la création artistique et n'eût d'autre moyen de se révéler; tout provient de l'entourage peu cultivé : voilà pourquoi la littérature est devenue cette manifestation *centrale;* si le niveau

de culture de la vie publique eût été autre, il n'y a pas à douter qu'elle n'en serait pas arrivée à occuper une place aussi exclusive.

III

Vu cette position centrale qu'occupe la littérature russe, il s'y développa tout naturellement des caractères spéciaux qui la distinguent nettement de la littérature des autres peuples de l'Europe. Le plus important est que *la littérature russe ne se renferme jamais dans la sphère des intérêts purement artistiques, mais fut de tout temps une chaire d'enseignement, d'où se propage une parole instructive.* Sous une forme ou l'autre, tous les représentants importants de la littérature russe se sont expliqués sur les besoins de l'époque, et ont été en même temps artistes et prédicateurs.

Ce trait caractéristique s'est révélé surtout pendant les soixante dernières années. L'origine de cette tendance remonte toutefois à une époque bien antérieure.

La littérature russe commence avec KANTÉMIR (1) (1708-1744) (1). Ce premier murmure de production artistique, ne parvenant à trouver de forme littéraire plus favorable, continue de se servir de vers syllabiques, forme contraire à tout principe de l'art, qu'avait adoptée la période monacale précédente! Kantémir, nourrisson des anciens classiques, avait à sa disposition tous les genres littéraires, mais ni la poésie érotique, ni l'idylle, genres où il a cependant essayé ses vers dans des traductions, ne surent le tenter. Il saisit le fouet de la satire et s'y révèle un champion et un propagateur passionné des réformes de Pierre-le-Grand. Un publiciste tout aussi guerroyeur et un agitateur non moins enthousiaste fut, après lui, LOMONOSSOF (1711-1765) (2), qui, dans ses odes, toutes serviles qu'elles sont, s'efforça de faire accréditer en Russie la culture européenne. De même, les odes de DERJAVINE (1743-1816) (3), qui n'ont pas de motifs bien élevés. Cependant, un talent véritable ne peut se maintenir dans la sphère de motifs bas, et c'est ainsi que, d'une façon

(1) Les numéros renvoient à l'appendice. — N. du trad.

générale, ces odes constituent une chronique poétique vivante de l'époque et sont une expression sincère de l'enthousiasme que provoqua le règne aux dehors brillants de Catherine II. Il est curieux que même un produit aussi abstrait que l'ode *Dieu* soit né d'un désir de polémique chez Derjavine, du besoin de faire opposition au scepticisme qui venait d'être importé de France en Russie. L'activité poétique de FON-VIZINE (1744-1792) (4), le quatrième représentant de la littérature russe du XVIIIe siècle, est déjà consacrée à des problèmes très profonds, ayant une importance sociale-politique. Le même but sérieux caractérise également cette littérature originale des pamphlets et tableaux de mœurs qui, moitié publiciste, moitié artistique, adopta la forme de " feuilles volantes „ ou ce qu'on appelle " le journalisme satirique „. Le sentimentalisme, qui surgit vers la fin du siècle et se borna à exprimer la sensibilité dans des poèmes fades, ne tenta aucun grand talent *artistique* (l'importance de KARAMZINE (1766-1826) (5) n'est pas artistique). Et même le plus doué de ces poètes du sentimentalisme, DMITRIIEF (1760-1837) (6), révéla les meilleurs côtés de son talent dans la satire sur " la misère du temps „, ou sur la submersion de la littérature en des odes boursouflées. Le commencement du XIXme siècle est marqué par l'activité d'un écrivain chez qui la tendance éducatrice de la littérature se fait remarquer d'une façon toute spéciale. C'est de JOUKOFSKY (1783-1852) (7), poète sympathique et élégant, mais d'un talent assez médiocre, que nous voulons parler. Joukofski acquit une importance excessive par le fait qu'il se fit le précepteur de la société russe en lui faisant connaître la littérature de l'occident dans des traductions très nombreuses et excellentes. Parmi les productions originales de Joukofski, ce fut sa ballade *Le barde dans le camp des guerriers russes,* un écho des maux de l'époque, qui fit le plus sensation. Son contemporain BATIOUCHKOF (1787-1855) (8), doué d'un talent beaucoup supérieur et plus personnel, n'obtint pas la moitié de l'importance et de la popularité de Joukofski. C'est que sa muse épicurienne, qui célébrait la jouissance, était étrangère au lecteur russe, habitué à chercher dans sa littérature non seulement un délassement, mais aussi des préceptes de vie.

Il est inutile de s'étendre sur l'importance de KRYLOF (1768-1844) (9), en sa qualité d'éducateur. Elle ressort de l'essence même de genre littéraire auquel se voua ce fabuliste de génie. Il convient cependant d'ajouter que, nulle part, la fable n'a eu un développement aussi grand et n'a reçu une physionomie nationale aussi marquée que dans la littérature russe des XVIIIe et XIXe siècles. Tandis que dans les littératures de l'Europe occidentale, la fable n'a tenté qu'un nombre très restreint de poètes (la littérature anglaise, ne possède même aucun fabuliste distingué), parmi les poètes russes du XVIIIe siècle, il n'y en a presque pas un seul qui n'ait écrit des fables.

Krylof ne représente que le point culminant de toute une période de la fable russe. Cette période a cela de caractéristique, qu'elle ne s'en tint pas à l'imitation de la fable ancienne qui, sans égards à l'époque et aux circonstances, se contentait d'une morale toute générale, et, par ce fait même, avait un caractère inoffensif. Bien au contraire, la fable russe persiffla toujours sans pitié les torts et les ridicules de son temps. On peut, il est vrai, chercher l'explication de la prospérité de ce genre dans la littérature russe du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe siècle, et plus tard le motif de sa disparition dans ce fait que, d'une façon générale, la fable est une forme littéraire naïve, populaire aux débuts de toute littérature.

Il n'en reste pas moins vrai, que le lecteur russe, par le cours même qu'a pris sa littérature, s'est habitué à la considérer comme une source d'information instructive sur les problèmes actuels du moment.

Les années 1820-1830 sont caractérisées par l'activité d'un écrivain, chez qui le rôle instructif de la littérature a peut-être atteint son apogée. A part les comédies d'Aristophane, produits littéraires d'un peuple qui, en général, n'avait aucune morale personnelle et ne connaissait que la morale sociale et politique, il n'existe dans aucune littérature européenne une œuvre dramatique aussi pénétrée de tendances vraiment bourgeoises que " Trop d'esprit nuit „. Au point de vue de la sincérité, de la profondeur du dépit et surtout de l'unité d'humeur, cette " comédie „ géniale de GRIBOIÉDOF (1794-1829) (10) est en même

temps une exhortation passionnée à s'engager dans d'autres voies.

D'ailleurs, l'auteur ne fut lui-même ni un Caton, ni un Aristide. Il puisa sa force dans les directions qu'avait prises l'époque entière qu'il décrit, directions déterminées par des tendances sociales et politiques.

La même époque nous montre Pouchkine (1799-1837) dans la jeunesse. Dans cette première période de sa carrière littéraire, Pouchkine reflète la tendance incertaine de l'époque et se caractérise lui-même comme poète " qui n'estime que la liberté „. Dans ses premières poésies romantiques, passionné, il jette le gant à toutes les traditions, proclame la liberté du sentiment et prêche le mépris des conventions. Entre 1825 et 1830, l'effervescence s'était apaisée tant chez Pouchkine que dans la société et le poète entre dès lors dans ce qu'on appelle sa " période objective „. Mais cette tendance vers une création objective fut, elle aussi, un reflet de l'humeur de l'époque qui, lassée des surexcitations des dernières années du règne d'Alexandre Ier, était désireuse du repos; à part cet hommage rendu à l'époque, Pouchkine ne sut jamais maîtriser sa nature et se maintenir sur les hauteurs olympiques d'une création indifférente. Son génie universel ne se contenta jamais d'une seule chose, et personne n'a réalisé mieux que lui-même le conseil qu'il laissa au poète :

Suis la voie libre,
Où t'entraîne ton esprit indépendant.

Et comme sa nature l'entraîne tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, chacune de nos théories fondamentales sur la littérature russe peuvent en référer à des passages de Pouchkine, où dans un moment d'exaltation, il s'écrie dans *Tchern* (La Populace) :

Nous sommes nés pour l'enthousiasme,
Pour la louange et les transports.

Et ce poème est une négation des principes qui y sont enseignés. Nous n'y trouvons ni " louange „, ni " transports „, mais la défense tendancieuse et didactique de suivre la voie libre où l'esprit du poète l'entraîne.

Le poète, dit-il, encore n'est pas né

Pour dominer le bruit du monde,
Pour terrasser la cupidité.

Et aussitôt il écrit ce pamphlet passionné, *Aux diffamateurs de la Russie,* en réponse à une question du jour dans toute l'acception du mot, aux débats d'une séance du parlement français.

Et lorsqu'on lui conseille de se rendre utile, c'est par cette ironie que répond le poète :

Et si le balayage a son utilité —
Néanmoins, au grand jamais,
Un prêtre élu par le Seigneur
Ne saisira un balai crasseux
Et n'en souillera l'offrande ni l'autel.

Quelques années plus tard, stimulé par le seul désir d'être utile, ce même prêtre saisit le balai du journalisme et le manie avec un talent extraordinaire.

Aimes-tu véritablement ton prochain —
Donne-nous conseil, donne-nous des préceptes,
Et nous suivrons et préceptes et conseil.

C'est ainsi que la populace, qui par la marche de sa littérature était accoutumée à en recevoir des règles de conduite, supplie le poète. Et le poète refuse avec mépris :

Arrière ! du poète le chant pacifique,
Jamais ne sert les fins du peuple !

Mais au même moment, il achève son roman, *Eugène Oniéguine,* ou la vie sociale est dépeinte avec une perfection qu'on n'avait pas encore réalisée et où l'image fascinante de Tatiana se pose comme l'une des questions les plus importantes et les plus poignantes de la vie. Voici bientôt soixante-dix ans que Tatiana répondit à Oniéguine :

Je t'aime, à quoi bon le nier,
Pourtant je suis la femme d'un autre
Et à tout jamais lui resterai fidèle.

Beaucoup de ce que contenait ce roman a cessé d'intéresser le lecteur ; il y a bien des choses qu'il ne considère plus qu'au point de vue historique. Mais l'image de Tatiana, qui personnifie la

liberté absolue, exempte de toute convention et unie à une conscience inexorable du devoir, s'est gravée à jamais dans le cœur du lecteur russe. Ainsi donc, le grand poète, même à l'époque où il s'efforçait d'ignorer tout ce qui ne répondait pas aux intérêts purement esthétiques, ne sut se maintenir dans cette sphère limitée et devint, lui aussi, un précepteur de la vie.

L'activité de LERMONNTOF (1814-1841) (11), le successeur de Pouchkine, se trouve motivée dans sa profession de foi, *Journaliste, Lecteur et Poète.* Quelle est la source de l'activité de Lermonntoff?

Alors j'écrivis ce que ma conscience,
D'un esprit courroucé, mais calme, me dicta.

Conscience, telle fut de tout temps la devise des meilleurs esprits russes; c'est elle qui, dans la période de Lermonntof, fut destinée à repousser au dernier plan toutes les autres sources d'inspiration. Chez Lermonntoff et dans ses poésies, la conscience prend la forme de l'indignation et de l'amertume, et cela à un degré que l'on ne connaissait pas jusqu'alors. Une soif insatiable de manifester son mépris de la société de son temps, le domine. Lui qui, dans la *Plainte sur la tombe de Pouchkine,* avait caractérisé les couches " élevées „ de la société avec une sévérité sans pareille, est saisi, même aux jours de fête, d'une envie irrésistible de troubler la joie générale et de lancer au visage de cette bande pitoyable

...le vers d'airain
Enveloppé d'amertume et de rage

Il ne faut pas perdre de vue que, dans la personne de Petchorine (1), l'égoïsme se trouve pour ainsi dire élevé sur un piédestal. Mais dans cet égoïsme, il y avait tant de mépris pour la bassesse, Petchorine marquait d'une façon si prononcée l'ennui et les tortures de l'inactivité auxquels se trouvait condamné tout homme délicat pendant la triste réalité des années 1830-1840, Lermonntoff éleva si haut le sentiment de la personnalité, qu'avec lui commença cette disposition d'esprit qui se résolut enfin à jeter un défi implacable à la stagnation apathique de la société envi-

(1) Le héros du célèbre roman : *Un Héros de notre temps.* — N. du trad.

ronnante. La muse impitoyable de *Vengeance et affliction* (1), qui commençait à inviter pour tout de bon à des œuvres de charité et d'humanité, fut la suite immédiate de la personnalité fière et inexorable de Lermonntof. Lermonntof, que vers la fin de sa vie " les chants de la terre „ n'ennuyaient déjà plus, qui, dans la poésie russe, fut le premier à parler des moujiks, qui termina sa carrière par *Le Prophète*, une affirmation passionnée du droit de protestation par la littérature, fut de tous les poètes celui qui exerça le plus d'influence sur la muse de NÉKRASSOF (1822-1876) (12).

IV

Avec la mort de Pouchkine et de Lermonntof se termine la période moderne et commence la période contemporaine de la littérature russe. Les tendances et les idées qui naquirent de 1840 à 1850 sont encore actuelles et forment l'objet de disputes violentes. Dans cette période contemporaine, l'esprit et le cœur de ceux qui se trouvent à la tête du mouvement littéraire sont dominés entièrement par l'idée de servir les nécessités de la vie et de considérer la littérature comme une chaire d'enseignement. A partir de 1840, tout écrivain russe est en même temps un précepteur social, et celui qui se montre indifférent aux questions de vie publique n'obtient ni un succès, ni une influence proportionnels à son talent. Lorsque, vers 1855, commença l'époque des grandes réformes (2), ce fut la littérature qui joua le rôle principal. A la tête du mouvement se trouvaient non pas des groupes politiques, mais les représentants de la littérature. Les guides de la génération nouvelle furent des publicistes et des critiques littéraires, voire même des poètes. Le combat des partis eût lieu presque exclusivement dans les colonnes des journaux, et, ce qui est caractéristique, les dénouements, considérés au point de vue extérieur, furent purement littéraires. La question du rôle

(1) Poème de Nékrassof qui commence ainsi : « Silence! Muse de la vengeance et de l'affliction » et où le poète manifeste un amour sincère pour le peuple tyrannisé. — N. du trad.

(2) Sous Alexandre II. — N. du trad.

de l'art divisa la littérature en deux camps ; ceux qui, au point de vue politique, étaient considérés comme progressistes, reconnurent à l'art un rôle utilitaire, tandis que leurs adversaires se firent les défenseurs de l'art " pur „.

Dès l'époque de Biélinnsky, c'est la question de "tendance„ — un mot inconnu de la critique européenne dans le sens où il est compris en Russie — qui joua le rôle principal dans la marche de la littérature. Dès l'instant où le cercle de Biélinnski se rangea définitivement du côté des idées européennes de 1840 à 1850, ces idées traversent comme un tirant rouge toutes les productions des écrivains qui procèdent de Biélinnski. Tout ce qui est la base de la gloire de Tourguénief, de Gonntcharof (1831-1891) (13), Grigorovitch (né en 1822) (14), Dostoiefski (1821-1881) et Pissemski (1821-1881) (15) dans la première moitié de leur activité littéraire, — tout ce qu'ont écrit Chtchédrine [1] (1826-1889) (16), Nékrassof et Glieb Ouspenski (17), et les écrivains de 1860 à 1880, tout ce qu'écrit Tolstoï depuis vingt ans, tout cela constitue les avant-postes d'une façon très précise d'envisager le monde. D'autre part, les écrivains de 1840-1850 qui vinrent se grouper autour des Slavophiles, Pogodine (1800-1875) (18) et Chévyref (1806-1864) et de 1860-1870 et, plus tard, ceux qui se groupèrent autour du *Rouskiï Viestnik* [2] (Messager russe), Dostoiefski, Pissemski et Gonntcharof dans la seconde moitié de leur activité littéraire, opposèrent une résistance violente aux idées nouvelles et eux aussi firent de leurs œuvres un organe de leurs façons de voir personnelles. Même les partisans de l'art " pur „ qui ne s'engagèrent dans aucune polémique directe, qui à dessein éloignèrent de leurs écrits tout ce qui rappelait " l'ordure de la vie „, eux aussi, par cela même, donnèrent à leurs productions littéraires une couleur très déterminée.

Grâce à cet enlacement des missions artistique et sociale, les qualités littéraires proprement dites d'une œuvre n'influencèrent que rarement l'appréciation de la critique. On l'estima, avant tout, comme facteur du progrès ou d'un pas rétrograde. On peut

---

[1] Pseudonyme de M. I. Saltykof. — N. du trad.

[2] Journal mensuel fondé par M. Katkof en 1856. — N. du trad.

dire qu'une critique, dans le sens où on la comprend à l'occident, c'est-à-dire un effort pour analyser les qualités créatrices de l'écrivain comme tel, est inconnue en Russie. Et pourtant, tous les critiques éminents russes furent des hommes doués d'un sentiment esthétique très fin et d'un amour sans borne pour la création artistique. Depuis 1840, les critiques littéraires russes sont de vrais tribuns du peuple pour lesquels les productions artistiques ne sont qu'un motif de développer leur idéal social. Il s'implanta de la sorte une espèce particulière d'articles qui, sous le titre " A l'occasion de (tel ou tel ouvrage) „, s'occupèrent fort peu du côté esthétique de l'ouvrage en question, mais d'autant plus des conséquences à en déduire pour la vie publique. La querelle célèbre sur le rôle de l'art ne fut qu'un prétexte pour détailler les opinions politiques nouvelles ou pour les combattre. Ces articles traitaient en apparence de Tourguénief, Ostrofski, Gonntcharof, mais en réalité, c'étaient des manifestes pour l'une ou l'autre doctrine.

L'opinion des deux écrivains, qui se trouvent aux deux extrêmes de cette période, nous donne la confirmation éclatante de ces tendances. Vers 1845, Gogol (1809-1852) et, de nos jours, Tolstoï, avec un enthousiasme sincère, cherchent à persuader leurs contemporains, que la littérature n'a qu'une mission éducative. Et si la valeur des paroles de Gogol à cet égard se trouve diminuée par le fait qu'elles furent prononcées à une époque de décadence de ses facultés créatrices, la renonciation de Tolstoï, à tout ce qui lui valut sa célébrité universelle, est vraiment un drame poignant. Au moment même où la tension de ses forces créatrices atteint son apogée dans l'ouvrage *La mort d'Ivan Ilitch,* dans les petits contes, dans *La force des ténèbres* et dans *La sonate à Kreutzer,* à ce moment le grand écrivain déclare que l'art " pur „ est un passe-temps vide, quelquefois même un passe-temps nuisible. Ce n'est pas l'endroit de discuter cette conception probablement exagérée. Nous nous bornons à rappeler que si considérable que puisse être un génie individuel, il n'en est pas moins toujours un produit de la disposition d'esprit environnante. Aussi, dans l'opinion extrême du comte Tolstoï, devons-nous voir le caractère organique de la tendance

essentielle de la littérature russe, — la tendance à semer quelque chose

de raisonnable, d'utile et de durable.

V

Après tout ce que nous venons de dire, l'histoire de la littérature contemporaine russe peut donc se ramener : 1° à une histoire du changement des idées et des tendances qui ont traversé la société, et 2° l'indication d'une action réciproque entre la vie sociale et la littérature.

Un investigateur qui ne s'occuperait de l'histoire de la littérature contemporaine russe qu'au point de vue esthétique ne trouverait que peu de chose à faire. Au point de vue esthétique, la littérature des derniers cinquante ans n'est marquée par aucun mouvement remarquable. A l'ouest, pendant ces mêmes années, il s'est développé toute une série de styles littéraires différents et la technique littéraire a subi une modification radicale. Peut-on s'imaginer un romancier français, même le plus modeste et le plus insignifiant, qui écrirait encore maintenant le style de George Sand? Il y a tout un abîme entre Zola et George Sand; non seulement dans les principes, mais aussi dans la langue, dans le dialogue, dans la façon de concentrer l'attention du lecteur.

Même la façon de Zola est de nos jours déjà vieillie dans la littérature française. En Allemagne, la manière d'Auerbach et de Paul Heyse s'est maintenue très longtemps, mais aujourd'hui, elle a presque complètement disparu et fait place soit à l'école naturaliste, soit à l'école mystique de Hauptmann, Sudermann et de la *Jüngste Deutschland*. On constate un même changement en Italie et dans les pays scandinaves. Ainsi donc, en Europe, il s'est opéré une évolution esthétique très marquée. Mais en Russie, où a lieu une évolution ininterrompue, des *idées*, les *formes* littéraires sont restées immobiles. La manière littéraire et poétique, qui s'établit définitivement de 1840-1850, ne s'est modifiée en rien d'essentiel. Entre Tourguénief et Garchine (1855-1888) (19), il n'existe pas de différence de style; il n'en existe pas plus entre Nekrassof et Nadsone

(1862-1887) (20). Lorsque Victor Hugo eut atteint ses soixante-dix ans, la France entière lui rendit hommage, mais personne ne l'imitait plus. Tolstoï, lui aussi, a soixante-dix ans et représente l'actualité fraîche de la jeunesse, et chacun a le sentiment qu'il sera très longtemps encore le législateur de la forme du roman russe. Le seul domaine où se soit produit un changement important des principes littéraires, dans ces dernières cinquante années, est la littérature inspirée de la vie du peuple. La richesse de couleurs de la langue, l'odeur terreuse chez Glieb Ouspenski constitue sans doute un progrès réel par rapport aux paysans de salon de Grigorovitch et même à côté de ceux de Tourguénief, qui nous paraissent aujourd'hui conventionnels et trop peu vrais. Toutefois, il ne faut pas oublier que le fondateur de ce coloris fut Ostrofski (1824-1886) (21), un homme de 1850. Et si de nos jours, sous l'influence combinée des progrès sociaux, les types d'Ostrofski nous semblent vieillis, sa manière littéraire, sa langue et son exposition caractéristique sont cependant encore aussi fraîches et actuelles qu'il y a cinquante ans.

Nous le répétons, l'histoire de la littérature contemporaine russe ne peut se borner à la sphère de l'esthétique. Elle doit être une histoire des idées et de l'action réciproque de la littérature et de la culture. Et à cet égard, on peut prendre des attitudes différentes : on peut, au point de vue de l'art pur, déplorer cette action réciproque, ou se féliciter que l'art vienne si bien au devant des besoins du temps. Mais il est complètement impossible de *comprendre* la marche de la littérature contemporaine russe, à moins que l'on ne s'initie aux mouvements sociaux.

A l'époque de la " Russie des Réformes „, la littérature et la vie sont tellement entrelacées, qu'il est fort difficile de dégager ce qui dans une œuvre appartient à la littérature ou à l'histoire.

On peut citer un grand nombre d'ouvrages qui ne réfléchissent pas seulement les intérêts de l'époque, mais les intérêts de telle ou telle année. Ainsi, pour comprendre la disposition d'esprit dans laquelle se trouvait Tourguénief (1818-1883), lorsqu'il publia en 1860 sa nouvelle *A la Veille*, il est nécessaire de connaître l'humeur joyeuse, pleine d'expectatives qui s'était emparée de la société russe sous l'influence des tendances réformatrices du

nouveau règne (Alexandre II). Pour apprécier son roman *Pères et Fils*, qui parut deux années plus tard, cela ne suffit déjà plus: pendant cet espace de temps très bref, un nouveau courant s'était fait jour dans la société russe et, sans le connaître, il nous est impossible de comprendre la portée de ce roman. Cinq années après *Pères et Fils* parut son roman *Fumée* et de nouveau il nous faut des connaissances nouvelles: il faut que nous soyons au courant des changements d'atmosphère sociale et politique, qui se sont produits dans le cours de ces cinq années intermédiaires. Enfin, pour comprendre *Terres Vierges,* il nous faut des connaissances nouvelles sur des événements dont les germes datent de 1870.

Dans le but d'illustrer notre pensée, ce n'est pas au hasard que nous avons choisi Tourguénief, dont le talent artistique est l'objet d'une admiration enthousiaste. Cet artiste délicat est aussi un exemple très frappant des actions réciproques dont nous venons de parler. Pour employer les mots de la critique russe, lui surtout, perspicace et fin, s'efforça toujours de " saisir le moment „, encore une expression presque inconnue à la critique européenne. Pour l'écrivain russe, quelle que soit l'école à laquelle il appartienne, il n'existe pas d'éloge plus grand. Sans doute, ces " moments „ peuvent être interprétés de façons très diverses. L'un y voit le triomphe du réalisme, l'autre celui de l'idéalisme; un autre encore y proclame la victoire du positivisme, tandis qu'un dernier s'efforce de prouver que c'est précisément le " moment „ où triomphent les tendances métaphysiques. Tout cela n'est cependant qu'une question de jugement, nullement une diversité de méthode. Chacun s'efforce de ne reproduire que ce qui représente selon lui le génie de l'époque et d'influencer la conscience sociale au profit de la façon de voir à laquelle il est venu lui-même se ranger.

VI

Ce caractère qu'a la littérature contemporaine russe de propager les idées a pour conséquence immédiate que, dans l'histoire de cette littérature, l'histoire du penser théorique russe doit occuper une place importante. Le penser théorique donna les

mots d'ordre et la création artistique, qui en elle-même ne peut être que l'organe d'idées déterminées, mais non pas leur source, assuma le rôle de guide dans le combat des pensées. A Dieu ne plaise que la littérature russe en arrive à jamais à s'occuper de l'élaboration de l'une ou l'autre façon d'envisager le monde! C'est dans ce travers que sont tombés, entre 1860 et 1880, quelques écrivains médiocres qui, dépourvus de tout talent artistique, n'ont pas su comprendre la mission d'une création dominée par les idées. Non, chez tous ces grands représentants, la force de la littérature contemporaine russe consiste non pas à soulever des théories abstraites, mais à réformer par l'art.

Analysons l'histoire de la production chez les principaux représentants de la parole russe et nous observerons qu'elle prit toujours la marche suivante. L'écrivain s'est imprégné des idées qui planaient dans l'atmosphère, que l'on discutait dans les cercles intimes, que l'on exposait au long dans les journaux et qui, de 1840 à 1850, furent le sujet de correspondances passionnées, étendues entre amis. L'idée pénétra l'être entier de l'écrivain d'une façon organique, devint propriété de son esprit, en quelque sorte sa seconde nature, et se manifesta dans les formes les plus naturelles à tout organisme artistique, c'est-à-dire dans des fictions ou tableaux artistiques. Ainsi, Tourguénief, sous l'influence de la disposition d'esprit générale du cercle de Biélinnski, lorsqu'il se fut formé une opinion très ferme, se fit le serment solennel de combattre le servage. Au moment où il se fit ce serment, sa vocation littéraire était loin d'être établie, la valeur de son talent était encore douteuse, même pour un juge aussi subtil que Biélinnski. Toutefois, ses convictions prirent plus tard une couleur déterminée, il brûla du désir de les réaliser, et sa vocation, son talent une fois établis, il devint non seulement un grand artiste, mais un champion illustre et passionné de ses opinions. Chez tous les écrivains importants de la littérature contemporaine russe, nous constatons un même procédé de transformation du penser théorique. Dostoiefski, Chtchédrine et Nekrassof sont le produit de la fermentation des idées qui, entre 1845 et 1850, avaient émigré de France en Russie. Le talent d'Ostrofski reçut sa couleur dans le cercle qu'on appelle " la jeune rédaction

du Moskvitianine (1) „, avec son amour mystique de l'âme russe. Même le " Flamand „, Gontcharof, nous dit dans sa profession de foi d'écrivain que, dans *Une histoire de tous les jours*, il s'est efforcé de représenter le premier éveil de la conscience à la nécessité du travail, dans le combat contre l'apathie générale russe. Ainsi donc, il ne s'est pas borné à dépeindre, mais s'est " donné le but „ de rendre service à la société. Ceci se manifeste d'une facon plus évidente dans *Oblomof* et dans *La chute*. Il est presque inutile de montrer combien cette idée de se " donner un but „ s'était développée dans la génération littéraire de 1860 à 1880 qui, moins douée au point de vue artistique, se soumit d'autant plus aux courants théoriques.

Étant donnée l'importance qu'a l'idée théorique, il est, me semble-t-il, nécessaire de répartir les périodes de la littérature contemporaine d'après les idées sociales, éthiques auxquelles elles correspondent. Tandis qu'il est tout à fait inexact de diviser la littérature contemporaine en se basant sur les noms de ses représentants artistiques les plus importants, c'est avec raison que, dans ce que nous avons appelé la littérature moderne, on parle d'une période de Lermonntof, de Derjavine, de Pouchkine. En son temps, chacun de ces écrivains a dirigé le mouvement littéraire d'une façon absolue et lui a donné sa couleur résultant uniquement de ses œuvres. Mais quelles années pourrait-on désigner comme étant celles de Tourguénief, puisqu'il n'a créé aucune disposition d'esprit chez le public et n'eut de succès que parce qu'il réfléchit " le moment „, c'est-à-dire rencontra la disposition d'esprit qui avait été préparée par l'idée théorique? Dès qu'il ne rencontra plus cette disposition d'esprit, la majorité du public, en même temps la plus influente, se détourna de lui. Il en est aussi ainsi des autres contemporains de Tourguénief qui, pas plus que lui, n'ont créé de disposition d'esprit et au contraire n'ont fait que s'y soumettre. De nos jours, tout célèbre et grand qu'est Tolstoï (1828), au point de vue *artistique*, il est impossible de désigner par son nom une période quelconque de la littérature

(1) *Le Moscovite*, journal slavophile fondé en 1840, par Chévyref et Pogodine. — N. du trad.

contemporaine. Comme penseur, Tolstoï est sans doute un des souverains de la pensée de notre temps, mais pendant les années où il créa son chef-d'œuvre, il ne fut que l'objet d'une curiosité froide; bien plus, à l'époque où parut *Anna Karénine,* il fut même ridiculisé parce que ni la critique, ni le public n'avaient compris la portée intime du roman. La popularité extraordinaire de Tolstoï ne date que du moment où il se montra théoricien et, dans sa recherche fiévreuse, personnifia la conscience malade de l'époque.

De même qu'il est impossible de disposer les périodes de la littérature contemporaine russe, d'après les noms de ses représentants les plus importants, de même il est impossible de la subdiviser en prenant pour base les styles littéraires. Lorsque l'on divise la littérature russe du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle, en une époque classique, ou, comme on la désigne d'ordinaire, pseudoclassique, en une époque du sentimentalisme, du romantisme, etc., cela est justifié. En effet, chacune de ces époques se trouvait déterminée uniquement par le style en vogue, soit qu'il eût triomphé ou se trouvât en lutte avec les styles précédent et suivant. Mais dans l'histoire de la littérature contemporaine russe, nous l'avons déjà dit, depuis soixante ans, il n'existe plus de mouvement littéraire proprement dit, de changement de style. Depuis 1840, il s'est implanté dans la littérature russe un réalisme du type indiqué au commencement de cet entretien. A part quelques talents médiocres sans influence aucune, qui se sont laissé entraîner au symbolisme français, on ne constate aucune évolution nouvelle. Les traditions littéraires de la grande pléiade des écrivains de 1840-1850 ont conservé toute leur autorité et répondent toujours encore au goût littéraire du public.

Ainsi donc, on ne peut diviser l'histoire de la littérature contemporaine ni en se basant sur les noms, ni en se basant sur les tendances purement littéraires. Une division fondée sur de telles bases n'aurait en effet rien de caractéristique. La seule division possible et justifiée, donnant une idée des traits caractéristiques du temps, est celle basée sur le cercle d'idées qui dominèrent les esprits et sur les noms des représentants du penser théorique.

Si l'on dit, c'était à l'époque de l'hégélianisme, à l'époque des grandes réformes, à l'époque du nihilisme, à l'époque de l'activité de PISSAREF (1841-1868) (22), à l'époque du " narodnitchestvo „ (1), à l'époque du marxisme, etc., on a une notion précise et caractérisée, qui embrasse l'ensemble des phénomènes tant sociaux que littéraires d'une époque déterminée.

VII

La première période de l'histoire de la littérature contemporaine russe a reçu un caractère bien déterminé par l'activité de BIÉLINNSKI (1811-1848) (23). Au besoin, on pourrait même la désigner par son nom, car il lui a vraiment donné sa couleur à lui. Biélinnski est la pierre angulaire de la direction générale qu'a prise la littérature russe. Il est la source de tout ce qui se trouve d'élevé, de bon et d'esthétique dans la littérature de ces dernières soixante années. Mais naturellement, son ascendant se manifeste surtout à l'époque de son influence immédiate.

La critique de Biélinnski fut le point central du penser de son temps, l'encyclopédie de l'esprit et du sentiment russe. Elle embrassa tout ce qui intéressait les meilleurs esprits de l'époque et s'efforça, autant que possible, de répondre à tous les doutes pénibles qui pouvaient s'élever dans l'âme délicate. Fruits d'un désir ardent de transmettre au lecteur les idéaux acquis par une lutte intellectuelle très profonde, les articles de Biélinnski, ses *Aperçus,* ont toujours pour base l'idée dirigeante qui constituait le nerf du temps. C'est pour ce motif qu'ils frayèrent des voies nouvelles et créèrent une école.

Le cercle d'idées dont Biélinnski se fit le défenseur n'est, il est vrai, rien moins qu'homogène. Son activité représente deux tendances qui, parfois, se contredisent l'une l'autre. Nous avons ici à faire à l'enfantement douloureux du penser russe nouveau. Dans les périodes qui suivirent, 1860-1870 et 1870-1880, les guides de la génération ne traversèrent plus aucunes " phases „,

(1) C'est ainsi que l'on nomme l'époque où la classe instruite, poussée par le désir noble d'elever son niveau de culture, se mêla au peuple et défendit sa cause dans la littérature. — N. du trad.

ne furent plus tourmentés par les mêmes doutes et leur activité reste homogène d'un bout à l'autre. Pendant l'époque de Biélinnski, le point de départ une fois trouvé, il d'avancer sans crainte sur le chemin déjà tout tracé. Mais Biélinnski dut, avant l'aurore, tâtonner dans le brouillard. Et si, de temps en temps, il prit un feu follet pour une étoile, il n'en resta pas moins toujours le même chercheur des missions véritables de l'existence humaine. La beauté rayonnante de sa personnalité intellectuelle ne réside pas tant dans ses opinions que dans sa recherche pénible de la vérité. Une étude plus approfondie montrera que l'essence des idées de Biélinnski est loin de lui être personnelle : elles furent élaborées sous les efforts combinés de tout un cercle de penseurs, et très souvent il ne lui revient que le mérite d'en avoir formulé l'expression. Cela ne diminue cependant en rien son importance, car, en général, c'est le mérite du génie d'amener à une conclusion précise une série d'essais vagues et préparés de longue date. Le mérite de Biélinnski n'est pas de s'être élevé personnellement à toutes les idées qu'il a émises, mais de les avoir réalisées, en les faisant passer par le feu intérieur qui le consumait et en leur imprimant le cachet de sa personnalité exceptionnelle.

L'influence impérissable des articles de Biélinnski est légitime. C'est que chez lui le battement du cœur, le plus noble qui ait jamais battu dans une poitrine russe, se faisait entendre. Il a manifesté dans ses articles une hauteur d'opinion, une force et une profondeur de sentiment qui n'ont jamais été dépassées. Ce grand saint de la littérature, ce chevalier sans peur et sans reproche, dont aucune tache n'assombrit le souvenir lumineux, fut aussi un martyr de la pensée russe nouvelle. Il a souffert ses convictions et les a écrites avec le sang de son cœur. La tâche principale de l'historien de l'époque de Biélinnski est d'initier le lecteur à cette lutte pour la vérité et, se basant sur les legs de Biélinnski, de montrer comment fut créée la littérature contemporaine russe, cette union remarquable de beauté artistique et de force morale, d'élan passionné et d'aspiration ardente vers l'idéal.

APPENDICE

(1) KANTÉMIR (prince Antiochus Dmitriiévitch), fils du célèbre Hospodar Démétrius Kantémir qui, après la catastrophe du Prut (1711), émigra en Russie et devint sujet russe, naquit à Constantinople en 1708. Après avoir reçu sa première éducation dans la maison paternelle, il entra à l'académie de Moscou et plus tard au collège de Saint-Pétersbourg. Pierre-le-Grand lui porta un grand intérêt et il accompagna l'empereur dans tous ses voyages et dans toutes ses campagnes. Encore tout jeune homme, il manifesta ses sympathies pour le parti réformateur, dont les piliers étaient le comte Ostermann, Feofan Prokopovitch et Tatichtchef, dans une satire *Aux diffamateurs de la Russie* (1729), qui fit grande sensation. Encouragé par ce premier succès, il ne cessa dès lors de flageller par des satires les adversaires de la culture. Ce n'était cependant pas sans dangers, car, sous Pierre II, l'autorité de Pierre-le-Grand se trouvait brisée et l'intérêt pour les réformes avait fait place à des intrigues de cour.

En 1732, il fut nommé ambassadeur à Londres où il resta six ans et employa ses moments de loisir à traduire les Odes d'Anacreon et d'Horace, le Cornelius Nepos, l'histoire de Justin, le manuel d'Épictète, etc. Envoyé à Paris comme ambassadeur (en 1738), il y fit la connaissance d'écrivains français : Montesquieu dont il traduisit *Les lettres persanes*, Maupertuis, qui l'aida à rédiger un *Traité d'Algèbre,* Fontenelles, dont il traduisit les *Entretiens sur la pluralité des mondes,* et d'autres encore. Il mourut en 1744, à l'âge de 36 ans.

Kantémir fut le premier et l'un des satiriques les plus importants de la Russie. Les neuf satires qu'on a de lui sont imitées d'Horace, Boileau, Juvénal et, comme il le dit lui-même dans l'une de ses préfaces, « adaptées aux conditions russes ». Il s'est servi du vers syllabique, ce qui fait que son style est très lourd. Kantémir écrivit à une époque où la prosodie russe n'était ni développée, ni réglée, ce qui excuse son style. Pendant qu'il était à Londres, Trédiakofski avait proposé le vers tonique, plus propice à la langue russe. Kantémir, qui reconnaissait lui-même les défauts de son style, accepta les principes de Trédiakofski, mais essaya

de combiner le vers syllabique et le vers tonique. C'est dans ce vers mixte qu'il écrivit quelques-unes de ses satires. L'importance de Kantémir réside avant tout dans son réalisme et sa tendance progressiste. Les meilleures de ses satires sont *Aux diffamateurs de la Russie*, *Diversité des passions humaines*, *A ma muse* et *Au soleil* dans laquelle il considere la superstition et le *raskol* comme conséquences de l'ignorance de la masse et exprime son chagrin que les institutions élevées (l'Académie des Sciences) jouent un rôle si secondaire. Outre ses satires, Kantémir a écrit des odes philosophiques, des psaumes, des fables, des épigrammes, des épitres et un poème épique, *Pierre-le-Grand*, qui n'a aucune valeur.

La meilleure édition russe des œuvres de Kantémir est celle de Jéfrémof, Saint-Pétersbourg, 1867, 2 volumes. Elle contient aussi une très bonne biographie de l'auteur.

Les poésies diverses et les satires de Kantémir ont été traduites en français par l'abbé Guasco, Londres, 1750, 2 volumes. — *Les satires de Kantémir*, traduites en prose par Spilcker, Londres, 1749. — *Des Prinzen Kantemirs Satiren frei übersetzt in Versen und mit biographischer Einleitung von* Freih. von Spilcker, Berlin, 1752.

(2) Lomonossof (Michaïl-Vasiliévitch). La vie de Lomonossof est tout un roman. Fils d'un pauvre pêcheur, il naquit à Denisofka, près de Holmogory, dans le gouvernement d'Arhangelsk. Un paysan nommé Choubine lui apprit à lire et à écrire. Son amour de l'étude le poussa tout d'abord dans les bras d'une secte superstitieuse, qu'il abandonna plus tard. A l'âge de 17 ans, muni de trois roubles que lui donna Choubine, il s'enfuit de la maison paternelle. A pied et après de nombreuses aventures, il arriva à Moscou, où grâce à l'influence d'un moine, il fut admis daus l'académie slavo-gréco-latine. Sans se laisser décourager par les railleries de ses compagnons, beaucoup plus jeunes que lui (il avait 21 ans), il poursuivit son but avec énergie au milieu de luttes pénibles pour l'existence physique. Il allait être ordonné prêtre, lorsque le baron Korf, président de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, donna ordre de choisir douze des meilleurs élèves du collège et de les envoyer à Pétersbourg. Lomonossof fut choisi. De Pétersbourg, il fut envoyé aux frais de l'État avec deux de ses camarades aux Universités de Marburg et Freyberg pour y étudier les sciences physiques et les mines. Lomonossof se jette à corps perdu dans la vie étudiantesque, est obligé de quitter Marburg à cause des dettes qu'il y avait faites. A Freyberg, à la suite d'une querelle violente qu'il eut avec le professeur de métallurgie, Henckel, il dut aussi quitter l'Université et revint en 1740 à Marburg. D'ici, il envoya à l'Académie de Pétersbourg deux odes et des « Règles de prosodie russe. » Il y épousa la fille de son propriétaire, le tailleur Zilch. Sa situation matérielle était devenue tellement critique, qu'il dut quitter subitement la ville pour échapper à la prison pour cause de dettes. Près de Düsseldorf, il tomba

dans les mains d'officiers enrôleurs qui, après l'avoir enivré, l'amenèrent comme recrue au fort Wesel. Il réussit cependant à s'enfuir et rentra en 1741 à Saint-Pétersbourg par la Hollande. Deux ans plus tard, nommé professeur de chimie, ses moyens lui permirent enfin d'y faire venir sa femme et son enfant.

En 1755, il rédigea un projet de réorganisation de l'Académie des Sciences. En 1757, il fut nommé membre de la chancellerie, en 1759, directeur du gymnase académique et du département géologique. En 1764, devenu conseiller d'État, il retravailla son projet de réorganisation de l'Académie des Sciences qu'il présenta à son président, le comte Razumofski. La même année, il rédigea un projet de statuts pour la création d'une Université à Saint-Pétersbourg. La mort d'Elisabeth II fit que ce projet resta dans les archives. Le caractère vif, têtu et la fierté de Lomonossof l'entraînèrent souvent à des actes irréfléchis, indignes de son génie. Ses querelles avec les académiciens, et surtout avec Müller et Schlözer, le placent dans une lumière peu favorable. Au fond cependant, son caractère était noble et sincère. Ses travaux sérieux et ininterrompus, les querelles académiques et sa passion pour le vin minèrent de bonne heure sa constitution. Il mourut à Saint-Pétersbourg, en 1765.

Lomonossof est surtout important parce qu'il fut le premier qui écrivit en vers polis et harmonieux. Il prit comme modèle les classiques français et allemands. Au point de vue du style, on peut même dire qu'il fut un novateur, en ce qu'il s'efforça de développer et fixer l'idiome national et de créer une langue littéraire.

Comme savant, Lomonossof joua un rôle important en Russie. Euler est plein d'éloges pour les travaux et découvertes de Lomonossof sur l'électricité et les phénomènes atmosphériques. Il découvrit l'atmosphère qui entoure la planète de Vénus et fut un minéralogue et géologue distingué. Ses ouvrages et articles scientifiques sont très nombreux. Ils ont une importance littéraire par leur style coulant. Il y a employé la langue familière russe telle qu'on la parlait à son époque.

Lomonossof s'adonna, en outre, à des études de linguistique, de littérature et d'histoire. Dans son article *Sur l'utilité des livres slavons pour la langue russe,* il établit les limites de l'emploi des deux idiomes. Avant Pierre-le-Grand, la langue littéraire était exclusivement la langue slavonne, après lui ce fut la langue russe, mais mêlée de slavon. En 1755, parut sa célèbre *Grammaire russe*, qui prédomina jusqu'en 1802, époque où parut la grammaire de l'Académie des Sciences. En 1758, il termina la première partie de son *Histoire ancienne russe,* jusqu'à la mort de Jaroslaf 1er (1056). Il écrivit aussi une *Chronique des Régents russes* (1760).

Parmi les éditions russes des œuvres de Lomonossof, la meilleure est celle de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg : *Œuvres complètes,* 2e édit., Saint-Pétersbourg, 1873, 6 vol. Une nouvelle édition, par Soukhomlinof, est en cours de publication.

La meilleure biographie de Lomonossof est celle de P. Pekarski : *Histoire de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg,* 2e vol. (russe). Nous citons en outre : N. Gretsch : *Manuel de l'histoire de la littérature russe,* Saint-Pétersbourg, 1823. — Prince E. Mechtcherski : *Les Poètes russes,* 2 vol., Paris. — Jordan : *Geschichte der russischen Litteratur,* Leipzig, 1846. — *Archiv für wissenschaftliche Kunde Russlands,* hrsg. von Eman, bd. IX (1854) et bd. XXVI (1865). — *Baltische Monatsschrift,* 1865, N° 5. — *Westermann's Illustrierte Monatsheft,* 1867, N° 6. — Boudilovitch : *Lomonossof comme écrivain,* Saint-Pétersbourg, 1871 (russe).

Quelques-unes des odes et poésies de Lomonossof se trouvent traduites en français par Tardif de Mello dans son ouvrage : *Histoire intellectuelle de l'Empire russe,* Paris, 1854. D'autres l'ont été en allemand dans les ouvrages suivants : W. Wolfsohn : *Die schönwissenschaftliche Litteratur der Russen,* 1845. — Bellingshausen : *Journal der älteren und neueren russischen Litteratur,* Heft I, 1802. — Minzloff : *Beiträge zur Kenntniss der poetischen und wissenschaftlichen Litteratur Russlands,* Berlin, 1854. Pa mi les autres ouvrages de Lomonossof, ont été traduits : *Russische Grammatik übers. von Stavenhagen,* Saint-Pétersbourg, 1764; *Histoire ancienne russe,* traduite en français, par Eidous, Paris, 1769; *Kurze Chronik der russischen Regenten,* Riga, Leipzig, 1868.

(3) Derjavine, (Gavril-Romanovitch) naquit, en 1743, à Svanko, propriété de la famille, près de Kazan. Il reçut sa première éducation à Orenbourg, dans l'école d'un déporté allemand nommé Rose, un homme immoral et sans éducation. Tout ce qu'il y apprit fut l'allemand. Son occupation de prédilection était le dessin où il montra, dit-on, quelque talent. Lorsqu'en 1759 fut ouvert le premier gymnase d'Orenbourg, il y entra et y resta trois ans. Ici non plus, il n'apprit pas grand chose. Il y lut Gellert, Hagedorn, Heller, Kleist, Herder, Klopstock dans la langue originale et les odes de Lomonossof, les traductions épiques de Trédiakofski, d'après lesquelles il essaya de faire des vers. En 1762, il se rendit à Saint-Pétersbourg et entra dans la Garde comme simple soldat. Nommé officier, en 1769, il fut attaché à la suite du général Bibikof, envoyé pour étouffer la rébellion de Pougatchef (1773). Dans cette expédition, il trouva occasion de se distinguer, ce qui lui valut le brevet de capitaine et une propriété avec trois cents serfs près de Novgorod. De 1774-1775, il fut envoyé en mission spéciale à Saratof. Pendant ces deux années, il écrivit son ode *Tchitalagaï*, de nombreuses poésies diverses et fit le plan d'un grand poème épique destiné à célébrer Michelson, le héros de la campagne de Pougatchef. En 1777, il obtint une position dans le Sénat, sous le général prince Viazemski, gouverneur, et c'est dès ce moment que commence vraiment son activité littéraire. Dans la maison de son supérieur, il fit la connaissance de tous les personnages et écrivains illustres de son temps, entre autres Lvof, Kapnist et Hemnitser, qui l'encouragèrent par leurs

louanges de ses essais poétiques. L'année suivante, il devint collaborateur du *Messager de Saint-Pétersbourg*, où parurent les meilleures de ses poésies. En 1780, il publia son ode *Aux Souverains et aux Juges* et, en 1782, son ode célèbre *Félitsa*, qui plut beaucoup à l'impératrice Catherine II, qu'il y glorifiait. En 1784, l'Impératrice le nomma gouverneur d'Olonets, poste qu'il dut cependant quitter l'année suivante, à la suite d'une querelle qu'il eut avec le préfet de la ville, son supérieur. Il fut alors envoyé comme gouverneur à Tambof. Ici aussi son amour de la vérité et son zèle lui attirèrent la haine de ses supérieurs. Grâce à leurs calomnies, il fut attrait devant les tribunaux en 1788. Ses protecteurs, entre autres Potemkine, le sauvèrent, et l'Impératrice lui promit un nouveau poste qu'elle ne lui donna cependant que trois ans plus tard. Dans l'entre-temps, il écrivit beaucoup, entre autres une ode nouvelle à *Félitsa* et l'ode *Sur le Siège d'Ismaïl*. En 1791, il fut nommé secrétaire d'État et, en 1794, sénateur. Les meilleurs de ses poèmes de cette époque sont *Le Grand* et *La Prise d'Ismaïl*. L'empereur Paul le nomma, en 1796, directeur général de la Chancellerie et, sous Alexandre Ier, il fut ministre de la justice (1802). Derjavine était un homme de l'ancien régime, et en sa qualité de ministre, se montra hostile au mouvement social nouveau, dont les tendances étaient libérales. Déjà, l'année suivante, il dut démissionner et se retira dès lors dans la vie privée. Il passa le restant de ses jours dans sa propriété Zwanka (Novgorod), où il mourut en 1816, après avoir écrit, entre autres, un *Commentaire de ses Poésies* et ses *Mémoires*.

Derjavine fut un poète très productif et très original. Son style est énergique, souple et mélodieux.

La meilleure édition russe des œuvres de Derjavine est celle de Grot, Saint-Pétersbourg, 1864-1883, 9 volumes (Œuvres complètes). Le 8e tome de cette édition, enrichie de notes et remarques nombreuses et précieuses, contient une biographie détaillée de l'auteur. Consulter aussi Gretsch : *Manuel de l'Histoire de la Littérature russe*, Saint-Pétersbourg, 1823.

Quelques odes et poésies diverses de Derjavine ont été traduites dans les ouvrages suivants : Eichoff : *Histoire des Littératures slaves*, Paris, 1839. — Tardif de Mello : *Histoire intellectuelle de l'Empire russe*, Paris, 1854. — Wolfsohn : *Die schönwissenschaftliche Litteratur der Russen*, 1845.

(4) Fon-Vizine (Dmitri-Ivanovitch) naquit à Moscou, en 1745. La famille descend du baron Peter von Wiesen, Allemand, qui fut amené en Russie comme prisonnier de guerre, lors de la campagne contre la Liflande, sous Ivan-le-Terrible. Son père n'ayant pas les moyens de lui donner des précepteurs, il entra dans le gymnase universitaire de Moscou, qu'on venait d'ouvrir. Il acquit de grandes connaissances linguistiques. Dans son autobiographie, *Confessions sincères de mes faits et pensées*, il a donné un tableau très intéressant des mœurs et de la vie

étudiantesques de l'époque. Il traduisit plusieurs ouvrages étrangers en russe, les fables de Holberg, l'*Alzire,* de Voltaire, etc. Son éditeur, au lieu d'honoraires, lui donna un tas de livres malsains qui troublèrent de bonne heure sa fantaisie et son caractère droit et religieux. Il se jeta à corps perdu dans une vie de dévergondage. En 1763, après avoir servi quelques années dans la garde, il fut nommé secrétaire du cabinet du ministre Pélaguine. Il eut ainsi l'occasion de faire la connaissance des écrivains de son temps, en outre du prince Kozlofski, qui l'introduisit dans le cercle des libres-penseurs et athéistes, dont il devint membre. En 1766, il écrivit sa première comédie *le Brigadier*, où il dépeint la barbarie de mœurs et l'ignorance de la société russe. Cette première comédie fit une sensation énorme et lui ouvrit toutes les portes de la haute société, où il fut appelé à donner des conférences et des entretiens littéraires. Sur le conseil d'un ami, il lut l'ouvrage de Sam Clarkes, *Preuves de l'existence de Dieu.* ce qui le décida à redevenir croyant. En 1769, nommé secrétaire particulier du ministre des affaires étrangères, ce poste élevé et son mariage avec une veuve très riche, le délivrèrent enfin de ses soucis matériels. Sa santé était déjà profondément minée et les quatre voyages successifs qu'il fit à l'étranger ne changèrent pas son état maladif. Ses *Lettres de Paris,* où il donne ses impressions de voyage, sont très curieuses. C'est en 1782 que parut son chef-d'œuvre, *L'enfant gâté* et ses *Questions à l'auteur des « Evénements et fantaisies »* (Catherine II). En 1786, il fit le projet d'un journal *Starodoume* (d'après le nom du personnage principal de sa comédie l'*Enfant gâté*), dont la censure défendit la publication. Il mourut à Saint-Pétersbourg en 1792.

Outre ses comédies, Fon-Vizine a écrit des poèmes satiriques, des articles en prose très nombreux, une *Grammaire de cour,* recueil de règles satiriques à l'usage des hommes de cour, et des *Lettres de l'étranger.*

La meilleure édition russe des œuvres de Fon-Vizine est celle de Iérémof, Saint-Pétersbourg, 1866, nouvelle édition 1894, avec une biographie. Consulter aussi : Gretsch, *Manuel de l'histoire de la littérature russe*, Saint-Pétersbourg, 1823, et Viazemski : *Fon-Vizine,* Saint-Pétersbourg, 1848 (russe).

Je ne sache pas qu'il ait été traduit quoi que ce soit de cet écrivain.

(5) Karanzime (Nicolaï-Mikhaïlovitch) naquit, en 1765, à Mikhaïlofska, près de Simbirsk (gouvernement d'Orenbourg). La vie de Karamzine n'offre

nature romantique des bords du Volga et sa lecture préférée éveillèrent en lui une disposition à la rêverie et à la mélancolie, qui se manifeste dans tous ses écrits. Il reçut son éducation à Moscou, dans un pensionnat privé, puis entra dans l'armée, où il servit deux ans, à Saint-Pétersbourg. Avec son ami Dmitrief, il s'occupa de littérature et

se fit admettre dans le cercle franc-maçon de Novikof, « Association d'amis ». En 1789, il fit un voyage en Allemagne, en Suisse, en France et en Angleterre, d'où il écrivit ses lettres sentimentales à la famille Pliéchtchéïef, lettres qu'il publia à son retour dans le *Journal de Moscou* (1791-92), sous le titre *Lettres d'un voyageur russe.* A la mort de son ami Pétrof (1793), il composa un poème touchant et plein de beautés, *Une fleur sur la tombe de mon Agathon.* De 1791-92, outre le journal précité, il publia plusieurs almanachs. En 1794, il fonda et rédigea tout seul un journal périodique *Aglaïa,* où il publia un grand nombre de contes et nouvelles romantiques et historiques, puis divers recueils de poésies et de morceaux en prose. Parmi les contes, *La pauvre Lise,* *du boyard* et *Marfa ou la soumission de Novgorod,* sont particulièrement beaux. En 1803, nommé historiographe de l'Empire, il commença son ouvrage principal, l'*Histoire de l'Empire russe,* une œuvre immense et d'autant plus difficile qu'il n'y avait pour ainsi dire rien de fait sur ce sujet. Cette *Histoire* l'absorba jusqu'à la fin de ses jours sans qu'il eût pu l'achever. Elle s'arrête avec l'an 1611. Karamzine mourut à Tsarskoïe-Selo, en 1826.

Les œuvres de Karamzine ont été publiées à Saint-Pétersbourg, en 1862, dans la collection Smirdine.

Il existe une biographie de N.-M. Karamzine, par Pogodine. Moscou, 1866, 2 vol. Consulter aussi : Solovief : *Karamzine et son activité littéraire,* dans les *Annales patriotiques,* 1853-55 (russe). — Grot : *Karamzine dans l'Histoire de la langue littéraire,* dans le *Journal du Ministère public,* 1867, n° 4 (russe). — Schnitzler : *Histoire intime de la Russie,* 2e vol. — E. Mechtcherski : *Les Poètes russes,* Paris, 2 vol.

Les *Lettres d'un voyageur russe* ont été traduites en allemand, par Richter, Leipzig, 1802, 6 vol. — Les contes et nouvelles, publiées dans l'*Aglaïa*, traduites en allemand, par Bielenfeld, Leipzig, 1802, 2 vol. — L'*Histoire de l'Empire russe,* traduite en français, par Saint-Thomas, Jauffret et le comte Divoff, Paris, 1819-26, 2 vol.

(6) Dmitriief (Ivan-Ivanovitch) naquit dans la propriété de son père, dans le gouvernement de Simbirsk, en 1760. Il reçut sa première éducation à Kazan et à Simbirsk. Lorsque éclata la révolution de Pougatchef, la famille, obligée de fuir, vint s'établir à Saint-Pétersbourg et le jeune Ivan, qui avait alors 14 ans, entra à l'École des cadets de la garde, puis au sortir de l'école prit du service actif dans l'armée. A l'avènement de Paul Ier, il quitta l'armée avec le grade de colonel et fut nommé procureur du Sénat, puis conseiller particulier de l'empire. De 1810-14, il fut ministre de la Justice sous Alexandre Ier, puis donna sa démission et vint s'établir à Moscou où il se voua dès lors à la littérature. Il y mourut en 1837. Au point de vue de la langue, il fit pour la poésie ce que son ami Karamzine avait fait pour la prose : il la débarrassa définitivement des traditions

slavonnes. Le genre littéraire qui lui valut sa célébrité d'écrivain fut la fable, et les fables de La Fontaine qu'il traduisit en russe, celles de Florian et d'Arnault lui servirent de modèle. Son ouvrage le plus étendu est un poème épique dramatique intitulé *Iermak, le conquérant de la Sibérie.* Dmitriief a en outre écrit des odes héroïques, des chansons très nombreuses qui sont restées populaires et qui se chantent encore de nos jours, des satires *(Opinions étrangères)*, des épîtres, des épitaphes, des épigrammes et des nouvelles *(La femme à la mode)*. Ses mémoires, *Un coup d'œil sur la vie*, qui furent publiés après sa mort, sont très intéressants.

La meilleure édition des œuvres de Dmitriief est celle de Moscou, 1795, 6me édition, 1823, 6 volumes. Ses mémoires ont été publiés à Moscou en 1866.

Quelques-unes des poésies de Dmitriief ont été traduites en allemand par Borg : *Poetische Erzeugnisse der Russen*, Riga, 1821, 2 bde. – Son poème *Iermak* l'a été en français : *Ermak,* traduit en français par Hinglaire, Saint-Pétersbourg, 1839. — *La femme à la mode* traduit en vers français par Inocourt, Saint-Pétersbourg, 1813.

(7) Joukofski (Varilii-Andreïevitch), né dans le gouvernement de Toula, en 1783, était fils d'un gentilhomme propriétaire nommé Afanasi Ivanovitch Bounine et d'une turque, prisonnière de guerre, qui s'était convertie à l'église orthodoxe et devint sa maîtresse. L'enfant reçut le nom de famille de son parrain Andreï-Grigorovitch Joukofski. A l'âge de 13 ans, il entra dans la pension universitaire pour nobles à Moscou et y acquit de grandes connaissances de langues. Après y avoir terminé ses études, il prit du service civil et en 1802, après avoir démissionné, vint vivre dans la propriété de son père. C'est ici qu'il écrivit son premier poème célèbre, *Le cimetière de village,* une imitation du poème de Gray, *A country church-yard.* Son passe-temps préféré y fut l'étude des chefs-d'œuvre de la littérature allemande, anglaise et française. En 1808, il vint s'établir à Moscou et rédigea avec Katchenofski, jusqu'en 1810, le journal *Messager de l'Europe* qu'avait fondé Karamzine. Il y publia des traductions très nombreuses tirées de Rousseau, Chateaubriand, Kotzebue, Wieland, Engel, Müller, etc., etc., des articles littéraires sur Krylof et Kantémir et un grand nombre de poésies originales, parmi lesquelles on remarque surtout sa ballade *Ludmila*, le conte *Le bois de Marie.* En 1811, il composa sa célèbre ballade, *La barbe dans le camp*
sion de Napoléon en Russie, il prit part à la bataille de Moscou, comme lieutenant de la garde municipale. De 1815-1816, il vint habiter Dorpat chez des parents. En 1816, il fut rappelé à Saint-Pétersbourg pour y devenir le précepteur de la grande duchesse, plus tard impératrice, Maria Féodorovna. Il traduisit pour son élève *La Pucelle d'Orléans,* Schiller, *The prisoner of Chillon* de Byron, *Lalla Rookh,* de Moore, etc. En 1820, il devint sénateur, et en 1826, précepteur du grand-duc héritier

Alexander (Alexandre Ier), sur le caractère duquel il exerça une grande influence et qu'il accompagna dans son voyage en Russie (1837) et en Europe (1838). En 1841, il épousa, à Düsseldorf, la fille du colonel von Reutern et s'établit definitivement en Allemagne. Il mourut à Baden-Baden en 1852.

Outre les traductions déjà citées, il a aussi traduit d'une façon excellente les ballades de Burger, les poèmes de Walter Scott, les poésies d'Uhland, *l'Odyssée* et *l'Enéide* qui est restée inachevée.

La meilleure édition russe des œuvres de Joukofski est celle de Saint-Pétersbourg, 1849-50, 10 volumes. Ses lettres au grand-duc Constantine Nikolaïévitch ont été publiées à Moscou, 1868. Sur les œuvres de Joukofski, consulter v. Seidlitz : *W.-A. Joukowski, ein russisches Dichterleben.* Mitau, 1870, 2 aufl. 1872.

Les lettres de Joukofski ont été traduites en allemand. Dorpat, 1881.

(8) Batiouchkof (Konstantine-Nicolaïévitch), né à Vologda en 1787, fut élevé à Saint-Pétersbourg. Lorsque éclata la guerre de 1806, il entra dans le régiment des tirailleurs de Saint-Pétersbourg et fut grièvement blessé à la bataille de Heilsberg. Jusqu'en 1809, il fit la campagne de Finlande. Nommé capitaine d'état-major et adjudant du général Raïefski, il fit les campagnes de 1812-14. Il quitta alors le service actif et fut envoyé à Naples comme secrétaire d'ambassade. Ici se manifestèrent chez lui les symptômes d'une maladie mentale qui l'obligèrent à quitter son poste. Après avoir essayé en vain des villes d'eau de la Bohême, il rentra à Saint-Pétersbourg en 1822 où l'année suivante il eut une attaque de folie. Ses parents le ramenèrent à Vologda où il vécut trente-deux ans dans une insanité absolue. Il mourut en 1855.

Batiouchkof est un des meilleurs poètes russes et se distingue surtout par son style élégant et mélodieux. Outre d'excellentes traductions de Tibulle, Pétrarque, Tasso, Matthison, etc., il a écrit des élégies, dont les meilleures sont celles sur *La mort du Tasse,* des épîtres, des contes et des chansons *(La bacchante, La source).*

La meilleure édition russe des œuvres de Batiouchkof est celle de Saint-Pétersbourg, 1887, 3 volumes. L. Maikof a publié une biographie excellente de l'auteur, sous le titre : *Batiouchkof, sa vie et ses œuvres,* Saint-Pétersbourg, 1887 (russe). Consulter aussi les articles dans les journaux russes : *Le Contemporain,* 1857, et *Archive russe,* 1863 et 1867.

(9) Krylof (Ivan-Nicolaïevitch), fils d'un officier subalterne, naquit à Moscou le 13 février 1768. Il passa ses premières années de jeunesse à Orenbourg et Tver dans la misère et les privations de la vie des fonctionnaires subalternes russes. A l'âge de 14 ans, ramené à Moscou, il entra au service civil comme copiste de bureau. Après avoir occupé divers postes de la hiérarchie civile dans d s villes de province et à Tver,

il entra en 1782 au cabinet des Finances, où il resta huit ans. En 1790, il donna sa démission pour embrasser la carrière littéraire. En 1783, il avait alors 15 ans, il écrivit un opéra, *La Buveuse de café.* De 1789-93, il publia successivement trois journaux qui occupèrent une place importante dans le journalisme du siècle : *La Poste intellectuelle* (1789), *Le Spectateur* (1792) et *Le Mercure de Saint-Pétersbourg* (1793).

Dans ces journaux, qui ne vécurent que peu de temps, Krylof y manifesta un grand talent satirique et un esprit d'observation très subtil. Il écrivit aussi des odes, des épîtres, des tragédies, un opéra-comique et des comédies. De 1797-1801, il vécut dans la propriété du prince Galitsine en Oukraine et, lorsque celui-ci fut nommé gouverneur militaire de Riga, Krylof l'y suivit en qualité de secrétaire. En 1806, il revint à Moscou, puis s'établit à Saint-Pétersbourg, où il se voua au genre littéraire qui devait le rendre immortel : la fable. En 1809, parut son premier recueil de vingt-trois fables et, en 1814, une s conde édition augmentée de vingt et une fables nouvelles. La dernière édition, qu'il publia lui-même en 1843, contient cent nonante-sept fables. En 1811, il fut nommé membre de l'Académie et en 1822 conservateur de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort en 1844. Les sujets d'un grand nombre de ses fables sont empruntés à La Fontaine et appliqués aux conditions russes. La fantaisie charmante, la finesse, l'agrément et la pureté de son style font que son livre est un des plus lus et des plus estimés en Russie.

La meilleure édition de ses œuvres complètes est celle de Saint-Pétersbourg 1847 et 1859 avec une biographie de Plétnef. Il existe aussi un commentaire excellent des fables de Krylof par Kénévitch : *Remarques bibliographiques et historiques des fables de Krylof,* Saint-Pétersbourg 1868, 2e édition 1878 (russe). Consulter également : Jean Fleury : *Krylof et ses fables*, Paris, 1869; Ch. de Saint-Julien : *Revue des Deux-Mondes,* 1er septembre 1852; Lemontey et Saffi : *Introduction* (française) et *Préface* (italienne) à l'édition du comte Orlof citée plus bas.

Il existe un grand nombre de traductions des fables de Krylof. Une des plus belles éditions est celle du comte Orlof accompagnée d'une traduction française et italienne par Lemontey et Saffi, publiée à Paris, 1825, 2 volumes. Nous citons encore : Krylof : *Choix de fables,* traduites en vers français par F.-I. R(iffée), Saint-Pétersbourg, 1822; Héreau : *Fables russes imitées de Krylof*, Paris, 1825; Krylof : *Fables,* traduction de Masclet, Paris, 1828; *Fables russes* imitées en vers, publiées par Eimerling, Saint-Pétersbourg, 1845; *Fables russes,* traduites en vers français par Parfait, Paris, 1867; Krylow : *Sämmtliche Fabeln. Nach Versmass und Reimfolge übers.* von E. Gernet, Leipzig, 1881.

(10) Griboïédof (Alexander-Sergueïevitch) naquit à Moscou, en 1793. Après avoir reçu une éducation très soignée, il entra à l'Université de

Moscou où il suivit entre autres les cours d'histoire et d'esthétique de Johann Buhle, un admirateur enthousiaste de la poésie dramatique, qui développa chez lui le goût du théâtre. En 1812, il entra dans l'armée et servit dans un régiment de hussards jusqu'en 1816. Après avoir donné sa démission, il embrassa la carrière civile et entra au ministère des affaires étrangères. En 1818, il fut envoyé à Téhéran en qualité de secrétaire d'ambassade, puis sur sa demande, en 1822, fut attaché secrétaire du général Jermolof, le gouverneur de Caucasie et de Géorgie. Griboiédof qui s'était déjà essayé dans le genre dramatique (il avait déjà écrit quelques comédies, entre autres *Les jeunes mariés* (1816), une adaptation d'une comédie française du même titre), y commença sa comédie célèbre, *Le Malheur d'avoir de l'Esprit.* Pendant un congé, qu'il passa en Russie, il termina sa comédie et en 1824 la porta à Saint-Pétersbourg où la censure en défendit la publication et la représentation. Cette comédie, où il dépeint avec une ironie amère les conditions sociales de la Russie au commencement du XIXe siècle, et qu'il lut dans un cercle d'amis intimes, eut un grand succès. Il en fut fait de nombreuses copies qui circulèrent secrètement. Ses connaissances des langues orientales, surtout du persan, et les services qu'il rendit en dirigeant les négociations de paix à la fin de la guerre contre la Perse, firent que l'empereur le nomma ambassadeur et ministre plénipotentiaire à Téhéran (1828). Il s'y était à peine installé lorsqu'éclata une émeute de la populace, qui, excitée par une secte religieuse, fit une attaque à main armée contre l'ambassade russe dans laquelle Griboiédof périt assassiné le 30 janvier 1829. Son corps, horriblement mutilé, ne fut reconnu que trois jours après.

Outre sa comédie célèbre, *le Malheur d'avoir de l'Esprit*, dont il existait 40,000 copies manuscrites et qui fut représentée pour la première fois à Moscou, en 1831, puis à Pétersbourg où elle est encore au répertoire, Griboiédof a écrit quelques autres comédies, des poésies diverses et une tragédie : *Grouzinka.*

La meilleure édition russe des œuvres complètes de Griboiédof a été publiée à Saint-Pétersbourg, 1889, 2 vol. Une très bonne bibliographie de l'auteur est celle de A.-N. Véselofski dans l'édition des *Œuvres choisies de Griboiédof*, de Stasioulévitch (russe). Consulter aussi Sertchefski : *Griboiédof et ses œuvres,* Saint-Pétersbourg, 1858 (russe). Courrière : *Histoire de la littérature contemporaine en Russie,* Paris, 1875. Léger : *la Littérature russe,* Paris, 1892. Legrelle : *Notice sur Griboiédof* en tête de la traduction ci-dessous.

La comédie célèbre de Griboiédof a été traduite par Legrelle : *le Malheur d'avoir de l'Esprit,* Gand, 1884.

(11) Lermontof (Michaïl-Jouriévitch) naquit à Moscou, le 2 octobre 1814. Orphelin de très bonne heure, sa grand'mère qui l'adorait lui laissa toutes ses volontés, développa chez lui un caractère capricieux et

chicanier, qui plus tard devint de l'égoïsme. A la suite d'une maladie dangereuse qu'il fit à l'âge de 11 ans, cette grand'mère l'emmena au Caucase, où il se rétablit complètement. En 1827, il revint à Moscou et y entra au lycée universitaire pour les nobles. Les beautés imposantes et la vie du Caucase avaient éveillé chez lui le goût de la poésie et, à l'âge de 15 ans, il fit des vers harmonieux et agréables qui attirèrent sur lui l'attention de ses camarades et de ses maîtres. Après avoir terminé ses études au lycée, il entra, en 1830, à l'Université dont il fut bientôt relégué à cause d'une espièglerie, puis en 1832, à l'école des cadets de Saint-Pétersbourg et, en 1834, il fut incorpore comme officier dans un régiment de hussards de la garde. Il se jeta dans une vie de plaisirs. Des poésies et des contes plus ou moins obscènes qui circulaient en manuscrits parmi la jeunesse dorée discréditèrent pour longtemps son talent poétique. En 1836, il commença un poème de longue haleine, *La chanson sur la mort de Ivan Vasiliévitch*, qui plus tard devint un des chefs-d'œuvre de la littérature russe. Son poème *La mort du poète* (1837), qui criait vengeance de la mort de Pouchkine, fit une sensation immense et lui attira la haine de la société. Les intrigues dirigées contre lui par certains personnages influents finirent par aboutir. L'empereur Nicolas Ier bannit le poète de Saint-Pétersbourg. Il dut, par disgrâce, aller rejoindre, comme sous-lieutenant, un régiment de dragons envoyé au Caucase. L'année suivante, il reçut l'ordre de rentrer à Saint-Pétersbourg dans son régiment primitif. Pendant ce séjour forcé au Caucase, il termina son poème *Chanson sur la mort d'Ivan Vasiliévitch* et écrivit un grand nombre de poèmes, parmi lesquels *Borodino. Pensée, Le Poète,* etc., et les esquisses qui furent publiées plus tard sous le titre *Un Héros de notre Temps*. En 1840, à la suite d'un duel avec le fils de l'ambassadeur français Barante (l'historien), il fut de nouveau banni et envoyé au Caucase dans un régiment d'infanterie. Il s'y distingua dans les combats avec les Tchetchenntses et obtint la permission de rentrer à Saint-Pétersbourg, où il resta quelques mois seulement. La haine du chef de la gendarmerie, le tout puissant comte Benkendorf, qui avait été si fatale à Pouchkine, avait passé sur Lermonntof et, en avril 1841, il reçut l'ordre d'aller rejoindre son regiment au Caucase. A Piatigorsk, il se lia d'amitié avec le major Martinof qui, instigué par la haute société dont la haine et la jalousie poursuivaient le poète partout, le provoqua en duel à la suite d'un bal. Le duel eut lieu le 15 juillet 1841. Lermonntof tira en l'air. Martynof avança, visa soigneusement et tira. Le poète tomba percé au cœur.

La meilleure édition russe des œuvres de Lermonntof est celle de Kouchénel, Moscou, 1891, 2 vol. Il existe sur Lermonntof et ses œuvres une littérature très étendue; nous recommandons surtout : Biélinnski, dans ses œuvres, vol. III, IV et V (russe); Grigorief : *Lermonntof et sa tendance* dans le journal *Le Temps*, 1862, vol. X et XI (russe); Cyprien Robert : *La Poésie slave au XIXe siècle*; Saint-Rene Taillandier : *Le Poète du Cau-*

case ou la Vie et les Œuvres de Michel Lermonntof, Paris, 1856; Prince E. Metscherski : *Les Poètes russes*, Paris, 2 vol.; Léger : *La Littérature russe*, Paris, 1892; Courrière : *Histoire de la littérature russe au XIXe siècle*, Paris 1875.

Un grand nombre de poésies et de nouvelles de Lermonntof ont été traduites : *Une Saison des bains au Caucase*. Extraits de Lermonntof, traduit par Léouzon Leduc, Paris, 1845. *Le Démon*, traduit par S. de Biram, 1889. *Le Démon*, poème traduit en vers par Pelan d'Angers, Paris, 1858. *Le Démon*. légende orientale, traduit de Anosof, Paris, 1860. *Le Démon*. traduit par Mme de L***, Genève, 1888. *Un Duel à mort*, traduit par le comte de Lonlay, 1863. *Un Héros de notre temps*, traduit par Mamier dans son livre *Au bord de la Néva. Un Héros de notre temps*, récits; *Béla; Maxime Maximovitch : Taman; La Princesse Marie; Le Fataliste; Le Démon*, poème oriental, traduits par A. de Villamaire, Paris, 1884. *Chefs-d'œuvre poétiques de Lermonntof, le poète du Caucase*, traduits en vers par Pelan d'Angers, Paris, 1866. *Russische Dichter*, deutsch von Bodenstedt, Berlin, 1866. Les poésies complètes de Lermonntof ont été traduites en allemand par Acharin, Dorpat, 1877;

Bodenstedt a publié des poésies inédites de Lermonntof, dont on conteste l'authenticité en Russie : *M. Lermountow's poetischer Nachlass*, Berlin, 1852.

(12) Nekrassof (Nicolaï-Alexeïevitch), fils d'un officier, naquit en Podolie, en 1821. A l'âge de 13 ans, il entra au gymnase d'Iaroslaf. Sur les instances de son père, qui voulait le voir embrasser la carrière militaire, il se rendit à Saint-Petersbourg, en 1839. Il préféra étudier et suivit quelques années les cours de l'Université. Les essais littéraires qu'il publia pendant ces années eurent beaucoup de succès, et il se décida à embrasser la carrière littéraire. Avec Panaïef, il acheta, en 1847, le journal *Le Contemporain* qui devint dès lors l'un des journaux les plus importants et les plus lus de la Russie. La censure en défendit la publication en 1866. En 1868, il devint collaborateur du journal mensuel *Annales Patriotiques*, et s'y acquit la réputation d'un publiciste très distingue. Nekrassof fut nn des poètes lyriques russes les plus importants. Ses poèmes, très profonds, reflètent les idées sociales de son temps et ont un caractère social politique très sain. Il mourut à Saint-Pétersbourg, en 1888.

Les œuvres de Nekrassof ont été publiées par Glasounof, Saint-Pétersbourg, 1886. Une très bonne biographie de l'auteur a été publiée dans les *Feuilles Patriotiques*, 1877 (russe).

Quelques poèmes seulement ont été traduits : Nekrassof : *Poésies populaires*, traduit par Halpérine-Kaminsky et Morice, Paris, 1888. — Jessen : *Dichtungen von Graf Tolstoï und Nekrassof*, Saint-Pétersbourg, 1881. — *Wer lebt glücklich in Russland?* deutsch von Seuberlich, Leipzig. — La tradnction allemande des œuvres poétiques completes, commencée par H. Köcher (Leipzig, 1885-1886), n'a absolument aucune valeur.

(13) Gonntcharof (Ivan-Alexandrovitch), fils d'un négociant de Simbirsk, naquit en 1813. Jusqu'à l'âge de 12 ans, il fréquenta l'école qu'avait érigée, dans la propriété de la princesse Kholmski, un ordre religieux du Volga. Envoyé à Moscou, en 1825, pour y compléter son éducation, il y entra à l'Université en 1831, dont il suivit les cours jusqu'en 1835. Après avoir terminé ses études universitaires, il se rendit à Saint-Pétersbourg, où il entra au ministère des finances. En 1847, parut son premier roman important, *Une Histoire de tous les Jours*. Lorsqu'en 1852, le vice-amiral comte Putianine fit son voyage autour du Monde, dont le but était d'ouvrir de nouvelles relations de commerce avec le Japon, Gonntcharof l'accompagna en qualité de secrétaire. Il a écrit son voyage et ses impressions dans un livre des plus intéressants, *La Frégate Pallas* (1858). A son retour à Saint-Pétersbourg, il rentra d'abord au ministère des finances, puis passa dans l'administration générale des postes, où il fut censeur jusqu'en 1873. En 1859, parut son second roman important *Oblomof*, et, en 1870, *Le Précipice*. Quelques années plus tard, il publia successivement quatre essais : *Une Soirée littéraire, Un Million de Tourments, Remarques sur la personnalité de Bielinski* et *Mieux vaut tard que jamais*, qui, en 1881, parurent réunis sous le titre *Quatre essais*. Gonntcharof est un conteur charmant, dont les œuvres sont caractéristiques, profondes et étudiées. Il mourut à Saint-Pétersbourg, en 1891.

La meilleure édition des œuvres de Gonntcharof est celle de Saint-Pétersbourg, 1884, 8 vol. Des notes biographiques se trouvent dans les ouvrages suivants : Skabytchefski : *Histoire de la Littérature russe de 1848-1890*, Saint-Pétersbourg, 1891 (russe). — Courrière : *Histoire de la Littérature contemporaine en Russie*, Paris, 1875. — Léger : *La Littérature russe*, Paris, 1892.

Parmi les œuvres de l'auteur, ont été traduites : *Une Simple Histoire*, Paris, 1887, 2 vol. — *Oblomof*, par Deulin, Paris, 1877. — *Le Précipice* l'a été sous les titres : *La Faute de la Grand'Mère*, par Aschkinasi, Paris, 1885, et *Marc le Nihiliste*, par Gothy, Paris, 1886.

(14) Grigorovitch (Dmitri-Vasiliévitch), né à Simbirsk, en 1822, fut élevé dans une pension de Moscou. Destiné à la carrière militaire, il entra à l'Ecole du génie de Pétersbourg, qu'il quitta en 1846 pour se vouer à l'art. Il entra à l'Académie des Arts et fut un des bons élèves du peintre célèbre Brulof. En même temps, il s'occupa de littérature. La première nouvelle qui le rendit populaire parut en 1847, *Antoine souffre-douleur*. Depuis, il a écrit un grand nombre de nouvelles de la vie de province, de la bourgeoisie et du grand monde. Parmi ses nouvelles, les meilleures sont : *le Village, une Vie manquée, Tableaux de mœurs modernes, les Deux Généraux, Gens honorables*, etc. (1885), *le Garçon de guttapercha, Laboureurs et Vireurs*. Il a aussi écrit plusieurs romans, parmi lesquels : *les Pêcheurs* (1853), *les Emigrés* (1855), *Svistoulkine* (1855).

Les œuvres de Grigorovitch ont été publiées à Saint-Pétersbourg, 1898, 10 vol. Sur sa vie et ses œuvres, voir Carrière : *Histoire de la Littérature contemporaine de la Russie,* Paris, 1875.

Ont été traduits : *les Parents de la capitale,* par Mme Tsakny, Paris, 1888; *Die Fischer,* Hambourg, 1857; *Die Uebergesiedelte,* Leipzig, 1859.

(15) Pissemski (Alexeï-Feofilaktovich) naquit dans le village Raménie (gouvernement Kostroma), en 1820. Dans son enfance, il s'initia aux mœurs populaires qui l'intéressaient et, plus tard, fut mis en contact avec les francs-maçons de son temps, qu'il décrivit dans un roman. De 1840-44, il suivit les cours de mathématiques à l'Université de Moscou. Après y avoir terminé ses études, il entra dans le service civil; de 1844-53, à Kostroma; de 1853-59, à Saint-Pétersbourg et de 1866-74, à Moscou. Il mourut à Moscou, en 1881. Dans ses œuvres littéraires excessivement réalistes, il satirise, avec une sévérité qui ne connaît pas de bornes, les torts de la société, son égoïsme cupide et tout ce qu'elle a de superficiel. On a de lui des nouvelles, des romans très nombreux et quelques drames.

Les œuvres complètes de Pissemski ont été publiées à Saint-Pétersbourg, 1883-86, 20 volumes.

Parmi ses œuvres, il n'y en a que très peu qui aient été traduites : *Mille Ames,* par Derély, Paris, 1886, 2 vol. *Dans le Tourbillon,* par Derély, Paris, 1880. *Les Bourgeois l'ont été,* par Derély, sous le titre : *les Faiseurs,* Paris, 1886. *Le Péché de vieillesse,* par Derély, Paris, 1888. *Théâtre choisi,* par Derély, Paris, 1889. *Der Reiche Bräutigam. Hohe Herrschaften.*

(16) Chtchédrine (pseudonyme Chtchédrine; Mikhaïl-Jefgrofovitch), fils d'un gentilhomme campagnard très riche, naquit dans un village de l'arrondissement Kaliasine (gouvernement Tver), en 1826. De 1838 à 1844, il fréquenta le lycée de Tsarskoïe-Selo où il se fit déjà remarquer par quelques poésies réussies. Après y avoir terminé ses études, il entra au ministère de la guerre. A la suite de deux nouvelles satiriques, *Contradictions* et *une Affaire compliquée,* il fut banni et envoyé en disgrâce à Viatka, dans les bureaux de l'administration gouvernementale, en 1848. A l'avènement d'Alexandre II, amnistié, il revint à Saint-Pétersbourg. Quelques années plus tard, après avoir été nommé conseiller de cour, il donna sa démission et se voua à la satire politique, d'abord dans le journal le *Contemporain,* puis dans les *Annales patriotiques,* qui fut prohibé par la censure, en 1884. Il mourut à Saint-Pétersbourg, en 1889. Le premier ouvrage qui le rendit populaire fut ses *Esquisses provinciales* (1856). Parmi les nombreuses nouvelles qui suivirent, les plus importantes sont : *Satires en prose, Histoires innocentes* (1863), *les Marques du temps* (1869), etc., *Discours bienveillants* (1876) et, avant tout, *les Messieurs Golovlef.* Pour nous, peu initiés au mouvement social russe, il est très difficile à comprendre. Vu les conditions difficiles de la presse en Russie,

il emploie une langue allégorique qui oblige à lire toujours entre les lignes. C'est ce qui explique qu'il n'y a que fort peu de chose qui ait été traduit.

Ont été traduits : *les Esquisses provinciales,* en allemand, sous le titre : *Aus dem Volksleben Russlands,* deutsch von Mecklemburg, Berlin, 1860, 2 bde. *Kleinigkeiten des Lebens,*, Hamburg, 1888. *L'Ami de l'ancien Gouverneur,* par E. O'Farell, Paris, 1881. *Trois contes russes,* traduit par E. O'Farell, Paris, 1881. *Berlin et Paris*, voyage satirique à travers l'Europe. suivi de : *la Conscience perdue,* par Delines, Paris, 1886. *Les messieurs Golovlef,* traduit par Polonsky et Debesse, Paris, 1889. *Nos petits Bismarks*, traduit par Noslof, Paris, 1887.

(17) Gliеb Ouspenski a écrit un grand nombre de nouvelles et quelques romans. Ce sont des esquisses sociologiques naturalistes très avancées. Ses ouvrages les plus importants sont : les nouvelles, *Jours de fêtes et jours de travail, Rencontre au village, les Pèlerines,* etc.

(18) Pogodine (Mikhaïl-Pétrovitch), né à Moscou, en 1800, fut élevé dans sa ville natale et y fréquenta l'Université. Son premier début littéraire fut une dissertation *Sur l'origine des Russes* (1823). D'abord professeur adjoint à l'Université de Moscou, il y fut, en 1830, nommé professeur d'histoire, chaire qu'il occupa jusqu'en 1844. En 1841, il fut nommé membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Pendant ces années, à part ses études scientifiques, il se montra écrivain très productif. En 1841, il fonda le journal *Moskvitianine* (Le Moscovite). Slavophile passionné, il fut l'un des fondateurs du « Comité slave de Moscou », dont le but était de travailler à l'union de tous les peuples slaves. Son ouvrage le plus important est intitulé *Etudes, cours et remarques* (1846-54). C'est moins une histoire raisonnée de la Russie qu'un recueil d'essais et d'études historiques. Cet ouvrage en sept volumes est resté inachevé et s'arrête à la domination tartare. Parmi ses écrits, il faut encore mentionner les *Etudes sur les principes fondamentaux du servage* (1858), une *Etude sur le procès du grand-duc Alexeï Petrovitch* (1860), etc.

Pogodine mourut à Moscou en 1875.

(19) Garchine (Vsevolod-Mikhaïlovitch) naquit dans la propriété de son père, dans le gouvernement Jekatérinoslaf, en 1855. Après avoir reçu une éducation soignée dans la maison paternelle et à Saint-Pétersbourg, il y entra à l'École des mines. Lorsqu'en 1877 éclata la guerre russo-turque, il s'engaga comme volontaire dans l'armée et fit la campagne. Grièvement blessé, il fut amené presque mourant à Kharkof où il termina son premier ouvrage, qu'il avait commencé en Bulgarie, *Quatre jours.* Il y raconte les souffrances d'un blessé oublié dans les broussailles, apres la bataille. Après sa guérison, il rentra à Saint-Pétersbourg. Pendant les deux années qui suivirent, il écrivit un grand nombre de nou-

velles. En 1883, nommé secrétaire des représentants du Congrès des chemins de fer russes, il écrivit les *Notes du simple soldat Ivanof* et son œuvre capitale, *La fleur rouge,* une étude psychologique admirable. Il tomba alors dans une mélancolie profonde et fatale, qui lui inspira même le dégoût des travaux littéraires. De 1884 jusqu'à sa mort, en 1888, il n'écrivit plus qu'une nouvelle, *Nadejda Nikolaïevna.*

Ses nouvelles ont été publiées plusieurs fois à Saint-Pétersbourg en 1883, 1885 et 1888.

Parmi ses nouvelles ont été traduites : *Vier Tage,* deutsch von C. v. Zürgens, dans le journal *Petersburger Zeitung,* 1878 ; *Nadejda Nikolaïevna,* traduit par Halpérine-Kaminsky, Paris, 1888 ; *La guerre,* traduit par Halpérine-Kaminsky, Paris, 1889 ; *Aus den Erinnerungen des Gemeinen Ivanow,* aus den türkisch-russischen Kriege ; *Das Märchen von der Kröte und der Rose,* par Körner, Sondershausen, 1889 ; *Die Künstler ; Pessimistische Erzählungen.*

(20) Nadsone (Sémione-Iakovlévitch) naquit à Ialta (en Brimée), en 1862. Jusqu'en 1878, il fréquenta le gymnase militaire de sa ville natale, puis entra à l'école militaire de Pavlovsk. Il en sortit en 1882 avec le grade d'officier et fut envoyé en garnison à Kronstadt. Sa santé faible l'obliga de quitter le service deux ans plus tard. Pendant quelques années, il fut secrétaire du journal *La Semaine,* puis rentra à Ialta, où il vécut jusqu'à sa mort, en 1887. Ses premières poésies lyriques parurent en 1878 dans le journal *La Lumière* et trouvèrent bon accueil auprès de la critique. Dès lors, il publia dans divers journaux un grand nombre de poésies qui reflètent l'esprit et la tendance de son époque. Nadsone fut un poète national de grand talent.

Ses poésies ont été publiées à Saint-Pétersbourg, en 1885.

(21) Ostropski (Alexandre-Nikolaïevitch) naquit à Moscou, en 1823. Après avoir terminé ses études au lycée de Moscou, il entra à l'Université pour y faire des études de droit. Sans avoir terminé ses études universitaires, il entra au tribunal de commerce en qualité d'enregistreur. Ici il eut occasion de connaître et d'étudier le monde commerçant de Moscou, le négociant national qui, avec ses mœurs, ses traditions et sa façon de voir, occupe une place toute spéciale dans la société russe. Ce sont ces types qu'il a caractérisés dans ses œuvres dramatiques. Son premier essai, *Une scène de famille à Samoskvoréitchïe* (faubourg de Moscou), eut un succès immense et fut immédiatement suivi par sa meilleure comédie. Ostrofski a aussi essayé de la tragédie, mais avec moins de succès. La meilleure est sa tragédie historique, *La mort du faux Démétrius et Vasili Chouiski.* Ostrofski est un poète doué d'une fantaisie originale. Ses comédies pétillent d'esprit. Il mourut en 1886.

Les œuvres d'Ostrofski ont été publiées à Saint-Pétersbourg, 1885 ;

la neuvième édition, Saint-Pétersbourg, 1890, 10 volumes, contient une bonne biographie par Nos.

Quelques-unes de ses comédies ont été traduites : *Chef-d'œuvres dramatiques,* avec une étude sur la vie et les œuvres d'Ostrofski. Traduction de Durand-Greville, Paris, 1889. — *L'Orage*, drame en 5 actes, 6 tableaux, traduit par Pavlovski et Méténier, Paris, 1889.

(22) Pissaref (Dmitri-Ivanovitch) naquit en 1841. Il fut élevé à Saint-Pétersbourg, puis de 1856-60 y fréquenta l'Université. Il fut collaborateur de plusieurs journaux où il se montra critique et publiciste de talent. En sa qualité de réaliste à outrance, il a exercé une influence énorme sur ce qu'on appelle *la jeune Russie*. Il se noya à Dübbeln, près de Riga, en 1868.

Ses œuvres ont été publiées à St-Pétersbourg, en 1870, en 10 volumes, dont quelques-uns ont été confisqués par la censure.

(23) Biélinnski (Visarion-Grigorovitch), fils d'un médecin de province, naquit à Tchembar (gouvernement Pensa), en 1811. Après avoir quitté le lycée de Pensa, sans y avoir fait ses études complètes, il se prépara lui-même pour l'Université. De 1830 à 1832, il suivit les cours de l'Université de Moscou, dont il fut chassé, soi-disant pour cause d'incapacité. Le vrai motif de cette mesure était que Biélinnsky avait écrit un drame dans lequel le recteur et la censure crurent voir des idées libérales. Dépourvu de tout moyen d'existence, il chercha à gagner sa vie en écrivant des articles pour les journaux, entre autres pour le *Télescope*. Sa première critique littéraire importante, *Fantaisies littéraires,* une élégie en prose, parut en 1834 dans le journal *Molva*. C'est un aperçu excellent de la littérature russe, depuis le XVIIIe siècle. Bien que très faible de santé et ayant à lutter avec la vie, il déploya une activité littéraire extraordinaire. C'est lui qui, par ses articles et critiques admirables, a fixé l'importance de Pouchkine, Lermonntof et Gogol dans la littérature russe. Parmi ses meilleurs articles, les plus importants sont : *La Nouvelle russe et les Nouvelles de Gogol* (1835), sa critique du *Contrôleur*, de Gogol, et ses *Onze essais sur Pouchkine* (1843-46), *Aperçu de la Littérature russe en 1847.*

Les œuvres complètes de Biélinnski ont été publiées à St-Pétersbourg, 1859-62, 12 volumes. Sur Biélinnsky, consulter Tchernychefski, dans le journal le *Contemporain,* toute une série d'articles de 1855-56 (russe), Pypine : *Biélinnski, sa vie et sa correspondance,* Saint-Pétersbourg, 1876, 2 volumes (russe); Reinholdt, dans *Baltische Monatschrift*, tome XXX.

N. B. — Nous n'avons pas cru nécessaire d'ajouter des notes sur des écrivains tels que Gogol, Pouchkine, Tourguénief, Dostoievsky, Tolstoï, que nous supposons généralement connus du public belge.

VARIÉTÉS

L'ÉTUDE DES LANGUES MODERNES

par la Correspondance internationale

La *Revue de l'Université* a déjà signalé (t. II, p. 787) l'intéressante entreprise de la Correspondance internationale. L'idée s'en est répandue, principalement en France et en Angleterre ; la Belgique, malheureusement, est restée jusqu'ici à l'écart ; aussi croyons-nous devoir revenir brièvement sur cette question.

Le meilleur, et même le seul bon moyen d'apprendre une langue vivante, est de la parler, soit en allant faire un séjour dans son pays d'origine, soit en nouant des relations avec un étranger originaire de ce pays. Mais ces deux moyens sont très souvent impraticables. Pour résoudre la difficulté, on a eu l'idée de créer la *Correspondance internationale.*

M. Stead, l'éditeur de la *Review of Reviews,* tient une liste de toutes les personnes étrangères qui désirent se mettre en rapport avec leurs voisins d'outre-mer. Il inscrit à côté de chaque nom celui d'un correspondant anglais du même sexe et du même âge, en ayant soin de faire correspondre autant que possible leurs occupations.

En quelques mois, un millier de Français et de Françaises sont entrés en relations avec le même nombre d'Anglais. Le succès de l'entreprise n'a fait que s'accentuer depuis ; peu de Belges malheureusement y ont adhéré jusqu'ici.

En Angleterre, beaucoup de personnes, des docteurs, des étudiants, des commerçants, beaucoup de dames surtout, désirent approfondir leur connaissance du français. Il serait hautement désirable que le système de la *Correspondance internationale* s'implantât en Belgique.

Nous faisons appel, non seulement à l'initiative privée, mais à MM. les directeurs d'établissements d'instruction de jeunes filles et de jeunes

gens. La curiosité aidant, des relations sympathiques se noueraient très rapidement, et les élèves se perfectionneraient beaucoup dans l'étude des langues vivantes.

La connaissance des langues étrangères est devenue indispensable à notre époque. Tous ceux qui étudient, tous ceux qui lisent, tous ceux qui voyagent doivent connaître l'anglais et l'allemand. Actuellement, 10,000 écoliers et 6,000 personnes plus âgées sont en correspondance avec autant d'étrangers. Beaucoup de dames anglaises sont inscrites et n'ont pas encore de correspondants. Pourquoi les dames belges resteraient-elles en arrière? L'anglais est aussi nécessaire chez nous que le français en Angleterre.

Cet échange de lettres amicales ferait faire certainement un grand pas à la fraternité qui devrait régner entre toutes les nations. Voici ce qu'écrivait, à M. Stead, un correspondant reconnaissant :

« ... Miss Lucy et moi, nous avons déjà échangé trois lettres. Elle est fort aimable, instruite et distinguée. Dans nos lettres, nous parlons de nous-mêmes, de nos amis, de nos voisins, de nos jeux, de nos goûts, de notre pays, nous échangeons des idées sur la littérature, la musique, la peinture, car elle s'occupe de musique et de peinture. Il est regrettable que les jeunes filles françaises n'en fassent pas autant; c'est tout à fait comme quand un étranger vient nous voir; nous le recevons dans la chambre la plus ornée, la plus confortable de la maison; ainsi chacun s'efforce, dans son amour-propre national, d'employer, sans viser au bel esprit, les termes les meilleurs et les plus élégants. Dans quelques années, grâce à cette correspondance, si les préventions, qu'en ma qualité de Français j'ai peut-être contre le peuple anglais, disparaissent — et si je puis aussi faire disparaître celles que vos compatriotes ont contre la France — je m'en féliciterai sincèrement. »

Les personnes désirant se faire inscrire pour la *Correspondance internationale* sont priées d'en faire la demande à Monsieur Stead, éditeur de la *Review of Reviews,* Mowbray House, Norfolk Street, Strand, Londres, W. C.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

BIBLIOGRAPHIE

H. LOGEMAN, professeur à l'Université de Gand : **Faustus-Notes.** A supplement to the commentaries of Marlowe's *Tragicall history of D. Faustus.* (Recueil des travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, 21e fascicule.)

On comprendra l'intérêt d'une étude nouvelle et approfondie sur le *Faust* de Marlowe, chef-d'œuvre d'un génial contemporain de Shakespeare, et première *dramatisation* d'une légende qui eut en littérature la plus singulière fortune.

Le thème, oriental par ses origines, du pacte avec Satan, qui procure à un être humain la science et les plaisirs terrestres, ce thème apparaît déjà au moyen âge dans les miracles de *Théophile.*

Sous la Réforme, il se développe et se combine à l'histoire d'un personnage réel, écolier vagabond, philosophe ou charlatan, savant ou alchimiste, le Dr Faust ou Faustus, dont la mort bizarre, le mystérieux enlèvement par le diable, nous sont rapportés par des gens aussi graves que Mélanchton.

La légende se fixa dans un premier *Volksbuch* publié à Francfort en 1587. Celui-ci fut suivit d'une traduction anglaise, et vers 1589 au plus tard, Marlowe mit en scène les aventures du fameux Docteur, qui depuis lors, si nous en croyons certains calculs, n'ont pas fourni matière à moins de cent treize interprétations dramatiques, depuis le naïf jeu de marionnettes jusqu'au poème culminant de Goethe. Pour suivre cette chaîne, pour comparer avec fruit ces différentes pièces, mesurer les influences réciproques et déterminer notamment l'action que Marlowe put avoir sur le théâtre allemand populaire et, de là, indirectement sur Goethe, il faudrait que nous eussions sous les yeux un texte absolument sûr du *Faustus* et que nous puissions le comprendre en tous ses détails. Mais ce n'est pas chose aisée, vu les conditions particulières de la production dramatique au temps d'Elisabeth. L'auteur, souvent doublé d'un acteur ou d'un *impresario,* ne songeait guère alors à se faire lire : c'était sans son contrôle, à son insu, voire même en contrebande, qu'on imprimait sa pièce, d'après des notes sténographiées pendant le spectacle ou d'après les rôles détachés, à l'usage des acteurs. De là ces lacunes et ces additions, ces interversions, ces avaries sans nombre qui déforment la plupart des drames de l'époque

et occupent toujours, en ce coin de la philologie anglaise, un nombre considérable de travailleurs.

M. Logeman est un maître en l'art de la critique textuelle. L'intimité de la langue, de la pensée de l'écrivain, jointe aux notions techniques, sur la publication, donnent au professeur de Gaud cette seconde vue qui permet parfois de redresser l'erreur d'un regard, de *lire* du premier coup le texte restauré.

Le sens critique poussé à ce point est comme un ciseau tranchant qui, s'obstinant où d'autres ont failli, fait voler en éclat les éléments parasites et dégage de cette gangue la pureté de l'œuvre originale. En appliquant un tel instrument au Faust de Marlowe, M. Logeman a, tout de suite, fait avancer d'un grand pas notre connaissance de ce drame. Les *notes* de critique ou d'exégèse, qu'il offre en guise de supplément aux commentaires existants (citons, par exemple, ceux de Wagner et de Ward), seront accueillies avec admiration et reconnaissance par tous les spécialistes.

Deux circonstances avaient principalement retardé jusqu'ici la saine appréciation de notre texte.

D'abord on attachait une importance excessive à certaines indications du carnet de Henslowe, espèce d'agent théâtral dont les renseignements sont généralement précieux. A deux reprises, on trouve mentionnées, dans ce carnet, des sommes payées par Henslowe pour « additions » faites au *Faustus*. Il s'agit d'abord de 20 sh. touchés par un certain Thomas Dickers : *Pd. unto Thomas Dickers the 20 of Desembr 1597, for addycions to Fostus twentie shellinges*, ce sont ensuite quatre livres sterling, — un prix considérable pour l'époque, — avancées aux nommés Birde et Rowley : *the 22 of Novembr 1602, to paye unto Wm. Birde and Samwell Rowley for their adicyones in Docter Fostes, the some of... iiij £*.

Fascinés par ces deux notes, les commentateurs voulaient partout retrouver les additions de Henslowe : à les en croire, les parties originales constituaient dans ce texte l'exception, l'authenticité du moindre passage avait besoin d'être prouvée, c'est ainsi que l'éditeur Ward, devant des vers qui présentent une difficulté, ne se gêne pas pour déclarer « qu'il n'est pas nécessaire de les attribuer à Marlowe ». (Voir *Faustus, Notes*, p. 34.)

L'attitude de M. Logeman est précisément le contrepied de celle-là. Les notices de Henslowe n'influencent guère son jugement, et pour causes. Nous savons depuis 1881 que le passage relatif aux *addycions* de 1597 n'est qu'une falsification très adroite (ainsi que l'a montré M. Warner dans son *Catalogue des manuscrits et archives de Dulwich College*). Quant aux additions faites en 1602, elles existent et, pour s'en convaincre, on peut comparer les deux premiers *quartos*, de 1604 et de 1616, dans l'édition parallèle qu'en a donnée M. Breymann (Heilbronn, 1889). Le deuxième est considérablement plus long. Seulement, MM. Breymann et

Logeman admettent que, si ce texte contient les parties ajoutées à l'œuvre primitive en 1602, il ne s'en rencontre aucune trace dans le quarto de 1604. Il est probable aussi, en effet, que ce texte, le plus ancien que nous possédions, n'est lui-même que la réimpression d'une édition *princeps antérieure à 1602*. Les registres de la *Stationer's Company* de Londres nous apprennent que, dès le 7 janvier 1600 (ou 1601, d'après le « nouveau style »), l'autorisation fut donnée à l'imprimeur Th. Bushell de mettre sous presse une pièce de Marlowe, intitulée *Doctor Faustus* (1).

La critique de M. Logeman se distingue avant tout par la sobriété. Ses heureuses corrections sont presque toujours nécessaires (2), ses conjectures sont aussi probables qu'ingénieuses. L'auteur se défie du *pruritus emendandi* qui dominait ses prédécesseurs. Il a le respect du texte, basé sur le sens de l'histoire. S'il conserve des passages qui nous semblent aujourd'hui obscurs, c'est qu'il ne suppose pas au poète du XVIe siècle la précision logique d'un écrivain de nos jours. S'il maintient des scènes qu'on voulait retrancher, par exemple, la dernière du 1er acte, c'est qu'il consulte moins son goût personnel que le goût de l'époque (3). Enfin, l'ouvrage de M. Logeman retrouve le chemin de la méthode perdue, il inaugure la critique vraiment scientifique de notre texte en affirmant que, depuis la découverte de Warner dont on parlait plus haut, le fardeau de la preuve retombe sur quiconque soutiendra l'interpolation (4).

Un autre préjugé, qui a longtemps pesé sur nos commentateurs, c'est que Marlowe aurait pris comme modèle l'original allemand du *Volksbuch* et non la traduction anglaise qui le suivit de près. Le fameux critique Délius allait jusqu'à condamner *a priori* tout passage qui ne se rencontre pas dans le texte allemand. La plupart des auteurs, bien que l'hypothèse ait été ébranlée, continuent, par une inexplicable routine, à raisonner comme auparavant. Il faudra pourtant qu'ils abandonnent ce système devant le renfort des preuves que M. Logeman apporte à la thèse opposée, savoir : que Marlowe se servit *uniquement* de la traduction anglaise.

L'auteur commence par faire justice de deux arguments qui prétendaient prouver l'influence directe du *Volksbuch*. C'est d'abord le passage où Marlowe nomme la ville de Trèves sous la forme allemande : Trier

(1) Comp. WARD, p. LXII; BREYMANN, p. XXXI. La démonstration que M. Logeman donne de ce point à la page 128, alinéa 1, de son livre, manque peut-être de clarté parce que l'auteur omet de mentionner *la date* de l'enregistrement par la *Stationer's Company*.

(2) Il est vrai que la « nécessité » d'une correction est chose assez subjective. Par exemple, M. Logeman trouve une difficulté dans ce vers : *Excelling all whose sweete delight disputes* (v. 18, *F.-N.*, p. 8 ; littéralement : (Faust) dépassant tous ceux « dont le plaisir discute », pour « qui se plaisent à discuter ». Cette phrase dépasserait-elle vraiment la liberté et le vague permis à l'expansion poétique ?

(3) *F.-N.*, p. 42 ; voir aussi, à propos de l'humour de Marlowe, p. 131 et suiv.

(4) Voir notamment les judicieuses remarques de la page 129.

(... *the stately town of Trier,* v. 819). Or, dit-on, le texte anglais, publié par Thoms, au troisième volume de sa *Collection de vieux romans en prose,* n'a pas Trier, mais *Trent (came to Trent).* Mais M. Logeman montre que le texte de Thoms ne repond pas toujours à l'original et que la plus ancienne édition subsistante du roman anglais, celle de 1592, conservée au British Museum, porte bel et bien *Treire.*

Un second argument de même nature (voir p. 136) perd également toute sa force dès qu'on se reporte du texte de Thoms à celui du British Museum.

Plus intéressantes encore sont les preuves positives, les exemples nombreux et flagrants d'imitation de l'*History* anglaise, dans des cas où celle-ci diffère

sont ensuite récapitulées au chapitre II (p. 139), auquel nous renvoyons le lecteur.

Mais on pourrait objecter que l'auteur de la version anglaise utilisa peut-être le drame de Marlowe ; M. Logeman se trouve ainsi conduit à aborder le problème des dates.

Outre les deux passages que j'ai déjà mentionnés, le Carnet de Henslowe en contient un troisième concernant la tragédie de *Faustus;* c'est, à la date du 30 septembre 1594, le compte des bénéfices retirés, par Henslowe, des représentations de ce drame : *R^d at Doctor Fostos iij^li xij^s* (Reçu, pour Doctor F., quatre livres et douze shillings.) Mais Henslowe n'indique pas qu'il s'agisse d'une pièce nouvelle, ce qu'il fait généralement au moyen des lettres *ne,* c'est-à-dire *new.* Tout porte à croire que ces représentations n'étaient qu'une « reprise », donnée à l'occasion de la mort de Marlowe, survenue en 1593. Pour fixer la date réelle de notre tragédie, M. Logeman prend comme point de repère une ballade sur le même sujet, mentionnée dans le registre de la Compagnie des Imprimeurs, dès le mois de janvier 1588. L'auteur prouve, d'une manière concluante, que cette ballade est inspirée à la fois du drame de Marlowe et de la version anglaise de la légende faustienne, et leur est, par conséquent, postérieure (1).

Marlowe procéda exactement comme eût fait n'importe quel auteur dramatique de ce temps, Shakespeare y compris. Ayant là, dans la version anglaise, l'histoire de Faust, l'idée lui vint d'en tirer un drame. Il se mit donc à écrire la pièce, retournant à sa source quand la mémoire lui faisait défaut, et ne se gênant pas, au besoin, pour y copier d'assez longs passages (2).

Tels sont les principaux résultats acquis par ces *notes,* que nous ne pou-

(1) Voir *F.-N.*, p. 141, où les passages correspondants du drame, de la légende et de la ballade sont mis en regard l'un de l'autre.

(2) Ainsi la description du voyage de Faust en Italie, au troisième acte. Voir *F.-N.*, p. 76.

vons naturellement examiner dans tous leurs détails. On ne résume pas un commentaire; disons encore que M. Logeman, sans autre but que d'élucider le texte de Marlowe, a rencontré parfois sur sa route certains problèmes accessoires qu'il a eu le bonheur de résoudre. Citons l'intéressante découverte des emprunts faits à notre drame dans la *Mégère domptée* de Shakespeare (1).

En consultant la *Collection de romans en prose*, publiée par Thoms, seule collection qui rendit accessible jusqu'à présent la traduction anglaise du *Volksbuch*, M. Logeman a été frappé des divergences qui séparent la publication de Thoms du plus ancien texte authentique de la légende anglaise, texte de 1592, conservé au *British Museum*. Il est évident que Thoms n'a eu entre les mains qu'une édition postérieure, et c'est pourquoi M. Logeman s'est décidé à publier lui-même le texte de 1592. J'ai eu le plaisir de parcourir les premières feuilles d'épreuves de ce nouveau travail. Mon dernier vœu serait que le professeur de Gand couronnât son cycle d'études faustiennes, et que nous puissions considérer les *Faustus-Notes* et l'édition de la *Tragicall History* comme les prolégomènes d'une édition complète, épurée, definitive du *Faust* de Marlowe, que M. Logeman est aujourd'hui, mieux que personne, en mesure de mener à bonne fin.

PAUL DE REUL.

JEAN DEMOOR : **Les centres sensitivo-moteurs et les centres d'association chez le chien.** (Contribution à l'étude des localisations cérébrales.) — Institut Solvay. — Travaux de laboratoire. Tome II. fasc. 3, 1899.

A la suite des travaux de Flechsig et de ses élèves, la théorie des localisations cérébrales s'est élargie et a acquis une importance plus considérable : à côté des *centres de projection*, directement de la couronne rayonnante avec la périphérie, il existe dans le cerveau des *centres d'association* absolument séparés des appareils de perception et exclusivement en connexion avec les centres individuels de projection.

La théorie de Flechsig puise ses arguments dans les faits d'observations. « Ses bases sont essentiellement anatomiques, embryologiques et cliniques. » L'expérimentation physiologique peut-elle éclairer le problème ? Telle est la question que l'auteur se pose.

Pour y répondre, il fait l'ablation chez le chien des centres dits moteurs de la région du sillon crucial, des centres pariéto-occipitaux et des centres occipitaux. L'observation minutieuse des animaux opérés, prolongée pendant dix, douze et quatorze mois après l'opération, et l'étude anatomique des cerveaux ont permis de démontrer l'existence chez le chien, à côté des circonvolutions qui forment les centres de projection, de

(1) *F.-N.*, pp. 46 et 47.

centres cérébraux dont les connexions directes avec la périphérie sont extrêmement rares, si elles existent réellement. Les centres de projection de l'écorce sont, comme la moelle, à la fois des centres de sensations et des centres de réactions. Au contraire, les centres d'association n'ont aucun rôle dans la perception des sensations, ni dans l'élaboration des réflexes cérébraux provoqués par ces dernières; mais ils interviennent dans la superposition des sensations en vue de la constitution du concept, grâce aux faisceaux d'association qui les unissent aux divers centres individuels de sensations.

Les recherches de l'auteur démontrent que cette distinction, cette hiérarchie des centres existe, à peine esquissée chez le chien et apparaît surtout nette pour le centre pariétal. Le centre frontal n'existe pour ainsi dire pas; ce qui était à prévoir, vu « l'énorme distance existant entre le chien et l'homme, au point de vue de la complexité des recepts et des concepts, bases de l'esprit ». Dès lors, on peut comprendre comment l'importance de la fonction a amené progressivement le grand développement et l'extrême complexité de ces centres dans le cerveau humain. Au point de vue psychologique, dans les centres de projection naissent les idées simples; « autant de centres de sensations, autant de petits foyers où naissent des réflexes cérébraux particuliers, accompagnés de mémoire et de conscience, autant d'activités distinctes et isolées, indépendantes l'une de l'autre ». Les centres d'association sont les aboutissants de toutes les activités simultanées ou successives des divers districts du cerveau. Là naissent « les notions générales, synthétiques et abstraites avec les phénomènes complexes de mémoire et de conscience qui les accompagnent ».

On saisit facilement toute l'importance de cette étude : « faire la physiologie des centres d'association, dit l'auteur, c'est faire celle de l'esprit dans tout ce qu'il y a de relatif aux recepts; c'est analyser aussi l'intelligence au point de vue de sa capacité d'adaptation, c'est-à-dire d'initiative, de généralisation et d'abstraction ».

Voilà, nous semble-t-il, un programme digne de tenter, par ses promesses, les psychologues qui jusqu'ici n'ont guère réussi à éclairer les phénomènes psychiques par l'emploi des méthodes spéculatives.

Dr Louis Querton.

Gustave ROBERT : **La Musique à Paris** (1897-1898). Quatrième année. Paris, Delagrave, 1898. 1 vol. de 350 p., avec portrait : 3 fr. 50.

M. Gustave Robert, l'éminent critique de la *Rev. illustrée*, a entrepris, depuis quatre ans, de retracer, en un volume annuel, tous les événements intéressants de la vie musicale parisienne. Le dernier volume, d'une plus grande importance encore que les précédents, retrace le tableau complet de la saison des concerts à Paris. La plupart

des chapitres contiennent des développements théoriques qui affirment l'originalité de vues et la compétence de l'auteur. Nous signalerons particulièrement l'intéressante analyse d'*Antar*, la symphonie orientale de Rimsky-Korsakow, et les quelques pages relatives à la question du *tempo*.

Bien que l'auteur s'en défende, fort aimablement d'ailleurs, ses études dénotent parfois un peu de parti pris et de chauvinisme, par exemple, lorsqu'il parle des virtuoses et des chefs d'orchestre étrangers. Il est incontestable que l'Allemagne possède actuellement quelques chefs d'orchestre absolument supérieurs qui donnent aux œuvres les plus connues une physionomie toute nouvelle et généralement beaucoup plus conforme aux intentions du compositeur. Mais, évidemment, chacun a ses petits défauts, et en cherchant bien, on trouvera toujours, même dans les meilleures exécutions, des erreurs ou des faiblesses à relever.

Comme les années précédentes, l'ouvrage comprend les programmes des concerts d'orchestre et une bibliographie détaillée des ouvrages de critique publiés en français.

Les études de M. Robert perdront évidemment de leur intérêt en vieillissant. Mais ce qui sera d'une éternelle utilité, c'est ce catalogue complet de programmes et d'ouvrages qui fournit, réunis en un seul faisceau, des renseignements que, même par des recherches laborieuses, nous ne parvenons pas toujours à reconstituer, pour des époques peu éloignées cependant de la nôtre.

—

M. JACQUINET : **Coup-d'œil rétrospectif sur la Révolution française.** Liége, H. Vaillant-Carmanne, imprimeur; 1 brochure, 39 pages, 1899.

Il a été dit beaucoup de choses, beaucoup de bonnes, beaucoup de mauvaises aussi, sur la Révolution française, cette période si extraordinaire et si captivante de l'histoire moderne. M. Jacquinet, sans prétendre à l'originalité, a résumé en quelques pages d'une lecture attrayante l'opinion des grands historiens. Nous regrettons seulement qu'il reste un peu trop dans les détails sans donner aucune vue d'ensemble. M. Jacquinet, qui garde toutes ses sympathies pour les girondins, se place, pour juger les idées des jacobins, à un point de vue qui, à notre avis, est faux. Toutes les idées, réactionnaires ou avancées, que l'on veut imposer par la violence, sont mauvaises. Mais, pour apprécier les idées jacobines, il eût fallu les prendre, abstraction faite des événements historiques, et les juger pour ce qu'elles valent en elles-mêmes. S.

—

JULES DECLÈVE : **Roland de Lassus, sa vie et ses œuvres.** (*Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.* V^e^ série, t. X). Mons, 1898; 1 vol., 244 pages et planches.

S'il est un musicien dont la Belgique puisse se montrer vraiment fière,

c'est bien Roland de Lassus, cet enfant de Mons, qu'on ne craint pas de comparer parfois à Palestrina lui-même. Il atteignit l'apogée de son génie dans les *Sept Psaumes de la Pénitence* dont la noble simplicité, la grandeur, l'émotion profonde parlent plus à l'âme que la musique moderne ne parle aux nerfs. Contrapontiste d'une immense habileté, il possédait à un degré éminent le don mélodique. Rien n'égalait le charme, la naïveté, la grâce de ses productions. Avec lui l'art belge achève et termine son évolution; après lui cet art s'efface devant le flot montant de l'art italien. Roland de Lassus joignait à ses immenses mérites une fécondité surprenante qui l'a fait souvent comparer à Mozart. Le relevé général de ses œuvres qui nous sont parvenues comprend les chiffres fabuleux de 1572 pièces de musique religieuse et 765 de musique profane, ce qui fait un total de 2337 pièces !

Malheureusement, les renseignements sur Roland de Lassus, épars dans un grand nombre d'ouvrages, étaient souvent, jusqu'ici, faux ou incomplets. Un Montois, M. Declève, a entrepris de rassembler, de classer et d'apprécier tous les documents qu'il a pu trouver. Il est parvenu ainsi à réunir en un volume, outre une intéressante biographie de Roland de Lassus, le catalogue de ses œuvres, les appréciations qu'ont portées sur lui les savants et les critiques, enfin tous les portraits, tableaux, médailles, tombeau, statues, plaque commémorative et armoiries qui s'y rapportent.

Ce travail, mené très consciencieusement, est appelé à rendre de réels services à tous ceux qu'intéresse l'histoire musicale de notre pays.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Université libre de Bruxelles : Nominations. — La démission de M. Joseph Desmeth, professeur de pathologie générale et de psychiâtrie est acceptée. Le cours de pathologie générale est confié à M. le professeur Spehl ; le cours de psychiâtrie ne commençant qu'au second semestre, son titulaire n'est pas encore désigné. M. Spehl est remplacé, dans son cours de physiologie générale, par M. le docteur Jean Demoor, agrégé à la Faculté de médecine.

—

Le Comité de Rédaction de la *Revue de l'Université* a envoyé aux directeurs des laboratoires, séminaires et instituts universitaires la lettre suivante :

Monsieur,

Le Comité de Rédaction de la *Revue de l'Université,* désireux de représenter plus complètement dans la *Revue* l'activité des laboratoires, séminaires et instituts universitaires, a décidé de convoquer, à l'avenir, à ses réunions mensuelles les directeurs de ces diverses institutions académiques.

Nous espérons que vous voudrez bien prendre part à nos séances ou du moins nous communiquer par un délégué les renseignements ou conseils que vous jugeriez utiles.

Nous vous serions également reconnaissants d'engager ceux qui travaillent sous votre direction à nous envoyer des résumés de recherches, des comptes rendus de conférences, comme la *Revue* en a publiés, par exemple, pour les Conférences de laboratoire de l'Institut botanique. (Voir les numéros de juin et juillet dernier.)

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Pour le Comité :
Paul de Reul.

—

Concours général de l'enseignement moyen. — Les 15 et 16 septembre, d'après l'*Indépendance Belge,* ont eu lieu publiquement, au ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, les examens oraux, établis pour les élèves de la rhétorique des humanités anciennes et de la rhétorique des humanités modernes qui ont obtenu au moins 80 points sur 100 dans

une des épreuves écrites des concours de l'enseignement moyen de cette année.

Vingt et un concurrents étaient dans ce cas. Ils ont été interrogés, d'après la branche dans laquelle ils se sont distingués, sur la langue française, la langue flamande, la langue allemande, les mathématiques, l'histoire et la géographie, les sciences commerciales et l'économie politique.

Jusqu'ici, on le sait, les concours ne donnaient lieu qu'à des épreuves écrites.

Cette innovation est intéressante à plus d'un titre. Elle prouve d'abord qu'on ne songe nullement à supprimer les concours généraux : nous le regrettons vivement, car ces concours ont pour unique résultat d'aiguiser l'ambition des préfets d'athénées qui, pour obtenir le plus de distinctions possible, « chauffent » leurs meilleurs élèves, leur bourrent la tête d'une quantité de matières absolument exagérée dont l'élève ne peut retirer aucun fruit. Cependant, puisqu'on introduit des épreuves orales, c'est qu'on n'a pas, à juste titre du reste, une confiance absolue dans les épreuves écrites. Mais alors, pourquoi limiter ces épreuves orales aux seuls élèves de rhétorique? Et pourquoi les limiter aux élèves qui ont obtenu au moins 80 points sur 100? Enfin, de quel droit place-t-on ces épreuves orales au milieu des vacances? Tous ceux qui ont passé par un athénée savent que, dans les classes supérieures, il n'est pas excessif du tout de donner deux mois de vacances. Or, les élèves qui ont beaucoup travaillé sont ceux qui ont le plus besoin de repos : et voilà qu'au milieu des vacances, on les oblige à étudier à nouveau un ou plusieurs cours! Nous ignorons si cette innovation a donné de bons résultats. Mais, à notre avis, il n'y a, pour réformer ces concours, que deux alternatives : ou bien généraliser les épreuves orales et les placer à la fin de l'année scolaire comme les épreuves écrites; ou bien, ce qui vaudrait infiniment mieux dans l'intérêt des élèves qui, en somme, sont les principaux intéressés, supprimer radicalement les concours.

M. S.

—

La première Université populaire en France. — Alors qu'en Angleterre des étudiants d'Oxford et de Cambridge, fils de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie, distribuent, à Londres, aux obscurs et rudes travailleurs la manne de l'esprit, rien d'analogue n'existait à proprement parler en France. Cette lacune vient d'être comblée. La première Université populaire a ouvert ses portes, il y a quelques jours, à Paris, en plein quartier ouvrier, rue du Faubourg-Saint-Antoine. L'installation, à peine terminée, est fort bien compri e. On trouve, à l'entrée, un vestiaire, puis la bibliothèque. Un couloir latéral dessert toutes les autres salles. On voit d'abord le salon de conversation, avec un billard et des jeux divers. La salle suivante est le musée du soir : là seront exposées des photo-

graphies de tableaux, des dessins de maîtres, surtout des esquisses, des ébauches d'œuvres achevées; les ouvriers adhérents pourront exposer leurs essais. A côté, c'est la salle de conférences, séparée par une cloison mobile de la salle de pectacle; le conférencier n'aura pas de tribune à sa disposition, ni de table séparée; la conférence aura le caractère d'une causerie, et les auditeurs pourront interroger le conférencier. Enfin, vient la salle de spectacle. C'est dans cette salle, soit dit en passant, qu'en 1851, à la veille du coup d'État, les représentants du peuple se reunirent, et c'est dans la rue, en face de l'immeuble, que Baudin fut tué. Le cadre de la scène est en bois, très simple. Il y a un excellent piano à queue qui servira pour les séances de musique de chambre. Tout est simple et sans faux luxe. Les murs sont tapissés d'un papier gris uni qui constituera un fond excellent pour les œuvres d'art exposées.

Il y a un peu moins de deux ans, quelques ouvriers se réunissaient et fondaient la Coopération des idées.

Voici l'appel qu'ils lancèrent alors :

„ Aux travailleurs,

„ Comme vous, nous sommes des travailleurs. Mais nous croyons que la vie humaine a des joies plus intenses, plus durables, plus hautes et moins onéreuses que celles des cabarets. De toutes nos forces, malgré notre ignorance et notre pauvreté, nous aspirons à la vie intellectuelle et morale.

„ Voulez-vous être des nôtres?

„ Parmi nous, vous ne trouverez ni des pédants, ni des sectaires, ni des ambitieux; mais, quelles que soient vos croyances, des amis sincères.

„ Simplement, nous voulons être des hommes, c'est-à-dire plus que des instincts : des consciences, des intelligences et des volontés.

„ Et cela, camarades, vous le voudrez avec nous. „

Ils s'étaient adresses à des hommes de lettres, à des professeurs, à des medecins, à des avocats, et avaient ouvert, rue Paul Bert, un grand nombre de cours. Les dames y étaient admises et le droit d'inscription était de fr. 0.50 par mois. L'ambition vint avec le succès. Encouragés et soutenus par des hommes comme MM. Gabriel Séailles, Maurice Bouchor, Gustave Geffroy, ils résolurent de fonder une association ayant pour but de créer à Paris, dans les grandes villes de France ensuite, des Universités populaires. Déjà, près de mille adhérents nouveaux se sont fait inscrire, et il est probable que ce nombre grossira encore quand l'Université aura fonctionné quelque temps, et surtout lorsqu'elle aura pris son entier développement : on songe, en effet, à y créer des services de consultations médicales, juridiques et économiques, un service de pharmacie à bon marché, de placement, de mutualité. Plus tard, on tentera de constituer des associations coopératives de consommation, de production, de crédit.

On organisera aussi, pour les beaux jours, des excursions scientifiques, esthétiques, des visites aux musées, ou simplement des promenades amicales. Enfin, l'Université populaire ne laissera pas en dehors de son action les femmes, les enfants, les apprentis : le peuple sera là chez lui, en famille, avec des amis sincères. Son action ne sera pas limitée à Paris. L'article 2 des statuts porte que l'Association se propose de former des groupes d'enseignement supérieur populaire un peu partout; de publier les meilleures conférences et de les répandre; d'organiser des conférences, des bibliothèques et des musées circulants pour tous les groupes adhérents.

Ce n'est pas un evénement banal que l'ouverture d'une petite Sorbonne ouvrière, d'une sorte de maison du peuple enseignante et éducative et, pourtant, aucun ministre n'y avait été convié, bieu que la fondation fût d'importance. L'initiative privée est seule à revendiquer l'honneur de cet établissement, dont un ouvrier, M. Deherme, a eu la conception première, et qu'il est parvenu à édifier avec le concours d'une élite de professeurs, de savants et d'intellectuels.

Il ne s'agit pas de faire concurrence à l'enseignement supérieur ou secondaire, de copier le lycée ou la Faculté. Les fondateurs d'Universités populaires, car ils sont plusieurs en France et le mouvement se dessine ailleurs qu'à Paris, se sont inspirés de l'exemple des Anglais, les inventeurs de cette forme d'éducation sociale. L'idée consiste à mettre à la portée des travailleurs des ressources d'instruction générale et à se rapprocher d'eux, au lieu de les obliger à une recherche infructueuse, à un déplacement difficile.

L'éducation populaire en France, et surtout à Paris, ne date pas d'hier, elle n'est pas d'importation britannique; de grandes Sociétés lui consacrent, depuis plus d'un demi-siècle, un dévouement sans bornes. Les Jules Simon, les Victor Duruy, les Jean Macé sont, à vrai dire, les initiateurs et les parrains de l'école prolongée, de la campagne qui se poursuit actuellement pour rendre l'instruction universelle et pour faire des hommes et des citoyens. Mais ces grands précurseurs avaient à préparer l'école obligatoire, l'école pour tous; leurs héritiers et leurs disciples ont un autre programme à remplir; ils ont dû se préoccuper du danger que court l'écolier à sa sortie des classes primaires, tant au point de vue de son instruction que de sa moralité. Simultanément est apparue la nécessité plus grande du cours d'adolescents et celle du patronage postscolaire.

Une admirable propagande, à laquelle MM. Edouard Petit, Léon Bourgeois, Lavisse, F. Buisson, Bayet ont attaché leurs noms, est en voie de réussite. De nombreux collaborateurs, inspecteurs primaires, instituteurs, délégués cantonaux, conférenciers, conseillers municipaux, sont attelés à cette œuvre nationale du lendemain de l'école. Les professeurs de Facultés, de lycées et de collèges, des savants, des étudiants

se font, à leur tour, moniteurs d'adultes, répétiteurs gratuits et bénévoles; les uns professeurs à l'école primaire, d'autres à la Bourse du travail, comme M. Basch, à Rennes.

A Paris, les jeunes gens de l'Union démocratique ne ménagent pas leurs peines, parcourant les faubourgs, pénétrant dans les hôpitaux, s'efforçant de vaincre, à la fois, l'ignorance et l'indifférence. L'Association polytechnique, la Philotechnique, les Unions de la jeunesse, la Société républicaine des conférences populaires, d'autres groupements encore rivalisent d'ardeur et de zèle pour ne laisser aucune intelligence dans les ténèbres, pour répandre à flots les connaissances générales et le savoir technique. La démocratie a contracté une lourde dette envers ces Sociétés d'éducation populaire qui, spontanément, ont surgi de toutes parts, et dont le rayonnement est de jour en jour plus considérable.

L'Université populaire, telle que MM. Deherme et Gabriel Séailles l'ont conçue, a surtout pour objet de réaliser le rapprochement des intellectuels et des travailleurs, à la fois dans une intention pédagogique et dans un but moral. Les professeurs volontaires ne s'astreignent pas à suivre un programme rigide, ils ne cherchent pas seulement à faire œuvre d'enseignement proprement dit; ils ont pour ambition d'éveiller des idées, de réchauffer les cœurs, de prendre cordialement contact avec leurs auditeurs.

Au lieu d'être un simple lieu de passage, l'Université populaire, à l'image de *Toynbee Hall,* doit être une maison hospitalière, récréative, où les familles elles-mêmes soient attirées et retenues, une manière de grand cercle à l'usage des ouvriers. L'œuvre d'éducation ne s'y accomplira pas sous une forme rebutante; elle sera discrète, allant même jusqu'à se dissimuler derrière des jeux et des distractions saines.

Evidemment, un tel effort est téméraire vis-à-vis d'une opinion indolente ou sceptique; il n'est pas isolé, tant s'en faut. D'autres initiatives du même genre se préparent; l'extension universitaire est à ses débuts en France. Des milliers d'instituteurs primaires vont avoir pour auxiliaires des milliers de professeurs de lycées et de Facultés, des poètes, des littérateurs et des savants, qui, par des moyens variés, au moyen de lectures, de causeries, de chants, de conférences, prendront contact avec les étudiants populaires dont Edouard Petit a célébré l'application et l'entrain.

Que ce soit sous la forme d'Universités populaires ou sous un vocable plus modeste, l'éducation du peuple est, desormais, la tâche principale et la préoccupation maîtresse de tous les bons citoyens. En somme, l'Université populaire n'est qu'une des modalités de l'école prolongée; elle a sa place d'honneur au sommet des institutions complémentaires de l'école, mais elle n'enlève rien de sa valeur au modeste cours du soir, l'humble veillée scolaire de village. L'instituteur rural et le professeur de Faculté poursuivent le même but, ils sont les artisans de la même œuvre de diffusion intellectuelle et de relèvement moral. L'hommage rendu à l'Univer-

sité populaire du faubourg Saint-Antoine rejaillit sur tous les cours d'adolescents et d'adultes de France; tous ces missionnaires laïques, les plus obscurs comme les plus célèbres, ont également droit à la reconnaissance de tous.

—

Une Université catholique est-elle possible? — Le *Review of Reviews* reproduisait l'opinion d'un groupe de catholiques qui, s'intitulant « vrais et loyaux fils de l'Église » et signant *Voces Catholicæ*, soulevèrent, dans la *Contemporary Review*, la question suivante : Une Université catholique est-elle possible actuellement en Irlande ou ailleurs?

La réponse est négative. Les auteurs se plaignent amèrement de certaines tendances romaines représentées notamment par le cardinal Rampolla : le résultat de ces tendances serait « l'obligation tricte pour les catholiques de recevoir non seulement leur religion, mais leur science, leur politique, leur sociologie d'une bande d'hommes au zèle excessif, à la culture insuffisante, dont la folie n'est atténuée que par la pureté de leurs intentions ».

Nos « vrais et loyaux fils de l'Église » tirent leurs arguments principaux des expériences malheureuses et récentes faites aux Universités de Washington et de Fribourg, en Suisse.

« Mgr Satolli, aujourd'hui cardinal, partit pour les États-Unis en 1893... Il trouva à Washington une Université pleine de promesses, entièrement catholique et cependant parfaitement scientifique; pourtant il ne quitta le sol américain qu'après avoir congédié le recteur, discrédité le système et changé cette Université en séminaire... »

Quant à l'Université de Fribourg, « un tissu de basses intrigues et de phrases trompeuses, de défits mesquins, d'espionnage systématique en a fait une véritable épave morale... Treize professeurs catholiques, dont l'orthodoxie ne faisait pas l'ombre d'un doute, ont dû quitter l'Université et recommencer à nouveau leur carrière... »

Il est curieux que les auteurs de cet article ne fassent aucune mention de l'Université de Louvain, soit qu'ils l'apprécient différemment, soit qu'ils en aient oublié l'existence.

On peut rapprocher de ce témoignage celui de l'honorable William Gilson, qui, tout en prétendant rester fidèle à l'Église de Rome, écrit, dans le *Nineteenth Century* du mois de mai dernier : « Toute investigation scientifique sérieuse est impossible dans une Faculté catholique, lorsqu'il s'agit d'un sujet intéressant les autorités ecclésiastiques ».

—

Une Université féminine en Angleterre. — L'Université féminine d'Aberystwyth, dans le pays de Galles, est l'une des institutions dont le Royaume-Uni est le plus fier. M. Wallis Myers raconte, dans le *Ludgate Magazine*, qu'elle ouvrit ses portes, en 1884, avec juste dix élèves. Quatre

ans après, il y avait quarante étudiantes; en 1892, quatre-vingts. Il y en a présentement cent quatre-vingts.

Les professeurs sont toutes d'anciennes élèves.

Les jeunes filles sont pour la plupart des Anglaises et des Galloises, mais quelques-unes aussi viennent de l'Écosse, de l'Irlande et même de l'Inde. Parmi les quatre cents qui ont fait là leurs études, soixante-treize sont bachelières ès-lettres (B. A.) et trois licenciées (M.
lières ès-sciences (B. Sc.) et une docteur (D. Sc.). Enfin, sept ont été dotées de bourses de voyage par Cambridge, et deux à Oxford, — et ces deux dernières avaient concouru pour l'économie politique !

Le régime est l'internat. Les bâtiments sont extrêmement curieux. C'est un chaos d'édifices de toutes dimensions et de tous styles, construits à mesure des nécessités, ou plutôt des ressources. Celles-ci, comme il arrive en Grande-Bretagne et aux États-Unis pour toutes les œuvres d'éducation, eussent été insuffisantes sans le concours de l'initiative privée, mais les dons d'importance affluent annuellement. Ainsi sir Lewis Morris a versé cinquante mille francs, et Mrs Emily Pfeiffer en a légué un million sept cent cinquante mille.

Il va de soi que le sport est cultivé avec la même ardeur que la science. Et voilà pourquoi les misses qui sortent d'Aberystwyth sont aussi expertes en équitation qu'en algèbre, et en boxe qu'en chimie. Il y a une sensible différence entre elles et les malheureuses qui peinent à la Sorbonne. Aussi toutes les campagnes féministes possibles et imaginables seront-elles vaines, tant que leurs promotrices ne seront pas parvenues à réaliser sur le continent des institutions analogues, d'où l'on lance dans la circulation des femmes qui ont plus de muscles que de nerfs, et qui ne sont pourtant point des viragos, pas plus que des pédantes.

(Indépendance Belge.)

L'éducation populaire. — S. Arnoulin résumait, dans *Le Siècle,* le rapport que M. Edouard Petit a adressé au Ministre de l'Instruction publique en France, sur l'organisation des œuvres complémentaires de l'école, cours d'adultes, conférences, excursions, destinés soit à instruire les illettrés, soit à compléter les connaissances de ceux qui ont déjà suivi l'école primaire.

« On se souvient avec quelle admiration Herbert Spencer a salué la promulgation de la loi Ferry sur l'enseignement laïque obligatoire et gratuit.

» Ce qui s'est fait depuis cinq ans prouve combien cet enthousiasme était légitime, car c'est comme la conséquence nécessaire, le prolongement de la patriotique institution de Jules Ferry :

Citons les chiffres suivants, pris dans le rapport de M. Petit :

Dans l'année 1898-99, il y a eu 46,386 institutrices et instituteurs qui ont tenu, *après l'école,* des cours d'adultes.

116,822 conférences ont été faites avec ou sans projections.

450,000 jeunes gens des deux sexes ont fréquenté assidûment les écoles du soir.

L'initiative privée a contribué à la dépense pour près de 1,500,000 fr.

L'État fournit une subvention de 180,000 francs.

« Voilà les résultats auxquels est parvenue la mutualité après cinq ans seulement. Lorsque, en 1894, on pensa à l'organiser, les plus optimistes n'auraient jamais osé espérer un pareil succès! »

—

Goethe et les étudiants allemands. — Les 18 et 19 novembre prochains, les étudiants de Berlin fêteront le 150e anniversaire de la naissance de Goethe. Le comité organisateur a décidé d'instituer entre les étudiants deux concours, l'un pour la composition d'un lied, l'autre d'un prologue. Il y aura différents prix de 50, 30 et 20 marks.

D'un autre côté, les étudiants de Breslau ont refusé d'organiser des fêtes en l'honneur de Goethe. Ils ont pris cette résolution, parce que jamais, disent-ils, Goethe n'a encouragé le mouvement national et qu'il n'a rien fait pour la cause allemande.

—

Un " privat-docent „ féminin en Italie. — Mlle T. Labriola, fille d'un professeur romain, a obtenu la *venia legendi* par la philosophie du droit à l'Université de Rome.

LES LOIS PHONÉTIQUES

PAR

PAUL DE REUL
Docteur en Philologie germanique.

I

L'événement le plus considérable de la linguistique en ces vingt dernières années a été l'affirmation de certaines tendances qu'on appelle en Allemagne " principes de la jeune grammaire ".

Les néo-grammairiens se sont préoccupés de donner à leur science un caractère plus exact. Leur mérite est d'avoir signalé l'importance des phénomènes *actuels* du langage, d'avoir mis en honneur l'observation des idiomes vivants, trop longtemps dédaignés pour des langues mortes, telles que le grec ou le sanscrit.

Mais leur principe le plus connu, celui qui leur servit en quelque sorte de drapeau, c'est que les lois phonétiques, — lois qui régissent en chaque langue les changements de la prononciation, — sont des lois sans exceptions, des lois fatales, aveugles, comme les lois physiques (1).

Le principe souleva bien quelque opposition; Curtius, Schuchardt et Bréal, des savants plus jeunes et indépendants comme O. Jespersen et P. Passy l'ont critiqué; mais, en définitive, il a été admis par la majorité du monde scientifique, notamment

(1) C'est Leskien qui, après Schleicher, formule le premier cet axiome, dans son livre sur la *Déclinaison slave* (1876) : « Die Lautgesetze sind ausnahmlos... Sie wirken blind wie Naturgesetze. » Leskien fut suivi par Osthoff : « ... dass die Lautgesetze geradezu blind, mit blinder Naturnotwendigkeit wirken, dass es Ausnahmen von ihnen oder Verschonungen durch dieselben schlechterdings nicht gibt (1878). Osthoff, *Verbum in der Nominalcomposition*, p. 326. Voir aussi Osthoff et Brugmann, *Morpholog. Untersuchungen*, *Introd.* C'est ici que la formule est érigée en principe de la méthode phonétique.

par Leskien, Osthoff, Brugmann, Paul en Allemagne, par Victor Henry, en France. L'année dernière, à l'Université de Leipzig, la doctrine de l'*Ausnahmlosigkeit* ou constance des lois phonétiques était enseignée d'une façon dogmatique dans la plupart des cours de linguistique et de philologie.

C'est à ce principe que je voudrais m'attacher, afin de le combattre. Comme il s'agit d'une question très haute, qui touche à la nature du langage, à la situation de la linguistique dans l'ensemble des sciences, on me pardonnera de répéter ici, pour plus de clarté, quelques notions élémentaires.

Et d'abord, puisque les néo-grammairiens reprochent à leurs contradicteurs de les avoir mal compris, il faut rappeler ce qu'ils entendent au juste par une loi phonétique et par l'affirmation que ces lois sont absolues.

Une loi phonétique suppose des changements phoniques. Si le son des langues était immuable, il ne serait pas question de semblables lois. Mais le son, comme la signification des mots, comme leur emploi grammatical, est dans un état d'évolution perpétuelle.

Les transformations sonores se produisent avec une régularité si remarquable, que si l'on envisage un son quelconque, voyelle ou consonne, dans une série de mots pris à deux moments différents de l'histoire d'une langue, on observe que le son a varié d'une manière généralement identique dans toute la série. Et l'on a donné le nom de lois phonétiques aux formules qui constatent cette régularité.

Par exemple, l'*a* latin, tonique et libre, devient *è* en français : *amo,* j'aime, *mare,* mer, *amarum,* amer, *fabam,* fève, *alam,* aile, *parem,* pair;

le *k* latin suivi d'un *a* devient *ch* :

campum, champ, *caballum,* cheval, *castellum,* château, *capellum,* chapeau.

l'*i* long du moyen allemand devient en allemand moderne *ei* : *mîn,* mein, *dîn,* dein, *lîden,* leiden, *mîden,* meiden (1).

(1) De toutes ces lois, la plus célèbre est celle de Grimm qui se présente comme une déviation régulière subie par les divers ordres de consonnes indo-européennes dans leur passage aux langues germaniques. Ainsi les consonnes

D'après ces exemples, on voit que les lois phonétiques ne sont pas, comme le nom semblerait l'indiquer, des règles simples et générales, dominant l'évolution phonétique de toutes les langues, chez tous les peuples, mais des lois empiriques et relatives qui n'ont trait qu'au changement d'un certain son durant une certaine période, dans un même dialecte ou encore dans le passage d'un dialecte à un autre. Le nom de *lois phonétiques* n'est pas des mieux choisis : comme il a passé dans l'usage et qu'on aurait de la peine à le remplacer, nous pourrons néanmoins le conserver, tout en retenant qu'il désigne des lois *limitées dans le temps et dans l'espace.*

On nous assure que, dans ces limites, les lois phonétiques ne souffrent pas d'exceptions.

Pour toute personne non prévenue, ceci semble signifier qu'il n'est point, par exemple, un seul *a* latin, tonique et libre, qui ne soit devenu en français *e*, ni un seul *k* latin suivi de *a*, qui ne soit devenu en francais *ch*. Or, il n'en est rien. A côté des mots que j'énumérais plus haut, j'en citerais d'autres où l'*a* du latin est demeuré intact : *rare,* de rarus, *cave,* de cavea, *avare,* de avarus; *lavo,* je lave, *lavas,* tu laves, *lavat,* il lave; il *va,* du latin *vadit;* il *a,* du latin *habet.*

Les néo-grammairiens ne contestent pas ces faits, mais ils cherchent à les mettre hors de cause par l'argumentation que voici :

Tous ces faits s'expliquent par des causes différentes de celles

---

momentanées, *p*, *t*, *k* du grec, du sanscrit, du latin se retrouvent en gothique, en allemand, en anglais, en néerlandais sous la forme de *spirantes* ou *continues.*

A) **p** devient **ph, f.**		B) **t** devient **th**		C) **K** devient **Kh, h**	
Sanscrit, *pitar* Grec, *patêr* Latin, *pater*	Allemand, *Vater* Anglais, *father*	Grec, o-dont-os Latin, dent-is	G thique, tun*th*us Anglais, too*th*	Grec, *kun-os* Latin, *can-is*	Allemand, *hun-d*
Sanscrit, *paçu* Latin, *pecus*	Gothique, *faihu* Allemand, *Vieh*	Sanscrit, *trayas* Grec, *treis* Latin, *tres*	Anglais, *three*	Grec, okto Latin, octo	Gothique, *ahtau* Allemand, *acht*
Grec, *pous* Latin, *pes*	Allemand, *Fuss*			Latin, centum	Allem., *hund-ert*
Latin, *pisc-is*	Allemand, *Fisch*			Grec, *kardia*	Anglais, *heart*

qui produisent les lois phonétiques, ils n'ont rien de commun avec la loi, vous n'avez pas le droit d'en faire des " exceptions „.

Ainsi les mots *rare, cave, avare* ne descendent pas du latin par filiation directe, mais furent seulement empruntés à cette langue après le XIIe siècle.

Quant aux formes *je lave, tu laves, il lave,* elles furent soustraites à l'action de la loi par une force qui n'est pas phonétique, mais psychologique, par l'analogie, c'est-à-dire par ce besoin d'unité, de symétrie, qui, s'exerçant dans la grammaire, tend constamment à simplifier l'appareil des formes. Ainsi, les trois premières personnes du verbe *lavo* devaient donner régulièrement en français *je lève, tu lèves, il lève,* mais ces formes hypothétiques ont été mises en harmonie avec les formes du pluriel *nous lavons,* du latin *lavámus, vous lavez,* de *lavátis,* où l'*a* ne tombait plus sous l'application de la loi, puisqu'il n'était plus *tonique.*

Un phénomène inverse a lieu dans la conjugaison du verbe *aimer :* là c'est le pluriel, en vieux français *nous amons, vous amez,* qui a subi l'analogie du singulier " j'aime, tu aimes, il aime. „

Par ces explications, les néo-grammairiens voudraient écarter les faits qui les gênent. Et nous pouvons admettre qu'en effet l'exception n'est qu'apparente dans ces mots *rare, cave, avare,* calqués tardivement sur le latin. A la rigueur, il n'était pas besoin d'en parler, le cas étant prévu par la définition des lois phonétiques. Ces formules tracent elles-mêmes, pour ainsi dire, leurs frontières de temps et de lieu : les conditions ne sont-elles pas remplies, un mot est-il introduit dans la langue après que la loi a cessé de sévir, nous ne pouvons, évidemment, le traiter en exception.

Mais le second cas est bien différent. Cette fois toutes les conditions d'application de la loi sont réunies, aucun délai n'est expiré, et pourtant voici que *lavo* devient *lave* au lieu de lève. Que la forme *lave* soit modelée sur le pluriel *lavons,* cette circonstance empêche-t-elle, qu'au point de vue phonétique, *lave* ne soit une forme irrégulière? " Une exception qu'on explique cesse-t-elle d'être une exception (1)? „

(1) KORTING, *Grundriss der roman. Philol.*, p. 152.

Le soutenir, c'est violenter l'usage du mot, lui donner une acception inédite, intelligible pour quelques initiés, mais qui créera chez les profanes d'inévitables malentendus.

La formule " les lois phonétiques n'ont pas d'exception „ est vicieuse par cela seul déjà qu'elle exige un commentaire.

Cependant nous sommes initiés; désormais nous savons qu'on entend par exception " l'exception inexpliquée „. Nous ne disputerons plus sur les termes et nous attendrons simplement qu'on nous explique les dérogations qui se présentent en chaque loi : encore une fois, c'est ce qu'on ne fait point; par exemple, on n'explique pas d'une manière satisfaisante la présence de l'*a* dans il *a*, il *va*, et toute loi phonique offre de ces cas irréductibles. Il s'ensuit que la preuve expérimentale de la constance phonique reste en souffrance.

C'est une affirmation *a priori* qui repose, comme les néo-grammairiens le reconnaissent eux-mêmes, non sur les faits mais sur le raisonnement, c'est-à-dire sur une hypothèse concernant la nature et l'origine des changements phoniques. Sans doute, les lois sont empiriques, elles ne dépassent pas la surface du langage, elles ne disent pas qu'à telle cause répond tel effet, mais qu'à tel son correspond à un autre moment de l'évolution d'une langue tel autre son. Mais sans préciser la cause des changements, les néo-grammairiens ont sur la nature de cette cause une conception déterminée et, d'autre part, tout en ne justifiant pas certaines exceptions, ils en préjugent la cause comme étant " d'un autre ordre „ que celle d'où dérivait la loi. " Il ne faut pas, dit H. Paul, isoler le principe du système dont il est l'expression... Ce qui caractérise l'école nouvelle, c'est moins ce principe en lui-même qu'une tendance générale que vous appelez néo-grammairienne aujourd'hui, mais qui sera la seule tendance scientifique de demain et qui consiste à séparer soigneusement les divers facteurs en œuvre dans l'évolution du langage (1).

Mais ce programme, la distinction des facteurs *(die Scheidung der wirklich realen Factoren)*, comment l'a-t-on réalisé?

On s'est borné à distinguer deux facteurs principaux, l'un

(1) Réponse de Paul aux critiques de Schuchardt, dans la *Zeitschr. für germ. u. roman. Philol.* 1886, p. 1.

physiologique auquel on attribue les changements de son, l'autre *psychologique*, l'Analogie que l'on cantonne, si je puis dire, dans la grammaire (1).

Ce point de vue simpliste eut un remarquable succès. Approuvé par un grand nombre de savants, il fut répandu, dans tous les pays, par les meilleurs manuels de vulgarisation (2), repris et adopté, comme le dernier mot de la science, par des ouvrages de critique générale (3). Et si tout récemment quelques néo-grammairiens y ont ajouté certains correctifs (4), c'est d'une façon prudente et dérobée, sous forme de parenthèses ou de notes qui n'entament pas, en apparence, le corps du système.

---

(1) Voir PAUL, *op. cit.* et OSTHOFF, *Das physiologische und psychologische Moment in der sprachlichen Formenbildung*, Berlin, 1879, p. 3. L'auteur définit comme suit les deux principes dominants de la linguistique moderne : « Die zwei Grundsätze lauten :

Erstens : Der historische Lautwandel des formalen Sprachstoffes vollzieht sich innerhalb derselben zeitlichen und örtlichen Begrenztheit *nach ausnahmlos wirkenden Gesetzen. Dies ist die physiologische Seite* der sprachlichen Formenbildung und Umbildung.

Zweitens : Alle Unregelmässigkeiten der Lautentwicklung sind nur scheinbar solche. Sie beruhen nämlich darauf, dass die Wirkungen der physiologischen Gesetze zahlreiche Durchkreuzungen und Auftrebungen erfahren von dem *psychologischen Triebe...* » (Suit la définition de l'Analogie.)

(2) DARMESTETER, *Vie des Mots*, Paris, 1889, p. 9. « Il faut distinguer : premièrement, les changements phonétiques... deuxièmement, les changements analogiques, affectant la grammaire : ici apparaît une force nouvelle, de nature psychologique, qui entre en lutte avec la force physiologique de l'altération phonétique ». — VERCOULLIE, *Inleiding tot de Taalkunde*, Gand, 1890, p. 7 : « De Klankwetten zijn zonder uitzondering, alleen het streven naar eenvormigheid kan hun werking beletten. » GILES, *Manual of comparative Philology*, Londres, 1895, p. 47.

(3) RIBOT, *L'Evolution des Idées générales*, Paris, 1898. « Le langage parlé est régi dans son évolution par des lois physiologiques et psychologiques... Parmi les premières, la principale est la loi de l'altération phonétique, consistant dans le déplacement d'une articulation en une direction déterminée; parmi les secondes, la principale est la loi d'analogie. »

(4) Dans le *Grundriss des Vergleichenden Grammatik* de BRUGMANN et DELBRUCK, tandis que ce dernier semble se rattacher encore aux néo-grammairiens de la première heure (voir Introduction à la *Syntaxe*, 1897, p. 67), M. Brugmann se montre plus réservé dans son Introduction au volume I *(Phonétique*, 2me édition, en 1897); tout en affirmant à nouveau le principe de la « constance », il déclare (p. 71) « que lorsque une dérogation à une loi phonétique n'admet pas d'explication plausible, il n'y aura qu'à la ranger avec tout ce qui est, pour le moment, inaccessible à notre connaissance ».

C'est donc ce dualisme, cette action prétendument distincte des facteurs psychiques et physiques du langage qui serait le fondement de la constance phonétique. Mais ce dualisme, justement, nous paraît contestable. Avant de condamner un principe, nous disent les néo-grammairiens, il faudrait examiner notre système. Or, ce système nous semble dénoter une capacité synthétique assez faible. Nous lui trouvons trois défauts graves :

c'est d'abord de dresser une cloison étanche, une frontière artificielle entre les facteurs psychiques et physiques;

c'est encore de ramener toute la psychologie du langage à l'analogie grammaticale;

c'est en enfin de négliger un dernier facteur qui relève de la psychologie non plus individuelle mais sociale, c'est-à-dire, l'Imitation.

II

On peut bien, pour les besoins de l'analyse, considérer séparément les éléments psychiques et physiques du langage, mais en réalité, leur action n'est pas disjointe. Le langage est, de part en part, à la fois psychique et physique.

Dans ses produits les plus simples, les deux éléments se combinent et se pénètrent comme l'oxygène et l'hydrogène dans chaque molécule d'eau.

L'enfant qui apprend à parler ne peut répéter un mot comme *papa* ou *maman* que grâce à des empreintes laissées par des sensations antérieures, grâce à la réviviscence d'une série d'images auditives et motrices. Mais ce n'est pas tout. La psychologie ne s'arrête pas à ce rôle inférieur et son action ne se confond pas davantage avec celle de l'analogie.

Le langage est l'expression de notre nature morale tout entière.

Nos états intellectuels, affectifs et volontaires s'y révèlent, — non seulement dans la grammaire ou la signification des mots, — mais aussi dans la prononciation.

Les néo-grammairiens ne soutiennent plus, comme autrefois Max Muller, que le langage soit un organisme physique et la linguistique, une science naturelle ; ils savent bien que les chan-

gements de signification, par exemple, relèvent uniquement de la psychologie et de l'histoire.

Mais quant aux changements de son, leur conception reste incomplète, étroite et " unilatérale „.

Car si le *mot* est un son, produit par les vibrations de l'air dans un appareil tout physiologique, par un mécanisme que l'on étudie de nos jours d'une façon admirable, cela ne doit pas nous faire oublier que le mot est encore une action humaine, destinée à communiquer à des êtres humains des pensées ou des sentiments.

Ne voit-on pas que subjectivement, pour celui qui parle, entre le son et le sens des mots règne l'affinité la plus étroite?

Quand j'appuie sur telle syllabe d'un mot, sur tel membre d'une phrase, j'entends bien appuyer en même temps sur l'idée qu'ils expriment. L'accentuation qui a tant d'influence sur les changements de son, notamment sur la *quantité*, qui suffit par exemple à faire naître en français deux pronoms *me* et *moi* (du latin *mē*), l'accentuation qu'on veut nous représenter comme une force aveugle et mécanique (1) est évidemment liée, tout aussi bien que nos gestes, au désir de nous faire comprendre.

Nos sentiments se traduisent également dans la prononciation. L'accent frappe avec force les mots qui expriment un sentiment profond. Le rythme de la phrase reproduit l'allure de nos passions. L'émotion violente cherche un dérivatif dans l'articulation énergique, tandis qu'une esthétique inconsciente préfère certains mots en vertu de leur sonorité. Des amoureux ne se parlent pas comme des gens en colère. On noterait peut-être, chez les premiers, l'adoucissement instinctif et régulier de certaines consonnes. Le choix des épithètes entre deux adversaires qui se querellent est dicté moins par le sens que par ce que j'appellerais des vertus explosives.

Ce qui est vrai de l'émotion passagère s'applique à l'émotion habituelle. Le langage ordinaire d'un flegmatique ne ressemblera pas à celui d'un nerveux.

Ce qui est vrai du tempérament individuel restera vrai, en

(1) Voir la plupart des manuels, par exemple Vercoullie, *op. cit.*, p. 44, note.

général, du tempérament social. Suivant que ce tempérament sera plus marqué, la façon nationale de parler sera molle ou énergique. Ainsi, les Créoles nous fournissent l'exemple d'une articulation paresseuse, étendue à toute une race. Enfin, certains changements proviennent d'un caprice de mode.

La prononciation de *a* et de *o* dans une *patte*, une *loque*, chez beaucoup de dames parisiennes serait due, selon P. Passy, à l'habitude qu'ont ces dames de sourire d'une manière affectée (1).

Les puritains anglais du XVIe siècle avaient la manière de parler du nez. Ces puritains furent les premiers colons des futurs États-Unis; il n'est pas impossible que leur façon de parler survive en partie dans le " nasal twang „ des Yankees actuels.

A Paris, sous Henri IV, on se donnait le " genre „ de zézayer. On disait *Pazis* pour *Paris* et, par contre, on disait je suis bien *aire* pour je suis bien *aise*. Michel Bréal, étudiant cette maladie (2), trouve qu'elle a laissé des traces durables. Par exemple : le mot *bésicles* qui devrait être *béricle*, puisqu'il dérive de *beryllus*, cristal ; le mot *chaise* pour *chaire*, du latin *cathedra*, et enfin plusieurs noms de villages aux environs de Paris ; *Ozoir* pour *Oroir* de *Oratorium; Baroche* pour *Basoche* de *Basilica*.

Ce n'est donc pas assez de définir le langage un phénomène psycho-physiologique. Il faut ajouter qu'il est surtout éminemment *social*. Et le mot n'est pas superflu : il implique la reconnaissance d'un ordre de faits *sui generis*, dont la biologie ni la psychologie individuelle ne rendent pas compte entièrement, et qui justifie par conséquent la conception d'un groupe de sciences sociologiques. Dire que le langage est social, c'est affirmer que le langage est un de ces faits, la linguistique, une de ces sciences.

Depuis longtemps, on avait aperçu le caractère particulier des phénomènes sociaux tels que l'art, la religion, la coutume et la langue, mais jamais, peut-être, ce caractère ne fut mieux mis en lumière que par l'auteur des *Lois de l'Imitation*.

" Le contact d'un esprit avec un autre esprit, dit Tarde, est dans la vie de chacun d'eux un événement à part, qui se détache

(1) Voir P Passy, *Changements phonétiques*, p. 248.

(2) M. Bréal, *Mémoires de la Société de linguistique*, janvier 1898.

vivement de l'ensemble de leurs contacts avec le reste de l'Univers... Ce rapport de deux personnes, dont l'une agit spirituellement sur l'autre, est l'élément unique et nécessaire de la vie sociale, et ce rapport consiste toujours, originairement, en une imitation de l'une par l'autre... Ce caractère constant d'un fait social quel qu'il soit est d'être imitatif, et ce caractère est exclusivement propre aux faits sociaux. „

Si nous acceptions le point de vue de Tarde, il est évident que le langage est le phénomène social type ou, si vous aimez mieux, le plus imitatif des phénomènes sociaux. Sans le langage, en effet, pas de transmission possible des représentations d'un cerveau à un autre : c'est le premier facteur et le premier produit de la vie sociale, sa condition indispensable et son résultat inévitable. Toutes les nuances d'imitation distinguées par Tarde, imitation du supérieur par l'inférieur, imitation-coutume, imitation-mode, trouvent dans les langues leur application la plus frappante. La façon dont nous apprenons à parler, la tyrannie de l'usage en matière de grammaire, la rapidité avec laquelle nous contractons l'accent de notre entourage, tous ces faits sont si éloquents qu'une démonstration devient superflue; le rôle de l'imitation dans le langage est une de ces vérités dont on peut dire qu'elles " crèvent les yeux „.

Qu'on n'ait pas négligé ce facteur dans l'explication des lois phonétiques (1), cela est d'autant plus étonnant que la théorie régnante est pleine de contradictions, de points obscurs qui disparaissent, comme par enchantement, à la lueur de l'imitation.

J'ai, jusqu'ici, critiqué la théorie des néo-grammairiens en elle-même, parce qu'elle représente une conception inadéquate du langage. Mais, il y a plus : la théorie ne s'accorde même pas extérieurement avec les faits qu'elle prétend expliquer : la confronter avec les faits, c'est en quelque sorte la réduire par l'absurde.

Si deux individus *a* et *b* éprouvent plus de peine l'un que l'autre à articuler certains sons, j'en conclus logiquement, disait

(1) A vrai dire, Brugmann admet l'influence de l'imitation dans l'Introduction au *Grundriss* (p. 63), mais c'est une concession qui reste purement théorique; nous voudrions que l'idée d'imitation tînt une place plus grande et devînt comme une force motrice nouvelle dans l'histoire phonétique des langues.

Osthoff, que leurs organes ne sont pas faits de même; si deux peuples, que j'appellerai A et B, éprouvent l'un vis-à-vis de l'autre la même difficulté, je supposerai pareillement que leurs organes diffèrent; enfin, la même conclusion s'imposera quand je constaterai des divergences de prononciation dans la langue d'un même peuple, à deux moments distincts de son histoire (1).

Telle est la théorie. Voyons les faits.

Sous quel aspect se présentent les changements phoniques? On se les imagine peut-être excessivement lents? Pourtant bien des changements que l'on formule en lois n'ont mis qu'un ou deux siècles à s'accomplir. Par exemple, en allemand, la transformation de *î* en *ei* dans *wîn*, devenu *wein*, de *û* dans *hûs*, devenu *haus*, de *iu* dans *liute*, devenu *leute*, eut lieu de 1350 à 1500. Le changement de l'*ē* latin dans *me, te, se,* devenu *moi, toi, soi,* le passage de l'*o* latin au son *ou* dans *florem*, flour, *amorem*, amour, se sont produits entre le VIIe et le IXe siècle.

De plus, l'altération phonique suit une marche inégale, tantôt rapide, tantôt ralentie. Du XIIe au XVe siècle, les sons du français sont bouleversés de fond en comble, du XVe jusqu'à nos jours, ils restent à peu près stationnaires.

Il arrive que les changements fassent des retours sur eux-mêmes. Cette régression se voit dans le *b* germanique, lequel, en vertu d'une loi particulière, devient *p* en allemand méridional du Xe au XIe siècle, mais redevient *b* du XIe au XIIe. Ainsi le verbe *beran*, porter, devenu d'abord *peran*, se retrouve un siècle plus tard sous la forme *beren* (2). Il arrive aussi que des sons, qui semblaient disparus de la langue, reparaissent à la dérobée, si j'ose dire, en des points nouveaux, ce qui tend à prouver que ce n'était pas la difficulté de les prononcer qui les avait chassés d'abord. Ainsi le *c* (k) latin se change en sifflante quand il est suivi de *i* ou de *e*. *Caesar*, César, *cœlum*, ciel, *citatem*, cité; le même son devient *che* devant un *a*: *caballum,* cheval, *canem,* chien; mais, d'autre part, le son *k* reparaît dans les mots qui commençaient en latin par *qu : quattuor,* quatre, *quadratum*, carré.

Il est bien difficile de concilier ces données avec l'hypothèse de

(1) OSTHOFF, *Physiolog. u. psychiolog. Moment*, p. 16.

(2) LYON, *Deutsche Grammatik,* Leipzig, Goschen, 1889, p. 134.

variations concomittantes dans nos organes ? Sans compter que ceux-ci ne se modifient qu'avec une extrême lenteur, comment s'expliquerait-on que l'appareil phonique des Francais eût varié beaucoup de 1200 à 1500, mais presque pas dans la suite? Et cela lorsque ces mêmes Français ne semblent guère avoir physiquement changé sous d'autres égards, pendant la période en question. Si donc l'histoire nous apprend que l'époque des bouleversements phonétiques fut également celle des profondes transformations sociales, n'est-il pas *plus* raisonnable de rapprocher ces deux ordres de faits que de voir dans le premier le contre-coup de je ne sais quelle opération mystérieuse accomplie dans la profondeur de nos organes ?

Notez qu'on n'entrevoit pas du tout quelle pourrait être la cause de ces variations organiques. On les attribuait jadis à des différences de race ou de climat. L'observation ne donne point raison à cette hypothèse (1). Il semble que l'importance du climat et de la race ait été singulièrement exagérée. Les recherches dirigées dans ce sens tendent à établir que l'influence *directe* de ces deux facteurs se réduit à fort peu de chose, que leur action est surtout médiate, diffuse: le milieu physique détermine un certain genre de vie, des habitudes sociales qui réagiront sur la façon de parler; la race est un facteur du caractère national, lequel se reflétera dans la langue.

D'après Osthoff, si l'articulation de la spirante *th* est aisée pour un Anglais, pénible pour un Français, c'est que leurs organes diffèrent; d'après nous, ce qui diffère, c'est moins les organes que la facon de s'en servir. c'est-à-dire une *habitude.* On objectera que la façon d'employer les organes influera sur leur structure, et que l'habitude peut devenir tendance héréditaire. Mais, sans parler de la difficulté que soulève cette héridité d'une habitude acquise, je rappellerai que le jeune Anglais doit lui-même " s'habituer „ à prononcer le *th;* qu'un jeune Français, soustrait à son milieu, élevé en anglais, le prononce comme un insulaire; et qu'enfin nous pouvons tous acquérir cette habitude moyennant un peu d'effort.

Je ne nie pas l'influence ethnologique, je crois seulement que

(1) Voir les chapitres de PAUL PASSY, *Changements phonétiques,* sur l'influence ethnologique, p. 251, les influences extérieures, p. 249.

c'est un facteur perdu parmi cent autres qui façonnent la physionomie d'une langue. D'ailleurs, en admettant que la structure des organes de l'articulation varie d'une race à l'autre, ce que l'anthropologie comparée n'a point encore démontré, il me semble que l'effet s'en ferait surtout sentir par des traits généraux et constants, par " ce qui ne change pas „ dans la prononciation de chaque langue et non par nos lois phonétiques dont tous les caractères " jurent „, si je puis dire, avec l'hypothèse d'une semblable origine.

L'explication " organique „ se heurte donc à mille difficultés : tout s'illumine, au contraire, dès qu'on fait intervenir l'imitation.

Le rôle de l'imitation dans les lois phonétiques résulte de leur définition même. Nous savons que ces lois, pour s'accomplir, exigent un certain temps : pourquoi cette condition, si ce n'est que les changements se propagent, graduellement, par voie d'imitation?

Il est vrai qu'on interprète cette condition d'une manière différente. Les néo-grammairiens ont à ce propos une théorie que je ne puis passer sous silence : C'est la théorie des " déplacements du sens musculaire „, développée surtout par Paul, dans ses principes de l'histoire du langage.

On appelle sens musculaire ou sens moteur, en allemand *Bewegungsgefühl*, la faculté que nous avons de conserver une trace des sensations musculaires liées à la production de chaque son. Mais nous n'articulons jamais deux fois de suite un même son d'une manière identique. Chaque fois, notre sensation motrice et l'empreinte ou l'image qu'elle laisse après elle varient d'une quantité infinitésimale : l'image modifiée, se superposant alors aux impressions antérieures, provoque un mouvement, un déplacement ondulatoire dans la masse de ces impressions. — C'est grâce à ce procédé que les changements de son se produisent à notre insu : puisque l'image du son change aussi vite que les sons eux-mêmes, nous perdons la commune mesure, le contrôle de leur variation.

Paul voit dans ces déplacements la " cause première „ des changements comme des lois phonétiques (1). Toute loi suppose un nombre considérable de déplacements dans un sens uniforme :

(1) PAUL, *Principien der Sprachgeschichte*, 2e édit., § 73.

si la loi prescrit une condition de durée, c'est qu'il faut à ces déplacements le temps de s'accomplir.

Le mot " cause „ est mal employé par Paul, car son explication se rapporte au " comment „ plutôt qu'au " pourquoi „ des changements phonétiques.

Toutefois, cette théorie est beaucoup plus sérieuse que le raisonnement d'Osthoff que je citais tout à l'heure.

Ceux qui la soutiennent ont aperçu le caractère graduel des changements phonétiques; malheureusement, ils ne l'ont pas vu sous son vrai jour.

Se fiant à l'adage *Natura non facit saltus,* ils sont persuadés que tout changement s'opère par degrés insensibles, c'est-à-dire qu'un son A pour devenir un son X passe nécessairement par une multitude de phases intermédiaires : A′, A″, A‴.

Nous n'avons pas à examiner si la nature fait ou ne fait pas de " sauts „; ce que nous savons, du moins, c'est que cet adage ne s'applique pas exactement à l'évolution linguistique. A côté des modifications lentes, qui sont en majorité, nous constatons parfois des changements brusques. Par exemple, des enfants se corrigent tout à coup de fautes invétérées de prononciation, lorsqu'on agit sur leur amour-propre.

Ainsi, d'une part, les néo-grammairiens exagèrent le caractère graduel des changements phoniques, et, d'autre part, ils en ignorent le côté essentiel. Pour eux, c'est *le son comme tel,* qui subit une évolution lente et continue : ils n'admettent point qu'à un moment donné cette évolution soit plus avancée pour certains mots, pour certains individus que pour d'autres.

Le déplacement, déclare Brugmann, part de nos organes (1), c'est-à-dire qu'il ne commence pas à certains mots pour s'étendre à d'autres, mais se produit simultanément partout où les mêmes conditions se présentent.

---

(1) *Die Sprachbewegung beginnt bei den Organen selbst.* C'est la thèse que soutient Brugmann dans son ouvrage : *Zum heutigen Stand der Sprachwissenschaft,* 1887. L'auteur est bien moins absolu dans l'Introduction au *Grundriss,* 2 édit., 1897. Il reconnaît que l'altération phonique part d'un petit groupe d'individus (p. 63). Malheureusement, Brugmann ne tire pas de ce principe toutes les conséquences qui en découlent et ne revient pas sur ses affirmations antérieures : de là une incohérence, un vague qu'on voudrait voir enfin dissiper.

Mais alors, puisque, par hypothèse, les changements n'ont point d'exception, nous serons forcés d'admettre ce miracle : que chacun des minuscules déplacements du sens musculaire requis pour le passage du son A au son X se produise *au même instant* dans les organes *de tous les individus parlant la même langue.*

Il ne sera pas nécessaire de discuter longuement cette éventualité. Les phénomènes actuels et le simple bon sens, enfin le témoignage des textes permettent d'affirmer que les changements sont graduels non seulement en eux-mêmes, au point de vue de leur intensité, mais encore sous le rapport de leur extension dans le vocabulaire et parmi les membres d'une communauté de langage.

Je ne puis ici entreprendre cette contre-épreuve pour les textes du principe que nous combattons, mais je ne doute pas qu'une pareille enquête, poursuivie sur un grand nombre de lois, ne donnât des résultats intéressants.

Prenons au hasard une loi des plus connues, la disparition du F (= indogerm. *u̯*) en grec. Les exceptions s'expliquent facilement, dit Brugmann (1), par l'analogie : Ainsi Ϝοψ (vox), en dialecte homérique, s'est formé sur le modèle de Ϝέπος, etc. C'est donc que dans le même dialecte, chez le même Homère, le F subsistait dans certains mots, alors qu'il avait déjà disparu en d'autres; et de fait on trouve chez lui ὀχος, ὀχεομαι, ὀρθος, ὦνος, ὠνεομαι, à côté de Ϝεπος, Ϝῖσος, Ϝεῖδος, Ϝάναξ, Ϝοῖκος, ὅτις à côté de Ϝέκαστος (2). Ainsi le changement n'est pas seulement graduel en ce sens que le son représenté par un digamma s'atténua de plus en plus jusqu'à disparaître en entier; mais ce graduel affaiblissement ne se produisit pas simultanément dans le même ordre pour tous les mots, pour toutes les bouches : il faut réunir, combiner tous ces points de vue divers, si l'on veut se former une image vraisemblable de la marche du phénomène.

Les néo-grammairiens ne distinguent pas assez nettement entre le changement phonétique et la loi; or, ce qui fait du phénomène individuel une loi générale, ce qui donne au changement " force de loi ", c'est précisément l'Imitation.

---

(1) *Grundriss der Vergleich. Gramm.* I, 306.
(2) *Ibid.*

Les néo-grammairiens " purs „ raisonnent comme si le langage se transformait entre les lèvres d'un seul individu. Mais la langue est l'œuvre collective d'un peuple et, d'après nous, c'est parce qu'elle ne varie pas à la fois dans toutes les bouches qu'elle ne varie pas non plus simultanément dans tous les mots.

Représentons ceci d'une facon plus concrète.

Je prends à dessein pour exemple un changement provenant, selon toute apparence, d'une paresse physiologique, celui qui consiste à simplifier un groupe de consonnes, comme cela se voit dans les mots anglais : *knock, knight, knife*, où le *k*, d'abord adouci, finit par disparaitre. Il est possible que cette cause agisse sur la majeure partie des membres de la communauté. Il n'est pas vraisemblable qu'elle s'exerce sur tous et voici pourquoi. La tendance au moindre effort dans le langage ne règne pas seule, elle est contrebalancée par une tendance inverse, par un principe d'emphase qui nous porte à renforcer l'articulation des mots de peur de n'être pas compris. En vertu de ces deux principes, la communauté sera divisée en deux groupes : à côté des amateurs d'un parler commode, il y aura toujours les partisans d'une prononciation plus expressive, plus énergique.

Si les premiers sont en grande majorité, les seconds, cependant, finiront par les suivre, par crainte du ridicule. Ainsi, la prononciation, conforme au moindre effort, fera tache d'huile, non sous la poussée d'une cause unique, mais par l'action combinée de deux causes : chez les uns, c'est la paresse d'articulation; chez les autres, c'est la tendance moutonnière à " faire comme tout le monde „. Dans le premier cas, le changement est organique et l'on peut s'attendre à ce qu'il s'effectue, sans distinctions de mots, partout où les mêmes conditions se retrouvent; dans le second cas, le changement est imitatif et rien n'autorise à lui attribuer une régularité fatale. Au contraire, il y a lieu de croire qu'on imitera d'abord certains mots, par exemple, ceux qui s'emploient le plus souvent : c'est de ces mots, en effet, qu'une prononciation divergente prêtera le plus facilement au ridicule, tandis qu'elle passerait inaperçue dans les mots d'un usage moins fréquent.

On voit que je n'exclus nullement les causes physiologiques; je dis simplement : que ces causes agissent rarement seules;

et, en second lieu, qu'un *changement*, fût-il purement physiologique, ne devient *loi* que par l'imitation.

L'extension d'un changement dans le vocabulaire ressemble à une inondation, où les mots usuels sont exposés directement à l'onde envahissante, tandis que les mots rares restent à l'écart jusqu'à ce que le flot les vienne surprendre.

D'autres circonstances pourront assurer à certains mots une espèce d'immunité. Les noms propres sont protégés par leur destination, — par l'association d'idées qui les applique à une famille, à une personne déterminées. Une loi du français veut que la finale *ié* se change en *é* du XIVe au XVIe siècle: *maraîchier, bergier, légier* deviennent maraîcher, berger, léger. Mais il y a exception pour les noms propres tels que *Fléchier, Bergier.*

Ainsi, toute loi phonétique suppose une période intermédiaire, une époque de formation qui donne lieu à des exceptions tout au moins temporaires. Après tout, la loi phonétique n'exprime jamais que le *résultat* d'une évolution : elle indique un point de départ, un point d'arrivée, mais ne montre pas ce qui se passe « en cours de route ».

On conçoit que parmi les mots qui parcourent ensemble une même évolution, certains puissent être, à un moment donné, plus avancés que d'autres. Mais, quelle que soit la cause de cette inégalité, l'on ne saurait avoir de doute sur le facteur qui finit par entraîner les mots arriérés dans le courant général; ce facteur, c'est l'imitation et, dans ce sens, on a le droit de déclarer: l'imitation est la cause principale des lois phonétiques.

III

Cette vérité une fois admise, la théorie néo-grammairienne va s'écrouler. L'antithèse qui lui servait de base, la séparation nette entre les changements phonétiques d'une part, dialectaux et analogiques de l'autre, n'a plus de valeur absolue, puisqu'à travers tous ces phénomènes passe le souffle commun de l'imitation.

J'essaierai de montrer, en effet, que l'analogie n'est qu'une espèce d'imitation et, qu'au lieu de contrarier les lois phonétiques, elle en favorise parfois l'application; que le dialecte se

ramène à la façon de parler de quelques individus, étendue par imitation à toute une communauté, en sorte que la formation d'un dialecte et celle d'une loi phonique sont des phénomènes de même nature.

Commençons par étudier l'analogie dans ses rapports avec la question qui nous occupe.

Dans l'usage ordinaire, l'analogie désigne un effet
cause. On entend par là l'extension d'une forme grammaticale, d'un suffixe de flexion ou de dérivation, à un certain nombre de cas analogues.

Aussi la désinence verbale *omes,* plus tard *ons* (latin *umus* de *s-umus*), se substitue partout, à la première personne pluriel du présent, aux diverses terminaisons latines *āmus, ēmus, imus* (qui subsistent en partie au passé défini);

la terminaison du pluriel envahit le singulier des substantifs *château, couteau* (anciennement *chastel, coutel*);

ou bien encore le suffixe des verbes français en *ir* sert à former, en nombre indéfini, des verbes allemands en *ieren* (*electrisieren, photographieren*, etc.).

Ce sont là des effets de l'analogie ou, pour mieux dire, d'*extension analogique.* Voyons sur quels procédés psychiques elle ressort et s'il est juste d'en limiter le champ à la grammaire.

Il n'y a pas lieu, tout d'abord, de séparer l'analogie *vraie* de la *fausse.* L'enfant qui tire du singulier *chacal* un pluriel *chacaux* ne fait qu'étendre analogiquement la terminaison plurielle de la majorité des noms en *al.* Seulement, l'analogie n'est pas, ici, consacrée par l'usage. En associant l'idée d'un pluriel en *aux* à l'idée d'un singulier en *al,* en disant " chacal, chacaux „, l'enfant agit par l'habitude, il fait ce qu'il a fait lui-même, ce qu'il a entendu faire par d'autres auparavant, dans des cas analogues; il se répète, il s'imite, ou imite indirectement autrui : L'analogie est, en dernière analyse, une imitation basée sur une association d'idées.

Quand on songe au nombre de mots que renferme chaque langue, au nombre de formes que certaines catégories (les verbes) peuvent revêtir, on comprend que l'exercice du langage imposerait à la mémoire un labeur écrasant, sans l'expédient, qui

consiste à ranger les mots et les formes sous certaines rubriques, à les classer selon certains principes, qui ne sont autres que les lois générales de l'association psychologique (1).

En fait de grammaire, qui se ressemble s'assemble. Le pluriel des noms, les comparatifs d'adjectifs, les premières personnes des verbes, s'attirent, s'unissent en groupes nombreux ou clairsemés. Plus n'est besoin de retenir séparément chaque forme : il suffit de retenir le trait commun qui les relie. Puis, ces groupes réagissent les uns sur les autres. Entre eux se produit un mouvement continuel d'échanges et de fusion, une lutte pour l'existence où parfois des catégories entières disparaissent (la catégorie du *neutre* et celle du *duel,* dans beaucoup de langues modernes); une des formes se généralise aux *dépens* des autres, la grammaire se simplifie, en sorte que l'analogie n'est que l'application du "moindre effort„ à la mémoire grammaticale.

Mais la tendance au moindre effort, par imitation routinière de soi-même ou des autres, s'exercera-t-elle seulement dans la grammaire? C'est une association d'idées fondée sur une ressemblance qui constitue l'analogie. Quelle ressemblance? Les néo-grammairiens veulent une similitude de sens ou de fonction, à laquelle se joindrait, tout au plus, accessoirement, quelque similitude extérieure. Il est évident, toutefois, que le phénomène reste psychologiquement le même, si nous supposons que l'association soit purement ou principalement *extérieure?* Il n'y aura pas plus de différence essentielle entre les deux espèces qu'il n'y en avait entre l'analogie *vraie* et la *fausse.* On peut dire qu'il y a analogie, partout où les conditions psychologiques de l'analogie se rencontrent.

(1) Il s'agira surtout d'association par ressemblance.

L'association par succession trouvera son application dans la manière artificielle dont on étudie les langues; les diverses formes d'un paradigme pourront s'associer dans l ordre où on les aura apprises par cœur : *rosa, rosae, rosam,* etc.

L'association par contraste n'est qu'un cas particulier de l'association par similitude; car le contraste ne devient sensible que grâce à une série de traits communs qui lui servent de repoussoir. L'analogie forme l'adverbe latin *noctu* à l'image de *diu,* mais si les deux mots expriment des sens contraires, tous deux, néanmoins, sont des adverbes de temps. On voit, par cet exemple, qu'un seul terme suffit pour déterminer un courant d'imitation analogique et que celle-ci n'est pas toujours « l'influence du plus grand nombre ».

L'exercice du langage fait pénétrer dans la conscience une variété d'images, plus ou moins nettes et conscientes, mais qui ne s'effacent jamais tout à fait. Le mot que l'on prononce, que l'on entend, que l'on écrit, laisse après lui des sensations motrices, auditives, visuelles, qui toutes pourront se combiner, devenir le point de départ d'une habitude et provoquer dans la langue des changements analogiques. Dans la grammaire, nous ne voyons qu'un des modes de l'analogie; nous la trouverons à l'œuvre aussi dans l'orthographe (qui n'est plus de la grammaire proprement dite) et même dans la prononciation.

La plupart des fautes d'orthographe sont des cas de fausse analogie de la langue écrite. Mais souvent la faute a été consacrée par l'usage : le *g* de l'anglais *sovereign* est dû à la réfraction de *reign*; le *gh* de *delight* est amené probablement par l'analogie d'un mot tel que *light*.

L'idée d'une " analogie phonétique „, émise il y a une douzaine d'années par le romaniste Schuchardt, n'a pas éveillé l'attention qu'elle méritait.

Voici comment raisonnait Schuchardt dans son écrit " contre les néo-grammairiens (1).

On sait que dans le passage du latin à l'italien, l'*ŏ* et l'*ĕ* latins se diphtonguent en *uo, ie : bonum, buono; novum, nuovo; rota, ruota; veni, vieni; decem, dieci.* Le phénomème est parfois difficile à expliquer phonétiquement. Schuchardt suppose qu'il ne se produisit d'abord lorsque l'*ŏ* et l'*ĕ* latins se trouvaient dans des conditions phonétiques justifiant le changement; par exemple, dans *bonum, novum,* où l'*o*, sous l'influence de l'*u* de l'accusatif, tendrait à se rapprocher de l'articulation de cette voyelle. Par analogie grammaticale (2), le changement se serait propagé aux autres cas de *bonus, novus;* enfin, par oubli de la condition primitive, en vertu d'une analogie non plus grammaticale, mais purement phonétique, on aurait obtenu *rota, ruota.*

(1) SCHUCHARDT. *Ueber die Lautgesetze, gegen die Junggrammatiker.* Berlin, 1885.

(2) Pour cette partie du *processus*, nous avons un parallèle dans la conjugaison des verbes où le radical du singulier s'est étendu au pluriel, dans il *pleure*, nous *pleurons* (jadis *plourons*) ; il *aime,* nous *aimons* (jadis *amons*), etc.

L'association d'idées que favorisait, à l'origine, un lien grammatical serait devenue extérieure.

Schuchardt avait ébranlé la " séparation des facteurs „ ; mêlé le psychique et le physiologique : naturellement, l'on cria haro ! Hermann Paul, au nom de la jeune école, lui reprocha de transgresser l'une " des limites des plus nettes qui fussent au monde „: " Schuchardt will die Scheidung überhaupt nicht gelten lassen; für ihn gibt es Keine Kluft zwischen Lautwandel und Analogie wirkung... und doch ist die Grenze so scharf zu ziehen wie nur irgend eine in der Welt ! (1) „

Rien de plus facile, pour le philologue d'aujourd'hui, continuait Paul, que de comparer *bona-buona* avec *rota-ruota,* ou *veni-vieni* avec *petra-pietra* (2) ; mais cette comparaison, l'italien de l'époque ne pouvait la faire, pour la bonne raison que lorsque *buona, vieni* sont entrés dans la langue, les anciennes formes *bona, veni* devaient nécessairement en avoir disparu. Ce que Schuchardt appelle analogie est tout simplement un non-sens *(ein Unding).* Ces paroles de l'éminent auteur des *Principes de l'histoire du langage* eurent l'effet qu'on en pouvait attendre. L'opinion n'hésita pas entre Paul et Schuchardt. Les idées du grand romaniste parurent le vain effort d'une doctrine surannée (3).

Pour nous, cependant, la réponse de Paul n'est nullement péremptoire. Nous savons, en effet, qu'il existe une époque d'élaboration des lois phoniques où les sons oscillent entre la forme ancienne et nouvelle ; nous ne croyons plus que tout changement de son soit régi par des nécessités organiques et fatales ; aussi n'éprouvons-nous pas de difficulté à admettre la coexistence, à certain moment, des formes *veni* et *vieni* ; et quand on prétend que *veni* devait avoir disparu lorsque *vieni* entra dans la langue, il nous semble qu'on affirme ce qu'il faut démontrer.

La théorie de Schuchardt envisage évidemment cette période intermédiaire. L'auteur ne prétend pas que le sujet parlant ait

---

(1) *Litteraturblatt für german. u. roman. Philol.* 1886. p. 2.

(2) L'*i* de *veni* joue ici le même rôle que l'*u* de *bonum.*

(3) Giles, *Man. of compar. philology*, 1895, p. 47, résume ainsi le débat : *the result was an undoubted triumph for the new ideas !*

dû se souvenir de la prononciation éteinte *bona :* dans sa pensée, c'est au temps où l'on prononçait encore tantôt *buona,* tantôt *bona*, qu'on a pu être amené, par analogie, à prononcer tantôt *vota*, tantôt *ruota* (1).

Dire que l'analogie, comme l'entend Schuchardt, est une absurdité *(ein Unding),* n'est-ce pas remplacer la discussion par des gros mots ? L'analogie selon Schuchardt n'est pas l'analogie grammaticale, il est vrai : mais encore une fois, de quel droit fait-on de ces deux termes des synonymes? Nous avons vu le rôle de l'analogie dans l'orthographe. N'est-il pas vraisemblable que notre mémoire classe les sons comme les catégories et les formes et que la loi du moindre effort qui simplifie l'appareil grammatical tende à simplifier aussi le matériel sonore du langage ?

On reproche à Schuchardt de ne pas voir l'abîme *(die Kluft)* qui sépare la phonétique de l'analogie. Mais cet abîme nous paraît une fiction ; nous pensons qu'une science impartiale doit admettre la possibilité du processus entrevu par Schuchardt et que, l'attention une fois attirée sur ce point, des faits plus nombreux viendraient confirmer cette opinion d'apparence paradoxale (2).

Nous aurions un premier cas d'analogie phonétique, lequel aurait pour effet d'élargir les conditions d'une loi. Certaines lois ne sont, en vérité, qu'une généralisation faite après coup, la formule abrégée d'un procédé complexe, le confluent de plusieurs lois particulières. Des sons différents finissent par converger et se confondre en un son unique.

Quand on cite parfois comme loi phonétiqne le passage de l'*a* latin libre à l'*e* français, on exprime le résultat final d'une histoire fort compliquée et mal éclaircie que je ne puis retracer en détail, mais dont le fait le plus important est, à un moment donné, la confusion de deux *e*, l'*e* de *cler*, l'*e* de *aim* en vieux

(1) Cela résulte clairement de la réponse de Schuchardt à Paul, *Litteraturblatt fur germ. u. rom. phil.*, 1886, n° 2.

(2) On pourrait d'abord étudier à ce point de vue le changement de l'*o* latin, tonique et libre, en *eu* français (en passant par la phase *uo)* : *novem-nuof-neuf ; bovem-buof-bœuf, ovum-uof-œuf*, etc. Ici encore, il est probable que le changement partiel de certains mots où l'*o* se trouvait sous l'influence d'un *u* de la syllabe suivante *(ovum)* et qu'il s'étendit ensuite aux autres cas.

français (1). Ainsi se confondirent l'*ee* et l'*ea* de l'anglais (2), ainsi encore les deux *ei* de l'allemand, l'un est primitif *(bein, klein, arbeit)*, l'autre dû à la diphtongaison d'un *î* du moyen allemand *(mein,* de *mîn*, *wein* de *wîn*, etc.), que la prononciation distinguait encore au XVIIIe siècle (3), de même pour l'*ä* qui est primitif et encore germanique *(gebären,* gothique *ga-ber-an*, grec φερ-), tandis que l'autre provient d'un *a* modifié par l'*umlaut (erklären* de *erklar-jan)*. Toutes ces distinctions sonores trop subtiles, n'ayant plus d'utilité, disparurent en vertu du moindre effort, les groupes les plus nombreux absorbant les plus faibles.

Où les néo-grammairiens voient un antagonisme entre l'analogie et autre chose, nous voyons une lutte, ou comme dirait Tarde, un " duel logique „ entre divers modes d'analogie, divers courants d'imitation.

Certains mots, protégés d'abord par une association d'idées particulière sont finalement entraînés dans le mouvement général. J'ai parlé des noms propres, qu'isole dans une certaine mesure l'idée de la personne, de la famille auxquelles ils s'attachent. On peut en rapprocher les mots savants, les mots de livres qu'on entend moins souvent qu'on ne les lit et dont la physionomie écrite se reflète sur la prononciation. Ainsi dans les termes juridiques *préempter, préemption,* on fait sonner le *p* qu'on ne prononce plus dans *compter, sculpter, dompter, exempter ;* chose plus curieuse, on tire du verbe *exempter* le substantif *exemption* ou le *p* se prononce (Littré), comme si l'analogie de *préemption* l'emportait sur le sentiment étymologique.

Le français tend à simplifier les consonnes doubles, ainsi, au commencement du mot dans *tisane* pour *(p)tisane (ptisana,* πτισάνη). Nous disons *phtisie, psychologie, psychique* à cause de

(1) Voir entre autres MEYER-LUBKE, *Vergleich. Grammat. der roman. Spr.* I, §§ 226 et 227.

En français moderne, cet *e* se subdivise de nouveau, c'est-à-dire qu'il devient *ouvert* devant consonnes. Mais l'usage oscille durant tout le XVIIe siècle entre les prononciations ouverte ou fermée. Dans une note au *Pompée* de Corneille, II, 2, 139, Voltaire déplore que le poète n'ose faire rimer le mot *terre* qu'avec *tonnerre* et *guerre* et déclare qu'on prononce *terre* comme *père*, *mère*, etc.

(2) SWEET, *Hist. of English Sounds*, §§ 817-825.

(3) WILLMANN, *Deutsche Grammatik*, I, §§ 216 et suivant.

l'orthographe, mais peut-être est-il permis d'entrevoir le moment où ces mots, descendant peu à peu de la langue des livres dans la conversation courante, subiront à leur tour la loi du moindre effort (comme il est arrivé déjà pour leurs équivalents anglais *(ph)tisis, (p)sychology*. Il faut citer enfin des mots étrangers qui, si la loi phonétique n'a théoriquement sur eux aucune prise, finissent néanmoins par s'y soumettre. Des mots latins ou romains, introduits en Allemagne, subissent ici la modification dite " zweite Lautverschiebung „, changement de *p* en *pf*, etc., *persicum*, pêche, *Pfërsich* (1).

Le phénomène est facile à observer actuellement pour les lois d'accentuation. L'anglais *balcony* s'accentue aujourd'hui sur la première syllabe, mais du temps du poète Rogers, mort en 1855, cette prononciation était regardée comme fautive ; *illustrated* se prononçait, il y a cinquante ans, comme *balcony,* avec l'accent sur la pénultième. *Contemplate* et *blasphemous*, où Tennyson conserve l'accent sur la pénultième, sont accentués sur la première syllabe (2).

Les mots allemands *Bureau, Dîner, Souper, Adjectiv, Infinitiv, Kavallerie*, etc., se prononcent de nos jours tantôt encore " à la française „, tantôt " à l'allemande „, en appuyant sur la première syllabe. Nous pouvons prévoir un état de germanisation plus complète où ce dernier mode aura décidément prévalu, comme il est arrivé déjà pour *Karneval, Ocean, Lieutenant,* etc. Peut-être en même temps ces mots se prononceront alors *Pureau, Tiner,* conformément à la tendance allemande à dévocaliser les consonnes, parce que leur origine étrangère sera entièrement oubliée (3).

Ainsi l'association d'idées qui reliait une série de mots, comme le cordon qui enfile des perles, s'use à la longue et les mots, dispersés, suivent de nouveaux courants. Le lien qui rattachait tels

(1) Voir WILLMANN, *Deutsche Grammatik*, p. 51.

(2) Sur l'influence de l'analogie dans la prononciation, voir SAYCE, *Philol. comp.* p. 254.

(3) Quelquefois les deux accentuations, l'allemande et la française, se sont conservées en produisant un *doublet*. Le moyen allemand *banier* et *banier* ont donné respectivement l'allemand moderne *Banner* et *Panier*. (PAUL, *Grundriss*, 2e édit., I, 689.)

termes du vocabulaire allemand à la famille française se rompt pour faire place à une association nouvelle qui assimile ces mots à la majorité des mots allemands et prépare le terrain pour l'application de lois allemandes; l'analogie n'est donc pas toujours un obstacle et devient parfois, dans une certaine mesure, l'auxiliaire des lois phonétiques.

Examinons à présent les " changements dialectaux „. D'abord, le dialecte est chose relative. On ne sait où il finit, où il commence. Il n'existe pas au monde deux personnes parlant de même, que dis-je? pas une personne qui parle de même dans toutes les circonstances de la vie. Trouver deux dialectes exactement semblables est " aussi impossible que de rencontrer dans la nature deux brins d'herbe identiques „. Si nous prenons le mot au sens strict, il y a pour le moins autant de dialectes que d'individus. Toutefois, dans l'usage, on entend par dialecte " une forme de langage commune à un certain nombre d'individus qui n'éprouvent pas de difficulté à se comprendre et qui ne sont pas choqués des différences de prononciation qui existent entre eux (1).

Mais cette " forme commune „ n'est que l'extension du dialecte individuel, comme M. Passy le démontre lumineusement. " Supposez que les deux expressions *je suis allé* et *j'ai été* soient employées à peu près exclusivement, l'une par certaines personnes, l'autre par d'autres. Tant que ces personnes font partie du même groupe social, toutes comprennent les deux locutions, quoique ne les employant pas. Mais que dans un village, les personnes qui disent *je suis allé* soient en grande majorité (ou bien, ajouterons-nous, que ces personnes parviennent seulement, à raison de circonstances quelconques, à se faire imiter), l'expression *j'ai été* tendra à tomber en désuétude. Au bout d'une ou de deux générations, si le village n'a pas de communications avec les villages voisins, tout le monde dira *je suis allé*. Que pendant ce temps le contraire ait eu lieu dans une autre localité, les habitants finiront par ne plus se comprendre, du moins sans avoir recours à des explications (2). „

(1) P. Passy, *Changements phonetiques, Introduction*, § 2.
(2) *Ibidem*, § 23.

Le dialecte n'est donc que la *façon de parler* (1) de quelques-uns étendue par imitation à toute une communauté. Souvent aussi la loi phonétique est une *façon de prononcer* qui a fait tache d'huile en noyant, peu à peu, d'autres prononciations individuelles. Dialecte et " loi „ se ressemblent par leur genèse. Tout changement qui se propage est pour ainsi dire un dialecte en petit. Pourquoi donc présenter la formation des dialectes et des lois phonétiques comme des faits hétérogènes qu'il serait impossible de comparer, de rapprocher?

L'onde imitative qui étale un dialecte par-dessus les autres pour en faire la langue d'une communauté ne supprime pas toute inégalité du terrain linguistique. De même le courant d'imitation qui fait loi le changement phonique n'arrive pas à niveler complètement les différences de prononciation. Il n'y aura pas de dialecte ni de loi phonique entièrement purs : l'un et l'autre sont des *moyennes* de langage et laissent un champ aux *variantes*.

On trouve en chaque langue des prononciations divergentes également " recues „ parmi ceux qui la parlent; ainsi, en français l'*a* long ou bref de *-ation*, la prononciation *s* ou *z* de *-isme*, bien d'autres divergences qui sont énumérées entre autres dans le récent *Dictionnaire phonétique*, de Michaelis et Passy. Peut-être n'est-ce qu'un phénomène transitoire et l'une des deux formes finira-t-elle par céder le pas à l'autre. Cependant, nous pouvons concevoir que deux prononciations se maintiennent indéfiniment lorsque le dualisme est utilisé, par exemple, au profit du sens (2).

Les savants de l'école nouvelle expliquent ces doublets phonétiques par l'influence de dialectes étrangers. Ne pourrait-on rechercher leur origine dans une influence dialectale non plus externe mais interne, je veux dire dans l'absorption incomplète et la survivance de certaines différences individuelles au

(1) N. B. — Le mot *idiom*, idiome, n'a pas d'autre sens en anglais.

(2) P. Passy constate qu'il fait une distinction entre une *meûle* à repasser avec *eu* long fermé et une *meule* de foin avec *eu* bref ouvert. C'est un fait individuel. Mais certains doublets phonétiques ont été consacrés par l'usage, fixés par le sens dans la langue néerlandaise : *dof* sourd en parlant des tons, des couleurs, *duf* en parlant de l'atmosphère; *bros*, friable, *broos*, fragile. Voir dans le *Grundriss*, de Paul (1898), p. 889, l'intéressant chapitre de J. te Winkel, « Sprachbereicherung durch Formdifferencierung ».

sein du même dialecte? Je ne prétends pas que cette explication soit la bonne, mais les néo-grammairiens n'ont pas le droit, semble-t-il, de décourager d'avance toute recherche dirigée dans cette voie.

IV

Pour sauver le principe de la constance phonique, il ne reste qu'une ressource, c'est de distinguer, comme le fait par exemple Wundt, dans sa *Logique,* entre les lois phoniques en elles-mêmes *(an sich)* et leur action, leur applicabilité *(Geltung)* (1).

On reconnaît alors qu'un changement ne possède la régularité fatale que pour autant qu'il est *purement phonétique* et l'on entend par là *physiologique.* Mais comme l'existence d'un pareil changement est indémontrable, la formule ainsi comprise équivaut à dire : S'il existait des changements " purement phonétiques „, ces changements n'auraient pas d'exceptions...

On reconnaît aussi que le principe n'est vrai que pour un dialecte en quelque sorte chimiquement pur, et c'est une satisfaction toute gratuite, puisque pareil dialecte n'existe pas.

Or, à quoi bon supposer ce qui n'est pas? Cela est inutile et même dangereux : car à force de contempler une idole, on finit par croire à sa réalité.

Les néo-grammairiens n'ont pas échappé à cette suggestion. Sans cesse ils oublient que leur principe n'a trait qu'au dialecte supposé vierge de tout mélange et raisonnent sur le grec, le latin, le français comme si toutes ces langues remplissaient les conditions requises. Sans s'occuper de l'influence possible des divergences individuelles dont nous avons parlé, ils déclarent *a priori* qu'un même groupe sonore ne peut, dans le même dialecte, évoluer de deux façons différentes. C'est un corollaire de l'*Ausnahmlosigkeit,* et quand on suppose, comme le faisait Curtius (2), que les formes jumelles μειζονες-μειζους proviennent toutes deux de la

(1) WUNDT, *Logik,* II, 2, 140. Ceci est parfaitement correct, mais l'illustre auteur connaît peu la littérature « néo-grammairienne », s'il croit « qu'on n'a jamais voulu dire autre chose » p. 141).

(2) Sans doute à tort, dans l'espèce. Curtius suppose que μειζονες aurait donné d'une part, avec chute du σ, μειζον(σ)ες, d'autre part avec chute du ν, μειζο(ν)ες, et après contraction μειζους. Voir DELBRÜCK. *Einleitung in das sprachstudium,* p. 128.

forme primitive μείζονες, on commet aux yeux de l'École une véritable hérésie.

De même, quand les néo-grammairiens nous parlent des lois phonétiques et les déclarent sans exception, ce n'est pas à des lois idéales qu'ils songent, mais c'est bel et bien aux lois de Grimm ou de Verner, à vingt autres lois par eux-mêmes formulées. Dans leur esprit, les termes phonétique et physiologique se sont identifiés : tout changement phonétique est présumé physiologique, partant, fatalement régulier; et réciproquement, dès qu'un phénomène de prononciation observé dans une langue présente une certaine régularité, on le déclare phonétique, ce qui implique l'affirmation de son caractère physiologique. Mais qu'est-ce que la régularité d'un changement? Au fond, pure question de chiffres. Si un son A devient X dans neuf cas sur dix et Y dans un dixième, on appellera phonétique le changement de A en X et, par une affirmation tout aussi téméraire, on dira que le changement de A en Y est d'un autre ordre, qu'il provient de l'analogie, d'une influence dialectale, enfin de n'importe quelle cause pourvu qu'elle ne soit plus physiologique. En sorte que c'est le nombre ou la majorité des cas qui décide, en dernier ressort, de l'attribution des phénomènes.

C'est pourquoi nous ne pouvons souscrire au jugement élogieux de V. Henry : " Le principe, fût-il excessif, fût-il même erroné, resterait toujours pour l'esprit une discipline excellente, destinée à le prévenir de bien des écarts (1)." Nous doutons que ce principe ait, à défaut de vérité profonde, une sérieuse utilité pratique et qu'il ait marqué une ère nouvelle dans l'investigation du langage.

L'école ancienne, contre laquelle les néo-grammairiens partaient en guerre, était représentée surtout par Georg Curtius. Il y aurait de l'ingratitude à oublier que Curtius fut le fondateur de l'étymologie scientifique, c'est-à-dire justement de l'étymologie basée sur une connaissance des *lois* du langage. Le tort de ce savant fut d'admettre à côté des changements de son réguliers, d'autres changements qu'il appelait sporadiques — expression malheureuse puisqu'elle fut mal comprise. — N'est-il pas évident toutefois que Curtius ne pouvait prononcer cette énor-

(1) V. Henry dans la *Revue critique*, fevrier 1886.

mité qu'il y eût des " changements sans cause „, mais entendait simplement parler de changements isolés, réduits à peu d'exemplaires, comme on oppose en géographie, par exemple, les " volcans sporadiques „ à ceux qui s'échelonnent sur des lignes continues?

Cela posé, je me demande si l'on peut se flatter d'avoir, depuis Curtius, accompli dans la méthode un pas décisif. Sans doute les Paul, les Osthoff, les Brugmann rendirent à la science des services qu'on ne saurait assez reconnaître. Mais est-ce à *cause* ou n'est-ce pas en quelque sorte malgré leur principe? ou plutôt, en admettant que le principe ait été pour quelque chose dans ces progrès, n'est-ce pas à titre de soutien, de stimulant bien adapté aux aspirations d'une époque, bien plus qu'à cause de sa valeur intrinsèque? Et s'il en est ainsi, ne devrait-on pas cesser de le répandre et de l'affirmer comme une vérité absolue ? L'instrument qui a trop servi finit par trahir celui qui l'emploie. Après avoir été un instrument de recherche scientifique, notre principe risque de vicier l'interprétation des résultats. J'ai déjà montré le cercle vicieux auquel il mène par l'ambiguïté de ses termes. A la rigueur, on ne devrait appliquer le principe à un changement donné qu'après avoir démontré que ce changement est " purement phonétique „, et comme cette épreuve est impossible, les néo-grammairiens l'appliquent à tout phénomène quelconque affectant la forme externe des mots. Un autre défaut de notre axiome, c'est qu'il semble mettre les variations phonétiques dans une position privilégiée, comme s'il ne pouvait y avoir de régularité aussi dans les autres changements de la langue, changements de la syntaxe ou du sens. Enfin, son pire danger est d'être un dogme et par là, virtuellement, une entrave au progrès.

V

En résumé, nous avons vu que ni l'observation, ni le raisonnement ne justifient le principe de la constance phonique et que son utilité pratique est pour le moins douteuse. Avant de le rejeter purement et simplement, il resterait à savoir comment ce principe a pu naître et grandir et quel est le secret de sa vitalité.

La question n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la science et l'histoire des idées.

Si tant de gens restent obstinément attachés à la doctrine que j'ai combattue, ne serait-ce pas qu'ils ont besoin d'y croire et qu'ils la *désirent* vraie ? Dans quel but ? Afin de se convaincre eux-mêmes qu'ils font œuvre de science lorsqu'ils étudient les changements phonétiques. Cette préoccupation téléologique se trahit dans une phrase que les néo-grammairiens vous objectent toujours comme dernier argument : " Admettez, disent-ils, que les lois phonétiques aient des exceptions, et ce ne sont plus de vraies lois, et la phonétique cesse d'être une science ! "

Tel est le préjugé, j'allais dire la superstition, qui contribua sans doute plus que toute autre chose à maintenir leur principe en vigueur.

La source en est, si je ne me trompe, dans la fascination qu'exercèrent, dans la seconde moitié du siècle, les sciences dites naturelles, en particulier celles qui servirent de base au système de Darwin.

Pour beaucoup d'esprits c'étaient là, désormais, les sciences par excellence, les seules sciences vraiment dignes de ce nom : l'on s'en formait une idée arrêtée, puis, comme notre intelligence a soif d'unité, chacun transportait cette conception dans la sphère de ses études particulières.

La linguistique s'était développée presque en même temps que la biologie : pour faire honneur à la jeune science, pour lui donner une espèce de consécration, rien de mieux que de la proclamer à son tour une science naturelle.

Or, ce qui frappait surtout dans le monde physique, c'était l'uniformité relative des phénomènes. La nature apparaissait comme le terrain le plus solide, le guide le moins trompeur dans la recherche de la vérité. Là seulement, se disait-on, règne la beauté des lois simples : ailleurs, dans la société, dans l'histoire, le caprice individuel, intervenant à tout moment, brouille les faits, détruit toute harmonie...

De sorte qu'en rangeant la linguistique parmi les sciences naturelles, on tendait, avant toutes choses, à exclure du langage l'influence de la volonté humaine.

Ce ne sont pas là des conjectures vagues : je ne fais que décrire, d'après des documents précis, l'état d'âme d'une génération scientifique. Il faut rappeler entre autres une lettre ouverte adressée par Aug. Schleicher à Haeckel en 1860, lors de la publication en allemand de l'*Origine des Espèces*. Schleicher déclarait être arrivé, par l'étude des langues, à des conclusions absolument conformes à celles de Darwin et cela un an avant d'avoir lu son ouvrage. Il classait la "linguistique„ parmi les sciences naturelles, la " philologie „, au contraire, parmi les disciplines historiques et ajoutait que la première est à la seconde comme la botanique est au jardinage. Des idées analogues ont été vulgarisées par les leçons de Max Muller, par le manuel de Hovelacque, par un petit livre populaire, de Ferrière, sur le *Darwinisme*, qui contient tout une partie sur " le Darwinisme dans les langues „.

De cette génération de linguistes naturalistes procède la " jeune grammaire „. Leskien, qui le premier s'écria : les lois phonétiques sont des loi physiques, *die Lautgesetze sind Naturgesetze*, Leskien était l'élève de Schleicher, le botaniste.

En prêtant aux changements phoniques une régularité aveugle, les néo-grammairiens donnaient à entendre que ces changements se passent en dehors de l'homme pensant, voulant et sentant. Il s'agissait, à tout prix, d'éliminer cette volonté que l'on croyait la pierre d'achoppement de toute connaissance scientifique.

Au fond, l'on se laissait entraîner par le désir bien légitime de proclamer sur ce territoire particulier du langage, l'unité de la science. On sentait qu'il n'y a point d'abîme entre les sciences de la nature et les sciences de l'esprit. Mais par une singulière aberration, l'on semblait croire que l'unité des sciences exigeait que toutes se ressemblassent, en sorte que les catégories de l'une pourraient s'appliquer à toute autre. On partait des phénomènes physiques, qu'on jugeait les plus simples, et l'on croyait scientifique d'en poursuivre comme un reflet dans les domaines les plus différents. Car la tendance ne s'est pas bornée au langage. On sait l'usage immodéré qu'en fit la sociologie et comment une foule de systèmes essayèrent, à la suite d'Herbert Spencer, d'adapter les formules de l'évolution organique, toute la terminologie, tous les " cadres „ de la biologie à l'histoire des sociétés.

L'idée de la constance phonique et celle de la société organisme peuvent être mises au même rang, toutes deux sont venues à leur heure; on leur doit d'intéressantes comparaisons, de suggestives métaphores; mais ni l'une ni l'autre ne saurait être tout à fait prise au sérieux, ni constituer pour la science un principe fécondant. Aussi peut-on dire que ces idées se survivent aujourd'hui plutôt qu'elles ne vivent encore.

L'on se lasse, en effet, de ces rapprochements biologiques toujours séduisants, mais qui n'enseignent pas grand chose, parce qu'ils sacrifient le plus souvent à des ressemblances extérieures les différences essentielles. On comprend, de plus en plus, que le but vrai du savant consiste à reconnaître en chaque ordre de faits le caractère qui leur est propre, et que c'est un médiocre avantage de représenter comme simples des phénomènes naturellement compliqués.

Tarde insinue qu'au surplus la simplicité des sciences naturelles pourrait n'être en partie qu'une illusion qui proviendrait de ce que les physiciens, les chimistes, les botanistes ne nous montrent de leur science que le côté des similitudes et des répétitions, tandis qu'ils relèguent dans une ombre prudente les dissemblances et les hétérogénéités.

En ce qui concerne la phonétique, il est certain que l'exemple même de l'évolution organique aurait dû prémunir la jeune école contre certaines de ses affirmations. Ainsi, le néo-grammairien orthodoxe n'admet pas que le même son puisse donner lieu, dans le même dialecte, à plusieurs transformations subsistant côte à côte. Le savant qui soutient pareille thèse est traité comme un hérétique.

Chez les êtres vivants, cependant, nous voyons sans cesse le multiple sortir de l'un et des espèces anciennes, dépassées dans la lutte pour la vie, survivre parallèlement aux espèces victorieuses.

Mais admettons que le monde physique soit aussi monotone, aussi réglé qu'on le prétend : ce n'est pas un motif pour attribuer ces caractères au langage.

Ce qu'il faut dire, c'est que le substratum physiologique est plus considérable dans le langage qu'en aucune autre manifesta-

tion de la vie sociale, et que la linguistique, par cela même qu'elle dispose de matériaux plus riches que la science des religions ou la science de l'art, est mieux en mesure d'y constater des répétitions et de les formuler en lois.

Voilà pourquoi les néo-grammairiens, tout en ignorant bien des facteurs de l'évolution phonétique, ont produit des travaux qui garderont une haute valeur. Leur grand tort est de n'avoir pas vu que les causes physiologiques se combinaient toujours à des causes psychiques ou sociales.

De toute cette doctrine, on ne retiendra qu'une proposition qui n'est pas bien neuve : c'est que toute exception aux lois phonétiques doit, comme tout changement linguistique d'ailleurs, être considérée comme régie par des causes; on ajoutera que ces causes pourront varier, s'entrecroiser à l'infini, en sorte que nous n'avons pas le droit d'en exclure, *a priori*, fût-ce même la volonté des hommes.

L'unité de la science est-elle compromise? En aucune façon, car cette unité ne saurait exiger qu'une chose, c'est que notre méthode soit une, c'est que, rejetant le hasard, laissant à la métaphysique ses spéculations sur la liberté dans l'histoire, sur la contingence dans la nature, nous considérions tout phénomène sans distinctions comme déterminé.

L'admission de la volonté parmi les facteurs de la vie des langues n'est pas contraire à ce déterminisme pour la raison fort simple que nous regardons la volonté elle-même comme déterminée. Les causes en seront sans doute bien complexes, mais cela n'est pas pour nous effrayer. Et quand leur enchevêtrement serait tel qu'il fallût renoncer à les démêler, nous n'aurions qu'à nous incliner en constatant le fait; et cette attitude encore serait scientifique.

Il ne s'agit pas d'ailleurs de volonté individuelle et strictement consciente (1). Non, la volonté d'un seul ne saurait, dans les langues, ni ajouter ni supprimer un *iota*. Mais la volonté sort ses effets, devient un légitime objet d'étude scientifique dès qu'elle

(1) Pour l'analyse de la volonté dans ses rapports avec le langage, je renvoie le lecteur au bel essai de Wundt : *Die Sprache und das Denken*, WUNDT, *Essays*, Leipzig, 1885, pp. 275 et suivantes.

est imitée, répétée, dès que d'individuelle, elle devient sociale.

En négligeant ce facteur de la vie du langage, les néo-grammairiens donnaient à la phonétique une exactitude illusoire : pour atteindre ce *desideratum*, ils se dérobaient aux difficultés qui sont l'âme du sujet.

Mais si l'on espère les résoudre un jour, il faut, au contraire, les regarder en face. Il faut traiter le langage à un point de vue plus large, comme un phénomène social, comme le premier document de la psychologie des peuples, et la science du langage elle-même comme une science sociologique.

LA LOI THERMOCHIMIQUE

du travail maximum

(Troisième principe général de Berthelot)

PAR

A. REYCHLER

Professeur à l'Université de Bruxelles.

La mécanique nous apprend qu'un système de points matériels se trouve en équilibre lorsque l'ensemble des forces actives sur le système a produit une quantité de travail aussi grande que possible. Une règle assez générale, et qui pendant longtemps a été élevée à la hauteur d'un principe, détermine d'une manière analogue l'effet à produire par les forces qui agissent entre les atomes. Déjà en 1853, *Thomsen* avait émis l'opinion que " toute „ action simple ou complexe, de nature purement chimique, est „ accompagnée d'un dégagement de chaleur „. La même idée fut reprise en 1879 par *Berthelot* et présentée de la manière suivante : *tout changement chimique, accompli sans l'intervention d'une énergie étrangère, tend vers la production du corps ou du système de corps qui dégage le plus de chaleur.*

En général, il en est bien ainsi, et l'on peut dire que la *loi de Berthelot* se trouve confirmée par le plus grand nombre des faits observés. Elle rencontre toutefois des exceptions indéniables et se heurte à des objections théoriques de la plus haute gravité. *Ostwald* estime même qu'elle constitue un retour aux théories rudimentaires de *Bergmann;* et *Nernst* la regarde comme " un enfant de malheur „ qui ne doit pas être adopté par la chimie

moderne (1). Il est vrai que bientôt après (2) le même auteur admet " qu'une loi naturelle peut être mise en péril par certaines „ exceptions et n'en renfermer pas moins un noyau de vérité, „ qui ne demande qu'à être débarrassé de son enveloppe... „

Quant à moi, j'estime que les attaques ont dépassé le but et que la loi de *Berthelot* n'a besoin que d'être bien comprise, pour se trouver confirmée *par tous les faits qui peuvent tomber sous son application*. Pour le démontrer, je demande la permission de dire quelques mots de certaines conceptions théoriques dont la loi en question n'est en quelque sorte qu'une conséquence.

I. La théorie de Guldberg et Waage.

Si nous mettons en présence deux substances A et B, capables d'agir l'une sur l'autre en donnant naissance aux produits A′ et B′, la *vitesse initiale* de la réaction se laisse exprimer par un produit $k\,a\,b$, dans lequel a et b désignent les *masses actives ou concentrations* des substances réagissantes et k un *coefficient d'affinité* (3). Ce dernier dépend de la nature des corps A et B et aussi des conditions de l'expérience, notamment de la température.

Il est évident qu'après un temps t l'allure de la réaction doit se trouver ralentie, par suite de la diminution progressive que subissent les masses actives. La *vitesse momentanée* est alors devenue

$$\frac{dx}{dt} = k\,(a - x)\,(b - x)$$

si nous exprimons par dx le progrès de la réaction pendant un temps très court dt, et par x la perte de concentration déjà subie antérieurement par chacune des substances réagissantes.

Telle est la théorie pour les réactions **irréversibles** qui s'achèvent totalement dans un sens donné, sans aucune tendance à rétrogradation.

Mais il arrive fréquemment qu'une pareille tendance existe,

(1) NERNST, *Theoretische Chemie*, 1898, p. 628.

(2) *Ibidem*, p. 632.

(3) La masse active ou concentration d'une substance réagissante est égale au nombre de molécules-gramme (ou de équivalents-gramme) par lequel cette substance se trouve représentée dans l'unité de volume du milieu où se passe la réaction.

c'est-à-dire que les produits A et B soient aptes à réagir de leur côté en reconstituant les corps initials. La réaction devient alors **chimiquement réversible :** elle ne progresse pas jusqu'à achèvement complet, mais s'arrête nécessairement à un *état d'équilibre stationnaire.* L'allure avec laquelle elle tend vers l'équilibre final résulte de la différence de vitesse des deux transformations antagonistes :

$$\frac{dx}{dt} = k\,(a - x)\,(b - x) - k'\,x^2;$$

et l'équation d'équilibre est évidemment

$$\frac{dx}{dt} = o, \quad \text{ou } k\,(a - x)\,(b - x) = k'\,x^2.$$

Pour compléter cet exposé très rapide, il convient de généraliser quelque peu, en supposant que nous ayons dès l'abord mis en présence les quatres substances A, B, A′ et B′, prises aux concentrations a, b, a' et b'. Les équations de vitesse et d'équilibre deviennent alors :

vitesse initiale :

$$\frac{dx}{dt} = kab - k'a'b',$$

vitesse au temps t :

$$\frac{dx}{dt} = k\,(a - x)\,(b - x) - k'\,(a' + x)\,(b' + x),$$

condition d'équilibre :

$$k\,(a - x)\,(b - x) = k'\,(a' + x)\,(b' + x).$$

Cette dernière équation est pour nous la plus importante. Elle permet de déterminer expérimentalement (par exemple par le titrage de l'acide libre, dans le cas d'un mélange d'alcool, d'acide acétique, d'éther acétique et d'eau) la valeur de x, et par conséquent le rapport $\frac{k}{k'} = K$. Ce rapport est constant pour une température donnée, et se montre indépendant des concentrations initiales.

II. Les formules thermodynamiques de Clapeyron et de van 't Hoff.

Toute transformation chimique peut être conduite *isothermiquement.* En pratique, la chose serait souvent bien difficile. Mais

en théorie, on peut toujours supposer que le système en action se trouve en rapport de conductivité parfaite avec un réservoir de chaleur de capacité énorme, et par conséquent de température (quasi) invariable. Or, dans ces conditions, tout effet thermique développé par la réaction serait immédiatement compensé par des échanges de chaleur avec le réservoir, et demeurerait sans influence sur la température du système. Cet effet thermique peut, dès lors, être considéré comme une véritable *chaleur latente*, au même titre que la chaleur de dilatation isothermique d'une masse gazeuse, ou la chaleur de fusion ou de vaporisation d'une substance.

Si à la condition d'isothermicité, on ajoute celle de **réversibilité thermodynamique** (1), le processus chimique tombe sous l'application de la formule de *Clapeyron*,

$$Q = T \frac{dA}{dT},$$

d'après laquelle, si on connaît la variation du travail extérieur (maximum) suivant la température (absolue), on peut calculer la chaleur recue Q. S'agit-il, par exemple, de calculer la chaleur de vaporisation d'un molécule-gramme de substance, nous pourrons écrire :

$$\lambda = T \frac{dp}{dT} V$$

ou plus simplement, d'après *Clausius*,

$$\lambda = RT^2 \frac{d \ln p}{dT} \quad (2).$$

Malheureusement, la plupart des réactions chimiques (entre corps solides ou liquides) ne donnent lieu qu'à un travail extérieur tellement minime, qu'il serait vraiment difficile d'en évaluer

(1) Pour que cette nouvelle condition soit remplie, il faut que la transformation chimique se fasse de telle manière qu'elle donne lieu à un travail extérieur aussi grand que possible. En d'autres termes, il faut que l'*utilisabilité* du processus soit totalement mise à profit.

N. B. — Prière de ne pas confondre les deux genres de réversibilité (chimique, thermodynamique).

(2) p est la tension de vapeur à la température T, et V exprime le volume (gazeux) d'un molécule-gramme de substance : λ est donc la chaleur *moléculaire* de vaporisation.

l'importance. Et dès lors elles ne sont guère accessibles à l'étude thermodynamique.

Nous connaissons cependant une équation qui s'applique non seulement aux chaleurs de fusion et de vaporisation, déjà citées, mais encore aux phénomènes de dissolution et de dissociation et en général aux réactions qui n'intéressent que des substances diluées (gazeuses ou dissoutes) (1). En effet, dans la formule de *Clausius,* convenablement modifiée, nous pouvons introduire le coefficient K (de *Guldberg* et *Waage*), et nous obtenons ainsi l'équation de *van 't Hoff :*

$$U = RT^2 \frac{d\ ln\ K}{dT}$$

dans laquelle U est égal à Q-A et exprime directement l'augmentation de l'énergie interne du système, c'est-à-dire l'effet thermique (négatif) que l'on observerait si la réaction n'était accompagnée d'aucun travail extérieur.

Par des déductions très simples nous obtenons :

$$ln \frac{K_2}{K_1} = \frac{U}{R}\left(\frac{1}{T_1} - \frac{1}{T_2}\right),$$

T_1 et T_2 étant deux températures différentes auxquelles correspondent les coefficients K_1 et K_2, et U se rapportant à la température moyenne $\frac{1}{2}(T_1 + T_2)$. Dans certains traités de chimie théorique, notamment dans les ouvrages de *Nernst* et de *van 't Hoff,* cette équation joue un rôle prédominant, et reçoit des applications très importantes. Nous allons, à l'instant même, pouvoir nous convaincre de son utilité.

III. — **Le principe du moindre dérangement** *(théorème de Le Châtelier*, généralisation de l'ancien principe de *Maupertuis).*

Supposons que nous disposions d'un système chimique susceptible de subir une des transformations *doublement* réversibles, dont il a été question au titre II. Prenons ce système à une température T et admettons que l'équilibre stationnaire se trouve réalisé. Nous pouvons nous demander quelle sera la réaction

(1) Eventuellement le système étudié peut même comprendre des substances fixes (non volatilisables) ou insolubles, agissant par des *masses constantes.*

provoquée si nous dérangeons l'équilibre par une légère modification de la température.

La réponse à cette question nous est fournie par l'équation

$$U = RT^2 \frac{d\ ln\ K}{dT}.$$

Car, *si nous élevons la température* (si dT est positif) $d ln K$ et U doivent être de même signe : la réaction doit alors progresser *(d ln* K positif) si elle est endothermique (U positif) et rétrograder *(d ln* K négatif) si elle est exothermique (U négatif) ; *dans les deux alternatives, il y a absorption de chaleur.* Si, au contraire, *nous abaissons la température (d* T négatif), *d ln* K et U doivent être de signe contraire, et par conséquent la réaction doit progresser *(d ln* K positif) si elle est exothermique (U négatif), et rétrograder *(d ln* K négatif) si elle est endothermique (U positif) : *dans les deux cas, il y a dégagement de chaleur* (1). Nous trouvons donc d'une manière générale que *l'effet thermique de la réaction provoquée tend à atténuer l'action du dérangement provocateur.*

Cette démonstration ne vaut que pour autant qu'il s'agisse de systèmes dilués (substances gazeuses ou dissoutes). Remarquons, toutefois, que les " systèmes condensés „, formés de corps solides ou liquides, sont bien souvent caractérisés par une tempèrature dite *de transition :* telle le point de fusion, auquel peuvent coexister la modification solide et la modification liquide d'une même substance ; telles encore les températures qui marquent le passage d'un état allotropique à un autre, d'un système salin à un autre, et ainsi de suite. Or, on démontre théoriquement, et on observe en pratique, que si l'on part d'un " système condensé „ pris à son point de transition, tout changement de température provoque une transformation (2) qui obéit parfaitement à la loi du dérangement minimum. Ayons, par exemple, une substance mi-solide, mi-fondue, prise à son point de fusion. Suivant que nous échauffons légèrement le mélange ou le refroidissons, la

(1) $K = \frac{k}{k'}$, et par conséquent *d ln* K *positif* implique un progrès de la réaction. U est l'augmentation de l'énergie interne, et par conséquent U *positif* implique une absorption de chaleur, U *négatif* un dégagement.

(2) Transformation thermodynamiquement irréversible : voir PELLAT, *Thermodynamique*, pp. 184 et suivantes.

fusion progresse ou rétrograde, avec absorption ou dégagement de chaleur latente, et, dans les deux cas, la transformation qui fait suite au dérangement est de nature à ramener le système à son état d'équilibre.

Nous nous intéressons ici spécialement aux suites d'un changement de température. Mais la théorie se confirme encore lorsqu'il s'agit d'une perturbation due à des actions mécaniques, notamment à un changement de la pression extérieure. Il semble donc que l'on puisse dire, d'une manière générale, que *lorsque l'équilibre d'un système se trouve dérangé par une influence extérieure, l'établissement d'un équilibre nouveau s'accompagne d'effets qui réagissent contre la cause pertubatrice et tendent à atténuer le dérangement.*

IV. — **La loi thermochimique des dégagements de chaleur** *(principe de Berthelot).*

Au point de vue thermochimique, nous pouvons mettre le *théorème de Le Châtelier* sous la forme d'une proposition réciproque : lorsqu'un système tend à se modifier avec absorption de chaleur, il y a lieu de croire qu'il se trouve porté à une température supérieure à celle qui lui permettrait de se maintenir sans altération; s'il tend, au contraire, à se transformer exothermiquement, il est à une température inférieure à celle de l'équilibre. En d'autres termes, *les réactions endothermiques caractérisent systèmes qui se trouvent en quelque sorte surchauffés, tandis que les exothermiques sont le propre des systèmes que je me permettrai d'appeler surfroidis* [1].

Pour passer à l'application de ce théorème, rappelons-nous la classification des réactions en chimiquement *réversibles* et *irréversibles* [2].

Les premières se font tantôt dans un sens et tantôt dans

---

[1] Par analogie avec le mot *surfondu*. En néerlandais, on dirait *onderkoeld*, et en allemand *unterkühlt*.

[2] Au fond, toutes les réactions sont à considérer comme réversibles ; mais pour beaucoup d'entre elles, les conditions de réversibilité ne se laissent pas réaliser, soit parce que la température requise serait vraiment très élevée, soit parce que les substances mises en action se décomposeraient bien avant que cette température ne soit atteinte.

l'autre, et par conséquent dans des systèmes que nous connaissons, tantôt à l'état surchauffé et tantôt à l'état surfroidi. Si nous prenons, par exemple, une solution aqueuse renfermant un équivalent-gramme de soude, un d'acide nitrique et un d'acide sulfurique, et si nous la portons à une température légèrement supérieure ou inférieure à celle de l'équilibre initial (1), elle deviendra le siège d'une transformation endothermique dans le premier cas, exothermique dans le second. Et, dans le même ordre d'idées, si nous mêlons des solutions étendues de nitrate de sodium et d'acide sulfurique, nous observons un dégagement de chaleur, preuve que le système initial, résultat immédiat du mélange, était au-dessous de sa température d'équilibre; tandis que si nous réunissons des solutions de sulfate de soude et d'acide nitrique, nous provoquons une absorption de chaleur, preuve que le produit immédiat de l'opération constituait un système surchauffé (2). — Les phénomènes de dissociation, et en général toutes les transformations chimiques réversibles, se prêtent à des considérations semblables.

Quant aux réactions *irréversibles*, elles se font toujours exothermiquement et par conséquent dans des systèmes que nous ne connaissons qu'à l'état surfroidi (3). Ces réactions l'emportent de loin par le nombre et l'importance, et comprennent notamment des combinaisons directes entre corps élémentaires, presque tous les phénomènes d'oxydation, de réduction et de substitution, les doubles échanges accompagnés de la précipitation d'une matière insoluble, etc., etc.

La loi thermochimique du travail maximum, telle que nous l'avons énoncée au commencement de cette étude, est donc parfaitement d'accord avec la grande majorité des faits observés, mais se trouve en contradiction manifeste avec la phase endothermique de toutes les réactions réversibles. Elle rencontre par

(1) Pour cette température d'équilibre, nous prenons, par exemple, 18° C.

(2) D'après THOMSEN :

$$[NaNO_3\ aq., \tfrac{1}{2}\ H_2\ SO_4\ aq.] = + 0.288\ \text{Cal.}$$
$$[\tfrac{1}{2}Na_2\ SO_4\ aq., HNO_3\ aq.] = - 1,752\ \text{Cal.}$$

(3) Ou qui du moins sont tels à la température à laquelle se rapportent presque toutes les données thermochimiques, c'est-à-dire vers 18° C.

là des exceptions vraiment nombreuses et d'autant plus graves que, loin d'être purement accidentelles, elles étaient à prévoir de par un ensemble théorique parfaitement agencé. Il faut conclure de là qu'elle n'a pas la valeur d'un principe et doit être plutôt considérée comme une règle assez générale, subordonnée aux théories de l'équilibre et du moindre dérangement. Comme toute loi naturelle, elle ne s'applique qu'à une certaine classe de phénomènes, et pour être irréprochable, elle devrait être corrigée de la manière suivante : *donnent lieu à un dégagement de chaleur toutes les transformations chimiques qui se produisent spontanément dans des systèmes pris au-dessous de leur température d'équilibre* (1). Telle est peut-être la formule épurée déjà prévue par *Nernst*. Tel est dans tous les cas l'énoncé restrictif qui nous permet de conserver *la loi de Berthelot* et de ne pas renoncer aux indications souvent très utiles qu'elle peut nous fournir au cours de nos recherches.

V. La genèse des systèmes surfroidis.

La raison d'être de la prépondérance marquée des réactions exothermiques se laisse déduire de considérations dont les unes concernent des faits très anciens, tandis que les autres se rapportent à des phénomènes que nous voyons encore actuellement se passer sous nos yeux.

a) S'il faut en croire l'hypothèse cosmogonique de *Laplace,* les transformations, par lesquelles notre planète a passé de l'état de nébulosité quasi homogène à son état actuel, ont été provoquées par un refroidissement progressif. Elles ont donc été de nature à s'opposer au refroidissement, c'est-à-dire exothermiques.

Je ferai cependant remarquer que l'exothermicité des transformations n'a pas dû être constamment aussi grande que possible. Car, grâce à la différenciation et à la séparation des matériaux, grâce surtout à la formation d'un noyau condensé, recouvert d'une

(1) Bien souvent des systèmes chimiques se trouvent tellement à l'état surfroidi, qu'ils en sont devenus quasi inertes et qu'il faut les réchauffer plus ou moins pour qu'une réaction, d'ailleurs exothermique, puisse se produire. Dans ce cas, l'intervention d'une énergie étrangère ne doit pas être considérée comme impliquant la non-spontanéité de la réaction.

écorce solide, les substances les plus aptes à réagir exothermiquement n'ont pas toujours eu l'occasion de se rencontrer; de sorte que les lois régulatrices de l'équilibre n'ont pas trouvé à s'appliquer au système terrestre pris dans son ensemble, mais bien plutôt à des systèmes restreints et régionaux, déterminés par le hasard des formations géogéniques (1).

Il résulte de là que la terre a dû passer par une série d'équilibres imparfaits. Prise dans son ensemble, elle a toujours constitué, et constitue encore, un système surfroidi renfermant une surabondance de matériaux prêts à réagir exothermiquement.

La preuve en est que nous connaissons des substances, d'origine purement minérale, qui sont capables de réagir exothermiquement avec les gaz atmosphériques. Le soufre, les sulfures, les arséniures et beaucoup de métaux natifs appartiennent à cette catégorie. Et les exemples seraient sans doute plus frappants encore, si nous pouvions disposer des matériaux qui forment le noyau central du globe. On sait, en effet, que ce noyau, relativement très dense, renferme probablement des masses métalliques (plus ou moins carburées?) qui se sont trouvées condensées et soustraites à l'action de l'atmosphère bien avant que la température ne fût devenue favorable à leur oxydation (2).

b) Il n'est d'ailleurs point nécessaire de reculer jusqu'à la période cosmogonique pour assister à l'élaboration de systèmes surfroidis.

Cette élaboration s'est faite, sur la plus vaste échelle, pendant l'époque houillère et se poursuit encore de nos jours.

Considérons en effet l'équation chimique

$$CH_2O + O_2 = H_2O + CO_2.$$

Elle exprime la combustion de l'aldéhyde formique; et, après multiplication par un facteur n, elle rend compte également de la combustion des polymères de cette aldéhyde, parmi lesquels figurent les hydrates de carbone $C_nH_{12}O_6$ (glucose, fructose, etc.). A ces derniers, nous rattachons, par une extension bien admissible,

(1) Ces systèmes restreints ont sans doute réagi plus ou moins les uns sur les autres; mais l'effet global est resté un équilibre imparfait.

(2) C'est-à-dire *suffisamment basse*.

les dérivés $p C_6H_{12}O_6 — q H_2O$, c'est-à-dire la saccharose, l'amidon, les dextrines et les celluloses. Toutes ces substances, dont le rôle est si important dans la vie des animaux et des plantes, ont une chaleur de combustion positive. Un mélange de l'une d'entre elles avec de l'oxygène (1) nous représente donc un système surfroidi, même si nous le prenons à sa température d'inflammation Θ (2).

La réaction inverse nous représente *la synthèse physiologique des hydrates de carbone.* Elle est nécessairement endothermique et ne pourrait normalement se produire que dans un système $n[CO_2 + H_2O]$ surchauffé, pris par conséquent à une température bien *supérieure à* Θ.

Or, cette transformation

$$n\,[CO_2 + H_2O] = n\,[CH_2O + O_2]$$

nous la voyons se réaliser à des températures très modérées, compatibles avec la vie des végétaux : la contradiction paraît flagrante.

Remarquons cependant que l'énergie de secours, nécessaire au processus, est caractérisée cette fois par une origine toute spéciale : elle ne provient pas simplement d'un réservoir de chaleur mis en rapport de conductivité avec le système à transformer, mais émane *par rayonnement* d'une source de très haute température.

La synthèse amidogène ne se réalise en effet que dans les parties vertes des végétaux et sous l'influence des *radiations lumineuses* absorbables par la chlorophylle, radiations qui sont toutes plus réfrangibles que la partie rouge-sombre du spectre solaire, et ne peuvent donc être émises que par des sources très chaudes (soleil, arc électrique ou même simple lampe à l'huile).

Or, on peut démontrer (3) qu'un système surfroidi, capable de réagir exothermiquement à une température Θ, peut très normalement prendre naissance à une température inférieure t, pourvu que l'énergie absorbée par le processus émane *par rayonnement* d'une source de température T supérieure à Θ. La condition requise se trouve manifestement remplie en ce qui concerne la fonction chlorophyllienne, et dès lors l'origine des hydrates de

(1) Par exemple, un mélange explosif d'air et de poussière d'amidon.

(2) Voir PELLAT, *Thermo-dynamique*, p. 194.

(3) Voir PELLAT, *Thermo-dynamique*, p. 191-193.

carbone n'est en rien contraire aux prévisions thermodynamiques. Et comme d'ailleurs toutes les substances organiques, y compris les combustibles fossiles, ne sont que des dérivés du produit synthétique primordial, nous pouvons parfaitement leur appliquer la même conclusion.

Post-scriptum.—Au courant de cette étude, j'ai été fréquemment amené à me servir de formules, dont les unes sont simplement algébriques et compréhensibles à première vue, tandis que les autres relèvent du calcul intégral et de la thermodynamique, et demanderaient à être démontrées. Les ouvrages où cette démonstration peut être cherchée ne manquent pas. Mais en attendant qu'il les ait consultés, le lecteur chimiste voudra bien reconnaître que pour l'interprétation de la *loi de Berthelot* (et de mainte autre notion théorique), la chimie seule ne suffit pas, et que certaines connaissances physiques et mathématiques sont de toute nécessité.

VARIÉTÉS

L'UNIVERSITÉ ET LE LIBRE EXAMEN

Allocution du Recteur

à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de l'Université, le 20 novembre 1899

MESSIEURS LES ETUDIANTS,

L'enseignement de l'Université a pour base le libre examen. Telle est la rédaction à la fois brève et solennelle de l'article premier de nos statuts fondamentaux.

Vous m'avez demandé de venir vous le rappeler aujourd'hui, comme je l'avais fait l'année dernière.

J'y ai consenti volontiers, heureux d'ouvrir les portes de l'Université à tous les étudiants qui viennent fêter l'anniversaire de sa fondation. Je m'unis de tout cœur à vous dans une commune pensée de respect et d'affection pour nos fondateurs et je suis prêt à rappeler devant vous ce qu'ils furent, ce que nous sommes et ce que nous devons être.

Reportons-nous donc un instant par la pensée à ce lendemain de 1830 où la Belgique, après une lutte glorieuse, semblait comme étonnée de son propre succès et cherchait à se constituer.

Il fallait s'organiser; conquérir la liberté avait été l'œuvre de quelques jours, mais comment profiter de cette victoire? En organisant avant tout l'instruction publique, source de la vie des nations; en créant des institutions conformes à l'idéal nouveau dont la révolution venait d'assurer le triomphe.

Tout était bouleversé; au lendemain de la crise, les provinces et les communes avaient fermé les écoles, les Universités étaient réduites à de misérables tronçons; il n'y avait point d'Université à Bruxelles.

Ah! si le Congrès national avait eu la belle audace de décréter l'instruction obligatoire, s'il avait créé une Université dans la capitale, s'il avait imité ce qui avait été fait en Prusse depuis 1806, nous aurions marché à la tête des nations. Mais le Congrès s'inspirait de lui-même, il se conformait à des idées de liberté qui tendaient à réduire plutôt qu'à augmenter l'intervention de l'État dans l'organisation de l'enseignement.

Sans doute le Congrès national avait dit : « l'enseignement public donné aux frais de l'État est réglé par la loi ». Mais ce texte n'avait pas d'allure, il n'était pas décisif, il prêtait à l'équivoque, en permettant de ne rien faire.

Le Gouvernement n'eut pas la virilité nécessaire pour constituer largement, et sur les bases conformes aux principes mêmes du Congrès national, l'enseignement à tous les degrés. Le clergé usant de son droit releva de ses cendres l'Université de Louvain.

Usant de cette même liberté, quelques hommes résolus fondèrent à Bruxelles une Université basée sur le principe du libre examen.

Ils ont ainsi servi la cause de la liberté de conscience pour laquelle nos Pères avaient lutté si vaillamment; ils ont suivi les instincts généreux d'un peuple qui ne voulait pas — qui n'a jamais voulu — se laisser asservir.

Messieurs, voilà pourquoi l'Université fut fondée : non dans une pensée de lutte contre la religion, mais dans une pensée de tolérance et de liberté.

Fonder une Université à Bruxelles, y enseigner la science pour la science, dans la plus complète indépendance et dans la liberté d'esprit la plus absolue, telle fut la grande pensée dont Verhaegen se fit le promoteur.

Les obstacles à vaincre paraissaient insurmontables; vous connaissez, par la notice historique qui vous a été remise, les luttes que l'Université eut à subir; elle en sortit triomphante et, aujourd'hui encore, en face de ceux qui ont rêvé sa ruine, elle montre fièrement son œuvre et elle dit : oui, l'enseignement de l'Université est et restera basé sur le libre examen.

Ce que ces mots veulent dire est à mes yeux bien clair.

Le libre examen, c'est l'affranchissement de l'esprit humain de toutes les entraves que les préjugés apportent à son complet épanouissement.

La cause du libre examen, c'est la cause de la liberté de conscience.

Le libre examen, c'est le droit — et c'est en même temps le devoir — d'envisager tout problème scientifique en lui-même, sans en référer à aucune autorité autre que celle de la conscience, et en s'obligeant à chercher la vérité, rien que la vérité et toute la vérité.

Que celui qui ne pratique pas le libre examen accepte des convictions toutes faites, il pourra se les procurer sans grande peine, comme on achète un costume tout fait dans un grand magasin de confections: il a abdiqué,

il est déchu de la noble prérogative que son instruction même lui avait conférée, il renonce à se faire une conviction raisonnée.

Au contraire, l'étudiant qui pratique le libre examen doit travailler par lui-même; il doit peser les arguments comme on pèse les réactifs à la balance, sans que l'esprit sectaire, sans que la passion fasse pencher les plateaux, il doit examiner librement, dans la plénitude de sa bonne foi, dans un esprit de complète sincérité.

Le libre examen est avant tout le respect de la Vérité : *Veritas suprema lex*. L'intérêt ne doit jamais être notre guide et, même aux dépens de notre vie, nous devons défendre la Vérité comme notre loi suprême!

La Vérité, l'atteindrons-nous jamais? La pratique du libre examen ne va-t-elle pas nous engager dans une impasse? Pouvons-nous espérer, en travaillant avec conscience, arriver un jour à sortir des ténèbres et à nous mouvoir dans la clarté?

Jeunes gens, sachez bien que oui. Dans le travail scientifique, la récompense est proportionnelle à l'effort, et le plus humble est souvent celui qui a la meilleure part.

Mais, je ne vous le cache pas, pour arriver au but, il faut se mettre en route de bonne heure.

Se faire une conviction n'est pas l'œuvre d'un jour : les conversions s'improvisent au tournant d'un chemin, mais la science veut être conquise, elle ne s'offre pas aux passants.

Le libre examen ne consiste pas dans un cri de révolte contre la domination cléricale.

Le libre examen suppose un travail intérieur, une construction intellectuelle d'autant plus lente à s'ériger qu'elle est plus élevée.

Et le libre examen veut aussi que nous soyons tolérants envers les faibles qui ne savent pas accomplir ce travail, tolérants pour ceux qui ne pensent pas comme nous; être intolérant et sectaire, c'est le défaut des ennemis du libre examen.

Le libre examen doit faire de vous des hommes, des hommes tolérants, des hommes de bonne volonté, résolus à marcher vers les sommets de la Science, de la Justice et de la Vérité.

Pour vous rendre aptes à ce travail intérieur, il faut vous garer de toutes les influences déprimantes, de tout ce qui peut vous énerver, vous affaiblir, ruiner vos énergies. Et je me permets de vous signaler ici particulièrement un de vos grands ennemis, l'alcool.

Je sais que les membres de vos associations s'occupent de vous prémunir contre ce danger, ils ont mille fois raison.

L'alcool est uu poison, l'alcool est l'agent de la dégradation humaine, l'alcool est le portier qui fera entrer la syphilis dans la maison jusque-là intacte et respectée.

En vous disant de vous défier de l'alcool, je ne prétends pas vous déconseiller l'usage de la bière. J'ai vécu en Allemagne, j'y ai passé de joyeuses

années, j'ai assisté aux réunions des *Burschenschaften;* je ne saurais oublier ces fêtes physiologiques dans lesquelles la blonde et la brune — je parle de la bière — jouaient un certain rôle. Il faut vraiment vouloir faire des excès pour s'enivrer de bière, tandis que l'alcool est traître, il vous tue par surprise, il prépare la déchéance irremédiable. Et puis, l'ivresse alcoolique est très différente de l'ivresse par la bière; la première nous porte à agir, la seconde nous empêche d'agir.

Vous ne pouvez pas boire d'alcool parce que nous comptons sur vous pour préparer la moisson à venir : que feront donc les pauvres déshérités si les étudiants leur donnent le mauvais exemple? Quel respect auront-ils pour la science que vous représentez à leurs yeux?

Vous ne pouvez pas boire d'alcool si vous voulez garder au cœur cet amour idéal de la Justice et de la Liberté qui est en vous, et dont vous devez être dignes!

Voulez-vous prendre votre part dans le grand travail du siècle, préparez-vous dès maintenant; voyez parmi les hommes aujourd'hui arrivés à l'âge mûr quel grand courant se dessine dans le monde entier vers la recherche anxieuse de la paix et du bonheur des peuples; les aînés vous montrent le chemin, ne les perdez jamais de vue et restez toujours fidèles au principe du libre examen!...

LA PEINTURE ITALIENNE

pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles

au Musée des Arts décoratifs et industriels (Parc du Cinquantenaire)

C'est de l'enseignement supérieur — et du meilleur — que cette exposition de photographies, inaugurée au Musée du Cinquantenaire, par M. le conservateur en chef Van Overloop. Avec la notice explicative rédigée par lui, on peut suivre là un vrai cours d'esthétique, « le cours à faire », devrait-on dire.

Dans 105 vitrines, s'alignent les photographies des principales œuvres des maîtres fresquistes et peintres italiens, de Cimabue à Mantegna. Tantôt la reproduction d'un ensemble évoque toute une composition; tantôt les détails nous en montrent, agrandies, les figures principales. Pour quelques-uns des monuments capitaux, ceux que l'on proclame les vrais sanctuaires de l'Art de ce temps, des vues extérieures et intérieures nous permettent de reconstituer le milieu même dans lequel se trouvent les œuvres exposées.

Ainsi faisons-nous, avec M. Van Overloop comme cicérone, un vrai voyage d'Italie. Nous n'y voyons pas tout; mais ne nous en plaignons pas, puisque notre guide nous promet bientôt un nouveau tour où les écoles du XVIe siècle, la vénitienne et la romaine surtout, nous seront montrées. La tentative est si utile et si réussie que le succès doit encourager son auteur. C'est au public, à celui qui s'occupe d'art et d'enseignement surtout, à montrer qu'il comprend l'intérêt et l'importance de pareilles expositions.

Ceux qui connaissent l' *Arena* de Padoue, *Santa-Maria-Novella* de Florence, le *Campo-Santo* de Pise, le *Libreria* de Sienne, etc., etc., voudront revoir les chefs-d'œuvre de l'art décoratif qu'ils abritent et les comparer aux autres fresques de Giotto, d'Orcagna, de Ghirlandajo, de Benozzo Gozzoli, de Pinturicchio; ils voudront retourner dans les cellules de *San-Marco*. à Florence, et aux deux églises superposées d'Assises, pour contempler l'œuvre de Fra Angelico. Orvieto et San Geminiano les attireront autant que les plus grandes villes... Mais il est superflu d'énumérer : tout est à voir.

Quant à ceux qui ne connaissent pas l'Italie, ils ont là une occasion excellente de s'initier, mieux que par n'importe quel autre moyen, au grand art de cette grande époque [1].

P. E.

---

[1] Le Guide, à 50 centimes, publié chez Hayez, sous le simple titre de : « *Musées Royaux des Arts décoratifs et industriels.* — Section de la Peinture décorative. — Copies. — Photographies. — Octobre 1899 », et que M. Van Overloop n'a pas cru devoir signer, comprend un avant-propos et une brève histoire descriptive de la peinture italienne du XIIIe au XVe siècle, avec renvois marginaux aux numéros des cadres de photographies exposées.

BIBLIOGRAPHIE

SVANTE ARRHENIUS : **Les oscillations séculaires de la température à la surface du globe terrestre.** *(Revue générale des Sciences,* 15 mai 1899, p. 337.)

On estime qu'à l'*époque tertiaire,* la température moyenne en Europe devait être de 8 à 9° C. supérieure à ce qu'elle est à présent ; dans la *période glaciaire* subséquente, la température moyenne a été au contraire de 4 à 5° C. inférieure à la température actuelle. Puis est venue une *période interglaciaire* assez douce, puis une nouvelle *période glaciaire,* moins rigoureuse que la première. Enfin, en Suède, peu avant les temps historiques, le climat était de 2° plus chaud que maintenant.

Il y a donc eu, certainement, de grandes oscillations de température sur la Terre, dans le courant des temps géologiques.

Quelles en sont les causes ? D'après Croll, il y aurait refroidissement sur l'hémisphère boréal quand l'excentricité de l'écliptique devient plus grande, et en même temps réchauffement sur l'hémisphère austral. Mais la géologie indique bien plutôt que les périodes glaciaires se sont étendues simultanément aux deux hémisphères. Et aucune des autres théories proposées jusqu'ici ne résiste mieux à la critique.

L'auteur croit qu'en s'appuyant sur une série de données positives des sciences physiques et naturelles, il y a moyen de répondre à la question.

Confirmant les idées de Fourier et de Pouillet, le célèbre physicien américain Langley a établi que l'atmosphère a, vis-à-vis de la Terre, une action analogue à celle des vitres d'une couche de jardin, c'est-à-dire qu'elle se laisse traverser par la chaleur venant du Soleil, mais qu'elle emprisonne presque totalement cette chaleur dès qu'elle s'est communiquée au sol et qu'elle a cessé d'être lumineuse : grâce à l'air, la chaleur solaire est donc retenue comme par une « souricière ».

D'après les mesures de M. Langley, si l'atmosphère est en quelque sorte opaque à l'égard du rayonnement terrestre et si elle s'oppose ainsi au refroidissement de la Terre échauffée, cela n'est dû ni à l'oxygène, ni à l'azote, ni à l'argon, mais à la vapeur d'eau et à l'anhydride carbonique. Grâce à ces deux gaz, l'air qui laissait passer, dans les conditions des

expériences de M. Langley, les 60 100 du rayonnement lumineux du Soleil, ne livrait passage qu'aux 38 100 seulement du rayonnement obscur de la Terre. On peut élever à 20° C. l'élévation de température due à l'inégale absorption du rayonnement reçu et du rayonnement émis par le sol terrestre.

Dès lors, il est naturel de se demander si cette absorption élective n'a pas varié avec le temps et si telle ne serait pas l'explication des variations séculaires de la température, démontrées par la géologie.

Nous avons vu que l'oxygène et l'azote n'ont guère d'influence sur cet emmagasinement de chaleur ; d'ailleurs, il n'est pas probable que leur proportion dans l'air se soit sensiblement modifiée depuis la période éocène. Au contraire, l'atmosphère exerce une protection d'autant plus efficace contre la déperdition de chaleur de notre globe qu'elle est plus riche en vapeur d'eau et en anhydride carbonique (1).

Mais, pour la vapeur d'eau, le calcul montre que l'élévation de température résultant de sa présence serait insuffisante pour maintenir à l'état gazeux ce qu'on en aurait ajouté en plus qu'à présent : il y aurait donc condensation partielle et retour à l'équilibre primitif.

Il n'en est pas de même pour l'anhydride carbonique. Une partie notable se dissoudrait, il est vrai, dans l'océan ; mais un sixième environ de ce qu'on aurait ajouté resterait dans l'air, d'après les déterminations de M. Schloesing, et contribuerait à arrêter le rayonnement terrestre.

Que des volcans, par exemple, déversent dans l'atmosphère une notable quantité d'anhydride carbonique, la température du sol et de l'air vont donc s'élever. Comme, d'autre part, l'émission calorifique augmente très rapidement avec la température, un terme sera bientôt mis à l'accroissement de température et un nouvel équilibre s'établira.

Tout compte fait, on trouve, en s'appuyant sur les expériences de M. Langley, qu'il suffirait d'une diminution de 57 centièmes de la richesse actuelle de l'atmosphère en anhydride carbonique pour ramener le regime thermique de la période glaciaire (baisse d'environ 4°,5 C.), tandis que si la teneur en anhydride carbonique devenait 2,5 à 3 fois ce qu'elle est maintenant, on aurait la température de la période éocène (hausse de 8°,5 C.).

Ces effets se produiraient sur tout le globe, mais se feraient sentir principalement par 25° de latitude Nord ; les régions équatoriales et polaires en seraient moins affectées.

De telles variations dans la proportion d'anhydride carbonique dans l'atmosphère n'ont rien d'invraisemblable. La combustion intense du charbon qui a été pratiquée depuis le siècle dernier suffirait à produire, en un millier d'années, une quantité d'anhydride carbonique égale à

(1) Cette conclusion avait déjà été indiquée par quelques savants, entre autres, dès 1885, par notre compatriote M. Spring, de l'Université de Liége.

celle que l'atmosphère renferme. L'océan absorberait environ les 5/6 de ce surcroît d'anhydride carbonique : donc, en trois mille ans, la quantité d'anhydride carbonique atmosphérique augmenterait de 50 p. c., par suite de l'utilisation industrielle du charbon; et il en résulterait une élévation de température de 4 à 5° C., soit environ 0°,001 C. par an.

M. Arrhenius conclut de tout cela qu'une modification légère du régime des volcans expliquerait, grâce à l'anhydride carbonique, les variations de température que la géologie nous révèle. Il aurait pu ajouter que l'assimilation chlorophyllienne des végétaux, d'autant plus intense (dans certaines limites) que l'atmosphère est plus riche en anhydride carbonique, aurait agi lentement pour diminuer l'excès de ce gaz en le transformant en substance végétale : c'est peut-être à cela que nous devons les grands dépôts de houille. En revanche, un appauvrissement en anhydride carbonique qui occasionnerait une époque glaciaire serait peu à peu compensé par la disparition partielle et le ralentissement de la vie végétale. Ainsi envisagées, les plantes sont des régulateurs lents, mais très puissants, de la teneur de l'air en anhydride carbonique et, par contrecoup, de la température moyenne de notre globe.

Loin de l'infirmer, cette remarque vient à l'appui de la théorie très ingénieuse du savant physicien de Stockholm. Il y a cependant une difficulté que nous devons lui signaler. Puisque, dans son opinion, les variations thermiques ne représenteraient aux hautes et aux basses latitudes que les 7 10 environ de ce qu'elles sont à la latitude de 25° Nord, comment s'expliquer qu'aux époques géologiques anciennes un climat tropical uniforme ait régné jusqu'au Groenland? La paléontologie indique que l'abaissement de température depuis les temps secondaires a été bien plus notable au Groenland que dans la région méditerranéenne. Il semble donc qu'un autre facteur intervienne à côté de celui que notre auteur a si bien mis en évidence.

M. Arrhenius termine son étude en appliquant ses idées à la planète Mars et il arrive à penser que l'atmosphère y est plus riche en anhydride carbonique que la nôtre.

E.

Scientia. — G. Carré et C. Naud, éditeurs, à Paris.

A côté des revues périodiques spéciales enregistrant au jour le jour les progrès de la science, il y avait place pour une nouvelle forme de publication destinée à mettre en évidence, par un exposé philosophique et documenté des découvertes récentes, les idées générales directrices et les variations de l'évolution scientifique.

A l'heure actuelle, il n'est plus possible au savant de se spécialiser; il lui faut connaître l'extension graduellement croissante des domaines voisins : mathématiciens et physiciens, chimistes et biologistes ont des intérêts de plus en plus liés.

C'est pour répondre à cette nécessité que, dans une série de monographies, les éditeurs de *Scientia* se proposent de mettre au point les questions particulières, s'efforçant de montrer le rôle actuel et futur de telle ou telle acquisition, l'équilibre qu'elle détruit ou établit, la déviation qu'elle imprime, les horizons qu'elle ouvre, la somme de progrès qu'elle représente.

Plusieurs volumes de la collection *Scientia* ont déjà parus, accueillis partout avec faveur. Nous en donnons le compte rendu ci-après.

—

BARD : **La spécificité cellulaire, ses conséquences en biologie générale.** — Bibliothèque *Scientia*, n° I, Paris, 1899.

L'auteur de cette étude a formulé, pour la première fois, ses idées en 1885 dans les termes les plus explicites : « Les cellules constituent des familles, des genres et des espèces, qui, comme les familles, les genres et les espèces animales, peuvent bien descendre d'ancêtres communs, mais sont devenues incapables de se transformer les unes dans les autres. »

Il développe ici la même thèse en insistant essentiellement sur la structure des tumeurs; il combat les nombreuses objections qui ont été faites à son système et il termine par l'exposé d'une théorie de la vie qu'il nomme théorie physique.

« La vie cellulaire, dit Bard, dans ce qu'elle a d'intime et de fondamental, est une force physique spéciale, indépendante de la matière pondérable qui lui sert de substratum, mais sans être toutefois d'une autre essence que les forces physiques plus simples. » En s'exerçant sur la cellule, la force vitale engendre les phénomènes physico-chimiques vitaux qui sont donc des effets de la vie. Grâce à la diversité des manifestations produites dans les multiples éléments, on s'explique, dit l'auteur, les modalités nombreuses de la vie cellulaire et la spécificité complète et absolue des cellules. »

DEMOOR.

—

H. POINCARÉ : **La théorie de Maxwell et les oscillations Hertziennes.** — Bibliothèque *Scientia*, n° II, Paris, 1899.

Le petit volume publié sous ce titre appartient à la série physico-mathématique et constitue un résumé très concis et très clair des principaux phénomènes qui ont pour commun point de départ la découverte de Hertz. « Les courants de déplacement, prévus par la théorie de Maxwell, ne pouvaient, dans les conditions ordinaires, manifester leur existence : pour que leurs effets soient appréciables, il faut qu'ils changent rapidement de sens, que leurs alternances soient très rapides; les courants alternatifs industriels, les oscillations de Peddersen elles-mêmes, sont tout à fait insuffisants pour cet objet. »

C'est pour cette raison que les idées de Maxwell ont attendu vingt ans

une confirmation expérimentale; c'est à Hertz qu'il était réservé de la leur donner.

On trouvera, dans cet opuscule, toutes les indications nécessaires à l'intelligence des expériences du grand physicien de Bonn et à celles de Décombe, en France, de Nils Struidberg, en Suède, enfin une intéressante discussion de la valeur des résultats obtenus.

Mentionnons parmi ceux-ci la mise en evidence de la complète analogie de la lumière et des rayons électriques. P. H.

—

F. LE DANTEC : **La Sexualité.** — Bibliothèque *Scientia,* n° III, Paris, 1899.

La sexualité est un phénomène bien mystérieux. La cause de la différenciation sexuelle, l'essence de la fécondation, le pourquoi de la génération alternante, la nature de la parthénogénèse... que d'inconnues! Combien vaste notre ignorance, quand on songe à tous ces points d'interrogation. M. Le Dantec y a été de son hypothèse pour calmer notre esprit en attendant la solution des éternelles énigmes, hypothèse qui diffère des autres par l'emploi d'un langage à apparences mathématiques. A la base se trouve l'expérience de Maupas — l'unique somme toute — qui démontre la nécessité chez les infusoires de la conjugaison sexuelle, qui seule est de nature à parer à la décrépitude finale qu'amène inévitablement la vie sans amour... Le rapprochement sexuel, c'est le couronnement de la vie individuelle. Tous les individus nés par simple division, tous ceux qui font partie des cycles parthénogénétiques, chez les abeilles, les pucerons, les rotifères, les daphnies, ne sont que des fractions de l'individu. L'abeille parthénogénétique est un « plastide » complet, susceptible de développement, comme une feuille de mousse détachée de la plantule, qui se développe en une nouvelle mousse!... L'abeille parthénogénétique n'est ni mâle, ni femelle. De même les cellules du soma d'une femme ne sont pas plus femelles que celles du soma de l'homme : la castration parasitaire en faisant apparaître chez un sexe les caractères secondaires du sexe contraire, le démontre amplement. Le support du sexe est une substance dyssymétrique. Il y aurait — telle est l'hypothèse de Le Dantec — une substance mâle ou droite, une substance femelle ou gauche. Leur combinaison formerait comme une substance « parasexuelle », tel l'acide paratartrique qui provient d'un acide tartrique droit et d'un acide tartrique gauche. Admettons que les deux substances soient également repandues dans une cellule, le sexe n'existe pas. Que dans le bouleversement de la matière, l'une soit consommée davantage, le sexe apparaît, mâle ou femelle... C'est, on le voit, une hypothèse fort lointaine... Nous ignorons si Le Dantec a par là soulevé un coin du voile. Et s'il nous était permis d'émettre une critique sur ce livre, nous demanderions, pourquoi en faisant son hypothèse, l'auteur ne s'est basé aucunement sur la riche moisson de faits que les expériences de Klebs ont apportée au problème de la sexualité? C'est à notre avis, une grande lacune. ENSCH.

G. CHAUVET : **Silex taillés du Nil et de la Charente**. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*. 1 brochure, 15 pages, 1899.

On a trouvé des silex taillés identiques dans les alluvions de la Charente et dans ceux du Nil. M. Chauvet a étudié la question et il est arrivé à cette conclusion :

A une époque ancienne, impossible à fixer actuellement d'une façon précise, mais antérieure aux civilisations pharaoniques, des hommes, de race indéterminée, ont laissé, dans la vallée du Nil, des armes et des outils en silex de même forme que ceux recueillis dans les alluvions anciennes de la Charente. Leur type ne se trouve ni dans les sépultures, ni dans les monuments. Ils ont été déposés à des moments où le Nil et la Charente étaient beaucoup plus considérables que de nos jours, ce qui semble indiquer les temps quaternaires. L'éloignement des deux régions n'est pas une objection suffisante pour écarter une comparaison entre les industries primitives du Nil et de la Charente.

La question, on le voit, mérite d'attirer l'attention de ceux qui étudient les antiquités de l'Égypte.

G. CHAUVET ET E. RIVIÈRE : **La station quaternaire de La Micoque (Dordogne)**. Travaux de l'Association française pour l'avancement des sciences, Congrès de Saint-Etienne, 1897; 1 brochure, 11 p. et 1 planche.

La découverte de la Station de La Micoque a eu une grande importance au point de vue des populations préhistoriques de la Dordogne. Il existait entre les Stations précédemment étudiées certaines dissemblances d'industrie qui avaient fait supposer l'existence, dans la Dordogne, aux temps quaternaires, de deux populations différentes et comme industrie, et aussi comme époque. Le gisement de La Micoque semble montrer l'existence d'un troisième groupe différent des précédents, tout au moins au point de vue industriel.

MM. Chauvet et Rivière racontent la découverte de la Station et les fouilles qui y furent faites; ils décrivent sa faune et son industrie et ils en concluent que La Micoque est une Station de transition entre le chelléen et le moustérien, c'est-à-dire une station *chelléo-moustérienne*. Une planche complète cette petite brochure, remarquable par sa clarté et sa méthode.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Le docteur REMY LAVISÉ

La mort de Remy Lavisé laisse un grand vide dans le corps médical bruxellois. Pendant trente ans, en effet, il y occupa une place prépondérante. Il fut le meilleur et le plus loyal des confrères et, à deux reprises, il avait été porté, par acclamations, à la présidence du *Collège des Médecins de l'agglomération*. Mais il fut, surtout, un chirurgien épris de son art, doué d'une admirable dextérité, observateur perspicace, écrivain clair et précis, servi par un fond de connaissances étendues qu'il avait puisées dans de fortes et brillantes études universitaires.

Sorti de l'Université libre, avec la plus grande distinction, en 1872, il entra presque aussitôt dans les hôpitaux comme aide de clinique de Deroubaix. On sait l'affection profonde dont notre vieux maître entoura celui qu'il considérait comme son élève favori, celui sur lequel il fondait les plus justes et les plus grandes espérances.

Il aima avec passion sa besogne d'hôpital, il se dévoua de tout son cœur à ses malades, recueillit d'autre part, dès cette époque, de nombreuses observations et les publia dans les *Bulletins de la Société royale des Sciences médicales et naturelles*. Il avait rapidement compris la révolution qu'allait provoquer dans la technique opératoire la découverte de l'antiseptie et avait sur le champ appliqué les règles posées par Lister.

En 1880, il commença toute une série d'expériences sur l'une des questions les plus ardues et les plus controversées du domaine chirurgical : les résections de l'intestin. En 1883, mettant à profit les résultats de ses longues recherches, il pratiquait l'un des premiers dans notre pays, sur un malade de l'hôpital Saint-Pierre, une entérectomie avec un succès complet.

Son désir de savoir, d'être utile, d'être maître de son art, l'incite à porter ses investigations dans tous les chapitres de la pathologie externe. En 1891, il était chef de service à l'hôpital Saint-Jean. Il publie dans la *Clinique* un cas intéressant d'*anévrisme de la crosse de l'aorte,* des travaux

sur l'*extirpation par énucléation intraglandulaire du goitre*, sur l'*extirpation du rectum par le procédé de Kraske* sur la *résection totale de l'humérus par la méthode sous-périostée*, etc.

Il fait partie du *Cercle d'études médicales* où il revient à différentes reprises sur le sujet qu'il abordait le plus volontiers : la chirurgie de l'intestin.

En 1893, il est parmi les fondateurs de la *Société belge de chirurgie* dont il devient bientôt le président. Il prend une part active à tous les travaux de cette société, il intervient avec une autorité chaque jour grandissante dans toutes les discussions. Nous trouvons dans les *Annales* d'intéressantes études, pleines de précieux enseignements sur le *traitement du goitre par la ligature des artères thyroïdiennes*, sur *la chirurgie de l'estomac et de l'intestin*. sur *l'extirpation totale du larynx*, sur *les fistules uretero-vaginales consécutives à l'hystérectomie vaginale*. sur *les hématocèles pelviennes* et *l'hématosalpynx*, sur *l'épithelium adamantin*, sur *un cas d'exclusion de l'intestin comme traitement d'un anus contre nature*, sur *les abcès du cerveau traités par la trépanation*, etc. Il faisait partie de la rédaction de la *Clinique* depuis la fondation de ce journal (1886) et était collaborateur de l'*Année chirurgicale*.

En 1894, l'Université libre l'avait chargé de donner à l'hôpital Saint-Jean la clinique chirurgicale et, quelques mois plus tard, il était proclamé docteur spécial, puis agrégé, après une brillante défense de sa thèse sur la *laryngectomie*.

Ce fut ainsi une vie toute de travail et de dévouement.

Il se dépensa avec une générosité sans pareille. Il posséda au suprême degré, — au-dessus de ses qualités scientifiques et confraternelles, — ce charme inné de sympathie dont personne ne se défendait et qui lui valut tant et de si inébranlables amitiés.

Il est mort fidèle aux principes philosophiques de toute sa vie, respectueux chez autrui de toute croyance, plein d'indulgence et de bonté pour les autres, n'exigeant de lui-même que le culte de la vérité et de la justice.

Il laissera parmi nous un ineffaçable souvenir.

Dr Gallet,
Chef de service à l'hôpital Saint-Jean.

Ordre de Léopold. — MM. Stiénon et A. Vauthier, professeurs à l'Université de Bruxelles, viennent d'être nommés officiers de l'Ordre de Léopold; MM. Behaeghel, administrateur-délégué, et Nys, professeur ordinaire, ont été nommés chevaliers du même ordre.

Conférences de laboratoire de l'Institut de Thérapeutique. — Séance du 28 octobre 1899. — M. Zunz résume les récentes recherches sur la constitution des albuminoïdes. Il rappelle les difficultés qu'on éprouve

à définir bien nettement et à caractériser chimiquement ces substances, ainsi que les critiques de Duclaux au sujet des méthodes employées à leur étude.

De nombreux auteurs, entre autres Hlasiwetz et Habermann, Schützenberger, R. Cohn, ont cherché la solution de ce problème dans la détermination des produits de décomposition des matières protéiques, obtenus soit en chauffant celles-ci avec des acides minéraux dilués ou des alcalis, soit en les soumettant à l'action de la vapeur d'eau sous forte pression. On a ainsi pu constater qu'un albuminoïde complexe, tel que l'ovalbumine ou la séroalbumine par exemple, renferme dans sa molécule sept groupes divers : 1° des acides monoamidés (leucine ou acide amidocaproïque, acide amidovalérique, glycocolle ou acide amidoacétique, acide aspartique, acide glutamique); 2° des acides diamidés (lysine ou acide diamidocaproïque, ornithine, arginine, histidine, acide diamidoacétique); 3° un groupe aromatique cyclique (tyrosine, phénylalanine, acide benzoïque); 4° un radical aromatique hétérocyclique (indol, scatol, pyridine, etc.); 5° du soufre facilement séparable de la molécule (probablement sous forme de cystine ou de cystéine); 6° du soufre oxydé; 7° un groupe hydrate de carbone.

Les réactions des albuminoïdes communes à ceux-ci et aux alcaloïdes (précipitation par l'acide phosphotungstique en milieu acide, etc.) sont dues aux deux premiers groupes; les réactions de Millon et xanthoprotéique dépendent des groupes aromatiques; la réaction de Molisch caractérise le groupe hydrate de carbone. Les deux premiers groupes ne manquent jamais; il en est très probablement de même des groupes aromatiques. tandis que les groupes contenant le soufre (tout au moins celui du soufre oxydé) font souvent défaut. Il est à remarquer que tous les essais de décomposition des matières protéiques s'accompagnent d'une hydratation des fragments, et qu'on ne peut guère exclure d'une façon absolue la possibilité de migrations atomiques (des atomes qui formaient des groupes instables dans la molécule primitive s'associent à nouveau, sans tenir compte de leurs liaisons antérieures pour former des corps nouveaux et stables) signalée par Duclaux. Pour Schützenberger, les albuminoïdes résultent de l'union avec perte d'eau de l'oxamide ou de l'urée (carbamide) ou des deux à la fois avec des leucines et des leucéines. D'après Hofmeister, ce sont des dérivés des acides monoamidés et diamidés, unis à un groupe aromatique. La réaction du biuret caractérise le radical commun, dont dérivent toutes les matières protéiques.

Kossel a pensé que pour résoudre le problème de la constitution des albuminoïdes, il ne fallait pas s'adresser aux corps les plus complexes de ce groupe, mais bien au contraire aux substances les plus simples qui en font partie. En 1874, Miescher avait retiré des spermatozoïdes du saumon un corps, la protamine, qui donne réaction du biuret, bien que s'éloignant assez fort des matières protéiques ordinaires. Kossel a repris

l'étude de ce corps et a conclu de ses recherches et de celles de ses élèves que les protamines sont les substances albuminoïdes les plus simples. On en connaît actuellement quatre : 1° la salmine (Miescher, 1874); 2° la clupéine (Kossel, 1897), qui lui est probablement identique; 3° la scombrine (Kurajeff, 1898); 4° la sturine (Kossel, 1897). Les protamines offrent les réactions générales des albuminoïdes : elles sont lévogyres; elles donnent la réaction du biuret; elles sont précipitées par le ferrocyanure de potassium et l'acide picrique; la trypsine les dédouble en arginine et autres produits de la digestion pancréatique. Si l'on fait agir d'une façon incomplète les acides bouillants sur les protamines, celles-ci donnent naissance à des produits plus solubles et comparables aux peptones; ce sont les protones. Les protamines ne contiennent pas de soufre.

Primitivement, Kossel admettait que ces corps étaient formés par la combinaison avec perte d'eau des trois bases hexoniques, la lysine $C^6 H^{14} N^2 O^2$, l'arginine $C^6 H^{14} N^4 O^2$ et l'histidine $C^6 H^9 N^3 O^2$. Toute matière albuminoïde renferme les trois hexones. Celles-ci ne donnent pas la réaction du biuret, alors que les protamines formées par leur combinaison la présentent. Dans le noyau chimique de la molécule albuminoïde prédominent les hexones, peut-être même le forment-elles exclusivement. Ce nom d'hexones, assez mal choisi d'ailleurs, provient de ce que Kossel compare la constitution des protamines avec celle des disaccharides (hexobioses) et des polysaccharides formés par la réunion, avec perte d'eau, de molécules d'une ou de plusieurs hexoses $C^6 H^{12} O^6$. D'après Kossel, on doit donc se représenter les différentes substances albuminoïdes, même les plus complexes, comme des dérivés des protamines. Mais on peut objecter à cette théorie que ces corps ne renferment pas tous les radicaux indispensables à la constitution des albuminoïdes; il leur manque, à cet effet, un groupe aromatique. De plus, tandis que les matières protéiques ordinaires contiennent 15 à 17.6 p. c. d'azote, les protamines en renferment en moyenne 24.5 p. c.

Dans ces derniers temps, Kossel a pu établir que la salmine, la clupéine et la scombrine ne contiennent qu'une base hexonique, l'arginine; seule la sturine fournit les trois hexones. Il existe, en outre, dans toutes les protamines, un groupe atomique qui donne naissance à l'acide amidovalérianique. Les protamines sont donc constituées par la combinaison d'un groupe monoamidé, avec une ou plusieurs bases hexoniques. Dans les substances albuminoïdes plus complexes, un autre acide monoamidé, la leucine, vient se joindre à ce noyau, puis les différents groupes secondaires s'y ajoutent à leur tour. C'est de ceux-ci que provient la multiformité des matières protéiques. Le caractère basique dû au noyau hexonique devient de moins en moins marqué, au fur et à mesure que la proportion de leucine et des groupes secondaires augmente.

Kossel et Kutscher ont dosé les bases hexoniques existant dans diverses matières protéiques. Les albuminoïdes complexes les plus riches en

hexones sont les histones, qui contiennent 40 p. c. de leur azote sous cette forme. Les histones donnent la réaction du biuret et celle de Millon; elles renferment par conséquent un groupe aromatique. De plus, il entre dans leurs molécules du soufre et une proportion d'azote, analogue à celle des autres matières protéiques. La nature albuminoïdique des histones ne fait donc aucun doute. Or, il existe deux corps intermédiaires entre les protamines vraies et les histones. Ces deux subtances contiennent un groupe aromatique (réaction de Millon) comme les histones, mais elles ne renferment pas de soufre. L'une d'elle, la cycloptérine (Morkowin, 1899), donne les réactions spécifiques des protamines (son sulfate se sépare sous forme d'huile de ses solutions aqueuses, par addition d'éther ou par le refroidissement, etc.) et contient une proportion d'azote, analogue à celle des protamines. L'autre, l'arbaciue (Mathews, 1897), se rapproche davantage des histones; elle renferme 15.91 p. c. d'azote.

La découverte de ces deux substances, qu'on peut considérer en quelque sorte comme des degrés intermédiaires entre les protamines vraies et les albuminoïdes proprement dits, plaide fort en faveur des idées de Kossel. Quoi qu'il en soit, la question de la constitution des albuminoïdes n'est pas encore définitivement résolue. Il faudrait avant tout savoir si oui ou non la présence d'un groupe aromatique dans le radical commun, dont dérivent les divers albuminoïdes, est indispensable.

—

Association générale des Étudiants — Les élections ont eu lieu dans les cinq facultés; le Comité s'est constitué comme suit : M. Fernand Vander Elst (droit), *président;* MM. De Leener (polyt.) et Masure (méd.), *vice-présidents;* MM. Borckmans (droit), Auvray (méd.) et Lepage (phil.), *secrétaire* et *secrétaires-adjoints;* MM. Cohen (méd.) et Catteau (phil.), *trésorier* et *trésorier-adjoint;* MM. Claessen, Jacobsen, Malbrun (sciences), Dam, G. Hicguet, Navarre (médecine), Foucart (droit), Deschrijver et Warzée (polyt.), *membres.*

—

L'expédition antarctique belge. — M. le commandant de Gerlache, à la suite de la manifestation spontanée dont il a été l'objet de la part des étudiants, lors du raoût de l'Hôtel de ville, a bien voulu faire savoir au Comité de l'Association générale des Étudiants qu'il viendrait faire une conférence à l'Université, aussitôt que sa santé le lui permettrait. Nous reviendrons, à cette occasion, sur les mérites et les résultats de la glorieuse expédition de la *Belgica.*

—

Conférences sociales. — M. Em. Waxweiler — qui vient d'être élu membre de l'Institut international de Statistique réuni à Christiania — a ouvert le lundi 27 décembre des *Conférences sociales*, bi-mensuelles, à l'instar des Conférences de laboratoire décrites dans notre fascicule d'octobre par MM. Ensch et Querton. C'est un « séminaire », sans les

travaux de longue haleine. Ces conférences seront accessibles aux élèves et auditeurs, actuels ou anciens, de l'École des sciences sociales. Les séances commenceront par une communication faite par un étudiant, autant que possible sur des faits observés, éventuellement sur des articles de revues, des livres, etc.; puis viendront la critique et l'analyse de la communication, et un débat sur la question étudiée et les questions connexes (chaque communication doit comporter l'exposé, puis l'énoncé des « questions connexes » soulevées par l'exposé, — ce qu'en anglais on appellerait *Suggested topics).* La *Revue* tiendra ses lecteurs au courant des travaux de ces Conférences, et elle publiera les communications les plus remarquables qui y sont faites. La seconde séance aura lieu le lundi 11 décembre, à 8 heures du soir, dans la salle des professeurs de philosophie.

—

Bibliographia historica Belgica — *Dépouillement jusqu'en 1901 des articles de revues belges et étrangères intéressant l'histoire de Belgique, publié par les Membres du Séminaire d'Histoire de l'Université de Bruxelles* (1).

Cette publication faite avec un soin consciencieux et un grand esprit d'exactitude sera un utile complément aux travaux bibliographiques d'histoire de Belgique.

Ce travail a l'avantage de constituer un répertoire sur fiches rigoureusement complet de tous les articles relatifs à l'histoire de Belgique et aux sciences connexes, parus soit dans le pays, soit à l'etranger.

L'intitulé de la fiche, comme permet de le constater le spécimen que nous reproduisons, permet aussi bien le classement idéal que décimal.

338.6 Métiers **(493.62)** Liége **(09)** Histoire

1878. Chartes et privilèges du métier des Vignerons.
Bull. institut. arch. Liégeois. XIV, pp. 294-314.

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs qui en feraient la demande des fiches-spécimens et des prospectus.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Eugène Lameere, Docteur en philosophie et lettres, secrétaire de la *Bibliographia historica Belgica,* 119, chaussée de Charleroi.

—

Académie royale des sciences de Turin : Vallauri *Programme des deux premiers prix pour les années 1899-1902 et 1903-1906.* — L'Académie Royale des sciences de Turin, d'après le testament de son associé, M. le Sénateur Thomas Vallauri, décernera un prix au savant italien ou étranger, qui, du 1er janvier 1899 au 31 décembre 1902, aura publié *l'ouvrage le plus considérable et le plus célèbre dans le domaine des sciences physiques,* ce mot pris dans sa plus large acception.

(1) La publication de ce travail, commencée en 1896 par les membres du Séminaire, avait dû être retardée jusqu'à ce jour.

Un autre prix sera accordé par l'Académie susdite, sans distinction de nationalité, au savant qui, du 1er janvier 1903 au 31 décembre 1906, aura publié *le meilleur ouvrage critique sur la littérature latine.*

Le montant de chacun des prix susdits est de 30,000 livres italiennes, net, sauf le cas d'une diminution du taux de la rente italienne.

Les prix seront conférés une année après leur échéance.

Ils ne pourront être attribués aux membres italiens, résidants ou non résidants, de l'Académie.

L'Académie ne rendra pas les ouvrages qui lui auront été adressés.

On ne tiendra aucun compte des travaux manuscrits.

Le Président de l'Académie.
G. CARLE.

Le Secrétaire de la Classe des Sciences physiques, mathématiques et naturelles,
A. NACCARI.

Le Secrétaire de la Classe des Sciences morales, historiques et philologiques,
C. NANI.

—

Comité de patronage des étudiants étrangers à Genève. — Sous ce nom s'est constitué un comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université. Ce comité fait connaître aux professeurs étrangers, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui en manifestent le désir, les moyens de travail que les étudiants peuvent trouver à Genève. Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux Suisses, qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc. Le comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants, que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès. Le comité espère enfin être un jour en mesure de fournir des renseignements et des directions utiles aux Suisses qui vont étudier dans les Universités étrangères.

—

Les associations d'étudiants en Russie. — Le ministre de l'instruction publique, reconnaissant la grande importance qu'il y aurait à rapprocher davantage les professeurs et les étudiants, a ordonné aux autorités universitaires de poursuivre ce but par tous les moyens qui se trouvent à leur disposition. Le ministre recommande principalement l'institution de travaux pratiques, et la création, parmi les étudiants, de cercles littéraires et scientifiques, sous la surveillance et la direction des professeurs. Il voit encore un autre moyen de réaliser son but dans la création d'associations d'étudiants. Une somme de 3,262,000 roubles a été affectée par l'Empereur à cet usage, plus un subside annuel de 32,400 roubles pour l'institution de travaux pratiques.

LE MÉCANISME PHYSIOLOGIQUE

DES ANESTHÉSIES

PAR

ARMAND KLEEFELD
Étudiant en médecine à Bologne.

I

Les dernières recherches de Demoor et de Stefanovska, à l'Institut Solvay de Bruxelles, ont montré la nature de l'influence des anesthésiques sur les cellules nerveuses : les prolongements protoplasmatiques de Deiters et le prolongement cylindre-axile se rétractent et deviennent moniliformes. On a objecté que les préparations avaient été faites d'après la méthode de Golgi, c'est-à-dire au moyen de solutions chimiques concentrées et violentes, qui devaient certainement modifier le protoplasme des cellules, et plusieurs personnes très compétentes en la matière ont prétendu que la rétraction n'était pas due à l'action de l'anesthésique, mais à l'action des agents chimiques qui avaient agi sur le cytoplasme. Cette objection ne nous paraît cependant pas fondée, car des cellules soumises aux effets de la cocaïne, de la morphine, les cellules cérébrales d'animaux en hibernation, d'animaux morts par la congélation ont présenté les mêmes modifications. Les recherches des histologistes, que nous citions en commençant cet article, nous paraissent donc avoir une grande valeur physiologique. Elles sont d'ailleurs parfaitement en rapport avec nos

idées actuelles sur la constitution des neurônes : la science moderne admet, en effet, qu'il y a *contiguité*, et non *continuité* entre les prolongements des diverses cellules nerveuses. Il n'est donc pas illogique de dire, à titre purement hypothétique, que les prolongements peuvent, sous l'influence d'un excitant, se mouvoir, se contracter, se détendre, se mettre en rapport avec les prolongements d'autres cellules, en un mot que des associations anatomiques correspondant à des associations fonctionnelles peuvent se produire dans notre système nerveux. Nous avons déjà cherché à établir ce fait dans un travail intitulé : *L'idée fixe chez les aliénés* (1), nous avons cherché à démontrer que toute association d'idées correspondait à un véritable circuit cellulaire en tout semblable à un circuit électrique qui s'établirait dans les centres nerveux.

Nous ne développerons plus ici cette hypothèse, mais nous verrons qu'elle peut expliquer les phenomènes qui se passent dans la chloroformisation.

Dans l'anesthésie chirurgicale générale, on constate d'abord une période d'excitation caractérisée par de l'agitation, des mouvements brusques et saccadés, des secousses convulsives; dans une seconde période, à l'approche de l'insensibilité, le sujet a des hallucinations : il entend des sons, des bruits de cloches, des éclats de rire; puis vient la période d'insensibilité et, enfin, la période de réveil.

Diverses théories ont été émises pour expliquer ces phases successives ; on peut en somme les ramener à trois catégories : la théorie *chimique* dont les défenseurs prétendent que l'anesthésie serait due à une désoxydation de l'oxyhémoglobine (nous ne la citons qu'au point de vue historique); la *théorie physique* qui explique l'anesthésie par une déshydration de la couche corticale; ses partisans ont malheureusement oublié que le chloroforme n'est pas un corps avide d'eau, qu'au contraire il est presque insoluble dans ce véhicule. Cette hypothèse n'est donc pas soutenable. La troisième, la *théorie nerveuse* a pour point de départ une modification du protoplasme des cellules nerveuses. Nous avons cher-

(1) *Revue de l'Universit de Bruxelles*, t. IV, pp. 611-631.

ché quelle pourrait bien être cette action et nous proposons une théorie qui concorde avec l'hypothèse de l'orientation des neurônes. Nous savons, en effet, d'après les expériences de Demoor, que le chloroforme supprime, fait cesser la contiguité, qui, à l'état physiologique, existe entre les diverses cellules nerveuses.

Cette action n'est pas brusque, immédiate, instantanée : tous les prolongements ne se rétractent pas en même temps. De là résulteront des rapports de continuité anormaux, qui dans le cerveau, dans la moelle, dans le bulbe du sujet donneront lieu à des associations anormales, à des circuits anormaux, pathologiques, s'il est permis de nous exprimer ainsi. L'excitation nerveuse parcourra ces circuits et donnera lieu à des contractions musculaires brusques et violentes *de peu de durée*, précisément parce que l'orientation n'est pas stable comme nous allons essayer de l'expliquer. Un prolongement soit protoplasmatique, soit cylindre-axile, devient moniliforme ; en se rétractant, il rencontre le prolongement d'une autre cellule. Ce circuit, cette association parcourue par le flux nerveux donnera lieu soit à un cri, soit à un mouvement saccadé. Cependant le prolongement continue à se rétracter, la contiguité cesse, et par suite le mouvement musculaire. Mais un autre prolongement peut aussi venir se mettre en contact avec le cylindre-axe d'une cellule quelconque : nouveau circuit, nouveau mouvement. Toute une série d'actes rapides se produiront donc : c'est la période d'excitation. On pourrait nous objecter que vu le nombre infini de neurônes qui existent dans les centres cérébraux, des milliers d'associations devraient se produire et par suite des milliers d'actes différents. A cela, on peut répondre d'abord que le chloroforme ou l'anesthésique employé agit sur toutes les cellules nerveuses : tous les prolongements se rétracteront donc en dirigeant leur masse vers le corps cellulaire.

Si tous les prolongements étaient égaux, ce qui n'est pas, et s'ils prenaient tous en même temps la forme de chapelet, aucune rencontre ne pourrait se produire, aucun circuit ne s'établirait et par conséquent aucun acte n'aurait lieu.

Mais les prolongements n'ont pas tous la même longueur. Il suffit de regarder, de comparer deux cellules nerveuses, deux neurônes, pour en être absolument persuadé. Si les différences

sont très minimes, il y aura peu de chances que le contact s'établisse; au contraire, si les différences sont grandes, les contacts seront plus faciles.

D'un autre côté, plusieurs associations cellulaires peuvent, nous dirons même doivent le plus souvent intervenir dans l'accomplissement d'un acte. Prenons par exemple la flexion de l'avant-bras sur le bras, il est évident que plusieurs muscles interviendront; en premier lieu, les muscles fléchisseurs : biceps, coraco-brachial, brachial antérieur. A cause de la direction de l'axe de la trochlée humérale, la main est portée dans la flexion vers la poitrine. Il en résulte que les muscles abducteurs devront aussi intervenir, et ce sera la résultante de ces forces combinées qui amènera la flexion de l'avant-bras sur le bras.

Nous constatons donc que cet acte de flexion, si simple en apparence, est en réalité très compliqué et exige l'intervention de plusieurs neurônes. D'un autre côté, des cellules nerveuses en circuit peuvent exercer une action inhibitrice sur l'association déjà formée, et enrayer en partie le mouvement. Il résulte de cet examen que : 1° les associations ne seront pas aussi nombreuses que le ferait prévoir le nombre infini de neurônes, et 2° plusieurs associations interviennent pour produire une action combinée. On peut donc comprendre qu'une période d'excitation doit exister dans l'anesthésie : le sujet se débattra, poussera des cris, exécutera des mouvements très violents des bras, des jambes, de la tête ; mais ces actes seront toujours très rapides, varieront constamment et manqueront toujours d'unité.

Dans cette période, le sujet a encore la notion du monde extérieur; il pense encore, il peut essayer de raisonner, mais son raisonnement ne peut plus être logique. En effet, dans notre hypothèse, tout raisonnement simple ou complexe correspond à une association volontaire, simple ou complexe de neurônes. Dans le cas qui nous occupe, le chloroforme ou l'anesthésique employé a amené la rétraction des prolongements neurôdendritiques et cylindre-axiles. L'association, l'orientation des neurônes ne peut donc plus se faire normalement, et c'est précisément là, toujours d'après notre hypothèse, l'explication des hallucinations, des sons, des bruits que les sujets croient entendre au

moment où l'insensibilité approche : nous avons vu que c'est à ce moment que les associations *anormales* se forment : un bruit de pas, de parole, au lieu d'être perçu *normalement*, sera perçu *anormalement* et amènera chez le malade les hallucinations en question.

L'action du chloroforme continuant, les prolongements se rétractent de plus en plus et finissent par devenir complètement moniliformes. La contiguité a cessé d'exister entre les divers neurônes, le contact n'existe plus. Aucune impression extérieure ne pourra plus arriver dans les centres nerveux supérieurs, le malade ne peut plus penser, ne peut plus raisonner, puisque la pensée provient toujours d'une impression du monde extérieur, puisque l'association anatomique est devenue impossible; il ne peut plus sentir puisque les circuits nerveux sont ouverts. Les réflexes cérébraux, les réflexes médullaires ne pourront plus avoir lieu puisque les arcs reflexes n'existent plus. Ici l'expérience et l'observation confirment notre hypothèse. Les malades soumis à l'action d'un anesthésique ne sentent évidemment plus; ils déclarent tous qu'à un certain moment ils ont cessé de penser, et plusieurs nous ont dit qu'à un instant déterminé ils ont éprouvé une sensation bizarre, une véritable sensation de contraction dans leur cerveau, après laquelle leur vie psychique a cessé. Cette sensation correspond peut-être à la rétraction des neurônes, mais nous n'oserions pas affirmer catégoriquement le fait. Nous le citons d'ailleurs à simple titre de curiosité, puisque la sensation cellulaire est inconsciente. Quant à la non-existence des réflexes dans l'anesthésie, elle est connue depuis très longtemps. Nous avons néanmoins refait des expériences sur l'homme et les animaux. Sur l'homme, nous avons porté sans résultats des excitations mécaniques (pincement, piqûre); sur les animaux (chien, chat, lapin, grenouille), nous avons commencé par l'excitation mécanique sans obtenir de réflexes. Une goutte d'acide sulfurique *(excitation chimique)*, placée à l'extrémité d'un membre, n'amène aucune contraction. Quant à l'excitant électrique (courant de pile, courant induit), nous n'en parlerons pas ici, ayant réservé cette question pour la suite.

A cette *période d'insensibilité* succède, après un certain temps,

la *période de réveil.* Celle-ci aura lieu quand, l'action du chloroforme ayant cessé, les prolongements auront repris leur état normal et physiologique : le contact, les rapports de contiguité se rétablissent, la sensibilité revient *peu à peu;* le sujet croit sortir d'un rêve et jette autour de lui des regards hébétés. De même que les prolongements ne se rétractent pas subitement, de même ils ne reprennent pas instantanément leur état normal. Ici encore en s'allongeant, ils donnent lieu à des associations qui provoqueront des contractions musculaires.

A l'inverse de la période d'excitation, les mouvements sont ici très faibles. Ce fait peut s'expliquer :

En effet, dans la première période, alors que l'anesthésie commence à se produire, le sujet est doué de toute sa volonté, et ce sera cette force qui circulera dans les circuits et amènera les saccades, dont nous avons parlé au commencement de ce travail. Au contraire, lors du réveil, la volonté du malade a été totalement suspendue pendant un certain laps de temps; sa puissance sera donc notablement diminuée et c'est pour cela que nous voyons ceux qui sortent de l'anesthésie contracter lentement un bras ou une jambe. Mais avant que ces phénomènes se manifestent, les réflexes peuvent déjà se produire. On constate qu'ils ont lieu dans les membres *inférieurs* avant de se manifester aux membres supérieurs et à la face. C'est ainsi que nous avons vu très souvent, que le pincement d'une joue, d'un bras n'avait aucune suite, alors que la même excitation portée sur la jambe était *toujours* suivie d'une contraction, si le moment était bien choisi. Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur ce point, en ce moment : nous le reprendrons plus loin. Nous nous bornerons à faire les remarques suivantes : immédiatement *après* la période d'excitation, on peut encore constater des réflexes à la face, aux membres supérieurs et aux membres inférieurs. Puis cessent les réflexes faciaux, puis ceux des membres supérieurs, puis ceux des membres inférieurs. Au contraire, au moment où la sensibilité *va* réapparaître, les réflexes se produisent *d'abord* dans les membres inférieurs, puis dans les membres supérieurs, puis à la face. Ce sont donc les membres inférieurs qui restent excitables *le plus longtemps*, et qui redeviennent excitables *les premiers.*

Dans l'explication que nous proposons pour les différentes phases de l'anesthésie, un point est resté obscur : le chloroforme et d'une façon générale les anesthésiques agissent-ils uniquement sur les neurônes des centres nerveux supérieurs, en y comprenant la moelle, ou agissent-ils également sur les terminaisons des nerfs ?

Les filets nerveux se terminent, comme nous le savons, par l'histologie, de façons très différentes : dans la rétine, sous forme de cônes et bâtonnets; dans la langue, sous forme de papilles; dans la peau, à l'état de corpuscules du tact, de Krause, de Pacini; dans l'oreille interne, à l'état de cellules de Corti, de Deiters, de Claudius; dans les fosses nasales sous l'aspect de cellules olfactives; dans les muscles striés, à l'état de plaque terminale de Kühne.

Dans cette étude, nous ne nous occuperons que des modifications de cette dernière, comptant, dans des travaux ultérieurs, chercher à élucider ce qui se passe dans les autres terminaisons nerveuses.

II

Les principaux agents anesthésiques, employés aujourd'hui en médecine, sont l'éther sulfurique, le chloroforme ou un mélange de ces deux corps. Le protoxyde d'azote est totalement abandonné depuis un certain temps, parce que l'action qu'il détermine n'est pas uniquement analgésique, mais en réalité toxique. Dans nos expériences, nous ne nous sommes servi que d'éther et de chloroforme. Pour les animaux, nous avons expérimenté de préférence sur la grenouille, et cela pour plusieurs raisons.

Chez le lapin et le chien, il est très difficile de saisir le moment où le sommeil se transforme en mort. Pour des expériences de peu de durée, ces animaux conviennent parfaitement, mais dans nos recherches, où le sommeil devait souvent être assez long, il est arrivé plusieurs fois qu'un excès de chloroforme ou d'éther sulfurique amenait la mort (c'est-à-dire la mort de l'individu et non de toutes les cellules), et les résultats étaient faussés.

Pour la grenouille, au contraire, la mort n'a pas beaucoup

d'importance et ne change rien aux conclusions, parce que les réflexes, comme Claude Bernard l'a démontré. continuent à se produire, même quand l'animal a cessé de vivre. Telles sont les raisons qui nous ont engagé à choisir cet animal.

Nous avons dit que les réflexes ne se produisaient plus dans l'anesthésie.

Le lecteur n'aura pas oublié que nous avons, à ce propos, fait remarquer que l'électricité amenait cependant des contractions. Nous établirons, dans la suite, que celles-ci ne se produisent pas par voie réflexe, mais bien par voie directe. Pour le moment, bornons-nous à étudier l'action de l'électricité.

Nous avons employé les deux espèces de courants : courants de pile et courants induits. Disposant d'une source d'énergie fixe, 110 volts, nous nous sommes servi des courants dérivés, en faisant usage d'un cadre de résistance et d'un petit rhéostat, ce qui nous permettait de régler le courant à volonté. Un voltmètre et une boîte de résistance différentielle nous permettaient de calculer facilement l'intensité du courant et la résistance des tissus traversés, en vertu de la loi d'Ohm : $I = \frac{E}{R}$. Dans l'anesthésie, la contractilité musculaire diminue énormément. Nous avons pu constater qu'un courant de pile inférieur à 10 volts n'amène aucune contraction ni à la fermeture, ni à l'ouverture ; à 10 volts, une contraction se produit à la fermeture, et à 30 volts, à la rupture, si l'excitateur est placé au *haut* de la cuisse, près de l'abdomen. Si nous excitons soit le bas de la jambe, soit la patte, quelle que soit l'intensité du courant, l'excitation reste sans réponse.

Avec les courants induits, les résultats sont absolument les mêmes, sauf pour les points suivants : si le courant est faible, c'est l'excitation de rupture qui se produit d'abord ; si le courant est fort, on obtient les deux contractions.

Il est inutile de dire que, pendant le passage des deux courants de pile, il n'y a pas de secousse musculaire, le courant induit produisant le tétanos physiologique.

La première remarque que nous pouvons faire sera donc la suivante : Les lois de Pflüger sur les secousses produites par

l'excitation électrique sont notablement modifiées. Elles existent toujours en principe, puisque avec un courant de pile faible on obtient d'abord, comme nous l'avons dit, la contraction de fermeture et non la contraction de rupture, et qu'avec un courant fort, on obtient les deux contractions. Il est bien entendu que, par les mots faible et fort, nous n'entendons pas des courants de 3 à 5 milliampères et de 10 à 20 milliampères, comme dans la théorie de Pflüger. L'intensité du courant doit être de beaucoup supérieure à ces chiffres. Il est difficile de donner un ampérage exact, parce qu'il varie suivant l'animal employé, mais en moyenne, il nous a fallu de 20 à 25 milliampères pour constater la contraction de fermeture, et 50 à 60 milliampères pour obtenir celle de rupture.

Avant de parler des courants ascendants et descendants, il convient de dire quelques mots sur la secousse musculaire elle-même. Pour l'étudier, nous avons employé la méthode ordinaire, c'est-à-dire : le myographe à chariot, un diapason comme appareil diviseur du temps. Le tracé graphique obtenu ne ressemble pas du tout aux tracés ordinaires. On constate d'abord que la secousse dure 20 centièmes de seconde au lieu de 14. La période d'excitation latente est très longue : 3 1/2 centièmes de seconde, la période d'énergie croissante dure 10 centièmes et celle décroissante 5 1 2 à 6 centièmes de seconde.

Dans l'état normal, la période d'énergie croissante est, au contraire, plus courte que la période d'énergie décroissante.

Nous voyons donc que si on applique l'excitateur électrique sur le muscle et, bien entendu, si le courant est assez fort, la contraction est presque immédiate, mais dure assez longtemps, en augmentant progressivement; puis vient la période de fatigue qui est très brusque et très rapide. Il est facile de montrer que les contractions, dont nous parlons, sont les résultats de l'excitation directe du muscle et non de l'excitation réflexe. Il suffit pour cela de faire l'expérience suivante : On chloroforme une grenouille, puis on met à nu le nerf sciatique. On le sectionne. Puis on excite électriquement le bout central et on ne constate aucune contraction dans l'autre patte. Or, il est évident que si les réflexes pouvaient se produire, nous devrions avoir la contrac-

tion : l'exication parcourt, en effet, le nerf, arrive aux cellules médullaires. De là, elle devrait se transmettre à l'autre nerf sciatique et amener la contraction musculaire. Mais, comme nous savons que le chloroforme rétracte les prolongements des cellules nerveuses, il en résulte que les neurônes médullaires ne sont plus en contact les uns avec les autres et il est, par conséquent, impossible à l'excitation de passer dans l'autre moitié de la moelle, puisque le circuit est ouvert.

On peut se demander pourquoi l'électricité amène une contraction, alors que les excitations chimique et mécanique ne produisent rien. La première explication qui vient à l'esprit est la suivante : Nous employons des courants très intenses, leur action doit donc nécessairement être plus puissante que celle d'une piqûre, d'un pincement, d'une goutte d'acide acétique ou sulfurique. De plus, le protoplasme des fibres musculaires conserve jusqu'à la mort de la cellule une de ses propriétés fondamentales, la contractilité. Elle diminue, comme nous l'avons dit, et Ranke a démontré, il y a déjà bien longtemps, que la sensibilité à l'excitant physique ou chimique disparaît rapidement, alors que la sensibilité à l'excitant électrique persiste.

Ce qui prouve encore que nous n'avons pas affaire à des réflexes, mais bien à des actions *directes*, c'est que ces contractions n'obéissent en rien aux lois de Claude Bernard. D'après la loi de localisation ou d'unilatéralité, lorsque l'on excite faiblement le membre inférieur, par exemple, il doit seul se contracter; l'excitation augmentant, il arrive un moment où le membre supérieur se contracte aussi. Or, dans le cas de l'anesthésie, nous avons eu beau augmenter l'intensité du courant, jamais la loi d'unilatéralité n'a pu être vérifiée. Il en est de même de celles de l'irradiation ou de la symétrie : l'excitation devrait se propager, s'irradier dans les autres membres; or, cela ne se constate pas. La loi de l'ébranlement prolongé ne peut évidemment pas se retrouver dans notre cas. D'après elle, en effet, la cellule qui a travaillé ne rentre pas immédiatement à l'état de repos, ce qui amène deux ou trois secousses successives d'intensité de plus en plus faible. Notre hypothèse peut

expliquer l'impossibilité de ce phénomène dans le cas de l'anesthésie : à cause de l'état moniliforme des prolongements de Deiters et du cylindre-axe, l'excitation ne pourra pas arriver jusqu'à la cellule du neurône sensitif, ou si elle y arrive, elle ne pourra pas se transmettre à la cellule du neurône moteur. De sorte que même si l'ébranlement prolongé se manifestait dans le protoplasme cellulaire, il ne correspondrait pas à l'ébranlement *musculaire* prolongé.

Enfin, la dernière loi, la loi de la coordination est théoriquement impossible.

Nous savons, en effet, que les réflexes *paraissent* toujours avoir un but : repousser l'excitant. C'est ainsi que nous voyons une patte se contracter pour s'éloigner de l'excitant, puis s'étendre pour le repousser; les autres membres interviennent aussi comme s'ils voulaient venir en aide au membre attaqué. Ces faits ne peuvent s'expliquer que par l'habitude et l'hérédité : ce sont des actes conscients, devenus inconscients. Dans notre hypothèse, nous les considérons comme dus à une association de neurônes devenue stable par l'habitude. Or, ici chez l'animal anesthésié, la contraction des prolongements a certainement changé l'orientation cellulaire et rend, par conséquent, impossible la coordination des mouvements. L'expérience vient confirmer ces vues théoriques. En augmentant l'intensité du courant jusqu'à 500 milliampères, nous n'avons pu constater que la contraction du membre excité, jamais une répulsion ne s'est produite et jamais les autres parties du corps ne sont intervenues. Tout ceci semble montrer que les réflexes ne peuvent plus se produire dans l'anesthésie.

Quant à la question des courants ascendants, c'est-à-dire des courants dont le pôle — est le plus éloigné de la moelle et des courants descendants, c'est-à-dire de ceux où le pôle + est le plus éloigné de la moelle, il est impossible de l'étudier, parce que, comme nous le verrons plus loin, l'excitation chez l'animal anesthésié ne peut plus passer du nerf dans le muscle. De même, nous avons vainement cherché à savoir si l'excitation de fermeture se portait au pôle + ou au pôle —. Ces expériences sont théoriquement impossibles à vérifier par la méthode de Pflüger.

En effet, ce procédé exige la comparaison des périodes d'excitation latente, l'excitation étant faite d'abord près de la moelle et ensuite loin de la moelle, mais toujours sur *le nerf lui-même.* Or, nous avons dit que l'excitation ne peut plus passer des filets nerveux dans les fibres musculaires. Il est donc impossible d'avoir des secousses musculaires, de comparer les périodes d'excitation latente et, par suite, de déterminer le pôle où a lieu l'excitation.

Nous pouvons résumer toutes ces expériences dans le tableau suivant :

A. — COURANTS DE PILE						
Intensité du courant	Excitateur sur le nerf	Excitateur à l'extremité du membre	Excitateur sur le membre près de la moelle	Passage du courant	Fermeture	Ouverture
milli-amp.						
10 à 15	Rien	Rien	Rien	Rien	Rien	Rien
20 à 25	Id.	Id.	Contraction	Id.	Contraction	Id.
50 à 60	Id.	Id.	Contraction	Id.	Contraction	Contraction
B. — COURANTS INDUITS						
Faible	Rien	Rien	Contraction	Rien	Rien	Contraction
Fort	Id.	Id.	Tétanos physiologique	Tétanos physiologique	Contraction	Contraction

On aura remarqué que pour avoir une contraction, il est nécessaire de porter l'excitateur sur les parties charnues, soit au haut de la cuisse pour le membre inférieur, ou au haut du bras pour le membre supérieur. Ce fait peut paraître bizarre. Mais il est simplement dû à l'action irritante et caustique du chloroforme. Pour

endormir l'animal, nous le plaçions sous une cloche contenant de l'ouate imbibée de l'anesthésique en question. Il est, dès lors, évident que les vapeurs émises par le liquide doivent irriter tous les tissus. Leur action chimique sera évidemment la plus puissante là où la surface sera la plus grande et le volume le plus petit. Ces conditions sont précisément réalisées par les extrémités des membres qui, à cause de leurs digitations, présentent une grande surface pour un petit volume. On peut, d'ailleurs, démontrer expérimentalement le fait, en recouvrant d'huile, ou, ce qui est encore mieux, de paraffine dissoute dans du xylol, les membres de l'animal (avant de le placer sous la cloche). On parvient ainsi à protéger plus ou moins les tissus contre les vapeurs, et l'excitation portée aux extrémités est suivie, si la chloroformisation n'a pas été trop longue, d'une légère contraction. On peut aussi plonger directement, pendant quelques instants, une patte de grenouille dans le chloroforme. On ne constate alors aucune réponse soit à l'excitation mécanique du pincement, chimique de l'acide sulfurique, et physique de l'électricité. Cette action caustique, irritante, est tellement vive, tellement énergique, tellement puissante, qu'il suffit de soumettre un membre du même animal aux vapeurs de l'anesthésique pour le durcir presque instantanément, et rendre, pour ainsi dire, absolument impossible le jeu des articulations. Un autre facteur, qui intervient dans le phénomène en question, est l'irritabilité musculaire elle-même. Il est clair que l'irritabilité sera la plus grande là où il y aura le plus de muscles, c'est-à-dire à la cuisse. Dès lors les contractions se produiront beaucoup plus facilement si l'excitateur est placé dans un endroit charnu, comme la cuisse, que s'il est mis dans un endroit peu charnu, comme la patte.

Un autre action des anesthésiques sur les muscles, c'est l'augmentation de leur résistance électrique.

Cette augmentation est probablement due à une coagulation de la myosine. Ranke a démontré que la myosine mise en présence du chloroforme donne un précipité floconneux. C'est, d'après nous, cette action chimique qui change la résistance. En arrosant le membre de sérum physiologique, la résistance diminue, mais ce fait a pour cause, croyons-nous, la transmission d'une partie du courant par le chlorure de Na.

Quant à la conductibilité des nerfs, elle diminue également. Nous avons répété des expériences connues depuis longtemps, qui consistent à entourer un nerf d'un tube contenant du chloroforme. On l'excite: la période d'excitation latente est beaucoup plus longue, ce qui démontre que la conductibilité est notablement amoindrie.

III

Dans tout ce qui précéde, un point est toujours resté obscur. Le chloroforme agit-il uniquement sur les cellules du systéme central, ou sur les neurônes centraux et les extrémités des fibres nerveuses à la fois? La question aurait pu être résolue histologiquement comme cela a été fait pour le cerveau, la moelle, le bulbe. Mais les plaques terminales étant d'une délicatesse extrême, étant profondément altérées par les moindres agents chimiques, nous avons préféré traiter la question au point de vue physiologique.

La première expérience que nous avons faite consistait à isoler un nerf sciatique, à le sectionner, puis à exciter électriquement le bout périphérique : aucune contraction ne se produisit. Ce fait semble déjà indiquer que l'excitation ne se transmet plus du nerf dans le muscle. Mais on peut faire une autre expérience beaucoup plus probante, l'expérience que Claude Bernard a faite pour démontrer l'action de la strychnine et du curare. On place un lapin sur le chevalet à vivisection. On met à nu un nerf sciatique. *Sous* ce nerf, on passe un fil et on fait une ligature de la patte. Il est donc impossible au sang d'arriver dans le membre. Alors seulement, on chloroforme l'animal, et quand l'anesthésie est complète, on met à nu l'autre nerf sciatique. On pose l'excitateur électrique sur le nerf de la cuisse ligaturée : à la fermeture du courant, une secousse se produit. La même excitation portée sur l'autre nerf n'amène aucune contraction. Cette expérience s'interprète très facilement : la ligature de la patte a empêché l'action toxique du chloroforme sur la terminaison du nerf, puisque ce sont les vapeurs, transportées par le sang, qui viennent agir sur les filets nerveux. L'anesthésique a, au contraire, profondément modifié la plaque terminale de l'autre nerf, puisque l'excitation

n'amène plus de contraction. On ne peut pas dire que c'est le nerf *lui-même* qui a changé, puisque nous avons vu que le nerf de la patte ligaturée transmet parfaitement l'excitation. Il faut donc que ce soit la plaque terminale qui soit modifiée. Nous devons cependant faire remarquer que, dans l'anesthésie, cette modification n'est pas concomitante à la rétraction des prolongements nerveux. Elle est postérieure. On peut le démontrer comme suit : On soumet une grenouille pendant environ 20 secondes à l'action du chloroforme, on la décapite pour empêcher les mouvements volontaires qui pourraient se produire. En général, les réflexes ne se produisent plus, ou très faiblement. Il faut donc que les cellules de la moelle, ou en général des centres nerveux, aient pris un aspect moniliforme. Or, si en ce moment on met à nu un nerf sciatique, on constate avec un courant de pile la contraction de fermeture si l'intensité est de 22 milliampères, et celle de rupture avec un courant de 70 milliampères. Mais si on laisse le chloroforme ou l'éther agir plus longuement, par exemple 150 à 180 secondes, l'excitation du nerf sciatique n'amenant plus de contraction, il faut que la plaque terminale ait été modifiée. Cette expérience démontre clairement que la rétraction des terminaisons des nerfs est postérieure à celle des cellules centrales.

Un fait analogue se constate par rapport au système cérébro-spinal : toutes les cellules ne deviennent pas en même temps moniliformes, mais le chloroforme agit d'abord sur l'encéphale, puis sur les parties supérieures de la moelle et enfin sur les parties inférieures. On pourrait presque dire que l'irritation se transmet de cellule à cellule, comme le prouvent les observations suivantes : l'individu anesthésié ne peut plus raisonner, alors que les réflexes peuvent encore se produire dans les bras et les jambes. Ceci nous prouve donc que des modifications se sont produites dans le cerveau, alors que la moelle est encore normale. L'action de l'anesthésique continuant, le bras n'obéit plus à l'excitation alors que la jambe reste irritable, ce qui exige un changement dans la partie supérieure de la moelle. Enfin plus de réflexes dans le membre inférieur : tout le système nerveux est alors moniliforme.

Nous avons constaté le même fait, mais d'une façon plus précise, chez les animaux. Voici comment : nous assujettissions le membre

inférieur et le membre supérieur chacun séparément au levier d'un myographe simple. Les contractions devaient donc s'inscrire simultanément sur le cylindre enregistreur. Puis nous placions dans la moelle deux excitateurs, l'un au niveau des membres supérieurs, l'autre au niveau des membres inférieurs. Le courant fourni par quelques éléments Bunsen en tension traversait un métronome qui battait la 1/2 seconde, de là, il se bifurquait et se rendait dans les deux excitateurs. On chloroforme *alors* la grenouille et après 30 à 35 secondes, on ferme le circuit. — Les deux membres se contractent un certain nombre de fois, puis tout à coup la contraction du membre supérieur cesse, alors que l'inférieur continue à se contracter pendant un certain temps. Un diapason inscrivant le temps sur le cylindre enregistreur permet de contrôler le temps qui sépare la période pendant laquelle nous avons deux contractions et le moment où les contractions du membre inférieur cessent. La ligne horizontale du tracé montre que le membre inférieur est complètement anesthésié, et la différence de temps est le temps nécessaire à la transmission de l'anesthésie des cellules supérieures aux cellules inférieures de la moelle.

Ce temps est d'environ une seconde. La distance qui sépare les deux excitateurs est d'environ 0^m04. La vitesse de l'action anesthésique est donc de 0^m04 par seconde, soit 2^m40 par minute ou 144 mètres à l'heure, vitesse qui n'est par conséquent pas très grande.

Il nous reste maintenant à parler de l'anesthésie locale. La question est de savoir si ce sont simplement les extrémités nerveuses ou les cellules centrales, ou encore les deux à la fois qui sont modifiées. Nous croyons que l'anesthésique local agit simplement sur les terminaisons nerveuses de la région. Plusieurs observations le prouvent : en projetant, par exemple, du chlorure de méthylène sur la main, cette partie devient insensible, le froid a complètement modifié les filets nerveux. Mais le malade peut penser, raisonner. Aucun changement ne s'est produit dans le cerveau; dans la moelle non plus, car on peut provoquer le réflexe par une excitation portée, par exemple, au-dessus de la partie anesthésiée. Il en est de même de l'anesthésie de l'œil, par le chlorhydrate

de cocaïne : le sujet conservant toute sa lucidité d'esprit, il faut admettre que les centres nerveux sont absolument normaux.

On peut d'ailleurs faire des expériences plus directes : on anesthésie par l'éther la patte d'une grenouille. Le membre anesthésié ne peut plus se mouvoir, alors que les autres parties du corps ne sont pas dans cet état. Donc, pas de troubles dans l'encéphale. On met alors à nu le nerf sciatique du membre anesthésié et on l'excite par l'électricité. On obtient une contraction dans *l'autre* patte. Les nerfs conduisant l'excitation dans les deux sens, il faut admettre que :

1° L'excitation est arrivée à la plaque terminale, mais n'a pu franchir celle-ci (membre anesthésié) ;

2° L'excitation conduite par le nerf est arrivée à la moelle, l'a traversée, s'est rendue dans l'autre nerf sciatique, pour arriver dans la plaque terminale et provoquer la contraction du muscle.

Cette expérience montre clairement ce qui se passe dans l'anesthésie locale : l'action chimique ou physique (froid) des produits employés amène une modification dans la distribution des ramifications nerveuses et dans l'irritabilité des muscles, mais les nerfs et le système nerveux central ne sont pas atteints. Il est évident que les mêmes substances peuvent avoir une action sur les tissus eux-mêmes, mais ce point sort de notre sujet.

Dans tout ce qui précède, nous avons toujours basé notre théorie sur les recherches de Demoor et de Stefanowska, quant à l'état moniliforme des cellules nerveuses. Nous avons déjà, en commençant cet article, exprimé notre opinion sur la valeur scientifique de ce travail. Nous en dirons encore quelques mots pour finir. Il est évident que nous n'avons pas de preuves *absolues* pour pouvoir affirmer que le chloroforme exerce sur les cellules vivantes l'action que nous constatons quand les cellules sont mortes. Tout nous pousse cependant à croire qu'il en est bien ainsi. Nous avons déjà discuté la question des réactifs chimiques, et nous avons montré que vu le grand nombre de cas absolument *différents* (action de la morphine, de la cocaïne, de l'éther, du chloroforme, sommeil hibernal), cette objection ne présentait pas une grande importance. Il nous semble que l'on peut dire, sans trop craindre d'être dans l'erreur, que les anesthé-

siques contractent les prolongements des cellules nerveuses, à l'état de vie, et que plus tard, quand les vapeurs toxiques ont été enlevées par le sang, les neurônes reprennent leur état physiologique normal. Ce qui nous pousse à considérer ce fait comme vrai, c'est qu'il peut expliquer, comme nous avons essayé de le montrer, les différentes phases de l'anesthésie et tous les phénomènes électriques et mécaniques qui se passent dans cet état.

L'étude que nous avons faite sur l'action du chloroforme est venue corroborer l'hypothèse que nous avions émise il y a quelque temps : les prolongements peuvent se contracter, se mouvoir sous l'influence d'une cause interne, d'un facteur biologique, la volonté; ils peuvent par conséquent s'associer et se désassocier, et nous pensons que toute association fonctionnelle correspond au substratum anatomique dont nous parlons.

Il nous semble aussi que cette hypothèse peut s'appliquer au sommeil : on l'explique par l'action des ptomaïnes et des leucomaïnes, action qui serait soporifique. Mais ce n'est guère une explication, puisque l'action des narcotiques n'est pas expliquée. Nous ne voyons aucune impossibilité à admettre que ces leucomaïnes et ces ptomaïnes ont la même influence sur les neurônes que le chloroforme, l'éther et les autres anesthésiques; les prolongements se rétractent, suppriment par conséquent les communications avec le monde extérieur, c'est-à-dire la sensibilité et la motilité. De même, le raisonnement devient impossible puisque les associations ne peuvent plus se faire. Nous pourrions même invoquer une preuve directe à l'appui de nos dires : dans le sommeil hibernal, les prolongements sont rétractés (préparations de M. Demoor). Notre sommeil ne peut-il pas être considéré comme un sommeil hibernal en petit, comme une anesthésie légère ? On peut nous objecter le rêve, nous dire que les neurônes ne peuvent pas être moniliformes, puisque des associations peuvent encore se faire. A cela nous répondrons que le sommeil n'est pas une anesthésie complète; il peut être comparé à une anesthésie légère, et nous expliquerons les rêves comme nous avons expliqué la période d'excitation. Ce qui est certain, et ce que personne ne contestera, c'est que le raisonnement n'existe plus dans le rêve, comme il existe à l'état de veille.

Par suite de la rétraction incomplète des prolongements, des associations peuvent encore se faire, et c'est là, pensons-nous, l'explication de la continuation de la vie psychique pendant le sommeil. Quant au réveil, il aura lieu, comme dans l'anesthésie, lorsque les corps narcotiques auront été enlevés par le sang et que les prolongements auront repris leur état normal.

Nous voyons donc que cette hypothèse de l'orientation des neurônes est confirmée par l'histologie et les expériences de physiologie; nous voyons qu'elle peut s'appliquer à un très grand nombre de cas, qu'elle peut expliquer logiquement un grand nombre de phénomènes, et c'est précisément la raison qui devrait nous pousser à faire des recherches de ce côté, à accumuler les preuves pour pouvoir donner, sans crainte de démenti, une explication de l'anesthésie, du sommeil, de la mémoire, de la pensée humaine.

UN ANACHRONISME ÉCONOMIQUE

COMMUNICATION

faite à la première séance du Séminaire d'Économie politique (1)

(École des sciences politiques et sociales)

PAR

L. DE RAET

Licencié en sciences économiques.

La période économique dans laquelle nous vivons est caractérisée par l'industrialisme, c'est-à-dire la production en masse au moyen des procédés mécaniques. Ce mode de production a eu pour résultat la baisse constante des prix des produits, conséquence elle-même de la diminution des frais de production : les prix de vente suivent la courbe des prix de revient. La baisse des prix, si elle est un bienfait pour le consommateur, amène par contre fatalement la mort économique du producteur qui travaille avec les anciens procédés de fabrication. En effet, il produit nécessairement moins vite, si pas toujours moins bien, et partant plus cher.

C'est un axiome pour la plupart des économistes que la production manuelle ne saurait lutter contre la production mécanique.

Et, cependant, lorsqu'on consulte les statistiques industrielles,

(1) Voir, d'autre part, le débat auquel cette communication a donné lieu et les dix thèses connexes dont elle était accompagnée.

on constate que même pour les industries où le machinisme semble avoir atteint le maximum de perfectionnement, la forme manuelle de production se maintient et ne paraît pas près de disparaître. Il en est ainsi, par exemple, pour la fabrication des tissus de laine, de coton et de lin, bien que le rendement des métiers mécaniques soit beaucoup plus considérable : ils peuvent, en effet, donner jusqu'à 200 coups de navette par minute, tandis que la vitesse des métiers à la main ne dépasse guère 60 à 80 coups. D'autre part, la réunion de ces métiers dans de vastes usines permet de diminuer les frais de force motrice en même temps que la main-d'œuvre, car un seul ouvrier peut surveiller plusieurs métiers à la fois.

Par quel miracle économique, par quel enchaînement de circonstances, les restes d'une production qui a tous les désavantages et qui paraît vouée à la mort, peuvent-ils se maintenir et lutter encore? L'étude concrète de chaque cas, de chaque industrie permet seule de dégager ces éléments.

Nous avons eu l'occasion d'étudier la situation d'un tissage à la main d'étoffes de laine, établi dans l'agglomération bruxelloise, et qui loin de décliner est en progrès constant, si l'on en juge par le nombre de plus en plus grand de métiers occupés.

I. L'ORIGINE.— Jusqu'en 1890, M. X... était maître tisserand à la main à Verviers. Avant de faire connaître comment il a été amené à s'installer à Bruxelles, il sera utile de donner une esquisse de l'organisation de l'industrie lainière dans l'agglomération verviétoise.

Au point de vue de l'organisation économique, on peut distinguer cinq catégories d'établissements :

1° *Les tissages mécaniques.* — Ce sont les établissements où les métiers sont mis en mouvement par un moteur. Ils sont, pour l'arrondissement de Verviers, au nombre de 71 et occupent 2,627 ouvriers et 1,488 ouvrières, soit en tout un personnel ouvrier de 2,887 personnes. Ces tissages sont établis dans les localités suivantes : Verviers (14), Andrimont (10), Dison (31), Ensival, Hodimont, Lambermont, Pepinster, Baelen, Petit-Rechain, Theux et Thimister.

2° *Les tisserands autonomes.* — Ce sont des tisserands à la main qui vendent directement leurs produits, soit au consommateur, soit au revendeur. Ils sont au nombre de 28, avec un personnel ouvrier de 19 personnes, localisés dans les communes suivantes : Bilstain, Chaineux, Cornesse, Dison (9), Ensival, Herve, Limbourg, Polleur, Theux, Thimister, Verviers (3).

3° *Les tisserands en atelier public.* — Les ateliers publics de Verviers sont des usines où on loue de la force motrice et souvent des métiers mécaniques à tissus à des tisserands n'en possédant pas. Ces tisserands travaillent *à façon*, c'est-à-dire à pièce, pour des fabricants, qui ne sont pas propriétaires de tissages. Ils forment une catégorie mixte entre le tissage mécanique et le tisserand à domicile. Ce sont des raisons techniques qui les obligent à s'agglomérer. Le jour où on pourrait leur fournir de la force motrice chez eux à bas prix, rien ne les différencierait plus, au point de vue économique, du tisserand à domicile. Ces tisserands travaillant dans les ateliers publics, sont au nombre de 87 : à Dison 48, à Hodimont 26, à Verviers 13.

4° *Les tisserands à domicile.* — Ce sont des tisserands à la main, qui travaillent chez eux pour le compte de fabricants de tissus. Ils se distinguent des tisserands autonomes en ce qu'ils ne vendent pas directement leurs produits, et les tisserands en atelier public en ce qu'ils travaillent à leur propre domicile et à la main; ils reçoivent la matière première, la laine, du fabricant et ne supportent aucun risque commercial. Ils habitent dans un grand nombre de communes de l'arrondissement de Verviers et dans la partie de l'arrondissement de Liége (Dalhem, Bombaye, Mortier, Mortroux) qui touche au premier; ils se répartissent en 661 tisserands et 328 tisserandes, soit en tout 989 personnes. De ce nombre, Dison en compte 268, Hodimont 17, Verviers 59 et Ensival 9.

5° *Les fabricants de tissus faisant fabriquer à domicile ou à façon.* — Ce sont des entreprises qui ne comportent pas de tissage. Parfois, " l'établissement „ se réduit à un bureau où l'on réunit les échantillons. Ces fabricants sont au nombre de 86, dont 44 à Dison, 10 à Hodimont, 14 à Verviers. Ils occupent, dans les dépendances de leurs bureaux, 65 ouvriers et 192 ouvrières à des

travaux de préparation (ourdissage, etc.) et de finissage (nettoyage, noppage des étoffes). Ce ne sont pas de simples intermédiaires commerçants; ils constituent, au contraire, un rouage important de l'industrie lainière, car ils alimentent de travail les tisserands à domicile et les tisserands en atelier public, dont il vient d'être question.

Ce qui frappe tout d'abord, dans cette organisation, c'est la coexistence des diverses formes de production dans une même commune.

Ainsi, en reprenant certains chiffres, nous avons pour les principaux centres de fabrication :

Communes	Tissages mecaniques	Tisserands à domicile	Tisserands travaillant dans les ateliers publics	Fabricants faisant fabriquer à domicile ou à façon
Dison . . .	31	268	48	44
Ensival . .	4	9	—	4
Hodimont .	10	17	26	10
Verviers . .	14	59	13	14

Mais ce qui est encore plus remarquable, c'est de constater que dans l'agglomération verviétoise, le tissage à la main occupe encore plus de 1,000 ouvriers (exactement : 28+19+989=1036), et le tissage mécanique seulement 3,000 (exactement 2887), soit à peine trois fois plus (1).

M. X... appartenait à la seconde catégorie de producteurs : celle des tisserands à la main autonomes. En 1890, il eut l'occasion d'acheter dix métiers à tisser à un industriel qui transformait son matériel de tissage à la main en tissage mécanique. Les hasards

(1) Les renseignements statistiques sont tirés du volume : *Répartition géographique des industries et des métiers*, publication du Recensement général des industries et des métiers, effectué le 31 octobre 1896, par les soins de l'Office du Travail de Belgique.

de la vie l'amenèrent à Bruxelles dans le bâtiment de l'usine désaffectée où nous l'avons trouvé. Il s'installa à un de ses métiers et se mit à tisser des étoffes de laine. « Les commencements furent durs, nous disait-il. Personne ne voulait de mes étoffes, quoiqu'elles fussent aussi bien tissées et apprêtées que celles des grands fabricants de Verviers. Mais voilà, je n'avais pas de relations commerciales. Finalement, je trouvai un client, une maison de confections de Bruxelles qui me prend encore aujourd'hui toutes mes pièces. Et croyez bien que ce n'est pas par commisération, car dernièrement, cette maison demanda des échantillons avec prix à l'une des firmes les plus importantes de Verviers (un tissage mécanique) et mes prix furent reconnus inférieurs, à qualité égale des étoffes. »

En 1894, notre tisserand put s'adjoindre un ouvrier, en 1896, il en avait deux et aujourd'hui les dix métiers qu'il possède sont constamment occupés.

II. LE MILIEU. — Au sud de l'agglomération bruxelloise, s'étend un quartier qui n'est pas encore la ville et qui n'est plus la campagne. C'est l'activité industrielle qui déborde sur la zone rurale. On y rencontre des usines de toutes natures, des maisons ouvrières et de petites fermes dont la terre arable se restreint tous les jours ou a déjà disparu. Ce quartier touche d'un côté à la partie urbaine d'Anderlecht, de l'autre à des prairies basses qui s'étendent au loin le long de la Senne. Dans ce dédale de voies à peine tracées et non encore dénommées, se trouve un vaste bâtiment d'usine. Il fut sans doute d'une location difficile, car le propriétaire l'a loué en détail à de petits industriels ou artisans. C'est là qu'après un véritable voyage d'exploration, nous avons découvert l'atelier de M. X... Il occupe une partie du premier étage du bâtiment. Son modeste logis, qui communique avec l'ancienne usine, se trouve dans la première d'une série de maisons ouvrières assez basses et adossées au grand bâtiment.

III. LE LOCAL. — L'intérieur de l'atelier présente un aspect beaucoup plus riant que l'extérieur : il est beaucoup plus propre que les ateliers publics de Verviers. Là, on sent l'absence de l'œil

du maître : chaque tisserand, qui a installé son métier mécanique dans le local, se sent chez lui et agit en conséquence. Les incendies sont si fréquents dans ces ateliers publics que les compagnies d'assurances refusent de contracter avec les propriétaires. Ici, on ne retrouve pas cet air délabré : l'atelier est spacieux et bien entretenu; il est éclairé par cinq hautes fenêtres; dix métiers à tisser sont alignés perpendiculairement à l'autre mur, de façon à laisser un espace libre de 3 à 4 mètres du côté de la partie éclairée. Une salle un peu plus petite fait suite au tissage et sert de magasin pour les laines. C'est là aussi que le patron tisserand prépare la besoge pour ses ouvriers. De l'autre côté de la salle de tissage, au-delà du palier de l'escalier qui donne accès à l'atelier, se trouve l'habitation de M. X..., deux chambres. Encore faut-il ajouter que l'une d'elles sert d'atelier à l'ouvrière chargée du nettoyage des étoffes.

IV. L'ORGANISATION TECHNIQUE(1).— Le tissage consiste en principe à entrelacer deux séries de fils dans un ordre quelconque ou déterminé à l'avance. Les fils de la première série s'étendent parallèlement d'un bout à l'autre de la pièce et constituent la chaîne: les autres (fils de trame) sont déroulés par la navette et viennent s'insérer perpendiculairement à la chaîne, en passant alternativement sur et sous un certain nombre des fils de chaîne.

Les fils destinés au tissage doivent subir d'abord une série d'opérations qui diffèrent suivant qu'ils sont destinés à former la chaîne ou la trame. Les écheveaux de fils, qui doivent concourir à la formation de la chaîne, sont d'abord enroulés sur des bobines, puis assemblés sur un rouleau nommé ensouple, en les rangeant bien parallèlement entre eux, dans le même ordre qu'ils occupent dans l'étoffe. Ce sont les opérations du *bobinage* et de l'*ourdissage*. Quant aux fils de trame, ils doivent passer par l'*époulage*, ou préparation des cannettes, qui sont glissées dans les navettes. Ces diverses opérations se font mécaniquement dans les grandes usines de Verviers.

(1) Cf. *Dictionnaire de l'Industrie*, par J. Lefèvre. Paris, 1899, pp. 818 et suivantes.

M. X... reçoit la laine filée de Verviers; l'ourdissage est fait par lui-même, et le bobinage ainsi que l'époulage sont confiés au plus jeune des ouvriers, qui se met, en outre, au métier à tisser, toutes les fois qu'il en a le temps.

Pour le tissage proprement dit, on y emploie de lourds métiers à la main. L'ouvrier doit déployer ici infiniment plus de force physique, que celui qui tisse à un métier mécanique. Au moyen des pieds, en appuyant sur les marches, le tisserand soulève les *lames* ou cadres qui servent à produire l'angle aigu dans lequel passe la navette entraînant le fil de trame. L'une des mains écarte le *battant* de sa position d'équilibre, fait passer la navette et laisse retomber le battant. (Le battant est un cadre rectangulaire pourvu d'un peigne à sa partie inférieure; il sert à chasser les fils de trame, les uns contre les autres de façon à produire un tissu serré.) Enfin, les yeux vont d'un bout à l'autre de l'étoffe, pour voir si celle-ci se tisse régulièrement, si elle ne se tord pas, s'il ne se forme pas de plis, si aucun des fils de chaîne ne se casse, si les fils de trame ne se replient pas de façon à être tissés en double, etc.

On comprend par cette seule énumération combien d'efforts et d'attention exige un tel travail de l'ouvrier, surtout si cette dépense de force musculaire et nerveuse se prolonge pendant un grand nombre d'heures, comme c'est le cas pour l'atelier qui nous occupe.

Quand l'étoffe sort du métier à tisser, soit mécanique, soit à bras, elle doit être nettoyée : on enlève les grains, boutons, pailles et chardons, qui sont des défectuosités de la laine, échappées au lavage et à l'échardonnage, on remaille à l'aiguille le manque des fils de trame ou de chaîne, on enlève les fils doubles, en un mot, on corrige les défectuosités du tissage. Ce sont les opérations du *noppage*, du *nettoyage* et du *rentrayage* des étoffes. Ce travail n'est pas effectué dans l'atelier étudié par une ouvrière du pays de Verviers, mais par une femme de Bruxelles, qui a été mise au courant par le patron.

Enfin, quand la pièce, ainsi revisée, sort du tissage, elle n'est pas encore prête à la vente, elle n'est pas *nadelfertig*, comme disent les Allemands. Elle doit subir diverses opérations : tondage,

foulage, pressage, lavage et décatissage, qui constituent les *apprêts*. Dans certains cas, elle est également teinte. M. X... donne à apprêter chez un industriel, dont l'atelier se trouve à peine à une centaine de mètres de son établissement. Si la présence de cet apprêteur peut sembler étrange, dans une ville qui n'est pas un centre de fabrication pour les étoffes, il suffira de faire remarquer que l'usine d'apprêts a comme voisine un tissage mécanique de laine important, et qu'elle travaille même pour des fabricants de Saint-Nicolas et d'Eecloo.

M. X... me disait, à ce propos, qu'il n'a aucun avantage à faire apprêter ses étoffes à Verviers. En effet, à Bruxelles le prix de l'apprêtage n'est pas plus élevé qu'à Verviers, le travail est tout aussi bien exécuté et, chose importante, il y a l'économie du prix de transport, soit fr. 1.20 par pièce, l'apprêteur payant le transport au retour.

V. LE PERSONNEL OUVRIER. — Les ouvriers sont tous originaires de Verviers ou des environs de Verviers. Des dix ouvriers, huit n'ont jamais tissé qu'au métier à la main; deux d'entre eux ont également travaillé dans un tissage mécanique. Au début, M. X... avait essayé d'initier à son travail deux ouvriers de Koekelberg, tisserands de coton, mais ils durent abandonner l'atelier après une matinée, trouvant le travail au-dessus de leurs forces.

Des dix tisserands, six sont plutôt de vieux ouvriers de 45 à 50 ans, mais encore très vigoureux. Les autres ont de 30 à 40 ans. Un seul ouvrier n'a pas atteint l'âge de 25 ans, c'est l'épouleur dont il est question plus haut. Trois sont célibataires, trois de ceux qui sont mariés ont installé leur ménage dans le voisinage de l'atelier et quatre retournent tous les samedis à Verviers retrouver leur famille. Le coupon du chemin de fer leur coûte fr. 1.80. La perte la plus grande qu'ils subissent, c'est qu'ils doivent finir de travailler le samedi à quatre heures et qu'ils ne peuvent être au travail le lundi avant dix heures du matin.

VI. LES HEURES DE TRAVAIL. — On travaille 12 heures par jour ; de 6 heures du matin à 8 heures du soir, avec 2 heures de repos. L'atelier est éclairé le soir au moyen de lampes à

pétrole. On y travaille donc plus que dans les tissages mécaniques, où la durée de la journée légale est de 11 1 2 heures. En fait, il est vrai, cette durée de 11 1/2 heures ne concerne que les personnes protégées, en vertu d'un arrêté royal de 1892, pris en exécution de la loi de 1889 sur le travail des femmes, des adolescents et des enfants. Mais, dans un grand tissage mécanique où les jeunes ouvriers ont une fonction déterminée, noueurs de chaînes, porte-bobines, etc., le travail ne saurait se prolonger pour les adultes au-delà de la durée du travail prescrite pour les personnes protégées. Le *Ten hours bill* de 1847 a eu, en Angleterre, les mêmes effets : il a réglementé indirectement le travail des adultes, en réglementant celui des jeunes ouvriers.

VII. LE SALAIRE. — Le mode de rémunération est le paiement à la quantité produite. Le salaire se calcule d'après le nombre de mètres d'étoffe ou par mille duites (la duite représente la longueur du parcours de la navette, d'une lisière à l'autre de l'étoffe). Le salaire peut atteindre, suivant la productivité de l'ouvrier, de 18 à 23 francs par semaine. Dans la comparaison de ces salaires avec d'autres, il faut tenir compte du fait qu'il s'agit ici d'une industrie transplantee : le patron est de Verviers, les ouvriers sont originaires de cette ville et plusieurs y retournent tous les samedis. Ce sont donc les salaires de Verviers, payés dans la même industrie et la même spécialité de travail, qui serviront de terme de comparaison.

D'après le patron, ce salaire n'est pas inférieur à celui que l'on paie au tisserand à la main de Verviers. Il est légèrement dépassé par le salaire du tisserand mécanique de cette ville ; mais en revanche, dans cet atelier, l'ouvrier ne subit pas de retenue pour les défectuosités de l'étoffe tissée : à Verviers, au contraire, l'ouvrier paie une partie du noppage et du nettoyage de sa pièce, quand les défauts lui sont imputables.

Les ouvriers travaillant à Verviers dans les " ateliers publics " gagnent moins que les tisserands de M. X.., parce que les chômages sont fréquents.

Chez M. X..., le salaire n'est pas réglé toutes les semaines ou tous les quinze jours, comme cela se pratique en général dans les

usines où les ouvriers sont rémunérés d'après la quantité produite, mais le compte est fait chaque fois que l'ouvrier a fini sa pièce d'étoffe. Si cela a lieu avant 4 heures de l'après-midi, il reçoit immédiatement son argent. Dans les autres cas, le patron règle son compte le lendemain.

VIII. LA PRODUCTION. — Le maître tisserand produit environ 10 pièces par semaine. Les étoffes fabriquées sont en pure laine et appartiennent au genre cheviott.

IX. SITUATION ÉCONOMIQUE. Nous ne ferons pas une analyse approfondie des causes qui permettent au tisserand qui nous occupe de soutenir la concurrence avec la production mécanique; cela fera l'objet des discussions auxquelles cette communication doit donner lieu; nous retenons simplement les éléments suivants qui sont de nature à influencer favorablement la situation économique de l'établissement en question :

1° Il y a d'abord le *loyer minime*, que paie M. X... et qui s'explique par le milieu décrit plus haut;

2° Il y a ensuite le *profit modeste* dont se contente le patron; son mode de vie est celui d'un bon ouvrier;

3° Il faut tenir compte du fait que le *patron travaille lui-même comme un ouvrier*, il est ourdisseur, fait les échantillons, etc.;

4° Le patron n'a pas de *frais d'employé ou de voyageur;*

5° *L'aléa commercial est nul*, car les étoffes sont faites sur commande; l'établissement n'accorde pas de crédit et, partant, ne subit pas de pertes.

A ces causes qui tendent à réduire les frais généraux au minimum, on peut ajouter une considération technique :

6° *Le tissage à la main permet une utilisation plus complète des laines que le tissage mécanique.* Le métier mécanique fonctionnant plus rapidement que le métier à la main, les fils se cassent plus souvent et s'usent plus vite en passant à travers la machine : par suite, les défauts se multiplient. Le métier à la main permet l'emploi de laines de qualités inférieures, car il y a moyen de surveiller plus attentivement la marche du métier.

VARIÉTÉS

LE LABORATOIRE AMBULANT DE BIOLOGIE

EXCURSION DE FRANCORCHAMPS

PAR

J. DE MEYER
Étudiant en sciences.

Plongé dans l'étude de la biologie dès notre séjour au laboratoire de Coxyde, revenu enthousiasmé de deux saisons passées à l'excellent établissement de Wimereux, nous nous sommes empressé de prendre part à l'excursion de Francorchamps, dirigée par nos deux professeurs, MM. Lameere et Massart.

On a beaucoup insisté déjà dans cette *Revue* sur l'excellence des études de sciences naturelles faites à la mer, à la campagne ; M. René Sand nous a fait connaître (t. III, 1897-1898) la longue série de laboratoires de biologie du monde entier, leur organisation, l'intérêt scientifique qu'ils présentent; MM. Ensch et Querton nous ont décrit la vie au laboratoire de M. le professeur Giard à Wimereux, nous nous proposons de montrer ce qu'est le laboratoire ambulant de notre Université.

Posons-nous donc la question : Qu'est-ce qu'un laboratoire ambulant ? Ce n'est pas. — comme on l'a déjà cru, — une roulotte garnie de matériel scientifique, de professeurs, d'étudiants; c'est moins encore un vaste radeau se balançant tantôt sur la Meuse, tantôt dans les marais de la Campine, tantôt sur la mer à Coxyde, à Knocke; ce n'est pas non plus un groupe de travailleurs devenus chemineaux, emportant dans leur sac microscopes, livres, réactifs, parcourant librement d'intéressantes régions, travaillant à l'ombre d'arbres, de bois, dormant là où les surprend la nuit. Non, ce n'est pas tout cela.

Malgré son nom, le laboratoire ambulant est sédentaire. On l'installe chaque année dans un endroit du pays remarquable soit par sa situation géologique, — exemple Francorchamps, — soit par l'intérêt qu'il pré-

sente au point de vue zoologique et botanique comme Kinroy, Samson. On l'installe, c'est-à-dire que dans un village on se procure une chambre quelconque, assez vaste, qu'on arrange en salle de travail. Les tables sont disposées devant les fenêtres, — cela pour les microscopes et les travailleurs, — une bibliothèque est établie sur la cheminée, sur un banc; des caisses sont garnies de verrerie; les coins de filets, de cannes, d'ustensiles de pêche; d'autres tables encore de cristallisoirs pour les animaux aquatiques, les algues. Voilà bien le mobilier d'un « labo ».

Tout y est disposé en hâte. On recherche le plus de commodité, le plus de lumière. Le travail presse. L'ordre n'est guère de rigueur. Tout a l'air d'être pêle-mêle.

Ce manque de symétrie fait deviner au visiteur que le laboratoire est un laboratoire ambulant.

Voilà pour le côté matériel. Les deux professeurs sont MM. Lameere et Massart, deux savants éminents qui n'ont cessé, depuis plusieurs années, de nous prodiguer, avec une rare bienveillance et une science remarquable, d'excellents conseils, de précieuses notions.

Travaillant sans relâche, toujours au milieu des élèves, ils savent leur communiquer l'amour, l'enthousiasme du travail.

Ils sont auteurs de travaux tout originaux. L'*Esquisse de la Zoologie,* par M. Lameere, conçue dans un esprit synthétique, nous révèle de suite les tendances de son enseignement. Rassembler les données autant morphologiques que physiologiques et éthologiques que nous fournit l'étude des organismes, pour les grouper, les comparer, pour en tirer des conclusions générales serrant de près les faits — sans donc se perdre dans des élucubrations d'idéalisme scientifique. (Lire à ce propos les chapitres très curieux consacrés aux associations animales et à la reproduction asexuelle.) *La Faune de Belgique,* du même auteur, surnommée au laboratoire le « LIVRE », est un ouvrage de détermination, analytique et synthétique à la fois, car sa principale préoccupation est assurément de nous montrer la phylogénie des animaux qui y sont classés. Quoique faune, c'est un cours d'anatomie comparée et de zoologie systématique.

Le professeur Massart enseigne au doctorat en sciences l'anatomie et la systématique végétales. Rappelons ses curieuses expériences sur le chimiotaxisme des leucocytes, sur la sensibilité héliotropique d'un champignon, sur l'irritabilité des Protozoaires. Le premier, il nous a fait toucher du doigt les faits si surprenants de l'éthologie, nous révélant en quelque sorte un monde végétal tout nouveau, nous montrant chez les plantes des mœurs bien extraordinaires qu'on croyait l'apanage exclusif des animaux et de l'homme.

Des excursions que nous avons eu la bonne fortune de faire en compagnie de ces deux maîtres dans les dunes de Coxyde, le long des rives de l'Yser, dans les bois et les gorges de Francorchamps, nous emportons un enseignement puissant, un souvenir à la fois profond et agréable.

Que MM. Lameere et Massart reçoivent ici l'expression de toute notre reconnaissance.

*
* *

Passons ensemble une journée au laboratoire ambulant. C'est assurément le meilleur moyen d'avoir une idée exacte de ce milieu — avouons-le — curieux. Ce sera la façon la plus rationnelle de se rendre compte de l'importance du travail que maîtres et étudiants y produisent.

Nous disons importance : en effet, bien nombreuses sont les espèces nouvelles d'organismes non signalés en Belgique récoltées par MM. Lameere et Massart, nombreuses sont également les observations recueillies sur l'habitat, les mœurs, la vie d'un grand nombre d'espèces animales et végétales. (Voir à ce propos leurs *Notes sur le Laboratoire de biologie ambulant*, « *Ann. Soc. belge micr.* », t. XXII.)

Et commençons par le commencement.

Le déjeuner, — comme tous les repas, — est vite avalé. La conversation est vive, intéressante, suggestive. On discute ce qu'on compte faire, où l'on ira, dans l'eau, dans les bois, ce qu'on a vu à l'excursion de la veille ou au laboratoire, où en est telle ou telle observation, telle ou telle expérience.

Il n'est que 7 heures. Il fait encore trop froid, la récolte ne peut se faire qu'au grand soleil, on se rend au laboratoire.

Avant d'y pénétrer, quelques mots encore. Il ne faut pas s'attendre à y trouver la salle de travail froide, le laboratoire sévère, ordonné de nos instituts. Non. Tout autre est l'impression qu'on y ressentira.

Le « labo », c'est la chambre commune, c'est « l'atrium » d'une famille universitaire, d'une association de joyeux travailleurs qui cherchent dans le travail idéal, bonheur. C'est un « foyer » tout intime composé seul des maîtres, des élèves. Les autres sont les « goîtreux », c'est le terme en usage depuis longue date.

C'est le « point culminant » du village. On s'y retrouve toujours avec joie après quelque longue excursion et l'on s'y repose. C'est un peu la « Vieille maison » d'Alphonse Karr. Il y règne un je ne sais quoi de calme, de bien-être, qui fait qu'on dirige ses pas vers lui — tout involontairement. C'est un centre d'attraction dans le bon sens du mot. Il fait partie intégrante de la famille.

On s'y repose, avons-nous dit. Oui, le soir au retour, ou quand on n'y voit plus, par exemple. Mais avant tout, on y travaille, car chacun a sa place et son matériel spécial.

Voilà un entomologiste, M. Séverin, conservateur au Musée; il s'empresse de prendre énormément de place, d'encombrer tout de boîtes, d'empoisonner par le cyanure, — conformément, dirait-on, au principe du *struggle for life*, — non seulement ses insectes mais ses voisins!

Là travaille un botaniste. Il ne trouve rien de mieux que d'ensabler le

laboratoire — évidemment — puis ses plantes. L'avantage, cependant, c'est qu'il garnit tout de verdure, de fleurs. Cela donne un aspect riant et gai.

Tout au bout, se trouve M. Nijpels, spécialiste distingué, qui s'occupe de pathologie végétale. Il rapporte précieusement des plantes attaquées, malades, ou bien une collection de cryptogames. Il exhibe des galles étonnantes. Faisant de nombreuses coupes, il nous montre comme les champignons s'y entendent pour exploiter un hôte. On plaint ce dernier.

A côté de nous se trouve M. Massart, qui nous montre sous le microscope une foule d'organismes curieux.

Tel ce tout jeune *Foraminifère* sans vie apparente; ces longs tubes de *bactéries ferrugineuses* si communes, qui attaquent lentement, mais sans cesser l'oligiste pour le transformer en d'autres composés de fer, ces *Vorticelles* à long pédoncule, ces *Flagellates* aux formes diverses, ces *Infusoires* aux cils innombrables, au monde pour jeter le trouble dans les préparations, ces *Péridiniens* dont on ne parvient pas à voir les deux longs flagellum.

Voici le sac embryonnaire des *Monotropa*. Toute l'histoire des Phanérogames s'y passe. Nous fûmes impressionnés, avouons-le, d'y voir ces huit cellules, vestiges d'une longue évolution, restes bien maigres d'une grande condensation embryologique. On passe des heures à y voir embryon, noyau, synergide.

Voici une feuille de *Sphagnum*, ces algues curieuses qui forment la tourbe, vertes à l'un bout, fossiles à l'autre. Elles se fabriquent une structure speciale qu'on a bien de la peine à débrouiller.

Et les *Jungermania*, qui font comme beaucoup de goîtreux, qui s'engraissent, par des organes spéciaux.

Et ces longues cellules de *Nitella*, avec de beau courants protoplasmiques, avec des organes de reproduction si perfectionnés; et ce merveilleux *Batrachospermum*, qui met un soin jaloux à assurer son immortalité.

Mais ce n'est pas tout, la zoologie nous fournit également une longue série de faits intéressants.

Admirez les *Oligochètes* aquatiques, ce *Rhabdocoele* vivant et se nourrissant de Tubifex. Est-ce le *Derostomum unipunctatum* ou le *Benedeni*. On réclame à grands cris le « LIVRE », on le feuillette furieusement, on regarde au microscope, on dissèque, on retourne, on dissocie. Contient-il des œufs? Oui, non. Et on apprend à travailler.

Voici le *Alytes obstetricans*, curieux têtard, n'evoluant qu'après deux ans. Sa queue transparente montre muscles, circulation artérielle, veineuse; les globules se balladent que c'est un vrai plaisir; les chromatophores sont tout noirs. On les prendrait pour de minuscules araignées.

Une boîte d'insectes est enfin arrangée. On admire — profondément. On y voit stade par stade la façon dont se transforme la nature.

Remarquable cette rangée de tarrières, la première, grosse, incommode vraisemblablement, la dernière mince, effilée, puissante. Etonnantes, les formes d'antennes, de premières pattes. Comme on y touche du doigt les immuables principes du darwinisme !

Voyez donc comme le premier charençon de cette rangée l'emporte par sa structure sur le dernier. Quelle lutte pour l'existence entre ces deux animaux de même habitat. Quelle supériorité d'une part, quelle infériorité écrasante de l'autre. Et nous voilà à la sélection naturelle.

Voyons, en passant, les innombrables cas de mimétisme, tel ce tout gros diptère *Volucella bombilans* ressemblant à s'y méprendre à un Hymenoptère tout à fait effrayant.

Et ouvrons toutes les boîtes. Comment se fait-il donc que des animaux à morphologie et physiologie internes si semblables en soient arrivés à différer tant par leur carapace? Question qui pourrait donner lieu à de bien longues discussions, mais qui se résoudra tantôt de façon bien aisée.

C'est un enseignement d'une extraordinaire puissance que celui du labo. Nous ne pouvons assurément mieux faire que de répéter avec MM. Ensch et Querton que jamais nous n'avons plus éprouvé la faiblesse des méthodes de l'enseignement dogmatique.

Cette observation directe, continue de la nature, faite sous l'œil rigoureux du maître, vaut tous les cours, tous les traités. Le matériel d'étude est infiniment varié ; on en a dix fois de trop, il faudrait des journées de quarante huit heures. Cela excite, on se presse, on devient « gourmand ».

Les professeurs répondent aux questions avec une générosité large, on se trompe souvent, on vous raille agréablement, mais on finit par y regarder à quatre fois avant de hasarder une affirmation. Et quelle circulation d'idées! On se precipite sur les nouvelles avec avidité. Et l'on fuit — évidemment — les sentiers battus. Quant au préjugé, il n'est jamais apparu au « Labo ».

» Labo » et préjugé! Ces deux notions se repoussent avec horreur comme deux électricités de même signe. Et les conversations deviennent ainsi un long cours, une vaste conférence.

Puis, chacun spécialise plus ou moins tel ou tel groupe d'organismes; les renseignements, les explications qu'on échange en sont d'autant plus richement documentées. L'étudiant y « pétrit » son cerveau. Il est aux prises, continuellement, avec les méthodes pratiques, souvent peu faciles à manier. Son travail est une lutte parfois pénible. L'exemple des maîtres stimule alors puissamment son courage, réveille son enthousiasme.

Et tout ce travail se fait en famille, gaîment, sur un ton de réelle franchise, de vive cordialité. On bat, — évidemment. — le tambour pour l'étude des organismes qui semblent les plus intéressants, les Zoologistes traitent de « Botanographes » les Botanistes. Ceux-ci décorent ceux-là du beau nom de « Gastrobiontologistes ». Et, même parfois, l'on se « monte

des bateaux ». Nous hasardons tous ces menus détails. Sans eux nous écririons mal l'histoire !

* * *

Mais le soleil s'est levé.

On s'arme de tubes, de pinces, de filets, de boîtes, d'appareils photographiques, et en route pour les champs, les bois où le travail recommence ardent. C'est tout différent de tantôt. Pour le jeune biologiste, la nature est plus qu'une révélation. C'est maintenant qu'on comprend le pourquoi de la structure des *Sphagnum*, qu'on voit les effets des ravages des champignons, qu'on constate les résultats de la patience des Bactéries ferrugineuses, qu'on ramasse à chaque pas les obscures victimes de la Grande Lutte, qu'on en conçoit la grandeur.

C'est maintenant aussi que s'explique la grosseur du Diptère, le secret de son énorme développement. Il profite, pour se nourrir, de la terreur qu'inspire aux autres insectes son « sosie » l'Hyménoptère.

Et, pendant qu'on se promène, qu'on va d'une plante à l'autre, de pierre en pierre, on se rend compte de la différence des milieux qu'offre la nature. Les longues rangées d'insectes de tantôt s'éclairent, s'expliquent, on saisit les structures qui s'y adaptent, on trouve toute naturelle leur etonnante diversité.

Admirons la puissance de cette grosse *Epeira* femelle se gorgeant du sang de diptères, de papillons et suçant même — oh ! madame — celui de son époux.

Nous foulons aux pieds ces *Drosera* carnivores, digérant lentement au soleil. Et quel aspect différent revêtent ici flore et faune. Qu'est-ce qui détermine l'absence à peu près complète, dans ce pays, des Euphorbes ?

Et dans un autre ordre d'idées, examinons sur place l'association remarquable des plantes et des insectes. Voyez, d'une part, la forme du pistil, des étamines, de la corolle, de l'autre, les mandibules, les pattes. La symbiose s'impose à l'esprit comme loi générale, fût-elle mutualisme ou parasitisme.

Et, pour sauter du coq à l'âne, sautons dans le ruisseau. Examinons chaque pierre, scrupuleusement, retournons tout, grattons. Nous cherchons, — mais en vain, hélas ! — des *Éponges* d'eau douce, des *Bryozoaires*, — gastrobiontes rares et curieux. Nous trouvons en masse des larves.

M. Lameere les recueille, nous apprend leur histoire ; nous découvrons les édifices de petits cailloux qu'elles confectionnent pour se protéger. Puis nous tombons sur une planaire remarquable. Nous la recueillons précieusement et la gratifions d'un tube. Et nous agissons de même pour toutes les eaux qui nous paraissent devoir contenir quelque algue précieuse, quelque Protozoaire épatant.

Et, quelques pas plus loin, nous voici en compagnie de M. Massart

qui attire notre attention sur une foule de Phanérogames, de Graminées, de Lichens, de Cryptogames.

Nous ne nous lasserions assurément pas de citer tous les exemples d'adaptation à la sécheresse, à l'humidité, à la vie aquatique qu'il nous a fait voir.

Puis on s'assied à l'ombre quelque part, on saisit son « Crépin », et l'on « détermine » en plein vent, au grand air. Cela ne roule pas toujours sur des roulettes; on se voit obligé d'attendre le retour au laboratoire.

Là, l'après-midi, le travail recommence, endiablé. On s'y remet de bon cœur, avec entrain. Les passants regardent, ébahis.

D'aucuns, peut-être, se demandent ce qui pourrait bien se passer dans le tube d'un microscope. D'autres, moins observateurs, moins lettrés, se persuadent que nous fabriquons des remèdes. Pauvre humanité!

Puis, se fait l'obscurité.

On sert le thé, comme c'est l'usage aux conférences de laboratoire de l'Institut Solvay ou de l'Institut Botanique. Et d'aucuns allument une pipe nouvelle.

Le laboratoire, — avec le jour, — a transformé sa physionomie. Le repos a sonné. Chacun est visiblement satisfait de ce qu'il a vu et appris. Il s'agit, maintenant, d'accumuler pour demain une provision de forces nouvelles.

* * *

La soirée se passera gaîment. Si le temps n'est pas beau, un établissement du village vibrera aux accords de la *Walkyrie*, de *Lohengrin*, aux mélodies d'*Orphée*.

S'il fait bon, on joindra l'utile à l'agréable. La lampe à acétylène sera allumée et tout le « labo » se « perchera » sur quelque point élevé, près des arbres, pour faire la chasse aux papillons de nuit. Sport éminemment intéressant, à beaucoup de points de vue. Telle espèce de noctuelles n'apparaît qu'entre 8 et 10 heures; comment se fait-il que d'autres Lépidoptères ne se montrent qu'après 11 heures; que signifie cette périodicité? Questions qu'on se pose, auxquelles on réfléchit silencieusement, dans l'ombre.

Près des haies apparaissent subitement des points très brillants. On se précipite, on regarde. Ce sont des *Lamporiza splendidvla*, coléoptères phosphorescents mâles qui provoquent l'admiration générale. Ils possedent sur deux articles de l'abdomen des organes fortement innervés, pourvus d'un puissant appareil tracheen et lumineux au point qu'on parvient à lire l'heure d'une montre. Au fond des haies, à terre, se montrent leurs femelles immobiles, grosses; infiniment plus lumineuses, et plus brillantes qu'elles encore, se presentent les larves.

Ces gros points étincelants dans l'obscurité de la nuit sont un des plus curieux spectacles qu'il nous ait été donné de savourer.

Et les explications reprenaient de plus belle au sujet du fait que tous les mâles se trouvaient vers le bout du village, les femelles et les nymphes dans les vallées, au sujet de la nature chimique des tissus brûlés, de l'avantage pour la protection et l'attraction sexuelle de l'insecte de pareils organes.

* * *

Mais à la fin, l'on finissait cependant par s'asseoir. L'admiration vive pour les choses de la nature avait fait place à celle produite par l'aspect du pays, la nuit. Les vallées, les grandes montagnes à pente douce, régulière, se succédant à perte de vue, les bois sombres de Francorchamps, le silence absolu qui y régnait, dégageaient une impression profonde de calme et de grandeur. Et tout le « labo » se laissait envelopper, de bon gré. Il y trouvait un de ses passe-temps favoris. Il parlera, longtemps encore et avec regret, des quelques heures vécues au bord du Rouanay.

Puis arrivait l'heure du retour. On ne tardait pas à se séparer et à se retrouver seul, avec soi-même.

Voilà la journée passée au Labo! Elle est toute d'activité, d'enthousiasme. C'est la vie idéale de l'étudiant. C'est la seule qui puisse lui garder l'espoir et le courage.

* * *

Nous ne voulons pas terminer ces quelques pages sans remercier — bien vivement — au nom du Laboratoire — un ancien étudiant de Bruxelles, M. le docteur Ch. Bordet, de sa toute cordiale affabilité, de l'extrême bienveillance avec laquelle il a reçu ses membres, des bons soins mis à l'établissement du laboratoire, des indications précieuses qu'il lui a fournies. Le « labo » a trouvé en lui un aide remarquable et un camarade excellent.

L'Institut géographique de Lille

Lors d'un séjour que nous fîmes à Lille, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir visiter le superbe Institut géographique créé à l'Université, grâce à l'initiative de M. Ardayon, professeur à la Faculté des lettres.

Cet Institut est unique, croyons-nous, en France et il mérite à tous égards d'être signalé aux Étudiants qui voudraient poursuivre des études géographiques approfondies.

L'Institut ne comprend que trois salles, mais la plus grande est suffisamment vaste pour y pouvoir travailler à plusieurs. Au milieu de cette salle se trouve une large et longue table, sur laquelle peuvent s'étaler les plus grandes cartes connues. Contre le panneau faisant face aux fenêtres, ont été placées trois armoires d'une construction particulière. Ce sont trois coffres profonds fermant au moyen d'un couvercle et dont le bas est composé de tiroirs. Dans le coffre proprement dit de chaque armoire sont deposés, dans le sens de la hauteur, des cartons hermétiquement clos, dans lesquels ont été placées les cartes de toutes dimensions. Au verso du couvercle de chaque armoire est attachée une carte d'assemblage sur laquelle le professeur ou les étudiants marquent les cartes nouvelles qui entrent à l'Institut et qui tient donc toujours le professeur au courant de ce qu'il possède. Les dimensions sont indiquées, soit par un trait rouge pour les cartes jusqu'au 1 200000e, soit par un trait noir plein pour celles jusqu'au 1 1000000e, soit, enfin, par un pointillé pour celles au-delà de 1 1000000e.

Les cartes marines sont placées sur un chevalet spécial; quant aux cartes entoilées, elles sont mises à plat dans les tiroirs qui forment la partie inférieure des grandes armoires.

M. Ardayon et ses élèves ont commencé l'élaboration d'un catalogue géographique. Ils ont renseigné sur des fiches toutes les cartes, tous les livres de géographie et tous les atlas possédés par l'Université et par l'Institut. Chaque fiche, pour les cartes de l'Institut, mentionne, au moyen d'une lettre, le meuble ou elles se trouvent et le numéro du carton où elles sont enfermées.

L'ordre adopté dans le classement de ces fiches est le suivant : Afrique, Amérique, Asie, Europe, Océanie, Océan et Iles. Si nos souvenirs sont

exacts, les élèves de M. Ardayon dépouillent également les grands periodiques de géographie pour enrichir leur répertoire.

L'Institut possède également une bibliothèque, contenant déjà un très grand nombre d'ouvrages et d'atlas. Nous avons noté, en passant, le superbe atlas de Nordenskiöld (1), une collection complète des atlas historiques, généraux et régionaux.

Une innovation, vraiment digne de remarque, a été apportée par M. Ardayon dans l'enseignement de la géographie. Le professeur s'attache à réunir le plus grand nombre possible de photographies relatives à la géographie physique : sa collection est déjà fort importante et s'augmente sans cesse par des dons de photographes amateurs, « géographes sans le savoir ».

Comme instruments, nous avons noté une boussole, une mesure des surfaces et un globe terrestre.

La seconde salle de l'Institut est celle des cours. Point de cartes attachées au mur, ou descendant au moyen de poulies compliquées; M. Ardayon a simplement, au-dessus d'un vaste tableau noir, une barre de bois qui descend devant la planche au moyen d'une simple poulie, et à laquelle peuvent s'attacher les grandes cartes murales. Celles-ci se trouvent dans la troisième chambre de l'Institut et reposent sur des chevalets. Toutes ont leur lettre et leur numéro de classement. Enfin, dans la salle de cours se trouve encore, dans une bibliothèque vitrée, une collection géologique.

L'installation de l'Institut géographique de Lille est parfaite sous tous les rapports. M. Ardayon a réuni, avec relativement peu d'argent, une superbe collection de cartes de tous pays, qu'il achète chez les plus grands cartographes, ou qu'il demande aux instituts cartographiques internationaux. Son but est de réunir tout ce qui se publie de mieux en fait de cartographie et nous ne doutons pas qu'il parvienne à son but, étant données sa méthode de travail et sa volonté de doter l'Université de Lille d'un Institut que les autres Universités lui envient.

L'Institut géographique de Lille peut, en effet, servir de modèle aux Universités qui veulent monter un Institut. Les dépenses premières ne sont pas très considérables, elles s'élèvent à 15.000 francs, si nous avons bonne mémoire. Emettons l'espoir qu'un jour l'Université de Bruxelles, ou l'une des Universités de l'État, possède un Institut analogue à celui de Lille.

Eug. Lameere.

---

(1) Nordenskiold (A.-E). Periplus, an essay of the early history of charts and sailing-directions, translated from the swedish original by Francis. A. Bather, with numerous reproductions of old charts and maps. Stockholm MDCCCLXXXXVII, 2 ol. : Periplus and Facsimile.

BIBLIOGRAPHIE

RAOUL DE LA GRASSERIE : **Des religions comparées au point de vue sociologique.** *Bibliothèque Sociologique Internationale.* Paris, Giard et Brière. 1899; 1 vol. in-8° de 396 pages (1).

M. Raoul de la Grasserie sait écrire. Pourquoi donc, sous prétexte qu'il étudie le côté social des religions, s'obstine-t-il à employer le jargon sociologique que l'école d'Auguste Comte a mis à la mode et qu'il renforce encore de nouveaux barbarismes, avec un agaçant abus du pronom démonstratif? Comparant l'avenir des langues à celui des religions, il écrit : « Les langues sauvages périront. Celles *(sic)* de civilisation resteront seules, mais elles sont encore nombreuses; ne pourrait-on les réduire? Lesquelles seraient, dans ce cas, destinées à subsister? Il faut en parcourir quelques-unes. Celle qui sans conteste devrait être conservée est la langue française. Elle produit, en effet,
titres », etc. — Hélas! ces titres, le français les aurait vite perdus sous le traitement que lui inflige l'auteur. MM. Max Muller, Tiele — même certains écrivains allemands — en France, MM. Renan, Eug. Burnouf. Albert Réville, presque tous les universitaires qui se sont occupés de la science des religions, l'ont abordée avec un style clair, net, correct, à la portée de tout le monde. De grâce, n'en faisons pas une sorte d'ésotérisme linguistique, sous le fallacieux prétexte que nous causons entre spécialistes.

M. de la Grasserie abuse du droit qu'a un auteur de ne pas corriger les coquilles de ses typos. Nous lui en signalerons quelques-unes — en vue d'une seconde édition — dans l'ordre où nous les avons relevées : Thézée pour Thésée, Aselépios pour Asclépios, Iris pour Isis, Thimis pour Thinis, Assem et Asoun pour Assour, Indonisme pour Indouisme, Vita pour Vritra Lubbosk pour Lubbock, Soudra (textes) pour Soutras (la caste), Dbyani pour Dhyani, de Milloné pour de Milloué, Tsonkhapo pour Tsonkhapa, l'arcboute-roi (!) pour l'archonteroi, Letourneur pour Letourneau, Massianique pour messianique, islanisme pour islamisme, Lshatryas pour Kshatryas, confuscéisme pour confuceisme. — Il importe

(1) M. de la Grasserie a publié simultanément, chez Alcan, un volume non moins considérable, où il a étudié les religions au point de vue psychologique. *La Psychologie des Religions*, 1 vol. in-8 de 308 pages. Paris, 1899.

de noter que, dans d'autres passages, la plupart de ces noms sont écrits correctement.

M. de la Grasserie — et ceci est un reproche plus grave, car il touche au fond, — semble avoir surtout puisé sa connaissance historique des religions dans des ouvrages de pure vulgarisation, souvent de seconde et parfois même de troisième main. Aussi, les généralisations superficielles et les conclusions hasardées déparent-elles trop souvent, dans sa description des phenomenes religieux, les qualités remarquables d'impartialite et de pénétration que revelent ses jugements d'ensemble sur l'évolution des religions étrangères.

Ajoutons que M. de la Grasserie est un esprit absolument dénué d'idées préconçues. Il n'appartient évidemment à aucune Eglise; bien qu'il démontre l'absurdité de l'athéisme, il est probable qu'il ne croit pas à Dieu, dans le sens que la plupart des religions et même des philosophies attachent à ce vocable: c'est un positiviste par le point de départ comme par la méthode. Et cependant, il en arrive à reconstituer une véritable théologie, non pas purement artificielle à la façon de Comte, mais qui s'en va chercher, au-delà de la sphère humaine et même du monde sensible, les bases scientifiques de la Religion.

Voilà bien des lacunes, voire des contradictions apparentes. Et pourtant, pour qui ne se laisse pas rebuter par les imperfections de forme ni même les défectuosités de détail, il y a là une œuvre puissante, profonde, originale, qui devrait faire du bruit dans le monde, si ceux dont elle dérange les théories n'organisent autour d'elle la conspiration du silence, entreprise toujours aisée en face d'un livre aussi spécial.

On connaît le principe de la classification des sciences qui a prévalu dans l'école positiviste et qui repose sur le degré de complexité des phénomènes dont on cherche les lois. A la base se trouvent les mathématiques ou mesure des grandeurs; puis viennent successivement l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie la psychologie, qui embrassent des phénomènes de plus en plus complexes, enfin, la sociologie dans laquelle rentrent l'histoire et les scienoes morales.

M. de la Grasserie fait observer qu'au-dessus des rapports sociaux entre les hommes, il y a des rapports sociaux entre tous les êtres de l'univers; au-dessus de la société humaine, il y a, englobant cette derniere, la societé cosmique.

Or, la réalisation partielle ou totale de cette *cosmo-société* est le but essentiel des religions. Celles-ci peuvent être envisagées sociologiquement, dans les associations qu'elles engendrent, comme des sociétés particulieres traversant la société humaine; c'est leur côté externe ou subjectif. Mais on doit les envisager aussi comme établissant des rapports entre l'homme et les autres habitants de l'univers, les morts, les demi-dieux, les dieux, les esprits et même les êtres inférieurs, pour autant qu'on peut être tenu d'obligations envers eux: enfin la Divinité elle-

même. C'est leur côté interne ou objectif. — « La religion met tous ces êtres en communication actuelle, en association, en réunion, par ses cérémonies matérielles ou symboliques, par ses prières, ses sacrifices communs, son culte; elle ressuscite ceux qui ont disparu, établit d'ailleurs l'hérédité et la solidarité des fautes, unit le regne humain et le règne animal et végétal en une seule famille d'origine, fait descendre la divinité elle-même pour la rapprocher de l'homme. »

A ce titre, la religion est une cosmosociologie et la science des religions doit être placée au sommet de la hiérarchie des sciences : « De même qu'a la psychologie, qui est la science de la synthèse de l'esprit humain, se superpose la sociologie, qui est celle de la synthèse des divers individus ou d'un grand nombre d'entre eux, à la sociologie se superpose la religion qui est « la synthèse des divers êtres existants et leur résumé dans la divinité unique. Ainsi la science des religions devient une hypersociologie, une cosmosociologie aboutissant à l'âme du monde, de même que la sociologie aboutit à la pensée ethnique et la psychologie à la pensée humaine. »

A cela, on ne manquera pas d'objecter que la science doit avoir pour objet des réalités. Or, la science des religions, telle que la définit M. de la Grasserie, traite souvent comme objectives, des constructions religieuses purement subjectives et suppose un lien des êtres visibles avec des êtres invisibles dont l'existence reste hypothétique.

L'auteur répond qu'on ne pourrait pas agir autrement, à moins de traiter des religions dans le but de les nier ou de les combattre. Il prend les doctrines religieuses telles qu'elles existent; c'est au lecteur à les envisager comme réalité objective ou simplement subjective suivant l'angle de sa pensée. « D'ailleurs, ce qui serait subjectif n'en existerait pas moins subjectivement. D'autre part, la réalité objective peut exister dans l'ensemble des religions, quoiqu'elle soit absente de la construction totale et indivisible de l'une ou de plusieurs d'entre elles. » Enfin la religion répond à un besoin impérieux de l'homme; elle est nécessaire pour réaliser les vérités que la science et la philosophie se bornent à constater.

Une autre objection se fonde sur la nature des méthodes respectivement employées par la religion et la science : ici l'observation, la généralisation, l'induction, là la foi, qui n'a rien de scientifique. Aux yeux de l'auteur, la religion est une *subscience* qui peut trouver la verite par tâtonnement. Toutefois, il admet que les conclusions ainsi obtenues doivent être contrôlées, soit par la philosophie rationnelle, soit par la science.

Suivant pas à pas le développement des phénomènes religieux depuis le naturisme, l'animisme, la nécrolâtrie et le fétichisme jusqu'aux forme

entre quels êtres la religion établit un lien cosmique quelle est la nature de ce lien quelle en est l'organisation et a quelles consequences il aboutit.

Partout il découvre la présence de ce qu'il nomme *la loi d'ascension*, c'est-à-dire la tendance de l'inférieur à monter sans cesse vers le supérieur pour parvenir à se confondre avec lui : « De même que dans le monde inorganique et mécanique, les astres ont un mouvement continu et direct dans l'espace, que la gravitation convertit seule en mouvement circulaire ; de même que dans le monde biologique, chaque être tend à s'élever peu à peu dans le cours de l'évolution sur l'échelle des êtres, en se transformant, ou, tout au moins, sur l'échelle des races : de même que dans le monde psychologique l'âme cherche à devenir plus parfaite par l'instruction et la moralisation : de même que dans le monde sociologique, les derniers classés tendent à monter et, dans chaque classe, les individus ; — de même aussi, dans le monde cosmosociologique, c'est une loi que chaque être gravite vers l'être supérieur qu'il ne peut égaler, mais avec lequel il peut parvenir à se confondre. C'est cette profonde vérité que la doctrine du brahmanisme avait mise en pleine lumière et que le bouddhisme n'a fait qu'exalter. L'esprit de l'homme, à force d'austérité pratiquée, finit par s'identifier avec l'âme du monde, à en devenir partie intégrante. Jusque là et pour y parvenir, il imite la Divinité ; c'est l'imitation qui est la voie : il faut ressembler et ressembler beaucoup pour finir par devenir le modèle. Le livre mystique de l'*Imitation du Christ* est sorti de cette idée. » L'expression suprême de cette tendance lui paraît être dans le panthéisme intégral qui regarde le monde comme une manifestation temporaire et relative de l'Être absolu. — C'est là, dira-t-on, de la philosophie. — Mais, réplique-t-il, la religion a pour objet de donner satisfaction à des besoins que la philosophie ne peut satisfaire ; elle ne se borne pas à rechercher les liens entre les êtres ; elle y conforme la conduite et cherche les moyens de resserrer ces liens par une communication incessante.

De même qu'Herbert Spencer avant lui, M. de la Grasserie estime que la religion parvenue à ce degré de généralisation s'accorde avec la science, du moins avec la science « en son état ultra-synthétique ». La science synthétique, c'est-à-dire celle qui, par l'observation et l'induction, veut connaître la constitution et les rapports des divers êtres cosmiques, et ces vérités connues, établir les lois de conduite entre ces êtres, a essayé de réaliser cette communication par deux voies : l'une plus ambitieuse, mais plus incertaine : l'expérimentation directe par le spiritisme ; l'autre plus lente, mais qui demeure au cas ou la première viendrait a échouer : c'est celle qui aboutit au monisme et aux théories similaires.

L'auteur s'applique particulierement à justifier sa définition qui fait de la religion un organisme, possédant un centre directeur, des membres coordonnés et subordonnés, des fonctions analogues à celles des corps vivants, une fin collective distincte des buts individuels, une série de moyens proportionnés à cette fin, enfin « dans l'ensemble quelque chose de plus que ne donne l'addition des parties ». De la coexistence des êtres

au sein de cet organisme cosmique dérivent des rapports nécessaires qui se traduisent en droits et en devoirs. Ces rapports n'existent pas seulement entre les hommes, mais encore entre tous les êtres susceptibles d'actes volontaires. C'est ainsi que l'homme a des devoirs vis-à-vis des êtres inférieurs (il peut se servir des animaux, il ne doit pas en abuser ; même dans la nature organique, il ne doit pas pêcher contre l'esthétique en détruisant inutilement les monuments créés par Dieu), — vis-à-vis des êtres idéaux, — en tant qu'il croit à la réalité de leur existence — enfin vis-à-vis de la Divinité, regardée soit comme la tête, soit comme la synthèse de l'univers. Les êtres inférieurs, à leur tour, ont des devoirs envers l'homme : les animaux doivent le servir, lui obéir, l'aimer, et s'il le faut « donner leur vie pour lui ». — Dieu lui-même, quel qu'il soit, a des devoirs envers l'univers et notamment envers l'homme : « Ce n'est point un tyran capricieux et absolu ; il ne doit pas faire comme celui qui, sans raison et sans droit, écrase en passant un tas de fourmis. En outre, il devra récompenser les actes spontanés de l'homme qui s'élève vers lui et lui venir en aide dans son ascension... C'est Dieu qui protège, nourrit et aide les animaux, les végétaux, les êtres inorganiques, les astres, en maintient le plan et cause leur évolution ». — Toute cette éthique cosmologique n'est pas exclusive de la morale humaine, mais elle l'embrasse et la domine.

Il s'en faut que les religions positives, même les plus avancées, soient débarrassées de leurs éléments antiscientifiques. Quel avenir leur est donc réservé ? « Pour nous, écrit l'auteur, il y aurait deux buts distincts à atteindre, dont l'un provisoire, celui d'amener définitivement la tolérance, de mettre fin à l'état de guerre entre les religions comme entre les nations, et l'autre définitif, celui de parvenir à une religion universelle... Les religions devraient se respecter réciproquement, c'est la première condition pour que le respect leur soit dû. Or, ce résultat est presque impossible autrement que par leur unification. »

Toutefois, il faut s'entendre sur ce que M. de la Grasserie exprime par unification. Il fait observer que le nombre de religions encore vivaces est de plus en plus réduit. Mais cela veut-il dire que cette réduction ira jusqu'à l'unité au profit de l'une d'entre elles ? On pourrait admettre que chacun conserverait sa religion, mais qu'à côté des religions particulières, il y aurait une religion universelle pratiquée par tous. M. de la Grasserie cite le cas des religions provinciales au-dessus desquelles s'épanouissait la religion de l'Empire romain et, même l'exemple de la franc-maçonnerie, « qui réunit des personnes de religion différente ». Mais encore faudrait-il qu'il n'y eût pas de contradiction fondamentale, entre les anciennes religions et celle qui serait appelée à les suppléer. — Reste l'hypothèse d'une religion entièrement nouvelle, conforme aux données scientifiques, qui viendrait se greffer sur une des religions existantes, comme le bouddhisme s'est greffé sur le brahmanisme, comme le christianisme s'est

greffé sur le judaïsme en même temps que sur le paganisme classique. L'auteur ne précise pas davantage ses prévisions : il se borne à déclarer cette unification désirable, si on ne veut que « toutes les religions finissent par disparaître et par laisser l'humanité isolée, désolée, car elle a un impérieux besoin de société d'homme à homme, mais encore et surtout de société de l'homme avec le monde, de société cosmique : c'est cette société qu'une religion seule peut lui donner ».

S'aventurant plus loin que l'auteur, ne peut-on prévoir un état de synthèse qui laisserait persister les principales religions, mais avec une théologie de plus en plus semblable, une morale identique et un culte dont on pourrait d'autant mieux conserver les différenciations que toutes les cérémonies y auraient une portée exclusivement symbolique? Ce serait comme les Rites d'une même Eglise, l'Eglise universelle — ou cosmique, si l'expression plaît mieux à M. de la Grasserie.

Il est superflu d'ajouter que nous recommandons vivement la lecture de ce volume aux esprits qu'intéressent les questions religieuses et morales de notre temps, envisagées dans leurs côtés sociologiques. Ceux même qui n'en admettraient pas la conclusion, en retireront le bénéfice de la gymnastique intellectuelle qu'implique, en un âge de banalités et de redites, toute façon nouvelle d'envisager de vieux problèmes.

G. d'A.

Annales de l'Institut International de Sociologie, publiées sous la direction de M. René WORMS, secrétaire général. Tome V. Travaux de l'année 1898. Paris, V. Giard et E. Brière ; un volume in-8° de 512 pages ; prix : 10 francs.

L'Institut international de Sociologie, qui a pour but le groupement des sociologues des divers pays et l'étude scientifique des questions sociologiques, publie annuellement, sous la direction de son actif secrétaire général, M. René Worms, un recueil de ses travaux. Le tome V de cette intéressante publication vient de paraître et contient, comme les volumes antérieurs, des études importantes qui forment, avec les études publiées déjà, un ensemble harmonique et plein d'unité.

La classification des questions scientifiques examinée par M. de Azcarate, la théorie organique des sociétés défendue à nouveau par M. Novicow, un mémoire sur la personnalité libre dû à M. Starcke, la transformation du droit pénal répressif en droit pénal préventif exposée par M. Dorado et l'évolution du droit de vengeance privée envisagée au point de vue historique et pratique par M. de la Grasserie, telles sont les principales matières que contient ce livre. Nous citerons encore un travail de M. A. Jaffi sur le droit de coalition, un travail de M. Limousin sur la formation du langage et un travail de M. Puglia sur l'adaptation comme loi de l'évolution de l'humanite.

On voit que la lecture des Annales doit être recommandée à tous ceux qui aiment à connaître les aspects variés de la science sociale.

L. VANDERKINDERE : **Richilde et Hermann de Hainaut.** (Extrait des *Bulletins de l'Académie royale*, n° 7. 1899. 27 pages.)

Tous nos traités historiques, depuis les *Annales* de Flandre d'Oudegherst jusqu'aux ouvrages généraux de Moke, de Juste et de Namèche, considèrent Richilde comme la fille de Régnier de Hainaut et l'héritière légitime de ce comté. L'exactitude de cette assertion n'avait jamais été mise en doute, elle semblait définitivement acquise.

En quelques pages de discussion serrée et pénétrante, M. Vanderkindere vient d'en faire justice et d'introduire un « fait nouveau » dans la biographie de la comtesse. Il faut se rendre à l'évidence de sa démonstration : Richilde, loin d'être la fille de Régnier V, était de naissance alsacienne ou lorraine : et c'est, amusant chassé-croisé, son mari Hermann, qui était le fils de Régnier et le légitime héritier de Hainaut.

Quelques-uns de ceux qui liront la brochure de M. Vanderkindere se diront peut-être avec Renan, et non sans scepticisme, que, décidément, l'histoire est une « pauvre petite science », puisqu'aujourd'hui détruit les résultats acquis hier. Mais quoi ! si les affirmations anciennes n'étaient fondées sur rien... Faisons le vœu que toutes les erreurs qui garnissent encore nos ouvrages d'histoire tombent sous le coup d'une critique sûre, acérée, définitive, pareille, en un mot, à celle que M. Vanderkindere a employée pour rendre à Richilde et à Hermann ce qui leur appartenait.

L. L.

G.-M. FERRARI : **Scritti varj.** (*Roma. Società editr. D. Alighieri*, 1899.)

M. le professeur G.-M. Ferrari, l'auteur réputé de la *Disciplina scolastica educativa*, a réuni en un premier volume de *Scritti varj* quelques études historiques et surtout philosophiques dont la plupart, comme le dit l'auteur lui-même, ne sont pas nouvelles pour les lecteurs italiens, ayant déjà paru dans d'importants périodiques, notamment dans la *Rivista italiana di filosofia*.

Parmi quelques trop brèves notices d'occasion, qui peut-être auraient pu être omises, on trouve d'intéressants comptes rendus de livres et de mémoires de philosophie, dans lesquels M. Ferrari, avec finesse et pénétration, suit le mouvement philosophique moderne. Nous signalons tout particulièrement les pages biographiques et bibliographiques si complètes sur *Filippo Masei*, qui ouvrent le volume. Filippo Masei, professeur de philosophie théorique de l'université de Naples, appartient à l'école de M. Spaventa et de F. Fiorentino, qui ouvrit en Italie la voie à l'esprit critique, selon le système de Kant. M. Ferrari suit l'illustre professeur et maître dans le développement de son œuvre, examinant une à une ses publications, depuis celle qui, la première, fit sa réputation, *Una polemica su Kant*, qui dénote une singulière aptitude spéculative, jusqu'à d'autres travaux où il affronte des problèmes de philosophie pratique,

comme dans le savant mémoire sur les idées morales en Grèce avant Aristote. M. Ferrari examine longuement l'œuvre de Masci, qu'il considère comme étant la plus capable de faire connaître sa pensée philosophique : « *Conscienza, volontà, libertà* (1884). sorte de recueil d'études. à la fois critiques et doctrinales sur la nature, l'origine et la façon d'agir de la conscience, de la volonté et de la liberté ». Cette étude, Ferrari la termine par quelques mots sur l'homme, au caractère intègre et austère.

Il faut aussi louer dans ce livre la partie didactique. qui montre chez l'auteur la connaissance des conditions des écoles. ainsi qu'un amour éclairé pour les nouvelles générations auxquelles il consacre ses soins et ses talents.

P. FREDERICQ : **L'Enseignement supérieur de l'Histoire.** Gand. Vuylsteke. Paris, Alcan. 1899. 301 pages.

M. Paul Fredericq a eu l'excellente idée de réunir en un volume les intéressantes études qu'il a publiées séparément. depuis une quinzaine d'années. sur l'enseignement supérieur de l'histoire. en Belgique et dans les pays voisins.

De ces études, les unes sont anciennes. L'auteur a réimprimé les pages écrites jadis par lui sur l'enseignement historique dans les universités allemandes (1881). à Paris (1882). en Ecosse et en Angleterre (1884). en Hollande (1885-1888). Sans doute. depuis lors. beaucoup de transformations se sont produites, que l'on saisira sur le vif si l'on compare. par exemple, le tableau du haut enseignement historique à Paris que nous donne M. Fredericq à celui que M. Eug. Lameere traçait. il y a trois ans. pour les lecteurs de cette *Revue*. Les études du savant professeur de Gand n'en gardent pas moins tout leur intérêt : elles eussent perdu à être remaniées, car elles constituent. telles qu'elles sont. de précieux documents pour l'histoire de l'enseignement supérieur, elles ont la valeur de « choses vues » et fort bien vues. par un observateur sagace.

La partie la plus importante de ce recueil est formée par les études consacrées, l'une à l'enseignement supérieur de l'histoire en Belgique en 1883, et les deux autres au développement de l'enseignement pratique de cette science, depuis 1874 jusqu'en 1898. Ces deux derniers travaux ont été publiés dans le volume édité à l'occasion du récent jubilé de M. G. Kurth.

Quand on compare le chemin parcouru depuis vingt-cinq ans dans notre pays. les progrès réalisés, l'état de l'enseignement historique universitaire jusqu'en 1874. ou même jusqu'en 1883, et la situation actuelle. l'activité scientifique des professeurs, des docteurs et des étudiants en histoire, la multiplication des cours pratiques, jadis inconnus ou relégués dans l'ombre, aujourd'hui florissants et consacrés par la loi. on ne peut que se rallier aux conclusions optimistes de M. Fredericq. Applaudissons avec lui aux « réformes si heureuses qu'a subies l'enseignement de

l'histoire » et constatons que « nos universités sont devenues enfin les centres d'un mouvement historique intense », grâce à l'institution des cours pratiques, introduite d'abord à Liége, par M. Kurth, en 1874; puis à Bruxelles, par M. Vanderkindere, en 1877, et par M. Philippson, en 1879; à Gand, enfin, en 1884, par M. Fredericq, qui, quatre ans auparavant, avait déjà fondé un « séminaire » d'histoire moderne, à l'université de Liége.

L. L.

LAURENT DECHESNE : **La productivité du travail et les salaires.** — Extrait de la *Revue d'Economie politique,* avril-mai 1899.

Le titre de l'ouvrage de M. Laurent Dechesne nous annonce qu'il s'agit de la théorie de la productivité du travail dont Walker et Leroy-Beaulieu se disputent la paternité. Stanley Jevons, qui l'a adoptée, la formule en ces termes : « Le salaire du travailleur finit toujours par coïncider avec le produit de son travail, déduction faite de la vente, des impôts et de l'intérêt. » Dans son ouvrage très documenté et éclairé de diagrammes, M. Dechesne nous la montre agissante dans les variations de salaire, tant dans le temps que dans l'espace; il nous en donne les applications dynamique d'abord, statique ensuite. Pour l'auteur, comme pour Leroy-Beaulieu, cette doctrine semble être la seule vraie. Il nous paraît perdre de vue l'influence certaine sur le taux des salaires du « standard of life » ou du niveau d'existence; d'autre part, il semble omettre que si l'augmentation de productivité crée un milieu favorable à la hausse des salaires, celle-ci néanmoins n'aura lieu que par l'action coercitive des ouvriers. Ces réserves faites, nous reconnaîtrons que l'ouvage de M. Dechesne est une excellente contribution à l'étude d'un des facteurs primordiaux des variations de salaire.

Avec lui, nous reconnaissons qu'à l'inverse de l'opinion de Walker, ce n'est pas le salaire mais bien la rente qui constitue la partie résiduelle du produit du travail après que l'on en a déduit certains frais généraux et un certain taux de profit. L'auteur fait une heureuse distinction entre la productivité matérielle et la productivité économique de l'ouvrier, laquelle étend l'application de la doctrine aux variations de salaires dans les périodes d'inflation économique. Enfin, dans un chapitre très intéressant, l'auteur étudie les différents facteurs de la productivité du travail.

Nous terminons en exprimant l'utilité, pour ceux qu'intéresse la question des salaires, de lire l'exposé clair et très documenté de la formule de la productivité du travail que nous présente le travail de M. Dechesne.

G. D. L.

LEON NOËL, agrégé de philosophie : **La conscience du libre arbitre.** 1 vol. Louvain, 1899.

Il n'est peut-être pas de question qui ait mis autant en émoi la pen ée

humaine dans le domaine philosophique que celle du libre arbitre. Les uns, les déterministes purs et intransigeants déclarent la notion de libre arbitre incompatible avec les lois de notre raison. Les autres, à commencer par M. Fouillée, veulent faire dans le déterminisme une place à la liberté, qui n'est qu'un moyen terme entre « phénomène et noumène ». — Après avoir étudié cette théorie, M. Noël expose les idées de M. Renoudier affirme nettement que la liberté est la condition de la connaissance.

Parmi les indéterministes, M. Noël signale encore les philosophes du mouvement contingentiste, tels que M. Boutroux et M. Bergson. Celui-ci surtout doit attirer notre attention et j'aime à reconnaître que dans l'ouvrage qui nous occupe, la philosophie de M. Bergson détient une place importante, une place qui lui revient du reste très justement. Pour M. Bergson, si le problème de la liberté n'a pas été résolu jusqu'ici, c'est parce que ceux qui l'ont étudié se sont tenus à côté de la question. « Pour définir la liberté, dit-il, on la met dans l'espace, alors qu'elle n'est pas dans l'*espace,* mais bien dans la *durée*. De là viennent les difficultés. Ce qui est dans l'espace doit se soumettre fatalement au déterminisme. » L'acte libre est essentiellement indéfinissable, il est « ineffable » comme la durée. Il est peu fréquent au cours de notre existence. « C'est un acte émanant du moi profond, et par suite, l'exprimant tout entier, tel qu'il est, dans son indépendance et son indétermination i
lui-même. »

Si les idées de M. Bergson sont fort bien présentées par M. Noël, nous pouvons regretter cependant que la critique qu'il en fait ne soit pas plus approfondie.

Dans un chapitre suivant, l'auteur traite du fait lui-même. Et tout d'abord, il se sert de l'argument moral pour prouver que si nous n'étions pas libres, au moins jusqu'à un certain point, nous ne serions pas non plus responsables de nos actes. Il examine ensuite le fait immédiat, et à ce propos, entre autres choses intéressantes, il juge ainsi les défauts de la psycho-physiologie en cette matière : « L'erreur des psycho-physiologues a été, en voyant la volition accompagnée d'événements physiologiques, de croire qu'elle se réduisait à ces événements. » Il y a dans cette critique un fond de vérité, qu'il est bon de faire remarquer. Ce n'est pas parce que le physiologue a expliqué l'importance des événements physiologiques accompagnant un acte psychologique, qu'il nous a prouvé ce qu'était cet acte en lui-même.

Dans un dernier chapitre, l'auteur s'occupe de la raison du libre arbitre.

Tout en faisant des restrictions au sujet de certaines critiques adressées au déterminisme en général, et tout en faisant remarquer que la philosophie thomiste a surtout inspiré M. Noël, nous engagerons tous ceux qui se préoccupent de questions philosophiques à lire l'ouvrage que nous avons essayé de résumer brièvement, et qui ne laisse pas d'être vraiment ntéressan t.

C. P.

Books on Egypt and Chaldœa, by E.-A. WALLIS BUDGE, Keeper of Egyptian and Assyrian Antiquities in the British Museum, and L.-W. KING, Assistant in the Departement of Egyptian and Assyrian Antiquities in the British Museum. London, Kegan Paul, Trench, Trübner and C°. — 8°, 3 s. 6 d. each.

Vol. I. *Egyptian Religion : Egyptian Ideas of the Future Life,* by E.-A. Wallis Budge. 1899, 198 pp. ill.

Vol. II. *Egyptian Magic,* by E.-A. Wallis Budge, 1899. 234 pp. ill.

Si les livres de M. Budge apportent en général peu de faits nouveaux aux égyptologues, ils auront eu l'incontestable avantage d'initier, de manière très nette et très complète, le public de langue anglaise aux découvertes récentes de l'égyptologie. L'auteur est, comme on sait, conservateur des départements égyptiens et assyriens du British Museum et le but de ses publications semble être avant tout de permettre au public général de profiter du précieux fonds dont il a la haute direction. Préparés par la lecture de ses manuels (rappelons surtout « The Mummy »), les visiteurs des galeries du British Museum verront revivre les monuments qui diront, en langue très claire, leur lointain et interessant passe. Certes, c'est là le véritable rôle du conservateur de Musée, rôle qui demande beaucoup de désintéressement scientifique, car il est certain, par exemple, que M. Budge recueillerait plus de gloire par la publication des nombreux documents inédits qu'il possède entre les mains et qu'il est si à même de publier comme ils doivent l'être.

Aidé de M. King, l'habile assyriologue, son assistant pour les monuments de l'Asie occidentale, M. Budge a décidé de publier une série de manuels élémentaires qui passeront successivement en revue les différentes branches des études orientales. J'ai entre les mains les deux premiers volumes, tous deux dus à M. Budge, et ils semblent répondre entièrement à leur but.

I. Quelques mots au sujet du premier. La religion égyptienne est présentée au public à peu près dans l'état où elle se trouvait aux temps de la splendeur du sacerdoce d'Amon (XIX-XXIe dynastie) : les théologiens, aux idées pures et élevées, cherchent à réunir une fois de plus toutes les croyances, tous les dogmes contradictoires des cultes locaux pour en faire un seul corps de doctrine, dominé par la croyance à un Dieu unique et tout puissant, dont les autres dieux ne seraient que les attributs. A cette époque aussi, le dieu Osiris, dieu des morts, a fini par absorber en sa personne tous les dieux des morts, de même qu'Amon-Ra réunit en lui tous les dieux des vivants.

Cependant, on trouve à chaque instant des indications sur la genèse de ces concentrations religieuses, montrant que l'auteur est parfaitement au courant des travaux analytiques qui se font actuellement un peu partout et qui cherchent à démêler avec précision quels éléments sont attri-

buables à telle ou telle ville ou à telle ou telle influence étrangère. (V. par ex. Maspero, *Etudes de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, t. I et II, et Petrie, *Religion and Conscience in Ancient Egypt*.)

Les manifestations du culte et les rites funéraires sont laissés dans l'ombre et feront certainement la matière de plusieurs volumes.

II. Le second volume traite de la magie. Il présente plus d'intérêt au point de vue égyptologique que le premier. M. Budge aborde, pour la première fois, dans un traité séparé, la magie des anciens égyptiens et il l'a fait de façon très complète, recherchant partout, dans les contes populaires aussi bien que dans les rituels, les traces de la croyance à la magie, ainsi que les cérémonies qui en sont le résultat. Tous les amulettes sont successivement étudiés, toujours
indiqués ou traduits. Je transcris ici la table des matières qui indiquera la variété du sujet : Antiquité des pratiques magiques en Egypte : Pierres magiques ou amulettes ; Figurines magiques ; Peintures et formules magiques ; noms magiques ; Cérémonies magiques ; Possession diabolique, songes, esprits, jours fastes et néfastes, horoscopes, pronostics, transformation et adoration des animaux.

De même que dans le premier volume, les renseignements apportés par les feuilles des dernières années, sur l'Egypte préhistorique, sont mis à profit. L'auteur regarde entre autres comme amulettes (p. 27) les animaux en schiste verdâtre rencontrés en si grand nombre dans les tombes préhistoriques. (V. Capart. *Notes sur les origines de l'Egypte*, dans la *Revue de l'Université*, t. IV, p. 128. note 4.)

A divers endroits du livre, d'intéressantes notes sur la magie dans d'autres pays ou sur la survivance de singulières croyances en Egypte, par exemple au sujet du génie gardien des pyramides de Méroé.

L'auteur me permettra-t-il de faire remarquer une légère omission. Je n'ai pas rencontré dans son livre la mention des évocations des esprits gardiens des tombes, esprits revêtant parfois la forme animale.

Je veux faire allusion au curieux texte publié par M. Daressy, dans le *Bulletin de l'Institut Egyptien*, 2 février 1894, sous le titre : « Inscription hiératique du Mastaba de Ptah-Chepsès, à Abousir ».

Ce texte étant en général peu connu, je pense intéressant de le donner ici, d'après la traduction de M. Daressy : « L'an 50 et le 16 Toby (de Ramsès II), le scribe Pen-au-uaa est venu ici avec des écrivains afin de voir les tombeaux, puis il a prononcé les paroles d'incantations des livres pour invoquer l'image du serpent de Sahurâ (2e roi de la Ve dynastie). En ce jour, avec les formules d'évocation de l'image du serpent de Sahurâ, le scribe Pen-au-uaa fit une évocation selon ces indications : « Si nous faisons une offrande en nous tenant devant le serpent, en adorant le redouté et qu'il nous parle, nous resterons (?) devant nos pères (?) et si nous (lisons) les écrits en l'invoquant pour obtenir la vieillesse, le serpent nous donnera que nous atteignions 110 ans. Nous avons supplié le ser-

pent de venir, puis nous avons prononce nos requêtes et nous nous sommes prosternés comme des favorisés. Les incantations qu'il faut sont celles des livres de Ptah, notre père : ce sont celles que nous lui avons dites, et nous sommes allés jusqu'à la 11e incantation. »

Voila ce texte qui, certes, méritait de prendre place dans un livre sur la magie égyptienne !

Les livres de M. Budge sont illustres de représentations de monuments bien choisis ; peut-être certains lecteurs regretteront-ils de ne pas trouver plus de dessins dans le texte, donnant par exemple les différentes formes des principales divinités.

Ajoutons que la collection est élégamment présentee au public dans une édition très claire, que la couverture de toile est ornée d'une petite frise à fleurs de lotus du meill ur style, et que les livres de cette intéressante série auront certainement leur place marquée dans la bibliothèque de quiconque désirera être renseigné exactement sur les mœurs et coutumes des deux grandes civilisations qui occupèrent pendant tant de siecles la scène du monde.

J. C.

—

D. MERCIER : **Critériologie générale ou théorie générale de la certitude.** Louvain, 1899.

Tel est le titre du quatrième volume du cours de philosophie du savant professeur de Louvain, qui s'est occupé, cette fois, du problème si ardu de la certitude ; il n'est pas besoin de dire que c'est l'une des questions les plus controversées et, par conséquent, les plus intéressantes. Pour arriver à la résoudre, l'auteur s'est attaché à faire tout d'abord une critique consciencieuse des idées dominantes depuis Kant.

Mais si l'on veut juger de la valeur exacte de l'œuvre, il faut avoir pris connaissance des volumes précédents, de manière à suivre le développement entier des idées philosophiques qui y sont traitées.

Si nous ne sommes pas toujours d'accord avec l'auteur sur ses critiques ou ses conclusions, nous reconnaîtrons néanmoins que l'œuvre se distingue surtout par une grande clarté et une remarquable concision d'expression. De plus, le raisonnement serré et la documentation à l'appui de la thèse qui s'y trouve développée en font à plus d'un titre une étude digne d'intérêt.

C. P.

—

MICHEL HUISMAN : **Inventaire des nouveaux manuscrits concernant l'histoire de la Belgique, acquis par la Bibliothèque royale de Berlin** (Extrait des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. IX, n° 3, 5e série), 68 pages, 1899.

En 1864, Gachard profita de son passage à Berlin pour y dresser une liste des manuscrits déposés à la Bibliotheque royale de cette ville, qui concernent notre histoire nationale. M. Huisman a eu l'heureuse idée de

rectifier sur quelques points le travail du célèbre archiviste et surtout de le compléter, en rendant compte des manuscrits qui sont entrés au dépôt de Berlin depuis 1864. Il a dressé ce catalogue avec une grande méthode, en suivant l'ordre adopté par Gachard. Après avoir passé en revue les fonds latin, français, italien et espagnol, il donne une liste sommaire des manuscrits allemands intéressant la Belgique; puis il décrit avec beaucoup de précision les volumes principaux des collections séparées qu'il a eu l'occasion d'examiner. L.

—

GUSTAVE COHEN : **Les Partis politiques en Belgique.** Extrait de la *Revue Internationale de Sociologie,* 1899. 1 brochure, 12 pages.

Cette courte étude n'a pas été écrite pour les Belges. Mais les étrangers y trouveront, classés avec ordre et habileté, une foule de détails intéressants sur la situation politique en Belgique. L'auteur a envisagé successivement le parti catholique (les indépendants et les démocrates-chrétiens), le parti libéral (modérés et progressistes), le parti socialiste et enfin le parti anarchiste. Cette brochure, fort utile pour les étrangers, sera aussi d'un puissant secours pour les Belges qui veulent se mettre au courant de la politique de leur pays et y voir clair.

—

ALEXANDRE HALOT : **L'Évolution des partis politiques en Belgique.** Paris, 1899 ; 1 brochure de 19 pages.

Nous avons lu avec intérêt l'étude que M. Halot a publiée dans la *Revue Politique et Parlementaire* sur les partis politiques en Belgique. La franchise avec laquelle l'auteur exprime ses idées donne de la valeur aux éloges qu'il adresse à M. Beernaert. La politique de M. Woeste trouve au contraire en lui un adversaire résolu. M. Halot voudrait voir réaliser l'union des modérés par la formation d'un parti du centre, répudiant aussi bien la propagande irréligieuse que la politique purement confessionnelle. Il lui semble que le parti « indépendant » aurait pu former le noyau de ce nouveau groupement politique, dans lequel il voudrait voir réserver une place importante aux démocrates-chrétiens.

—

Dr ALEXANDER CARTELLIFRI : **Philipp August und Graf Philipp von Flandern.** — Habilitationsschrift zur Erlangung der « venia docendi » in der philosophischen Fakultät der Universität Heidelberg. Leipzig, 1899. 1 brochure, 97 pages.

—

PIETRO ROMANO : **Trent' Anni di Questioni pedagogiche.** Studio espositivo-critico con un' appendice sul movimento pedagogico degli Stati Uniti. Asti, 1900. 1 volume, 374 pages.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Université libre de Bruxelles : Nominations : Dans sa séance du 9 décembre 1899, le Conseil d'administration a nommé M. Tassel professeur ordinaire. Il a nommé, d'autre part, une Commission pour la réorganisation de l'enseignement de la géographie à l'Université, composée de MM. Goblet d'Alviella, président ; Pergameni, Prinz, Lameere, Stroobant, Habets et Ansiaux.

Dans la séance du 23 décembre 1899, M. Buls, ancien bourgmestre de Bruxelles, a été nommé membre permanent du Conseil d'administration. Conformément à l article 3 des statuts organiques de l'Université, M. Emile De Mot, comme bourgmestre de Bruxelles, a été appelé à faire partie du Conseil d'administration.

—

Académie royale de Belgique. — La classe des Sciences, dans sa séance du 16 décembre, a nommé membres correspondants MM. Pelseneer, agrégé à l'Université de Bruxelles, et Gravis, professeur à l'Université de Liége, tous deux anciens élèves de l'Université de Bruxelles.

—

Conférences sociales. — (Séminaire d'économie politique de l'École de sciences politiques et sociales.) — La première séance a eu lieu le lundi 27 novembre 1899, sous la direction de M. Waxweiler, chargé du cours; étaient présents : MM. Alexandresco, De Leener, De Raet, Furuya, Pirotton, Telyan, Watelet et Wergifosse, élèves et anciens élèves de l'École.

L'ordre du jour portait : Communication par M. De Raet, licencié, sur *Un anachronisme économique.* — Conformément aux règles du Séminaire, cette communication était accompagnée de dix *Thèses connexes*, à savoir :

1. Centres de l'industrie lainière en Belgique; causes générales de la localisation des industries.

Que pourrait-il arriver de l'établissement dans les éventualités suivantes :

2. *a)* Crise de production?
3. *b)* Amélioration technique amenant une baisse de prix?

4. *c)* Hausse des salaires amenee par une greve à Verviers favorable aux ouvriers de l'industrie lainière?

5. *d)* Relèvement général des salaires : 1) A Verviers?
2) A Bruxelles?

6. *e)* Une réglementation legale des heures de travail des adultes?

7. Que peut-on observer à propos de cet exemple quant aux effets du machinisme sur les salaires?

8. Influence relative des facteurs techniques et économiques sur l'evolution industrielle. En particulier sur la coexistence des diverses formes de la production.

9. Réaction de la consommation sur la production ; les besoins sociaux et les facteurs psychologiques.

10. Formation des prix : théorie du « coût de production ».

La *communication* est reproduite *in-extenso* dans le présent numéro de la *Revue*.

Compte rendu des debats. — La discussion de la communication est ouverte par M. Waxweiler. Il fait ressortir l'intérêt que présente l'étude de ce cas, non seulement à cause de la survivance de la production à la main, mais aussi en raison de diverses circonstances, par exemple, ce fait que tous les ouvriers ont été transplantés de Verviers à Bruxelles et qu'un certain nombre rentrent même toutes les semaines à Verviers. Pourquoi une telle industrie a-t-elle pu subsister? Cela tient évidemment aux causes citées par M. De Raet : frais généraux réduits au minimum, faible profit et utilisation plus complète des laines, — surtout absence de véritable aléa commercial.

A ce propos, M. Watelet se demande s'il ne faut pas considerer le fabricant en question comme un simple ouvrier : il n'a qu'un client dont il dépend entièrement. M. De Raet montre qu'une clientèle restreinte n'est pas si rare dans l'industrie : une fabrique de porcelaine peut ne fournir qu'à quelques magasins, une fabrique de creusets à quelques industriels seulement. Du reste, combien de fois ne constate-t-on pas qu'un fabricant s'engage par contrat à livrer toute sa production à un revendeur?

M. Waxweiler. — Il est intéressant de constater que les ouvriers des environs — ceux de Koekelberg — n'ont pu satisfaire au travail du tissage. Y avait-il là une question d'hérédité professionnelle et de milieu industriel?

Une discussion assez longue s'engage sur ce point : tandis que certains membres veulent réduire l'influence héréditaire au maximum pour ne considérer que l'éducation industrielle par le milieu, d'autres soutiennent au contraire que l'hérédité joue un rôle prépondérant dans l'habileté professionnelle : ils s'appuient notamment sur le contraste qui existe entre les ouvriers de la ville et ceux de la campagne. Il est juste de

faire observer que la concurrence, l'offre et la demande de bras, défendue par M. Wergifosse, ne se produisent pas entre tous les ouvriers, mais bien entre ouvriers de même profession ou de même spécialité (opinion du professeur Schönberg).

Subsidiairement surgit la question suivante : *le développement de l'outillage mécanique ne permet-il pas aux ouvriers de changer plus facilement de métier?*

MM. Waxweiler, De Leener, De Raet et Wergifosse apportent divers faits démontrant que ce changement n'est, en somme, pas fréquent : ainsi, dans la construction des machines, un fraiseur ne devient pas ajusteur ou tourneur. Jusqu'ici, on ne peut pas dire que le machinisme a eu sérieusement pour effet de transformer l'ouvrier *skilled* en manœuvre. Le travail purement manuel est remplacé en partie par le travail nerveux de l'attention. Un ensemble suffisant de faits n'a d'ailleurs pas été recueilli : il y a là une voie ouverte pour les statisticiens. *A priori*, on peut toutefois reconnaître que le temps d'apprentissage est réduit par l'introduction des machines. On peut aussi entrevoir dans l'avenir une période où, les heures de travail étant de plus en plus réduites par le machinisme, l'ouvrier aura plus de temps à consacrer à sa culture intellectuelle et technique et où, par cela même, il lui deviendra plus facile de changer d'occupation.

La *discussion des thèses* s'engage par le *n° 10*, à propos de cette phrase de la communication : « Les prix de vente suivent la courbe du prix de revient ». Debat entre MM. Waxweiler, Furlya, Wergifosse et De Raet sur les causes de la variation des prix, en particulier dans le cas de la production mécanique.

M. Wergifosse croit que les prix sont réglés par l'offre et la demande pour les choses indéfiniment reproductibles; pour les autres, c'est la rareté qui détermine le prix, rareté qui peut consister en un monopole. Cette thèse est combattue par MM. Waxweiler, Furlya et De Raet : si un fabricant réalise plus de profit que ses concurrents, soit par l'invention d'une machine, soit par un perfectionnement quelconque de la production, il pourra maintenir ses prix jusqu'au moment où la concurrence le forcera à les réduire. La cause déterminante de la baisse des prix est donc la compétition entre producteurs, mais la cause profonde, le facteur qui rend la baisse possible est l'abaissement du prix de revient; divers faits sont cités. A un autre point de vue, il faut tenir compte de l'influence de la consommation sur la production : il faut que le produit, dont le prix a baissé, ait son correspondant dans l'échelle des besoins sociaux.

Ceci amène l'examen de la *thèse n° 9*. M. Furlya s'eleve contre cette tendance à mettre la production à la remorque du consommateur; le plus souvent, c'est le producteur qui, par l'invention, impose un nouveau produit ou un produit amélioré au public. M. Wergifosse appuie d'exem-

ples, tandis que MM. Waxweiler, De Raet, De Leener et Watelet citent des faits en sens contraire. M. De Leener fait, toutefois, des réserves, par exemple quant à l'utilisation des sous-produits d'une fabrication.

Thèse n° 1. M. De Raet caractérise brièvement les centres principaux de l'industrie lainière en Belgique; puis il s'étend, d'une façon générale, sur la répartition géographique des industries, qui n'est pas le fait du hasard, mais qui tient à toutes sortes de causes : le milieu physique, les richesses naturelles, la facilité des communications, les antécédents historiques, l'habileté technique en quelque sorte héréditaire des ouvriers, le prix de la main-d'œuvre. Ainsi, la fabrication des étoffes de laine s'est localisée à Verviers, notamment parce que les eaux de la Vesdre conviennent très bien pour le lavage des laines et le foulage des étoffes. M. Waxweiler rappelle la leçon du cours relatif à l'origine de l'industrie du coton en Angleterre, d'après Schulze-Gaevernitz.

Thèse n° 7. M. De Raet montre que le prix de fabrication à la main sera visiblement un obstacle permanent à une hausse des salaires; il établit une comparaison avec l'élasticité de la production mécanique. Cependant, le machinisme peut avoir, dans certains cas, une influence déprimante sur les salaires. M. Waxweiler cite, à ce propos, l'exemple de la situation des ouvriers d'Angleterre au commencement du siècle et il rappelle le chapitre de Walker sur la « dégradation du travail ». Mais en général, l'introduction des machines est tout à la fois une « source » d'accroissement des salaires et une « occasion » constante de hausses. Il faut tenir compte aussi de l'agglomération d'un grand nombre d'ouvriers, qui est favorable au développement des idées d'association et de solidarité. M. Wergifosse croit que la hausse ne se produira que là où les syndicats exercent leur action. MM. Waxweiler et De Raet font ressortir que, même où les ouvriers ne sont pas organisés, des hausses se produisent par la concurrence entre employeurs, par le changement de mode de rémunération (salaire à la pièce au lieu de salaire au temps, par exemple), par la tendance invincible à l'augmentation du revenu des salariés, etc.

Les *thèses n*os *2, 3, 4, 5, 6* donnent lieu à des observations analogues : l'établissement étudié étant à la limite d'existence, cela lui enlève toute chance d'adaptation à des conditions économiques nouvelles.

La séance se termine par des considérations générales sur l'évolution industrielle et les diverses formes de production *(thèse n° 8)*.

Sur la proposition de MM. Wergifosse et De Leener, il est décidé que, dans la suite, un résumé de l'ordre du jour sera envoyé à tous les adhérents par les soins de l'*Association générale des Etudiants,* quelques jours avant chaque séance.

ASSOCIATION GÉNÉRALE
DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Une association? c'est une maladie nationale! Les Belges ressemblent aux Allemands; ils ne seraient que deux, perdus dans une île déserte, ils fonderaient encore une société.

L'utilité ne se réfute pas à coups de plaisanteries et de jeux de mots.

Si l'Association générale puise sa force dans l'utilité, si elle a un but tangible, si elle s'attache au caractère moral et matériel de la vie estudiantine pour la guider et la servir, elle résistera aux assauts du mépris et de l'insouciance.

Au point de vue moral, le corps estudiantin a pour devoir de défendre son prestige à l'étranger, dans son pays et chez lui-même.

L'étudiant belge, visitant les universités étrangères, est bientôt stupéfait de voir combien l'esprit de corps y est grand et combien cette union, cette force fait respecter ce corps dans le pays.

L'étudiant étranger, au contraire, débarqué chez nous, trouve le néant ou à peu près, lorsqu'il cherche ces associations; elles sont restreintes, pauvres, peu considérées et le public les ignore.

Etre président d'une puissante société d'étudiants est un honneur à l'étranger. Ici, pour beaucoup, son prestige n'est pas supérieur à celui du président d'une société populaire.

Que doit-on penser de nous à l'étranger? On doit dire : « L'étudiant n'existe pas dans ce pays. » Les jeunes gens n'ont aucun esprit d'initiative, aucun idéal qu'ils cherchent à réaliser en s'unissant. Ils vont, lorsqu'ils sont sages, écouter le professeur comme Bébé va au jardin d'enfants; lorsqu'ils sont méchants, ils n'y vont pas. Voilà l'étudiant belge, bruxellois.

Non, il n'en est pas ainsi pour un grand nombre d'entre nous, nous avons une vie universitaire, mais disséminée, morcelée. Nous restons conséquemment inconnus.

L'Allemagne morcelée du moyen âge est ignorée; unifée, on la respecte et, malgré soi, on apprend à la connaître.

Le prestige des étudiants est-il au moins reconnu des citoyens belges, bruxellois?

Les dispositions des citadins vis-à-vis des étudiants ne sont pas beaucoup différentes de ce qu'elles étaient sous Jean IV. L'opinion publique n'est pas favorable à l'étudiant. On semble, par trop souvent, le prendre pour un être insociable. C'est aux étudiants groupés à faire disparaître ces préjugés : par des conférences suivies assidûment, auxquelles ils convieront le public bruxellois, ils montreront alors que les préoccupations intellectuelles sont bien loin d'être bannies de leur esprit. En

exprimant leur conviction dans l'idée directrice de notre maison, le libre examen, ils montreront que l'enthousiasme de la jeunesse n'est pas mort en eux. Par leur propagande en faveur d'œuvres charitables, ils prouveront que les sentiments d'humanité ont une large place dans cette génération nouvelle, que d'aucuns disent si indifférente.

Vis-à-vis de lui méme, l'étudiant a un devoir moral a accomplir, il a celui d'émanciper son intelligence ; il doit faire naître en lui l'esprit d'investigation, d'initiative, l'ardeur du dévouement à la science et à son soutien, le libre examen.

Les cours appris, sa besogne n'est point finie, s'il est disciple de la liberté de conscience. Il a la tâche de faire passer les idées reçues du professeur par le crible de sa raison et de ses connaissances. A cet effet, l'Association générale a réuni autour d'elle les séminaires existants, a fait renaître les défunts.

Le vrai ne chasse point dans l'âme de celui qu'il inspire la répulsion du beau. L'émancipation d'une âme n'est point complète si elle se rend serve d'une esthétique ancienne : « l'étudiant doit se mêler d'art » et c'est un des principaux soucis récents de l'Association générale.

Ces éléments moraux feront la dignité du corps estudiantin et la Générale qui le représente cherche à faire naître ou à développer chacun de ces sentiments ; c'est à ce titre qu'elle réclame la reconnaissance de son existence par le Conseil d'administration.

La *Revue de l'Université* seule jusqu'ici lui a accordé cet hommage.

L'avenir amènera la reconnaissance complète.

***

L'A. G. ne néglige pas non plus le bien-être matériel des enfants de l'Alma.

Un labeur incessant tue à notre âge ; il nous faut des plaisirs comme repos à nos fatigues, — c'est là le but poursuivi par la section des fêtes.

Suivant l'exemple des universités étrangères, L'A. G. a pris souci des intérêts pécuniers estudiantins. Réduction pour tous les achats, tel est l'idéal poursuivi dans cette voie.

Le but final serait la constitution d'une maison des étudiants.

Les projets sont à l'étude. Y aura-t-il réalisation ? cela dépendra des protections bienveillantes qui s'offriront et de l'intérêt que le corps estudiantin portera à l'œuvre nouvelle.

L'A. G. dans le but de réaliser plus parfaitement ce vaste programme, a cru nécessaire de répartir le travail entre les divers membres du comité. Elle a, pour cet objet, divisé le comité en sections dont les membres sont les plus aptes à remplir la tâche délicate qui incombe à chacune d'elles, ces sections sont les suivantes.

***

La *Section des Fêtes* a pour mission la réalisation matérielle des réunions, représentations, concerts, cortèges, etc., organisés par l'Asso-

ciation générale. Toujours sur la brèche, elle a une importance capitale; un oubli, une simple négligence de sa part, peuvent entraîner des désagréments considérables, tant au point de vue financier qu'au point de vue moral.

Elle a déjà organisé cette année la manifestation Verhaegen et un banquet intime; elle a obtenu de la plupart des théâtres des réductions importantes pour les membres de l'Association, et parfois même pour tous les étudiants (1). Elle s'occupe actuellement d'organiser une Revue estudiantine et un Concert, dont le principe a été voté par le Comité. Un cercle estudiantin d'escrime s'y est affilié.

* * *

Les Sections d'Art et de Philanthropie, autrefois séparées, ont été réunies cette année, leur activité étant sensiblement moins considérable que celle des autres sections. La *Section de Philanthropie*, qu'à première vue on pourrait s'étonner de trouver dans une association d'étudiants, a cependant son importance : elle montre que les étudiants, en dehors des plaisirs inhérents à leur âge et à leur corporation, s'occupent aussi de ceux qui, placés plus bas dans l'échelle sociale, sont en proie à la souffrance, à la maladie, à la misère. Elle s'est affiliée à l'Œuvre des Marçunvins, et à plusieurs reprises, elle y a versé des sommes peu considérables il est vrai, mais qui ont permis cependant de donner des vêtements chauds à des enfants qui grelottaient sous leurs pauvres haillons, ou d'envoyer au grand air de la campagne et de la mer de petits êtres anémiés, rongés déjà par l'atmosphère viciée de la ville. La Section de Philanthropie a su aussi, dans certaines circonstances, venir en aide à des misères individuelles, principalement dans le domaine universitaire; et si dans ce sens son action a été plus discrète, elle n'en a pas été moins efficace.

* * *

La *Section d'Art* n'exerce virtuellement ses fonctions que depuis un an. Pendant l'année académique passée, deux concerts furent organisés. Deux heures de musique sérieuse sont peut-être une ration excessive pour des oreilles non initiées. Cependant, ponr un premier essai, le succès fut très satisfaisant. Aussi, reprenant cette idée, le Comité actuel a décidé d'organiser un concert où le genre gai serait représenté à côté du genre sérieux. Tournant son activité d'un autre côté, la Section organisera aussi nn salonnet d'art estudiantin : des dessins, des peintures, des photogra-

(1) Voici la liste de ces réductions : au théâtre du Parc, le déclassement pour les représentations et 50 p. c. de réduction aux matinées littéraires; au théâtre des Galeries, le déclassement pour tous les étudiants; au théâtre de la Monnaie, huit entrées gratuites tous les mois, qui sont tirées au sort entre les membres de l'A. G.; des réductions de 50 p. c. seront prochainement rétablies aux théâtres de l'Alcazar et des Variétés.

phies, dues à des étudiants, y seront exposés pendant quelques jours; de plus, si cela se peut, on y entendra des œuvres littéraires et musicales d'étudiants, des causeries, des récits de voyages, etc. Le but de ce salonnet est de réunir pendant quelques jours, dans une cordiale intimité, tous les étudiants qui s'intéressent ou désirent s'initier à l'activité artistique, si considérable dans notre petite Belgique.

*
* *

La *Section de Librairie et des Conférences* a organisé un service d'achat de livres neufs et un service de vente et d'achat de livres et cours d'occasion. Les membres de l'A. G., par l'entremise de la section, obtiennent des réductions de 25 p. c. à la librairie Garnier, 20 p. c. chez Hachette et chez Charpentier, 15 p. c. chez Baillères et chez Alcan. L'augmentation des achats que lui commanderont les membres de l'A. G. lui permettra d'etendre ces réductions à de plus nombreux éditeurs. Les demandes doivent être déposees chez les appariteurs ou remises au secrétaire.

Par des avis affichés aux valves, la même section annonce l'offre et la demande de livres et cours d'occasion.

Comme son nom l'annonce, cette même section est chargée de l'organisation des conférences. Par son initiative, MM. Emmanuel, agrégé à la Sorbonne, Marillier, maître de conférences, de Paris; MM. Clautriau, Huisman et Massart, docteurs de l'Université libre, M. Pirenne, professeur à l'Université de Gand, M. de Reul, docteur en droit et en philologie, M. Maurice de Waleffe, et d'autres encore, ont honoré l'Association Générale de conférences. Elle a obtenu des conférences de M. le Commandant de Gerlache, de M. le docteur Cheval, de M. le ministre Lejeune, pour le cours de la présente année académique; M. Emile Verhaeren lui a fait la promesse d'une conférence sur Charles De Coster.

*
* *

La *Section des Séminaires* a été créée au début de l'année académique. Elle a pour but de répondre à l'obligation faite au Comité de l'Association Générale par ses statuts, d'encourager tout essor scientifique des Etudiants.

Le Comité a jugé la création de la Section des Séminaires particulièrement opportune au moment de la fondation du Séminaire d'Economie politique et de la crise dans laquelle menaçait de disparaître le Cercle de Criminologie. La dite section se compose de 3 membres élus par le Comité de l'A. G. et d'un délégué choisi par chaque Séminaire parmi ses membres étudiants. Elle a reconstitué le Cercle de Criminologie (président d'honneur, M. Prins) et s'est chargée de l'administration du Séminaire d'Economie politique. Les Séminaires conserveront toute leur indépendance, mais par l'intervention de l'A. G., les cotisations de leurs membres pourront être supprimées ou considérablement réduites.

La Section des Séminaires s'efforce de faire connaître davantage et apprécier mieux les séminaires. Elle groupera en Séminaires nouveaux les

étudiants qui manifesteraient le désir d'approfondir certaines branches de leurs études universitaires. Par leur groupement sous les auspices de l'A. G., les Séminaires se prêteront un appui mutuel, se garantiront plus de sécurité pour l'avenir et coordonneront éventullement des études connexes.

L'Association Générale des Etudiants faillirait à sa mission si elle n'était que l'égide de la conscience du Libre-Examen parmi les Étudiants, de leur constante fraternité et de leurs intérêts; il faut encore et surtout qu'elle leur crée la puissance de connaître la vérité et d'arriver à la recherche en dehors de tout dogme par des travaux personnels : c'est le but de la Section des Séminaires de l'Association générale des Étudiants.

***

Tel est l'ensemble de l'organisation de l'Association Générale.

Certes, cet organisme n'est pas encore complet et n'a qu'une vague ressemblance avec les associations puissantes de France, d'Angleterre, d'Amérique et d'Allemagne. Pour le moment cependant c'est tout ce qu'elle peut; l'œuvre d'achèvement ne peut s'accomplir qu'avec la puissance, et cette puissance c'est au corps estudiantin, au corps professoral, au conseil d'administration qu'il incombe de la donner.

—

Thèse de M. Henri Rolin. — Le 22 novembre, la Faculté de Droit a conféré le grade de docteur spécial à M. Henri Rolin, docteur en droit, pour sa thèse : *L'Abordage, Etude d'histoire du droit et de droit comparé* (Bruxelles, Castaigne, 1899, 1 vol., 247 pages).

Le travail de M. Rolin se fait remarquer par la clarté et la sobriété de l'exposé : Point de digressions ou de généralisations superflues; de temps à autre, quelques aperçus vraiment originaux qui montrent chez le jeune auteur une profonde réflexion sur les principes mêmes de la science du droit.

La partie historique met en relief l'importance des lois romaines ou du droit méditerranéen en général. Franchissant le détroit de Gibraltar, M. Rolin nous fait ensuite l'exposé du droit des codes de l'Océan, jusqu'à l'extrême nord. Généralement, ce droit se rapproche, avec le cours des siècles, des principes romains; le droit germanique ne semble pas, à l'auteur, avoir de la responsabilité une notion aussi nette : elle ne suit pas exactement les degrés de la faute. Peut-être pourrait-on objecter que l'on se trouve ici en présence d'un autre principe, celui-là plus germanique que romain: la solidarite, ou mieux encore l'association. En cas d'abordage douteux et même culpeux, mais toujours involontaire, pourquoi ne pas faire incomber une partie du dommage à chacun des intéressés? Une compensation pour celui dont ce partage pourrait léser les intérêts s'établira peut-être un jour à propos d'une autre infortune de mer. N'est-ce pas un peu une assurance rudimentaire que les Rôles d'Oléron

et les droits similaires ont tenté d'introduire ainsi? (Voir la thèse de M. Rolin, au n° 120.)

L'époque moderne est représentée, dans l'œuvre que nous analysons, par un aperçu du droit comparé et un exposé succinct des tendances actuelles envisagées dans leur évolution générale et leurs probables aboutissements. Quelques textes avec leur traduction terminent le volume.

La défense publique, qui portait aussi bien sur le travail de M. Rolin que sur les thèses accessoires qu'il y avait jointes, a montré chez le récipiendaire des qualités d'exposition et de discussion de premier ordre. M. Rolin a résumé son travail en le colorant et en l'élargissant. En cela, il ne semblait faire nul effort, au contraire. Les réponses aux objections présentées par MM. les professeurs Alfred Vauthier, Paul Errera, Eugène Hanssens et, dans l'auditoire, par M. l'avocat Louis Frank, d'Anvers, furent topiques et habiles.

Certes, en cette journée, M. Henri Rolin a conquis la maîtrise.

P. E.

ESQUISSE D'UNE HISTOIRE

DU

DROIT PÉNAL ÉGYPTIEN

[*Extraits* (*)]

PAR

JEAN CAPART

Docteur en droit,

Conservateur-adjoint des Musées Royaux.

PREMIÈRE PARTIE

LES LOIS

I

Fondement du droit de justice

Les Égyptiens de l'époque classique avaient oublié les premiers temps de leur civilisation, ils avaient perdu le souvenir de leurs origines et fabriqué de toutes pièces une histoire légendaire qui nous montre les dieux régnant sur les hommes (1). *Ra* fut le premier roi divin; ce fut lui qui, aidé des autres dieux, organisa l'Égypte et lui donna des lois stables.

Tous les matins, le soleil sortait de son palais, " s'embarquait aux acclamations de la foule pour fournir sa course habituelle autour du monde et ne rentrait chez lui que douze heures plus tard, après journée faite. Les provinces le voyaient arriver tour à tour, et il séjournait une heure dans chacune d'elles, afin de

(*) L'article que nous publions ici est tiré d'un travail plus étendu dont l'achèvement complet nécessitera encore de longues recherches. M. Jean Capart a bien voulu, dès maintenant, en extraire quelques pages capables d'intéresser nos lecteurs et nous en donner la primeur. N. D. L. R.

(1) MASPERO, *Histoire des peuples de l'Orient*, t. I, chap. V, surtout pp. 155-176.

régler en dernier ressort les affaires pendantes. Il donnait audience aux petits comme aux grands, il apaisait leurs querelles et jugeait leurs procès „ (1).

La justice rendue par le dieu, justice idéale et parfaite, était souvent invoquée par les plaideurs malheureux qui, dans leurs trop justes lamentations, s'adressaient à lui, en se plaignant de la différence qu'ils constataient entre la justice des hommes et celle qu'autrefois le dieu *Ammon-Ra* exerçait au temps de son règne terrestre : " O *Ammon-Ra*, le premier roi créé..., tu es le juge du malheureux, qui ne prends point les cadeaux des violents „ (2).

Le dieu était assisté d'autres divinités que nous voyons parfois aussi exercer des fonctions judiciaires. Dans la guerre d'*Horus* et de *Set* (3), les dieux prirent le parti d'évoquer les deux rivaux devant leur tribunal. " D'après une tradition fort ancienne, ceux-ci choisirent comme arbitre de leur querelle le maître d'une cité voisine *Thot* seigneur d'Hermopolis la petite... *Thot* condamne *Sit*. Une légende d'origine plus récente, et qui se propagea quand le culte d'*Osiris* se fut répandu par l'Égypte entière, affirmait que la cause avait été retenue par *Sibou*, le père et l'aïeul des parties (4). „

(1) MASPERO, *op. cit.*, t, I, p. 161, et GRÉBAUT, *Hymne à Ammon-Ra*. Bibl. de l'école des hautes études, fasc. 21, p. 11 : « Celui qui exauce la prière de qui est dans l'oppression, doux de cœur avec le criant vers lui; délivrant le timide de l'audacieux, juge du puissant et du malheureux »; et p. 21 : « Jugeant les deux adversaires dans la salle grande. »

(2) *Grand papyrus hiératique de Bologne*, 1094, II, 3-7, facsimile et traduction dans CHABAS, *Mélanges égyptologiques*, t. III, p. 2, pl. VIII et p. 145.

MORET, *l'Appel au roi en Égypte au temps des Pharaons et des Ptolémées*. (Extrait des actes du Xe congrès international des orientalistes. Session de Genève 1894. Sect. IV Égypte et langues africaines.) 1892, pp. 141-142.

SPIEGELBERG, *Studien und Materialien zum Rechswesen des Pharaonenreiches der dynast.* XVIII-XXI. 1892, pp. 9 et 10.

(3) Cette lutte légendaire est un vague souvenir de l'arrivée en Égypte d'envahisseurs asiatiques qui subjuguèrent la population autochtone et établirent la monarchie égyptienne.

Voir à ce sujet : MORGAN, *Recherches sur les origines de l'Égypte*. Ethnographie préhistorique et tombeau royal de Negadah, 1897, ch. V, par M. WIEDEMANN, professeur à Bonn, surtout p. 225, et ch. VI, par M. JÉQUIER, surtout p. 230.

(4) MASPERO, *Op. cit.* t. I, p. 177.

MORET, *l'Appel au roi*, p. 142, note 2. « *Toth* » fait face à leurs plaintes. » Vide GOODWIN, *Upon an Inscription of the reign of Shabaka*, dans CHABAS. *Mélanges égyptologiques*, III, t. I, p. 283.

Dans un autre texte, *Phra* juge la plainte de *Bitiou* contre *Anoupou*, " étant celui qui distingue le bien du mal „ (1).

La fonction judiciaire, exercée par les dieux sur la terre, est continuée par eux dans l'autre monde (2). La scène si connue du pèsement de l'âme nous montre *Osiris*, le dieu des morts, jugeant le défunt. Celui-ci est introduit dans la salle de justice par la déesse *Mâ* personnifiant le vrai et le juste (3). Au milieu du tribunal se trouve la balance de justice; sur un des plateaux on voit une plume ou une image de la déesse *Mâ*, sur l'autre plateau, le cœur du défunt. Le dieu à tête de chacal *Anepu* ou *Anubis* et le dieu *Horus* (à tête d'épervier) surveillent la pesée, tandis que le greffier divin *Thot* inscrit la sentence. Le tribunal est présidé par *Osiris* assisté de 42 assesseurs. Le défunt est introduit en leur présence et récite la fameuse confession négative (4).

Le premier roi humain étant, d'après la tradition, fils et successeur du dernier roi divin (5), héritait de tous ses droits, entre

---

(1) MORET, *Op. cit.*, p. 142, note 2.

(2) Un texte appelle *Osiris* « le juge suprême dans le pays de l'autre monde ». (PIERRET, *Recueil d'inscriptions inédites du Musée Égyptien du Louvre*, t. II, 122 et 124.)

(3) PIERRET, *Dictionnaire d'archéologie égyptienne*, 1875, au mot *Mâ*.

WIEDEMANN, *Die Religion der alten Aegypter*, 1890, p. 78.

WIEDEMANN, *Mâ, déesse de la vérité, et son rôle dans le Panthéon égyptien. Annales du Musée Guimet*, X, 561-573.

Parfois on trouve deux déesses jumelles : MORET, *op. cit.*, p. 142. « *Osiris*, le dieu et le juge des morts, est appelé « le dieu dont les jumelles sont les dames des deux vérités » (*Todtenbuch*, CXXV).

Le juge suprême portait le titre de prophète de la déesse *Mâ*. BRUGSCH, *Die Aegyptologie*, pp. 303-304.

(4) MASPERO, *Histoire...*, I, pp. 187-191.

PIERRET, *le Livre des morts des anciens égyptiens*, 1882, pp. 369-387.

PIERRET, *Discours d'ouverture (cours d'archéologie égyptienne) à l'école du Louvre*, 1883, pp. 57-59.

Papyrus de la collection Ravenstein, n 1. La même scène se trouve également sur un des cercueils de prêtresse d'*Ammon*, au Musée du Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.

(5) Le roi est toujours appelé fils de Ra. Voyez :

MASPERO, *Sur les quatre noms officiels des rois d'Égypte* dans les *Études Égyptiennes*, II, pp. 273-288, p. 277 : « Le roi, fils du soleil, participait à la fois du corps et de l'âme de son ancêtre... : son corps était la chair de *Ra*, etc., son âme était un *double* détaché du *double* solaire. »

autres du droit de justice. C'était de lui que dépendait toute justice, lui seul avait le droit de rendre des sentences et nous verrons plus loin, à propos de la procédure, que les juges dans les affaires importantes ne jugeaient que le fond de l'affaire, laissant au roi l'attribution de la peine (1).

De très bonne heure, le droit de rendre la justice fut conféré par le roi à de hauts personnages chargés de le représenter dans cette branche spéciale de l'administration.

II

Les lois.

D'après quelles lois les juges délégués devaient-ils exercer leur mandat?

En fait, comme dans tout l'Orient moderne, il est probable que la justice était rendue d'après des principes généraux d'équité et de morale et, par là, laissée à la conscience ou au bon plaisir du juge. Les tribunaux étaient plutôt des assemblées de fonctionnaires d'une localité, chargés de délibérer sur les affaires courantes, soit civiles, soit pénales, soit administratives. Cependant, certaines règles étaient fixées avec plus de précision, et ce sont ces règles qu'il nous faut rechercher ici.

Quelques textes semblent indiquer l'existence d'une sorte de *Corpus juris :* Dans le tombeau de *Rekhmara*, préfet de Thèbes, une paroi représente une séance du tribunal. Le texte nous dit de *Rekhmara*, faisant fonction de juge : " Un sceptre est dans sa main, quarante rouleaux sont répandus devant lui... „. La peinture nous montre, en effet, devant le juge, quatre caisses contenant chacune dix rouleaux (2).

---

(1) ERMAN, *Aegypten und ägyptisches Leben im Alterthum*, p. 204. *Papyrus Lee*, I, 7; II, 5.

(2) SPIEGELBERG, *Studien und Materialien...*, pp. 8-9.

VIREY, *le Tombeau de Rekhmara*. Mémoires de la Mission archéologique française du Caire, t. V, fasc. 1, planches 2 et 3.

REVILLOUT, *Mélanges sur la métrologie, l'économie politique et l'histoire de l'ancienne Égypte*, 1895, pp. 490-498.

Dans ce tombeau de *Rekhmara* se trouve un passage important pour la procédure du tribunal du gouverneur, mais il est impossible de se servir du texte publié par Virey d'une façon tout à fait insuffisante.

Diodore de Sicile nous dit également que les lois se trouvaient placées sous les yeux des juges (1).

Ce code, d'après d'autres textes, avait une origine divine. Il est dit d'un criminel : " On lui appliqua la peine de mort dont les dieux disent : qu'on la lui applique „ et " punition dont les écrits des divines paroles disent : qu'on la lui applique „ (2).

Ces lois auraient été rédigées par *Ra*, premier législateur, par *Osiris*, d'après d'autres traditions, ou encore par le dieu *Toth*.

Une tradition faisait du premier roi humain, *Ménès*, le promulgateur des lois rédigées par *Toth* (3).

Cette origine divine des lois augmentait encore le respect qu'on avait pour elles. Voici comment s'exprime, à ce sujet, le gouverneur *Ptah-Hotep*, contemporain de la quatrième dynastie : " Grande est la justice, invariable et assurée ; elle n'a pas été troublée depuis l'époque d'*Osiris*. Faire obstacle au passage suivant les lois, c'est ouvrir le passage en face de la violence. Est-ce que ce qui est bas gagnera l'élévation si l'injuste ne parvient pas à la place de la justice? Lui qui dit : " Je prends pour moi, de par ma volonté, „ mais ne dit pas : " Je prends par mon autorité. „ — " Les limites de la justice sont invariables, c'est un enseignement que chaque homme tient de son père (4). „

Mais à côté de ces lois divines, il y en avait d'autres qui dataient des temps historiques et dont l'auteur était connu (5).

Diodore, I, 94, nous cite plusieurs rois législateurs. Les inscrip-

---

(1) DIODORE, I, 48 : « Ceux-ci (les juges) étaient au nombre de trente, sculptés sur une des murailles ; au milieu d'eux se trouvait l'archijuge... ayant devant lui un grand nombre de livres », I, 75 : « Toutes les lois étaient rédigées en huit volumes, lesquels étaient placés devant les juges. »

(2) *Papyrus Lee*, I, 7 ; II, 5.

(3) MASPERO, *Histoire...*, t. I, p. 234, note 4.

DIODORE, I, 94.

(4) *Papyrus Prisse*, VI, 5-7, VIREY, *Etudes sur le papyrus Prisse*. Bibliothèque de l'école des hautes études, fasc. 70, p. 39.

Papyrus Sallier, II, MASPERO, *le Genre épistolaire chez les Égyptiens*. Bibliothèque de l'école des hautes études, fasc. 12, p. 69 : « Si un magistrat est envoyé en mission, que ce qu'il dit soit comme il le dit ; ne t'avise pas de rien faire contre. »

(5) ERMAN, *Aegypten...*, p. 205.

tions de même, nous font connaître plusieurs Pharaons faisant des lois.

Après des périodes de troubles politiques, l'ordre rétabli par la main ferme d'un roi puissant, de nombreux abus exigeaient une prompte répression. Ces abus faisaient l'objet d'ordonnances dans lesquelles se rencontrent des prescriptions de droit pénal.

Lorsque le roi *Harmhabi* (1) monta sur le trône, il dut rétablir l'ordre dans l'administration, dans la perception des impôts, par un célèbre décret qui nous a été conservé (2).

" Sa Majesté, dit le texte, prit conseil avec son cœur sur la manière dont elle pourrait rétablir le droit dans le pays, chasser les fautes et exterminer les mensonges. Le dessein de Sa Majesté fut pris de bon cœur, d'empêcher les forfaits... et délivrer les habitants de l'Égypte, enfants et adultes, des abus qui existaient. Sa Majesté passait tout son temps à travailler au bien de l'Égypte, examinant les cas de forfaits dans tout le pays. Alors elle appela son scribe et lui ordonna d'écrire les ordres de Sa Majesté. Vois, il prend sa palette et un papyrus et mit par écrit toutes les paroles de Sa Majesté en personne, qui parla ainsi : Ma Majesté ordonne que l'on recherche et punisse toutes les injustices, car j'ai appris que maint abus règne..., etc. „ Suivent des prescriptions que nous rencontrerons plus loin. Le passage cité suffit à montrer que le roi était tout puissant en matière législative et que ses volontés avaient force de loi.

Mais si le roi " a placé l'Égypte sous ses lois (3) „, il est également lié par ces " lois qui sont auprès de lui „ (4).

---

(1) MASPERO, *Histoire...*, t. II, pp. 341 et suivantes.

(2) BOURIANT, *Recueil de travaux relatifs à l'Archéologie égyptienne et assyrienne*, t. VI, 1885. *A Thèbes*, pp. 41-51.

MÜLLER, *Erklarung des grossen Dekrets des Konigs Har-m-Hebe.* Dans *Zeitschrift fur ägyptische Sprache und Alterthumskunde*, 1888, pp. 70-94.

(3) PIERRET, *Recueil d'inscriptions inédites du Musée Égyptien du Louvre*, t. I, p. 93.

(4) *Inscription de Rekhmara*, ligne 21. Citée par SPIEGELBERG. *Studien und Materialien...*, p. 9.

Le roi *Harmabi* déclare notamment qu'il punira de mort les juges qui se laisseraient influencer par des dons ou qui exigeraient des plaideurs de leur payer « *des épices* ». (Décret d'*Harmabi*, côté gauche, lignes 5 et 6.)

Vis-à-vis des fonctionnaires réunis en tribunal, le roi était tenu à l'impartialité la plus grande : " Quand j'étais au *knbt* (conseil), la loi était ferme. Je n'annulais pas les décisions, mais je me taisais en présence des faits, afin d'exciter des cris d'allégresse et de joie (1). "

D'après Plutarque, le roi faisait jurer aux juges qu'ils lui désobéiraient s'il leur ordonnait de violer la loi (2).

De même que le roi, le juge suprême rendait parfois des arrêtés ayant force de loi. Le grand juge *Mentu-Hotep*, par exemple, se vante d'avoir donné des lois (3).

Malheureusement, bien peu de ces lois nous ont été conservées — on les trouvera au courant de ce travail, — et il faut nous contenter, pour le moment, de réunir tous les indices qui pourront un jour nous aider à reconstituer le code pénal égyptien.

Les auteurs grecs ont, dans leurs écrits, cité plusieurs lois que nous ne devons admettre qu'avec doute lorsqu'il est impossible de les contrôler par des textes originaux.

De tous les auteurs grecs, Diodore est celui qui nous donne le plus de renseignements à ce sujet.

I, 77 : " En premier lieu, le parjure était puni de mort, comme le plus énorme des délits, parce qu'il est à la fois une impiété envers les dieux et la ruine de la plus grande garantie que les hommes puissent donner de leur foi (4). Celui qui voyait dans son

---

(1) SPIEGELBERG, *op. cit.*, pp. 34 et 35. *Papyrus de Turin*, XVII, 9 et suivantes. MORET, *op. cit.*, p. 148.

DIODORE, I, 71 : « Il est encore plus étrange qu'ils (les rois) ne puissent prononcer un jugement, ni prendre une décision, ni punir quelqu'un, soit par passion, soit par caprice ou par toute autre raison injuste, mais qu'ils sont forcés d'agir conformément aux lois fixées pour chaque cas particulier. »

(2) PLUTARQUE, *Apothegmes des rois d'Égypte* : « Les rois d'Égypte, d'après une des lois du pays, faisaient promettre par serment, aux juges, que si le souverain leur ordonnait de rendre une décision contraire à la justice, ils s'abstiendraient de juger. »

(3) ERMAN, *Aegypten...*, pp. 132 et 205. Ses titres sont entre autres : « Le prophète de la vérité ; le législateur » (litt. qui donne des lois). V. BRUGSCH, *Wörterbuch. Suppl.*, p. 389.

(4) *Papyrus Mayer*, A. SPIEGELBERG, *Translation of hieratic papyri Mayer A and B*. 1891, p. 6 : « Ils (les juges) lui dirent : A cette époque où tu te trouvas pour la première fois devant les juges et où il te fut dit : « Dis de quelle manière

chemin un homme attaqué par des assassins ou succombant sous quelque violence, et ne le sauvait pas lorsque la chose était en son pouvoir, devait être condamné à la peine capitale. Dans le cas où il aurait été réellement hors d'état de pouvoir porter secours à son concitoyen, il était du moins obligé de dénoncer les voleurs (1) et de poursuivre le crime devant les tribunaux; et s'il ne le faisait pas, il était condamné à recevoir un certain nombre de coups de verges et à ne prendre aucune nourriture pendant trois jours (2). Ceux qui avaient porté de fausses accusations, lorsqu'ils en étaient convaincus par un jugement, subissaient la peine infligée aux dénonciateurs calomnieux (3). Il était enjoint à tout égyptien de déposer chaque année chez un magistrat une déclaration écrite des moyens qu'il employait pour subsister, et celui qui en faisait une contraire à la vérité ou qui gagnait sa vie par quelque voie illicite, devait être mis à mort. On dit que Solon, qui avait connu cette loi lors de son voyage

---

» tu allas, tu ne dis rien et ne voulus pas déclarer le vol que ta main avait » commis. » Terrible est la sentence à laquelle tu sera soumis, car mauvais est l'acte que tu fis. » (L'accusé prêtait serment de dire la vérité.)

Voir au serment quelle est la peine qui frappe les fausses déclarations.

(1) Voir à ce sujet ce qui est dit à la plainte, de l'obligation de dénoncer les crimes dont on a connaissance.

(2) Le seul passage où l'on pourrait voir une indication du jeûne comme peine est une formule de serment. « Elle jura par les dieux, en disant : Par le dieu *Phra*... si on me le donna, je veux ne plus manger, ne plus boire et mourir sur l'heure. » SPIEGELBERG, *Studien und Materialien...*, p. 78. (*Pap. Harris V*, 500, 3 12.)

(3) Quelle était cette peine, nous ne le savons. Dans le *Papyrus Abbott*, le tribunal déclare le prince de la ville criminel dans ses accusations. Planches VII, 8 et suivantes. « Le gouverneur dit aux grands princes de la grande cour de justice de la ville : « Ce prince de la ville a dit quelques paroles aux inspecteurs » et travailleurs de la nécropole, en présence de l'officier royal, le scribe de Pharaon » et a parlé calomnieusement contre les grandes places (tombes), qui se trouvent » dans le *lieu des beautés* (nécropoles). » Moi, le gouverneur du pays, je suis allé là avec l'officier royal *Nessuamon*, le scribe de Pharaon. Nous avons examiné les places dont le prince de la ville avait dit : « Les ouvriers en métaux du temple de Ramsés III, « dans le temple d'*Ammon*, y ont été (pour voler) » et nous avons trouvé qu'elles étaient intactes. » Il fut, par conséquent, trouvé criminel dans tout ce qu'il avait dit. »

ERMAN, *Aegypten...*, p. 198.

en Égypte, la porta et la mit en vigueur dans Athènes (1). Celui qui tuait volontairement un homme, soit libre, soit esclave, la loi le condamnait également à perdre la vie (2), d'abord pour le détourner d'un tel crime par la nature seule de l'action, sans égard pour les différences que le hasard a introduites dans la société et, ensuite, afin d'habituer tous les citoyens, par les ménagements qu'ils devaient avoir, même pour les esclaves, à ne jamais offenser en la moindre chose les hommes libres (3). Les parents qui avaient fait périr un de leurs enfants n'encouraient pas la peine capitale, mais on les obligeait à tenir embrassé pendant trois jours et trois nuits le cadavre de cet enfant et une garde, préposée par l'autorité publique, veillait à l'exécution du châtiment. Le motif de cette loi était qu'il ne paraissait pas juste de priver de la vie ceux qui l'avaient donnée à leurs fils, et que l'on croyait, par un tel avertissement, causer assez de chagrin ou inspirer assez de repentir aux coupables (4). Quant aux enfants parricides, comme les Égyptiens estimaient le crime d'ôter violemment le jour à ceux de qui on l'a reçu, le plus grand de tous les crimes qui puissent se commettre à l'égard des

(1) MALLET, *les Premiers Établissements des grecs en Égypte.* Mémoires de la mission archéologique française du Caire, t. XII, fasc. 1, p. 370. « Elle (cette loi) n'existait pas du reste en Égypte, sous la forme que semble lui prêter Hérodote (cet historien rapporte II, 177, la même chose que Diodore sur ce point); ce qui existait, et dès la plus haute antiquité, c'était le cadastre et aussi les recensements périodiques de la population, nécessaires pour fixer la quotité et assurer la perception des impôts On voit souvent, sur les monuments, de longues rangées d'individus défilant devant un scribe, qui enregistre leurs noms, en indiquant la taxe que chacun d'eux doit acquitter. Les Grecs pouvaient assister personnellement à ces scènes, que nous ne connaissons qu'en peinture; on conçoit qu'elles leur aient donné l'idée d'une loi analogue à celle qui fut en vigueur à Athènes. »

Voyez une de ces scènes dans ERMAN, *Aegypten...*, p. 148.

(2) « Celui qui tue, on le tuera; celui qui ordonne de tuer, on le tuera de même » : Entretiens philosophiques du chacal Koufi et de la chatte éthiopienne, dans REVILLOUT : *Discours d'ouverture (cours de démotique) à l'école du Louvre,* 1883, p. 23.

(3) Ceci est parfaitement en rapport avec ce que nous savons de la douceur du traitement des esclaves en Égypte.

(4) Voyez ce que dit ERMAN, au sujet de cette peine : *Aegypten*, p. 204. Un rapport conservé dans un *Papyrus* du temps de Ramsès V mentionne l'avortement comme un crime. SPIEGELBERG, *Ein Papyrus aus der zeit Ramsès V* dans la *Zeitschrift für agyptische Sprache,* 1891, pp. 73-84; surtout p. 84.

hommes, les coupables étaient condamnés à un supplice aussi cruel que recherché. Après leur avoir coupé sur le corps, avec des roseaux aiguisés, des morceaux de chair de la longueur des doigts, on les entourait de fagots d'épines et ils étaient brûlés vifs (1). »

I, 78 : « La loi prescrivait de couper la langue à ceux qui découvraient aux ennemis les secrets de l'État, elle condamnait à avoir les deux mains coupées ceux qui faisaient de la fausse monnaie, qui altéraient les poids et mesures (2), ou changeaient la gravure des cachets : elle frappait de la même peine les scribes qui rédigeaient de faux écrits, qui mutilaient les actes ou produisaient de faux contrats (3). Les lois relatives aux femmes étaient extrêmement sévères; elles condamnaient celui qui avait fait violence à une femme libre à avoir les parties sexuelles coupées ;... pour l'adultère commis d'un consentement mutuel, l'homme était condamné à recevoir mille coups de verge et la femme à avoir le nez coupé (4). »

I, 80 : « Il existait aussi chez les Égyptiens une loi très singulière concernant les voleurs. Elle ordonnait que ceux qui voudraient se livrer à cette industrie se fassent inscrire chez le chef des voleurs et qu'il lui rapportassent immédiatement les objets qu'ils auraient dérobés. Les personnes, au préjudice desquelles le vol avait été commis, devaient à leur tour faire inscrire chez ce chef chacun des objets volés, avec l'indication du lieu, du jour et de l'heure où ces objets avaient été soustraits. De cette façon, on

---

(1) Des textes semblent faire allusion au bûcher, mais ils ne s'appliquent pas à des cas de parricide. Voir MASPERO, *les Contes populaires de l'Egypte ancienne* 1889, p. 63, note 1 ; ERMAN, *Die Marchen des Papyrus Westcar*, 1890, I, p. 31 ; MASPERO, *Bibliothèque égyptologique*, t. VII, pp. 71-79.

(2) Voir la confession negative, PIERRET, *Le Livre des morts*, 1882, p. 370.

(3) Voir, au sujet de ces peines consistant en des mutilations, ce que dit ERMAN, *Aegypten...*, p. 204.

(4) Dans un conte satirique, le roi condamne au bûcher une femme adultère : « La Majesté du roi de la haute et basse Égypte, *Nbka*, fit conduire la femme de *Webaoner* au côté nord du palais, on la brûla et on jeta ses cendres dans le fleuve. »

MASPERO, *les Contes populaires de l'Égypte ancienne*, 1889, p. 63, note 1, et ERMAN, *Die Märchen des Papyrus Westcar*, t. I, p. 31.

trouvait aussitôt toutes les choses volées, à la condition de payer le quart de la valeur pour les reprendre (1). »

J'ai dit, en commençant ce chapitre, que certains principes de morale guidaient les juges dans leurs sentences : ces principes nous sont conservés dans la fameuse confession négative faite par le défunt devant le tribunal du dieu des morts. Abstraction faite des parties purement morales, nous y lisons les déclarations suivantes :

« Je n'ai point tué, je n'ai point ordonné de tuer traîtreusement, je n'ai point exercé de pression sur le poids de la balance, je n'ai pas volé, je n'ai pas été accusateur, je n'ai pas eu de commerce avec femme mariée, etc. (2). »

J'ai résumé, dans les pages qui précèdent, à peu près tout ce que nous connaissons de positif sur les lois pénales égyptiennes. Les questions d'organisation et de procédure nous sont heureusement mieux connues grâce aux nombreux textes mentionnant des titres de fonctionnaires judiciaires et aux papyrus qui nous ont conservé les procès-verbaux et plusieurs causes criminelles.

DEUXIÈME PARTIE

—

LA PROCÉDURE

I

Rapports, plaintes, dénonciations

On a retrouvé plusieurs textes renfermant des plaintes à l'autorité : les unes émanent de fonctionnaires spécialement chargés de la surveillance générale, c'est-à-dire de la police, les autres sont des rapports faits par des surveillants de diverses administrations, d'autres encore sont des plaintes déposées contre les criminels par leurs victimes, et enfin nous possédons une dénon-

(1) Ceci est contraire à tout ce que les documents nous apprennent sur la répression du vol. Le marché des voleurs, tel que le décrit Diodore, existe, paraît-il, à Moscou.

(2) PIERRET, *le Livre des morts*, 1882, p. 370.
MASPERO, *Histoire...*, t. I, pp. 187-192.

ciation de voleurs, faite par leur complice, à la suite d'une discussion au sujet du partage du butin (1).

Lorsqu'un délit était constaté, le commandant en chef des gens de police, entre les mains duquel aboutissaient les rapports individuels des gardes, devait en référer au gouverneur de la ville (2).

La plupart des textes que nous possédons étant des procès-verbaux de jugements de voleurs de tombes, les dénonciations émanent le plus souvent de surveillants de la nécropole de Thèbes (3); aussi est-ce à ces personnages que s'adressent en général les particuliers lésés par les criminels.

Voici une de ces plaintes : " Rapport sur tout ce que l'ouvrier *Nakht-em-mut* m'a volé. Ils accoururent vers ma maison, volèrent mes pains et répandirent mon huile, ouvrirent mon grenier rempli d'épeautre et prirent deux autres objets et s'en allèrent au hangar du port et volèrent la moitié de la ration de la ville de pains cyllistes et répandirent l'huile qui était destinée à être employée le 13 du mois d'Epiphi, pour anniversaire du couronnement du roi. Ils pénétrèrent dans le magasin, volèrent trois grands pains, huit gâteaux et toutes sortes d'autres pâtisseries, cherchèrent une outre de bière et la burent, pendant que je me trouvais dans la maison de mon père (4). „

Les scribes de la nécropole étaient notamment chargés de surveiller les nombreux ouvriers employés dans ce quartier de la

---

(1) *Papyrys Mayer B,* Spiegelberg, *Translation...*, pp. 13-14.

(2) *Papyrus Abbott*, I, 3-7-8.

Jour d'envoyer les vérificateurs de la nécropole... au sujet de ce que les voleurs ont fait dans l'Ouest de la ville après que le chef des gens de police... eut fait rapport à leur sujet au gouverneur.

Un texte définit le rôle du chef de la police : « il veille sur la ville de Memphis, protège les habitants et étend la main (pour les commander) sur ses soldats, selon les ordres du souverain du pays ». Brugsch, *Die Aegyptologie*, p. 243.

(3) *Papyrus Mayer A*, Spiegelberg. *Translation...*, p. 2.

Papyrus Abbott, V, 16-19.

(4) *Ostracon du Bristish mus um* 5627. *Inscriptions in the hieratic and demotic character from the collections of the British museum*, 1868, pl. XV.

Etudié par Chabas, *M langes égyptologiques*, t. III, 1, pp. 212-216.

Spiegelberg, *la Question sociale il y a trois mille ans,* dans la *Revue de Belgique*, janvier 1897, p. 83. C'est d'après sa traduction que je cite.

ville, et nous possédons plusieurs carnets de scribes surveillants où sont consignés jour par jour tous les faits et gestes des ouvriers, les fautes, les absences. Entre autres, nous trouvons la mention suivante: " Le manouvrier *Mesou*, fils d'*Aanaktou*, a dit : " Sainteté „ d'*Ammon*. Prospérité du souverain dont la grandeur des esprits „ tue. „ J'ai déjà porté l'affaire devant le supérieur, aujourd'hui même, ajoutant que le manouvrier *Mesou* s'est livré au repos et que ses compagnons me l'ont dit. Mais ce n'est pas moi qui le ferai châtier pour son jurement au nom du Pharaon (1). „

L'un de ces carnets nous renseigne sur des grèves assez sérieuses qui eurent lieu sous Ramsès III (2).

Chacun de ces surveillants devait remettre son carnet à son supérieur hiérarchique qui faisait un relevé des données fournies par les gardes individuels. Cela ressort des mentions suivantes du carnet de scribe publié par M. Lieblein avec les explications de Chabas: " 10 de Pachons: chômage des ouvriers..... bois 100 ; conduit *Pimadja*... scribe *Schamès* du quartier funéraire, selon les paroles du carnet de *Pi (neter)*. „ " 16 Paoni : arrivée des carnets du contrôleur *Shauab*, aux ordres du grand magistrat de l'occident de la ville (3). „

Mais ces scribes, pas plus que les hauts fonctionnaires, n'étaient incorruptibles. Le " *bakchiche* „, le fléau des pays orientaux, avait déjà à cette époque son importance dans toutes les affaires. Un écrit de plainte contre un fameux brigand du nom de *Panéba* s'exprime comme suit :

---

(1) *Papyrus hiératique de Turin* dans PLEYTE et ROSSI, *Papyrus de Turin*, pl. 35-48.

CHABAS, *Interdiction des jurements dans les Transactions of the Society of Biblical Archeology*, I, p. 177.

CHABAS, *Mélanges égyptologiques*, III, 2, pp. 44-48, surtout p. 47.

(2) Sur ces grèves, voyez l'article de SPIEGELBERG, cité à la note 4 de la page précédente.

HARTEN, *Eine Arbeiterbewegung vor 3000 Jahren*, dans *Kolnische Zeitung*, 1892, nos 577, 580, 586, 589, 590.

LIEBLEIN-CHABAS, *Deux papyrus hiératiques de Turin*, 1868.

SPIEGELBERG, *Das Geschafts-journal eines ägyptischen Beamten in der Ramsesstadt aus der Regierung Ramses II*, dans *Recueil de travaux...* XVII, pp. 143-160, 1895.

(3) LIEBLEIN-CHABAS, *Deux papyrus hiératiques du musée de Turin*, 1868, pl. II, ligne 21 ; pl. III, ligne 7.

" Le scribe *Kenhikhopeshef* consigna ce qu'il a fait dans ce temple de *Ptah*... et il ne mourut pas ensuite avec l'ouvrier *Kenna*. Mais *Panéba* avait donné des objets au scribe *Kenhikhopeshef* qui le sauva (1). "

Il semble que de tels abus devaient être fréquents, à lire la note comminatoire suivante, adressée par un ouvrier aux surveillants de la nécropole : " L'an XXIX, le 15 du mois de Pashons, le manouvrier *Ounantafaa* dit au scribe ouvrier *Amennakhtou* et au chef ouvrier *Djetsou*... " Vous êtes mes supérieurs, et vous êtes les " gardiens du quartier des tombeaux. Le Pharaon votre seigneur " vous a comblé de louanges, en disant : Je n'entends plus de " paroles ; je n'apercois plus de vol dans les lieux et dans le lieu " profond. " J'ai gardé le secret, mais voyez. *Ousoremha*, en la compagnie de *Pentaour*, a enlevé des moellons sur le sommet de la chapelle funéraire de Ramsès III,..... etc.... Qu'il soit avisé à ce que vous avez à faire à ce sujet, ou j'en ferai rapport au roi mon seigneur (2). "

Une autre plainte qui semble se rapporter à une cause célèbre est conservée dans un papyrus du temps de Ramsès V. Elle a été publiée par M. Spiegelberg (3).

Dans les localités de moindre importance, les plaintes de particuliers lésés devaient être portées au président du conseil de la bourgade (4).

Il y avait obligation pour les fonctionnaires ou les particuliers, de dénoncer les délits qui se commettaient en leur présence ou

---

(1) *Papyrus Salt*, CHABAS. *Mélanges égyptologiques*, III, 1, pp. 173-202, surtout p. 179.

(2) PLEYTE et ROSSI. *Papyrus de Turin*, pl. 47 et 48.

CHABAS, *Mélanges égyptologiques*, III, 2, pp. 34-43.

(3) *Ein papyrus aus der Zeit Ramses V*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1891, pp. 73-84.

(4) *Histoire d'un paysan* : Pap. de Berlin n° II, lignes 23 et suiv.

Le paysan est dépouillé : Quand ce paysan se fut rendu à *Hakhininsouton* pour implorer le grand intendant..... « Ce grand intendant est chef de ce district dans lequel le paysan a été dépouillé : il protège les habitants contre les surprises et les pillages, et le lésé s'adresse à lui, en se rendant à sa résidence. »

Voir MASPERO, *les contes populaires de l'Égypte ancienne*, 2e édit., pp. 33 et suiv.

BORCHARDT, *Ein Rechnungsbuch des Königlich n Hofes aus dem Ende des mittleren Reiches*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1890, pp. 65-103, surtout pp. 88-89.

dont ils avaient surpris les préparatifs ; ce qui confirme ce que nous avons lu dans Diodore à ce sujet.

Les textes sont absolument formels. Ils se rapportent presque tous à une conspiration de harem ourdie contre le Pharaon Ramsès III (1).

" Le grand criminel *Panifumdua Amon*, étant employé du harem, en service. Amené pour l'audition qu'il fit des discours que firent les hommes conversant avec les femmes du harem, et qu'il ne produisit pas contre eux. Il a été mis en présence des magistrats du lieu du jugement. Ils jugèrent ses abominations ; ils l'ont trouvé en culpabilité et ils lui firent appliquer son châtiment. „ " Le grand criminel *Ouar*, étant officier. Amené pour l'audition qu'il fit des discours du majordome, il s'est détourné de lui, mais il les cacha et il n'en fit pas déclaration... etc. (2). „

De même dans le procès rapporté au *Papyrus Mayer* A nous lisons : " *Nesamon,* fils de *Pibok* (chef de police), fut appelé et ils (les magistrats) lui dirent : " qu'as-tu à dire au sujet de ces trois „ hommes dont tu as parlé ? „ Il dit : " ils furent vus comme ils se „ hâtaient vers ce lieu de sépulture. „ Il fut demandé : " Qu'est-il „ arrivé? „ Il répondit : " Ils furent vus comme ils ouvraient ce „ magasin. Néanmoins, je ne les vis pas comme ils ouvraient ce „ magasin : je le dis par crainte. „ M. Spiegelberg ajoute en note : " Comme chef de police, il a le devoir d'apporter toutes les choses à la connaissance des autorités même si l'information vient d'un tiers. S'il le néglige, il est sévèrement puni (3). „

La même obligation est également formulée en termes exprès dans le *Papyrus Abbott :* " J'entendis ces paroles que le prince de la ville a dites aux gens de la nécropole... et j'en fais rapport à mon maître, car c'est un crime pour un homme de mon rang d'entendre de telles paroles et de les cacher (4). „

---

(1) Maspero, *Histoire...*, II, p. 479. Voir pour cette conspiration ce qui sera dit à propos de la procédure extraordinaire.

(2) *Papyrus judiciaire de Turin*, IV, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15; V, 3.

(3) Spiegelberg, *Translation...*, p. 12

(4) *Papyrus Abbott*, VI, 15-17 :

Erman. *Beiträge zur Kenntniss der ägyptischen Gerichtsverfahrens*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1879, pp. 71-83, surtout p. 150.

II

Enquête préparatoire. Descente sur les lieux

La plainte reçue, une enquête préparatoire était ouverte. Elle aboutissait à la poursuite de l'affaire et à l'arrestation du coupable, ou à une déclaration de non-lieu. Dans le *Papyrus Salt*, nous voyons notamment un abandon de poursuites : " Le chef ouvrier porta plainte au gouverneur *Amenmès* qui fit battre *Panéba*. Ce dernier porta plainte contre le gouverneur à *Mési* qui le fit échapper au gouverneur (1). "

La tête de ces enquêtes était toujours le gouverneur qui répond assez bien tout à la fois à notre juge d'instruction et à notre président d'assises. Ce magistrat, lorsqu'une descente sur les lieux s'imposait, déléguait à cet office un certain nombre de fonctionnaires. Dans le *Papyrus Abbott* (2), la commission chargée de vérifier les tombes se compose, outre les vérificateurs de la nécropole, le scribe du gouverneur et le scribe du trésorier en chef du Pharaon, du chef de la nécropole et de deux de ses officiers de gendarmerie, de deux prêtres de rang supérieur et des gendarmes de la nécropole, accompagnés encore d'autres personnages.

Le rapport du prince de la nécropole, chef des gens de police, avait désigné certaines tombes comme ayant été violées par les voleurs : toutes sont par conséquent soigneusement examinées. —" La tombe du roi *Sar-ka, Amenophis,* qui a cent coudées de profondeur dans sa grande salle... suit la description du monument... Examinée en ce jour, elle fut trouvée en bon état (3). "

" La tombe du roi *Se-ra-an-aa*... endommagée sur la façade vis-à-vis de laquelle la stèle est dressée... examinée en ce jour, elle fut trouvée intacte (4). "

" La tombe du roi *Antef* fut trouvée en voie de percement par la main des voleurs, qui avaient fait deux coudées et demie de

---

(1) Chabas, *Mélanges égyptologiques*, t. III, 1, pp. 173-202, surtout p. 184.

(2) *Papyrus Abbott*, I, 3-20.

(3) *Papyrus Abbott*, II, 2 et 7. La formule est souvent : « Examinée en ce jour, elle fut trouvée intacte par les vérificateurs. »

(4) *Papyrus Abbott*, II, 8 et 11.

brèche dans son mur d'enceinte extérieur... Intacte ; les malfaiteurs n'avaient pas su y pénétrer (1). »

« Les sépulcres et syringes où les chanteurs, pleureuses, habitantes de la ville, gens du pays reposent, à l'occident de la ville, furent trouvés violés par les voleurs, tous sans exception; ils avaient mis en pièce leurs possesseurs dans leurs cercueils et dans leurs coffres; les avaient jetés à terre et leur avaient volé le mobilier funéraire qu'on leur avait donné, ainsi que l'or, l'argent et les objets qui étaient dans leurs cercueils (2). »

Lorsque les vérificateurs avaient constaté la violation d'une tombe, le gouverneur, assisté des autres magistrats, venait constater par lui-même les dégats commis :

« La tombe du roi *Sebek-em-sauf,* elle fut trouvée violée par les voleurs au moyen d'un travail de maçon, dans le sanctuaire de la tombe, du côté de la salle extérieure d'un tombeau voisin. La place d'ensevelissement du roi fut trouvée vide de son maître ainsi que la place d'ensevelissement de la royale épouse *Nub-Xas.* Les malfaiteurs avaient porté violemment la main sur eux. Le gouverneur, les magistrats et les officiers l'examinèrent et découvrirent les traces de violence sur eux, qu'exercèrent les malfaiteurs contre le roi et sa royale épouse (3). »

L'enquête terminée, les commissaires déposaient leur rapport entre les mains du gouverneur et des magistrats (4) : De son côté, le chef de police fait connaître, lorsqu'il le peut, « les noms des voleurs par écrit, pour qu'ils (les magistrats) s'emparent d'eux, qu'ils les lient, fassent enquête à leur égard et prononcent la sentence (5) ».

(1) *Papyrus Abbott*, II, 12 et 15 : « Intacte, les malfaiteurs n'avaient pas su y pénétrer. »

(2) *Papyrus Abbott*, IV, 1 à 4.

(3) *Papyrus Abbott*, III, 1 à 7. Lignes 5, 6, 7 : « Firent le gouverneur, les magistrats et les officiers examen sur elle... »

Un fragment de Turin nous fait également connaître une enquête aboutissant à la constatation de la violation de la tombe d'une reine *Isis*, épouse de Ramsès III ou mère de Ramsès VI. Voir SPIEGELBERG, *Zwei Beitrage zur Geschichte und Topographie der Thebanischen Necropolis im neuen Reich.* 1898, pp. 6-7, 12-13.

(4) *Papyrus Abbott*, IV, 5-8.

(5) *Papyrus Abbott*, IV, 9-10.

Papyrus Mayer A, SPIEGELBERG, *Translation...* p. 2 : « Parmi ces voleurs

On possède de nombreuses listes de cette espèce. Au revers du *Papyrus Abbott* notamment se trouvent deux listes de noms, dont je traduis le début d'après la transcription de M. Spiegelberg : " (Date) Copie de l'écrit des voleurs de la nécropole, des voleurs de maisons, remis à Pharaon par le chef de l'occident de la ville (nécropole) *Pa-ser-aa* „, et " Copie de l'écrit des voleurs de la nécropole remis au gouverneur *Ra-neb-ma-tu* par le chef de l'occident de la ville *Pa-ser-aa* [1] .„

L'une des listes que nous connaissons porte l'intitulé suivant : " Liste des gens que la garde *Bu-ka-af* fournit, car ils se trouvaient dans son livre des voleurs [2]. „

III

Arrestation, détention préventive.

Comme on peut le penser, l'arrestation ne différait nullement en Égypte de celle que nos modernes policiers opèrent actuellement : elle était accompagnée, comme chez nous, de toutes les difficultés et ruses de métier qui mettent obstacle aux recherches ou les rendent plus faciles.

Il ne sera cependant pas sans intérêt de noter ici quelques-uns des procès-verbaux d'arrestation qui nous ont été conservés par les anciens scribes du tribunal.

" Le préfet de police *Nessuamon* fut appelé. Ils (les magistrats) lui dirent : " De quelle manière as-tu trouvé ces hommes ? „ Il dit : " J'entendis que ces hommes allaient en hâte pour voler dans cette „ tombe. Ainsi je vins là et je trouvai ces six hommes [3]. „

Ici les voleurs sont donc pris en flagrant délit; dans d'autres

---

étaient ceux au sujet desquels le préfet de police *Nessuamon* avait donné information dans la liste de noms. »

[1] Spiegelberg, *The verso of the Papyrus Abbott*, dans *Transactions of the Society of biblical Archeology*, 1891, pp. 576-582

Des listes semblables se trouvent en plusieurs endroits du *Papyrus Mayer A*. Dans les *Papyrus Harris*, *Vassali* et *van de Burgh* encore inédits, on a signalé de nombreuses listes dans lesquelles chaque nom est accompagné de l'indication de la quantité d'or, d'argent ou de cuivre dérobé. Eisenlohr, *Altägyptische Untersuchungsacten über Beraubung von Königsgräbern*,

[2] *Papyrus Harris C*, 2 1 et suiv., Spiegelberg, *Studien...*, p. 83.

[3] *Papyrus Mayer A*, Spiegelberg, *Translation.* ., p. 3.

cas, de longues recherches sont nécessaires et le préfet de police envoie d'habiles policiers à la poursuite des criminels.

Dans la tombe de *Mahu*, chef de police de *Khuenaten*, capitale d'Amenophis IV, se trouve représentée la scène suivante : Au devant de quatre personnages s'avance *Mahu*, amenant trois prisonniers escortés de deux gendarmes; au-dessus se lit l'inscription : " Le chef de police de *Khu-n-aten* dit : " Ecoutez les chefs des " gens qui ont amené ceux des montagnes. „ M. Bouriant, l'éditeur de cette tombe, ajoute : " Il s'agit évidemment de voleurs de grand chemin réfugiés dans les montagnes et capturés par les officiers envoyés à leur poursuite par *Mahu* (1). „

Ces policiers devaient envoyer à leur chef des rapports, pour rendre compte du résultat de leur mission et demander des instructions complémentaires. En voici un exemple : " Avis. J'ai entendu ce que tu as écrit au sujet de l'affaire du gendarme *Nekht-set*. Le gendarme *Nekht-set* fut pris et frappa avec le bâton et se conduisit comme un ennemi de *Ra* (comme un coquin). Si *Ammon* me laisse arriver vivant vers le sud, je l'amènerai devant la barre, afin qu'il se tienne avec toi devant la justice... etc. (2). „

Ces arrestations étaient parfois très périlleuses : " les voleurs qui furent tués dans la lutte de l'arrondissement du nord : 15 personnes „, dit un rapport cité par M. Spiegelberg (3).

Ces recherches étaient simplifiées par des listes désignant toutes les maisons de certains quartiers avec le nom et la profession des habitants; telle la liste qui nous est conservée dans le *Papyrus Vasalli* (4).

Il semble que non seulement les criminels étaient arrêtés, mais aussi leurs femmes : du moins cela paraît indiqué par le *Papyrus Mayer A*, dans lequel nous voyons à plusieurs reprises les femmes interrogées au sujet des vols de leurs maris, et à un endroit du

(1) BOURIANT, *Deux jours de fouilles à Tell-el-Amarna*, dans les *Mémoires de la Mission archéologique du Caire*, t. I, fasc. 1, pp. 16-20.

(2) *Papyrus de Turin* 16 1 et suiv., SPIEGELBERG, *Studien...*, p. 39 Voir aussi : CHABAS, *Arrestation de six esclaves fugitifs, sous le règne de Ramsès II*, dans les *Mélanges égyptologiques*, I, pp. 3-13.

(3) *Papyrus Mayer A*, 11 12, SPIEGELBERG, *Studien...*, p. 83.

(4) EISENLOHR, *Untersuchungsacten...*, pp. 12-13.

document (1) nous trouvons une liste : " les voleurs des tombes dans le deuxième mois, le 10me jour „ et, dans la marge, une liste de femmes qui furent jetées en prison. Ce sont pour la plupart les femmes des voleurs.

Où les criminels arrêtés attendaient-ils le moment de comparaître devant les magistrats? Aucun texte ne l'indique positivement. Il est probable qu'aucune distinction n'était faite entre les accusés et les condamnés et que tous étaient enfermés dans le même bâtiment. Le sort des prisonniers ne devait pas différer de beaucoup de celui qui leur est réservé aujourd'hui dans la plupart des pays de civilisation arabe. L'état ne s'en occupe que pour empêcher leur évasion. On laisse à leur famille le soin de les pourvoir de vêtements et de vivres. Un texte égyptien s'explique clairement à cet égard : " Je commençai à me sentir comme un prisonnier, mes onguents, aussi bien que mon pain et mes vêtements, on dut me les apporter (2). „

IV

L'Interrogatoire.

L'enquête préliminaire terminée, les criminels arrêtés et les témoins trouvés, le tribunal pouvait se réunir (3).

Voici un exemple de préambule de procès-verbal de la séance : " L'an I, le 15 de Mesore, sous le règne de Ramsès X, en ce jour furent mis en jugement ceux qui avaient commis des vols dans la tombe du roi Ramsès II et dans le temple du roi Seti Ier, qui se trouve près du trésor du temple de Ramsès III. Parmi ces voleurs étaient ceux au sujet desquels le préfet de police *Nessuamon* avait donné information dans la liste des noms; car il les avait surpris lui-même comme ils mettaient la main sur les tombes (4). „ Plus

(1) Spiegelberg, *Translation...*, p. 11.

(2) *Papyrus de Leyde*, I, 371, 2/4 et suiv.
Spiegelberg, *Studien...*, note 298.
Maspero, *Études égyptiennes*, t. I, pp. 145 et suiv.
Voir Lucien de Samosate, *Toxaris ou de l'amitié*, 29.

(3) La cérémonie débutait par un acte religieux.
Voir à ce sujet : Maspero, *Fragment d'une version égyptienne de la fable des membres et de l'estomac*, dans *Études égyptiennes*, t. I, fasc. 3, pp. 260-264.

(4) *Papyrus Mayer A*, Spiegelberg, *Translation...*, p. 2.

loin, le même texte ajoute un détail : « les hommes qui furent amenés liés au tribunal » (1).

Les monuments figurés nous montrent les accusés conduits devant le tribunal par des gardes armés de bâtons (2). Toujours nous retrouvons les scribes qui, attentifs aux moindres paroles des accusés et des magistrats, nous ont conservé dans leurs procès-verbaux d'audience les renseignements qui nous permettent de nous représenter assez exactement la procédure suivie dans l'interrogatoire des accusés et des témoins (3).

La procédure nous apparaît constamment la même :

a) Pour l'accusé et les témoins, serment de dire la vérité;

b) Pour les accusés, bastonnade ou autre torture;

c) L'interrogatoire proprement dit et la confrontation avec les témoins; enfin

d) Pour les coupables en aveux, la vérification de leurs déclarations sur les lieux du crime.

Les paragraphes suivants seront consacrés à l'étude sommaire de ces diverses formalités.

A. *Le Serment.*

Quiconque, témoin ou accusé, se présentait devant les juges devait prêter un serment solennel par lequel il s'engageait à dire la vérité.

Tout ce que nous connaissons sur le serment a été réuni par M. Spiegelberg (4).

Dans tous les interrogatoires, le procès-verbal commence par noter que le témoin ou l'accusé « fit le serment royal en disant, etc. » (5).

---

(1) *Papyrus Mayer A*, SPIEGELBERG, *Translation...*, p. 8.

(2) LEPSIUS, *Denkmaler...*, II, 51.

ROSELLINI, *Monumenti civili*, pl. 123.

(3) Ces procès-verbaux étaient rédigés d'après des notes prises rapidement par scribes pendant l'audience et inscrites à la volée sur leur palette. Une de ces palettes, conservée au Musée de Berlin, est publiée dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1890, pp. 60-61 : *Die Erwerbungen der ägyptischen Abtheilung der Königl. Museen im Jahre* 1889.

(4) SPIEGELBERG, *Studien...*, pp. 71-81.

(5) Idem, p. 73.

Voici quelques-unes de ces formules : " Le serment royal fut donné en ces termes : si je mens, que je sois mutilé et que les travaux des montagnes d'Ethiopie s'abattent sur moi (1). „ " Tout ce que j'ai dit est vrai, si demain je me rétracte, qu'on m'envoie aux mines d'Ethiopie (2). „ " Par Amon, par le prince, si l'on trouve que j'ai été chez les gens et qu'ils me donnèrent un khite d'or et d'argent, que je sois mutilé et torturé par le *tp kt* (3). „

Cette torture spéciale du *tp kt* sera étudiée dans le paragraphe suivant.

B. — *La Torture.*

La torture est appliquée à tous les accusés; en outre, aux membres de la famille du coupable décédé avant l'ouverture des débats, et qui étaient interrogés à sa place.

La torture ordinairement appliquée est la bastonnade qui en même temps est aussi une des peines les plus fréquentes du code pénal égyptien. L'application de cette torture pourrait avoir quelque chose d'odieux, qu'elle ne présentait certainement pas en réalité, si on oubliait le rôle immense que jouait le bâton dans l'Égypte ancienne. Les monuments, de même que les textes, nous montrent les multiples circonstances dans lesquelles il en était fait usage.

Le scribe *Enna* écrit à son maître : " Dès l'enfance, j'ai été avec toi; tu as frappé mon dos, tes instructions sont entrées dans mon oreille (4). „ Un pédagogue écrit que " le jeune homme a un dos, il écoute celui qui le frappe „ (5). " L'oreille du jeune homme est sur son dos (6). „ Dans les monuments les plus anciens, nous trouvons des scènes de bastonnade. Le coupable accroupi ou étendu sur le sol reçoit les coups que lui administre libéralement

(1) SPIEGELBERG, *Translation...*, p. 75. Formule reconstituée. Les scribes abrévient souvent la formule; par exemple : « Et il dit : Mutilé, envoyé en Ethiopie. » « Il dit : Ethiopie », etc.

(2) *Papyrus Harris A*, V, 2 6, SPIEGELBERG, *Studien...*, p. 76

(3) *Papyrus Harris C*, V, 6 12, Idem, p. 77.

(4) MASPERO, *le Genre épistolaire chez les Egyptiens*, Biblioth. de l'école des hautes études, fasc. 12, pp. 7 et 8.

(5) *Papyrus Anastasi*, V, 8 6, SPIEGELBERG, *Studien...*, p. 69.

(6) *Papyrus Anastasi*, III, 6 13, SPIEGELBERG, *Studien...*, p. 69.

un chargé de l'autorité (1). Dans toutes les scènes représentant des travaux publics ou privés, travaux de construction de bâtiments ou travaux d'agriculture, toujours nous sommes assurés de rencontrer le gardien qui, armé de son bâton, est prêt à châtier la moindre négligence (2).

Le nombre des coups ainsi appliqués était-il illimité?

Un passage du décret d'Harmabi, dont il a été question plus haut, semble indiquer que ce point était réglé pour chaque cas : " La loi lui sera appliquée avec 100 coups de bâton, jusqu'à ce que cinq plaies soient ouvertes (3). „ La bastonnade appliquée aux témoins et aux accusés se donnait sur les mains et les pieds.

Le *Papyrus Mayer A* indique clairement le but de cette bastonnade : " On appliqua la torture à leurs mains et à leurs pieds, pour leur faire donner un compte exact de la manière dont ils avaient commis leur crime. „

Voici la formule ordinaire du procès-verbal :

" Le voleur *Nessoumontu* fut appelé. Il fut examiné par la bastonnade, la bastonnade lui fut appliquée sur les pieds et sur les mains (4). „

Si le criminel était décédé avant l'ouverture des débats, un membre de la famille était appelé à répondre à sa place et par conséquent soumis aussi à la bastonnade : " Le prêtre *Nessuamon* fut appelé à cause de son père. Il fut examiné par la bastonnade. Ils lui dirent : " dis-nous comment ton père vint avec ces „ hommes qui étaient ses compagnons? „ Il dit : " mon père était

---

(1) Rosellini, *Monumenti civili*, pl. 123.

Rosellini, *Monumenti storici*, pl. 102 : Des espions sont surpris dans le camp ; on les bâtonne pour leur faire déclarer quel est le plan des ennemis.

(2) Lepsius, *Denkmäler...*, II, 9. Un ouvrier se repose, le surveillant lui met la main sur la tête et lui donne un coup de bâton en disant : « il y a quelqu'un derrière toi. » Scheil, *Tombeaux thébains*, dans *Mémoires de la Mission archéologique du Caire*, t. V, fasc. 3. p. 609. « ... deux travailleurs s'émancipent, l'un s'étire les bras, l'autre tient la houe sans rien faire, un troisième s'est pris à s'asseoir tranquillement. Le maître du champ survient et fait donner la bastonnade au dernier. Deux hommes l'empoignent, l'un par l'oreille, l'autre par le bras et lui appliquent des coups de bâton. »

(3) Ligne 28. Müller, *Erklärung des grossen Dekrets des Königs Har-mhebe*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1888, pp. 70-94.

(4) *Papyrus Mayer A*, Spiegelberg, *Translation...*, p. 3.

„ là, c'est vrai; mais comme je n'étais alors qu'un enfant, je ne sais „ pas de quelle manière il fit cela. „ Il fut examiné de nouveau et dit : " Je vis l'ouvrier *Ahutinofer* avec l'homme de garde *Nofer*, „ fils de *Merwer* et l'ouvrier N... trois en tout. Je les vis distincte- „ ment. Il est vrai que cet or fut emporté, et ces trois hommes je „ les connais. „ Il fut examiné par la bastonnade et dit : " les trois „ hommes je les vis distinctement (1). „ La procédure suivie est celle-ci : Le témoin ne veut rien dire, alléguant l'âge qu'il avait lors du délit. Une seconde bastonnade lui ravive les souvenirs et il dépose contre trois hommes, mais sa véracité étant suspecte par sa conduite, une troisième bastonnade semble nécessaire pour vérifier ses déclarations.

La torture, on le voit, pouvait être appliquée plusieurs fois de suite, principalement lorsque l'accusé refusait de parler après la première épreuve : " Le prêtre *Piwonhi*, fils d'Amenhotep du temple de *Mut* fut appelé. Il fut de nouveau examiné par la bastonnade et jura: " Que je sois mis à mort si je mens. „ Ils lui dirent: " A cette époque où tu te trouvas pour la première fois devant les „ juges et où il te fut dit : De quelle manière allas-tu (pour voler), „ tu ne dis rien et ne voulus pas déclarer le vol que ta main avait „ commis. Terrible est la sentence à laquelle tu seras soumis, car „ mauvais est l'acte que tu fis. „ Il dit: " Je ne vois pas. „ Il fut examiné par la bastonnade avec une complète bastonnade pour la deuxième fois. Il dit : " Je ne vois pas; malheur à vous „, et il poussa des cris de douleur. Il fut une fois de plus amené devant le tribunal et il parla, après quoi il fut examiné de nouveau (2). „

Les femmes elles-mêmes n'étaient pas dispensées de cette épreuve : *Anyry*, une des femmes de la ville... fut appelée. Elle fut examinée par la bastonnade. La bastonnade lui fut appliquée sur les pieds et sur les mains, etc. (3).

Il est probable qu'il y avait différents degrés dans cette façon d'interroger. Les qualifications distinctes qu'on relève dans le *Papyrus Mayer A* (dont on n'a publié qu'une traduction sans le

(1) *Papyrus Mayer A*. SPIEGELBERG, *Translation...*, p. 4.
(2) Id., p. 6.
(3) Id., p. 5.

texte) pourraient bien l'indiquer. Il est dit, en effet, des accusés : il fut examiné par la bastonnade; — il fut *examiné* par la bastonnade avec une *complète* bastonnade; — il fut *sévèrement* examiné par la bastonnade.

Un autre moyen de torture est cité dans le même texte, sans qu'il soit possible de rien savoir de précis à ce sujet. Il dit : " Je vous dirai comment j'y arrivai. Mais ils trouvèrent de la fausseté dans son rapport et ils le mirent à la torture (spéciale). Alors, il dit : Je le pris du *Maschwascha* (1). "

Quant au *tp kt* dont il est question dans plusieurs formules de serment, on ne sait à quelle espèce de torture il peut correspondre. Peut-être était-ce un carcan de bois qui serrait la tête; la traduction littérale est en effet : le tête-bois (2).

Lucien de Samosate, dans le *Toxaris,* rapporte une histoire de voleurs et dit : " Quelques-uns d'entre eux sont pris au moment où ils vendaient une partie des objets volés. Torturés sur la roue, ils font des aveux complets (3). "

Si cette torture a existé en Égypte, ce ne peut être qu'à la basse époque, et elle est certainement d'importation grecque ; elle est mentionnée dans Démosthène (4).

C. — *Interrogatoire et confrontation*

Le serment prêté et la bastonnade appliquée comme il vient de l'être dit, l'interrogatoire commençait.

Je crois intéressant de noter les conseils donnés aux juges par *Ptah-Hotep :* " Si tu es en qualité d'arbitre, écoute le discours du requérant. Ne le maltraite pas; cela le découragerait. Ne lui dis pas: " Tu as déjà raconté cela. " L'indulgence l'encouragera à faire ce pourquoi il est venu. Quant à maltraiter le plaignant, parce

---

(1) *Papyrus Mayer A*, SPIEGELBERG, *Translation...*, p. 6.

(2) SPIEGELBERG, *Studien*, pp. 77-78 et note 359, p. 125.

ERMAN, *Beiträge...* dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1879, p. 63, note 1, l'interprète dans le sens de « empaler ».

(3) *Toxaris ou de l'amitié*, pp. 28-29 et suivantes.

(4) GUIRAUD, *Lectures historiques sur la Grèce*, 1890, pp. 383-384.

REVILLOUT, *Interrogatoire des témoins et la question des accusés dans les procès criminels égyptiens*, dans la *Revue égyptologique*, 1898, pp. 57-59.

qu'il raconte ce qui se passait au moment où fut fait ce tort, au lieu de se plaindre du tort lui-même, que cela ne soit pas. Le moyen d'obtenir une explication sincère, c'est d'écouter avec bienveillance (1). »

Lorsque l'interrogatoire prouvait l'innocence de l'accusé, les juges prononçaient immédiatement l'acquittement : « Il fut trouvé innocent des vols et mis en liberté (2). »

Des confrontations avec les témoins étaient fréquentes. En voici un exemple : Un accusé est appelé sur les accusations de l'esclave *Degasy*. Après la torture et le serment habituels, on interroge l'inculpé : « Qu'as-tu à faire avec les tombes de Pharaon, que tu volas ? » Il dit : « Ceci est un mensonge. Je ne les ai pas vues. Que » l'inspecteur de la ville soit appelé pour témoigner. Je me trouvai » près de.... avec certains maçons... » L'accusateur *Degasy* est appelé et avoue qu'il n'a pas vu l'accusé, qui est immédiatement acquitté et remis en liberté (3).

Le coupable en aveu est encore, avant la condamnation, soumis à une formalité complémentaire pour contrôler ses déclarations : la vérification sur les lieux. Elle fera l'objet du paragraphe suivant.

D. *Vérification sur les lieux.*

Plusieurs procès-verbaux de semblables transports judiciaires nous ont été conservés : Le *papyrus Amhurst* est de cette espèce, il contient les aveux des voleurs qui avaient pillé la tombe du roi *Sebek-em-sauf* (voir enquête préparatoire). Le procès-verbal s'exprime en ces termes : « Le chef de la ville *Xa-em-uas*, le contrôleur royal *Nessuamon* scribe du roi, firent emmener les voleurs

---

(1) VIREY, *Etudes sur le Papyrus Prisse*. Bibliothèque de l'Ecole des hautes Etudes, fasc. 70, pp. 59-60.

Papyrus Prisse, pl. IX, 3-7.

(2) *Papyrus Mayer A*, SPIEGELBERG, *Translation...* passim. On remettait à l'acquitté un certificat d'innocence empêchant de nouvelles poursuites pour le même fait. Voir MARIETTE, *Catalogue général des monuments d'Abydos*, 1880, p. 589 : « Le monument doit être regardé comme une sorte de certificat laissé entre les mains d'un maître ouvrier *Nofré-hotep* qui fut accusé de vol sur la dénonciation d'une esclave et acquitté. »

(3) *Papyrus Mayer A*, SPIEGELBERG, *Translation...*, p. 10.

devant eux, à l'occident de la ville. En l'an XVI, d'Athyr, le 19e jour, les voleurs posèrent la main sur le tombeau dont ils avaient touché les monuments funéraires; leur confrontation fut faite, leur affaire mise en écrit (1). „

Quelques détails complémentaires nous sont apportés par un passage du *papyrus Abbott*. Dans l'espèce, il s'agit d'un ouvrier qui s'est accusé faussement d'avoir violé plusieurs tombes royales : " Alors le gouverneur et l'officier firent traîner l'ouvrier ciseleur, devant eux, jusqu'aux tombeaux, les yeux bandés, comme un homme gardé soigneusement. On lui rendit l'usage de son œil, après qu'il fut arrivé sur les lieux, et les magistrats lui dirent : Marche devant nous jusqu'à la tombe dont tu as dit : " J'ai emporté les objets qui s'y trouvaient. „ L'ouvrier ciseleur marcha devant les magistrats jusqu'à un lieu dépendant de la tombe des royaux enfants du roi Sésostris le dieu grand; il n'y avait pas trace de violence en lui, seulement il était resté ouvert, ainsi qu'à la chambre funéraire du manœuvre *Amen-em-Ant*, fils de *Hui*, de la nécropole, qui est en cet endroit, disant : " Voici les lieux où je fus. „ Procédèrent les magistrats à examiner l'ouvrier ciseleur par un examen complet dans l'intérieur de la vallée, mais en vain : Il ne fut trouvé connaissant aucun des lieux qui y sont, à l'exception des deux endroits sur lesquels il posait la main. Il fit un serment par la mutilation de son nez et de ses oreilles, disant : " Je ne connais aucun endroit autre dans l'intérieur des lieux, à l'exception de cette tombe qui est ouverte et de cette chambre funéraire sur laquelle est placée votre main (2). „

Les magistrats qui avaient procédé à une telle confrontation devaient en communiquer le résultat au tribunal.

Le gouverneur réunit le conseil et fait les déclarations suivantes : " Nous examinâmes les places dont le chef de la ville avait dit : " les ouvriers en métaux du temple de Ramsès III, dans " la demeure d'*Ammon* y ont été (pour voler). „ Nous les avons trou-

(1) *Papyrus Amhurst*, III, 7-9, CHABAS, *Mélanges...*, III, 2, pp. 1-26; surtout p. 19.

(2) *Papyrus Abbott*, IV, 17; V, 1-8.

MASPERO, *une Enquête judiciaire à Thèbes au temps de la XXe dynastie. Mémoires présentés par divers savants à l'Académie... de l'Institut de France.* T. VII. 1874, pp. 211-296, surtout pp. 238-242.

vées intactes. Il fut par conséquent trouvé criminel en tout ce qui avait été dit. Or, voici que les ciseleurs se trouvent devant vous déclarant tout ce qui est arrivé, et se justifiant;... que les magistrats leur accordent les souffles (de la vie)... (1) ».

Lorsque cette épreuve au contraire avait prouvé la réalité des aveux des coupables, les plaidoyers terminés (2), la peine était prononcée par le gouverneur, mais seulement dans les cas peu importants punis de la bastonnade ou de la prison (3).

Lorsque le crime entraînait une peine plus grave, il fallait s'en rapporter au roi à qui appartenait le droit d'appliquer un châtiment plus terrible (4).

Le procès-verbal cité plus haut (*Papyrus Amhurst*) s'exprime ainsi : « Le gouverneur, le contrôleur, le lieutenant et le commandant de la ville envoyèrent sur cette affaire, par devant le Pharaon (5). »

V. *L'appel au Roi*

M. Moret, professeur à l'Université de Lyon, a réuni tous les textes se rapportant à l'appel au roi, dans une communication faite au Congrès des Orientalistes, à Genève, en 1894 (6).

Je crois que plusieurs de ces textes doivent être regardés plutôt comme étant des plaintes faites par des particuliers au roi, qui renvoyait l'affaire devant les tribunaux, ou des documents relatifs à une intervention directe du roi en cas de négligence ou d'inaction des tribunaux. Peut-être aussi ne faut-il voir là qu'une juridiction spéciale du roi pour ses domaines et ses vassaux. La

(1) *Papyrus Abbott*, VII, 11-15. ERMAN, *Aegypten...*, p. 198.
MASPERO, Mémoire cité, p. 264-266.

(2) Malgré ce que les Grecs nous racontent de l'absence d'avocats qui, aux yeux des Égyptiens n'auraient été bons qu'à embrouiller les affaires, il est certain qu'on plaidait. Un texte s'exprime comme suit : « Procès du ventre et de la tête, où sont publiés les plaidoyers faits par devant les juges suprêmes... après que le ventre eut dit sa plainte, la tête prit la parole longuement... etc. » MASPERO, *Études égyptiennes*, t. I, fasc. 3, pp. 260-264.

(3) SPIEGELBERG, *Studien...*, notes 288 et 401.

(4) ERMAN *Aegypten...*, p. 204. ERMAN. *Die Märchen des Papyrus Westcar*. I, p. 31.

(5) *Papyrus Amhurst*, III, 9, CHABAS, *Mélanges égyptologiques*, III, 2, p. 19.

(6) MORET, *L'appel au roi en Égypte*.

plainte citée plus haut est à retenir : " Qu'il soit avisé à ce que vous avez à faire à ce sujet, ou j'en ferai rapport au roi mon seigneur. „

De même la menace du prince de la ville, dans le *Papyrus Abbott* : " J'envoie contre eux vers Pharaon mon maître afin qu'un homme de Pharaon soit envoyé pour les perdre (1). „

D'après M. Moret, le roi, tantôt juge lui-même les appels, tantôt délègue ses pouvoirs soit au tribunal ordinaire des *Quonbitiou*, soit à d'autres juges.

Ces juges sont des fonctionnaires royaux, grands personnages qui ajoutent à leurs attributions celle de recevoir les appels au roi. A Thèbes, sous la XVIIIe dynastie, le gouverneur est délégué à cet office.

Enfin, des enquêteurs préposés aux appels sont créés par le roi : ils n'ont d'autre pouvoir que de juger les appels dans tout le pays; ce sont de véritables juges itinérants.

Les mêmes rouages administratifs se retrouvent sous les Ptolémées (2).

VI

Les archives

A l'occasion de chacun des actes de procédure que nous venons d'étudier, il a été question de rapports : ces écrits étaient conservés dans des archives; celles du gouverneur par exemple. Des textes en font foi : " En ce jour, ils ont signé au registre qui fut déposé dans les archives du gouverneur (3). „

Un papyrus de Vienne, publié par Brugsch, renferme le catalogue de pièces relatives à un procès contre des voleurs de tombes : " Les écrits des voleurs, écrits renfermés dans l'autre cruche (4) :

---

(1) ERMAN, *Aegypten...*, p. 197.

(2) MORET, *une Fonction judiciaire de la XIIe dynastie et les chrématistes ptolémaïques*, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XVII, 1895, pp. 44 et 49.

(3) *Papyrus Abbott*, VII, 16.

(4) On a plusieurs fois déjà trouvé des papyrus renfermés dans des vases d'argile. Il est intéressant de constater que ces titres répondent parfaitement au

„ Registre de la réception de l'or, de l'argent et du cuivre qu'ont volé les gens et ouvriers de la nécropole : 1; Rouleau Examen des tombes : 1; Interrogatoire des gens qui ont été surpris pillant une tombe dans la partie déserte de la ville : 1; Examen de la tombe du roi Sebekemsauf : 1; Enquête au sujet de la tombe du gouverneur Ser, que le forgeron en cuivre Ua-res avait pillée : 1; Liste des objets de cuivre que les voleurs ont enlevé de la nécropole " *lieu des beautés* „ : 1; Liste des noms des voleurs : 1; Audition de *Pai-n-ka-hai*, ancien contrôleur, actuellement sans emploi : 1 (1). „

Les bâtiments dans lesquels se réunissait le tribunal servaient aussi de dépôts d'archives : " les écrits qui sont auprès du tribunal à Thèbes „ : suit une liste d'actes (2).

Nous connaissons par les inscriptions de nombreux " gardiens des livres ou des écritures „ pour les diverses administrations (3).

VII

Procédure dans les cas de haute trahison

De même que tout seigneur quelque peu puissant rendait la justice dans sa principauté, que chaque propriétaire était juge des délits causés dans ses domaines, ainsi le Pharaon jugeait librement les crimes consommés sur ses terres particulières ou dans l'intérieur de son palais (4).

Nous avons deux exemples de ces causes royales : la procédure habituelle est totalement abandonnée.

A la sixième dynastie, le roi Papi Ier (5) chargea son ministre

---

contenu de la plupart des documents de droit pénal que nous connaissons. Par exemple : « l'examen de la tombe du roi *Sebek-m-sauf* », correspond au *Papyrus Amhurst*.

(1) Brugsch, *Hieratischer Papyrus zu Wien*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1876, pp. 1-4, 1 taf.

Erman, *Aegyten...*, p. 167.

(2) Virey, *Etude sur un parchemin rapporté de Thèbes.*

Spiegelberg, *Studien...*, pp. 53 et 54.

(3) Voyez par exemple Brugsch, *Die Aegyptologie*, pp. 217 et 235.

(4) Sur les droits des grands vassaux et leurs obligations envers le Pharaon. Voir Maspero, *Histoire...*, t. I. pp. 297, 414, 447; t. II. pp. 487 et suiv.

(5) Maspero, *Histoire...*, t. I, p. 419.

Ouna de juger une cause secrète du harem royal. Quel était le crime? quelle fut la sentence? on ne le sait : probablement une conspiration contre la personne du roi, comme nous en retrouvons une à la XXe dynastie.

Voici comment s'exprime *Ouna* dans la grande inscription qui relate ses ordres de service : " Lorsque le procès fut intenté dans le harem royal contre la grande royale épouse *Amteni*, comme circonstance secrète, Sa Majesté me fit avoir accès, pour écouter, moi seul, tandis que aucun..., aucun juge supérieur et aucun prince n'était présent sauf moi..... Personne de mon rang, avant moi, n'avait entendu les choses secrètes du harem royal, telles que Sa Majesté me permit d'entendre (1) „.

Sous la XXe dynastie, une autre conspiration de harem fut ourdie contre le souverain régnant : Ramsès III. Le crime découvert, le roi institue une commission extraordinaire chargée d'instruire l'affaire (2).

Cette commission, composée de douze membres, se divise en deux parties : la première, qui comprend cinq membres, est appelée " les grands princes de la cour de justice „ ; à la seconde, appelée " les officiers „, semblent avoir été réservés les cas les plus difficiles.

Le roi, dans le discours d'introduction de la commission judiciaire, remet, entre les mains des juges, la vie et la mort des accusés; il déclare ne rien vouloir connaître sur cette affaire, ni les noms des accusés, ni la peine appliquée, pour laisser ainsi aux juges toute indépendance et peut-être aussi pour s'interdire le droit de grâce qui lui appartenait. Cependant plusieurs membres de la commission judiciaire furent condamnés pour avoir abusé de la confiance du roi, d'après l'interprétation d'Erman, pour

---

(1) ERMAN, *Commentar zur Inschrift des Una*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1882, pp. 10-12.

ERMAN, *Aegypten und ägyptisches Leben im Altertum*, p. 205.

(2) DÉVÉRIA, *Le papyrus judiciaire de Turin*. Bibliothèque égyptologique, t. V, pp. 97-251.

ERMAN, *Beiträge zur Kenntniss...*, dans la *Zeitschrift für ägytische Sprache*, 1879, p. 79.

ERMAN, *Aegypten...*, pp. 206 et suivantes.

MASPERO, *Histoire...*, t. II, p. 479.

avoir négligé de valables constatations judiciaires, d'après la lecture d'autres auteurs.

On trouve cette procédure extraordinaire en action dans le *Papyrus judiciaire de Turin.* Deux autres papyrus s'y rattachent, les *Papyrus Lee* et *Rollin* qui ont trait à des opérations de magie faites dans le but de faciliter aux conjurés l'accès du harem royal (1).

VIII

Procédure spéciale sous les rois prêtres d'Ammon.

A la XXIe dynastie, nous trouvons une procédure toute spéciale qui doit nous arrêter quelques instants. De nombreux textes se rattachent à cette question, mais ils sont malheureusement encore presque tous inédits. Il serait désirable de pouvoir les étudier, car le seul qui, jusqu'à présent, ait fait l'objet d'une publication complète et sérieuse, nous donne, à ce sujet, des renseignements extrêmement intéressants. C'est une grande inscription publiée par le professeur Naville sous le titre de *Inscription historique de Pinodjem* III (2).

Voici, en résumé, la singulière procédure que cette inscription nous fait connaître. Un scribe du temple, du nom de *Thothmès*, a été accusé de détournements pouvant être punis de la confiscation des biens, de l'amende ou même de la décapitation. Le grand prêtre roi pénètre dans le sanctuaire et " mit deux écrits devant le dieu grand ; l'un de ces écrits disait : *Ammon-Ra*, roi des dieux, mon bon seigneur, on dit qu'il y a des réclamations à faire à *Thothmès*, fils de *Souaamoun* l'intendant ; l'autre livre disait : *Ammon-Ra*, roi des dieux, mon bon seigneur, on dit qu'il n'y a pas de réclamations à faire à *Thothmès*... Le grand dieu prit l'un des livres, celui qui disait : *Ammon-Ra*, roi des dieux, mon

---

(1) Dévéria, *Le papyrus judiciaire de Turin et les papyrus Lee* et *Rollin*, dans le *journal Asiatique* 1865-68. Reproduction dans la *Bibliothèque égyptologique*, t. V, pp. 97-251, pl. V-X.

(2) Naville *Inscription historique de Pinodjem III, grand prêtre d'Ammon, à Thèbes*, 1883, 20 p. et 1 pl.

Voir Maspero, *Lectures historiques*, 1892, pp. 64-69, où on trouvera une excellente paraphrase du texte.

bon seigneur, il est dit qu'il n'y a pas de réclamations à faire à *Thothmès*... (1) ».

C'est donc le dieu lui-même qui décide l'affaire ; c'était donner au souverain le pouvoir absolu en matière de justice, le souverain seul pouvant pénétrer dans le sanctuaire pour consulter le dieu sur les affaires de l'État.

Plus tard, lorsque les prêtres d'*Ammon*, chassés de Thèbes, se furent retirés à Napata, l'oracle d'*Ammon* joue un rôle encore beaucoup plus important : c'est le dieu qui désigne le successeur du roi, qui décide les questions de paix et de guerre et, en général, de toutes les affaires publiques (2).

Hérodote, II, 26, déclare que les Ethiopiens « ont aussi, parmi eux, un oracle de Zeus (c'est-à-dire d'*Ammon*). Ils ne font la guerre que d'après ses avis et seulement où il leur ordonne de la porter ».

Note sur le prétendu jugement des rois morts.

On a souvent cité le passage connu de Diodore de Sicile, I, 92, dans lequel cet historien raconte qu'à la mort des rois, on réunissait un tribunal extraordinaire chargé de faire une enquête sévère sur les actes du souverain décédé.

L'accusation publique était permise à tous les citoyens, et si le roi était reconnu coupable d'abus de pouvoir, il était privé de sépulture (3).

Voici ce que dit, à ce sujet, M. Pierret, conservateur du Musée égyptien du Louvre, dans son *Dictionnaire d'archéologie égyptienne*, au mot *Jugement* : « Ce qui a été raconté par d'anciens auteurs, sur des assemblées populaires jugeant les rois après leur

---

(1) NAVILLE, op. c., p. 5, *Inscription verticale*, lignes 13-19.

(2) Voir MASPERO, *Nouveau Fragment d'un commentaire sur le second livre d'Hérodote*, dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, 1877, pp. 124-133 : « Chassés de Thèbes, les descendants de *Pinotem* et des prêtres thébains transportèrent avec eux, à Napata, les mêmes pratiques et les mêmes fraudes qui leur avaient servi à gouverner l'Égypte. »

MASPERO, *Bibliothèque égyptologique*, t. VII, pp. 389-398.

(3) C'est la représentation du pèsement de l'âme (voir plus haut p. 307) qui, mal interprétée au début de ce siècle, avait fait croire à ce jugement des rois morts avant leur ensevelissement. Diodore lui-même s'y était trompé.

mort et leur refusant la sépulture quand leur conduite les en rendait indignes, est absolument faux et, on peut le dire, anti-égyptien. Les rois étaient des dieux pendant leur vie et après leur mort, et leurs actes échappaient au contrôle humain. Il faut renoncer à cette légende qui a donné lieu à tant de réflexions philosophiques. „

On pourrait citer de nombreuses déclarations de ce genre, faites depuis des années par tous les égyptologues ; cela n'empêche pas que cette erreur se retrouve presque invariablement dans tous les ouvrages dans lesquels il est incidemment question du droit égyptien (1).

7 Février 1900.

---

(1) Letourneau, *l'Évolution juridique des diverses races humaines*, 1891, p. 135.

SCIENCE ET FOI

L'Anthropologie et la Science sociale [1]

PAR

LE Dr E. VILLERS [2]
Docteur spécial de l'Université libre.

Au début de sa carrière anthropologique, M. Topinard a publié un volume qui comprenait toutes les matières que comporte l'anthropologie, entendue au sens restreint ou anatomique, comme le voulaient Blumenbach, Broca, de Quatrefages. Cet ouvrage eut beaucoup de succès. L'auteur continua cette tradition jusqu'en 1890-92, quand il quitta l'école d'anthropologie; mais, presqu'aussitôt, dès qu'il fut libre, il publia un travail sur les conclusions et applications de l'anthropologie. Peu après, il écrivit, de 1895 à 1898, une série d'articles dans une revue avancée de Chicago, le *Monist*, dont le but est de concilier la science et la religion. Le livre de M. Topinard est une édition francaise, revue et beaucoup augmentée, de cette série d'articles.

Si le livre publié par M. Topinard en 1876 est le résumé de l'anthropologie au sens étroit, celui-ci peut être considéré comme le programme de la même science entendue au sens le plus large. Il ne m'appartient pas d'apprécier, ici, la direction donnée par M. Topinard à ses travaux, ni de dire s'il a bien ou mal fait

(1) L'*Anthropologie et la Science sociale*, par PAUL TOPINARD.
(2) Conférence faite à la *Société d'Anthropologie*, en janvier 1900.

d'abandonner le terrain purement anatomique et physiologique pour se lancer dans des considérations les plus compliquées sur l'homme social et la science sociale, au point d'en arriver à proposer, à la suite du *Monist*, un système philosophique nouveau, d'ébaucher même, au nom de l'anthropologie, des modifications à introduire dans la législation de son pays et dans les pouvoirs de l'État.

En somme, dans ce livre, il y a bien plus de sociologie, de sociotechnie que de science anthropologique pure, et il y a encore bien plus de psychologie que de sociologie.

Ceci dit, voyons les grandes divisions du livre et passons en revue les principales idées de l'auteur.

La première partie, intitulée " l'homme animal „, débute par des considérations générales sur l'anthropologie elle-même, qui se divise en deux parties : la première, ou anthropologie proprement dite, qui est l'acception restreinte et n'étudie l'homme qu'en tant qu'animal, c'est-à-dire l'individu, les variétés principales appelées races, et l'espèce dans ses rapports avec les autres espèces animales, aux points de vue morphologique, biologique et même pathologique. La seconde étudie les peuples agglomérés ou tribus, leur civilisation préhistorique et historique, leur genre de vie, habitat, alimentation, industrie, mœurs et coutumes, langues et religions, arts et lettres, institutions, idées et moralité ; elle se partage donc elle-même en ethnologie et sociologie.

L'auteur a admis, pendant longtemps, une troisième division, pour l'homme moral ou psychique ; aujourd'hui, il y voit des inconvénients et réduit ses objectifs à deux : l'homme animal et l'homme social.

Dès le début du chapitre, l'auteur cherche à établir la place de l'homme, en tant qu'animal, dans l'ensemble des êtres organisés. Il compare l'homme à ses voisins les plus proches, les singes, et, après avoir mis en évidence des arguments anatomiques et physiologiques, il en arrive à conclure : 1° que les cébiens, les pithéciens et les anthropoïdes, tous arboricoles à égal titre, ne peuvent être séparés, et que le même nom de singes convient aux trois ; 2° que, dans ce groupe, les anthropoïdes sont les plus élevés en évolution et, par conséquent, les moins éloignés de l'homme ;

3° que la distance du groupe des singes à l'homme est, en moyenne, plus grande que celle qui sépare habituellement des familles et à plus forte raison des genres, et plus petite que celle qui sépare des ordres; 4° que cette distance équivaut à peu près à celle qui sépare les singes des lémuriens; 5° que l'homme forme ainsi un sous-ordre dans l'ordre des primates constitué comme suit :

PRIMATES

1er sous-ordre : les *Hominiens* ;

2e sous-ordre : les *Singes* { 1re famille : Anthropoïdes : / 2e — : Pithéciens ; / 3e — : Cébiens ; / 4e — : Artcopithèques.

3e sous-ordre : les *Lémuriens.*

Etant admis qu'une forme animale a plus de probabilité de dériver de celle qui en est la plus rapprochée, et constatant que la distance la plus faible entre l'homme et les singes est entre lui et les anthropoïdes, nous devons conclure que l'homme est descendu de ceux-ci, non de ceux que nous connaissons, mais d'un type analogue, et par quel intermédiaire? Par celui du type humain le plus inférieur, qui se rapproche le plus des anthropoïdes, c'est-à-dire l'homme de Java et du Néanderthal.

Au point de vue psychologique, l'homme, si parfait qu'il paraisse, n'est pas un être à part dans la nature; il se continue, par l'ensemble de son organisation, avec les autres espèces zoologiques; il se relie à elles par une foule de caractères, sinon par tous; ces différences ne sont que des degrés, en plus ou en moins, d'une évolution dans le même sens, des augmentations ou diminutions d'organes ou de parties d'organes plus ou moins utilisés, des modifications de développement, des adaptations primaires à des habitudes et à des genres de vie nouveaux, etc. de Quatrefages, qui, après Geoffroy Saint-Hilaire, voulut séparer complètement ce qui concerne l'intellect et créer le règne humain, n'en professait pas moins que l'homme n'est qu'un animal, rien qu'un animal. Son espèce a été favorisée par l'évolution, mais il fait partie intégrante de l'arbre, des millions de fois séculaire, qui a pris naissance avec les monères, a donné des branches appelées

polypes, vers ou crustacés, poissons, reptiles ou mammifères, carnassiers ou primates, d'où sont sortis tant d'innombrables rameaux, parmi lesquels l'homme. Cet arbre est un et continu dans toutes ses parties; ses branches sont les unes descendantes, les autres ascendantes, d'autres parallèles ou divergentes. Beaucoup ont végété et, à bout d'évolution, de sève il faudrait dire, sont mortes sans laisser de traces. Quelques-unes ont survécu sans grand changement, d'autres se sont modifiées. Les espèces éteintes et actuelles sont les extrémités des branches à différentes époques : l'homme n'est que l'une d'elles, parue à l'époque pliocène ou quaternaire.

Après ces données générales sur l'homme-animal, l'auteur aborde la deuxième partie de son travail, une introduction à l'étude de l'homme social. Un chapitre de " biologie générale „, destiné à mettre le lecteur au courant des propriétés fondamentales du protoplasme, se trouve bien en place au début de cette partie qui se termine par l'étude de l'origine et de l'évolution du Moi, depuis les protozoaires jusqu'à l'homme, et par l'évolution de la fonction de reproduction. On peut résumer, comme suit, les propositions principales que l'auteur étaye d'une foule de faits :

1° Les propriétés primordiales dont l'ensemble donne lieu au phénomène de la vie dans les organismes monocellulaires sont, chacune prise à part, d'ordre physico-chimique. Il n'y a pas entre les excitations et les réactions d'intermédiaire permettant d'admettre une mémoire, une volonté, une connaissance de soi;

2° Chez les métazoaires inférieurs se créent entre les excitations et les réactions des intermédiaires, une sorte de Moi partiels multiples pour un même organisme qui chacun restreint son action au groupe fonctionnel qui l'a engendré et le personnifie;

3° Chez les métazoaires à un degré élévé, ces Moi se solidarisent çà et là et arrivent à laisser à certains la prééminence d'action en ce qui regarde le monde extérieur. Ils apprennent à distinguer ce qui est eux de ce qui est extérieur à eux et acquièrent ainsi la connaissance d'eux-mêmes. Peu à peu, ils commencent à se souvenir;

4° Chez les Vertébrés, le Moi prédominant de l'extrémité céphalique des invertébrés supérieurs s'est centralisé dans un

organe spécial où il prend graduellement un haut développement. Son rôle est de veiller à la conservation du corps et à ses besoins; accessoirement, il lui évite les souffrances, cherche la satisfaction et lui donne le maximum de bonheur avec le minimum de peine. L'intelligence et la sensibilité l'assistent;

5° L'égoïsme est l'amour de soi et l'altruisme l'amour de ce qui est extérieur à soi et fait du bien à soi. Toutefois, le mot altruisme ne s'emploie qu'à l'égard des êtres semblables ou analogues à soi. L'égoïsme entraîne le besoin de vivre amplement, le désir de recherches de toutes sortes et entre autres de celles qui donnent l'altruisme. L'altruisme est une différenciation de l'égoïsme; il faudrait dire de l'intérêt altruiste. Les deux réunis conduisent à l'association avec ses semblables et au sentiment qui tout à la fois la favorise et engendre la sociabilité;

6° Le moi, c'est-à-dire l'individu et l'association qui implique des sacrifices de la part de l'individu sont deux pôles inverses de l'évolution.

Tout ceci concerne l'individu et les deux sentiments en apparence contraires qui le caractérisent : l'égoïsme en rapport avec la conservation et l'altruisme qui en dérive et est la cause première de la sociabilité.

L'auteur consacre ensuite quelques pages à l'évolution de la reproduction, qui d'asexuée est devenue sexuée; il arrive naturellement ainsi à l'étude de la famille. Celle-ci, dans les vertébrés où elle existe, n'est que l'une des phases de la reproduction de l'espèce, sa phase extérieure terminale. Elle résout le problème du développement de l'individu pendant l'intervalle qui sépare sa naissance du moment où, suffisamment avancé dans son ontogénie, il peut se passer de ses parents et atteindre la puberté.

La génération bisexuée, esquissée chez les Protozoaires les plus élevés, a été jugée par les hasards de l'évolution la plus favorable à la reproduction des types constitués, c'est-à-dire des espèces. Au lieu de laisser les sexes réunis sur un même individu colonial, solidarisé, l'adaptation obéissant à la loi de spécialisation des fonctions les a séparés sur des individus différents. De là une situation difficile : deux individus ayant les mêmes droits à la propriété d'enfants issus d'eux, les mêmes obligations physiolo-

giques d'assurer leur développement. Chez quelques invertébrés, la question est simplifiée : le mâle meurt lorsqu'il a rempli son rôle indispensable. A l'époque incertaine de l'histoire des formations successives, où naquirent et se différencièrent les Poissons et les Reptiles, une hésitation se produit. Des œufs éclos périssent, faute de soins, en quantité considérable. C'est à la sélection à intervenir. Une fois l'œuf pondu et fécondé, ou fécondé et pondu, qui aura la charge d'assurer le développement au dehors? Le mâle ou la femelle? Chez les oiseaux et les mammifères, la solution est acquise, c'est la femelle; des impulsions chez elle organiques et psychiques se sont créées en vertu de la loi d'utilité : ce qui est le mieux survit, ce qui est mal meurt. Mais puisque le mâle ne disparaît pas après avoir rempli son rôle nécessaire, pourquoi ne pas l'utiliser? Des impulsions analogues à celles de la femelle, le poussant à partager le fardeau avec elle, se sont donc formées. Mais l'adaptation n'a pas abouti à des résultats identiques chez les oiseaux et les mammifères. Dans la majorité des premiers, le mâle, entraîné par sa sensibilité, est devenu un excellent père de famille. Dans la majorité des seconds, l'adaptation a dévié, la sensibilité a eu le désavantage, le mobile égoïste l'a emporté sur le mobile altruiste. Et cela se comprend : la femelle, passive de sa nature, depuis les cellules des protozoaires, a cédé à la sensibilité; le mâle actif depuis la même époque s'est accusé dans le sens de la volonté et de l'initiative. Actif, il est resté dans le rut, actif, il a persisté chez la majorité des mammifères, en cherchant à posséder et à grouper autour de lui le plus grand nombre possible de femelles.

Tandis que par un autre aspect du même égoïsme, les carnassiers sont devenus monogames, la plupart des ongulés, des mammifères marins et des singes sont devenus polygames. Ainsi a été manquée la fin vers laquelle l'adaptation a si bien abouti chez les oiseaux.

L'union conjugale, au lieu d'être une association altruiste en vue de la reproduction, est la suprématie du mâle sur une ou plusieurs femelles; la famille au lieu de se limiter à une femelle et au nombre de petits que l'on peut raisonnablement élever et protéger, est un clan dont le mâle est le chef. La polygamie chez les

ongulés est un écart de l'évolution. Si elle persiste chez les singes, c'est pour la même raison. Il est vrai que chez les anthropoïdes, la scène change : ils sont monogames. Deux influences sont ainsi en lutte : celle de l'individu poussé par le rut et le besoin de dominer sur des femelles multiples et celle de la fonction trouvant le système monogame plus avantageux; celle-ci l'a emporté.

Des familles animales, passons aux sociétés animales.

Tout rassemblement d'animaux vertébrés, quel que soit le résultat auquel il a abouti, a commencé par être indifférent. Des habitudes vagues se sont inconsciemment établies entre quelques individus, les habitudes se sont étendues à d'autres, même entre espèces différentes. Un plaisir en est résulté. Elles se sont confirmées, le plaisir a grandi, l'esprit sociable en a été la conséquence; il s'est accru et a conduit à des organisations de la vie en commun à peine ébauchées, souvent très grossières, mais fournissant les cadres dans lesquels se sont développés les mœurs et les caractères s'acheminant vers ceux des sociétés humaines.

Ces rassemblements, à l'origine, n'avaient pas de but; chacun y obéissait à son caprice, à ses impulsions et à ses besoins du moment. Quelques individus ayant de l'esprit d'observation, de la vigilance, de l'initiative se livraient à un acte, les autres l'imitaient. L'imitation est une force considérable dans tous les phénomènes sociaux et individuels : il faut être médecin pour en connaître la puissance. M. Tarde lui fait jouer un grand rôle chez l'homme; M. Lebon a décrit l'entraînement des foules. Elle intervient plus encore peut-être chez les animaux où la routine tient lieu de raisonnement.

Les causes de formation des sociétés animales sont multiples, la première est l'habitude succédant à l'indifférence, la deuxième est l'imitation, la troisième est l'altruisme, le besoin de ne pas être seul.

Parmi les causes accessoires, notons le besoin d'épancher au dehors l'excès de sa vitalité, le besoin de chanter, d'être bruyant, d'être écouté, de faire acte d'autorité, d'être craint, d'être aimé.

Nous abordons ainsi la troisième partie du livre, consacrée à l'homme social et qui n'est pas divisée en moins de onze chapitres. Après une vue d'ensemble s'étendant à l'homme primitif, à

l'homme préhistorique et aux sauvages les plus inférieurs, l'auteur aborde l'évolution progressive et régressive des sociétés. Les sociétés humaines ont ceci de curieux : les individus ont besoin les uns des autres pour coopérer à la défense commune et pour se suppléer réciproquement, puisqu'aucun ne peut produire tout ce dont il a besoin. Il semble qu'il doive en résulter un lien plus étroit. C'est le contraire. Les contacts amènent des chocs, les amours-propres sont mis en jeu, la dépendance mutuelle irrite, les inégalités du sort exaspèrent.

L'état social est ainsi moins favorable à la fraternité que l'état sauvage, l'exagération du réflexe inhérente à ce dernier et si contraire à la domination de soi dans le premier étant, bien entendu, mise de côté. L'état social se compose de restrictions à la liberté et de concessions au voisin et à la société entière; or, l'individu accepte des concessions de la part des autres, mais il n'aime pas à en faire. Son moi proteste quand il doit se conformer à des engagements pris, mais opposés à son intérêt présent. Une fois la société établie, le jeu naturel des individus amène ce qui était inévitable : la suprématie tyrannique des uns sur les autres, la société divisée en classes, les forts en haut, les faibles en bas, et ce qui est plus grave, la survivance d'une génération à l'autre des effets de la lutte, la responsabilité endossée dès la naissance de la conduite de ses pères et l'impossibilité ou l'extrême difficulté de sortir de la situation héritée. Ce régime, sous diverses formes et à travers bien des péripéties, s'est perpétué jusqu'à nos jours. La masse qui pense et jette un regard dans le passé peut réellement se demander si l'état de nature, dans la supposition où il serait possible d'y revenir, ne serait pas préférable pour beaucoup et s'il y a lieu de tant vanter le mode d'existence que l'homme s'est donné. Partout l'individu est enserré dans des règlements, à coup sûr indispensables, mais qui profitent aux uns et paralysent les autres. A chaque pas se dressent des barrières qui s'opposent au plein emploi de ses facultés et faussent les effets qu'il attend de sa conduite. Partout il ne rencontre que déceptions et injustice. La famille elle-même n'est pas égale pour tous; aux uns, elle prodigue toutes les joies, les parents possèdent leurs enfants jusqu'à leur majorité physiologique et ne les abandonnent dans l'avenir que

bien armés. Aux autres, elle laisse à peine le foyer domestique, le soir, après une journée où chacun, dispersé, a travaillé ou a été livré à ses penchants. La cause principale de cet état douloureux, c'est que l'homme en société est demeuré l'homme à l'état de nature, il est plus policé, moins réflexe, et c'est tout. Il eût dû se transformer, il ne l'a pas fait.

De tout cela, M. Topinard conclut que l'homme accepté et enseigné par la philosophie classique et la religion est en complète contradiction avec l'homme réel enseigné par la physiologie et l'anthropologie; il y a contradiction entre l'homme animal tel qu'il était à l'état de nature et s'est maintenu jusqu'à nos jours, et ce qu'il devrait être. Enfin, la société, soit celle qui a été imaginée par les romantiques, de Thomas Morus jusqu'à nos jours, soit celle que l'homme a enfantée, est en complète contradiction avec la société possible et nécessaire; l'individu pour lequel elle a été créée est son pire ennemi, il l'admet, mais il ne se plie pas à ses nécessités.

Ajoutons que de la théorie à la pratique, de bon nombre de vérités scientifiques à leurs applications, la distance est grande.

Nous abordons ainsi les conclusions de l'auteur, qu'il émet dans la quatrième partie de son ouvrage, consacrée à l'étude de la science sociale. La sociotechnie vise l'organisation des sociétés, la plus avantageuse dans la phase et dans les conditions où nous la trouvons aujourd'hui; elle cherche les meilleurs systèmes d'aménagement donnant la sécurité intérieure et extérieure la plus grande, heurtant le moins possible le principe général, la justice égale pour tous. C'est l'adaptation de la société aux hommes ou des hommes à la société, la conciliation des réalités de la nature avec les exigences de la vie coude à coude en nombre considérable, un compromis entre le nécessaire et l'idéal.

L'éternel écueil de la sociotechnie, c'est le peu d'esprit de suite de ceux qui, dans les gouvernements représentatifs, ont la charge de la société, parce que le fil de la tradition se rompt par la mort ou leur remplacement, parce qu'ils obéissent à leurs électeurs plus en général qu'à leur conscience et leur jugement, parce qu'ils appartiennent à des partis dont les programmes sont dictés plus par le désir de réussir que par le bien public. Il en résulte

que la marche s'opère par zigzags, en avant, en arrière, sur les côtés, de la façon la plus capricieuse. Malgré tout, le progrès s'opère en vertu de la loi générale que le mieux, dans des conditions données, a toutes les chances de survivance sur le mal.

L'auteur distingue les fonctions de l'État en essentielles et obligatoires qui sont : la défense extérieure militaire et économique, la protection intérieure des libertés, l'organisation des services généraux divers; et en facultatives, lesquelles comprennent la protection de l'enfance, l'assistance des infirmes, des vaincus dans la lutte, la surveillance des vagabonds, la prévoyance et la mutualité, l'instruction primaire, l'éducation et, enfin, ce que M. Topinard appelle la transformation du moi animal en moi social.

La défense extérieure est la première fonction qui ait pris naissance en se cantonnant sur le terrain militaire. Seule elle a engendré les sociétés au début. L'auteur n'admet, bien entendu, que la guerre défensive; la nation la plus pacifique est tenue de défendre ses foyers et de faire front de tous côtés, comme un animal entouré d'ennemis qui veulent le dévorer. Jadis, chez les sauvages, c'était la levée en masse; plus tard, la défense du pays fut l'apanage d'une certaine classe, ensuite, on paya des mercenaires. Aujourd'hui, on en revient aux procédés des barbares, à la nation armée. Les hommes même ne suffisent plus, toutes les forces du pays sont mises en réquisition, le succès dépend des canons, des approvisionnements, des milliards économisés et jetés au vent. Ce n'est donc pas en temps de guerre seulement qu'il faut pressurer la population, il faut se préparer en temps de paix. L'excès du mal, toutefois, fait espérer une amélioration; M. Topinard espère encore que, grâce à l'arbitrage, les individualités, nationales imitant les individus, pourront s'associer, se faire des concessions et se créer un mode d'existence qui, sans être parfait, soit relativement satisfaisant.

Je disais, il y a un instant, que l'auteur attribue une grande importance à la transformation du moi animal en moi social. Chez tout individu, la conduite est le résultat de trois facteurs. Le premier est le Moi par excellence, celui que tout animal possède et qui chez l'homme acquiert une haute autorité. C'est le moi

animal. Le second facteur est le produit des habitudes de sentir, de penser et d'agir qui se sont établies chez les ancêtres et ont été léguées à l'individu sous forme de prédispositions. C'est le Moi ancestral acquis. Le troisième facteur est encore le produit des habitudes, mais prises par l'individu même pendant son enfance et ultérieurement sous l'influence de l'éducation familiale, des camarades fréquentés, des exemples qui ont passé sous ses yeux. C'est le moi individuel acquis. C'est l'éducation qui devra former du tout un Moi social, ne travaillant qu'au bien-être de tous. C'est le seul moyen de perfectibilité.

L'auteur termine par une étude des pouvoirs de l'État et de leur étendue; en passant, il parle du collectivisme, de l'anarchisme, de l'opportunisme, de l'associationisme. Enfin, il passe en revue les grands pouvoirs de l'État, l'exécutif, le représentatif et le législatif. En résumé, le travail de l'État se divise logiquement en trois parties.

1° Les lois d'ordre général à confectionner et à interpréter;

2° L'expédition des affaires courantes ou gérance des intérêts généraux, c'est-à-dire les fonctions obligatoires et facultatives que nous avons décrites;

3° Le contrôle de cette gérance, diverses sanctions et le vote du budget.

En mettant de côté le judiciaire, chargé de juger les différends, cela nous donne trois pouvoirs.

I. Le corps législatif qui reçoit les projets de loi, dont il est saisi par l'exécutif, les discute, les coordonne en conformité avec les lois antérieures maintenues et les vote ou les rejette.

II. Le corps exécutif, qui répond de l'ordre, remplit les fonctions décrites, propose au législatif les lois qu'il juge nécessaires, est l'intermédiaire entre les communes et les représentants et prépare le budget.

III. Le corps des représentants qui vote le budget par chapitre, vote toutes les lois de finances entraînant une dépense ou une recette, sanctionne les actes de l'exécutif et finalement les lois votées par le législatif.

En annexe, l'auteur nous donne un projet de constitution.

Nous voici arrivés au moment de conclure sur tout ce travail.

Comme idées neuves et personnelles à l'auteur, deux nous semblent devoir être mises en lumière.

L'une est la formation et l'évolution du Moi dans la série animale jusqu'à l'homme.

L'autre est le progrès social, c'est-à-dire l'acheminement vers la meilleure adaptation aux conditions, que M. Topinard attribue essentiellement à la capitalisation des produits successifs des individus, de génération en génération et à l'activité de ces individus mettant en valeur ce capital.

Mais que devient, dans tout cela, me direz-vous, le titre de l'ouvrage : Science et Foi? Voici : l'auteur nous charge de conclure nous-mêmes :

Le travail dans son ensemble est un plaidoyer impartial en faveur du libre examen, de l'étude exclusivement objective des choses, mais aussi de la tolérance et du respect pour toutes les opinions.

Autant M. Topinard a parlé science, autant il a été réservé sur la Foi. Science et Foi sont deux termes, en effet, qui s'excluent. La Science, c'est ouvrir les yeux le plus largement possible, chercher et finalement savoir. La Foi, c'est fermer systématiquement les yeux et croire. La Science, c'est ne considérer les choses qu'objectivement, recueillir les observations *perpendendæ et numerandæ*, ne pas dépasser les généralisations et inductions qu'elles comportent, éliminer le sentiment et les *a priori*, ne procéder qu'*a posteriori* par la raison et s'arrêter court lorque les faits vous abandonnent en se réfugiant dans l'agnosticisme. La Foi est personnelle, subjective, relève de la sensibilité et de l'imagination telles que l'hérédité et l'éducation les ont constituées chez chacun, ou bien n'est qu'un acte d'obéissance aveugle. Les orateurs sacrés, qui prétendent concilier les vérités établies par la Science et les croyances révélées par la foi, ne font qu'ébranler celle-ci. Une Foi qui se discute, que l'on montre être conforme aux faits, cesse d'être une Foi. La Science et la Foi sont antagonistes, ce sont deux pôles contraires.

MÉNANDRE

ET LE

FRAGMENT D'OXYRHYNCHUS

PAR

ÉMILE BOISACQ

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Dans un article que publiait il y a quelques semaines le supplément d'un journal bruxellois (1), j'ai rappelé les découvertes importantes de papyrus grecs faites en Égypte par MM. Grenfell et Hunt dans leur campagne de 1896-97 et fourni quelques détails sur les circonstances de leurs trouvailles.

« Pour plusieurs raisons, disais-je, parmi lesquelles l'espoir de retrouver des textes bibliques antérieurs au IVe siècle chrétien, M. Grenfell choisit pour champ d'exploration Oxyrhynchus, autrefois chef-lieu d'un nome, dont les ruines avoisinent une bourgade moderne de la Moyenne Égypte, Behneseh.

» Après des fouilles décevantes dans les débris informes qui marquent l'emplacement des édifices grecs et romains, lesquels ont pendant des siècles servi de carrières aux populations frustes des époques médiévale et moderne, après des recherches non moins infructueuses dans les cimetières, les deux archéologues, que le découragement gagnait, se décidèrent à éventrer de vagues buttes de décombres qui bossuaient la plaine. Et leur émerveillement fut profond. C'était tout d'abord la bibliothèque

---

(1) *Messager de Bruxelles*, 10 décembre 1899.

d'un chrétien qui apparaissait à la lumière, et déjà l'an dernier ont été publiés les *Logia Iêsou* (1), fragment d'un recueil des paroles du Christ, qui reproduit peut-être une des sources des Évangiles.

„ Les fouilles prirent plusieurs mois. Les papyrus affleuraient le sol, pour ainsi dire ; d'autre part, au-delà de dix pieds de profondeur, l'humidité avait pourri les documents.

„ Mais pourquoi ces amoncellements ? De l'ensemble des découvertes, M. Grenfell a tiré les conclusions suivantes : trois des monticules sont des parties d'archives locales jetées au rebut...

„ Les archives s'échelonnaient par paquets réguliers depuis le Ier siècle jusques et y compris l'époque byzantine. Les documents de l'époque des Ptolémées sont sans doute ceux qui, gisant dans un sol trop bas, ont été détruits par l'humidité. Quant à la langue dominante, c'est le grec ; les textes arabes et coptes sont l'exception.

„ Cent cinquante des plus beaux rouleaux ont été déposés au musée de Gizeh; les autres, formant au moins deux mille trois cents documents utilisables, et dont le transport exigea vingt-cinq caisses, étaient encore récemment à Oxford.

„ Un premier volume, publié par les heureux explorateurs, renferme deux cent sept numéros (2). „

Au moment où s'imprimaient ces lignes, MM. Grenfell et Hunt faisaient paraître le second volume de la série (3).

Je n'ai pas l'intention d'en donner ici une analyse détaillée. Les auteurs ont réparti leurs textes sous ces divers chefs :

I. — Textes théologiques (nos 208-210).

II. — Nouveaux fragments classiques (nos 211-222).

III. — Fragments d'auteurs classiques déjà connus (nos 223-233).

IV. — Textes divers (nos 234-237).

---

(1) Logia Iêsou : *Sayings of Our Lord, from an Early Greek Papyrus.* By B. P. Grenfell and A. S. Hunt. 2 s. (with Collotypes) and 6 d. net. (Egypt Exploration Fund.)

(2) *The Oxyrhynchus Papyri.* Part I. For 1897-8. By P.-P. Grenfell and A. S. Hunt. Eight Plates, 25 s.

(3) Part II. For 1898-9. Même nombre de planches et même prix.

V. — Documents du Ier siècle (nos 238-300).

VI. — Description de papyrus du Ier siècle (nos 301-400).

Les fragments théologiques sont : 208. Évangile selon Jean, ch. I et XX, du IIIe siècle. — 209. Épître de Paul aux Romains, ch. I, vers 316. — 210. Fragment chrétien du IIIe siècle.

Il peut être intéressant, avant d'aborder le véritable sujet de cet article, de mentionner ici les fragments d'auteurs classiques dont les seuls manuscrits médiévaux nous donnaient jusqu'ici connaissance. Je résumerai brièvement les observations que les savants éditeurs ont jointes à leurs textes; je tiens à faire ressortir que ces textes du IIe ou du IIIe siècle chrétien different très peu des parchemins de nos grandes bibliothèques d'Occident.

Sous le no 223 est classé un long fragment d'Homère, *Iliade* V, vv. 1-442 (avec lacunes), 544-548, 701-705. Première moitié du IIIe siècle. Diffère peu de la vulgate.

224. Euripide, les *Phéniciennes*, vv. 1017-1043, 1064-1071; non postérieur à l'an 300; parfois supérieur aux manuscrits, mais partage quelques-unes de leurs bévues et en introduit d'autres de son cru.

225. Thucydide II, ch. 90-91; milieu ou fin du Ier siècle; bon texte, se rapprochant surtout du *Laurentianus*.

226. Xénophon, les *Helléniques*, l. VI, ch. V, §§ 7-9; IIe siècle ou fin du Ier; variantes peu nombreuses et peu importantes.

227. Xénophon, l'*Économique*, l. VIII 17-IX 2; dernière moitié du Ier siècle ou vingt premières années du IIe. Nos manuscrits de l'*Économique* sont mauvais, et le papyrus aussi est corrompu en divers passages.

228. Platon, *Lachès*, 197 A-198 A; IIe siècle. S'écarte du texte ordinaire.

229. Platon, *Phédon*, 109 C. D.; IIe siècle. Ne diffère pas de nos manuscrits.

230. Démosthène, *Sur la Couronne*, §§ 40-47; milieu du IIe siècle. Texte soigné, nombreuses variantes.

231. Démosthène, *Sur la Couronne*, §§ 227-229; fin du Ier ou commencement du IIe siècle. Soigné; pas de variantes importantes.

232. Démosthène, *Contre Timocrate*, §§ 53-54, §§ 56-58 ; fin du IIe ou première moité du IIIe siècle.

233. Démosthène, *Contre Timocrate*, §§ 145, 146, 150; IIIe siècle ; d'une autre main que le no 232.

Les nouveaux fragments classiques sont repris sous les nos 211 à 222; à côté de fragments respectivement comiques (Aristophane ?), tragiques (? copie d'écolier), épique, philosophique, historique, d'une lettre à un roi de Macédoine (auteur : Aristote? Théopompe?), d'un traité de métrique, d'un exercice de rhétorique, de la fin d'une lamentation sur la perte d'un coq de combat (!?), nous trouvons des scholies sur le XXIe chant de l'Iliade, dont l'écriture offre beaucoup de ressemblance avec celle du papyrus d'Hérondas, que MM. Grenfell et Hunt considèrent comme contemporain des Antonins; le no 222 est un fragment d'un catalogue des vainqueurs aux jeux olympiques, qui embrasse les olympiades de 480 à 468 et de 456 à 448; ce fragment jette une vive lumière sur un grand nombre de points contestés de la chronologie pindarique et de l'histoire de la sculpture grecque ; enfin, sous le no 211, nous rencontrons le fragment de Ménandre qui m'a suggéré l'idée d'écrire ces pages (1).

Ménandre (2), comme on le sait, fut le principal représentant, " l'astre „ de la nouvelle comédie, ainsi qu'on l'appelait dans les écoles byzantines. Si nous ne possédons de lui aucune pièce complète, nous le connaissons assez bien, pourtant, d'une manière indirecte, par les imitations qu'ont faites de certaines de ses œuvres les comiques latins Plaute et Térence; car c'est de lui et de ses contemporains, Diphile, Apollodore de Caryste, Philémon, d'autres encore, que procède tout le théâtre comique de Rome (3).

---

(1) Les documents non littéraires, qui forment la seconde moitié du volume, feront l'objet d'un article spécial.

(2) Voy. G. Guizot, *Ménandre. étude historique et littéraire sur la Comédie et la Société grecques*. Paris, 1855. — Ch. Benoit, *Essai historique sur la Comédie de Ménandre*. Paris, 1854. — J. Denis, *La Comédie grecque*, 2 vol. Paris, 1886. — A. et M. Croiset, *Histoire de la Littérature grecque*, t. III, p. 332 ss. Etc. — Ménandre mourut vers 290.

(3) Plaute doit à Ménandre le *Stichus*, les *Bacchis*, le *Carthaginois* et la *Cistellaria*; Térence imite ou copie Ménandre dans l'*Andrienne*, l'*Eunuque*, l'*Heautontimorumenos* et les *Adelphes*.

Ces pièces ne consistaient point, comme celles d'Aristophane et des autres représentants de l'ancienne comédie, en la censure impitoyable des mœurs publiques, de la politique du jour ou des manifestations d'art trop hardies au goût du poète; ce n'était plus cette comédie extravagante du ve siècle, cyniquement obscène, mêlant la plus haute poésie à la plus éhontée crudité, cette comédie toute locale, du reste, de Cratinos ou de l'auteur des *Nuées*, des *Oiseaux* et de *Lysistrate*; locale, dis-je, et par là même rebelle à toute adaptation chez un autre peuple et dans une autre époque; mais elles ridiculisaient, sans aigreur, les travers et les vices de la société du temps dans sa vie privée, et, renonçant (il l'avait bien fallu, et pour de multiples raisons) à mettre sur la scène des personnages de la réalité contemporaine, elles y plantèrent des types généraux. En même temps, avec elles, le drame s'assujettissait à une action régulière. Le goût et l'art des « reconnaissances » deviennent un élément essentiel de la comédie : la jeune fille, esclave ou hétaïre au premier acte, est reconnue, au dernier, pour une citoyenne libre d'Athènes; l'amour devient le grand ressort de toutes les pièces : le mariage du héros du drame avec la citoyenne athénienne enfin reconnue est le dénouement nécessaire et logique de l'action. Ces deux caractères dominants sont nettement visibles dans le fragment d'Oxyrhynchus.

Le fragment nous fournit une colonne assez bien conservée, de cinquante et un vers, et des bouts de vers de la colonne précédente.

Le papyrus date de la fin du Ier ou du commencement du IIe siècle chrétien.

L'attribution de ce fragment à Ménandre ne fait aucun doute : les vers 11-12 du papyrus coïncident avec une citation attribuée à Ménandre par le Grand Étymologique.

Le titre de la pièce n'est pas indiqué, mais déjà Meineke avait, dans les deux vers visés plus haut, deviné une citation de la *Périkeiroménê*, la « Fille tondue »; le nouveau fragment confirme brillamment son hypothèse.

Pour le sujet, une épigramme d'Agathias nous l'indiquait sommairement; un passage de Philostrate y ajoutait quelques détails.

Le fragment actuel, qui appartient évidemment au dernier acte et même à la dernière scène, a permis à MM. Grenfell et Hunt de reconstruire, ainsi qu'il suit, le plan de la comédie :

Une captive, Glycère, vivait, à Athènes probablement, avec le soldat Polémon ; un jour, elle reçoit la visite d'un homme que Polémon prend pour un amant, et qui est, en réalité, le frère de la jeune femme. Saisi d'un accès de jalousie furieuse, Polémon coupe la chevelure de Glycère; sur quoi, celle-ci le quitte et rencontre, nous ne savons comment, son propre père Pataïcos, auprès de qui elle trouve un refuge. Polémon reconnaît son erreur; il est pris de remords, remords qui s'exaspèrent quand il découvre que Glycère appartient à une famille honorable; il désire vivement renouer avec elle.

Nous arrivons de la sorte au passage retrouvé.

Parmi les personnages, nous pouvons donc noter, outre Polémon et Glycère, le frère de celle-ci, Pataïcos leur père, Doris, servante de Polémon, Philinos et sa fille.

Polémon et Doris dialoguent devant la demeure de Pataïcos, qui se trouve d'un côté de la scène ; de l'autre côté est figurée la maison de Polémon.

Polémon *(désespéré)*. — ...que je me noie.

Doris. — Voyons! pas de ces sottises !

Polémon. — Mais que ferais-je d'autre, Doris? Comment vivrai-je, infortuné que je suis, sans ma bien-aimée ?

Doris. — Elle te reviendra.

Polémon. — Au nom du ciel ! Que dis-tu là?

Doris. — Puisque tu y tiens si fort, je te l'amènerai bien vite et sans peine.

Polémon. — Je ne négligerai rien (pour la reconquérir), sois-en sûre.

Doris. — ... *(lacune)*.

Polémon. — Tu parles excellemment. Va. Je t'affranchirai demain, Doris. Mais écoute ce qu'il faut que je te dise. *(Doris entre dans la maison de Pataïcos.)* Elle est entrée... Hélas! ma petite Glycère, comme tu m'as pris d'assaut ! J'aurais dû savoir que c'était un frère et non un amant. Moi, le maudit, sottement

jaloux... *(lacune)*, j'ai pu commettre cela étant ivre! Voilà ce qui m'a perdu,... et je l'ai bien mérité. *(Doris revient.)* — Quoi de neuf, chère Doris ?

Doris. — Bonne nouvelle! elle te reviendra.

Polémon. — Voyons! elle s'est moquée de toi.

Doris. — Non, par Aphrodite! Elle passait une tunique (pour sortir), et son père était là, qui regardait. Tu devrais depuis longtemps avoir fait une offrande pour la réalisation de ses désirs, puisque pareil bonheur lui est échu.

Polémon. — Par Zeus! tu as raison,... le cuisinier est chez nous; qu'il sacrifie la truie.

Doris. — Mais où est la corbeille, ...et le reste ?

Polémon. — Oh! pour la corbeille, il peut commencer sans elle; elle viendra plus tard. Qu'il tue d'abord la truie. Moi, je m'en vais filouter une couronne à quelque autel et la déposer ici.

Doris. — Certes oui, tu paraîtras ainsi bien plus persuasif.

Polémon. — Venez... (?)

Doris. — Soit dit en passant, son père aussi était sur le point de venir.

Polémon. — Lui ? Que va-t-il m'arriver. *(Polémon entre chez lui.)*

Doris. — Malheureuse que je suis !... *(lacune)*. Moi aussi je vais entrer et l'aider, s'il est besoin. *(Exit.)*

(Pataicos et Glycère entrent en scène.)

Pataicos. — Je te remercie fort pour ce mot " réconciliés ". Renoncer, dans le bonheur, à la vengeance, c'est bien un trait du caractère grec. Mais que quelqu'un aille l'appeler...

Polémon *(rentrant en scène)*. — Me voici : j'offrais un sacrifice pour le bonheur qui vient d'échoir à Glycère; j'ai appris qu'elle avait réellement trouvé ceux qu'elle n'avait pas vus même en songe.

Pataicos. — Tu dis vrai. Mais écoute ce que j'ai à te dire. *(Montrant Glycère.)* Je te la donne, pour que vous ayez des enfants en légitime mariage.

Polémon. — Je la prends.

PATAICOS. — J'y joins trois talents de dot.

POLÉMON. — C'est vraiment splendide.

PATAICOS. — A l'avenir, oublie que tu es soldat; n'aie plus de ces violences... *(lacune)*.

POLÉMON. — Apollon, moi qui me suis vu tantôt à deux doigts de ma perte, commettrai-je de nouveau un acte de violence? Jamais plus, Glycère, si toutefois tu me pardonnes, ma chérie.

GLYCÈRE. — Oui, car ton acte d'homme ivre nous a été une source de bonheur.

POLÉMON. — Par Zeus! c'est ainsi.

GLYCÈRE. — C'est bien pour cela que je t'ai pardonné.

POLÉMON. — Viens, Pataicos, te joindre à notre sacrifice. *(Polémon entre chez lui.)*

PATAICOS. — J'ai un autre mariage (à régler); je vais marier mon fils à la fille de Philinos.

GLYCÈRE. — O terre! ô dieux !...

Ici s'arrête le fragment. Les derniers mots de Pataicos nous indiquent le dénouement d'une seconde intrigue amoureuse parallèle à celle de Polémon et de Glycère. Vingt ou trente vers, au plus, nous séparent donc de la fin de la pièce. Mais celle-ci, la connaîtrons-nous jamais en entier? Qui sait? Les heureuses trouvailles de MM. Grenfell et Hunt légitiment toutes les espérances.

VARIÉTÉS

Le Surmenage dans les Écoles spéciales

LES MOYENS D'Y REMÉDIER

L'exagération du travail imposé aux élèves des Ecoles spéciales ne saurait être contesté par ceux qui ont suivi l'évolution de l'enseignement technique depuis quelque vingt-cinq ans, et ont pu se rendre compte de l'influence qu'ont eue, sur cet enseignement, les progrès réalisés dans la science et dans l'industrie; ces progrès ont eu pour conséquence d'augmenter, dans une proportion effroyable, l'étendue des matières entrant dans le programme des examens.

On pourrait remédier à cette situation en répartissant, sur sept ou huit années, les études qui, aujourd'hui, se font en cinq ans.

Un tel moyen, à supposer qu'il fût unanimement accepté, aurait le double inconvénient d'imposer aux Ecoles un long travail de préparation et de réorganisation et d'exiger l'intervention du législateur. Ce ne serait, en tous cas, que dans un avenir assez éloigné qu'on pourrait espérer aboutir. Or, la question actuelle est de celles qui ne souffrent de délai. Une solution rapide s'impose, au double point de vue de la santé des étudiants et de l'efficacité même des études, efficacité qui se trouve gravement compromise par le labeur excessif qu'elles entraînent actuellement.

Un second moyen consisterait à s'engager, beaucoup plus avant qu'on ne le fait aujourd'hui, dans la voie de la spécialisation ; mais ce second moyen, outre qu'il se heurterait aux mêmes difficultés que le premier et rendrait impossible une solution immédiate, posséderait l'inconvénient de ne pas armer suffisamment le jeune ingénieur en vue des diverses éventualités qui peuvent se présenter à lui. Nul ne sait, à de rares exceptions près, quelle sera la carrière spéciale qui s'ouvrira devant lui au sortir de l'Ecole, et voilà pourquoi l'enseignement doit garder, dans une certaine mesure, un caractère encyclopédique.

Un troisième moyen consisterait à établir une entente entre les professeurs des différentes
l'étendue des matières rentrant dans chaque cours. Ici encore, on se heurterait à de grandes difficultés, en raison du scrupule qu'éprouveront les professeurs à réduire leur propre tâche et de l'intérêt que doit nécessairement inspirer, à tout bon professeur, la branche qu'il enseigne et dont il a fait une étude spéciale. D'ailleurs, divers cours sont donnés en commun aux élèves des Écoles et aux elèves des Facultés des sciences et, pour ces derniers, il n'y a aucune raison de réduire l'étendue des matières enseignées.

Un dernier moyen, qui présenterait l'avantage d'être presque immédiatement applicable, consisterait à réduire purement et simplement l'étendue des matières imposées aux examens, sans aucune modification quant aux matières enseignées. Les professeurs, après accord préalable, indiqueraient aux élèves quelles sont, parmi les matières enseignées, celles dont la connaissance est exigée aux examens. Ces matières seraient naturellement celles dont la connaissance est indispensable au point de vue des études ultérieures. Pour emprunter un exemple à la mécanique analytique, il est absolument nécessaire, à un futur ingénieur, de connaître la théorie des forces vives. La connaissance de cette théorie lui sera imposée à l'examen. Mais on pourra le dispenser de connaître des théories qui découlent de celle-là, comme celle du brachistochrone et celle du pendule cycloïdal, et même, à la rigueur, comme celle du pendule simple et celle des surfaces de niveau. Un élève de seconde année, qui posséderait à fond sa théorie des forces vives et ne saurait rien du pendule simple, serait beaucoup plus apte à suivre les cours de troisième année que celui qu'on se sera refusé à ajourner après qu'il aura fait preuve de quelques connaissances vagues et mal digérées sur le pendule et sur les forces vives.

Voilà la situation créée aujourd'hui par le surmenage : on en vient à accorder des diplômes aux récipiendaires qui, sur les questions essentielles, ne possèdent que des notions incomplètes, qu'ils se seront empressés d'oublier quinze jours après l'examen.

La réduction des matières imposées aux examens ne diminuerait nullement les interrogations périodiques qui pourraient porter sur toutes les matières, y compris celles qui seraient exclues du programme de l'examen.

Quant à l'entente qui devrait s'établir entre les professeurs des différentes Écoles, au sujet de la réduction des programmes d'examens, cette entente pourrait être féconde à plus d'un point de vue, parce qu'elle permettrait aux professeurs d'échanger périodiquement des idées au sujet de leurs cours, de se communiquer des méthodes nouvelles et de faire bénéficier les diverses Écoles des innovations utiles qui auraient été introduites dans l'enseignement de l'une d'elles.

Il ne s'agit nullement, dans la pensée des auteurs de la présente note, de contester l'utilité des études théoriques. Elles doivent rester la base indispensable des études de l'ingénieur. Ce sont les études théoriques qui distinguent l'enseignement universitaire de celui des écoles professionnelles.

On n'est pas ingénieur sans posséder une forte base de connaissances théoriques; et le but qu'il s'agit de poursuivre, c'est précisément de renforcer cette base, qui aujourd'hui, et par l'effet même du surmenage, est absolument insuffisante; c'est parce que les efforts de mémoire de l'élève ingénieur s'éparpillent sur une foule de choses, qui ne sont pas indispensables, que les principes mêmes sont insuffisamment connus et que la base scientifique fait défaut. Lorsqu'on aura réduit dans de fortes proportions l'effroyable tâche imposée actuellement aux élèves, on sera en droit d'exiger une connaissance approfondie des théories nécessaires, et l'on pourra ajourner impitoyablement ceux qui ne possèdent pas cette connaissance approfondie.

Aujourd'hui, l'on est obligé de tenir compte de l'effort gigantesque qu'a dû effectuer l'élève qui est arrivé à une vague notion des diverses matières de son examen, mais qui en réalité *ne sait rien*, car il ne possède pas à fond une seule connaissance dont il lui soit possible de tirer un parti quelconque.

Combattre le surmenage, ce n'est donc nullement porter atteinte aux connaissances théoriques; c'est au contraire leur rendre une importance qui leur revient et qu'elles ont perdue.

Dans les cours qui font l'objet des trois dernières années d'études, et qui constituent plus spécialement la science de l'ingénieur, des réductions devraient être opérées également dans le même esprit. Ainsi, pour ce qui concerne l'ingénieur des constructions civiles, il est indispensable d'exiger la connaissance approfondie de la résistance des matériaux et de l'hydraulique, mais il y a lieu de réduire, tout au moins en ce qui concerne l'examen, les parties purement descriptives des cours de constructions du génie civil, de technologie des professions élémentaires, etc.

Il n'est guère utile d'enseigner à l'élève toute la série des types de ponts métalliques, ni surtout de l'obliger à en retenir les détails. Cette étude ne présente aucune difficulté, et tout homme d'intelligence ordinaire peut la faire tout seul sans l'aide d'aucun professeur. Le professeur peut donc se borner à l'indication et à l'analyse des types les plus fréquemment employés, en renvoyant pour le surplus l'élève aux ouvrages spéciaux. Au contraire, on doit exiger des connaissances plus approfondies en matière d'hydraulique et de résistance des matériaux.

L'expérience prouve en effet que ces matières *ne s'apprennent plus après l'Université*. C'est donc à l'Ecole même que l'ingénieur doit être familiarisé avec elles. Il n'en est pas moins vrai que, même dans ces deux branches de la science de l'ingénieur, il est des parties non essentielles dont la connaissance peut ne pas être exigée à l'examen.

En résumé, il faut enseigner ce que les élèves ne sont pas capables en général d'apprendre seuls, *et laisser le reste aux études personnelles*. L'application de ce principe nous donnerait des ingénieurs mieux formés, et bien plus capables de faire faire des progrès à l'art qu'ils pratiqueront.

Peut-être objectera-t-on les parties pratiques des études. Il faut s'entendre : c'est une illusion dangereuse de croire à la possibilité de former un praticien dans une école. La pratique ne s'enseigne pas dans les écoles : elle s'acquiert par l'expérience. Vouloir former des hommes pratiques, c'est s'exposer à perdre un temps précieux à surcharger la mémoire des élèves, c'est les mettre moins à même d'acquérir les connaissances fondamentales qui sont du domaine de l'Université, connaissances que la pratique ne leur donnera pas, ou ne leur donnera qu'au prix de grands efforts.

De fortes connaissances théoriques, solidement assises, n'ont d'ailleurs qu'un but essentiellement pratique : ces connaissances constituent l'outil que doit de toute nécessité posséder l'ingénieur pour faire de la bonne pratique. Et c'est en restreignant l'étendue des connaissances imposées à l'élève ingénieur, mais en concentrant tous ses efforts sur les principes, sur les connaissances essentielles, et en lui apprenant à appliquer ces connaissances dans des exercices où il pourra développer son initiative, c'est en agissant de cette façon que l'on fera de l'élève ingénieur un homme vraiment pratique, et certainement ainsi on lui facilitera l'éducation pratique qui lui incombera au sortir de l'école.

La réduction de certaines parties des programmes des concours institués pour l'accession aux fonctions d'ingénieur dans les administrations de l'Etat permettrait aux professeurs de réduire l'étendue de leurs cours, ou tout au moins l'étendue des matières imposées aux examens.

Cette réduction pourrait, si l'Administration le jugeait utile, s'effectuer à la suite d'une entente entre les professeurs des différentes universités. Pour les matières qui ne figurent pas aux programmes des concours, il serait également désirable d'établir une entente afin de désigner les parties de cours qui pourraient être supprimées, ou dont les élèves pourraient être dispensés à l'examen.

LA GUERRE DU TRANSVAAL

Voici une opinion sur la guerre actuelle, que nous adresse un de nos amis, membre de l'enseignement historique en Grande-Bretagne. Nous la publions sous toute réserve des questions de sympathie personnelle.

N. D. L. R.

Oui, c'est une terrible leçon, amère surtout pour ceux qui sentent, comme moi, que la guerre aurait pu et aurait dû être évitée. Je ne veux

point dire que les Uitlanders n'eussent pas de griefs, ni que personne, dans notre gouvernement, n'ait provoqué la guerre dans l'intérêt des capitalistes. M. Chamberlain est un homme que je déteste, mais il est tristement honnête dans sa bourgeoise médiocrité. Le discours de Leicester n'était pas celui d'un comploteur raffiné. Il n'y avait, à mon sens, pas plus de Boers désireux de nous chasser d'Afrique, qu'il n'y avait, parmi nous, de machiavéliques chercheurs d'or. Dans les deux pays, un petit groupe aspirait aux *res novae,* ce groupe était peut-être « plus près du trône » chez les Boers.

Notre première grosse faute n'a pas été l'encouragement donné à ces conspirateurs par notre participation du Raid de Jameson. Nous n'avons pas vu que les Boers s'armaient ; nous n'avons pas compris que le seul moyen de les arrêter, tout au moins de les paralyser, était une diplomatie habile et patiente. Partir en guerre à cause des Uitlanders, sans persuader, d'abord, ni les Hollandais du Cap, ni les Uitlanders d'autre origine, que nous étions sincères, c'était le comble de la folie. J'admets qu'après le Raid, il était peut-être impossible de se concilier le Transvaal. Mais si les Uitlanders avaient été d'accord, et si l'on avait montré aux Hollandais du Cap que notre cause était celle du Progrès, alors ce que nous appelons la « clique hollandaise » n'aurait point eu le dessus, même à Prétoria, et ne serait pas parvenue à gagner l'Etat libre d'Orange et la bienveillance de l'Europe.

Aujourd'hui, comme de juste, toute la population hollandaise de l'Afrique est convaincue de notre « conjuration » contre le Transvaal, et la grande majorité des Anglais ne doute pas non plus qu'il y ait une conjuration contre nous, en Afrique.

Tout cela dépendait de l'influence personnelle, du tact et de la largeur de vue qui distinguent le grand politique du politique médiocre.

Au point où nous en sommes, naturellement, il faut continuer. L'Afrique du Sud nous est indispensable à cause de l'Inde et, quand cela ne serait pas, nous ne pouvons faire abstraction du sentiment presque unanime des populations britanniques. Le sentiment de race est fort monté, et les Boers, quelles que soient leurs vertus, ne se laisseraient pas tenir en respect par le gouvernement de ce qu'ils regarderaient comme un peuple conquis. Il faudra, d'ailleurs, toute l'influence de notre gouvernement intérieur pour les protéger contre la même injustice.

En affirmant que nous devons vaincre, je ne partage pas la confiance ignorante et facile qui animait tant de nos conservateurs, il y a une couple de mois.

Nous avons méconnu la force et les capacités de nos adversaires, et nous nous sommes imaginés que notre expérience en des guerres contre les sauvages serait de quelque secours, quand, en réalité, ce n'a été là qu'un obstacle. Nous constatons que notre armée n'est qu'un brillant jouet, qui ne représente pas l'intelligence, mais seulement une partie du

courage de la nation. La clas e m yenne res e entièrement en dehors. Le recrutement se fait, pour l s offici rs, parmi les professionnels et les classes supérieures; pour les *T n i es*, en-dessous de l'ouvrier intelligent. Mais notre absence de militari me s justement ce qui nous rend si unis. La presse con inentale plaît à admirer notre ang-froid. En vérité, il n'y a pas là de quoi 'enor u i l'r. Nous ne sommes pas même touchés, quant à présent, d ns l s p r onu s ni dan les l iens (1). Le demi-million souscrit pour les famill le re ervis s ne compte pas: une question d'argent de poch , — e le app ls actuels de volontaires pourraient se répé er dix fois sans qu l provi ion s'épui t. Les nations qui pratiquent la conscription ont p in à con p r n lre que ce rabat age de volontaires ne cons itue pas

que nos « réguli rs » : il sont mi ux n urris, mieux éduqués. Les esprits pratiqu s out fait au si c tt c n ta i n p nible que nous manquions de têtes au sommet des aff ir s. C'e pourquoi Kitchener, soldat du type allemand, plus in ellectuel, e t par i : le besoin s'en faisait terriblement sentir.

Donc, nous voulons vaincre et nous vaincrons, dussions-nous envoyer cinq cent mille hommes plutôt qu'un.

Parmi nous au res intellectuel , beaucoup déplorent, sans aucune hypocrisie, de ne pouvoir laisser l s Boers se reposer sur des lauriers bien acquis. Mais cela est impossible.

Souhaitons que les renfort que nous envoient, avec tant d'enthousiasme, le Canada et l'Au tralie (notez que le mini tère de la Nouvelle-Zelande est socialiste, e que c'est le *leader* du parti ouvrier du Queensland qui appuya la propo ition d'une autre levée), souhaitons, dis-je, que ce secours soit le gage d'une con ti ution définitive de l'Afrique du Sud, conforme aux principes qui ont brillamm nt triomphé dans nos grandes colonies autonomes.

Voici un fragment d'un dis our que vient de prononcer Asquith, et auquel un pour cent d s m mbr s de l'oppo ition, quelque partisans des Boers qu'il puissent être, r fu s n à p in d sou crire :

. . . . . .

« Le télé raphe él tri p a, s ns aucun doute, répandu quelques bienfaits sur l'human té. M i i 'y joint un eff t de jour en jour plus sensible dans l affair

seulement à se former d in p r ions h t v , n ais à regarder, pour ainsi dire, au microscope, d inci l n qui d vrai nt être envisagés dans un esprit plus conform à l ur pr o i ns véritables.

Supposons que, aux gran l j ur du pas é, lorsque le duc de Marlborough conduisait, sur le con i n , e troupes augl ises et alliées; lorsque,

(1) Cette lettre date du 9 décembre 1899.

plus près de nous, le duc de Wellington ré istait, année après annee, non sans avoir le dessous pendant des m i , à l ı puis ance de Napoléon ; lorsque, enfin, durant le soulèv m n de l'Inde, Havelock, Outram, Clive sauvaient la plus grande provinc de l'Empire ; supposons, dis-je, que nous eussions eu, dans ces ten p -la, le contrôle de chaque jour, de chaque heure, presque de chaque minu e, sur tous les détails du champ d'action, auxquels nous somme accou umés aujourd'hui, l'on comprendrait difficilement que même la fermeté, la vaillance, la patience et la ténacité que déploy èrent ces gran ls hommes dans la poursuite de buts aussi éloignés eus ent aboutis aux m gnifi ue triomphes dont l'histoire garde le souvenir et qne ces hommes remportèrent au milieu du trouble et de l'anxiété. »

BOLOGNE, SON UNIVERSITÉ ET SES ÉTUDIANTS

PAR

ARMAND KLLEFELD
Etudiant en m.e l i e.

La ville et les habitants

I

Au pied des derniers contreforts des Apennins, dans une plaine féconde arrosée par le Reno, l'Apo ı et la Savena, se trouve l'ancienne Felsina des Etrusques, aujourd'hui la ville de Bologne, chef-lieu de l'Emilie.

C'est une cité curieuse et biz rre qui ne ressemble guère aux autres agglomérations italienn s. Avec es h t remparts encore crénelés à certains endroits, avec ses puis ant p rt s, les r stants d'un large fossé, des rues le plus souvent étroites et ortu u , Bologne nous donne assez bien, surtout le soir, le type d'une de ces villes moyenâgeuses, dont nous avons un si bel échantillon à Avignon.

Ce caractère est encore accentué par les hautes et larges arcades (porticci) qui abritent les trottoirs, l r la foule des vieux palais aux portes massives, aux fresques r n é s l r le temps, par le grand nombre d'églises gothiques et de la Renai nce, don l s tours curieuses et variées se dressent légèrement dans le be u ci l i ali n. A chaq e instant, on retrouve ce souci d'art, qui f it pour ain i dire partie du caractère national. On ne peut faire un pas d n l ville sans s'arreter devant une puissante et gracieuse cariati le, d vant une fresque aux tons chauds, devant une frise en terre cuite. La plu rt des vieux palai , qui aujour-

d'hui servent d'habitation à plusieurs familles, possèdent dans leur cour soit un Neptune, soit une Vénus, soit un Ermès. Dans les rues, on trouve continuellement de petites statues de Saints, de Vierge, dont quelques-unes sont remarquables.

Les colonnes soutenant les portiques méritent aussi notre attention : ceux du Podestat sont décorés de plusieurs milliers de mascarons, la plupart différents et souvent très beaux. Il y a notamment quelques têtes de jeunes filles et de vieillards qui sont des plus intéressantes.

Outre cela, plusieurs autres monuments publics d'un art excellent. Ainsi, sur la piazza Nettuno, se trouve la splendide fontaine en bronze de Jean de Bologne, avec son Neptune admirablement musclé, avec ses enfants aux gestes gracieux, avec ses femmes nues, à cheval sur des dauphins et pressant leurs puissantes mammelles de bronze pour en faire jaillir l'eau.

Les églises sont pour la plupart d'une richesse extrême, avec leurs autels en marbre veiné, en lapis-lazzuli incrusté d'émeraudes, le tout entouré d'une bordure en or, finement travaillée. Les plafonds général décorés par les Carrache, artistes inimitables pour la richesse du coloris, pour la grâce et la perspective. Très souvent aussi on trouve des Guide et des Francia. Je ne parlerai pas de la pinacothèque, où l'on peut admirer les œuvres des peintres que j'ai déjà cités et surtout l'incomparable *Sainte-Cécile* de Raphaël.

Le musée municipal (museo civico) possède une collection d'antiquités étrusques et ombriennes peut-être unique au monde. Il y a là des vases précieux, façonnés avec un art exquis, décorés de dessins admirables, des objets d'orfèvrerie merveilleux, des urnes funéraires d'un style gracieux et élancé.

La ville est dominée par le sanctuaire de Saint-Luc, qui est chaque année l'objet d'un pèlerinage assidu. Un immense portique de plus de cinq kilomètres de long sillonne la montagne et nous conduit jusqu'à la porte de la chapelle qui est d'une richesse inouïe : ce ne sont que broderies, velours, travaux d'orfèvrerie. Malheureusement, l'église a plutôt l'air d'un théâtre ou d'une salle de fêtes, que d'un lieu saint ; c'est ainsi qu'à l'intérieur j'ai vu avec stupeur de véritables loges ! Mais tout cela n'empêche pas les croyants de venir s'agenouiller sur les dalles de marbre et d'invoquer la statue de pierre qui se dresse au fond du sanctuaire. On se croirait quelquefois en pleine antiquité, ou tout au moins au moyen âge...

Et pourtant, l'Italien n'est pas en général un fanatique. Il croit, mais il n'est pas intolérant, comme cela arrive malheureusement dans d'autres pays. Ces tendances religieuses ont poussé le culte des morts très loin ; c'est peut-être un reste de l'antique civilisation romaine. Bologne en effet possède une véritable nécropole, immense et sans fin : la Chartreuse. C'est un cimetière couvert, c'est une ville de morts, une cité remplie de monuments funéraires, d'anges de marbre, de statues de Christ, de femmes

représentant la Pitié, la Charité, la Douleur, dont quelques-unes ont été admirablement exécutées. Quelquefois le comique s'en mêle. C'est ainsi qu'un carrossier n'a rien trouvé de mieux que de faire graver une voiture sur la pierre funéraire, trouvant ainsi le moyen de faire, même après sa mort, de la réclame pour ses successeurs !

Les passions politiques me paraissent être extrêmement surexcitées. Il y a en Italie trois partis : les monarchistes, les papistes et les socialistes, ces derniers comprenant les anarchistes qui sont en très petit nombre.

Le gouvernement interdit sévèrement toute propagande socialiste.

Les manifestations sont vite réprimées ; le drapeau rouge est un emblème séditieux, l'hymne de Garibaldi est même considéré comme subversif. On frappe d'amendes, on emprisonne pour des futilités. Mais le gouvernement se maintient, et cela s'explique. L'Italien est en général apathique, mais cette apathie est due aux circonstances. Il est encore sous l'enivrement des belles journées de Garibaldi, il est fier d'avoir un gouvernement à lui, et il n'en voit pas tous les défauts. Il est habitué à payer son sel 35 centimes le kilo, son pétrole 75 centimes le litre, il se figure que c'est la même chose dans tous les pays du monde, et il en est ainsi pour tout. De plus, le particularisme existe toujours en Italie, et c'est peut-être le pays le plus particulariste de l'Europe, malgré son unité apparente.

Il n'existe en Italie qu'une seule unité : l'unité administrative. Il y a, en effet, tant de différences entre un Piémontais et un Sicilien, leurs caractères sont tellement différents, leurs mœurs sont si diverses qu ils ne pourraient guère s'entendre. Jamais on n'entendra dire : « Je suis Italien », mais toujours : « Je suis Piémontais, je suis Vénitien ». Bien plus, il y a souvent des haines locales dues à l'esprit de clocher, au *campanitismo* comme on le nomme ici. On conçoit que dans de pareilles conditions, l'unité ne peut exister.

On sait que tout doit se faire ici sur papier timbré. Un père qui veut envoyer son enfant à l'école pour apprendre l'alphabet doit faire la demande avec un timbre de fr. 0.60 ! Et notez qu'il est obligé d'agir chaque année de la même façon... De plus, le papier officiel porte deux marges. On ne peut écrire qu'entre ces deux lignes. Celui qui en dépasse une est frappé d'une amende considérable ! Il ne peut y avoir qu'une seule signature sur le même acte. A ce propos, le directeur d'un des collèges les plus en vue de Bologne m'a raconté le fait suivant. Il avait délivré à un de ses élèves un certificat attestant qu'il avait fait des études de latin, grec, etc. Un professeur qui avait donné au jeune homme des leçons spéciales de mathématiques, ajoute deux lignes pour attester le fait et signe. Quelque temps après, l'élève se présente devant le jury d'entrée d'une université. Le président examine le diplôme, n'y voit rien d'anormal et permet à l'étudiant de passer son examen. Six ou sept mois après, un agent du trésor se présente chez le directeur du collège : 100 francs

d'amende pour avoir toléré la présence de deux signatures sur une feuille de papier timbré ; le professeur de mathématiques est frappé de la même façon pour avoir signé, le président du jury pour ne pas avoir examiné avec assez de soin le diplôme, et l'élève pour l'avoir accepté ! C'est-à-dire, que pour un morceau de papier timbré de fr. 0.60, le gouvernement trouvait moyen de faire entrer 400 francs dans ses caisses !

Ce sont des faits qui se présentent continuellement. Voici un autre cas : aucun étudiant ne peut posseder ses diplômes, c'est l'université qui les garde. De sorte, que si jamais il a besoin de ces pièces, il se voit dans la nécessité d'en demander une copie, sur papier timbré naturellement ! Le possesseur d'un diplôme doit donc payer une somme de ..... au gouvernement quand il veut profiter de son bien, quand il veut profiter des avantages d'une chose qu'il a acquise à force de travail et de persévérance.

On représente, en général, l'Italien comme un homme violent, exalté, toujours prêt à jouer du couteau. Cela est vrai quand il s'agit du Méridional, du Napolitain ou du Sicilien, au pays de la Maffia. Là, en effet, les *coltellate* (jeux du couteau) sont très fréquentes. Il ne se passe pas un jour, sans que les journaux ne nous apprennent un assassinat, une vengeance d'amant ou de mari trompé. Mais dans le nord ou le centre de l'Italie, il n'en est plus ainsi. Dans ces régions, l'Italien est au contraire un homme fort doux, poli jusqu'à l'obséquiosité. La langue italienne est d'ailleurs la langue des compliments et des souhaits : « votre humble serviteur, tout entier à votre service, bonne promenade, heureuse nuit, vous êtes-vous bien levé ce matin *(è b ne alsato stamattina)* ? », etc., etc. Mais la tradition a raison, quand elle représente l'Italien chanteur, faiseur de sérénades. C'est bien l'impression que donne l'homme du peuple avec son immense manteau rejeté sur l'épaule, avec son chapeau de feutre enfoncé jusqu'aux oreilles.

Souvent nous nous arrêtions, mes amis, MM. Dumont, Pinchart et moi, pour voir passer six ou sept ouvriers précédés de deux autres jouant de la guitare et de l'harmonica. Nous éprouvions un veritable plaisir à les suivre dans les rues tortueuses, aux portiques mystérieux de la vieille ville de Bologne.

Certes, chez nous, il y a aussi des ouvriers qui chantent, mais en général, il en résulte une horrible cacophonie. Ici, c'est absolument le contraire : ceux qui ne savent pas chanter n'interviennent pas, du moins en général, pour gâter l'harmonie, et très souvent il y a un ténor ou une basse fort remarquable, les autres se bornant à donner l'accompagnement.

L'ouvrier italien est en général tres sobre ; il se contente de peu, travaille presque pour rien et ne boit pas beaucoup d'alcool. On voit très rarement un ivrogne, chose qui n'est pas, malheureusement, aussi rare chez nous. Certes, il y a énormément de cabarets, des « vino » comme on les appelle ici, et le soir ils sont pleins de monde, mais on n'y débite pas,

comme dans notre pays, l'alcool éthylique et méthylique et toutes les autres drogues qui empoisonnent le travailleur belge, mais on y boit du vin, et du bon vin, du vin de raisin, car il ne coûte rien en Italie ; 40 centimes le litre. En sortant du vino, l'italien est gai, mais ce n'est pas la brute que nous voyons sortir de nos estaminets.

II

L'Université et les Étudiants

L'Université de Bologne est la plus ancienne de l'Italie : elle fut fondée au ve siècle et eut une réputation universelle durant le moyen âge, surtout à l'époque d'Irnerius, le savant professeur de droit. Elle comptait à cette époque plus de 5,000 étudiants. Plusieurs femmes y ont professé ; il paraît même qu'elles devaient être jolies, puisque la célèbre Novella d'Andrea donnait ses leçons, cachée derrière un rideau, pour ne pas distraire ses auditeurs par ses charmes... C'est du moins ce que raconte la légende.

L'ancienne Université existe encore aujourd'hui, et porte le nom de « Archiginnasio antico ». Elle a été transformée en bibliothèque. C'est un bâtiment très curieux à visiter : la cour, les escaliers sont garnis d'écussons et de blasons, devises des étudiants qui avaient le grade de « Prior », c'est-à-dire de recteur ; à cette époque bénie, c'était donc un étudiant qui était recteur. Hélas! les temps sont bien changés !...

Les salles de cours sont très intéressantes, splendidement décorées, d'une richesse et d'un luxe inouïs. Il y a notamment le vieil amphithéâtre, tout lambrissé en bois, orné de sculptures sur bois : c'est là que se donnèrent les premières leçons d'anatomie, et c'est là que Galvani fit, au siècle dernier, ses immortelles expériences.

Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. On a construit une nouvelle université, grande, mais simple, dans le quartier est de la ville. C'est encore une des meilleures universités italiennes, mais elle n'est plus ce qu'elle était au moyen âge : le nombre des étudiants a d'ailleurs énormément diminué ; il y en a cependant encore 1,700, ce qui est assez respectable. L'Université de Bologne manque d'argent, le gouvernement donne un subside insignifiant, alors qu'il donne des millions au militarisme ; la force armée d'abord, la science après. Il en résulte que les laboratoires sont d'une pauvreté extrême, et les professeurs sont obligés de faire des prodiges d'ingéniosité pour construire eux-mêmes, à peu de frais, les instruments qui sont absolument nécessaires à leurs recherches ; on est réellement étonné en voyant les travaux qui émanent de ces instituts, surtout quand on a pu constater *de visu* l'etat pitoyable dans lequel ils se trouvent. On comprend qu'il est presque impossible à l'étudiant de faire des etudes pratiques. Au laboratoire d'histologie, il y a de l'avis même du

professeur, trois microscopes, deux... très mauvais pour les élèves, un passable pour le professeur !

Heureusement, il y a d'excellents maîtres pour compenser cet état de choses lamentable. Il me suffira de citer, parmi les plus illustres, Albertoni, pour la physiologie; Murri, pour la clinique médicale; Emery, pour la zoologie; le poète Carducci, pour la littérature italienne.

De plus, Bologne possède deux instituts scientifiques réellement merveilleux: je veux parler de l'hôpital orthopédique Rizzoli et de l'hôpital San-Orsola.

Le premier est admirablement situé, à 150 mètres d'altitude, dans l'Apennin, dans un cadre féerique. Cet établissement a été construit dans toutes les conditions hygiéniques que réclame la science actuelle.

Il y a, pour les enfants malades, une salle de gymnastique suédoise, construite sur les modèles du docteur Zander, de Stockholm. Un moteur électrique actionne les appareils destinés soit au redressement de la colonne vertébrale dans la scoliose, soit au massage mécanique des parties malades, soit à bien d'autres usages encore. Dans une autre partie de la salle se trouvent les appareils qui ne sont pas mus par l'électricité, mais que le malade ou un aide actionne lui-même. De plus, chaque enfant porte un bulletin qui indique immédiatement au médecin la hauteur à laquelle il doit placer le siège, la vitesse qu'il doit imprimer à l'appareil, le tout déterminé par les données scientifiques.

Quant à l'hôpital San-Orsola, c'est en réalité une polyclinique. C'est là que le célèbre docteur Murri donne ses leçons. Le sytème adopté est tout à fait autre que chez nous : les étudiants s'installent dans un amphithéâtre au centre duquel se trouve le professeur, auquel on a amené, sur un lit à roulettes, le malade. Un des etudiants a été chargé d'étudier le cas, quelques jours à l'avance. Il arrive avec s n rapport et le lit.

Le professeur, qui est doué d'une prodigieuse mémoire, fait son diagnostic, sans même regarder le malade, puis discute le cas en général, faisant en somme un véritable cours de critique médicale.

Mais si la pauvreté des laboratoires est compensée par ces deux instituts et par l'excellence des professeurs, il y a encore un facteur qui vient jeter une ombre sur les universités italiennes : la politique. Tout le monde s'occupe de politique dans ce pays, et les professeurs plus que tous les autres. Il en résulte qu'ils négligent un peu leurs cours, et que l'étudiant qui veut apprendre doit énormément travailler par lui-même.

Le nombre d'heures de cours, déjà très restreint par lui-même (ils commencent vers le 20 novembre et finissent fin mai, à cause des chaleurs), diminue encore à cause du système de l'enseignement bi ou triennal. Plusieurs cours se donnent pendant deux ou trois ans. Ainsi des cours de physiologie, d'anatomie, de clinique médicale qui sont triennaux. Le professeur, ayant trois ans pour achever son programme, ne se dépêche guère, commence son cours très tard (1er décembre quelquefois), le termine très tôt,

ne donne pas sa leçon quand il y a trop peu d'étudiants, va de temps en temps à Rome assister à une scène de ménagerie au Parlement.

Ce système a des avantages et des inconvénients : il permet au professeur d'étendre ses leçons, mais, d'un autre côté, l'étudiant de première année est quelquefois obligé de commencer à apprendre une science *a tergo,* et l'annee suivante, quand il connaît bien la fin, on lui en enseigne la définition ! Inutile de dire que l'élève, trouvant le système absurde, a soin de ne pas assister aux leçons les deux premières années, se bornant à montrer ses traits aux professeurs la troisième annee, l'année de l'examen.

Tout a d'ailleurs été combiné pour qu'il puisse en être ainsi : il y a à Bologne, et dans toutes les villes universitaires d'Italie, une société : la « Société éditrice Universitas » qui fonctionne comme suit : la Société paie un étudiant sténographe pour assister aux cours : celui-ci écrit. Son travail est copié à l'autocopiste et vendu sous le nom de « dispense » (ce qui vous dispense d'aller aux cours).

Inutile de dire que la Société est très riche, a un grand bâtiment en face de l'Université, paie des courtiers chargés d'aborder les « nouveaux », de faire de la réclame, de vendre au plus haut prix possible.

L'étudiant italien est en général peu travailleur. Il assiste aux cours... au commencement de l'année et à la fin. Il fait énormément de politique : tous les cercles universitaires sont d'ailleurs des cercles politiques. Le matin à 8 ou 9 heures, on va écouter le professeur. Son arrivée est quelquefois saluée par des applaudissements enthousiastes, car c'est là un caractère propre à l'Italien : il est enthousiaste de son université. Les maîtres sont des génies, les laboratoires sont hors ligne, les hôpitaux sont des merveilles. On n'entend que les mots « quanto bello, quanto splendido » !

L'étudiant italien fréquente peu les cafés. Il n'y a pas de cabaret vraiment universitaire comme chez nous le « Ballon » ou le « Parc Léopold ». Mais ici, probablement à cause de la température, tous les étudiants se réunissent autour d'une borne de forme... très spéciale, qui occupe l'angle de la via Rizzoli et de la via Spaderia. Là, on discute politique, examens, questions scientifiques et littéraires. Pas un bourgeois ne s'avisera de se mêler aux groupes. Il sait qu'il serait trop mal reçu. Pourtant l'étudiant n'a pas de signe distinctif, car on ne porte jamais la casquette (il beretto), sauf dans les grandes occasions. C'est un bonnet à la Louis XI, rouge pour la médecine, blanc pour la philosophie, bleu pour le droit, vert pour les ingénieurs ; sur le côté se trouvent brodées les armes de Bologne avec les divises : Libertas, Libertas — Bononia docet. On le porte chaque année, lors de la fête des « matricoles ». Le matricola (la matricule, la carte d'accès aux cours) est ce que nous appelons chez nous « un bleu, un nouveau ». En Italie, l'organisation est absolument spéciale : le matricola est un être dédaigné, qu'on regarde avec mépris. Ce n'est pas un véritable étudiant. A l'amphithéâtre, chaque étudiant de troisième année a un

matricola à son service, auquel il donne des ordres; il doit nettoyer les instruments, dégraisser les pièces anatomiques et autres travaux de bas étage indignes du véritable étudiant. Pour se faire bien voir, le matricola offre de temps en temps un vermouth et un « mezzo toscano » (cigare) à l'ancien, et celui-ci a toujours soin d'accepter. Un être féroce, c'est l'étudiant de seconde année. Il vient de cesser d'être matricola, il n'a pas oublié tout ce qu'il a eu à subir, et il se venge en regardant de haut en bas le pauvre nouveau tout décontenancé, en l'interpellant d'un air dédaigneux. Malheureusement, le stage n'est pas très long, et au bout de trois à quatre mois, le matricola commence à se révolter, et quand un ancien vient lui donner un ordre, il répond par un mot... digne de Cambronne.

J'ai eu le plaisir d'assister cette année à la fête des « matricoles », fête absolument spéciale et caractéristique, dont les étudiants belges ne peuvent avoir idée. Un grand nombre d'étudiants de Venezia, de Padora, de Ferrara, de Modena étaient venus à Bologne pour la circonstance. A la gare, on leur fit une réception enthousiaste, on leur offrit des fleurs, on leur souhaita la bienvenue. La musique entonna le cœur des étudiants: *Di canti di gioia, di canti d'amore...* Puis le cortège traversa la ville, au milieu des acclamations, pour se rendre à l'Université ou le recteur fit un discours. Peu après eut lieu la beuverie traditionnelle.

Le soir, on organisa un grand cortège aux lumières. Les étudiants prirent place dans des chars traînés par des bœufs. La foule se pressait dans les rues. Toutes les Bolonnaises étaient venues en grande toilette pour voir défiler la longue théorie. Et c'étaient des cris, des acclamations : *Evviva le signore Bolognese!*

On agitait casquettes, mouchoirs, chapeaux, en un mot, un véritable enthousiasme méridional. Inutile de dire que l'on a fait à nous, étrangers, un accueil charmant, nous fûmes portés en triomphe, obligé de faire des discours, surtout de boire du vermouth et du marsala à la santé de la Belgique et de l'Italie, et je vous assure que nous avons été obligés de vider un certain nombre de verres.

III

Le collège Jacobs ou des Flamands

Il y a, à Bologne, deux collèges étrangers: le « collegio di Spagna » (collège d'Espagne) et le « collegio dei Fiamminghi (des Flamands), auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Le collège d'Espagne est très riche, très connu, plus connu que le nôtre, mais on y travaille peu. Les Espagnols viennent à Bologne faire le droit en théorie, et s'amuser en réalité. Je n'en dirai pas plus long sur cette organisation, et je me bornerai à donner quelques renseignements sur le « collegio dei Fiamminghi ». Il fut fondé au XVIe siècle, par Jacobs, orfevre de Bruxelles, pour permettre

à ses compatriotes de fréquenter l'Université de Bologne, en pleine prospérité à cette époque (1).

Depuis lors, plusieurs générations d'étudiants ont fréquenté le collège, et plusieurs en ont même fait la célébrité : il nous suffira de parler de Warnots et de Ramlot.

Le « collegio dei Fiamminghi » occupe l'emplacement d'un vieux palais, à un kilomètre environ de l'Université. C'est un bâtiment immense, qui pourrait héberger plus de 200 personnes. Chacun de nous a une vaste chambre, bien meublée, bien aérée, où nous pouvons travailler à notre aise. Le collège possède une bibliothèque bien fournie, un peu vieille malheureusement; cependant, le conseil d'administration fait chaque année l'achat d'un certain nombre de livres nouveaux. De plus, nous avons une très belle salle de bain et un gymnase, plus ou moins rudimentaire, dans les greniers. Vous voyez que rien n'a été oublié. Le recteur, le chevalier docteur Don Luigi Ungarelli, est un excellent homme, très gai, très jovial, très sympathique; il est au courant de la science moderne et s'occupe enormément d'astronomie. Ce qui nous a frappé, et ce que nous admirons tous, c'est sa tolérance, qualité bien rare aujourd'hui. Il nous laisse absolument libres, et ne nous parle jamais religion. Au contraire, il fait tout son possible pour nous rendre service, nous présente aux professeurs de l'Université, aux administrateurs du collège, qui tous se montrent extrêmement bienveillants à notre égard. Nous sommes accueillis partout avec sollicitude, car ici, c'est un honneur d'appartenir au collège belge, au « collegio dei Fiamminghi ». Pour terminer, je dirai que pas un de nous ne regrette d'être venu à Bologne, et peut-être plus tard pourrons-nous affirmer, comme M. le Dr Buys : « Les années passées à Bologne ont été les plus belles de ma vie. »

---

(1) Ceux qui désirent avoir des détails précis sur la fondation et l'organisation du Collège, peuvent consulter les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. IX, livraison I, 1er janvier 1895, pp. 78-116.

BIBLIOGRAPHIE

ETIENNE BARTIN, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon : **Etudes de droit international privé.**— Paris, A. Chevalier-Marescq et Cie, éditeurs, 1899.

M. Bartin appartient à cette école de jurisconsultes qui se plaisent à analyser avec profondeur et subtilité les *concepts* que le droit a élaborés. Une définition bien faite leur paraît une conquête d'un grand prix. Les théories qu'ils formulent sont pour eux des vérités dont l'empire s'impose à la pratique du droit. Il y a, dans cette méthode, de l'excellent et du contestable. Il est bon d'avoir des idées claires et bien délimitées. Mais les notions que l'on dégage, au moyen de raisonnements ingénieux et suivis, ont quelquefois le tort d'être des abstractions auxquelles la réalité éprouve quelque peine à se plier.

C'est dans le domaine du droit international privé — domaine où, jusqu'à présent, l'empirisme règne à peu près en maître — que M. Bartin a transporté, avec une indéniable distinction, les procédés de sa méthode déductive. Il s'est attaché à l'étude de trois questions, qui sont toutes d'un vif intérêt. Avant de les énumérer, mentionnons que, pour l'auteur, « les règles de conflit sont des règles nationales, dans chaque pays, au même titre que les institutions de droit interne dont elles circonscrivent le domaine ». L'idée est juste et la formule est des plus heureuses dans sa concision. Elle servira de fil conducteur à M. Bartin dans les recherches auxquelles il se livre.

Il examine en premier lieu la *théorie des qualifications*. Il faut entendre par qualification le fait de rattacher une institution juridique à telle ou telle catégorie déterminée. Ainsi, une même transmission de biens pourra être considérée, soit comme une dévolution héréditaire, soit comme une manifestation du régime matrimonial. Ou, encore, une même disposition légale sera envisagée, dans une législation, comme une règle de forme, dans une autre, comme une règle de fond. Les conséquences pratiques d'une telle différence seront fréquemment très graves. Or, les lois positives sont loin de s'accorder sur les qualifications qu'il convient d'attacher aux institutions juridiques. Et ces divergences sont l'un des

principaux obstacles qui s'opposent à l'unification du droit international privé. M. Bartin estime, avec raison, que, en matière de qualifications, le juge ne peut s'inspirer que de la *lex fori*. Il nous semble, toutefois, qu'il développe sa conception avec une rigueur quelque peu excessive. Sans doute, c'est la *lex fori* qui, aux yeux du tribunal saisi, a seule compétence pour *qualifier* un fait juridique. Mais rien n'empêche la *lex fori* d'abandonner cette mission à une loi étrangère qu'elle reconnaît applicable au litige. La détermination par la *lex situs* de la nature mobilière ou immobilière d'une chose, est un exemple bien connu d'une telle concession (dont M. Bartin admet d'ailleurs la légitimité). D'autres exemples pourraient être produits à côté de celui-là. Il n'y a ici qu'une question d'appréciation et de mesure. En mainte hypothèse, il sera permis d'interpréter la *lex fori* en ce sens qu'elle s'en remet à la législation étrangère du soin de qualifier un rapport juridique. A vrai dire, M. Bartin se montre hostile à des concessions de ce genre. Nous croyons qu'il va trop loin. En voulant appliquer ici la *lex fori* d'une manière inflexible, on lui donne un rigidité qui met obstacle au progrès normal et continu du droit international.

La théorie des qualifications confine à la *théorie du renvoi*. Ces derniers mots désignent un véritable foyer de controverses.

Depuis quelques années, la « théorie du renvoi » a suscité d'innombrables dissertations dans toutes les langues et met aux prises la doctrine et la jurisprudence. En vérité, on lui fait beaucoup d'honneur. Qu'est-ce donc que la « question du renvoi » ? Voici : La loi positive d'un état déterminé, que nous appellerons la loi A, décide que tel rapport juridique est soumis à l'empire d'une loi étrangère qu'elle désigne, et que nous appellerons la loi B. Mais cette loi étrangère estime qu'elle n'a pas à gouverner ce rapport et le *renvoie* à une autre loi, par exemple — et, en fait, presque toujours — à la loi A. Le juge du pays régi par la loi A devra-t-il appliquer la loi A ou la loi B? C'est tout. Nous sommes tentés de croire que le problème n'est pas susceptible d'une solution uniforme, qu'il y a lieu de distinguer suivant les circonstances. D'une manière générale, aucune considération de principe ne s'oppose, ce nous semble, à ce que le renvoi soit admis. C'est l'avis de la jurisprudence. Ce n'est pas celui des auteurs et ce n'est pas celui de M. Bartin. Il déploie une grande habileté d'argumentation à l'appui de sa thèse. Nous lui reprocherons précisément de ne pas comprendre assez qu'il ne s'agit pas ici d'un problème de mathématique et de logique, ou même d'un débat entre « règles de conflit », mais tout simplement de questions d'opportunité. S'il consentait à se placer à ce point de vue, il rendrait mieux justice au Code civil allemand, au Code fédéral suisse et aux résolutions de la Conférence de La Haye, qni tous admettent, dans une mesure plus ou moins large, la possibilité du « renvoi ».

La troisième étude de M. Bartin est consacrée aux *dispositions d'ordre*

public. C'est la meilleure des trois, la plus intéressante et la plus pratique. Elle constitue, sans contredit, un travail remarquable.

Tout le monde connaît l'importance du rôle dévolu à la notion de l'ordre public dans le droit international privé et l'abus qu'auteurs et tribunaux sont trop souvent tentés d'en faire. M. Bartin, fidèle à l'inclination qui le porte à définir les notions qu'il étudie, propose une définition originale de l'ordre public. Pour lui, l'ordre public entre en jeu là où ne se réalise pas cette communauté internationale qui se fonde sur la similitude des lois civiles. La formule est assez hardie, mais elle est ingénieuse et forte. D'ailleurs, ce n'est pas seulement pour avoir imaginé une formule heureuse que l'étude de M. Bartin se recommande à notre attention. Il examine avec une rare pénétration les hypothèses dans lesquelles l'ordre public a été ou pourrait être intéressé. Peut-être lui reprocherions-nous de se montrer trop rigoureux dans l'appréciation de la « fraude à la loi », laquelle, au point de vue du droit international, ne mérite pas toujours une réprobation qui doive faire annuler l'acte accompli sous l'empire de la législation étrangère. M. Bartin constate au surplus — et cette remarque a une véritable portée — que la notion de l'ordre public décline, ou pour mieux dire, qu'elle recule : telle une marée abandonnant des rivages qu'elle a jadis couverts. Cette retraite est d'ailleurs une preuve de développement du droit international et de la communauté entre peuples civilisés.

L'ouvrage de M. Bartin n'est pas toujours d'une lecture facile, surtout dans les deux premières études; mais il est savant, il est sagace, et malgré les objections qu'il soulève, il attirera l'attention de tous ceux qui s'occupent du droit international privé.

M. V.

—

Essai sur le règne du prince-évêque de Liége, Maximilien-Henri de Bavière, par MICHEL HUISMAN, docteur en philosophie et lettres, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles. — Bruxelles, Lamertin, 1899, un volume in-8° de 196 pages.

Cet ouvrage, extrait des *Mémoires couronnés de l'Académie de Belgique,* constitue une contribution importante à l'histoire si troublée de la principauté de Liége, pendant le XVIIe siècle.

Durant tout le XVIe siècle, l'évêché de Liége avait eu la singulière fortune de conserver ses libres institutions du moyen âge et de résister au courant centralisateur, qui faisait triompher presque partout ailleurs le despotisme absolu.

Il n'en fut plus de même au XVIIe siècle; la lutte s'engagea entre le prince et le pays et, après trois quarts de siècle de bouleversements et de guerre civile, le funeste règlement de 1684 consacra la victoire de l'absolutisme.

Bien des causes ont amené cette catastrophe. D'abord, ce fut un mal-

heur pour l'évêché de Liége d'avoir à sa tête des princes bavarois qui étaient en même temps archevêques de Cologne, ce qui mêla la principauté aux grandes querelles de la France, de l'Espagne et de l'Empire. Etrangers au pays, dépourvus de tout patriotisme, les princes de Bavière firent de Liége l'enjeu de leurs ambitions personnelles et sans scrupules.

Toutefois, ils n'auraient sans doute pas réussi, si les Liégeois ne leur avaient prêté l'appui néfaste de leurs divisions intestines. Incapables de s'unir dans une action commune, Chiroux et Grignoux, *mangeurs de tartes* et *mangeurs de boudins*, les Liégeois se déchirent entre eux; et sans esprit de suite, avec une versatilité inouïe, renversant aujourd'hui ceux qu'ils ont encensé hier, ils sont, il faut bien l'avouer, les premiers artisans de leur propre ruine.

On songe, en lisant leur lamentable histoire, aux Athéniens de la période macédonienne; ce sont les mêmes divisions, la même turbulence, les mêmes enthousiasmes irréfléchis, suivis de brusques abattements.

Un peuple aussi capricieux, aussi profondément déchiré par les factions, était une proie facile entre les mains des habiles agents politiques de la France et de l'Espagne, et tout particulièrement des deux princes de Furstenberg, les deux Egons, qui sont les véritables auteurs de la destruction des libertés liégeoises.

M. Huisman a parfaitement mis en lumière ce long drame de trois quarts de siècle. En 1603, sous le premier des Bavarois, Ernest, les franchises de Liége sont encore intactes et l'évêque les confirme par un règlement célèbre qui attribue aux trente-deux bons métiers une quasi souveraineté. Mais tout change avec Ferdinand de Bavière; parjure à son serment, il lance sur ses sujets les bandes croates de Jean de Weert et excite ainsi la conspiration de La Ruelle.

Avec Maximilien-Henri, la querelle devient plus violente et le Bavarois triomphe en 1649, grâce aux dissensions des factions qui s'entre-déchirent pendant que le canon des assiégeants bat en brèche les murailles de la cité. Le Règlement de 1603 est aboli et remplacé par l'Édit de 1649, qui restreint considérablement les droits électoraux et les libertés politiques des métiers. Enfin, l'érection d'une citadelle à Sainte-Walburge consacre l'humiliation des Liégeois.

C'est alors qu'apparaissent les deux Furstenberg, les deux Egons, tous deux ambitieux, habiles et sans scrupules, « fourbes autant qu'adroits, moitié guerriers moitié prélats, par dessus tout diplomates incomparables ».

M. Huisman a su donner un relief saisissant à ces deux étranges figures d'intrigants de haut vol qui furent à la fois les mauvais génies de Maximilien-Henri et de ses sujets. Ce sont eux, Guillaume Egon surtout, qui poussèrent Maximilien-Henri dans l'alliance française, alliance désastreuse dans laquelle Louis XIV se servit du prince-évêque comme d'un instrument, et qui finit par l'occupation de Liége par les troupes françaises.

Tant d'humiliations et de misères réunirent enfin les Chiroux et les Grignoux dans un commun effort pour la liberté, et quand les Français eurent quitté Liége après avoir détruit la citadelle, les Liégeois se soulevèrent à la fois en 1676 et rétablirent le Règlement de 1603. Le moment était favorable; l'évêque était absent, confiné dans sa retraite de Cologne. Malheureusement, l'union des partis dura peu, et lorsque la paix de Nimègue eut délivré le pays de Liége de la soldatesque qui le ravageait depuis des années, les Chiroux et les Grignoux reprirent leurs vieilles querelles.

Guidé par Guillaume Egon, Maximilien-Henri se servit habilement de ces dissensions et, en 1684, il faisait dans Liége son entrée triomphale à la tête d'une armée allemande. Cette fois, c'était la fin : le Règlement de 1684 sapait par la base l'ancienne organisation de la commune et concentrait entre les mains du prince tous les pouvoirs politiques. Les mêmes institutions furent imposées aux autres bonnes villes de l'évêché et c'est ainsi que le pays de Liége perdit toutes les libertés qui avaient fait, pendant de longs siècles, sa force et sa gloire.

Faut-il s'en consoler? Cela devait-il être? Fallait-il que le pays de Liége passât par cette dure étape de l'absolutisme pour en arriver à la forme politique actuelle? Quelques-uns l'ont pensé; je crois qu'ils ont tort et j'aime peu, je l'avoue, ce tranquille fatalisme auquel on prétend réduire aujourd'hui la marche de l'histoire. N'a-t-on pas reproché à M. Huisman d'avoir parlé de *démocratie* à propos des Liégeois? Pourquoi pas? La démocratie est une idée assez large pour que, sans commettre une hérésie, on puisse l'appliquer à d'autres formes sociales que les nôtres. Je suis d'avis, au contraire, que M. Huisman n'a pas assez parlé de démocratie, c'est-à-dire qu'il n'a pas montré avec assez d'ampleur le rôle que les sentiments populaires, les grands courants d'opinion, les *dessous* de la politique ont joué dans cette longue crise du règne de Maximilien-Henri. L'histoire externe le préoccupe trop exclusivement et la surabondance des faits éparpille parfois l'attention et nuit à l'impression d'ensemble.

Quoi qu'il en soit, le travail du jeune historien est une œuvre très remarquable, d'une érudition rare et sûre et qui nous donne des aperçus nouveaux et pleins d'intérêt sur la Constitution liégeoise, le Règlement de 1684 et la personne de Maximilien-Henri de Bavière et de ces deux conseillers, les Egons de Furstenberg.

H. Pergameni.

—

Concours universitaire et concours général de l'enseignement moyen. *Compte rendu de la distribution des prix.* — Bruxelles, Guyot, 1899, in-8° de 27 pages.

« Notre présent se rattache à notre passé et est le garant de notre avenir », telle est la conclusion du remarquable discours que M. H. Pirenne

a prononcé devant les lauréats du dernier concours universitaire et du concours général de l'enseignement moyen. Il constitue une page d'histoire habilement présentée et de forme agréable, d'où se dégage une sincère conviction patriotique, sans chauvinisme ni parti pris.

Une opinion, aussi répandue que peu fondée, consiste à ne faire remonter notre existence qu'à 1830 et à soutenir que « notre pays est une œuvre, sinon artificielle, du moins toute récente de la diplomatie européenne ». Le savant professeur de l'Université de Gand s'est appliqué à combattre ce jugement. Il explique notre situation en remontant au haut moyen âge jusqu'à l'époque carolingienne. Notre histoire, dit-il, commence en plein IXe siècle, au traité de Verdun; là est le point de départ de notre nationalité; depuis lors, trait d'union entre deux puissants voisins, les territoires qui devaient constituer la Belgique moderne possèdent une civilisation commune, pénétrée d'influences françaises et d'influences allemandes. Cette fusion de romanisme et de germanisme a été facilitée par une harmonie religieuse et juridique; elle a été consacrée par la solidarité économique, mais jamais elle n'a détruit l'individualité des deux races dont nous sommes formés.

Abordant la question brûlante de l'emploi des langues, spécialement en Flandre, M. Pirenne démontre qu'au XIIIe siècle, la situation linguistique ne différait pas de ce qu'elle est aujourd'hui ; « peut-être même le français y avait-il pénétré dans le peuple plus profondément que de nos jours ».

Déjà intimement unies par les liens d'une civilisation commune, les diverses provinces des Pays-Bas n'attendaient qu'une main puissante pour se souder politiquement. La civilisation avait créé l'État. Momentanément, sous les ducs de Bourgogne, les Belges eurent une patrie : cette patrie, nous l'avons retrouvée en 1830, comme un très vieil héritage légué par nos ancêtres, avec ses mêmes traits distinctifs, mi-romans, mi-germaniques.

M. H.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Séminaire d'Economie politique de l'Ecole des sciences politiques et sociales — Directeur : M. Waxweiler. — 2me séance : 11 décembre 1899.

Ordre du jour : Communication par M. De Leener, élève de l'Ecole :

Un exemple de division du travail effectué en vue de remédier à la détérioration de la matière première, résultant de la rémunération aux pièces.

Thèses connexes :

1. — Influence du milieu industriel sur la tendance aux perfectionnements.

2. — Influence d'un marché étendu et d'une concurrence intense sur l'organisation de l'industrie.

3. — La rémunération aux pièces est particulièrement dangereuse dans le cas d'une matière première coûteuse.

4. — Il y a avantage, au point de vue de l'employeur, la production restant la même, à employer des ouvriers « unskilled » au lieu d'ouvriers « skilled ».

5. — La productivité est accrue par la division du travail.

6. — Dans le cas étudié, le nombre relatif d'ouvriers « unskilled » s'accroîtra.

7. — La division du travail diminuera-t-elle le nombre d'ouvriers employés : *a)* dans l'usine en particulier?

b) dans l'industrie des chaussures en général?

8. — Cette modification à l'organisation industrielle aura-t-elle pour effet d'accroître le profit ou d'abaisser les prix ?

9. — La division du travail favorise et provoque l'utilisation des machines.

10. — La division du travail, en accélérant la production, favorise le progrès industriel.

Présents : MM. Bosquet, Brébart, De Dzierzbicki, De Leener, Furuya, Telyan, Wathelet et Wergifosse, élèves et anciens élèves de l'Ecole.

M. De Leener fait la communication suivante :

Dans les études économiques, une observation très minime et, en apparence, dépourvue de tout intérêt scientifique, peut souvent féconder les discussions et armer le théoricien; c'est seulement de l'ensemble de multiples faits observes que l'économiste peut induire une science véritable. Au fait observé, dans sa simplicité qui peut-être semblera parfois banale, il faut ajouter l'étude du milieu dans lequel il s'est mani-

festé, la recherche des causes qui l'ont déterminé et la constatation des conséquences qui en sont résultées.

C'est dans ce sens que l'auteur de la communication que l'on va lire a cru intéressant de présenter au *Séminaire d'Economie politique* une observation sur un cas de division du travail effectué en vue d'empêcher la détérioration de la matière première, résultant de la rémunération aux pièces. Voici le fait. Dans une fabrique mécanique de chaussures, sise à Forest, la coupe du cuir en empeignes était effectuée à la main par des ouvriers payés à la pièce; de cette forme de rémunération résultait une fréquente détérioration des pièces de cuir livrées aux coupeurs. Le directeur de l'établissement divisa le travail de la coupe en deux opérations distinctes et indépendantes; la première de ces opérations est le tracé de la coupe sur la pièce de cuir et la seconde la coupe proprement dite.

Quelques détails préciseront utilement cette observation. Le cuir était livré, prêt pour l'opération, à une seule catégorie d'ouvriers coupeurs; ceux-ci traçaient sur le cuir, à l'aide d'un patron très variable comme forme et comme dimensions, le tracé de la coupe à exécuter: aussitôt le tracé terminé, ils enlevaient le patron et exécutaient la coupe en suivant la ligne qu'ils venaient de tracer. L'empeigne obtenue de la sorte était mise en tas.

Nous apercevons aisément dans ce mode opératoire, à l'état embryonnaire, la division du travail réalisée ultérieurement. Deux conséquences résultaient du mode de travail :

1° Un inconvénient général de la rémunération à la pièce est dans le gâchage de la matière première, conséquence d'un travail hâtif. C'était le cas dans la coupe du cuir; un mauvais tracé provoquait, sans remède, une entaille souvent trop grande de la pièce de cuir, d'où déchet coûteux de la fabrication par le prix relativement élevé du cuir;

2° L'opération de la coupe, n'étant pas répartie à deux catégories d'ouvriers suivant la division embryonnaire que nous avons constatée, devait être effectuée toute entière par de bons ouvriers à salaires élevés.

C'est l'ensemble de ces deux inconvénients qui a déterminé la réforme indiquée. Pour parer au premier, il eût suffi de séparer en deux opérations complètement distinctes le tracé et la coupe : chaque ouvrier aurait exécuté un certain nombre de tracés, puis ceux-ci auraient pu être vérifiés par le contremaître, avant qu'ils lui fussent remis pour la coupe. Pour parer au second inconvénient, à cette réforme s'est jointe la division du travail entre deux catégories distinctes d'ouvriers : le tracé est exécuté par des ouvriers habiles *(skilled)* mieux rémunérés, et la coupe par des ouvriers ordinaires *(unskilled)*. Entre les deux opérations se place la vérification des tracés dont l'inexactitude peut ainsi être corrigée et ne comporte plus la perte de la pièce de cuir.

Quelques termes caractériseront le milieu industriel dans lequel s'est produite cette différentiation du travail : l'outillage est perfectionné, les

débouchés s'étendent à l'Angleterre et à l'Allemagne, c'est-à-dire que le marché est très étendu.

Discussion de la communication. — M. Waxweiler invite les membres du Séminaire à bien dégager les facteurs qui ont amené le patron à introduire le salaire à la pièce et ceux qui l'ont forcé, ensuite, à établir la modification décrite. On saisit par là, sur le vif, les circonstances qui déterminent l'employeur, dans sa tâche économique de réduire au minimum le coût de l'unité produite. Un débat s'engage entre MM. De Leener, Bosquet, de Dzierzbicki, Wathelet et Furuya sur les solutions diverses qui se présentaient au fabricant pour éviter les inconvénients du paiement à la pièce; on est d'accord pour regretter que l'on n'ait aucune donnée sur le coût relatif de la main-d'œuvre par unité produite, avant et après le changement.

Discussion des thèses. — *N° 1.* — M. De Leener montre comment un chef d'entreprise, qui dirige un outillage perfectionné, est plus apte que tout autre à améliorer l'organisation du travail manuel. « Quels sont, à ce propos, demande M. Waxweiler, les facteurs des perfectionnements industriels? » Dans la discussion qui s'ouvre sur ces sujet, M. Brébart apporte une série de faits fort caractéristiques empruntés à l'industrie du ciment dans l'arrondissement de Tournai : invention — par un ouvrier — d'un dispositif supprimant les batteurs de tonneaux; recherche — par les fabricants — des moyens de supprimer la main-d'œuvre des chargeurs, etc. M. Bosquet apporte un autre fait emprunté à l'industrie du bois. Il apparaît ainsi que les perfectionnements industriels sont dus à des causes très diverses. MM. De Leener, Wergifosse et Wathelet en citent quelques-unes; M. Waxweiler appelle l'attention sur les deux forces sociales de l'imitation et de l'invention définies par Tarde. M. De Leener insiste sur la différence entre les diverses industries, quant aux inventions; la plupart des industries récentes, telles les industries chimiques, l'électro-métallurgie, laissent une grande place à l'invention scientifique; anciennement, les petites améliorations techniques dues aux contremaîtres, ouvriers, etc., pouvaient être beaucoup plus nombreuses.

Finalement, on résume comme suit les principaux facteurs des progrès industriels : la concurrence; le désir d'augmenter le profit; celui d'étendre le marché des produits ; le besoin d'économiser la main-d'œuvre ou d'éviter les conflits avec les ouvriers; l'instinct du perfectionnement; les recherches scientifiques; la considération de grands intérêts sociaux (hygiène, salubrité, etc.).

N° 2. — S'inspirant de cette parole du professeur Schulze-Gaevernitz, « le trafic fut le véhicule extérieur, le commerce l'âme intérieure qui donnèrent l'impulsion à la grande industrie », M. De Leener montre que si le fabricant n'avait pas eu un grand marché, il n'aurait sans doute pas été amené à serrer d'aussi près les conditions de la production. A côté de

ce mobile économique, il y a cependant, dit M. Waxweiler, un facteur individuel d'initiative. Au sujet des rapports entre les marchés étendus et l'individualisme intense, un débat s'engage sur les causes économiques de l'expansion coloniale actuelle.

N° 3. — Plus la matière première est non seulement coûteuse, mais prépondérante dans le prix de revient, plus les inconvénients du salaire à la pièce sont sérieux, conclut M. De Leener; cette considération doit être rapprochée de celles communiquées au cours.

N° 4 et *n° 6.* — Ces thèses provoquent une discussion entre MM. De Leener, Wathelet et Wergifosse; pour M. Waxweiler, l'énoncé prête à confusion : en réalité, on est en présence d'un cas de division du travail et d'adaptation aux capacités de chacun : « un employeur doit viser à décomposer les travaux de manière à n'occuper des ouvriers qualifiés que pour des besognes qualifiées », tel serait l'énoncé exact.

N° 5 et *n° 9.* — Après un rappel, par divers membres, des raisons pour lesquelles la division du travail accroît la productivité, M. Waxweiler montre combien les phénomènes économiques agissent et réagissent les uns sur les autres : la division du travail augmente la productivité, mais elle n'est justement possible que dans la grande production. M. De Leener ajoute, aux avantages économiques de la division du travail déjà affirmés par Petty, cet autre élément : favoriser l'extension du machinisme, par suite de la décomposition des mouvements compliqués en mouvements simples; la division du travail prépare l'utilisation des outils d'abord, puis des machines, puis leur groupement en un seul mécanisme.

N° 7 et *n° 8.* — « Quand l'expérience, suivant la nature particulière des produits de chaque manufacture, a une fois appris à connaître le mode le plus avantageux de scinder la fabrication en opérations partielles et le nombre de travailleurs que chacune d'elles exige, tous les établissements qui n'emploient pas un multiple exact de ce nombre fabriquent avec moins d'économie. C'est là une des causes de l'extension colossale de certains établissements industriels. » M. De Leener développe cette opinion de Babbage et étudie l'influence de la division du travail sur le salaire, sur le profit et sur les prix. Il y aura tendance à l'élévation du salaire journalier par l'accroissement de la productivité de l'ouvrier. D'une part, le profit augmentera et les prix resteront constants, ou, d'autre part, le profit restera constant et les prix baisseront, suivant que la réforme introduite dans l'organisation du travail sera, ou non, le monopole de l'employeur. MM. Waxweiler, Furuya, Wathelet et Wergifosse examinent la possibilité, pour les ouvriers, de saisir cette occasion pour incorporer, dans leur salaire, une partie du bénéfice créé par l'accroissement de la productivité.

N° 10. — La division du travail accélère la production et le mouvement des capitaux circulants; surtout,

grande production qui est, pour beaucoup de produits, une fatalité économique. A ce propos, un échange de vues s'établit entre tous les membres sur la question des « trusts » dont le développement énorme, aux Etats-Unis, occupe l'opinion publique; les diverses formes de coalitions de producteurs sont comparées, et l'on dégage la différence entre les trusts récents, simple forme nouvelle de la grande production, et les trusts anciens, qui présentaient les traits caractéristiques du syndicat de monopole.

—

Conférence de M. E. Piérard, chargé de cours à l'Ecole polytechnique: Téléphones et microphones. — Né d'hier et pourtant déjà banal, le téléphone a son histoire et ses héros. Mais dépouillé par l'usage quotidien de son manteau de merveilleux, il nous est, par habitude, devenu indifférent. La conférence très touffue et détaillée de M. Piérard est venue nous rappeler le tribut d'admiration et d'hommages dû à une invention trop négligée.

Après avoir fait en quelques mots l'historique de la transmission du son à distance par le primitif téléphone à ficelle ou par les tuyaux sonores canalisant le son, le conférencier expose, théoriquement, les phénomènes aconstiques produits par la voix humaine. Il insiste sur la formation des ondes sonores, la valeur et l'importance de la hauteur et de l'intensité du son, ainsi que sur le rôle des harmoniques. D'après de nombreux spécimens d'appareils, de toute structure et de toutes les époques, M. Piérard examine ensuite les modèles les plus divers de récepteurs et de transmetteurs, depuis les dispositifs bien primitifs, qui faisaient dire à un romancier du temps que le sujet parlait d'une main et écoutait de l'autre, jusqu'aux combinaisons les plus récentes et les plus inattendues, tel le récepteur chimique d'Edison. Du téléphone au microphone, il n'y a que l'espace d'une conjonction, bien vite franchi à la suite du sympathique conférencier qui montre comment le microphone, dont les humbles débuts — une pointe de Paris chevauchant sur deux autres — ne pouvaient faire prévoir les hautes destinées, permet, grâce à ses nombreux perfectionnements, le transport de la parole à grandes distances et la perception des bruits les plus délicats, échappant complètement à nos sens qu'il devient banal de déclarer incomplets.

Plus poétique est le dernier genre de téléphone dont M. Piérard esquisse la théorie et qui, basé sur l'influence des radiations calorifiques sur certains corps, n'use, comme conducteur, que d'un idéal rayon de lumière. Pour terminer cette intéressante causerie, le conférencier nous donne, par des auditions d'appareils de types différents, une histoire parlante du phonographe des plus instructives, où Bruant et Meyerbeer voisinent, fort étonnés peut-être de se trouver ensemble.

Somme toute une excellente conférence, suffisamment détaillée pour intéresser les connaisseurs, et assez vivante pour captiver et instruire les profanes.

A. Mahy.

L'ÉVOLUTION DANS LE VÊTEMENT

PAR

GEORGE-H. DARWIN (1)

(avec 49 figures dans le texte)

L'évolution du vêtement offre une grande ressemblance avec celle des organismes telle que l'expliquent les théories modernes de la descendance; et dans cet article, je me propose de décrire quelques-uns des traits qui leur sont communs. Nous allons voir que la vérité exprimée par le proverbe *Natura non facit saltum* s'applique également dans l'un et l'autre cas; le vêtement est soumis à la loi du progrès et les modes se succèdent avec une continuité presque parfaite. Dans les deux cas, une forme est remplacée par une autre qui est mieux adaptée aux conditions ambiantes du moment. Ainsi, quand la nécessité de monter à cheval à tout instant eut disparu et quand ce moyen de voyager eut cessé depuis quelque temps d'être d'un usage courant, la culotte et les bottes ont fait place au pantalon. Il est évident que le pardessus " Ulster „ si fort en vogue de nos jours, est un vête-

(1) Nous sommes heureux de pouvoir donner la traduction de cette étude extrêmement intéressante et trop peu connue, parue en 1872 dans le *Macmillan's Magazine* Nous y avons joint des figures qui complètent le texte anglais. Elles ont été dessinées par M. Em. Closset, sur les indications de M. Henri Hymans, l'éminent conservateur du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque royale, d'après des sources se rapprochant autant que possible de celles auxquelles M. Darwin se réfère.

L'auteur, fils de l'illustre Charles Darwin, est lui-même un des astronomes les plus distingués de la Grande-Bretagne. (N. D. L. R.)

ment grandement favorisé par les voyages en chemin de fer; il n'aurait guère pu se propager au siècle dernier, alors que pour voyager on n'avait que le cheval et la patache, où un vêtement de tant d'ampleur eût été très incommode.

Une nouvelle invention offre quelque analogie avec une variation nouvelle dans le règne animal; il y a beaucoup de ces inventions et beaucoup de ces variations; celles qui ne sont pas d'une vraie utilité disparaissent et celles qui sont réellement bonnes sont incorporées par la sélection naturelle comme de nouvelles parties de notre individualité. On peut illustrer ce qui précède par l'exemple du mackintosh et du chapeau gibus, qui ont pris une place assez importante dans notre habillement.

De même, on peut estimer assez exactement le degré d'avancement dans l'échelle du vêtement par la façon plus ou moins complète dont les divers " organes „ sont spécialisés. Ainsi, il y a à peu près soixante ans, l'habit de soirée actuel était le vêtement ordinaire des gens du monde; les bottes à revers, toujours portées par le " John Bull „ démodé, caricaturé par le *Punch*, sont maintenant réservées aux chasseurs; et l'habit rouge était autrefois un vêtement de gala, ce qui ressort des observations suivantes d'un avocat du " Middle Temple „ dans le *Spectator :*

" Ici (en Cornwall), nous nous croyions toujours au règne de Charles II, le peuple ayant fait peu de modifications dans ses vêtements depuis ce temps. Les propriétaires campagnards les plus élégants s'habillent encore avec le chapeau " Monmouth „, et, quand ils vont faire leur cour, qu'ils aient ou non un poste dans la milice, ils portent un habit (militaire) rouge (1). „

Mais, en dehors de l'adaptation générale du vêtement dont nous venons de parler, il y a une autre influence qui agit plus encore sur l'évolution du costume. Ce qui, je le suppose, donne lieu à la mode, c'est l'amour de la nouveauté et la tendance extraordinaire qu'ont les hommes à exagérer toute singularité qui est, soit jolie en elle-même, soit considérée pour le moment comme le signe d'une position sociale distinguée. Cette influence

(1) *Spectator*, n 129. (Voir p. 356 de Fairholt, *Costume in England*. Londres, 1846.)

offre quelque analogie avec la sélection sexuelle, sur laquelle mon père a tant insisté dans la *Descendance de l'Homme.* Chez les animaux comme dans le vêtement, des restes d'anciens états de développement survivent jusqu'à une époque plus avancée et conservent ainsi des souvenirs lointains de l'évolution.

On peut observer ces restes sous deux formes différentes : 1° parfois la sélection de la mode a favorisé et exagéré quelques parties du vêtement et les a conservées alors et " cristallisées " en quelque sorte comme éléments de notre costume, quoique leur utilité ait complètement disparu; par exemple, les pattes brodées des poches d'uniformes de Cour, maintenant cousues à demeure à l'habit; 2° des parties autrefois utiles ont cessé de servir et se sont transmises sous une forme atrophiée.

Les premiers de ces exemples trouvent leur analogue dans la queue du Paon comme l'interprète la sélection sexuelle, et les seconds dans l'aile de l'Apteryx telle que l'expliquent les effets de la désuétude.

M. Tylor donne de très bonnes illustrations de cette seconde sorte de survivances lorsqu'il écrit (1) :

" Les petites queues ridicules de l'habit du postillon allemand montrent elles-mêmes comment elles en sont arrivées à se réduire à ces " rudiments " si absurdes. Mais les rabats *(band)* (fig. 1) portés par les prédicateurs anglais ne racontent plus leur histoire et ne s'expliquent que lorsqu'on a suivi les étapes intermédiaires par lesquelles ils ont dégénéré, depuis les cols larges et réellement utiles qu'on voit sur les portraits de Milton et qui ont donné leur nom au carton à chapeaux *(band-box)* dans lequel on les conservait. " Ces cols, détail curieux, sont portés encore à l'heure actuelle par les chantres de Jesus-College, à Cambridge.

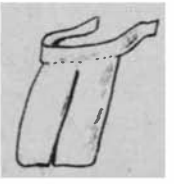

Fig. 1.
Rabat de prédicateur anglais.

De cette manière, il devient intéressant d'essayer de découvrir les traces de la filiation de nos vêtements et, à ce point de vue,

(1) P. 16, vol. I de *Primitive Culture.* Londres, 1871.

beaucoup de choses qui n'ont, en apparence, aucune signification, prennent un intérêt inattendu.

L'habillement de la femme, qui conserve une grande similitude d'une époque à l'autre, tout en montrant une grande instabilité dans les détails, n'offre pas autant de sujets de remarques que le vêtement de l'homme; c'est pourquoi je me propose de me borner presque entièrement à celui-ci et, commençant par le haut du corps, de passer en revue tous les articles principaux.

CHAPEAUX. — A l'origine, on fabriquait les chapeaux de quelque matière molle, probablement de drap ou de cuir, et pour les accommoder à la tête, on mettait un cordon autour d'eux de manière à les serrer. C'est ce qu'on voit dans une illustration de Fairholt,

Fig. 2.
Femme du XIVe siècle (d'après Viollet-le-Duc).

Fig. 3.
Femme du XIVe siècle (d'après Viollet-le-Duc, *Dictionnaire rais. du mobilier franç.*, 7e partie).

Costume in England, page 524, représentant la tête d'une femme anglo-saxonne portant une coiffe nouée par un ruban (fig. 2) et, page 530, se trouvent plusieurs images de chapeaux portés au XIVe siècle (fig. 3) qui étaient attachés à la tête par des bandes de drap. Tous les chapeaux primitifs paraissent être fournis d'une espèce de ruban quelconque. Nous avons un exemple de ce qui reste de ce cordon dans le ruban de chapeau actuel. Une pareille *survivance* se fait remarquer également dans les rubans de la

casquette écossaise (fig. 4) et même dans la mitre de l'évêque (fig. 5, 6 et 6*bis*) (1).

Fig. 4.
Casquette de clan écossais.

Fig. 5.
Coiffure du XII siècle (d'après un manuscrit de la Bibl. nat. de Paris, dans Viollet-le Duc, *op. cit.*).

Il est probable que le ruban aurait disparu depuis longtemps s'il n'avait pas servi à cacher la couture qui attache dans le chapeau la calotte au bord. Si telle est la vraie explication de la

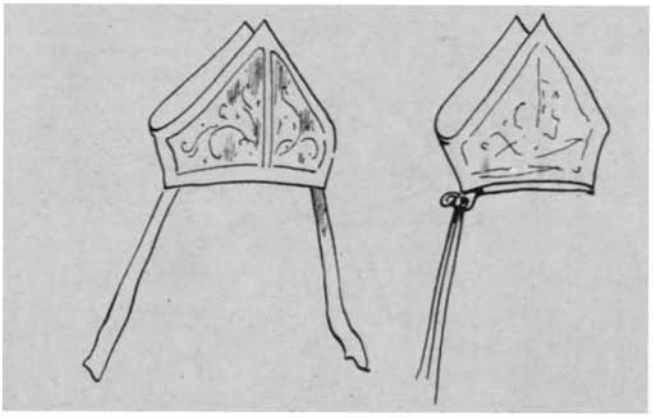

Fig. 6 et 6*bis*.
Mitres d'evêques des XIVe et XV siècles (d'apres Viollet-le-Duc, *Dict. rais. mob. franç.*, 7 partie).

conservation du ruban, nous avons donc ici une partie ancienne qui change de fonction: cas analogue aux vessies natatoires des

(1) Sur l'origine de cette curieuse coiffure, voir Fairholt, p 564.

poissons, qui leur donnent la légèreté dans l'eau et qui se développent chez les mammifères et chez les oiseaux en poumons et servent de venteaux pour alimenter la chaleur animale.

Les fonctions du ruban ont été reprises dans les chapeaux d'aujourd'hui par deux lacets coulants attachés au cuir intérieur, et ceux-ci, à leur tour, sont devenus démodés car, maintenant, ils sont représentés par un petit morceau de cordon au moyen duquel il n'est plus possible de rétrécir et conformer le chapeau à la tête.

La forme ancestrale à laquelle notre " haut de forme „ a emprunté la plupart de ses caractères est le chapeau à calotte basse et à large bord, avec une plume immense retombant jusqu'à

Fig. 7.
Feutre à large bord (d'après Abraham Bosse, *Le Jardin de la Noblesse française*, 1629).

l'épaule, qu'on portait pendant le règne de Charles II (fig. 7) (1). A la fin du XVIIe et pendant le XVIIIe siècle, on variait ce chapeau en supprimant la plume et en retroussant les bords de diverses

(1) Voir Fairholt, p. 540.

manières. Ces retroussis (en anglais *cocks*) ne furent d'abord que temporaires. On en a la preuve par le tableau de Hogarth qui représente Hudibras battant Sidrophel et son valet Whacum (fig. 8). Dans ce tableau se trouve un chapeau dont le bord est

Fig. 8.
Hudibras, d'après Hogarth.

Fig. 9.
Officier d'artillerie, XVIIIe siècle.

attaché devant à la calotte par trois boutons. Ce chapeau nous reporte au XVIIe siècle. Dans la suite, pendant le XVIIIe siècle, on relevait le bord en deux ou trois endroits, et bien que ces retroussis devinssent permanents, les chapeaux n'en conservaient pas moins les marques de leur origine dans le bouton et le galon au côté droit (fig. 9). Je suppose que le mot cocarde vient d'un insigne porté sur un de ces retroussis *(cock)*.

Le chapeau à cornes d'aujourd'hui, d'une forme si anormale en apparence, se trouve, apres examen, être simplement un chapeau de l'espèce dont nous venons de parler. En outre, il apparaît que le côté droit a été relevé plus anciennement que le gauche; car le chapeau n'est pas symétrique et le retroussis du côté droit forme un pli vertical, dans ce qui fut le bord, tandis

que celui de gauche est ramené contre la calotte, de sorte que le côté droit du chapeau est un peu plus vertical que le gauche (fig. 10). Le ruban s'est perpétué ici sous forme de deux glands dorés qu'on voit à peine à l'intérieur des deux cornes du chapeau.

Fig. 10.
Chapeau claque à cocarde et galon.

Fig. 11.
Chapeau d'évêque anglican.

Le chapeau de l'évêque anglican (fig. 11) montre la transition du chapeau à trois cornes à notre haut de forme actuel; et parce qu'il y a soixante ans, la fourrure de castor était à la mode pour les chapeaux, nous sommes maintenant obligés de porter une imitation en soie, que personne ne prend pour de la fourrure, et qui ne résiste pas aux intempéries. Même dans les chapeaux de dames, on peut retrouver les éléments de la calotte, du bord et du ruban.

Le colback de nos hussards offre un curieux exemple de survivance. On le prendrait maintenant pour un couvre-chef de fantaisie ; mais, à y mieux regarder, on s'assure qu'il n'en est pas ainsi. Autrefois, le hussard était un soldat hongrois, et il apportait chez nous le chapeau de son pays natal. J'ai trouvé l'explication de ce chapeau dans un tableau représentant un paysan hongrois (fig. 12). Il portait un bonnet de nuit rouge, à peu près comme celui de nos garçons brasseurs ou des paysans siciliens, mais ce bonnet était bordé par une si large bande de fourrure qu'il devenait en réalité un colback très bas. Maintenant, chez nos hussards, la fourrure a augmenté énormément et le bonnet a dégénéré en un ornement mobile, la chausse, qu'on peut détacher à volonté (fig. 13). En dernier lieu, la chausse du nouveau colback du corps royal du génie anglais a disparu, quoique la calotte (qui

est faite en drap et pas en fourrure) soit encore bleue comme était jadis la chausse: cette calotte ne peut toutefois être aperçue si ce n'est à vol d'oiseau.

Fig. 12.
Couvre-chef hongrois (d'après Abraham a Santa Clara, *Recueil de costumes*, 1703).

Fig. 13.
Royal Horse Artillery.

On remarque que les cocardes et les plumes sont toujours por-

Fig. 14.
Chapeau Van Dyck.

tées au côté gauche du chapeau (fig. 14). Une grande plume, telle que l'on en portait au temps de Charles II, ou que mettent actuel-

lement les Bersaglieri italiens, eût empêché l'emploi libre de l'épée : ceci expliquerait en même temps pourquoi le côté droit du chapeau a été le premier à subir un retroussis. Un valet de pied de bonne maison ne se figure certainement pas qu'il porte sa cocarde à gauche, afin de donner pleine liberté au bras qui jadis brandissait l'épée...

Habits. — Tout le monde doit avoir remarqué l'entaille au revers du col de nos divers habits et de nos gilets. Elle est évidemment faite pour permettre de les boutonner autour du cou ; mais elle est à l'état d' " organe rudimentaire „, car cette entaille n'arriverait probablement pas à la bonne place et, dans le gilet tout au moins, il n'y a ordinairement ni les boutons ni les boutonnières nécessaires à cet usage.

Fig. 15.
Pardessus du XVIIe siècle
(d'après H. Bonnart).

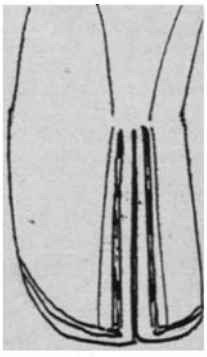

Fig. 16.
Habit du XVIIIe siècle.

" La redingote actuelle des messieurs peut être considérée comme dérivant de la *veste* ou long pardessus, qu'on portait vers la fin du règne de Charles II (1). „ Il paraît que ce pardessus

(1) Fairholt, p. 479.

n'était pas froncé à la taille, était boutonné tout le long du devant et ressemblait comme forme à un sac très lâche. Pour faciliter les mouvements quand on montait à cheval, il était pourvu d'une fente par derrière, qu'on pouvait boutonner à volonté; les boutonnières étaient brodées et, afin que la broderie parût symétrique de chaque côté de la fente, les boutons étaient cousus sur un morceau de passementerie assortie à la boutonnière correspondante (fig. 15). Ces boutons et boutonnières ont laissé leurs traces dans les habits du siècle suivant, sous la forme de galons d'or de chaque côté de la fente des pans (fig. 16).

Vers l'année 1700, il commença à être de mode de froncer à la taille la " veste „ ou habit; on le fit d'abord, à ce qu'il paraît, en boutonnant deux boutons tout près des hanches à des pattes rapprochées du bord de l'habit et placées au niveau de la taille

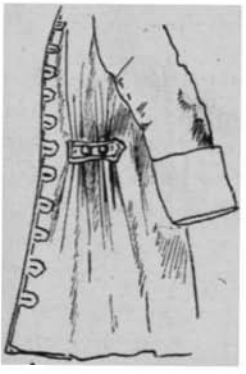

Fig. 17.
Habit du XVIIIe siècle avec boutons à la taille.

Fig. 18.
Costume de 1710 (d'après Racinet, *Le Costume historique*).

(fig. 17 et 18). De la même manière, nos soldats font une taille à leurs capotes larges, en boutonnant une petite courroie à deux

boutons assez éloignés l'un de l'autre dans le dos (fig. 19).

On voit cette ancienne mode dans le costume d'un homme de l'an 1696 illustrant le *Tale of the Tub* et aussi dans l'image d'un

Fig. 19.
Carabinier belge (d'après nature).

Fig. 20.
Costume de la fin du XVII siècle (d'après H. Bonnart).

dandy respirant un bouquet dans le tableau de Hogarth: " *Here Justice triumphs in his Easy Chair* „, et ailleurs encore. Cependant, les gravures de cette période de transition du vêtement sont assez rares et il n'est naturellement pas facile de bien voir les habits sous les bras. Il me semble que cette mode de froncer la taille explique pourquoi, tout en conservant les boutons et les boutonnières sur les bords du devant, on finit par porter le devant de la redingote un peu ouvert.

En-dessous de ces boutons, aux hanches, la redingote tombait évidemment en plusieurs plis; mais dans la plupart des tableaux de Hogarth, quoique les boutons et les plis restent, les fronces au-dessus des boutons ont disparu et des coutures semblent aller des boutons sous les bras. Il y a lieu de rappeler que, dans de pareils détails, l'exactitude de Hogarth est notoire et qu'ainsi ses gravures sont d'une grande valeur pour l'étude du vêtement de

cette époque. A la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle, les habits paraissent communément pourvus de fentes qui allaient du bord de la basque jusque sous les bras (fig. 20), et celles-ci pouvaient être boutonnées de la même manière que la fente de derrière. Ordinairement, on portait l'épée sous l'habit et la poignée passait à travers la fente du côté gauche (fig. 21). Plus tard, on paraît avoir fermé ces fentes par une couture et, à l'exception de deux ou trois boutons tout juste au haut des fentes, les boutons et les boutonnières furent supprimés. Ainsi, aux habits de l'an 1705 environ, il n'est pas rare de voir plusieurs boutons groupés autour du sommet de chacune des trois fentes (fig. 22).

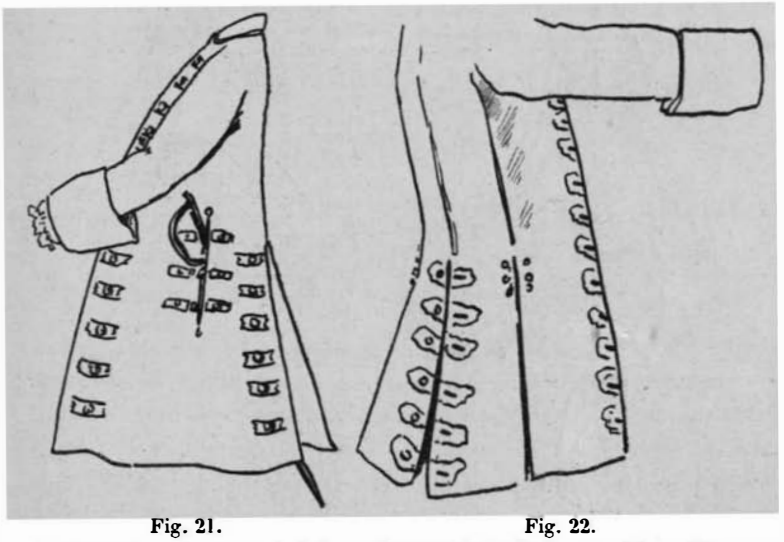

Fig. 21.
Costume de la fin du XVIIe siècle (d'après H. Bonnart).

Fig. 22.
Costume de la fin du XVIIe siècle (d'après H. Bonnart).

Les boutons couronnant la fente du milieu disparurent entièrement, mais les deux boutons qui se trouvent encore maintenant au dos de nos vêtements ont pour ancêtres ceux des hanches. Il n'est donc pas invraisemblable que nos boutons d'aujourd'hui, tout en représentant ceux qu'on employait autrefois pour froncer la taille comme nous l'avons expliqué, dérivent aussi en partie des boutons destinés à attacher les fentes des côtés.

Les plis que nous portons actuellement au-dessous des boutons du dos sont les descendants des plis tombants de jadis, bien qu'ils aient l'apparence d'avoir été faits pour loger l'ouverture des poches dans les basques et qu'ils les logent en effet ; mais on voit facilement que ceci n'était pas leur destination première, car au siècle dernier, les poches se trouvaient placées verticalement ou horizontalement, un peu en avant des deux boutons des hanches (qui depuis ont émigré vers le dos) et elles avaient des

Fig. 23.
Costume de la fin du XVIIe siècle. (Portrait du comte de Luxe, d'après R. Bonnart, 1694.)

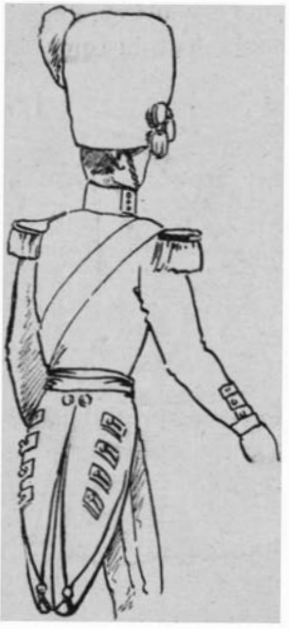

Fig. 25.
Grenadier Guards de l'armée anglaise.

pattes, des boutons et des boutonnières richement brodés (fig. 23). Les poches horizontales se retrouvent dans les pattes des poches de l'uniforme de Cour actuel, déjà mentionnées (fig. 24). Et les poches verticales sont représentées par des soutaches et par une rangée de boutons qu'on peut encore remarquer sur les pans des tuniques des Gardes royaux à pied de l'armée anglaise (fig. 25).

On peut suivre, dans les ouvrages sur les uniformes, le détail des étapes graduelles par lesquelles ce dernier rudiment a passé durant sa réduction progressive, et l'une de ces étapes se voit souvent dans les livrées des domestiques sous forme d'une rangée verticale de trois ou quatre boutons placés vers le bord des basques et fixés à un morceau de drap dentelé (la patte ou fausse poche) qui est elle-même cousue à l'habit (fig. 26).

Fig. 24.
Uniforme de cour belge.

Fig. 26.
Habit de domestique, moderne.

Au siècle dernier, quand les habits avaient de grands pans flottants, il devint de mode (comme on voit dans les tableaux de Hogarth) de boutonner en arrière les deux coins antérieurs de l'habit et en avant les coins postérieurs, de façon à séparer les pans pour la facilité de l'équitation (1) (fig. 27). Cet usage a laissé des traces dans l'uniforme de nos soldats jusqu'à l'adoption de la tunique moderne ; ces traces se voient encore dans quelques uniformes, comme par exemple ceux de " Lord Lieutenant „ et ceux de la Gendarmerie francaise. Dans les uniformes dont je parle, les habits sont coupés en queues d'hirondelles avec une large bordure de couleur pâle se rétrécissant vers le haut et s'élargissant vers le bas; au bas de la queue, en-dessous du point où les bords se rejoignent et où se trouve ordinairement un bouton, il y

(1) Ceci parait avoir été en usage en 1760, mais non plus en 1794. Voir CANNON, *Historic Rec. of British Army* (London, 1837), 2 ' Dragoon Guards.

a un petit triangle de la même couleur que l'habit, ayant son sommet à ce bouton. Voici comment s'explique cette apparence

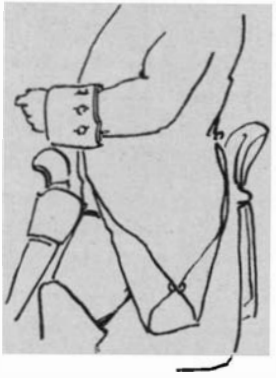

Fig. 27.
Personnage assis sur une selle (d'après Hogarth).

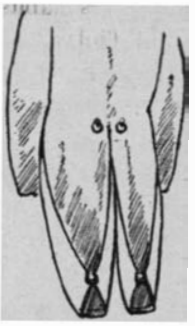

Fig. 28.
Habit à pans repliés et fixé par un bouton.

curieuse : les deux coins, dont l'un se boutonne en avant et l'autre en arrière, ne pouvaient être boutonnés réellement au

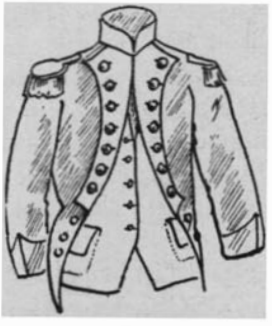

Fig. 29.
Uniforme d'officier garde-côte, 1775, avec revers boutonnés de chaque côté (d'après Racinet, *Le Costume historique*, vol. V).

Fig. 30.
Habit fermé par des agrafes et garni de deux rangées de boutons.

bord de l'habit, mais devaient être attachés un peu vers l'intérieur, et ainsi une partie de l'habit se voyait au bas de la queue (fig. 28) : la bordure de couleur pâle, quoique cousue à l'habit,

représente évidemment maintenant la doublure qu'on voyait jadis par le fait du retournement des coins.

Ce n'est qu'à partir du règne de Georges III que les habits furent découpés à la taille, comme le sont nos tracs mais puisque les habits se terminaient déjà en queue d'hirondelle avant l'introduction de cette mode, il paraît probable que cette forme d'habit fut inspirée par la mode précédente. Et, à vrai dire, des phases de développement, d'un caractère plus ou moins intermédiaire, se remarquent dans les gravures anciennes. Les habits des uniformes du siècle dernier étaient à double rangée de boutons, mais se portaient généralement ouverts, avec les revers rejetés en arrière et boutonnés à des rangées de boutons se trouvant sur l'habit (fig. 29). Naturellement, ces revers laissaient voir la doublure de l'habit et étaient donc de la même couleur que les queues; les boutonnières étaient ordinairement brodées et, ainsi, tout le devant de l'habit devint galonné à profusion. Vers la fin du siècle, les habits furent faits collants et s'attachaient devant par des agrafes, mais les traces des revers persistèrent dans deux rangées de boutons (fig. 30) et dans ce fait que le devant de l'habit était de couleur différente du reste et richement galonné. Des uniformes de cette espèce existent encore dans quelques armées étrangères. Ceci semble expliquer aussi l'emploi du terme " revers „ ou " parements „ appliqué au col et aux manchettes des uniformes, parce que, comme nous le verrons tantôt, ils devaient primitivement avoir la même couleur que les revers véritables. Peut-être cela rend-il compte également de l'habitude de soutacher le devant d'un habit comme on le fait chez nos Hussards et dans d'autres régiments (fig. 31).

Dans une *History of Male Fashions* (Histoire de la mode masculine), publiée par le *London Chronicle* en 1762, nous trouvons que " les *surtouts* (redingotes) ont maintenant quatre revers de chaque côté, qu'on appelle des oreilles de chien; quand ces morceaux sont déboutonnés, ils ballottent en avant et en arrière comme autant de pièces surnuméraires faufilées à un bout seulement, et celui qui porte ce vêtement a l'air de s'être battu au sabre jusqu'à ce que son habit fût taillé en pièces (fig. 32)....

Les gandins les plus raffinés n'ont ni boutons ni boutonnières sur le devant de ces surtouts, si ce n'est sur les dites oreilles : leurs habits ne leur enveloppent le corps que comme une robe de chambre „. Ces " oreilles „ se voient encore sur le devant des vestes de nos officiers sans apparente raison d'être, d'autant plus que ces vestes ne se boutonnent pas, mais s'attachent par des agrafes.

Autrefois, quand les habits se faisaient de soie ou de velours et coûtaient excessivement cher, on avait sans doute l'habitude

Fig. 31.
Dolman de Hussard allemand de 1808.

Fig. 32.
Habit avec « oreilles de chien »
(d'après Racinet, *Le Costume historique*).

de retrousser les manches pour ne pas tacher l'habit, et c'est ainsi que la mode des parements fut introduite (fig. 33). Vers la fin du XVIIe siècle et pendant le XVIIIe, les parements étaient largement retroussés, les manches, par conséquent, très courtes, et ceci amena les élégants à porter de grandes manchettes en dentelle à leurs chemises.

Les tableaux de Hogarth et d'autres montrent que les parements des habits se boutonnaient en arrière à une rangée de boutons faisant le tour du poignet (fig. 34). Ces boutons existent encore sur les manches des avocats de la Reine (" Queen's

Counsel „), quoique les parements soient cousus en arrière et que les boutonnières n'existent que sous forme de morceaux de galons. Une telle habitude explique pourquoi les parements de nos soldats sont d'une couleur autre que leurs habits;

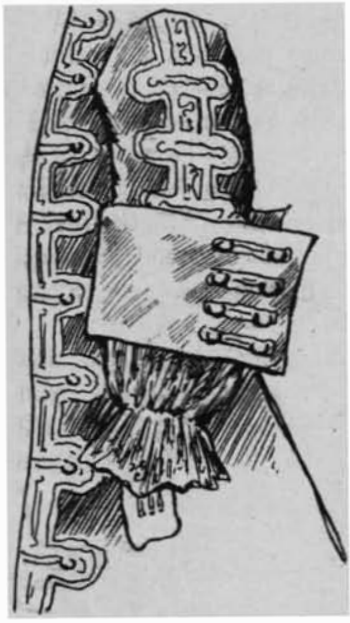

Fig. 33.
Habit de la fin du XVIIe siècle
(d'après H. Bonnart).

Fig. 34.
Manche avec rangée de boutons
(d'après Hogarth).

la couleur de la doublure était choisie sans doute par le colonel de chaque régiment, qui avait alors le droit de fournir l'équipement; nous savons, du reste, que la couleur des parements ne fut fixée que tout récemment. La forme du parement chez les régiments d'infanterie a été changée il n'y a pas longtemps, de sorte que sa signification primitive a complètement disparu.

Afin de permettre que la manche fût facilement retroussée, elle était généralement fendue du côté extérieur et la fente pouvait se refermer par une rangée de boutons et de bouton-

nières brodées. Dans les tableaux de Hogarth, on voit d'ordinaire deux ou trois de ces boutons au-dessus du parement retroussé (fig. 35), et, bien que primitivement les boutons fussent, comme de juste, invisibles dans la partie retournée de la manche, cependant, après que cette mode fut devenue un usage tout à fait établi et que les manches se portèrent de nouveau collantes, l'habitude prévalut de coudre les boutons sur la face interne de la manche, qui devenait extérieure par suite du retroussis. On en peut voir l'état originel dans le tableau de Hogarth : les *Guards marching to Finchley*, et ce qui en reste aujourd'hui est excellemment illustré par les parements de ce même régiment de la Garde. Les boutons singuliers et le galon d'or sur les parements et sur les cols des tuniques des " Life Guards „ s'interprètent de même; mais ceci ne se comprend guère qu'en se référant à un ouvrage de modes militaires, comme, par exemple, celui de Cannon : *History of the 2nd Dragoon Guards.*

En temps ordinaire, on porte le collet du paletot rabattu, ce qui en laisse voir la doublure. Aussi, le collet a-t-il souvent une couleur differente de celle du paletot et est-il, dans les uniformes, pareil aux manchettes qui forment avec lui ce qu'on appelle les

Fig. 36.
Portrait de Lucien Bonaparte (d'après Paul Lacroix, *Le Directoire, le Consulat et l'Empire*).

Fig. 35.
Manche retroussée d'un uniforme militaire (d'après Hogarth).

Fig. 37.
Manche moderne.

parements. Un portrait de Lucien Bonaparte dans l'ouvrage de Lacroix, sur le vêtement, le représente avec un collet rabattu

tellement immense que, s'il était relevé, il atteindrait jusqu'au sommet de sa tête (fig. 36). Ce dessin indique que même les cols montants très larges, qu'on portait dans les uniformes au commencement de ce siècle, et qui étaient d'une autre couleur que l'habit, n'étaient que les survivances d'une forme plus ancienne du col rabattu. Aujourd'hui, malgré la différence de couleur qui fait voir que le col était originairement rabattu, il est cependant montant dans tous les uniformes.

Les morceaux de galons ou les coutures, qui font le tour des poignets dans les habits ordinaires actuels (fig. 37), sont évidemment les derniers restes des manchettes retournées.

Pantalons. — Je remarquerai seulement que nous trouvons un état intermédiaire entre le pantalon et la culotte, dans le pantalon de la Comédie italienne dans lequel les boutons des genoux de la culotte sont descendus à la cheville (fig. 38). J'ai vu aussi un domestique allemand qui portait une rangée de boutons allant depuis le genou jusqu'au bas de son pantalon (fig. 39).

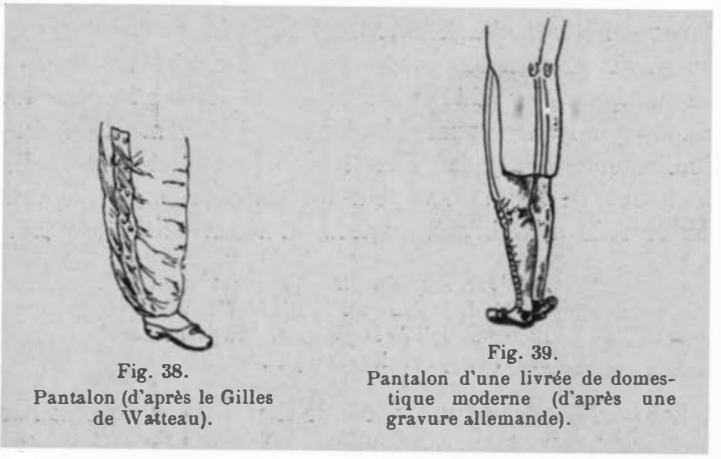

Fig. 38.
Pantalon (d'après le Gilles de Watteau).

Fig. 39.
Pantalon d'une livrée de domestique moderne (d'après une gravure allemande).

Bottes. — Un des plus beaux exemples de structures réduites nous est offert par les bottes à revers. Ces bottes étaient primitivement faites pour aller au-dessus des genoux, et comme on peut le remarquer dans les tableaux anciens, on prit l'habitude d'en retourner la partie supérieure, de sorte que la doublure devint

visible tout autour du haut. La doublure étant de cuir non noirci a constitué le revers brun tel qu'on le porte à présent (fig. 40).

Le tirant de botte primitif se remarque encore sous forme d'un

Fig. 40.
Botte à revers, avec tirants intérieurs.

Fig 41.
Botte à revers avec tirants simulés.

petit morceau de cuir, cousu solidement au revers (fig. 41), tandis que le vrai tirant est cousu à l'intérieur de la botte. Le derrière du revers est aussi fixé : il serait donc de toute impossibilité de le ramener à sa position originelle.

Autre problème : pourquoi cirons-nous, c'est-à-dire noircissons-nous nos bottes? L'explication se trouve dans le mot français *cirage*. Nous noircissons nos bottes parce que le cuir brun présenterait, par l'humidité et par l'usage, des taches foncées; ainsi, pour avoir bonne apparence, les bottes doivent être noircies. Ordinairement, on graisse les bottes de chasse, et c'était jadis la coutume d'en faire autant pour les bottes ordinaires, comme le démontre le quatrain suivant de la ballade *Argentile and Curan :*

> **Aux jours ordinaires, il empruntait souvent**
> **L'habit de paysan qu'il portait les dimanches,**
> **Et se procurait de la graisse de lard pour rendre**
> **Ses « startops » noirs et souples.**

Les *startops* étaient une espèce de chaussure rustique de haute forme. Fairholt, dans son ouvrage, dit que " la plus ancienne espèce de cirage pour bottes et souliers paraît avoir été une matière épaisse, visqueuse et huileuse „. Mais les bottes de cérémonie demandaient une substance plus propre que la graisse et ainsi on a pensé à la cire; et c'est ce que confirme la double signification du mot français *cirer*. On en vint tout naturellement

à rendre les bottes luisantes, parce que la cire prend si bien le poli. Enfin, le cuir verni n'est qu'une imitation du cirage ordinaire.

J'ai maintenant passé en revue les principaux articles du vêtement masculin et j'ai montré combien les rudiments ou les

Fig. 42.
Costume de « Bachelor of Laws ».

Fig. 43.
Costume de « Doctor in Physic » (d'après R. Ackermann, *History of Oxford*, 1813).

survivances (comme les appelle M. Tylor) y sont nombreux et curieux. Une recherche plus complète en révèle beaucoup d'autres. Par exemple, les diverses toges portées dans nos Universités

et ailleurs en fourniraient d'abondantes preuves. Ces toges étaient, jusqu'au règne d'Elisabeth, tout uniment des vêtements de dessus (1); mais elles ont survécu jusqu'à notre siècle comme de simples insignes. Leurs particularités consistent surtout dans les manches, et il est curieux de noter que presque toutes ces particularités indiquent les moyens variés par lesquels on a cherché à éviter de porter les manches ou à les rendre moins gênantes. Ainsi, les plis et les boutons de la robe d'un avocat et la fente au devant de la manche de la toge des Bacheliers-ès-Arts servent à ce but (fig. 42). Dans la toge d'un Maître-ès-Arts, alors que les manches tombent plus bas que les genoux, il y a un trou sur le côté, par lequel on passe le bras (fig. 43); le bout de la manche est fermé par une couture, mais il y a une espèce de feston dans le bas qui simule le rétrécissement au poignet (fig. 44).

Fig. 44.
Croquis d'une fausse manche avec feston.

La robe d'un avocat présente un petit chaperon cousu à l'épaule gauche. qui n'irait guère sur la tête d'un enfant, même si on pouvait l'élargir en forme de capuchon.

Ce n'est cependant pas seulement dans nos vêtements qu'on

(1) Voir les figures, pp. 254, 311, de Fairholt.

retrouve ces survivances; elles existent dans tous les objets de notre vie journalière. Par exemple, quelqu'un qui a dû subir une promenade en voiture sur une route si mauvaise qu'il était impossible de s'appuyer au fond du véhicule, comprendra l'avantage que procurent les appuis-bras tels qu'on les place dans les wagons de chemins de fer de première classe, et admettra que là

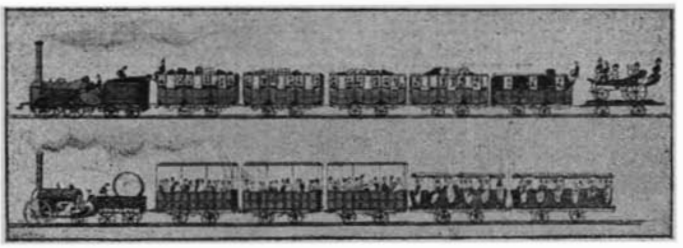

Fig. 45.
Train de la ligne de Liverpool et Manchester, vers 1835 (d'après une ancienne gravure, reproduite dans Sir Herbert Maxwell, *Sixty years a Queen*, 1897).

ce sont simplement des survivances. Les ornements arrondis sur l'extérieur des voitures de chemins de fer sont les restes de l'idée que la patache était le vrai modèle d'après lequel il fallait les construire (fig. 45 et 46); et le mot "garde„ rappelle les fonctions

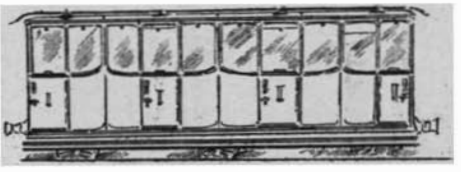

Fig. 46.
Voiture de chemin de fer belge, récente (d'après nature).

de l'homme qui était assis derrière le coche et protégeait les voyageurs et les malles avec son espingole.

Dans les premiers trains du chemin de fer de Birmingham (1838-39), il y avait des " voitures-malles „ spéciales qui étaient très étroites et ne pouvaient contenir que quatre voyageurs dans chaque compartiment (deux et deux), de façon à ressembler à la patache qu'ils venaient de remplacer.

Les mots *dele*, *stet*, dont on se sert pour corriger les épreuves, les mots *sed vide* ou *s. v.*, *ubi sup.*, *ibid.*, *loc. cit.*, employés dans les notes au bas des pages, le signe *&*, qui est simplement une corruption du mot *et*, le mot *finis* qu'on plaçait encore tout récemment à la fin des livres, sont tous, sans nul doute, des survivances du temps où tous les livres s'écrivaient en latin. La marque ⌃, employée dans l'écriture pour les interpolations, semble être le reste d'une flèche dirigée vers la phrase qu'il s'agissait d'ajouter. La marque " royal broad-arrow „, marque de propriété, est une

Fig. 47.
Henry Beauchamp, duc de Warwick
(d'après Viollet-le-Duc, *Op. cit.*).

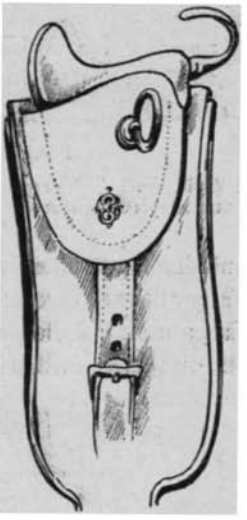

Fig. 48.
Surfaix de cheval, avec sellette.

survivance de la tête " d'un javelot barbelé porté par les Sergents d'armes, en présence du Roi, dès l'époque de Richard Ier „ (fig. 47) (1).

Ce n'est pas tout. Nous montons probablement sur un cheval du côté gauche, de crainte que nos épées ne nous gênent! La petite sellette sur le surfaix du cheval (fig. 48), les coutures au

(1) Fairholt, p. 580.

dos des livres reliés en toile et celles au dos des gants, sont autant de rudiments; — mais on n'en finirait pas d'énumérer toutes ces choses. J'en ai cependant dit assez pour montrer que lorsqu'on se rappelle qu'il n'y a " rien sans cause „, l'observation des objets les plus ordinaires de la vie quotidienne peut être rendue moins insignifiante qu'elle ne le paraîtrait au premier abord.

Il semble que ce soit une règle générale que, dans les occasions solennelles et cérémoniales, les hommes conservent les coutumes archaïques : c'est pour cela que l'habit de Cour est une survivance du vêtement usuel du siècle dernier; que les uniformes, en général, présentent plus de rudiments que l'habit ordinaire; qu'une voiture avec postillon est, en Angleterre, de rigueur à une noce; et que (comme sir John Lubbock le signale) les prêtres d'une nation sauvage, quoique connaissant l'usage des métaux, emploient un couteau de pierre pour leurs sacrifices, de même que les prêtres anglicans préfèrent encore les cierges au gaz.

Les détails que nous avons donnés dans cet article, quoique simplement curieux et peut-être sans importance par eux-mêmes, prouvent que l'étude du vêtement, faite au point de vue de l'évolution, est une illustration de plus des applications presque infinies auxquelles se prêtent la sélection naturelle et les doctrines du développement qui s'y rattachent.

Le Transformisme expérimental [1]

PAR

AUG. LAMEERE

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Le TRANSFORMISME est la théorie admettant que toutes les espèces d'organismes sont rattachées les unes aux autres par des liens de descendance (voir le Syllabus de l'auteur sur le Transformisme, 3e édition, 1899, et la leçon élémentaire sur le Darwinisme, par L. Errera, insérée dans le numéro d'octobre 1899 de la *Revue de l'Université de Bruxelles*); cette théorie commence à entrer dans la voie de la méthode expérimentale; les expériences ont porté principalement sur la variabilité et sur l'hérédité, les deux facteurs essentiels du Transformisme.

Expériences sur la Variabilité.

I. — Influence de la température.

Expériences de Standfuss sur les Lépidoptères.

A. Variations naturelles que l'on observe dans la coloration des ailes chez les papillons de l'Europe centrale.

1. Variations constantes, se présentant toujours pour certaines espèces.

a. *Variations saisonnières.* Elles consistent en ce que certaines

(1) Leçons données à l'Extension de l'Université Libre, pendant l'année académique 1899-1900.

espèces offrent deux générations par an ; l'une de ces générations sort d'une chrysalide ayant passé l'hiver : le papillon a la physionomie d'une espèce septentrionale ; l'autre génération, naissant en été, a la physionomie d'une espèce méridionale. Ex. : *Vanessa levana,* printanière, ressemblant aux espèces de son groupe, lesquelles sont septentrionales, donne en été la var. *prorsa,* de taille plus grande, à parure plus riche et plus chaude de ton, très différente des espèces du groupe.

b. *Variations locales.* Elles consistent en ce que beaucoup d'espèces offrent des races localisées dans des régions à climat spécial. Ex. : *Vanessa Urticae,* typique dans presque toute l'Europe, présentant la forme var. *polaris* en Laponie et la forme var. *ichnusa* en Corse et en Sardaigne.

c. *Variations sexuelles.* Elles consistent en ce que des espèces offrent une différence constante entre les deux sexes, le mâle étant dans ce cas toujours plus chaudement coloré que la femelle. Ex. : *Rhodocera Rhamni,* dont le mâle est d'un jaune citron et femelle d'un blanc verdâtre.

2. Variations accidentelles ou aberrations.

Dans beaucoup d'espèces, l'on rencontre, mais rarement, des individus à coloration plus ou moins exceptionnelle.

B. Méthodes expérimentales de Standfuss, consistant à soumettre les chrysalides (36,000 de 60 espèces en deux ans) pendant quelques jours :

1. A une température constante naturelle :
   a. hivernale de + 4° à + 6° centigrades.
   b. estivale de + 37° à + 39° centigrades.
2. A une température extrême et rarement réalisée dans la nature :
   a. basse, descendant de + 5° à — 20° centigrades, pendant 12 à 20 heures, ramenée ensuite à + 5° centigrades.
   b. élevée de + 40° à + 45° pendant 2 à 2 1 2 heures

C. Résultats des expériences.

1. Variations constantes.

a. *Variations saisonnières.* La température constante hivernale

donne la génération printanière, la température constante estivale donne la génération d'été.

b. *Variations locales.* La température constante hivernale donne les variétés polaires, la température constante estivale donne les variétés méridionales.

c. *Variations sexuelles.* La température constante hivernale donne parfois au mâle la pâleur de la femelle et à la femelle une teinte encore moins vive ; la température constante estivale donne à la femelle la couleur vive du mâle et parfois au mâle un coloris encore plus chaud.

2. Variations accidentelles.

a. La méthode des températures constantes n'en produit que très rarement.

b. La méthode des températures extrêmes basses n'en produit que très rarement, la méthode des températures extrêmes élevées, quand elle n'amène pas la mort qui est fréquente, en produit presque toujours, alors que ces méthodes ne donnent ni variations constantes ni variations phylogénétiques.

3. Variations phylogénétiques.

La méthode des températures constantes donne des variations inconnues dans la nature actuelle, mais intermédiaires entre certaines espèces.

a. Le froid appliqué à des espèces de l'Europe centrale, voisines d'espèces septentrionales, donne des variations intermédiaires entre ces espèces et les espèces septentrionales voisines. Ex. : *Vanessa Urticae,* à variété se rapprochant de *Vanessa Milberti* de l'Amérique boréale.

b. La chaleur appliquée à des espèces de l'Europe centrale, voisines d'espèces tropicales, donne des variations intermédiaires entre ces espèces et les espèces tropicales voisines. Ex. : *Vanessa Atalanta,* à variété se rapprochant de *Vanessa Callirrhoë* de l'Inde.

c. Le froid donne des variations qui forment des transitions entre des espèces de l'Europe centrale dont les espèces voisines sont septentrionales. Ex. : *Vanessa Io* passe à *Vanessa Urticae;*

Vanessa Antiopa passe à *Vanessa polychloros* (qui elle-même passe à *Vanessa xanthomelas*).

d. La chaleur appliquée aux espèces voisines d'espèces septentrionales, le froid appliqué aux espèces voisines d'espèces méridionales, donnent des variations qui éloignent le type du groupe auquel il appartient, et qui représentent des formes de l'avenir, lorsque ces espèces auront étendu leur aire de dispersion.

D. Signification des expériences.

Observation générale : la seule influence de la température détermine en grande partie la variabilité dans la coloration des ailes chez les Papillons, et, par conséquent, la différence des climats peut être considérée comme une des causes de divergence des espèces.

1. Variations constantes.

a. *Variations saisonnières.* Elles sont déterminées par la température de l'époque à laquelle vit la chrysalide. Pour certaines espèces, voisines d'espèces septentrionales, c'est la génération du printemps qui est primitive, la génération d'été qui est nouvelle; pour les espèces voisines d'espèces méridionales, c'est le contraire.

b. *Variations locales.* Elles sont déterminées par la température de la localité. Pour les espèces appartenant à un groupe septentrional, ce sont les races du Midi qui sont allées le plus loin dans l'évolution et vice-versa.

c. *Variations sexuelles.* La femelle est en retard sur le mâle dans l'évolution du coloris, lequel est déterminé par la chaleur du climat. Dans certains genres, en allant du Nord au Sud, l'on constate la gradation suivante : 1° Espèces dont les deux sexes sont semblables et pauvrement colorés; 2° Espèces dont le mâle seul est vivement coloré; 3° Espèces dont le mâle est vivement coloré et la femelle accidentellement aussi vivement colorée que le mâle; 4° Espèces dont le mâle et la femelle sont constamment vivement colorés.

2. Variations accidentelles.

Les expériences démontrent qu'elles sont en quelque sorte

pathologiques et dues presque toujours à des coups de chaleur éprouvés par certaines chrysalides exposées d'une façon particulière aux ardeurs du soleil; leur rareté dans la nature s'explique par le fait que ces coups de chaleur sont très souvent mortels.

3. Variations phylogénétiques.

Elles constituent une preuve directe du transformisme, car loin d'être fantaisistes et arbitraires, elles sont absolument conformes aux idées théoriques relatives à la descendance; elles montrent également que si nous connaissions les autres facteurs de la variabilité et que si nous pouvions les réaliser artificiellement, nous arriverions à créer de véritables espèces.

II. — Influence de la lumière.

Expériences de Poulton sur les Chenilles.

A. Expériences sur la coloration variable de certaines chenilles.

1. Une même espèce de Lépidoptère peut offrir des chenilles de couleur variable.

2. Cette coloration est en harmonie avec la teinte du végétal nourricier, et elle a pour résultat de rendre la chenille invisible dans son milieu.

3. Les chenilles de *Smerinthus ocellatus,* par exemple, vivent sous les feuilles de diverses espèces de Saules; elles sont blanchâtres lorsqu'elles vivent sur des Saules dont le dessous des feuilles est également blanchâtre; les chenilles sont vertes lorsqu'elles vivent sur des Saules dont le dessous des feuilles est vert.

4. En élevant ces chenilles de manière à ce qu'elles ne soient en contact qu'avec le dessus vert des feuilles, les chenilles prennent une teinte verte, quelle que soit l'espèce de Saule qui constitue la nourriture; si elles sont élevées en contact seulement avec le dessous blanchâtre des feuilles de certains Saules, elles deviennent blanches.

5. Les chenilles d'*Amphidasis betularia* sont d'un beau vert si on les élève parmi des feuilles de Bouleau; si l'on mêle aux feuilles de Bouleau une certaine quantité de brindilles de Bou-

leau d'un brun foncé, les chenilles sont presque toujours d'un brun foncé également.

6. Ces expériences démontrent :

a. que la qualité de la nourriture n'est pas la condition qui détermine la coloration de ces chenilles;

b. que la condition qui détermine la coloration de ces chenilles est la teinte du milieu nourricier.

B. Expériences sur la coloration variable de certaines chrysalides.

1. Une même espèce de Lépidoptère peut offrir des chrysalides de couleur variable.

2. Cette coloration est en harmonie avec la teinte du support sur lequel la chenille s'est transformée en chrysalide, et elle a pour résultat de rendre la chrysalide invisible dans son milieu.

3. La chrysalide de *Vanessa Urticae,* par exemple, est de teinte très obscure et à peine marquée de taches dorées lorsqu'elle est fixée à un rocher très sombre; elle est claire et fortement marquée de taches dorées lorsqu'elle est fixée à un rocher miroitant au soleil.

4. En forçant les chenilles à se chrysalider dans des récipients entourés de papiers de teinte variant du noir au doré, Poulton obtient des chrysalides variant également du brun obscur au doré très brillant.

5. Cette expérience démontre que la lumière réfléchie par le milieu est la condition du développement de la teinte de ces chrysalides.

C. Expériences sur la coloration variable des cocons de certaines chrysalides.

1. Une même espèce de Lépidoptère peut offrir des chrysalides enfermées dans des cocons formés d'une soie de teinte variable.

2. Cette teinte du cocon est en harmonie avec la coloration de l'objet sur lequel s'est fixée la chenille pour se transformer, et elle a pour résultat de rendre le cocon invisible dans son milieu.

3. Le cocon de *Saturnia pavonia*, par exemple, peut varier du brun foncé au blanc.

4. En forçant la chenille à se transformer sur une étoffe noire,

le cocon qu'elle file est obscur; il est blanc si elle se chrysalide sur une étoffe blanche.

5. Cette expérience démontre, comme les précédentes, que la lumière réfléchie exerce une influence sur la coloration.

Expériences de Goebel sur les Cactus.

A. Notions générales sur les Cactus.

1. La famille des Cactacées, presque exclusivement américaine, est formée de plantes grasses adaptées à de longues périodes de sécheresse.

2. Leurs tiges sont très charnues, ce qui permet la conservation de réserves d'eau souvent considérables.

3. Dans les *Peireskia*, il y a encore quelques feuilles fonctionnelles, mais dans les autres types, les feuilles sont toutes transformées en épines protectrices.

4. Cette modification a pour résultat de diminuer la transpiration de la plante, mais exige en même temps que d'autres organes remplissent les fonctions assimilatrices des feuilles.

5. Ce sont les tiges qui suppléent à la transformation des feuilles : elles sont vertes, et elles offrent une augmentation de surface.

6. Chez beaucoup d'*Opuntia*, les rameaux ont l'aspect de raquettes couvertes de bouquets d'épines.

7. Chez les *Cereus,* qui ont l'aspect d'un cierge, l'augmentation de surface se manifeste par les côtes longitudinales de la tige, côtes portant des bouquets d'épines.

8. Chez les *Phyllocactus,* les rameaux ont l'aspect de feuilles allongées très charnues.

9. Chez les *Mamillaria,* les tiges ont l'aspect d'un melon côtelé, les côtes elles-mêmes portant des mamelons à l'extrémité de chacun desquels se trouve un bouquet d'épines.

B. Expériences de Goebel, consistant à mettre les Cactus à la demi-obscurité.

1. *Opuntia leucotricha* produit des rameaux cylindriques à bouquets d'épines disposés radiairement; la plante étant remise à la lumière, ces rameaux s'aplatissent en raquettes.

2. *Phyllocactus phyllantoïdes* produit des rameaux cylindriques à bouquets d'épines disposés radiairement; la plante étant remise à la lumière, ces rameaux se modifient, passent par la forme des tiges de *Cereus*, puis acquièrent les caractères des rameaux de *Phyllocactus*.

3. *Opuntia arborescens*, dont les épais rameaux cylindriques portent des mamelons comme chez les *Mamillaria*, produit des rameaux cylindriques qui ne se renflent en côtes mamelonnées qu'après avoir été mis à la lumière.

C. Signification des expériences.

1. Toutes les Cactacées ont dû avoir en principe des rameaux cylindriques à bouquets de feuilles disposés radiairement.

2. L'augmentation de surface des rameaux suppléant à la transformation des feuilles s'est faite dans deux directions différentes :

a. chez certains *Opuntia*, par aplatissement en raquette;

b. chez les autres Cactacées, par la hernie de côtes longitudinales; ces côtes sont restées telles quelles chez les *Cereus*, elles ont disparu en partie et les rameaux se sont aplatis chez les *Phyllocactus*, elles se sont couvertes de mamelons chez certains *Opuntia* et chez les *Mamillaria*.

3. Les expériences de Goebel démontrent que toutes les modifications tendant à augmenter la surface des rameaux chez les Cactus sont sous l'influence de la lumière, qui est la condition nécessaire à leur développement.

Production artificielle de monstruosités.

I. — Expériences de Dareste sur l'œuf de Poule.

A. Caractères des monstruosités.

1. Dans un même groupe d'animaux, chez les Vertébrés, par exemple, on voit se répéter les mêmes monstruosités, lesquelles peuvent être classées en catégories bien définies.

2. Ces monstruosités sont dues :

a. à un arrêt dans le développement de certains organes (monstres simples).

b. à l'union des parties similaires (monstres doubles).

3. Elles constituent en définitive des variations excessives, et dans certains cas, elles ont pu donner naissance à des races (Poules d'Egypte sans croupion; Poules de Padoue offrant une hernie des hémisphères cérébraux).

B. Expériences de Dareste consistant à modifier le développement des œufs de la Poule, placés dans une couveuse artificielle, par :

1° la position verticale de l'œuf;

2° l'application partielle sur la coquille d'une substance imperméable à l'air;

3° l'évolution à des températures un peu supérieures ou un peu inférieures à la température de l'incubation normale;

4° l'échauffement inégal de l'œuf.

C. Résultats et signification des expériences.

1. Les diverses expériences de Dareste donnent lieu à la production de monstres simples, sans que l'on ait pu déterminer la valeur des différents facteurs intervenant dans leur formation.

2. De légères modifications dans les conditions de milieu peuvent amener des variations excessives.

II. — Demi-monstres et monstres doubles.

1. L'œuf fécondé d'un animal est une cellule qui, en se divisant, donnera toutes les cellules de l'organisme; les premières cellules de l'embryon, résultat de la segmentation de l'œuf, sont appelées blastomères.

2. Roux prenant un œuf de Grenouille divisé en deux, tue l'un des blastomères en le piquant avec une aiguille rougie; l'autre blastomère évolue en un demi-têtard.

3. Chez bon nombre d'animaux, divers expérimentateurs ont réussi à isoler un blastomère lorsque l'œuf était déjà divisé en deux, en quatre ou en huit; dans ces conditions, le blastomère isolé évolue en un organisme complet, mais de taille réduite.

4. O. Schultze comprime un œuf de Grenouille entre deux lames de verre et le retourne; il obtient alors un têtard double, c'est-à-dire deux organismes au lieu d'un.

5. Morgan colle ensemble deux œufs d'Oursin et obtient deux embryons, dont les cellules se réunissent pour former un seul individu simple.

6. Ces expériences démontrent :

a. que la présence d'un blastomère, même mort, influence le développement d'un blastomère voisin.

b. que les blastomères ne sont pas prédestinés à leur évolution ordinaire, puisque l'un d'eux peut donner un animal complet.

c. que les monstres doubles proviennent de la soudure de deux embryons par union de parties similaires.

d. que les cellules de deux organismes peuvent se mêler et évoluer ensemble de manière à ne produire qu'un seul individu.

III. — Expériences de Loeb.

1. *Tubularia mesembryanthemum* est un Polype de la Méditerranée ayant la forme d'une tige terminée supérieurement par une tête ornée de tentacules et inférieurement par des prolongements radiciformes enfoncés dans le sable.

2. Si l'on coupe la tête ou la racine, ces organes se régénèrent facilement.

3. Si l'on coupe à la fois la tête et la racine, et si l'on retourne la tige mutilée de manière à ce que le bout qui portait auparavant la tête soit enfoncé dans le sable et vice-versa, on obtient une nouvelle tête en haut et une nouvelle racine en bas.

4. Si, la tête et la racine ayant été coupées, on dispose la tige mutilée horizontalement dans l'eau, on obtient une tête aux deux bouts.

5. Ces expériences démontrent :

a. que l'apparition de la tête ou de la racine est sous l'influence des conditions extérieures et notamment de la lumière et de la pression.

b. que les cellules situées à l'un ou l'autre pôle de la tige ne sont pas prédestinées à évoluer soit en tête soit en racine.

IV. — Régénération.

1. Beaucoup d'animaux régénèrent les organes qu'on leur a coupés.

2. Dans ces expériences, on constate en général que la régénération d'un tissu ne peut se faire qu'aux dépens du même tissu.

3. Colucci, Wolff et Erik Müller enlèvent le cristallin à un jeune Triton; ce cristallin est régénéré, non pas aux dépens de l'épiderme dont il provient, mais aux dépens des bords de l'iris, organe d'une origine embryonnaire toute différente.

4. Lorsqu'un membre est fracturé, si la soudure de l'os ne se fait pas, il peut se produire une fausse articulation, comprenant des tissus qui se forment aux dépens de cellules qui n'étaient nullement destinées à fournir ces tissus.

5. Ces expériences démontrent que les caractères des cellules d'un organisme ne sont pas prédestinés, et que l'excitation physiologique intervient pour les faire varier dans une direction adaptative.

Les Microbes et les Leucocytes.

I. — Expériences sur les Microbes.

A. — L'atténuation des virus.

1. Découverte de la nature du charbon.

a. La maladie connue sous le nom de " charbon „ est presque toujours mortelle pour le bétail, sur lequel elle exerce de fréquents ravages; elle est aussi fatale à l'homme.

b. Rayer et Davaine découvrirent, en 1850, dans le sang des animaux charbonneux, de " petits corps filiformes ayant environ le double en longueur du globule sanguin „.

c. Pasteur, en 1877, démontra d'une manière irréfutable que ces petits corps, qui sont des microbes appelés *Bacillus anthracis*, sont la cause unique de la maladie.

d. Pasteur démontra aussi que la maladie du charbon ne récidive pas et qu'elle se présente, par conséquent, comme la variole, avec les caractères d'une maladie contagieuse, c'est-à-dire qu'après une première attaque suivie de guérison, il y a une immunité de longue durée.

2. Découverte de l'atténuation des virus.

a. Jenner a démontré que l'homme devient réfractaire à la variole, dont la cause est encore inconnue, s'il est vacciné.

b. Pasteur découvrit que le microbe du choléra des poules, cultivé dans un milieu artificiel, en contact prolongé avec l'air, constitue un véritable vaccin, car il ne produit plus alors qu'une maladie bénigne et confère l'immunité.

c. Le microbe du charbon, cultivé dans un milieu artificiel, en contact prolongé avec l'air, continue à donner des spores qui conservent leur virulence.

d. Mais en cultivant le *Bacillus anthracis* à une température de 42° à 43°, Pasteur découvrit que ce microbe ne donne alors plus de spores.

e. Le *Bacillus anthracis*, devenu asporogène dans ces conditions, constitue un vaccin comme le microbe du choléra des poules; il a donc été modifié de manière à ne plus pouvoir se développer dans le sang des animaux, et cette modification est héréditaire si le bacille continue à être cultivé dans les mêmes conditions.

f. Chamberland et Roux ont démontré ensuite que si le *Bacillus anthracis* est cultivé en présence d'une petite quantité d'acide phénique ou de bichromate de potassium, la propriété de ne plus donner de spores devient héréditaire, même si cet organisme est placé dans les conditions de culture les plus propices à la production de spores.

B. — La contre-partie de l'atténuation des virus.

a. Le *Bacillus megaterium*, qui pullule dans le sol où il se nourrit de matières organiques en décomposition, est absolument inoffensif pour le lapin, le cobaye et la souris blanche, dans le sang desquels il ne se développe pas.

b. Vincent cultive ce microbe dans du bouillon ; il enferme ensuite une certaine quantité de cette culture dans des sacs de collodion qu'il introduit dans le péritoine d'un cobaye, de manière à habituer le microbe à ce milieu nouveau; l'expérience est interrompue par une culture ordinaire dans du bouillon, et cette alternance est répétée un certain nombre de fois.

c. Après quatre passages dans un sac de collodion, les microbes, introduits sous la peau par injection, tuent une souris blanche en

24 heures; après six passages, les souris, les cobayes et les lapins sont tués en quelques heures.

II. — Expériences sur les Leucocytes.

A. — Phagocytose.

1. E. Metchnikoff a démontré que les globules blancs du sang, ou leucocytes, dévorent les cellules inutiles de l'organisme, ainsi que les corps microscopiques qui ont été introduits accidentellement dans le sang, notamment les microbes (phagocytose).

2. J. Massart et Ch. Bordet ont prouvé que les leucocytes sont sensibles à distance aux substances secrétées par les microbes, et qu'ils sont attirés par certaines de ces substances, de sorte qu'ils peuvent ainsi se porter en foule vers les points attaqués (chimiotaxisme positif).

3. Mlle Everard, J. Demoor et J. Massart ont démontré que lors d'une infection les leucocytes se multiplient et acquièrent une structure spécialement favorable à la phagocytose.

4. Ces particularités expliquent comment les leucocytes peuvent lutter victorieusement contre les microbes et sauver l'organisme.

B. — Immunisation.

1. J. Massart a démontré que chez les animaux vaccinés les leucocytes offrent un chimiotaxisme positif renforcé, et qu'ils sont très fortement attirés par les produits de sécrétion des microbes.

2. Mlle Everard, J. Demoor et J. Massart ont démontré que chez les animaux vaccinés le sang est très riche en leucocytes à structure spécialement favorable à la phagocytose.

3. Ces faits démontrent :

a. Que l'immunité est conférée à l'animal par le perfectionnement des leucocytes qui arrivent à dévorer facilement les microbes en cas de nouvelle infection.

b. Que le perfectionnement des leucocytes est le résultat d'une véritable adaptation de ces cellules qui ont été modifiées sous l'influence du changement de milieu.

c. Que ce perfectionnement est héréditaire, car l'existence des leucocytes est éphémère, et les leucocytes que l'on trouve chez l'animal immunisé sont les produits de la division des leucocytes

qui antérieurement ont éprouvé les modifications résultant du changement de milieu.

Expériences sur l'Hérédité.

I. — Le problème de l'Hérédité.

1. On désigne vulgairement sous le nom d'hérédité le fait que l'enfant ressemble plus ou moins à ses parents.

2. Les caractères de ressemblance du descendant à son ancêtre peuvent tenir :

a. à ce que le caractère dépend de la structure de la cellule unique ou de la cellule initiale de l'organisme (hérédité d'essence); chez les êtres unicellulaires, la cellule unique provient directement par division de la cellule de l'ancêtre; chez les êtres pluricellulaires, la cellule initiale de l'organisme (œuf fécondé ou spore) provient, à la suite de divisions multiples, de la cellule initiale de l'ancêtre.

b. à ce que le caractère a été acquis par l'ancêtre pendant sa vie individuelle par l'effet de la variabilité sous l'influence du milieu et a été transmis au descendant (hérédité d'exercice).

c. à ce qu'une adaptation non héréditaire de l'ancêtre se représente chez le descendant sous l'influence d'un milieu identique.

d. à ce que l'ancêtre a transmis à son descendant des microbes étrangers à son propre organisme et reproduisant la même maladie.

3. Les deux premiers cas seuls constituent de l'hérédité au sens scientifique du mot.

4. De nombreux faits démontrent l'existence de l'hérédité d'essence. Ex. : le nez des Bourbon.

5. Pour les êtres unicellulaires, l'hérédité d'exercice est démontrée par les expériences sur les microbes et par les caractères que prennent les leucocytes à la suite de la vaccination.

6. Pour les êtres pluricellulaires, l'hérédité d'exercice se présente dans des conditions particulières.

a. Chez les êtres pluricellulaires, il y a deux sortes de cellules, les unes reproductrices, les gonocytes, les autres mortelles, les somatocytes (cellules nerveuses, musculaires, etc.).

b. Les gonocytes transmettent aux cellules qui en proviennent par division leurs caractères spécifiques, par hérédité d'essence, et aussi leurs caractères d'adaptation, par hérédité d'exercice.

c. Mais les somatocytes du parent n'étant pas les ancêtres des somatocytes du descendant, comment peuvent-ils transmettre leurs variations?

d. Si ce genre d'hérédité d'exercice existe, il suppose une influence produite à distance par les somatocytes sur les gonocytes, et il suppose aussi que cette influence sera telle que les gonocytes transmettront aux somatocytes auxquels ils donneront naissance précisément les caractères nouveaux des somatocytes qui les ont influencés.

e. Weismann nie qu'il puisse en être ainsi, et il prétend qu'aucune expérience ne prouve l'hérédité d'exercice.

f. Les expériences relatives à l'hérédité des mutilations donnent raison à Weismann, mais d'autres expériences, dans lesquelles l'ensemble des cellules corporelles sont modifiées, prouvent l'hérédité d'exercice.

II. — Expériences sur l'Hérédité d'exercice.

1. Expérience de Schübeler sur l'Orge.

a. Il y a dans la maturation de l'Orge, en Norvège, une accélération correspondant à une latitude de plus en plus élevée et due à la longueur des jours d'été dans ces régions; à Christiania, par une température moyenne de mai à août de 14°1, entre le moment des semailles et la maturité complète des grains, il s'écoule normalement 85 à 90 jours; à Alten, tout au Nord de la Norvège, il ne faut plus que 76 jours par une température moyenne de 11° environ.

b. Si l'on sème à Christiania des grains d'Orge récoltés à Alten, il ne faut que 55 jours pour amener la maturité, et cette précocité se conserve pendant trois ou quatre générations.

c. Schübeler a donc démontré l'hérédité d'un caractère physiologique acquis.

2. Expérience d'Errera et Hunger sur l'*Aspergillus niger*.

a. L'*Aspergillus niger* est une moisissure qui peut être facilement cultivée dans un milieu liquide de composition déterminée (solution Raulin).

b. Ce Champignon est pluricellulaire; il se développe sous forme de filaments dans le liquide et il donne des appareils reproducteurs qui s'élèvent dans l'air sous forme de colonnes terminées par un renflement portant des chapelets de spores.

c. Si l'on ajoute 6 p. c. de chlorure de sodium à la solution Raulin, les spores germent difficilement et la formation de spores nouvelles est retardée.

d. Mais les spores issues d'une colonie qui a été cultivée dans ces dernières conditions germent plus facilement que les spores ordinaires et la formation de spores nouvelles est accélérée, si on les sème de nouveau dans la solution Raulin additionnée de 6 p. c. de chlorure de sodium.

e. Ces mêmes spores peuvent germer au bout de cinq jours dans une solution Raulin additionnée de 18.4 p. c. à 20 p. c. de chlorure de sodium, alors que les spores ordinaires ne germent pas.

f. Cette adaptation des spores au milieu où a vécu la moisissure qui les porte est encore plus marquée si l'on répète les deux expériences précédentes avec des spores qui proviennent d'une seconde génération cultivée dans une solution Raulin additionnée de 6 p. c. de chlorure de sodium.

g. Si l'on sème dans une solution Raulin simple les spores issues d'une ou deux générations cultivées dans la solution Raulin additionnée de 6 p. c. de chlorure de sodium, on constate qu'elles conservent quelque chose de leur adaptation nouvelle, car elles germent moins vigoureusement que les spores ordinaires.

h. En semant dans une solution Raulin additionnée de 18.4 p. c. de chlorure de sodium les spores produites par les moisissures obtenues à la suite de l'expérience précédente, on constate que ces spores n'ont pas perdu leur adaptation au chlorure de sodium, car elles germent, alors que les spores ordinaires ne germent pas dans ces conditions.

i. Il y a donc eu hérédité d'un caractère physiologique acquis.

3. Expériences de Julien Ray sur le *Sterigmatocystis alba*.

a. Le *Sterigmatocystis alba* est une moisissure analogue à l'*Aspergillus niger* et qui croît sur le fromage moisi.

b. Les spores de ce Champignon, semées dans une solution de glucose, s'y développent lentement; en répétant cette culture, on constate de génération en génération une accélération dans le développement jusqu'à un état stable; en même temps, la structure de l'appareil reproducteur se modifie progressivement jusqu'à prendre les caractères de celui du genre *Penicillium*.

c. En prenant les spores de la moisissure arrivée à cette transformation et en les semant de nouveau sur du fromage moisi, il faut plusieurs générations pour que le *Sterigmatocystis alba* ait repris ses habitudes et sa structure ordinaires.

d. Cet exemple démontre l'hérédité non seulement de caractères physiologiques, mais encore de caractères morphologiques acquis.

Expériences d'hybridation.

I. — Hybridation par la fécondation.

Expériences de Standfuss sur les Lépidoptères.

1. Standfuss a obtenu expérimentalement de nombreux hybrides de Lépidoptères (les uns ayant déjà été observés dans la nature, les autres nouveaux) entre espèces de même genre et parfois entre espèces de genres différents.

2. Les résultats les plus complets ont été obtenus avec les trois espèces européennes de Paons de Nuit, les *Saturnia spini*, *pavonia* et *pyri*. De ces trois espèces, la plus rapprochée de la souche du genre est *Sat. spini; Sat. pavonia* est plus spécialisée et *Sat. pyri* encore davantage.

3. Standfuss a obtenu les hybrides suivants :

$$Sat.\ \frac{pavonia\ \sigma^{\prime}}{spini\ \varphi}\ (= Sat.\ Bornemanni);$$

$$Sat.\ \frac{spini\ \sigma^{\prime}}{pavonia\ \varphi}\ (= Sat.\ hybrida);$$

$$Sat.\ \frac{pavonia\ \sigma^{\prime}}{pyri\ \varphi}\ (= Sat.\ Emiliae).$$

4. Ces hydrides offrent aussi bien pour les chenilles et pour les chrysalides que pour les papillons des caractères intermédiaires entre ceux de leurs progéniteurs, mais avec cette particularité qu'il y a une tendance au retour vers la forme la moins spécialisée.

5. Les femelles de ces hybrides se sont montrées stériles, mais les mâles étaient fertiles et ont pu se reproduire.

6. Standfuss a donc obtenu les nouveaux hybrides suivants :

$$Sat.\ \frac{Bornemanni\ \sigma^{\prime}}{spini\ \varphi}\ ;\quad Sat.\ \frac{Bornemanni\ \sigma^{\prime}}{pavonia\ \varphi}.$$

$$Sat.\ \frac{Emiliae\ \sigma^{\prime}}{pavonia\ \varphi}\ ;\quad Sat.\ \frac{Emiliae\ \sigma^{\prime}}{pyri\ \varphi}.$$

7. Les mâles de ces quatre hybrides au second degré se sont montrés fertiles, mais principalement ceux qui avaient le plus de caractères communs avec la forme *Sat. pavonia.*

8. Les mâles et les femelles de l'hybride au second degré $Sat.\frac{Bornemanni\ \sigma^{\prime}}{pavonia\ \varphi}$ se sont montrés fertiles; les mâles ont donné des hybrides avec *Sat. pavonia* ♀, les femelles avec *Sat. pavonia* ♂, avec *Sat. Bornemanni* ♂ et avec les mâles semblables à elles.

9. Le mâle de l'hybride *Sat. Bornemanni* a donné des hybrides avec la femelle de *Sat. pyri*, de manière à réaliser un hybride réunissant les trois espèces.

II. — Hybridation par la greffe.

I. — *Expériences de Born sur les Animaux.*

1. Born coupe en deux de très jeunes têtards de Batraciens et parvient à greffer l'un sur l'autre deux segments appartenant à deux individus différents et à en obtenir la soudure.

2. Ces monstres sont parfaitement viables lorsqu'ils sont formés de deux moitiés appartenant à une même espèce : le têtard monstrueux se change en Grenouille.

3. En soudant une moitié de *Rana esculenta* à une moitié de *Rana fusca*, le monstre hybride peut vivre quatre semaines.

4. En soudant une moitié de *Rana esculenta* à une moitié de *Bombinator igneus*, le monstre hybride peut vivre trois semaines.

5. En soudant une moitié de têtard de Grenouille à une moitié de têtard de Triton, appartenant à une autre famille, le monstre hybride ne vit qu'un jour ou deux.

II. *Expériences de Daniel sur les Végétaux.*

A. Variations produites par la greffe.

1. Influence du sujet sur le greffon.

En greffant une Aubergine à fruits lisses, allongés et violets sur une plante de Tomate à fruits aplatis, côtelés et rouges, Daniel obtient sur le greffon des fruits de trois sortes : 1° des fruits d'Aubergine normaux; 2° des fruits ovoïdes violets ayant la forme de ceux de l'Aubergine à fruits blancs; 3° des fruits violets, mais aplatis et côtelés comme ceux du sujet.

2. Influence du greffon sur le sujet.

En greffant *Helianthus lætiflorus*, qui offre un rhizome très long terminé par un petit tubercule, sur *Helianthus tuberosus* (Topinambour), dont le rhizome court porte des tubercules agglomérés de forte taille, le rhizome du sujet s'allonge et les tubercules ne se forment qu'à une assez grande distance des tiges.

3. D'une manière générale, il y a une influence réciproque du greffon et du sujet consistant :

a. en modifications de saveur;

b. en changements produits dans la résistance au froid et aux parasites;

c. en variations dans le mode de développement de l'appareil végétatif;

d. en variations dans les organes de reproduction.

B. Hérédité des variations produites par la greffe.

1. Hérédité des variations du greffon.

En greffant la variété de Tomate à fruits jaunes, ronds et lisses, sur la variété à fruits rouges, aplatis et côtelés, le greffon porte des fruits de trois sortes toujours jaunes, mais les uns sont ronds, les autres aplatis et il en est même de côtelés.
sème les graines de ces dernières sortes de fruits, on voit qu'elles donnent des plantes sur lesquelles se trouvent en très forte proportion des fruits aplatis et côtelés.

2. Hérédité des variations du sujet.

Les tubercules des Topinambours sur lesquels a été greffé *Helianthus lætiflorus* ont donné à Daniel des plantes dont le rhizome avait conservé quelque chose de la modification amenée par l'influence du greffon sur le sujet.

3. Ces expériences, et d'autres encore, démontrent qu'il y a hérédité des caractères acquis.

BIBLIOGRAPHIE

M. Standfuss. — *Handbuch der paläarktischen Gross-Schmetterlingen für Forscher und Sammler.* Zweite gänzlich umgearbeitete und durch *Studien zur Descendenztheorie* erweiterte Auflage des Handbuches für Sammler der europäischen Gross-Schmetterlinge. Iena, Fischer, 1896.

M. Standfuss. — *Experimentelle Zoologische Studien mit Lepidopteren.* Denkschriften der Schweiz. Naturforschenden Gesellschaft, Bd. XXXVI, 1898.

E.-B. Poulton. — *The Colours of Animals.* International Scientific Series, 1890.

K. Goebel. — *Pflanzenbiologische Schilderungen. I.* Marburg, Elwert, 1889.

K. Goebel. — *Ueber die Einwirkung des Lichtes auf die Gestaltung der Kakteen und anderer Pflanzen.* Flora, 1895, 1896.

C. Dareste. — *Recherches sur la production artificielle des Monstruosités* ou *Essais de Tératogénie expérimentale.* Paris, Reinwald, 1877.

O. Hertwig. — *Die Zelle und die Gewebe.* Iena, Fischer, 1893-1898.

J. Loeb. — *Untersuchungen zur physiologischen Morphologie der Thiere.* Würzburg, Hertz, 1891.

Y. Delage. — *La Structure du protoplasma et les théories sur l'hérédité et les grands problèmes de la Biologie générale.* Paris, Reinwald, 1895.

Y. Delage. — *L'Année biologique.* I, II, III, 1895-1899.

M. Pasteur. Histoire d'un savant par un ignorant. Paris, Hetzel.

Chamberland et Roux. — *Bactéridie charbonneuse asporogène.* Ann. de l'Institut Pasteur, 1890.

Vincent. — *Sur les aptitudes pathogènes des microbes saprophytes.* Ann. de l'Institut Pasteur, 1898.

E. Metchnikoff. — *Leçons sur la Pathologie comparée de l'inflammation.* Paris, 1892.

J. Massart et Ch. Bordet. — *Le chimiotaxisme des leucocytes et l'infection microbienne.* Ann. de l'Institut Pasteur, 1891.

J. MASSART. — *Le chimiotaxisme des leucocytes et l'immunité.* Ann. de l'Institut Pasteur, 1892.

Mlle EVERARD, J. DEMOOR et J. MASSART. — *Sur les modifications des leucocytes dans l'infection et dans l'immunisation.* Ann. de l'Institut Pasteur, 1893.

A. WEISMANN. — *Essai sur l'Hérédité et la sélection naturelle.* Paris, Reinwald, 1892.

J. RAY. — *Variation des Champignons inférieurs sous l'influence du milieu.* Revue génér. de Botanique, 1897.

L. ERRERA. — *Hérédité d'un caractère acquis chez un Champignon pluricellulaire.* Bull. Acad. Belg., 1899.

G. BORN. — *Ueber Verwachsungsversuche mit Amphibienlarven.* Archiv für Entwickelungsmechanik, IV, 1897.

L. DANIEL. — *La Variation dans la Greffe et l'Hérédité des caractères acquis.* Ann. des Sciences naturelles, Botanique, 8e sér., VIII, 1898.

VARIÉTÉS

L'ÉGYPTOLOGIE

au XIIe Congrès International des Orientalistes. Rome, Octobre 1899

En attendant la publication des Mémoires du Congrès, publication qui peut encore se faire longtemps attendre, je crois utile de passer rapidement en revue les travaux les plus importants présentés à la section égyptologique. J'emprunte les renseignements qui suivent aux articles publiés journellement dans le journal *L'Italie*, 6—16 octobre 1899, et aux *Bulletins* parus pendant toute la durée du Congrès.

Les découvertes de papyrus sont ce qui a fait le principal intérêt des communications.

M. Borchardt a heureusement trouvé à Kahun toute une série de papyrus du Moyen-Empire, actuellement déposés au Musée de Berlin. Ils nous donnent une vue extrêmement complète de l'administration intérieure d'un temple égyptien d'ancienne époque. Ils fixent en même temps une date qui paraît certaine dans la XIIe dynastie : un des papyrus nous dit en effet que l'an 7 d'Usertesen III, le lever de Sothis fut observé le 16e jour du 8e mois, ce qui donnerait d'après les calculs astronomiques la date 1876-1872 av. J.-C. On ne peut que souhaiter la rapide publication de ces intéressants documents occupant à Berlin 199 planches; elle fera faire certainement un grand pas dans la connaissance du Moyen-Empire en même temps qu'elle servira de très profitable façon aux recherches paléographiques.

Plus importantes peut-être encore sont les découvertes du professeur Schiaparelli, le savant conservateur du Musée égyptien de Turin. Il a prouvé qu'il y avait des fouilles très intéressantes à pratiqner non seulement en Égypte même, mais aussi dans les collections d'Europe. Dans le seul fonds qui lui est confié, M. Schiaparelli a rassemblé près de 10,000 fragments de papyrus hiératiques et à force de recherches patientes a réuni suffisamment de fragments pour apprécier le contenu des textes. Tous appartiennent à la XIXe et à la XXe dynasties. Signalons

entre autres « les fragments de 9 hymnes en l'honneur de différents Pharaons, d'un livre de maximes morales, d'une anthologie littéraire qui contenait des poésies et des contes, de 20 papyrus magiques ou religieux, d'un calendrier de jours fastes et néfastes, de différents papyrus historiques et des chants de guerre des *Kakaka*, transcrits en hiératique mais en langue libyenne..., des fragments de papyrus judiciaires, de deux cartes géologiques et géographiques, d'une carte topographique des carrières de grès, des plans de plusieurs tombeaux, mais surtout les fragments d'une très importante et très nombreuse série de papyrus concernant la nécropole de Thèbes, son administration, ses habitants, etc. » Ces derniers documents seront d'une inappréciable valeur pour l'histoire de la nécropole thébaine entreprise par le professeur Spiegelberg, de Strasbourg, qui en a exposé le plan au Congrès de Paris, en 1897.

Notons au point de vue archéologique les fouilles toujours fertiles en documents intéressants faites par M. Botti, dans le Delta; les remarques de M. le professeur Valdemar Schmidt, de Copenhague, sur les cartonnages de momies, fragment d'un grand travail sur les sarcophages pour lequel il rassemble des documents depuis plusieurs années déjà.

M. Emile Guimet a fait une interessante communication sur les objets égyptiens trouvés en France dans les tombes romaines, sujet auquel il a consacré déjà d'importantes études. Ces objets isiaques sont surtout fréquents dans la vallée du Rhône, apportés par les légionnaires, les missionnaires Osiriens et les navigateurs.

Nous assistons là à un phénomène analogue à la diffusion du culte de Mithra, si bien étudiée par M. le professeur Franz Cumont.

M. le professeur Revillout, de Paris, cite au sujet de cette communication un monument isiaque découvert, paraît-il, en Amérique du Sud!!

En somme, importants résultats qui seront encore augmentés par la publication des documents simplement annoncés ou analysés au cours du Congrès.

JEAN CAPART.

Sur la solidification de l'Hydrogène [1]

Par ses recherches antérieures, James Dewar a pu préparer 200cc à 300cc d'hydrogène liquide, quantité suffisante pour entreprendre l'essai de la solidification de ce corps. Après un premier insuccès apparent, l'auteur a pu obtenir l'hydrogène à l'état solide en soumettant l'hydrogène liquide à une température très basse produite par l'ébullition du

(1) *Ann. de Chimie et de Physique*, par James Dewar (octobre 1899).

même hydrogène liquide à une pression inférieure à 60^{mm}. Dans ces conditions, l'hydrogène présente l'aspect d'une *masse mousseuse*. Lorsque la pression est de 30^{mm} à 40^{mm}, la masse blanche prend plus de consistance et ressemble à de l'*écume solide*. A partir de 25^{mm} de pression, la partie inférieure de la masse d'hydrogène prend l'aspect de la *glace transparente*; l'aspect mousseux persiste à la surface.

Cette apparence écumeuse est due au fait de la faible densité du liquide et au fait qu'une ébullition rapide a lieu dans la masse entière du liquide.

L'auteur a pu déterminer les propriétés suivantes de l'hydrogène solide : Il fond lorsque la pression de la vapeur saturée atteint environ 55^{mm}. La température moyenne du solide est d'environ 16° absolus, sous une pression de 55^{mm}.

(La détermination exacte de températures aussi basses n'est guère encore possible aujourd'hui.) La limite pratique de température que nous pouvons produire par l'évaporation de l'hydrogène solide est donc de 14° à 15° absolus (en d'autres termes, 258° sous zéro). Le point d'ébullition est environ 30° à 32° absolus, le point de fusion est un nombre égal à la moitié, environ 15° absolus. Le même fait a été constaté pour l'azote.

L'aspect de l'hydrogène solide est celui de la glace transparente et non celui d'un corps bleu comme le croyait Pictet. L'hydrogène solide n'a donc pas du tout l'éclat métallique. L'auteur pense qu'il faut le ranger plutôt parmi les métalloïdes.

Ces données ont permis à James Dewar de faire deux expériences intéressantes de physiologie.

Il a placé des graines, fournies par le jardin botanique de Kew, dans des tubes scellés maintenus dans l'hydrogène liquide; par suite de la congélation rapide de l'air dans le tube scellé, il s'y produisait un vide subit; par suite les graines se trouvaient dans des conditions comparables à celles des espaces interplanétaires. D'autre part, des graines ont été laissées pendant six heures directement dans l'hydrogène solide. Toutes les graines ensemencées après l'expérience ont germé. Elles supportent donc une température voisine de 15° absolus, la plus basse qui ait été produite à la surface de la terre.

Dr QUERTON.

BIBLIOGRAPHIE

G.-L. DUPRAT : **Science sociale et démocratie.** Essai de philosophie sociale. (Bibliothèque sociologique internationale, t. XIX.) Paris, 1900, 1 vol., 320 pages.

M. Duprat est un esprit vaste et cultivé. Avant cet ouvrage, il a publié une traduction de l'*Interprétation morale et sociale des principes du développement mental*, de Baldwin, et au contact du célèbre professeur de Princeton, il a contracté une habitude de bien des professeurs du Nouveau Monde. Au lieu de se restreindre, comme la plupart de nos auteurs actuels, à des questions de plus en plus spéciales, les maîtres des grandes universités créées par cette civilisation neuve, jetés en face de la masse imposante de science accumulée en Europe par les siècles, discutent et jugent *ex cathedra*, mais souvent avec discernement et compétence, une multitude de questions diverses. A leur exemple, M. Duprat se lance hardiment dans la plupart des controverses sociologiques actuelles et, grâce à une connaissance approfondie des plus récents travaux (son livre fourmille de citations adroites et d'analyses habiles d'ouvrages parus en 1899), grâce à une argumentation rigoureuse, il donne à une foule de problèmes des solutions originales et rationnelles.

Les études de M. Duprat et ses travaux antérieurs ont surtout porté sur trois sciences : la psychologie, la sociologie et la pédagogie. Les questions d'éducation, dont il s'occupe principalement, l'amènent à envisager subsidiairement la psychologie et la sociologie; d'après lui, en effet, l'éducation joue un grand rôle dans la formation de l'unité sociale, car la politique fondée sur l'éducation scientifique et morale a pour fin la suppression des troubles sociaux. Ce livre est, en général, « une contribution à la recherche philosophique des moyens scientifiques d'organiser l'Etat de demain », qui sera l'Etat démocratique. La sociologie, la philosophie sociale, l'éducation rationnelle contribuent à la réalisation de cet idéal, et l'auteur, après avoir examiné dans son introduction comment, de Platon à Comte, on a tenté de concilier la politique à la fois avec la science sociale et la morale, va « rechercher à nouveau sur quels fondements repose la philosophie sociale et quels fondements elle peut fournir à son tour à l'art politique et à l'éducation ». La philosophie sociale, intermédiaire

entre la science sociale et l'art politique, c'est la prévision sociologique. La connaissance des faits sociaux du passé et du présent nous permet dans nne certaine mesure de prévoir ceux de l'avenir. Cette conception sera certes hypothétique, mais cependant basée non sur des théories *a priori*, comme les principes politiques anciens, mais sur la science sociologique, synthèse des sciences sociales. M. Duprat va donc, par un processus rationnel, passer de l'etude de la sociologie et de la philosophie en général à celle de l'art politique, qui repose sur cette philosophie, puis à celle de l'organisation politique que créera cet art et, enfin, à l'examen de l'éducation qui rendra le citoyen apte à entrer dans ce régime politique.

Entre la sociologie et les autres sciences existe un lien de coordination, mais c'est en vain que l'on essaye d'établir un lien de subordination absolue; l'ensemble des connaissances constitue un système, dont la sociologie, moment objectif et subjectif à la fois, est le couronnement où l'esprit est amené par une dialectique. La vie sociale, considérée comme un fait naturel, est ainsi la fin de tout le système de l'évolution terrestre.

Parmi les tentatives illégitimes de subordonner la sociologie à d'autres sciences, M. Duprat combat surtout la biosociologie qui exclut la notion de personnalité distinguant et opposant les consciences individuelles et l'analogie psychologique qui néglige le caractère objectif des faits sociaux et donne à tort à la conscience sociale le caractère d'unité indivise qu'offre la conscience psychologique. La sociologie doit être à la fois objective et subjective. Mais de même qu'en psychologie, on doit parfois expliquer le subjectif par l'objectif (psychophysiologie), en sociologie pour expliquer le côté objectif confus d'un fait social, il faut l'examiner souvent au point de vue purement subjectif et psychologique. C'est ce qui permet d'intéressantes études de psychosociologie, par exemple sur le savant, l'artiste, l'être religieux, le citoyen.

Les types sociaux, en général, se créent par imitation. Dans leur lutte, interviennent des influences psychologiques et sociologiques se contrebalançant; la psychologie crée par imitation, attention, habitude, choix individuels, certains types que généralisent les lois sociales, déterminant les tendances des individus. « L'imitation est un moyen : l'évolution sociale en est la fin en même temps que le produit. »

M. Duprat admet donc un véritable déterminisme, atténué pourtant par quelque contingence : un génie, par exemple, peut accélérer la marche inévitable de l'évolution. Il y a, d'après lui, une loi d'évolution des types sociaux, synthèse des lois causales qui président à leur apparition. Ce déterminisme, néanmoins, ne tue point l'idée de liberté comme la conçoit l'auteur, c'est-à-dire « la conscience de la détermination des actions qu'accomplit un être, des décisions qu'il prend, par ce qu'il y a de plus profond, de plus essentiel en lui; et, dans la nature entière, par la raison en laquelle nous communions tous ». Si cette raison pouvait se

créer une représentation exacte du devenir social, nous pourrions réaliser une société parfaite ; mais la cause de beaucoup de faits n'est pas clairement intelligible ; certains faits nous semblent dus au hasard et un art politique nous est nécessaire pour nous guider parmi ces faits. La philosophie sociale nous permet, sur les faits connus, de bâtir une conception du devenir de la société, un idéal social. Et si elle découvre à ce développement une tendance nettement démocratique, elle s'oppose pourtant franchement au socialisme, sans méconnaître toutefois son influence.

Ne voulant se rattacher ni à la théorie d'une évolution circulaire, ni à celle d'un progrès indéfini, M. Duprat admet une diversité de processus sociaux, caractérisés seulement par le passage d'un maximum de contrainte à un minimum de coercition. le rôle de l'Etat croissant, mais devenant purement régulateur et moral. L'organisation sociale idéale sera celle « où la solidarité des fonctions serait une règle morale dont l'observation devrait être rigoureusement prescrite par l'Etat ». Cet idéal sera atteint par la conciliation progressive des contraires, l'Etat et l'Individu, c'est-à-dire par une véritable dialectique hégélienne : la démocratie parfaite sera la synthèse d'un processus, dont la thèse est le communisme, l'Etat absolu et l'antithèse, l'individualisme tendant à s'exagérer.

Mais ne pouvant atteindre actuellement cet Etat rationnel, l'humanité a besoin, pour concilier les forces sociales en apparence divergentes, d'un art politique qui harmonise en un système complet les êtres sociaux. Critiquant violemment l'art politique immoral des Etats soumis à la tyrannie, aux régimes théocratiques, autocratiques ou constitutionnels, M. Duprat défend contre Montesquieu et Rousseau le principe de la représentation nationale, contre Taine et Renan la possibilité d'une démocratie malgré les défauts du peuple. Le Gouvernement sera issu du corps des Representants par une différenciation engendrée par la distinction du législatif et de l'exécutif. Au lieu de rechercher uniquement à contenir ou à satisfaire le peuple, comme dans la monarchie constitutionnelle, il doit être, pour le peuple-souverain, un serviteur et non un maître. Son rôle politique, consistant à concilier les courants sociaux et se résumant en « direction et initiation », sera toujours plus restreint ; son rôle moral de préservation des maladies sociales s'accroîtra de plus en plus. L'art politique sera exercé par tous ; ce sera « l'art de vivre en bon citoyen dans l'Etat, afin de maintenir l'harmonie des forces sociales ».

Comment la sociologie, telle que l'auteur la conçoit, aidée de l'art social, déterminé comme nous venons de le voir, va-t-elle organiser la société ? C'est l'objet d'une partie entière de l'ouvrage et les considérations intéressantes sur une foule de questions à l'ordre du jour y abondent. La fin du système social à constituer sera « l'élimination des faits pathologiques qui proviennent de la désagrégation sociale et de l'instabilité des formes politiques ».

Pour cela, « l'individualisme morbide » doit être réfréné, mais l'individu pourra néanmoins avoir une grande influence par la diffusion de ses idées et même triompher parfois de l'Etat. C'est que celui-ci comme celui-là est une force. Les forces sociales en général dépendent des tendances sociales qui les différencient et créent subsidiairement les fonctions correspondant aux besoins sociaux. Les faits sociaux, résultant des fonctions, nous l'avons vu, reflètent ces besoins et parallèlement les besoins individuels.

D'après les tendances, M. Duprat classe les forces en : 1° forces économiques (individuelles ou collectives), de production; 2° forces conservatrices, luttant contre les forces destructives (hygiène publique, police, armée, diplomatie, etc.); 3° forces intellectuelles et forces émotionnelles (science, imagination, etc.). L'auteur étudie chacune de ces forces et spécialement la foule, faisant ressortir ses deux caractères : crédulité et exagération des sentiments, montrant qu'elle doit disparaître comme force sociale dans l'avenir. La société doit, en effet, avoir, comme l'individu, une volonté raisonnable. La volonte collective, qui n'existait point primitivement, naît par la différenciation
législatif et exécutif.

Dans toute collectivité existent actuellement les quatre pouvoirs : législatif, exécutif, judiciaire, éducatif. Par ces organes, l'Etat intervient envers les individus comme force moralisatrice, directrice, régulatrice et arbitrale. Il doit être, en outre, le tuteur des faibles. Comment jouera-t-il ce rôle multiple? Et quelle sera d'abord l'organisation économique? Ici se pose la grave question du socialisme. L'auteur ne l'admet pas, ai-je déjà dit ; pour lui, « c'est une doctrine de réaction par rapport à l'idéal démocratique ». Cette théorie pourtant pose des problèmes exacts, comme le participationisme et l'assistance ouvrière. La démocratie, en tout cas, ne peut admettre l'égalité absolue : la division du travail social implique hiérarchie de fonctions, d'où hiérarchie de devoirs, d'où aussi hiérarchie de droits. L'Etat, sans tomber dans la réglementation outrancière du collectivisme, doit régler le salariat en favorisant plus l'ouvrier, en préconisant la participation et les coopératives de consommation qui ont une réelle valeur démocratique et morale. Les coopératives de production ne pourront triompher dans les industries où l'individualisme joue un grand rôle. Un système mixte de fusion du capital-argent et du capital-travail réussirait mieux. Les Trade-Unions ne sont point démocratiques, car elles sont sujettes à une tyrannie syndicale qui peut être pire que l'arbitraire patronal. Les syndicats, régénération des anciennes corporations, purifiées de l'esprit d'inégalité qui les avait entachées, sont un « bon moyen de décentralisation et d'organisation à la fois ». A la lutte des individus pourrait succéder la lutte moins meurtrière mais aussi efficace des corporations.

Au point de vue de l'organisation administrative, pour les cités.

M. Duprat remarque que le seul principe général est que rien de ce qui est contraire au système supérieur ne doit y être toléré ; l'élite y jouera un grand rôle comme dans l'Etat ; l'administration y sera choisie et cette élite deviendra de plus en plus une élite morale ; — pour l'Etat, il critique la centralisation outrée, l'organisation politique au point de vue des élections et de la constitution des partis politiques. « Une représentation organique, dit-il, est nécessaire pour donner une réelle portée au suffrage universel » ; — ce sera la représentation des intérêts. Pour le fonctionnement des assemblées, il prescrit de remettre la préparation des lois à des juristes. La souveraineté nationale est indivisible : le judiciaire et l'exécutif lui empruntent leurs pouvoirs. Le fédéralisme administratif, basé sur les régions naturelles, remplacerait avantageusement, en France, le découpage arbitraire et la centralisation actuels. L'armée, outre un noyau permauent, sera la nation entière. Elle secondera une diplomatie franche et généreuse, basée aussi sur la volonté nationale.

Dans l'organisation judiciaire, il faut distinguer, d'une part, la justice restitutive, qui est nécessairement contractuelle et où, à l'imitation des tribunaux pour magistrats, fonctionnaires, soldats, etc., on pourrait établir, pour les faits spéciaux, des juridictions corporatives ; d'autre part, la justice répressive. La conception de M. Duprat est ici purement morale. La peine est strictement individuelle, son but est d'empêcher le retour de faits qui mettent la vie sociale en danger, d'inhiber dans une personnalité morale des tendances immorales, d'y accomplir une « rééducation morale ». Le jury capable de l'appliquer ne pourra être composé que de « médecins-psychologues », moralistes et sociologues. Les prisons doivent être des « maisons de redressement moral ». La peine de mort est injustifiable. La justice en général doit être simple, sûre et peu coûteuse.

L'Etat exercera encore sa mission régulatrice par l'organisation charitable. Il doit « réparer les maux qu'il n'a pu prévenir, soulager les misères inévitables ». La médecine doit être un service public et gratuit. L'Etat doit son assistance à tous les malheureux, qu'ils le soient par leur faute ou accidentellement. Et pour les « infortunes morales, les détresses de l'âme parfois plus terribles que les autres », il doit encourager la charité. « La Démocratie a besoin d'une religion d'amour qui élève sans cesse les cœurs vers un idéal plus élevé d'humanité, de fraternité. Cette religion ne comporte ni rites, ni sacerdoce. C'est au fond du cœur de chacun un désir de perfectionnement indéfini dans l'amour du bien et de ses semblables, dans l'accomplissement de ses devoirs sociaux. »

Mais la mission principale de l'Etat, dans la conception de M. Duprat, réside en l'organisation éducative. Tout citoyen d'une démocratie doit avoir « un souci éclairé des affaires » et doit être d'abord un « apprenti citoyen ». Contrairement à l'éducation théocratique et aristocratique, antiscientifique, mutilant les esprits et les énergies, l'éducation démocra-

tique est rationnelle et naturelle. Elle prend l'enfant « dès le berceau », l'accoutume dans la famille à la régularité, à l'obéissance à une loi dont ses parents lui montreront plus tard la moralité. La vie de famille développe en lui les sentiments de solidarité, de charité, d'amour. L'auteur se pose en énergique défenseur de la famille. Le relâchement de l'esprit de la vie de famille est, d'après lui, une des causes de la dépopulation, de la prostitution, des concubinages immoraux (l'union libre est admise dans une certaine mesure), de la débauche des jeunes gens, en amenant l'éclosion de théories d'émancipation exagérée de la femme et du jeune homme. A l'école, l'instruction sera obligatoire et aura pour fin le culte de la vérité; elle initiera aussi à la contemplation du beau. L'instruction primaire devra être complétée plus ou moins rapidement sous peine d'être un danger. L'ordre de succession des sciences enseignées devra être rationnel. M. Duprat admet celui préconisé par M. Bertrand (1). Mais savoir en général n'est pas pouvoir agir dans des cas particuliers; c'est ce qu'enseignera l'éducation professionnelle (le droit, la médecine, etc., y rentrent) qui doit développer le goût de l'action régulière, du travail humain et qui fournit « une préparation quasi-scientifique à l'apprentissage d'un métier ». Cet apprentissage aura lieu au sein des corporations qui, en respectant l'esprit d'initiative et de liberté, encourageront l'initiative souvent entravée par un individualisme trop étroit.

L'influence du milieu créera ce que l'auteur appelle l'éducation sociale. Et, après avoir été familiale, scientifique et artistique, professionnelle et sociale, l'éducation se complètera par l'enseignement de la science et de la philosophie sociales. Cette éducation donnera l'amour de la nation, « correctif de l'amour du clocher ou de la corporation, comme celui-ci était déjà le correctif de l'amour exagéré de la famille ou de soi-même ». Elle permettra la discussion sage et paisible des questions politiques et enfin des expériences politiques : « La politique expérimentale, rendue possible par l'avénement de la politique rationnelle, assurera le progrès social comme la méthode expérimentale assure le progrès scientifique. »

Dans cet exposé général de la thèse de M. Duprat, j'ai dû passer sous silence bien des points intéressants. En m'étendant autant que je l'ai fait sur ce résumé, j'ai voulu montrer combien en trois cents pages l'esprit rationaliste à outrance de l'auteur a su remuer d'idées pour en faire jaillir une conception générale d'une grande ampleur. L'œuvre pourra certes être discutée ardemment. Les principes même que M. Duprat donne à la sociologie sont loin d'être admis universellement; en entrant dans le détail, on trouvera que ce livre n'est pas exempt d'erreurs et de confusions : il admet encore que la puissance du père de famille romain

(1) Al. Bertrand : *Les Études dans la démocratie.* 1 vol., Paris, Alcan, 1900. Cf. aussi *Rev. Encyclopédique*, 22 et 29 avril 1899.

était « exorbitante et monstrueuse » ; il ne distingue pas assez nettement la foule et l'opinion publique comme forces sociales, etc...

Mais cet ouvrage n'en est pas moins une puissante contribution à la défense de la Démocratie, qui sera toujours une noble cause.

A. François.

—

W. MAX MULLER : **Die Liebespoesie der alten Aegypter.** Leipzig, J.-C. Hinrichs'sche Buchhandlung, 1899, 4°. 46 pp. mit 18 tafeln in Autographie und 3 tafeln in Lichtdruck.

Un livre de première importance pour les égyptologues et d'un grand intérêt en même temps pour le public. Voilà certes deux qualités rarement unies ; cependant M. Max Müller est arrivé très aisément à ce double résultat.

Les chants d'amour de l'ancienne Egypte étaient tous connus depuis longtemps : ils avaient été publiés par Goodwin, Maspero, Pleyte et Rossi, Spiegelberg, traduits presque tous par Maspero. Ces premières traductions faites sur des copies malheureusement imparfaites laissaient plus d'un point douteux, et les recherches philologiques ne pouvaient se servir de textes aussi importants sans s'appuyer sur une édition critique. C'est cette édition que M. Max Müller vient d'offrir aux philologues et certes, elle les satisfera entièrement. Des planches autographiées, d'une netteté irréprochable, reproduisent les textes. Les papyrus hiératiques sont transcrits en hiéroglyphes. Les planches ont été revues avec grand soin par plusieurs savants, en présence des originaux et les lectures douteuses soigneusement indiquées pour chaque signe. Trois planches de reproductions photographiques permettent, en outre, de se rendre compte de l'exactitude des copies.

Ajoutons que les commentaires philologiques ont été partout rejetés dans les notes au bas de la page. Plusieurs de ces notes ont une grande importance ; je n'insisterai cependant pas sur ce sujet et m'empresse d'aborder le côté plus général de l'ouvrage.

Une introduction de neuf pages ouvre le livre.

Elle traite tout d'abord de la chanson populaire et de la profession de chanteur. Il est de toutes les fêtes, cherche à grouper autour de lui quelques badauds, ou s'introduit dans les assemblées de joyeux convives, accorde sa harpe et chante des vers de sa composition. sur quelques thèmes toujours répétés : l'amour, la boisson, le bonheur de vivre, etc. Le type est fréquemment représenté aux hypogées et même caricaturé par les satiriques : « Il ne sait qu'une chanson, dit l'un : « J'ai faim, j'ai soif » ; il ne chante que le ventre rempli, et encore lui faut-il vin pour deux, viande pour quatre, pain pour cinq ! »

Avant de s'occuper plus spécialement des chants d'amour, l'auteur résume en quelques pages extrêmement condensées tout ce que l'on sait

de la place de la femme, du mariage et des mœurs chez les anciens Egyptiens. La matière est vaste et a rarement été traitée dans son ensemble. Il est à espérer que le résumé de M. Max Müller sera un jour longuement développé par lui.

Le lecteur trouvera dans cette partie des traits de mœurs qui feront revivre pour lui l'ancien habitant des bords du Nil avec netteté et précision. Il lui sera surtout agréable de rencontrer à chaque instant d'ethnographie générale aidant singulièrement cette reconstitution de l'égyptien pharaonique.

M. Max Müller n'admet pas que les analogies — toutes extérieures d'après lui — entre les chansons d'amour égyptiennes et le «Cantique des Cantiques » soient une indication quelconque d'un emprunt ou même d'une conception identique de l'amour.

Viennent ensuite de très intéressantes remarques sur la forme des chansons d'amour et la métrique générale des Égyptiens. Le sujet est vaste et n'est encore qu'ébauché : les connaissances en matière de vocalisation n'étant pas encore suffisamment sûres pour aboutir à des résultats définitifs.

J'aurais voulu reproduire ici quelqu'une des élégantes traductions de M. Max Müller ; la place fait défaut. L'une ou l'autre strophe donneront un aperçu du genre de ces petits poèmes :

« *Le mal d'amour.* — Je me coucherai dans ma maison et là je serai malade. Lors viendront tous mes voisins me visiter, et ma bien-aimée elle aussi les accompagnera. Elle ridiculisera les médecins, car elle seule sait ma souffrance » — ..... — « Que sont à présent les places des ancêtres ? Leurs constructions sont effondrées ; il n'est plus trace de leur place, pas plus que s'ils n'eussent jamais existé. Personne ne viendra nous dire quels ils furent, ni décrire leurs richesses ; personne ne décidera nos cœurs à aller là où ils sont partis » ... et la contre-partie naturelle en est : « Vivons heureux et joyeux, livrons nous au plaisir... ».

« *Force de l'amour.* — L'amour de la bien-aimée est là-bas, au-delà du bras de fleuve qui nous sépare... Les crocodiles reposent sur le banc de sable ! Qu'importe, je m'élance dans le fleuve, je m'y précipite tête baissée... Mon courage l'emporte sur les flots et les vagues sont sous mes pieds comme la terre ferme ! C'est son amour qui me fortifie, c'est lui qui me tient lieu de charmes magiques. »

Ces extraits suffisent à donner aux lecteurs le désir de connaître davantage cette intéressante littérature. Ils trouveront dans le livre de M. Max Müller un guide aimable autant que sûr (1).

J. C.

(1) On regrette d'avoir à formuler une critique qui, n'étant que de détail, n'en a pas moins son importance. Le but de M. Max Müller est d'être aussi lisible que possible pour les non initiés : « Ich habe viel Rucksicht darauf genommen, dass

C.-G. DISSESCO : **Les Origines du droit roumain.** — Paris, Chamerot et Renouard, 1899.

M. C.-G. Dissesco, professeur à l'université de Bucarest et actuellement ministre de la Justice de Roumanie, étudie, dans un important ouvrage, les origines du droit roumain. Certains écrivains se sont occupés avant lui de ce sujet et la plupart ont conclu que la source du droit roumain n'était autre que le droit romain. M. Dissesco, au contraire, prouve historiquement et juridiquement la fausseté de cette thèse. Sa démonstration, très solide quant au fond, est exposée dans une langue des plus élégantes.

Actuellement, la Roumanie est régie par une jurisprudence imitée des Codes français et belges. L'auteur se préoccupe spécialement des origines de l'ancien droit roumain. Son idée maîtresse est que les institutions juridiques roumaines ont subi l'influence des Slaves; les divergences qu'on remarque aujourd'hui entre le droit qui régit le pays et les coutumes du peuple ont leur source dans les dissemblances profondes qui existent entre le droit écrit, imité du droit français, et les traditions du peuple, d'origine slave. Dire qu'on peut introduire des changements violents dans les principes et dans la façon de penser d'un peuple ou, comme Platon, qu'un législateur peut transformer un peuple, c'est proclamer une idée absurde. Il admet que le droit est une chose relative, qui n'existe pas seulement dans le temps, mais aussi dans l'espace. Il faut longtemps pour transformer une société; agir autrement serait faire œuvre révolutionnaire et rêver une société sans coutumes nationales.

M. Dissesco n'admet, dans l'étude de sa thèse, que les idees qui se dégagent de faits constants et contrôlés; il repousse tout jugement *a priori*. Ainsi, il prouve que les nombreuses invasions auxquelles a été soumis le sol roumain ont exercé sur le pays certaines influences déterminées. Mais, entre toutes, l'influence des Slaves a donné au peuple roumain son droit public et son droit coutumier; le droit écrit lui vient de

---

manche Nichtägyptologen diese Arbeit in die Hand nehmen werden. Daher..... das Bemuhen, moglichst leserlich zu schreiben » *(Vorwort)*. Que dire alors de la façon dont M. Max Muller cite ses sources. Tout égyptologue sait que Miss Franç, V; Ros. M. Civ. 94 ; ÄZ; etc., veulent dire : Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire, t. V ; Rosellini, Monumenti Civili ; Zeitschrift für ägyptische Sprache ; etc., mais je doute bien que le simple lecteur parvienne à se reconnaître dans ces abréviations à outrance. C'est là une tendance dangereuse peu faite pour la rapide diffusion d'une science encore à ses débuts, il faut l'avouer. Elle sévit d'une manière très grave, surtout dans la « Orientalistische Litteratur Zeitung » où M. Max Muller collabore très activement. Je crois qu'il serait bon de ne pas pousser trop loin ces abréviations, sous peine de graves inconvénients.

Byzance, par l'intermédiaire d'un peuple slave, les Bulgares, et ainsi la vie juridique, basée sur le droit romain, s'éteignit. Quoique les Roumains aient pris l'esprit juridique des Slaves, ils ont gardé des Romains de puissants éléments ethniques : le sang, la langue et beaucoup de coutumes.

Il analyse d'abord le fond des mœurs juridiques slaves et ensuite les mœurs juridiques des Roumains et constate la forte analogie qui existe entre elles.

L'ancienne jurisprudence roumaine était en partie écrite, en partie non écrite.

La législation écrite comprenait les *pravile*, c'est-à-dire les lois religieuses et les *légilé*, c'est-à-dire les lois de caractère civil. Les lois religieuses étaient empruntées au droit byzantin, par l'intermédiaire des Slaves du Sud. La législation non écrite consistait dans l'ensemble des règles juridiques transmises de génération en génération et imprégnées d'influence slave. La prédominance de cette influence se dégage avec netteté et clarté de l'examen de plusieurs institutions : de la communauté de famille, du partage de la fortune du père décédé, de la vente, de donations et des legs, des adoptions, etc.

M. Dissesco fait un examen détaillé des anciennes institutions des *cojuratorii* et de la *rumânia* ou *vecinia*. Le rôle des *cojuratorii* était d'attester par serment le bien fondé du droit invoqué par le plaignant ou le prévenu. Quant à leur origine, l'auteur soutient avec une logique irréfutable, contre l'avis des uns qui prétendent que cette institution serait un héritage des Romains, d'autres qu'elle serait d'origine germanique, qu'elle est purement d'origine slave.

Les habitants de la Valachie s'appelaient *roumains* et les habitants de la Moldavie *vecini*, c'est-à-dire *colons*. Le colonat était la conséquence de circonstances économiques ; par l'évolution industrielle, il s'est étendu dans tout le pays. Ces colons *(roumains* et *vecini)* avaient une certaine personnalité juridique ; ce qu'ils gagnaient leur restait en toute propriété, mais ils étaient tellement attachés au domaine sur lequel ils travaillaient qu'ils ne pouvaient plus le quitter. Michel le Brave, qui régna de 1593 à 1601 et qui, par ses nombreuses et vastes conquêtes, fut un des princes les plus célèbres, fut cause d'une grande perturbation dans le domaine économique. Il décida — pour complaire aux boyards dont il avait besoin pour ses guerres — que tout paysan resterait à perpétuité attaché à sa terre. En 1746, on décida l'émancipation des paysans sur les terres achetées : tout chef de famille était seulement tenu de payer une indemnité.

L'institution des Boyards et du système féodal prouve une fois de plus l'influence slave. Les nobles avaient pour privilèges la *possession* des terres et l'*exemption* des contributions personnelles directes. Ils eurent, en outre, la prérogative de rendre la justice.

Vers la fin du XVIIIe siècle commence, pour le droit roumain, une nou-

velle ère. L'élément byzantin devient d'une application plus rigoureuse dans toutes les affaires.

L'époque de l'imitation du droit français commence en 1839 par la promulgation en Valachie du code de commerce.

L'œuvre de M. Dissesco prouve que la nation roumaine se développa d'une manière continue. Cette continuité maintenant est interrompue, la Roumanie possède une législation imitée d'autres pays. M. Dissesco se demande avec beaucoup de raison ce que vaut une pareille législation et quels seront ses résultats ? Il s'élève avec énergie contre ce système qui consiste à remplacer les institutions nationales par d'autres étrangères, car un peuple étouffe ainsi lui-même ses germes de vie. Si les codes de Napoléon se sont maintenus, c'est qu'ils innovaient très peu et se bornaient à consacrer des éléments traditionnels. Il est juste de dire qu'un projet de loi ne devrait être admis qu'après une période de préparation. Il constate de même, avec la plus entière franchise, sans laquelle il n'est pas de science, les anomalies et les controverses infinies que produit une telle législation dans son pays. Lui, esprit éminemment juridique, constate que la loi nouvelle, n'étant pas l'expression de la conscience et des aspirations de la nation, est accueillie avec répugnance ; on fait tous ses efforts pour l'éluder.

Les lacunes d'une telle législation pourraient être comblées par des recherches économiques ; elles seules pourraient donner la pleine connaissance du droit, car tout le droit gravit autour des conditions économiques. Les efforts
services qu'ils se rendent mutuellement ne sont que le prélude des conventions, des contrats. Or, le contrat est presque toute la matière du droit.

M. Dissesco, chef de l'école réaliste en Roumanie, se rend compte des maux sociaux résultant de cette situation fausse qui amène les juges à ne pas juger en principe, et à transformer les questions de droit en questions d'appréciation, afin d'éviter les cas de cassation ; il préconise le rétablissement du juste rapport entre les lois et les traditions du pays.

—

H. PIRENNE : **La nationalité belge** *(Discours prononcé à la distribution des prix du Concours général)*. 27 pages. Bruxelles, Guyot, 1899.

Signalons à l'attention de tous ceux qu'intéresse l'histoire nationale ce beau discours dans lequel le savant maître de Gand a condensé les idées fortes et originales qui forment la trame du premier volume de sa *Geschichte Belgiens*. Recommandons surtout aux méditations des flamingants les pages dans lesquelles M. Pirenne montre les raisons de la bonne entente des races dans la Belgique du moyen âge et le véritable caractère de la lutte entre Philippe le Bel et les Flamands au début du XIVe siècle. Et rappelons à ce propos que dans cette *Revue* même,

M. Pergameni a recherché jadis les causes de la formation de la nationalité belge, dans un intéressant article : *La Belgique est-elle une nation?* Les deux travaux se complètent sur plusieurs points, et nous voudrions les voir commenter par nos professeurs de l'enseignement moyen, comme conclusion nécessaire au cours d'histoire de Belgique. en même temps que le superbe morceau trop peu connu publié en 1892 par M. Lavisse, dans l'*Almanach des étudiants gantois.*

L. L.

—

Atlas de Finlande : 32 cartes, avec un volume de texte de 479 pages. Publié par la *Société de géographie de Finlande.* Helsingfors, 1899.

Au Congrès international de géographie de Londres (1895), la Société de géographie de Finlande avait exposé un certain nombre de cartes, de graphiques, etc.. destinés à donner une idée du pays et des conditions générales de sa civilisation. Encouragée par les félicitations des membres du Congrès, la Société s'est décidée à publier une partie de ces cartes et graphiques, avec l'appui du gouvernement. De là cet atlas de Finlande, accompagné d'un texte qui a paru en trois langues : finnois, suédois, français.

Il ne nous est pas possible de faire ici une étude détaillée de cette œuvre hautement intéressante. Disons seulement qu'au point de vue scientifique et cartographique, elle va de pair avec les meilleures publications géographiques de nos pays occidentaux. Et ajoutons que l'examen des cartes, la lecture des commentaires documentés qui les accompagnent prouvent une fois de plus le haut degré de développement matériel et de culture intellectuelle de ce pays, si longtemps autonome. Le gouvernement du Tsar cherche maintenant à le russifier, il ferait œuvre meilleure assurément en essayant, selon le mot de Tolstoï, de « finlandiser » la Russie, c'est-à-dire de l'amener au point de civilisation atteint par le Grand-Duché.

L. L.

—

Lamarckiens et Darwiniens. *Discussion de quelques théories sur la formation des espèces,* par FÉLIX LE DANTEC. Bibliothèque de philosophie contemporaine, Alcan. 1899.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, signalé les qualités qui distinguent les œuvres de M. Le Dantec et montré les avantages qui résultent de l'emploi de sou langage chimique, le seul précis, le seul scientifique.

On sait, qu'après avoir esquissé, d'une façon générale, sa *théorie nouvelle de la vie*, M. Le Dantec l'a reprise en détail, dans une série d'ouvrages, pour un certain nombre de problèmes tels que la conscience, l'hérédité, etc.

Lamarckiens et Darwiniens est un de ces ouvrages. La première partie est fort intéressante ; elle montre, par l'emploi du langage chimique, que les principes de Darwin sont des vérités évidentes, nécessaires... l'œuf de Colomb ! La seconde partie est une critique détaillée et vigoureuse du Weissmannisme. Une étude complète des différentes variétés du mimétisme constitue la troisième partie ; enfin, une quatrième partie reproduit, sous une autre forme, très frappante et très simple, la théorie de l'hérédité que l'auteur a déjà exposée dans ses autres ouvrages.

M. Le Dantec montre que les néo-Darwiniens sont dans le vrai ; en ce qui concerne les plastides, tandis que les théories néo-Lamarckiennes s'appliquent aux êtres pluricellulaires. Les deux systèmes se complètent et se concilient.

René Sand.

Em. SIGOGNE : **La Réorganisation de la Rhétorique.** Bruxelles, Lacomblez, 1899.

Dans cette brochure, M. Sigogne, chargé de cours à l'Université de Liége, se demande pourquoi l'on parle mal et répond : « d'abord, on pratique l'art de parler sans l'avoir appris ; ensuite, on l'apprend par de mauvaises méthodes ; enfin, on confond l'art de parler avec l'art d'écrire ».

L'auteur s'occupe spécialement de l'une des méthodes en question : la rhétorique, enseignement qui, dans sa forme actuelle, sépare trop l'idée du mot : « on a l'air de supposer, dit M. Sigogne, que l'on pense d'abord, que l'on s'exprime ensuite et qu'après on polit l'expression ». La rhétorique devrait être remise plus exactement dans le cadre de la vie réelle et actuelle et s'adapter mieux aux exigences de l'art de parler, art distinct de celui d'écrire.

On pourrait, dans les classes, traiter simultanément les sujets de composition par la parole et par l'écriture ; les deux épreuves devraient faire partie de l'examen de rhétorique. La nécessité de savoir exprimer sa pensée oralement n'est-elle pas impérieuse, non seulement pour ceux que des professions font orateurs, mais pour tout citoyen appelé à exposer ses opinions et à les défendre ?

P. E.

Essais de restitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris, par MM. Joseph PETIT, archiviste aux Archives nationales, GAVRILOVITCH, MAURY et TEODORU, préface de M. Ch.-V. LANGLOIS, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. 1 vol. in-8° (fasc. VII) de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris*, avec un fac-simile en phototypie, 9 francs. (Paris, Félix Alcan, éditeur.)

Les archives de l'Ancienne Chambre des Comptes de Paris contenaient une énorme quantité de documents précieux pour l'histoire de France

depuis le XIIIe siècle. Au commencement du XVIIIe siècle, ces archives se composaient de quatre dépôts distincts : le premier, celui du Greffe, était réservé aux registres et autres documents personnels à la Compagnie, les trois autres renfermaient les pièces domaniales ou financières. Enfin, parmi les registres personnels de la Compagnie, les plus importants étaient les *Mémoriaux*. Ces mémoriaux étaient des compilations exécutées pour les besoins particuliers de la Chambre, d'après les documents conservés dans les archives royales, et contenaient beaucoup de pièces intéressantes : ordonnances, instructions, memoranda, relevés et extraits des comptes sur parchemins ou sur tablettes de cire, listes de gîtes et de services dus au roi, etc. Les rédacteurs de ces registres s'en étaient fait des espèces de codes et de formulaires, des manuels.

Le dépôt du Greffe, où se trouvaient ces mémoriaux, fut entièrement détruit par le feu, le 27 octobre 1737. — Aussitôt après, la Chambre des Comptes entreprit officiellement de les reconstituer. La Révolution fit disparaître la Chambre des Comptes et ce travail fut du même coup interrompu.

Depuis le commencement de ce siècle, plusieurs essais ont été entrepris, notamment par MM. de Boilisle, Marmier et Couderc, pour tenter la reconstitution de quelques-uns de ces mémoriaux. En 1897, M. Langlois a repris, avec quelques-uns de ses élèves de la Faculté des lettres, MM. Joseph Petit, Gavrilovitch, Maury et Teodoru, l'étude de ce problème difficile.

Devant l'impossibilité de restituer tous les mémoriaux, les auteurs en ont choisi arbitrairement un certain nombre parmi les plus anciens qui sont aussi les plus intéressants et les plus célèbres. Ce travail d'érudition est accompagné d'indications très utiles sur la méthode suivie pour son exécution et sur les difficultés que ses auteurs ont eu à surmonter. A ce titre, à côté de l'intéret qu'il présente par lui-même, il pourra servir de guide à ceux qui voudront, dorénavant, travailler dans la même voie.

—

A. LUCHAIRE : **Etudes sur quelques manuscrits de Rome et de Paris** Paris, Alcan, 1899, 173 pages.

Le savant professeur d'histoire du moyen âge à la Sorbonne a groupé sous ce titre le résultat de recherches récemment entreprises par lui à la Bibliothèque du Vatican (fonds de la reine Christine) et à la Bibliothèque nationale de Paris (fonds de Saint-Victor). L'examen de ces fonds lui a permis de mettre au jour de nombreux manuscrits inédits et importants pour l'histoire de France au XIIe et XIIIe siècles.

Le travail utile et très méthodiqu de M. Luchaire forme le 8e fascicule de la Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris. Voici les titres des fascicules antérieurs de cette intéressante collection : *De l'authenticité des Epigrammes de Simonide* (Hauvette); *Antinomies lin-*

guistiques (Henry); *Mélanges d'histoire du moyen âge* (Luchaire, etc.); *Etudes linguistiques sur la Basse-Auvergne* (Dauzat); *La flexion dans Lucrèce* (Cartault); *Le 13 Vendémiaire an IV* (Zivy); *Essai de restitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris* (Petit, etc.).

—

Ch. DE KEYSER : **L'utilisation des gaz des Hauts-Fourneaux et des Fours à coke.** Bruxelles, 1899.

Nous avons déjà signalé à maintes reprises les publications de M. De Keyser, l'excellent professeur de notre Ecole polytechnique. Nous croyons donc inutile de revenir sur les brillantes qualités de méthode et d'érudition qui distinguent ses travaux. Son dernier mémoire, sur l'utilisation des gaz des hauts-fourneaux et des fours à coke, lui a été inspiré par une communication faite à « l'Iron and Steel Institute ». Il fournira à nos ingénieurs et à nos industriels de précieux renseignements sur la matière.

—

Joseph ALLIEVO : **Gian Paolo Richter e la sua Levana o Scienze dell' Educazione.** (Turin, 1899.) 1 vol. in-8° de 108 pages.

J.-P. Richter a écrit son livre pour les mères. Il se réjouit en voyant que l'âme des parents conserve encore, au milieu des révolutions politiques, le calme du penseur et la sérénité de l'amour, pour s'occuper, dans un noble silence, des soins intellectuels et moraux que réclame l'enfance.

La *Levana* se divise en neuf chapitres : 1° Importance et efficacité de l'éducation; 2° Esprit et principe de l'éducation; 3° Digression sur l'origine de l'homme et de son éducation; 4° Education de la femme; 5° Education des souverains; 6° Education du jeune homme; 7° Développement de la force productrice de l'esprit; 8° Education artistique; 9° Conclusion. L'œuvre, quoique écrite au début de notre siècle et citée par tous les pédagogues, n'avait pas encore été présentée dans tout son intérêt aux lecteurs italiens.
vrage en question partant d'un point de vue que nous ne saurions admettre.

—

Joseph ALLIEVO : **Saggio di una introduzione alle Scienze sociali.** (Turin, 1899.) 1 fascicule in-8° de 64 pages.

La question sociale a son histoire écrite dans les annales de l'humanité. Ses formes diverses correspondent aux différents tournants de l'histoire, aux dissemblances de caractère des peuples, aux phases de la civilisation. C'est sous ces différents rapports que le professeur Allievo examine, au double point de vue théorique et pratique, les phénomènes sociaux, cherchant toujours le remède qui rendra l'harmonie aux classes de la Société.

Le professeur Allievo fait remarquer que les besoins et les exigences

de la vie intellectuelle et matérielle vont augmentant toujours, tandis que les moyens d'y satisfaire diminuent suivant une progression inverse. Les charges publiques, les professions libérales ne peuvent suffire au nombre exorbitant des postulants, d'où une multitude d'évincés qui luttent pour l'existence. Des familles pourvues de rentes et de fortune brillantes voient tarir la source de leur bien-être, comme les ouvriers qui n'attendent leur subsistance que de leur propre travail voient aussi cette source diminuer. D'où conflit du travail et du capital.

D'autre part, la conquête de l'égalité civile et politique inspire à tous, aujourd'hui, le désir de l'égalité économique, du nivellement des classes. Par un travail lent, la pensée, dissolvante de notre organisation sociale, que tous nous sommes égaux, cherche à s'infiltrer dans la masse. Comme unique remède à un mal aussi grave, le professeur Allievo ne trouve que le retour aux saintes maximes du catholicisme, la noblesse des sentiments religieux qui parlent à la conscience et inspirent à tous le sentiment de leurs devoirs. Le christianisme ne prêche pas la révolte des esclaves contre les maîtres, des pauvres contre les riches, mais ordonne le respect de la propriété et de l'autorité. Il commande aux maîtres et aux puissants de respecter l'esclave, aux riches de disposer de quelques bribes de leur fortune en faveur des pauvres, leurs égaux devant Dieu, à tous il impose comme un devoir, une charité fraternelle, sincère et efficace. La question sociale ne pèse pas sur l'Italie seule, elle embrasse l'Europe entière, se pose en Angleterre comme en Allemagne, en Espagne comme en France.

Telles sont les théories de M. Allievo. Nous n'en dirons pas davantage; la réfutation de cette thèse nous entraînerait trop loin et serait, du reste, de peu d'intérêt pour nos lecteurs.

—

L. Michelangelo BILLIA : **L'objet de la connaissance humaine.** — *Réponse à quelques critiques*, 2e édition. Paris, 1900. 1 broch. de 10 pages.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Université libre de Bruxelles : Actes officiels. — Un accord vient d'intervenir entre l'Université et le Cercle polyglotte : les cours du Cercle se donneront, après les vacances de Pâques, dans les locaux de l'Université; en échange, le Cercle admettra à ses cours tous les étudiants de l'Université qui en auront fait la demande au Secrétariat de l'Université et auront versé une inscription d'un franc.

***

L'article 8 du règlement du 28 février 1895, sur le doctorat spécial et l'agrégation, vient d'être modifié. Au titre de docteur spécial ou d'agrégé sera ajouté le nom des sciences sur lesquelles la thèse est présentée. En ce sens, la spécification suivante a été adoptée. Pour la faculté de philosophie, la philosophie, la philologie classique, l'histoire et éventuellement la philologie romane et germanique. Pour la faculté de droit, les sciences juridiques et les sciences économiques. Pour la faculté de médecine, les sciences anatomo-physiologiques, les sciences médico-chirurgicales et les sciences pharmaceutiques. Pour la faculté des sciences, les sciences botaniques, zoologiques, chimiques, minéralogiques, physiques, mathématiques et astronomiques. Pour la faculté des sciences appliquées, les mines, les constructions civiles et les arts et manufactures — sections de mécanique, de chimie ou d'architecture.

***

Sur leur demande, les agrégés à la faculté de médecine ont été autorisés à donner des cours pendant les vacances de Pâques. L'inscription pour l'ensemble des cours sera de 25 francs.

—

Répartition de la dépense faite pour encourager les travaux des mem-

bres du personnel enseignant des Universités et pour subvenir aux frais des missions.

	1895					1896					1897				
	Gand	Liége	Bruxelles	Louvain	Total	Gand	Liége	Bruxelles	Louvain	Total	Gand	Liége	Bruxelles	Louvain	Total
Missions	2,100	600	—	3,000	5,700	—	2,600	600	4,000	7,200.—	4,300	1,000	600	4,350	10,250
Publications	6,100	2,000	—	—	8,100	7,553.40	3,600	500	2,000	13,653.40	3,700	3,250	500	2,800	10,250
Souscriptions	—	—	—	140	140	—	—	—	140	410.—	—	—	—	380	380
Totaux	8,200	2,600	—	3,140	13,940	7,553.40	6,200	1,100	6,140	21,263.40	8,000	4,250	1,100	7,530	20,880

—

Séminaire d'Economie politique de l'Ecole des sciences politiques et sociales. — Directeur : M. Waxweiler. — 3e séance : 16 janvier 1900.

Ordre du jour : Communication par M. Wathelet, élève de l'Ecole :

Le travail à la main et le travail à la machine. — (D'après le 13e Rapport annuel du Département du Travail des Etats-Unis ; 1899.)

Thèses connexes :

1. — Le coût de production a considérablement baissé depuis l'introduction du machinisme.

2. — On peut en conclure que la situation sociale actuelle des salariés s'est considérablement améliorée.

3. — Le machinisme est la cause principale de la baisse de l'intérêt.

4. — Le machinisme a développé l'emploiement des femmes et des enfants dans l'industrie.

5. — Le machinisme permet une meilleure organisation de la classe ouvrière.

6. — Le machinisme a favorisé la hausse des salaires.

7. — Le machinisme permet la fixation des salaires par le commun accord des patrons et des ouvriers.

8. — Le machinisme permet aux « skilled labourers » de changer facilement de profession.

9. — Quand l'intérêt des capitaux baisse, le capital fixe augmente par rapport au capital circulant. (Marshall, *Economics of Industry.)*

10. — L'effet immédiat d'une hausse des salaires aux dépens des profits serait-il d'arrêter le développement du capital fixe ?

Présents : MM. Bosquet, Boucher, De Dzierzbicki, De Leener, De Raet, Furuya, Piroton et Wathelet.

M. Wauthelet fait la communication suivante :

La comparaison entre le travail à la machine et le travail à la main a fait l'objet d'une étude très intéressante du Département du Travail des Etats-Unis; un aperçu de cet ouvrage permettra d'apprécier les immenses avantages du machinisme tant au point de vue du coût du travail, qu'au point de vue de la division du travail.

Une résolution du Congrès américain, approuvée le 15 août 1894, avait chargé le Département du Travail de faire enquête et rapport sur les cinq points suivants :

1° L'effet de l'usage des machines sur le travail et le coût de production;

2° La productivité relative du travail à la main et du travail à la machine ;

3° Le coût du travail manuel et du travail mécanique dans les industries;

4° L'effet sur les salaires de l'emploi des machines dirigées par des femmes et des enfants;

5° Si les changements dans les prix de revient des produits sont dus à un manque ou à un excès de main-d'œuvre ou à l'introduction des machines.

Mais l'investigation n'a porté en réalité que sur les trois premiers des cinq points ci-dessus. Toutefois, d'après le Commissaire du Travail, M. Carroll D. Wright, les données recueillies peuvent servir de base à des argumentations, sans valoir cependant de façon concluante.

Cette investigation, commencée le 26 novembre 1894, a été terminée en octobre 1898 et publiée en 1899 : elle constitue la contribution la plus considérable de faits à l'étude du machinisme.

Le rapport a pour but de comparer les opérations nécessaires à la production d'un article d'après l'ancienne méthode manuelle et d'après les méthodes mécaniques les plus modernes, en examinant à la fois le temps employé par les travailleurs et le coût de leur travail pour chacune de ces opérations dans les deux systèmes. Nous nous sommes borné à envisager seulement l'ensemble des opérations, sans entrer dans les détails pour chacune d'elles.

L'enquête a porté sur l'emploi du machinisme non seulement dans les manufactures, mais aussi dans l'agriculture, les mines, les transports et le charriage. En ce qui concerne ces quatre derniers objets, l'étude est forcément très restreinte.

Les recherches s'étendent sur 672 unités statistiques — c'est-à-dire, 672 articles de comparaison, appartenant à 88 industries différentes. Voici les exemples les plus intéressants, qui tous démontrent, comme l'ensemble de l'enquête, que le machinisme tend à abaisser le coût du travail dans le prix de fabrication.

NOM DE L'ARTICLE PRODUIT	QUANTITÉ CONSIDÉRÉE	Nombre d'oper.		Nombre d'ouvr.		Temps de travail		Coût du travail (en dollars)	
		à la main	à la machine	à la main	à la machine	à la main	à la machine	à la main	à la machine
						H. M.	H. M.		
Orge	30 boisseaux (1 acre)	8	5	4	10	63 35	2 42	3.59	0.60
Avoine	40 boisseaux (1 acre)	8	10	4	29	66 15	7 5	3.72	1.07
Riz	2640 livres (1 acre)	7	6	9	10	62 5	17 2	5.64	1.00
Froment	20 boisseaux (1 acre)	8	5	4	10	64 15	2 58	3.71	0.71
Charrues	10	11	97	2	52	1180	37 28	54.46	7.90
Perfor^m^ de chèques	150,000	1	5	1	6	750	9 18	150.00	0.97
Réglage de papier	100 rames	1	3	1	2	4800	2 45	400.00	0 85
Chaussures	100 paires	67	95	1	85	1025 20	80 22	256.33	18.58
Un pain d'une livre	1,000	11	16	1	12	28	8 56	5.59	1.55
Briques	1,000	15	15	21	119	20 36	7 29	3.00	1.16
Boutons	100 grosses	9	9	6	9	115 40	14 14	11.26	1.86
Couture de tapis	100 yards	4	6	4	4	22 30	3 6	2.42	0.71
Ecrous d'axe	100 séries de 400	1	11	2	11	400	2 42	40.00	0.50
Mouv^ts^ d'horlogerie	1,000	347	881	14	105	195	5 51	65,416.52	1,109.47
Jaquettes	12 douzaines	4	8	1	11	840	97 15	50.40	12.80
Corde (chanvre)	500 livres	7	8	4	8	562 30	3 32	95.52	0.60
Fil (coton)	100 livres	5	20	1	125	2895	39	86.85	1.80
Couteaux	une grosse	6	19	2	63	708	24 13	90.90	4.16
Enveloppes	100,000	4	19	4	29	434 40	31 33	22.61	4.29
Chiens de fusil	100	5	11	1	12	291 40	8 35	87.50	1.93
Tables	12	10	12	2	7	1380	720	427.66	204.16
Gants	une douz. de paires	2	12	1	10	360	8 6	4.80	1.07
Impression lithogr.	1,000 feuilles	3	5	18	29	281	5 40	132.47	1.34
Clous	2,0900	3	20	3	83	236 25	1 49	20.23	0.29
Epingles	12 paquets de 1 livre	17	10	17	16	140 55	1 33	5.32	0.25
Vis	10,	1	5	1	5	1250	0 18	130.20	0 97
Cigarettes	100,000	11	13	27	18	9.0 5	148 58	97.44	11.48
Papier peint	100 rouleaux	1	3	2	6	250	0 54	43.75	0.12

Discussion de la communication. — M. Waxweiler : Le développement du machinisme constitue en quelque sorte la trame de l'évolution économique de ce siècle : il serait intéressant, dès lors, de tenter de rattacher à la communication qui vient d'être faite l'étude des grands phénomènes, tels que les prix, l'intérêt, les profits, les salaires.

Les prix. — L'enquête ne fournit aucune indication directe ; il faudrait

savoir, notamment, dans quelle mesure l'introduction du machinisme a été, pour les divers produits, une cause prépondérante de la baisse des prix. Les divers éléments qui, en dehors de la production mécanique, ont pu avoir une influence sur cette baisse, font l'objet d'une discussion entre MM. Waxweiler, De Leener, De Raet, Boucher et Wathelet. Comme éléments, on cite d'abord les *matières premières,* dont les prix peuvent baisser par l'amélioration des transports (où le machinisme joue encore un grand rôle), par l'ouverture de nouveaux pays à la civilisation, par la découverte de nouveaux gisements, par la vente des sous-produits, par une utilisation plus complète de la matière première (dans l'extraction du charbon, par exemple). M. De Raet fait remarquer qu'il y a des courants inverses : l'augmentation de la rente, la rareté de certains produits par suite d'une exploitation peu rationnelle, du *raubbau,* de l'extermination de certains animaux (l'ivoire) ou de la destruction de certaines plantes (le caoutchouc). M. De Leener ajoute que tous les monopoles naturels ou de fait (les trusts) ont le même effet. — Comme second élément, il y a *l'amortissement du capital fixe.* Celui-ci étant devenu plus important par l'introduction du machinisme, l'amortissement doit naturellement être plus grand. M. Waxweiler appelle l'attention sur cette question d'organisation industrielle : vaut-il mieux avoir des machines qui durent longtemps ou un outillage mécanique moins coûteux, mais plus souvent renouvelé? MM. De Raet et De Leener se rallient à la deuxième solution : les progrès économiques sont très souvent entravés par un outillage suranné. M. Waxweiler montre que ce n'est point toujours l'opinion qui prévaut chez les industriels du continent, où l'on a souvent le culte des machines de longue durée. Il cite un article de l'*Engineering Magazine*, où l'on fait une étude comparative entre le matériel du continent et celui des Etats-Unis. — Divers membres dégagent le 3e facteur, que l'on doit considérer en faisant l'analyse des prix, à savoir les *frais généraux,* qui se décomposent en un grand nombre d'éléments influant sur le prix de revient : le salaire, qui a diminué par unité produite, les frais de représentation commerciale, l'organisation du courtage (comparer Schulze-Gävernitz, *La Grande Industrie),* les frais d'assurance qui ont également diminué par unité produite, le combustible, dont le prix a baissé par unité produite. Le personnel de direction, par contre, a augmenté.

L'intérêt. — Cette question soulève naturellement l'examen de la ***Thèse n° 3.*** Le machinisme, explique M. Wathelet, a eu pour conséquence la baisse de l'intérêt, car il a amené l'accumulation des capitaux. M. De Raet ne partage pas cette opinion : ne voit-on pas régulièrement renchérir le prix de l'argent dans les périodes de prospérité industrielle, c'est-à-dire quand le machinisme se développe? Il est également inexact de parler dans ce cas de l'accumulation des capitaux. Celle-ci se produit dans les temps d'inactivité industrielle et c'est alors que l'intérêt baisse. Il cite à l'appui de son opinion de nombreux faits tirés de la situation

actuelle de l'industrie. MM. De Dzierzbicki, Bosquet et Boucher sont du même avis. M. Waxweiler invite les membres à bien analyser le phénomène de l'intérêt pour mettre en évidence les facteurs qui ont pu l'influencer, il compare la situation de deux pays comme l'Autriche, peu industrielle, et les Etats-Unis où l'esprit d'entr prise est si intense. M. Furuya défend la même thèse que M. Wathelet : le machinisme augmente la production : en vendant ses produits, on a plus d'argent, dont on peut épargner une partie comme capital. En Amérique, le capital n'est pas encore suffisant, c'est ce qui explique le prix élevé de l'argent. D'autres membres font ressortir l'influence prépondérante de l'état social, du milieu, de la situation économique en général, sur le taux de l'intérêt.

Les Profits. — M. De Leener croit que les profits ont augmenté par la lenteur d'adaptation aux besoins du marché, la tendance au monopole. MM. Waxweiler et De Raet demontrent que les profits ont pu augmenter par la diminution des prix de revient. Mais les prix de vente ont une tendance à se rapprocher de ces derniers : on est conduit à l'uniformisation des prix de vente, à cause de l'organisation même de l'industrie. Dès lors, c'est « par en bas » que les prix baissent. M. Furuya croit que les profits ont diminué par l'effet de la concurrence. Cette opinion est combattue par plusieurs membres : le fer, le coke, les rails, le coton, la plupart des denrées de grand placement sont l'objet de trusts ou de syndicats, aussi bien en Amérique qu'en Europe, et notamment en Belgique. M. De Leener cite l'étude de M. Neymarck, qui a relevé les profits des chemins de fer français pendant un grand nombre d'années et qui conclut à une augmentation du profit. M. De Raet fait ressortir la difficulté d'une telle étude. Quel capital faut-il prendre pour établir le profit ? La valeur nominale de l'action ou la valeur en bourse ? Pour les valeurs de charbonnages, par exemple, faut-il, pour établir le profit, tenir compte de la valeur d'émission ou de la valeur cotée, qui s'adapte précisément au profit ? C'est là une question très importante. Certains socialistes, par exemple, ne veulent tenir compte que de la valeur d'émission ; cette question est étroitement liée à celle de la rente. M. Waxweiler conclut : Les profits ont-ils augmenté ou diminué depuis l'introduction du machinisme? en réalité, personne n'en sait rien; il est évident que si réellement l'on gagnait moins, on placerait de moins en moins ses fonds dans l'industrie et l'esprit d'entreprise diminuerait. Des auteurs croient que le profit a diminué : mais leur démonstration n'est pas concluante, parce qu'elle ne saurait l'être. En résumé, le profit résulte d'une course entre la concurrence et l'esprit d'invention. Il n'y a pas de limite au profit ; lequel des deux, du consommateur ou du producteur, est le plus avantagé? on ne saurait le dire.

Les salaires. — En rapport avec ce point, M. Piroton justifie la ***Thèse n° 6*** et rappelle comment le machinisme a favorisé la hausse des salaires. (Voir 1re séance du Séminaire.) M. Waxweiler ajoute à ces considérations

un exemple emprunté à un article tout récent des *Jahrbücher* du professeur Conrad, et qui montre l'influence du *Standard of life*, s'opposant à celle du machinisme : lorsqu'on introduisit la machine perforatrice dans les mines de charbon aux Etats-Unis, les ouvriers anglo-saxons de Pensylvanie furent remplacés par des Hongrois, des Polonais, des Slaves immigrés, à qui l'on pouvait payer de bas salaires, parce qu'ils avaient un niveau d'existence inférieur; aussi a-t-on assisté à un exode de tous les mineurs anglo-saxons vers l'Ouest. M. Waxweiler recommande la lecture du livre de M. Nicholson : *Effects*

Discussion des thèses. — *N° 1 :* voir la communication. — *N° 3* et *n° 6 :* voir plus haut. — *N° 5* et *n° 7* : sans discussion.

N° 8. — Par le machinisme, le travail qualifié tend à diminuer et le rôle de la trade-union devient de plus en plus prépondérant. Cette question donne lieu à un échange de vues entre MM. Waxweiler, De Leener et De Raet; M. Waxweiler demande si l'emploi des machines ne favorise pas la spécialisation des ouvriers, le « skilled labour ». MM. De Leener et De Raet montrent l'erreur de cette opinion assez courante; en fait, la grande division du travail a pour effet de décomposer le travail en un grand nombre de mouvements simples, qui sont accomplis d'abord par des outils, puis par des machines composées. Le machinisme tend à faire disparaître les métiers ou les spécialités de travail qui exigent un apprentissage de plusieurs années.

N° 2. — Certains membres font des réserves quant aux conclusions à tirer de la baisse du prix des denrées; la consommation peut être plus abondante; mais il faut tenir compte de la durée d'usage des objets consommés. Cette durée est-elle la même qu'il y a cinquante ans? L'étude comparative des budgets ouvriers permettrait seule de résoudre la question : encore faudrait-il suivre la marche de la consommation d'une population.

N° 4. —M. Waxweiler cite divers exemples, empruntés notamment à l'industrie textile; il emprunte à un tableau du livre de M. Hobson (*The Evolution of modern Capitalism*, p. 291), les chiffres suivants relatifs à l'Angleterre :

INDUSTRIES		1841	1891
Poterie	H	23,600	64,300
	F	7,400	23,800
Gaz, produits chimiques.	H	5,800	66,400
	F	300	6,300
Cuirs et peaux	H	31,600	59,100
	F	2,400	18,200
Bois et carrosserie	H	147,500	253,600
	F	4,900	23 300
Papier, revêtements, etc.	H	8,900	28,600
	F	3,200	34,200
Textiles, teinturerie	H	346,200	430,500
	F	257,600	585,600
Vêtement.	H	343,600	353,800
	F	177,200	681,300
Aliments, tabacs	H	82,700	173,100
	F	8,000	50,200
Instruments divers.	H	19,600	44,600
	F	800	5,500
Imprimerie, reliure	H	21,100	102,100
	F	1,800	19,100
TOTAL	H	1,030,100	1,576,100
	F	463,600	1,447,500

N° 9. — M. WATHELET justifie la phrase citée de Marshall; M. DE RAET n'est pas de cet avis : l'augmentation du capital fixe dépend d'une foule d'éléments autres que l'intérêt de l'argent, notamment des raisons techniques.

N° 10. — L'effet immédiat d'une hausse des salaires aux dépens des profits sera-t-il d'arrêter le développement du capital fixe? M. DE RAET montre que ce sera le contraire qui se produira, car on tâchera d'augmenter le machinisme pour contrebalancer le prix de la main-d'œuvre. C'est le secret de tous les progrès mécaniques, principalement en Amérique.

Thèse de M. Hisatsuma Furuya. — Le 15 décembre dernier, M. Furuya a présenté une thèse de doctorat devant l'Ecole des Sciences politiques et sociales, qui lui avait conféré déjà, après deux examens brillants, le titre de licencié en sciences politiques.

M. Furuya fut un des derniers étudiants qui bénéficièrent de l'enseignement de notre regretté maître Alphonse Rivier, et il passa devant lui l'examen de droit des gens, peu de jours avant sa mort. M. Furuya avait choisi. comme sujet de dissertation, le Parlementarisme japonais, sur lequel il présentait au jury un important travail.(*Système représentatif au Japon*, un vol., VIII et 262 pages. Bruxelles, Lamertin, 1899.) Il y avait joint les cinq thèses réglementaires sur des sujets variés : droit des gens, colonisation, économie politique et droit commercial.

Après un exposé oral assez étendu de sa thèse principale, le récipiendaire a répondu successivement aux objections que lui proposèrent M. le Président, comte Goblet-d'Alviella, MM. Errera et Hymans. La discussion fut animée, tant à cause de l'intérêt des problèmes politiques sur lesquels elle roulait que de l'à propos des ripostes du candidat. C'est au milieu des applaudissements d'un auditoire choisi que M. Furuya fut proclamé docteur, avec la plus grande distinction.

Le livre de M. Furuya fait honneur à l'auteur comme à l'Ecole, dont l'enseignement a porté là un excellent fruit. Il comprend quatre parties : la première est consacrée à une esquisse rapide de l'évolution politique du Japon, aux événements qui ont précédé l'introduction du régime constitutionnel et des institutions représentatives *(De l'Origine du Système représentatif au Japon)*; la seconde décrit les deux branches du pouvoir législatif dans leur anatomie *(De la Composition de la Diète japonnaise)*, tandis que la troisième en étudie la physiologie *(Du Fonctionnement de la Diète japonnaise)*; la quatrième, enfin, nous expose les vues personnelles de l'auteur, les réformes possibles à ses yeux, après un résumé de l'activité parlementaire, depuis la première réunion de la Diète, le 29 novembre 1890 (la Constitution avait été octroyée par l'Empereur le 11 février 1889), jusqu'au moment de la publication de la thèse *(De la Critique du Système représentatif au Japon)*.

En réalité, M. Furuya a étudié la vie parlementaire de son pays en même temps que sa Constitution. Il n'y a guère d'articles de celle-ci qui ne soit au moins effleuré, sinon examiné en détail. Si l'auteur avait ajouté à son livre de bonnes tables des matières, s'il avait mieux soigné ses divisions et facilité les recherches par des « manchettes », on se convaincrait aisément de la variété des sujets qu'il aborde et de l'étendue de son travail. Tel qu'il est, il constitue une contributon importante au droit constitutionnel comparé et, depuis le *Commentaire* classique du marquis Ito, traduit en anglais par l'auteur lui-même, nous ne connaissons aucun livre, en langue européenne, de la valeur de celui-ci sur le droit public du Japon.

Les questions d'organisation, d'application, qui nous font pénétrer dans le domaine toujours complexe du droit administratif, sont résumées clairement, avec indication du texte législatif ou de l'ordonnance impériale qui s'y rapporte; les discussions plus générales et d'ordre politique sont menées sobrement, avec de bonnes références de droit comparé, qui les mettent au point avec précision.

Enfin, le côté vivant des événements qui marquent la chute du *shogounat*, du *bakoufou* et du régime féodal en général, la restauration du pouvoir impérial effectif, avec, pour corollaire de ce double mouvement, l'établissement d'une constitution, que l'auteur rapproche à bon droit de celle du royaume de Bavière, tout cela nous intéresse et nous prépare à bien comprendre le chapitre si curieux où nous voyons défiler, dans leur succession, — rapide, ô combien! — les TREIZE sessions de la Diète, qui remplissent les neuf premières années du parlementarisme, avec leurs douze dissolutions et leurs cinq changements ou remaniements de cabinet.

L'impression que laisse le livre de M. Furuya est que le Japon réunit en lui des éléments de monarchie orientale, d'aristocratie moyen-âgeuse et de démocratie contemporaine encore incomplètement fusionnés. Mais les aptitudes politiques ne lui manquent certes pas et cela suffit à assurer son avenir. Quel est le pays d'occident qui résisterait, d'ailleurs, à une analyse aussi acerbe et dont les institutions n'ont pas leurs vices et défauts? Gardons-nous donc de jugements qui rappellent trop la fable de la paille et de la poutre!

Le style de M. Furuya est bon et net. Avec un peu plus d'usage de la méthode scientifique, du rappel des sources et de l'ordonnance dans le détail, il fera un publiciste excellent.

P. E.

Séminaire d'histoire et de géographie : *Rapport des travaux de l'année académique 1898-99.*

Encouragé par le succès de la session précédente, le Séminaire d'histoire et de géographie avait résolu de persévérer dans la méthode de travail adoptée antérieurement (1).

Dès les premières séances, les suffrages de la majorité de ses membres se portèrent sur l'étude du développement colonial des puissances européennes à l'époque moderne. Chacun des points que comporte la question devait être séparément traité au cours de conférences spéciales dont l'ensemble embrasserait le sujet choisi, sous tous ses aspects. MM. Ch. Pergameni et R. Van Malderghem exposèrent respectivement l'état de la science géographique avant et après les découvertes de Christophe

(1) Voir *Revue de l'Université*, n 6, p. 476, année 1898-99.

Colomb. Ces deux conférences, synthétisant les grandes explorations, révélatrices d'un monde nouveau qui signalèrent les XVe et XVIe siècles, permirent aux membres du Séminaire de se faire, avant d'entrer dans le détail de leurs études, une idée claire et nette de la situation de l'Europe vis-à-vis de ces terres nouvelles qui venaient de lui être révélées et des rapports naturels qui devaient forcément les unir. Une causerie toute théorique de M. F. Somers, sur les principes de la colonisation, compléta l'introduction.

M. R. Brigode consacra ensuite une étude aux colonies espagnoles d'Amérique, en s'attachant surtout à faire ressortir le régime auquel elles furent soumises et les conséquences que devaient avoir pour la mère-patrie ce protectionnisme à trop courte vue, dégénérant bientôt en insupportables monopoles. Au cours d'une séance suivante, M. A. Mahy présenta au Séminaire une analyse de l'ouvrage du prof. J. Seeley : *Expansion of England.*

Pour des raisons indépendantes de la volonté, le sujet primitivement choisi dut être abandonné vers le milieu de la session. Des conférences qui puisaient dans leur diversité même un élément d'intérêt nouveau occupèrent dès lors, jusqu'à la fin de l'année, l'activité du Séminaire. Citons la très originale causerie de M. le prof. P. Errera sur Sacheverell, la conférence de M. M. Huisman sur l'Humanisme en Alsace, les impressions de voyage au Sahara de M. le prof. Aug. Lameere, l'étude de M. J. Capart sur la vie et les mœurs de l'antique Égypte, d'après des monuments qui furent mis sous les yeux des membres du Séminaire, la causerie de M. Eug. Lameere sur les antiquités italiennes ainsi que les aperçus d'art et de civilisation étrusques par M. A. Mahy.

Les deux dernières séances du Séminaire furent consacrées à un travail original de l'un des membres, M. F. Defays, sur les essais de colonisation belge au XIXe siècle (1).

Le Séminaire eut encore le plaisir d'entendre différents comptes rendus de livres récemment parus. Citons, en ce sens, les analyses, par M. G. Bigwood, des ouvrages de M. Desmarez : *Evolution de la propriété foncière*, de M. le prof. Nys : *Recherches sur l'histoire de l'Economie politique*, de M. H. Vanderlinden : *Les Gildes marchandes au moyen âge.*

A. M.

—

Le futur Congrès d'histoire des Religions. — Parmi les Congrès qui se tiendront l'été prochain à l'occasion de l'Exposition universelle, il faut signaler le *Congrès international d'histoire des Religions* qui siègera à Paris du lundi 3 au dimanche 9 septembre prochain.

C'est la première fois que se réunira un Congrès de ce genre. On se rappelle qu'il aurait été question de convoquer à Paris pendant l'Expo-

(1) Voir *Revue de l'Université*, n°s 9 et 10, année 1898-99.

sition une nouvelle session du *Parlement des Religions*, qui a obtenu naguère un vif succès à Chicago. Mais l'atmosphère ambiante ne se prêtait guère à la réalisation d'un pareil projet. Il a été jugé préférable de se maintenir sur le terrain purement scientifique ou plutôt historique, où l'étude des phénomènes religieux a réalisé de si grands progrès depuis un demi-siècle.

La Commission d'organisation a pour président M. Albert Réville, le savant professeur d'histoire des religions au Collège de France. Parmi les vice-présidents figurent MM. Alex. Bertrand, Michel Bréal, Guimet, Maspers, Oppert et Senart. Les secrétaires sont MM. Léon Marillier et Jean Réville.

Le Congrès comprendra huit sections : I. Religions des non-civilisés, Religions américaines précolombiennes; II. Religions de l'Extrême-Orient; III. Religions de l'Égypte; IV. Religions dites sémitiques; V. Religions de l'Inde et de l'Iran; VI. Religions de la Grèce et de Rome; VII. Religions des Germains, des Celtes et des Slaves — Archéologie préhistorique de l'Europe; VIII. Histoire du Christianisme.

La Commission a déjà reçu plus de cent cinquante adhésions. De nombreux savants tant étrangers que français ont promis leur concours. On connaît les ressources que la capitale de la France offre pour l'étude historique et archéologique des religions — depuis le musée Guimet, consacré aux religions de l'Orient, et le musée d'ethnographie du Trocadéro, jusqu'aux magnifiques collections du Louvre, sans compter les restitutions et les exhibitions spéciales qui seront organisées dans les différents départements de l'Exposition universelle.

Les adhésions peuvent être adressées directement aux secrétaires du Congrès, à la Sorbonne, Paris. — La cotisation est fixée à un minimum de dix francs; elle donne droit à l'entrée des séances, aux comptes rendus et aux publications, aux réductions sur les billets de parcours, etc.,

Toutes les communications destinées au Congrès doivent avoir un caractère historique et doivent être transmises aux secrétaires avant le 1er juillet 1900.

LES " GIFFORD LECTURES ,,

et le cours de M. Tiele, à Édimbourg (1)

PAR

LE COMTE GOBLET D'ALVIELLA
Professeur à l'Université de Bruxelles.

—

L'Angleterre a toujours occupé le premier rang dans les études relatives à l'histoire générale des religions et, sur ce terrain, comme sur beaucoup d'autres, c'est surtout l'initiative privée qui y favorisa les progrès de la science. Après la fondation Hibbert, qui a développé cet enseignement à Oxford et à Londres, est venue la fondation Gifford en Ecosse. Par un testament daté du 21 août 1885, un éminent magistrat d'Ecosse, Lord Gifford, après avoir partagé entre sa famille la principale portion d'une fortune considérable, a laissé à l'Université d'Edimbourg 25,000 livres sterling (625 mille francs); aux Universités de Glascow et d'Aberdeen chacune 20,000 livres (500 mille francs); enfin à l'Université de Saint-Andrews 15,000 livres (375 mille francs), en vue d'organiser, dans chacune de ces institutions, une chaire destinée à " favoriser, avancer, enseigner et propager l'enseigne- „ ment de la théologie naturelle dans le sens le plus large du „ terme „.

(1) C.-P. TIELE. *Inleiding tot de Godsdienstwetenschap*, Van Kampen, Amsterdam, Eerste Reeks, 1897, 1 vol. in-8° de 276 pages. Tweede Reeks, 1899, 1 vol. in-8 de 247 pages. — Edition anglaise : *Elements of the Science of Religion*, Blackwood, Londres. Part I : *Morphological Religion*, 1897, 1 vol. in-8 de 309 pages — Part II : *Ontological Religion*, 1899, 1 vol. in-8 de 286 pages.

I

Les clauses dans lesquelles le testament développait et justifiait cette libéralité méritent d'être reproduites, au moins en partie, pour la lumière qu'elles jettent sur des dispositions d'esprit assez fréquentes dans l'élite intellectuelle de la race anglo-saxonne.

" Les fidéi-commissaires, y disait le testateur, devront s'inspirer des principes suivants :

„ 1° Le capital sera conservé intact... ;

„ 2° On pourra interrompre la série des cours, si c'est nécessaire, pour reconstituer, par l'accumulation des revenus, l'intégrité du capital...;

„ 3° Les titulaires des chaires seront désignés pour deux ans au moins, quatre au plus; nul ne pourra occuper la chaire plus de six années consécutives...;

„ 4° Les titulaires ne seront tenus à aucune profession de foi, à aucun engagement ou serment; ils peuvent appartenir à n'importe quelle Eglise ou même n'appartenir à aucune; ce qui est le cas de nombreux esprits sincères et élevés ; ils peuvent professer toute espèce de religion et même n'en professer aucune; ils peuvent être ce qu'on appelle des sceptiques, des agnostiques ou des libres penseurs, pourvu seulement que les autorités universitaires *(patrons)* aient pris soin de s'assurer qu'ils sont des hommes capables, aimant sincèrement et poursuivant sérieusement la vérité;

„ 5° Je désire que les titulaires traitent leur sujet comme une science strictement naturelle, la plus grande des sciences, voire, en certain sens, la seule science, celle de l'Être infini, — en dehors de tout recours à une révélation exceptionnelle ou soi-disant miraculeuse. — Je désire qu'elle soit envisagée exactement comme l'astronomie et la chimie. J'ai indiqué, en définissant l'objet de ces conférences, l'aspect général que personnellement je désire leur laisser, mais les professeurs ne sont soumis à aucune restriction dans le développement de leur thème; par exemple, ils peuvent discuter librement (et il est bon qu'on le fasse) toutes les conceptions humaines relatives à Dieu ou à l'Infini, leur origine,

leur nature, leur validité; si l'homme peut avoir de pareilles conceptions; si Dieu est limité, ou de quelle façon; et ainsi de suite; car je suis persuadé que rien que de bon ne peut sortir d'une discussion libre;

„ 6° Les cours seront publics, c'est-à-dire ouverts non seulement aux étudiants de l'Université, mais à tout le monde, sans immatriculation; car j'estime que le sujet devrait être étudié et connu par tous ceux qui reçoivent ou non un enseignement universitaire. Je pense qu'un pareil savoir, s'il est réel, est à la base de tout bien-être *(that such knowledge, if real, lies at the root of all well-being)*. En dehors de leurs conférences publiques, je conseille aux professeurs de tenir une classe spéciale à l'usage des étudiants, en y appliquant les procédés ordinaires, avec examen et thèse.

„ 7° Quant au nombre des conférences, je crois qu'il doit être laissé à l'appréciation des titulaires; toutefois, je ne pense pas que le sujet puisse être traité, même *in abstracto*, en moins de vingt leçons, et il peut comporter maintes fois ce nombre;

„ 8° Les autorités peuvent utiliser la part de revenus qui ne serait pas employée, si elles le jugent convenable, à subsidier la publication des conférences, en tout ou en partie (1). „

Avec un pareil capital mis à leur disposition, on comprend que les quatre universités d'Ecosse n'ont eu aucune difficulté à attirer dans les nouvelles chaires les savants les plus réputés d'Angleterre. En 1896, l'Université d'Edimbourg s'est même adressée à l'étranger pour obtenir le concours de M. C.-P. Tiele, professeur d'histoire et de philosophie de la religion à l'Université de Leyde.

Personne, sur le continent, ne méritait mieux que M. Tiele l'honneur d'une pareille invitation. L'éminent professeur, qui enseigne l'histoire des religions à Leyde, depuis 1877, est un de nos contemporains qui ont le plus contribué à enrichir et à populariser cette branche relativement récente des recherches historiques. En dehors de sa compétence spéciale, pour ce qui concerne les croyances des peuples sémitiques, il est peut-être le savant

(1) *Extracts from the Trust, Disposition and Settlement of the late Adam Gifford* dans le tome I des *Gifford Lectures*, de M. MAX MULLER, pp. VIII à XII. Londres 1889.

qui possède aujourd'hui le plus à fond l'histoire générale de toutes les religions civilisées, anciennes et modernes. J'ajouterai que la sûreté de méthode et la largeur de vues, auxquelles nous ont habitués ses ouvrages antérieurs, le rendaient particulièrement apte à aborder le double sujet qu'il a traité devant le public d'Edimbourg : la morphologie et l'ontologie de la religion.

II

On peut dire que la Science des Religions comporte trois subdivisions :

I. L'histoire des religions (y compris la description des religions qui n'ont pas d'histoire, c'est-à-dire les croyances des non civilisés, auxquelles il convient d'ajouter les renseignements fournis par le folk-lore).

II. Les déductions tirées de ces matériaux, relativement à la nature, à l'origine et au développement de la religion. Cette seconde partie embrasse : 1° la morphologie; 2° l'ontologie (ou plutôt la psychologie) de la religion.

III. Les conclusions qu'entraînent, dans le domaine de la religion, notre façon de concevoir l'homme et l'univers. C'est à cette " théologie „ rationnelle qu'il convient de réserver le nom de philosophie de la religion.

Il est regrettable qu'en traitant la seconde subdivision, M. Tiele n'ait pas donné à son œuvre le titre de " *Principes* „ plutôt que d'*Eléments*. Les " Principes de la Science des Religions „, ce sont précisément les conclusions que celle-ci déduit des matériaux qui lui sont fournis par l'étude de l'homme et de ses manifestations religieuses, collectives ou individuelles. La dénomination d'Eléments devrait être réservée à un exposé objectif des phénomènes religieux, historiquement conçu, en dehors de toute spéculation sur les lois qui en régissent l'origine ou le développement.

Cette observation nous semble d'autant plus justifiée que M. Tiele a déjà produit antérieurement un ouvrage renfermant les véritables " Eléments „ de la Science des Religions. Il s'agit du volume qu'il a publié, il y a une vingtaine d'années, sous le titre de

Geschiedenis van den Godsdienst tot aan de Heerschappij der Wereldgodsdiensten (traduit en français sous le titre de *Manuel de l'Histoire des Religions*, 2e édit. Paris 1886).

Malheureusement, la modestie de l'auteur l'a toujours empêché d'apprécier le service que cette publication a rendu à l'histoire des Religions. Trop sensible peut-être à des critiques qui portaient non sur le détail, mais sur le plan même de l'ouvrage et qui ne tendraient rien moins, si on devait les prendre à la lettre, qu'à rendre impossible une histoire générale des religions, il a renoncé à publier des nouvelles éditions de son manuel et, dans une de ses Gifford Lectures, il n'hésite pas à se gausser d'un brave écrivain allemand, qui, dit M. Tiele, " a formulé toute une philosophie de la religion, en cherchant exclusivement ses matériaux historiques dans un résumé que j'ai publié il y a des années, *simple esquisse sans lumière, ni ombres, en tout cas sans couleur, laissant libre jeu à l'imagination du philosophe* „.

M. Tiele nous permettra ici de le défendre comme lui-même. Le petit volume, qu'il traite si dédaigneusement, est un chef-d'œuvre d'érudition, de perspicacité et de méthode, qui ne sera pas dépassé ; non seulement il a rendu et peut rendre encore d'inappréciables services aux gens du monde, aux étudiants, voire aux " philosophes „, en leur fournissant une vue succincte, en même temps que complète et précise, des principales religions historiques, mais encore, comme résumé et source de références, il a sa place marquée sur la table de quiconque s'occupe, à un point de vue quelconque, de l'histoire du développement religieux. On ne peut songer à le refaire ; pour le compléter, il n'y aurait qu'à le mettre au courant des dernières découvertes et de quelques récentes controverses, à y étendre un peu la partie consacrée aux croyances des non civilisés et à y ajouter un aperçu de l'histoire du christianisme; modifications qui seraient aisées à l'auteur. Espérons qu'il reviendra, à cet égard, sur sa détermination de nous en refuser une édition nouvelle.

En attendant, l'éminent professeur, reprenant la question, au point de vue morphologique, dans la première série de ses conférences d'Edimbourg, expose que toutes les religions se rattachent à deux types principaux : les religions de la nature et les

religions éthiques (ou réformées). La variété la plus basse, parmi les religions de la nature, c'est l'animisme, où l'homme projette, dans tous les corps qu'il s'imagine doués de vie, un esprit qui diffère du sien simplement en puissance. Au-dessus de l'animisme se place le spiritisme, c'est-à-dire la croyance que les esprits ne sont pas indissolublement liés à des corps et qu'ils peuvent vivre d'une existence indépendante. Le progrès du spiritisme sur l'animisme, c'est qu'il conduit à admettre la supériorité de l'esprit et même à l'envisager comme la partie essentielle de l'être.

La religion a-t-elle partout traversé ces étapes inférieures? M. Tiele penche avec raison pour l'affirmative. Il insiste notamment sur ce point qu'on rencontre dans les manifestations de l'animisme le germe des doctrines et des institutions qui caractérisent les religions supérieures.

C'est dans la période de l'animisme que se forment les mythes ou plutôt les rudiments de la mythologie. Celle-ci n'atteint son plein développement que quand le polydémonisme devient polythéisme, c'est-à-dire quand les dieux se superposent aux esprits. Alors se constituent les panthéons nationaux, où l'animisme passe désormais à un rang secondaire, de compagnie avec le culte des esprits de la nature et des âmes des morts.

Les dieux, hiérarchiquement organisés sur le plan de la communauté humaine, s'anthropomorphisent rapidement et, par une conséquence naturelle, se distinguent de plus en plus par les qualités morales que l'homme apprécie chez ses semblables. On peut ainsi relever, dans le polythéisme, deux étapes successives: la période *thérianthropique,* où l'animalité se mêle à l'humanité dans la conception qu'on se fait des dieux, et la période *anthropique*, ou semi-éthique, dans laquelle l'élément moral apparaît juxtaposé à la conception théologique, sans être cependant incorporé dans la religion. Cette tendance éthique amène graduellement à répudier ou à allégoriser les actions les plus choquantes que les mythes traditionnels attribuaient aux dieux.

On arrive ainsi aux religions éthiques, qui, cette fois, ne se bornent plus à introduire la morale dans la religion, mais qui font de l'idéal éthique une émanation directe de la divinité. M. Tiele soutient que l'origine des religions éthiques procède "invariable-

ment„ d'une réforme intentionnelle, voire d'une véritable révolution religieuse, qui se donne pour une révélation divine et suppose l'existence réelle d'un réformateur individuel. Celui-ci, qui est à la fois le produit de son milieu social et le promoteur d'une orientation nouvelle, commence par grouper autour de lui un petit nombre d'adhérents : là est l'origine des Églises. Celles-ci peuvent devenir des institutions d'État; mais, à la différence de ce qui se passe dans les cultes de la nature, elles ne coïncident jamais complètement avec les limites de l'État et elles s'ouvrent aux étrangers qui embrassent leurs doctrines. De là leur caractère universaliste.

Le développement des religions ne s'est pas opéré partout d'une façon uniforme; il a suivi des lignes de direction qui varient surtout, d'après M. Tiele, suivant que les peuples ont adopté, dans leur conception du divin, un idéal *théocratique,* à la façon des Sémites, ou un idéal *théanthropique,* à l'instar des Aryens. La théocratie, ce sont les dieux envisagés surtout dans leur grandeur, leur puissance, leur supériorité; la théanthropie, dans ce qu'ils ont de commun avec les hommes.

La seconde forme nous donne la notion de la paternité divine, la limitation du pouvoir divin, tantôt par les puissances du mal (dualisme), tantôt par l'idée de destin (fatalisme) ou de loi (légalisme); la théorie des incarnations et des apothéoses; une certaine familiarité dans les relations entre hommes et dieux; enfin les tentatives individuelles pour s'assimiler à la divinité. — La première comprend l'omnipotence absolue de la divinité; l'idée de transcendance excluant celle d'immanence; la notion de création remplaçant celle de filiation ou d'émanation; la révélation des ordres divins par l'inspiration prophétique et les miracles; enfin toute une série de rites impliquant le sacrifice de ce que l'homme possède de plus cher. — Ces deux principes tendent à se développer jusque dans leurs conséquences extrêmes qui sont : pour la théanthropie, l'alternative entre la déification de l'univers et l'athéisme; pour la théocratie, l'annihilation de l'individu devant la divinité. Mais, partout où ces deux formes de religion viennent en contact, il s'établit une réaction salutaire, ou plutôt une transaction, voire un croisement, qui corrige leurs

exagérations respectives ou plutôt qui les unit toutes deux dans une synthèse supérieure. C'est là, notamment, ce qui, d'après l'auteur, a assuré la vitalité du zoroastrisme et du christianisme.

Reprenant une thèse favorite d'Hégel et de von Hartmann, M. Tiele fait, en outre, ressortir que la plupart des religions historiques représentent le développement d'une idée directrice. Ainsi le culte de l'ancien Égypte reflète, en premier ordre, la notion de la Vie éternelle; les cultes mésopotamiens, celle de l'Inscrutabilité divine; le judaïsme, celle de la Sainteté; le zoroastrisme, celle du Devoir basé sur une association d'efforts entre l'homme et la divinité; le Brahmanisme, celle de l'Infini; le Bouddhisme, celle de la Rédemption; le paganisme grec, celle de la Beauté et de l'Humanité, le paganisme romain, celle de l'Organisation sociale, enfin le christianisme, celle de la Réconciliation entre les antinomies de la vie religieuse. Toutes ces idées ont fini par réagir l'une sur l'autre et chaque religion a ainsi apporté sa pierre au développement de l'édifice (1).

Peut-on déduire de ces faits une loi générale du développement religieux?

L'auteur réfute l'opinion de ceux qui placent le progrès religieux dans la prédominance exclusive de l'élément éthique ou de l'élément spirituel. Il montre que la morale, comme l'art, la philosophie, la civilisation, ont leur sphère distincte de la religion. Celle-ci est quelque chose d'autre et de plus qu'une simple éthique; elle répond à des aspirations que, seule, elle peut satisfaire.

---

(1) Cette conclusion rappelle le beau passage des Hibbert Lectures de M. Max Muller, qui décrit les fondations de la cathédrale de l'avenir « où les sectateurs de chaque religion apporteront chacun le meilleur de leur héritage : l'hindou, son scepticisme inné pour ce monde, sa foi inextinguible en un autre; le bouddhiste, sa vision d'une loi éternelle, sa soumission à cette loi, sa douceur, sa pitié; le musulman, le sérieux de son âme; le juif, son attachement, dans les bons et dans les mauvais jours, à ce Dieu unique, qui aime la justice et dont le nom est : *Je suis;* le chrétien, enfin, ce qui vaut mieux que tout, l'Amour de Dieu, de quelque nom que vous l'appeliez : l'Infini, l'Invisible, le Père, le Moi suprême qui est au-dessus de tout et en tout; l'Amour de Dieu, se manifestant par l'amour de l'homme, l'amour des vivants, l'amour des morts, l'amour qui vit et ne meurt pas ». *(Origine et développement de la Religion, etudiés à la lumiere des religions de l'Inde.* Paris 1879, septième leçon.)

D'autre part, sa fonction n'est pas de supprimer les légitimes satisfactions des sens, mais de maintenir l'harmonie entre les besoins de l'esprit et ceux du corps; son développement est intimement lié à celui qui s'opère dans les autres branches de l'activité humaine. D'où ces corollaires : Une religion qui se met en hostilité avec la civilisation se condamne à périr ou du moins à priver ses adhérents des avantages du progrès général. D'autre part, une civilisation qui prétend se passer de l'élément religieux bientôt s'arrête ou décline. Ainsi le veut l'unité de l'esprit humain.

Une autre loi générale, qui trouve son application dans le développement religieux, c'est que l'isolement est une cause d'arrêt, la pénétration réciproque, une source de progrès. Dans la religion, le contact et la concurrence des idées mènent à l'assimilation des meilleurs éléments en présence. D'où ces conséquences :

1° Une religion atteint un degré de développement d'autant plus élevé qu'elle est plus susceptible de s'ouvrir aux éléments progressifs d'autres cultes;

2° Le développement religieux trouve son meilleur auxiliaire dans la liberté d'expansion accordée aux manifestations les plus diverses de la religion.

M. Tiele aborde ici de front la question de savoir comment concilier la continuité du développement religieux avec l'intervention des réformateurs individuels.

fait-il observer, ont leur origine immédiate dans l'initiative d'un individu. Mais ces progrès n'auraient pu se réaliser, si l'influence de ces initiateurs n'avait trouvé un terrain tout préparé parmi leurs contemporains et eux-mêmes, du reste, sont, dans une certaine mesure, le produit de ce qu'il y a de meilleur dans les tendances de leur temps.

Quant à l'objection que le développement religieux se compose d'une série de développements isolés, sans autre lien entre eux que la juxtaposition ou la succession historique, il réplique que ces solutions de continuité sont purement apparentes; que chaque religion a ses racines dans celles qui l'ont précédée; que les cultes, en disparaissant, transmettent à leurs successeurs leurs éléments les plus vivaces; qu'en réalité, les religions se remplacent, mais la religion persiste et progresse.

En résumé, la *Morphologie* de M. Tiele représente une tentative des plus heureuses pour faire rentrer le développement religieux dans les cadres généraux de l'évolution. A la vieille formule de l'école hégélienne : thèse, antithèse et synthèse, qui nous donne la loi du progrès par voie de réaction, il substitue la loi formulée par Herbert Spencer pour tous les ordres de phénomènes : homogénéité, hétérogénéité, équilibre.

Les religions qu'inspire l'animisme sont, dit-il, d'une monotonie désespérante dans leurs manifestations chaotiques. Au-dessus de ce fond indéterminé, les religions nationales présentent des organismes nettement diversifiés, dont les caractères spécifiques s'accentuent avec les progrès de la civilisation. Mais, peu à peu, surgit un mouvement en sens inverse, qui tend à l'unité par des méthodes diverses, s'appliquant aux rites aussi bien qu'aux doctrines. — Et ce qui est vrai des religions considérées dans leurs relations entre elles, l'est également de leurs rapports avec l'art, la philosophie, la science, la morale, la politique.

Ici également, la confusion des débuts fait place à une différenciation croissante, où ces divers objets de l'activité sociale se développent d'une façon originale, souvent en rivalité et en lutte les uns avec les autres, mais pour tendre finalement à la coopération et à l'équilibre. Quant au ressort qui produit ce double mouvement: d'une part la multiplication des variations collectives ou individuelles, d'autre part la tendance à établir l'unité interne de toutes ces manifestations variées, — il n'est autre, d'après M. Tiele, que le progrès de " la conscience religieuse dans l'individu „ *(religieus zelfbewustzijn)*.

Le développement religieux est encore loin d'avoir atteint son dernier terme. " Même ceux, écrit l'auteur, qui sont convaincus, comme moi, que l'Evangile, sainement compris, renferme les principes éternels de la vraie religion, peuvent concevoir que, côte à côte avec les religions éthiques actuelles, et probablement de leur sein, surgiront d'autres cultes qui rendront à ces principes meilleure et plus complète justice et qui manifesteront peut-être un caractère différent. „

Ces conclusions sont encourageantes pour ceux qui croient à l'avenir de la religion et qui, dans leurs aspirations intimes, ne

l'isolent ni de la science ni de la liberté. Certes, ce n'est pas nous qui contrediront l'auteur, quand il affirme que le développement de la Religion s'est déroulé dans un sens progressif et que ce progrès n'a pas encore dit son dernier mot. Toutefois, nous nous demandons si, par une réaction naturelle contre les dépréciations systématiques de l'idée religieuse, il n'a pas quelque peu versé dans l'excès contraire. Sans doute, il ne dissimule pas les maux infligés à l'humanité par certaines déviations ou même certaines exagérations des éléments qui constituent la religion. Mais le lecteur superficiel pourrait lui reprocher de n'insister que sur les beaux côtés ou du moins les côtés utiles de tout ce qui rentre dans le domaine des manifestations religieuses. Ainsi le fétichisme, qu'il attribue au désir d'avoir le dieu à notre portée, est présenté non comme une dégénérescence, mais comme une transition nécessaire; les sacrifices humains ne doivent être envisagés que comme un acte de piété rudimentaire; les premières prétentions des prêtres à la domination universelle prouvent que l'élément religieux devient plus conscient de sa dignité et plus soucieux de son indépendance, etc. Quelques ombres de plus au tableau n'auraient fait que mieux ressortir la justesse du point de vue général.

III

La Morphologie des religions, telle que l'entend M. Tiele, ne fait rentrer dans le champ de notre observation que le cours du développement religieux; elle ne résoud pas la question des origines. " Celle-ci, dit-il, est purement psychologique, absolument indépendante des recherches sur la plus ancienne forme de religion. „ De là sa seconde série de Conférences sur l'Ontologie religieuse, où il recherche non plus comment s'est développée la Religion, mais d'où elle procède, tant chez l'homme cultivé que chez l'homme primitif.

Voici la thèse qu'il développe à cet égard dans le second volume :

La Religion commence par une " émotion „ *(aandoening)*. Toute émotion comprend trois éléments : 1° une prédisposition plus ou moins inconsciente; 2° une impression produite par une action du dehors; 3° la perception consciente de cette impression. En reli-

gion, la prédisposition c'est un besoin d'équilibre, d'harmonie, de paix, entre les aspirations de notre nature intime et les conditions du milieu externe.L'impression venue du dehors, c'est la conscience des limitations que le monde impose au développement des facultés individuelles.La conception qui en résulte, c'est l'idée d'un pouvoir qui serait illimité et que l'homme aspire à s'assimiler.

L'élément essentiel et permanent de la Divinité, c'est donc la notion d'un pouvoir surhumain (c'est-à-dire soustrait aux limitations de la personnalité humaine). Cependant l'homme ne peut se représenter ce pouvoir que par des analogies tirées de sa propre expérience. De là la croyance à une certaine identité de nature entre la Divinité et ce qu'il y a de meilleur dans l'homme.

Toute religion comprend trois parties essentielles : une théologie (doctrine concernant la divinité), une anthropologie (théorie des rapports entre l'homme et ses dieux) et une sotériologie (mise en pratique de ces rapports, en vue d'assurer le salut de l'individu).

Le culte implique qu'on croit à la réalité de la communion entre l'homme et la divinité. Son élément le plus répandu est la prière, qui suppose toujours un Être capable de l'entendre et de l'exaucer. La prière est généralement accompagnée d'offrandes ou de sacrifices, tout au moins avec une portée symbolique. Quant aux Églises, ce sont des associations qui répondent au besoin instinctif de mettre en commun les aspirations identiques de l'esprit humain.

Tout en offrant des points de contact avec la Philosophie, l'Art, la Science et la Morale, la Religion a une sphère différente, en ce que seule elle peut assurer " la réconciliation de l'homme avec le monde et avec la vie par l'établissement de relations normales avec la Divinité „.

Nous n'avons aucune objection à faire à cette thèse dans ses grandes lignes. Mais comporte-t-elle assez de développements pour justifier un cours de dix leçons, formant un volume de 286 pages? C'est une question que nous sommes forcés de poser, quelle que soit notre admiration pour le talent et la science de l'auteur.

Les *Lectures* de cette seconde série renferment des passages, aussi bien écrits que bien pensés, qui exhibent au plus haut degré la pénétration et la largeur de vues habituelles de M. Tiele; mais, prises isolément, elles constituent des dissertations plutôt que des

démonstrations, et, dans leur ensemble, elles paraissent manquer de l'enchaînement rigoureux qui ajoute tant à la valeur de la série précédente.

C'est surtout le cadre qui manque de netteté. L'auteur revient à plusieurs reprises sur les mêmes idées. Après avoir exposé non sans abondance, dans les cinq premières lecons, quelles sont les bases psychologiques de la théologie et de la sotériologie, il reprend le sujet, dans les trois dernières, sous forme d'une enquête sur l'essence de la religion, son origine et sa place dans la vie de l'esprit, sans motiver ce recommencement autrement que par des distinctions, — un peu subtiles, nous semble-t-il, si nous les avons bien saisies, — entre le point de savoir " comment l'homme devient religieux „ et celui de savoir " comment la religion naît en lui „.

On peut se demander jusqu'à quel point l'éminent professeur de Leyde, — si net, si sobre, si lucide, si méthodique, lorsqu'il se maintient sur le terrain de l'histoire, — ne s'est pas laissé entraîner, du moment où il est entré dans le domaine de la philosophie, par l'habitude, encore si répandue dans les pays germaniques, de mettre au service d'idées originales et même hardies des procédés et des phraséologies qui se prêtent mal à l'utilisation de matériaux nouveaux. En d'autres termes, est-il possible aujourd'hui de rechercher les origines psychologiques de la religion sans recourir sans cesse au concours de l'ethno-psychologie, et, si l'*Ontological Religion* de M. Tiele nous donne l'impression de manquer un peu de " corps „, ne serait-ce pas surtout parce qu'il s'est trop abstenu de demander à l'etat mental des peuples situés au bas de l'échelle l'explication indirecte des faits que nous restons impuissants à atteindre, par l'observation directe, dans la psychologie de l'homme primitif? Sans doute, il ne faut pas imiter certains anthropologues français qui se bornent à rechercher dans les religions supérieures les conceptions rudimentaires des religions les plus basses et qui s'imaginent ensuite avoir saisi l'ensemble du développement religieux.

Mais il est non moins dangereux d'approcher les religions inférieures du point de vue des religions supérieures ou même d'exprimer les conceptions des premières à l'aide de termes créés

pour l'usage des secondes. N'est-ce point, par exemple, provoquer la confusion que d'appliquer à des croyances de sauvages des expressions telles que : " besoin de rédemption „, " doctrine de salut „, " conscience de l'Infini „, " communion avec la Divinité „, etc.?

Prenons les bases psychologiques de l'offrande. Que nous enseigne l'ethnographie? Le sauvage voit dans ses dieux des puissances, quasi-humaines par les traits de caractère, surhumaines par l'étendue du pouvoir. Or, que fait l'homme, à ce niveau mental, pour obtenir les faveurs des puissants en chair et en os, chefs ou sorciers? Il leur adresse une demande avec force flatteries et, d'ordinaire, y ajoute un présent ou leur fait une promesse. Pourquoi en agirait-il autrement avec des puissances qu'il considère comme des chefs ou des sorciers agrandis? — M. Tiele préfère définir ce qu'il appelle la racine des cérémonies sacrificatoires, comme " la soif d'une communion durable avec la puissance surhumaine dont l'homme est forcé de reconnaître l'existence par un postulat rationnel, dont la sublimité a été conçue par son imagination, à laquelle il se sent intérieurement apparenté et avec laquelle il tend de plus en plus à s'identifier, dans les limites où c'est humainement possible ! „

Ailleurs, voulant établir que le désir de s'unir à la divinité existe déjà *en germe* au début de l'évolution religieuse, — ce qui est très exact —, il décrit de la sorte l'état religieux du sauvage : " Lui aussi regarde son dieu comme l'être le plus élevé qu'il puisse concevoir; le Seigneur et Maître auquel appartiennent toutes ses possessions; qu'il aime par dessus toutes choses, bien que terrifié par son pouvoir mystérieux; qui remplit toutes ses pensées, gouverne toutes ses actions et domine toute sa vie „. — On aurait peine à s'imaginer, si l'auteur ne prenait soin de nous en avertir, qu'il a en vue le naturisme et le spiritisme, même en leurs formes les plus rudimentaires!

Cette mise au second plan de l'ethnographie, chez un savant d'une compétence aussi universelle que l'auteur, est d'autant plus étrange que les conclusions de cette science, concernant le fondement des religions, se rapprochent singulièrement des siennes. Il traite de négative et même d' " irréligieuse „ la thèse

qui rattache l'idée de divinité à l'extension abusive de la personnalité humaine, dans les temps où l'homme attribue à toutes les forces externes une intelligence et une volonté taillées sur sa propre nature. Il oublie comment tout au moins Herbert Spencer et son école admettent que, derrière cette illusion, réside une " âme de vérité „, fondement permanent et général de la religion, c'est-à-dire la croyance que " le pouvoir qui se manifeste dans la conscience est simplement une forme différemment conditionnée du pouvoir qui se manifeste à travers la nature „. N'est-ce pas dans l'admission d'un principe analogue que M. Tiele lui-même place la source première de la Religion ?

Ces critiques d'une portée générale ne doivent pas nous faire méconnaître que le second volume de M. Tiele renferme des aperçus originaux et des thèses parfaitement à leur place dans une étude psychologique de la Religion. Je citerai notamment son esquisse des rapports entre la Religion d'une part et la Philosophie, la Littérature, l'Art, la Science et même la Politique. Tout en défendant énergiquement l'autonomie de la première, il se refuse à tenir les seconds pour des simples dérivés de la Religion. La philosophie, fait-il observer, n'est qu'un exercice des facultés rationnelles; la mythologie qu'une sorte de philosophie primitive. La littérature, la poésie, l'écriture même, ont été mises au service d'idées profanes, dès l'époque la plus ancienne où nous les trouvons utilisées par la religion. Il n'est pas jusqu'à l'architecture qui n'ait été appliquée aux habitations et aux forteresses, avant de l'être aux temples. D'où il conclut que la Religion ne peut pas être regardée comme la mère de la civilisation, mais qu'elle procède de la même source, qui est la personnalité humaine, et qu'elle fournit un stimulant nouveau à toutes les autres branches de notre activité. Bien plus, il estime que les conquêtes de la science et de la liberté ne peuvent nous être garanties que si elles conduisent à un renouvellement de la Religion. Cette manifestation nouvelle de la vie religieuse, — écrit-il en terminant, — " la science des Religions est impuissante à la produire, mais elle peut paver la route qui y conduit, en retraçant l'évolution de la Religion, en expliquant ses caractères essentiels et en montrant où il faut chercher ses origines „.

Les " Gifford Lectures „ nous ont déjà valu, avant les conférences de M. Tiele, les quatre beaux volumes de M. Max Muller : *Natural Religion* (1888), *Physical Religion* (1890), *Anthropological Religion* (1891) et *Psychological Religion* (1892). — Parmi les cours qui sont encore à publier, il en est un dont l'apparition est attendue avec une légitime impatience : c'est celui que M. Edw. B. Tylor a donné à l'Université d'Aberdeen. M. Tylor a publié, il y a quelque trente ans, un ouvrage, *Primitive Culture,* qui a révolutionné la science et qui est resté classique pour quiconque aborde les problèmes de l'ethnographie religieuse. Depuis lors, toutefois, l'auteur n'a plus produit que des articles de revue et quelques notices dans les annales des sociétés savantes. Il n'en a pas moins poursuivi ses études ethnographiques avec un zèle qui ne s'est pas ralenti et c'est ce qui nous rend particulièrement désireux de connaître les conclusions générales qu'a pu lui inspirer la suite de ses recherches.

LE DROIT PÉNAL ANGLO-INDIEN

PAR

H. SPEYER

Avocat

Docteur spécial de la Faculté de Droit.

L'étude du droit romain est un des éléments essentiels de toute éducation juridique, non seulement à raison des qualités intrinsèques de ce droit, mais aussi parce qu'en s'infiltrant dans la législation de la plupart des peuples civilisés, il est devenu un fait historique d'une importance capitale.

De même, le droit pénal anglais mérite d'attirer l'attention des juristes, parce qu'il constitue aujourd'hui la base des systèmes répressifs en vigueur dans presque tous les États de l'Union américaine du Nord, au Canada, dans toutes les colonies anglaises de l'Australie, dans une partie de l'Afrique méridionale et dans l'immense Empire britannique des Indes.

Parmi les soixante-dix ou quatre-vingts versions de ce droit, qui s'étend sur les cinq parties du monde et qui régit actuellement plus de trois cent millions d'hommes, aucune n'a une histoire plus curieuse que celle dont nous nous proposons de retracer à grands traits les étapes principales.

*
* *

Pendant les premières années de ce siècle, toutes les forces de l'Empire britannique furent absorbées par la guerre contre Napoléon.

Les péripéties de ce formidable duel, les dangers pressants auxquels il fallut parer ne permirent pas aux hommes d'État anglais de s'occuper de réformes intérieures.

D'ailleurs, les excès dont la Révolution française fut le prétexte avaient jeté un certain discrédit sur ceux qui se réclamaient des idées libérales et facilité le maintien au pouvoir du parti tory, dont les principes autoritaires semblaient imprimer à la résistance nationale plus de force et plus de cohésion.

Mais, dès la chute définitive de Napoléon, la situation commença à changer.

Les nécessités de la lutte n'exigeant plus une discipline aussi comprimante, et les soucis de la situation internationale n'absorbant plus, d'une manière exclusive, l'attention publique, l'opinion ne tarda pas à réclamer l'adoption de mesures libérales.

Cette évolution, lente au début, alla bientôt s'accélérant, grâce aux fautes du gouvernement conservateur.

Celui-ci, pour enrayer la terrible crise économique provoquée, tant par les sacrifices que la guerre avait exigés que par l'introduction rapide du machinisme et la réouverture des marchés internationaux, établit une échelle mobile de droits protecteurs qui fit hausser le prix du pain et rendit ainsi la misère publique plus intense encore.

Enfin, l'anodine Révolution de juillet, en effaçant les derniers souvenirs de la Terreur, facilita singulièrement la naissance d'un des mouvements populaires les plus profonds qui aient agité l'Angleterre depuis 1688.

Tout était d'ailleurs à faire, mais les revendications populaires se cristallisaient, pour ainsi dire, autour de l'idée de la réforme électorale, qui apparaissait, non sans raison, comme le préambule nécessaire de toutes les réformes ultérieures.

Aussi, lorsqu'après une lutte mémorable, le roi parvint à arracher à la Chambre des lords le vote du bill de Lord John Russel, l'Angleterre entra résolument dans la voie féconde que lui traçaient les chefs du parti libéral (1832).

Tour à tour, l'esclavage fut aboli dans les colonies, des lois protégeant le travail des enfants furent votées, pour la première fois des crédits furent accordés à l'enseignement public, l'admi-

nistration municipale fut réorganisée, la réforme du droit pénal fut entreprise.

L'état de celui-ci constituait un véritable scandale. Sans doute, la législation réellement féroce du XVIIIe siècle avait été quelque peu atténuée dès le commencement du siècle; mais, malgré les efforts de Sir Robert Peel, des prescriptions d'une telle sévérité subsistaient encore, qu'en 1827, le Parlement n'hésita pas à voter, à titre de réforme, une loi punissant de mort le vol d'un cheval ou d'une pièce de bétail (1).

Au surplus, il régnait en ce domaine une effrayante confusion, qui rendait la nécessité d'une réforme plus urgente encore.

Le droit criminel anglais consistait, en effet, en une multitude de statuts écrits (fort anciens pour la plupart), qui se superposaient sans ordre ni méthode sur les principes de la " common law „, elle-même fort complexe, et le tout formait un fouillis inextricable, n'ayant d'autre caractère commun qu'une sévérité draconienne.

Cette situation paraissait d'autant plus anormale que, sur le continent, la Révolution venait de faire accomplir au droit pénal des progrès gigantesques et que, dans le monde anglo-saxon lui-même, un mouvement scientifique d'une incontestable intensité se dessinait en faveur de la codification et de la réforme de la législation criminelle.

Les travaux de Bentham, les leçons d'Austin, les écrits de Romilly et les rapports de l'Américain Livingstone avaient si profondément ébranlé l'opinion, que l'activité du législateur se porta vers la revision de la législation pénale, aussitôt que les absorbants débats du " Reform bill „ lui en laissèrent le loisir et, dès 1833, une grande commission fut chargée de préparer la refonte et la codification du droit pénal entier (2).

---

(1) Sir JAMES FITZ JAMES STEPHEN : *History of the criminal Law of England*, t. I, p. 473.

(2) Cette Commission déposa, de 1834 à 1845, une série de rapports qui constituent des documents de la plus haute importance pour l'histoire du droit criminel anglais.

En 1845, une nouvelle Commission lui succéda avec des pouvoirs plus étendus encore, et ses travaux aboutirent à l'élaboration d'un projet complet de revision.

Grâce aux longueurs de la terrible procédure parlementaire anglaise, ce projet ne put être discuté dans son entièreté, mais d'importantes réformes partielles

L'idée d'une grande réforme criminelle étant ainsi dans l'air, l'attention publique ne tarda pas à se préoccuper de l'épouvantable anarchie juridique qui sévissait aux Indes (1).

Absorbée par des préoccupations d'un ordre plus matériel, la Compagnie à charte, qui y exerçait des pouvoirs souverains, n'avait jamais prêté grande attention à l'organisation légale de ses domaines.

Ses premières possessions, acquises au XVIIe siècle, avaient consisté seulement en quelques comptoirs, qu'elle s'était fait concéder par les souverains locaux dans un but purement commercial.

En théorie, la Compagnie était donc dans la situation d'un simple locataire, mais comme ses agents ne furent jamais soumis à l'autorité ou à la juridiction des princes indigènes et comme ils jouissaient, en fait, d'une sorte d'exterritorialité, il fallut bien accorder à la Compagnie, tout au moins à l'égard de ses serviteurs, certains pouvoirs judiciaires, qui ne furent d'ailleurs jamais bien définis.

Peu à peu les possessions de la Compagnie s'étendirent, elle créa pour leur défense une force armée et lorsqu'au XVIIIe siècle, le vaste empire mongol commença à s'effriter dans l'anarchie sous l'effort de la renaissance hindoue, la Compagnie se trouva être la puissance organisée la plus redoutable de tout le Bengal et même de l'Inde entière, après que les victoires de Clive eurent anéanti la suprématie française.

Rien n'eut été plus facile pour la Compagnie que de rejeter, à ce moment, les derniers vestiges de la suzeraineté mongole, qui ne s'exerçait plus d'ailleurs que par l'intermédiaire du Nabab de Moorshedabad, mais elle recula devant les responsabilités et les

---

furent votées et, notamment en 1861, une série de lois (appelées *Criminal Consolidation acts ou Graves acts*) mit un peu d'ordre dans la législation pénale du Royaume et lui fit subir, en même temps, de bienfaisantes modifications.

Enfin, en 1878, le gouvernement, sous l'inspiration de Sir James Stephen, tenta une dernière fois de faire adopter une loi codifiant le droit pénal entier; il échoua comme précédemment.

(1) Pour l'histoire des institutions anglaises aux Indes, voyez H. COWELL, *History and Constitution of the Courts and legislative authorities in India.* (Calcutta, Spink and C, 4e édition)

charges de l'acquisition de la souveraineté, qui eut pu nuire à ses intérêts commerciaux.

Il en résulta qu'une population de plusieurs millions de sujets subissait la rapacité des agents d'une société commerciale, toute puissante en fait, mais n'ayant aucune des responsabilités du pouvoir, sans autre protection que la souveraineté purement nominale du Nabab, qui lui-même était à la solde et à la merci de la Compagnie des Indes.

Pareille situation ne pouvait se prolonger : les agents de la Compagnie, échappant à la fois à la juridiction du prince, dont ils reniaient la compétence, et à l'autorité de la Compagnie, armée de pouvoirs insuffisants, pressuraient les indigènes d'une manière scandaleuse à leur profit personnel. Cependant les caisses de la Compagnie se vidaient, le désordre régnait dans l'administration, des tentatives de rébellion se produisirent, lorsqu'enfin le comité directeur, craignant une catastrophe, chargea Clive de retourner aux Indes pour rétablir l'ordre dans ses domaines (1).

Celui-ci comprit qu'une anarchie pareille ne pouvait cesser que par l'adoption d'un principe juridique quelconque, mais, reculant de nouveau devant l'acquisition de la souveraineté, il prit un moyen terme et se fit vendre par l'empereur Mongol un démembrement de la souveraineté, connu dans le langage administratif indien sous le nom de Dewanny (1765).

La possession du Dewanny, sous la suzeraineté du Nabab, conférait à la Compagnie le droit de rendre la justice civile et de percevoir les impôts; mais celle-ci, toujours soucieuse d'intervenir le moins possible dans la vie indigène, n'exerçait ses pouvoirs que par l'intermédiaire d'agents asiatiques. Néanmoins la qualité de Dewan, jointe à l'occupation militaire effective, suffisait pour donner une base légale ou tout au moins l'apparence d'une base légale à l'autorité de la Compagnie qui, vis-à-vis des indigènes, reposa longtemps sur la fiction de cette souveraineté dédoublée, mi-partie *de facto*, mi-partie *de jure*.

A l'égard des Européens, la Compagnie se fit également concéder par le gouvernement britannique des droits plus étendus

(1) Voyez l'admirable description de la situation des Indes à cette époque dans l'essai consacré par Macaulay à Clive.

de sorte que vers le milieu du XVIIIe siècle, la situation juridique des possessions anglaises de l'Inde pouvait se résumer ainsi :

Dans les trois grandes villes ou Présidences (Calcutta, Bombay, Madras), la présence d'une nombreuse colonie anglaise avait fait créer des tribunaux anglais, dont la juridiction s'étendait sur tous les Européens résidant aux Indes, quel que fût le lieu de leur domicile. Ces tribunaux appliquaient également le droit anglais aux indigènes qui résidaient dans les limites des villes présidentielles. Dans tout le *mofussil* ou plat pays, la justice était rendue par des fonctionnaires indigènes, sous la surveillance des agents de la Compagnie.

Pendant des années, ces deux systèmes juridiques se développèrent parallèlement.

Dans le mofussil, ce développement se manifesta par l'intervention toujours plus active des agents européens, d'abord dans l'administration de la justice civile, puis dans la direction de la justice criminelle ou Nizamut.

Dès 1769, on nomma des inspecteurs européens, puis on créa des comités de surveillance, ensuite des fonctionnaires européens furent chargés d'assister aux audiences des tribunaux supérieurs, ces tribunaux supérieurs furent réformés à leur tour; d'autres essais encore furent tentés, mais l'énergie de Warren Hastings elle-même échoua devant une tâche qui était probablement impossible : infuser une vie nouvelle à des institutions qui étaient mortes.

Enfin, en 1790, le gouverneur général Lord Cornwallis, comprenant qu'il était impossible de continuer à administrer la justice par l'intermédiaire d'indigènes incapables de remplir cette mission, édicta une série de règlements qui forment encore la base de l'administration indienne actuelle.

Tout le mofussil, c'est-à-dire toutes les possessions de la Compagnie à l'exception des trois grandes villes où résidaient d'importantes colonies européennes, fut divisé en districts; dans chaque district un magistrat anglais rendait la justice sous la surveillance de tribunaux d'appel supérieurs et avec l'aide de conseillers indigènes, qui disaient le droit applicable aux différentes

catégories de justiciables, suivant la race ou la religion à laquelle ils appartenaient respectivement.

Le droit pénal indigène était, dans la plus grande partie de l'Inde, le droit pénal mahométan que les conquérants Mongols avaient fait prévaloir depuis longtemps sur le droit pénal hindou (1).

Il était à la fois extraordinairement cruel, vague et compliqué et les juristes indigènes qui assistaient les juges anglais basaient souvent leurs avis sur une connaissance insuffisante des sources, qui consistaient simplement d'ailleurs dans les écrits de certains commentateurs du Coran.

Mal éclairés, les magistrats britanniques s'égaraient aisément dans les pièges que leur tendait la savante casuistique orientale, ou bien s'ils parvenaient à pénétrer le sens des textes sacrés, bien souvent ils devaient reculer devant leur application, ne pouvant accorder la sanction de leur autorité ni aux privilèges que ce droit (imposé par des conquérants à des vaincus) accordait aux sectateurs du Coran, ni aux abominables cruautés qui y foisonnaient.

Pour motiver leurs décisions, les juges anglais avaient alors recours à quelque expédient et invoquaient tantôt de vagues principes de droit naturel ou d'équité, tantôt de soi-disant principes fondamentaux de la loi anglaise, tantôt enfin les instructions du gouvernement, et ils en arrivaient ainsi à modifier profondément, mais arbitrairement, le sens des lois qu'ils étaient chargés d'appliquer.

Enfin, dans certaines provinces, le droit pénal mahométan était remplacé en tout ou en partie par des règlements émanant directement de l'administration des Indes.

Ce droit local anglo-indien créé par les agents de la Compagnie à l'usage des indigènes était lui aussi fort insuffisant et fragmentaire. Il se composait exclusivement d'une série de prohibitions édictées sans ordre ni méthode par les autorités locales, au fur et à mesure que les besoins s'en étaient fait sentir et les peines qui sanctionnaient ces défenses étaient souvent d'une sévérité dra-

(1) Pour l'histoire du droit criminel aux Indes, voyez STEPHEN, *op. cit.*, t. III, chap. 23.

conienne; les principes généraux faisaient complétement défaut et seule l'administration de la Présidence de Bombay avait essayé, mais en vain, de donner à sa législation un caractère un peu moins empirique.

Le développement des tribunaux anglais, ayant juridiction sur les sujets européens et les villes de présidence, présenta les mêmes difficultés; après plusieurs mesures moins radicales, le Parlement vota, en 1773, la création à Calcutta d'un tribunal royal, entièrement indépendant de la Compagnie et lui conféra le droit d'appliquer autant que les circonstances le permettraient, la procédure et la législation en usage devant la Cour du banc du Roi.

Cette tentative, connue sous le nom de Regulating Act, échoua lamentablement, car la Cour ne tarda pas à entrer en lutte violente avec les autorités de la Compagnie et il fallut voter, sous le nom de " Settlement „, une loi nouvelle limitant les pouvoirs de ce tribunal.

D'autres essais encore furent tentés, mais le génie anglais répugnant aux réformes radicales, à chacun de ces changements on laissait subsister quelque vestige du système antérieur, qui venait compliquer encore le fonctionnement de l'organisation nouvellement adoptée.

De plus, deux autorités différentes, dont les droits respectifs étaient mal définis, le Parlement et la Compagnie n'avaient cessé de légiférer simultanément; la fiction de la suzeraineté indigène n'avait pas encore complètement disparu; les gouvernements locaux, installés par la Compagnie à Bombay, Calcutta et Madras, promulguaient des règlements applicables seulement dans des parties déterminées de leurs territoires et dans tout le mofussil les magistrats, sous prétexte d'appliquer le droit indigène, agissaient à peu près à leur fantaisie.

Il régnait donc en toute matière une confusion extraordinaire et les juges de la Cour supérieure de Calcutta dépeignaient la situation dans les termes suivants :

" Dans les circonstances actuelles, personne ne peut se former
„ une conviction ni prononcer un jugement, qui ne puisse être atta-
„ qué avec chance de succès par ceux qui ont intérêt à en con-
„ tester le bien fondé.....

„ Il y a dans notre législation des actes du Parlement votés „ spécialement pour les Indes, il y en a d'autres dont on ne peut „ dire s'ils sont applicables aux Indes en tout ou en partie; il y a „ le droit coutumier anglais et la Constitution anglaise dont l'ap- „ plication aux Indes est, à bien des points de vue, plus obscure „ encore; il y a le droit et les usages mahométans, les textes „ sacrés, les lois et les usages hindous, des chartes et des lettres „ patentes de la Couronne, des règlements édictés par le gouver- „ nement de l'Inde, les uns en vertu d'actes du Parlement, „ d'autres en vertu des pouvoirs propres de la Compagnie ou des „ droits qu'elle a hérités des souverains indigènes; quelques-uns „ de ces règlements doivent être enregistrés par la Cour suprême, „ pour d'autres, cette formalité est inutile ; quelques-uns d'entre „ eux ont force obligatoire dans l'Inde entière, la plupart ne sont „ applicables qu'à une province ou une ville déterminée; il y a „ des instructions des gouvernements locaux et des circulaires de „ la Haute Cour civile et de la Haute Cour criminelle; des traités „ conclus par la Couronne, des traités conclus par la Compagnie „ et en outre on invoque des principes tirés du droit public euro- „ péen ou du droit des gens, en les modifiant plus ou moins „ arbitrairement sous prétexte de les adapter aux nécessités „ sociales de l'Inde (1).„

Cette situation finit par émouvoir les pouvoirs publics en Angleterre même et, en 1833, le Parlement qui, nous l'avons vu, venait d'entrer dans la période des fécondes initiatives, profita de l'occasion que lui offrait le renouvellement de la Charte pour opérer une véritable révolution dans l'organisation juridique de l'Inde.

L'État racheta les derniers monopoles de la Compagnie et celle-ci, renonçant à tout caractère commercial, n'eut plus à s'occuper que du gouvernement de ses vastes domaines; mais, en même temps, une clause spéciale fut insérée dans la Charte nouvelle, déclarant qu'il y avait lieu de procéder à une refonte générale de la législation indienne.

Pour accomplir ce travail colossal, des pouvoirs législatifs net-

(1) Voyez COWELL, *op. cit.*, p. 68.

tement définis et s'étendant sur l'Inde entière furent accordés au Gouverneur général et à son Conseil, qui devait comprendre dans l'avenir un juriste étranger au service de la Compagnie (1).

C'est à Macaulay qu'échut l'honneur d'occuper le premier le poste de conseiller légal du gouvernement des Indes (2).

Au moment de sa nomination, il s'était déjà fait une brillante réputation d'écrivain et d'historien; de plus, membre du Parlement, il avait siégé avec honneur dans les conseils de la Couronne; mais comme législateur et comme juriste, il n'avait pas encore été appelé à donner la mesure de sa valeur.

Il avait fait, il est vrai, des études juridiques et appartenait nominalement au barreau, mais, dans un pays où l'enseignement du droit est essentiellement pratique, il n'avait jamais exercé la profession, préférant consacrer tous ses loisirs et le meilleur de ses forces à l'étude de l'histoire, des lettres et de la politique.

D'autre part, sa connaissance de l'Inde ne pouvait guère être profonde (3).

Sans doute, il avait fait partie depuis 1832 comme membre d'abord, puis comme secrétaire du Comité de surveillance délégué par le gouvernement britannique auprès de la Compagnie et, en cette qualité, il avait pris part à la Chambre des Communes à plusieurs grands débats sur les questions intéressant les Indes (4). Sans doute, la lutte qu'il soutint pour l'abolition de l'esclavage l'avait initié à certains aspects de la vie orientale et l'admirable culture générale qu'il s'était forgée lui permettait d'en apprécier les conditions générales d'existence avec une largeur de

---

(1) Précédemment, ce conseil se composait exclusivement des hauts fonctionnaires de la Compagnie.

(2) Sur Macaulay, voyez spécialement TREVELYAN : *Life and Letters of Lord Macaulay*.

(3) Il importe de remarquer que ses magistrales études sur Clive et Warren Hastings sont postérieures à son retour des Indes, puisqu'elles datent respectivement de 1840 et de 1841.

(4) Jusqu'en 1858, le gouvernement britannique n'intervenait d'une manière permanente dans les affaires de la Compagnie que par l'intermédiaire d'un Comité de surveillance aux pouvoirs peu étendus.

vues que d'autres n'auraient acquise qu'au prix d'une longue expérience.

Mais il n'avait jamais habité les Indes et comme l'étude scientifique de ces pays était à peine entamée, malgré son intense activité intellectuelle, il n'avait pu, faute de documents, se familiariser avec les détails d'existence de ce mystérieux empire, qu'il ne connaissait donc que par une pratique purement administrative de deux ans à peine.

Pourtant, dès son arrivée, il dut se mettre à l'œuvre.

Le gouvernement anglais, en déclarant qu'il y avait lieu de procéder à une refonte générale de la législation indienne, n'avait pas spécifié dans quel ordre ce travail gigantesque devait être entrepris, mais il semble avoir été entendu par tous que c'était la législation criminelle qui devait, en tout premier lieu, faire l'objet de l'examen des réformateurs.

Rien de plus naturel d'ailleurs. L'administration de la justice pénale intéresse directement le maintien de l'ordre public et de la sécurité générale, et c'est en matière pénale aussi que la diversité des lois produit les effets les plus nuisibles, parce qu'elle affaiblit l'idée de la souveraineté elle-même. D'autre part, quelle que soit l'influence qu'un système pénal puisse exercer sur le développement moral et intellectuel d'un peuple, on peut le modifier plus aisément que la législation civile, qui régit directement les grandes institutions sociales, telles que le mariage, les successions, la propriété foncière (1).

Enfin, l'ambiance des idées politiques anglaises, qui mettaient la réforme et la codification de la loi pénale au premier rang des revendications libérales, le mouvement scientifique créé sur cette question, tout en un mot, jusqu'à un timide essai de codification tenté précédemment dans la présidence de Bombay, engageait Macaulay à porter ses efforts d'abord de ce côté (2).

---

(1) Il est à remarquer que lorsque le Japon entra dans la voie des réformes législatives, il commença aussi cette évolution décisive par l'adoption d'un code pénal, calqué sur les codes européens. (Voir *Revue de droit international*, 1882, t. XIV, p. 490, article de M. Van Hamel.)

(2) En 1827, Mountstuart Elphinstone, gouverneur de Bombay, fit rédiger une sorte de manuel à l'usage de ses subordonnés qui, faute de mieux, s'en servirent longtemps en guise de code pénal. Voyez STEPHEN, *op. cit.*, t. III, p. 295.

Est-ce à dire que la tâche était facile? Loin de là, et, pour s'en assurer, il suffira d'exposer rapidement quelle était la nature du peuple pour lequel il s'agissait de légiférer, les conditions économiques et sociales dans lesquelles il vivait, le degré de développement moral et intellectuel qu'il avait atteint, ainsi que l'étendue des territoires à régir et la densité de leur population (1).

En 1834, les possessions de la Compagnie à Charte s'étendaient déjà sur la plus grande partie de la vaste péninsule qui va de la chaîne de l'Himalaya au cap Comorin, sans être pourtant aussi vastes que les domaines britanniques actuels. Elles ne comprenaient notamment ni le Punjab, ni la Birmanie (qui prolonge aujourd'hui la domination anglaise jusque sur la côte orientale de la baie de Bengal) et, de plus, les états simplement tributaires ou protégés, et conservant à ce titre une administration autonome, constituaient dans ces territoires des enclaves beaucoup plus importantes que celles existant aujourd'hui (2).

Il n'est pas possible de déterminer avec exactitude quel était, à cette époque, le nombre des sujets de la Compagnie, mais d'après la superficie de son empire et les chiffres recueillis depuis, il est permis de supposer que la population totale de ses domaines devait être d'environ cent millions d'âmes, c'est-à-dire qu'elle était sensiblement égale à l'évaluation généralement acceptée de la population de l'empire romain au IVe siècle de notre ère.

La similitude de ces chiffres n'est pas le seul caractère commun à l'empire romain et à l'empire indien.

Comme l'empire romain, l'Inde ne constitue ni une unité géographique, ni une unité ethnique, ni une unité religieuse et le seul lien qui relie les différents éléments dont elle est composée, c'est le lien purement artificiel de la suprématie politique anglaise.

Géographiquement, l'Inde, qui s'étend depuis les régions torrides de l'Équateur jusque bien avant dans la zone tempérée, comprend dans ses frontières les montagnes les plus élevées du

---

(1) Sur l'Empire des Indes anglaises, voyez spécialement l'ouvrage classique de Sir WILLIAM HUNTER : *The Indian Empire* et *The effects of the observation of India on Modern European thought*, par sir H. S. MAINE (Londres, 1875).

(2) La plupart des acquisitions territoriales faites depuis lors eurent lieu sous le gouvernement de Lord Dalhousie (1848-1856).

monde, de vastes deltas qui s'étalent au niveau même de l'océan et un énorme plateau central triangulaire, dont la pointe est formée par le cap Comorin.

Les populations qui habitent ces trois régions n'ont pas des origines communes et l'on reconnaît parmi elles quatre éléments ethniques bien distincts : les tribus appelées autochtones, c'est-à-dire les descendants des races qui habitaient la péninsule avant l'invasion aryenne ; les Aryens, c'est-à-dire les indigènes qui ont conservé dans toute leur pureté les caractères distinctifs de la première race conquérante ; les Musulmans et les indigènes dits Hindous.

Les autochtones et les Aryens sont comparativement peu nombreux, mais les éléments musulmans sont restés extraordinairement vivaces, depuis les grandes invasions mahométanes qui commencèrent vers l'an 1000, bien que la domination mongole n'ait jamais été complète et bien que son apogée, sous le règne d'Akbahr, au XVIe siècle, ait été en somme fort courte.

Mais la grande masse de la population est d'origine mêlée et forme ce que l'on appelle vulgairement la race hindoue. Elle compte dans son ascendance des éléments aryens et des éléments non-aryens et l'extraordinaire plasticité de sa religion et de ses institutions sociales lui ont permis d'absorber, ou tout au moins de voiler sous une apparente uniformité, tous les éléments disparates, mal définis ou hétérogènes que les autres groupements n'avaient pu s'assimiler (1).

Sur cette diversité géographique et ethnique, viennent se greffer tout naturellement de grandes différences religieuses, sociales, physiologiques et morales.

A première vue, deux grandes croyances, l'Hindouisme et le Mahométisme paraissent se partager exclusivement les popula-

(1) Le premier recensement sérieux eut lieu en 1872 et donna les chiffres suivants :

Non-aryens ou autochtones	17 1 2	millions.
Aryens purs	16	»
Mahométans	41	»
Hindous	111	»

soit un total de 186 millions pour l'Inde anglaise proprement dite et non compris les États tributaires.

tions, et déjà cette première division suffirait pour imprimer aux fidèles de deux religions aussi dissemblables une psychologie et des caractères bien distincts.

Mais à côté de ces deux religions principales, on trouve des Bouddhistes, des Sikhs, des Jains, des Parsis, des Juifs, des Chrétiens et enfin cette foule de croyances grossières, impossible à classifier, qui sont professées par les tribus les plus arriérées, perdues au fond des jungles, des forêts ou des gorges de l'Himalaya.

Enfin la plasticité de l'Hindouisme à laquelle nous avons déjà fait allusion, la facilité avec laquelle il absorbe les anciennes croyances et transige avec les nouvelles, l'absence dans cette religion de toute organisation hiérarchique lui permettent de se présenter à la fois sous une multitude d'aspects différents et de se rapprocher, par exemple, du paganisme de l'antiquité classique dans les provinces les plus reculées, tandis que dans les régions soumises directement à l'influence anglaise, il rappelle le paganisme fortement tinté de philosophie et de mysticisme qui précéda immédiatement l'avènement du Christianisme (1).

Cette même diversité se retrouve naturellement dans la principale institution sociale de l'Hindouisme : les Castes.

Sans vouloir rechercher s'il y eut un temps où la Société hindoue fut réellement divisée en quatre classes bien distinctes selon la conception brahmanique dans toute sa pureté, il est certain qu'il n'en est plus ainsi aujourd'hui : il existe actuellement dans les Indes des milliers de castes : les unes sont basées sur une similitude ethnique, d'autres sur une commune origine territoriale, d'autres encore sur une similitude professionnelle, enfin un grand nombre d'entre elles ont les trois bases à la fois.

En général, dit Sir H. S. Maine (2), chaque métier, chaque profession, chaque guilde, chaque tribu, chaque clan est en même temps une caste et les membres de chacune de ces castes n'ont pas seulement un culte spécial; souvent ils forment aussi un organisme industriel, charitable ou mutuel, contractent mariage

(1) Voyez H.-S. Maine : *The effects of observation of India on modern european thought* (Londres 1875), p. 17 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 19.

entre eux et vivent même en commun selon des rites particuliers.

Il y a donc là une nouvelle source de différenciations d'autant plus nombreuses que l'on retrouve parmi ces castes presque tous les genres connus d'institutions familiales : la polyandrie, la polygamie et la monogamie; la propriété sous ses formes primitives et dans ses stades les plus perfectionnés; des populations parvenues aux degrés les plus divers de civilisation et les types physiologiques et psychologiques les plus variés : rien ne ressemble moins au Bengalee intelligent, retors, menteur, lâche et débile que le montagnard sauvage, mais courageux et fidèle, de certaines races de l'Himalaya.

Ces brèves indications suffiront pour donner une idée des difficultés du problème que Macaulay avait à résoudre. Jamais législateur ne s'était trouvé aux prises avec une tâche plus redoutable, car il s'agissait de doter de lois pénales adéquates à ses besoins, non pas une communauté unique et homogène, mais une des agglomérations de communautés les plus vastes et les plus complexes que l'histoire du monde ait connues.

Macaulay s'attaqua à ce travail colossal avec une admirable audace. A peine débarqué (1834), il fit constituer une commission de quatre membres dont il accepta la présidence et, aidé de ces trois collaborateurs, il se mit immédiatement en devoir de jeter les bases d'une nouvelle législation pénale (1).

La voie à suivre semblait toute tracée.

Dans les trois grandes villes de Présidence, ne suffisait-il pas de maintenir en vigueur le droit criminel anglais, que l'existence d'une nombreuse colonie européenne y avait déjà fait adopter? Dans le Mofussil ou plat pays, la tâche paraissait évidemment plus complexe, sans nécessiter toutefois l'adoption de principes nouveaux; rien n'empêchait, en effet, de continuer à y laisser les différentes législations pénales indigènes à la base du droit criminel, sauf toutefois à perfectionner les procédés à l'aide desquels ces droits étaient déclarés et à mettre un peu d'ordre dans l'arsenal

(1) Sur le code pénal indien, voyez : *The indian penal code as originally framed* in 1837 (Madras, 1895. Higginbotham). HAMILTON, *The indian penal Code* (Calcutta, 1895. Thacker). STOKES. *The anglo-indian Codes* (Oxford, 1887).

juridique où les juges anglais puisaient les correctifs servant à atténuer les applications cruelles, injustes ou excessives de la loi mahométane.

Cette solution n'avait pas seulement l'avantage de la facilité; les traditions de l'empirisme anglais si rebelles à toute réforme radicale, les prudentes habitudes de l'administration des Indes, la colossale diversité régnant entre les populations indigènes qui avait toujours fait coexister des droits différents, tout, en un mot, commandait de laisser subsister les législations en vigueur et de ne pas courber des groupes sociaux si nombreux et si différents sous le joug d'une législation uniforme, forgée de toutes pièces par un théoricien.

C'est pourtant ce dernier parti qu'adopta la Commission sous l'inspiration de Macaulay et après trois ans d'efforts, elle soumit en octobre 1837, au Gouverneur général et à son Conseil, un projet fort complet de code pénal, destiné à être appliqué indistinctement à tous les habitants des possessions anglaises de l'Inde, quelles que fussent leur race, leur religion ou leur nationalité.

L'œuvre accomplie était immense et d'une admirable audace, non seulement parce que l'on proposait de substituer d'un trait de plume une législation territoriale à l'ancien système des droits personnels, mais aussi parce que le nouveau code constituait dans son ensemble une création originale, ainsi que l'on pourra s'en assurer à la lecture de la courte analyse que nous allons en donner ici.

Le projet de code pénal indien était divisé en vingt-six chapitres et contenait quatre cent quatre-vingt-huit articles.

Les quatre premiers chapitres traitaient des principes généraux et des peines, les chapitres V à XVII contenaient les dispositions relatives aux infractions contre l'État ou l'ordre public; le chapitre XVIII était consacré aux infractions contre les personnes, tandis que les chapitres XIX, XX, XXI et XXII s'occupaient de la répression des attaques contre les propriétés.

Enfin, dans le chapitre XXIII, la rupture méchante du contrat de louage de service était définie et punie, tandis que les chapitres XXIV, XXV et XXVI étaient consacrés respectivement aux infractions contre le mariage, à la diffamation, aux menaces et au chantage.

Cette division n'étant ni fort logique, ni fort scientifique, nous ne la suivrons pas et comme, d'autre part, nous ne pourrons entrer dans l'examen détaillé des dispositions individuelles du Code, nous nous bornerons à examiner d'abord les principes généraux sur lesquels il est fondé, puis la manière dont ces principes ont été mis en pratique, enfin la forme extérieure qui leur a été donnée.

Les auteurs du Code ne semblent pas s'être longuement préoccupés des questions théoriques auxquelles la science criminologique moderne attache tant d'importance ; la nature de l'infraction, le fondement du droit de punir, le troublant problème de l'imputabilité sont autant de points qui ne paraissent guère avoir fait l'objet de leur examen. Aussi, est-ce seulement par voie de déduction que l'on peut conclure que la théorie de l'expiation, celle de l'amendement et celle de la réparation sociale leur étaient également étrangères et que le principe de défense sociale, avec l'intimidation comme moyen, forme à lui seul la base du nouveau Code.

Celui-ci, sans adopter aucune classification générale des infractions, s'en tient à la conception purement abstraite du delit envisagé en lui-même et indépendamment de la personne de son auteur; il exige pour l'existence d'une infraction la réunion de deux éléments, l'élément matériel et l'élément moral. Mais, contrairement au Code français, auquel il a emprunté sa rudimentaire théorie de l'imputabilité (1), il ne contient pas de théorie générale établissant différents degrés d'intention criminelle pour diverses catégories d'infractions (2).

Ce n'est que dans la définition de chaque infraction que l'on trouve un mot indiquant la nature de l'élément moral exigé et la

(1) ART. 66 du projet : « Il n'y a pas d'infraction lorsque l'acte a été commis par une personne en état d'idiotie.

» Il n'y a pas d'infraction lorsque l'acte est commis par une personne en état de démence ou de delire. »

(2) Du moins, on n'en trouve trace ni dans le texte, ni dans le rapport préliminaire, ni dans les notes de Macaulay qui constituent les travaux préparatoires du Code), ni même dans les écrits des commentateurs.

Pour le rapport et ces notes, voyez : *The indian penal code as originally framed* (Madras, 1895).

plupart de ces mots sont eux-mêmes définis avec grande rigueur dans un chapitre dont il sera parlé plus loin.

Il ne faudrait pas conclure pourtant de l'absence d'une théorie générale de l'intention, que le Code n'attache que peu d'importance à l'élément moral de l'infraction. Au contraire, laissant parfois entièrement de côté le préjudice subi, le Code punit de simples fautes alors même qu'aucun dommage n'a été subi, frappant ainsi non le résultat de l'acte défendu, mais la négligence qui l'a fait commettre (V. art. 279 et suiv.).

C'est en vain aussi que l'on rechercherait dans le Code pénal indien des circonstances aggravantes générales : la notion de la récidive elle-même n'y figure qu'en ce qui concerne les infractions contre la foi publique et contre la propriété et encore la majoration de la peine est-elle, même en ces cas, purement permissive.

En matière de concours d'infractions, le Code pénal indien ne reconnaît que l'existence du concours idéal et adopte pour ce cas le système de l'absorption (art. 71). En cas de concours matériel, le Code ne met aucune limite au cumul des peines. L'article 112 spécifie même que, dans certains cas, le cumul est obligatoire.

Le Code pénal indien ne reconnaît non plus ni circonstances atténuantes ni excuses générales; seules les causes de justification font l'objet d'un chapitre spécial intitulé " des exceptions générales , (le chapitre III).

Ces causes de justification, presque identiques à celles admises par notre législation, sont la démence, le jeune âge, l'ivresse involontaire, l'erreur de fait, l'ordre de l'autorité, la contrainte, le consentement de la partie lésée, la légitime défense, l'absence de préjudice dans la plupart des cas (1).

(1) On sait avec quelle véhémence la presse anglaise attaqua l'arrêt par lequel le Conseil supérieur du Congo, constitué en cours de justice, acquitta le lieutenant Lothaire, poursuivi pour avoir fait exécuter le traitant Stokes.

Dans ces conditions, il n'est pas sans intérêt de signaler les articles 77 et 78 du Code pénal indien, qui consacrent formellement le principe sur lequel l'arrêt en question est basé.

ART. 77. — N'est pas une infraction l'acte accompli par un juge agissant dans l'exercice de ses fonctions en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi ou *qu'il croit de bonne foi lui être conférés par la loi.*

ART. 78 — N'est pas une infraction l'acte accompli en vertu d'une décision ou

Il convient de remarquer toutefois que la légitime défense a reçu une définition excessivement large et qu'elle comprend notamment *toutes* les attaques contre la personne et presque toutes les attaques contre la propriété, pourvu que la défense opposée n'ait pas provoqué la mort de l'assaillant (art. 96). Macaulay dans ses notes (1) a soin de justifier ces articles en faisant valoir qu'ils ont pour but de réagir contre la lâcheté et l'apathie d'une grande partie des populations indiennes, qui se laissaient piller et maltraiter par des bandes organisées de malfaiteurs, sans opposer la moindre résistance.

Des raisons spéciales peuvent aussi être invoquées en faveur de l'article 95, qui sanctionne le principe " de minimis non curat prætor „ en spécifiant qu'un fait qui par définition tombe sous l'application de la loi, n'est pas une infraction si le préjudice est si minime que l'homme ordinaire ne s'en plaindrait pas. Cet article avait pour but de mettre un frein à la mauvaise habitude de certaines classes d'indigènes, qui portaient contre leurs ennemis les accusations les plus futiles dans l'espoir de leur nuire.

La définition de la tentative donnée par le Code pénal indien (art. 511) paraît fort large à première vue, mais la doctrine et la jurisprudence ayant décidé que de simples actes préparatoires ne tombaient pas sous le coup de la loi, l'effet de cette disposition doit être assez semblable, dans la pratique, à celui de l'article correspondant du Code pénal belge.

Contrairement à celui-ci, le Code pénal indien contient une clause générale punissant la tentative d'une peine égale à la moitié de celle qui frappe le délit consommé.

Les articles relatifs à la participation reproduisent, en substance, les principes consacrés en cette matière par le droit pénal anglais, principes qui ne diffèrent pas d'ailleurs essentiellement de ceux admis par notre législation. Sur un point important pourtant, le code pénal indien a innové aux yeux de la loi anglaise : les personnes coupables d'avoir sciemment fourni aide et secours

---

sur l'ordre non périmé d'une cour de justice, même si cette cour de justice a outrepassé ses pouvoirs, *pourvu que l'auteur de cet acte ait cru de bonne foi que la cour agissait dans la limite de ses droits.*

(1) *Op. cit.*, note B.

à des délinquants *après* l'infraction ne sont pas considérées comme complices, mais tombent sous le coup de dispositions spéciales.

En principe et sauf des exceptions assez nombreuses, le complice et l'auteur principal peuvent être frappés de la même peine (art. 109); seule la provocation non suivie d'effet est punissable de peines moindres (art. 115 et suiv.) et le code pousse la sévérité jusqu'à punir ceux qui cherchent à dissimuler les projets criminels d'un tiers (art. 120).

A l'instar du droit anglais, le Code indien ne fait aucune application du principe de la prescription (1).

Les peines établies par le Code pénal indien sont la mort, la transportation, l'emprisonnement rigoureux ou simple, la confiscation des biens et l'amende.

Seuls l'assassinat, la haute trahison par rébellion à main armée et la tentative de commettre cette dernière infraction sont punis de mort, et l'article 54 permet au gouvernement de commuer d'office toute sentence capitale.

Etant donné l'état de la législation anglaise au moment où Macaulay rédigea son projet, cette modération dans l'emploi de la peine de mort constitue un phénomène remarquable.

La transportation vient immédiatement après la mort dans l'échelle des peines et Macaulay explique dans ses notes que cette peine doit être spécialement utile, à raison du caractère mystérieux que les indigènes lui attribuent. Le départ pour une destination inconnue, par des moyens de locomotion peu familiers aux indigènes, leur inspire, paraît-il, une terreur profonde; celle-ci serait considérablement atténuée par un retour ultérieur du relégué au milieu des siens; aussi, Macaulay conseillait-il de ne faire usage de la transportation que dans les cas de condamnation à perpétuité (2).

Il y a dans le Code indien deux espèces d'emprisonnement: l'emprisonnement rigoureux et l'emprisonnement ordinaire.

---

(1) Certaines lois spéciales fixent des termes prescriptionnaires pour quelques infractions peu importantes.

(2) Voyez *op. cit.*, note A.

Macaulay recommandait de courtes peines sous une discipline rigoureuse et exprimait l'avis qu'une réforme pénitentiaire, aggravant la sévérité du régime, permettrait de réduire considérablement la durée maxima des termes d'emprisonnement fixée dans le code à 14 ans (art. 432).

A ces peines privatives de la liberté se rattache une des rares exceptions qui fait fléchir le principe de la législation territoriale devant le droit personnel de certains citoyens.

Se basant sur les souffrances que l'emprisonnement inflige aux Européens lorsqu'il est subi dans un climat tropical, ainsi que sur la nécessité de maintenir avant tout le prestige de la race conquérante, Macaulay fit admettre qu'en cas de condamnation d'un prévenu de race blanche, la peine de l'emprisonnement simple serait remplacée par le bannissement et celle de l'emprisonnement rigoureux par la transportation dans une colonie européenne, suivie de bannissement.

On évitera ainsi, disait-il, d'offrir aux yeux des indigènes le spectacle pernicieux d'un membre de la race conquérante soumis à la discipline dégradante du bagne; on éliminera de la population européenne fixée aux Indes les éléments dangereux et on épargnera à des habitants des régions tempérées les tortures excessives de l'emprisonnement sous les tropiques (1).

Le principe d'un traitement de faveur pour les Européens, consacré par cette exception, a été maintenu dans la législation actuelle de l'Inde sous une forme légèrement modifiée (art. 56).

Seuls les crimes politiques les plus graves sont punis de la confiscation des biens: " Il peut être nécessaire, disait Macaulay, „ d'enlever aux ennemis de l'État les richesses à l'aide desquelles „ ils pourraient troubler de nouveau la paix publique. „

C'est peut-être dans les dispositions consacrées aux amendes que le code a adopté les principes les plus originaux.

Reconnaissant que l'amende à taux fixe constitue une peine très inégale en ce qu'elle écrase le pauvre sans frapper le riche, Macaulay adopta hardiment le système de l'amende indéterminée; de plus, il proposa de faire attribuer à la partie lésée, en

(1) Voyez *op. cit.*, note A.

guise de réparation civile, tout ou partie des sommes perçues.

Dans la liste des peines proposées par Macaulay ne figure pas la bastonnade ou le fouet; cette peine était pourtant en usage en Angleterre au moment où le code fut rédigé, mais, chose curieuse, elle venait d'être abolie aux Indes.

Macaulay justifie cette omission en invoquant contre les châtiments corporels les arguments classiques, trop connus pour que nous les reproduisions; mais l'expérience lui donna tort et, dès 1864, la peine du fouet fut rétablie dans la législation pénale de l'Inde.

La partie spéciale du code comprend d'abord une énumération détaillée des infractions contre la chose publique, les personnes et les propriétés, fort semblable à celle qui figure dans tous les codes européens et ensuite un petit nombre de dispositions relatives à des délits spéciaux aux Indes, tels que : la " dacoitee „ ou vol en bande et à main armée, le " thugee „ ou participation aux actes d'une secte d'étrangleurs professionnels, la " dhurna „, c'est-à-dire le fait de se laisser mourir de faim devant la porte d'un ennemi pour attirer sur celui-ci la malédiction divine.

En outre, certains chapitres sont traités avec plus de développements qu'ils n'en ont reçus dans les législations européennes; il se conçoit notamment que les dispositions punissant l'enlèvement de mineurs, la séquestration, la castration, les délits contre la santé publique et le libre exercice des cultes soient plus complètes dans le Code indien que dans nos lois, en raison de l'importance et de la fréquence d'infractions de ce genre dans un pays barbare, de mœurs sensuelles, de climat malsain, de foi ardente et de religions rivales (1). Mais le nombre de

(1) Il nous est malheureusement impossible de comparer les dispositions du code aux droits indiens préexistants, dont il ne reste plus que des traces confuses. Nous ignorons donc quelle attitude le gouvernement avait adoptée à l'égard de certaines pratiques, qui constituent des crimes aux yeux des Européens, mais qui présentaient, au contraire, un caractère religieux en Orient.

Nous savons seulement que, jusqu'en 1829, le gouvernement, sous prétexte de liberté religieuse, toléra ouvertement la plus abominable de ces coutumes : l'autodafé des veuves ou suttee. Dès lors, il est probable qu'à l'époque où Macaulay légiférait la castration, la prostitution religieuse des enfants, etc., ne constituaient pas encore des infractions. (Voyez LECKY : *Democracy and Liberty*, *op. cit.*, t. I, p. 535.)

dispositions qui diffèrent essentiellement des articles équivalents dans les codes européens est, somme toute, très minime et la plupart d'entre elles se rapportent aux faits portant atteinte à l'ordre des familles et à la moralité publique.

C'est ainsi que l'article 292 stipule, par exemple, que les dispositions punissant la vente et l'exposition d'écrits ou d'emblèmes obscènes ne pourront jamais être appliquées à des objets servant à l'exercice d'un culte. De même, l'article 494 déclare et, cela va presque sans dire, que le délit de bigamie ne peut être commis que par des personnes auxquelles la loi civile ne reconnaît pas le droit de contracter plusieurs mariages simultanés.

L'histoire des dispositions relatives à l'adultère est, à bien des points de vue, caractéristique de la législation anglo-indienne.

Dans le projet primitif du code, l'adultère ne figurait pas au nombre des infractions. Pour justifier cette omission, Macaulay, dans ses notes, invoqua non pas l'analogie du droit anglais, où l'adultère n'a jamais été un délit, ni la ressemblance du droit français où il l'est à peine, mais l'état des mœurs indiennes.

D'une part, dit Macaulay, aux yeux d'un grand nombre d'indigènes, l'adultère constitue un délit si grave qu'il ne peut être expié que par la mort; mais, d'autre part, un gouvernement civilisé ne peut admettre pareille férocité; dès lors, mieux vaut considérer l'adultère comme un fait immoral relevant seulement du domaine de la conscience, plutôt que d'infliger aux délinquants une peine qui serait jugée insuffisante par l'opinion publique.

Enfin, ajoute-t-il, la condition de la femme mariée est déjà si déplorable dans la société hindoue et mahométane, elle est soumise par l'époux à une sujétion si déprimante qu'il serait périlleux de renforcer encore l'autorité maritale, déjà si despotique, au moyen des sanctions de la loi pénale (1).

Ce raisonnement assez dogmatique ne fut pas ratifié lors de la promulgation définitive du code et l'article 497 actuel punit l'amant de la femme adultère d'une peine qui ne peut dépasser

(1) *Op. cit.*, note Q.

cinq ans d'emprisonnement rigoureux. L'épouse adultère échappe à toute répression, même comme complice.

Enfin, un chapitre spécial (chapitre XIX, articles 490 et suiv.) punit certaines violations méchantes du contrat de transport et du contrat de louage de service.

Macaulay fait observer avec raison que, dans un pays neuf, les risques de voyage par terre sont assimilables à ceux d'une expédition maritime et qu'il est juste, dès lors, d'accorder au maître, pour la sauvegarde de ses droits, une sanction plus efficace que celle que peut lui fournir le recours à la loi civile (1).

Telles étant les dispositions positives du code, examinons maintenant *comment* ont été exprimées les idées juridiques qu'il consacre.

Nous avons déjà dit que l'idée d'une codification du droit pénal anglais était dans l'air au moment où Macaulay présidait à la refonte de la législation indienne, mais il n'en est pas moins vrai que son code fut la première réalisation pratique de cette idée et qu'il constituait une innovation d'autant plus radicale que la forme employée différait profondément de celle en usage dans les statuts de la loi écrite anglaise.

Macaulay remplaça, en effet, par un système de chapitres, d'articles et de paragraphes emprunté aux codes continentaux, les absurdes formules juridiques des légistes anglais qui, jusqu'en 1850, étaient obligés de rédiger les lois les plus longues dans la forme d'un seul et unique membre de phrase (2).

Dans la rédaction du code, Macaulay fit usage des admirables qualités littéraires qui caractérisent son style, mais afin d'assurer aux dispositions pénales une lucidité et une précision exceptionnelles, il eut recours en outre à des procédés entièrement nouveaux dans la confection des lois.

Tout d'abord, il plaça à la base de son code une longue série de définitions, qui déterminent de la manière la plus minutieuse la signification exacte d'un grand nombre de mots (chapitre II).

---

1) *Op. cit.*, note P.

(2) Voyez sur la réforme dans la rédaction des statuts anglais STEPHEN, *Op. cit.*, t. III, p. 302.

En second lieu, il mit à côté des articles les plus importants et les plus compliqués des explications, qui complétaient et précisaient sa pensée et des exemples qui la revêtaient d'une forme tangible.

Enfin, les exceptions aux principes généraux ainsi exposés furent rattachées directement aux articles auxquels elles dérogaient, au moyen de paragraphes spéciaux.

Voici, pour fixer les idées, un exemple du style employé dans le Code pénal indien.

" Tout juge qui directement ou indirectement accepte, obtient „ ou tente d'obtenir pour lui-même ou autrui un don d'une per- „ sonne qu'il sait être défendeur ou plaignant dans une cause „ pendante devant lui, sera puni d'un emprisonnement simple de „ deux ans au plus et d'une amende ou d'une de ces deux peines „ seulement.

„ *Exception.* — Cet article ne s'applique pas aux rafraîchisse- „ ments offerts en vertu des usages ordinaires de l'hospitalité.

„ *Explication.* — Par don, il faut entendre toute libéralité qui „ constitue réellement un don, quelle que soit la forme sous la- „ quelle on l'ait dissimulée.

„ *Exemples :*

„ *a)* Le juge A prend à bail la maison de Z, qui a une cause „ pendante devant lui. Il est entendu que le loyer sera de 50 rou- „ pies alors que si le contrat était conclu de bonne foi, il serait de „ 200 roupies.

„ Le juge A a obtenu un don de Z.

„ *b)* Le juge A achète à Z, qui a une cause pendante devant lui, „ des bons du Trésor; il les paie au-dessous du pair alors qu'ils „ font prime sur le marché.

„ Le juge A a obtenu un don de Z.

„ *c)* Le juge A vend des actions à Z, qui a une cause pendante „ devant lui; il les lui fait payer au-dessus du pair alors que sur „ le marché ils n'atteignent pas ce cours.

„ Le juge A a obtenu un don de Z. „

Il résulte de l'emploi de cette méthode que le code pénal indien présente l'aspect que nous sommes habitués à trouver dans les ouvrages connus sous le nom de " *codes annotés* „ et cette analogie

n'est pas seulement apparente : un code annoté contient sous une forme succincte les dispositions légales expliquées par les enseignements de la doctrine, complétées et appliquées aux faits par les décisions de la jurisprudence. De même dans le Code pénal indien, la pensée du législateur est éclairée par les *explications*, tandis qu'elle est rendue plus concrète et précise au moyen des *exemples*.

Le Code pénal indien contient donc tout au moins les premiers éléments d'une doctrine et d'une jurisprudence élaborées par le législateur lui-même et revêtues par conséquent de toute l'autorité qui s'attache à ses dires. Ce procédé d'interprétation par voie législative fait songer au système des rescrits impériaux, mais il lui est très supérieur en ce qu'il échappe nécessairement à tout soupçon de partialité, puisque l'explication du texte est antérieure à l'application réelle de la loi, au lieu d'être *ex post facto*.

Quant aux définitions, elles fournissent incontestablement dans quelques cas une base solide à l'interprétation doctrinale et judiciaire.

Il paraît certain, par exemple, que le législateur facilite singulièrement la tâche des magistrats et assure à la jurisprudence une grande unité en définissant avec précision des expressions aussi importantes que le terme " *fonctionnaire public* ". Mais il faut bien reconnaître que la plupart des définitions du code, ou bien sont totalement inutiles (comme celles qui déterminent la valeur des mots : vie, mort, animal, homme, femme (1)) ou bien constituent de véritables tautologies, comme celle qui est inscrite à l'article 25 où il est dit qu'agir frauduleusement, c'est agir avec une intention de fraude.

Nous avons terminé maintenant ce qui pourrait être appelé la description signalétique du Code pénal indien ; nous avons montré d'abord quels étaient les principes généraux qui constituaient l'ossature même de sa structure, nous avons examiné ensuite chacun de ses principaux organes, c'est-à-dire les dispositions pénales proprement dites et les sanctions qui y sont attachées.

(1) Articles, 10, 11, 45 à 48.

Nous avons dépeint enfin la forme extérieure dont cet organisme avait été revêtu à l'aide de définitions, d'exemples et d'explications. Il ne nous reste plus maintenant qu'à rechercher quelles sont ses origines et sa filiation, quel est l'esprit qui anime sa vie, jusqu'à quel point il constitue une création spontanée due au génie de Macaulay et par quels liens il se rattache à l'évolution juridique générale.

Bien que Macaulay ait déclaré dans son rapport que le code avait été élaboré à l'aide d'éléments empruntés aux trois systèmes antérieurement en vigueur aux Indes, il est incontestable que le Code pénal indien est en réalité fondé sur le droit pénal anglais, dont il ne constitue, à la vérité, qu'une version simplifiée, systématisée et réformée (1). Sur ce point, aucun doute ne peut subsister, tous les commentateurs le reconnaissent et il suffit, pour s'en convaincre, de l'examen comparatif le plus superficiel (2).

A côté de cette influence dominante, d'autres influences se sont fait sentir.

A plusieurs reprises, Macaulay cite ou discute l'opinion de Livingstone; en plus d'une matière, il semble avoir suivi les avis de ce juriste et c'est à lui, en tout cas, qu'il paraît avoir emprunté son système de définitions, d'explications et d'exemples (3).

Par contre, les emprunts faits au code Napoléon sont excessivement rares, bien que Macaulay ait cité la législation et la jurisprudence françaises parmi les sources auxquelles il a puisé.

Quant à l'ancienne législation mahométane, qui figure aussi dans cette énumération, les traces de son influence sont si faibles qu'il est impossible de les discerner.

L'influence d'Austin n'est guère plus apparente; pourtant si l'on examine de près la méthode suivie par Macaulay, notamment dans la définition des infractions et de leurs éléments constitutifs, il semble certain que plus d'une fois il a suivi les indications

---

(1) Voyez le rapport préliminaire de Macaulay, *op. cit.*, pp. 7 et suiv.

(2) STEPHEN, *op. cit.*, t. III, p. 300. STOKES, *op. cit.*, p. 71. HAMILTON, *op. cit.*, p. XIX.

(3) La définition du délit de corruption est presque identique, par exemple, dans Livingstone, t. II, p. 643, et dans l'article du Code indien que nous avons reproduit plus haut.

d'Austin en débarrassant certains principes légaux des vieilles fictions et des antiques formules du droit criminel anglais (1).

Telles sont les sources auxquelles Macaulay paraît avoir puisé, mais il ne faudrait pas conclure de cette énumération que sa tâche personnelle ait été uniquement celle d'un codificateur habile à tirer de la " Common law „ les principes qui y étaient latents, à les exprimer en formules claires et précises et à appliquer dans ce travail de simplification et de systématisation des idées empruntées à d'autres juristes.

Macaulay fit aussi œuvre de législateur original, d'abord en adaptant le droit anglais aux besoins des peuples dont les intérêts juridiques avaient été confiés à sa garde, ensuite en réalisant de substantielles réformes, indépendamment de toute nécessité locale.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce n'est pas la première de ces deux tâches qui fut la plus longue ou la plus difficile.

Nous l'avons déjà dit, le nombre de dispositions du droit anglais qui durent être modifiées pour être mises en harmonie avec les mœurs des populations indigènes est extrêmement minime, mais en plusieurs matières où rien n'empêchait de copier servilement la loi anglaise, Macaulay a innové avec hardiesse en faisant passer dans le Code indien des principes qui, en Angleterre, étaient encore considérés comme d'audacieuses revendications de l'école radicale. Nous n'en voulons, pour exemples, que les articles relatifs à la peine de mort et les chapitres consacrés à la diffamation, à l'intimidation et aux infractions contre le libre exercice des cultes.

Alors qu'en Angleterre une multitude d'infractions contre les personnes et les propriétés étaient encore punies de la sentence capitale, Macaulay inflige cette pénalité suprême uniquement aux assassins et aux traîtres.

Alors qu'en Angleterre les Whigs venaient à peine de faire reconnaître aux catholiques les droits d'un citoyen ordinaire, Macaulay proclamait aux Indes des principes de liberté et de

(1) HAMILTON, *op. cit.*, p. 14

tolérance absolue, consacrant l'égalité la plus complète entre toutes les religions et leur accordant à toutes la même protection, sans restreindre pourtant en aucune manière les droits de la libre discussion (art. 499 et suiv.).

Enfin, il édictait sur la calomnie et la diffamation une série de règles qui, tout en garantissant la personnalité morale des citoyens de toute caste et de toute religion contre les attaques méchantes, établissait sur les bases les plus solides le droit de critiquer les actes et même le caractère des fonctionnaires publics.

Tels sont les traits les plus saillants de l'œuvre de Macaulay considérée dans son ensemble, et telles sont les sources auxquelles il a puisé directement. Il nous reste à rechercher maintenant quels sont les principes généraux qui l'ont guidé dans son triple travail d'adaptation, de rénovation et de codification du droit anglais, et à nous demander si, en dehors des influences patentes qui ont laissé des traces indiscutables dans telle ou telle partie du code, il ne s'en trouve pas d'autres, plus discrètes peut-être, mais non moins efficaces et dont l'action s'est fait sentir d'une manière décisive dans l'œuvre tout entière.

Il existe une telle concordance entre les idées benthamiennes en matière de législation pénale et les principes appliqués par Macaulay, qu'il est impossible de ne pas voir dans le Code pénal indien une brillante application des théories du chef de l'école utilitaire.

Sans doute, l'idée de codifier le droit pénal anglais en le réformant était déjà dans le domaine public (grâce surtout, il est vrai, aux efforts de Bentham et de ses amis), mais le principe fondamental de l'œuvre, c'est-à-dire la possibilité pour un théoricien d'adapter, à l'aide de quelques changements, une législation pénale aussi spéciale que celle de l'Angleterre aux besoins des populations indiennes, est une conception essentiellement benthamienne.

Bentham pose, en effet, en principe qu'après avoir établi quel est le système de lois civiles et pénales ayant le plus haut degré possible de perfection abstraite, on peut, à l'aide d'une méthode invariable, les adapter aux exigences spéciales de n'importe quelle nation.

Pour réussir dans ce travail d'adaptation, il suffit, selon lui, que le législateur ait constamment devant les yeux deux séries de tableaux : la première renfermera des détails relatifs aux lois qui lui servent de modèle; la seconde contiendra des renseignements très complets sur la condition morale, physique, sociale, religieuse, économique des populations pour lesquelles il s'agit de légiférer. A l'aide de ces deux tableaux, le théoricien pourra, sans quitter son cabinet, transplanter dans n'importe quelle partie du monde la législation idéale qu'il aura créée de toutes pièces car, dit Bentham, " il ne s'agira plus là que *d'un travail de manœuvre* „ (1).

Telle est la théorie de Bentham dans toute sa rigueur et, par une étrange coïncidence, lorsqu'il chercha autour de lui un exemple hypothétique pour servir de démonstration à sa méthode, il imagina précisément d'ébaucher une transplantation du droit pénal anglais au Bengal. " Là tout diffère, dit-il, climat, mœurs, „ langage, religion; c'est un autre monde et je ne pouvais trouver „ un exemple plus riche en instruction, un contraste plus évident „ et plus propre au développement de tous les principes qu'on „ doit suivre dans la transplantation des lois. „

Ainsi donc, non seulement le principe fondamental du Code pénal indien est une idée benthamienne, mais ce code constitue une application si parfaite de cette idée, qu'il est identique à l'exemple choisi entre tous par Bentham lui-même, comme se prêtant le mieux à la démonstration intégrale de ses théories.

A côté de ce fait essentiel, bien des ressemblances partielles trahissent aussi l'influence de Bentham.

C'est ainsi, par exemple, que dans les deux systèmes, la légitimité du droit de punir est basée exclusivement sur l'utilité sociale et qu'on retrouve, chez Bentham et chez Macaulay, une théorie identique de la diffamation et de grandes analogies dans la classification et l'énumération des délits contre la justice.

Enfin, il suffit de jeter un coup d'œil sur le chapitre du Code pénal idéal élaboré par Bentham à titre d'exemple, pour constater

(1) Voyez Œuvres de Bentham, édition Dumont (Bruxelles, 1829. Hauman), t. I, pp. 283 et suiv.

que si dans sa forme définitive le système des explications a été emprunté à Livingstone, l'idée première appartient à Bentham (1).

L'influence de Bentham dans l'œuvre de Macaulay est donc un fait indéniable qu'on ne peut contester ni en arguant des divergences philosophiques qui séparent les deux écrivains, ni en invoquant l'omission du nom de Bentham dans l'énumération des auteurs chez lesquels Macaulay déclare s'être inspiré avant d'entreprendre sa tâche de législateur.

Certes, Macaulay ne peut être rangé parmi les disciples de l'école utilitaire; l'ardeur de ses convictions " whig " le tinrent toujours éloigné des idées radicales et, comme historien, il ne pouvait éprouver que de la méfiance à l'égard des théories benthamiennes. Aussi, dès le début de sa carrière littéraire, il n'hésita pas à attaquer avec violence les doctrines utilitaires et, jusqu'à la fin de sa vie, il demeura leur adversaire convaincu.

Mais les circonstances l'ayant mis en rapport avec un des disciples préférés de Bentham, James Mill, il se lia d'amitie avec lui et leurs relations devinrent si intimes, que, lors de la republication de ses premiers essais, Macaulay refusa de laisser insérer dans la nouvelle édition les trois principaux articles qu'il avait consacrés jadis à une critique très acerbe de l'école utilitaire (2).

Or, il convient de ne pas l'oublier, il n'y avait à cette époque qu'une seule histoire de l'Inde ayant quelque valeur, c'était celle que James Mill avait écrite sous l'inspiration directe de son maître Bentham, dont les idées avaient fortement imprégné l'œuvre entière.

Et dès lors, n'est-il pas permis de supposer, soit que les idées de Bentham ont pénétré dans l'esprit de Macaulay, presque à son insu, par la double voie des conversations et du livre de son ami Mill, soit que Macaulay a volontairement omis d'invoquer l'autorité de Bentham, pour ne pas attirer sur son œuvre l'impopularité que ce dernier s'était acquise parmi les gens de loi,

---

(1) Voyez BENTHAM, *op. cit.*, t. III, pp. 274, 316, 321 et Notes de Macaulay, *op. cit.*, notes A, G et R et le rapport préliminaire.

(2) TREVELYAN, *op. cit.*, p. 99.

grâce à la virulence des attaques qu'il dirigeait contre le système légal de l'Angleterre.

Et si cette dernière hypothèse était la vraie, il faudrait reconnaître que Macaulay fut bien inspiré en taisant le nom de Bentham, car, malgré cette prudente réserve, le Code rencontra une forte opposition dès son apparition à l'état de projet.

Soumis d'abord à l'examen des juges, il suscita de la part de ceux-ci de nombreuses critiques de détail, sans importance pour nous, et quelques observations de principe aussi caractéristiques de l'esprit de leurs auteurs, que de l'œuvre à laquelle elles se rapportaient.

On fit remarquer d'abord que la politique du gouvernement des Indes avait toujours eu pour règle de ne pas intervenir, sans nécessité absolue, dans les affaires des indigènes et d'éviter le plus possible de remplacer leurs usages par des lois ou des règlements européens.

On soutint ensuite qu'il était extrêmement dangereux de supprimer, d'un trait de plume, toute l'organisation existante, pour soumettre à un seul Code de lois des populations aussi différentes que celles habitant les Indes, alors surtout qu'elles avaient été habituées à voir respecter, dans une large mesure, leurs mœurs et leur autonomie juridique.

Mais la majorité des juges ne bornèrent pas leurs critiques à ces considérations de fait et s'attaquèrent au principe même de la réforme.

L'œuvre de Macaulay fut traitée " d'audacieuse tentative de législation et de jurisprudence spéculative „, " d'invention oiseuse, basée sur des principes purement théoriques „, on déclara qu'une réforme de la législation pénale, pour être féconde, ne pouvait consister tout au plus que dans la revision et la codification des lois existantes, que Macaulay, loin d'agir ainsi, avait forgé de toutes pièces un système entièrement nouveau, qu'à supposer que ce système fût bon en théorie, il était beaucoup trop compliqué et trop abstrait pour être applicable aux indigènes. On prophétisa enfin qu'une innovation aussi radicale et aussi contraire aux enseignements de l'expérience ne pouvait aboutir qu'à un échec certain, et que grâce à la méthode des exemples et des

explications, l'application du Code se heurterait à d'insurmontables difficultés (1).

En un mot, on retrouve sous la plume des magistrats indiens tous les arguments classiques à l'aide desquels les hommes attachés par habitude à un système existant ont, de tout temps, cherché à empêcher l'adoption d'une réforme radicale, et il suffirait vraiment de reproduire la série des raisonnements que Bentham, avec trop de dédain, appelait " les sophismes des antipenseurs (2) „ pour résumer les objections qui furent opposées à Macaulay.

Longtemps les partisans du système ancien purent croire qu'ils avaient gain de cause.

Malgré l'avis favorable de deux nouvelles commissions qui, l'une en 1847, l'autre en 1856, réfutèrent victorieusement les critiques des juges, le Code resta encore à l'état de projet pendant plusieurs années, et il ne fut définitivement voté qu'après que la sanglante révolte des Cipayes eut amené la suppression de la Compagnie des Indes et la reprise par la Couronne des territoires qu'elle avait gouvernés (6 octobre 1860).

Au cours de ces longues discussions, le code de Macaulay subit, aux mains des différentes commissions, des changements de détail assez nombreux et une seule modification essentielle : les commissaires de 1856 biffèrent, dans la plupart des articles, l'indication du minimum de la peine, estimant qu'il fallait, comme dans le droit anglais, limiter le moins possible le pouvoir d'appréciation des juges (3).

D'une manière générale, on peut donc affirmer que le code qui fut mis en vigueur en 1860 ne diffère pas sensiblement de celui élaboré par Macaulay en 1834 et, malgré les amendements qui y ont été apportés à plusieurs reprises à des dates plus récentes, il a conservé jusqu'aujourd'hui les caractères distinctifs et les dispositions essentielles qui le signalèrent à l'attention des juristes dès sa première apparition.

---

(1) Voyez *Indian penal Code as originally framed*, rapport de la Commission de 1846, numéros 1 à 40.

(2) BENTHAM, *op. cit.*, t. I, p. 512.

(3) HAMILTON, *op. cit.*, p. XI.

Le code de Macaulay est donc soumis à l'épreuve de la pratique depuis quarante ans. Journellement, des tribunaux de tous genres, juges uniques anglais, juges uniques indigènes, tribunaux mixtes, jurys et tribunaux échevinaux l'appliquent à une population de plus de 200,000,000 d'hommes (1), et il a servi de modèle, tout au moins quant à sa forme extérieure, à une série de codes et à une multitude de lois spéciales formant une législation de plus en plus touffue (2).

Quels résultats a-t-il donnés ? Les faits ont-ils justifié les sombres prédictions des fonctionnaires indiens, auxquels une longue expérience et la connaissance du pays assuraient une incontestable autorité, ou ont-ils donné raison à l'audacieuse création que les théories benthamiennes inspirèrent au génie de Macaulay, en dépit de toute tradition et des règles de la plus élémentaire prudence? D'après des témoignages unanimes, aucun doute n'est possible : le code pénal indien a réussi au-delà de toute espérance.

" Quelque étrange que cela puisse paraître, dit Sir William Hunter (3), actuellement, la criminalité est moindre aux Indes qu'en Angleterre.

„ En Angleterre et dans le pays de Galles, sur un million d'habitants, il y a toujours huit cent soixante-dix délinquants dans les prisons. Aux Indes, où la police est organisée de manière fort complète, la population moyenne des prisons est de six cent quatorze détenus par million d'habitants.

„ De même, les petites infractions punies seulement de l'amende sont comparativement moins nombreuses aux Indes qu'en Angleterre.

„ Ces statistiques pénitentiaires sont parfois trompeuses à raison de la diversité des peines appliquées, mais je me suis

(1) Au recensement de 1891, la population totale de l'Inde britannique était de 221 millions d'habitants.

(2) L'Inde possède, actuellement, un code pénal, un code de procédure pénale, un code de procédure civile, un code de la preuve civile et pénale, ainsi qu'une multitude de lois réglant certains droits civils.

Presque tous ces statuts sont rédigés dans la forme imaginée par Macaulay, c'est-à-dire à l'aide d'explications et d'exemples.

(3) Sir W. Hunter, *England's Work in India*, pp. 17 et suiv. Sir William est le publiciste et le statisticien qui passe pour connaître le mieux les Indes.

assuré que ces chiffres-ci sont conformes à la réalité des faits.

„ L'administration n'a plus jamais recours à l'armée pour la répression du brigandage, et l'existence même d'une armée est moins sensible dans un des districts ruraux du Bengal qu'elle ne l'est dans un des comtés de l'Angleterre. Il est probable que sur les soixante-trois millions d'habitants que compte cette province, quarante millions d'indigènes meurent sans avoir entrevu la silhouette d'un soldat. „

Le langage de Sir James Stephen est tout aussi décisif (1).

" Le succès du Code pénal indien a atteint les proportions d'un véritable triomphe, dit-il.

„ Ce code constitue un des instruments essentiels d'une rigoureuse administration de la justice, qui a permis de réduire la criminalité dans des proportions si notables que la situation judiciaire des Indes peut être comparée très favorablement à celle de n'importe quelle partie du Royaume-Uni (2). „

Et il n'en est pas ainsi seulement en ce qui concerne la criminalité ordinaire. " Le code a combattu tout aussi victorieusement les infractions spéciales aux Indes, écrit Stokes (3), car s'il n'a pas réussi à les extirper complètement, au moins a-t-il fait diminuer dans une notable mesure, la pédérastie professionnelle, la prostitution enfantine, les sacrifices humains, l'exposition d'enfants, la dharna, la thuggee, la dacoitee, etc. „

Ce témoignage est encore confirmé par Stephen (4).

" Afin d'apprécier l'importance du Code pénal, il faut se rendre compte de ce qu'est le crime aux Indes. En Angleterre, l'ordre est établi sur des bases si solides que le crime n'y atteint guère que l'importance d'une gêne; aux Indes, dès qu'on lui permet de prendre pied dans un district, la paix et la prospérité ne tardent pas à être compromises dans des régions entières.

---

(1) STEPHEN, *ibid.*, p. 322. Sir J. Fitzjames Stephen, juge au Banc de la Reine, fut longtemps conseiller légal du gouvernement des Indes.

(2) En 1846, on estimait qu'en proportion de la population, il se commettait cinq ou six fois plus de crimes au Bengal qu'en Angleterre.

Calcutta Review, 1848, p. 146 (Rapport sur la police au Bengal).

(3) STOKES, *op. cit*, p. 71. M. Stokes fut également conseiller légal du gouvernement des Indes. Il est membre correspondant de l'Institut de France.

(4) Sir J. F. Stephen, cité par TREVELYAN, *op. cit.*, p. 302.

" La masse du peuple indien étant de nature douce et soumise, les criminels audacieux et forts sont d'autant plus dangereux. Autrefois, quand ils étaient organisés en bandes, ils acquéraient rapidement une influence politique; aujourd'hui, dans de nombreuses provinces de l'Inde, le crime est aussi rare qu'en Europe, et la vieille organisation de la criminalité violente a presque entièrement disparu.

„ Cette grandiose révolution (car c'en est une) dans l'état social d'un continent entier est due à l'application régulière d'une législation pénale rationnelle (1). „

Au point de vue technique, le succès de l'œuvre de Macaulay n'a pas été moindre. Sans doute, malgré les explications et les exemples, des controverses ont surgi; elles sont dans la nature des choses et il serait puéril d'espérer les supprimer; mais l'emploi de cette méthode a restreint le domaine des contradictions et des incertitudes judiciaires à tel point que Sir J. Stephen a pu déclarer " qu'il *était impossible de mal interpréter les dispositions du code pénal* (2). „

" Bien qu'il ait été mis en vigueur depuis plus de vingt ans, dit-il, bien qu'il soit appliqué journellement dans toutes les régions de l'Inde par des juridictions les plus diverses, au milieu de communautés arrivées aux degrés de civilisation les plus variés, bien qu'il ait servi de base à d'innombrables jugements, on n'y a pas découvert une seule ambiguité de quelque importance. „

Ailleurs, il ajoute : " Avant mon séjour aux Indes, je n'aurais jamais pu croire qu'un système de lois aussi complet puisse être connu jusque dans ses moindres détails et d'une manière aussi générale. „

Hamilton exprime la même pensée. " Tous les magistrats, tous

---

(1) Les statistiques indiennes ne sont malheureusement pas assez complètes pour servir de base à une étude détaillée du mouvement de la criminalité.

On peut pourtant consulter avec profit d'abord les chiffres réunis dans l'*Imperial Gazetteer*, sous la direction de Sir W. Hunter, ensuite les rapports présentés chaque année à la Chambre des Communes sur le progrès matériel et moral de l'Inde et spécialement le troisième rapport décennal de 1891, au chapitre IV.

Une curieuse tentative de statistique criminelle comparée a paru dans la *Calcutta R view* de 1849, p. 548.

(2) STEPHEN, *op. cit.*, p. 303.

les hommes de loi, tous les fonctionnaires connaissent à fond le code pénal, dit-il. Le caractère général qui lui a été donné, sa clarté, sa simplicité facilitent singulièrement la tâche des tribunaux chargés de l'administration de la justice criminelle et le mettent à la portée des simples citoyens qui doivent y puiser la notion de leurs droits et de leurs devoirs (1) „.

„ L'Inde britannique, dit Sir H. S. Maine (2), est devenue un des rares pays dans lesquels tout homme sachant lire et doué d'une intelligence ordinaire peut apprendre quelle ligne de conduite la loi lui dicte dans toutes les affaires de la vie courante. „

Enfin, au point de vue politique, comme instrument de moralisation, de civilisation, comme moyen d'éducation publique et d'unification sociale, l'influence du code a été énorme.

" De tout temps, dit Sir Henri Sumner Maine (3), les cours de justice ont été l'instrument de progrès le plus puissant et le plus bienfaisant introduit aux Indes par les Anglais. Par l'exemple des principes qu'elles appliquaient, elles ont sensiblement amélioré la moralité d'immenses populations, déprimées par deux siècles d'anarchie, et elles ont aidé à ressusciter ces grandes vertus pratiques de la véracité et de la bonne foi, par la sévérité de la critique à laquelle elles soumettaient les dires et les actions des hommes.

„ Mais longtemps leur influence bienfaisante ne put produire tous ses effets, parce qu'elles étaient obligées d'appliquer des lois et d'employer une procédure qui ne répondaient pas aux besoins des masses.

. . . . . .

„ Aujourd'hui, les Indes possèdent une série de codes qui se rapprochent fort du plus haut degré de perfection que ce genre de législation ait jamais atteint. Je ne soutiens pas que le fond même de ces lois soit la perfection même, car la conception de ce que devrait être une législation parfaite varie avec les changements sociaux, mais il est certain qu'au point de vue de la forme et de la clarté, les codes indiens sont hors de pair.

---

(1) HAMILTON, *op. cit.*, p. XXIII.

(2) Voyez l'article sur l'Inde dans *Reign of Queen Victoria*, t. I, p. 503. (Londres, Smith Elder and C°, 1887.)

(3) *Ibidem*, p. 501.

Stokes n'est pas moins élogieux :

„ Traduit dans la plupart des dialectes indigènes, dit-il (1), le code a familiarisé l'esprit des indigènes avec les idées de justice et d'humanité, avec la nécessité du maintien de l'ordre et de la moralité publics, avec la notion du respect des droits d'autrui. Il leur a montré qu'il était possible d'exprimer la loi avec force et clarté et d'exposer avec méthode un sujet vaste et compliqué, et les nombreux Hindous et Mahométans, qui étudient ce système juridique dans la langue anglaise, trouvent dans la lucidité du style et la précision des termes un des instruments les plus utiles pour l'éducation qu'ils se forgent à eux-mêmes. „

Peut-être croira-t-on que ces auteurs attribuent à l'application de la loi pénale seule des résultats dus, en réalité, à l'ensemble des progrès matériels et moraux accomplis sous la domination anglaise.

Il est possible, en effet, que la création de grandes voies de communication ait facilité, dans une certaine mesure, la répression de quelques catégories d'infractions (2), mais, malgré les immenses efforts qui ont été tentés, il n'est guère probable que l'administration anglaise soit parvenue à modifier les conditions essentielles de la vie économique des masses indigènes; celles-ci restent pour la plupart dans une situation assez misérable et des famines périodiques continuent même à les soumettre à de cruelles privations.

Quelle peut être maintenant l'action des influences morales?

Le gouvernement de l'Inde, imité par l'immense majorité des colons européens (3), s'interdit scrupuleusement toute propagande par la voie de l'église et de l'école; il suit à l'égard de toutes les croyances une politique religieuse d'absolue neutralité et, longtemps, on l'accusa même d'accorder à l'Islamisme et à l'Hindouisme un traitement de faveur.

Sa politique scolaire s'inspire des mêmes principes; il accorde

---

(1) Stokes, *op. cit.*, t. I, p. 71. M. Stokes fait partie de la magistrature indienne.

(2) La création des chemins de fer a facilité la répression du brigandage, mais, par contre, les rapports des fonctionnaires supérieurs de la police déclarent tous que l'existence des moyens de transport rapides à rendu la recherche des autres catégories de malfaiteurs plus difficile qu'elle ne l'était autrefois.

(3) Le prosélytisme chrétien ne réussit guère aux Indes. Le gouvernement

indistinctement des subsides à toutes les écoles sérieusement organisées, sans s'inquiéter des doctrines religieuses ou philosophiques dont leur enseignement est imprégné (1). Sans doute, le contact seul des idées occidentales, des vérités scientifiques et des méthodes critiques modernes est de nature à réagir profondément sur le développement intellectuel d'une nation, mais, quelle que soit leur force de rayonnement, de rares foyers de civilisation, épars au milieu d'une population de 200 millions d'hommes, sont impuissants à faire sentir leur action au sein des couches profondes des masses indigènes.

L'influence des croyances, de la civilisation et de l'instruction occidentales est donc purement superficielle, elle n'atteint qu'un nombre infime d'indigènes (2), et, dès lors, n'est-il pas évident que les cours de justice répandues sur toute l'étendue de l'empire, disposant de la puissance souveraine et mises en contact journalier avec la vie indigène, ont dû être presque seules à exercer, sur la condition morale et sociale de l'Inde, l'influence bienfaisante dont les historiens sont unanimes à constater les effets ?

Et que l'on ne vienne pas dire surtout, que seuls quelques savants, ou quelques hauts magistrats anglais, ont émis des appréciations aussi optimistes sur le compte de l'administration de la justice criminelle et plus spécialement du code pénal.

Qu'on lise les écrits de cette admirable phalange de fonctionnaires civils qui gouvernent les Indes, qu'on feuillette les publications périodiques paraissant aux Indes mêmes (3), qu'on parcoure les rapports officiels comme les études privées et l'on constatera

---

considère comme dangereux et les colons européens paraissent plutôt hostiles aux missionnaires.

En 1891, il n'y avait dans les Indes anglaises qu'un million et demi de chrétiens. — HUNTER, *The Indian Empire*, p. 317.

(1) Voyez LECKY, *Democracy and Liberty*, t. I, pp. 530 et suiv.

(2) Se basant sur les statistiques universitaires, Sir Henry Sumner Maine estimait qu'en 1887 le nombre d'indigènes jouissant d'une culture occidentale ne devait pas excéder 25,000 pour l'Inde entière. (*Reign of Queen Victoria*, t. I, p. 526.)

(3) Voyez notamment les nombreux articles juridiques parus dans le *Calcutta Review* et spécialement un article anonyme paru en 1884, p. 21.

que l'administration de la justice pénale est un des rares services publics qui échappent à la critique.

Enfin, le témoignage le plus éloquent de tous consiste dans le silence des publicistes indigènes.

On n'ignore pas avec quelle violence certaines classes d'indigènes attaquent le gouvernement anglais. Superficiellement initiés à la culture occidentale par une éducation ayant pour but de les préparer aux fonctions publiques, ils sont souvent déçus dans leur ambition et se retournent alors contre l'administration qu'ils rêvaient de servir. Or, même dans ces critiques souvent haineuses, on ne trouve que fort rarement une articulation de griefs visant l'administration de la justice criminelle (1).

De tous les hommages rendus à l'œuvre de Macaulay, celui-là est peut-être le plus précieux.

***

Arrivés au terme de cette étude, nous constatons donc les faits suivants.

Au commencement de ce siècle, un théoricien qui n'avait jamais pratiqué le droit et qui connaissait fort peu les Indes entreprit de doter ce vaste empire d'une législation pénale.

Assisté d'une commission dont la collaboration paraît avoir été fort secondaire, il prépara en deux ans un projet complet de code pénal. Ce projet ne contient aucun vestige des législations indigènes qui régissaient les Indes précédemment; il procède en substance du droit pénal anglais, simplifié, systématisé et codifié suivant les théories de Bentham, corrigé et amélioré selon les vues politiques d'un whig éclairé, et modifié enfin, en un très petit nombre de points, afin de s'adapter aux nécessités locales.

Après avoir été discuté pendant vingt-deux ans, ce projet fut adopté, sans subir de modification essentielle, malgré l'opposition de la plupart des fonctionnaires indiens.

---

(1) Voir notamment : Chumlala Lalubhai Parekk, *Eminent Indians on Indian politics* (Bombay, 1892). Dinakara Rava Raghunata, *Observations on the administration of India* (Agra, 1876). Anonyme, *Our courts of law* (Madras, 1882). *Revue des Deux Mondes*, des 15 novembre et 1er décembre 1899, articles de M. A. Filon.

Actuellement, il régit depuis quarante ans une population de plus de 200,000,000 d'hommes appartenant aux sectes les plus fanatiques du monde et à des races qui diffèrent entre elles " autant que les Espagnols diffèrent des Esquimaux „. Cette énorme masse humaine constitue même un ensemble beaucoup plus hétérogène que celui qui serait formé par les habitants de l'Europe entière, puisque les divers éléments qui la composent ne sont unis ni par les liens résultant d'une commune origine aryenne, ni par l'influence dominante du Christianisme, ni par l'empreinte de la civilisation romaine. De plus, à part leur qualité d'homme, l'immense majorité des indigènes n'ont pas un seul point de contact commun avec la nation anglaise, à laquelle on a emprunté le droit pénal qui les régit.

Grâce à cette législation, à laquelle les vainqueurs ne marchandent pas leurs éloges et contre laquelle les vaincus ne font valoir aucun grief sérieux, l'ordre a succédé à l'anarchie, la criminalité a diminué et certaines espèces d'infractions spéciales à la race, au pays, à la religion et à la civilisation orientales ont presque entièrement disparu.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces faits? Tout d'abord ils nous paraissent montrer que l'école historique est peut-être trop absolue lorsqu'elle déclare que, pour être féconde, toute réforme législative doit être l'émanation spontanée de l'esprit de la nation et résulter d'une évolution progressive du droit, condamnant ainsi les réformes radicales qui, au lieu de modifier et de suppléer les institutions existantes, détruisent de fond en comble un système ancien pour lui substituer des lois nouvelles, conçues d'après un plan abstrait ou empruntées de toutes pièces à l'étranger.

Sans doute, en droit politique, les enseignements de l'école historique gardent toute leur valeur et de nombreux exemples montrent combien il est difficile pour un peuple de transplanter et d'acclimater sur son sol des institutions réclamant une coopération active de la part de tous les citoyens et qui exigent donc, dans la personne de chacun d'eux, l'existence d'aptitudes spéciales.

De même, dans le droit civil, les grandes institutions de la famille et de la propriété, qui pénètrent si profondément dans la vie intime de chaque citoyen, imposent au législateur une extrême prudence et lui font un devoir de ne pas introduire sans nécessité absolue des principes étrangers dans une législation existante.

Mais en est-il de même en matière pénale? Faut-il que là aussi tout progrès ait lieu, non pas en vertu d'une autorité extérieure et consciente, mais par l'action d'une sorte de ressort interne? Et en voyant avec quelle étonnante facilité et quels résultats remarquables un même système juridique a pu être adapté aux besoins de populations aussi totalement différentes que le peuple anglais d'une part et la multitude des tribus indiennes de l'autre, ne semble-t-il pas que, même dans les milieux les plus divers, les nécessités de l'ordre social, les méthodes répressives et peut-être aussi quelques grandes passions humaines, causes éternelles de la criminalité, restent à peu près les mêmes, quelles que soient d'ailleurs la multiplicité des formes que celle-ci affecte et les conditions sociales qui favorisent ou enrayent son développement?

Et dès lors, si les termes essentiels du problème criminologique, c'est-à-dire les causes premières, les remèdes répressifs et les exigences de la sécurité publique ne varient guère de nation à nation. n'est-il pas permis de penser que l'on a parfois attaché trop d'importance à la nécessité de tenir compte en légiférant des différences qui existent entre les hommes et que ces différences sont, en somme, plus formelles que réelles?

Est-ce à dire qu'il faille pour cela en revenir à la vieille conception métaphysique de l'homme abstrait partout et toujours identique à lui-même? Nullement, mais de même que l'école sociologique a démontré qu'il ne fallait pas exagérer l'influence des facteurs physiques et anthropologiques, de même l'on peut se demander si cette école n'a pas à son tour attribué un rôle trop considérable aux causes de différenciation résultant de l'influence du milieu et si, tout au moins au point de vue pénal, les ressemblances qui existent entre les hommes ne l'emportent pas de beaucoup sur les différences qui les séparent.

S'il en était ainsi, l'on aboutirait à cette conclusion dernière

(confirmée par l'histoire juridique de l'Inde moderne), que les tentatives de législation *a priori* ou de transplantation légale sont des opérations moins dangereuses qu'on ne le dit, puisque les bases essentielles d'après lesquelles doit s'élaborer un système pénal quelconque ne varient que fort peu.

Une seconde question s'impose à notre attention : le succès du Code de Macaulay ne dément-il pas, jusqu'à un certain point, les idées qui ont cours au sujet de l'efficacité de la loi pénale?

D'une manière générale, les criminalistes modernes estiment que l'action de la loi pénale est fort minime.

Chez les disciples de l'école anthropologique, " l'inefficacité des lois pénales joue presque le même rôle que l'inefficacité des lois civiles dans les théories des économistes classiques „ et les criminalistes de l'école sociologique elle-même ne considèrent la répression que comme un expédient auquel il faut recourir en dernier ressort, les méthodes répressives ayant bien moins de portée, selon eux, que les mesures de préservation sociale.

Plus spécialement, ils soutiennent que la loi pénale est surtout inefficace lorsqu'elle n'est pas en accord avec les opinions ou les mœurs du plus grand nombre, que la volonté du législateur, même armé des sanctions de la loi pénale, est impuissante à réprimer des faits que l'opinion publique absout et qu'il en résulte que, si la loi pénale peut *consacrer* des changements survenus dans les mœurs, elle ne peut presque rien pour les *hâter* ou pour les *initier*.

Sans doute, c'est une circonstance heureuse et l'indice d'un équilibre social stable lorsque la loi pénale, tout en suffisant aux besoins de la société, se trouve être dans un état de concordance parfaite avec les mœurs et cette adéquation entière entre la conscience d'une nation et sa législation répressive contribue largement au maintien de la paix publique.

Mais la conscience d'une nation n'évolue que lentement et des préjugés tenaces opposent parfois des résistances presque invincibles au progrès des idées.

Dans ces cas, si une réforme bienfaisante a été entrevue par un despote éclairé ou une minorité assez puissante pour faire passer ses vues dans la loi, avant que la masse du peuple n'en ait

reconnu l'utilité, une sévère discipline répressive ne pourra-t-elle pas triompher de bien des obstacles et concourir puissamment à la réforme des mœurs?

Nous croyons qu'à la lumière de l'histoire contemporaine de l'Inde on doit reconnaître qu'il peut en être ainsi et, d'ailleurs, le succès du Code de Macaulay ne confirme-t-il pas simplement ce que bien d'autres faits avaient établi précédemment ?

Nous ne reproduirons pas ici la démonstration de Tarde (1), si topique à cet égard, ni les exemples qu'il a cités à l'appui; nous nous contenterons de rappeler qu'au cours de ce siècle l'Angleterre a extirpé, au moyen d'une répression énergique, des maux aussi profondément enracinés que le duel et la fraude électorale et que dans les pays scandinaves, comme dans certaines colonies britanniques, le législateur a entamé contre l'alcoolisme une lutte qui fut parfois victorieuse.

Ces derniers exemples nous paraissent d'autant plus frappants qu'ils montrent combien est puissante l'action réformatrice de la loi pénale, non seulement lorsque celle-ci est maniée par un souverain absolu, mais même entre les mains plus hésitantes d'un gouvernement constitutionnel et ils nous confirment dans cette conclusion que l'on exagère parfois la force de résistance que les mœurs peuvent opposer à la volonté souveraine légalement exprimée. Dans bien des cas, la réforme des lois, loin de suivre et de consacrer simplement la réforme des mœurs, a précédé, hâté et facilité celle-ci.

(1) Tarde, *Philosophie pénale*, 2e édition, pp. 477 et suiv.

Le Surmenage dans les Écoles spéciales

Nous avons reçu sur cette question, toute d'actualité, quelques observations très intéressantes de M. Dechamps, professeur à l'Université de Liége. Nous croyons devoir les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

N. D. L. R.

L'augmentation de la durée des études serait, à mon avis, une mesure inefficace. Elle ne réduirait que temporairement le surmenage, car les cours paraissent fatalement destinés à acquérir au bout d'un certain temps les plus grands développements compatibles avec la durée et l'organisation générale des études.

Tous les professeurs sont d'accord pour proclamer que les cours sont trop étendus, eu égard au nombre des branches qui surchargent les programmes, mais chacun, en émettant cette opinion, n'a jamais en vue que l'enseignement de ses collègues.

Il faudrait que tous se résignent à un sacrifice que commandent les circonstances et consentent à diminuer la durée ou le nombre de leurs leçons, ainsi que nous l'avons fait à Liége, dans la Faculté technique comme à la Faculté des sciences.

Nous rendant compte, dès la mise en vigueur de la loi de 1890, de la surcharge qu'elle introduisait dans nos programmes, nous avons décidé, d'un mouvement unanime et sur la proposition imprévue d'un collègue, de réduire d'une heure et demie à une heure la durée de nos leçons, sans en augmenter le nombre.

Depuis cette époque, nous repoussons systématiquement, par la question préalable, toute demande d'extension d'un des enseignements figurant au programme de l'examen légal d'ingénieur civil des mines.

La mesure que nous avons prise a eu pour conséquence d'augmenter le nombre des heures que les élèves peuvent consacrer aux travaux graphiques et aux travaux de laboratoires. Elle a, en outre, obligé les professeurs à refondre leurs cours et à sacrifier des questions et même des chapitres entiers, sans grand intérêt, et que la tradition avait maintenus jusqu'alors dans l'enseignement.

Est-ce à dire que le surmenage n'existe absolument pas à l'école des mines de Liége? Je n'irai pas jusque là. Mais du moins sommes-nous parvenus à enrayer les progrès du mal et à y apporter un certain remède.

Je ne vois pas d'autre moyen efficace de combattre la pléthore dont l'enseignement scientifique et technique est atteint, et ce qui s'est fait à Liége peut se faire ailleurs.

J'ai raisonné jusqu'ici dans l'hypothèse où les programmes d'examens devraient être considérés comme immuables, et c'est à peu près le cas pour les grades légaux.

Mais pour les élèves qui ne se destinent pas aux carrières administratives que leur offre l'Etat, il n'y a aucune utilité à obtenir le diplôme entériné, institué par la loi, et ceux-là peuvent se soustraire au surmenage, en suivant les cours de l'une des sections spéciales qui existent dans certaines de nos universités.

Sans vouloir pousser la spécialisation des études aussi loin qu'elle l'est dans certaines écoles étrangères, on peut cependant diriger plus particulièrement l'enseignement vers l'une ou l'autre des branches de l'art de l'ingénieur, en élaguant des programmes certains cours oraux qui y sont complètement étrangers, et en donnant beaucoup plus d'importance aux exercices pratiques relatifs aux cours fondamentaux.

C'est dans cet esprit que sont organisées, à l'Université de Liége, la section des mécaniciens, celle des électriciens et celle des arts et manufactures (chimistes, industriels et métallurgistes), dont l'enseignement scientifique préparatoire a la même ampleur et la même durée que celui que reçoivent les futurs ingénieurs des mines, mais dont les cours techniques sont moins nombreux, tout en embrassant cependant l'ensemble des connaissances fondamentales que doit posséder tout ingénieur.

Dans aucune de ces sections, on peut l'affirmer. le surmenage n'existe, et l'expérience prouve que les ingénieurs qu'elles forment trouvent à se caser dans l'industrie aussi avantageusement et au moins aussi facilement que les ingénieurs ayant fait des études d'un caractère plus encyclopédique.

HENRI DECHAMPS.

BIBLIOGRAPHIE

Les lois sociales devant le droit naturel, par F. DUGAST. Paris, Giard et Brière, 1900.

Cette étude, d'une soixantaine de pages, contient beaucoup d'idées intéressantes, exprimées avec clarté, quoique parfois l'auteur se rapproche un peu trop de la dissertation, en négligeant des faits positifs à l'appui de sa thèse.

Il défend le droit naturel comme inhérent à la nature de l'homme ; il rappelle que l'homme a une double nature, sensible et raisonnable, et qu'elles sont en opposition l'une avec l'autre puisqu'elles s'inspirent de principes différents; l'une parle au nom du plaisir, l'autre au nom du devoir.

A l'état de nature, l'homme défendra sa liberté contre l'oppresseur, et la guerre personnelle sera la conséquence de cette façon d'agir. En passant de cet état à l'état social, l'élément sensible, s'unissant à la force, engagera la lutte contre la nature raisonnable et pourra la vaincre. Et ainsi, dit M. Dugast, « le droit a été opprimé, et la force a imposé des lois à la faiblesse pour faire respecter les injustices, dont elle avait le profit ».

En étudiant dans un second chapitre la « *légalisation des iniquités sociales* », M. Dugast s'exprime en ces termes :

« La loi décrétât-elle qu'une seule vie, que les intérêts d'une seule personne fussent sacrifiés pour l'intérêt commun, la loi serait criminelle ; car le droit de l'un est de sa nature aussi inviolable que le droit de tous, et il est plus sacré que tous les intérêts. »

Cette idée est fort bien développée et nous n'hésitons pas à dire que c'est l'une des meilleures du travail tout entier.

Plus loin, en s'occupant des « privilégiés et législateurs » l'auteur se fait le défenseur, en quelque sorte, du mandat impératif. Qu'il nous soit permis de lui faire remarquer que s'il était appliqué comme il semble le vouloir, il serait inutile d'avoir des représentants de valeur, qui ne seraient que des instruments de transmission de volonté, sans aucune

liberté personnelle. Je sais que l'on a défendu cette thèse et qu'elle a même encore beaucoup de partisans.

Mais, en somme, un homme *de valeur* refusera toujours d'aliéner sa liberté sous prétexte que ses électeurs lui ont imposé leur volonté, en lui défendant absolument de s'en écarter en quoi que ce soit.

Dans son analyse de « l'œuvre législative du XIXe siècle », M. Dugast expose, en résumé, quelques idées exactes sur la réaction qui suivit la tourmente révolutionnaire de 1789. Toutefois, il se laisse aller à l'exagération, notamment lorsqu'il nous dit d'une façon générale que la bourgeoisie « n'a su que fonder à son profit des privilèges et des monopoles qui lui permettent de s'approprier la richesse à mesure qu'elle est produite par le travail de ceux qui l'ont élevée au premier rang ». N'étaient-ce pas des bourgeois, les Robespierre, les Danton, les Mirabeau ?

En terminant, l'auteur fait une apologie de la « loi éternelle que la nature a mise dans la conscience », et de la raison ; les lois sociales doivent s'inspirer de cette loi universelle ; c'est la raison qui est « la règle du juste et de l'injuste ».

Il y aurait encore beaucoup à dire sur cette étude intéressante, où des idées nombreuses sont condensées avec ordre et méthode.

C. P.

—

J.-M. BALDWIN : **Interprétation sociale et morale des principes du développement mental.** Etude de psycho-sociologie. Traduit sur la seconde édition anglaise par G.-L. DUPRAT. Paris, Bibliothèque sociologique internationale, 1899. Giard et Brière.

Cet ouvrage est la discussion faite au point de vue de la sociologie des propositions formulées par l'auteur dans « Le développement mental chez l'enfant et dans la race », dont la traduction française a paru en 1897. (Voir *Revue de l'Université*, mai 1898.)

Les deux volumes considérés dans leur ensemble constituent une œuvre considérable qui frappe par la variété des points de vue auxquels on peut la considérer.

Ce qui caractérise cette œuvre, c'est qu'elle apparaît comme un effort pour aller d'une psychologie à une sociologie. Ce passage d'une science à une autre est toujours intéressant lorsque, comme c'est le cas pour M. Baldwin, il s'opère naturellement par des contacts internes qui se présentent d'eux-mêmes.

Les observations du développement mental chez l'individu conduisent à des conclusions qui valent pour l'étude de la société. Ce n'est pas qu'il y ait identité entre la psychologie et la sociologie : il faut distinguer dans l'organisation sociale la « matière » et le « mode fonctionnel » (p. 470).

La matière de ces deux sciences diffère, mais le mode fonctionnel est le

même. Cette analogie psychologique (p. 470) reçoit son application dans la méthode. C'est en cela qu'apparaît l'attitude originale de l'auteur par rapport à une hypothèse psychologique comme celle de M.
M. Baldwin aussi, le mode fonctionnel en sociologie réside essentiellement dans l'imitation ; mais la théorie de l'imitation qui est au point de départ chez M. Tarde est une conclusion chez M. Baldwin. Il la tire de l'observation du développement chez l'enfant. M.
gue psychologue. Sa méthode d'observation ne porte pas sur les faits sociaux en général, mais sur le processus mental. L'individu social et la société sont fonctions l'un de l'autre (p. 22).

L'ouvrage n'est cependant pas l'exposé systématique et la discussion d'une méthode. Il constitue surtout, sous forme d'interprétation de faits observés, l'exquisse d'une sociologie.

Celle-ci est naturellement d'un intérêt moins général que la méthode dont elle est une application.

D'abord, elle est en rapport avec la conception psychologique et logique de l'auteur, que tout le monde n'est certes pas disposé à admettre (voir, p. 119, le chapitre sur la « pensée sélectrice »). Ensuite, il est quelquefois difficile, dans une science où l'initiative des esprits individuels a encore libre carrière, de distinguer ce qui est une vérité neuve et féconde de ce qui n'est qu'une définition nouvelle et conventionnelle, ce qui est une hypothèse directrice de ce qui est une conclusion réelle.

Un examen des propositions d'ordre social de l'auteur fait à ce point de vue ferait peut-être découvrir une certaine confusion.

E. D.

—

Maurice ANSIAUX : **L'industrie armurière liégeoise.** Extrait de la publication de l'*Office du travail de Belgique :* « Les industries à domicile en Belgique » (vol. I).

M. Maurice Ansiaux présente dans cet ouvrage une excellente monographie de l'industrie armurière à domicile. Cette étude, prise sur le vif, et éclairée d'un sentiment largement libéral et démocratique, décrit l'industrie des armes avec le réalisme qu'il convient de donner à ce genre de travail. Des chapitres successifs exposent d'une façon claire et frappante le milieu dans lequel s'exerce l'industrie armurière, son évolution technique et économique, l'organisation de la production, ses débouchés, la rémunération et les conditions du travail, le chômage et l'organisation des associations professionnelles.

Une table des tarifs douaniers et quelques photogravures hors texte complètent heureusement la monographie.

L'ouvrage de M. Ansiaux est du plus haut intérêt pour tous ceux que ne contente pas l'énoncé aussi absurde que dogmatique de quelques prétendues lois économiques, mais qui recherchent sagement les vérités

économiques dans la réalité et l'étude des faits. Ces lecteurs, dans la description claire et précise qu'a faite M. Ansiaux de l'industrie armurière à domicile, découvriront aisément, à côté des caractères qui lui sont propres et qui tiennent principalement à la très grande diversité des opérations, les particularités des industries à domicile en général : produits très diversifiés et passage au régime de fabrique par leur uniformisation; — pertes de temps dont souffre la production par sa dissémination aussi étendue qu'irrégulière; — instabilité des conditions du travail; — obstacles au groupement syndical des employés; — inefficacité de l'intervention du législateur; — danger des intermédiaires; — indépendance des ouvriers plus grande que dans le travail de fabrique.

On ne peut rendre d'hommage plus sincère à l'œuvre de M. Ansiaux que d'émettre le vœu que toutes les industries à domicile soient traitées avec le même talent, dans la publication de l'*Office du travail de Belgique*.

G. D. L.

—

Otto GRADENWITZ : **Einführung in die Papyruskunde.** I. Heft. Erklärung ausgewählter Urkunden, nebst einem Conträr-Index und einer Tafel in Lichtdruck. Leipzig, Verlag von S. Hirzel, 1900. XV, 197 p. 5 M.

Les études d'histoire du droit, poursuivies avec grande activité pendant plusieurs siècles, semblaient avoir épuisé le domaine entier du droit ancien. Les juristes se trouvaient à peu près dans la même situation que les philologues classiques qui, depuis la Renaissance, avaient scruté jusque dans les moindres détails les nombreux textes conservés de la ruine de la civilisation antique. Sous peine de stérilité, sous peine de redites, les études juridiques et philologiques semblaient être condamnées à une période de stagnation : ces deux domaines devaient être encore étudiés, mais seulement par quiconque désirerait avoir une culture générale, par quiconque voudrait appuyer sur un fondement sérieux les bases de la connaissance des droits modernes. C'est alors que des découvertes successives faites en Égypte vinrent changer l'état des choses; des textes nombreux inscrits sur papyrus rendirent aux philologues des philosophes, des orateurs, des poètes, aux juristes d'innombrables contrats de diverse nature. Les musées d'Europe formèrent des séries importantes de papyrus latins et grecs, séries dont le public ne se doute guère à l'heure actuelle. Dans une étude publiée récemment par J. Bidez dans « Le Bibliographe moderne » 1899, pp. 341-354, l'auteur évalue à environ vingt mille le nombre de papyrus grecs des seuls musées de Vienne et de Berlin. On a parlé avec raison d'une *seconde Renaissance*. De nombreux savants, allemands, anglais et italiens pour la plupart, se sont preoccupés surtout des documents juridiques; des textes ont été édités et des études publiées déjà sur plusieurs questions de haute importance.

Un livre manquait cependant encore pour faire passer ces découvertes du cercle étroit des philologues à celui plus étendu des juristes. Cette lacune vient d'être comblée excellemment par un livre du professeur Gradenwitz de Kœnigsberg.

« Einführung in die Papyruskunde » doit, dans la pensée deson auteur, faire connaître aux juristes les principes philologiques et aux philologues les principes juridiques nécessaires à l'étude des papyrus. (Peut-être M. Gradenwitz suppose-t-il chez ses lecteurs juristes une connaissance trop approfondie du grec !)

L'auteur a divisé son livre en trois parties : La première s'occupe du déchiffrement des papyrus.

L'état des documeuts exhumés du sol de l'Égypte est loin d'être toujours parfait, les textes ont souffert en beaucoup d'endroits et celui qui essaie de les lire se heurte à des lacuues parfois considérables. Y a-t-il moyen de remédier à ces inconvénients? La première hypothèse examinée est la suivante : le texte est entièrement mutilé comme par exemple le Papyrus de Berlin nº 613 désigné par son édition comme *desolat.* Gradenwitz le choisit pour montrer clairement la technique de la restitution.

Le malheur est moins grand parfois et il ne s'agit que de mots ou de lettres manquants. Lettres prises l'une sur l'autre, fautes d'orthographe, ce sont là choses corrigeables ; un mot disparu donue parfois plus de difficultés : souvent de la restitution correcte d'uu seul mot dépend le sens du document ! M. le professeur Gradenwitz en donne des exemples où le sens précis du mot reconstitué rend au texte sa véritable valeur. Ce travail de conjectures est aidé par un procédé mécanique d'une grande ingéniosité.

Le problème à résoudre était le suivant : étant donné un certain nombre de lettres formant la finale d'un mot, retrouver ce mot. L'auteur a eu l'idée de faire un *Conträr-Index*, c'est-à-dire qu'il a classé les mots grecs en suivant l'ordre alphabétique des terminaisons. Tous les mots contenus dans les « Papyrus d'Oxyrhynchus, les papyrus du British Museum et du Musée de Berlin sont ainsi classés et ce n'est là, comme l'auteur le dit qu'uu travail préparatoire au *dictionnaire de rimes* », si l'on peut dire, du grec et du latin.

Le texte reconstitué, l'auteur en étudie le contenu dans la seconde partie et passe en revue différents
les comparant les uns avec les autres pour en faire ressortir les similitudes à côté des différences.

Une troisième partie enfin tire les conclusions de cette étude des différentes espèces d'actes juridiques et cherche en quelques chapitres à établir les généralités sur les contrats. Parties constitutives, caractère des documents, personnes, objets des contrats de vente sont successive-

ment passés en revue de main de maître. Il est difficile de résumer ces pages écrites de manière aussi ferme que concise.

Quiconque s'intéresse aux études d'histoire du droit ne peut se dispenser de lire attentivement cette partie de l'ouvrage de M. Gradenwitz; elle montre la voie nouvelle si féconde où s'engagent actuellement les recherches juridiques : le temps de l'exégèse des textes de lois est passé et c'est à present la pratique du droit que nous sommes appelés à scruter. pour apprendre par les papyrus à connaître les hommes qui se servaient du droit, voir comment ils se soumettaient aux prescriptions légales, comment ils essayaient de tourner des lois embarrassantes et à en rendre, par des subterfuges, vaines les défenses les plus strictes. Un mot de l'exécution matérielle du livre : les textes sont publiés clairement; l'emploi de caractères différents permet au premier coup d'œil de distinguer les diverses mains sur le même acte; des notes marginales renseignent à l'instant sur le contenu des paragraphes et facilitent les recherches. Le Conträr-Index et des registres des sources et des mots grecs expliqués seront d'une utilité incontestable pour le chercheur.

Le titre du livre nous annonce que nous ne sommes en présence que d'un premier fascicule; si les suivants sont dignes du premier — ce dont il n'est pas permis de douter — ils mériteront la reconnaissance de tous ceux pour qui l'étude du droit ancien présente de l'intérêt.

J. C.

—

Aug. LAMEERE : **La raison d'être des métamorphoses chez les insectes.** (*Annales de la Société Entomologique de Belgique*. t. XLIII, 1899.)

La zoologie de M. Lameere n'est pas la nomenclature sèche, la classification abstraite, la description méticuleuse auxquelles se bornent les traités usuels. C'est une science vivante et libre, attrayante et hautement philosophique. Sur le roc inébranlable de l'observation, elle bâtit l'hypothèse, pour satisfaire l'esprit en synthétisant les faits connus. Et qui nierait l'utilité des théories, même transitoires, pourvu qu'elles soient, pour parler le langage évolutionniste, bieu adaptées et sélectionnées à souhait ? Donner à chaque moment, pour chacun des points d'interrogation de l'Univers, la réponse de la science actuelle, n'est-ce pas faire œuvre ntile, cette réponse fût-elle partielle ou provisoire?

Dans ce discours, prononcé à l'assemblée générale de la Société Entomologique belge (26 décembre 1899), M. Lameere nous montre la raison et l'origine des métamorphoses des insectes, l'nn des mystères les plus attachants de la zoologie.

Ponrquoi « le papillon se déguise-t-il en chenille » ? Adaptation au milieu, répond M. Lameere. « La métamorphose des Amphibiotiques est une adaptation à la vie aquatique; la métamorphose des Cicadides est une adaptation à la vie souterraine; la métamorphose des Coccides est une

adaptation au parasitisme externe des végétaux ; la métamorphose des Holométaboliques est une adaptation au parasitisme interne des végétaux. Les insectes peuvent donc présenter quatre genres de métamorphoses, en rapport avec quatre milieux différents. »

René Sand.

—

E. BOISACQ : **L'« Hécyre » de Térence.** Traduction littérale. Vandersypen, Bruxelles, 1900, 47 pp.

M. Boisacq continue par la traduction de l'*Hécyre* la série de versions françaises qu'il a entrepris de nous donner des principales comédies de Térence, et qu'il a inaugurée par la traduction de *Phormion* et continuée par celle de l'*Héautontimorouménos*. Il s'est servi pour son travail du texte de Dziatzko, mais en mettant à profit les corrections proposées par M. P. Thomas dans son édition de l'*Hécyre*. Les habiles transcriptions de M. Boisacq, littérales et littéraires à la fois, font apprécier, autant qu'il est permis à une traduction, la conduite habile de l'intrigue, le naturel et l'élégance du dialogue, la justesse du ton, la finesse de l'esprit, l'*atticisme* du poète latin, bref, toutes ces qualités tempérées et délicates que Diderot a fait mieux que personne ressortir dans les pages étincelantes de ses *Réflexions sur Térence*.

—

L. VANDERKINDERE : **A propos d'une charte de Baldéric d'Utrecht.** Hayez, 1900, 19 pp. (Extrait des *Bulletins de l'Académie*, n° 1.)

Cette courte étude est consacrée à un document demeuré jusqu'ici énigmatique et qui a prêté à beaucoup de conjectures : l'acte du 24 juin 943, de l'évêque Baldéric d'Utrecht. M. Vanderkindere utilise le texte et les commentaires auxquels ce texte a donné lieu pour déterminer la parenté de Baldéric et la descendance de Giselbert, comte du *Masalant* et du *Darnau*, de 840 à 885.

—

E. BRUSA, professeur à l'Université de Turin : **Code de procédure pénale norvégien** (1er juillet 1887), avec ses modifications. Traduction, notes et introduction. 1 vol., T. VI et 134 pp. Turin, Bocca, 1900 (en Italien).

Le savant professeur commence son *ragionamento* (ainsi qualifie-t-il son introduction) en affirmant l'utilité d'études comparatives de procédure pénale, au moment où l'on s'occupe de réformer le Code en Italie.

La Norvège a accepté le principe accusatoire, auquel s'opposait cependant la dispersion géographique de la population. Il est, certes, difficile de faire comparaître les témoins résidant à grande distance, aussi a-t-il fallu laisser sous ce rapport une certaine latitude au juge d'instruction, qui rend même l'instance préparatoire, à l'exclusion du ministère public.

Le rôle de l'accusateur reste donc distinct de celui du juge dans l'instruction comme dans le jugement. L'accusation privée est admise, mais le rôle de la partie civile demeure subordonné à celui de la partie publique : elle apparaît, dans le Code norvégien, comme un hôte accepté, non comme un maître qui prend la direction des débats. M. Brusa insiste, à ce propos, sur la différence essentielle entre la preuve pénale et la preuve civile, entre lesquelles n'existe point de commun dénominateur. Cela posé, rien n'empêche la juridiction pénale de statuer sur des questions civiles, pourvu qu'elle le fasse d'après les principes du droit civil ; ainsi, les questions préjudicielles peuvent elles-mêmes être retenues par le juge du répressif en Norvège.

Les droits de la défense sont assurés dès le début de l'instance, sauf à l'interrogatoire devant le juge d'instruction où le conseil n'est pas admis. Réparation est due par l'État pour détention ou condamnation reconnue injuste ; il en est de même pour simple faute d'un fonctionnaire ; le défenseur aussi est responsable de sa négligence (§ 466 et suiv. du C. pr. pén. norvégien).

Plus de preuves légales : la Norvège ne voit autour du juge que des auxiliaires et non d'autres juges ou demi-juges, dont les rapports et les procès-verbaux ont une valeur formelle préétablie. Devant la Cour d'assises, la procédure norvégienne se rapproche plutôt des règles anglaises, mais avec les tempéraments au principe de l'oralité que rendent nécessaires les conditions du pays, auxquelles nous avons déjà fait allusion (§ 332 du Code).

Il va de soi que le *ragionamento* du professeur Brusa établit surtout des points de comparaison entre le Code norvégien et les réformes préconisées en Italie, réformes qui, en partie, ne nous intéressent plus. L'auteur observe enfin la généralité d'application de ce Code de procédure pénale qui constitue un véritable droit commun pour la Norvège (§ 1er du Code).

Le Code lui-même comprend 495 articles ou alinéas. P. E.

—

EUG. HUBERT : **Bulletin historique belge.** (1896-1898), 50 pp.

Le savant professeur de l'Université de Liége a présenté sous ce titre aux lecteurs de la *Revue historique* un tableau très complet du mouvement historique en Belgique dans ces trois années : notices nécrologiques, analyses critiques des inventaires d'archives, des recueils de documents et des ouvrages publiés, tant sur l'histoire politique, constitutionnelle, économique, religieuse, générale ou locale de notre pays, que sur les sciences auxiliaires de l'histoire et sur l'histoire étrangère, rien ne manque dans cet exposé méthodique et minutieusement précis de l'activité des historiens et des érudits belges. Il est bien fait pour rendre, comme ses aînés publiés dans la même revue par M. H., les plus grands services à tous ceux qui s'occupent de notre histoire nationale.

L. L.

E. HUBERT: **Les finances des Pays-Bas à l'avènement de Joseph II** (1780-1781). 169 pages. Bruxelles, Hayez, 1899. (Extrait des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. IX, n° 3, 5e série.)

Dès son avènement, Joseph II résolut d'aller se rendre compte par lui-même de l'état des Pays-Bas; mais avant d'entreprendre ce voyage, il voulut etudier d'abord d'une manière complète la situation financière de nos provinces. Il demanda à Kaunitz des informations détaillées sur les recettes, les dépenses, les emprunts, etc., des Pays-Bas; le chancelier prescrivit au ministre plénipotentiaire, le prince de Starhemberg, de fournir sur ces points tous les renseignements nécessaires.

C'est l'ensemble des documents relatifs à cette question que M. Hubert vient de trouver aux archives de Vienne et de publier avec un grand soin : La lettre de Joseph II à Kaunitz, celle de Kaunitz à Starhemberg, et les rapports de Starhemberg, appuyés par une copieuse série de tableaux qui nous font connaître par le menu la situation financière des Pays-Bas pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Il est intéressant de constater, à ce propos, que l'histoire des Pays-Bas sous le régime autrichien est en ce moment le sujet de nombreuses recherches scientifiques. M. Hubert nous annonce la prochaine publication d'un mémoire académique qui ne peut manquer d'être du plus vif intérêt sur le voyage de Joseph II dans les Pays-Bas en 1781; M. l'abbé Laenen se propose d'éditer le travail important qui a valu à son auteur le prix d'histoire au dernier concours universitaire : *Le ministère de Botta Adorno* (1749-1753); et un docteur en histoire de l'Université de Bruxelles, M. Bigwood, met la dernière main à une étude sur le système financier de nos provinces au XVIIIe siècle. Félicitons-nous de l'abondance de ces travaux qui jetteront une vive lumière sur l'état de nos provinces au déclin de l'ancien régime.

L. L.

R. D'AWANS et EUG. LAMEERE : **Histoire de Belgique : Lectures historiques** (recueillies dans les travaux des principaux historiens et accompagnées de tableaux synoptiques, à l'usage de l'enseignement moyen, de l'enseignement normal et des classes supérieures de l'enseignement primaire). Fasc. I. Castaigne, Bruxelles, 1900, 80 pp.

Le travail de MM. d'A. et L., docteurs en philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles, se composera de trois parties : la première allant des temps primitifs jusqu'à la période bourguignonne, la deuxième comprenant les XVe, XVIe et XVIIe siècles jusqu'au traité de la Barrière, la troisième consacrée aux XVIIIe et XIXe siècles. L'ouvrage comptera au moins

plan fort judicieux. Chacune de leurs séries de lectures sera introduite par un résumé historique, permettant, comme ils le disent fort bien, de

placer les récits empruntés aux écrivains dans leur cadre et les rendant ainsi plus intelligibles. MM. L. et d'A. ont joint à leurs extraits de nombreuses gravures, copies de documents authentiques, qui éclaireront le texte et le complèteront. D'excellents principes ont guidé les auteurs dans le choix des lectures: ils les ont prises exclusivement dans les œuvres historiques de notre époque, écartant les auteurs anciens trop difficiles à comprendre par les lecteurs auxquels ce recueil s'adresse; et ils ont fait avec raison la part la plus large aux pages qui retracent l'histoire des mœurs, des sciences, des lettres et des arts, de la civilisation en un mot. On se plaignait en Belgique de l'absence d'un recueil de lectures historiques analogue à ceux de MM. Langlois, Mariéjol, Lacour-Gayet, etc. qui rendent de si grands services à l'enseignement secondaire de l'histoire en France. La lecture du premier fascicule de l'ouvrage, fort coquettement édité, de MM. d'A. et L., nous permet d'espérer que cette lacune regrettable sera bientôt comblée.

L. L.

—

Aloïs RIEHL : **Giordano Bruno.** (Leipzig, Engelmann, 1900.)

Giordano Bruno est ce penseur que l'Inquisition fit brûler vif à Rome, pour avoir découvert que chaque étoile est un soleil, autour duquel gravitent des planètes, comme notre terre, pour avoir cru à la pluralité des mondes habités et à l'infini de l'Univers.

Il faut lire les théories, si hardies pour l'époque, de ce penseur que l'Eglise a persécuté jusque dans sa mémoire.

Si Bruno est relativement peu connu, on le doit à la destruction de ses œuvres devenues, pendant un siècle, introuvables, grâce à l'Inquisition. Il faut lire aussi le récit de ses faiblesses, de sa rétractation, rachetée superbement par sa fière déclaration, faite quelques mois après: « Je ne peux, ni ne veux rien rétracter, je n'ai rien à rétracter et ne comprends pas ce que je dois rétracter. »

C'était, il le savait, son arrêt de mort. A la lecture du jugement qui le condamnait au bûcher, il s'écria : « Votre crainte est plus grande à me condamner que la mienne à entendre ma sentence. Je meurs en martyr, en martyr volontaire. »

Ses cendres furent dispersées aux quatre vents ; il fut interdit d'écrire ou de prononcer son nom.

Aujourd'hui s'élève au Campo di Fiora, à l'endroit même où son bûcher s'alluma le 17 février 1600, un monument que lui éleva l'Italie moderne.

« Mais plus impérissable est le monument invisible que Bruno s'est élevé à lui-même par l'envergure de son esprit et la grandeur de son caractère, en faisant de sa vie un exemple magnifique et une exhortation aux générations à venir. »

René Sand.

Dr W. NICATI : **La Philosophie Naturelle**. Paris, Giard et Brière, 1900. 1 vol.

La philosophie de M. Nicati concilie une psychologie expérimentale avec l'étymologie des vieux mots philosophiques. Elle s'appelle « naturalisme suffisant ». Elle se divise : 1° En Mathématique ou Harmonie inter-émotionnelle, dans laquelle il est enseigné, selon la psychologie susmentionnée, que la pensée est « un foyer multiloculaire de force électrique nerveuse »;

2° En Ethique ou Harmonie inter-individuelle, où sont étudiés l'art et la société, et où il est montré, parmi beaucoup d'autres choses, que le darwinisme est détestable, et n'est que le libéralisme entré dans la biologie, et enfin en Energétique où sont conciliées les « communes croyances » avec la « foi scientifique ».

Avoir des idées personnelles et les arranger *ex abrupto* (M. Nicati nous dit qu'il est un philosophe improvisé) en une philosophie « naturelle », c'est un passe-temps agréable qui ne requiert pas la méthode et la vérité comme conditions indispensables. Mais imprimer ces improvisations est un abus.

E. D.

—

H. POTONIÉ : **Die Lebewesen im Denken des 19. Jahrhunderts**. (Berlin, Dümmlers, 1900.)

Cette revue de la science du XIXe siècle se distingue de tous les autres bilans de fin de siècle par sa précision scientifique, jointe à une clarté qui rend ces vingt-huit pages substantielles accessibles à tous.

L'impartialité complète les qualités de cette œuvre utile. La conclusion mérite d'être citée :

« Nous ne saurions pas apprécier ce que le présent a préparé pour l'avenir : c'est peut-être un détail considéré aujourd'hui comme négligeable, qui fera la grandeur de la biologie du XXe siècle. »

René Sand.

—

L. Michelangelo BILLIA : **La Religione nell' Educazione**. Turin, 1899. 1 brochure de 22 pages (en italien).

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Cours de vacances. — M. le Dr H. Coppez donnera un cours sur les « maladies externes de l'œil », à l'hôpital Saint-Jean, à partir du mardi 17 avril prochain, tous les jours, à dix heures, pendant onze leçons consécutives.

M. le Dr F. Le Marinel donnera, au même hôpital, un cours sur « la théorie et la pratique du massage », à partir du mardi 17 avril prochain, tous les jours, à trois heures, pendant six leçons consécutives.

Le droit d'inscription pour ces deux cours est de 25 francs; l'inscription doit être prise au Secrétariat de l'Université.

—

Règlement de la Bibliothèque de l'Université. — Dans sa séance du 10 mars 1900, le Conseil d'administration a voté un nouveau règlement pour la bibliothèque.

Nous croyons devoir en reproduire quelques dispositions pratiques.

De la bibliothèque et des prêts aux professeurs.

Art. 7. — L'autorisation d'emporter les livres n'est accordée qu'aux professeurs et chargés de cours.

Art. 11. — Le bibliothécaire veille à ce que tous les livres prêtés soient réintégrés dans la bibliothèque le 20 juillet de chaque année ; à cet effet, il adresse à tous les emprunteurs, le 10 juillet, un avis renouvelé, le cas échéant, le 25. L'emprunteur qui n'a pas restitué le 1er août les livres empruntés en doit la valeur à la caisse de l'Université.

Art. 13. — Lorsqu'un lecteur demandera un livre momentanément sorti de la bibliothèque, le bibliothécaire l'y fera rentrer immédiatement. Faute au détenteur de ne pas satisfaire à un second avertissement, il lui fera appliquer la pénalité de l'article 11.

Art. 14. — Ne peuvent être prêtés au dehors les ouvrages rares ou précieux.

Quant aux publications périodiques, M. l'administrateur-inspecteur peut en autoriser le dépôt dans les Instituts universitaires, à la demande des directeurs de ces Instituts qui en demeureront responsables.

Art. 15. — La bibliothèque est fermée du 1er août au 1er octobre; cependant, durant cette période, elle est ouverte de 10 heures à midi pour le prêt au dehors.

Elle est également fermée le dimanche et les jours fériés, ainsi qu'aux dates renseignées sous la rubrique *Vacances* dans la brochure des Statuts organiques de l'Université et programme des cours.

De la salle de lecture et des prêts aux etudiants.

ART. 17. — La salle de lecture est ouverte tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi et de 6 à 9 heures du soir, sauf du 1er août au 1er octobre, le dimanche et les jours fériés, ainsi qu'aux dates indiquées sous la rubrique *Vacances* dans la brochure des Statuts organiques.

ART. 19. — Aucun ouvrage ne peut être emporté; la restitution des ouvrages consultés doit être faite au bibliothécaire ou à son aide.

ART. 20. — Toute dégradation de mobilier ou toute détérioration de livre rend son auteur responsable des réparations qu'elle entraîne, sans préjudice de mesures disciplinaires, s'il y a lieu.

ART. 21. — Le bibliothécaire et son aide veillent au maintien de l'ordre et du silence; ils peuvent expulser les contrevenants. Le Recteur seul décide de toute expulsion excédant vingt-quatre heures.

ART. 22. — Un service de prêt au dehors est organisé pour les étudiants aux conditions suivantes :

A. L'emprunteur déposera un cautionnement de 25 francs;

B. Il ne pourra être prêté plus de trois volumes à la fois;

C. La durée du prêt ne pourra excéder quinze jours;

D. Lorsqu'un lecteur demandera un livre prêté au dehors, le bibliothécaire le fera rentrer immédiatement à la bibliothèque; faute au détenteur de ne pas s'exécuter dans les quarante-huit heures, il lui sera appliqué la pénalité de l'article 11;

E. Ne peuvent être prêtés au dehors, les ouvrages rares ou précieux, ni les périodiques.

—

Conférence de M. J. Lejeune, professeur honoraire à l'Université libre de Bruxelles: **l'Alcoolisme** — Blanchi dans la mêlée et toujours sur la brèche, M. J. Lejeune est venu prêter, une fois de plus, à l'œuvre dont il s'est fait l'apôtre dévoué, l'appui de sa parole persuasive et la force attractive de sa puissante conviction.

Soldat de la première heure, il a voulu, de ses mains. sacrer les nouveaux chevaliers sortis de nos rangs et saluer en eux les combattants d'aujourd'hui, les vainqueurs de demain..., acceptons-en l'augure.

Faire le tableau en raccourci du champ de bataille, de ses obstacles et de ses avantages, le faire sous toutes ses faces, moins en une conférence qu'en une suite d'aperçus épars, mais prompts à se rassembler en conclusions puissamment logiques, telle devait être et a été la règle et le plan du dévoué conférencier.

Constatons avant tout, avec lui, que la question de l'alcoolisme a fait un

grand pas; elle est connue de tous, peut-être parce qu'elle s'impose. L'ennemi est encore puissant et ses alliances nombreuses : c'est, d'une part, le désir presque maladif de l'ivresse alcoolique; c'est, d'autre part, l'exploitation éhontée de l'excitation passionnelle qui en est la conséquence : à ceux qui ne croient pas trop aux maux nécessaires de frapper juste et droit au défaut de la cuirasse.

Tout en faisant le plus grand éloge de la propagande individuelle par l'exemple de la tempérance, ainsi que des nombreux moyens dus à l'initiative privée, M. Lejeune déclare souhaiter de voir la loi, qui permettrait de supprimer l'effet en détruisant la cause, entrer franchement dans le domaine des mesures radicales et énergiques. Il préconise, comme moyen décisif, l'établissement du monopole avec production décroissante, pour remplacer l'accise aux résultats très hypothétiques.

A l'étranger, un système législatif plus au moins complet, à la fois préventif et coercitif, tente, avec des chances variables de succès, d'enrayer le fléau. C'est, dans certains États de l'Amérique du Nord, la prohibition absolue ; ailleurs, en France, c'est le régime de la rectification. Notre législation, pauvre en résultats, sinon en lois, contient quelques mesures bonnes en leur principe, mais devenues insuffisantes dans leur application. Le conférencier, à l'appui de ses affirmations, cite, outre l'accise qui ne pourrait être efficace qu'à la condition d'être lourde et soudaine, la loi de 1887 sur l'ivresse publique, celle de 1889 qui introduit le droit de licence pour la vente des alcools, mais échappe presque par la difficulté du contrôle à toute application pratique et multiplie, au contraire, les débits clandestins, celle de 1895, qui, sous prétexte de reporter ailleurs le surcroît de prospérité de l'industrie, favorise la fabrication des alcools par les agriculteurs.

M. Lejeune cite en terminant l'interprétation odieuse dont est l'objet la loi qui interdit le paiement des ouvriers en denrées, et se déclare à nouveau partisan décidé du monopole qui ne porte pas atteinte à la liberte dont l'exercice ne peut aller jusqu'à l'empoisonnement de la race, au meurtre déguisé. Il engage vivement, enfin, les étudiants à orienter l'opinion publique en ce sens pour l'adoption de pareilles réformes.

M. G. De Leener, vice-président de l'Association générale, a vivement remercié M. Lejeune, en lui rappelant les liens qui l'unissaient à l'Université, et lui a promis que la jeunesse libérale ne fléchirait pas devant ce nouveau devoir.

Les applaudissements de l'auditoire, qui ont salué cette péroraison, nous sont un gage que nos camarades, convaincus et à convaincre, seront bientôt assez nombreux pour pouvoir un jour, avec l'appui de l'opinion, prononcer pour la bonne cause le « sic volo, si jubeo ».

A. Mahy.

L'Université indienne de recherches. — Un jeune Parsi, instruit et distingué, M. B.-J. Pádsháh, de Bombay, est venu, il y a trois ans environ, visiter

les universités européennes. Il s'est arrêté quelques jours à Bruxelles et y a examiné avec grande attention nos installations universitaires et surtout les nouveaux instituts scientifques.

Son voyage se rattachait à un vaste projet d'institut d'enseignement supérieur à créer aux Indes. D'après les nouvelles que nous venons de recevoir de Bombay, le projet a pris corps et sa réalisation est décidée en principe.

Le promoteur et donateur principal est un riche Hindou, M. Jamsetji Nusserwanji Tata de Bombay. L'un des traits intéressants de l'institution nouvelle est, du reste, la coopération au haut enseignement d'éléments indigènes et d'éléments anglais.

Les cours ne feront point double emploi avec ceux des universités existant aux Indes. Ils constitueront plutôt de hautes études comportant des recherches originales, soit de science pure, soit d'hygiène, de pédagogie ou des arts de l'ingénieur.

Un comité a été constitué afin de réunir les fonds nécessaires à l'entreprise, et c'est à Bombay, très probablement, que l'Université sera construite.

On prévoit, dès à présent, trois divisions principales d'études : la philosophie et l'éducation ; la médecine ; les sciences et leurs applications, avec des laboratoires, notamment, de physique et de chimie. Les traitements prévus pour les professeurs ne sont pas à dédaigner ; ils varient de 18,000 à 27,000 roupies (30,000 à 45,000 francs) pour les professeurs ordinaires, 9,000 pour les professeurs extraordinaires et les assistants.

On voit que si la valeur de la roupie a sensiblement diminué depuis quelques annees, on arrive à en compenser la baisse par le nombre...

—

Le Congrès international d'enseignement supérieur. — Le troisième Congrès (le premier eut lieu à Paris en 1889, le second, à Lyon en 1894) tiendra ses séances à Paris, du 30 juillet au 4 août. La Commission d'organisation a décidé que les questions suivantes seraient discutées dans les séances générales : L'extension universitaire ; la création d'œuvres en faveur des étudiants ; la formation par les Universités des maîtres de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire ; le rôle des Universités dans l'éducation agricole, industrielle, commerciale, coloniale ; la création d'une union internationale des membres de l'enseignement supérieur ; les rapports entre les Facultés de droit et de lettres. Des sections seront constituées pour l'étude des questions intéressant le droit, les sciences politiques, la géographie, l'histoire et la philologie, la philosophie. Des visites auront lieu dans les établissements d'enseignement supérieur, les laboratoires, les instituts, les bibliothèques. Le Congrès est ouvert à tous les membres des écoles d'enseignement supérieur et secondaire, comme à tous les amis du haut enseignement. Il siègera sous la présidence de M. le Dr Brouardel,

doyen de la Faculté de médecine, et les vice présidences de MM. A. Croiset, Darboux, Glasson, Lyon-Caen, Boutmy et Monod. Le secrétaire général est M. le professeur Larnaude, à qui doivent être envoyées, à la Sorbonne, les adhésions (10 francs) et les communications.

—

Institut International de Sociologie : Prix Ténichef. — Le Prince W. Ténichef vient de fonder un prix de cinq mille francs pour récompenser après concours le ou les meilleurs mémoires sur ce sujet : *Les atteintes à l'ordre social.* Le programme proposé aux concurrents est le suivant :

« Etudier les conflits sous forme violente qui portent atteinte à l'ordre matériel dans les sociétés.

« Rechercher par leur comparaison s'il y a des causes générales et des processus habituels qui permettent de comprendre la naissance et le développement de ces conflits.

« Examiner comment ces conflits se résolvent et s'il se dégage de leur étude comparative des indications générales qui permettent à l'homme d'État de les prévoir, de les circonscrire et de les résoudre pacifiquement.

« Par conflits sociaux violents, on entendra notamment :

« Les désordres ou brigandages collectifs provoqués par la misère ou par le chômage prolongé, les grèves tumultueuses, les souffrances consécutives aux guerres, famines, épidémies, etc...;

« Les guerres civiles, les luttes de races, de religions ou de sectes au sein d'un même État, les révoltes de populations subjuguées ;

« Les attentats à la personne des chefs d'État et des hommes politiques, les actes anarchiques en tant que symptômes d'un ordre social troublé ;

« Les insurrections, révolutions et coups d'État.

« Les exemples devront être empruntés à l'histoire des quatre derniers siècles et des pays civilisés d'Europe et d'Amérique. »

Le jury du concours a été choisi par le fondateur du prix parmi les membres et associés de l'Institut International de Sociologie. Il est ainsi composé :

M. Ch. Letourneau, professeur de sociologie à l'Ecole d'Anthropologie, président ;

M. G. Tarde, professeur de sociologie à l'École des Sciences Politiques et au Collège des Sciences Sociales ;

M. René Worms, agrégé des Facultés de Droit, directeur de la *Revue Internationale de Sociologie ;*

M. Ad. Coste, ancien président de la Société de Statistique de Paris ;

M. H. Monin, docteur ès-lettres, professeur d'histoire à l'Hôtel de Ville de Paris.

Toute personne (à la seule exception des membres du jury) est admise à concourir, sans distinction de nationalité.

Les mémoires destinés au concours doivent être écrits en langue française.

Leurs auteurs ne doivent pas se faire connaître. Les mémoires ne contiendront pas leurs noms. Chaque mémoire portera, sur sa première page, deux devises; il y sera joint une enveloppe cachetée, portant extérieurement les deux mêmes devises et renfermant intérieurement un billet qui donnera le nom et l'adresse de l'auteur. Seront seules ouvertes par le jury, après le prononcé de son jugement, les enveloppes jointes aux mémoires couronnés.

Les mémoires seront envoyés à l'adresse suivante : « M. le Président du jury du concours Ténichef, chez MM. Giard et Brière, libraires-éditeurs à Paris, rue Soufflot, 16. »

Ils devront être arrivés à cette adresse, au plus tard, le 31 décembre 1902.

Le jury statuera dans le courant de l'année 1903. Il pourra, suivant la valeur des travaux envoyés, décerner, soit un prix unique, soit plusieurs prix, soit une ou plusieurs récompenses, n'accorder aucun prix ou récompense, remettre la question au concours, etc.

Les concurrents sont invités, dans leur intérêt, à écrire leurs mémoires d'une façon très lisible, et à ne les écrire que sur le recto des pages (non sur le verso), en vue de l'impression ultérieure.

Dans le cas où les auteurs des mémoires couronnés ou récompensés n'auraient pas fait paraître leurs travaux dans le délai d'un an à dater du jugement du concours, l'Institut International de Sociologie acquiert gratuitement le droit de les publier dans ses Annales. Les manuscrits de ces travaux lui seront remis par le jury après le jugement du concours, les auteurs gardant la faculté d'en faire prendre des copies.

—

Une université monstre en Californie. — Un journal américain, le *New-York Evening*, reproduisait dernièrement l'étonnant « projet » d'université qui a remporté le prix de 10,000 dollars, offert par Mme Phœbé Hearst, au concours d'architecture organisé en vue de l'agrandissement de l'Université Californienne.

C'est au mois de septembre dernier qu'un jury international, siégeant dans les salles du Musée royal d'Anvers, accordait cette récompense à l'architecte parisien, Emile Bénard, lequel s'occupe actuellement, en Amérique, de faire accepter et réaliser ses plans.

Si ce projet est exécuté, la nouvelle Université de Berkeley, située dans un emplacement magnifique, sur les hauteurs qui domineut la baie San Francisco, parmi des forêts que l'architecte a soin de respecter, dépassera certes en splendeur toutes les universités connues.

Les plans ont l'audacieuse énormité qui caractérise les entreprises du Nouveau-Monde.

Sous l'Observatoire, dont les coupoles couronnent les montagnes, dévalent des jardins botaniques et des parcs taillés en pleine forêt; il y aura autant de bâtiments séparés que de sciences diverses, des musées, des bibliothèques, des gymnases, un amphithéâtre pour les courses et les jeux.

Bref, ce sera l'« Université », dans la plus grandiose acception du terme, le microcosme, la Ville idéale des Sciences et des Arts.

Statistique universitaire allemande. — D'après les dernières statistiques, la population des universités allemandes, pendant le semestre d'été 1899, se répartit de la manière suivante : en tête se trouve Berlin avec 4,997 étudiants inscrits et 4,252 auditeurs extraordinaires; puis Munich, avec 4,257 étudiants et 195 auditeurs; Leipzig, avec 3,270 étudiants et 331 auditeurs; Bonn, avec 2,140 étudiants et 98 auditeurs; Fribourg en Brisgau, avec 1,670 étudiants et 59 auditeurs; Breslau, avec 1,621 étudiants et 80 auditeurs; Halle, avec 1,613 étudiants et 125 auditeurs; Tübingen, avec 1,525 étudiants et 35 auditeurs; Heidelberg, avec 1,462 étudiants et 106 auditeurs; Göttingen, avec 1,307 étudiants et 80 auditeurs; Marburg, avec 1,222 étudiants et 60 auditeurs; Würzburg, avec 1,214 étudiants et 27 auditeurs; Strasbourg, avec 1,079 étudiants et 32 auditeurs; Erlangen, avec 1,042 étudiants et 18 auditeurs; Kiel, avec 901 étudiants et 26 auditeurs; Greifswald, avec 834 étudiants et 11 auditeurs; Giessen, avec 814 étudiants et 36 auditeurs; Königsberg, avec 794 étudiants et 52 auditeurs; Iena, avec 732 étudiants et 51 auditeurs; Münster, avec 594 étudiants et 15 auditeurs; enfin, Rostock avec 475 étudiants et 18 auditeurs.

Sans compter les 12,000 étudiants qui fréquentent les écoles polytechniques, vétérinaires, forestières, agricoles et les écoles des mines, on arrive donc, pour les 21 universités, à un total de 33,563 étudiants et 5,707 auditeurs; pendant le semestre précédent, il y avait eu 32,597 étudiants et 6,539 auditeurs.

La répartition des étudiants étrangers est intéressante à noter. Pendant ce semestre d'été, il y a eu 2,284 étrangers inscrits aux 21 universités, contre 2,379 pendant le semestre d'hiver, et 2,269 pendant le semestre d'été précédent. Les branches qu'ils étudient principalement sont la philosophie, la philologie, l'histoire, les mathématiques, les sciences naturelles, enfin le droit. Parmi eux, 1,857 sont originaires de pays d'Europe et se répartissent en 584 russes, 447 autrichiens et hongrois, 269 suisses, 149 anglais, 69 bulgares, 50 hollandais, 41 français, 39 serbes, 37 italiens, 33 turcs, 32 roumains, 31 suédois et norvégiens, 24 luxembourgeois, 23 grecs, 19 belges, 4 danois, 3 monténégrins et 3 espagnols. Parmi les 427 autres, 300 sont originaires d'Amérique, 101 d'Asie (surtout du Japon), 21 d'Afrique et 5 d'Australie. Cette statistique ne comprend que les étrangers immatriculés aux universités et non les auditeurs.

ESSAIS

DE

PHILOSOPHIE BOTANIQUE

PAR

Léo ERRERA
de l'Académie royale,
Professeur à l'Université de Bruxelles.

II. — A propos de génération spontanée (*).

L'origine des êtres vivants a préoccupé l'homme dès qu'il s'est mis à réfléchir.

Chez les animaux supérieurs, il est visible que les jeunes proviennent de parents. Mais pour les animaux inférieurs et pour beaucoup de plantes; le moment de la naissance n'est pas si facile à saisir; et partout où la filiation n'apparaissait pas avec évidence, l'Antiquité n'hésitait pas à admettre une génération sans parents ou " hétérogénie „ ou encore, si nous voulons employer le terme moins précis que l'usage a consacré, une " génération spontanée „. Aristote lui-même acceptait cette idée pour quelques Poissons, la plupart des Mollusques et certains Insectes (1) : aussi, tout le Moyen Age y a-t-il cru après lui.

On ne se contentait pas de croire à la génération sans parents : on donnait des recettes infaillibles pour la réaliser. De même que

(*) Communication faite à la séance du 5 juin 1899, de la *Société royale des Sciences médicales et naturelles*, de Bruxelles, complétée et augmentée de notes. — Le premier Essai : *L'Optimum*, a paru dans cette Revue, avril 1896.

Virgile, dans le célèbre épisode du berger Aristée, indique l'art de faire naître des essaims d'Abeilles hors des flancs d'un jeune Taureau immolé (2), notre grand physiologiste Van Helmont enseigne encore au XVIIe siècle que des grains de Blé, sous l'influence du " ferment „ contenu dans une chemise sale, se transforment, après une vingtaine de jours, en Souris (3).

Il y a deux cents ans à peine que le naturaliste florentin Redi commença à étudier la génération spontanée par des expériences, par des observations méthodiques (4), et la question est loin d'être résolue. Mais elle est de celles qui s'imposent et qu'il convient de réexaminer de temps en temps, en s'efforçant de concentrer sur elle, de toutes parts, les clartés nouvelles que le progrès scientifique a fait jaillir.

I

D'après les données concordantes de la géologie et de l'astronomie, la Terre s'est trouvée d'abord à une température très élevée, qui était absolument incompatible avec l'existence d'êtres vivants comparables à ceux que nous connaissons : elle a passé, suivant l'expression des géologues, par une *période azoïque.*

La solidification de sa surface remonte, d'après les derniers calculs de l'éminent physicien lord Kelvin, à plus de vingt, mais à moins de quarante millions d'années; et la vraie valeur est probablement beaucoup plus près de 20 que de 40 (5). Sa température s'étant ensuite abaissée suffisamment, les premiers organismes y ont apparu. Ils ne dérivaient pas d'organismes préexistants, puisqu'ils étaient les premiers. Ils doivent donc s'être formés directement, sans l'intervention de parents, au moyen de composés de carbone, d'oxygène, d'hydrogène, d'azote, etc., empruntés à la nature inerte ambiante.

La vie s'est, depuis lors, manifestée sur le globe en des formes de plus en plus diverses et complexes, en un épanouissement sans cesse plus riche. C'est la période propice à la vie, la *période euzoïque*, dans laquelle nous nous trouvons encore.

Mais, selon toute vraisemblance, la Terre continuant à se refroidir finira, dans un avenir très lointain, par être de nouveau inhabitable : toute l'eau y deviendra solide, la vie s'y éteindra.

Tombeau des civilisations à jamais disparues, notre globe roulera à travers les espaces, pareil à la Lune, froid, desséché et désert.

Ce sera la *période apozoïque* (6) : la période de l'anéantissement de la vie.

II

Envisagée de cette sorte, la génération spontanée s'impose à l'esprit comme un postulat inéluctable. Pourtant, après la mémorable victoire de Pasteur sur Pouchet, — des " panspermistes " sur les " hétérogénistes " — la génération spontanée tomba dans un tel discrédit qu'on essaya de s'en débarrasser à tout prix, soit par l'hypothèse des *cosmozoaires*, soit par celle des *pyrozoaires*.

Que faut-il entendre par là?

Certains naturalistes pensent que la vie n'a jamais pris naissance sur notre planète, laquelle aurait été ensemencée du dehors, par des germes étrangers. C'est ce que Preyer a appelé l'hypothèse des *cosmozoaires* et du Bois-Reymond celle de la *panspermie cosmique* (7). On l'a présentée sous deux formes différentes.

Plusieurs météorites renferment dans leur masse un peu de carbone et même une sorte d'humus. Le carbone étant l'élément caractéristique des substances organiques, on s'est demandé si quelque météorite n'a pas apporté à la Terre un premier germe vivant, provenant d'un autre astre. Un dilettante français, le comte de Sales-Guyon de Montlivault, paraît avoir le premier, en 1821, énoncé cette idée (8), que William Thomson (devenu, depuis, lord Kelvin) et Helmholtz ont retrouvée et exprimée ensuite à nouveau, une cinquantaine d'années plus tard, en lui donnant l'appui de leur haute autorité (9).

Mais, par suite du frottement contre notre atmosphère, les météorites subissent, tout au moins à leur surface, un échauffement tel que des germes superficiels seraient détruits; quant à leur attribuer, dans leur profondeur, des germes vivants, cela est bien peu admissible, attendu qu'elles constituent des masses solides, plus ou moins cohérentes, impropres à héberger des organismes. Et puis, ces " pierres tombees du ciel " ne sont-elles pas vraisemblablement des debris d'astres avortés, d'où l'eau

liquide ([10]) et, par conséquent, la vie ont toujours été absentes, ou bien d'astres finis, arrivés au terme de leur évolution, entrés depuis longtemps dans la phase apozoïque, même si la vie y avait existé jadis?

La seconde forme de l'hypothèse des cosmozoaires est due au médecin allemand Hermann Eberhard Richter, de Dresde, qui la proposa dès 1865; et un éminent botaniste, Ferdinand Cohn, de Breslau, la reformula indépendamment, en 1872. D'après eux, des poussières cosmiques, flottant dans l'espace, auraient pu déposer sur la Terre le premier germe de vie ([11]).

La lenteur de leur chute préserve du moins ces poussières de l'échauffement pernicieux des météorites. Seulement, une autre objection se présente. On sait que les germes d'organismes inférieurs sont rapidement tués par la lumière, surtout par les rayons très réfrangibles, bleus et violets. Ceux-ci sont en grande partie absorbés par notre atmosphère, qui forme ainsi un écran protecteur, plus ou moins efficace, contre les effets délétères de l'éclairement ([12]). Mais, dans les hautes régions de l'atmosphère terrestre et durant le long voyage à travers les espaces interplanétaires, les poussières cosmiques sont exposées à l'action de la lumière dans toute sa force, et des germes infimes n'y résisteraient point.

D'ailleurs, remarquons-le bien : l'hypothèse des cosmozoaires ne fait que reculer le problème sans y répondre; et en éliminant la génération spontanée de l'histoire terrestre, on la rend d'autant plus nécessaire ailleurs.

Wilhelm Preyer, esprit ingénieux mais si paradoxal, avait essayé de tourner la difficulté d'une tout autre manière ([13]). Il admettait que la vie a de tout temps existé sur notre globe et que ce qui est récent, c'est non pas l'organique, mais l'inorganique : l'inorganique, dit-il, en jouant presque sur les mots, est de la matière morte, et ce qui est mort ne peut être que le résidu de ce qui a vécu, tandis qu'il n'est pas nécessaire que ce qui vit ait été mort auparavant.

Deux autres penseurs originaux, Fechner et Delbœuf ([14]), ont soutenu des idées analogues, et Buffon avait déja écrit : « Le brut n'est que le mort ([15]). »

Donc, suivant Preyer, point de période azoïque. Quelle espèce d'organismes pouvait bien porter la Terre encore ignée? Rien de comparable, certes, à nos protoplasmes délicats que l'eau bouillante suffit à tuer. Mais Preyer ne s'arrête point pour si peu. Ses êtres primordiaux sont des êtres de feu et de flammes, gigantesques formés de métal incandescent et de roches en fusion, des *pyrozoaires* comme on peut les nommer (16). Et de même que les calcaires fossiles proviennent d'animaux très anciens, pareils a ceux d'aujourd'hui, les métaux lourds, les granits, les basaltes sont, aux yeux de Preyer, les cadavres de ces léviathans fabuleux...

Nous voici dans un domaine si chimerique qu'on ne sait trop d'abord comment entamer une discussion sérieuse. Réfléchissons cependant que si Preyer est d'accord avec la cosmogonie de Kant et de Laplace pour remonter à une période où la Terre était en fusion ignée, il ne peut raisonnablement refuser d'admettre qu'elle ait été gazeuse auparavant. De sorte qu'il serait forcé d'imaginer pour cette période initiale des organismes gazeux : association d'idées tellement contradictoire que les pyrozoaires s'en trouvent réfutés par l'absurde.

III

Ainsi, quoi que nous fassions, il semble impossible de ne point accepter une première genèse d'organismes sans parents — *prolem sine matre creatam.* Il faut nous hâter toutefois d'ajouter qu'aucune des innombrables tentatives pour réaliser expérimentalement la génération spontanée n'a jusqu'ici abouti.

A mesure que les moyens d'étude se sont perfectionnés, la génération spontanée a dû être reléguée dans des régions de plus en plus inférieures du monde organique. Des Abeilles de Virgile et des Souris de Van Helmont, il ne reste plus rien depuis longtemps. Les animalcules de Needham ont eu le même sort : loin de naître spontanément dans les infusions, les Infusoires dérivent toujours d'autres Infusoires de même espèce, et cela avec des cérémonies très compliquées. Le débat ne pouvait donc plus guere porter que sur les Levures, Amibes, Bactéries, sur tout ce monde des microbes et des ferments dont l'importance

nous apparaît aujourd'hui en raison précisément inverse de leurs dimensions. Nul ne l'ignore : c'est à Pasteur qu'appartient la gloire impérissable d'avoir chassé la génération spontanée de ce domaine, comme on l'avait successivement repoussée de tous les autres.

Malgré l'intérêt que présenterait le récit de ces luttes et les enseignements qu'on en pourrait tirer, il ne nous est pas possible d'insister ici sur la discussion de Pasteur avec Bastian, sur sa polémique avec Pouchet soutenu par le parti " avancé „ (17), sur la campagne de presse habilement menée contre lui, sur les pamphlets, les meetings et l'intrusion tout à fait déplacée de la politique en matière de science. Tout ce bruit est aujourd'hui apaisé et il ne saurait plus y avoir de doute parmi les hommes compétents. Chaque fois que l'on a cru observer la formation d'organismes dans un milieu stérilisé, une étude plus attentive a prouvé que l'expérience n'était pas conduite avec les précautions voulues : tantôt des germes préexistants n'avaient pas été convenablement détruits, tantôt l'expérimentateur avait, à son insu, introduit après coup des germes dans le milieu.

IV

Faut-il conclure de là que la génération spontanée est une chimère? Les insuccès retentissants du passé doivent-ils faire renoncer à toute tentative ultérieure et allons-nous classer définitivement cette question auprès du mouvement perpétuel et de la quadrature du cercle?

Pasteur lui-même se gardait bien de prononcer un tel arrêt. Parlant de la génération spontanée, il se bornait à dire : " si tant est qu'elle soit en notre pouvoir „ (18).

Ne soyons pas plus pastoriens que Pasteur.

Mais alors, comment s'expliquer que l'on n'ait abouti jusqu'ici qu'à des échecs?

Doit-on supposer que la génération spontanée, réalisable lorsque les conditions de la vie apparurent d'abord sur le globe, n'est plus possible aujourd'hui? Dans cet ordre d'idées, on pourrait invoquer les expériences faites par Moissan au moyen du four électrique, d'après lesquelles notre atmosphère, lors de la

période ignée de la Terre, aurait renfermé un mélange complexe d'hydrogène, de carbures d'hydrogène et peut-être des composés cyanogénés, et l'on pourrait rappeler que le grand physiologiste Pflüger admet précisément une origine cyanogénée, ignée, des albuminoïdes et de la vie. Rajeunissant le mythe de Prométhée, Pflüger va jusqu'à s'écrier : " La vie dérive du feu „ (19).

Cependant, cette opinion, que ce qui a pu se faire un jour ne puisse plus jamais se reproduire, est toute gratuite et — ajoutons-le — peu vraisemblable. Reconnaissons plutôt que la recherche expérimentale de la génération spontanée est encore prématurée.

Il est bien rare que les découvertes ne se succèdent pas dans leur ordre logique. Or, pour espérer réaliser la synthèse de la moindre parcelle vivante, il faudrait, au préalable, que nous fussions maîtres de la production artificielle, non seulement des hydrates de carbone, mais aussi des corps gras naturels et des matières protéiques, dans le sens le plus large du mot. Nous en sommes encore assez éloignés, bien que les premiers pas soient faits dans cette voie triomphale.

Pour le moment, nous nous trouvons, à l'égard de la génération spontanée, dans la situation de celui qui voudrait bâtir un édifice, alors qu'il ne sait même pas en préparer les matériaux de construction. Suivant une juste remarque de Herbert Spencer, les prétendues expériences de génération spontanée tentées jusqu'à présent, au moyen de décoction de foin, de bouillon de poulet, d'extrait de bœuf, sont sans portée réelle, puisqu'elles présupposent l'existence d'êtres vivants et même d'êtres vivants très supérieurs.

En réalité, les formes vivantes les plus simples ont dû dériver des matières organiques les plus complexes (20), et c'est à la synthèse chimique à nous fournir d'abord celles-ci. Il se peut que les chimistes fabriquent quelque jour des substances au sujet desquelles on discutera s'il convient ou non de les appeler vivantes. Le virus curieux de la maladie de la mosaïque chez le Tabac, découvert récemment par Beijerinck et désigné par lui comme un *contagium vivant fluide*, montre bien que la limite n'est pas toujours facile à tracer (21).

V

On a déjà souvent établi un parallèle entre les êtres vivants et les cristaux. Sans doute, il y a des différences qui sautent aux yeux. Les similitudes n'en sont pas moins réelles et remarquables : les uns et les autres ont une forme definie; ils se développent, ils croissent lorsqu'ils ont à leur disposition des matériaux convenables. Mieux que cela : les cristaux peuvent se cicatriser, reformer les arêtes ou les angles qu'on leur a enlevés, et cette faculté de régénération, réétudiée, il y a quelques années, par Rauber ([22]), est d'autant plus digne d'attention qu'on l'a tenue longtemps pour l'apanage de la vie.

Mais ce sont les conditions de la naissance de nouveaux individus cristallins dans les solutions *sursaturées* ou les liquides en *surfusion* qui sont le plus instructives pour nous et qu'il importe surtout d'examiner ici.

Comme l'a observé Fahrenheit, dès 1724, l'eau peut, moyennant certaines précautions, être maintenue à l'état liquide bien au-dessous de zéro : c'est le phénomène de surfusion ou, pour nous servir du néologisme plus précis par lequel on a rendu le terme allemand " Ueberkaltung „, le phénomène de *surfroidissement* ([23]). Sitôt qu'on ajoute à cette eau " surfroidie „ un morceau de glace, le liquide tout entier ne tarde pas à se prendre en une masse cristalline.

La découverte de la *sursaturation* date aussi du siècle dernier : elle est due à Lowitz, qui s'en occupa dans un mémoire important, publié en 1785, sur la cristallisation. Il constata (pour le sulfate de soude et pour une foule d'autres sels) que l'on peut refroidir prudemment leur solution saturée et même la concentrer encore par évaporation, sans qu'elle dépose nécessairement une partie du corps dissous : elle renferme alors plus de sel que sa température n'en comporte dans les conditions ordinaires. Elle est dite *sursaturée*. Il suffit d'y projeter maintenant un cristal de la substance qui est en dissolution, pour que tout l'excès se précipite sur lui à l'état solide, et le liquide demeure simplement saturé.

Bien que ces faits fussent connus depuis longtemps, il est intéressant de noter que c'est seulement à la suite des travaux

de Pasteur, relatifs à la génération spontanée, et sous leur inspiration, que le problème fut repris avec le soin et la méthode désirables. En 1865, Violette et Gernez (ce dernier était assistant de Pasteur) démontrèrent, indépendamment l'un de l'autre, en se servant de la technique bactériologique, qu'aux températures ordinaires, l'introduction de cristaux de sulfate de soude à dix équivalents d'eau (sel de Glauber) — dont il existe presque toujours des fragments microscopiques dans les poussières de l'air — est réellement la seule cause qui amène la cristallisation des solutions sursaturées de ce même sel. Violette trouva, en outre, qu'en-dessous de 8° les solutions sursaturées de sulfate de soude cristallisent spontanément, sans addition étrangère. Peu après, Lecoq de Boisbaudran étudie le fait remarquable (déjà aperçu par Gernez) que la cristallisation peut aussi être provoquée au moyen d'un cristal isomorphe avec la substance qui se trouve dans le liquide sursaturé. Gernez montre enfin que les diverses faces d'un même cristal peuvent être inégalement solubles, de sorte qu'une solution donnée peut être sursaturée par rapport à telles faces, sans l'être par rapport aux autres : dans ce cas, la croissance du cristal se localisera sur les premières. C'est ce qui a lieu pour les surfaces " blessées „ : le cristal y étant moins soluble qu'ailleurs, la croissance s'y fait d'une manière prépondérante. De là, les phénomènes de cicatrisation des cristaux que nous rappelions tout à l'heure (24).

VI

La petitesse des " germes „ cristallins qui suffisent à amorcer la cristallisation — à ensemencer, comme on l'a dit, la solution sursaturée ou le liquide surfroidi — est extrême: elle nous conduit tout à fait à l'ordre de grandeur des germes microbiens. Un travail récent et d'un grand intérêt, d'Ostwald, fournit à ce sujet des indications plus précises (25).

Ses expériences sur le surfroidissement ont été faites surtout avec le *salol :* il est aisé de répéter les principales d'entre elles et vous allez les voir se projeter sur le mur blanc, devant vos yeux (26).

Le salol (salicylate de phényle) est un corps cristallin, blanc,

qui fond à 39°5. Une fois fondu, il reste indéfiniment liquide, à condition qu'on n'y laisse point tomber de fragment de la substance solide. En cet état, on peut, sans peine, en distribuer des gouttelettes sur des lames de verre et étudier leur façon de se comporter. Le frottement, même prolongé, avec un cheveu, un fil de verre ou de platine, un corps anguleux quelconque, n'amène dans les gouttelettes aucune cristallisation. Il en est tout autrement si ces objets ont été d'abord en contact avec un cristal de salol : ils sont maintenant devenus " actifs „ et, dès qu'ils touchent le salol liquéfié, la cristallisation se trouve amorcée et se propage, comme vous le constatez, rapidement dans toute la gouttelette. Ce qui donne à ces objets " l'activité „, ce sont d'imperceptibles parcelles cristallines de salol qui y adhèrent : aussi suffit-il de porter le fil de platine ou de verre à une température d'au moins 39°5 pour leur enlever instantanément cette propriété. On peut les " stériliser „ dans la flamme, tout comme on le fait en bactériologie. Ils perdent aussi leur activité spontanément, après quelque temps, par suite de l'évaporation du salol.

Reste à déterminer la limite de petitesse que les " germes „ de salol peuvent atteindre, sans être privés de leur pouvoir d'inoculation. Ostwald y est parvenu en se servant des procédés de dilution employés en homéopathie. Il triture d'abord une partie de salol avec neuf parties d'un corps indifférent (sucre de lait ou quartz pulvérisé); puis, une petite partie de ce mélange avec neuf parties du même corps; et ainsi de suite. Le salol forme, par conséquent, $\frac{1}{10}$ du premier mélange, $\frac{1}{100}$ du second, $\frac{1}{1000}$ du troisième, etc. Si l'on désigne ces dilutions successives, à la façon des homéopathes, par D1, D2, D3,... D*n*, on voit que chaque gramme de mélange contient respectivement $\frac{1}{10}$, $\frac{1}{10^2}$, $\frac{1}{10^3}$,..... $\frac{1}{10^n}$ gr. (ce qui s'écrit aussi, comme on sait : 10^{-n} gr.) de salol.

Or, on s'assure qu'un peu du mélange D5, fraîchement et soigneusement préparé, provoque à coup sûr la cristallisation d'une gouttelette surfroidie de salol. Comme on prend pour un tel essai environ 0,1 milligr. — soit 10^{-4} gr. du mélange, il en résulte que les petits cristaux de salol, encore actifs, ne pèsent sûrement pas plus de $10^{-4} \times 10^{-5} = 10^{-9}$ gr., soit un millionième

de milligramme. Le salol ayant à peu près le poids spécifique de l'eau, cette quantité correspond à un petit cube de 0,01 mm. de côté, c'est-à-dire 10μ (en désignant, comme le font les micrographes, le millième de millimètre ou micron, par le signe μ). Un tel cube est du même ordre de grandeur que les microorganismes encore aisément visibles au microscope.

Mais le mélange D5 perd peu à peu son activité, probablement parce que la petite quantité de salol qui y est contenue, étant volatile, abandonne l'état solide et revêt désormais les grains de quartz ou de sucre de lait d'une mince couche gazeuse adhérente. Le salol existe encore dans la masse, comme on peut le prouver indirectement; il a seulement perdu son pouvoir d'inoculation. Après un jour ou deux, on constate que l'activité a aussi disparu de D4, tandis que D3 l'a conservée et la conservera d'une façon définitive.

L'hyposulfite de soude fondu et surfroidi présente les mêmes phénomènes que le salol. La dernière dilution encore active est ici D9; D10 ne l'est plus. D'après cela, Ostwald calcule que les petits germes cristallins d'hyposulfite de soude peuvent descendre jusqu'à 10^{-12} gr., soit un milliardième de milligramme; ce qui représente un cube d'hyposulfite ayant moins de 1μ de côté.

Mais l'activité de ces dilutions extrêmes se perd également avec le temps et elle s'arrête, après quelques jours, à D5. Cela tient probablement à la décomposition partielle de l'hyposulfite (oxydation en sulfate, avec dépôt de soufre). Mieux encore que dans le cas du salol, cette modification durable subie par la substance fait songer à ce qui se passe à la longue chez les êtres vivants, et l'on serait presque tenté de parler d'une mort lente de ces germes cristallins.

Les expériences d'Ostwald, relatives aux solutions, ont porté principalement sur le chlorate de soude. 107 parties de ce sel dissoutes dans 100 parties d'eau constituent, à la température ordinaire, une solution sursaturée d'un maniement facile. La limite des germes cristallins encore efficaces est ici de 10^{-10} gr. environ, soit un dix-millionième de milligramme. Afin de s'assurer si tel objet — par exemple un fil de platine sur lequel on a laissé

s'évaporer une solution très diluée de chlorate — porte de ces germes imperceptibles, et quel en est le nombre approximatif, notre auteur s'est encore inspiré de la bactériologie et a eu recours à un véritable procédé de culture. La solution sursaturée de chlorate est introduite dans un tube à essais; on la " stérilise „ dans l'eau bouillante, on laisse refroidir, et c'est dans ce " bouillon de culture „ que l'on déposera l'objet à essayer. Chacun des petits cristaux de chlorate qu'il porte devient un centre de cristallisation et, s'ils ne sont pas trop nombreux, on pourra compter le nombre de colonies cristallines qui se développent de la sorte.

VII

Lorsque l'on voit un corps, tel que le chlorate de soude, rester imperturbablement liquide dans la solution sursaturée dont nous parlions tantôt, et ne prendre la forme solide que si l'on y sème un germe cristallin, — tout comme un liquide organique ne se peuple que si un germe vivant vient à y tomber — il est naturel qu'on se demande comment est né, pour chaque substance, le premier cristal. Mais ici nous pouvons résoudre la question, cette torturante question qui demeure en suspens pour les organismes, et répondre : *par génération spontanée.*

Il suffit de concentrer, en l'évaporant, notre solution de 107 p. c. de chlorate : un moment arrive où, même à l'abri des germes, elle dépose une partie de son sel à l'état cristallin.

Dans une telle solution, la génération spontanée se produit donc lorsqu'un ensemble déterminé de conditions se réalise, tandis qu'elle n'a pas lieu pour une concentration plus faible ou une température plus élevée. De Coppet, qui a étudié à ce point de vue, en 1872, les solutions sursaturées de sel de Glauber, a trouvé que leur cristallisation spontanée survient à une température d'autant plus élevée qu'elles sont plus concentrées : l'écart entre la température pour laquelle la solution est saturée et celle pour laquelle elle cristallise spontanément est approximativement constant et vaut environ 12 degrés. Cependant, la quantité de solution sur laquelle on expérimente joue aussi son rôle : toutes choses égales, le premier cristal se forme plus tôt dans de grandes que dans de petites masses de liquide. Les actions méca-

niques ne sont pas non plus sans influence : pour parler avec Ostwald, elles rétrecissent les limites entre lesquelles la solution peut rester sursaturée. Ainsi, le frottement, les chocs même violents ne provoquent pas la cristallisation quand la sursaturation est faible; mais il n'en est plus de même, comme l'a montré Gernez, lorsque la sursaturation est considérable. Pour les corps susceptibles de cristalliser sous deux formes différentes, on peut parfois faire naître à volonté telle ou telle forme, suivant que l'action mécanique est plus ou moins intense : dans les solutions sursaturées de chlorure de calcium, un frottement léger contre la paroi du vase, au moyen d'une baguette métallique, fait apparaître des cristaux à quatre molécules d'eau de cristallisation, tandis qu'un frottement plus fort amène la formation des cristaux à six molécules d'eau ([27]).

Tels sont les principaux points établis par de Coppet et par Gernez. Les problèmes que suscitent les liquides surfroidis ou sursaturés sommeillèrent ensuite pendant un certain temps. Leur étude a été reprise avec une nouvelle ardeur depuis quelques années et, après les recherches si suggestives d'Ostwald, révélant l'étonnante petitesse des germes amorceurs, l'influence de la température dans la "génération spontanée„ de ces germes a fait l'objet d'un important travail de Tammann, de l'Université de Youriew (Dorpat) ([28]). Comme vous allez le voir, ses expériences avec le *bétol* (salicylate de β naphtyle) surfroidi sont particulièrement élégantes et faciles à reproduire.

Le point de fusion de ce corps est plus élevé que celui du salol : il est de 96°. Fondu vers 100° et maintenu dans de petits tubes scelles apres la fusion, puis refroidi, il demeure liquide pendant un temps plus ou moins considérable. Mais, tôt ou tard, suivant la température et la masse de liquide employée, on y voit apparaître quelques centres cristallins, d'où la solidification se propage peu à peu dans toute la masse. Pour un même volume de liquide, le nombre de ces centres de cristallisation croît avec le surfroidissement, atteint un maximum et décroît ensuite assez vite. Dans le cas du bétol, la température la plus favorable, — celle qu'on appellerait en langage biologique : la température optimum pour la generation spontanée de ses cristaux, — est

aux environs de + 10°. Au-dessus ou au-dessous, le phénomène va s'effaçant et, déjà aux températures supérieures à 25° ou inférieures à — 5°, on peut conserver liquide, pendant longtemps, le bétol surfroidi. Pour une même température, le nombre de germes est à peu près proportionnel au temps d'exposition. Un certain volume de liquide, par exemple, qui, exposé deux minutes à 10°, avait donné naissance à 7 ou 8 germes, en présentait une vingtaine après quatre minutes, une trentaine après six minutes d'exposition. En outre, Tammann a constaté que de petites quantités de substances étrangères, soit solubles, soit même insolubles (telles que le cristal de roche ou le verre), suffisent à modifier beaucoup le nombre de germes, tantôt en l'augmentant, tantôt en le diminuant.

Mais les températures les plus favorables à la génération des cristaux ne sont pas les plus propices à leur rapide accroissement : l'optimum pour la croissance est notablement plus élevé que l'optimum pour la génération. Comme les germes cristallins nouvellement formés sont invisibles à l'œil nu, il faudrait donc attendre très longtemps pour qu'il fût possible de les observer et de les compter. Voici des tubes qui ont séjourné depuis plusieurs minutes à 10° environ : ils vous paraissent encore absolument limpides. Portons-les, comme s'il s'agissait d'une culture de microbes, à une température d'incubation convenable, à 70° environ, et vous voyez qu'en quelques instants les germes ont suffisamment grandi pour troubler toute la masse du liquide. Et notez que si nous conservons nos tubes à 70° sans les avoir au préalable portés à la température basse, favorable à la naissance des germes, aucune cristallisation de bétol ne s'y manifeste même au bout d'une attente assez longue.

Pour le salol surfroidi, on ne connait pas encore les conditions exactes dans lesquelles la génération spontanée de cristaux devient possible ; mais le semis d'un germe cristallin suffit, nous l'avons vu, à y amener la cristallisation, dès qu'on est descendu au-dessous de 39°5.

On peut distinguer ainsi deux domaines pour les solutions sursaturées ou les liquides surfroidis : dans l'un, ils ne forment de cristaux que si l'on amorce au moyen de germes cristallins; dans

l'autre, la présence de ces germes n'est pas nécessaire. Ce sont deux façons diverses d'instabilité. Sans examiner ici la question soulevée mais non résolue par Ostwald, de savoir si les deux états sont ou non distincts d'une manière absolue, on peut, à son exemple, parler dans le premier cas d'*équilibre métastable :* c'est le domaine de la génération par germes ou filiation ; tandis que le second cas représente l'*équilibre labile* d'Ostwald : c'est le domaine de la génération sans germes ou génération spontanée (29).

VIII

Imaginons un liquide qui se trouve dans le domaine métastable : aucune cristallisation ne s'y manifeste, jusqu'à ce qu'un jour, quelque part dans le monde, une circonstance fortuite l'ait amené dans le domaine labile et y ait fait apparaître un premier cristal. Mais, à dater de ce moment, on pourra y transplanter, en tous les lieux du globe, des parcelles issues du cristal primitif et la cristallisation pourra s'obtenir partout.

Tel est le cas d'un liquide familier à chacun de nous : la glycérine.

Mon savant collègue, M. le professeur Spring, a bien voulu appeler mon attention sur ce corps. Il n'est généralement connu qu'à l'état liquide et supporte de très grands froids sans se solidifier. Il peut cependant prendre la forme de cristaux rhombiques, mais la plupart des ouvrages de chimie ne disent rien ou presque rien des circonstances curieuses dans lesquelles sa cristallisation s'est produite; j'ai eu quelque peine à réunir même d'assez maigres renseignements à ce sujet (30).

C'était au commencement de 1867. Au cœur de l'hiver, des tonneaux de glycérine concentrée (provenant probablement de la fabrique de MM. Sarg, de Vienne) avaient été envoyés en Angleterre. Lorsqu'on voulut, à leur arrivée, en faire écouler le liquide, on constata avec surprise que la glycérine s'était solidifiée : elle s'était transformée en aiguilles cristallines blanches. Les cristaux furent montrés à la Société chimique de Londres. Crookes publia le fait dans le *Chemical News* et attribua cette cristallisation, qu'on n'avait jamais observée auparavant, à l'action du froid et aux secousses subies pendant le transport en chemin de fer.

L'étonnement grandit quand on sut que ces cristaux, très déliquescents, ne fondent réellement qu'à 17-18°. Ainsi, à 0°, à 10°, à 15° déjà, la glycérine se trouve au-dessous de son point de solidification : elle est surfroidie ! On a beau la refroidir pourtant jusqu'à — 20° ou davantage : elle devient de plus en plus visqueuse, presque solide même, mais elle ne cristallise pas. Introduit-on, au contraire, dans le liquide une parcelle de glycérine cristallisée, aussitôt la cristallisation commence. Elle se fait à — 20° avec une extrême lenteur ; vers 0°, elle est plus rapide, bien qu'elle exige encore des heures entières pour s'achever dans une petite masse de liquide : une élévation de température augmente ainsi la vitesse d'accroissement des cristaux, comme nous l'avons vu pour le bétol.

Quoi qu'il en soit, une fois qu'un hasard favorable nous a procuré les cristaux, il est relativement facile de les " semer „ et de les " cultiver „ dans la glycérine liquide, froide. Lors du congrès des naturalistes hollandais, à Utrecht, en 1891, le professeur Hoogewerff en montra un grand flacon obtenu de la sorte et qui attira tous les regards. Voici un bel échantillon que je dois à son amabilité.

L'industrie s'est même emparée de la méthode, et la fabrique Sarg et Cie fait cristalliser la glycérine, pour la purifier, en y ajoutant intentionnellement des cristaux, d'après un procédé breveté dû au professeur Kraut, de Hanovre.

La naissance spontanée de cristaux de glycérine, telle qu'on l'avait constatée en Angleterre, en 1867, est, en somme, un phénomène assez rare. Il s'est produit également dans un envoi fait en Russie, a ce que MM. Sarg m'ont écrit, et dans une fabrique, en France, à Saint-Denis (51).

Les conditions dans lesquelles cette génération spontanée de cristaux devient possible pour la glycérine ne sont pas encore définies et l'on ne sait au juste comment la forcer à entrer dans le domaine labile. Bien qu'Armstrong paraisse avoir réussi, en 1876, à obtenir une masse cristallisée de 40 livres par l'application simultanée du froid et des secousses sur un chemin de fer et que van Hamel Roos ait vu, à la même époque, une masse cristalline de 56 livres (52), ce n'est point encore une expérience que l'on réalise à volonté.

N'aperçoit-on pas, dès lors, la singulière analogie qu'il y a entre les cristaux de glycérine et une espèce vivante? Comme celle-ci, l'espèce cristalline est apparue à un certain moment; dans un terrain convenable et dans des conditions propices, elle peut se multiplier d'une facon illimitée; et si, dans tous les endroits où il en existe des représentants, la température s'élevait au-dessus de 18°, ce léger échauffement détruirait tous les individus cristallins et, du coup, l'espèce serait éteinte — jusqu'à ce que les conditions de sa génération spontanée se trouvassent de nouveau réunies.

IX

Il est temps de tirer les conclusions de notre étude.

La génération spontanée nous apparaît comme un inéludable postulat. Les insuccès passés ne sauraient nous faire désespérer et admettre que la route est sans issue. Car, au point de vue de la synthèse chimique, la question de la génération spontanée n'est pas mûre; au point de vue dynamique, nous n'avons probablement pas réussi jusqu'à présent à entrer dans le domaine de l'équilibre labile et nous sommes restés dans celui de la métastabilité où il n'y a point d'espoir d'aboutir.

Si donc la génération spontanée est encore irréalisée dans nos laboratoires, rien ne prouve qu'elle soit à jamais irréalisable.

NOTES

(1) Aristote, *De generatione animalium*, II, 1; et *Historiæ animalium*. I, 5.

(2) Virgile, *Géorgiques*, livre IV, vers 281 et suiv.

(3) On fait assez souvent allusion à cette affirmation de Van Helmont, mais on n'en cite guère le texte. Il peut donc être intéressant de le transcrire ici, d'après les *Opera omnia* de J.-B. Van Helmont, Francfort, 1682, chap. 21, pp. 108-109 (je dois l'indication exacte du renvoi à l'obligeance de M. le professeur J.-Victor Carus, le savant auteur de l'*Histoire de la Zoologie*) :

« Hinc enim nedum pediculi, cimices, pulices et lumbrici, hospites ac vicini nostræ fiunt miseriæ, nostrisque velut nascuntur e penetralibus, et excrementis ; sed etiam si indusium sordidum intra os vasis, in quo sit triticum, comprimatur, intra paucos dies (puta 21) fermentum iudusio haustum, et odore granorum mntatum, ipsum triticum, sua pelle inscrustatum, in mures transmutat... Quod mirabilius est, e frumento et indusio, mures, non quidem parvuli, aut lactentes, nec minutuli, aut abortivi : sed prorsus formati exsiliunt. »

Voici la traduction de ce passage que donne M. Jean Le Conte, docteur médecin, dans l'édition des *Œuvres de Jean-Baptiste Van Helmont*, Lyon, 1670, t. I, chap. XVI, p. 104 :

« De là les pouls *(sic)*, puces, punaises, vers, etc. ne prennent pas seulement naissance de nous, et de nos excréments : mais aussi si on comprime une chemise sale en la bouche d'un vaisseau, où il y ait du froment ; dans une vingtaine de jours ou environ, le ferment sorti de la chemise est altéré par l'odeur des graius, (et) transmuë le bled revêtu de son écorce en souris... Et ce qui est encore plus admirable, c'est qu'ils ne sortent pas du froment comme des petits avortons et à demy formés. Mais ils sont en leur dernière perfection, sans qu'ils aient besoin, comme les autres, du tétin de leur mère. »

(4) Le médecin et naturaliste François Redi démontra, notamment, que les « vers » qu'on trouve dans la viande gâtée proviennent d'œufs pondus par des mouches, et qu'il suffit de protéger la viande par un morceau de gaze pour empêcher leur apparition.

(5) Lord Kelvin, *The age of the earth as an abode fitted for life*, Philosoph. Magazine, sér. 5, vol. 47, p. 75.

(6) L'expression très adéquate de *période apozoïque* a été proposée par M. Dollo. (Sommaire du *Cours de géologie* de l'Extension de l'Université de Bruxelles, 1895, p. 26.)

(7) W. Preyer, *Hypothesen über den Ursprung des Lebens,* Deutsche Rundschau, avril 1875; et Id., *Naturwissenschaftliche Thatsachen und Probleme,* Berlin, 1880, p. 45. — Du Bois-Reymond, *Ueber die Grenzen des Naturerkennens,* édit. 1882, p. 25.

(8) *Conjectures sur la réunion de la lune à la terre, et des satellites en général à leur planète principale; à l'aide desquelles on essaie d'expliquer la cause et les effets du déluge, la disparition totale d'anciennes espèces vivantes et organiques, et la formation soudaine ou apparition d'autres espèces nouvelles et de l'homme lui-même sur le globe terrestre,* par un ancien officier de marine, Paris, 1821. — Cette brochure anonyme, qu'a déjà signalée la revue *Ciel et Terre,* 1885, 2e série, vol. 1, p. 406, a pour auteur le comte Eléonor-Jacques-François de Sales Guyon de Montlivault, chevalier de Malte, ancien capitaine de frégate des vaisseaux du Roi, né vers 1763. (Cf. Quérard, *La France littéraire,* t. VI, 1834, p. 264.)

(9) C'est dans son discours de 1871, à la *British Association,* que Sir W. Thomson indique, comme hypothèse, « that life originated on this earth through moss-grown fragments from the ruins of another world ». — Pour Helmholtz, voir sa Préface du vol. I, 2e partie, de la traduction allemande de Thomson et Tait, *Handbuch der theoretischen Physik,* 1873, pp. XI et suiv.

On prétend parfois que Pasteur se serait rallié à l'hypothèse de la panspermie cosmique, mais je ne connais aucun passage de ses écrits qui révèle une telle adhésion. MM. Duclaux et Vallery-Radot, si compétents pour tout ce qui touche à Pasteur, et auprès desquels je me suis renseigné, ont bien voulu me dire aussi qu'ils ne l'ont jamais entendu parler de cette théorie.

(10) Sur l'absence d'eau, voyez, par exemple : Renard, *Recherches sur le mode de structure des météorites chondritiques,* Bulletin de l'Académie royale de Belgique, Sciences, 1899, pp. 549-551.

(11) Hermann Eberhard Richter, dans *Schmidt's Jahrbücher der gesammten Medicin,* Leipzig, 1865, CXXVI, pp. 248-249; et autres passages du même auteur cités par Preyer, *Naturw. Thats. und Probleme,* 1880, pp. 42 et 306. — F. Cohn, *Ueber Bacterien* (dans *Sammlung gemeinverständlicher wissenschaftlicher Vorträge* de Virchow et von Holtzendorff), 1872, p. 33.

(12) Voir notamment Marshall Ward, *Revue scientifique,* 25 août 1894, p. 230, col. 1.

(13) W. Preyer, *Hypothesen über der Ursprung des Lebens,* Deutsche Rundschau, avril 1875; et Id., *Elem. der allgemeinen Physiologie,* 1883.

(14) G.-Th. Fechner, *Einige Ideen zur Schopfungs-und Entwickelungsgeschichte der Organismen,* Leipzig, 1873; Delbœuf, *Matière brute et matière vivante,* 1887, et Id., *Revue philosophique,* 1883.

(15) Buffon, *Œuvres,* édit. Flourens. Paris, Garnier frères, s. d., p. 446.

([16]) L. Errera, *Sur la loi de la conservation de la vie,* Revue philos., octobre 1891, p. 328.

([17]) Sur ces controverses, consulter Duclaux, *Pasteur : Histoire d'un esprit,* Paris. 1896, 3e partie. — Voir, d'autre part, l'étonnant exposé dans le *Dictionnaire universel* de Larousse, v° Génération spontanée.

([18]) Pasteur, *La dissymétrie moléculaire*, Conferences faites à la Société chimique de Paris, 1886, p. 34.

([19]) Moissan (cité dans Wurtz et Friedel, *Deuxième supplément au Dictionnaire de Chimie*, t. III, 1897, p. 443). — Pflüger, *Ueb. die physiologische Verbrennung in den lebendigen Organismen*, Pflüger's Archiv, X, 1875, p. 339.

([20]) Herbert Spencer, *On alleged « spontaneous generation » and on the hypothesis of physiological units* (Lettre publiée comme appendice au vol. I des *Principles of Biology*, 1884.)

([21]) Beijerinck, *Ueber ein Contagium vivum fluidum als Ursache der Fleckenkrankheit der Tabaksblätter*, Verh. der kon. Akad. te Amsterdam, 2, VI, n° 5, 1898.

([22]) A. Rauber, *Die Regeneration der Krystalle,* I et II, Leipzig, 1895-1896. — Les conclusions de ces recherches ont été reproduites par l'auteur dans le *Biologisches Centralblatt*, 1896, p. 865.

([23]) Ce terme a été proposé par Crismer, *La formation et le développement des cristaux*, Rev. Univ. Bruxelles, mai 1899, p. 567.

([24]) Violette, *Comptes rendus,* 1865, t. 60, p. 831; etc.; Gernez, *Comptes rendus,* 1865, t. 60, p. 833; *ibid.*, 1875, t. 80, p. 1007; etc.; Lecoq de Boisbaudran, *Ann. de chimie et de physique*, 1869, (4), t. 18, p. 246; etc.— Voir, pour plus de détails, Ostwald, *Lehrb. der allg. Chemie*, 2e éd., II, 2, pp. 379-388 (1897) et pp. 704-784 (1899), à qui j'emprunte ces renseignements historiques. Cet auteur indique, comme cause de la cicatrisation des cristaux, leur tendance à reconstituer un polyèdre pour lequel l'énergie superficielle est un minimum relatif (*Op. cit.*, I, 1891, p. 940.)

([25]) W. Ostwald, *Studien über die Bildung und Umwandlung fester Körper*, Zeitschr. für physik. Chemie, 1897, XXII, pp. 289-330; Id., *Lehrb. der allg. Chemie*, 2e éd., II, 2, 1897, p. 383 et *ibid.*, II, 2, 1899, p. 754.

([26]) Les projections et expériences étaient faites avec l'obligeant concours de mon assistant, M. Clautriau, auquel je tiens à renouveler ici mes remercîments. — On peut se procurer le salol, le bétol, l'hyposulfite de soude chez la plupart des droguistes ou pharmaciens.

([27]) de Coppet, *Bull. soc. chim.*, 17, p. 146, 1872, et *Ann. chim. et phys.*, (5), 6, p. 275, 1875; — Gernez, *Comptes rendus,* 1877, t. 84, p. 1389; — Ostwald, *Op. cit.*, 2e éd., II, 2, pp. 751 et 769.

([28]) G. Tammann, *Ueber die Abhängigkeit der Zahl der Kerne, welche sich in verschiedenen unterkühlten Flussigkeiten bilden, von der Temperatur,*

Zeitschr. f. physik. Chemie, 1898, XXV, pp. 441-479. — Ce mémoire et celui d'Ostwald (voir note 25) ont été très bien résumés et appréciés par Crismer, dans cette Revue, respectivement 1899, IV, p.561, et 1898, III, p. 452.

([29]) Ostwald, *Lehrb. der allg. Chemie*, 2e éd., II, 2, 1897, pp. 291 et 349; et II, 2, 1899, pp. 705, 773-777, 783-784.

([30]) En dehors des quelques notices qui vont être citées, des renseignements m'ont été obligeamment fournis par mes collegues : MM. Spring, professeur de chimie à l'Université de Liége, et Hoogewerff, professeur de chimie à l'École polytechnique de Delft; ainsi que par les directeurs de la grande fabrique de glycérine F.-A. Sarg's Sohn et Cie, à Vienne.

([31]) Crookes, *Chemical News*, avril 1867, p. 183, et *Bull. soc. chim.*, Paris, 1867, t. VII, p. 428. — J. H. Gladstone, *Note on crystallised glycerine*, Journ. chem. Soc., sér. 2, t. V, 1867, p. 384. (Contrairement à ce qu'indiquent quelques ouvrages, Gladstone dit simplement dans cette note que la glycérine cristallisée, une fois qu'elle est tout à fait fondue, supporte — 18° C. sans se recristalliser; mais que si la fusion des cristaux n'est pas complète, la recristallisation se fait lentement.) — Henninger, *Bull. soc. chim.*, Paris, t. XXIII, p. 434. (C'est Henninger qui dit que sa glycérine solide avait été obtenue accidentellement dans une fabrique de Saint-Denis.) — Fr. Nitsche, *Notice sur la glycérine*, Moniteur scientif. de Quesneville, 1874, p. 222. (On trouve ici l'indication que la glycérine qui cristallisa en 1867 provenait de la fabrique Sarg.) — V. von Lang, *Ueber Glycerin-Krystalle*, Sitzungsb. d. k. Akad. d. Wissensch. Wien, 1874, t. LXIX, II Abth., p. 814, et *Poggend. Annal.*, 1874, t. CLII, p. 637.

([32]) Armstrong, dans *Ber. d. chem. Ges.*, 1876, p. 280. — P.-F. van Hamel Roos. *Crystallised glycerine*, Chem. News, 11 févr. 1876, p. 57, et 24 mars 1876, p. 126; Id., *Journ. chem. Soc.*, 1876, vol. 1, p. 651. (D'après van Hamel Roos, *Chemical News*, 1876, p. 57, et R. Wagner, *Nouveau traité de Chimie industrielle*, trad. franç., t. II, 1873, p. 519, Wöhler aurait aussi observé, en 1867, des cristaux de glycérine. Mais, malgré mes recherches, je n'ai pu trouver aucune publication de Wöhler, aux environs de 1867, où il en soit fait mention. Il est vrai que la plupart de nos bibliothèques publiques sont fort pauvres en ouvrages et en revues scientifiques modernes : ainsi, la Bibliothèque royale de Belgique ne possède, d'une façon complète, ni le *Bulletin de la Soc. chimique* de Paris, ni le *Chemical News*, ni le *Journal of the chemical Society*. Dans ces conditions, toute recherche bibliographique devient extraordinairement longue, fastidieuse et incertaine.)

LE SENS DE L'HISTOIRE

PAR

H. PERGAMENI

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Quel est le sens de l'histoire? Quel rôle est-elle appelée à jouer dans le vaste ensemble des connaissances humaines? Est-ce une science? Est-ce un art? Ou participe-t-elle des deux? (1)

La question est relativement nouvelle, car on s'accordait en général jusque dans les derniers temps à ranger l'histoire parmi les sciences morales. L'histoire n'a-t-elle pas toujours passionné les hommes, n'y ont-ils pas toujours cherché des exemples, des leçons, des théories en toute matière politique et sociale, et concevrait-on une éducation complète qui ne fût pas appuyée sur de solides études historiques?

Nous voyons cependant aujourd'hui de nombreux penseurs, et non les moindres, contester à l'histoire son nom de science, et la reléguer au rang des arts littéraires, au même titre que le roman ou la poésie.

Une science, disent ces adversaires de l'histoire, est un ensemble systématique de connaissances vraies et certaines; or, les con-

(1) Consulter sur cette question le discours rectoral de rentrée à l'Université Libre de M. Vanderkindere, le 17 octobre 1881, et la dissertation présentée à l'Académie de Belgique par M. De Smedt, le 10 mai 1899. Lire aussi, à propos des conditions générales de l'histoire, l'*Introduction aux Etudes historiques*, de MM. Langlois et Seignobos, 1898.

naissances historiques manquent de certitude, elles ne sont pas susceptibles de détermination.

« L'histoire, affirme Schopenhauer, ne s'occupe que des individus; or, il n'y a de science que du général, non de l'individuel. La science a pour thème ce qui existe toujours, l'histoire ce qui n'est qu'un moment, pour disparaître ensuite à tout jamais. L'histoire ne raconte que le rêve long et confus de l'humanité; prétendre l'interpréter, c'est chercher dans les nuages des figures d'hommes et d'animaux (1). »

Herbert Spencer ne pense pas autrement; d'après lui, les faits historiques ne sont pas susceptibles d'organisation et ne peuvent, par conséquent, servir à établir nos principes de conduite, ce qui est la principale utilité de la connaissance des faits (2).

Du Bois-Reymond va plus loin encore : « L'histoire semble n'être là que pour enseigner qu'on n'a rien à y apprendre; c'est le labeur de Sisyphe qui recommence sans trêve (3). »

Brunetière dit de même : « Il n'y a de science que du général; il n'y a de lois que de ce qui s'est vu au moins deux fois; et, au contraire, ce qui distingue les produits de l'esprit humain, comme les appelait Renan, c'est justement qu'ils sont toujours uniques... Il n'y a point, si l'on veut s'entendre, de sciences morales ni de sciences historiques, mais seulement des sciences rationnelles et expérimentales ou, en termes plus familiers, des sciences mathématiques et des sciences physiques et naturelles (4). » C'est du reste ce qu'il affirmait en termes plus précis encore dans la *Revue des Deux Mondes*, en 1895 : « Il n'y a de science, à proprement parler, que de ce qui se compte ou de ce qui se pèse; et ainsi tout ce qui ne se pèse pas, tout ce qui ne se compte point, n'étant pas du domaine de la science, la critique et l'histoire ne sont pas des sciences (5). »

---

(1) SCHOPENHAUER, *Die Welt als Wille und Vorstellung*, II, Kap. 38. *Ueber Geschichte*, cité par M. Vanderkindere.

(2) SPENCER, *De l'Education*.

(3) DU BOIS-REYMOND, cité par M. Vanderkindere.

(4) BRUNETIÈRE. Lettre publiée dans le *Figaro*, numéro du 4 janvier 1899, citée par M. De Smedt.

(5) BRUNETIÈRE. *Revue des Deux Mondes*, janvier-février, 1895.

En résumé, d'après ces écrivains, l'histoire n'est pas une science, parce qu'elle n'est pas déterminée et qu'il n'y a de science que du déterminé.

Mais alors, s'il était possible de faire entrer l'histoire dans les cadres du déterminisme, ne reprendrait-elle pas son rang de science? C'est ce qu'ont pensé beaucoup d'historiens contemporains et toute une nouvelle école s'est formée dont le plus illustre représentant est Lamprecht qui ne voit dans l'histoire qu'une sorte de physiologie sociale.

" Réduction au minimum de l'action des individus; attribution d'une vie propre, extérieure et supérieure à celle de ses membres, à toute société humaine; influence irrésistible des phénomènes d'ordre économique sur tous les autres faits sociaux, telles sont en résumé, nous dit M. Leclère (1), les trois thèses de Lamprecht. "

Je n'ai point à discuter ces thèses, mais je prétends que s'il fallait soumettre l'histoire au déterminisme pour pouvoir la ranger parmi des sciences, le remède serait pire que le mal, car à mon sens l'histoire repose essentiellement comme toutes les sciences morales sur le postulat de la liberté.

* * *

Certes, tout le monde reconnaîtra qu'une science ne mérite ce nom que si elle est un systéme organique de connaissances certaines, mais tout le monde reconnaîtra aussi que dans la masse des connaissances qui composent une science quelconque, tous les éléments ne sont pas également certains, qu'en d'autres termes, le déterminisme ne porte jamais que sur les phénomènes et non pas sur les principes qui ne nous apparaissent que comme des postulats, de pures hypothèses.

Aucune science ne peut se passer d'hypothèses, pas même les mathématiques qui reposent tout entières, en somme, sur certains axiomes. Seulement, dans les sciences physiques et mathématiques qui s'occupent uniquement des choses, la détermination des phénomènes s'établit d'une façon relativement facile, car les

(1) *La Théorie historique de Karl Lamprecht. Revue de l'Université de Bruxelles*, mai 1899.

choses sont soumises à la loi de la fatalité, et si nous n'en connaissons pas les premiers principes, nous pouvons en expliquer les transformations, les liaisons et les enchaînements.

Il n'en est pas de même dans les sciences morales, dans celles qui ont directement l'homme pour objet. Ici, à côté de la fatalité qui nous domine encore dans une large mesure, parce que nous ne sommes pas seulement des êtres intellectuels, mais aussi des êtres physiques soumis à des instincts, et que notre vie tout entière s'écoule dans le milieu des choses fatales, apparaît un second principe ou plutôt un second postulat, la liberté, le libre arbitre, la libre détermination.

Sans doute, cette liberté n'est pas inconditionnée, elle ne fonctionne pas sans entraves; elle est obscure et latente encore chez le sauvage et chez l'enfant, mais elle se développe à mesure que l'intelligence elle-même se développe et se dégage des liens de la matérialité.

De cette liberté, nous avons pleine conscience; nulle théorie ne pourra jamais prévaloir contre la conviction inébranlable que nous avons d'être libres. Quoi que nous fassions, elle demeure profondément ancrée au-dedans de nous-mêmes, elle domine tous nos actes, toute notre conduite, de sorte que sans nous préoccuper de la question de savoir si la liberté existe en soi, question de pure métaphysique et peut-être aussi insoluble que celle du déterminisme, nous sommes invinciblement amenés à considérer le libre arbitre comme une loi de notre activité psychique, comme un postulat nécessaire de toutes les sciences morales (1).

(1) Dans un remarquable article de la *Revue des Deux Mondes* du 1er mai 1900, sur le *Travail mental et le Collectivisme matérialiste*, M. Alfred Fouillée aboutit à une conclusion semblable : « Sur les ruines du matérialisme historique doit s'élever, dit-il, l'idéalisme historique, pour lequel les forces qui mènent le monde sont, non plus simplement les besoins matériels, mais encore et surtout les idées ou les sentiments supérieurs nés de ces idees... Les idées ne sont pas régies par le déterminisme économique dont parle Marx. Elles obéissent à un déterminisme tout intérieur qui se confond avec ce qu'on nomme spontanéité et qui ne peut produire ses effets que dans et par la plus complète liberté. Toute idée, d'ailleurs, n'est pas toujours immédiatement comprise et reconnue; sa valeur n'éclate pas aux yeux, ni même aux esprits. Meconnue, quelle autre ressource a-t-elle que la liberté? Œuvre d'un libre élan vers le vrai, elle attend que les libres esprits la comprennent. »

On pourrait même aller plus loin et soutenir que toute notre activité scientifique présuppose la liberté.

Pourquoi donc, en effet, étudions-nous les mathématiques, la géologie, la botanique? Est-ce pour satisfaire une vaine curiosité ou bien n'est-ce pas parce que nous avons l'intime conviction que toutes ces recherches, si minutieuses, si arides qu'elles soient, contribuent à développer notre esprit, à élargir notre âme, à augmenter le bien-être et les progrès de l'humanité?

Si tout est fatal comme le proclament à l'envi les déterministes, si la pensée n'est qu'une sécrétion du cerveau, pourquoi donc étudient-ils, pourquoi s'efforcent-ils de propager leurs doctrines? Qu'ils se croisent les bras et laissent faire la nature, comme les Orientaux, à moins qu'ils ne prétendent que leurs études et leur propagande même sont fatales aussi, ce qui les réduirait à l'état de machines conscientes et de misérables pantins articulés que fait mouvoir je ne sais quel mécanisme colossal.

***

Dans tous les cas, lorsqu'il s'agit de sciences morales comme l'histoire, de sciences qui ont l'homme pour objet, c'est réellement outrager la raison que de vouloir écarter le postulat de liberté. Et cela est si vrai que les déterministes les plus absolus, Taine, par exemple, se mettent en contradiction manifeste avec leur doctrine lorsqu'il s'agit d'apprécier les faits historiques. Connaissez-vous un plus violent pamphlet que les *Origines de la France contemporaine?* A chaque page, Taine s'élève avec énergie contre les Jacobins: il les prend à partie; il leur adresse de sanglants reproches; il les traite de canailles imbéciles, de brutes devenues folles, de lurons, de goujats, de gorilles féroces et lubriques, ni plus ni moins que ne le ferait un historien qui s'inspirerait du principe de liberté. Car si les hommes ne sont pas libres, ils ne sont pas responsables et, dès lors, il est aussi ridicule de les accabler de reproches et d'injures qu'il était ridicule, de la part de Buffon, d'interpeller le tigre et de lui souhaiter d'éteindre sa soif de sang " en détruisant, dès leur naissance, la race entière des monstres qu'il produit „.

D'autre part, si les hommes ne sont pas libres et ne sont pas

responsables, pourquoi Taine, à la fin de la *Conquête Jacobine*, célèbre-t-il, dans un magnifique langage, les armées de la Révolution ? "Là-bas, au camp, devant l'ennemi, les nobles idées générales qui, entre les mains des démagogues parisiens, sont devenues des prostituées sanguinaires. restent des vierges pures dans l'imagination de l'officier et du soldat... Hors du sabbat révolutionnaire, ramenés au sens commun par la présence du danger, ayant compris l'inégalité des talents et la nécessité de l'obéissance, ils font œuvre d'hommes; ils ont conscience de leur désintéressement et de leurs sacrifices; ils sont des héros et ils peuvent s'envisager comme des libérateurs... Lorsque, dans une nation, le cœur est si haut, elle se sauve malgré ses gouvernants, quelles que soient leurs extravagances et quels que soient leurs crimes, car elle rachète leur ineptie par son courage et couvre leurs forfaits par ses exploits. „ C'est le langage d'un historien, mais que nous sommes loin du déterminisme!

En vérité, plus on réfléchit, plus on reconnaît que le déterminisme absolu en histoire est un *nonsense*, comme disent les Anglais. C'est en vain que Taine (1) soutiendra que " la forme sociale et politique dans laquelle un peuple peut entrer et rester n'est pas livrée à son arbitraire, mais déterminée par son caractère et son passé „ ; il ajoutera aussitôt après : " c'est pourquoi, si nous parvenons à trouver la nôtre, ce ne sera qu'en nous étudiant nous-mêmes „, ce qui contredit son affirmation première, car si la forme politique de la France est déterminée par le caractère des Français, il n'est évidemment pas nécessaire que ces mêmes Français se mettent à la recherche de cette forme politique; elle est ce qu'elle doit être et ne peut être autrement.

Non, l'histoire pas plus que les autres sciences morales ne peut se passer du postulat de la liberté. Est-ce à dire, comme le prétendent Schopenhauer et Brunetière, qu'en vertu de ce postulat elle ne soit pas une science et qu'il faille la reléguer au rang des arts?

Elle est une science, mais comme toutes les autres sciences morales, elle repose sur deux bases: la fatalité et la liberté; la

(1) Préface de l'*Ancien régime*, p. 3.

fatalité qui s'affirme dans les conditions physiques de la nature humaine, la liberté qui se réalise de plus en plus, à mesure que l'esprit se dégage des liens de la matière.

Elle est une science, car elle s'appuie sur d'innombrables faits, tous certains puisqu'ils appartiennent au passé et qui sont les éléments premiers du travail de l'historien, au même titre que les plantes et les minéraux sont les éléments premiers du travail du botaniste ou du géologue.

Elle est une science, car de ce vaste ensemble de faits, elle extrait des lois générales aussi certaines que les faits, les unes parce qu'elles appartiennent au domaine des conditions physiques dans lesquelles se développe l'humanité, les autres parce qu'elles ne sont que l'application à notre vie psychique, des lois supérieures de la raison et de la logique (1). Or, la logique est unique et tous les hommes ont la prétention d'y conformer leurs actes. Ils se trompent souvent ; leurs passions et leurs vices les entraînent dans l'erreur ou le crime, mais qu'importe ? S'ils le font, c'est qu'ils sont libres et c'est même en cela que consiste la haute originalité et le sens suprême de l'histoire ; elle nous montre l'effort constant de l'homme à travers les siècles pour arriver à conformer ses actes aux lois de la logique et de la raison, pour s'élever jusqu'aux idées du Vrai, du Juste et du Bien ; elle nous fait assister à ses luttes, à ses défaillances, à ses succès et ne cesse pas un instant de tirer des événements du passé un enseignement pour la vie présente.

Et c'est parce qu'elle nous fournit ces préceptes de direction qu'elle s'élève, comme toutes les sciences morales, au-dessus des sciences physiques et mathématiques, et qu'elle devient la grande école où nous apprenons l'art de la vie.

***

Ces quelques considérations générales suffisent pour nous indiquer le rôle de l'historien. Ce rôle est triple : réunir les faits, établir les lois, apprécier les événements.

---

(1) « Remarquons que si les lois de l'esprit sont nécessaires en elles-mêmes, elles ne sont pas nécessaires dans leur exécution, car leur réalisation dépend de nous », comme dit fort justement M. Tiberghien, dans sa *Psychologie*.

Examinons-le en détail.

D'abord l'historien doit réunir les faits. Comment?

Sera-t-il un simple compilateur, un narrateur procédant à la façon des romanciers? Pensera-t-il avec Quintilien et avec de Barante que l'histoire est écrite *ad narrandum, non ad probandum?* Se bornera-t-il à extraire de l'histoire certaines lois synthétiques? Dira-t-il avec Seeley (1) que l'histoire est la science de l'Etat et qu'elle ne doit s'occuper que des guerres et de la diplomatie? Ou, comme Karl Marx et Lamprecht, que c'est une sorte de physiologie sociale?

La définition de Michelet me semble la meilleure : " L'histoire est une résurrection, " c'est-à-dire que l'historien a pour mission d'évoquer devant nous tout le passé de l'humanité, le grand drame de la vie de nos ancêtres, comme on raconterait la vie d'un individu, d'une façon systématique et complète, sans négliger aucun des facteurs de ce drame, sans oublier les milieux, les institutions, le développement des idées, des arts et des sciences.

Quel que soit le cadre que se trace l'historien, quelle que soit la période que son travail embrasse, qu'il s'agisse de l'histoire universelle, de l'histoire d'une nation ou d'une période déterminée, il ne peut se contenter d'écrire l'histoire des faits proprement dits, il doit s'occuper aussi des institutions civiles, politiques et économiques, du droit, des arts et des sciences, en un mot de la vie sociale tout entière.

A ce prix, mais à ce prix seulement, l'histoire répondra à l'admirable définition de Michelet; elle sera une résurrection; à ce prix seulement, l'historien sera digne de ce beau nom et se détachera de la foule des érudits et des spécialistes.

Réunir et classer les faits et les documents est donc la première tâche de l'historien; elle est longue et ardue, quelques-uns soutiennent même qu'elle est impossible, parce que, d'après eux, la plupart des faits historiques offrent prise au doute. Paradoxe enfantin, qu'un instant de réflexion détruit! Certes, il existe en histoire, comme du reste dans toutes les sciences, des faits douteux et des erreurs nombreuses. Mais ces erreurs, fussent-elles

(1) SEELEY, *The growth of British policy*, 1895.

cent fois plus nombreuses, que signifient-elles en présence des millions de faits dont la certitude est établie? Car lorsqu'on se gausse des erreurs de fait des historiens, on oublie toujours de comparer le nombre de ces erreurs au nombre immense des faits établis.

Prenez, par exemple, le premier manuel d'histoire venu, le plus mal fait, le plus inexact; n'est-il pas évident que le nombre des erreurs, quelque grand qu'il soit, demeure infime en comparaison du reste? Et je ne parle ici que des faits proprement dits; je laisse de côté les innombrables pièces d'archives, les chartes, les conventions, les traités qu'il suffit de lire et qui ne mentent pas, eux, car ils portent en eux-mêmes la marque de leur véracité.

***

Lorsque l'historien a réuni les faits et les a classés, il doit les systématiser, en former des ensembles, en extraire des lois.

Parmi ces faits, il en est qui se succèdent en longues séries continues, dont il faut expliquer l'enchaînement; par exemple, le développement des institutions politiques de Rome, les origines et le développement de la féodalité, les Communes, la Monarchie absolue, le régime parlementaire.

C'est en examinant avec attention ces séries de faits, d'après les règles de la logique, en les contrôlant les uns par les autres, en les comparant chez les différents peuples et dans les différentes époques, que l'historien en arrive à trouver les lois de l'histoire.

A la différence des lois de la nature, ces lois sont profondément modifiées par l'action de la liberté et du hasard.

Qu'est-ce que le hasard? Ce n'est point l'absence de causes, mais le concours de plusieurs causes indépendantes l'une de l'autre et dont l'une au moins est libre (1). Là où il n'y a pas de liberté, il n'y a pas de hasard. Dans la nature, il n'y a pas de place pour le hasard, car les phénomènes y sont tous rigoureusement déterminés; ils sont ce qu'ils sont et ne peuvent être autrement; leur apparition à un moment du temps est fixée de

(1) TIBERGHIEN, *Psychologie*, 1868.

toute éternité, car ils forment une chaîne continue dont tous les anneaux sont soudés par le principe de causalité.

Il n'y a pas de hasard lorsqu'un coup de foudre abat un arbre dans une forêt vierge où l'homme n'a jamais pénétré, car il était marqué, de toute éternité, que ce coup de foudre aurait lieu à tel instant et que cet arbre se trouverait soumis à son influence ; mais il y a du hasard si le même coup de foudre frappe l'arbre d'une forêt ou d'un parc aménagé par l'homme.

Il n'y a pas de hasard lorsqu'un aérolithe vient frapper un animal sauvage dans un désert que le pied de l'homme n'a jamais foulé ; mais il y a du hasard si cet aérolithe atteint l'homme qui parcourt ce désert pour la première fois.

En un mot, le hasard suppose la liberté, et c'est parce que la liberté apparaît avec l'homme, que le hasard joue un rôle dans l'histoire.

Et ce rôle est considérable ; c'est le hasard qui dérange les combinaisons politiques et qui trouble les lois de l'histoire ; maladie, mort, accidents en toute nature, il apparaît à chaque instant sous toutes les formes et modifie profondément le cours naturel des événements. C'est le hasard qui, par la mort prématurée de Jean d'Espagne, fait de sa sœur Jeanne et de Philippe le Beau les héritiers du vaste empire espagnol. C'est le hasard qui frappe Gustave-Adolphe en plein triomphe sur le champ de bataille de Lutzen ; c'est le hasard qui, par la mort de la tsarine Elisabeth, sauve Frédéric II et la jeune monarchie prussienne ; c'est le hasard qui jette les passagers du *May-Flower* sur les côtes du Massachussets ; c'est le hasard qui épargne Napoléon au pont d'Arcole.

C'est le hasard aussi qui fait surgir les grands hommes, ces héros qu'a célébrés Carlyle. Ah ! je sais bien qu'aujourd'hui, sous l'influence des théories déterministes, les historiens ont pris l'habitude de traiter les grands hommes avec un certain dédain, et de ne voir en eux que les produits fatals de leur temps et de leur milieu social.

Mais le bon sens proteste contre cette affirmation hautaine. En dépit des déterministes, nul ne croira sérieusement que les grands hommes n'aient pas exercé une action puissante sur la

marche de l'humanité, et que leur intervention accidentelle n'ait orienté l'histoire dans des voies imprévues. Alexandre, César, Jésus, Mahomet, Charlemagne, Richelieu, Cromwell, Frédéric II, Pierre le Grand, Napoléon, Bismarck n'ont-ils pas marqué de leur sceau royal non seulement les événements de leur temps, mais aussi les événements de l'avenir ? A qui fera-t-on croire que l'histoire se fût déroulée de la même facon, s'ils n'avaient pas existé ? A moins qu'on ne suppose, comme quelques-uns l'ont fait, qu'à défaut d'Alexandre ou de Napoléon, d'autres auraient pris leur place et rempli leur rôle, ce qui nous transporte dans le domaine de la pure fantaisie.

Un véritable historien ne commettra pas cette erreur ; il reconnaîtra que les hommes de génie, bons ou mauvais, artistes, poètes, savants, guerriers ou hommes d'Etat, ont eu sur la marche de l'histoire une extraordinaire influence.

Mais il reconnaîtra aussi que les héros n'ont pu exercer cette influence que parce qu'ils se faisaient les interprétes de certaines idées de leur temps, qu'ils les comprenaient mieux que d'autres et que leur génie individuel les mettait à même de mieux les réaliser.

Leur action a été surtout une action modificatrice ; ils n'ont pas créé, ils ont dirigé, accéléré ou ralenti certaines tendances de l'humanité à certains moments de l'histoire.

C'est du reste ainsi qu'il faut apprécier le rôle du hasard ; ce rôle est grand, sans doute, mais il n'est pas essentiel et quelque importants que soient les coups de hasard qui marquent le chemin de l'histoire, pour que leurs conséquences aient été ce qu'elles furent, il a fallu que le milieu social s'y prêtât. La tempête qui dispersa la grande Armada a peut-être sauvé l'Angleterre protestante, mais la mort de Gustave-Adolphe n'a pas empêché le protestantisme de triompher dans le nord de l'Allemagne.

* * *

Quand l'historien a systématisé les faits historiques, qu'il les a groupés dans un harmonieux ensemble et qu'il en a dégagé les lois, sa tâche n'est pas finie ; il doit apprécier les événements.

C'est ici la partie la plus noble de son long labeur ; c'est ici

qu'il cesse de faire œuvre de savant et qu'il fait œuvre personnelle d'homme et d'artiste, qu'il devient un juge.

Ridicule prétention ! diront quelques-uns. Absurdité pure ! ajouteront les déterministes.

Je ne suis pas de leur avis. Un historien qui n'apprécie pas les faits n'est qu'un froid compilateur, un simple érudit, un ouvrier en histoire, mais ce n'est pas un historien. Sans doute, l'historien doit être impartial comme un juge, mais comme un juge aussi il ne doit pas être neutre. Le géomètre et le naturaliste auraient, certes, mauvaise grâce à porter des jugements moraux sur les vérités qu'ils enseignent, parce que les choses dont ils s'occupent sont soumises aux lois du déterminisme, et c'est pourquoi l'on a raison de se moquer de Buffon quand il se mêle de faire la leçon aux animaux. Mais, en histoire, il en est tout autrement ; nous sommes en présence d'êtres plus ou moins libres et responsables suivant leur degré de culture et nous avons le droit et le devoir de donner sur eux nos appréciations personnelles.

Y a-t-il à cela le moindre danger ? Quand un historien nous avertit loyalement de ses opinions, nous sommes sur nos gardes, il ne peut nous tromper et nous pouvons faire toutes les réserves possibles sur ses appréciations. Mais l'empêcher de les donner, lui défendre d'avoir des opinions, c'est agir à rebours de ce que nous faisons tous les jours dans la vie, où nous ne cessons de porter des jugements moraux sur les hommes et les événements.

Et le beau monde que cela ferait, si nous ne pouvions plus même donner aux autres les conseils que nous fournit l'expérience ! Et quelle expérience vaut celle de l'historien, qui pendant des mois et des années s'est occupé d'une question spéciale, qu'il a étudiée à fond, jusque dans ses moindres détails ?

Du reste, tous les grands historiens sont en même temps des moralistes, et c'est ce qui les met au-dessus de la foule des érudits et des compilateurs obscurs. Et c'est parce qu'ils font œuvre de moralistes qu'ils sont non seulement des savants, mais de grands artistes en littérature. Que M. Seignobos (1) et ses

(1) Voir dans la grande *Histoire de la littérature française*, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville, l'article de M. Seignobos sur les historiens du XIXe siècle et tout spécialement les pages qu'il consacre à l'orientation de l'histoire, t. VIII, pp. 303 et sq.

émules contestent aux œuvres historiques tout caractère artistique, c'est affaire à eux; mais les grands historiens ne sont pas de leur avis. Déterministes comme Taine, libéraux comme Macaulay ou Michelet, ils ont toujours apprécié les faits, quelquefois même avec passion, et ces appréciations leur ont fourni les plus belles pages de leurs ouvrages.

C'est que le bon sens est plus fort que tous les systèmes et que l'historien, lorsqu'il se trouve en présence des hommes, sent instinctivement qu'il a pour devoir d'apprécier leurs actions. Les vices et les vertus perdent-ils leurs noms quand on les rencontre dans l'histoire? Dois-je me taire quand je me trouve en présence d'un Philippe II ou d'un Taciturne? M'est-il défendu de donner cours à mon indignation lorsque je raconte la croisade des Albigeois, la destruction de Liége par Charles le Téméraire ou les horribles cruautés de Pierre le Grand? Qui donc oserait loyalement le soutenir? Ce ne serait plus alors de l'histoire *amorale,* ce serait de l'histoire immorale.

Ce sont précisément ces tendances morales qui font la grandeur et la dignité de l'historien. Raconter des faits avec exactitude, en extraire des lois plus ou moins précises, c'est bien, mais ce n'est pas assez. Si l'historien n'apparaît pas lui-même, s'il ne porte pas de jugements moraux et s'il ne nous excite pas par son exemple à en formuler nous-mêmes, à quoi bon l'histoire? Que nous importe cet amas de faits enfouis pour jamais dans la poussière du passé? Ce que nous demandons à l'historien, c'est qu'il tire de tous ces faits, de toutes ces institutions des leçons et des conseils pour la vie présente, c'est qu'il éclaire par la lumière d'autrefois la ligne de conduite que nous avons à suivre aujourd'hui.

Tel est le sens de l'histoire, mais il est évident qu'il ne se conçoit pas si l'on réduit l'homme au rôle de machine consciente, si l'on refuse de reconnaître en lui cette propriété essentielle qui le distingue au milieu de tous les êtres et qu'on appelle la liberté.

MICHEL BAKOUNINE

et la Philosophie de l'Anarchie (1)

PAR

ALBERT FRANÇOIS
Etudiant en droit.

Bakounine a été, jusque dans les tout derniers temps, peu connu ou mal connu. Si, dans le monde révolutionnaire international, ses anciens amis conservaient le meilleur souvenir de celui que Benoît-Malon (2) appelle un " révolutionnaire émérite,

(1) Cette étude est le résumé d'un travail fait l'an dernier, au *Séminaire de Philosophie*, sous la direction de M. R. Berthelot, auquel je tiens à témoigner toute ma gratitude pour l'aide précieuse qu'il m'accorda dans l'élaboration de cet article et, surtout, pour les nombreuses idées qu'il m'a permis de lui emprunter dans la partie critique de cette étude. Pour l'exposé des faits biographiques et des théories, je me réfère surtout aux ouvrages suivants:

Dr MAX NETTLAU : *Michael Bakunin, eine Biographie ;*

M. BAKOUNINE : Œuvres : *Fédéralisme, Socialisme, Antithéologisme ; — Lettres sur le Patriotisme; — Dieu et l'Etat.* — Paris, Stock, 1 vol., 2e édit., 1895. (Introduction de Nettlau, sans doute.)

M. DRAGOMANOV : *Correspondance de M. Bakounine : Lettres à Herzen et Ogareff*, traduction de Marie Stromberg. — Paris, Perrin, 1 vol., 1896.

L'œuvre inachevée et inédite du Dr Nettlau constituera une biographie complète de Bakounine. Ce travail admirable, fruit de patientes recherches, servies par une puissante érudition, a été autocopié à cinquante exemplaires, distribués aux amis de l'auteur et à quelques bibliothèques ; deux volumes et demi ont paru ainsi, comprenant ensemble plus de 800 pages in-folio de texte et notes. J'ai pu puiser abondamment à cette source précieuse, grâce à l'obligeance du Dr Nettlau et de MM. Elisée Reclus et J. Mesnil, dont j'ai pu consulter les manuscrits autocopiés.

Je cite dès maintenant ces ouvrages pour ne point y renvoyer continuellement le lecteur.

(2) BENOÎT-MALON : *L'Internationale. — Nouvelle Revue*, 15 février 1884, t. XXVI, p. 751.

conspirateur expérimenté et grand charmeur d'hommes „, les notices biographiques des dictionnaires en disaient peu de chose et des savants de la valeur d'E. de Laveleye le considéraient à tort comme le " père du nihilisme en Russie „ et, surtout, comme " l'apôtre de la destruction universelle „, — comme un exalté, un mystique, un " fou furieux „, le comparant même à " l'effroyable souverain des anges révoltés, l'*imperador del doloroso regno* du Dante „ (1).

La publication de l'énorme travail que termine actuellement le le Docteur Nettlaù éclairerait d'un jour définitif cette puissante personnalité; mais dès à présent, l'étude attentive de ses œuvres publiées permet de dégager de l'ensemble de ses idées un sys-

MICHEL BAKOUNINE, d'après une pointe sèche de Barbotin (2).

tème complet. Une difficulté spéciale se présente pour l'analyse des écrits de Bakounine : tous sont des fragments ou des ébauches. " On ne peut mener de front les études doctrinales et la lutte politique, „ disait M. Fournière, à propos de Benoît-Malon. Ce dernier se consacra presqu'exclusivement aux études doctrinales et produisit des ouvrages documentés comme son " Histoire du socialisme „ et son " Manuel d'Économie sociale „. Bakounine,

(1) DE LAVELEYE : *Le Socialisme contemporain*. — Paris, 1891, pp. 223 et suiv.

(2) Ce portrait, ainsi que celui qui accompagnera la seconde partie de cet article, a paru dans l'*Humanité nouvelle*, en mars 1900 (XXXIII, p. 757). L'aimable directeur de cette Revue a fort obligeamment mis les clichés à notre disposition.

lui, se jeta dans la lutte politique qui l'absorba entièrement, lui laissant à peine le temps de commencer une brochure, de lancer une épître enflammée sur une question du jour.

Dans ce qui a été publié de ces lettres et de ces œuvres fragmentaires, on pourrait établir des divisions. Il y a d'abord des ouvrages consacrés uniquement à la défense de l'*émancipation slave*, et de ceux-là je m'occuperai peu (1); il y a, d'autre part, des exposés plus généraux de ses idées libertaires qui, en évoluant naturellement, ont abouti à l'anarchie. Dans cette partie même de ses œuvres, j'établirai une autre division qui m'est d'ailleurs donnée par le titre de l'un des ouvrages principaux de Bakounine : " Fédéralisme, Socialisme, Antithéologisme ". J'aurai donc comme subdivisions : 1° Les critiques de l'idée de Dieu et de la religion, auxquelles il oppose l'Antithéologisme, la liberté et l'amour universel; 2° Les critiques de la société capitaliste, à laquelle il oppose le Socialisme révolutionnaire; 3° Les critiques de l'État, auquel il oppose le Fédéralisme.

I

Avant d'exposer l'idéal anarchique de Bakounine, il est nécessaire d'en montrer le développement progressif, d'exposer comment ses idées ont évolué sous diverses influences, pendant son existence errante et tourmentée. Les péripéties de sa vie troublée eurent d'ailleurs sur lui une influence énorme; il était bien plus homme d'action qu'écrivain.

Sur sa prime jeunesse, lui-même donne des renseignements dans le commencement d'une œuvre, qu'il intitule *Histoire de ma vie*, mais dont il n'a écrit que treize pages (2). Il est né, nous dit-il, le 18/30 avril 1814, dans la propriété de ses parents, dans le district de Torjok, entre Pétersbourg et Moscou.

Son père, qui avait été très jeune attaché à la légation russe à

(1) Presque tous sont écrits en russe et ne sont point traduits.

(2) Nettlau donne ce fragment d'autobiographie que Mme Marie Stromberg a publié, en novembre 1898, dans la *Revue socialiste*, avec cette note finale laconique :

« Ici s'interrompt l'autobiographie de Bakounine, qui n'avait pas l'habitude de finir les ouvrages qu'il commençait !... »

Florence, était très instruit, avait l'esprit large et des idées libérales à la manière des Encyclopédistes. C'était un philanthrope libre-penseur mais déiste, qui, dégoûté de la Cour, s'était confiné dans ses terres. Il prit part à la révolution de Décembre, comme membre de la " Societé du Nord „, mais, par sa prudence, il échappa à la répression. Maitre de deux mille serfs, il les conserva pendant longtemps par habitude et pour les avantages qu'ils lui procuraient. Plus tard, il les affranchit, ce qui amena une certaine gêne dans la famille. Pour ses huit enfants vivants, le père est bon et indulgent. En 1830, il envoie le jeune Michel, qui parlait le français, un peu d'allemand et comprenait l'anglais, à l'*Ecole des artilleurs* de Pétersbourg. En 1832, à 18 ans, il était officier. Jusqu'alors, ses sentiments moraux étaient purement d'habitude et d'instinct : " Mes notions de morale, dit-il, le droit et le devoir étaient par conséquent très vagues. J'aimais le bien et ceux qui étaient bons et haïssais les méchants instinctivement, sans pouvoir me rendre compte de ce qu'est le bien et le mal, plutôt par habitude du milieu dans lequel mon enfance s'était écoulée. Toute cruauté, toute injustice m'indignait, me révoltait. Je suis même porté à croire que l'indignation et la révolte furent les deux sentiments primordiaux qui se développèrent en moi avec plus d'intensité que les autres. Mon éducation morale était faussée déjà par le seul fait que toute mon existence se basait sur une injustice manifeste et une complète immoralité, l'esclavage de nos paysans qui entretenait notre oisiveté. Mon père était parfaitement conscient de cette énormité ; mais, en homme pratique, dans ses conversations avec nous, il ne touchait jamais à ce sujet délicat et nous demeurâmes longtemps dans l'ignorance complète de cet état de choses. „

Bakounine nous signale aussi son admiration pour la nature, son goût des aventures et surtout celui des voyages, devenu pour lui une véritable obsession. On comprend qu'avec ces dispositions, il devait mal s'accommoder au métier militaire. Il quitta donc l'armée dès 1834 et prit en profonde horreur son ancienne carrière, comme le montre un manuscrit de 1868 (1), où je relève ces

(1) Cité par Nettlau.

quelques passages : " Les soldats de profession doivent nécessairement devenir les ennemis de la société civile et du peuple; l'uniforme et tous ses brimborions les rendraient bouffons s'ils n'étaient toujours menaçants; leurs exercices, qui n'ont d'autre objet que l'art de la tuerie et de la destruction, seraient profondément humiliants pour des hommes qui n'auraient pas perdu tout sentiment de l'humaine dignité; ils cessent d'être des hommes pour devenir des soldats; ce sont des automates enrégimentés, numérotés et poussés par une volonté qui leur est étrangère... „

Néanmoins, il reconnaît qu'il y a des exceptions et que certains officiers sont intelligents et même sincèrement libéraux. C'est qu'en effet, en Russie, contrairement aux pays occidentaux, les officiers, partie la plus instruite de la nation, en étaient souvent aussi la plus avancée, surtout depuis le séjour de certains corps d'armée en Occident, lors des campagnes contre Napoléon.

Quand Bakounine eut quitté l'armée, il subit l'influence des *amis* avec lesquels il vécut plusieurs années, sans profession et sans occupation bien définie, à Moscou et aux environs, puis à Pétersbourg. De ces amis, le principal fut Stankevitch, " une grande intelligence et un grand cœur, qui fut le centre vivant d'un groupe de jeunes gens qui vécurent pour ainsi dire, pendant plusieurs années, de son intelligence, de ses pensées, de son âme „. Ce grand penseur lui apprit à connaître Condillac, Kant, Fichte et Hegel.

Parmi ses disciples, Bakounine rencontra Biélinski (1811-1848) et Katkoff (1818-1887). Tous trois subirent surtout l'influence de Hegel, mais le hégélianisme prit chez eux des sens différents : Katkoff devint un journaliste nationaliste et conservateur, voulant justifier rationnellement la réalité russe; Biélinski, tout en se plaçant à un point de vue exclusivement russe, soutint dans ses articles et ses ouvrages de critique littéraire, que l'art doit viser à l'amélioration de la société; Bakounine enfin, comme nous allons le voir, devint à la fois révolutionnaire et internationaliste, mais sans cesser de concevoir le rôle des Slaves comme capital dans la révolution internationale.

Une autre influence de jeunesse assez importante fut celle de

Herzen (1812-1870), qui défendait alors les idées du libéralisme occidental et qui, plus tard, dans sa sympathie passionnée pour les travailleurs et les prolétaires, accepta la critique de la société actuelle qui est commune aux premiers socialistes français, à Proudhon et à Marx, mais sans s'arrêter à un plan défini de réorganisation, et en défendant toujours la cause de l'évolution pacifique contre celle de la révolution. Il demeura jusqu'au bout, pour Bakounine, un ami sincère et dévoué (1).

Au milieu de ce cercle, Bakounine restait un dialecticien purement philosophique, ne recherchant aucun but moral ou pratique, pensant pour penser et partageant son temps entre le jeu d'échecs et la lecture de Hegel et des autres philosophes allemands. C'est ainsi que naquit chez lui le désir de se rendre en Allemagne pour écouter les leçons des universités.

De 1840 à 1842, il séjourne donc à Berlin, où professaient à ce moment Schelling et Werder. Il est établi que Bakounine ne suivit pas les cours de Schelling. Quant à Werder, il nous est représenté par un de ses auditeurs comme un beau parleur, mais assez nul comme idées (2).

Dès lors, Bakounine commence à passer peu à peu du hégélianisme purement philosophique au point de vue politique, révolutionnaire, en conciliant ces deux points de vue. Il abandonne, à cette époque, son projet de se faire professeur de philosophie.

En 1842, à Dresde, il publie, sous le pseudonyme de J. Elyzard, deux articles sur *la Réaction en Allemagne*. Il y transforme le hégélianisme dans un sens purement révolutionnaire. La liberté, dit-il, doit être conçue comme l'ont fait les révolutionnaires français, et non pas seulement comme existant dans l'individu ainsi que le soutient Hegel. S'opposant en ce point à son maître, il conserve néanmoins sa théorie sur le processus logique; il admet toujours, avec le grand métaphysicien allemand, que toute réalisation d'un concept rationnel implique trois stades, trois moments dialectiques : une *thèse*, une *antithèse* s'opposant à cette thèse, puis la combinaison de la thèse et de l'antithèse, éliminant seulement ce

(1) Cf. DRAGOMANOV, *op. cit.*, *Lettres à Herzen*.

(2) Nettlau donne un document fort peu flatteur pour Werder.

qu'elles ont de négatif et, par suite, d'incomplet, d'abstrait, pour poser l'affirmation d'une existence réelle, positive et concrète : c'est la *synthèse*. Or, l'œuvre des libéraux du commencement du siècle a été utile, mais provisoire, parce qu'elle constituait seulement une antithèse de la thèse conservatrice, parce qu'elle était purement négative. C'est ce qu'admettent en général les disciples de Hegel qui ont évolué vers la démocratie, ainsi que plusieurs de ses contemporains français ou anglais; Saint-Simon, Comte, Marx, Carlyle, aussi bien que Bakounine, soutiennent que ce qu'il faut chercher, c'est un principe positif nouveau qui servira de base à une réorganisation sociale, la Révolution française et le libéralisme n'ayant qu'un caractère destructeur et négatif. Bakounine, dès 1842, soutient que le parti démocratique, tel qu'il est constitué, n'est pas une affirmation, une réalité, parce qu'il est ainsi *négatif*, sans admettre de principe affirmatif. La démocratie ne deviendra une base possible de la Société que si elle devient affirmative et non plus un parti de négation de l'État actuel. Elle est l'antithèse de la thèse du parti conservateur, et elle doit devenir une synthèse de construction.

Dans les mêmes articles, Bakounine admet la nécessité d'une *transformation*
litico-économique. C'est encore là un effort pour combiner Hegel et la Révolution française : chez Hegel, la conquête de la liberté consistait surtout dans la transformation morale par laquelle l'individu s'affranchit de l'empire qu'exerçaient sur sa volonté les parties inférieures de sa nature. Cette croyance à la nécessité d'une propagande morale se retrouve actuellement dans plusieurs doctrines socialistes et dans presque toutes les doctrines libertaires; certains anarchistes même, surtout Tolstoï, en ont fait la base de toute leur théorie.

De Dresde, Bakounine se rend, en 1843, à Zurich, où il trouve un milieu plus avancé convenant mieux à son état d'esprit du moment. Dans des articles qu'il publie alors, nous le voyons arrivé au point de vue révolutionnaire français. En juin 1842, dans le *Républicain Suisse,* il parle déjà de communisme; il paraît en avoir emprunté l'idée d'une part aux communistes français, d'autre part à Weitling (1808-1871), dont il avait lu

l'ouvrage sur *l'Harmonie et la Liberté* (1842) et dont il avait fait la connaissance en 1843; Weitling était communiste et internationaliste: il rattachait son communisme et son internationalisme à l'Evangile et au christianisme primitif. Bakounine, dans son premier enthousiasme pour les idées communistes, parla quelque temps de se faire charpentier, mais il se borna à en parler.

Après avoir voyagé dans la Suisse romane, passé à Berne, puis à Bruxelles, Bakounine arrive en juillet 1844 en France, où il demeure jusqu'en 1847. De nouvelles influences vont là encore modifier ses idées qui, de plus en plus, tendent vers l'idéal libertaire. Dans un article de 1871, il nous dépeint la France telle qu'il l'a trouvée à son arrivée en 1844. Au milieu de vaines conspirations républicaines, d'une opposition parlementaire insignifiante et monotone, d'un libéralisme vénal; à côté des cours de Michelet et de Quinet, beaux, mais basés sur un nonsens consistant à faire reposer " Liberté-Égalité-Fraternité „ sur les bases de la propriété, de l'État et de la religion; à côté de la conspiration de silence des journaux, l'influence de *Proudhon* est prépondérante.

Proudhon contient, d'après Bakounine, " toute la révolution sociale, y compris la commune socialiste destructive de l'État „. Bakounine lui a emprunté son fédéralisme.

L'influence qu'exerca *Marx* fut aussi très importante. Ils se rencontraient alors pour la première fois et l'on peut dire que, dès lors, les idées de Bakounine se développèrent pour arriver bientôt à leur forme définitive. Marx fut, en 1844, l'ami de Bakounine, comme celui-ci nous le raconte lui-même dans un article écrit en 1871. " Marx, dit-il, était alors plus avancé que moi, il était et est resté plus savant. „ Bakounine ne connaît alors rien en Economie politique; il n'est pas encore " défait des abstractions métaphysiques „. Marx est athée, matérialiste savant, socialiste réfléchi. Bakounine admire alors en lui, et il reconnaît même après leur brouille, dont j'aurai a reparler, sa valeur scientifique et son dévouement passionné à la cause du prolétariat. Sa conversation est toujours instructive et spirituelle. " Il m'appelait, dit Bakounine, un idéaliste sentimental et il avait raison; „ mais Bakou-

nine ajoute : " je l'appelais un vaniteux perfide, et j'avais raison aussi! „ Il fait ainsi plusieurs charges à fond sur le caractère de Marx, l'accusant de " vanité „, de " haine mesquine „, de malveillance, de " tendance à la dictature „, de " jalousie, susceptibilité, mensonge „ même! M. Victor Dave a entrepris récemment (1), d'après des données du manuscrit de Nettlaù, de soutenir ces accusations. Voici la conclusion de son article intitulé : *Michel Bakounine et Karl Marx :* " Marx n'ayant pas réussi à faire de Bakounine un agent du czar, malgré l'aide qu'il avait trouvée à cet effet dans la diplomatie russe, n'ayant pas non plus réussi à le transformer en faux-monnayeur, voulut au moins le faire passer pour un escroc employant même l'intimidation et le chantage pour arriver à ses fins. Ici encore, il échoua misérablement dans sa lâche et indigne tentative, car Bakounine conserva jusqu'à sa mort l'amitié la plus vive, l'estime la plus complète de la part de ses compatriotes et de tous ceux qui, dans l'Europe occidentale, ayant eu le bonheur de pénétrer dans son intimité, combattirent avec lui le bon combat de la liberté contre le despotisme. „

Aucun des faits réunis par Nettlaù ne paraît justifier ces accusations contre Marx. Ce n'est jamais que par des accumulations d'hypothèses qu'on fait remonter à celui-ci l'origine des calomnies propagées contre Bakounine, d'abord par les agents du gouvernement russe, puis par un grand nombre de marxistes. Il est incontestable que Marx, dans la dernière partie de sa vie, a jugé très sévèrement Bakounine et qu'il l'a combattu de toutes ses forces; il est certain aussi que, déjà avant 1848, leurs relations étaient devenues assez froides; mais ce refroidissement et les jugements également sévères qu'ils ont portés l'un sur l'autre s'expliquent parce que chacun d'eux en vint à considérer l'action de l'autre comme nuisible à la cause du prolétariat pour laquelle ils luttaient tous les deux.

La raison de ce conflit ne doit pas plus être cherchée d'ailleurs dans une opposition radicale entre leurs théories sociales que dans la " vanité perfide „ de Marx. Si Bakounine est communiste,

(1) *Humanité nouvelle.* Mars 1900, t. XXXIII, pp. 257 et suiv.

Marx l'est aussi : il ne regarde le collectivisme que comme un état transitoire, destiné à préparer un communisme futur. Si Bakounine attaque l'Etat actuel, autoritaire et centralisé, et veut lui substituer une organisation fédéraliste internationale ayant pour base la commune, nous retrouvons chez Marx les mêmes attaques contre l'État et les mêmes idées fédéralistes en matière politique. Enfin, si Marx a soutenu que pour préparer et pour réaliser la Révolution sociale, des procédés dictatoriaux sont nécessaires, Bakounine est allé beaucoup plus loin que lui : à l'époque où il s'occupait de la *Fraternité Internationale* (1864-67), il exigeait des membres de la Société secrète qu'il organisait une obéissance et un dévouement absolus à leur chef. Au point de vue économique et politique par conséquent, en ce qui concerne l'organisation idéale de la société future, Marx admettait comme Bakounine le communisme et le fédéralisme anarchique; en ce qui concerne la tactique et l'action présente, Bakounine admettait en principe comme Marx la nécessité de la discipline. Seulement, Marx considérait les questions politiques comme subordonnées aux questions économiques, et il lui paraissait vain de s'attarder à décrire la société future; aussi chercha-t-il surtout à comprendre la structure économique de la société actuelle et la loi de son évolution économique, afin de pouvoir, grâce à cette connaissance, contribuer à hâter l'évolution fatale et bienfaisante qui doit substituer d'après lui le collectivisme au capitalisme. Bakounine au contraire n'a jamais fait d'études économiques sérieuses et il a consacré son temps soit à une agitation révolutionnaire de nature surtout politique, soit à la critique passionnée de la société actuelle et à l'apologie de l'idéal futur qui correspondait à ses besoins sentimentaux et qui justifiait sa critique.

Cette différence entre Marx et Bakounine, qui ne s'explique pas par une opposition de principes, s'explique au contraire par le contraste de leurs caractères; et c'est dans ce contraste qu'il faut chercher le secret de leur antagonisme. Bakounine est un sentimental et un dialecticien, se contentant des observations éparses que lui fournit sa vie errante. Marx, au contraire, cherchant à constituer, pour diriger son action révolutionnaire, une science exacte de la société, accumule le plus de faits possible et tâche d'en

dégager des lois générales; il travaille avec des livres, en savant.

Tandis que Bakounine faisait surtout appel à la passion et à l'instinct révolutionnaire, Marx s'efforçait, par une propagande intellectuelle, de pénétrer de ses idées les ouvriers les plus intelligents, les chefs du mouvement révolutionnaire, et de leur apprendre à penser, à prévoir, à combiner. On comprend dés lors que le romantisme sentimental de Bakounine ait déplu au génie réfléchi et calculateur de Marx; l'effet que produisait sur lui Bakounine, c'est l'effet que produisait sur un savant comme Harvey les rêveries d'un Bacon, l'effet que produirait sur un architecte la vue d'un homme qui prétendrait bâtir un palais en entassant des pierres au hasard, sans connaissance des lois de la mécanique.

Tant de raisonnements, tant de calculs répugnaient d'autre part au tempérament impulsif et spontané de Bakounine; pour lui, quand Marx essayait d'enseigner sa théorie aux ouvriers, quand il les organisait pour les faire agir en vue d'un but clairement conçu, il " empoisonnait „ leur esprit, il les " embourgeoisait „, il détruisait en eux, avec l'instinct irréfléchi de révolte, l'ardeur révolutionnaire.

Ajoutez à cela l'influence des sentiments patriotiques, qui, malgré leurs théories internationalistes, n'ont jamais disparu chez Marx et chez Bakounine. Le premier considérait la part de l'Allemagne comme devant être très importante dans la révolution sociale, à cause de la civilisation déjà avancée des Allemands et de leur esprit réfléchi et méthodique; pour lui, les Russes étaient des barbares et l'un des plus grands dangers qui menaçaient la civilisation moderne, c'était le panslavisme, dont Bakounine lui paraissait servir les intérêts. Bakounine au contraire pensait que les peuples slaves devaient jouer dans la révolution un rôle décisif, parce qu'ils avaient gardé toute la spontanéité de l'homme du peuple et du barbare, et n'étaient pas corrompus par la civilisation, comme les nations occidentales; aussi se préoccupa-t-il toujours de lutter contre le pangermanisme, dont Marx, avec son pédantisme à l'allemande, lui semblait un des représentants. Enfin Bakounine, qui éprouvait une assez vive aversion contre les Juifs, en vint à considérer aussi les efforts de Marx pour prendre la direction du mouvement révolutionnaire

international comme se rattachant aux tentatives des Juifs pour arriver à la domination universelle (1).

En tous cas, il est certain que vers 1844, Marx exerça sur Bakounine une influence au moins aussi considérable que celle de Proudhon. Dans un écrit de 1872, nous trouvons appréciée la valeur relative des deux grands socialistes. Proudhon reste toujours " idéaliste et métaphysicien jusqu'au bout des ongles „; il est une " contradiction perpétuelle: un génie vigoureux, un penseur révolutionnaire se débattant toujours contre les fantômes de l'idéalisme et n'étant jamais parvenu à les vaincre „. Marx, comme penseur, est dans la bonne voie : il établit fermement le principe que les évolutions politiques, religieuses et juridiques dans l'histoire, sont non les causes mais les effets des évolutions économiques. Mais Proudhon comprend et sent la liberté mieux que Marx. Il avait le véritable instinct révolutionnaire. " Il est possible que Marx puisse s'élever théoriquement à un système encore plus rationnel de la liberté que Proudhon, mais l'instinct de Proudhon lui manque. „

Comme dernière influence, il faut citer encore *Auguste Comte*, dont Bakounine prit le culte de l'humanité, l'amour universel et l'opposition à toute métaphysique aussi bien qu'à toute théologie.

En 1845, commence la période agitée du révolutionnaire. Dès le début de cette année, le czar rendit un ukase portant : " Attendu que les nobles Golovine et Bakounine ont publié en France des écrits révolutionnaires contre le gouvernement russe, et que, malgré les sommations réitérées à eux faites, ils ne sont pas revenus dans leur patrie, ils sont déclarés déchus de tous leurs droits civiques et nobiliaires, tous les biens immeubles qu'ils possédaient dans l'Empire seront confisqués au profit de l'État et si jamais on les retrouve sur le territoire russe, ils seront transportés en Sibérie pour y demeurer exilés tout le reste de leurs jours (2). „ Bakounine se croyait en sûreté à Paris. Mais le gouvernement russe fit des démarches pour le faire expulser

(1) Bakounine émet sur le mouvement juif des idées assez fortement empreintes d'antisémitisme. D'après lui, les Juifs dominent la société capitaliste par Rothschild, le mouvement socialiste par Marx.

(2) *Gazette des Tribunaux* (15 janvier 1845), citée par V. Dave, *op. cit.*, p. 261.

aussi de France. Le gouvernement français prit des renseignements auprès de M. Kisseleff, représentant la Russie. Celui-ci répondit : " C'est un homme qui ne manque pas de talent, nous l'avons employé, mais aujourd'hui, il est allé trop loin et nous ne pouvons plus souffrir sa présence à Paris. „ Or, ce M. Kisseleff était un ami de la famille de la femme de Karl Marx. M. Dave veut reconnaître là une hypocrite manœuvre de celui-ci, pour " faire de Bakounine un agent du czar „. C'est peut-être exagérer un peu son action néfaste contre son ami des années précédentes, avec lequel il n'était point encore en hostilité ouverte, mais seulement en froid. Toujours est-il qu'à la suite de ces informations, le ministère profita d'un discours révolutionnaire de Bakounine, au banquet des réfugiés polonais, le 29 novembre 1847, pour l'expulser de France. Il se réfugia à Bruxelles.

Mais dès février 1848, la Révolution lui rouvrit les portes de Paris et il prit une part assez active à ce soulèvement. Puis, nous le trouvons en Allemagne, faisant de la propagande révolutionnaire, surtout à Berlin. Il passe en Autriche, se mêlant, à Prague, aux mouvements séditieux; rentre en Allemagne, où il suscite encore des troubles, jusqu'au moment où son intervention, avec Richard Wagner, dans la Révolution de Mai, à Dresde, le fit arrêter et condamner à mort, en Allemagne. Mais l'Autriche le réclama et la peine capitale fut une seconde fois prononcée contre lui, à Prague. La peine de mort fut commuée en détention perpétuelle, mais, en 1851, le gouvernement russe parvint à se faire livrer ce sujet récalcitrant et le retint prisonnier jusqu'en 1857. Il fut alors envoyé en Sibérie. Il y épousa la fille d'un fonctionnaire, s'engagea dans diverses compagnies, vivant assez misérablement, quoique secouru encore par sa famille. Enfin, vers l'été 1861, il parvint à s'évader en longeant le fleuve Amour. Il passa au Japon, gagna San-Francisco, puis New-York. Il vécut là dans le plus profond dénuement, jusqu'à ce que des envois d'argent de ses amis d'Europe lui permissent de regagner Londres, où il retrouva son épouse.

De 1862 à 1867, nous le retrouvons successivement à Londres, à Paris, en Suède, en Italie (à Florence), en Suède, à Londres, à Florence et à Naples, mêlé d'abord à l'insurrection polonaise

(1862-63), au mouvement russe, enfin, à la " Fraternité Internationale (1864-67).

A propos de l'Italie, où il séjourna, il fait de la situation de ce pays une critique très juste et il recherche les causes de cet état de choses dans les idées de Garibaldi et de Mazzini et dans le manque de vitalité de la bourgeoisie sur laquelle ils s'appuient. L'un des torts des Italiens a été celui de confondre les deux mots " patriote „ et " révolutionnaire „. Ce fut aussi celui des Jacobins en 1793, et il reproche en outre à ceux-ci l'absence de caractères socialistes. " Quant aux idées de Mazzini, elles sont bien connues. C'est *Dieu* et le *Peuple*. Dieu, c'est la grande abstraction, la grande protestation de l'être humain contre toutes les misères de la vie réelle, c'est le grand vide peuplé et enrichi par toutes les aspirations humaines. Le Peuple, tel que l'entend Mazzini, ce n'est pas le peuple réel, avec ses besoins, ses intérêts, ses souffrances et ses aspirations vèritables; ce ne sont pas les innombrables millions d'êtres humains, éternellement maltraités, opprimés, exploités, dominés pour la grande gloire des États et au profit des classes privilégiées; ce n'est pas enfin cette masse formidable, qui, fatiguée de son esclavage et arrivée enfin à la connaissance de ses droits humains et de sa toute-puissance collective, se prépare aujourd'hui à renverser tout ce qui l'opprime et à fonder sur les ruines du passé son monde à elle, le monde de l'Avenir. „

" Le Peuple de Mazzini est une abstraction comme son Dieu, une sorte de marchepied volontaire de la puissance, de la grandeur et de la gloire de son État. C'est un peuple de moines, de fanatiques religieux, qui, renonçant à toutes les jouissances matérielles et trouvant leur suprême bonheur dans le sacrifice, se dévouent éternellement à la mort pour faire vivre la grande république italienne et pour nourrir de leur chair cette fiction de la liberté politique collective, que je ne puis me représenter autrement que comme un immense cimetière où viennent s'enterrer bon gré mal gré toutes les libertés individuelles. „

Il reste à savoir si la conception du peuple que se fait Bakounine n'est pas tout aussi abstraite et fausse. Le peuple, pour lui, est un " monde barbare *sui generis* „ qui doit rénover l'Occident corrompu par la bourgeoisie. Le prolétariat des villes et les

paysans des campagnes, n'ayant pas abusé ni même usé de la vie bourgeoise, n'ayant pas été dépravés ni sophistiqués par cette civilisation caduque, mais au contraire étant moralisés toujours par un travail qui, tout opprimé et tout esclave qu'il soit, n'en est pas moins une source vivante d'intelligences et de forces, ce monde barbare est encore, pour Bakounine, plein d'avenir. Ce sera lui qui, uni par l'amour, régénérera le monde occidental qui meurt et tombe en pourriture! — Cette conception n'est autre que la conception vague, idéaliste et sentimentale du Peuple, telle que l'exposèrent les disciples de Rousseau.

Mais, j'en reviens à la biographie. Nous avons vu, de 1864 à 1867, Bakounine s'occupant d'une société secrète, la *Fraternité internationale.* En septembre 1867, il entre au Congrès de la *Ligue de la Paix* à Genève. Mais il découvre bientôt que cette ligue, fondée à Paris, par MM. Chevalier et Passy, avait été instituée " sous la haute protection impériale (1) ". Aussi en sort-il au bout de trois jours et il écrit, plus tard, à ce sujet : " Oui, je l'avoue à ma confusion, j'ai fait partie de cette ligue bourgeoise et pendant tout un an, j'ai eu la sottise de ne pas désespérer de sa conversion aux principes du socialisme. "

En septembre 1868, il assiste au Congrès de Berne de la *Ligue de la Paix et de la Liberté,* où il expose son Fédéralisme, Socialisme, Antithéologisme.

En 1869, un grand événement se produit dans les Annales du Socialisme. Bakounine entre dans l'*Association internationale des travailleurs* (2), où il va devenir un agent de désunion et de désagrégation, en introduisant dans cette puissante organisation, dont le caractère avait été jusque-là surtout économique, le byzantinisme de discussions de principes politiques et plus encore en s'y opposant personnellement à Karl Marx. Cette société avait été fondée par celui-ci à Londres en 1864. Les statuts en avaient été

(1) Cf. le récent article de F. Passy sur les *Origines de la Ligue de la Paix*, dans la *Grande Revue* (mai 1900).

(2) J'emprunte ce bref historique de l'Internationale : 1 à l'excellent exposé de la *Grande Encyclopédie,* au mot « Internationale » ; 2 à Benoît-Malon : *l'Internationale ; loc. cit.* ; 3° à E. de Laveleye : *Socialisme contemporain :* p. 168, *Grandeur et décadence de l'Internationale.*

arrêtés à Genève en 1866. A Lausanne, en 1867, l'Internationale, réunie en congrès, s'opposa à son fondateur, qui défendait " la subordination de tout mouvement politique au grand but de l'émancipation économique „, en adhérant à la *Ligue de la Paix et de la Liberté.*

Au congrès de l'année suivante, qui fut tenu à Bruxelles, les tendances socialistes ne firent que s'accentuer.

A Bâle, au mois de septembre 1869, l'abolition de la propriété privée fut votée par cinquante-quatre voix contre quatre et treize abstentions. Les Français défendaient la liberté individuelle; César de Paepe était le principal apôtre du collectivisme; Bakounine prêchait ouvertement la Révolution. " Je veux non seulement la propriété collective du sol, mais celle de toutes les richesses, au moyen d'une liquidation sociale, et par une liquidation sociale, j'entends l'abolition de l'état politique et juridique. La collectivité est la base de l'individu et la propriété industrielle n'est autre chose que l'appropriation unique des fruits du travail collectif. Je demande la destruction de tous les états nationaux et territoriaux et, sur leurs ruines, la construction de l'État international des millions de travailleurs, État que le rôle de l'Internationale sera de constituer par solidarisation des communes, ce qui suppose une réorganisation de fond en comble. „

Bakounine, on le voit, va jeter l'Association dans la voie révolutionnaire.

A Bâle, il n'y réussit point encore, car la socialisation du sol est seule votée. Mais son entrée dans l'Internationale va avoir sur celle-ci une influence considérable, mais néfaste, en accentuant le mouvement qui se dessinait déjà à Lausanne en 1867 : l'intervention de cette Société dans la lutte politique. L'Association était dirigée par un conseil général. Marx y exerçait " une sorte de dictature „. Tous lui obéissaient comme à un chef incontesté et grâce à son autorité, il était parvenu, sauf pour l'adhésion à la Ligue de la Paix et de la Liberté, à maintenir le puissant organisme qu'il avait créé dans le domaine strictement économique, malgré certains éléments, " représentants de la tradition jacobine „, qui voulaient en faire un instrument d'action, un puissant mécanisme de politique.

Bakounine, et les nombreux adeptes qu'il amenait à sa suite, vinrent renforcer ces éléments pour constituer avec eux une forte opposition ou une majorité contraire à la volonté de Marx, ce que le caractère autoritaire de celui-ci ne devait point supporter.

Passons sous silence les détails de la vie de Bakounine pendant toute cette période pour examiner dès maintenant comment les divisions qu'il a causées vont s'accentuer, produire une scission, puis la mort de l'Internationale.

— Pendant la guerre franco-allemande, la désagrégation du vaste corps commence. Les multiples sections, les sociétés affiliées n'obéissent plus au Conseil général. En Suisse, Bakounine est reconnu comme le maître. " Les enfants qui voyaient passer ce géant slave, au bon et large sourire, avec son vaste chapeau mou, sa houppelande et ses grosses bottes russes, disaient : voilà le grand roi de l'Internationale (1). „ Il s'oppose catégoriquement aux vues du chef jusque là incontesté et de son état-major. La Ligue de la Paix et de la Liberté, où nous l'avons trouvé dès 1868, refuse à cette époque d'adhérer au communisme. Bakounine sortit donc de cette société et fonda en opposition l'*Alliance de la Démocratie Socialiste.*

Le programme de cette nouvelle association avait été entièrement rédigé par son fondateur. Il était beaucoup plus avancé, plus révolutionnaire que celui de l'Internationale, car il présentait un caractère à la fois communiste et anarchiste. Le but immédiat, nous dit M. Albert Richard (2), était d'introduire en tous pays l'idée nouvelle et surtout d'organiser des groupes d'hommes énergiques et intelligents, qui, le moment venu, seraient les leviers de la Révolution internationale. —

Mais Bakounine lui-même nous indique un but plus direct encore : c'était d'amener l'Internationale à devenir un " parti révolutionnaire international d'action „. Il demande donc l'affiliation de l'Alliance à l'Internationale ; mais le Conseil fédéral refusa de l'admettre. On usa alors d'un stratagème : la société bakouniste prononça sa dissolution, ses sections locales demandèrent isolé-

(1) Benoit-Malon, *op. cit.*, p. 755.

(2) Albert Richard, *Bakounine et l'Internationale à Lyon. Revue de Paris,* 1er sept. 1896. T. V., p. 121.

ment leur admission et vinrent de la sorte grossir considérablement le contingent des adversaires de Marx. Les groupes suisses furent réunis par Bakounine sous le nom de *Fédération romande*. Marx était représenté en Suisse par Outine, fils d'un négociant russe, personnage assez peu recommandable. En 1871, le congrès international de Londres chargea cet Outine, qui en Suisse s'opposait nettement aux bakounistes, de faire une enquête sur la participation de Bakounine et de l'Alliance dans une malheureuse affaire Nétchaïeff, un révolutionnaire russe avec lequel Bakounine avait été en rapport et contre lequel l'instruction avait relevé des procédés assez peu honorables. Bakounine s'était laissé séduire par l'activité et l'énergie de cet imposteur. Outine lui en fit un crime; il présenta l'Alliance comme une société rivale de l'Internationale (1), il éleva contre Bakounine et les siens une foule de griefs plus ou moins réels.

Ce rapport fut soumis au Conseil général, dont la décision ne faisait aucun doute. Bakounine fut condamné. L'Internationale était dès lors irrémédiablement perdue. Une guerre à mort s'y déclara entre les groupes socialistes définitivement séparés. La Haye fut en septembre 1872 le champ de la suprême bataille. C'était le cinquième grand congrès international. La Fédération jurassienne attaqua de front le Conseil général demandant la réduction de ses attributions au point de ne lui laisser que les fonctions d'un simple bureau de renseignements. C'eut été le triomphe absolu des Bakounistes sur les Marxistes, mais ceux-ci disposaient encore d'une majorité suffisante pour résister. Ils allèrent plus loin et confièrent à leur maître, ainsi qu'à ses amis du Conseil, une autorité absolument dictatoriale. Les Blanquistes, à la suite de cette mesure, démissionnèrent. Les Bakounistes furent tout simplement expulsés. C'était là, comme le fait fort justement remarquer Benoît-Malon, un réel " coup d'État „ de la part de Marx; mais c'était aussi une " victoire à la Pyrrhus „; bien plus, c'était une faute de tactique. Marx le comprit et

(1) C'est ce qui fait dire à tort par E. de Laveleye *(op. cit.)*, p. 210 : « que Bakounine fut exclu de l'Internationale parce qu'il avait fait partie de l'Alliance, *société secrète fondée avec des statuts complètement opposés à ceux de l'Internationale.* »

sentant l'édifice qu'il avait bâti s'écrouler sous lui par les attaques de la plupart des sections européennes, il voulut se soustraire à l'action de ces éléments hostiles et fit pour cela transférer le nouveau Conseil général central de l'Internationale au-delà de l'Océan, à New-York. C'était là une nouvelle faute, car si la direction de son association devenait là-bas plus indépendante, elle laissait en Europe le champ libre aux « antiautoritaires » et ce fut en vain que, pour leur résister, Marx lança d'Amérique un manifeste défendant le principe d'autorité contre l'anarchie, en vain que de nouvelles excommunications furent fulminées par le Conseil.

Les dissidents s'étaient organisés. La Fédération jurassienne avait groupé les autres sociétés exclues et avait constitué ainsi l'*Association fédéraliste universelle*. En septembre 1873, elle ouvrit à Genève un congrès en opposition à celui que les derniers débris de l'Internationale avaient tenté d'y constituer. En réalité, si l'internationalisme subsistait en tant que principe, la grande association, l'œuvre de Marx, avait effectivement cessé de vivre et c'était Bakounine qui l'avait tuée.

Son action ne s'était d'ailleurs pas limitée à son rôle destructeur dans l'Internationale pendant ces années 1868-72. De l'automne 1868 à l'été 1870, il prend part aux mouvements révolutionnaires en France, en Italie (surtout à Bologne), en Espagne, dans d'autres pays encore. En 1871, il essaye de jouer un rôle dans la Commune en France. Après Sedan, il accourt dans ce pays. En septembre, nous le retrouvons à Lyon, où il tente un soulèvement (1). Il avait plein espoir en ce coup de main. Il ne voyait qu'un moyen de sauver la France de la crise, c'était « l'anarchie sociale et révolutionnaire ». Avec quelques adeptes en vue, il avait lancé une violente proclamation, faisant « appel au peuple pour qu'il procède à la déposition de toutes les autorités encombrantes qui existaient encore ». Il écrivait à Ogareff : « Cette nuit, nous arrêterons nos principaux ennemis et demain aura lieu la dernière bataille qui, nous l'espérons, assurera notre triomphe. »

(1) A. Richard : *Bakounine et l'Internationale à Lyon. Revue de Paris*, 1er septembre 1896. T. V., p. 121.

Une seule chose embarrassait Bakounine pour cette action. C'était le manque d'argent. Il en avait longtemps attendu de brigands bulgares s'intéressant à la cause révolutionnaire, mais il était encore dans la plus grande misére quand, à la veille de son exécution, le complot fut découvert et plusieurs arrestations opérées. Bakounine sortit de la ville dans une charrette de foin, se cacha quelques jours aux environs pour attendre des secours, puis parvint péniblement à fuir.

D'une façon générale, il n'aimait guère les révolutionnaires français : il leur reprochait de viser à l'effet, de vouloir jouer un rôle, d'aspirer à se faire admirer dans des actions dramatiques, héroïques et bourgeoises (1). Il avait compté sur l'instinct révolutionnaire du peuple, mais " le peuple, épouvanté par le terrorisme républicain officiel, demeure muet: il n'est plus révolutionnaire du tout. Il est lui-même devenu doctrinaire, raisonneur et bourgeois comme les bourgeois. Les bourgeois sont odieux. Ils sont aussi féroces que stupides et comme la nature policière est dans leurs veines, on dirait des sergents de ville et des procureurs généraux en herbe „ (2).

Désespérant du peuple français embourgeoisé, Bakounine n'a plus guère d'espoir lors de la Commune de Paris. Quelques jours après le 18 mars, il écrit à ses amis des lettres où je relève les passages suivants : " Selon toute probabilité, les Parisiens seront battus, mais ils ne périront pas inutilement... Qu'ils fassent sauter en l'air Paris lui-même, s'il le faut,... mais je crains que les vieux jacobins, devenus membres de la Commune, ne dirigent et ne maintiennent le mouvement dans la vieille ornière. Alors tout sera perdu. — Ce qui donne la valeur à cette Révolution, c'est qu'elle a été faite par la classe ouvrière. Voilà ce qui peut produire une organisation... „

Ailleurs encore : " Il est certain qu'ils seront battus, mais il est également certain qu'il n'y aura désormais de salut pour la France que dans la Révolution sociale. L'État français est mort et

(1) C'est aussi le caractère, poussé jusqu'à la caricature, que Tolstoï donne à tout Français qu'il met en scène dans un roman.

(2) Lettre du 23 octobre 1870.

ne pourra être ressuscité. » — A la suite de cette action en France, une troisième condamnation capitale vient s'ajouter à celles qu'il avait déjà encourues en Allemagne et en Autriche.

Le découragement va dès lors envahir peu à peu le révolutionnaire énergique et courageux que fut Bakounine. Après 1872, il séjourne presque constamment à Locarno où à Lugano, vivant misérablement, souvent grâce à des dons d'amis. Une maladie de cœur le mine lentement; elle le terrasse le 6 juillet 1876, pendant un séjour à Berne où il était venu consulter son ami, le docteur Vogt.

Telle fut en résumé la carrière prodigieusement remplie de cet ancien noble russe, devenu successivement philosophe, propagandiste socialiste, anarchiste révolutionnaire. Ce fut toujours et avant tout un homme d'action; aussi m'a-t-il paru qu'une étude générale de sa personnalité si originale devait laisser une vaste place au récit de sa vie, cet exposé devant, d'ailleurs, être une introduction utile à l'étude de ses idées parce qu'il permet d'en voir la naissance, de se rendre compte de leur genèse et de leur évolution.

(La fin au prochain numéro.)

VARIÉTÉS

LE DROIT PÉNAL ANGLO-INDIEN

SUPPLÉMENT

Depuis la publication de notre étude sur ce sujet (1), nous avons reçu des renseignements fort intéressants sur l'emploi du code de Macaulay dans le royaume du Siam.

Au point de vue juridique et spécialement en ce qui concerne le droit pénal, ce pays se trouve en pleine transformation. D'une part, les progrès de la civilisation ne permettent plus d'appliquer le vieux droit siamois, et d'autre part, un nouveau droit n'y a pas encore été élaboré. Dès lors, les juges criminels jouissent d'une très grande liberté : les conseillers européens s'inspirent surtout de la législation de leur pays d'origine, tandis que les juges siamois ont pris l'habitude de s'en référer au code indien et la Cour criminelle de Bangkok en est arrivée peu à peu à se laisser guider presque exclusivement par le code de Macaulay.

Il convient d'ajouter que cette situation anormale, qui est identique à celle où se trouvait l'Inde avant la promulgation au code de Macaulay, ne se prolongera pas.

Sous l'inspiration de notre éminent compatriote, M. Rolin-Jacquemyns, professeur honoraire de notre Université, un comité composé de hauts fonctionnaires siamois et de juristes belges a été chargé, en 1898, de procéder à l'élaboration d'un code pénal, mais étant donnée la facilité avec laquelle le code de Macaulay s'introduit dans les tribunaux orientaux, il paraît fort probable que cette œuvre nouvelle subira largement l'influence du code pénal indien.

Rappelons pour terminer que le code pénal indien est également en vigueur à Zanzibar et à Ceylan et qu'il vient de servir de modèle au

(1) Voir *Revue de l'Université*, avril 1900, pp. 481-524.

nouveau code soudanais, promulgué par Lord Kitchener. Tout fait donc prévoir que l'œuvre de Macaulay servira un jour de base à la législation pénale d'une grande partie de l'Orient. H. S.

Pour la Finlande

Colins avait bien raison lorsqu'il affirmait, dès le milieu de ce siècle, que l'opinion publique était désormais « incompressible ». L'idée, sans doute, n'était pas neuve, mais l'expression est frappante d'exactitude.

Ainsi en est-il en ce moment de la voix du peuple de Finlande, qui trouve moyen de se faire entendre du reste du monde civilisé, pour lui exposer la nouvelle politique suivie par l'empire russe à l'égard du Grand-Duché et pour le rendre juge de la légitimité de ses griefs.

Deux importantes publications françaises nous permettent de prendre une ample connaissance de ce débat entre le constitutionnalisme et l'autocratie. Editées à Paris, en 1900 (à la Société Nouvelle de Librairie), elles sont consacrées, l'une à la constitution du Grand-Duché de Finlande, l'autre aux documents parlementaires de la session de 1899 des États finlandais, et à la discussion des modifications proposées par le gouvernement aux lois sur le service militaire.

I. — Le volume de droit constitutionnel débute par une introduction historique, où sont retracés la transformation des institutions suédoises, qui régissaient jadis la Finlande, puis l'annexion à la Russie, en 1808, enfin l'établissement du régime actuel, grâce à l'accord entre l'Empereur et la Diète, aux sermeuts échanges et renouvelés à chaque règne.

Le système représentatif, legs du passé, fut pleinement appliqué depuis 1859 (1) jusqu'en 1899. Mais, « tandis que s'accomplissaient les travaux de la Diète, l'Empereur et Grand-Duc Nicolas II promulguait, le 3 15 février 1899, un manifeste suivi de « règlements devant servir de base pour la rédaction, l'examen et la promulgation des lois rendues pour tout l'Empire, y compris le Grand-Duché de Finlande ». D'après ces règlements, les projets de loi pour le Grand-Duché, « si ces lois ont trait à des nécessités communes à tout l'Empire ou si elles sont en connexion avec la législation de l'Empire », doivent être examinés par le conseil de l'Empire avec le concours de représentants du gouvernement finlandais ; et la décision du conseil de l'Empire à cet égard, si elle a reçu la sanction impériale, sera promulguée, suivant les règles prescrites, dans le Grand-Duché et l'Empire de Russie. Dans les ques-

(1) Voir à ce sujet la Notice sur la Finlande, dans DARESTE : *Les Constitutions modernes*. Paris, 1891, t. II, p. 144.

tions qui, « d'après le régime d'administration intérieure du Grand-Duché de Finlande, sont soumises à l'examen de la Diète finlandaise », les conclusions de la Diète seront demandées avant que le conseil de l'Empire soit saisi de la question. Le conseil de l'Empire, autorité commune à toute la monarchie, est donc par là constitué en organe législatif également pour la Finlande; et, par suite de la rédaction flottante des règlements, il est possible que des projets de lois dans les matières où, d'après les lois fondamentales finlandaises, on ne peut légiférer qu'avec le concours des États, soient sanctionnés dans une autre teneur que celle admise par ces États, ou que la décision des États soit négligée de toute autre manière ». (*Introduction*, p. 35.)

Là est le nœud de la question. Il semble que le gouvernement russe veuille considérer la Finlande comme une province, dont la Diète s'occupe encore d'intérêts locaux, mais dont la sphère d'action doive être juridiquement comme politiquement subordonnée aux intérêts nationaux de l'Empire. Pas de dualisme ou d'union réelle, pas de coordination : subordination du constitutionnalisme finlandais à l'autocratie russe, qui lui fait sa part de relative et inférieure compétence, à l'égard de laquelle elle se réserve le dernier ressort.

Pour réfuter cette thèse, « le Comité de Rédaction » publie d'abord les lois constitutionnelles finlandaises proprement dites, de 1772, 1789 et 1869. La première est « la Forme du Gouvernement », véritable loi fondamentale, qui porte, notamment, à l'article 40 : « Le Roi (de Suède) ne peut, sans la connaissance et le consentement des États, faire aucune loi, ni en abroger une existante ». La seconde est « l'Acte d'Union et de Sûreté », sorte de pacte entre le roi de Suède et son peuple. Enfin, la troisième est « la Loi organique impériale de la Diète pour le Grand-Duché de Finlande ». Œuvre d'Alexandre II, elle complète et précise le *statu quo*, sans prétendre innover; d'ailleurs, elle est, comme toute loi finlandaise, le résultat d'un accord entre les États et Sa Majesté; elle se termine ainsi : « La présente loi organique de la Diète constituera, dans toutes ses parties, une loi constitutionnelle inviolable pour le Souverain et les États de Finlande, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée par leur décision unanime. » (Art. 83.)

Dans une seconde section, sont rassemblés les textes des « Actes de garantie des Souverains, etc., de 1809 à 1897 »; la confirmation de la Constitution, par le czar Nicolas II, du 25 octobre 6 novembre 1894, y figure naturellement à sa date.

Enfin, un commentaire des documents ci-dessus forme la dernière partie du livre. On y trouve expliqué le principe de la législation par le Souverain et les États (art. 40 de la Forme de Gouvernement), avec les exceptions qu'il comporte sous le régime constitutionnel. Sur certains points, la règle est absolue, et une ordonnance émanant du Monarque seul n'a point force de loi; il en est ainsi, en vertu de la Forme de Gou-

vernement même (art. 18 et 15), pour les lois sur le service militaire et la défense du pays.

II. — Le volume d'histoire parlementaire de 1899 traite du conflit né à propos de la modification que le Souverain a voulu apporter au régime du service militaire, ce qui constitue une modification de la loi du 6 18 décembre 1878, œuvre commune de la Diète et du Grand-Duc; elle ne pouvait donc se faire que par ce même accord. Comme des objections étaient présentées à l'Empereur, celui-ci, par le fameux manifeste du 3 15 février 1899, affirme sa volonté d'établir, « indépendamment des questions de législation locale », une autorité législative autocratique pour toutes les affaires d'intérêt général, se rapportant aussi bien à la Finlande qu'aux autres parties de l'Empire.

Un Règlement, accompagnant le Manifeste, réalise cette « unification plus étroite de la Finlande avec l'Empire »; il établit la procédure législative à suivre, avec intervention du ministre-sécrétaire d'État et du Sénat de Finlande, et même avec avis de la Diète; il réserve le dernier ressort à l'autorité impériale: elle seule détermine ce qui est d'intérêt général; à elle, comme dit le Manifeste, appartient « la spécification finale des questions législatives communes à tout l'Empire ». Ce point est ainsi repris par le Règlement (art. 2): « Cette spécification a lieu tant par rapport aux lois dont l'action est générale pour tout l'Empire, y compris le Grand-Duché de Finlande, que pour les lois appliquées dans les limites du Grand-Duché, si elles ont trait à des nécessités communes à tout l'Empire, et si elles sont en connexion avec la législation de l'Empire. » L'élasticité de ce texte doit frapper tout lecteur!

La publication *in-extenso* de « la Réponse respectuense des Etats-Généraux de Finlande » permet de juger la valeur des objections juridiques que soulève cette thèse. « La loi militaire du 27 décembre 1878 ne peut être modifiée que par une décision concordante de l'Empereur et des États... Ceux-ci ne peuvent donc se résigner à un rôle purement consultatif, par la présentation d'un avis sur les modifications proposées. »

Nous n'avons nullement l'intention d'entrer ici dans le fond même du débat, sur la question militaire, dont l'intérêt, pour nous, se borne à avoir été l'occasion du conflit constitutionnel. « Ces projets ne visent pas seulement, disent les États, une réforme des institutions militaires de la Finlande; ils renferment, en outre, des intentions politiques, dont la réalisation attenterait gravement aux droits de la Finlande et aurait les conséquences les plus désastreuses pour le pays et pour son développement futur. »

Les griefs des représentants de la nation finlandaise ne furent point écoutés à Saint-Pétersbourg; la Nation elle-même ne le fut pas non plus; l'Europe intellectnelle pas davantage.

On sait la suite (1). La Finlande pâtit de l'absolutisme russe, comme la

(1) Voir *Revue de l'Université*, 1898-1899, pp. 538 et 800.

Hongrie eût pâti de l'absolutisme autrichien si, en 1867, elle n'avait été assez forte pour imposer le régime constitutionnel à l'Empire des Habsbourg. Malheureusement, pour la Finlande, elle est un peu vis-à-vis de la Russie comme le pot de terre contre le pot de fer.

P. S. — Nous recevons à l'instant une série de publications allemandes sur le même objet. Voici la traduction de leurs titres :

B. Getz, procureur général du royaume de Norwège : *Les relations de droit public entre la Finlande et la Russie.*

Contribution au jugement de la position juridique du Grand-Duché de Finlande. (Extrait du livre du docteur R. Hermanson sur le même sujet.)

Le droit de la Finlande et la question de sa défense nationale. (Opinion documentée d'un juriste finlandais.)

Fritz Arnheim, docteur en philosophie, membre de l'Académie royale de Suède : *La Session extraordinaire de la Diète finlandaise en 1899.* (Traduction et observations.) Leipzig, Duncker et Humblot, 1900. P. E.

Un contrat d'apprentissage dans l'antiquité

Dans la seconde partie des *Oxyrhynchos Papyri*, éditée, il y a peu de temps, par Grenfell et Hunt, et dont M. le professeur Boisacq a parlé dernièrement dans cette *Revue* (V^e^ année, pp. 351-358), se trouve une διδασκαλική, un contrat d'apprentissage, intéressant et fort plaisant, conclu entre un patron et les parents du gamin qui est donné en apprentissage. M. le professeur von Wilamovitz-Möllerdorff révèle le curieux document dans les *Göttingische gelehrten Anzeigen*. Tryphon, tisserand d'Oxyrhynchos — le tissage était l'industrie principale de cette ville — fait apprendre ce métier à son fils. Le gamin, qui n'a pas encore quatorze ans, devra apprendre une année entière ; autant il aura manqué de journées de travail pendant l'année, autant il devra en fournir à l'expiration du délai convenu, sinon le père payera une amende déterminée. Le père est tenu de nourrir et de vêtir le garçon. L'apprenti n'est obligé de faire que les travaux concernant son métier. Comme compensation, il reçoit du patron 5 drachmes par mois pour son entretien et 12 drachmes à la fin de l'apprentissage comme frais d'habillement. S'il ne restait pas dans la maison paternelle, le gamin serait complètement entretenu par le patron et recevrait de plus les vêtements dont il a besoin. Quant au domicile, il ne joue aucun rôle ; le contrat n'en fait donc pas mention. Si Tryphon reprend son fils avant le terme fixé, il devra payer 100 drachmes comme dédommagement au maître et autant à la commune, le δημοσιον.

Le document date du premier siècle après Jésus-Christ.

Fr. Norden.

BIBLIOGRAPHIE

René VAUTHIER : **Le Congo belge. Notes et Impressions.** — Bruxelles, Lebègue, 1900 ; 237 pages.

Lors de l'excursion de l'*Albertville*, qui aboutit à l'inauguration du chemin de fer congolais, quelques personnes furent invitées par l'État à poursuivre le voyage en remontant le Congo jusqu'aux chutes de Stanley. M. René Vauthier eut, comme il dit, la « bonne fortune » d'être parmi ces privilégiés. La fortune fut cette fois clairvoyante : le voyageur a bien mérité de son voyage et, en reconnaissance de cette faveur, nous rapporte un petit livre à la fois solide et fin, pittoresque et précis, qui constitue un accroissement fort estimable à notre littérature coloniale.

Nul mieux que M. Vauthier n'était intellectuellement équipé pour cette expédition. Le milieu congolais ne pouvait manquer de lui être parlant. N'a-t-il pas vécu là-bas en imagination depuis des années qu'il tourne et retourne en son esprit des questions africaines? Telle scène, qui ne dirait rien au touriste ordinaire, éveille chez l'auteur tout un remuement d'idées qui se cristallisent en réflexions topiques. On sent dans son livre le plaisir de voir et de toucher du doigt ce dont on avait longtemps entendu parler les autres. A la maturité du savoir se joint la fraîcheur communicative de l'impression.

En lisant ces notes, on a l'illusion de faire soi-même une excursion coloniale. Un guide expert et sympathique nous conduit par la main, nous met en contact immédiat avec la réalité qu'il décrit et qu'il interprète, avec une bonne grâce qui nous charme et nous force à l'écouter. Ainsi, d'étape en étape, se dégage, comme d'une leçon de choses, l'essence de la colonisation.

« Personne, écrit M. Vauthier, ne s'attend à voir un simple témoin » tenter la description complète du Congo, embrasser d'un coup d'œil sa » constitution physique, découvrir la société indigène, déterminer la » valeur politique et économique de la future colonie... Mais il est à la » portée de qui veut y prêter attention, de saisir dans ce vaste ensemble » quelques traits essentiels... N'était l'abus du mot, c'est peut-être bien » le *milieu* qui surgirait alors des observations recueillies au jour le jour;

„ un milieu spécial qui est la résultante de l'action, en pleine barbarie, „ des hommes civilisés, des blancs, et de la réaction des sauvages, des „ nègres du continent mystérieux. „

Cette évocation du milieu congolais, M. Vauthier l'a certes réalisée avec bonheur. L'auteur possède la curiosité toujours éveillée, l'attention toujours prête qui saisit à la fois l'ensemble et le détail et qui va droit au fait significatif.

Une vision spéciale, que j'appellerai « géographique „ ou « coloniale „, amène, çà et là, des rapprochements ingénieux, des formules pittoresques et synthétiques. Sous l'image du style, on découvre des vérités originales, de belles et bonnes définitions. Voyez comme l'auteur fait comprendre l'importance du Stanley-Pool, ce « carrefour de grand'route fluviale „, cette « Méditerranée „, qui a pour objet d'amorcer toutes les communications avec l'intérieur de Boma et de Matadi, « ces deux battants de la large porte placée sur le bas du fleuve „; de Stanleyville, par où arrivent les nouvelles du Nord et de l'Est et que M. Vauthier appelle « un *point sonore* des régions les plus mystérieuses de l'Afrique „. Car l'auteur est à la fois analyste et artiste. Ses « Notes „, écrites sans prétention, avec une simplicité qui fait plaisir, en ces temps de verbiage solennel, n'en sont pas moins fort bien écrites. Il serait facile d'en extraire des « pages „ où se résume l'impression d'une journée, où le style s'anime et se hausse en même temps que la pensée. Ce sont parfois de pures descriptions comme celle de Madère ou d'un clair de lune à Banana; plus souvent, c'est l'évocation de spectacles typiques : locomotive qui fend la forêt vierge comme un vivant symbole du Travail; « capitas „ ou contremaîtres noirs de la *Princesse-Clémentine,* dont l'auteur trace le portrait physique et moral. M. R. Vauthier, qui voit les choses de haut, en historien, parvient à donner je ne sais quoi d'épique même au récit de cérémonies officielles, banquets et toasts, *Te Deum* et parades militaires. On conçoit, en effet,
prenne, sous le ciel d'Afrique, une grandeur inattendue.

L'auteur a, comme on sait, le goût des choses militaires. Un défilé des troupes noires, le salut des épées lui paraissent hautement significatifs et lui inspirent des réflexions optimistes : « Il y a ici des idées-forces. Désormais, la pensée souveraine d'organisation s'impose, irrésistible, à qui veut la saisir. „ Cette impression si favorable, reçue au seuil du voyage, n'a pas faibli lorsque l'auteur arrive au terme de son itinéraire, aux Falls, où les indigènes firent à nos voyageurs un accueil enthousiaste : « Aux Falls, en résumé, l'on reçoit l'impression d'un tout harmonieux dont les parties sont heureusement équilibrées. Chacun y apparaît à sa place, dans le cadre de son savoir et de son pouvoir, avec une autonomie corrélative à la compétence. Venant d'Europe, on est fondé à croire en l'action non seulement utile, — elle l'est forcément en dernière analyse, — mais encore bienfaisante et humaine de notre civilisation. Nous avons provoqué

l'amélioration immédiate de la condition des indigènes, jusque-là les moins favorisés du sort, sans détruire les éléments bons à conserver. Les noirs perdraient à la disparition de notre domination au point de vue même où ils sont capables de se placer : leurs intérêts vitaux. »

A partir d'ici, le caractère du livre se modifie. L'allure du journal de voyage, qui fut celle des six premiers chapitres, ne suffit plus à l'auteur et les observations accumulées en cours de route vont se grouper tout naturellement en six chapitres nouveaux intitulés : les Centres agricoles, les Camps militaires, les Missions, les Factoreries, les Juges, nos Frères noirs, auxquels se superpose un chapitre dernier présentant quelques « Conclusions de voyage ».

En parlant des Centres agricoles, M. Vauthier est amené à traiter le point délicat de la corvée imposée aux indigènes. Ce système inévitable n'a, selon lui, rien d'abusif en principe. Si le travail est obligatoire, il est salarié, et la rémunération est suffisante si, comme c'est la règle, elle pare aux besoins du travailleur. Il n'y a excès que si l'on exige trop des indigènes, or, l'expression « travailler comme un nègre » équivaut au Congo à fournir la moitié, le quart du travail d'un blanc (p. 127).

« Avant de s'apitoyer sur la dureté de nos exigences, il faut, en bonne logique, se rappeler la situation de l'habitant primitif, du nègre authentique. Or, que voyons-nous? Partout l'*esclave* qui travaille pour un maître paresseux et la femme presque toujours traitée en esclave... Est-il interdit d'espérer que le travail, même imposé, agira comme une cause efficace de relèvement? Il nous a paru que oui par les judicieuses applications relevées sur le terrain (p. 130) ».

L'auteur étudie avec une compétence toute spéciale l'organisation militaire de la colonie, donne des exemples curieux de l'intelligence des règlements, du sens de la discipline qu'on observe chez nos frères noirs et rend hommage au rôle de nos officiers : « En vérité, ils ont fait le Congo ce qu'il est, sous les auspices d'un système que nous qualifierons volontiers de régime du clairon. »

D'ailleurs, M. Vauthier sait louer le mérite partout où il se trouve. « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. » Aussi l'auteur reconnaît-il volontiers les services rendus par les missionnaires. « Les missions incarnent une pensée essentielle de désintéressement, indispensable dans un milieu qui, par définition, doit être transformé en un centre d'exploitation (p. 149). »

Et plus loin : « Aucune grande œuvre humaine ne peut se passer d'idéal, et il est heureux que dans la colonisation il puisse s'affirmer avec éclat. A ce titre, les missions, de quelque confession qu'elles se réclament, ont droit au Congo à l'hommage respectueux de tous les esprits impartiaux (p. 169). »

A propos des factoreries, l'auteur analyse en connaissance de cause les conditions du commerce au Congo, indique avec sagacité le rôle

respectif des Sociétés et de l'Etat (p. 188) et montre l'étonnant essor qui s'est produit depuis 1885.

M. René Vauthier n'est pas moins bien situé pour traiter les institutions judiciaires. Il fait ressortir, en particulier, les inconvénients qui résulteraient, en ces parages. d'une séparation exagérée des pouvoirs, en d'autres termes le danger de certaines fictions entre les juges et les commissaires de district. Le remède que propose M. Vauthier serait de laisser à l'agent du pouvoir exécutif la plénitude des pouvoirs judiciaires, sauf à organiser un contrôle sous la forme de juges itinérants qui fonctionneraient de la manière indiquée aux pages 203 à 205 du livre.

M. Vauthier a réservé avec raison, comme le plus important, son chapitre sur « nos frères noirs ». Et d'abord il insiste sur ce fait primordial que « dans les noirs, il n'y a rien à faire en Afrique ». L'horreur des exterminations en masse qu'ont pratiquées les colons de l'Amérique du Nord et de l'Australie se trouve au Congo écartée d'avance.

« Les blancs ne pouvant d'ici longtemps, sinon jamais, espérer s'y acclimater, c'est-à-dire se fixer définitivement au sol et fonder des familles, leurs sentiments philanthropiques se concilient avec leur intérêt bien entendu, ce qui est encore le plus sûr moyen d'amener entre eux un accord harmonieux. »

L'auteur se demande si le « don de *sympathie* ou, si l'on veut, d'*assimilation* bien comprise » n'ont pas à jouer un plus grand rôle dans la colonisation. Il rapporte plusieurs anecdotes qui éclairent d'un jour curieux la psychologie des indigènes et combat les deux opinions qui ont généralement cours à leur sujet. Dans l'une, le nègre serait à jamais réfractaire au progrès moral, l'éducation à lui conférer devient du *dressage;* dans l'autre opinion, le nègre est représenté simplement comme ayant une mentalité à part, non susceptible de recevoir les empreintes de notre civilisation. Cette dernière doctrine « dissocie jusqu'à l'exagération des éléments qui, en réalité, se prêtent à des combinaisons variées... Elle ne tient pas compte du fait que, repliée sur elle-même, réduite exclusivement à ses énergies propres, la race noire risque fort de ne point dépasser le niveau qu'elle a péniblement atteint... Dans toute l'Afrique, et au Congo notamment, *en dehors même des mélanges de sang*, des interventions extérieures se sont produites par le fait des Asiatiques et de l'influence arabe. Va-t-on, *a priori*, arguer d'incapacité et de stérilité toute initiative de même nature parce qu'européenne? »

Le chapitre XIIIme, que l'on voudrait citer en entier, contient, avec la synthèse de ce qui a été fait, le tableau de ce qui, dans l'esprit de M. Vauthier, resterait à faire encore :

« Tant que le Congo ne retiendra l'attention, voire l'attachement que de ceux qui y possèdent des intérêts directs, sa cause ne sera pas *nationale* au point de vue belge... A cet égoïsme, il est urgent d'opposer l'esprit de solidarité nationale, fait des impulsions les plus désintéressées... Or,

en Belgique, on a toujours pris un soin exagéré de séparer la cause congolaise de celle du pays; on a insisté avec un luxe inouï de précautions sur l'inexistence de liens réels entre ce dernier et la contrée d'outre-mer que le monde entier appelle aujourd'hui le Congo belge; on a poussé aussi loin qu'il était possible la notion d'autonomie et d'indépendance de l'État nouveau, encore qu'elle contînt une part indéniable de fiction juridique, puisque ce sont des hommes et des capitaux procurés par la Belgique, notre sang et notre or, qui ont fait le Congo ce qu'il est... »
L'auteur émet le vœu de voir entretenir un personnel civil, poursuivre l'extension d'institutions administratives et judiciaires à ces territoires immenses, de voir créer des écoles où s'enseigneraient les branches variées de la science coloniale.

Quelques lignes éloquentes servent, enfin, de conclusion à tout le volume :

« Qu'elle le veuille ou non, la Belgique est désormais garante, devant l'histoire, des suites de l'entreprise congolaise. Ce serait, en vérité, pitié si, après tant d'héroïques et heureux efforts, l'œuvre venait à être compromise ou à passer en d'autres mains, faute d'avoir été soutenue comme il convenait par le pays, premier intéressé à sa réussite. Mais quoi! Ces appréhensions seront vaines. A l'aube indécise a succédé le grand jour; le but apparaît en pleine lumière, bien fait pour solliciter le meilleur de nos énergies patriotiques : c'est le prolongement, au-delà de l'océan, d'une métropole manifestement trop à l'étroit chez elle ; c'est la *colonie* fortifiant et grandissant une mère-patrie également chère à tous les bons citoyens. »

P. DE R.

—

Les Rites de la Moisson et les Commencements de l'Agriculture, par le comte GOBLET D'ALVIELLA. 1 brochure, Bruxelles, 1899.

Ce travail d'un vif intérêt, qui a paru dans la *Revue de l'Histoire des Religions,* est le résumé et la critique d'une partie de l'ouvrage intitulé *The evolution of the idea of God, an inquiry into the origins of religions*, dû à la plume d'un homme de lettres anglais bien connu, M. Grant Allen. D'après ce dernier, la fertilité plus grande de la terre des tombeaux aurait suggéré aux hommes primitifs l'idée que l'ancêtre enseveli dans le tombeau et déifié était « l'esprit créateur de la moisson ». De là, pour renouveler ou accroître cette action fécondante, l'usage de sacrifier au printemps une victime, enterrée ensuite dans le champ, destinée à renaître dans les jeunes pousses et considérée comme le dieu de la moisson. De là enfin les rites variés, relatifs aux semailles, à la culture des céréales, etc., qu'on rencontre chez les différents

Il nous est malheureusement impossible, dans l'espace restreint dont nous disposons, d'analyser même superficiellement les objections qu'inspire à M. Goblet la lecture du livre de M. Grant Allen et d'analyser les

vues personnelles qu'expose en passant le savant professeur. Notons seulement la critique spirituelle qu'il fait d'une théorie de M. Grant Allen, d'après laquelle la figure du Christ, dans la religion chrétienne, aurait « emprunté ses éléments aux traditions courantes sur les dieux du blé et du vin » — et contentons-nous de dire (ce qui ne surprendra nullement les lecteurs de M. Goblet d'Alviella) qu'on retrouve dans ce travail sur les *Rites de la Moisson*, l'érudition habituelle de l'auteur, et cet art d'écrire, qui met la science la plus profonde à la portée même des profanes.

H. R.

—

EUG. LAMEERE : **Le Grand Conseil des ducs de Bourgogne de la maison de Valois.** Bruxelles, Castaigne, 1900. LIX-212 pp.

Jusqu'ici tous les historiens qui avaient étudié les institutions bourguignonnes avaient été fort en peine de déterminer l'origine et les attributions des conseils de justice et de finances des Pays-Bas et de Bourgogne, notamment du Grand Conseil de Philippe le Bon. Il leur manquait une connaissance complète des documents permettant de faire de ces institutions un tableau d'ensemble. Plus heureux que ses prédécesseurs, M. Eug. Lameere est parvenu à découvrir aux archives de Dijon, de Lille et de Paris, les actes constitutifs des différents conseils des ducs de Bourgogne. Il a réussi, — et c'est la partie la plus originale de son travail, — à retracer l'origine et les développements du Conseil aulique ou *curia ducis* de Philippe le Hardi d'où sont sortis les conseils de justice et de finances de ses successeurs. Il a retrouvé les ordonnances de 1433, 1437, 1438, qui organisent le Conseil aulique de Philippe le Bon, et prouve que le soi-disant Grand Conseil de ce prince est antérieur à l'ordonnance de 1446, comme on l'avait soutenu dans ces derniers temps. En même temps, il a déterminé les attributions judiciaires, administratives et financières du Grand Conseil sous Philippe le Bon et sous Charles le Téméraire. Cette savante dissertation, qui a valu à l'auteur le titre de docteur spécial en histoire, est fondée sur des documents d'archives dont la valeur est rigoureusement établie et elle sera lue avec profit par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des ducs de Bourgogne.

H. L.

—

H. PIRENNE : **Histoire de Belgique.** I. *Des origines au commencement du XIVe siècle.* Bruxelles, Lamertin, 1900. 431 pages.

Dans un numéro antérieur de cette *Revue* (1898-99, pp. 542-544), M. Vanderkindere, rendant compte de la version allemande de cet ouvrage, a fait connaître son caractère, sa haute valeur scientifique, ses brillantes qualités de composition. Contentons-nous, après la lecture du texte original français, de confirmer les justes éloges qu'il décernait à ce beau travail, dont la publication marque, sans conteste, une date

importante pour notre historiographie nationale ; et ajoutons que l'agrément du style clair, élégant et robuste ajoute un élément nouveau à tous ceux qui ont déjà fait le succès de l'edition allemande.

L. L.

—

J. MUNIER-JOLAIN, avocat à la Cour d'appel de Paris : **La Plaidoirie dans la langue française**, cours libre professé à la Sorbonne; troisième année, XIXe siècle : de Sèze, Bellart, Bonnet, Dupin, Berville, Hennequin, Berryer, Chaix-d'Est-Ange, Jules Favre. — Paris, Chevalier-Marescq, 1900, 1 vol. in-8°. Prix : 6 francs.

M. Munier-Jolain a eu l'idée ingénieuse de retracer la silhouette, le caractère, la vie des grands avocats du XIXe siècle et les principaux procès où ils furent mêlés : complots militaires et civils, contraventions littéraires, délits de la plume et de la pensée, entreprises galantes, mésaventures conjugales, hallucinations religieuses, simulations d'hystériques, etc. Il a reproduit quelques extraits caractéristiques de plaidoyers montrant ainsi, avec les preuves en mains, que le caractère de chaque époque littéraire ou politique a une répercussion immédiate et profonde sur l'éloquence judiciaire. Nous regretterons seulement que l'autenr ait été si avare de ces extraits; souvent, pour vérifier ses assertions, il sera nécessaire de recourir au texte des plaidoyers publié dans la *Revue des grands procès* ou ailleurs. Certes, il ne s'agissait pas de faire de cet ouvrage une chrestomathie. Cependant, en allongeant chaque chapitre de quelques pages de citations nouvelles, on eût pu éviter cette peine et réunir en un seul faisceau tous les éléments nécessaires à l'étude de la plaidoirie au XIXe siècle.

M. Munier-Jolain a partagé son ouvrage en trois périodes : la plaidoirie classique depuis la Révolution jusqu'à 1820 environ, la plaidoirie classique après 1820, enfin la plaidoirie romantique. Nous voyons défiler successivement, devant nos yeux, toutes les grandes figures de chaque époque : De Sèze, d'abord courtisan de Voltaire, plus tard comblé d'honneurs et élevé aux plus hautes fonctions sous la Restauration, et la défense qu'il présenta pour le baron de Bésenval accusé de trahison; Bellart, adversaire du gouvernement de Bonaparte et légitimiste comme de Sèze; Bonnet et sa fameuse défense du général Moreau; dans la seconde période, Dupin, défenseur de la branche cadette et, plus tard, président de la Chambre, et son célèbre plaidoyer pour Béranger; Berville et le procès de Paul-Louis Courrier; Hennequin et le complot du colonel Bérard. La plaidoirie, jusqu'ici, a été raisonnense, logique, groupant méthodiquement les faits, sobre, limpide, solennelle, à peine émue. L'orateur romantique, au contraire, met dans son discours son cœur, son sang, ses nerfs; il improvise avec sa fièvre et sa passion du moment; il se satisfait d'une attitude, d'un cri, de l'emportement de la parole vécue. Berryer et Chaix-d'Est-Ange sont les principaux représen-

tants de cette école avec Jules Favre, qui couronna l'édifice commencé par ses prédécesseurs.

Cette étude, que personne n'avait entreprise jusqu'ici, intéressera vivement tous ceux qui, de près ou de loin, touchent au barreau ou s'intéressent à l'histoire de la littérature et de l'éloquence françaises. Le caractère, les principales plaidoiries des maîtres du barreau, la part qu'ils ont prise aux affaires du pays sont étudiés avec un soin et une sûreté de vue qui rendent la lecture de ce volume aussi attrayante qu'instructive.

—

J. VEREST : **Manuel de littérature.** *Principes, Faits généraux, Lois.* Oscar Schepens. Bruxelles, 1900, 1 vol. in-12 de XVIII-690 pages. 3 fr. 50.

Ce livre, divisé en deux grandes parties: « Théorie générale des Belles Lettres » et « Théorie spéciale des genres littéraires », contient un grand nombre d'observations appuyées de citations, et nous est présenté avec méthode et clarté. Mais, il faut bien l'avouer, à côté de questions intéressantes, étudiées parfois un peu trop sommairement, nous trouvons de longs développements sur la théorie de la rhétorique, sur celle de l'élocution, de l'invention, de la disposition, etc..., qui ne mériteraient pas peut-être toute l'importance qu'« l'auteur leur attribue ; il y aurait lieu de s'attarder moins à cette dogmatique de la littérature qui n'est, en somme, que d'une utilité plutôt secondaire. A part cela, nous constaterons que l'ouvrage est bien ordonné et peut être considéré comme un progrès sur les ouvrages de ce genre, que l'on devrait appeler : « Traités théoriques de littérature » pour mieux en indiquer l'esprit et le contenu.

C. P.

—

Dr ALEXANDER CARTELLIERI : **Philipp II August, König von Frankreich.** Drittes Buch : *Philipp August und Heinrich II von England.* 1 vol. Leipzig, Friedrich Meyer's Buchhandlung, 1900.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Ordre de Léopold. — MM. Polydore Francotte, professeur à l'Université et à l'Athénée de Bruxelles, et L. Dollo, agrégé de l'Université, ont été nommés chevaliers de l'ordre de Léopold. La rédaction de la *Revue de l'Université* leur présente ses plus sincères félicitations.

—

Programme des Conférences sur l'hygiène et la pathologie des pays chauds que donne M. le Dr Dryepondt, à l'Institut d'hygiène, au parc Léopold, le lundi et le jeudi de chaque semaine, à 5 heures de l'après-midi, depuis le lundi 7 mai 1900.

I. Hygiène. — Facteurs d'insalubrité dans la zone équatoriale du globe : facteurs d'origine météorologique (climat), facteurs d'origine infectieuse.

Climatologie générale de ces pays : continents, côtes, îles.

Parallèle entre le Congo, Java, Indes anglaises, Brésil, San Thomé, etc.

II. Acclimatement et acclimatation.

Action des facteurs météorologiques sur l'indigène, sur l'ancien résident et le créole, sur l'Européen (individu, race).

Choix de l'époque pour arriver en pays chauds.

Période d'adaptation de l'organisme au climat. Principaux dangers.

Observations faites à Boma et à Léopoldville.

III. Hygiène du vêtement et de l'habitation.

Les installations des Belges au Congo (Boma, Matadi, Léopoldville, Equateur, Nouvelle-Anvers, Stanley-Falls).

IV. Hygiène de l'alimentation. — Utilisation des ressonrces locales; la basse-cour et le potager.

V. Maladies infectieuses : la Malaria. — Etat actuel de nos connaissances sur son origine, son importance dans les pays chauds, sa nature, sa transmission.

VI. Le groupe des fièvres malariennes.

VII. La fièvre bilieuse hémoglobinurique.

VIII. Le groupe des maladies intestinales (diarrhées, dysenterie, hépatites, fièvre typhoïde tropicale).

IX. La fièvre jaune, le choléra, la peste, le beri-beri.

X. Le groupe des maladies parasitaires.

Séminaire d'Economie politique de l'Ecole des sciences politiques et sociales. — Directeur : M. Waxweiler, chargé de cours. — Séance du 5 février 1900.

Ordre du jour : Communication par M. Bosquet, élève de l'Ecole :

L'introduction du machinisme dans une fabrique de papiers peints à Bruxelles.

Thèses connexes :

1. — Il n'est pas exact que toujours le machinisme amène le remplacement des ouvriers « skilled » par des « unskilled ».

2. — L'introduction des machines aboutit-elle à étendre la rémunération au temps et, particulièrement, le salaire à l'heure ?

3. — Dans l'affirmative, en résulterait-il : a) une stabilité plus grande des tarifs ; b) une uniformité plus grande des salaires ?

4. — Que peut-on remarquer au sujet de la baisse relative du prix de vente et du bénéfice ?

5. — Il n'est pas exact de dire que le machinisme favorise nécessairement l'ouvrier en tant que consommateur.

6. — La thèse ouvrière dite du « Lump of Labour » n'est pas tout à fait fausse.

7. — Le maintien du salaire dans le cas observé s'explique-t-il par la théorie de la productivité du travail ?

8. — Ou par celle du niveau d'existence *(standard of life)* ?

9. — On ne peut étudier une transformation économique sans considérer le milieu juridique où elle se produit.

10. — On ne peut démontrer que « le salaire représente toujours la part qui doit revenir à l'ouvrier dans le produit » (Stanley Jevons, M. Block).

Présents : M. le professeur P. Errera, MM. Bosquet, De Leener, De Raet, Wathelet et Wergifosse.

M. Bosquet fait la communication suivante :

Le cas observé dans cette industrie a un caractère isolé et spécial. En certains points, il semble aller à l'encontre des effets généraux du machinisme ; aussi serait-il dangereux de généraliser, d'autant plus que les phénomènes économiques jusqu'ici peuvent rarement ou pas du tout se traduire en lois, étant données la complexité des causes et l'impuissance de l'esprit humain à saisir toutes les causes et tous les effets.

Il y a une cinquantaine d'années, il existait déjà des machines à imprimer le papier peint ; mais elles étaient d'un type si primitif que l'impression à la main luttait victorieusement avec elles ; c'est depuis 25 ou 30 ans seulement que le machinisme a provoqué une révolution économique dans cette industrie, grâce à un important perfectionnement apporté dans l'application du principe mécanique. A la main, pour imprimer un papier de six couleurs (unité de travail choisie pour tous les faits cités), il fallait six différentes planches sculptées, en bois, soit une planche

par couleur. On ne pouvait appliquer une couleur avant que l'autre ne fût séchée et l'on procédait de la façon suivante : l'ouvrier imprimait chaque jour une couleur; ainsi à la fin du sixième jour, le rouleau de papier était complètement achevé. Un ouvrier *skilled* et actif avec un aide imprimaient cent rouleaux d'une même couleur par jour et produisaient donc par semaine 100 rouleaux finis.

L'ouvrier payé *à la pièce* gagnait de 27 francs à fr. 27.50 par semaine. L'aide, payé à la journée, gagnait de 6 à 7 fr. 50, suivant son âge.

Aujourd'hui, le travail à la machine exige de même un ouvrier *skilled* et un aide; mais la machine achève en une fois le rouleau de papier : son dispositif comprend six cylindres en bois incrustés de cuivre et feutrés; cette machine, d'après les derniers perfectionnements, fournit 10,000 rouleaux de papier peint par semaine, ce qui représente le centuple de la production manuelle; la machine marche 8 heures par jour — soit plus de 200 rouleaux par heure. L'ouvrier est payé *à l'heure* 45 centimes et, faisant des journées de 10 heures, il gagne par semaine 27 francs, salaire identique à l'ancien. L'aide est resté payé à la journée au même taux et suivant son âge.

Voici les principaux effets constatés. Les ouvriers sont restés et doivent être *skilled* malgré le machinisme, mais ils le sont différemment des ouvriers à la main; ils ne font pas un apprentissage comme « imprimeurs », mais plutôt comme « mécaniciens », car ici la difficulté consiste à diriger la machine et surtout à bien ajuster les cylindres; la durée de l'ajustage des cylindres d'une machine à six couleurs est généralement de 2 heures; les ouvriers très adroits parviennent à exécuter ce travail en 1 1/2 heure et même moins. Comme cette opération a lieu une fois par jour, la machine pouvant produire 100 rouleaux de papier par demi-heure, l'économie que donne l'emploi de très bons ouvriers est énorme.

Le mode de rémunération a changé et les salaires sont restés les mêmes. Pur hasard peut-être; le paternalisme qui règne encore dans cette usine en est sans doute une cause : le patron n'a pas voulu que l'ouvrier gagnât moins. Il existe un syndicat d'ouvriers en papier peint, mais, jusqu'à ce jour, il n'a pas eu de conflit ni même de rapports avec la maison étudiée.

Le nombre des ouvriers occupés a diminué, parce que, malgré l'extrême baisse des prix, la consommation n'a pas augmenté dans la même proportion que la production.

La diminution du prix de vente pour un même article est de 60 p. c. Ceci est un effet de la concurrence, ainsi que de l'accroissement de la production et de la consommation. Il y a là influence réciproque : c'est l'histoire de l'objet considéré comme luxe et qui devient d'un usage général, autant parce que le producteur en abaisse le prix que parce que le consommateur le demande. C'est aussi un des effets généraux du machinisme.

La diminution du bénéfice sur 100 francs de vente est de 10 p. c.; elle est due surtout à l'augmentation des frais généraux qui sont devenus considérables dans cette industrie, — machines coûtant très cher, locaux immenses pour étendre le papier et le faire sécher instantanément; frais très élevés de cylindres. Il faut aussi signaler l'extrême modicité du prix: il y a certains papiers peints qui se vendent en gros 9 centimes le rouleau; ce ne sont pas des papiers à six couleurs, mais ces rouleaux ont comme les autres 8 mètres de long sur 45 centimètres de large ou environ.

Avant de terminer, il convient de faire les deux remarques suivantes:

1° Pour le papier de grand luxe, on imprime toujours à la main: la machine qui imprime toutes les couleurs à la fois ne peut les superposer, car elles se mélangeraient. Puis à côté de cette question technique qu'on n'est pas encore parvenu à résoudre, il y a cette raison économique, que pour imprimer un papier quasi exclusif, il serait insensé de faire graver des cylindres, pour ne produire parfois que 200 ou 300 rouleaux;

2° Le papier peint est un article à consommation limitée; car le prix des papiers ordinaires est si bas qu'il est peu probable qu'il puisse baisser encore; il y a aussi la raison d'hygiène qui fait préférer par certaines personnes, surtout à la campagne, le badigeonnage à la chaux; d'un autre côté, le propriétaire d'habitations ouvrières ne tapisse pas des logements qui reçoivent à chaque instant des nouveaux locataires. car il devrait renouveler le papier par raison de propreté et cela deviendrait par trop onéreux.

Discussion de la communication. — Avant de discuter les faits rapportés, M. le professeur Errera tient à faire remarquer que l'impression est très ancienne; les étoffes imprimées sont antérieures aux dessins tissés dans l'étoffe. Ainsi, on a trouvé dans les tombeaux des anciens Germains des modèles en bois (*Schablonen*) qui devaient servir à la reproduction d'un grand nombre d'exemplaires.

Sur une question de M. Errera, M. Bosquet fait ressortir que l'emploiement des ouvriers sur papier peint est restreint, puisqu'il n'y a en Belgique qu'une dizaine de chefs d'entreprise, qui ont toute l'industrie dans la main.

M. De Raet fait ses réserves quant aux considérations de M. Bosquet, relatives aux « lois » économiques et à la permanence des phénomènes: cela n'est vrai qu'en partie, sans cela il n'y aurait pas de science économique; toute science suppose un certain nombre de vérités, de règles, de *Regelmässigkeiten*, si l'on n'aime pas à employer le mot « loi », dont on a souvent fait un abus.

M. Waxweiler demande si l'obstacle gît véritablement dans la complexité des phénomènes; celle-ci n'existe-t-elle pas autant dans la nature? M. Wathelet répond que la vraie difficulté est de faire des observations; on ne peut employer la méthode expérimentale. Pour

M. De Leener, il faut surtout tenir compte de ce que pour la science économique l'observateur est à la fois sujet et objet. M. De Raet, sans nier la valeur des deux considérations, remarque qu'il ne faut cependant pas oublier que l'étude des effets de la législation, des lois ouvrières, au point de vue statistique par exemple, constitue pour la science économique une véritable méthode expérimentale. Quant à la seconde considération, elle vaut également, en partie du moins, pour la psychologie, ce qui n'a pas empêché cette science de progresser.

Sur interpellation, M. Bosquet dit que le syndicat ouvrier a plutôt un but de récréation et de mutualité que de sauvegarde économique.

M. Waxweiler cite à cet égard l'opinion récemment émise par M. le professeur Sombart, de Breslau, qui pense que l'une des raisons du développement des syndicats a été que c'était là le seul endroit où l'ouvrier trouvait un milieu sympathique. (*Das Gewerkverein ist der Freund des Arbeiters.*) Il est regrettable que M. Bosquet n'ait pas entendu les ouvriers ou le secrétaire du syndicat, afin d'avoir des renseignements d'une autre source.

Au sujet de la durée quotidienne du travail, dont le cinquième est consacré à une opération non directement productive, M. Waxweiler demande si cette durée a toujours été la même; il faut étudier la question « toutes choses égales ». M. Bosquet pense que la journée a toujours été de dix heures, mais il y a souvent des heures supplémentaires; elles coûtent, en fait, très cher au patron, car la surveillance, dans les dernières heures de la journée, doit être plus grande et la production est moindre. M. De Leener : C'est l'argument de John Roe en faveur de la diminution des heures de travail. M. Waxweiler : L'ouvrier « se retient » en général, de travailler, pour diverses raisons étudiées au cours et dont la plupart sont des préjugés ; lorsqu'on réduit la durée du travail par jour sans augmenter le taux du salaire, l'ouvrier se trouve devant ce dilemme : ou travailler avec la même intensité qu'auparavant et gagner moins, ou travailler davantage. C'est ce que l'ouvrier fait quand sa productivité augmente : il entame sa réserve de travail.

A l'appui de ces considérations, M. Bosquet cite l'exemple de menuisiers faisant des caisses d'emballage; ils chômaient le lundi et se forçaient dans les cinq derniers jours pour réaliser le salaire qu'ils auraient eu s'ils avaient travaillé six jours. M. De Raet fait observer que cette augmentation de la productivité a des limites et qu'elle n'a pas lieu pour toutes les industries. Certains partisans de la diminution des heures de travail exagèrent manifestement ici. Il y a, du reste, une contradiction dans leur raisonnement puisque, d'un côté, ils disent que la perte que subirait la production, au point de vue social, ou l'employeur au point de vue privé, serait compensée par une productivité plus grande et que, d'un autre côté, ils invoquent qu'une diminution des heures permettrait d'occuper les sans-travail. Cette compensation peut, il est vrai, se produire pour

une diminution d'une heure; on l'a constaté, par exemple, dans les filatures et les tissages de la Suisse, où l'on travaillait onze heures et demie et douze heures avant la loi des fabriques de 1877, qui fixait la journée normale à onze heures, mais elle ne se maintiendrait pas si l'on réduisait le temps de travail à huit heures, par exemple. La perte ne serait, du reste, pas du tout récupérée dans toutes les spécialités de travail où la productivité n'a pas d'influence, comme les chauffeurs des usines, les ouvriers de chemin de fer, etc. Ce qui ne veut pas dire qu'au point de vue éthique et social, une diminution du temps de travail ne soit pas désirable; mais le côté économique de la question a seul été envisagé.

Discussion des thèses. N° 1. — M. Bosquet insiste sur ce fait qu'on avait cru pouvoir remplacer les ouvriers à la main, de l'ancien mode de fabrication, par les premiers venus, mais cela ne s'est que très partiellement vérifié, à cause des connaissances de technique mécanique que nécessitait l'ajustage, etc. M. De Leener : La nécessité des ouvriers qualifiés dépend nettement des deux phases que l'on peut distinguer dans le machinisme. Voici ce que Reuleaux dit à cet égard : dans la première phase, la machine sert l'homme; dans la seconde, l'homme sert la machine. Dans cette dernière, l'ouvrier « skilled » est remplacé par l'ouvrier « unskilled ». L'industrie du papier peint est encore dans la première phase. Il en est de même du forgeage et de toute l'industrie des métaux, par exemple. Les industries textiles ont accompli l'évolution complète, et là nous trouvons la seconde phase du machinisme.

N° 2. — M. De Raet fait valoir que la rémunération à la pièce dépend des conditions techniques de l'industrie et rappelle à ce sujet les renseignements donnés au cours. M. Waxweiler montre comment ceux-ci se trouvent confirmés par le fait étudié. — Au point de vue de l'importance relative des deux modes de rémunération, au temps et à la quantité, il cite les deux statistiques suivantes :

a) L'*Enquête sur les salaires et les heures de travail*, entreprise par l'*Office du Travail de France*, a constaté la plus grande fréquence du paiement à la pièce dans la fabrication des étoffes, et le minimum dans la construction et l'industrie des pierres. Dans l'ensemble, un tiers des 700,000 ouvriers étudiés, de la grande et de la moyenne industrie, étaient payés à la pièce.

b) Les données figurant dans le tome II du *Rapport du Département du travail d'Angleterre*, sur les *Standard piece rates* : 39 p. c. des salaries travailleraient dans des industries où prédomine la rémunération à la pièce, soit une proportion peu différente

bien des réserves à faire sur ces statistiques. M. Waxweiler cite encore l'exemple de l'industrie de la chaussure en Angleterre où, auparavant, les ouvriers étaient payés à la pièce ; depuis que la machine a remplacé le travail à la main, les ouvriers sont rémnnérés au temps. Diverses

opinions sont émises par MM. Errera, De Leener et De Raet, pour expliquer cette évolution.

N° 3 et n° 4. — Sans discussion.

N° 5 et n° 6. — D'après M. Bosquet, l'ouvrier que le machinisme force à changer de travail ne profite pas toujours en tant que consommateur de la baisse de prix du produit.

Le papier peint en est un exemple : il n'entre dans la consommation de l'ouvrier que pour une part infime, de sorte que la compensation est dérisoire. Au sujet de la limitation forcée de la consommation de cet article, un débat s'engage entre MM. Errera, De Raet et Wergifosse sur la théorie autrichienne de l'utilité marginale ou finale.

M. Bosquet ayant signalé une baisse du prix de fr. 2.50 à 9 centimes le rouleau pour certains papiers, on s'occupe du point de savoir quelle influence une pareille baisse a pu avoir sur la consommation, qui n'a évidemment pu se généraliser proportionnellement. On vérifie ainsi cette constatation que le nombre d'ouvriers a diminué dans l'industrie, ce qui démontre l'exactitude de la thèse n° 6.

N° 7 et n° 8. — M. le professeur Errera désire appeler l'attention des membres du séminaire sur la formule connue de l'Economiste allemand von Thünen ($S = \sqrt{ap}$) : les observations faites depuis que cette formule a été énoncée n'en permettent-elles pas la correction ? MM. De Leener et De Raet n'attendent rien d'une telle formule, à cause de la complexité des facteurs économiques et sociaux en présence. M. Waxweiler apporte, à l'appui de la théorie du *Standard of life*, un fait emprunté à un récent livre américain *Loom and Spindle :* lorsque la concurrence eut fait baisser les salaires dans l'industrie du coton de la Nouvelle-Angleterre, les ouvrières qui se recrutaient dans une classe aisée de la population quittèrent leur emploi.

N° 10. — Tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il n'existe pas de répartition « naturelle » du produit entre les divers facteurs de la production.

N° 9. — La séance se termine par un examen développé de cette thèse. M. Waxweiler insiste sur la nécessité de mettre tous les phénomènes économiques dans leur cadre juridique avant de les étudier. La texture juridique préexiste dans la société aux manifestations économiques de l'activité des hommes, — ce qui ne signifie pas du tout qu'elles-mêmes n'agissent pas fortement sur la première ; mais la réaction ne doit pas être perdue de vue. Est-il possible d'étudier le salariat au point de vue économique sans reconnaître d'abord ce fait souverain que pour avoir un aide, l'employeur est tenu de lui payer ses services ?

M. De Raet, se plaçant à un autre point de vue, montre l'importance de l'étude du Droit pour la science économique qui en est pénétrée tout

entière; il cite les travaux du professeur Wagner, de Berlin, entre autres sa *Grundlegung*. La seconde partie de cet ouvrage fondamental traite des rapports de l'économie politique et du Droit *(Volkswirthschaft und Recht)*. Après avoir fait une analyse succincte de cette partie, M. De Raet expose brièvement ce que l'union de la science économique et du droit a eu de fécond pour le problème de la propriété par exemple.

M. le professeur Errera met les économistes en garde contre la tendance à croire que le droit exerce une influence prépondérante sur les phénomènes économiques. C'est au contraire le droit qui s'adapte continuellement aux formes économiques nouvelles : il ne fait qu'enregistrer ces transformations.

M. De Raet voudrait voir attribuer au droit un rôle plus positif : le droit peut et doit exercer une influence régulatrice, il doit réprimer les abus. Et sans aller aussi loin que MM. Schäffle et Wagner, on peut cependant dire que le droit est appelé à amener une répartition plus équitable des richesses. MM. Errera et Waxweiler reviennent sur leurs précédentes observations et discutent l'opinion de Herbert Spencer et de Thorold Rogers.

—

Une excursion économique. — Le Séminaire d'Économie politique de l'Ecole des Sciences sociales vient de faire une intéressante excursion. La question de l'évolution agraire ayant été mise à l'ordre du jour des séances, une longue discussion s'était engagée entre partisans et adversaires de la grande culture. Afin de trancher le différend par l'étude des faits, on a décidé de demander à visiter la plus grande exploitation agricole du pays, celle de MM. Drumont, à Chassart. L'excursion a eu lieu le jeudi 12 avril, sous la direction du professeur, M. Waxweiler. Un accueil extrêmement aimable a été fait aux élèves de l'École, qui ont parcouru de vastes étendues de terres cultivées par les moyens les plus perfectionnés, charrue à vapeur, batteuse électrique, etc. Le compte rendu de l'excursion et des observations qu'elle a permis de faire paraîtra prochainement dans la *Revue*.

—

Conférence de M. A. de Gerlache : L'Expédition antarctique belge. — Le poète mort jeune qui, à ce que l'on assure, sommeille en chacun de nous, doit être sans doute doublé d'un voyageur intermittent ou d'un curieux toujours inassouvi, aimant, comme Loti enfant, à entendre parler des «colonies»... ou d'ailleurs, car c'est devant une salle comble, émaillée de fraîches toilettes, et enthousiaste à lui faire oublier l'isolement des hivers antarctiques, que M. de Gerlache, notre hôte de quelques heures, nous a fait le récit de l'expédition qu'il a dirigée.

Partie d'Anvers le 16 août 1897, la *Belgica* cinglait vers le détroit de Magellan et la Terre-de-Feu, pour jeter l'ancre, le 1er décembre, à Punta Arenas. Un court séjour, à terre, permit aux explorateurs de se rendre

compte de la triste civilisation apportée aux indigènes, qui lui doivent surtout de connaître l'alcool et la tuberculose.

Après une courte escale à l'île des États, pour refaire la provision d'eau perdue dans un échouage, qui faillit terminer l'expédition, la *Belgica* se dirige vers les Shetlands du Sud et le mystérieux continent antarctique, où elle devait avoir la singulière fortune de voguer à pleines voiles sur l'emplacement de terres hypothétiques, et la gloire d'en découvrir et d'en baptiser de nouvelles. Le résultat scientifique de cette première partie de l'expédition fut, outre la révélation d'une profonde fosse océanique au sud des Shetlands australes, la découverte du détroit de Gerlache et des terres avoisinantes, dont la situation permet désormais de rectifier la carte imparfaite de l'Amirauté anglaise.

Le 15 février 1898, les vaillants explorateurs franchissaient le cercle polaire, longeant la banquise, tâchant de gagner plus au sud par des chenaux perfides qui finirent par se refermer sur eux, pour les entraîner à la dérive et ne les rendre à la liberté qu'après une captivite de seize cents heures. C'est la nuit polaire qui commence, délibitante et énervante. C'est aussi la période de deuil et d'épreuves : la mort du lieutenant Danco vient assombrir ces tristes mois. Le 21 juillet, le soleil se levait : la prison s'éclairait, mais restait close. En janvier 1899, l'inaction devint insupportable aux membres de l'expédition qui se mirent à creuser un canal pour gagner la mer libre, la Mer Promise, dont ils voyaient non loin d'eux briller les flots. Malgré une malencontreuse crevasse, qui faillit tout remettre en question, le 14 mars, la *Belgica* donnait ses premiers tours d'hélice, voguait vers la Terre-de-Feu et prenait définitivement la route du retour.

M. le commandant de Gerlache conclut en estimant fructueuse la campagne antarctique de nos compatriotes. Au point de vue zoologique, géologique, météorologique, elle a permis de réunir de nombreux documents; ses découvertes géographiques ont permis de reviser avec certitude une partie de la carte du monde austral, ses sondages rejettent plus au sud le continent antarctique placé trop au nord jusqu'ici. D'une façon générale, elle a permis de montrer le pavillon belge dans des ports où il était inconnu.

M. G. De Leener, vice-président de l'Association générale, qui avait présenté le conférencier aux étudiants, l'a encore chaudement remercié et lui a affirmé la part grande que prenait l'Université aux succès d'un de ses anciens élèves.

L'ensemble de cette conférence, illustrée de curieuses vues photographiques, dont une prise au clair de lune, — la *Belgica* prisonnière dans la banquise et givrée de la coque au moindre agrès, — a été très remarquée, a vivement intéressé l'auditoire, qui n'a ménagé au commandant de Gerlache ni les témoignages de son admiration, ni les marques de sa sympathie.

A. Mahy.

Rapport du jury chargé de décerner, en 1898, le prix décennal des Sciences philosophiques — M. Leclère, rapporteur du jury chargé de décerner le prix décennal des sciences philosophiques pour la période de 1888-1897, vient de faire paraître son très intéressant rapport dans lequel, après avoir reconnu la renaissance des études philosophiques en Belgique, il analyse les œuvres que le jury a plus spécialement examinées, et il compare notamment les mérites de Mgr Mercier et de Delbœuf, « qui font honneur, à des titres variés, à la science philosophique belge ».

Le prix décennal, par quatre voix contre trois données à Mgr Mercier, a été décerné à la mémoire de feu Joseph Delbœuf, non seulement pour les travaux publiés par lui pendant cette période de dix années, mais aussi pour l'ensemble de ses œuvres philosophiques.

Ce rapport, documenté et clairement présenté, donne une idée fort exacte du mouvement philosophique belge de ces dernières années.

—

Un Congrès International de l'enseignement des langues vivantes se réunira, pour la première fois, sous le patronage du Gouvernement français, le 24 juillet 1900, au palais des Congrès de l'Exposition universelle, à Paris. Il sera divisé en trois sections.

La première section s'occupera des méthodes d'enseignement et des questions qui s'y rattachent : 1° Principes pédagogiques d'après lesquels les langues vivantes doivent être enseignées; 2° Part qu'il convient d'attribuer à l'enseignement oral et à l'enseignement écrit; emploi du livre; 3° Enseignement intuitif, tableaux et leçons de choses, exercices d'ensemble, chant; 4° Enseignement grammatical; 5° Culture littéraire; 6° Etablissements dans lesquels les langues vivantes doivent être enseignées; modification de la méthode selon le caractère de ces établissements, l'âge et la force des élèves.

La deuxième section étudiera tout ce qui concerne l'enseignement technique et commercial des langues vivantes : 1° Méthodes spéciales qui conviennent à ces enseignements; 2° Séances de conversation, conférences, soirées littéraires et musicales, représentations théâtrales, sociétés chorales, etc.; 3° Salles de lecture, bibliothèques, cercles polyglottes.

La troisième section s'occupera des moyens propres à propager la connaissance des langues vivantes et à faciliter les relations internationales : 1° Bourses de voyage et bourses de séjour à l'étranger; 2° Echange d'élèves entre établissements ou familles des différents pays; 3° Création de bibliothèques circulantes, échange de journaux et revues; 4° Correspondances internationales; 5° Utilité d'une langue internationale; 6° Moyens de propagande.

Toutes les communications et demandes de renseignements relatives aux travaux du Congrès doivent être adressées à M. G.-B. Rauber, secrétaire général de la Commission d'organisation, 28, rue Serpente, à Paris.

LES MYSTÈRES DE MITHRA DANS L'EMPIRE ROMAIN

PAR

LE COMTE GOBLET D'ALVIELLA
Professeur à l'Université de Bruxelles.

—

De tous les dieux encore vivants, Mithra est sans doute le plus vieux, puisqu'il était déjà vénéré avant la séparation des Hindous et des Perses. C'est aussi la divinité qui a possédé, dans le passé, le domaine le plus étendu, puisque, il y a quinze ou seize siècles, il était adoré des bouches du Gange à la Grande-Bretagne et à la Mauritanie. Il nous intéresse à la fois comme l'unique représentant du panthéon indo-éranien qui se soit introduit en Europe sous son nom originaire et comme le porte-drapeau de la dernière campagne dirigée par le paganisme classique contre le christianisme naissant.

Sa fortune, dans le monde occidental, a été aussi rapide et aussi éclatante que son déclin. Au Ier siècle de notre ère, il était à peu près inconnu de la société gréco-romaine. Au IIIe, telle était sa puissance que — pour répéter une expression souvent citée d'Ernest Renan — " si le christianisme eût été arrêté dans sa croissance par quelque maladie mortelle, le monde eut été mithriaste ". Au Ve, son nom même disparaît, et, s'il reste quelques vestiges de son passage, c'est dans le manichéisme qu'il faut les chercher, parmi les obscurs sectaires qui, jusqu'en plein moyen âge, rêvèrent de concilier Zoroastre avec le Christ.

I

Les traités grecs, latins et syriaques qui décrivaient les mystères de Mithra ne leur ont guère survécu. Pendant longtemps, quelques rares passages, empruntés à la polémique chrétienne des IIIe, IVe et Ve siècles, rappelèrent seuls que ce culte avait joué un rôle considérable dans les derniers temps du paganisme; qu'il se célébrait dans des sanctuaires souterrains; qu'il possédait toute une échelle d'initiations où chaque grade avait reçu un nom bizarre; enfin, qu'il renfermait des cérémonies assez analogues aux rites de l'Église chrétienne; — ce que les Pères ne manquaient pas d'attribuer à un plagiat inspiré par le Malin.

Les nombreux monuments mithriaques, découverts à partir de la Renaissance, notamment les bas-reliefs représentant Mithra qui immole un taureau, n'avaient fait que piquer la curiosité sans la satisfaire. On était dans la situation où se trouveraient nos descendants du Le siècle après Jésus-Christ, s'ils n'avaient pour s'éclairer sur la nature du christianisme que les dénonciations des apologistes païens et les bas-reliefs de nos églises. Aussi l'école allégorique, qui fleurit au commencement de ce siècle, se donna-t-elle libre carrière dans l'interprétation des rites et des doctrines mithriaques. Après Dupuis, qui avait soutenu l'identité de Mithra et du Christ, vint Creuzer, qui supposa l'existence d'une divinité androgyne, Mithras-Mitra, empruntée par les Perses aux Ethiopiens!

Cependant, la découverte et la publication du livre sacré de la religion zoroastrienne, l' " Avesta „, retrouvé par Anquetil-Duperron chez les Parsis de l'Inde occidentale, était venu jeter un jour nouveau non seulement sur la théologie et la morale du maçdéisme, mais encore sur la conception qu'on s'y formait du dieu Mithra. Deux écoles se partagèrent les érudits, suivant qu'ils prétendaient reconstituer le mithriacisme à l'aide des textes avestéens ou des monuments classiques. Lajard ne contribua pas à éclaircir le problème, en y faisant intervenir ses interprétations de l'iconographie assyro-babylonienne.

Le volumineux atlas, où Lajard réunit, en 1847, tous les monuments, alors connus, qui pouvaient se rapporter au culte de

Mithra, est familier à tous ceux qui se sont occupés des mystères antiques et de leur symbolisme. Malheureusement, les reproductions du savant archéologue ne sont pas toujours d'une exactitude absolue dans les détails, et le commentaire qu'il en donna dans son ouvrage posthume de 1867 est plus fantaisiste encore (1). Depuis lors, on a vu s'accumuler, dans ce domaine, des nouvelles découvertes archéologiques qui, toutefois, n'engendrèrent que des monographies plus ou moins étendues — en dehors de quelques vues d'ensemble, comme les chapitres consacrés au culte de Mithra par le P. Allard, dans son consciencieux travail sur le *Paganisme au IVe siècle*, et par M. Jean Réville, dans sa belle étude sur la *Religion à Rome sous les Sévère,* ou encore l'ingénieux essai récemment publié sur le *Culte et les mystères de Mithra,* par M. A. Gasquet, recteur de l'Université de Nancy.

Bref, le travail, auquel Lajard avait consacré sa vie, était à refaire avec les procédés et les ressources de l'érudition contemporaine. Sur ces entrefaites parut, en 1895, une brochure qui fit immédiatement sensation dans le monde de l'archéologie et de l'histoire. C'était le premier fascicule d'un ouvrage in-4° intitulé : *Textes et monuments figurés relatifs au culte de Mithra, avec une introduction critique* (Bruxelles, Lamertin). L'auteur était un jeune professeur de l'Université de Gand qui, après avoir obtenu, en 1889, au concours universitaire, une bourse de voyage pour une thèse brillamment soutenue sur la propagation des mystères de Mithra dans l'empire romain, avait consacré dix années de voyages et de recherches à réunir et à commenter tous les documents relatifs à cette page si intéressante de l'histoire religieuse.

La publication est aujourd'hui terminée; elle comporte deux volumes in-4°, respectivement de 554 et de 377 pages, contenant ensemble 1 carte, 9 planches et 507 figures. La correction des textes, la netteté et la fidélité des reproductions, l'élégance des caractères, l'ordonnance générale de l'impression font de ce traité une œuvre monumentale dont la typographie belge peut

(1) *Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra*, par Félix LAJARD. 1 vol. in-4°, Paris, 1867.

être justement fière (1). J'ajouterai ce détail que l'auteur en a poursuivi la publication avec ses seules ressources personnelles, sans autre subside qu'une souscription du gouvernement pour 60 exemplaires!

Le tome II — qui renferme la reproduction des textes et des monuments distribués d'après leur ordre de provenance géographique et accompagnés de commentaires purement descriptifs ou explicatifs — a paru avant le tome I, qui donne la critique de ces sources et renferme l'*Introduction critique* où l'auteur nous expose ses conclusions, en s'appuyant sur les matériaux réunis et discutés dans le reste de l'ouvrage. Ce plan combine les avantages de deux méthodes : celle qui consiste à publier les documents en les faisant suivre d'un commentaire, et celle qui tend à présenter une vue d'ensemble, en y ajoutant les pièces justificatives.

II

Le premier problème à résoudre, dans l'histoire du mithriacisme, c'est son point de départ. Il n'est pas douteux que les mystères de Mithra ne se rattachent par une filiation ininterrompue à la vieille religion des Perses. Comme le démontre M. Cumont, tous les dieux adorés dans ces mystères sont d'origine perse, et, s'ils s'y montrent sous les traits de divinités gréco-romaines, c'est que celles-ci leur ont été simplement assimilées. Ce fait, qu'une grande partie du panthéon iranien a accompagné Mithra en Europe, tend à prouver que les doctrines religieuses des Perses sont également restées la base de l'enseignement mithriaque, sauf, bien entendu, les interpolations qui ont pu s'y introduire dans l'intervalle.

Il semblerait donc que, pour interpréter les monuments du mithriacisme occidental et en restituer les mystères, il suffise de déterminer la théologie dont s'inspiraient les mages, quand ils ont commencé leur migration vers l'Occident.

Mais cette détermination n'est pas aussi simple qu'on pourrait

(1) L'ouvrage, édité par la maison Lamertin, a été imprimé par MM. Polleunis et Ceuterick, à Bruxelles.

se l'imaginer. Nous tenons d'Hérodote, dont le témoignage est confirmé par des inscriptions déchiffrées au cours du siècle actuel, que Mithra était, au temps des Achéménides, une des principales divinités vénérées par les Perses. Mais tout se borne à l'énonciation de son nom; encore Hérodote en fait-il une divinité féminine (1). Xénophon le représente comme le dieu gardien des serments. Dans les inscriptions d'Artaxerxès Mnémon et d'Artaxerxès Ochus, il est invoqué, comme dieu protecteur, à côté d'Ahura Maçda et de la déesse Anahita.

L'Avesta est plus explicite. Mithra, toutefois, n'y occupe qu'une position en apparence secondaire. Au sommet, trône Ahura Maçda, la souveraine personnification de la Lumière et du Bien. Autour de ce dieu suprême se tiennent sept abstractions personnifiées, les Amshaspands; puis vient la foule des Gazatas, à la tête desquels figure Mithra, " lui, qui, le premier des êtres célestes, pointe au „ dessus des monts Haran, avant le soleil immortel aux chevaux „ rapides „. Il n'est ni le soleil, ni la lune, ni les étoiles, mais, à l'aide de " ces mille oreilles et de ces mille yeux „, il préside à la fécondation des plantes et des êtres. Il combat les méchants sans relâche et se fait l'allié de ses fidèles tant contre leurs ennemis terrestres que contre les démons. A la mort, il recueille l'âme des justes, l'assiste dans ses épreuves posthumes et la conduit au paradis.

Tous ces traits, y compris même la distinction entre Mithra et le Soleil, se retrouvent dans les mystères. Toutefois, entre la doctrine de ces derniers et l'Avesta, il reste des divergences considérables, qui sautent aux yeux les moins prévenus. Aussi admettait-on généralement que le mithriacisme occidental était un écho affaibli de la religion avestéenne.

Cependant, les conclusions récentes de l'éranisme, notamment des travaux poursuivis par de Harlez et James Darmesteter, tendent, sinon à rajeunir considérablement la rédaction des livres attribués à Zoroastre, du moins à ne plus y rechercher l'expression officielle du maçdéisme antérieur au règne des Sassanides. Partant de ce point de vue, M. Cumont soutient que le culte occidental

(1) HERODOTE, liv. I, c. 131.

de Mithra ne dérive pas du maçdéisme avestéen; qu'il s'est formé à côté et en dehors; qu'ils sont l'un et l'autre un développement de l'antique religion iranienne et même que, des deux, c'est le mithriacisme qui représente le mieux la religion des Achéménides. « Celle-ci, dit-il, est d'accord avec les doctrines des mystères de Mithra, même lorsque ces doctrines diffèrent de celle de l'Avesta. »

Voici les principaux arguments qu'il émet à l'appui de cette hypothèse à la fois hardie et séduisante :

1° Les seules divinités mentionnées avec Ahura Maçda dans les inscriptions des Achéménides sont Mithra et Anahita; ce sont aussi les seules qui aient eu leurs temples dans l'empire romain; Anahita (Anaïtis) fut assimilée à Cybèle, dont les mystères sont restés étroitement associés à ceux de Mithra;

2° Sous les Achéménides, au lieu du dualisme, qui prend dans l'Avesta un caractère si tranché, nous trouvons la croyance qu'Ahura Maçda est l'auteur des maux comme des biens. Le dieu du monde souterrain, Ahriman, n'est pas encore un objet d'exécration, comme dans l'Avesta; on lui offre des sacrifices. Or, parmi les inscriptions mithriaques, se trouvent des dédicaces *Deo Arimanio;* ce qu'un sectateur de l'Avesta eut regardé comme sacrilège;

3° Hérodote dit que les Perses de son temps vénéraient la sphère céleste assimilée à Zeus; qu'ils sacrifiaient, en outre, au feu, à la terre, à l'eau et aux vents. Ce sont là les mêmes divinités naturistes que nous trouvons, dans le mithriacisme, associées au culte de Mithra et de Zeus Oromazdès, alors que, dans l'Avesta, elles ont cédé le pas à des abstractions divinisées;

4° Dans l'Avesta, le sacrifice d'animaux est devenu exceptionnel; dans le mithriacisme, ces sacrifices sont aussi fréquents que chez les Perses contemporains d'Hérodote et de Strabon;

5° Les auteurs anciens ont remarqué que les Perses n'avaient pas de temples; qu'ils sacrifiaient en plein air et de préférence *sur le sommet* des montagnes. D'où M. Cumont tire cette conséquence, peut-être un peu forcée : « C'est peut-être cette coutume qui a donné naissance à celle de célébrer le culte de Mithra *dans des grottes*, dont les spelæa romains sont l'imitation; »

6° L'Avesta défend d'enterrer ou d'incinérer les morts pour ne

pas souiller la terre ni le feu. Les Achéménides se faisaient enterrer, ni plus ni moins, que les participants aux mystères de Mithra.

Ce n'est pas que l'Avesta ne puisse jeter une vive lumière sur certains détails du mithriacisme. Mais, sur ces points, l'un et l'autre ont puisé dans le fond commun de l'ancien maçdéisme. Ainsi, sans l'Avesta, on n'eût probablement jamais donné la véritable interprétation du principal thème de l'iconographie mithriaque : la représentation sacrée de Mithra égorgeant le taureau, qui se trouve à la place d'honneur de tous les sanctuaires. L'Avesta rapporte qu'Ormuzd créa d'abord un taureau ; celui-ci fut mis à mort par Ahriman, mais de son sang et de sa moelle sortirent toutes les plantes connues. Or, certains bas-reliefs nous montrent la queue du taureau immolé se transformant en une gerbe d'épis ; ailleurs, l'épis s'élance de la blessure même. D'après un autre passage, à la fin du monde, le héros Çaoshyant sacrifiera un taureau dont le sang doit assurer la vie éternelle aux Justes ressuscités. — Ce sera un de ces mythes, peut-être les deux fusionnés, qui se seront introduits dans la légende de Mithra.

III

Il s'en faut cependant que les mystères mithriaques et, en particulier, leur symbolisme astronomique, soient restés l'imitation servile des rites iraniens.

Quand les Achéménides eurent renversé l'empire de Babylone, ils subirent forcément l'influence d'une civilisation plus avancée, surtout dans le domaine de l'art et de la science. Jusque là, leur culte semble s'être passé de représentations figurées ; désormais, ils s'assimilèrent les créations de l'iconographie mésopotamienne, pour donner un corps à leurs conceptions théologiques ; d'autre part, tout en gardant la supériorité de leur morale religieuse, ils s'ouvrirent aux spéculations théosophiques et astrologiques de la Chaldée.

De cette époque daterait, suivant M. Cumont, la conception panthéistique d'un principe premier, indéterminé, absolu, qui était représenté dans les mystères par un monstre léontocéphale ceint d'un serpent. Ce personnage, que certaines dédicaces nom-

ment Cœlus ou Saturne, ne serait autre que Zervan Akarana, le Temps sans bornes, que, dans la Perse des Sassanides, la théologie de certaines sectes devait, plus tard, mettre au-dessus d'Ormuzd et d'Ahriman.

Les divinités iraniennes furent conservées; seulement, sous l'influence de l'astrolâtrie chaldéenne, on plaça au premier rang celles qui représentaient les sept planètes, les constellations du zodiaque, les vents et les saisons. Ormuzd régnait dans le ciel lumineux; Ahriman dans le monde souterrain ; entre eux, c'est-à-dire dans l'atmosphère, — comme en témoigne un texte de Plutarque, — se tenait Mithra, qui devait à cette situation intermédiaire son caractère de médiateur, μεσίτης. Comme une fonction analogue était remplie chez les Babyloniens par le dieu du soleil, Samas, on rapprocha les deux divinités, et c'est ainsi que Mithra assuma une nature plus directement solaire.

Enfin, c'est également alors que seraient venues se superposer aux croyances iraniennes, sur le jugement des âmes et la résurrection des morts, les doctrines plus compliquées de l'eschatologie chaldéenne : La terre est encerclée de sept sphères cristallines et transparentes, qui s'emboîtent l'une dans l'autre; c'est là que circulent les cinq planètes alors connues, plus le soleil et la lune assimilés aux planètes. Tout autour s'étend le ciel des étoiles fixes, séjour des dieux et des essences pures. Les âmes, qui font partie de ces dernières, sont graduellement attirées vers la terre, soit par l'attraction de la matière, soit par le désir de concourir à l'œuvre d'Ormuzd. Elles descendent de sphère en sphère, recevant de chaque planète, à leur passage, une des dispositions fondamentales qui constituent la nature humaine. Dans cette *parabase*, le soleil leur communique les capacités intellectuelles ; la lune, l'énergie vitale; Mars, l'ardeur guerrière, Jupiter, l'ambition; Vénus, l'instinct amoureux; Mercure, l'esprit de négoce; Saturne, le goût de la paresse. Une fois incarnées dans un corps terrestre, les âmes commencent leur grande épreuve au milieu des difficultés et des tentations. Il s'agit de lutter pour la cause d'Ormuzd, en combattant les mauvais esprits avec le concours de Mithra. — Ainsi que l'observe M. Cumont, ce système dualiste était particulièrement propre à encourager l'effort indi-

viduel et à développer l'énergie humaine. La pureté parfaite restait l'idéal, mais au lieu de se perdre, comme les sectes ascétiques en général, dans un mysticisme contemplatif, le mithriacisme plaçait le bien dans l'action.

Dès le décès, tandis que le génie de la corruption s'emparait du corps, les anges et les démons se disputaient la possession de l'âme. Son sort était décidé dans un jugement auquel présidait Mithra.

Condamnée, l'âme devenait la proie des mauvais esprits qui l'entraînaient dans le domaine d'Ahriman. Acquittée, elle reprenait son ascension ; elle remontait vers le ciel, guidée par Mithra, qui lui faisait gravir, comme les degrés d'une échelle, les sphères superposées des sept planètes. C'était l'*anabase*. A son passage dans chaque sphère, elle se dépouillait, comme d'un vêtement, des dispositions qu'elle y avait assumées pendant sa descente vers la terre. Elle rentrait ainsi nue, ou plutôt réduite à sa pure essence, dans le séjour du Père Céleste " qui l'accueillait comme un enfant revenu d'un lointain voyage ".

Sur cette doctrine du jugement immédiat après la mort, se greffait assez illogiquement la croyance à la résurrection de la chair. Quand les temps seront révolus, des fléaux, envoyés par Ahriman, annonceront la fin du monde. Mithra ressuscitera les morts, les convoquera dans une grande assemblée et séparera les bons des mauvais; puis, sous la forme du héros Çaoshyant, il immolera un taureau merveilleux, dont il mêlera le sang au vin consacré, pour fournir aux Justes un breuvage qui assure l'immortalité ; tandis qu'Ormuzd anéantira par le feu les méchants, les démons et Ahriman lui-même.

Une autre contradiction fut l'admission du fatalisme astrologique dans un système basé sur le libre arbitre de l'homme et sur l'intercession des puissances secourables. On peut reprocher aux mystères de Mithra d'avoir contribué à la propagation des pratiques occultes qui infectèrent l'Empire romain dans les derniers temps du paganisme. Mais M. Cumont explique l'anomalie apparente, en supposant qu'on regardait ces deux conceptions comme des degrés différents dans la connaissance de la vérité, — la révélation des doctrines maçdéennes sur l'origine et la fin de l'homme et du monde étant réservée à une élite.

Il est à signaler que cette eschatologie planétaire traverse tout notre Moyen Age, avec les doctrines des sectes gnostiques et manichéennes ; elle fleurit encore, à l'aurore du XXe siècle, dans les écrits de certains théosophes spirites, cabalistes et ésotéristes.

IV

M. Cumont fait d'une main habile et sûre le départ des éléments que le mithriacisme a apportés de l'Iran et de ceux qu'il a empruntés à l'antique culture de la Chaldée. Il y a une de ses affirmations, cependant, qui comporte certaines réserves. C'est quand il présente la croyance au Temps sans bornes comme une infiltration de la théologie babylonienne. Nous nous trouvons là devant une abstraction divinisée, qui, ainsi que l'a fait observer M. Darmesteter, est bien d'origine iranienne; en tout cas, elle doit être postérieure, non antérieure au dualisme de l'Avesta. « Quand les Perses, dit Darmesteter, eurent expliqué l'existence du mal par la présence de deux principes indépendants, alors seulement surgit la question de savoir comment ils pouvaient coexister, et on ressentit un besoin d'unité qui trouva sa satisfaction dans la croyance qu'ils provenaient tous deux d'un principe supérieur. Ce principe fut, suivant les sectes, l'Espace, la Lumière infinie, le Temps sans bornes, le Destin (1). » — L'Avesta ne connaît encore le temps sans bornes que comme un attribut d'Ormuzd. A vrai dire, Damascius cite Eudème comme ayant dit qu'une fraction des mages voit dans le Temps la cause unique; mais Darmesteter émet quelque doute sur l'identité de cet Eudème avec le disciple d'Aristote qui portait le même nom.

Sous les derniers Achéménides, le maçdéisme, ou plutôt le mithriacisme, avait été importé par les mages en Arménie et en Cappadoce, puis dans le Pont, en Galatie et en Phrygie. Quand les Grecs renversèrent l'empire de Darius, ils se gardèrent de persécuter la vieille religion de l'Iran; ils se bornèrent à introduire dans toute l'Asie antérieure les dieux de la Grèce. — Ici s'ouvre une période religieuse dont la principale caractéristique

(1) *The Vendidad* (t. IV des *sacred Books of the East*), p. LXXII.

est le syncrétisme. Les dieux de l'astrolâtrie babylonienne s'identifièrent sans trop de difficulté aux divinités correspondantes du Panthéon grec — comme l'attestent les noms que nous donnons encore aujourd'hui aux jours de la semaine, qui est d'origine chaldéenne — et la théologie du mithriacisme subit naturellement le contre-coup de ces assimilations. D'autre part, ayant cessé d'être la religion officielle, il se fit propagandiste, comme le judaïsme, et il s'ouvrit à des populations qui n'avaient plus rien de perse. Jusque-là, ses adeptes avaient constitué une caste fermée. Quand ils se résignèrent à admettre des étrangers dans leur culte, force leur fut de recourir à des cérémonies d'initiation. C'était, du reste, la méthode employée dans les autres cultes de la région : les mystères de Cybèle, d'Atys, de Mèn, etc. L'usage s'introduisit bientôt de distinguer plusieurs classes de néophytes; en même temps se développait, dans le rituel, un symbolisme approprié aux divers degrés de l'initiation. Une des principales innovations fut la substitution du grec au persan comme langue liturgique.

M. Cumont, tout en constatant qu'à l'époque de leur arrivée en Europe, la constitution des mystères mithriaques étant complètement achevée, ainsi qu'en témoigne l'identité de leurs images et de leurs formules hiératiques sur tous les points de l'Empire, ne précise pas l'époque antérieure où ils auraient reçu leur organisation définitive. La célèbre inscription du Nemroud Dagh établit qu'au milieu du 1er siècle avant notre ère, sous les Antonins, l'assimilation des divinités iraniennes aux divinités helléniques était un fait accompli. Ahura Maçda y était devenu Zeus Oromasdès; Verethragna y était identifié à Hercule; Arès et Mithra lui-même à Hélios. Mais nous n'avons là, évidemment, que la date *ad quem*.

Un fait, relevé par M. Gasquet et que je me permets de signaler à M. Cumont, nous permet peut-être de remonter plus haut. L'ordre dans lequel s'échelonnent les constellations du zodiaque, au sein des sanctuaires mithriaques, assigne aux deux équinoxes les signes du Bélier et de la Balance; le Bélier toujours en tête. Or, l'exaltation du soleil, dans ce dernier signe, avait passé du Bélier aux Poissons, dès l'an 120 avant Jésus-Christ, par suite de

la précession des équinoxes. M.Gasquet en conclut que le symbolisme astronomique des mystères a dû être fixé avant cette date.

Peut-être pouvons-nous nous arrêter à la fin du IIIe ou au commencement du IIe siècle avant notre ère. C'est, en effet, au commencement du IIe siècle avant Jésus-Christ que se trouve reportée forcément la représentation figurée, la plus importante de la symbolique mithriaque — Mithra sacrifiant le Taureau, — si c'est bien là, comme le confirme M. Cumont lui-même, une œuvre de l'école de Pergame s'inspirant d'un thème déjà vulgarisé dans l'art gréco-asiatique : la *Nikè bouthutousa*, la Victoire immolant un taureau, qui ornait, sur l'Acropole, le temple d'Athêna victorieuse.

Quant au milieu où ce serait fait cette adaptation finale, il est hors de conteste qu'il faut le chercher en Asie Mineure. Dans toutes les représentations figurées, le personnage de Mithra est invariablement coiffé du bonnet phrygien; son costume est celui des dieux Mèn et Atys — sauf dans les bas-reliefs d'un temple élevé par Antiochus Ier, sur le Nemroud Dagh, où le dieu porte le costume des rois de la Commagène.

Placés sur le chemin de la Cappadoce à la Grèce — appartenant par l'habitat à l'Asie et peut-être par le sang aux races Européennes — professant surtout le culte de Mèn, le seul dieu, en dehors d'Hélios, que des monnaies de l'époque impériale nous montrent assimilé à Mithra, ainsi que le culte de Cybèle, qui resta associé jusque sous l'Empire aux mystères mithriaques — peuple de pâtres et de laboureurs comme semblent l'avoir été les créateurs des légendes représentées sur les murs des *mithrea* — les Phrygiens offrent bien toutes les conditions exigibles du milieu où a pu se constituer définitivement un culte tel que le mithriacisme, appartenant par sa théologie et sa morale à la Perse, par son eschatologie à la Chaldée, par son symbolisme à l'Asie Mineure : " Pas plus dans les fêtes phrygiennes d'Atys que dans les fêtes syriennes d'Adonis, écrit M. Perrot, les fidèles n'étaient les spectateurs silencieux et recueillis des rites célébrés devant eux par le prêtre; ils étaient les acteurs mêmes de la pièce qu'on représentait plusieurs fois par an, lors des chan-

gements de saison autour des sanctuaires (1). „ Il est probable que ces cérémonies étaient de véritables initiations, comme les mystères d'Eleusis, où les néophytes remplissaient le premier rôle et assumaient momentanément la personnalité du dieu ou de la déesse dont la légende était mise en action (2).

M. Cumont n'est pas aussi affirmatif; il semblerait tourner ses regards plutôt vers l'est de l'Asie Mineure, la Cappadoce et le Pont, où régnaient des dynasties qui prétendaient continuer les traditions politiques et religieuses des Achéménides — à commencer par la vénération de Mithra, regardé comme le dispensateur de la victoire. — Peut-être les découvertes ultérieures de notre jeune savant permettront-elles de trancher la question.

En attendant, ce — que M. Cumont a parfaitement établi, c'est la façon dont le mithriacisme, définitivement constitué en Asie Mineure, s'est propagé dans l'Empire romain. A l'époque d'Auguste, le domaine de Mithra, qui s'étendait de l'Indus au Pont Euxin, était encore presque tout entier hors de l'Empire. Les mystères de Mithra — qui existaient peut-être déjà antérieurement dans les bas-fonds de Rome, importés par des pirates faits prisonniers sur les côtes de Cilicie, aux derniers temps de la République, — apparurent officiellement dans la seconde moitié du Ier siècle et se développèrent surtout au siècle suivant, sous les Antonins, tant dans la capitale que dans les provinces, comme l'atteste le nombre de monuments et des sanctuaires qu'ils nous ont laissés.

Le principal élément de leur diffusion a été certainement l'armée. Des contingents asiatiques servaient parmi les légions de la Dalmatie, de la Décie, de l'Afrique; ces soldats orientaux gardaient, en général, le culte de leurs dieux et un de leurs premiers soins, quand ils arrivaient dans une garnison nouvelle, était d'ouvrir un mithréum. Ils admettaient, dans leurs confréries, des compagnons d'armes de toute origine, des fonctionnaires

(1) PERROT et CHIPIEZ, *Histoire de l'Art dans l'Antiquit* , t. V, p. 33.

(2) Les trois étapes du mithriacisme me semblent nettement indiquées dans les commentaires de Stace, attribués à Lactance : *Quæ sacra primum Persæ habuerunt, a Persis Phryges, a Phrygibus Romani.*

de toute catégorie et même des habitants de la localité. Après leur départ, l'élément indigène maintenait le culte et même le propageait dans le voisinage. Les centurions qui changeaient de corps, les militaires en congé ou en retraite (*emeriti*) contribuaient également à introduire les mystères dans les localités où ils allaient s'établir.

Ailleurs, dans les provinces plus éloignées des confins, ce furent les colonies de marchands syriens qui remplirent le même rôle. C'est à eux, notamment, qu'on doit l'introduction du mithriacisme dans le midi de la Gaule.

Enfin, il y avait les esclaves, les affranchis, les petits employés, — en partie, eux aussi, d'origine syrienne, — qui se firent les importateurs du dieu perse, par exemple à Rome et dans les villes maritimes.

M. Gasquet dit, pour expliquer la supériorité de la propagande chrétienne, que celle-ci s'adressait aux petits et aux pauvres, alors que seules les classes élévées se faisaient initier aux mystères de Mithra. M. Cumont établit, au contraire, d'une façon péremptoire, que le mithriacisme fut d'abord une religion des humbles. C'est seulement sous les Antonins qu'il sortit de sa demi-obscurité, lorsque les littérateurs et les philosophes commencèrent à s'y intéresser. Ce fut surtout quand Commode eut donné l'exemple qu'il conquit des adhérents dans l'aristocratie. L'apogée fut atteint au IIIe siècle; Aurélien, Dioclétien, Constance Chlore, peut-être Constantin lui-même, semblent avoir figuré parmi les adeptes. Enfin, avec Julien, il s'assit sur le trône des Césars.

La façon dont les mystères de Mithra se sont répandus dans l'empire romain a son parallèle dans la propagation de la franc-maçonnerie issue de l'Angleterre au commencement du XVIIIe siècle. Si M. Cumont a jamais eu sous les yeux l'Histoire de la Franc-Maçonnerie, par J.-G. Findel, ou un des ouvrages analogues qui sont en librairie, il a pu voir les Loges anglaises essaimant sur le continent, ici par l'entremise de garnisons britanniques, là par des colonies de négociants ou de résidents. D'abord exclusivement peuplés d'Anglais initiés dans leur patrie, ces premiers centres s'ouvrirent graduellement à des

indigènes, qui continuèrent et développèrent l'œuvre après la dispersion des fondateurs. Ce n'est pas d'ailleurs le seul point où la franc-maçonnerie rappelle le mithriacisme.

V

M. Cumont décrit, avec une abondance de documents et une sûreté de méthode, qui ont malheureusement manqué à Lajard, l'organisation et le rituel de ce qu'il n'hésite pas à appeler le maçdéisme de l'Occident.

Les sectateurs de Mithra se réunissaient dans des souterrains. Parfois leur sanctuaire était une grotte naturelle ou artificielle; plus souvent, dans les villes, c'était une cave précédée d'un parvis ou *pronaos*, qui s'ouvrait directement sur la voie publique. Le sanctuaire, proprement dit, était une salle rectangulaire qui, au témoignage de Porphyre, symbolisait l'univers. Elle était divisée en trois parties dans le sens de la longueur. A droite et à gauche, le long du mur, s'étendaient les *podia*, banquettes exhaussées sur lesquelles s'agenouillaient les fidèles. La partie centrale était réservée aux cérémonies. Dans le fond, qui se terminait parfois en abside, on plaçait invariablement l'image, parfois voilée, de Mithra tauroctone, entre la représentation du soleil et de la lune. Les images des deux dadophores, portant l'un une torche élevée, l'autre une torche abaissée; une fontaine ou une vasque d'eau lustrale, disposée près de l'entrée; des symboles astronomiques (signes du zodiaque, autels dédiés aux planètes); un pyrée où brûlait un feu perpétuel; les statues du dieu léontocéphale et de Mithra sortant du rocher, tel était l'ameublement invariable de ces cavernes (*spelæa*).

Les initiations comportaient sept degrés, donnant accès à autant de grades, où les mystes prenaient successivement le titre de Corbeaux, Occultes, Soldats, Lions, Perses, Héliodromes et Pères (1). Le tableau sacré était souvent entouré de bas-reliefs représentant des scènes plus ou moins dramatiques, dont le sens nous échappe. Les uns y ont vu des scènes d'initiation; d'autres,

(1) D'après certains auteurs, ces degrés étaient au nombre de douze; mais il est possible que certains grades aient comporté plusieurs subdivisions.

et M. Cumont se range à leur avis, une reproduction de détails empruntés à la légende de Mithra. Ainsi, un panneau assez fréquent figure un personnage qui, vêtu comme Mithra, est accueilli par Hélios sur le char solaire. Est-ce Mithra lui-même ou un initié dont on représente l'ascension? Peut-être y a-t-il moyen de concilier les deux opinions, en supposant que certaines de ces scènes figurent des initiations où, comme c'était souvent le cas dans les mystères antiques, l'on appliquait au néophyte le rôle légendaire du dieu.

Tout ce que M. Cumont a cru pouvoir établir avec quelque certitude, en se servant des textes autant que des monuments, c'est que le candidat devait s'engager par serment à ne pas divulguer les secrets du grade qui allait lui être conféré, en outre d'autres vœux plus spéciaux; puis on l'introduisait, les yeux couverts d'un bandeau, les mains attachées avec des cordes en boyau, qu'un officiant coupait au cours de la cérémonie. On le soumettait à diverses épreuves, comme de le faire sauter au-dessus d'une fosse pleine d'eau ou de le faire passer à travers une flamme; ensuite, on procédait à des ablutions qui avaient un caractère symbolique; enfin, un voile se levait dans le fond du sanctuaire et le néophyte était admis à contempler la représentation sacrée du dieu. Des jeux de lumière inattendus, habilement ménagés, ajoutaient à cette mise en scène (1).

Les textes ne nous renseignent guère sur les détails des initiations aux grades respectifs. Nous savons seulement, d'après Tertullien, qu'à la réception du *miles*, on lui offrait une couronne sur une épée; il prenait l'épée, mais repoussait la couronne, en

(1) On a souvent cité le passage de Nonnus le grammairien, où cet écrivain de la fin du VI siècle décrit les épreuves des néophytes dans le mithriacisme. Ceux-ci devaient traverser le fer et l'eau, endurer le froid, la faim, la soif, la fatigue de la marche, etc. M. Cumont traite ce récit d'hallucination et n'est pas éloigné de croire que l'imagination de Nonnus aurait inventé ces supplices. Cependant, nous savons que plusieurs de ces épreuves figuraient réellement dans l'initiation, du moins sous forme de *simulacres*. Pourquoi n'en eût-il pas été de même des autres détails que rapporte l'écrivain byzantin? Il est certain qu'il avait dû puiser aux sources, puisque c'est lui qui nous révèle les termes de hypobase et d'anabase employés dans les mystères pour indiquer la descente et l'ascension des âmes.

disant : " Mithra est ma couronne. „ Il y avait aussi un banquet, sorte de communion à laquelle ne participaient peut-être que les initiés ayant reçu les léontiques. Le célébrant y consacrait des pains mélangés de vin. Un bas-relief, de Sarrebourg, récemment publié, nous montre deux personnages couchés sur des coussins devant un trépied qui porte des petits pains ronds marqués chacun d'une croix; tout autour, des initiés de différents grades portent des cornes à boire.

Il y avait aussi, comme nous venons de le voir, des épreuves physiques assez sérieuses où le néophyte jouait le rôle de patient.

Peut-être feignait-on de vouloir le mettre à mort par un glaive qu'on levait sur sa tête. Dans d'autres circonstances, il devait prendre part à un meurtre simulé; d'après un auteur syriaque, Zacharie le Scholastique, le prêtre se bornait à produire " une épée teinte du sang d'un homme qui était censé avoir péri de mort violente „.

Il n'est pas étonnant que dans ces conditions les chrétiens aient accusé les mithriastes de pratiquer des sacrifices humains. C'est sans doute une imputation à ajouter sur la liste des prétendus meurtres rituels que les défenseurs de certains cultes ne se sont jamais fait faute d'attribuer indûment à leurs rivaux. Les sacrifices d'animaux étaient nombreux dans les mystères; la purification par excellence consistait même dans le *taurobole* emprunté au culte de Cybèle; le néophyte se plaçait dans une fosse, sous un plancher à claire-voie, et on faisait dégoutter sur son corps le sang d'un taureau qu'on égorgeait à la surface. Mais rien n'implique des attentats à la vie humaine, du moins pour l'époque dont nous nous occupons. L'empereur Commode, qui avait voulu se faire initier, causa un scandale énorme, pour avoir, paraît-il, pris au sérieux le meurtre simulé et causé la mort de la victime, " alors, dit Lampride, qu'on avait coutume d'y dire ou d'y faire quelque chose de semblable en vue de produire un vain effroi „. — Un autre argument, que je tirerai des monuments, c'est que là où les bas-reliefs nous exhibent un sacrifice de taureau ou de bélier, le glaive disparaît dans le corps de l'animal; là, au contraire, où il s'agit d'un homme, l'arme est simplement brandie, et rien n'indique qu'elle dût s'abaisser.

A chaque degré, on expliquait sans doute au néophyte le sens des symboles qui l'entouraient; peut-être cette interprétation allait-elle en s'approfondissant et, pour mieux dire, en se spiritualisant à chaque initiation nouvelle. Plusieurs passages d'écrivains antiques confirment cette hypothèse. Nous avons vu plus haut ce que devait signifier l'immolation du taureau, suivant l'Avesta. Or, Firmicus Maternus, dans son traité *de Erroribus profanarum religionum,* nous dit que " les mages feignent d'adorer „ un homme tuant un bœuf, mais ils rapportent ce culte à la puis- „ sance de la lumière „. — Plus explicite encore est Pallas : " L'opinion commune, dit-il, est que ces noms d'animaux et de „ monstres se rapportent au zodiaque; en réalité, les sectateurs „ de Mithra veulent faire entendre ainsi certains secrets sur l'âme „ qu'ils représentent comme apte à revêtir plusieurs corps (1). „ Telle est également l'opinion de M. Cumont : " Le symbolisme astronomique, — écrit-il, page 73, — le seul dont les auteurs anciens parlent avec quelque détail, paraît aussi le seul qui ait été communiqué à la foule des fidèles et dont les profanes aient pu ainsi obtenir connaissance. Les doctrines iraniennes, qui constituent l'originalité et la véritable valeur de la religion mithriaque, ne semblent avoir été dévoilées qu'à une élite qui, par sa piété, s'était montrée digne de les connaître. „

Dans chaque communauté, on trouvait un ou plusieurs desservants *(sacerdos, antistes),* généralement, — mais pas toujours, — recrutés parmi les Pères. Ceux-ci se divisaient eux-mêmes en Pères, Pères du culte *(Patres sacrorum)* et Pères de Pères *(Pater patrum).* Le rôle du clergé était plus considérable que dans les anciens cultes grecs et romains. Intermédiaire obligé entre le fidèle et la divinité, il dirigeait la célébration des offices et l'administration des sacrements, présidait aux dédicaces solennelles, veillait à l'entretien du feu perpétuel, formulait des prières, le matin, à midi et au soir, en se tournant respectueusement vers l'Orient, le Midi et le Couchant. La liturgie quotidienne, comprenant de longues psalmodies et des chants accompagnés de musique, se compliquait fréquemment de sacrifices spéciaux. A

(1) Ἂς παντοδαποῖς περιέχεσται σωμασι λεγουσι. PORPHYRE, *De Abstinentia,* frag. g.

un moment donné, marqué par la sonnerie de clochettes, on découvrait l'image voilée du Tauroctone.

Chaque jour de la semaine était consacré à une des planètes; on célébrait un office devant son image dans un endroit déterminé de la crypte. Le dimanche, voué au soleil, était particulièrement sanctifié. Il y avait aussi des fêtes solennelles à certains jours de l'année. Une des plus importantes était fixée au 25 décembre, où l'on célébrait la renaissance du soleil. *(Dies natalis Solis invicti.)* Les équinoxes étaient des jours fériés; les initiations s'opéraient de préférence, au printemps, vers l'époque pascale où les chrétiens admettaient également les catéchumènes au baptême.

Les communautés mithriaques ne furent jamais subsidiées par l'État; leur représentation juridique était cependant assurée par le collège de décurions qu'elles élisaient chaque année; elles avaient leurs présidents ou *magistri*, leurs défenseurs, leurs patrons, qui veillaient à leurs intérêts civils. Les sanctuaires du mithriacisme ne furent, d'ailleurs, jamais fort spacieux; ils ne pouvaient guère comprendre qu'une centaine de fidèles. Quand la communauté devenait trop nombreuse, elle se dédoublait et envoyait une colonie fonder un autre mithréum.

VI

A quelle cause le mithriacisme a-t-il dû sa fortune éphémère? Par sa théologie, il donnait satisfaction aux tendances monothéistes de l'époque, qui, regardant les dieux comme les éléments ou les forces personnifiées, en étaient venues à voir dans le soleil le régent du monde divin, voire le symbole le plus parfait de la divinité invisible; en même temps que, dans la personne de Mithra, il fournissait un intercesseur et un rédempteur aux besoins religieux des masses désorientées par les froides spéculations de la philosophie. Grâce à sa morale quelque peu ascétique et militante, il répondait à la réaction provoquée par l'abus des jouissances et par la dissolution des mœurs, qui caractérisent la fin du paganisme. Par son eschatologie, il ouvrait de nouveaux horizons aux aspirations vers la vie future, alors très intenses. Par son syncrétisme, il permettait de concilier avec la foi en Mithra le culte des dieux les plus divers. Par l'organisation de ses grades, il encourageait l'ému-

lation et satisfaisait parfois la vanité de ceux qui aimaient les titres pompeux; d'autre part, il maintenait parmi ses adeptes un véritable esprit d'égalité et de solidarité fraternelles. Enfin, par son symbolisme, il faisait espérer au néophyte des vérités toujours plus sublimes, que devait couronner la communication de secrets mystérieux empruntés à la sagesse légendaire de l'Orient.

Comment donc Mithra fut-il si promptement supplanté par Jésus? M. Cumont n'hésite pas à répondre que la cause en fut surtout dans l'exclusion des femmes, qui privait le mithriacisme d'un concours dont la religion chrétienne ne fut pas lente à apprécier la valeur. Il rappelle, en outre, que la complexité du symbolisme mithriaque ne se prêtait guère à une propagande de nature à entraîner, par des procédés simples, l'âme des foules. Enfin, — ici notre auteur s'avance peut-être un peu trop, puisque nous ignorons les détails et même le sens général de la vie terrestre de Mithra, telle qu'elle était décrite dans les mystères, — le héros du mithriacisme n'était qu'un rédempteur mythique, incapable de lutter avec un dieu qui s'était fait homme afin de s'immoler pour l'humanité. Le syncrétisme même de la théologie mithriaque la plaçait dans une situation d'infériorité vis-à-vis d'une religion qui avait adopté une attitude d'intransigeance absolue à l'égard de tous les autres cultes. Le mithriacisme eût peut-être sauvé la société antique, si elle avait pu l'être. Cette société condamnée, il fallait à un ordre nouveau une religion nouvelle.

M. Cumont fait ressortir, dans un tableau très complet, les similitudes des deux cultes, quand il se rencontrèrent à Rome, dès la fin du IIe siècle. Il admet, à cet égard, que certaines conceptions ont pu passer de l'un à l'autre; mais il estime aussi qu'on doit chercher l'explication de leurs ressemblances dans la communauté de leurs origines orientales. Il faut, du reste, remarquer que beaucoup de ces cérémonies étaient communes aux divers « mystères » de l'époque (1).

Que serait-il arrivé, si c'est le mithriacisme qui l'eût emporté

(1) Edwin Hatch a admirablement mis ce point en lumière dans ses Hibbert Lectures : *The Influence of Greek ideas and usages upon the Christian Church.* (Londres, 1890.)

dans cette lutte pour la domination spirituelle du monde? M. Cumont semble conclure que c'eût été l'établissement d'un despotisme asiatique analogue à la monarchie perse de la même époque; c'est même à cette tendance absolutiste de la théologie mithriaque qu'il attribue la faveur dont elle jouit chez les derniers empereurs païens.

L'expansion des religions orientales, fait-il observer, anéantit les dernières résistances de l'opinion publique à la déification des empereurs. Les Perses rendaient un culte aux Fravashis, c'est-à-dire aux génies des individus, à l'élément divin qui réside en tout homme, justifiant ainsi les hommages quasi-divins rendus au génie de l'Empereur. De plus, ils vénéraient le Hvaréno, la Gloire d'Ahura Mazda, qui illumine les souverains d'une auréole divine et leur assure la victoire. Les Grecs en firent la Τύχη Βασιλέως; les Romains, la *Fortuna regia*. Dans la période alexandrine, sous l'influence des idées astrologiques importées de la Chaldée, ce fut le soleil qui fut généralement considéré comme le dispensateur du Hvareno : le monarque, sur lequel descendait cette Grâce divine, était *ipso facto* élevé au-dessus des mortels. Sol est envisagé de plus en plus comme le compagnon de l'Empereur et son préservateur personnel. Certains empereurs se laissèrent même adorer comme des incarnations d'Hélios et des émanations de Mithra. Or, la psychologie enseignée dans les mystères mithriaques prétendait fournir de cette consubstantialité une explication presque rationnelle. Ainsi, grâce au mithriacisme, " il se produisit un débordement soudain de conceptions iraniennes qui faillit submerger tout ce qu'avait laborieusement produit le génie grec ou romain, et, quand le flot se retira, il laissa, dans la conscience populaire, un sédiment épars de croyances orientales, qui ne s'éliminèrent jamais complètement ".

Il est certain que l'invasion des idées orientales a contribué beaucoup à développer le despotisme des Césars et que le culte solaire a servi de véhicule à ces tendances. On peut se demander toutefois si ce jugement de M. Cumont n'est pas trop sévère. L'institution du despotisme impérial répondit avant tout à un besoin d'ordre et d'unité qui se manifestait alors en politique comme en philosophie et en religion. Si la religion influe sur l'or-

ganisation sociale, celle-ci, à son tour, réagit sur le développement des idées religieuses. On peut se demander si le césarisme ne fut pas le produit du même mouvement intellectuel et social qui, en religion, entraînait les esprits vers le monothéisme. Si ce monothéisme prit à un certain moment la forme d'une héliolâtrie, la cause en est peut-être moins dans les calculs politiques de certains empereurs que dans la propension des philosophes à voir, dans le soleil, l'incarnation par excellence ou du moins le symbole le plus naturel de l'absolu? Macrobe atteste que, de son temps, tous les dieux étaient ramenés à un seul et celui-ci identifié au soleil. Aurélien ne fit que se conformer à la théologie de son époque lorsqu'il fonda un culte officiel en l'honneur de *Sol Invictus, Dominus imperii romani,* et, en tout cas, il est à noter que ce culte n'avait de commun que son objet avec les mystères de Mithra.

Ceux-ci — et c'est ce que M. Cumont fait, du reste, pleinement ressortir — constituaient surtout un culte militaire, pour ne pas dire chevaleresque, de nature à développer l'esprit de courage et de discipline, c'est-à-dire des vertus dont la société contemporaine commençait à fortement éprouver le besoin. Sans doute, ces qualités, bien qu'elles excluent la servilité, ne sont pas incompatibles avec un certain despotisme; mais l'organisation des mystères mithriaques se distinguait, en outre, par deux caractères difficilement conciliables avec les mœurs du césarisme : d'une part, les règles d'égalité et de solidarité qui laissaient les distinctions de caste ou de rang à la porte du sanctuaire et faisaient de l'esclave le " frère „, parfois le supérieur du décurion ou du clarissime; d'autre part, l'esprit même de la morale mithriaque qui reposait sur le principe de liberté, sur la faculté reconnue à l'homme de choisir entre Ormuzd et Ahriman, de devenir l'allié du premier ou l'instrument du second. Ces deux caractères se retrouvaient dans la religion chrétienne : ils ont fini par avoir raison du césarisme. Peut-être le mithriacisme se serait-il émancipé à son tour des apothéoses impériales — que, du reste, il ne semble jamais avoir encouragées, à en juger par les dédicaces de ses mithréa. — Le seul empereur sincèrement mithriaste fut Julien et il vaut bien Constantin ou Gratien.

VII

La sentence que M. Cumont formule contre les mystères de Mithra au point de vue social ou plutôt politique ne paraît pas influer sur les sympathies qu'il porte à l'objet de ses recherches. A peine vient-il de publier son dernier fascicule, que le voilà reparti pour l'Orient avec une mission du gouvernement belge. Cette fois, il compte explorer les provinces arméniennes de la Turquie, notamment les anciens royaumes du Pont et de la Cappadoce.

Quel coup de fortune s'il réussissait à mettre la main, — sinon sur la cassette " soigneusement scellée „ dont il nous parle dans sa Préface, renfermant *peut-être,* au sein de quelque spelæum encore inexploré, les livres liturgiques des Mystères, — du moins sur un mithréum de l'âge qui précéda l'hellénisation de la vieille religion maçdéenne et la constitution définitive des mystères mythriaques. En tout cas, nous pouvons augurer du résultat de ses pérégrinations antérieures parmi des pays mieux connus, qu'il rapportera de ce champ nouveau une abondante moisson de documents propres à favoriser notre connaissance de l'antiquité et, en particulier, l'étude du mithriacisme.

LES LUTTES SOCIALES EN FLANDRE

AU MOYEN AGE

PAR

G. DES MAREZ

Docteur en droit

Docteur en philosophie et lettres (sc. hist.)

Archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles

" L'humanité, a dit Pascal, peut être considérée comme le „ même homme qui subsiste toujours et qui apprend continuel- „ lement. „ Elle progresse, cette humanité, malgré elle, fatalement, parce qu'elle ne peut vouloir que ce qui lui est salutaire. Mais, s'il est vrai qu'elle poursuit une marche ascendante vers un idéal fuyant à mesure qu'elle s'en approche, il n'en est pas moins vrai qu'elle est rejetée de temps en temps sur la voie du progrès et forcée de recommencer le chemin déjà parcouru. Cependant, comme elle ne peut lutter et souffrir en vain, ces recommencements que la loi de l'évolution lui impose ne sont qu'autant d'enseignements précieux qui lui font entrevoir des erreurs commises et l'engagent à reprendre, mieux armée et avec une nouvelle espérance, le chemin de l'idéal.

C'est ainsi que la grande lutte sociale, qui tourmente tous les esprits au tournant de ce siècle, n'est pas une manifestation isolée dans l'histoire de l'humanité. La Grèce antique l'a connue, l'Italie romaine en a été ébranlée et, plus près de nous, le Moyen Age nous offre le spectacle d'un incessant combat entre la richesse et la pauvreté, les grands et les petits, le capital et le

travail. Mais ni la Grèce, ni l'Italie, ni le Moyen Age n'ont su lui donner une solution durable, et voilà qu'après tant de siècles de combat, la question reste toujours debout et se dresse de nouveau, aux yeux de notre société moderne, plus menaçante que jamais.

Et cette solution, dont nous réunissons avec tant de zèle les éléments nécessaires, saurons-nous la trouver enfin? L'avenir nous répondra. Le passé seul nous appartient, et comme le présent est fils du passé et précurseur de l'avenir, instruisons-nous à la lumière de l'histoire, remontons le cours des siècles et arrêtons-nous à une de ces époques difficiles où la question sociale s'est posée et où elle n'a pu recevoir qu'une solution éphémère.

***

Le grand drame social que nous voulons dépeindre et qui bouleversa si profondément la Flandre aux XIIIe et XIVe siècles présente, avec la lutte que nous livrons aujourd'hui, maint point de contact : de part et d'autre, ce sont les mêmes classes sociales qui se disputent, haute bourgeoisie, moyenne bourgeoisie, prolétariat; de part et d'autre, ce sont les mêmes prétentions politiques : le gouvernement de quelques-uns ou la participation de tous à la direction des intérets communs; — de part et d'autre encore, ce sont les mêmes problèmes économiques : la question du salaire, la suppression des monopoles, la concentration des instruments du travail au profit de la masse.

La Flandre fut particulièrement bouleversée par le grand courant démocratique qui traversa l'Europe pendant la seconde moitié du Moyen Age. Ce pays fut, peut-on dire, un foyer permanent d'agitation parce que c'était un pays essentiellement commercial et industriel et que la pensée démocratique ne peut trouver un terrain véritablement fécond que dans une société vouée au commerce et à l'industrie.

Mais avant d'aborder le sujet principal de cette étude, qu'il me soit permis de caractériser le milieu dans lequel se livrera le grand combat qui doit nous occuper, de dire comment, à la suite de quelles circonstances les villes de Flandre sont nées, comment elles ont achevé leur structure tant interne qu'externe, comment

enfin les différences sociales se sont établies. Et quand nous aurons rappelé ainsi en quelques mots et le cercle d'action et la situation réciproque des différentes classes, nous comprendrons mieux et l'esprit qui les a animées et les circonstances qui les ont ameutées les unes contre les autres.

*
* *

L'historien, qui approfondit notre histoire nationale, qui recherche les causes intimes qui ont fait agir les populations assises entre le Rhin et la mer du Nord, n'est pas sans s'apercevoir que, dans notre pays, ce sont avant tout les conditions économiques qui ont déterminé notre existence. Ni l'élément de race, ni l'élément de langue n'ont joué aucun rôle chez nous, et tandis que l'Allemagne et la France ont de bonne heure le souci de constituer une nation politiquement une, nous, nous vivons en dehors de toute préoccupation nationale. Pendant tout le Moyen Age, nos intérêts matériels nous absorbent tout entiers, et ce sont les villes, et non le pouvoir comtal, qui président aux destinées du pays.

Cette puissance extraordinaire des facteurs économiques révèle le secret de la vie belge en apparence si singulière et si contradictoire.

La Flandre, que les liens de la vassalité devaient emporter vers la France, se préoccupe peu d'une situation qui eût été décisive partout ailleurs. Elle s'attache à l'Angleterre, comme un pays essentiellement manufacturier se greffe sur une contrée productrice de matières premières. Le duché de Brabant et l'État liégeois, juridiquement reliés à l'Empire, s'orientent économiquement vers la Flandre, la mer du Nord et la Grande-Bretagne, et la force de cette défection économique d'avec l'Empire est si puissante, que c'est en vain qu'au XVIe siècle on veut faire rentrer les principautés de la rive droite de l'Escaut dans le concert des états germaniques.

Ainsi donc, ce qui devait être uni se trouve séparé, et ce qui semblait devoir rester à jamais séparé se trouve réuni. Les combinaisons politiques ont échoué devant la pression des intérêts matériels, et si la monarchie belge existe, c'est parce que la Flandre

s'est attachée à l'Angleterre plutôt qu'à la France et que les États vassaux de l'Empire ont cherché leur nourriture ailleurs qu'en Allemagne. Avant même que les ducs de Bourgogne eussent fait leur beau rêve de grandeur politique, l'unité économique de nos provinces se trouvait partiellement consommée, et c'est grâce à cette solidarité que le rêve put devenir une réalité.

Non seulement l'impulsion économique a été une des causes déterminantes de la formation du royaume belgique, mais elle fait comprendre en même temps pourquoi nos villes, et en particulier les villes flamandes, ont été si grandes et si prospères, pourquoi elles furent des centres d'où l'idée démocratique a rayonné dans l'Europe occidentale. Nulle part, en effet, la question sociale n'a été aussi vivement débattue, nulle part, les haines populaires plus vivaces et les révolutions plus sanglantes.

De tout ce tumulte social, il n'est resté que le souvenir. Les villes de Bruges et d'Ypres sont désertes, patriciens et démocrates ont disparu, mais si les combattants ne sont plus, leurs idées ont survécu et les mêmes passions, qui ont déchaîné la guerre dans le monde médiéval, ont rallumé dans la société moderne le feu de la discorde et des haines sociales.

***

L'origine de la ville flamande annonce déjà ses destinées : elle est une création essentiellement économique, un produit d'un ensemble complexe d'actions sociales et économiques réciproques. Ni la politique, ni la religion ne l'ont appelée à l'existence ; elle naît sous l'action d'un phénomène économique nouveau : la renaissance du commerce et de l'industrie.

La période mérovingienne et une partie de la période carolingienne furent des époques de stagnation économique. La vie commerciale s'était retirée insensiblement de la Gaule, et l'Europe Occidentale semblait vouloir se reposer du tumulte des invasions dans le calme de la vie agricole.

Mais il est marqué dans l'ordre de l'évolution que cette vie n'est que la préparation à une vie plus parfaite : la vie commerciale et industrielle. Soudain, au IXe siècle, le branle est donné. L'Europe se réveille. Sous une poussée irrésistible, l'homme brise

les liens qui l'avaient rivé jusque là à la terre ; le grand domaine se détraque et se rompt, et le résultat de cette crise salutaire est l'apparition d'agglomérations marchandes dans des endroits géographiquement favorables au commerce.

C'est à un établissement mercantile que se ramène la ville flamande. Des commerçants se fixent au confluent de la Lys et de l'Escaut et fondent la ville de Gand ; d'autres s'établissent au fond d'une rade et créent la ville de Bruges ; d'autres, enfin, s'arrêtent sur la rive droite de l'Iperlée et donnent naissance à la ville d'Ypres.

Ces individus, qui affluent dans le *Portus Gandensis,* dans le *Suburbium Brugense*, dans la *Villa Yprensis* (1), sont juridiquement égaux. Ils sont libres et ne relèvent que du pouvoir public, représenté par le comte, à qui ils paient un cens en retour du sol qu'il leur concède. Ils n'auraient pu rentrer dans le cadre vieilli de l'ancienne organisation domaniale existante autour d'eux, sans nier leurs intérêts les plus chers, leurs intérêts économiques. C'est que les gens, établis déjà dans l'endroit de colonisation, sont des demi-libres, dont l'attention est tournée vers la terre plutôt que vers le commerce et l'industrie. La loi, qui régit ces communautés serviles, est appropriée aux besoins d'une classe essentiellement agricole, et tous les droits qu'elle impose, droits de main-morte, de meilleur cattel, de formariage, tous ces droits qui constituent autant de prolongements du droit de propriété de l'homme sur l'homme, n'auraient pu convenir à une population essentiellement commerciale et industrielle. Nos marchands sont libres, et ils inaugurent en faveur de ceux qui quittent les champs pour venir grossir leurs rangs un principe nouveau : l'air de la ville affranchit.

N'existant que par le commerce et pour le commerce, la cité

---

(1) Ce sont là, en effet, les noms que prennent les communautés marchandes. On ne peut confondre ces noyaux marchands avec les seigneuries avoisinantes telles, à Gand, les seigneuries ecclésiastiques de Saint-Pierre et de Saint-Bavon, la communauté du Vieux-Bourg, parfaitement distinctes du *Portus* commercial.

Voyez d'ailleurs sur la composition territoriale des villes flamandes notre ouvrage sur la *Propriété foncière dans les villes du Moyen Age et spécialement en Flandre*, chap. VII, pp. 183 à 216, ainsi que les plans y annexés.

flamande se voit donc poussée dans le chemin de la vie par le ressort le plus puissant qu'une société connaisse : l'intérêt économique. Elle étouffe bientôt dans les étroites limites de son berceau primitif. Elle déborde au dehors, envahit les domaines avoisinants, détruisant sur son passage les derniers vestiges d'un âge disparu, et affirmant partout la force de son droit et la vitalité de ses institutions.

Nous ne pouvons suivre pas à pas les premiers développements des colonies marchandes, dont nous venons d'esquisser la naissance soudaine et spontanée. Leur enfance fut courte. Elles sortent brusquement de l'ombre en 1127, après le meurtre de Charles le Bon, imposant à la noblesse et au clergé leur intervention dans le choix d'un successeur.

Cette entrée en scène aussi tumultueuse qu'inattendue des villes flamandes trahit le mobile qui les guide. Elles sont uniquement préoccupées de leurs intérêts commerciaux. Si elles consentent à reconnaître Guillaume de Normandie, le candidat du roi de France et de la noblesse, c'est parce qu'elles obtiennent de ce prince la suppression du tonlieu qui entrave leur commerce, et la destruction du cens qui asservit leurs demeures. Mais bientôt après elles abandonnent le comte nouvellement élu, parce qu'il viole ses engagements, et elles font triompher sans scrupule la candidature de Thierry d'Alsace, qui s'est fait le chaud partisan de leurs intérêts matériels.

Tout le travail de formation interne, qui s'accomplit dans la ville depuis le jour de sa naissance jusqu'au moment où elle affirme, pour la première fois, sa puissance avec tant d'éclat en 1127, se résume en ce programme tripartite :

1. Emancipation foncière ;
2. Liberté commerciale ;
3. Autonomie administrative et judiciaire.

Les deux premiers numéros reçoivent leur solution en même temps, le troisième suit presqu'aussitôt ; simultanéité bien explicable d'ailleurs, si nous songeons que ceux qui luttent pour la plénitude de la liberté communale sont tout à la fois propriétaires, marchands et échevins.

Le lecteur se rappellera que les marchands n'ont pris posses-

sion du territoire de la ville que moyennant le paiement d'un cens au comte de Flandre. Ce cens leur apparaît bientôt comme une exaction odieuse, et en 1127, ils font de son abolition une des conditions de la reconnaissance de Guillaume de Normandie au trône de Flandre. Ils réussissent dans leurs pretentions et assurent à tout jamais la liberté du sol urbain.

Le tonlieu était une autre exaction gênante, dont il fallait se défaire sans tarder. Sa suppression figure à côté de la remise du cens au programme de 1127, et comme le prétendant à la couronne sent fort bien qu'au fond son élection n'est pour la ville qu'une question d'ordre purement économique, il s'incline et proclame la liberté du commerce.

Mais il ne suffisait pas d'avoir un sol libéré, un commerce affranchi, il fallait, en outre, un échevinage qui prit sur lui le soin de sauvegarder et d'étendre ces libertés conquises. S'imposant comme un corollaire logique et inévitable, l'autonomie judiciaire et administrative reçut bientôt, elle aussi, sa consécration officielle dans les privilèges.

Du jour où ce brillant programme d'organisation intérieure se trouve réalisé, la ville apparaît dans le cadre féodal comme un corps social parfaitement constitué; c'est un être né viable et appelé à poursuivre désormais sans encombre le cours normal et régulier de son existence.

***

Pendant que cette lutte pour la liberté se poursuivait, presque sans coup férir, parce que c'eût été folie de vouloir résister au courant qui entraînait la société vers la civilisation industrielle, la bourgeoisie accomplissait dans l'enceinte de ses murailles un travail remarquable de distribution sociale intérieure : la répartition des forces productrices dans deux rouages mi-économiques, mi-politiques, la *gilde* et le *métier*.

Le besoin de protection mutuelle fait germer l'idée d'association. La *gilde* se constitue sous l'empire d'un tel besoin. Les marchands, obligés de voyager en caravanes pour résister plus efficacement aux brigands, qui les guettent, et suppléer par eux-mêmes à l'insuffisance du pouvoir central, s'engagent sous serment à

s'entr'aider dans le cours du voyage. Revenus chez eux, ils ne renoncent point à cette alliance conclue sous l'empire d'une même nécessité, et ils fondent la gilde ou vaste association, qui comprend au début tous les membres de la communauté urbaine.

Ce large syndicat a ses chefs, sa caisse spéciale, tout un système d'amendes édictées contre les membres délinquants. Tous les soirs on se réunit fraternellement pour vider en commun un pot de bière et débattre les mêmes intérêts. Ces assemblées s'appellent, chose caractéristique, *potationes* ou *beuveries*, un chacun doit y assister, à moins d'excuse plausible, et il est défendu de s'y présenter, on devine pourquoi, les pieds munis de chaussures de fer.

Cette gilde si patriarcale, si simple, si bienfaisante, perd de bonne heure son caractère primitif. Elle s'aristocratise insensiblement et elle apparaît bientôt comme une réunion étroitement fermée de grands marchands, comme un syndicat de capitalistes, se réservant le monopole du grand commerce et de l'importation des laines.

Cette transformation, d'ailleurs, était inévitable. Elle était une conséquence de la division même du travail, prononçant la rupture du commerce d'avec l'industrie. A côté de cette gilde marchande désormais fermée, naissent autant d'associations industrielles particulières qu'il y a de groupements d'intérêts différents, ce sont les corporations ou métiers.

Le *métier* domine toute la vie industrielle du Moyen Age. Il est une autre émanation du besoin de s'unir et de se protéger pour la sauvegarde d'un même intérêt. Dans la société du Moyen Age, où l'idée d'un organisme central, protecteur et régulateur des nécessités sociales, est absente, l'artisan se rend bien vite compte que, s'il ne veut succomber dans la lutte pour l'existence, il doit s'allier à ceux qui partagent son sort. Il comprend qu'unis, les faibles font les forts, et voilà pourquoi se constituent de toutes parts les fraternités, les amitiés, les confréries, les jurandes, toutes ces multiples associations conclues dans un but économique, politique et religieux, afin d'assurer à leurs membres la protection et les avantages que l'État ne pouvait et n'eût pu leur offrir.

On se perd en théories sur l'origine de ces réunions de travail-

leurs. Les uns leur assignent une origine servile, c'est-à-dire qu'ils les rattachent à ces artisans qui fonctionnent dans le grand domaine carolingien, alors même qu'il n'y a pas encore de villes. Les autres prétendent qu'elles sont d'origine libre, parce que l'association n'est possible que sous un régime de liberté.

Nous rejetons la première opinion en ce qui concerne les métiers des villes flamandes. Celles-ci étant d'origine économique et la population primitive y étant libre, la corporation y trouve son point de départ dans la liberté. Sans doute, il existe des artisans dans les grands domaines qui entourent le noyau marchand, mais ces artisans, qui sont des serfs, n'existent que parce qu'ils sont indispensables dans un milieu obligé de se suffire économiquement à lui-même. Un système d'importation et d'exportation est absolument inconnu; dès lors, de même qu'il y a des prairies, des terres labourables, voire des vignobles, il y a des serfs qui fabriquent des souliers, d'autres qui font et réparent les charrues, d'autres qui tissent quelques grossières étoffes de quoi vêtir le petit monde qui respire dans le domaine. Mais ces collèges d'artisans n'ont point engendré la corporation pleine de vie et de sève qui fonctionne dans la ville marchande. Privés de l'air vif de la cité, ils n'ont été que de frêles plantes qui se sont étiolées dans le sol même où elles ont germé.

On a dit aussi que la corporation trouve son point de départ dans la confrérie religieuse. Nous le croyons avec peine. L'Église, hostile dès le début à la commune trop turbulente et toujours prête à s'insurger contre son autorité, pouvait difficilement favoriser l'éclosion de ces réunions de travailleurs, dont l'imagination ardente et l'esprit inquiet les enthousiasmaient sans cesse pour toutes les nouveautés sociales et religieuses.

Nous pensons que la confrérie, dont le but était religieux, s'est développée parallèlement à la corporation, dont le caractère était essentiellement économique. La réunion de cette double institution révèle une admirable conception : la confrérie aidant le frère dans ses besoins moraux, le métier le protégeant dans ses intérêts matériels.

* * *

La richesse, en affluant dans l'enceinte de la ville, a bien vite troublé l'harmonie sociale. Par un jeu naturel des forces économiques, elle a créé deux grandes classes distinctes : d'un côté celle des riches, des patriciens; de l'autre, celle des travailleurs, des pauvres, des plébéiens.

Nous pouvons dire d'une manière certaine que les patriciens des villes de Flandre sont des commerçants enrichis. Au XIIIe siècle, ils s'adonnent encore tous au commerce international des laines, et ils s'en vont traiter directement leurs affaires en Angleterre. On les appelle *cives optumo jure, majores,* en attendant le jour où les démocrates les décoreront du nom de *lediggangers.* On les désigne encore par le mot : *hommes héritables, erfachtige lieden,* par égard à leur qualité de propriétaires fonciers. Seuls, ils deviennent échevins et à leur témoignage s'attache un poids considérable.

En tant que marchands et propriétaires fonciers, les patriciens flamands détiennent la force économique, en tant que magistrats, ils centralisent la puissance politique. Ils habitent des maisons fortifiées et se distinguent du reste de la population par leur genre de vie et même par leur langage. En temps de guerre, ils servent non à pied mais à cheval; ils ont des armoiries et un sceau; se font enterrer dans les églises; fondent des messes anniversaires, et du haut de la chaire, le prêtre recommande journellement leur âme au souvenir des fidèles.

C'est ce patriciat qui accumulera sur sa tête toutes les vengeances et toutes les haines de la classe populaire, et l'on ne s'en étonnera pas lorsqu'on apprendra tout ce qu'il a fait pour mériter cette colère. Mais avant de dépeindre le mal que les patriciens ont commis, soyons juste et rappelons tout d'abord ce qu'ils ont fait pour la grandeur et la prospérité de la cité.

Ce sont les patriciens, qui, depuis le commencement du XIIe siècle, ont présidé avec tact et sagesse aux destinées de la ville, et l'on peut dire, sans rien exagérer, que la grandeur de la cité est leur œuvre, et leur œuvre presqu'exclusive. C'est sous le gouvernement patricien que la ville a réalisé le programme que nous avons esquissé plus haut, qu'elle a élevé ses remparts, édifié

ses églises, construit ses hôtels de ville, qu'elle a pavé ses rues et exécuté d'admirables travaux d'irrigation intra-urbaine. Ce sont aussi les patriciens qui ont fondé ces multiples hôpitaux et suppléé pendant tout le Moyen Age à la bienfaisance publique (1).

En face de cette minorité patricienne se déploie l'armée des travailleurs. Ce sont les *minores,* les petits, les hommes " à ongles bleus „, comme on les appelle avec mépris, par allusion aux teinturiers.

Il semble qu'il faille diviser la classe des gens d'industrie en trois grandes catégories distinctes, qui correspondent sensiblement à notre division sociale moderne. Tout d'abord, il y a les grands industriels, les capitalistes-entrepreneurs, qui achètent les matières premières, les remettent à des tiers pour les travailler et exportent ensuite les produits manufacturés, tels sont les drapiers. Ensuite, il y a les petits entrepreneurs ou plutôt les petits patrons travaillant à domicile pour leur propre compte et vendant personnellement leurs marchandises, tels sont les charpentiers, les ferblantiers, les peaussiers, les brasseurs, les bouchers, etc. Enfin, il y a les salariés.

Les salariés sont de loin les plus nombreux. Ils se recrutent parmi les ouvriers de grande industrie. Ce sont les tisserands, les foulons, les teinturiers. Ils n'arrivent pas directement en contact avec le public, mais ils ne connaissent que les gros drapiers qui les engagent et les paient. Entre eux et ces derniers, il y a donc une opposition complète d'intérêts : le patron, c'est le capitaliste qui extorque le plus possible à l'ouvrier; le salarié, c'est celui qui livre la plus grande somme de travail possible en retour de la plus petite rémunération. Si la situation de ces salariés comme telle se rapproche, en certains points, de celle des salariés modernes, elle s'en éloigne à un point de vue important. C'est que l'organisation même du travail rendait les artisans plus dépendants que les travailleurs d'aujourd'hui. Ils étaient embrigadés dans le régime corporatif et, comme tout était réglementé pour eux, ils ne trouvaient aucun moyen de s'enrichir. Ils étaient frappés d'une déchéance politique complete, tout au plus étaient-ils

(1) Voyez : H. PIRENNE, *Histoire de Belgique.* Bruxelles, 1900, p. 345.

bourgeois et obligés comme tels de faire le guet sur les remparts et de prester le service militaire.

Dans la ville, mais en dehors de la bourgeoisie, vivent les clercs. La situation privilégiée qu'ils revendiquent les met dès le début aux prises avec les bourgeois. L'animosité, latente d'abord, se traduit bientôt en lutte ouverte lorsque les bourgeois se sentent suffisamment indépendants de situation et d'esprit pour s'attaquer aux privilèges ecclésiastiques.

Ils visent tout d'abord la juridiction épiscopale et, dès 1191, les Gantois inscrivent dans leur charte de constitution que l'évêque ne pourra désormais siéger en juge dans leur ville que tous les quatre ans seulement. Ils décident en outre, que pour toute cause concernant le spirituel, le bourgeois ne pourra être jugé ailleurs que dans le carrefour de Saint-Jean, c'est-à-dire dans le lieu où la justice laïque a l'habitude de juger.

Les bourgeois s'opposent avec une égale énergie à ce que les clercs jouissent de l'exemption de l'impôt et du service militaire, et ils se montrent sans pitié à l'endroit de ceux qui se livrent au commerce sans vouloir payer les droits inhérents à la profession de marchand. Ils ne prétendent pas non plus que les immeubles ecclésiastiques, qui occupent une grande partie du sol urbain, restent à l'abri de la taille et des charges foncières qui accablent les leurs.

Les clercs défendent leurs positions avec une rare ténacité. Ils allèguent les bulles papales consacrant leurs privilèges et, lorsque les arguments, tirés des parchemins, restent sans effet, ils fulminent l'excommunication et suspendent les services divins.

Le débat, qui s'éleva vers 1287 entre les magistrats de la ville de Gand et le clergé, est mémorable. Il est en quelque sorte le prélude du célèbre différend qui surviendra quelques années plus tard entre le roi Philippe le Bel et Boniface VIII au sujet de la fameuse décrétale *clericis laïcos*.

Les échevins gantois, ayant imposé une taille générale, ordonnent son application aux biens ecclésiastiques. C'en est assez pour soulever dans les rangs du clergé une violente indignation. Aussitôt la guerre éclate. Les huissiers saisissent les biens mobiliers des membres récalcitrants du clergé; quelques-uns même

sont arrêtés et jetés en prison; et c'est en vain que le souverain pontife, saisi de l'affaire, invoque la maxime que " nul pouvoir n'est attribué aux laïcs sur les clercs et les personnes ecclésiastiques „ et qu'il ordonne de jeter l'interdit sur la ville.

A Ypres, la situation est identique, et curieuse est la sentence que les échevins de cette ville portent en faveur des habitants de Saint-Dizier, qui se plaignent de ce que plusieurs clercs, marchands ou propriétaires de bien-fonds, prétendent se soustraire aux dépenses nécessaires à l'entretien de la ville et revendiquent le privilège de n'être tenus de contribuer en rien avec le reste des bourgeois. Les magistrats d'Ypres jugent, en leur qualité de chefs de sens, que les clercs doivent contribuer avec tous ceux de la ville; que s'ils refusent, on les expulsera immédiatement de la bourgeoisie, et qu'ils paieront au profit de la communauté le dixième denier de tous leurs biens, fiefs, héritages et catteux. Cependant avant de les expulser du corps de la bourgeoisie, on leur demandera à quel état ils veulent s'en tenir, à celui de clerc ou à celui de bourgeois, et il faudra qu'ils choisissent entre les deux. S'ils s'en tiennent à leur bourgeoisie, qu'ils paient avec les autres et qu'ils cessent leurs plaintes; s'ils préfèrent leur privilège clérical, qu'on les contraigne à quitter la bourgeoisie et à payer le droit d'issue, et que plus jamais dans l'avenir ils ne redeviennent bourgeois.

A Ypres même, le magistrat force l'abbé de Saint-Martin à abandonner sa juridiction à l'intérieur de la ville, et à Gand, les échevins font une guerre acharnée au prélat de l'abbaye de Saint-Pierre, pour lui enlever quelques malheureux mètres carrés de terrain qu'il possède au Marché-aux-Légumes.

Un trait entre cent, pour dépeindre l'hostilité des bourgeois à l'endroit du clergé, hostilité doublée parfois d'une évidente malveillance. La scène se passe à la fin du XIIIe siècle. Les parents du prieur de Saint-Amand, Gilles li Muisis, viennent de mourir à Tournai. Le brave moine s'en va réclamer devant les magistrats de la ville la succession paternelle. Les magistrats déclarent ne pas le connaître et l'engagent à se représenter devant eux lorsqu'il aura revêtu l'habit civil et élu domicile à l'intérieur de la cité. Bien à contre cœur, comme on pense, le religieux obéit,

dépose le froc, vient habiter Tournai et obtient enfin, au prix de cette dure mortification, l'héritage réclamé.

La terreur de la main-morte était si grande que les magistrats portent ordonnance sur ordonnance pour interdire les donations immobilières aux établissements religieux. Le 20 août 1275, Guy de Dampierre écrit en ces termes aux villes : " Notre gré et notre volonté est que vous fassiez faire une loi disant que, s'il advient que quelqu'un donne un immeuble en aumône à une église, il convienne que cette église le vende à une personne laïque, de commune juridiction, et le mette hors de sa main en laie main, dedens an et jour, puis qu'on fasse aumône avec le prix. „ A Tournai, on prend même des mesures en matière mobilière, et pour éviter des conflits de juridiction, on décide que les titres au porteur ne peuvent tomber " ès mains cléricales „.

Non seulement les bourgeois disputent au clergé ses privilèges politiques et économiques, mais ils lui contestent le droit exclusif d'enseigner. De bonne heure, une véritable lutte scolaire éclate dans la ville. Les bourgeois s'arrogent le droit envers et contre tous d'ouvrir des écoles et d'y enseigner eux-mêmes à leurs enfants l'art de lire et d'écrire.

La charte, que Mathilde de Portugal concède aux Gantois en 1191, proclame solennellement dans son article 15 cette liberté de l'enseignement que nous croyons une conquête des temps modernes : *Quiconque veut tenir une école dans la ville de Gand, et qu'il en a le savoir et les moyens, le peut, et personne ne pourra le contredire.* Et déjà avant cette époque, en 1162, quelques personnes, s'arrogeant " par violence laicale „, selon les termes de la bulle d'Alexandre III, la liberté de donner des leçons, avaient voulu dépouiller de ce droit le monastère de Saint-Pierre, seule autorité investie de la direction des écoles.

L'article 15 de la charte de 1191 fut une source féconde de discorde entre le magistrat de la ville de Gand et le chapitre de Sainte-Pharaïlde. A Ypres, la situation est analogue. L'abbaye de Saint-Martin revendique le droit exclusif d'enseigner, en se basant sur une bulle de 1196 qui leur reconnaît expressément ce monopole. Les bourgeois protestent, si bien qu'en 1253, le pape ordonne d'excommunier ceux d'entr'eux qui retirent leurs enfants

des écoles chapitrales pour les instruire dans les établissements qui viennent de s'ouvrir dans la ville.

A côté du clergé, il existe une autre caste qui entend se mouvoir dans une sphère privilégiée : c'est la noblesse. Aussi, les nobles comme les clercs sont exposés aux attaques des bourgeois, mais on a bien vite fait de leurs prétentions. S'ils refusent de se courber sous le joug de la loi commune, il ne leur reste qu'à prendre le chemin de l'exil.

Après avoir exposé cette attitude surprenante de la bourgeoisie envers la noblesse et surtout envers le clergé, il importe d'ajouter aussitôt que tout cet état de choses n'est pas le résultat d'une haine systématique telle qu'on la concevrait dans une société moderne. Le prétendre, ce serait confondre les temps et les idées. Les bourgeois font uniquement la guerre aux clercs et aux nobles parce qu'ils veulent être les maîtres chez eux juridiquement et économiquement. Ils attaquent parce qu'on les contrarie.

(La fin au prochain numéro.)

MICHEL BAKOUNINE

et la Philosophie de l'Anarchie

PAR

ALBERT FRANÇOIS
Etudiant en droit.

(Suite et fin.)

II

Benoît-Malon, dans son histoire de l'Internationale (1), résume assez justement le programme de Bakounine en ces quelques mots: « Abolition de l'Etat dans toutes ses réalisations religieuses, juridiques, politiques et sociales; réorganisation par la libre initiative des individus libres dans les groupes libres. » E. de Laveleye néglige entièrement cette seconde partie du système en appelant Bakounine « l'apôtre de la destruction universelle, de l'anarchisme absolu, de l'amorphisme ». Son erreur se retrouve d'ailleurs chez presque tous ceux qui tentèrent, avec des matériaux insuffisants, d'exposer son anarchisme (2). Benoît-Malon,

(1) BENOÎT-MALON, *op. cit.*, p. 753.

(2) *Cf* par ex. : GUSTAVE LEJEAL : *Les Doctrines anarchistes : Revue Encyclopédique*, 1892, p. 890. — Il expose ainsi la doctrine de Bakounine : «...Il faut tout détruire pour produire l'*amorphisme* parfait, la *pandestruction*. ... » Mais alors, « comment sera obtenue la production ? Comment sera réglée la répartition des

dans son bref résumé, laisse nettement entrevoir, à côté de la partie critique du programme, une partie constructive, positive. Nous aurons à envisager successivement ces deux points de vue dans l'exposé de ce système. A la réfutation de la possibilité d'un Dieu et d'une religion, Bakounine oppose sa théorie de l'Amour universel; de même après avoir renversé l'État et le Capital, il élève sur leurs ruines le Fédéralisme et le Socialisme, basés sur la Liberté et l'Égalité.

—

Le premier article du Catéchisme révolutionnaire écrit par Bakounine, dans son projet d'organisation d'une " Société internationale révolutionnaire „, porte : " *Négation de l'existence d'un Dieu réel, extramondial, personnel*, et par conséquent aussi de toute révélation et de toute intervention divine dans les affaires du monde et de l'humanité. Abolition du service et du culte de la Divinité. „

Dans plusieurs fragments, la nécessité de cet athéisme est défendue énergiquement et soutenue par de nombreuses argumentations dont plusieurs ont une exactitude toute mathématique et d'autres une réelle valeur historique.

Le principe fondamental de l'antithéologisme est le suivant : " L'existence de Dieu implique l'abdication de la raison et de la justice humaine, elle est la négation de l'humaine liberté et aboutit nécessairement à un esclavage, non seulement théorique, mais pratique (1). „

En effet, un dilemme se pose, inéluctable :

Ou bien Dieu est et l'homme est esclave;

---

produits? Quelles institutions succéderont aux institutions détruites? DE CES POINTS, BAKOUNINE NE SE PRÉOCCUPE PAS!! » Il ne faut pas confondre ce reproche avec celui que je fais plus loin à Bakounine de n'entrer pas suffisamment dans le point de vue d'application pratique de ses idées. Il est indéniable que son programme comprenait un système d'organisation absolument complet, à son avis; mais il négligeait trop la recherche des procédés de réalisation de cet idéal.

(1) Je cite fréquemment des passages textuellement, afin de donner au lecteur une idée de la perfection que ce Russe avait atteint dans le maniement de la langue française; mais surtout pour lui permettre de se rendre compte de la terminologie souvent fort abstraite et encore tout imprégnée de l'influence hégélienne.

Ou bien l'homme est intelligent, juste et libre, — et alors Dieu n'existe pas.

Un Dieu omnipotent implique nécessairement pour l'humanité un esclavage. Or, l'esclavage intellectuel, de quelque nature qu'il soit, aura toujours pour conséquence l'esclavage politique et social. Toujours les prêtres ont été unis aux tyrans. Mais les influences religieuses ont sur les hommes une action plus profonde et plus néfaste encore. Elles démoralisent et corrompent les peuples, tuant en eux la raison, l'énergie du travail, la justice, l'humanité. Toutes les religions, et surtout la religion chrétienne, reposant essentiellement sur le sacrifice, se basent sur le sang.

On a soutenu aussi que l'antiquité et l'universalité de la croyance en Dieu sont les preuves irrécusables de l'existence d'une divinité. Mais rien n'est aussi antique, aussi universel que l'absurde, et l'antiquité d'une idée, loin de prouver quelque chose en sa faveur, doit au contraire nous la rendre suspecte. L'universalité d'une erreur ne prouve que l'identité de la nature humaine dans tous les temps et sous tous les climats.

La religion, pour Bakounine, est une phase du développement de la civilisation, phase qui fut nécessaire même, mais qui a perdu aujourd'hui toute utilité et toute raison d'être. L'essence réelle de toute religion, c'est le sentiment d'absolue dépendance de l'individu passager vis-à-vis de l'éternelle et omnipotente nature. Chez les animaux, nous retrouvons ce sentiment dans les signes de crainte qu'ils manifestent à l'approche des grands phénomènes physiques. Chez l'homme, on peut aisément suivre son évolution : la première manifestation est la religion de la peur qui provoque chez les primitifs le *Fétichisme*, l'adoration du Dieu-chose. Puis certains hommes acquérant, naturellement ou par artifice, un pouvoir extraordinaire sur des objets matériels, ils deviennent aussi pour les autres des sortes de divinités : c'est le culte du *sorcier* ou du Dieu-homme.

L'imagination et la raison commençant à éclairer le cerveau du primitif, celui-ci cherche la divinité plus loin de lui, mais toujours dans des êtres réellement existants : le *culte des Astres* naît. Enfin, par un nouvel effort de sa faculté abstractive, l'homme commence à rechercher les causes de l'ensemble des phénomènes,

se demande le pourquoi du Monde qui l'entoure; d'autre part, grâce à ce même pouvoir de pensée pure, qui se développe de plus en plus en lui, il en arrive à se poser lui-même comme objet de sa réflexion, et à distinguer dans cet objet son être matériel et vivant de son être pensant, son extérieur de son intérieur, son corps de son âme.

Une fois cette différenciation acquise, fixée pour sa propre personne, il la transporte naturellemeut dans son Dieu, il commence à chercher l'âme invisible de cet apparent univers et c'est ainsi que naissent le *Panthéisme*, puis le *Monothéisme*, c'est-à-dire les religions dans la pleine acception de ce mot, supposant un Dieu spirituel, extra-mondial, invisible.

Quelle est donc la seule origine de toutes les divinités auxquelles l'homme a voué un culte? C'est la pensée de cet homme même, c'est sa faculté d'abstraction qui ne s'arrête devant aucune limite en tentant de se représenter l'unité de l'univers infini et ne trouve plus enfin pour déterminer et remplir cette unité qu'un mot, une abstraction, " l'Être indéterminé „, c'est-à-dire l'immobilité, le vide, le néant absolu, — Dieu.

" Dieu, c'est donc l'abstractum absolu, c'est le produit propre de la pensée humaine qui, comme puissance abstractive, ayant dépassé tous les êtres connus, tous les mondes existants et s'étant délivrée par là même de tout contenu réel, arrivée à n'être plus rien que le néant absolu, se pose devant elle-même, sans se reconnaître pourtant dans cette sublime nudité, — comme l'*Être unique et suprême* (1). „

N'ayant pu rencontrer le Dieu qu'il cherchait dans l'univers matériel, en dehors de lui-même, l'homme a dû le trouver en lui-même. Mais dès qu'il l'eut ainsi conçu et posé, l'homme, oubliant ou plus probablement ignorant sa propre action intellectuelle, qui seule avait créé cet Être, ne se reconnaissant plus du tout dans sa création propre, — *l'abstractum universel*, — se mit à l'adorer, à l'honorer des cultes les plus variés.

Les rôles aussitôt changèrent : le dieu *créé* de toutes pièces par le cerveau humain devint le créateur présumé, et le véritable

(1) BAKOUNINE : *Œuvres : op. cit.*, p. 121, de la 2 édition.

créateur, l'homme, prit sa place parmi toutes les autres créatures misérables, en se réservant à peine une place privilégiée.

" D'ailleurs, ajoute ironiquement Bakounine, ceux qui admettent l'existence d'une divinité créatrice, ne se doutent pas du beau compliment qu'ils lui font en la représentant comme la créatrice *de ce monde*. Comment ! un Dieu toute puissance, toute intelligence, toute bonté n'aurait pu aboutir qu'à créer un monde pareil, une horreur!... "

Donc, l'existence de Dieu est absurde, irrationnelle. Bien plus, l'existence d'un Dieu personnel et l'immortalité de l'âme (un autre pôle de la même absurdité absolue) sont la négation de toute morale. Les théologiens eux-mêmes soutiennent que du moment que l'on admet l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu, il faut admettre aussi qu'il ne peut y avoir qu'une seule morale, c'est la loi divine révélée, la *morale religieuse*, c'est-à-dire le rapport de l'âme immortelle avec Dieu, par la grâce de Dieu.

Or, la morale divine est la négation absolue de la morale humaine. Elle a trouvé sa parfaite expression dans cette maxime chrétienne : Tu aimeras Dieu plus que toi-même et tu aimeras ton prochain autant que toi-même, ce qui implique le sacrifice de soi-même et du prochain à Dieu. Passe pour le sacrifice de soi-même — encore peut-il être taxé de folie — mais le sacrifice du prochain est, au point de vue humain, absolument immoral. Pour complaire à Dieu et pour sauver mon âme, je dois sacrifier mon prochain. C'est de l'égoïsme absolu.

Que signifient réellement ces mots : aimer les hommes et leur faire le bien, pour l'amour de Dieu ? C'est synonyme de les traiter comme Dieu veut qu'ils soient traités. Et quelle sera la volonté de la divinité omnipotente sur le sort de ses créatures? Dieu, par sa nature, est forcé de les traiter comme des *esclaves*. Etant lui-même le maître absolu, il est forcé de les considérer comme des esclaves absolus; les considérant comme tels, il ne peut faire autre chose que les traiter comme tels aussi, à moins d'abdiquer, de s'annihiler, de disparaître, ce que l'on ne peut demander de sa toute puissance. Donc, l'amour des hommes selon Dieu, c'est l'amour de leur esclavage.

Mais la religion toute absurde, toute immorale qu'elle est, a

été et demeure un mal nécessaire ou du moins irrémédiable. Elle fut, et reste encore pour l'immense majorité de l'humanité ignorante, une erreur inévitable, comme le sont certaines fautes, certaines défaillances que l'on rencontre dans le développement de toute humaine faculté.

Par la religion, l'homme-animal, sortant de la bestialité, fait un premier pas vers l'humanité; mais tant qu'il restera religieux, il n'atteindra jamais son but, parce que toute la religion le condamne à l'absurde, et faussant la direction de ses pas, lui fait chercher le divin, qui n'est qu'une fiction, au lieu de l'humain. Par la religion, les peuples, à peine délivrés de l'esclavage naturel dans lequel restent plongées toutes les autres espèces d'animaux, retombent aussitôt dans l'esclavage des hommes forts et des castes privilégiées par la divine élection.

Et quelle est l'arme qui, selon Bakounine, doit nous délivrer du monstre de la religion? C'est la *science rationnelle*, où rien de ce qui n'a été réellement analysé et confirmé par l'expérience ou par la plus sévère critique ne peut être accepté; c'est, en un mot, la Philosophie positive, telle que l'avait conçue Auguste Comte.

Dans le catéchisme révolutionnaire, que j'ai cité déjà, Bakounine expose ce qu'il veut substituer à la religion, à la morale et à l'esclavage qu'elle crée : " Remplaçant le culte de Dieu par le respect et l'amour de l'humanité, nous affirmons :

la raison humaine, comme critérium de la vérité;

la conscience humaine, comme base de la justice;

la liberté individuelle et collective, comme unique créateur de l'ordre dans l'humanité. "

Et il précise ces notions dans les termes suivants : La liberté, c'est le droit absolu de tout homme ou femme majeur de ne point chercher d'autre sanction à leurs actes que leur propre conscience et leur propre raison, de ne les déterminer que par leur volonté propre et de n'en être par conséquent responsables que vis-à-vis d'eux-mêmes d'abord, ensuite vis-à-vis de la société dont ils font partie, mais en tant seulement qu'ils consentent librement à en faire partie. Il n'est po
liberté d'un homme soit limitée par celle de tous les autres.

L'homme n'est réellement libre que pour autant que sa liberté, librement reconnue et représentée comme par un miroir par la conscience libre de tous les autres, trouve la confirmation de son extension à l'infini dans leur liberté. L'homme n'est vraiment libre que parmi des hommes également libres, et comme il n'est libre qu'à titre humain, l'esclavage d'un seul homme sur la terre étant une offense contre le principe même de l'humanité, est une négation de la liberté de tous.

La *liberté* de chacun n'est donc réalisable que dans l'*égalité* de tous. La réalisation de la liberté dans l'égalité du droit et du fait est la *justice*. Il n'existe qu'un seul dogme, qu'une seule loi, qu'une seule base morale pour les hommes, c'est la *liberté*. Respecter la liberté de son prochain, c'est le *devoir*, l'aimer l'aider, le servir, c'est la *vertu*.

Bakounine a surtout confiance en l'amour : " L'amour humain, cette immense solidarité naturelle reliant tous les individus, tous les peuples, et rendant le bonheur et la liberté de chacun dépendant de la liberté et du bonheur de tous les autres, doit, malgré toutes les différences de couleurs et de races, les unir tôt ou tard dans une commune fraternité! "

—

Dans sa critique du *Capital*, de l'organisation sociale actuelle, Bakounine témoigne assez peu d'originalité. Les griefs qu'il expose contre notre société avaient été déjà élevés contre elle par les socialistes antérieurs ou contemporains. Aujourd'hui encore, c'est la même théorie que l'on retrouve dans les traités scientifiques du socialisme comme dans ses brochures de propagande.

" Citoyens et esclaves, — tel a été l'antagonisme dans le monde antique, comme dans les États à esclaves du Nouveau-Monde. — Citoyens et esclaves, c'est-à-dire travailleurs forcés, esclaves, non de droit, mais de fait, tel est l'antagonisme du monde moderne. Et comme les Etats antiques ont peri par l'esclavage, de même les États modernes périront par le proletariat. C'est en vain que l'on s'efforcerait de se consoler par l'idee que c'est un antagonisme plutôt fictif que réel, ou qu'il est

impossible d'établir une ligne de démarcation entre les classes possédantes et les classes dépossédées, ces deux classes se confondant l'une avec l'autre par une quantité de nuances intermédiaires et insaisissables; la différence est néanmoins très marquée. C'est en vain aussi que l'on se dirait avec les économistes que l'amélioration de la situation économique des classes ouvrières dépend du progrès général de l'industrie et du commerce dans chaque pays et de leur complète émancipation de la tutelle et de la protection des Etats. Tant que le travail continuera d'être le serf de la propriété et du capital, la liberté de l'industrie et du commerce (qui est pourtant une grande chose), cette liberté, dis-je, en enrichissant une minime portion de la bourgeoisie au détriment de l'immense majorité des populations, ne produira qu'un seul bien : celui d'énerver et de démoraliser plus complètement le petit nombre des privilégiés, d'augmenter la misère, les griefs et la juste indignation des masses ouvrières et par là même de rapprocher l'heure de la destruction des États (1). »

Toute la première partie de ce passage reproduit des idées qui datent surtout du saint-simonisme et qui ont été reprises par Marx et par beaucoup d'autres, comme par Bakounine (esclavage — servage — prolétariat). La seconde partie est un énoncé, assez peu précis d'ailleurs, d'une des principales théories conçues par Marx (le régime capitaliste impliquant l'existence du prolétariat qui doit le détruire et augmentant sans cesse, avec la force du prolétariat, ses tendances révolutionnaires).

Bakounine recherche comment le socialisme est né et il en donne une histoire sommaire assez exacte. Il fait ressortir avec impartialité l'influence bienfaisante qu'a exercée la religion jusqu'à la Révolution, en comblant de ses nuages l'abîme séculaire qui sépare le petit nombre des privilégiés et le grand, l'immense nombre des déshérités. Mais la grande Révolution est venue dissiper peu à peu ces nuages, l'abîme est apparu béant et les masses populaires, les yeux dessillés, ont commencé à le

(1) BAKOUNINE : *Œuvres : op. cit.*, p. 22 et passim.

reconnaître et à en demander la raison. Et c'est ainsi que s'est dressée la question sociale (1).

Quelle en sera la solution? Bakounine résume en quelques mots toute la lutte des classes et l'issue qu'il entrevoit : " Les hommes, animaux carnivores par excellence, ont commencé leur histoire par l'anthropophagie. Ils tendent aujourd'hui à l'association universelle, a la production et à la jouissance collectives. Mais entre ces deux termes, quelle tragédie sanglante et horrible! Et nous n'en avons pas encore fini avec cette tragédie. Après l'anthropophagie est venu l'esclavage, après l'esclavage le servage, après le servage le salariat, auquel doit succéder d'abord le jour terrible de la justice, et plus tard, beaucoup plus tard, l'ère de la fraternité. "

C'est là de l'utopie pure. Bakounine le reconnaît; aussi a-t-il tout un système de réformes immédiates qui doivent favoriser la réalisation future de ce beau rêve.

L'égalité et la justice réclament une organisation de la société telle que tout individu humain naissant y trouve, en tant que cela dépendra, non de la nature, mais de la société, des moyens égaux pour le développement de son enfance et son adolescence, jusqu'à l'âge de la virilité (ou féminilité?!); pour son éducation et pour son instruction d'abord, et plus tard pour l'exercice des forces différentes que la nature aura mises en chacun pour le travail.

Pour réaliser cette égalité de point de départ, Bakounine exige avant tout la *suppression du droit de succession*. Il admet comme un principe absolu que chacun doit être fils de ses œuvres; le droit d'hériter passera à un fonds public d'éducation et d'instruction par l'État. Celui-ci devra donc pourvoir à l'entretien, l'instruction et l'éducation de tout enfant depuis sa naissance jusqu'à l'âge de la majorité ou de l'émancipation complète.

(1) A la Révolution, la question sociale, telle que l'entend Bakounine, n'est point encore réellement posée. Le peuple et la bourgeoisie, confondus dans l'opposition, luttent ensemble contre l'ancien regime. Mais la bourgeoisie seule réalise son idéal et, arrivée au pouvoir, elle voit la masse des travailleurs demeurer dans l'opposition. Le conflit, qui d'abord ne se manifeste que par une hostilité de sentiments, fait naître des théories critiquant la société bourgeoise et se matérialise enfin en des faits lors des fusillades de juin 1848. Les revendications sociales sont dès lors nettement établies.

Le *travail* est le seul producteur de la richesse. " Chacun est libre sans doute soit de mourir de faim, soit d'aller vivre dans les déserts ou dans les forêts, parmi les bêtes sauvages *(sic)* — ; mais quiconque veut vivre au milieu de la société doit gagner sa vie par son propre travail, ou bien risque d'être considéré comme un parasite, un exploiteur du bien, c'est-à-dire du travail d'autrui, comme un voleur. „

Le travail, musculaire ou nerveux, matériel ou intellectuel, est la base fondamentale de tout droit humain. La terre avec toutes ses richesses est la propriété de tout le monde ; mais ceux-là seuls la possèderont qui la cultiveront, la feront fructifier. Il en sera de même de tout instrument de production.

La *femme,* différente de l'homme, mais non inférieure, intelligente travailleuse et libre comme lui, est déclarée son égale dans tous les droits comme dans toutes les fonctions et devoirs politiques et sociaux.

La *famille* actuelle, établie tout artificiellement par la loi, est abolie et remplacée par une famille naturelle plus large et plus libre.

Le *mariage,* tout en restant monogamique, est soustrait aux formalités des législations actuelles et n'est plus réglé que par le penchant mutuel et la volonté des époux.

La femme, soustraite à l'entretien par le mari comme à la tutelle, pourvoit elle-même à ses besoins, sauf au moment de la maternité. Son état lui interdisant alors tout travail, l'État se charge de sa subsistance et des soins à lui donner. Quant aux enfants, nous avons vu qu'ils sont aussi entretenus par la collectivité. L'école remplacera l'Église et aura pour but la " création d'hommes libres „. — L'État enfin, ou plutôt la collectivité organisée comme nous allons le voir, devra des soins aux vieillards, aux invalides et aux malades.

—

Tels sont les principaux points du programme social de Bakounine. Il nous reste à voir son programme politique et tout d'abord sa *critique de l'État.* Je distinguerai encore ici deux subdivisions dans la diatribe qu'il adresse à notre organisation : 1° la

critique du patriotisme; 2° la critique de la notion d'État en elle-même.

Le *Patriotisme* est formé de quatre éléments distincts : l'un naturel ou physiologique; l'autre économique, un troisième politique et le dernier religieux ou fanatique. Le *patriotisme naturel*, c'est un attachement instinctif, machinal et entièrement dénué de critique pour des habitudes d'existence collectivement prises et héréditaires ou traditionnelles; c'est aussi une hostilité tout aussi instinctive et machinale contre toute autre manière de vivre. C'est l'amour des siens et du sien, la haine de tout ce qui porte un caractère étranger. Le patriotisme, c'est donc un égoïsme collectif, d'une part, et la guerre, de l'autre. Il constitue en nous une mauvaise habitude, étroite et funeste, puisqu'elle est la négation de l'égalité et de la solidarité humaine. Ce sentiment, dont le principal effet est de faire ressortir le caractère bestial qui se retrouve au fond de l'homme, est purement physiologique et essentiellement local.

Le *patriotisme économique, politique ou religieux* est basé principalement sur la lutte pour la vie. Mais les hommes, par leur humanité même, ne sont pas condamnés comme les animaux à s'entre-dévorer pour vivre. Les peuples luttent néanmoins; chacun s'ingénie à découvrir des modes de destruction plus rapides et plus sûrs et ceux qu'unissent actuellement des traites précaires ne maintiennent la paix que par de formidables armements. Pour que cette lutte tragique, cette rivalité néfaste entre nations cesse définitivement et ne vienne plus ensanglanter le monde, il faut que les hommes de tous pays comprennent la fausseté de l'idée de patriotisme et renoncent à ce fantôme, pour s'élever aux conceptions plus justes et plus morales de fédéralisme, de fraternité et d'amour.

Quant à l'*État*, c'est, nous dit Bakounine, " la négation la plus flagrante, la plus cynique et la plus complète de l'humanité „. Il a foi dans le triomphe futur de l'humanité sur la terre, mais l'avènement de ce règne de la paix et du bonheur est subordonné à la suppression des organismes gouvernementaux actuels.

La base même de l'existence politique des nations absorbées, dominées par l'idée de l'Etat, est aujourd'hui le *crime*. C'est là le

fondement de nos systèmes politiques, de même que le sacrifice, le sang, nous a apparu comme un principe essentiel de toute religion. L'absolue nécessité de la suppression, de la destruction des États s'impose donc, comme l'élimination de toute croyance supra-terrestre.

Quel que soit le point de vue auquel on se place au sujet de l'origine de l'État, il faut toujours reconnaître que pour lui le bien naît, non de la liberté, mais de la négation de la liberté. Les citoyens sont les esclaves de tout État moderne et cela offre le plus grand danger, car les hommes qui sont arrivés au suprême pouvoir sont démoralisés par deux sentiments inhérents à leur autorité : le mépris des classes populaires et l'exagération de leurs propres mérites.

L'État, avons-nous vu, est basé sur le crime; il repose aussi comme l'Église, dont il est le " frère cadet „, sur l'idée du sacrifice de la vie et du droit naturel. Tous deux partent du même principe : celui de la méchanceté naturelle des hommes, qui ne peut être vaincue, selon l'Église, que par la grâce divine et par la mort de l'homme naturel en Dieu; et selon l'État, que par la loi et par l'immolation de l'individu sur l'autel de l'Etat.

Le gouvernement, la direction de ces vastes machines à torturer les hommes, a toujours été le patrimoine d'une classe privilégiée quelconque : classe sacerdotale, classe nobiliaire, classe bourgeoise, classe bureaucratique enfin, tandis que la grande masse populaire en a toujours été la victime.

L'Etat, d'ailleurs, comme l'Eglise, fut un mal nécessaire historiquement; aussi nécessaire dans le passé que le sera tôt ou tard son extinction complète; aussi nécessaire que l'ont été la bestialité et les divagations théologiques des hommes. Il est né, dans tous les pays, du mariage de la violence, de la rapine, du pillage, — en un mot, de la guerre et de la conquête, — avec les dieux créés successivement par la fantaisie théologique des nations. Il a été dès son origine, et il reste encore à présent, la sanction divine de la force brutale et de l'iniquité triomphante.

Mais la *Liberté*, principe du bien, triomphera à son tour dans l'humanité qu'elle régénérera. Cette liberté s'établira sur terre par une évolution; son développement suivra une dialectique hégé-

lienne, traversera les trois moments reconnus par Hegel dans toute réalisation du rationnel : la thèse, l'antithèse, la synthèse, dont j'ai déjà eu l'occasion de déterminer les caractères essentiels (1). La *thèse* sera ici éminemment positive et sociale : c'est le plein développement et la pleine jouissance de toutes les facultés et puissances humaines pour chacun (2).

L'*antithèse* est négative. C'est le moment où l'individu opprimé, pressuré, se révolte contre toute autorité divine et humaine, collective et individuelle. C'est d'abord la révolte contre la tyrannie du fantôme suprême de la théologie, contre Dieu. Toute autorité temporelle ou humaine procède directement de l'autorité spirituelle et divine. Mais l'autorité, c'est la négation de la liberté, et la liberté des hommes ne sera complete que lorsqu'elle aura entièrement anéanti la fiction néfaste d'un maitre céleste. C'est ensuite la révolte de chacun contre la tyrannie des hommes. Et, ici, il faut établir une distinction bien précise entre l'autorité officielle, et par conséquent tyrannique de la Société organisée en État, et l'influence, l'action naturelle de la Société non officielle, mais seulement humaine, sur chacun de ses membres.

Successivement, l'individu supprimera ces deux oppressions. Mais sa révolte contre la Société sera bien autrement difficile que sa révolte contre l'Etat. Celui-ci est une institution historique, transitoire, une forme passagère de la Société, comme l'Église elle-même ; mais il n'a point le caractère fatal et immuable de la Societé, qui est antérieure à tous les développements de l'humanité, et qui, participant pleinement de la puissance des lois, de l'action et des manifestations naturelles, constitue la base même de toute existence humaine. Elle s'impose naturellement, et c'est à cause de cela même que son action sur l'individu est incomparablement plus puissante que celle de l'Etat. Celui-ci, c'est l'autorité, c'est la force, c'est l'ostentation et l'infatuation de la force, qui est toujours mauvaise. La Société, qui pourrait avoir une influence bienfaisante, a souvent au contraire une action néfaste

(1) *Cf.* ci-dessus, pp. 586-587.

(2) On pourrait comparer cette thèse à la conception de l'*État de nature*, de J.-J. Rousseau.

en maintenant l'individu dans des milieux funestes auxquels il s'assimile. Alors, pour l'humanisation même de l'individu, sa révolte contre la Société qui l'a vu naître devient indispensable[1]. Elle sera pénible, mais réussira enfin, et nous arrivons à la *synthèse*, troisième moment du développement de la liberté. Cette phase d'affirmation consistera dans l'établissement de la plus large liberté des individus et de l'humaine moralité.

Sur les ruines de l'Etat, comment Bakounine va-t-il édifier son système du *Fédéralisme?* Il distingue une famille internationale et des familles nationales. Son " Catéchisme révolutionnaire „ porte comme principes : l'exclusion absolue de tout principe d'autorité et de raison d'État ; le plus grand développement possible de toutes les libertés locales, collectives et individuelles. L'ordre dans la Société ne peut résulter que de la plus large efflorescence de ces libertés.

L'organisation politique et économique de la vie sociale doit partir, non plus comme aujourd'hui, de haut en bas et du centre à la circonférence, par principe d'unité et de centralisation forcée, mais de bas en haut et de la circonférence au centre, par principe d'association et de fédération libres.

Il est impossible d'établir un type abstrait d'organisme applicable à tous les pays indistinctement, mais on peut établir certaines conditions que tout État [2] futur devra réaliser. Ces conditions sont :

a) L'abolition de toute *religion* officielle et de toute Église privilégiée ou seulement protégée, payée et entretenue;

b) L'abolition de la *Monarchie;* l'établissement de la République ou la modification des États soi-disant républicains;

c) L'abolition des *classes*, des *rangs*, des *privilèges* et de toutes sortes de distinctions politiques ou sociales. Tous les êtres humains, hommes ou femmes, jouissent de droits absolument égaux. Le suffrage universel est établi avec les bases les plus larges;

---

[1] BAKOUNINE, *Dieu et l'État, passim.*

[2] Je dis *État,* mais Bakounine a naturellement soin d'éviter ce terme, bien que l'organisme qu'il préconise soit un véritable État, dans le sens que le langage courant donne à ce mot.

d) L'abolition, la " dissolution et la banqueroute morale, politique, judiciaire et financière „ de l'*État* " tutélaire, transcendant, centraliste, doublure et *alter ego* de l'Église „. De cette suppression résulteront, comme conséquences naturelles, l'abolition des Universités d'Etat, de la magistrature d'État, des codes criminels et civils en vigueur, la destruction de toutes banques et autres institutions de crédit de l'État, de toute administration centrale, de la bureaucratie, des armées permanentes et de la police d'État;

e) L'élection immédiate et directe de tous les fonctionnaires publics, judiciaires et civils, et de tous les représentants par le suffrage universel, de tous les individus, hommes et femmes, majeurs;

f) Enfin, la réorganisation intérieure de chaque pays, en prenant pour base la liberté absolue des individus, des associations productives et des communes. Ce dernier point seul est à proprement parler du Fédéralisme; c'est celui auquel Bakounine attache la plus grande importance, car il développe longuement les droits des individus et des associations d'après son principe de *liberté absolue.*

Mais je m'arrête ici dans l'exposé de ses idées, que j'ai tenté de grouper aussi méthodiquement que possible en rapprochant les multiples " *tracts* „, fragments divers, articles de journaux, brochures, lettres où elles se trouvent fort disséminées. Avant de les examiner à un point de vue critique, je crois qu'il serait intéressant de rechercher quels furent les rapports de Bakounine avec l'anarchisme contemporain, lui qu'on nomme tantôt le " père de l'anarchisme „, tantôt le " père du nihilisme „ (1).

(1) E. de Laveleye (*op. cit.*) l'appelle à la fois « apôtre de l'anarchisme absolu » et « père du nihilisme en Russie ». Il lui prête en outre une influence exagérée dans le socialisme en soutenant que ses idées « ont dominé la Commune de Paris » et aussi qu'elles forment « le fond des programmes qu'adoptent la plupart des associations socialistes en Italie, en Suisse, en Belgique, en Espagne et même en France ». Les programmes de ces associations sont peut-être fort similaires à celui de Bakounine; mais bien d'autres ont eu ces idées et les ont défendues avec lui et même avant. Aussi me paraît-il permis de douter que son influence ait été aussi considérable.

III

Le père reel de l'*anarchisme* moderne est bien plutôt Proudhon que Bakounine. Nous avons vu le programme de celui-ci. Voici en quelques mots le programme anarchique (1): toute autorité sous quelque forme que ce soit, politique, spirituelle, économique, doit être éliminée; les gouvernements actuellement existants sont renversés et des organismes sociaux et politiques se reconstituent naturellement; le contrat libre, perpétuellement dissoluble, se substitue à l'ancienne souveraineté et permet l'établissement d'associations indépendantes; le travail n'est plus soumis à des forces étrangères comme la propriété et le capital, mais l'homme vit et s'organise avec la plus grande latitude d'action; il produit selon ses facultés, consomme suivant ses besoins; tous les citoyens ne se soumettent plus à un gouvernement, mais s'unissent librement entre eux.

Ce programme, on le voit, est sensiblement celui de Bakounine, mais n'en est point sorti. Tous deux sont plutôt issus parallèlement de systèmes antérieurs, notamment de celui de Proudhon, dont j'ai signalé l'influence sur Bakounine. L'opposition de celui-ci à Karl Marx et à son " *autoritarisme* " favorise ses tendances antérieures a l'anarchie et c'est encore à propos de cet antagonisme qu'il joua un rôle dans l'anarchisme contemporain. J'ai eu l'occasion déjà de faire remarquer que c'était bien plus un homme d'action qu'un théoricien.

Ce caractère se trouve ici nettement établi. Si Bakounine ne fut pas, comme on l'a prétendu, le père des doctrines libertaires, il fut à coup sûr l'initiateur du *mouvement* libertaire actuel. En effet, ce mouvement eut précisément pour début la scission provoquée par Bakounine dans l'Internationale, le 29 septembre 1872 (2). Après sa séparation de Marx, le russe et ses amis organisèrent la *Fédération jurassienne,* qui rayonna bientôt sur la Suisse, le Nord de l'Italie, l'Est de la France et sur toute l'Espagne (3).

---

(1) D'après la *Grande Encyclopedie :* art. « Anarchie ».

(2) Voyez ci-dessus, p. 598.

(3) *Grande Encyclopédie :* art. « Anarchie ». — *Cf* aussi l'art. « Internationale ».

La Fédération fonda à Genève, sous la direction de Paul Brousse, un journal l'*Avant-Garde* et l'association comme son organe se montrèrent, en toute circonstance, nettement anarchistes.

Je ne poursuivrai point l'histoire de l'anarchie, qui se développe alors successivement dans les principaux pays de l'Europe. Je tenais seulement à marquer nettement la place de Bakounine dans ce vaste mouvement qui a amené a la fois l'éclosion de théories d'une haute portee morale et l'exécution d'horribles crimes.

En effet, quand il s'agit d'anarchistes, beaucoup de personnes se demandent avec raison, comme le faisait M. Loubet à propos de Kropotkine : " où finit le philosophe et où commence le dynamitard „. Et, à ce propos, on a fait à Bakounine le reproche d'être l'initiateur et le défenseur de la " propagande par le fait „. En effet, on trouve dans ses œuvres, surtout dans ses lettres et ses proclamations, des pensées sur l'importance du poignard et du poison dans la révolution...; sur la destruction universelle des formes de l'État; nous l'avons vu conseiller aux Communards de faire sauter Paris, s'il le fallait; il ne cache pas sa sympathie pour le brigand, qui est " le vrai héros, le vengeur populaire, l'ennemi irréconciliable de l'État, le véritable révolutionnaire en action, sans phrases, sans rhétorique puisée dans les livres. A défaut des principes qui lui manquent, il a au moins l'instinct „.

Toutefois, l'idéal révolutionnaire de Bakounine était, comme il l'expose lui-même, " l'insurrection organisee des communes „ et non les attentats individuels des Ravachol et des Henry, des Caserio et des Luccheni!

Pierre Lavroff (1), qui vient de mourir à Paris, universellement respecté et reconnu comme le chef des révolutionnaires russes, bannis ou réfugiés, a émis une opinion très nette à ce sujet : " Je sais, dit-il, que les partisans du terrorisme révolutionnaire en Russie, même les plus fanatiques, n'avaient rien de commun dans leur systeme d'action avec la " *propagande par le fait* „ telle que la pratiquent certains anarchistes francais. „

(1) Né à Melokhovo (gouvernement de Pskov), en 1823, décédé à Paris, le 6 février 1900.

Au sujet du nihilisme, je citerai encore l'autorité de Lavroff. Dans une interview de lui par Huret, du *Figaro* (1), nous trouvons des renseignements fort intéressants, précisément sur le nihilisme et l'influence bakounienne sur les révolutionnaires russes.

" Le mot *nihilisme*, dit Lavroff, s'applique à une époque déjà éloignée et ce mot n'est plus exact maintenant. A la fin du XVIIIe siècle, l'absolutisme russe trouve utile pour sa politique extérieure, non seulement de ne pas continuer à dresser toutes sortes d'obstacles au rapprochement de la société russe avec les formes de la civilisation européenne, mais de contribuer de toutes ses forces à ce rapprochement.

„ En supprimant toutes les formes traditionnelles qui contenaient dans la Russie du Moyen Age des éléments plus ou moins indépendants, il laissait le champ plus libre aux idées européennes de pénétrer dans notre pays. Tous les groupes progressifs, avides de cette civilisation nouvelle, se mirent du côté du gouvernement et le laissèrent écraser toute organisation oppositionnelle; mieux encore ils l'y aidèrent.

„ Mais l'absolutisme n'avait pas compté sur les idées révolutionnaires qui, avec les réformes progressistes, allaient peu à peu s'infiltrer en Russie, s'y implanter fortement, puis y attaquer de front le despotisme.

„ Sous Catherine II déjà, la grande révolte des paysans russes sur le Volga et la Révolution française poussèrent l'amie de Voltaire et de Diderot à la réaction et conduisirent en même temps les groupes progressifs russes à une opposition résolue. Depuis lors, il n'y eut jamais d'alliance entre ces groupes et l'absolutisme et l'influence intellectuelle et morale appartint dans la littérature russe aux auteurs de l'opposition plus ou moins franchement caractérisée.

„ Cette opposition se faisait jusqu'à 1842 au nom des formules habituelles du libéralisme européen. L'élément socialiste pénétrait avec les autres, mais son influence était fragmentaire et assez bornée. C'est alors qu'apparut le nihilisme primitif. Ce n'était rien

(1) J. HURET : *Enquête sur la question sociale*, 1 vol., Paris, Perrin, 1897. Cette enquête a paru d'abord dans le *Figaro*, où elle obtint un grand succès.

d'autre qu'une critique ardente et implacable de tous les éléments du libéralisme européen. Religion, famille, état, sciences, art, principes sociaux, liberté, égalité, fraternité, — rien n'était admis comme sacré et inattaquable. On a eu tort de dire que les nihilistes de cette époque niaient tous ces principes. Ils ne niaient rien, mais ils cherchaient au fond de ces formules le vrai, le réel. Ils ne voulaient pas se payer de mots. Il était tout naturel que la critique socialiste de la société actuelle fournit les meilleures armes à cette recherche de la vérité, qui se faisait au nom des sciences naturelles et de la philosophie de Hegel, au nom de la lutte contre l'asservissement du paysan et de la dignité personnelle, au nom de l'émancipation de la femme et de la dette à payer, par la classe civilisée et pensante, au peuple qui lui avait fourni par ses souffrances et par son travail toutes les ressources de la civilisation et de la pensée.

„ Au moment de la Commune et de la scission de l'Internationale, il n'y avait plus en Russie de nihilistes de l'ancien type. La vérité était trouvée : c'était la vérité socialiste. Tous les nihilistes étaient devenus socialistes. Il y eut scission entre les libéraux russes et les socialistes russes. A ce moment, les discussions dans l'Internationale se sont reflétées aussi parmi les révolutionnaires russes. Il y eut des marxistes; il y eut des *bakounistes*. Mais ces différends, qui soulevaient dans le monde des réfugiés russes des polémiques ardentes, qui y créaient deux littératures ennemies, avaient très peu de valeur en Russie. On y traduisait et on y lisait avec passion les œuvres de Marx et de Lassale, en même temps qu'on y distribuait les ouvrages des bakounistes. C'est que les bakounistes et les marxistes russes, en dehors des idées qui leur étaient communes sur le rôle de l'ouvrier, en dehors de l'apostolat socialiste qu'ils pratiquaient simultanément dans le peuple, avaient encore en Russie un ennemi principal : l'absolutisme impérial. Tous les socialistes étaient en même temps des révolutionnaires politiques; ils étaient obligés de conspirer ensemble et de s'entr'aider dans cette lutte de tous les instants. A un certain moment, il y eut une organisation révolutionnaire puissante qui centralisa toutes les forces socialistes dans le but d'une lutte énergique contre l'absolutisme; des socialistes qui n'accep-

taient pas dans tous les détails le programme du parti y adhérèrent. C'était la Narodnaïa Volia (1). Le bakounisme disparut alors en Russie. Je peux affirmer, conclut Lavroff, que depuis lors, l'anarchisme sous sa forme bakouniste n'exista plus parmi les socialistes russes. Tous reconnaissent Karl Marx comme maître dans le socialisme international. »

En résumé donc, Bakounine n'exerça aucune influence sur le nihilisme proprement dit. Il fut soumis, il est vrai, aux mêmes actions, mais celles-ci déterminèrent chez lui et chez les révolutionnaires, demeurés en Russie ou réfugiés dans l'Europe occidentale, des évolutions d'orientations toutes différentes. Tandis que l'ancien nihilisme devenait du socialisme pur, le caractère essentiellement révolutionnaire de Bakounine le portait plutôt à l'anarchie.

D'ailleurs, il ne faut pas oublier non plus que le nihilisme proprement dit n'est *ni un parti politique* tendant vers un but, ni une *doctrine* veritable. Tourgueneff, dans son roman *Pères et Enfants* (2), écrit en 1861, fait nettement ressortir ce caractère. Le héros de ce roman, Bazarof, nous montre clairement, dans divers passages, que nous devons entendre par nihilisme une *attitude de l'esprit critique,* bien plutôt qu'une théorie politique. L'ensemble de ses idées, tel qu'il résulte de plusieurs conversations, notamment avec M. Paul, constitue une sorte de moyen-terme entre un hégélianisme et un socialisme. M. Paul, vieux gentilhomme russe se piquant d'idées larges, defend les principes du libéralisme. Bazarof s'attaque violemment, à la grande indignation de son partenaire, à ces principes absolus et sacrés. Mais ailleurs, nous le voyons critiquer tout aussi bien les idées alors admises du hégélianisme, du romantisme et des théories conservatrices. De plus, il s'oppose au sentimentalisme qui guida la démocratie de 1848.

Le caractère fondamental, donné par Tourgueneff au type qu'il crée dans cette œuvre, est une tendance scientifique provoquée par l'étude des sciences naturelles, qui prenait alors un grand développement. Les résultats importants obtenus par les procédés

(1) Volonté du Peuple.

(2) TOURGUENEFF, *Pères et Enfants*, Paris, Charpentier, 1893 (nouvelle édition).

nouveaux de ces sciences amènent des tentatives de transporter en sociologie ces méthodes exactes.

Le pessimisme absolu, que l'on a tant reproché aux Nihilistes, est seulement indiqué, de-ci de-là, comme possible. L'empirisme et le matérialisme y sont affirmés, mais comme assez secondaires.

Tout le système consiste donc à soumettre à une critique positive toutes les idées comme toutes les institutions existantes. Que trouvons-nous en somme dans ce point de vue à rapprocher du programme de Bakounine? Simplement l'idée de destruction des organismes politico-sociaux existants, l'abolition des principes du libéralisme, du hégélianisme conservateur et de la philosophie abstraite. C'est là une base bien générale et qui peut servir de fondement à bien des doctrines diverses. Donc, si les rapports de Bakounine avec le mouvement anarchiste furent importants, ceux qui le rattachent au nihilisme sont presque nuls (1).

IV

Pour terminer, je voudrais tenter une appréciation générale de l'ensemble des idées du grand révolutionnaire; mais je crois que pour les bien juger, il ne serait pas inutile de chercher d'abord à dégager le *caractère* de celui qui les a émises.

Quelques passages des lettres de Bakounine lui-même ou de celles de ses amis me serviront à en esquisser les traits principaux. Au point de vue du physique, j'ai rappelé déjà un entrefilet de l'article de Benoît-Malon sur l'Internationale, où il montre le respect des enfants suisses pour le " géant slave, au bon et large sourire, avec son vaste chapeau mou, sa houppelande et ses grosses bottes russes... „. Mme Biélinski parle aussi de sa taille gigantesque; puis de son visage à l'expression énergique, de ses cheveux longs, épais et hérissés, qui lui donnaient l'aspect général d'un lion. Herzen nous dit aussi que sa figure est celle d'un titan à la tête de lion, avec un superbe hérissement de crinière. Mais tout ce que cette face léonine eut pu avoir de terrible est atténué à la fois par la douceur de la parole, par

(1) *Cf* aussi Bourdeau, *Le Socialisme allemand et le Nihilisme russe*, Paris, 1892.

l'expression sympathique, par le sourire, un " gros sourire gouailleur qui jetait comme une flamme sur sa large face

BAKOUNINE et un groupe d'Internationalistes en 1866 (*)

embroussaillée d'une barbe grise inculte et rare (1) ". " Son éloquence bon enfant et facile, que faisait ressortir une taille athlé-

(1) A RICHARD *Revue de Paris*, op. cit.

(*) Ce cliché, comme celui qui accompagne la première partie de cet article, est emprunté à l'*Humanité nouvelle* (t. XXXIII, p. 280).

Il m'a paru intéressant de rechercher les noms de ces « internationalistes » et les circonstances dans lesquelles cette photographie fut prise.

J'ai obtenu ces renseignements de M. Elisée Reclus et, sur sa recommandation, de M. Ch. Perron, le seul survivant des photographiés et du photographe.

De droite à gauche, ces personnes sont: 1° Wladimir Mroczkowsky, appelé d'ordinaire Mrouk par ses amis, et connu depuis, surtout comme photographe, sous le nom d'Ostroga. Mroczkowsky était un émigré polonais dont Bakounine avait fait la connaissance à Naples;

2 Fanelli, député au parlement italien, également ancien ami de Bakounine;

3° Bakounine, qui habitait alors Genève;

tique, une large figure rabelaisienne, bien épanouie, attirant la sympathie (1) „, lui donnait une influence extraordinaire sur son entourage. Il connaissait, d'ailleurs, cet ascendant, " ce pouvoir magique sur les tempéraments exaltés. Il prenait à la fois le cœur et l'esprit, se faisait ami affectionné et dévoué, comprenant toutes les faiblesses, mais voulant les connaître; il menait ainsi, sur le ton de la confidence la plus amicale et la plus confiante, et le groupement d'hommes par lui classés à leur insu, et les conspirations politiques. Avec de pareils moyens, rêver de prendre en mains la direction occulte de l'Internationale n'était pas de sa part une ambition injustifiée (2) „.

Comme traits principaux de caractère, on peut noter, comme qualités, d'abord une activité incroyable, puis une grande ardeur dans la discussion; comme défauts principaux, une violence

---

4° Charles Perron, la main sur le dossier de la chaise de Bakounine et un appuie-tête dans le dos. M. Perron était alors émailleur et est aujourd'hui cartographe-reliéviste, me dit M. Reclus;

Enfin 5 Monchal, français, ouvrier graveur à Genève.

C'est au cours de la réunion à Genève, où Fanelli était venu d'Italie et Mroczkowsky de Vevey, « d'un de ces fantaisistes comités secrets de l'Alliance », que Bakounine proposa de se faire photographier en groupe. On se rendit chez un photographe du nom de Chevalier, ami de M. Perron. Celui-ci faisait également partie du comité. En route, ils rencontrèrent Monchal, membre de l'Alliance, et se trouvèrent ainsi cinq sur la plaque en question.

En remerciant MM. Reclus et Perron de tous ces renseignements, je ne puis résister au désir de transcrire ici la fin de la lettre que ce dernier voulut bien m'écrire, quoiqu'il fût retenu au lit par une indisposition :

« Je n'ai pas connu d'homme du genre de Bakounine; sa puissance et sa grandeur étaient d'un autre ordre que chez ses collègues en génie.

» Il n'avait pas de vices, mais des défauts géants, à sa taille. Les biographes n'ont pas su les voir ou, s'ils les ont connus, ils les ont cachés soigneusement, bien que Bakounine ne puisse être expliqué sans eux.

» Je pense qu'il s'est agi pour ces amis de soustraire ainsi la mémoire de Bakounine aux coups de ses adversaires. Malheureusement, en présentant Bakounine en possession des vertus d'un honnête épicier, alors qu'il a toujours tenu en mépris les convenances bourgeoises et même la morale bourgeoise, en le mesurant à la même aune que tout le monde, en un mot, ils l'ont étonnamment défiguré et rapetissé.

» Et c'est ma foi grand dommage, car son portrait vrai serait un bien original et bien beau document humain. »

(1) A. Richard. *R vue de Paris,* op. cit.

(2) Benoît-Malon, *op. cit.*, p. 751.

parfois trop grande, un manque de connaissances théoriques et pratiques sérieuses, et enfin une trop grande confiance dans les hommes et dans les choses.

L'*activité*, j'ai eu l'occasion de le constater à plusieurs reprises, est sa caractéristique essentielle. Lui-même reconnaît dans une lettre qu'il regarde la tranquilité, qu'on prône tant, comme le plus grand malheur qui puisse arriver à un homme. " Il a beaucoup péché „, écrit d'autre part Biélinski, " mais il porte en lui une force qui efface tous ses défauts personnels,—c'est le principe de l'éternel mouvement, qui gît au fond de son âme „. — Herzen dit aussi : " Avec des bottes de sept lieues, il marchait à travers les monts et la mer, à travers les années et les générations. „ — Enfin, Bakounine lui-même donne ce conseil : " Le temps est une force qu'il ne nous est pas permis de dissiper inutilement. C'est pourquoi après avoir bien réfléchi et pesé une affaire, il faut se mettre à l'œuvre immédiatement et sans perdre un instant. „ Toujours il a suivi fidèlement cette ligne de conduite; jamais nous ne le voyons reculer devant une entreprise commencée et combien furent nombreuses les révolutions auxquelles il prit part, les associations dont il régla l'organisation! Le Dr Nettlau, en recherchant des documents pour sa vaste biographie, a dû faire un véritable tour d'Europe pour visiter les nombreux endroits où l'action du révolutionnaire s'était fait sentir.

De son activité même dérive sans doute le second caractère que j'ai signalé chez Bakounine : son *ardeur à la discussion*. Je ne citerai à ce sujet qu'un seul trait qui rappelle la légende de Socrate passant la nuit à discuter. C'est une anecdote qui nous est narrée par Herzen : " Un soir (1), Karl Vogt, qui demeurait aussi dans la rue de Bourgogne et rendait souvent visite à Reichel et à Bakounine (2), parut ennuyé d'écouter les discussions éternelles sur la phénoménologie et s'en alla chez lui. Le lendemain matin, il revint pour chercher Reichel, avec lequel il devait aller au Jardin des Plantes. Etonné d'entendre à cette heure matinale une conversation animée dans la chambre de Bakounine, il

(1) En 1847, à Paris.
(2) Ils demeuraient ensemble et recevaient souvent Proudhon.

ouvre la porte et que voit-il? Proudon et Bakounine, assis à la même place où il les avait laissés la veille, devant le feu éteint de la cheminée, terminant par quelques phrases brèves les débats qu'ils avaient entamés le soir. „

Au sujet de la *violence* de Bakounine, c'est encore à Herzen que j'emprunte le passage suivant, où il gronde " cette avalanche de Bakounine „, en lui disant : " Parce que tu es d'une puissante stature, tu jures et tu fais du tapage et voilà pourquoi personne n'ose te dire franchement que celui qui ne peut se garder de livrer son secret par un geste, un imperceptible hochement de tête est un mauvais conspirateur. „

Ogareff, d'autre part, lui écrit : " Ta trop grande confiance en tout le monde, résultant surtout de ta bonté et ton insouciance d'enfant, te donne une éternelle inquiétude d'âme qui cause des entraves dans toutes tes affaires. „

Herzen enfin définit Bakounine : " Un vieux bébé toujours prêt à mordre à l'hameçon du premier mouchard venu. „

V

Il est évident que ce caractère, remuant à l'excès, violent parfois et crédule à d'autres moments, convient fort peu à un théoricien. Aussi notre " révolutionnaire émérite, conspirateur expérimenté „, n'a-t-il composé son programme, son " Catéchisme révolutionnaire „ que de desiderata énoncés en formules abstraites, sans rechercher par l'étude des lois psychologiques et sociales, s'il était possible de réaliser l'idéal qu'il définissait et sans établir que les moyens proposés par lui devaient pratiquement, dans la réalité concrète des sociétés actuelles, conclure à cette réalisation. Ce caractère de sa doctrine, qu'il n'a entrepris de justifier ni au point de vue scientifique, ni au point de vue pratique, la réduit à n'être que l'expression d'aspirations sentimentales. Pour en comprendre exactement la nature, il faut en rechercher l'origine (1).

(1) L'historique et la critique de l'anarchie qui vont suivre furent exposés par M. Berthelot, à la suite de la conférence que je fis l'an dernier sur Bakounine, au Séminaire de Philosophie.

Le programme anarchiste de Bakounine se constitue à l'époque où les deux éléments essentiels du libéralisme bourgeois entrent en conflit. Le libéralisme de la première moitié du siècle était une doctrine destinée à donner satisfaction à l'ensemble des aspirations soit égoïstes, soit sentimentales et désintéressées de la bourgeoisie. Les libéraux concevaient d'une part un idéal de liberté absolue, intégralement réalisable et vers lequel il fallait tendre. C'était l'*élément utopique* de la doctrine. Celle-ci, d'autre part, était basée sur l'*intérêt de classe*. Ces tendances, l'une désintéressée, l'autre utilitaire, s'opposent après 1848. L'anarchisme, alors, reprend les parties utopiques du libéralisme et développe les conséquences extrêmes de l'utopie libérale.

Le programme anarchiste ne diffère du programme libéral, pour les questions religieuses et politiques, qu'en donnant au principe commun de *liberté* une extension absolue. Au point de vue économique, au contraire, il y a opposition entre les deux théories. Les libéraux voulaient réduire le rôle de l'État à la police, c'est-à-dire à la protection de la propriété individuelle. Cette propriété individuelle, d'autre part, constituait le privilège d'une minorité. L'anarchisme, en visant à supprimer complètement l'État, qu'il considère comme un agent d'oppression, admet aussi la nécessité d'un communisme absolu. C'est là, du moins, la théorie de Bakounine et de la plupart des anarchistes. Ce qui rendra ce communisme possible, ce sera l'existence de l'*amour universel*.

L'anarchie reposera donc à la fois sur la *Liberté absolue* et sur l'*Amour universel*, deux principes utopiques considérés comme humainement réalisables. L'importance relative de ces deux idées varie avec les divers systèmes anarchistes, bien qu'on les y retrouve l'une et l'autre. Bakounine insiste surtout sur l'idée de Liberté, au lieu que Tolstoï (1), par exemple, insiste davantage

(1) Cf. Aussi WAGNER : *Anneau du Nibelung; IIIe journée; le Crépuscule des Dieux;* — Brünnhilde : « Ni la richesse, ni l'or, ni la grandeur des Dieux; ni maison, ni domaine, ni pompe du rang suprême; ni les liens fallacieux de tristes conventions, ni la rigoureuse loi d'une hypocrite morale : — dans la douleur comme dans la joie, seul nous rend bienheureux — l'Amour! » GES. SCHR., VI, 254. — Trad. de la *Tétralogie*, par Louis-Pilate de Brinn-Gaubast et Edmond Barthélemy. Paris, Dentu, 1894, p. 623.

sur l'idée d'amour et condamne par suite la révolution violente, contraire à l'amour, à laquelle il veut substituer une propagande morale.

Mais l'analyse des idées de Liberté absolue et d'Amour universel suffit à montrer qu'on ne saurait, sans équivoque et sans contradiction, y chercher le principe de l'organisation sociale. La liberté absolue d'un individu, en effet, implique pour lui la possibilité de diminuer ou de supprimer la liberté d'autrui ; la liberté absolue d'une association implique pour elle la possibilité de diminuer ou de supprimer la liberté des autres associations. Cette contradiction fondamentale, nous la voyons sans cesse se faire jour chez Bakounine. Il affirme dans une même page du *Catéchisme révolutionnaire* que la liberté absolue est réalisable dans des institutions positives, et qu'elle est un idéal irréalisable dont il faut chercher seulement à se rapprocher le plus possible. Il déclare tour à tour que la liberté d'enseignement doit être illimitée et qu'il faut la retirer aux Églises. Après avoir condamné les États actuels, il construit une théorie fédéraliste, qui n'est autre chose qu'un système représentatif et parlementaire, sans dire comment il évitera les défauts des Parlements actuels. Il intitule l'exposé de son programme " catéchisme „ et menace de peines sévères ceux qui n'admettront pas ses théories révolutionnaires. L'idée même de Révolution implique l'emploi de la force matérielle, de la contrainte. Pour opérer la Révolution, il tente de fonder une société secrète, à la tête de laquelle il faut, dit-il, " une forte direction „. Il écrit d'abord : " La liberté ne peut et ne doit se défendre que par la liberté, et c'est un contresens dangereux que de vouloir y porter atteinte sous le prétexte spécieux de la protéger. „ Puis : " La société ne doit pas rester complètement désarmée contre les individus parasites, malfaisants et nuisibles. Le travail devant être la base de tous les droits politiques, la société, comme province ou nation, chacune dans sa circonscription respective, pourra en priver tous les individus majeurs qui, n'étant ni invalides, ni malades, ni vieillards, vivront aux frais de la charité publique et privée. „ Il écrit encore : " Toutes les personnes qui auront perdu leurs droits politiques seront également privées de celui d'élever et de garder leurs enfants. En

cas d'infidélité à un engagement librement contracté ou bien en cas d'attaque ouverte ou prouvée contre la propriété, contre la personne et surtout contre la liberté d'un citoyen, soit indigène, soit étranger, la société infligera au délinquant indigène ou étranger les peines déterminées par ses lois... Tout individu condamné par les lois d'une société quelconque, commune, province ou nation, conservera le droit de ne point se soumettre à la peine qui lui a été imposée, en déclarant qu'il ne veut plus faire partie de cette société. Mais dans ce cas, celle-ci aura à son tour le droit de l'expulser de son sein et de le déclarer en dehors de sa garantie et de sa protection. Retombé ainsi sous la loi naturelle..., au moins sur le terrain occupé par cette société, le réfractaire pourra être pillé, maltraité, même tué, sans que celle-ci s'en inquiète. » Bakounine admet donc l'existence de tribunaux pour appliquer des peines déterminées par la loi. Quand il parle ainsi de protéger la propriété individuelle par des lois et des tribunaux, il abandonne implicitement ses principes communistes. Toutes les fois qu'il passe dans son programme de l'énoncé des principes abstraits à celui de leurs applications positives, il est conduit à des affirmations qui sont compatibles avec l'idée d'un État démocratique, laïque et anticlérical, collectiviste, comportant des assemblées représentatives et des institutions judiciaires, mais qui sont en contradiction avec la notion d'un communisme universel et avec la liberté absolue des individus et des associations.

On n'est pas conduit à de moindres contradictions quand on cherche à fonder toute la vie sociale sur l'Amour universel. Lorsqu'un individu, par amour, sacrifie son égoïsme à un autre, on ne saurait concevoir que cet autre lui sacrifie également, et dans le même moment, son égoïsme par l'effet de l'amour. Outre cette difficulté logique, la psychologie et la physiologie suffiraient à nous montrer qu'il y a chez les hommes, à côté des sentiments d'amour et même des sentiments moraux et des tendances morales en général, un égoïsme naturel irréductible, qui empêcherait toujours, à lui seul, la réalisation d'une société basée sur l'amour.

Les difficultés que présentent les théories basées sur l'amour et sur la liberté, l'idée de *justice* permettrait de les éviter. D'une part, en effet, elle implique la limitation réciproque des droits des

individus les uns par les autres. D'autre part, la pénétration de la justice dans les rapports sociaux ne se confond pas avec le triomphe complet du sentiment de la justice sur l'égoïsme dans les âmes individuelles; on peut concevoir que le progrès de la justice sociale apparaisse à la plupart des individus comme conforme à leurs intérêts. Le progrès de la justice, d'ailleurs, aurait pour effet un accroissement de la liberté réelle des individus; et en diminuant les causes de haine, il ferait disparaître un certain nombre des obstacles qui s'opposent au développement des sentiments moraux et de l'amour. Une théorie sociale de ce genre pourrait ainsi conserver aux idées de liberté et d'amour une valeur relative et subordonnée, tout en cessant de les considérer comme des principes absolus.

L'analyse de l'idée de justice et l'étude concrète des sociétés montreraient, en outre, que la justice sociale doit prendre surtout la forme de la *justice économique.*

Bakounine, non seulement reconnaît l'importance fondamentale du problème économique, mais il dit accepter le principe marxiste d'après lequel toute l'évolution sociale, morale, politique, juridique, dépend de l'évolution économique; s'il avait clairement aperçu les suites de cette proposition, tout l'ensemble de ses idées se serait trouvé transformé par là; et pourtant, il ne s'est jamais occupé de réunir et de comparer les faits économiques, d'analyser avec précision les rapports de production et de répartition. Autant il développe sa pensée quand il s'agit d'énoncer des principes moraux ou des théories politiques, autant il demeure bref et vague quand il aborde les questions économiques, c'est là chez lui-même une inconséquence de plus. En donnant au problème moral de la justice une forme économique, sans même accepter pour cela le principe marxiste du matérialisme historique, on se trouve conduit à renverser l'ordre d'importance des questions : de même que les idees de liberté et d'amour paraissent devoir être subordonnées à l'idée de justice, de même les énoncés moraux abstraits et les systèmes politiques paraîtront d'une importance secondaire à côté de l'analyse des rapports économiques; le role du sentiment qui pose des impératifs diminuera pour laisser augmenter celui de l'intelligence qui determine des

relations fixes de dépendance, de succession ou de coexistence.

Enfin, au lieu de nous amener à des formules universellement valables et immédiatement réalisables, la connaissance scientifique des réalités sociales, en nous faisant connaître l'état politique, intellectuel, religieux, économique des divers pays, nous enseignera les différences plus ou moins profondes qui les séparent aujourd'hui, suivant les stades de l'évolution auxquels ils sont respectivement parvenus, et elle nous amènera à considérer la transformation totale et simultanée des sociétés humaines par une révolution internationale comme aussi chimérique que leur régénération par le phalanstère de Fourier : Bakounine, d'ailleurs, tout en prêchant la révolution internationale et tout en formulant en « catéchisme » un programme uniforme et détaillé de réorganisation, déclare lui-même que la diversité des conditions locales implique une organisation autonome et spontanée des rapports sociaux dans les diverses régions; et il est impossible de ne pas voir là une dernière contradiction.

La réflexion rationnelle et la science forcent donc, semble-t-il, à rejeter, avec le romantisme sentimental de Bakounine, les idées de liberté absolue et d'amour universel auxquelles celui-ci s'est trouvé conduit.

Quoi qu'il en soit de ces remarques, qu'on ne saurait justifier pleinement qu'en les développant plus complètement, il faut toujours songer, pour apprécier l'ensemble de la personnalité de Bakounine, que si dans sa jeunesse, il s'intéressa au mouvement philosophique hégélien, il ne fut jamais dans la suite un théoricien comme Marx, par exemple, accumulant méthodiquement les faits et analysant soigneusement les idées; mais qu'il fut avant tout un *grand agitateur*, si ardemment convaincu, si confiant dans la Révolution, qu'il ne renonça point à défendre le programme qu'il s'était bâti sous diverses influences, à propager les idées libertaires, même après qu'elles eurent amassé sur sa tête le poids de trois condamnations à mort.

BIBLIOGRAPHIE

Recherches anatomiques et physiologiques sur le « Tradescantia virginica », par A. GRAVIS, professeur à l'Université de Liége. Hayez, 1898. (*Mém. in-4°, Acad. Roy. Belg.*, t. LVII.)

Sous ce titre très modeste, *Recherches anatomiques et physiologiques sur le « Tradescantia virginica »*, M. Gravis a publié, dans les Mémoires de l'Académie royale, un ouvrage considérable qui fixe d'une façon définitive nos connaissances sur un type monocotylédoné très important. On sait quelle extrême complication présente la structure des Monocotylédonées. Elle est, chez la plupart, si difficile à saisir, qu'on commence seulement à entrevoir les règles qui la gouvernent pour un très petit nombre d'entre elles. On sait, comme Mohl nous l'avait appris, qu'elles ont beaucoup de faisceaux dans leurs tiges, mais on dit toujours que ces cordons conducteurs y sont distribués sans ordre, parce qu'on n'est pas encore parvenu à démêler leur spécialisation. —Contrairement aux autres Monocotylédonées, les *Tradescantia* possèdent une structure relativement simple dont la compréhension est accessible en l'état de nos connaissances. L'ouvrage de M. Gravis nous apprend à la lire d'une façon précise et complète. Falkenberg, Guillaud, puis A. de Bary, avaient déjà remarqué cette structure plus simple de la tige des *Tradescantia*. Ils en avaient fait un type à part qu'ils opposaient à la tige des Palmiers. A. de Bary a rendu cette tige classique par la description qu'il en a donnée dans son Anatomie comparée. Son schéma du *Tradescantia albiflora* (reconnu depuis comme étant le *Tradescantia fluminensis Vell.*) a été popularisé dans les cours de Botanique par les modèles qu'en a faits Heinrich Gasser de Graz.

Le nouveau travail de M. Gravis est une monographie anatomique. On connaît la méthode rigoureuse qui caractérise les recherches anatomiques du savant professeur de Liége. M. Gravis étudie la plante dans toute son étendue, à tous les âges, à travers toutes ses variations. Il peut ainsi dégager la structure moyenne aux différents niveaux de l'espèce choisie. Il lui est possible d'en décrire l'histogenèse, c'est-à-dire la différenciation des tissus, ainsi que le développement des divers organes. Les faits énoncés sont accompagnés de toutes les figures qui permettent le contrôle immédiat de ses observations. Ce sont les éminentes qualites que M. Gravis a révélées naguère dans son travail sur l'*Urtica dioica*. Nous les retrou-

vons ici, accrues de toute l'expérience acquise depuis cette époque déjà éloignée. M. Gravis s'est classé par ses travaux dans cette
lange d'observateurs privilégiés pour lesquels les faits qu'ils ont observés sont fixés d'une façon si exacte, qu'ils sont définitivement acquis à la Science. Par là même les espèces qu'ils étudient deviennent bientôt les termes de comparaison des recherches ultérieures.

Entre l'Ortie et le Tradescantia, nous relevons une différence profonde dans le mode de présentation des résultats. Lorsqu'il exposait ses études sur l'Ortie, M. Gravis était au début de sa carrière. Il avait à marquer sa place comme observateur ; ses descriptions sont alors la reproduction aussi fidèle que possible d'une certaine coupe prise dans un individu déterminé, à un niveau connu. On sent qu'il peut exhiber à l'instant même la coupe dont il parle et dont il a donné la figure. Si j'osais, je dirais que c'est presque un document photographique qu'il nous présente alors. Sa description a, comme les images fixées sur la plaque sensible, des caractères individuels extraordinairement accusés. On est certain qu'en faisant la même section dans les conditions qui avaient déterminé le choix de son exemple, on retrouvera les mêmes particularités de structure et uniquement celles-là. Par la comparaison de coupes successives, M. Gravis traçait la topographie anatomique de l'organe dans l'individu étudié. Par la comparaison du même organe aux divers points de l'individu, il reconnaissait les limites de ses variations dans l'individu. Comparant enfin des individus soumis aux conditions de végétation les plus extrêmes, il déterminait les variations de structure de l'organe dans l'espèce. La comparaison des sections homologues prises dans des organes de plus en plus âgés lui permettait d'établir la différenciation
ment des organes. A chaque étape, M. Gravis produisait les figures qui permettaient le contrôle de ses observations. Comme conclusion, il dégageait enfin la structure moyenne de l'espèce, l'organogénie de ses diverses parties et la différenciation de ses tissus. Depuis le travail de M. Gravis, *Urtica* est un des types dicotylédonés qui sont le mieux connus. Son nom et ses figures sont incessamment rappelés par les anatomistes, toutes les fois qu'ils sont amenés à caractériser d'une façon précise un niveau donné d'une tige, d'une racine ou d'une feuille.

Dans le *Tradescantia virginica*, M. Gravis nous présente de suite la structure de cet être moyen qui résume toutes ses études analytiques. C'est lui qu'il nous décrit, c'est à lui qu'il compare toutes les individualités qu'il a disséquées et qui lui ont montré l'étendue des variations dont l'être moyen est susceptible. M. Gravis nous épargne tout le travail qu'il a fait, toutes les difficultés qu'il a rencontrées. Son exposition en est très abrégée et rendue plus frappante, mais entre la coupe qu'il décrit et figure comme section type d'un niveau déterminé et la section homologue prise dans la première plante venue, on pourra relever des variantes. Dans le nouveau mémoire de M. Gravis, ces variantes sont indiquées aux modi-

fications individuelles. L'autorité que M. Gravis a acquise comme observateur lui permettait d'employer cette méthode.

Un autre caractère de l'œuvre de M. Gravis, c'est l'alliance très heureuse de l'observation anatomique et de l'expérimentation physiologique. Encore aujourd'hui, anatomie et physiologie sont trop souvent des sœurs ennemies. Elles s'ignorent mutuellement : telles deux fillettes d'une même famille élevées dans des pensions différentes, leur éducation devient si dissemblable, elles sont si étrangères l'une à l'autre, qu'elles ne remarquent plus leurs belles qualités; elles ne sont plus frappées que par leurs défauts réciproques. Ceux qui ont la lourde charge de l'enseignement public réagissent bien contre cette tendance. M. Gravis fait mieux. Toutes les fois qu'il le peut, l'éminent observateur ne se contente pas de conclure le rôle probable d'un organe d'après ses dispositions anatomiques; il essaie de déterminer, par expérimentation directe, son mode de fonctionnement. M. Gravis a rencontré ainsi de très intéressants problèmes d'anatomie physiologique. Je citerai au passage le rôle des sécrétions siliceuses du spermoderme, le rôle des lacunes ligneuses, le rôle des glandes à mucilage, l'origine de la torsion dextre et celle de la torsion senestre, etc. : grandes questions d'une portée très générale, dont la solution nécessite le concours de l'expérimentation la plus ingénieuse et des connaissances anatomiques les plus délicates et les plus précises, l'expérimentation n'acquérant un sens, ne donnant une réponse que quand cette double condition est pleinement assurée. C'est ainsi que derrière *Tradescantia*, type anatomique très particulier, le travail de M. Gravis acquiert une très grande portée et qu'il touche aux questions les plus générales de notre science.

La position systématique des *Tradescantia* nous donne une première idée de la valeur de ce type d'organisation; elle nous permet d'apprécier sa simplicité relative. *Tradescantia* est une Commélinée. Elle appartient donc à une de ces familles différenciées des Monocotyledonées liliales par quelques particularités. Ainsi, ces Commélinées sont un des rares exemples où le périanthe de la Monocotylédonée est vraiment différencié en calice et corolle. Les trois pièces périanthaires externes du Tradescantia sont vertes, exclusivement protectrices comme les sépales d'un Pavot. Par contre, les trois pièces périanthaires internes ont une forme différente : elles sont délicates, vivement colorées. De même, dans les Commélinées, les ovules peu nombreux tendent à se placer sur une seule ligne dans l'angle interne de la loge ovarienne. Ils offrent aussi cette particularité que le corps de l'ovule, très large dès l'origine, n'y est pas culbuté de manière à amener son embouchure près de son point d'attache. C'est un fait très exceptionnel dans l'organisation d'une Liliale qu'un ovule droit dont le bec et la base sont placés aux extrémités opposées d'un axe rectiligne. On doit dire qu'il est orthotrope. Mais si l'orthotropie de l'ovule est un caractère primitif, on sait que par une sorte de retrogradation, cette

même configuration de l'ovule réapparaît dans des formes plus récentes, dérivées d'autres qui avaient acquis, comme caractère progressif, un ovule courbé ou renversé. Cette réapparition d'un caractère initial de l'ovule, s'ajoutant à une structure de la tige plus simple, nous spécifie l'intérêt tout spécial que présente l'étude de cette série des plantes Commélinées.

L'ovule des Tradescantia présente encore cette particularité très remarquable d'avoir son bec comme refoulé dans le corps de l'ovule par une sorte de pli qui se fait à la base de ce bec. On dirait que l'albumen va présenter des plissements. De cette disposition, la graine tire un opercule micropylaire. C'est encore là un caractère dont on ne trouverait l'équivalent que dans une série bien éloignée, les Scitaminées Zingibéroïdes. Dans la graine des Commélinées, nous pourrions relever encore que l'épiderme interne de la primine devient une glande siliceuse multicellulaire, au lieu d'être une glande oxalurique comme chez les Dioscorées et les Taccacées. Par cette énumération, la famille des Commélinées nous apparaît comme un groupe de Liliales spécialisé par addition de nouveaux caractères différentiels, et parmi elles, *Tradescantia* est une des formes les plus élevées que ce groupe ait réalisées. Chez *Tradescantia*, en effet, la surface de symétrie antéropostérieure de la fleur devient prédominante. La fleur tend à devenir zygomorphe par stérilisation de quelques termes de son androcée. Les étamines antérieures et la médiane postérieure sont sacrifiées. Les connectifs tendent à s'y élargir, l'anthère prend l'aspect d'un balancier dont les sacs polliniques occupent les extrémités. Le type d'organisation que nous présente M. Gravis est donc pris tout près du summum d'une série végétale très différenciée chez laquelle réapparaissent, par une sorte d'arrêt de développement, certains caractères primitifs. Dès lors, la simplicité plus grande de l'appareil végétatif s'indique comme une réduction de l'organisation des Liliales, c'est-à-dire du groupe central dont toutes les autres Monocotylédonées semblent être dérivées.

Dans l'exposition nécessairement très étendue d'un tel sujet, nous constatons que M. Gravis s'est appliqué, avec un soin louable, à être de la plus extrême concision. Ses descriptions ont à la fois la netteté, la rigueur et la brièveté. Le fait énoncé n'y est pas répété. Certaines de ses pages font penser à la manière d'écrire du géomètre dont l'exposition se déroule sans revenir jamais en arrière, n'étant relevée que par l'énoncé de nouvelles propositions qui correspondent ici aux têtes des chapitres. L'ouvrage de M. Gravis est essentiellement un livre d'étude qui exige, pour être consulté avec profit, des connaissances

L'ordre d'exposition de son travail était imposé à M. Gravis par sa méthode même : *la graine, l'hypocotyle et le cotylédon, les tiges, les feuilles, les inflorescences, les racines.* Dans chaque chapitre, les faits curieux et intéressants abondent.

A propos de la graine, M. Gravis établit expérimentalement le rôle protecteur contre la putréfaction que remplit sa sécrétion siliceuse. La

description de l'embryon lui permet de faire justice de cette notion absolument fausse qui consiste à regarder la racine principale comme le prolongement direct de la tige. Il fait voir qu'une grosse racine à faisceau tripolaire vient s'insérer sur la terminaison des faisceaux d'une tige. Ceux-ci, au nombre de trois (ou cinq si on compte les deux cotylédonaires), convergent au centre de figure en une masse libéroligneuse *indéterminée*, et c'est sur cette masse que s'attache la racine. Il montre la prodigieuse élongation de l'hypocotyle dans les germinations développées sous l'eau et à l'obscurité. En étudiant l'asymétrie du cotylédon développé, on voit que derrière ce *Tradescantia virginica*, que M. Gravis nous présente seul, il a étudié toutes les autres Commélinées : *Tinantia*, *Rhœo*, *Commelina*, etc. Là est peut-être le secret de cette impression de chose définitivement acquise que nous laisse la lecture de chaque paragraphe.

Naturellement, l'organisation des tiges devait être présentée avec un certain développement. M. Gravis, comme MM. Lignier et Queva, y prend comme *unité* ou *segment* l'ensemble formé par un entre-nœud avec le nœud sous-jacent. Comme on ne peut guère séparer la feuille de cet ensemble, on voit réapparaître dans la science le *phyton* de Gaudichaud : c'est le *mérophyte* de M. Lignier. En nous présentant la constitution du segment dans des tiges de *Tradescantia virginica*, qui ont 18, 34, 89 faisceaux, et dans des tiges de *Tradescantia fluminensis*, M. Gravis nous apprend la signification de chaque faisceau, ses rapports, son rôle dans l'organisation générale. Les modèles qu'il en a fait construire rendent les plus grands services lorsqu'il s'agit de faire comprendre à un auditoire les éléments d'une trace foliaire et la spécialisation très grande des faisceaux d'une tige. Cette notion, qu'un faisceau déterminé a en chaque point de sa course une structure qui est caractéristique de ce niveau, est encore trop peu répandue. Elle reste vague, indécise : il est nécessaire de la souligner aux débutants en leur présentant des exemples qui la leur mettent en évidence.

M. Gravis expose naturellement la différenciation des tissus des tiges. Il retrouve dans les jeunes faisceaux du *Tradescantia* les traces très nettes d'une zone cambiale, dont l'extinction est très hâtive. Il a été amené à s'occuper de cette délicate et difficile question de la délimitation des *régions des organes végétaux*. Il avait donc à parler de ses observations sur la *gaine caspargeane* et sur le *péricycle*. L'inanité de cette dernière région ressort clairement de faits qu'il nous présente. A propos des tiges, M. Gravis relève un résultat très curieux qu'il établit par expérience : les *lacunes ligneuses* résultant de la *dislocation* des trachées, *à la suite de leur formidable elongation*, servent à conduire l'eau dans la plante comme le font ailleurs les vaisseaux du bois. Incidemment, il fait voir que les *glandes à mucilage*, placées en files linéaires, ne sont pas seulement des organes excréteurs, mais qu'elles fournissent à la plante ses éléments mécaniques les plus actifs.

Après avoir presenté la structure et le développement de la feuille, M. Gravis nous montre dans ces organes les *continuités plasmiques des cellules épidermiques*, les fonctions aquifères de l'épiderme et de l'hypoderme, l'effet de la turgescence des éléments épidermiques sur les cellules stomatiques.

Son étude des racines établit nettement l'individualité de leur *faisceau multipolaire*. Ce fait, rapproché de ses remarques sur le péricycle, a la plus haute valeur morphologique.

On sent, par cette rapide énumération, la riche moisson de faits intéressants que M. Gravis a récoltée au cours de son travail. Elle a été la récompense immédiate de son effort. Son mémoire sur le *Tradescantia virginica*, si plein d'indications précises, devra être étudié et médité par ceux qui, dans l'avenir, voudront entreprendre des recherches d'anatomie générale. C.-E. Bertrand (Lille.)

KURT SETHE : **Das aegyptische Verbum im altaegyptischen, neuaegyptischen und koptischen, 1er Band : Laut-und Stammeslehre. 2e Band, Formenlehre und Syntax der Verbalformen**, Leipzig, J.-C. Hinrichs'sche Buchhandlung, 1899, in-4°, XXXV-291 et XI-459 pp. — 50 marks.

Il est bien difficile, sinon impossible, de rendre compte en quelques lignes d'un ouvrage de l'importance de celui-ci. Incontestablement, depuis la découverte de Champollion, il n'a été publié sur la philologie égyptienne aucun travail comparable à l'œuvre de M. Sethe. Placée à la fin du siècle qui a vu naître l'égyptologie, elle restera un monument du rapide developpement de cette science au XIXe siècle, en même temps qu'elle servira de base aux études philologiques pendant toute la durée du siècle qui va s'ouvrir.

Pour beaucoup de personnes, il semble encore que déchiffrer des hiéroglyphes soit synonyme d'expliquer des rébus. L'Égyptologue est un homme qui, à force de patience et d'ingéniosité, arrive à donner un sens à une série de signes *symboliques !*

On peut difficilement se figurer qu'un texte égyptien puisse être lu avec autant de sûreté et presque aussi rapidement qu'un texte grec ou latin : que les signes divers représentant des êtres et des choses puissent avoir une valeur (alphabétique ou syllabique) autre que la chose ou l'être représenté. — Le public, qui est un tant soit peu au courant des travaux historiques des dernières années, n'en est heureusement plus là ; neanmoins, beaucoup seront étonnés de voir qu'il peut y avoir matière à developpements aussi importants sur le seul *Verbe Egyptien*.

Le sujet a déjà été traité *ex professo* par plusieurs : il suffira de citer les études de Rougé et Maspero. Plusieurs grammairiens ont fait au verbe une large place dans leurs œuvres, principalement M. Erman qui, dans son *Aegyptische Grammatik*, a posé de façon sûre les principes qui ont servi de base à M. Sethe.

L'auteur avait, comme il le dit dans la préface, été chargé, en 1889, par son maître, le professeur Erman, de faire des recherches sur les verbes ayant parmi leurs radicaux le radical . Ses investigations lui démontrèrent bientôt l'absolue nécessité, pour faire œuvre utile, d'étendre les recherches à toutes les classes de verbes, le radical en question étant de ceux qui subissent le plus de modifications et ont le plus de facilité à disparaître sans laisser de trace apparente. L'examen d'un grand nombre de formes permet seul de décider si un verbe a possédé ou non ce radical.

D'autre part, il importait, pour conduire à bonne fin des recherches si étendues, d'établir les règles de la vocalisation encore si incertaine, malgré les nombreux travaux consacrés à la matière et parmi lesquels ceux de M. Maspero doivent être placés en première ligne. D'où le développement du livre avec ses quatre grandes divisions indiquées par le titre même.

Les matériaux mis en œuvre par M. Sethe sont énormes; une liste en est dressée en tête du premier volume (pp. III-IV), elle comprend, outre les textes publiés, de nombreux documents inédits. Aussi, dans chacune des parties, trouve-t-on une richesse extraordinaire de renseignements de toutes sortes auxquels les chercheurs pourront puiser à pleines mains.

A propos d'une particularité grammaticale quelconque, l'auteur dresse la liste complète des mots dans lesquels on peut l'observer; parfois, tous les passages de textes importants dans lesquels se rencontrent les mots et les formes étudiés sont soigneusement relevés. Aussi pourra-t-on considérer le troisième volume annoncé (*Indices*) comme un véritable dictionnaire, sinon de tous les mots égyptiens, du moins de toutes les racines.

Sans chercher à résumer ici l'une quelconque des parties du livre, notons néanmoins les intéressantes pages, dans lesquelles l'auteur, en traits sûrs et rapides, esquisse l'histoire de certaines formes verbales rapprochées, aux différents stades de leur développement, des formes sémitiques analogues. (Par exemple, t. II, pp. 25-26, l'histoire du Pseudo-participe parfait sémitique, sur la nature et l'existence duquel les philologues ne sont pas entièrement d'accord.)

Les recherches sont facilitées au point de vue surtout de ceux qui voudraient faire de la philologie comparée par un excellent résumé donné par l'auteur lui-même en guise d'introduction au premier volume (avec renvois aux volumes et paragraphes).

Le *Verbe Egyptien* a donc sa place marquée dans toutes les grandes bibliothèques, et quiconque voudra s'occuper d'un problème de philologie égyptienne ne pourra se dispenser de le prendre pour base des recherches. Beaucoup de points ne manqueront certainement pas d'être discutés dans les revues spéciales, mais il est néanmoins certain, de l'avis des juges les plus autorisés, que la plus grande partie du livre est établie

solidement et que, seules, des modifications de détail pourront y être apportées.

Le livre est autographié de la façon la plus claire, les passages importants sont soulignés, les hiéroglyphes dessinés nettement ne sont pas, comme cela se voit parfois, une nouvelle variété d'hiératique difficile à déchiffrer à première vue.

Disons, en terminant, que M. Sethe, privat-docent à Berlin, vient d'être nommé professeur à Göttingen. Nous ne doutons pas que son enseignement ne soit fécond en travaux importants, qui contribueront au développement de plus en plus rapide de la philologie égyptienne.

J. C.

—

N. KARÉIEW : **Les paysans et la question paysanne en France dans le dernier quart du XVIII siècle.** — Traduit du russe, par Mlle C.-H. Hoynarowska. Paris, Giard et Brière, 1899. In 8°, VII et 635 pages.

Après avoir constaté que tous les historiens, même ceux qui se sont spécialement occupés de l'histoire des paysans en France, ont négligé d'étudier la condition des agriculteurs français pendant les dernières années de l'ancien régime, M. K. signale tout l'intérêt que présente pareille étude. C'est alors, en effet, que se posa et fut résolue la *question paysanne*, non pas que ces mots désignent un problème social que les hommes d'Etat et les économistes aient envisagé dans son ensemble et en rapprochant les unes des autres ses diverses manifestations. Au contraire, jamais elle n'apparut au XVIIIe siècle sous cet aspect : les hommes de loi, les politiciens et les économistes ne considèrent la situation des paysans qu'à leur point de vue particulier. De là, préparation insuffisante chez ceux qui durent la résoudre, et solutions incomplètes apportées à la hâte, souvent sous l'influence de causes étrangères.

Pour M. K., la situation des paysans au XVIIIe siècle était le résultat à la fois du régime agraire et du régime social. On ne peut dans ce résumé que signaler les conséquences de ces deux régimes. Du premier découlaient trois anomalies que M. K. résume en ces termes : « Le blé manque, et beaucoup de terres sont en friche, faute de bras. Les bras manquent, et les villes et les campagnes grouillent de vagabonds qui, à défaut de travail, se livrent à la mendicité. Ceux qui consacrent leurs forces à la production du blé en sont dépourvus et doivent, pour se nourrir, en emprunter ou en acheter. »

Quant au régime social, il avait fait des paysans les parias de la Société française, « non contents de grever le sol de nouvelles charges et d'arracher aux paysans les biens communaux, non contents de conserver divers droits utiles qui n'engendrent pas les conventions agraires, l'aristocratie féodale et le clergé rejettent sur le tiers état tout le poids des impositions », la bourgeoisie les imite, « s'élance dans les grandes entreprises agricoles et « s'efforce de remplacer la petite culture par la grande

et le système économique naturel par le capitalisme »; la Royauté enfin qui a dépossédé la noblesse de ses droits politiques, protège sa situation sociale et contribue à la ruine des populations rurales tant toujours croissant des impôts que par l'aide qu'elle apporte aux spéculations de toute nature dont sont victimes les paysans.

Sous ces diverses influences, le mal s'aggrava vite et à l'avènement de Louis XVI, il s'affirme par des manifestations pathologiques caractéristiques : « décadence de l'agriculture, insuffisance de la main-d'œuvre, extension de la mendicité, disparition des sources des revenus publics, retour fréquent des disettes, accroissement du nombre des crimes, désordres continuels ».

Après avoir ainsi exposé la situation des paysans et ses causes, M. K. passe en revue les remèdes qui furent proposés. Dans ce but, il analyse une foule d'écrits de tout genre dont aucun n'envisage la question dans son unité.

Le chapitre VIII et dernier est consacré à l'examen de la solution qui y fut donnée. C'est la constituante qui, « lorsque les châteaux et les chartiers flambèrent », donne aux paroisses rurales une première satisfaction très incomplète encore, car les lois qui suivirent le décret du 4 août, en étendant l'obligation du rachat des droits féodaux et en le rendant presque impossible, soulevèrent les protestations des paysans. Pour se les rendre favorables et pour atteindre en même temps les émigrés, ses adversaires, la Législative fit un pas de plus et limita au contraire le rachat qu'elle favorisa. Sous l'empire des mêmes considérations politiques, la Convention supprima tout rachat. Mais si la révolution résolut la question paysanne au point de vue des relations féodales, elle ne se préoccupa guère du régime agraire; tout au plus peut-on dire qu'elle accentua la division entre propriétaires et prolétaires.

Les détails intéressants et des aperçus originaux abondent dans ce volumineux travail, fortement documenté; mais l'auteur eu aurait augmenté la valeur et facilité la lecture s'il avait renoncé à quelques digressions étrangères à son sujet, et s'il avait condensé davan age son exposé.

Quoi qu'il en soit, c'est là une œuvre dont devront nécessairement tenir compte tous ceux qui s'occuperont désormais de l'histoire sociale ou économique de la France au siècle dernier.

G. B.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

MORT DE M. GEORGES CLAUTRIAU

Au lendemain de la publication du dernier numéro de la *Revue*, une triste nouvelle nous parvenait : celle de la mort de M. Georges Clautriau, docteur en sciences, assistant à l'Institut botanique de notre Université.

Né à Marchienne-au-Pont, le 14 mai 1863, il est décédé le 23 mai 1900, à Davos (Suisse), où il s'était rendu, déjà sérieusement souffrant, vers la fin du mois de mars. Il était donc âgé de trente-sept ans à peine. Après avoir fait toutes ses études de pharmacie et de sciences à l'Université de Bruxelles, il devint assistant à l'Institut botanique et montra dans ces fonctions autant de dévouement que de savoir.

Unissant de la façon la plus heureuse la connaissance de la chimie à celle de la physiologie végétale, il a produit une série de travaux remarquables qui touchent à la fois à ces deux sciences. Nos lecteurs n'ont pas oublié non plus l'intéressant article de haute vulgarisation qu'il publia dans cette *Revue*, en mai 1896, sur « L'arbre à acide prussique », et ses comptes rendus des « Conférences de laboratoire » de l'Institut botanique, si précis dans leur concision voulue.

Georges Clautriau avait fait à l'*Extension de l'Université* un cours sur « La chimie dans la vie quotidienne » et diverses conférences inspirées par son voyage à Java, qui eurent grand succès. Il appartenait à plusieurs sociétés scientifiques de Bruxelles et, fort jeune encore, fut appelé à l'honneur de faire partie de la *Société royale des Sciences médicales et naturelles* de Bruxelles, dont le nombre des membres est, comme on sait, limité.

Ses funérailles ont eu lieu à Marchienne-au-Pont, le 30 mai, au milieu d'une grande affluence de monde. L'Université était représentée par le recteur, M. le docteur Heger; par M. Errera, directeur de l'Institut botanique; par MM. les professeurs
grand nombre d'anciens élèves : M. Em. Laurent, professeur à l'Institut agricole de Gembloux; MM. les Drs Demoor et Slosse, chargés de cours à la Faculté de médecine; MM. Bullot, Godart-Danhieux, Kirchner, docteurs en médecine; Van Rysselberghe, docteur en sciences; Demeyer, étudiant; etc., etc.

Au moment de la levée du corps, M. le professeur Errera a déposé sur le cercueil une magnifique palme en bronze, au nom de l'Institut botanique, et a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Avec quelle douloureuse stupeur nous apprenions, il y a quelques jours, la mort de Georges Clautriau, avec quel serrement de cœur nous sommes aujourd'hui réunis autour de ce cercueil prématuré !

Laissez-moi vous rappeler en quelques mots, au nom de l'Institut botanique auquel il s'était consacré tout entier, au nom de l'Université de Bruxelles à laquelle il s'est toujours fait gloire d'appartenir, laissez-moi vous rappeler ce qu'il fut, et ce que nous perdons.

Il avait commencé par faire toutes ses études de pharmacie. Mais à peine eut-il conquis de la façon la plus brillante son diplôme final que, poussé par son désir de savoir, il se remit au travail et aborda, avec cette ardeur souriante que vous lui connaissiez, les longues et difficiles études du doctorat en sciences naturelles. En 1887, il était proclamé docteur avec la plus grande distinction.

C'est ainsi que j'eus le bonheur de le compter, dès le début, au nombre de mes élèves. Dès cette époque datent aussi ses premières recherches personnelles, qui révélèrent d'emblée un habile observateur, un chercheur consciencieux, un chimiste sagace.

Aussi, quand la création de l'Institut botanique eut été décidée, ce fut une bonne fortune de pouvoir l'associer, en qualité d'assistant, à l'œuvre nouvelle; et je tiens à lui rendre ici, solennellement, ce témoignage qu'en toute circonstance, pendant près de dix années écoulées depuis lors, l'Institut n'a cessé de se féliciter de sa présence. Nous lui devons beaucoup.

Qu'il s'agît de l'arrangement initial des locaux ou des mille détails de l'organisation matérielle, de la préparation des cours ou de la combinaison d'un appareil nouveau, on pouvait compter toujours sur son intelligence si claire, sur son esprit pratique, sur son ingéniosité en éveil, sur sa complaisance cordiale et, par dessus tout, sur son dévouement à la science et à l'Université.

Bien qu'il nous quitte, hélas! si jeune, Georges Clautriau laisse un souvenir qui ne périra pas. Et ce n'est pas seulement dans le cœur de tous ceux qui l'on connu que son image demeurera, ineffaçable et chérie. Non. On peut lui prédire une consécration plus haute encore, car il a marqué par une moisson durable son sillon scientifique.

Ce n'est pas le moment de passer ses œuvres en revue et d'en apprécier en détail la valeur. Mais je ne puis m'empêcher d'y faire du moins allusion.

Il débuta par des recherches sur la topographie et le rôle des alcaloïdes dans les plantes. A diverses reprises, il est revenu à cette question ardue, peu étudiée auparavant, à la solution de laquelle il aura grandement contribué. Le dernier travail qu'il ait achevé s'y rapporte encore : il en corrigeait à Davos, la veille de sa mort, les dernières épreuves.

Grâce à lui, nous possédons également des données importantes sur les moyens de modifier à volonté le point de coagulation des matières albuminoïdes. De là est sorti, comme application, l'emploi de l'albumine stérilisable à cent degrés et incoagulable, si précieuse pour la bactériologie. C'est à Georges Clautriau qu'appartient aussi le mérite d'avoir, le premier, réussi à extraire le glycogène des champignons et des levures à un état de pureté complète par des méthodes qu'il avait ingénieusement perfectionnées, et de l'avoir soumis à une étude chimique approfondie.

Il y a quelques années, il voulut élargir son horizon scientifique par une visite à la végétation exubérante des régions équatoriales. Il fit un séjour à Java et, installant un petit laboratoire de chimie à l'intérieur même de la forêt vierge, il étudia sur place la nutrition de certaines plantes dont nous n'avons en Europe que quelques exemplaires péniblement cultivés. Il en rapporta un travail remarquable sur les plantes carnivores qui lui valut une médaille d'or de l'Académie royale de Belgique. Ce mémoire n'est point encore publié, mais il mérite de l'être, et il le sera.

La séparation d'avec ceux que nous aimons est deux fois douloureuse lorsqu'il s'agit, comme actuellement, d'un esprit d'élite qui a déjà fourni amplement ses preuves et qui s'éteint au moment même de son complet épanouissement, en pleine maturité scientifique, devant un avenir plein de promesses et de justes espoirs. Oh! alors aux larmes silencieuses et discrètes des frères, des parents, des amis, s'ajoute un deuil plus large. Car ils sont rares, trop rares, ceux qui possèdent à l'égal de Georges Clautriau le feu sacré et le véritable esprit scientifique, cet esprit fait d'impénétrabilité et de profondeur, de critique — non pas stérile et dénigrante, mais chercheuse, sévère à soi-même et indulgente aux autres — cet esprit fait de patience, de modestie, d'effort désintéressé, de loyauté surtout; cet esprit scientifique qui conduit en toute chose à rechercher la vérité pour elle-même, à la dire sans forfanterie et sans faiblesse, sans réticence comme sans arrière pensée.

Ajouterai-je, Messieurs, que la belle intelligence de notre ami était non moins accessible aux charmes de l'art qu'aux sévères attraits de la science? Rappellerai-je à quel point le cœur et le caractère étaient chez lui à la hauteur du savoir? Voici plus de dix ans que nos vies scientifiques étaient en contact constant et, au moment de cet adieu suprême, les souvenirs me reviennent en foule qui me le montrent d'humeur toujours égale, toujours bon, souriant et serviable. J'avais en lui, non seulement le meilleur des collaborateurs, mais aussi le plus sûr, le plus fidèle des amis. Quelque chose de moi-même disparaît avec lui.

Bon, loyal et savant, tel fut ce garçon excellent que nous aimions tous au Laboratoire, sincèrement, profondément, et que nous pleurons tous.

Sa mort est une perte irréparable pour l'Institut botanique, pour l'Université de Bruxelles et, je n'hésite pas à l'affirmer, pour la science.

—

Université libre de Bruxelles. Nominations. — A l'Ecole des sciences politiques et sociales, M. Em. Waxweiler donnera le cours de Science des Finances en remplacement de M. Louis Wodon, qui en a été déchargé à sa demande.

A la Faculté des sciences appliquées, M. Emile Pierard est nommé professeur extraordinaire.

A la Faculté de médecine, M. Edouard Willems est nommé prosecteur au cours d'anatomie systématique.

—

Nominations politiques. — L'Université de Bruxelles n'a pas à se plaindre des dernières élections : M. Charles Graux a été nommé ministre d'Etat par arrêté royal; M. le comte Goblet d'Alviella a été élu sénateur pour la province de Brabant, et MM. Léon Lepage et Paul Hymans représentants pour l'arrondissement de Bruxelles. La *Revue de l'Université* leur présente ses sincères compliments.

—

Séminaire d'Economie politique de l'Ecole des sciences politiques et sociales. — Directeur : M. Waxweiler, chargé de cours. — 5me séance.

Ordre du jour : Communication par M. Piroton, élève de l'Ecole :

Les bénéfices nets dans l'industrie manufacturière (d'après le *Report on Statistics of Labour*, du Massachussetts, 1890).

Thèses connexes :

1. — Quels sont les facteurs qui activent la production?

2. — Le capital n'a-t-il pas, dans l'industrie, une influence plus grande que le travail?

3. — La baisse du prix de revient peut-elle provoquer une hausse des salaires?

4. — Ou n'est-ce pas le capital qui en profite?

5. — Le développement du capital ne serait-il pas arrêté par une hausse des salaires?

6. — A qui doit aller le bénéfice net?

a) Aux actionnaires?

b) Aux directeurs?

c) Anx ouvriers?

7. — La diminution du prix de revient est-elle le seul moyen existant pour augmenter le profit?

8. — Est-il exact qu'il y ait une tendance vers l'uniformisation des profits?

9. — Les profits sont des prélèvements faits par les capitalistes, non pour s'assurer eux-mêmes, mais pour assurer la société contre les pertes que peuvent amener les essais et les progrès industriels. (HADLEY, *Economics.*)

10. — Les profits ne sont pas prélevés aux dépens des revenus d'autres classes de la société; ils constituent un surplus créé par l'utilisation de moyens supérieurs de production; ils viennent donc de la nature. (GUNTON, *Principles of social Economics.*)

Présents : MM. Brees, Bosquet, De Dzierzbicki, De Leener, Merveille, Piroton, Séki et Wathelet.

M.

Peu de temps après le recensement industriel de 1885, l'office du travail du Massachussets entreprit une enquête sur une matière tout à la fois extrêmement délicate et du plus puissant intérêt : l'importance des bénéfices réalisés dans les industries manufacturières (à l'exclusion des mines, carrières et transports). L'enquête a couvert l'ensemble des 23,431 établissements existant dans le pays; on a dû forcément s'en tenir aux déclarations des chefs d'industrie, dûment certifiées par eux, et l'on n'a pu les contraindre à répondre au questionnaire, s'ils s'y refusaient. Dans ces conditions, 10,013 établissements seulement ont fourni des renseignements, soit 43 p. c., ou moins de la moitié ; toutefois, comme ces établissements représentent 75 p. c., soit les trois quarts du total des capitaux engagés dans l'industrie et que leurs produits ont une valeur égale aux sept dixièmes de l'ensemble de la production nationale, on peut considérer l'enquête comme très représentative, les établissements omis appartenant en général à la petite industrie. D'autre part, il résulte du

(1) Le temps laissé à M. Piroton pour préparer son travail ayant été trop court, la communication a été revue et complétée par M. le professeur Waxweiler d'après le Rapport américain.

rapport qu'un soin extrême a été mis à l'élaboration des résultats : plus de trois ans ont été employés à combiner et à vérifier entre elles les données obtenues.

Nous ne retiendrons que les éléments essentiels, et nous laisserons notamment de côté la partie du rapport où l'on calcule les conséquences qu'aurait sur les profits des patrons et les salaires des ouvriers un autre mode de répartition que le salariat actuel : pareils calculs nécessitent trop d'hypothèses et de moyennes peu justifiables pour que l'on puisse leur accorder une valeur scientifique.

Toutes industries réunies, les 10,013 établissements ayant envoyé une réponse se répartissent ainsi :

Etablissements faisant des bénéfices : 9,251, soit **92.4** p. c.
Etablissements ne faisant pas de bénéfices : 762, soit **7.6** p. c.

Ce résultat se rapporte à une année que les auteurs du rapport considèrent comme normale, notamment parce que les raisons données pour expliquer l'absence de bénéfices n'ont aucun caractère de généralité. Quant au mot « bénéfices », il doit être compris comme représentant ce qui reste effectivement au patron (particulier ou société), tous frais de fabrication, d'amortissement, d'intérêts, etc., étant payés.

Il ressort de certains chiffres recueillis que les établissements ne réalisant pas de bénéfices sont, en général, plus importants que ceux où il y a bénéfice.

Une autre mesure de la valeur relative des bénéfices est le capital auquel ils correspondent ; voici les pourcentages à ce point de vue :

Proportion des capitaux engagés touchant des bénéfices : **81.2** p.c.
Proportion des capitaux engagés ne touchant pas de bénéfices : **18 8** p.c.

Ces pourcentages sont pris sur un total de capitaux de 2 milliards de francs.

Les produits manufacturés dans les établissements faisant des bénéfices représentent **88.8** p. c. de la valeur totale de la production des 10,013 établissements étudiés.

De toute manière, on constate donc que *la proportion des entreprises procurant des bénéfices est notablement plus élevée que celle des entreprises où les bénéfices sont nuls.*

Le taux du bénéfice réalisé ne peut évidemment s'obtenir que par une analyse de ses divers éléments : le prix de revient, d'une part, et le prix de vente, d'autre part. Un tableau du rapport résume cette analyse sous la forme suivante, en exprimant la part du prix de vente que représente chacun des facteurs du prix de revient :

Matières premières	58.9	p. c. du prix de vente.
Salaires des ouvriers	22.4	— — —
Appointements des employés, etc. . .	1.7	— —
Frais de transports	1.3	— — —
Réparations	0.8	— — —

Loyers	0.7	p. c. du prix de vente.		
Taxes	0.6	—	—	—
Assurances	0.3	—	—	—
Nouvel outillage.	0.2	—	—	—
Autres dépenses.	0.1	—	—	—
Fraisde vente, créances irrécouvrables.	5.1	—	—	—
Intérêts (5 p. c. du capital)	2.1	—	—	—
Amortissement (10 p. c. de la valeur de l'outillage)	1.9	—	—	—
Total :	96.1	—	—	—

Soit *un bénéfice net équivalent à* **3.9** *p. c. du prix de vente et correspondant à* **4.8** *p. c. du capital,* c'est-à-dire que le dividende moyen est de près de 5 p. c.

Les trois derniers éléments cités appellent une observation : en fait, le bénéfice apparaît déjà après le paiement des dix autres charges, qui constituent seules véritablement le coût de production ; dès ce moment, le produit est vendable. Il peut, en effet, se présenter des industries où les frais de vente et de créances irrécouvrables soient très minimes, où il n'y ait pas de capital emprunté et par suite pas d'intérêts à servir, où, enfin, l'amortissement soit faible ou déjà terminé. Si l'on défalquait ces trois facteurs, il resterait un « bénéfice brut » de **13** p. c. du prix de vente, ou **16** p. c. du capital. Mais il est clair que c'est là une évaluation extrême : aussi les auteurs du Rapport ont-ils estimé *eux-mêmes*, comme il est indiqué plus haut, l'importance relative des trois éléments facultatifs ; les industriels n'avaient pu être interrogés sur ces points, parce que dans tous les établissements, de loin les plus nombreux, qui appartiennent à des particuliers, ces prélèvements sont laissés à l'arbitraire de chacun.

Quoi qu'il en soit, les chiffres cités jusqu'à présent ne sont que des moyennes générales, qu'il convient de remplacer par des pourcentages se rapportant à chaque genre d'industrie pris à part ; ainsi, il va de soi que dans telle industrie où le rôle du patron est prépondérant par rapport à celui du capital, le bénéfice pourra être apparemment très élevé, mais relativement très ordinaire ; le pourcentage du dividende au capital n'est donc pas seul représentatif ; le montant réel doit être pris en considération.

Le tableau ci-dessous, dressé d'après les nombreux cadres statistiques figurant dans le Rapport, donne les renseignements les plus intéressants pour les diverses industries (rangées suivant l'ordre alphabétique de la terminologie anglaise) ; ce document, absolument unique en son genre, permet de multiples observations d'ordre économique :

INDUSTRIES	Nombre d'établissements étudiés.	POURCENTAGES DES											Dividende par rapport au capital engagé.
		Établissements faisant des bénéfices.	Capitaux touchant des bénéfices.	CAPITAUX REPRÉSENTÉS EN				Parts prélevées sur le prix de vente pour					
				Terrains, bâtiments, etc.	Outillage	Espèces	Crédit	Matières premières	Salaires	Autres frais	Intérêts, amortissem., etc.	Bénéfices nets	
		P. C.	P. C.	P. C.	P. C.	P. C.	P. C.	P. C.	P. C.	P. C.	P. C	P. C.	P. C.
Fabrication d'instruments agricoles	18	83	77	25	9	37	29	39	26	10	13	*12*	7
— d'armes et munitions	22	86	88	42	36	13	9	31	44	7	13	*5*	3
— d'appareils dentaires	120	86	87	8	70	21	1	25	5	18	9	*43*	98
— d'outils	77	90	91	26	30	36	8	29	36	11	12	*10*	6
Cordonnerie	1130	94	94	12	16	59	13	62	25	2	7	*4*	14
Boisselleric	117	92	97	32	20	36	12	51	26	7	8	*8*	13
Briqueterie, tuilerie	39	90	92	47	10	24	19	28	40	12	10	*10*	6
Brosserie	35	83	94	26	8	52	14	55	23	5	7	*10*	22
Construction de bâtiments, etc.	1227	97	94	25	14	45	16	46	33	3	6	*12*	41
Tonnellerie	31	94	94	41	13	40	6	53	24	9	7	*7*	12
Fabrication des tapis	30	83	97	23	25	28	24	63	21	5	10,5	*0,5*	0,5
Carrosserie-charronnerie	496	98	96	33	11	46	10	42	33	4	8	*13*	20
Fab' des allumettes, pièces d'artifice, etc.	4	100	100	24	33	43	—	19	20	1	7	*53*	190
Fabrication des produits chimiques	26	77	98	13	10	57	20	62	9	14	9	*6*	6
Confection de vêtements	826	96	88	5	7	69	19	55	19	5	8	*14*	33
Fab d'appar. de chauffage et d'éclairage.	33	91	97	21	13	42	24	31	37	7	9	*16*	20
Corderie	36	92	99	22	24	38	16	69	13	8	9	*1*	1
Industrie cotonnière	137	64	64	25	32	20	23	59	28	9	15	—*11*(1)	—6(1)
Droguerie, parfumerie	156	78	98	11	13	69	7	49	4	8	7	*32*	75
Ind. céramique (plâtre et ciment, etc.)	24	92	95	38	12	34	16	23	36	12	8	*21*	26
Construction d'appareils électriques	24	88	79	16	44	27	13	35	36	13	25	—*9*(1)	—3(1)
Argenterie, dorure, etc.	31	90	87	5	44	49	1	28	29	10	8	*25*	57
Bimbeloterie	16	94	98	4	20	75	1	20	29	10	8	*33*	57
Industries linière et chanvrière	9	78	53	26	20	27	27	62	19	7	9	*3*	3
Industries alimentaires	684	94	93	35	13	44	8	80	6	2	6	*6*	20
Industries de l'ameublement	304	88	84	17	10	61	12	47	30	9	9	*5*	6
Fabrication du gaz	35	91	98	50	36	9	5	31	15	17	16	*21*	8
Industries verrières	12	100	100	37	7	50	6	31	39	11	7	*12*	18
Fabrication de colle et d'amidon	22	91	80	27	11	56	6	67	16	11	9	—*3*(1)	-2,5(1)
Préparation des poils	22	95	99	13	30	12	45	75	13	5	8	—*1*(1)	—1(1)
Bonneterie	32	94	95	18	25	30	27	55	25	6	10	*4*	4
Fabrication des encres, crayons, etc.	12	100	100	26	25	34	15	41	22	4	8	*23*	35

(1) Le signe (—) indique une perte nette, au lieu d'un bénéfice.

INDUSTRIES	Nombre d'établissements étudiés.	POURCENTAGES DES											
		Établissements faisant des bénéfices.	Capitaux touchant des bénéfices.	CAPITAUX REPRÉSENTÉS EN				Parts prélevées sur le prix de vente pour					Dividende par rapport au capital engagé.
				Terrains, bâtiments, etc.	Outillage	Espèces	Crédit	Matières premières	Salaires	Autres frais	Intérêts, amortissem., etc.	Bénéfices nets	
		P. C.	P. C.	P. C.	P. C.	P. C.	P. C.	P. C.	P. C.	P. C.	P. C.	P. C.	P. C.
Travail de l'ivoire, de la corne, etc.	25	96	99	14	27	20	39	46	17	6	12	*19*	15
Industries du cuir	367	93	82	17	10	54	19	71	15	4	7	*3*	8
Fabrication des boissons non spiritueuses	25	96	99	20	33	41	6	38	20	10	9	*23*	31
Fab des boissons distillées et fermentées	92	93	99	42	20	32	6	53	10	9	8	*20*	24
Menuiserie charpenterie	217	88	87	34	22	37	7	59	18	7	8	*8*	9,5
Construction des machines	402	91	78	23	26	39	12	37	35	9	11	*8*	7
Industries de métaux	1148	92	91	20	19	42	19	45	30	7	9	*9*	10
Fabrication de modèles et formes	37	98	99	5	50	39	6	15	40	7	8	*30*	75
— d'instruments de musique	65	97	96	30	11	39	20	41	32	7	8	*12*	16
— d'huiles, etc.	10	70	34	29	11	36	24	84	8	7	8	—7 (1)	—9 (1)
— de couleurs, vernis, etc.	18	89	85	23	16	42	19	68	11	11	9	*1*	1
Industries du papier	108	81	85	29	24	31	16	62	16	11	10	*1*	0,5
le la photographie	115	95	97	16	35	47	2	26	26	13	9	*26*	40
Fabrication d'enduits	36	86	93	20	10	58	12	52	11	9	8	*20*	26
Indu trie du livre	399	94	93	10	47	29	14	20	30	10,5	10,5	*23*	34
Blanchis eries, teinturerie, etc. (2)	65	85	52	28	22	19	31	104	19	6	- 10 (2)	- *39* (2)	- 36 (2)
Construction de chemins de fer	10	60	82	50	20	17	13	51	36	5	7	*1*	0,6
Industries du caoutchouc	25	88	96	15	17	32	36	62	17	3	9	*9*	11
Construction d'appareils scientifiques	32	94	93	12	23	58	7	44	29	9	9	*9*	12
Construction navale	125	94	94	25	17	52	6	42	29	3	7	*19*	47
Industries de la soie	16	88	92	18	18	37	27	57	23	4	8	*8*	12
Fabrication d'engins de sport, etc.	13	92	97	21	22	45	12	45	24	8	8	*15*	25
Indu tries de la pierre	193	95	92	41	17	37	5	26	46	5	8	*13*	20
de la paille	19	84	76	19	18	35	28	57	24	7	7	*5*	10
Fabrication des bougies, des savons, etc.	73	88	97	33	11	39	17	73	9	3	7	*8*	18
Industries du tabac	124	90	87	8	5	68	19	49	31	6	7	*7*	17
Fabrication de jouets	11	91	91	23	17	44	16	36	38	11	8	*7*	7
d malles et valises	12	92	97	5	8	77	10	52	22	5	7	*14*	35
c cannes, fouets, etc.	26	96	99	9	17	56	18	32	18	9	10	*31*	32
d ers et en bois	260	92	90	26	22	41	11	41	30	9	8	*12*	17
Indu tries de la laine cardee	141	82	89	23	21	35	21	61	18	6	10	*5*	5
— peignee	17	76	86	19	25	24	32	57	24	7	10	*2*	2

(1) Le signe ( ) indique une perte nette, au lieu d'un bénéfice. (2) Dans ce groupe d'industries, les chiffres sont erronés pour diverses raisons.

Discussion de la communication. — M. Waxweiler fait la critique statistique des documents de l'Enquête analysée : a-t-on bien défini le « bénéfice net » ? Il y a tant de procédés pour défigurer un bilan. Puis, les entreprises en pertes ne sont-elles pas forcément dans le groupe des abstentionnistes ?

Quoi qu'il en soit, vu la grande masse observée, l'Enquête a une incontestable valeur. Elle montre combien, pour le Massachussetts, la classification si connue de M. Paul Leroy-Beaulieu est éloigné de la vérité (sur 100 entreprises, 40 feraient faillite, 50 végéteraient, 10 prospéreraient). Pour élucider le problème, il faudrait d'ailleurs suivre l'existence d'entreprises fondées au même moment; le Rapport n'étudie les bénéfices qu'au point de vue statique.

MM. Bosquet et De Leener s'occupent de la différence entre le bénéfice brut et le bénéfice net. Une discussion générale s'engage sur les chiffres fournis par le Rapport.

Vu la longueur de la communication, la *discussion des thèses* est limitée aux trois dernières.

N° 8. — M. De Leener montre que la tendance à l'uniformisation est beaucoup moins certaine pour les profits que pour l'intérêt. A ce propos, M. Waxweiler développe les idées de M. Hadley dans son excellent Traité *(Economics)* : l'intérêt est le prix de l'usage du capital; la rente et le profit sont des « gains différentiels » dus, l'un à des avantages de capacité, l'autre à des avantages de situation.

N° 9. — C'est au même auteur que se trouve empruntée la thèse n° 9. Il faut reconnaître que sa façon de justifier le profit des entreprises met fin à toutes les controverses théoriques, en même temps qu'aux critiques des systèmes communistes et collectivistes. — Plusieurs membres élèvent des objections; M. De Leener conteste que les spéculateurs-entrepreneurs poursuivent un but social. M. Waxweiler répond qu'il s'agit d'une vue philosophique de l'organisation actuelle; on ne peut méconnaître son caractère objectif et positif. M. Wathelet ajoute qu'avec le développement des entreprises par actions, le nombre de ceux qui sont rémunérés par des profits tend sans cesse à augmenter.

N° 10. — M. De Leener admet la thèse; il cite néanmoins des exemples où le bénéfice réalisé n'a pas ce caractère. En tous cas, il voudrait remplacer le mot « nature » par l'expression « conditions extérieures », qui est plus générale et ne prête pas à équivoque.

LES PARTIS POLITIQUES

PAR

MAURICE VAUTHIER

Professeur à l'Université de Bruxelles.

C'est devenu aujourd'hui chose banale que de signaler la crise du régime parlementaire. Les médecins s'empressent autour du malade, tout disposés à l'ausculter. Ils relèvent des symptômes alarmants, considèrent d'un œil attentif ses convulsions suivies de torpeurs. Finalement, ils formulent leur diagnostic, et ce diagnostic est d'ordinaire fort peu encourageant. Il est juste d'ajouter que ces spécialistes apportent assez souvent dans leurs consultations un esprit exempt de bienveillance. Mais les amis du patient eux-mêmes, ceux qui sincèrement souhaitent sa guérison, ont peine à dissimuler leurs appréhensions. Ils craignent sourdement un dénouement fatal et l'inquiétude les saisit à l'idée de ce qui pourrait survenir au lendemain de la catastrophe.

L'échec du régime parlementaire serait un événement grave. Ce serait la fin d'un monde d'illusions et d'espérances. La plupart des nations modernes qui ont cru possible — dans une mesure plus ou moins large — le gouvernement du peuple par lui-même, envisagèrent la suprématie des chambres législatives comme une solution réalisable et nécessaire. Pour plusieurs d'entre elles, il semblait bien qu'il y eût là une acquisition définitive.

Si une expérience quelque peu prolongée aboutit au contraire à cette démonstration que le fonctionnement du régime parlementaire se heurte trop souvent à des obstacles multiples, à des difficultés insurmontables, qui n'aperçoit la gravité et les consé-

quences éventuelles d'une semblable constatation? A quelles formes nouvelles de gouvernement, à quelles combinaisons imprévues — ou trop connues — se verra-t-on contraint d'avoir recours?

Le fonctionnement du régime parlementaire suppose la coexistence, le concours, la rivalité permanente et le conflit pacifique de partis fortement organisés. La stabilité du système était regardée comme le résultat d'un heureux et savant équilibre entre forces opposées. Il semble aujourd'hui que cette stabilité soit presque partout compromise. L'altération dans le mécanisme et le jeu des partis politiques paraît être la cause principale des mécomptes que le régime parlementaire a subis. N'est-ce pas le moment de scruter cette notion du " parti politique „? de déterminer ses origines et le rôle qu'elle a joué dans l'évolution constitutionnelle de notre temps?

* * *

Que faut-il entendre par un " parti politique „? Il semble que l'on puisse appliquer cette désignation à toute association de personnes qui, dans l'ordre politique, ayant un certain nombre d'idées communes, travaillent de concert à les faire triompher. La définition ne serait pas inexacte; mais elle serait fort incomplète. Notamment, elle a ce défaut de ne pas insister sur la nature du lien qui, dans le gouvernement représentatif, unit le parti politique à l'ensemble des institutions du pays. De plus — et c'est là, en somme, une conséquence de cette omission — elle ne permet pas de distinguer nettement entre un " parti „ et une " faction „.

La différence est capitale. Mais s'il est vrai qu'un parti n'est pas une faction, il convient d'ajouter que la ligne de séparation n'est pas toujours facile à tracer. Il lui arrive d'être indécise, de se dérober, et, par suite, de laisser incertain le point où un parti cesse d'être lui-même pour devenir une faction. Il n'y a pas lieu d'en être surpris. Une faction peut, dans des circonstances favorables, s'élever au rang de parti. Et, inversement, tout parti est susceptible de dégénérer en faction. Ce que l'on a vu plus communément encore, surtout à notre époque, ce sont des groupements qui, du parti politique, ont simplement pris le nom et l'apparence

extérieure, mais dont le principe vital est précisément celui qui anime une faction.

Il est permis de qualifier de " faction „ un groupe de personnes ayant pour objectif la conquête ou la conservation de l'autorité par l'oppression ou l'élimination de leurs adversaires. Ceux-ci sont considérés comme des ennemis qu'il faut anéantir ou, du moins, réduire à l'impuissance. Lorsqu'une faction est exclue du pouvoir, elle réputera volontiers légitimes tous les moyens — fussent-ils révolutionnaires — qui lui donneront quelque chance de s'en emparer. Est-elle au contraire dominante, elle usera facilement de contrainte et de violence, au besoin elle enfreindra les lois dans son intérêt ou en faussera l'esprit. L'existence de factions suppose dans un pays, ou tout au moins entre les éléments politiques d'un pays, un véritable état de guerre. Lorsque le cours des événements amène un semblable état — et souvent il y a là une phase inévitable, une transition douloureuse et fatale — la rivalité entre factions apparaît comme une phénomène nécessaire. Elle sera plus ou moins générale, plus ou moins longue, plus ou moins cruelle. Entre la guerre civile qui ensanglante le sol de la patrie et les conflits parlementaires aboutissant à des lois d'exception et à des proscriptions, on compte bien des degrés. Les luttes entre Guelfes et Gibelins, qui désolèrent les cités italiennes du Moyen Age, mirent aux prises de véritables factions. Hésiterons-nous à gratifier du même nom les groupes politiques, Girondins, Montagnards, Thermidoriens, Jacobins, Fructidoriens, qui se formèrent au sein de la Convention nationale et des assemblées qui la suivirent? Non, sans doute. Ces factions ne pouvaient être autres qu'elles ne furent. Il s'agissait trop souvent pour ceux qui en faisaient partie d'une question de vie ou de mort. Enfin, pour prendre un exemple dans l'histoire contemporaine, ne semble-t-il pas que, à l'heure actuelle, en France, le " parti nationaliste „ présente quelques-uns au moins des caractères qui permettent de définir une faction?

Si la faction est un fait qui suppose une espèce d'état de guerre, le parti politique est, au contraire, un phénomène dont la présence implique un état de paix.

Le " parti „ est une agrégation de personnes qui s'unissent

pour défendre et pour faire prévaloir, par des moyens légaux des idées et des intérêts qui, d'un consentement unanime, sont réputés licites. Non pas que ces idées et ces intérêts soient dénués d'adversaires ou qu'ils soient considérés comme l'expression de la vérité et de la raison. Ils sont réputés licites en ce sens seulement que, même si l'on fait abstraction de leur valeur intrinsèque, on leur reconnaît le droit de vivre, de se propager, de s'organiser. Un parti est exposé à des attaques violentes et, quand il le pourra, ne se fera pas faute de prendre l'offensive. Mais les luttes de ce genre, quelque âpreté qu'on leur suppose, demeureront forcément circonscrites dans certaines bornes. C'est un champ clos où toutes armes quelconques ne seront pas jugées admissibles. Le vainqueur se gardera ou sera mis dans l'impossibilité d'égorger le vaincu. Les mesures de proscription seront répudiées. Le parti est une entité politique à laquelle, par définition, on reconnaît des droits et, principalement, celui d'exister.

Qu'une telle conception soit quelque peu artificielle et procède d'une élaboration prolongée et subtile, personne, croyons-nous, n'y contredira. Elle n'est réalisable que sous l'empire d'un régime politique qui attribue aux opinions le droit d'être légalement représentées et d'exercer à ce titre, et par ce procédé, une action plus ou moins profonde sur la vie de l'État. En d'autres termes, elle exige, comme condition essentielle, le gouvernement représentatif. Ces derniers mots servent à désigner des situations qui, sous un air d'uniformité, diffèrent notablement entre elles. Et c'est précisément le rôle variable assigné aux partis qui rend ces dissemblances visibles. Un parti peut aspirer à gouverner, à posséder comme tel le pouvoir — et cette hypothèse est celle du gouvernement parlementaire proprement dit. Il peut également borner son ambition à faire sentir son influence, à exercer sur les affaires publiques, auxquelles il ne songe pas à présider en qualité de parti, un contrôle plus ou moins efficace. Des circonstances multiples feront prévaloir tantôt le premier, tantôt le second de ces systèmes.

Le gouvernement parlementaire ayant pour moteur une lutte entre partis n'est pas simplement une vue de l'esprit. Il a été, il est encore un fait positif, une chose vivante. Il importe d'étudier

les conditions dans lesquelles ce fait s'est produit tout d'abord, celles où il persista et s'affirma avec le plus de continuité et de succès. C'est évidemment dans l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre que nous aurons à rechercher ces éléments d'information.

***

On ne saurait nier que le " régime des partis „ *(party government)* n'existe en Angleterre et il est certain aussi qu'il y fonctionne depuis assez longtemps. Toutefois, même ici, il importe de se garder de l'illusion qui consiste à prêter au passé les habitudes d'esprit, les méthodes et les classifications qui nous sont familières. S'il fallait en croire l'opinion reçue, le gouvernement parlementaire reposerait, en Angleterre, depuis plus de deux siècles, sur l'antithèse pacifique et féconde de deux grands partis, les *tories* et les *whigs*, les conservateurs et les libéraux. Les premiers représenteraient l'attachement à la tradition et le culte du passé. Ce qui, au contraire, distinguerait les seconds, ce serait l'esprit de réforme et la foi dans le progrès. De ce contraste même résulteraient l'équilibre et l'harmonie. Un rythme intérieur et caché déterminerait l'alternance des deux partis dans la possession du pouvoir. Le don exceptionnel qui permet au peuple anglais de maintenir continuellement ce rythme ne serait pas autre chose que le génie politique dont on a coutume de lui faire honneur.

Une telle conception n'est pas entièrement fausse. Elle renferme une part appréciable de vérité. Mais elle simplifie un peu trop l'histoire, et les formules abstraites qu'elle nous propose ne rendent qu'imparfaitement compte des nuances de la vie.

Avant d'en éprouver de plus près la valeur, rappelons brièvement les phases essentielles de cette histoire des partis politiques anglais, telle qu'elle nous est communément présentée.

Les partis se dessineraient, en Angleterre, à dater du règne d'Elisabeth, et leurs traits distinctifs s'accuseraient sous les premiers Stuarts. L'absolutisme de droit divin est aux prises avec les libertés populaires. Le conflit se dénoue par la guerre civile. Cavaliers et têtes rondes se rencontrent sur les champs de bataille. Les partis politiques se dégageront plus tard du sein de ces

forces hostiles. Au sens constitutionnel du mot, ils ne sont pas encore. Pour revêtir une forme tangible et arriver à l'existence, ils attendent la restauration de 1660. Dans les Parlements du règne de Charles II, on discerne un parti de la Cour et un parti de la nation *(Country party)*. Une occasion se présenta qui leur fit prendre enfin une pleine conscience d'eux-mêmes. La crainte et l'aversion, qu'inspiraient les tendances catholiques et absolutistes de la dynastie des Stuarts, déterminèrent des propositions ayant pour objet d'exclure de la succession au trône le duc d'York, frère du roi. Charles II, afin d'empêcher la discussion et le vote du bill d'exclusion, prorogea le Parlement en septembre 1679. Les partisans du bill souscrivirent, dans le pays entier, une multitude de pétitions réclamant la convocation du Parlement. Les partisans de la Cour répondirent en exprimant publiquement leur horreur — leur *abhorrence* — pour ces pétitions qui leur semblaient attentatoires à la majesté royale. Les noms de " pétitionnaires „ et d' " abhorrents „ servirent à désigner les adeptes des deux partis en présence. Ces termes ne tardèrent pas à être remplacés par ceux de *whig* et de *tory*, deux sobriquets, l'un d'origine écossaise, l'autre d'origine irlandaise, dont la signification initiale est assez obscure, et qui furent primitivement destinés à ridiculiser ceux auxquels ils s'appliquaient. Ils acquirent presque immédiatement la valeur d'une qualification
se déclaraient en faveur du droit populaire et professaient que les institutions politiques sont établies en vue du bien de tous. Les tories, au contraire, inclinaient vers la doctrine de l'obéissance passive et proclamaient l'indéfectible droit héréditaire de la royauté et la divine origine de celle-ci.

Les dernières années du règne de Charles II furent marquées par une recrudescence du loyalisme monarchique et par la défaite des whigs. Les tentatives de restauration catholique, dont Jacques II se fit l'instrument, unirent dans un égal sentiment de résistance les whigs et les tories. La révolution de 1688 s'accomplit. Guillaume d'Orange dut son avènement au concours des partis. La dissidence entre les deux opinions dominantes reparut et se maintint. Guillaume III, jaloux de son pouvoir personnel et appréciateur pénétrant de l'état social de l'Angleterre,

prit soin de ne pas favoriser l'un des partis aux dépens du parti adverse et s'appuya tout à la fois sur l'un et sur l'autre. Sous la reine Anne, les intrigues de Cour et les préférences de la souveraine faussèrent plus ou moins le jeu passablement compliqué des combinaisons politiques. Vers la fin du règne, les tories semblaient reprendre l'ascendant, lorsque l'avènement de la maison de Hanovre détermina, pour un demi-siècle environ, la prépondérance des whigs. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, ce sont au contraire les tories qui reprennent le dessus. Favorisés par le roi, soutenus par l'aversion qu'inspiraient les excès de la révolution française, représentants attitrés de l'esprit de la nation dans la lutte opiniâtre contre Napoléon, ils conservent en somme le pouvoir jusqu'en 1830. A compter de ce moment, les whigs deviennent pour eux des adversaires redoutables et très souvent heureux. Depuis trois quarts de siècle, il semble qu'une espèce d'équilibre se soit établie entre les deux partis. Ils se succèdent et se remplacent au pouvoir avec régularité. Assurément, les crises intérieures ne leur furent pas épargnées. Il en est deux qui sont particulièrement connues. En 1846, à l'occasion du rappel des lois sur les céréales, Sir Robert Peel abandonna, avec un certain nombre d'adhérents, le gros du parti conservateur. L'année 1885 est celle du schisme entre les libéraux unionistes et M. Gladstone, chef du parti libéral. Les députés irlandais jouèrent à plus d'une reprise le rôle d'élément perturbateur, et il y eut de tout temps des groupes extrêmes et des esprits indépendants qui répugnèrent à se laisser embrigader. Ces épisodes et ces accidents ne portèrent pas une atteinte durable à la cohésion et à la continuité des partis historiques en qui se personnifie, depuis plus de deux cents ans, la rivalité légale et nécessaire entre les grandes forces sociales, politiques, intellectuelles, dont la coexistence fait la gloire et la sécurité de la nation anglaise.

***

Tel est bien le tableau que l'on a l'habitude d'offrir à notre admiration. Il est bien loin d'être complètement imaginaire. Mais ne croyons pas non plus qu'il fournisse un portrait absolument fidèle de la réalité. Il nous trompe par sa tonalité trop uniforme.

Grâce à une sorte d'illusion d'optique, il éloigne et recule, dans les perspectives du passé, des phénomènes et des sentiments qui sont assez récents, dont l'intérêt sans doute n'est pas moins vif, mais qui, dépouillés de leur antiquité, seront considérés plus malaisément comme la manifestation d'une " loi ".

Assurément, on vit des groupements se dessiner sous le règne de Charles II et les appellations de whigs et de tories désignent les représentants de deux tendances nettement tranchées et contradictoires. Mais whigs et tories n'étaient pas considérés par l'opinion publique et ne se regardaient pas mutuellement comme les éléments nécessaires d'une constitution bien agencée. Pour chacun de ces deux partis, les idées que personnifiait le parti adverse étaient dignes d'une réprobation absolue. Il importait, non de les contenir, mais de les étouffer. Aucune transaction ne semblait possible. Comment, en effet, concilier le dogme de l'obéissance passive et du droit divin avec le principe de la souveraineté de la nation ? Les luttes entre whigs et tories, sous les derniers Stuarts, ne sont qu'un épisode du vaste conflit qui, à dater de la Renaissance, se produisit dans tous les États de l'Europe. Conflit qui mit aux prises l'absolutisme monarchique et de confuses libertés populaires. L'absolutisme triompha presque partout. En Angleterre, où il commit la faute de confondre sa cause avec celle du catholicisme, il échoua. On reconnaîtra sans peine que l'antagonisme entre whigs et tories, vers la fin du XVIIe siècle et dans les premières années du XVIIIe, diffère profondément de l'opposition qui, actuellement, sert de principe régulateur au jeu des partis en Angleterre.

Cette constatation nous permettra de nous faire une idée plus juste des phénomènes que présente l'histoire du XVIIIe siècle. Il n'est pas exact de dire que, depuis l'avènement de la maison de Hanovre jusqu'au règne de Georges III, les whigs dominèrent et qu'à dater de ce règne la prépondérance appartint aux tories. L'amplitude seule de cette oscillation apparente démontre suffisamment que l'organisation des partis, au sens moderne du mot, n'existait pas à cette époque. De 1715 à 1760, le pays est gouverné par une aristocratie au sein de laquelle ne manquent ni les intrigues, ni les ambitions personnelles, ni les compétitions, mais qui ne com-

porte pas de partis proprement dits (1). Cette aristocratie, longtemps obsédée par la crainte d'une réaction absolutiste, dévouée à l'église établie et au protestantisme, dirigée d'ailleurs par des hommes clairvoyants, se montra somme toute favorable à la consolidation et au développement d'un régime de liberté. La masse de la nation ne prenait pas une part directe à la marche des affaires. Mais l'opinion publique se faisait écouter et communiquait, par exemple, une force singulière à la politique audacieuse du premier Pitt.

Après un demi-siècle de domination, le rôle historique de cette oligarchie semblait près d'être achevé. Le péril d'une réaction absolutiste était conjuré. Les libertés traditionnelles du peuple anglais et la religion nationale étaient sauvées. Désormais, il s'agissait de savoir si l'exercice effectif de l'autorité publique appartiendrait aux grandes familles de l'aristocratie ou au roi. La question se posa nettement à compter de l'avènement de Georges III. Celui-ci, profondément imbu du sentiment de sa dignité, s'appliqua avec persévérance à faire prévaloir, dans toute sa plénitude, la prérogative royale. Son ambition fut de briser ou de déjouer les coalitions qui se formaient au sein de l'aristocratie dominante. Par la mise en œuvre de son influence personnelle, par des combinaisons de tout genre, au besoin par

---

(1) Bolingbroke, dans son ouvrage *Dissertation on parties* (publié en 1736), avait constaté déjà que, à la suite de la révolution de 1688, les dénominations de whigs et de tories ne répondaient plus à rien de réel. Il considère la disparition des partis comme un bienfait. Son livre traduit l'inquiétude de voir le Parlement perdre son indépendance sous l'influence des procédés corrupteurs du gouvernement royal, — ce qui, à son avis, détruirait l'équilibre de la Constitution britannique.

Montesquieu, dans l'*Esprit des lois* (1748), a écrit deux chapitres célèbres, et d'ailleurs très sagaces, sur la Constitution anglaise et sur sa mise en œuvre. (Liv. XI, chap VI et liv. XIX, chap. XXVII.) Il ne parle point de deux partis régulièrement organisés et s'inspirant de principes différents. Pour lui, une lutte continuelle — et utile — se poursuit entre les partisans du gouvernement (quel qu'il soit) et ses adversaires. Une de ses phrases est à citer : « Et, comme la puissance exécutive, disposant de tous les emplois, pourrait donner de grandes espérances et jamais de craintes, tous ceux qui en obtiendraient d'elle seraient portés à se tourner de son côté, et elle pourrait être attaquée par tous ceux qui n'en espéreraient rien. »

la corruption, il s'applique à devenir maître du Parlement. De là des conflits qui procédaient de deux conceptions différentes du régime constitutionnel, l'une aristocratique, l'autre monarchique. Aucune de ces deux interprétations de la Constitution britannique n'était positivement incompatible avec celle-ci. La classe des propriétaires et des capitalistes, à laquelle appartenaient le plus grand nombre des électeurs, n'était nullement hostile aux prétentions du roi. Elle était disposée à considérer la suprématie du souverain comme la plus sûre garantie d'un gouvernement stable. Si Georges III eût été un monarque d'un génie clairvoyant et large, peut-être eût-il réussi à conquérir au profit de la royauté la situation qu'il ambitionnait pour elle. Il se perdit par l'étroitesse de son jugement et par son opiniâtreté. Lors de la résistance et du soulèvement des colonies américaines, il se méprit complètement. Sous prétexte d'affirmer et de revendiquer les droits de la métropole, c'était à ses instincts d'absolutisme qu'il donnait satisfaction. Pour un grand nombre d'Anglais, les griefs des Américains, compatriotes d'outre-mer, étaient légitimes. Dès lors, c'était l'ancien procès entre la liberté traditionnelle et le despotisme qui se rouvrait, avec une ampleur inattendue. Les droits héréditaires de la nation se sentaient mis en péril par la politique royale.

Telle est la circonstance qui fut décisive dans la formation des partis anglais. Tous ceux qu'effrayaient les projets de la Cour se groupèrent, s'organisèrent et trouvèrent, en quelque façon, de nouvelles raisons d'exister. Le mot whig reprit une signification précise et vivante. Il cessa d'être une appellation destinée surtout à caractériser une coalition de grands seigneurs. Il supposa désormais, chez ceux qui s'en revêtaient, une manière libérale et plus ou moins démocratique de comprendre la Constitution anglaise. Par contre, le mot tory convint particulièrement à ceux qui avaient du goût pour le principe d'autorité et qui, dans cette même constitution anglaise, s'attachaient de préférence aux droits qui dérivent de la prérogative royale.

C'est donc au cours des vicissitudes d'une véritable guerre civile (car la lutte entre l'Angleterre et ses colonies avait ce caractère) que se dessinèrent les contours des partis anglais

actuels (1). Sans doute, il est permis de discerner des analogies entre cette situation nouvelle et celle qui provoqua, un siécle auparavant, l'apparition des premiers Whigs et des premiers Tories. La différence est pourtant bien sensible. Sous Charles II et sous Jacques II, Whigs et Tories aspiraient mutuellement à se détruire — dans l'ordre politique tout au moins. Dorénavant, ils admettent la possibilité de vivre ensemble. Et, comme nous le savons, ce sentiment est la condition même du " régime des partis ".

Il s'en fallait de beaucoup, au surplus, que, déjà sous Georges III, un tel régime fût, dés l'abord, en mesure de fonctionner régulièrement. La ligne de démarcation n'apparut pas tout de suite. Des combinaisons d'intérêts, des groupements assez imprévus se produisirent. On en vint à se demander si les partis répondaient à quelque chose de réel et si l'antithèse entre Whigs et Tories subsisterait (2). Le second Pitt, que l'on a coutume de ranger parmi les chefs du parti tory, conserva, au total, une situation indépendante et chercha, plus d'une fois, à faire entrer des Whigs dans les cabinets qu'il dirigea.

Au commencement du XIXe siècle, la confusion entre les partis allait plutôt croissant. L'Angleterre était gouvernée par une aristocratie — noblesse et gentry — en complète communauté de sentiments avec le monarque, résolument conservatrice, ayant

(1) Consulter, à ce sujet, *The American Revolution*, par Sir George Trevelyan, et notamment un passage du chap. VII (pp. 47 à 51 du t. II de l'édition Tauchnitz) sur l'attitude de Lord Chatham et de Fox.

(2) On peut mentionner, à cet égard, les intéressantes observations de De Lolme, qui datent de 1784 : « Par les fréquentes réunions des chefs républicains et royalistes *(Whigs* et *Tories)*, cette distinction même de partis, les plus fameux dans l'histoire d'Angleterre, étant devenue inutile, s'en est allée en fumée ; la signification de ces mots a été rendue par là si embarrassante, que personne n'en peut plus donner une solution passable, et à peine comprend-on ceux qui, de temps en temps, visent à s'insinuer dans les bonnes grâces du peuple, en se faisant un mérite d'appartenir à l'un ou l'autre parti. La dernière coalition qui a eu lieu entre deux certains chefs (il s'agit de Lord North et de Fox) a dissipé et coupé par la racine ce violent esprit de parti auquel l'administration de Lord Bute avait donné naissance et que les disputes d'Amérique avaient encore animé. Quoique cette coalition ait été fort critiquée, je prends la liberté de me mettre au rang de ses défenseurs, du moins quant au bon effet qu'elle a produit. » *(Constitution de l'Angleterre.* — Avertissement de l'auteur.)

conçu, au spectacle de la Révolution française, une irréductible aversion pour les innovations d'un caractère démocratique.

Pourtant, les idées démocratiques subsistaient en Angleterre, et il n'est pas douteux que la Révolution française, avec sa puissance de rayonnement, ne fût pour beaucoup dans leur propagation. Refoulées et comprimées durant la lutte contre Napoléon, elles se révélérent aprés le rétablissement de la paix. Quelles que fussent les illusions de la classe dominante, l'heure des réformes nécessaires avait sonné. Un conflit entre tendances opposées était inévitable. Conflit dont l'action fut décisive sur l'évolution des partis politiques anglais. C'est à partir de ce moment — et à partir de ce moment seulement — que l'antithè
Tories, réelle déjà lors de la Révolution américaine, mais encore indécise et prête à s'effacer, reparut avec des caractères nouveaux et durables. C'est donc à partir de ce moment seulement qu'il a pu être question pour l'Angleterre du *Party Government*.

Les aspirations assez mal définies et les sentiments des Whigs eurent désormais un objet précis : la réforme des institutions et de l'ordre social. Ils avaient pris conscience d'eux-mêmes sous le coup de l'émotion que provoqua l'insurrection américaine. Ils représentaient éminemment, à cette date, la résistance au pouvoir personnel du Roi. Malgré des triomphes passagers, ce pouvoir avait dû céder devant la force des choses et se résigner à la prépondérance des deux Chambres du Parlement. Il ne s'agissait plus d'une compétition entre la prérogative royale et les droits traditionnels de la nation, mais, au contraire, de la lutte entre deux conceptions de la *société* tout entière. Ce qui importe dorénavant, c'est de savoir si la puissance publique doit être mise en œuvre par le grand nombre et pour le grand nombre, ou si elle doit être exercée par une classe privilégiée, croyant de bonne foi — et fatalement amenée à croire — que le maintien d'une hiérarchie sociale est la condition essentielle de la vigueur d'un État. C'est le grand problème politique des temps modernes. Il se posa en Angleterre aussi bien qu'ailleurs et le dilemme qu'il implique se confond avec l'antithèse qui, à compter de 1820 environ, opposa le parti Whig et le parti Tory. Le premier fut avant tout le parti des réformes démocratiques et de l'émancipation des

classes populaires. Le second, par cela seul qu'il cherchait à perpétuer les traditions du passé, devint un parti conservateur et aristocratique.

En présence de cette situation vraiment nouvelle et à laquelle n'avaient pas songé les anciens commentateurs de la Constitution, que signifiaient ces vieilles dénominations de Whig et de Tory? Elles pâlirent insensiblement et furent oubliées dans la mesure où s'oubliaient les idées qui leur correspondaient jadis. Les termes de " libéral „ et de " conservateur „ les remplacèrent et restèrent en faveur, malgré le succès plus ou moins éphémère d'autres appellations, telles que celles, toutes récentes, de " gladstonien „ et d' " unioniste „.

L'histoire des partis anglais a présenté bien des vicissitudes. Whigs et Tories ne sont plus exactement en 1900 ce qu'ils furent en 1820. Il est certain que le grand mouvement démocratique du XIXe siècle entraîna les conservateurs aussi bien que les libéraux. Cependant, aujourd'hui encore, le contraste entre le conservateur et le libéral, bien qu'il tende à s'atténuer, demeure visible. Dans l'hypothèse, nullement inconcevable, où il s'évanouirait complètement, il y aurait lieu de se demander si la Constitution britannique n'est pas à la veille d'une nouvelle étape à franchir. On n'en est pas encore là. Du reste, nous n'avons pas à insister sur les incidents de la politique contemporaine. Notre but fut simplement de montrer que l'organisation des partis, telle qu'elle existe et fonctionne aujourd'hui en Angleterre, est un fait assez récent. On peut, à la rigueur, le rattacher aux événements qui se produisirent dans la première partie du règne de Georges III. Mais il ne serait pas incorrect de placer ses origines plus tard encore, c'est-à-dire dans la période qui suivit les traités de Vienne. Ce que l'on appelle le " régime des partis „ *(Party Government)* est donc un phénomène moderne. C'est aussi un phénomène accidentel, en ce sens qu'il s'est produit à l'occasion de circonstances connues et déterminables. Ses racines ne plongent pas dans les profondeurs de la Constitution britannique.

Cependant, n'allons pas trop loin. S'il est vrai que le régime des partis n'est pas aussi ancien qu'on l'imagine généralement, on ne saurait nier qu'il a fait preuve, en Angleterre, depuis trois quarts

de siècle, d'une vitalité extraordinaire. A supposer qu'il ne soit pas définitif et qu'il doive disparaître tôt ou tard, il aurait néanmoins vécu. Bien plus, il fut l'instrument le plus efficace des transformations qui s'accomplirent graduellement dans l'état de la nation. Il a été, sans aucun doute, l'une des manifestations les plus intéressantes du génie politique de celle-ci. De tels résultats sont dignes d'attention. Il importe de les comprendre. En spécifiant les conditions qui ont permis au régime des partis de subsister et de prospérer en Angleterre, nous aurons peut-être défini les conditions auxquelles, en tout pays, sont forcément subordonnés son existence et son succès.

* * *

Un parti politique n'est digne de ce nom qu'autant qu'il repose sur de fortes assises. Il doit se trouver en communication constante avec les sentiments et les intérêts d'une fraction notable de la population. Il suppose la participation active d'un grand nombre de citoyens à la vie politique. Lorsque cette participation fait défaut, l'existence des partis est illusoire et presque nominale. Si la population d'un État reste étrangère à la politique, soit que les lois ou la tradition l'en écartent systématiquement, soit encore par ignorance, par indifférence ou parce que la conscience de la chose politique ne s'est pas suffisamment éveillée dans son âme, la dénomination même de parti ne répond plus à quelque chose de positif et de vivant. Ceci ne veut pas dire que le fonctionnement des partis réclame l'avènement des " masses „ à l'existence publique. Il s'accommode d'un droit de suffrage restreint et d'un régime plus ou moins aristocratique. Encore faut-il qu'un parti puise sa sève et sa vigueur dans un sol capable de les lui donner et de les lui renouveler. Sinon, il cesse d'être représentatif. Il n'est qu'une coterie, une coalition d'intérêts particuliers.

En Angleterre, durant les deux derniers siècles — et l'on pourrait, au besoin, remonter plus haut — les conditions nécessaires à l'existence des partis politiques se rencontrèrent toujours. L'opinion publique était continuellement en éveil et se faisait entendre librement. Les institutions judiciaires du pays exi-

geaient la participation directe et constante d'un grand nombre de citoyens à l'administration de la justice. La classe supérieure et la classe moyenne jouissaient d'une sorte d'autonomie dans le domaine du gouvernement local et trouvaient par là une occasion excellente d'acquérir l'expérience des affaires. Enfin, quelque réduit, capricieux et vicié que fut le droit de suffrage pour les élections parlementaires, il était loin d'être un vain simulacre. Grâce à lui, les sentiments, sinon de la nation entière, du moins d'un peuple d'électeurs déjà fort compact, trouvaient le moyen de s'exprimer. En un mot, la matière première des partis ne faisait pas défaut. Il est à noter que ces éléments primordiaux devinrent d'autant plus riches et plus abondants que les idées et les réformes démocratiques propagèrent au sein d'une population plus nombreuse leur influence excitatrice.

Les partis politiques rassemblent par conséquent, en Angleterre, des forces sociales réelles et agissantes. C'est l'une des conditions de leur fonctionnement régulier. Il en est une seconde, dont l'importance n'est pas moindre. Il est nécessaire que les partis politiques représentent des intérêts moraux et matériels qui ne soient pas mutuellement incompatibles et entre lesquels une transaction soit concevable et possible. Si l'opposition est trop absolue, si l'antagonisme est irréductible, si, en un mot, la vie commune est impraticable, le jeu normal des partis ne pourra se réaliser. Ce sera l'inimitié et, peut-être, la guerre civile, l'oppression et la sédition, une lutte où, en dernière analyse, tout se ramène à une question de force matérielle.

Depuis la révolution de 1688, l'Angleterre eut ce privilège d'être affranchie de toute cause profonde et incurable de scission intérieure. Son territoire n'est pas la demeure de populations juxtaposées, différant par la race, par la langue ou par les mœurs et chez lesquelles subsiste avec ténacité le souvenir d'une conquête. Le contraste entre vainqueurs et vaincus s'est rencontré sans doute à la suite de l'invasion normande. A dater du XIVe siècle, il a disparu. Le type national s'est constitué et la même langue, souple et sans désinences, melange de mots germaniques et de vocables latins, est parlée à la fois par l'héritier du baron normand et par le descendant des compagnons d'Harold.

D'autre part, les âmes ne sont plus séparées par ces divergences en matière de foi qui, précisément parce qu'elles touchent à ce qu'il y a d'intime, de traditionnel et d'instinctif au fond de nos consciences, répugnent à tout compromis. L'Angleterre accomplit, au XVIe siécle, sa réforme religieuse. Les catholiques ne furent plus qu'une minorité sans force. Il est vrai que la lutte entre les adeptes de l'Eglise établie et les sectes dissidentes présenta toujours une assez grande âpreté. Son rôle fut prépondérant dans les guerres civiles du XVIIe siècle. Voilà longtemps qu'elle a dégénéré en simples polémiques. D'ailleurs, ces conflits ne portent que sur des questions d'organisation ecclésiastique et non pas sur la foi elle-même. Anglicans et puritains se réclament également des doctrines du protestantisme. A ceux-là, — et ils sont nombreux, — qui ont rompu toute attache avec le dogme chrétien, l'Eglise n'apparaît pas précisément comme une ennemie. Non seulement elle n'empiète pas sur leur liberté personnelle, mais ses enseignements eux-mêmes n'offrent pas de contradiction absolue avec les affirmations définitives de la pensée moderne. En réalité, elle cherche surtout à y mêler une veine d'idéal et de mysticisme, qu'elle emprunte aux sources primitives du christianisme. Bien des gens estiment, sans aucun doute, que les avantages temporels dont elle jouit sont hors de proportion avec les services qu'elle rend. L'abolition de la situation qu'elle occupe officiellement *(disestablishment)* soulèverait de vifs débats, mais n'aurait pas le caractère d'une œuvre révolutionnaire. Dans tout cela, il n'y a rien qui puisse troubler profondément et endolorir les âmes. On y chercherait vainement la raison ou le prétexte d'un déchirement au sein de la nation.

Si la religion (et l'irréligion n'est qu'un phénomène de la vie religieuse) ne sépare pas les Anglais en deux camps hostiles, il faut dire la même chose de la constitution politique du pays. Depuis la Révolution de 1688, l'Angleterre a la constitution qu'elle désire. Elle s'en déclare satisfaite. Elle la trouve, sinon sans défaut, du moins préférable à toute autre. A aucun moment de son évolution, dans les deux derniers siècles, cette constitution n'a contenu un élément qui fût sérieusement antipathique à une fraction notable de la population. Sa plasticité lui permet de

se modifier continuellement sans cesser d'être elle-même. Le conservateur le plus endurci admet implicitement que, dans l'édifice où il séjourne et qu'il vénère, il n'est point d'appartement qui ne puisse être légalement démoli. Et le réformateur le plus impatient estime que la maison est provisoirement habitable, puisqu'elle est susceptible d'être rasée un jour ou aménagée autrement. Non seulement il n'y a pas en Angleterre mésintelligence sur la forme du gouvernement; il y a accord et entente sur les principes régulateurs du développement politique.

Enfin, l'Angleterre ne présente, ni au point de vue social, ni au point de vue des relations économiques, des antithèses trop prononcées. Elle a échappé au régime des castes. De tout temps, elle compta un grand nombre de propriétaires libres; il ne se forma pas chez elle une noblesse investie de privilèges et distincte du reste de la nation. La Chambre des lords est un Sénat héréditaire, constamment alimenté par des promotions nouvelles. La mise en œuvre du droit d'aînesse maintint la pairie dans d'étroites limites et mit obstacle à la constitution de familles nobles. L'égalité juridique entre les habitants du pays est, depuis un temps immémorial, l'une des pierres angulaires du droit anglais.

S'il n'y a pas en Angleterre d'opposition entre classes sociales, on n'y remarque pas davantage un durable antagonisme d'intérêts entre telle portion du territoire et telle autre, entre les villes et les campagnes, entre les régions industrielles et les régions agricoles. Sans doute, une divergence de cet ordre se dessina dans les années qui suivirent la période de guerres contre la France, et elle devint particulièrement grave à l'époque où se poursuivit la campagne pour l'abrogation des *Corn-laws*. La cause de l'industrie et de la démocratie ouvrière était à ce point conforme aux intérêts du pays, qu'elle finit par triompher. Il y a lieu de remarquer, toutefois, que ce conflit d'ordre économique jeta une perturbation profonde dans la constitution des partis politiques anglais et qu'ils eurent, à la suite de cet ébranlement, quelque peine à se ressaisir. Au surplus, les luttes économiques ne sont pas, en Angleterre, moins véhémentes que partout ailleurs. Les rapports entre le patron et l'ouvrier, entre le capital

et le travail, entre les " riches „ et les " pauvres „ n'y sont pas toujours paisibles. Et la question de la grande propriété et des prérogatives dont elle jouit s'y pose d'une manière plus directe et plus pressante que dans la plupart des autres États. Ce qu'il faut ajouter, c'est que, jusqu'à présent du moins, la " question sociale „ n'a pas créé entre les classes diverses de la population un antagonisme aigu et persistant. La croyance domine assez généralement que des causes de dissension isolées, en quelque façon épisodiques, sont susceptibles d'être aplanies par l'application seule des principes qui se dégagent de l'organisation actuelle de la société. On ne considère pas une transformation radicale de ce qui existe comme le préliminaire inévitable d'une paix définitive. La diffusion d'une telle manière de voir est due probablement à la pratique de la liberté, à l'habitude de l'association, à l'expérience, enfin, qui a permis de mesurer le pouvoir des revendications partielles et des conquêtes successives. L'idée de la lutte des classes n'a pas trouvé jusqu'ici beaucoup d'accueil en Angleterre. Elle n'a pas opéré de scission dans la masse de la population. Elle n'est pas devenue une source permanente de dissentiments et de haines.

***

Nous venons de passer en revue les faits qui, dans des conditions moins favorables, eussent été en Angleterre des causes de désunion et de discordes civiles et qui, en réalité, grâce à un concours de circonstances propices, ne troublèrent que faiblement l'harmonie entre concitoyens. C'est précisément cette absence de divisions fondamentales et irréparables qui a rendu possibles ces divisions inoffensives, salutaires, relativement superficielles, où il convient de voir l'essence du " régime des partis „. Ce régime, qui parait impliquer une éternelle antithèse, n'est admissible et viable que s'il plonge dans une couche profonde de sentiments uniformes. Il suppose, en effet, que chacun des partis en présence accorde aux partis opposés, non pas seulement le droit à l'existence, — ce serait déjà quelque chose, — mais encore une véritable *légitimité*. Pour que nous puissions concéder un tel privilège à des hommes dont les aspirations diffèrent des nôtres, il est indispensable que

nous ayons avec eux un assez grand nombre de points de contact. Sinon, nos intérêts risqueraient, en cas de défaite, d'être entièrement sacrifiés et la prépondérance de nos adversaires entraînerait une condamnation absolue pour les doctrines qui nous tiennent à cœur. Dès l'instant où la lutte entre partis est une question vitale pour des intérêts purement matériels, pour des croyances morales, pour un idéal poursuivi, le fonctionnement régulier du régime est impraticable. On négocie avec un ennemi, lorsqu'on est impuissant à l'abattre, on conclut au besoin et l'on renouvelle une trêve; on ne lui accordera point que ses prétentions soient, dans une certaine mesure, justifiées et qu'elles représentent un aspect tout au moins de la vérité.

***

Si, en Angleterre, grâce à l'absence de dissidences irréductibles, des partis proprement dits réussirent à se constituer, l'esprit politique du peuple anglais n'en conserve pas moins le mérite d'avoir aperçu dans cette constitution même un procédé normal de gouvernement. Ici, nous sommes véritablement en présence d'une création originale. Création moins ancienne qu'on ne le croit ordinairement, mais qui rendit déjà et qui, sans doute, est encore appelée à rendre des services de premier ordre. Il vaut la peine de rechercher pourquoi et comment il fut donné à l'Angleterre de fournir un apport aussi précieux à l'ensemble des conceptions politiques du monde civilisé.

Les idées et les sentiments qu'implique forcément la mise en œuvre du « régime des partis » furent en somme élaborés par le génie britannique. Ne nous hâtons pas de conclure de cette constatation que l'on se trouve ici en présence d'un phénomène « germanique » ou même « anglo-saxon ». Le génie britannique, tel qu'il nous apparaît, doit en partie à la race les caractères qui le distinguent. Il en est également redevable à un concours d'événements de tout genre. Son originalité est avant tout le produit des circonstances historiques.

C'est à l'école des institutions judiciaires que se forma et se développa, dans l'ordre de la politique, l'esprit anglais. Le nœud de ces institutions était, aussi bien pour les procès civils que pour

les procès criminels, un débat public, libre, contradictoire, ordinairement suscité par l'application de la vieille loi coutumière du pays. Qu'il fût question d'un verdict du jury sur un point de fait ou d'une décision des légistes sur un point de droit, il fallait qu'une réponse catégorique, soit affirmative, soit négative, rencontrât une demande précise. La série de ces réponses, s'enchaînant l'une l'autre et se complétant, n'est pas autre chose que la loi elle-même. Dans l'esprit de tous devait inévitablement naître et se fortifier cette idée que la justice, la loi, le droit s'élaborent continuellement au sein de la contradiction et par la contradiction; que la vérité juridique ou légale n'est jamais que la résultante d'un conflit, conflit obligatoire dans lequel les forces engagées se mesurent librement, étant toutes deux dignes de respect, et toutes deux, jusqu'à la solution du litige, réputées légitimes. Une opération mentale, continuellement répétée, finit par façonner l'intelligence. Tout naturellement, celle-ci transporte dans un milieu élargi ou nouveau les procédés dont elle a précédemment et ailleurs contracté l'habitude. Ce qui peut s'affirmer de la " vérité juridique „ ne pourra-t-il se dire également de la " vérité administrative „ et de la " vérité politique „? Ici, de même que là, elle se dégagera de la discussion, elle exigera la contradiction, la mise en présence de deux forces opposées et à peu près égales. Ce n'est qu'une étape supplémentaire dans une évolution d'un caractère général. Mais la politique, le " droit „, dans son acception large, qu'est-ce autre chose sinon la vie même d'un peuple considérée d'un certain point de vue? C'est donc la vie nationale qui va se trouver entraînée dans une lutte permanente, lutte où elle semblera se diviser contre elle-même, et qui se poursuivra sans relâche, en toutes circonstances, et particulièrement dans les Chambres du Parlement. Et cette lutte, bien loin d'être pour la nation une cause de faiblesse, sera féconde, sera l'une des sources où s'alimentera sa vigueur.

Une telle conception a fini par s'introniser en Angleterre et par y devenir familière à tout le monde. S'il est vrai qu'elle procède de ce qu'il y a de plus intime et de plus vivant dans les institutions du peuple, il faut ajouter qu'elle n'a pu se manifester et prendre conscience d'elle-même que lorsque les circonstances

lui furent propices. Ces circonstances, nous les connaissons. Il a fallu, d'une part, que la victoire des idées démocratiques fut assez complète pour que la volonté de la nation fût en mesure de se faire écouter. Il a fallu, d'autre part, que l'accord s'effectuât sur un assez grand nombre de points pour que les luttes politiques s'engageassent — exactement comme les débats judiciaires — sur le terrain solide et profond d'opinions communes et de précédents acceptés.

***

Dans cette théorie des partis politiques, il y a, semble-t-il, un élément qui nous a échappé. La forme ne nous a-t-elle pas fait oublier le fond? Il est permis, sans doute, d'envisager les partis comme des forces qui, agissant dans des directions différentes, aboutissent à un résultat déterminé. Mais ces forces ne sont pas de pures abstractions; toujours, elles ont, en Angleterre, exprimé quelque chose d'effectif. Les prétentions opposées des tories et des whigs, voilà, dira-t-on, ce qu'il importe surtout de connaître, et ce que l'on discerne insuffisamment dans les formules que nous énonçons.

Nous serions tenté de répondre que, dans le régime que nous étudions, le programme des partis en conflit est relativement indifférent. Ce qui mérite d'attirer l'attention, ce n'est pas tant la matière de ces programmes que leurs rapports entre eux, et ce qu'ils signifient au regard des institutions politiques, à un moment déterminé de l'histoire. Le domaine que nous explorons est celui du relatif et de la mutabilité. En Angleterre, les programmes se modifient sans cesse et les partis demeurent. Aujourd'hui, comme en 1830, on rencontre des libéraux et des conservateurs. Pourtant, il est bien certain que les tories d'aujourd'hui acceptent et défendent des doctrines, devant la hardiesse desquelles eussent reculé les whigs d'il y a soixante-dix ans. Au point de vue du régime des partis, la seule chose qui importe est le conflit perpétuel et toujours renouvelé de deux " tendances ". Ce dernier mot doit ici sa justesse précisément à ce qu'il offre de vague et d'indéterminé. Une tendance persiste, alors même que s'altère autour d'elle le milieu où elle vit, où elle puise sa vigueur.

L'Angleterre nous offre effectivement le spectacle de deux tendances opposées. Il reste à caractériser leur nature et le but où elles aspirent.

Toute société politique veut vivre, c'est-à-dire persévérer dans son être. Pour elle, comme pour un individu ordinaire, l'intérêt suprême est d'assurer son avenir. Au problème éternel et fuyant que propose l'avenir à l'humanité, deux réponses sont possibles. Ou bien l'avenir sera ce que fut le passé, ce qu'est le présent, ou bien il sera *autre*. Tous ceux qui souffrent au sein de l'organisation sociale, tous ceux qui compatissent à la souffrance d'autrui, tous ceux qui voient la réalité inférieure à leurs rêves, désirent que l'avenir ne soit pas la reproduction du présent. Ils le souhaitent plus beau, mieux ordonné. Dans la mesure de leurs forces, ils travaillent à cette amélioration. Il leur arrivera d'être arrêtés ou retardés, non pas seulement, comme ils seront tentés de le croire, par l'égoïsme et le mauvais vouloir de ceux que le présent favorise, mais encore et principalement par des causes plus profondes et plus dissimulées — et, notamment, par celle-ci : dans cet organisme complexe que l'on nomme une société politique, un changement, surtout s'il est soudain, occasionnera souvent plus de désordre et de douleur que la prolongation d'un mal connu. L'organisme se révolte alors et réagit et, ne fût-ce que momentanément, préfère le maintien de ce qui existe.

Un organisme politique, pourvu qu'il évolue avec une certaine liberté, recèle par conséquent deux tendances, l'une qui l'entraîne à se transformer, l'autre qui l'incline à se conserver. Une sourde inquiétude et l'espoir du mieux le poussent en avant, jusqu'à ce que la sensation d'un déchirement intérieur l'avertisse qu'il a exagéré son effort et qu'il doit se replier sur lui-même.

Quand on dit qu'une société politique est un organisme, il y a là quelque chose de plus que l'emploi d'une métaphore. Il n'en reste pas moins certain que les éléments primordiaux de toute société sont, en dernière analyse, des individus. C'est chez eux, c'est dans leurs groupements spontanés ou traditionnels que se marqueront les tendances essentielles dont nous venons de parler. Peut-être même sont-elles impliquées dans la constitution de

l'âme humaine. Forcément, ce sera tantôt l'une qui prévaudra, tantôt l'autre. On comprend sans peine que l'aspiration au changement apparaîtra de préférence chez ceux qui éprouvent une souffrance au sein d'une situation donnée, chez ceux que l'inévitable inégalité des conditions place dans un rang inférieur. En revanche, l'esprit de conservation et le respect pour le passé se déclareront plus volontiers chez ceux que l'on est en droit de considérer comme les bénéficiaires d'un état social déterminé. Les premiers réclameront la justice et l'égalité, et la liberté leur paraîtra d'autant plus précieuse qu'elle leur permettra de poursuivre en commun la réalisation de leur idéal. Les seconds se sentiront un goût plus vif pour l'esprit d'autorité et de subordination, et ce qu'ils aimeront avant tout dans la liberté, ce seront les occasions qu'elle procure à l'individu de tirer parti de la supériorité qu'il possède.

***

C'est bien là, semble-t-il, ce que l'on retrouve au fond de la séculaire rivalité des whigs et des tories, des libéraux et des conservateurs. Sans doute, il faudra tenir compte de l'accidentel et de l'imprévu. D'innombrables modalités, des considérations personnelles, des habiletés de tactique, des difficultés d'ordre international, l'apparition de problèmes nouveaux et imparfaitement définis, tout cela peut jeter la perturbation dans les rapports ordinaires des partis et amener des résultats déconcertants. Si l'on néglige les mille circonstances, agitations et réactions dont se compose la vie de tous les jours, pour considérer dans leur ensemble la suite et la direction des événements, on reconnaîtra, pensons-nous, que l'activité politique de l'Angleterre, depuis bientôt un siècle, est constituée par l'opposition et le conflit des deux tendances fondamentales que nous avons essayé de décrire. Et ce fait en lui-même n'a sans doute rien d'extraordinaire ou de remarquable. Ce que l'on trouve ici de vraiment exceptionnel et d'original, c'est la conscience qu'eurent les Anglais de cette opposition inévitable et l'instinct qui les conduisit à faire de cette opposition le ressort de leur développement politique — et cela, par l'institution d'un débat public et contradictoire, infati-

gable, perpétuel, débat dont l'enjeu se confond avec les destinées du pays.

* * *

Peut-être serons-nous désormais en mesure de discerner les caractères principaux du " régime des partis „, lorsqu'il fonctionne d'une manière normale. Tout d'abord, les partis doivent, — sous la réserve de crises passagères, — ne pas dépasser le chiffre de deux. S'ils sont plus nombreux, non seulement ils risqueront, par leur multiplicité, de se paralyser mutuellement, mais, de plus, ils ne réaliseront plus cette naturelle et féconde antinomie qui est le principe vital du système. En second lieu, il est nécessaire que l'antithèse entre les partis soit d'ordre politique, et qu'elle mette en présence des conceptions générales sur l'organisation de l'État. Elle exige, par conséquent, une subordination plus ou moins complète des intérêts particuliers et des intérêts de classes à des idées supérieures et permanentes. Au défaut d'un sacrifice de ce genre, le régime des partis ne peut aboutir qu'à des compétitions vulgaires. La représentation légale des " intérêts „ donnerait probablement pour résultat une anarchie tempérée par le marchandage. Puis, le régime des partis suppose encore une organisation plus ou moins démocratique de la société, la présence d'une nation capable de réflexion et de volonté. Enfin, il n'est praticable qu'au prix d'un accord loyal sur un certain nombre de questions essentielles, accord permettant une espèce de collaboration en vue du développement constitutionnel de l'État.

Un tel système de gouvernement n'est pas simplement une création de l'esprit. Il existe et fonctionne en Angleterre. Mais en Angleterre même, il est moins ancien qu'on ne l'imagine d'ordinaire. Il y est né et il s'y maintient grâce à un concours heureux de circonstances trés particulières. Les conditions dont il dépend sont à ce point nombreuses et fragiles, qu'on est tenté de considérer son existence comme étant quelque peu précaire. Hâtons-nous d'ajouter que, jusqu'à présent, sa sécurité ne semble pas en péril et que, selon toute vraisemblance, un long avenir lui appartient encore. Cependant, il n'est pas douteux que des événements

inattendus, — quand ce serait une simple altération dans les sentiments et la manière de voir de la nation, — ne puissent révéler brusquement ce qu'il y a d'artificiel dans cette construction si savamment agencée.

Il nous reste à nous demander si la combinaison politique, dont nous avons entrepris l'étude, est viable en dehors de l'Angleterre; si les applications qui en furent tentées ailleurs rencontrèrent le succès; enfin, ce que peut devenir le gouvernement représentatif, lorsque le " régime des partis „ cesse d'en être la manifestation normale.

***

C'est dans les États-Unis de l'Amérique du Nord qu'il semble naturel de chercher tout d'abord un point de comparaison. La population y est en majeure partie de race anglaise. L'empreinte du génie britannique est clairement visible dans les institutions. Par mille traditions, l'Amérique se rattache au pays dont elle s'est émancipée autrefois. Son progrès politique est le développement sur un sol vierge de forces vivantes qui existaient en Angleterre. L'heure de la séparation fut précisément celle où le contraste entre partis anglais se dessina franchement, et ce furent les circonstances de cette scission qui donnèrent aux whigs et aux tories une pleine conscience d'eux-mêmes. Rien d'étonnant, par suite, à ce que le " régime des partis „ se soit établi en Amérique. Effectivement, il y a prospéré et, aujourd'hui encore, il y fonctionne sous nos yeux. Mais le spectacle qu'il nous offre est bien fait pour nous déconcerter (1).

Deux partis, on le sait, se disputent les votes des électeurs : le parti républicain et le parti démocratique. Les groupements qui ont essayé de se constituer en dehors des cadres traditionnels n'ont eu qu'une existence éphémère et épisodique. Obéissant à une sorte d'attraction invincible, ils se sont perdus, au bout d'un

(1) Pour l'analyse de l'organisation des partis en Amérique, consulter l'admirable ouvrage de M. James Bryce : *The American Commonwealth*, 3e édition, 1899. (Voy. notamment le t. II presque tout entier.) Jamais les conditions d'existence et les conséquences d'un regime démocratique n'ont été exposées avec plus de lucidité, d'impartialité et d'intelligente sympathie.

certain temps, dans les masses profondes des républicains et des démocrates. Il est vrai que la perfection atteinte par l'organisation matérielle des deux grands partis excite chez l'observateur étranger un sentiment complexe, où le respect admiratif se mêle à la consternation. Sous prétexte de faire intervenir le peuple entier dans les luttes de partis, les politiciens ont agencé et mis en œuvre des procédés aussi simples qu'ingénieux, mécanisme incomparable dont l'effet le plus certain est l'écrasement des résistances individuelles, la répression de toute révolte, de toute tentative d'indépendance.

Tout le monde a entendu parler du rôle prépondérant dévolu à la *machine* et au *boss*, c'est-à-dire à l'organisation des partis en vue des élections et à l'agent électoral. La force de cette organisation est à ce point irrésistible qu'elle a fini par concentrer l'activité politique d'une république de soixante millions d'âmes. C'est là une première constatation et qui ne laisse pas de surprendre.

Notre étonnement redouble lorsque nous considérons le but, la raison d'être de cette discipline inflexible. En apparence — et c'est là une seconde observation — il semble impossible de les imaginer plus médiocres et plus vulgaires. C'est la conquête des fonctions publiques en vue des avantages matériels — directs ou indirects — que procure leur exercice. Ces fonctions sont extrêmement nombreuses, soit qu'elles dépendent du gouvernement fédéral, soit qu'elles relèvent des États confédérés ou des municipalités. Beaucoup sont électives. Celles qui ne le sont pas sont, pour la plupart, précaires et révocables, et le parti vainqueur les considère comme un butin dont il peut librement disposer en faveur de ses adhérents. Il est superflu d'insister sur le cynisme et la corruption, sur les abus de toute nature qui accompagnent inévitablement le " système des dépouilles " *(Spoils System)*. Nul ne songe à les contester ou à les dissimuler. Ce qui déroute l'observateur, c'est la résignation avec laquelle la population s'en accommode.

Car, remarquons-le - et c'est là un troisième point — cette population, prise en masse, est intelligente et honnête. Elle se mêle activement aux luttes politiques et elle y apporte un intérêt

passionné. Elle est respectueuse de la légalité. Elle éprouve pour les institutions qui la régissent un respect absolu, une admiration réfléchie et parfaitement justifiée. Ces institutions sont en effet excellentes et, au total, fonctionnent régulièrement.

Enfin — et ce sera notre quatrième constatation — ces partis américains, dont les compétitions remplissent les colonnes des journaux, font retentir des milliers de tribunes et déchaînent l'enthousiasme des foules, ces partis ne représentent rien. Entendons-nous. Chaque parti a évidemment un programme, une *plateforme*, et les candidats américains prodiguent, avec autant de facilité que leurs émules de l'ancien monde, les promesses et les invectives. Mais, dans ce déluge d'affirmations, de dénonciations, de professions de foi et de harangues, il n'est rien qui caractérise *spécifiquement* tel ou tel parti, qui le différencie du parti adverse, qui lui appartienne en propre. Les mots whig et tory éveillaient en Angleterre des idées distinctes. Les mots " républicain " et " démocrate " ne sont nullement doués, en Amérique, de la même puissance d'évocation. Il pourra se faire que l'un des partis soutienne l'étalon d'or et l'autre la frappe libre de l'argent; que l'un recrute principalement ses adhérents dans le monde de l'industrie et l'autre dans les rangs de la classe agricole; que l'un cherche à élever les barrières douanières et l'autre à les abaisser; que l'un révèle un goût croissant pour une politique d'expansion extérieure et l'autre une sorte de défiance à l'endroit des aventures d'ordre international : qui ne voit que de telles oppositions sont superficielles, contingentes et qu'elles intéressent à peine la structure intime d'un parti politique? Il est bien rare qu'elles puissent aboutir à un contraste profondément accusé. Tout au contraire, les deux partis, dans leur empressement à répondre aux tendances de l'opinion publique, à céder aux impulsions du sentiment général, en viendront fatalement à dire à peu près les mêmes choses — et à les dire dans les mêmes termes. Ces batailles acharnées donnent l'impression d'un simulacre assez vain — à moins que l'on ne se décide à y voir exclusivement une brutale compétition pour la conquête des emplois publics.

Cette première impression et cette conclusion pessimiste seraient sans doute un peu précipitées. Il n'en reste pas moins

certain que notre embarras est extrême au milieu de cette confusion. Comment concilier, ramener à un même dénominateur, des faits tels que ceux-ci : la supériorité effective des institutions, l'intelligence indéniable et la dignité morale du peuple, l'intérêt universel que la politique lui inspire, sa docilité à subir la prépondérance de politiciens intéressés, une corruption trop répandue, l'organisation incomparable des deux grands partis, leurs luttes ardentes, la presque identité de leurs programmes et, finalement, le néant de leur antagonisme?

Les circonstances qui rendent compte de ces antinomies extérieures et qui permettent de les résoudre sont précisément celles qui nous édifieront avec le plus d'exactitude sur la nature des partis américains. Circonstances d'autant plus dignes d'être relevées qu'elles nous fournissent une occasion de vérifier la justesse de lois précédemment aperçues.

***

En premier lieu, on doit signaler ce fait que la constitution actuelle des partis américains n'est pas fort ancienne. Elle n'a qu'un quart de siècle. Pour préciser les idées, disons qu'elle date de 1876. Lorsque, près d'un siècle auparavant, les colons américains, au lendemain de leur émancipation, procédèrent à leur organisation politique, deux partis, à tendances opposées, se dessinèrent fort nettement. Et le contraste que l'on relève entre eux présente des analogies, — nous ne disons pas une similitude complète, — avec l'antithèse qui, précisément à la même époque, mettait en présence les tories et les whigs. Les " fédéralistes „ américains, désireux de fortifier l'action gouvernementale, correspondent plus ou moins aux conservateurs, tandis que les " républicains „ de l'école de Jefferson (devenus plus tard les " démocrates „), épris avant tout du dogme de la liberté individuelle et défenseurs attitrés des droits populaires, manifestent l'esprit qui, durant une période déterminée de l'histoire, sera le principe vital du libéralisme. Mais une semblable opposition se compliquait en Amérique des problèmes qui résultaient de la constitution d'un État fédératif. Les adeptes de la centralisation et de l'affermissement du pouvoir de l'Union avaient comme adversaires les partisans de

l'autonomie des États confédérés. Les républicains autonomistes restèrent maîtres du terrain. Le parti fédéraliste disparut vers 1820. Ce qu'il pouvait s'être introduit de réminiscences britanniques dans la formation des partis américains s'évanouit. Au moyen des débris des anciennes organisations, il se forma bientôt un parti " démocratique „, qui reprit la tradition des républicains autonomistes, et un parti " whig „, lequel, dans une certaine mesure, succéda aux anciens fédéralistes. C'est ce parti whig qui, en 1856, après des vicissitudes intérieures, prit la dénomination de parti républicain, laquelle lui appartient encore aujourd'hui.

La place grandissante prise, dans les préoccupations de tous, par une question d'une suprême importance, vint troubler jusqu'au fond les conditions ordinaires de la lutte des partis. Le problème de l'esclavage, qui mit aux prises les États du Nord et ceux du Sud, aboutit à une longue et sanglante guerre civile. Tant que se prolongea cette crise qui mit en danger l'avenir même de l'Union américaine, on ne pouvait songer à de fines analyses sur les programmes respectifs des républicains et des démocrates. Il serait complètement inexact de considérer la guerre de la sécession comme un incident cruel et dramatique, comme un point culminant dans l'histoire des partis américains. En réalité, cette guerre, à raison même de la gravité des questions qui s'y trouvaient impliquées, doit plutôt être envisagée comme formant une interruption dans la lutte des partis. Ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que, une fois le calme rétabli dans les âmes et la réconciliation opérée, les anciens partis se reconstituèrent sur leurs bases antérieures. Depuis 1876, démocrates et républicains ont repris, avec des chances à peu près égales et des alternatives de succès et de revers, leurs batailles traditionnelles.

Mais si, avant la guerre civile, et abstraction faite de la question de l'esclavage, il n'était pas toujours aisé de discerner entre les tendances des républicains et celles des démocrates, la distinction est devenue plus difficile encore depuis le rétablissement de la paix. La seule question vraiment grave, — et encore ne devait-elle sa gravité qu'à sa connexité avec le problème de l'esclavage, — était la question des rapports entre l'Union et les États fédérés. Elle est aujourd'hui résolue. La prédominance de l'Union n'est

plus mise en doute. Evidemment, les souvenirs, les formules traditionnelles n'ont pas perdu tout prestige. On remarquera que les Républicains dominent dans le Nord et les Démocrates dans le Sud; que les Républicains se font de préférence les champions des intérêts de la grande industrie et que les Démocrates défendent plus volontiers les intérêts agricoles; que les Démocrates, plutôt que les Républicains, inclinent à se faire les organes des revendications populaires. Tout cela est en somme assez confus, assez indéterminé. On n'aperçoit point là le principe d'une division tranchée et permanente. Malgré l'épisode tragique de la guerre de la sécession, les deux partis américains se sont de plus en plus rapprochés d'une manière d'être, où, ni par leur organisation, ni par la composition de leur personnel, ni par leur constitution intime, ni par l'idéal qu'ils poursuivent, ils ne diffèrent entre eux. Dès lors, l'interrogation que nous avons déjà énoncée se représente avec une force croissante : Comment expliquer ce fait paradoxal que deux partis, presque semblables et souffrant des mêmes infirmités, puissent être le moteur essentiel de la vie politique au sein de la démocratie américaine?

*
* *

L'explication d'un phénomène aussi étrange est, croyons-nous, la suivante : en Amérique, plus encore que partout ailleurs, il importe de ne pas confondre la vie sociale et la vie politique.

Une société est un ensemble infiniment complexe. C'est une trame aux fils innombrables. Elle implique des forces, des passions, des intérêts de toute espèce. La famille, la religion, le droit, l'industrie et le commerce, le travail, la science et l'art sont les éléments constitutifs de la vie sociale. Le tout aboutit à un équilibre à peu près satisfaisant, à une stabilité relative. Et ce résultat n'est dû que dans une bien faible mesure à la volonté réfléchie, au raisonnement, à la conscience. En somme, la société ne subsiste que parce que l'homme est un être sociable. L'organisation intérieure de la société se modifie sous l'action de mille causes différentes. Elle répondra à un type de civilisation plus ou moins élevé. En elle-même, la société apparait comme indestructible.

Qu'est-ce maintenant que la politique? C'est la fonction sociale

dont l'objet est la constitution et la mise en œuvre de l'autorité publique. Une société ne saurait se passer d'un pouvoir suprême. Pouvoir ayant pour mission d'employer la contrainte, soit pour réprimer les infractions à l'ordre social, soit pour maintenir ou fortifier l'État dans ses rapports avec d'autres nations, soit enfin pour atteindre un idéal supérieur que les individus, livrés à eux-mêmes, sont capables de concevoir, mais non pas de réaliser.

L'État sera monarchique, oligarchique ou démocratique, selon que la fonction politique sera exercée par un souverain unique, par une classe de citoyens, par le grand nombre. A un certain degré de civilisation, chacun, fût-il sujet d'un monarque absolu, s'intéresse dans une mesure plus ou moins large à la politique. Au sein de la démocratie la plus avancée, chacun, fût-il dix fois électeur, accordera nécessairement aux manifestations de la vie politique une attention moins continue qu'à celles de la vie sociale, considérée dans son ensemble. On est homme avant d'être citoyen. L'importance de la fonction politique par rapport aux autres fonctions sociales variera sans aucun doute avec les circonstances. Si l'État est en conflit avec les nations voisines, si la Société est intérieurement déchirée, si elle renferme des forces rivales ou ennemies qui se tiennent mutuellement en échec, si elle est incertaine de sa direction, si elle éprouve le besoin de secouer le poids de traditions qui alourdissent sa marche, — le rôle de la contrainte grandira et, par suite, l'importance de la politique. Les phénomènes de la vie politique se mêleront alors à ceux de la vie sociale et se confondront souvent avec eux.

Les États-Unis de l'Amérique du Nord offrent cette particularité que la vie politique y est relativement peu de chose. A cet égard, il n'est sans doute pas un Etat de l'ancien monde où le rôle de la politique dans l'ensemble de la vie sociale ne soit notablement plus considérable. La société américaine fonctionne, s'organise, se développe par l'effet d'une force qui lui est en quelque sorte inhérente et dont les manifestations multiples n'ont avec la politique, le plus souvent, que des contacts accidentels. Non pas que l'Etat soit en Amérique moins interventionniste qu'ailleurs. Sous plus d'un rapport, il l'est davantage. Toutefois, son action demeure secondaire en ce sens qu'elle affecte assez faible-

ment la puissance créatrice et la vitalité des forces sociales. Il est vrai que les Américains se passionnent pour les luttes de partis, mais, en réalité, le retentissement de ces luttes sur la constitution du corps social n'est guére perceptible. L'épiderme s'échauffe et trahit une agitation assez violente. Elle est passagère. Les fibres profondes restent indemmes. Les organes essentiels continuent régulièrement leurs fonctions. Que le succès demeure aux républicains ou aux démocrates, l'allure et la direction de l'évolution sociale n'en seront pas sensiblement altérées. L'autorité publique, soit qu'elle légifère, soit qu'elle administre, ne peut exercer ici qu'une action fort limitée. Les politiciens n'habitent qu'une région superficielle de l'organisme social. L'opinion publique le sait bien. Et c'est pourquoi, connaissant parfaitement leurs défauts, elle se résigne à les laisser faire. Elle n'ignore pas que les abus qu'ils commettent ne modifieront guère les destinées de la nation.

S'il en est ainsi, c'est évidemment parce que la société américaine ne contient pas ou, du moins, n'aperçoit pas chez elle, jusqu'à présent, des causes profondes et persistantes de désaccord. Assurément, les contrastes n'y manquent point, ni les rivalités, ni les conflits aigus. Qu'est-ce que tout cela, sinon les manifestations de la vie d'un peuple, d'une cité, d'une famille? Cela n'empêche pas que la nation, prise en masse, ne sente et ne veuille de la même façon sur les problèmes essentiels. S'il se produit des dissidences — et elles sont inévitables — elles sont courtes, transitoires et n'aboutissent point à un schisme durable. Une telle situation pourrait se modifier dans l'avenir. Elle existe actuellement. Et c'est précisément cette identité de sentiments primordiaux, qui explique ce fait, en apparence singulier, que les partis adverses représentent en somme les mêmes idées, et qu'ils proposent à l'adhésion de la multitude des programmes à peu près semblables.

Mais alors — et c'est la question ultime à laquelle nous devons forcément arriver — pourquoi les partis existent-ils? Et quels sont les intérêts auxquels ils correspondent? Auraient-ils, malgré leur inutilité extérieure, une fonction déterminée à remplir?

Oui, cette fonction existe. Le domaine réservé à la politique est relativement étroit. Son importance n'en est pas moins considérable. Grâce au " régime des partis „, le principe de la discussion libre, du débat public et contradictoire y prévaudra complètement. S'il est vrai que la nation américaine, lorsqu'il s'agit de questions capitales, témoigne d'une volonté à peu près unanime, des diversités presque infinies d'opinions peuvent se produire quant au choix du moyen à employer. C'est proprement ici la matière de la politique quotidienne. Chez une nation peu jalouse de se gouverner elle-même et qui s'abandonne volontiers aux initiatives de l'autorité, la similitude des sentiments dominants aboutira sans peine à l'absolutisme. Au contraire, un peuple épris de liberté et de publicité, accoutumé de longue date à faire lui-même ses affaires, associera à l'idée d'une décision à prendre, cette autre idée d'un débat contradictoire, où, de toutes les solutions possibles, les deux meilleures, ou paraissant telles, demeureront en présence avec des chances de succès presque égales. Sous l'empire d'une telle conception, des partis se formeront et se maintiendront. Logiquement, il ne devra, d'une manière générale, en subsister que deux. Leurs divergences seront insignifiantes. Organes d'une opinion publique à peine divisée, ils tendront au même but. Qu'importe! Il suffira d'un dissentiment sur un point secondaire pour que tout objet soit vérifié sous tous ses aspects, éprouvé jusqu'au fond. L'avantage est inestimable. Comme tout avantage, il doit se payer. Sa rançon est l'organisation de partis permanents avec tous les inconvénients qu'une telle organisation entraîne : corruption, favoritisme, intrigues, exploitation quelquefois cynique des profits matériels du pouvoir. Quelques-uns de ces vices sont susceptibles d'être atténués. Ils ne disparaîtront jamais complètement. Fussent-ils inguérissables, il semble que la démocratie américaine estime n'avoir pas payé trop cher, en les tolérant, les bienfaits incomparables de la constitution qu'elle s'est donnée — et qu'elle n'a réussi à mettre en œuvre que par un tel procédé.

* * *

Un procédé... C'est bien là le signe distinctif du régime des partis, tel qu'il fonctionne en Amérique. Antérieurement déjà,

nous avons signalé ce caractère dans la constitution des partis politiques anglais. Mais, en Angleterre, les partis sont encore quelque chose de plus. Ils symbolisent les deux tendances fondamentales et opposées que l'on retrouve au sein d'un organisme bien ordonné. L'originalité de l'Angleterre est précisément d'avoir fait d'une telle opposition un procédé de gouvernement. En Amérique, le procédé apparaît dans toute sa pureté, dégagé des contingences qui, en Angleterre, motivèrent son introduction et accompagnèrent toujours sa mise en œuvre. Républicains et démocrates expriment avec la même énergie la volonté de la communauté politique tout entière. Leurs compétitions n'ont d'autre utilité que de porter à sa suprême puissance, dans les questions d'application, le principe du débat public et contradictoire. On aperçoit sans peine tout ce que le régime des partis, réduit au rôle de procédé de gouvernement, doit perdre en dignité, en signification profonde, en intérêt dramatique. Malgré ces vices, qui irritent une conscience délicate, il a coïncidé avec le progrès matériel et moral d'une formidable démocratie, qui, par la continuité même de son succès, n'a pu qu'affermir notre foi dans la vertu des institutions populaires. Ne serait-il pas pour beaucoup dans un pareil résultat?

Toutefois, ne l'oublions point, le maintien du régime des partis dépend, en Amérique, de plusieurs conditions, à défaut desquelles son exercice serait à peine concevable. Ces conditions sont la limitation du rôle dévolu à la politique proprement dite, le goût et l'habitude de la liberté, enfin l'absence de dissidences permanentes et incurables au sein du corps social. Ces conditions manquant, le régime cesserait d'être viable. C'est ce qu'a démontré, en Amérique même, la guerre de la sécession. Et l'étude des États du continent européen confirmera, pensons-nous, la justesse de cette conclusion.

***

Au cours du XIXe siècle. le gouvernement représentatif a pris pied successivement dans les États du continent (1). Seules, la

(1) Pour l'organisation des partis politiques dans les États de l'Europe continentale, on peut consulter l'excellent ouvrage de A.-L. Lowell : *Governments*

Russie et la Turquie demeurèrent fidèles à la tradition autocratique qui leur vient de l'Orient. Cette rapide propagation s'explique dans une large mesure par le prestige qui entourait les institutions britanniques. Ce n'est pas que, dans aucun des pays continentaux, on doive considérer le gouvernement représentatif comme une importation purement exotique, sans attache avec le passé de la nation. Partout, au contraire, à la veille de l'ère moderne, et durant la première partie de cette période, les éléments du régime constitutionnel et représentatif se rencontrent; et leur caractère est à peu près le même qu'en Angleterre. Seulement, à l'instant critique, ils ne parvinrent pas à s'organiser d'une manière satisfaisante. L'absolutisme monarchique arrêta leur développement et se flatta de les détruire.

Mais le triomphe de l'absolutisme, qui trouve sa justification dans la nécessité de constituer rapidement et solidement l'État moderne, eut lui-même quelque chose d'accidentel. Il dut finalement céder, dans une mesure plus ou moins large — et tout au moins extérieurement — aux revendications qui réclamaient l'établissement d'une constitution représentative. Ces revendications, par leurs origines lointaines, se rattachent sans doute à l'esprit d'où procédèrent autrefois les institutions que l'absolutisme avait abolies ou neutralisées. Mais il eût été vain de vouloir renouer directement avec un passé oublié. Par contre, on songea tout naturellement à profiter de l'expérience que l'Angleterre avait poursuivie durant cet intervalle. On imita, avec plus ou moins d'exactitude et de bonheur, la constitution britannique. Cette constitution, éminemment plastique et, en fait, continuellement modifiée, se présentait, dans la première moitié du XIXe siècle, avec des formes particulières. Elle impliquait, à cette époque précise, la mise en œuvre du gouvernement parlementaire au moyen de partis fortement disciplinés. On oublia trop aisément les circonstances historiques et spéciales qui contribuèrent à la formation de ce régime et qui favorisèrent son fonction-

---

and parties in continental Europe (2 vol., 1896). Cet ouvrage ne s'occupe d'ailleurs que de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Suisse.

nement au sein des communautés anglo-saxonnes. Il apparut comme doué d'une excellence propre et comme étant l'expression d'une vérité rationnelle. Il n'est guère de pays où l'on n'ait essayé de le mettre en pratique. Nulle part, il ne fonctionna d'une manière absolument normale, et partout la copie s'éloigna plus ou moins du modele. On peut se demander si ces prétendues déviations, ingénument critiquées à ce titre, ne furent pas simplement la manifestation d'efforts originaux et legitimes, par lesquelles les nations continentales cherchèrent tant bien que mal à concilier avec leurs traditions et leurs instincts, les formules politiques que l'échec de l'absolutisme les avait contraintes d'emprunter hâtivement à l'Angleterre. Les résultats varièrent suivant la nature des milieux où ces tentatives se produisirent.

Le « régime des partis », cher aux communautés anglo-saxonnes, suppose que le gouvernement est exercé par un parti, au nom d'un parti, et, jusqu'à un certain point, dans l'intérêt d'un parti. Ce régime n'est viable que s'il est réputé légitime par la conscience politique de la nation. Il doit pouvoir se réclamer d'une espèce de *consensus* universel. Ce *consensus*, nous l'avons constaté précédemment, ne se réalisera que moyennant la réunion de conditions déterminées. Il faudra, d'une part, que les partis représentent quelque chose de vivant et de réel, qu'ils ne se meuvent pas uniquement à la surface des choses, qu'ils correspondent à des forces sociales actives et profondes. Il faudra, d'autre part, que leurs contrastes ne soient pas trop violemment accentués ou, pour mieux dire, que leurs oppositions plongent dans un sol qui leur soit commun.

Lorsque ces conditions font défaut, le régime des partis, tel qu'il est appliqué chez les nations anglo-saxonnes, ne pourra s'exercer. On n'en aura que l'apparence. Ou bien on se verra dans la nécessité d'y renoncer franchement et de recourir à d'autres combinaisons.

* * *

Il y a des États où le gouvernement représentatif fut nominalement introduit à l'heure où la conscience politique de la nation était encore imparfaitement développée. Il leur manque une opinion politique qui soit réfléchie, instruite, permanente. En

dépit du langage employé par les textes législatifs, la nation ne participe pas d'une manière directe et constante aux affaires de l'État. Il ne s'agit pas simplement d'une exclusion dont souffriraient les masses populaires. La classe supérieure et la classe moyenne ne se sentent ni la force, ni le goût de faire prévaloir leur volonté. Celle-ci est incertaine et fugace. Le citoyen aspire, tantôt vaguement, tantôt avec ardeur, à des résultats qu'il entrevoit. Faute d'expérience et d'habitude, de suite dans les idées, de continuité dans l'énergie, la société ne se croit pas tenue de participer à la gestion de la chose publique. Elle accepte docilement la vieille conception qui fait du gouvernement l'arbitre des affaires de l'État.

Qu'était-ce, jadis, que le gouvernement, sinon le monarque et ses ministres. C'était, en somme, la volonté du souverain, parfois déterminée par des influences de cour, généralement soumise à l'empire de la tradition. Que l'on se figure l'établissement, dans un pareil milieu, d'un régime constitutionnel et parlementaire. Des assemblées seront élues, où siégeront les " mandataires du peuple „. Il est douteux que ces mandataires représentent des forces sociales positives et agissantes, puisque la société demeure indifférente, sauf le cas de crises exceptionnelles, à leurs programmes et à leurs opérations. Les partis qui se forment et qui n'hésitent pas à se revêtir de dénominations classiques, consacrées ailleurs par une longue expérience, — conservateurs, libéraux, progressistes, radicaux, — sont constitués en réalité par une couche assez superficielle de spécialistes de la politique. Ils ne puisent pas dans la masse profonde de la population l'énergie qui les alimente. Ils vivent par eux-mêmes et pour eux-mêmes. Leur autorité n'existe qu'à compter du jour où le pouvoir leur appartient. Ils empruntent alors à la force traditionnelle et permanente du gouvernement, au respect ou à la crainte qu'il inspire, la puissance éphémère dont ils jouissent. Aussi tous leurs efforts ont-ils pour objet la conquête et la conservation des fonctions publiques. L'emploi de la légalité tourne régulièrement en leur faveur. Le ministére qui préside aux élections compte avec certitude sur une majorité de députés fidèles.

Lorsqu'un pareil régime met immédiatement aux prises des

partis opposés, il aboutira facilement à une lutte éternelle entre factions adverses, à l'anarchie politique, compatible, dans une certaine mesure, avec une espèce de stabilité sociale. Dans ces conditions, la dictature militaire apparaît fréquemment comme un moyen d'empêcher ou d'interrompre la guerre civile. La situation qui vient d'être définie se rencontre assez ordinairement dans les républiques de l'Amérique du Sud.

Une solution différente est possible dans les États où l'organisation politique possède, en dehors des partis, un élément d'ordre et de stabilité. Il est arrivé à la monarchie de remplir avec assez de bonheur cette fonction régulatrice et modératrice. Tous les partis conservant l'espérance d'occuper légalement le pouvoir, aucun d'eux ne se décide à l'insurrection. Il appartient au souverain de discerner l'heure où un changement dans le personnel gouvernemental devient opportun. Un tel résultat ne se réalisera que si le souverain est tout à la fois habile et suffisamment respecté. Cette méthode de gouvernement offre nécessairement des variétés nombreuses et des degrés. Au Japon, elle confinera de bien près à l'absolutisme. Ailleurs, — en Grèce, par exemple, — elle n'empêchera pas la monarchie, manquant de racines dans le pays, de n'avoir qu'une existence assez précaire. En Roumanie, en Espagne, en Italie, elle est pratiquée régulièrement et l'opinion publique incline à la considérer comme normale et légitime. Il va de soi que si l'on voulait appliquer ici un critérium tiré de la constitution britannique, on ne pourrait s'empêcher de conclure que l'on est en présence d'une parodie. On aurait tort de prononcer une condamnation aussi sommaire. Le régime que nous avons décrit n'aurait pu, sans doute, être autrement qu'il n'est. Et, d'ailleurs, malgré ses défauts visibles, il n'est pas dénué de mérites. Il implique un minimum irréductible de liberté, de lumière, de contrôle, de discussion contradictoire. Il permet au souverain de ne pas s'obstiner au delà de toute prudence, dans une politique fâcheuse, et de changer de direction sans qu'on puisse l'accuser de se rétracter et de se démentir. Cette faculté d'oscillation est une garantie précieuse. Puis, ce régime oppose un obstacle au rétablissement pur et simple de l'absolutisme. Enfin, il a une vertu éducative. Grâce à lui, la vie politique, concentrée tout

d'abord dans un cercle assez étroit de spécialistes, a chance de se propager peu à peu dans le reste de la population. A ce titre, il serait un acheminement vers un état de choses plus sain, tout au moins chez les nations moralement et intellectuellement capables de liberté. Malgré tout, il conserve un caractère équivoque et l'on n'ose trop compter sur sa stabilité. Il réclame chez le souverain beaucoup de tact et une grande liberté de jugement. Si le monarque se méprend sur la force respective des partis, ou s'il se laisse asservir par l'un d'eux, des troubles graves pourront être la suite de cette rupture d'équilibre. Enfin, — et c'est là pour le système tout entier le péril par excellence — il pourrait se faire qu'un désaccord éclatât et grandit entre les représentants de la politique officielle — monarque, ministres, membres du Parlement — et les sentiments de la nation. L'opinion publique cesse d'être passive, sans avoir encore la force d'être active, de s'organiser et de dicter sa loi. Elle blâme, résiste et se dérobe, mais ne gouverne point. De là un malaise qui dégénérera facilement en crises aiguës. Les tentatives révolutionnaires et l'intervention des chefs d'armée manifestent alors l'action des énergies élémentaires de l'État et la violence triomphante impose des solutions fatalement provisoires. Ce sont là, nul ne l'ignore, les vicissitudes auxquelles est exposé le " régime des partis „ en Espagne. Il est possible que des dangers du même ordre l'assaillent en Italie. On peut espérer, toutefois, que dans ce dernier pays, doué d'une remarquable intelligence politique, la transition à un régime plus normal et plus largement représentatif s'effectuera sans convulsions trop graves.

***

D'autres nations ne souffrent point d'un développement insuffisant de la conscience politique. Elle y est, au contraire, vive et sensible, bien souvent émue et frémissante. La population est, dans une mesure déjà fort large, capable d'intentions suivies et, dans cette mesure également, elle s'intéresse aux affaires de l'État. Des partis se forment — inévitablement — auxquels ne manquent ni l'intelligence, ni la discipline, ni la faculté de concevoir un idéal. Chacun d'eux peut compter sur les sympathies et le concours actif de masses dévouées. Et, toutefois, dans aucun

de ces états, on ne voit s'établir le régime des partis sur le modèle anglais. C'est qu'aussi bien une condition essentielle fait défaut. Cette condition est une sincère communauté de sentiments sur un certain nombre de questions vitales et, avant tout, sur les questions qui affectent directement l'organisation sociale et la constitution de l'État.

Cette dissidence trop prononcée — et d'où procèdent des divisions incurables — peut avoir elle-même les causes les plus diverses. La race et le langage, la religion, les rapports économiques, la tradition et les habitudes, des préjugés héréditaires et des rancunes récentes, des manières différentes de concevoir l'ordre social, tout cela peut amener la formation de partis qui, trop souvent, n'entreront en contact que pour se blesser et qui, faute d'entente sur quelques points fondamentaux, ne réussiront pas à faire de leur rivalité même le moteur central d'un système politique.

S'imagine-t-on que le régime des partis serait viable dans la monarchie austro-hongroise ; dans cette contrée où des races différentes, parlant des idiomes différents, luttent pour la suprématie; où la dissolution de l'État et la guerre intestine apparaissent, sinon comme probables, du moins comme possibles? Croira-t-on qu'il trouverait, dans l'empire d'Allemagne, un terrain beaucoup plus favorable ? Sans aucun doute, les oppositions y sont bien moins tranchées. Elles sont encore assez accentuées pour empêcher le fonctionnement régulier du gouvernement parlementaire. On rencontre au Reichstag, aussi bien que dans les diètes des Etats confédérés, des groupes politiques suffisamment disciplinés. Ni dans les parlements, ni dans le pays, il n'existe de « partis » au sens anglais ou américain de ce mot. Pour ne rien dire des socialistes, qu'une fiction officielle relègue plus ou moins en dehors de l'Etat, il est certain que le libéral de l'Allemagne du Sud, le progressiste de Berlin, le catholique rhénan, le gentilhomme du Brandebourg aspirent, chacun de leur côté et en toute bonne foi, à la réalisation d'un idéal politique et social qui ne pourrait s'accomplir sans ruiner les espérances de ceux qui pensent autrement qu'eux. Les divergences sont trop prononcées, trop multiples, et elles portent sur des questions trop graves pour

que leur conflit puisse se manifester dans l'État comme une force régulatrice. Assurément, on découvrira en Allemagne cette similitude de vues, ce *consensus* plus ou moins sourd sans lequel un Etat aurait peine à subsister. Mais c'est en dehors des partis qu'il conviendra de le chercher.

On n'apercevra pas davantage, croyons-nous, les conditions dont dépend le régime des partis, soit en Danemark, soit en Suède, soit en Norwège. Au point de vue du droit constitutionnel, la situation n'y est pas sans analogie avec celle que nous offre l'Allemagne. Enfin, une expérience bientôt séculaire tend à démontrer qu'il n'a pu s'acclimater en France, où se poursuit la crise aux aspects multiples inaugurée par la Révolution. Et c'est une question de savoir si, malgré une réussite apparente, il peut être considéré comme définitif en Belgique ou en Hollande.

Dans les Etats où le régime des partis ne trouve pas un terrain qui soit propice à sa fructification, quel est le système gouvernemental qui devra prévaloir? Il est impossible d'y revenir à l'autocratie pure et simple et d'y supprimer toute espèce de représentation nationale. Ce n'est pas assez de dire qu'une entreprise aussi violente soulèverait presque à coup sûr des résistances insurmontables. Eût-elle même des chances de succès, le gouvernement qui l'aurait menée à bonne fin se trouverait, immédiatement après, embarrassé de sa victoire. Dans un pays très civilisé, où les relations sociales sont très complexes, l'opinion publique est un fait ou, pour mieux dire, une force avec laquelle un gouvernement, quel qu'il soit, doit prendre à chaque instant contact. Sinon, il erre dans la nuit et risque de sentir le sol se dérober sous ses pas. Un parlement élu dans des conditions à peu près normales est l'organe naturel de l'opinion publique, le seul qui ait en lui une autorité sur laquelle le gouvernement puisse s'appuyer. Le système représentatif — nous ne disons pas le gouvernement parlementaire — est aujourd'hui une nécessité. Mais — et c'est le problème à résoudre — si les partis politiques sont incapables *comme tels* de revendiquer la possession du pouvoir, par quelles mains et sous quelle forme la puissance souveraine sera-t-elle exercée?

Pour répondre à cette question, il importe de considérer

plus particulièrement les résultats auxquels ont abouti l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, la France, la Belgique.

* * *

Dans les États à traditions monarchiques, — et c'est le cas notamment pour l'Autriche-Hongrie et pour l'empire d'Allemagne — la solution consiste à placer franchement l'autorité publique en dehors et au-dessus des partis et, par conséquent, en dehors et au-dessus de la représentation nationale. Le souverain demeure, en vertu d'un droit immémorial, le seul dépositaire, l'organe de la souveraineté. Ce n'est pas que sa puissance soit arbitraire ou illimitée. Il lui faut le concours des représentants de la nation pour légiférer, pour administrer, pour percevoir l'impôt. Mais ce concours ne peut lui être constitutionnellement refusé pour des raisons étrangères au mérite intrinsèque des mesures qu'il propose. Un refus de voter le budget n'est pas regardé comme un moyen licite de contraindre le gouvernement à capituler entre les mains des Chambres. Ce qu'il y a, dans l'autorité souveraine, de durable et de constant échappe à l'action du parlement. La volonté suprême de l'État se confond avec la volonté suprême du monarque. Tout parti politique exerce éventuellement une influence, et celle-ci sera quelquefois très marquée. Aucun d'eux ne peut prétendre à ce que sa volonté, momentanément prépondérante, devienne à ce titre seul, et par l'effet d'une fiction hardie, la volonté de l'État, une source créatrice du droit. La volonté du monarque, supérieure à ces volontés contradictoires et hostiles, a pour mission de les concilier et, au besoin, de les courber devant la notion de l'intérêt général.

Un tel régime fonctionne dans l'Autriche-Hongrie et en Allemagne, au prix, il est vrai, de beaucoup de difficultés, de périls et de compromis dans le premier de ces États; avec un indéniable succès dans le second. En Hongrie, il incline vers le gouvernement parlementaire proprement dit. En Cisleithanie, sous le déchaînement des passions de race, il risque d'être acculé à la nécessité d'un coup d'État. En Allemagne, il est généralement accepté sans protestation. Bien entendu, il n'est praticable que dans les pays où — même abstraction faite des qualités individuelles du souve-

rain — la foi monarchique n'est pas éteinte; où, par un consentement tacite et unanime, les citoyens, à quelque parti qu'ils appartiennent, adhèrent à cette idée que l'autorité de l'État ne procède pas de leur volonté, qu'elle est une chose sainte, traditionnelle et bienfaisante, qui doit être respectée et servie dans la personne du chef héréditaire entre les mains de qui elle repose. Ce sentiment venant à s'altérer, l'âme impalpable qui prête vie à une telle conception s'évanouira. Alors, si le régime des partis, sur le modèle anglais ou américain, ne parvient pas à s'établir, c'est l'inconnu avec toutes ses vicissitudes.

* * *

L'histoire de France nous offre, à cet égard, les exemples les plus significatifs. Les conditions nécessaires au fonctionnement normal du régime des partis n'y furent jamais — n'y sont pas encore réunies. A première vue, cette observation semble faite pour étonner. Où donc trouver, en Europe, une contrée où la richesse soit plus également distribuée; où les distinctions sociales soient moins blessantes; où les mœurs, dans leur douceur et leur bonne grâce, aient plus d'uniformité; où l'esprit national se montre, dans les diverses régions du pays, plus semblable à lui-même? Mais tout cela n'est pas encore assez. Ce que l'on chercherait vainement en France, c'est une suffisante communauté de sentiments et d'idées touchant les principes essentiels de l'ordre politique et social.

La France d'aujourd'hui subit la fatalité des événements d'autrefois. A la suite de la Révolution, des tendances violemment antagonistes se sont fait jour, des conceptions radicalement opposées se heurtèrent, entre lesquelles une conciliation définitive ne s'est pas réalisée. La ruine du principe monarchique et la disparition du représentant héréditaire de la tradition nationale, entraînèrent forcément l'affirmation du dogme de la souveraineté populaire. A l'abri de cette maxime intangible, et se réclamant également d'elle, les aspirations les plus contradictoires ne cessèrent pas de se produire. La démocratie, dans une courte période d'enthousiasme et de fureur, avait détruit un régime qui penchait sous le poids des abus et de la caducité. Inexpérimentée et remplie d'illusions, elle ne réussit pas à remplacer par une

organisation viable, les institutions qu'elle venait d'abolir. La classe moyenne, dont l'idéal fut toujours une continuation de l'ancien régime, purifié de ses erreurs et des inégalités juridiques qu'il sanctionnait, demeura maîtresse des destinées du pays. Si son influence fut presque toujours prépondérante, sa domination ne cessa point d'être précaire. La démocratie, dont le premier élan avait été brisé, restait continuellement émue. La classe moyenne acceptait volontiers son concours lorsque le danger d'une réaction proprement dite, d'un retour à l'ancien régime apparaissait comme trop pressant. D'une manière générale, elle s'appliquait avec constance à réaliser un idéal social très précis, dont l'essence était d'assurer à l'individu toute liberté d'agir, d'acquérir, de posséder sous la protection de pouvoirs publics fortement constitués. Assez indifférente à la forme du gouvernement, elle adhéra successivement à la monarchie de droit divin, à la monarchie populaire, à la dictature militaire, à la république. Il lui suffisait que le régime victorieux la rassurât sur les entreprises qui seraient tentées au nom du vieil idéal révolutionnaire — idéal confus d'égalité, de justice et de bonheur. Elle maintint longtemps sa prépondérance, tantôt en profitant du manque d'organisation et des imprudences de la démocratie, tantôt quand le péril devenait trop menaçant — en cherchant un refuge dans le césarisme militaire. Celui-ci, afin d'apaiser les résistances, cherchait à maintenir le peuple entier dans un rêve de gloire. Son échec final en 1870 montra la fragilité d'un semblable système.

Cette antinomie persistante entre les sentiments de la bourgeoisie et les aspirations de la démocratie fut sans doute l'une des raisons qui mirent obstacle à l'établissement du régime des partis. Des dissidences trop marquées, le désir et l'absolution d'actes de violence ne s'accordent guère avec un mode de gouvernement qui, malgré l'âpreté des luttes et des controverses, suppose la présence, dans les camps ennemis, d'une masse solide d'idées similaires. Ce qui, du reste, compliquait la situation en France, c'était la vitalité de réminiscences monarchiques et d'influences religieuses, réfractaires à l'esprit dont procède la société moderne, impuissantes à prévaloir comme telles, réduites par conséquent au rôle d'élément perturbateur et, en fait, se résignant, presque tou-

jours, à prêter leur appui à la prépondérance de la classe moyenne.

C'est assez dire que la France, malgré certaines apparences, est demeurée étrangère au parlementarisme britannique. Sous la Restauration, la classe moyenne fut poussée à la révolution par de maladroites tentatives de réaction cléricale. Durant les dix-huit années de la monarchie de Juillet, le gouvernement parlementaire ne vécut, en somme, que d'une existence factice. Un système de suffrage restreint avait éliminé de la scène politique une démocratie déjà sûre d'elle-même. L'éclat des tournois oratoires masquait à peine le caractère artificiel et souvent personnel des dissensions qui se produisaient parmi les représentants de la classe dominante. Le Second empire, en supprimant le gouvernement parlementaire, supprima le rôle politique des partis. Lorsqu'il tomba — et surtout lorsque le péril d'une restauration monarchique et celui d'une dictature militaire parurent définitivement conjurés — le moment était venu, semblait-il, d'appliquer franchement le modèle que proposait l'Angleterre. Pourquoi, dans le cadre de la constitution républicaine, un parti conservateur ne se serait-il pas organisé en face d'un parti réformiste? L'antithèse des whigs et des tories, chère à certains publicistes, aurait pu devenir, même à Paris, une vérité. Illusions promptement évanouies! Pas plus aujourd'hui qu'en 1820, en 1840, en 1860, en 1880, en 1890, le " régime des partis „ n'est réalisable en France.

Il y a trente ans environ, la démocratie fut en grande partie redevable de ses succès aux humiliations et aux revers que le régime antérieur n'avait pas su épargner au pays. Recueillant un héritage des plus lourds, emprisonnée dans un réseau de traditions multiples, acceptant des obligations qu'elle ne pouvait répudier sans péril, elle n'opéra, somme toute, que des réformes limitées. Malgré cela, elle ne cessa pas d'être en butte aux entreprises de la " réaction „ et d'être menacée par les tentatives des anciennes " classes dirigeantes „ désireuses de reconquérir, dans l'ordre politique, leur suprématie perdue. La démocratie, condamnée à rester perpétuellement sur la défensive, ne pouvait consentir au triomphe, fût-il momentané, d'adversaires dont les espérances étaient la négation des siennes. Son effort immédiat devait tendre,

par conséquent, à les écarter à tout prix du pouvoir. La crainte justifiée d'un retour offensif de la réaction donnait sans doute, aux époques de crise, plus de cohésion aux représentants de l'opinion démocratique. Elle mettait obstacle, dans les périodes de calme, au fonctionnement normal du gouvernement parlementaire et empêchait le « régime des partis » de devenir, comme en Angleterre, un régulateur de la vie nationale. L'absence d'un semblable régulateur se fit particulièrement sentir au sein des assemblées délibérantes et, notamment, au sein de la Chambre des députés. La majorité républicaine, condamnée à la possession permanente du pouvoir, s'altéra par le fait seul de cette omnipotence. Tout député qui adhérait au programme de la démocratie triomphante avait chance d'être appelé du jour au lendemain aux affaires. La conquête d'un ministère apparut comme l'objet essentiel de la politique. Dès lors, le parti républicain se déroba à toute discipline continue. Il se morcela en fractions dont les alliances et les compétitions dérouteront les historiens de l'avenir. Ces groupements répondent tantôt à des nuances de doctrines, tantôt à des considérations d'ordre personnel ; mais, en somme, ils ne représentent nullement une opposition bien nette d'aspirations et d'idées. Un contraste plus accentué paraît-il se dessiner, — et ce fut le cas dans les dernières années — aussitôt c'est le sort des institutions démocratiques qui semble être mis en question. Derrière le rideau que forment les chambres législatives, on aperçoit vaguement des forces en quelque façon primitives et irréductibles : d'une part l'armee, dont l'intervention est le suprême espoir de la classe moyenne; de l'autre, une population ouvrière que séduit l'idéal du collectivisme. Depuis un quart de siècle, la Chambre des députés nous offre le spectacle singulier d'une assemblée souveraine, obéissant avec constance à quelques inspirations directrices, mais visiblement usée par des dissensions intérieures, se défiant, non sans raison, de tout pouvoir exécutif trop indépendant, et toutefois ne réussissant qu'imparfaitement à exercer par elle-même, ou à constituer sous son contrôle, une autorité publique forte et respectée.

On ne songera guère à soutenir que la France possède actuellement un régime politique qui donne une pleine satisfaction à ses

besoins et à ses vœux. Cela ne signifie pas qu'il doive bientôt prendre fin. Il est possible d'entrevoir deux solutions qui permettraient de sortir d'une situation aussi précaire. Ou bien la démocratie, ayant acquis enfin une conscience claire de ce qu'elle peut et de ce qu'elle veut, exercera une action plus directe, plus suivie, plus irrésistible sur la marche des affaires. Au moyen de votes populaires ou par l'organe de ses représentants (qu'il s'agisse d'un chef d'Etat, de ministres, de législateurs), elle réalisera une œuvre de rénovation ou d'amélioration sociale. (L'exemple de la Suisse, dont il serait d'ailleurs téméraire de vouloir tirer hâtivement des conclusions trop générales, démontre tout au moins qu'une nation libre est capable de se gouverner elle-même.) — Ou bien, intérieurement divisée, incertaine du but à poursuivre, impuissante à secouer le joug d'une longue tradition autoritaire et monarchique, la démocratie française succombera de nouveau sous l'effort d'une réaction religieuse, aristocratique et militaire. Peut-être sera-ce un incident fortuit — par exemple une crise internationale — qui décidera de la victoire dans un sens ou dans l'autre. Quelle que soit la solution qui l'emporte, il est fort douteux que la France adopte jamais le régime des partis sur le modèle anglo-américain. Si ce régime n'a pu s'implanter après trente années de république parlementaire, il est difficile d'admettre qu'il puisse se concilier jamais avec la démocratie pure ou avec le césarisme. Les circonstances historiques — et probablement aussi les particularités du caractère national — amènent fatalement la France à envisager l'évolution politique et la réalisation du droit comme l'effet d'une volonté une, indivisible, souveraine, plutôt que comme le résultat de la prédominance alternative de deux forces qui se font mutuellement équilibre.

***

Au point de vue de la mise en œuvre du gouvernement parlementaire, la Belgique nous offre un remarquable champ d'observations. Elle a ceci d'intéressant que le régime des partis, sur le modèle britannique, y a fonctionné d'une manière qui semblait normale. Durant plus d'un demi-siècle, deux grands partis, les

catholiques et les libéraux, se disputèrent la confiance des électeurs et se succédèrent au pouvoir avec une suffisante régularité. Le théoricien le plus exigeant aurait dû se montrer satisfait. Les catholiques représentaient l'esprit de conservation, les libéraux symbolisaient la réforme et le progrès. Cette diversité de tendances ne faisait point obstacle à un accord réel sur des points fondamentaux. La bourgeoisie était la seule classe sociale chez laquelle la conscience politique fût éveillée. En dépit de la vivacité de luttes intérieures, elle était tout entière éprise d'un ordre social et d'un ensemble d'institutions qui lui apparaissaient comme la condition même de l'existence du pays. Il est vrai que sur un point essentiel, la dissidence était profonde. Il s'agit de la question religieuse. On rencontrait ici un conflit mettant aux prises des passions irréductibles. Ce qui, toutefois, empêchait la lutte de s'envenimer outre mesure, c'etait la confiance des belligérants dans l'application d'un régime de complète liberté, dont — à l'exception de quelques cléricaux intransigeants — ils ne cessaient de se réclamer les uns et les autres. A cet égard encore, on retrouve chez eux cette similitude de doctrines si nécessaire au développement pacifique du régime des partis.

Un tel résultat, que bien des gens inclinaient à considérer, sinon comme définitif, du moins comme assuré d'un long avenir, ne fut-il qu'une solution transitoire, destinée à disparaître après une courte épreuve? Il est permis aujourd'hui de se le demander. Le régime sous lequel vécut la Belgique, pendant soixante années environ, impliquait la prépondérance de la classe moyenne. Voilà un peu plus de quinze ans que la démocratie ouvrière, longtemps indifférente aux luttes politiques et d'ailleurs frappée d'incapacité par le suffrage censitaire, s'organisa et s'ébranla au nom du socialisme. La prééminence politique de la bourgeoisie étant menacée, il s'opéra au sein de cette classe ce mouvement de réaction dont les effets sont visibles chez toutes les nations de l'Europe. Elle inclina de plus en plus vers les idées conservatrices. Ces idées, ayant en Belgique pour représentant le parti catholique, celui-ci profita tout d'abord de cette évolution et conquit une suprématie qui allait s'accentuant. Le déplacement de voix ne fut pas très considerable. Il suffisait pour que l'équi-

libre fût rompu. Dès lors, le régime des partis était vicié dans son essence. Le triomphe persistant des catholiques mit à nu ce qu'il y avait d'incompatible entre leurs doctrines et celles des libéraux. L'accord existait sur la forme des institutions. Relativement à l'esprit qui doit les animer, l'antagonisme excluait toute entente. On comprit de mieux en mieux que chacun des deux partis aspirait, et avait toujours aspiré, à la destruction de l'autre; que les oscillations régulières d'autrefois résultaient de circonstances fortuites et, notamment, de l'impuissance où se trouvait chacun des adversaires d'éliminer ou de paralyser son rival.

Cependant, les ambitions et l'audace de la démocratie grandissaient. La bourgeoisie, sous la menace de troubles révolutionnaires, accorda finalement au peuple un suffrage universel mitigé. Les représentants de la classe ouvrière siégèrent désormais au parlement. Leurs revendications, énoncées avec fracas, comportaient la négation de l'ordre de choses établi. A compter de ce moment, le régime des partis, au sens classique de l'expression, n'exista plus en Belgique. Les catholiques, soutenus par la population rurale, et bénéficiant d'une répartition vicieuse des districts électoraux, se maintinrent au pouvoir. Le libéralisme fut à peu près éliminé des Chambres législatives. Cette situation, qui ne traduisait nullement la réalité des choses, était beaucoup trop factice pour pouvoir se prolonger inpunément. On en arriva bientôt à le reconnaître, et ce fut pour rentrer dans la vérité que la Belgique imagina un système électoral d'une singularité hardie et qui va subir l'épreuve de l'expérience. Nous voulons parler de la " représentation proportionnelle „. Tout parti est désormais représenté dans les Chambres législatives proportionnellement au chiffre de voix qu'il recueille.

Le caractère essentiel d'un semblable régime, c'est que le parti est *comme tel* reconnu et consacré par la loi. Il a une existence officielle. Il n'est plus seulement une agrégation libre de volontés individuelles. Il est promu au rang de rouage régulier et nécessaire dans la machine politique. L'association privée qui, par un consentement tacite, le dirige et le symbolise, a pour

fonction de déterminer les préférences des électeurs de son groupe. Et tout électeur fait obligatoirement partie d'un groupe. Il est libre de choisir le régiment sous le drapeau duquel il entend combattre. Mais il ne peut entrer en ligne qu'avec le régiment dans lequel il s'est incorporé. Les tirailleurs sont proscrits.

Tout cela est curieux et nouveau.Non point tout à fait nouveau, cependant. Le système trouvait en Belgique des antécédents. Antérieurement déjà, l'existence des partis était sanctionnée par la loi. L'attribution de couleurs distinctes sur les bulletins électoraux aux deux organisations politiques qui se partageaient la bourgeoisie (le rouge aux catholiques et le bleu aux libéraux) constituait, quand on y réfléchit, un phénomène assez étrange. La grande innovation de la nouvelle loi est la reconnaissance du droit pour chaque parti d'être équitablement représenté.

Quelles seront les conséquences pratiques de ce système? Il est, dès à présent, certain que le Parlement comprendra au moins trois partis importants : les catholiques, les libéraux et les socialistes. La condition vitale du régime anglo-américain, à savoir la présence de deux partis seulement, se faisant équilibre, n'est pas réalisée. D'autre part, il est invraisemblable qu'aucun des trois partis puisse acquérir et surtout conserver indéfiniment une suprématie qui lui permette de se dire le représentant permanent de la volonté populaire. De plus, les causes de mésintelligence qui existent entre eux sont graves et multiples. Un *consensus* sur des points essentiels fait trop souvent défaut, ce *consensus* que nous avons signalé précédemment comme étant un élément capital du " régime des partis „. Enfin, le système qui consisterait à placer le gouvernement au-dessus des partis est trop contraire à la tradition, il répugne trop complètement à l'idée que les Belges se font de l'autorité royale pour avoir chance d'obtenir de sérieuses adhésions.

La situation n'est donc pas exempte de difficultés et de périls. On hésite à émettre des pronostics. Il est néanmoins permis de croire que la Belgique, sous la pression de la nécessité, se tirera d'affaire en cherchant une solution dans la réorganisation du régime des partis. Ou bien l'un des partis actuels occupera seul le

pouvoir avec le concours (fréquemment malveillant) de l'un de ses adversaires. Ou bien deux des partis se coaliseront franchement (par exemple, les libéraux avec les socialistes ou avec les catholiques). Ou bien enfin, du sein de la confusion, il se dégagera de nouveaux partis. Il est possible que les libéraux se disloquent, les uns se rattachant au parti de la " conservation sociale „, les autres s'orientant résolument vers la démocratie. La Hollande, — où d'ailleurs les passions politiques sont beaucoup moins ardentes, — démontre qu'un émiettement assez marqué des partis admet des combinaisons qui ont tout au moins le mérite de se concilier avec le développement du pays. En Belgique aussi on vivra, par ce motif péremptoire que toute nation, et la Belgique autant et plus qu'une autre, a le goût indestructible de la vie.

* * *

Que l'on nous permette d'indiquer encore très brièvement les conclusions auxquelles il semble que cette étude puisse conduire.

L'existence de partis politiques est un fait qui accompagne de toute nécessité le gouvernement représentatif. Là où le gouvernement représentatif n'est qu'un simulacre, déguisant à peine un absolutisme traditionnel, le parti n'est guère plus qu'une coalition d'ambitions particulières. Là, au contraire, où le gouvernement représentatif est pratiqué avec sincérité, — et cela suppose un suffisant développement de la conscience politique de la nation, — les partis deviennent l'expression de véritables " forces „ sociales. Le " régime des partis „ *(Party Government)* est quelque chose de plus. Il implique une conception selon laquelle tout parti revendique et exerce *comme tel* le pouvoir. Ce système n'est praticable que si la rivalité entre partis, très peu nombreux (deux en principe), également forts, et d'accord sur les points essentiels, est considérée par la nation entière comme le ressort principal de la vie politique. Le " régime des partis „, envisagé par des hommes d'État et des théoriciens comme la manifestation la plus parfaite du gouvernement représentatif, a fonctionné effectivement en Angleterre et en Amérique avec un plein succès, — et en Belgique, durant un certain temps, avec un succès relatif. Il est extrêmement ingénieux. Dans son pays d'origine, c'est-à-dire en Angleterre, il

est beaucoup plus moderne qu'on ne le croit communément, et bien qu'il y paraisse assuré encore d'un assez long avenir, il serait imprudent d'affirmer qu'il y est définitif. Il est le résultat de circonstances multiples qui pourraient évidemment se modifier. Il en est de même dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, où le régime des partis, réduit au rôle de procédé de gouvernement, offre la perfection d'un simple mécanisme. Chez d'autres nations, le régime des partis, pour des raisons que nous avons tenté de déduire, n'est point parvenu à s'acclimater. Cet échec, — s'il est permis d'employer ce terme, — est dû principalement à la présence de dissidences trop accentuées au sein de la nation. — Tout État ne subsiste que par la présence d'une force génératrice du droit. Là où cette force créatrice ne saurait résulter, comme en Angleterre et en Amérique, d'un conflit permanent et pacifique entre partis opposés, il faut nécessairement qu'elle réside autre part. Il semble bien qu'elle ne puisse être exercée que par une démocratie capable de volontés claires et possédant les moyens matériels d'atteindre les objets qu'elle se propose; ou bien par la monarchie qui, selon les cas, sera traditionnelle ou empruntera les formes du césarisme.

PLUS DE LIBERTÉ DANS L'ENSEIGNEMENT

PAR

PAUL HEGER

Professeur à l'Université de Bruxelles.

" Plus de liberté. „ Veuillez entendre ces mots dans le sens augmentatif. Pour l'esprit de l'homme, il n'est rien au-dessus de la liberté, sinon la vérité elle-même. Les ennemis de la liberté nous disent qu'elle engendre l'anarchie des esprits; ils s'en vont répétant : " *Veritas liberabit vos* „, les esprits ne peuvent être libérés que par la possession de la vérité.

J'admets cela; le tourment du doute est comme un esclavage, mais cette vérité libératrice, qui donc nous la donnera? Nous devons la conquérir par nous-mêmes et non pas la recevoir; quiconque prétendrait nous l'imposer ferait erreur ou abus; l'autorité ne peut rien ici; l'orgueil de ceux qui affirment sans démontrer nous semble puéril et intolérable; même après avoir lu Balmès, nous n'acceptons aucune recette pour arriver au vrai. La science nous offre une certitude toute relative; les méthodes scientifiques se contrôlent et se complètent mutuellement. Chacun doit être libre de choisir ses méthodes et de se mouvoir librement dans la direction que lui-même a choisie; autrement, comment veut-on qu'il arrive?

La liberté est le moyen, la vérité est le but de tout homme qui pense; c'est parce que la liberté nous conduit vers le vrai que nous devons, dans l'enseignement, lui rester fidèles.

Je comprends cette fidélité sans restriction aucune; et même si l'on me démontrait qu'il y a des chemins plus courts dans l'édu-

cation que ceux de la liberté, si l'on me disait qu'en renonçant à ce préjugé de la liberté, le jeune homme qui veut *arriver* gagne beaucoup de temps, je préférerais encore le chemin le plus long; car le but de l'enseignement n'est pas du tout le même que celui d'une exploitation commerciale; il nous faut faire des hommes.

Or, nous nous écartons de ce but, actuellement, dans notre pays; notre système d'enseignement tend plutôt à prolonger l'enfance; on cherche à assouplir et à dominer les esprits au lieu de travailler résolument à les fortifier, à les viriliser.

* * *

La Belgique possède la liberté de l'enseignement; je ne me propose pas de discuter ici l'usage qu'elle en a fait; je dirai seulement que cette liberté nous a trop souvent servi de prétexte pour ne pas remplir nos devoirs vis-à-vis du peuple qu'il faut instruire; on discute en ce moment s'il y a ou s'il n'y a pas 25 p. c. de Belges adultes qui ne savent ni lire ni écrire; en décrétant la liberté de l'enseignement, nos Constituants n'ont certainement pas eu pour but d'affirmer la liberté de l'ignorance; rien ne prouve qu'ils auraient repoussé comme attentatoire à la liberté, telle qu'ils l'entendaient, l'obligation de fréquenter une école pour y apprendre à lire et à écrire.

D'autres que moi ont envisagé cette question et, récemment encore, Monsieur le président de l'Académie royale de Belgique a déclaré sans ambages que nous sommes, au point de vue de l'enseignement, en arrière des autres nations. On ne peut qu'espérer qu'un tel avertissement, tombant de si haut, retentira dans le pays tout entier.

Mais possédons-nous assez de liberté dans notre enseignement? C'est la question que je voudrais examiner aujourd'hui.

Il n'est guère question de liberté, on le comprend, dans l'éducation du premier âge: à l'école primaire, la discipline s'impose. Et cependant, c'est dans notre enseignement primaire que les élèves jouissent du maximum de liberté; cela tient aux méthodes: la mauvaise pédagogie a été vaincue, les procédés intuitifs ont triomphé; d'immenses progrès ont été réalisés; celui qui visite nos écoles primaires ne peut que rendre généralement hommage

au dévoûment et à l'intelligence du personnel enseignant; les jardins d'enfants, l'emploi de la méthode Frœbel, les tentatives récentes faites pour la protection et pour le traitement des enfants arriérés, tout cela répond aux besoins normaux du premier âge; les principes sont excellents, et vraiment, le seul défaut de nos écoles primaires est d'être encore trop rares; souhaitons que l'on augmente leur nombre et que le législateur intervienne pour assurer leur fréquentation.

On a respecté la liberté de l'enfant; il s'est défendu victorieusement par l'inattention; on s'est adressé à son esprit par les voies normales, par les sens; on est parvenu à l'intéresser sans fatigue, à le discipliner sans contrainte. Pourquoi les mêmes principes de pédagogie n'ont-ils pas été appliqués, tout aussi largement, dans l'enseignement moyen et dans l'enseignement supérieur?

* * *

L'enseignement moyen s'adresse à cet âge où l'enfant forme son esprit, où il commence à comparer et à juger de plus haut; à quatorze ans, l'homme se dessine déjà; cette période est décisive. C'est à ce moment qu'il faut prévenir les anomalies, stimuler ce qui mérite de l'être, donner confiance dans les résultats du travail.

Je vous le demande, que faisons-nous? Nos fils mettent sept ans à ne pas savoir le latin, à ne pas connaître la littérature, à ne pas savoir écrire correctement le français; tout cela n'est rien encore, — mais ils mettent sept ans à tarir en eux les sources d'initiative, à refréner les bons mouvements de leur individualité; ils mettent sept ans à ne pas devenir des hommes, et cela s'appelle " les Humanités „.

Je ne discute pas les programmes de l'enseignement moyen; si paradoxal que ceci paraisse peut-être, ce programme m'importe très peu; la formation intellectuelle et morale ne dépend pas de la connaissance de tel ou tel objet, ni même de la somme des connaissances mentionnées dans un certificat d'études moyennes; ce sont les résultats qui doivent nous intéresser; comme on connaît les arbres à leurs fruits, il doit être permis de juger de la valeur de notre enseignement moyen par la qualité des produits qu'il livre à l'enseignement supérieur.

C'est à ce point de vue que je me permets d'en parler; et je dis que nos jeunes gens ont en général perdu, pendant leurs études moyennes, non seulement leur liberté, mais jusqu'au désir de posséder celle-ci. Et voilà ce qui est grave.

Je me suis souvent désolé d'un spectacle que d'autres auraient jugé devoir me réjouir : l'excès de la discipline dans l'esprit de mes auditeurs.

Nos étudiants acceptent nos paroles et, même quand nous les y provoquons, ils ne discutent guère; ils demandent rarement une démonstration ; l'expérience que l'on tâche de mettre à leur portée et de réaliser proprement devant eux les intéresse, mais ils s'attachent surtout au discours : que de fois il m'est arrivé, pendant une démonstration expérimentale, de constater que bon nombre d'élèves continuaient à écrire au lieu de regarder!

Recueillir les paroles du maître, *faire un cahier*, posséder ainsi, en pages numérotées, *tout ce que l'on doit savoir pour l'examen*, voilà le but de l'étudiant belge tel que je l'observe depuis plus de vingt ans.

Ce n'est pas lui que je rends responsable de cette diminution de sa dignité et de sa valeur personnelles; l'étudiant est ce que l'enseignement moyen l'a fait; c'est à l'organisation vicieuse de cet enseignement qu'il est juste de s'en prendre et non pas aux excellents enfants qui en sont les victimes.

La matière première est bonne ; nos jeunes gens, comme notre peuple, sont originairement intelligents et armés de volonté; on pourrait en faire des hommes, mais on ne le fait pas; on développe leur mémoire et non pas leur jugement; on ne leur apprend ni à observer, ni à décrire. Voyez les sujets donnés comme devoirs aux élèves des classes latines ; ce sont des amplifications, des narrations, des exercices de style, mais quand donc leur a-t-on demandé une description quelconque ? Où ont-ils appris à bien regarder, à consigner exactement et méthodiquement une série de phénomènes directement observés par eux? Et quand ces bons jeunes gens sont mis en notre présence, à l'Université, et que nous leur disons : voici un microscope, observez ceci, « ils sont vraiment aussi embarrassés qu'un conscrit auquel on donne pour la première fois l'ordre de se servir d'un fusil ».

Ce n'est pas le fusil, — je veux dire le microscope, — qui est la cause de leur ennui; ils en ont généralement entendu parler, ils prennent bien vite le tour de main ; le difficile est d'observer, de savoir se servir de ses yeux non pour jeter sur la préparation un coup d'œil superficiel, mais pour l'analyser méthodiquement.

Sans doute, il ne dépend pas de l'enseignement moyen de supprimer cette difficulté : observer avec ou sans microscope est un art auquel je ne puis demander que les rhétoriciens soient complètement initiés; mais il y a le désir de voir par soi-même, il y a la volonté et l'habitude de regarder par ses propres yeux; ceci, on aurait dû l'apprendre, ce devrait être le fruit principal des études moyennes: il se trouve que, loin de vouloir apprécier par lui-même, l'élève est au contraire tout disposé à accepter la description du livre; il ne demande qu'à éviter le contact direct avec cette nature qu'il n'a pas été habitué à regarder en face, qu'il n'espère pas comprendre, et qui semble l'intimider; lorsque le professeur, après avoir dit : " Regardez ceci „, se hasarde à demander: " Dites-moi ce que vous voyez „, aussitôt la situation devient pénible; si l'on a devant soi un " bon élève „, il regarde tout juste assez pour rattacher ce qu'il voit à ce qu'il a appris et pour rassembler ses souvenirs ; il fait effort non pour bien voir, mais pour bien se rappeler ce qui lui a été enseigné à propos de semblable préparation; il récite, mais ne décrit pas. Et si on le force dans ses derniers retranchements, si on l'oblige à dresser le tableau de ce qui est devant lui, on remarque que pareil exercice semble ne lui avoir jamais été imposé : il sait amplifier, il imagine avec facilité, il se souvient surtout, mais il ne sait pas analyser. Platon disait déjà : " *Discere recordari est* „, mais il ne l'entendait pas ainsi.

Les élèves, formés par les disciplines actuelles de l'enseignement moyen, ont perdu le goût de la réalité; ils ne connaissent pas les chemins du Vrai; tout semble avoir été fictif et conventionnel dans ce qu'on leur a enseigné.

Quelques-uns échappent cependant à cette sorte de castration intellectuelle ; ils ont fait le désespoir de leur professeur de latin, car ils avaient, tout au début, annoncé des dispositions excellentes; mais, lorsqu'on a remplacé l'usage de la langue latine par

la grammaire, lorsqu'on a offert des abstractions à leur esprit avide de réalité, lorsqu'on a négligé d'ouvrir les fenêtres de leur âme, ils se sont intérieurement révoltés et sont devenus les derniers de leurs classes. Ceux-là se retrouvent parfois intacts au moment où, avec l'enseignement supérieur, un peu plus de liberté leur arrive; ils n'ont pas été réduits à l'état d'aveugles volontaires; ils sont tout heureux de pouvoir enfin regarder ce qui est; et ces mauvais élèves, mal notés jusqu'à la rhétorique, deviennent d'excellents universitaires; il me serait facile de citer des noms à l'appui de cette thèse.

Exemple plus frappant encore : il en est que la maladie ou des circonstances indépendantes de leur volonté ont temporairement éloigné des collèges; ils ont été retardés; ils ont échappé à la règle uniforme et à ses nivellements; à l'Université, ils passent en tête et ont vite fait de rattraper le temps perdu; pour tout dire, ce temps " perdu „ a été bien employé sans qu'ils s'en doutent; le seul élève que j'ai vu posséder parfaitement le latin devait cette particularité à un accident survenu lorsqu'il était en sixième; on avait dû le retirer de sa classe pour motif de santé; on lui avait donné, chez lui, un Quicherat, un Theil et des auteurs latins; il n'avait point fait de thèmes; il avait traduit, à coups de dictionnaire, à travers tout, le *De viris* d'abord, puis *Tite-Live* et puis *Sénèque*, et puis *Virgile*; au bout de deux ans, il lisait couramment la plupart des classiques et, chose plus extraordinaire, il les aimait. Après les six années d'humanité régulièrement suivies, combien d'élèves arrivent-ils à pareil résultat ? En est-il beaucoup qui aient puisé dans l'étude des anciens des connaissances utiles? La plupart n'en retirent aucun fruit: en réalité, ils ne connaissent pas les anciens, et n'ont même pas idée de ce que furent pour l'humanité les Grecs et les Romains.

Que leur a-t-on appris? L'épitome d'abord, ce stupide petit livre dont le chapitre VI fait jouer à Abraham un si singulier rôle; et puis le *De Viris*, ce pastiche décoloré, ce latin saucé comme un mauvais cigare; du génie des auteurs latins, de l'élégance de Cicéron, de la profondeur de Tacite, comment auraient-ils une idée? Ils n'ont appris que la grammaire et non point la langue.

Pour apprendre à nager, il faut entrer à l'eau, pour devenir

bon cavalier, il faut monter à cheval ; mais il est entendu que pour apprendre le latin, il y a des méthodes qui vous dispensent de la lecture assidue des auteurs ; ici encore, c'est le contact avec la réalité qui a été évité soigneusement ; et, pendant des années, on aura fait quatorze heures — au moins — de latin par semaine, pour finir par n'en rien savoir !

Cette mauvaise appropriation de l'enseignement moyen a souvent été signalée ; à ceux qui s'en plaignent, on répond généralement par une démonstration de l'utilité des études gréco-latines ; comme si l'utilité du grec et du latin avait quelque chose à voir avec la mauvaise pédagogie !

Il faudrait comprendre que ceux-là sont les vrais amis du grec et du latin, qui demandent à ce que ces langues soient convenablement enseignées ; que nos étudiants sachent le grec et le latin, rien de mieux ; nous nous plaignons précisément de ce qu'ils les ignorent et de ce qu'ils ont appris à ne pas les aimer.

Ils sont tout surpris quand on leur parle du charme des anciennes littératures ; lorsqu'on leur dit que les étudiants d'autrefois emportaient leur Homère en vacances, on les trouve incrédules ; et quand on leur raconte l'histoire vraie de cet ancien étudiant, encore vaillant aujourd'hui, qui perdit, il y a quarante ans, en traversant le pont de bateaux de Coblence, un exemplaire de l'*Iliade,* ils sourient comme devant une légende. Auquel d'entre eux pareille aventure pourrait-elle arriver aujourd'hui ?

* * *

L'enseignement moyen triomphe dans les expositions nationales et même universelles ; c'est entendu. Nous avons un nombre effrayant d'adultes illettrés, mais il est entendu que notre enseignement progresse et qu'il faut triompher avec sérénité.

On a rédigé de superbes programmes, et surtout, on a continué à s'inspirer de cette grande réforme, inaugurée, si je ne me trompe, par M. Gantrelle, il y a environ quarante ans, et qui avait pour but d'uniformiser l'enseignement.

L'idéal de cette réglementation admirable est que partout à la même heure, à Ostende et à Arlon, à Anvers et à Tournai comme

à Bruxelles, on fasse exactement la même chose, on traduise les mêmes textes, dans les mêmes livres; et, pour que nul n'en ignore, pour que les préférences individuelles n'aient aucune influence, pour que toutes les volontés soient bien enserrées, pour qu'il n'y ait aucun élan, tout, jusqu'aux explications courantes, est consigné dans un manuel que chaque élève doit se procurer.

Ces " livres classiques „ varient parfois, parce qu'ils ont généralement pour auteur un membre du haut enseignement; il convient, n'est-il pas vrai, d'apprendre le latin dans le manuel de M. l'inspecteur, j'entends bien, de l'inspecteur actuel et non pas dans le manuel de celui qui, précédemment, occupait les mêmes fonctions : il est mort, le pauvre homme, son manuel a perdu toute valeur.

On devine à quels résultats doivent fatalement aboutir ces entreprises de librairie; le professeur et l'élève se désintéressent également de cet enseignement mort-né; leur liberté est comptée pour rien; ils ne se révolteront pas, ils se laisseront faire, ils seront passifs.

Le véritable enseignement doit être vivant, variable comme tout ce qui vit, approprié à l'esprit des élèves; il ne peut se développer sous les entraves mises à toute heure à sa libre expansion.

Que l'on contrôle le professeur, c'est indispensable, mais qu'on ne le fasse pas de manière à le paralyser, à lui ôter toute initiative; ce qu'il faut contrôler, c'est le résultat, c'est la valeur des élèves formés par le maître. Pourquoi ne pas le laisser libre d'agir dans les limites d'un programme général?

Pour achever de détruire l'initiative des maîtres, on a imaginé mieux encore. Autrefois, une classe avait un professeur chargé de la presque totalité des matières; certaines branches spéciales, comme les mathématiques et les langues modernes, avaient seules des titulaires particuliers qui allaient d'une classe à l'autre donner des cours identiques. Dans ce système, il y avait un homme responsable, un chef réel, un maître bien au courant de ce qui se passait dans la classe dont il avait la direction; cet homme pouvait et devait avoir le sentiment de sa situation, il pouvait dire " mes élèves „, en parlant à une classe; il vivait de leur vie, pen-

dant toute une année, il les connaissait individuellement, il mesurait leurs efforts, leur fatigue.

On a combattu cette individualisation; on a multiplié les cours spéciaux; devant un même auditoire d'élèves, les professeurs se succèdent parfois sans interruption; comme on change les chevaux d'une diligence en arrivant à un relai, on substitue un cours à un autre, sans tenir compte de ce qui précède ou de ce qui suit; les élèves ne sont-ils pas passifs?

Mais oui, ils le sont et, s'ils ne l'étaient pas, ils le deviendraient, car l'attention ne peut être soutenue également pendant des heures. Ils s'habituent à ne pas écouter, à ne plus même entendre, ils dorment les yeux ouverts; le professeur perçoit l'indifférence forcée de ses auditeurs, il renonce bientôt à lutter contre elle et l'enseignement, admirablement conforme au programme officiel, se continue dans le vide.

Faut-il s'étonner qu'après plusieurs années de ce régime, tempéré seulement par d'heureuses vacances, nos jeunes gens présentent des volontés amollies? La science était si belle, leur enthousiasme aurait pu être si grand,... mais on a quotidiennement distribué un peu d'opium et les belles initiatives juvéniles n'existent plus; on se plaint alors du scepticisme de nos jeunes gens; pourquoi donc aimeraient-ils le Vrai avec passion? Pourquoi ne seraient-ils pas médiocres?

Mon impression est bien celle que je viens de dire : nous luttons, dans l'enseignement supérieur, contre ce qui a été déplorablement fait dans l'enseignement moyen; heureusement, nous assistons avec joie, dans beaucoup de cas, à une éclosion tardive; il semble alors que l'on restitue à ces adolescents une liberté qui leur avait été volée; ils apprennent, enfin, à penser par eux-mêmes, ils osent avoir une opinion, ils discutent amicalement avec nous, et nous voyons alors jusque dans les manifestations de leur respect, combien cette liberté reconquise leur est chère. Tout notre effort est de les hisser jusqu'à ce sommet où ils commencent à découvrir l'horizon de leur âme; et nous leur disons alors : Marche de l'avant! *Sapere aude!*

Il faut changer quelque chose dans notre enseignement moyen; enseigner est un art qui ne se déduit pas des règles d'un pro-

gramme uniforme; la pédagogie est tout autre chose que la capacité scientifique; pour arriver à l'esprit de l'enfant, il faut le connaître, il faut l'aimer.

La centralisation administrative a été mal comprise; elle a été néfaste; elle n'a pas respecté l'enfant, elle n'a pas respecté l'initiative du professeur, elle n'accorde même qu'un simulacre d'autorité au préfet d'un athénée; il n'est pas maître chez lui; il doit tolérer chaque jour des choses qu'il blâme et des abus qui ne dureraient pas une heure, s'il avait réellement le pouvoir que comporte la fonction directrice. Il faut plus de liberté dans cet enseignement.

***

Il faut changer quelque chose aussi dans notre enseignement supérieur; ici encore, la dose de liberté paraît insuffisante.

Comparons un instant la situation de l'étudiant allemand et celle de l'étudiant belge au point de vue de la liberté des études.

L'étudiant allemand sort du " gymnasium „, il a terminé ses humanités. L'État intervient une première fois, à ce moment, et décide si le jeune homme est apte à entrer à l'Université pour aborder les carrières dites libérales. Ce premier examen a surtout pour but de constater la maturité d'esprit du récipiendaire; celle-ci importe en effet beaucoup plus que la somme de ses connaissances spéciales. Et ce n'est que justice : on peut être apte à des études supérieures sans avoir fait régulièrement ses humanités; au point de vue des garanties sociales, la constatation de cette aptitude est essentielle et la fonction de l'État, protecteur de la société, est ici tout indiquée : écarter des études supérieures les esprits irréfléchis, les incapables qui ne seraient plus tard que des gâte-métier et des déclassés.

Il y a donc un examen d'Etat auquel l'étudiant doit se soumettre au moment où il demande à entrer à l'Université; pas de certificat d'études, comme dans notre pays où l'État s'empresse trop souvent de renoncer à ses droits essentiels; point de partage entre l'autorité du Gouvernement qui a charge d'âmes et les directeurs de collèges laïques ou religieux qui n'ont pas qualité pour assurer la garantie sociale.

Nous avions autrefois, en Belgique, une réglementation analogue; l'épreuve du graduat en lettres ouvrait aux étudiants les portes de l'Université; cette barrière a été supprimée malgré les protestations du corps enseignant.

Qu'il me soit permis de rappeler ici, à l'honneur de notre Université libre, l'attitude qu'elle a prise au moment où la Chambre des représentants se disposait à voter la loi de 1876 et surtout lors de la discussion de la loi de 1890 sur l'enseignement supérieur.

Cette attitude a été inspirée par le souci exclusif des intérêts du haut enseignement.

Déjà en 1876, le Conseil d'administration de l'Université s'était élevé avec force contre la suppression du graduat et contre le système de la collation des grades par les Facultés. Le rapport fait au nom du Conseil, le 19 novembre 1887, rapport qui fut imprimé et distribué en temps opportun à tous les membres de la Chambre des représentants, sous les signatures de MM. Van Schoor et Vanderkindere, rappelle les observations faites onze ans auparavant; il continue en ces termes :

" L'Université de Bruxelles demandait alors (en 1876) qu'on
„ ne fît pas une loi pour favoriser les incapables et que l'on ne
„ sacrifiât pas à une conception fausse de la liberté les garanties
„ que le pays est en droit d'exiger des établissements d'instruc-
„ tion supérieure.

„ Les Chambres ne se rendirent point à notre appel, et mal-
„ heureusement, ce que nous avions prévu s'est réalisé. De l'avis
„ de tous les hommes compétents, le niveau de l'enseignement a
„ baissé d'une façon inquiétante; les athénées et les collèges ne
„ parviennent plus à retenir leurs élèves dans les hautes classes;
„ dès la seconde, la troisième, la quatrième même, ils s'en échap-
„ pent pour aller sans préparation suffisante s'asseoir sur les
„ bancs des universités. Ou bien, s'ils terminent leurs études
„ moyennes, l'absence d'un examen d'entrée les dispense de tout
„ effort énergique; ils ne se sont pas pliés à la discipline salutaire
„ du travail. Dans les facultés de philosophie et des sciences, le
„ professeur a en face de lui quantité de jeunes gens qui n'ont pas
„ encore appris à apprendre; fatalement, l'enseignement finira

„ par s'en ressentir : pour que les cours ne passent point par-
„ dessus la tête d'une partie des auditeurs, il faudra qu'ils
„ s'adaptent peu à peu à leur ignorance. D'ailleurs, les carrières
„ s'encombrent de non-valeurs ; on voit aujourd'hui des médecins,
„ des avocats incapables de rédiger convenablement le moindre
„ rapport ; d'aucuns ignorent jusqu'aux éléments de l'ortho-
„ graphe. On sent qu'ils ont été privés de cette initiation à la
„ culture intellectuelle et morale qui seule donne aux professions
„ libérales leur caractère distinctif et leur raison d'être. Un peuple
„ qui assisterait indifférent à un pareil amoindrissement de lui-
„ même ne serait plus digne de vivre.

„ Nous ne voulons pas insister ici sur les inconvénients qui
„ résultent de la collation des diplômes en dehors de tout con-
„ trôle officiel. L'Université de Bruxelles a la conscience d'avoir
„ rempli son devoir : les résultats de nos sessions d'examens, la
„ proportion souvent attristante des échecs dans les diverses
„ épreuves prouvent que toute considération de rivalité ou d'in-
„ térêt est restée étrangère aux verdicts de nos facultés. Il ne
„ nous appartient pas de rechercher s'il en a été de même
„ ailleurs ; mais ce qui est incontestable, c'est qu'un relâchement
„ est possible, c'est qu'en supposant quelque part des indulgences
„ coupables, il n'existe absolument aucun moyen de les réprimer.
„ La loi a abandonné à des groupes d'hommes, sur lesquels elle
„ n'a aucune action, l'avenir de la Belgique intelligente. „

C'était parler clair.

Mais les examens d'État ne furent point institués ; les vœux de l'Université de Bruxelles ne furent pas écoutés.

Revenons à la comparaison avec ce qui se passe en Allemagne ; voilà donc l'étudiant jugé apte aux études supérieures ; il va s'inscrire à l'Université pour y suivre un certain nombre de cours semestriels qu'il a choisis ; à ce moment, sa liberté s'exerce très avantageusement pour lui, car il détermine à son gré, dans une large mesure, l'ordre de ses études.

Supposons que ses préférences le portent à suivre les cours de tel professeur qui se trouve à Bonn ou de tel autre qui enseigne à Tubingen ou à Leipzig ; il s'inscrira, s'il le veut, pour un seul cours à Bonn ; il agira tout aussi librement pendant les dix

semestres que dureront ses études de médecine; il n'a pas, l'heureux mortel, à se préoccuper sans cesse d'un examen de fin d'année!

En Belgique, l'étudiant n'est pas maître de modifier l'ordre des matières qu'il doit apprendre; ses parents choisissent pour lui une des quatre Universités; l'ordre des matières est identique, ou peu s'en faut, dans chacune d'elles; désormais, il est classé; il est élève de Gand, de Bruxelles, de Louvain ou de Liége; il est classé non seulement pour le temps de ses études, mais probablement pour toujours; pendant toute sa vie, il gardera la marque particulière qui vient de lui être donnée avant qu'il ait pu se prononcer en connaissance de cause; les opinions et les intérêts de ses parents pèseront seuls dans la balance et de sa liberté, nul ne se soucie.

Supposons que l'étudiant allemand, pour un motif quelconque, désire changer de milieu, voir du pays; il passera d'une Université dans une autre sans rencontrer aucune entrave; vous me direz peut-être qu'en Belgique, il peut le faire aussi? Certainement, aucune loi ne s'y oppose, mais il y a l'examen de fin d'année!

Cauchemar des professeurs et des élèves, ces examens trop souvent répétés : on a commencé à étudier à Bruxelles, on y a passé un premier examen; aller à Louvain ou à Liége paraît désormais moins sûr: on sacrifie ses préférences, on abdique quelque chose de sa liberté et l'on reste où l'on est. N'est-ce pas avant tout l'examen qu'il faut avoir en vue?

Résultat? Notre jeunesse universitaire est divisée en autant de catégories qu'il y a d'Universités dans le pays; on a développé l'esprit particulariste qui prépare des divisions plus profondes entre les citoyens; l'affaiblissement des sentiments patriotiques est une des conséquences de cet état de choses fondé sur un esprit de concurrence mal entendu.

Alors, pour corriger apparemment ces tendances séparatistes et pour unifier quand même, on a institué des concours universitaires, des jurys mixtes ou combinés, mais on n'a eu garde de toucher au fond; aujourd'hui, la division persiste, plus accentuée que jamais, définitive peut-être.

L'étudiant allemand poursuit librement ses études; il va d'une ville à l'autre au gré de sa fantaisie : un semestre à Strasbourg où il désire voir les expériences de Goltz ou apprendre l'anatomie avec Schwalbe; un semestre à Heidelberg où l'attirent les cliniques de Erb; un semestre à Berlin pour tâter de la grande ville où il trouve bientôt que la vie coûte trop cher; un semestre à Iéna où il fera des économies! partout il est citoyen de son pays, partout il trouve à contracter des liens d'amitié qui le rattachent à sa patrie. Au bout de cinq ans, s'il a été exact, il aura rempli tout son programme et, sans avoir passé d'examen proprement dit, le voici parvenu au terme de ses études. Il n'a pas connu la dépendance vis-à-vis du maître dont on n'aime pas les leçons, mais dont on fréquente les cours afin de se concilier leur bienveillance au jour de l'examen; il a choisi librement, il a pris des inscriptions isolées pour chacun des cours mentionnés sur sa feuille de route; tout a été sincère et librement consenti. Dans ces conditions, le professeur sait que ceux qui assistent à ses leçons ont réellement le désir de l'entendre; toute contrainte est bannie des Universités.

En Belgique, on a consciemment introduit la contrainte dans l'enseignement supérieur; il est facile de s'en convaincre en lisant les rapports triennaux : autrefois, sous l'empire de la loi de 1835, les programmes des cours universitaires étaient semestriels; toute liberté était laissée aux étudiants quant à la fréquentation des cours : ils prenaient, comme en Allemagne, des inscriptions isolées. Mais la loi du 15 juillet 1849 a admis un principe tout différent : en vertu de l'article 19, l'étudiant porté au rôle prend une inscription générale pour tous les cours relatifs aux matières de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Le but du législateur a sans doute été louable : il a voulu assurer la fréquentation régulière des cours; en effet, le premier rapport triennal sur l'enseignement supérieur nous dit que sous le régime de la loi de 1835, « l'élève, par économie, ne prenait » inscription que pour les cours qu'il ne pouvait se dispenser de » fréquenter, et, à l'aide de résumés ou de livres élémentaires, il » se mettait en mesure de satisfaire aux exigences de l'examen » qui, n'étant pas fait en vue d'un cours determiné, devait presque

„ nécessairement se renfermer dans des généralités (1) „.

Ce but a été atteint; dès 1853, l'administrateur inspecteur de l'Université de Gand le constatait en ces termes :

" En appréciant d'une manière générale les effets de la loi de „ 1849 sur la fréquentation des leçons, nous dirons qu'ils ont „ répondu pleinement à l'attente du législateur. A partir de cette „ époque, les facultés ont été comme animées d'une nouvelle vie; „ les cours ont été régulièrement suivis; les étudiants se sont „ montrés plus zélés et ont cherché à satisfaire leurs professeurs „ (même rapport, p. 15). „

L'administrateur inspecteur de l'Université de Liége n'était pas moins explicite : " Les nouvelles dispositions de la loi concernant „ les jurys, dit-il, ont eu d'autant plus d'influence sur la fréquen- „ tation des cours que la certitude d'être interrogés par leurs „ professeurs a obligé les élèves à n'en négliger aucun et à cher- „ cher, par leur présence aux leçons, à s'attirer leur bienveil- „ lance. „ *(Ibidem.)*

On se demande si le législateur n'aurait pas mieux fait d'assurer la fréquentation des cours en rendant l'inscription obligatoire comme elle l'est en Allemagne, mais en continuant à permettre les inscriptions isolées. Les textes que l'on vient de lire démontrent bien que l'on a voulu restreindre la liberté de l'étudiant; on se félicite de ce que les jeunes gens, par leur présence aux leçons, cherchent à s'attirer la bienveillance des examinateurs.

Fallait-il vraiment s'applaudir de pareil résultat? Après cinquante années de pratique, ce système serait-il aujourd'hui jugé avec autant de faveur? Il est permis d'en douter. Incontestablement, cette subordination de l'élève à un maître dont il ne goûte pas les leçons n'est pas de nature à rehausser l'enseignement.

***

Voici les études terminées; l'Université a terminé sa tâche qui est d'instruire et de former les caractères; en Allemagne, l'Etat intervient de nouveau à ce moment pour empêcher que les carrières dites libérales ne soient envahies par des incapables; un

(1) Premier rapport triennal sur l'enseignement supérieur en Belgique (1849 à 1852), p. 85.

jury d'État est chargé d'examiner les récipiendaires qui sollicitent l'autorisation d'exercer la médecine ou le droit.

L'examen est avant tout professionnel; pour les futurs médecins, ce n'est pas une épreuve de quelques heures, mais une série d'interrogations faites au lit du malade, dans les hôpitaux; souvent ces examens durent plusieurs semaines et toutes les épreuves ne se passent pas toujours dans la même ville; rien ne presse, en effet, et, en pareille matière, il ne faut rien laisser au hasard.

En Belgique, l'Université délivre des diplômes que l'Etat s'empresse d'entériner; la Commission d'entérinement " qui compte et vérifie des mots „ n'a jamais été chargée de contrôler la valeur des déclarations qu'elle contresigne; on oblige les Universités à sortir de leur rôle; on oblige l'État à en accepter un qui est au moins étrange; il contresigne bénévolement des diplômes donnés par des professeurs qu'il n'a pas nommés à des élèves qu'il ne connait pas!

Jury d'État, jury central, en 1835; puis par une lente évolution, dont toutes les étapes sont caractérisées par une déchéance, jurys combinés; enfin aujourd'hui, du contrôle de l'État, il ne reste qu'un simulacre : l'entérinement.

N'est-il pas temps de changer tout cela? Ne faut-il pas, comme dit un vieux proverbe, " que l'église soit au milieu du village „, je veux dire que l'État reprenne dans l'enseignement la place qui lui revient? Nos professeurs ne finiront-ils pas par se fatiguer du rôle qu'on leur fait jouer? et nos étudiants, d'une Université à l'autre, n'arriveront-ils pas à fraterniser en dépit des divergences d'études, d'éducation et de croyance?

LES LUTTES SOCIALES EN FLANDRE

AU MOYEN AGE

PAR

G. DES MAREZ

Docteur en droit

Docteur en philosophie et lettres (sc. hist.)

Archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles

(Suite et fin.)

C'est dans ce milieu d'activité industrielle et commerciale que nous venons de décrire, c'est entre ces différentes classes sociales que nous venons de caractériser dans leurs traits essentiels, que se déroulera la lutte qu'il nous reste à dépeindre.

La constitution politique de la cité, en réservant à la classe patricienne la direction exclusive des affaires de la cité, avait rendu plus large et plus profond l'abîme que la richesse avait creusé entre une minorité de bourgeois enrichis et la masse des travailleurs.

Les artisans étaient formellement exclus des fonctions échevinales. Ils étaient frappés de la *capitis diminutio maxima,* à côté des voleurs et des faux monnayeurs : " Ceux qui sont renseignés dans le registre des voleurs, proclame la charte de Bruges de 1241, ceux qui se sont rendus coupables de faux monnayage, ceux, enfin, qui sont artisans, quels qu'ils soient, s'ils n'ont abandonné leur métier depuis an et jour et acquis la hanse de Londres, sont exclus à jamais de la magistrature, „ et une note explicative signale, au nombre des ouvriers, les teinturiers, les foulons, les tisserands, c'est-à-dire tous ceux qui sont à la solde de la grande industrie.

Si l'on parcourt les listes échevinales du XIIIe siècle, on voit les mêmes noms revenir sans cesse, c'est qu'une petite minorité de patriciens ont transformé la magistrature en un apanage de quelques familles, en un patrimoine privé que le père transmet au fils.

A une époque où toutes les attributions d'ordre public étaient dévolues à l'échevin, on comprend quelle arme puissante cette charge constituait entre les mains de ceux qui la monopolisaient. L'échevin était à la fois administrateur, législateur et juge, et comme il détenait, en outre, la propriété immobilière et le grand commerce, il était dans toute la force du terme le maître politique et économique de la cité.

Uniquement préoccupé d'accroître sans cesse ce pouvoir et ces richesses, le patricien commet les malversations les plus odieuses. Il édifie une fortune scandaleuse aux dépens du trésor public, il s'exempte de l'impôt et laisse peser sur la masse du peuple tout le poids des charges publiques. Il se réserve le monopole exclusif de l'importation des laines et tient ainsi dans une étroite sujétion les trois métiers les plus importants de la ville : les tisserands, les foulons et les teinturiers. Le magistrat défend, sous peine d'une amende de 10 livres et d'un bannissement d'un an à six ans, à la discrétion des échevins, toute réunion des gens de métiers au delà de sept personnes, encore faut-il que dans ce nombre on compte un doyen et plus de trois prud'hommes. Et pour rendre davantage l'organisation de la résistance impossible, les échevins de Bruges édictent des peines cruelles contre les artisans qui se lieraient entre eux par serment ou qui enverraient des lettres ou des messages en d'autres villes.

De leur côté, les XXXIX de Gand concluent avec les échevinages aristocratiques des cités brabançonnes une alliance, obligeant ces dernières à chasser de leur enceinte les foulons, les tisserands et tous autres artisans en fuite pour avoir tramé et machiné contre l'autorité des tyrans gantois

Juges en même temps que législateurs, que pouvait être la justice rendue par les auteurs de telles lois? Leur partialité fut si révoltante que Jean Boendale, qui fut clerc d'échevinage, s'écrie sous l'empire de la colère : " Celui qui fait un pas pour acheter

l'échevinage achète l'enfer. Sur dix échevins, un seul tient équitablement la balance. L'amitié, l'envie, cadeaux, parents leur font à chaque heure trahir la justice, » et plus loin il ajoute: "de quelque éclat que soit entouré le siège échevinal, mieux vaut garder les moutons que de s'y asseoir ».

A tant d'injustice, il ne restait plus qu'à joindre l'insulte et la cruauté!

Non seulement les patriciens décident que dans certains cas il leur sera permis de souffleter un artisan, mais ils prononcent contre ceux qui leur résistent des peines dont l'atrocité fait frémir.

Ils se livrent sans honte au rapt et au viol, et lorsque la comtesse Marguerite, désireuse de mettre un frein à de tels excès, porte une ordonnance condamnant à une amende de 60 sous et à un bannissement de trois ans celui qui enlève une fille bourgeoise, le scribe, qui consigne la loi dans le registre de la ville, fait suivre ce triste commentaire : " La loi ne frappe nullement celui qui enlève la fille d'un pauvre, même lorsqu'il se refuse à l'épouser et n'en a voulu faire que sa maitresse. »

* * *

On peut deviner aisément quels sentiments de colère, de haine et de vengeance s'amoncelaient dans le cœur de la classe laborieuse.

La moyenne bourgeoisie, composée, nous l'avons dit, de petits patrons travaillant pour leur compte personnel, se demandait pourquoi elle n'avait aucun droit dans l'administration de la cité alors qu'elle avait tous les impôts à payer, pourquoi pour elle cette médiocrité forcée, rendue d'autant plus odieuse qu'on la lui imposait avec insolence. La moyenne bourgeoisie était mécontente, elle maugréait et exigeait la réforme sociale.

Les salariés, qui composaient le fond de la population industrielle des villes, étaient bien plus à plaindre encore. Ils grouillaient dans les étroites ruelles de la ville ou logeaient aux portes de la cité dans de misérables taudis. Ils vivaient au jour le jour, comme nos prolétaires modernes, exposés malgré eux à tous les hasards des fluctuations économiques. Les laines anglaises ces-

saient-elles d'affluer dans le pays, les métiers chômaient aussitôt, et des milliers de sans-travail se voyaient condamnés à la mendicité. Fouettés par la nécessité, ils quittaient par bandes leurs foyers, erraient de ville en ville et se pressaient à l'aube du jour sur le marché où ils attendaient avec anxiété le patron qui devait les engager pour une obole. Cette classe-là, ce prolétariat, était mécontent, lui aussi, il maugréait et souhaitait la chute des tyrans.

D'épais nuages rouges s'amoncelaient ainsi insensiblement à l'horizon de la Flandre, nuages pleins de sang et de deuil. L'orage approchait et s'annonçait terrible.

Pour rallier tous ces esprits mécontents et leur donner en quelque sorte la conscience de leur force brutale, il ne restait plus qu'à trouver quelques meneurs. Ceux-ci surgissent aussitôt, ce sont des moines appartenant aux ordres mendiants, aux Franciscains surtout. S'ils ne conduisent pas directement le peuple au massacre et à l'incendie, ils se chargent de réveiller son entendement politique. Mieux que personne, ils comprennent ses aspirations, parce qu'ils sont sortis eux-mêmes des rangs populaires. Ils ont vu de leurs yeux d'enfants la misère assise au foyer paternel, et ils ont laissé bien loin derrière eux, dans les bas-fonds de la souffrance, leurs parents et leurs amis, mais ils ne les ont point oubliés. Ils se sont faits moines dans un élan de mysticisme sincère et désintéressé, mais à peine ont-ils trouvé accès dans les rangs supérieurs de la société, qu'ils se sont révoltés à la vue de l'égoïsme qui y régnait, et lorsqu'ils ont vu de plus près la vie scandaleuse des moines des ordres aristocratiques, tels que les Bénédictins, ils ont senti toute leur foi monter au visage, et eux aussi ils étaient malheureux et, écoutant la voix du sentiment plutôt que celle de la raison, ils se déclarèrent sans hésiter les champions de la rénovation sociale et religieuse.

Ces apôtres de la réforme parcouraient les rangs du peuple. Ils se disaient envoyés par le Seigneur pour prêcher l'Évangile des pauvres et enseigner la notion de la dignité humaine. Rien de plus étrange que leurs théories qui sont un amalgame bizarre d'idées à la fois religieuses, économiques et politiques. Mais, à bien comprendre, ces théories ne sont au fond que le fidèle reflet

du caractère même de l'époque médiévale. Comme le Moyen Age ne pouvait concevoir une société construite en dehors de l'idée de religion, celle-ci fit tout naturellement l'objet d'un premier souci. Comme il éprouvait un malaise économique, il recherchait un remède au mal qui le minait. La solution à ce mal devait inévitablement porter l'empreinte de cette double préoccupation : la religion qu'il s'agissait de purifier, la question sociale qu'il importait de résoudre (1).

L'atelier et l'auberge étaient les endroits où l'on agitait ces graves problèmes. Les compagnons y discutaient avec ardeur les nouveautés religieuses et les réformes économiques. Ils se liaient entr'eux par des engagements sacrés, afin de marcher dans l'union fraternelle et avec plus d'espérance à l'assaut du privilège.

A leur tour, les prédicateurs hérétiques, qui parcourent le pays, agissent fortement sur la classe ouvrière. De même qu'en pays wallon, Lambert le Bègue s'est élevé, dès le XIIe siècle, contre ces riches qui, au lieu d'aider l'infortune de leur semblable, trouvent préférable de faire des donations exagérées aux églises et de folles dépenses en pèlerinages au Saint-Sépulcre, en pays flamand, Guillaume Cornélius, d'Anvers, attaque la classe dirigeante et n'hésite pas à proclamer qu'un riche est plus méprisable qu'une fille perdue. Les Bégards font, de leur côté, une active propagande; ils prêchent en plein air et leurs paroles trouvent bientôt un tel écho dans les rangs populaires que l'Église, effrayée, fulmine contre eux les foudres de l'excommunication.

Le mouvement envahit insensiblement toutes les principautés belges. En Brabant, une femme extraordinaire, Bloemardine, exalte l'esprit de liberté et le peuple bruxellois, entraîné par ses discours, s'attache à ses pas, la vénère comme une sainte et attribue à l'attouchement de sa dépouille mortelle des vertus miraculeuses. A Anvers, une secte professe des principes bizarres :

" Aucun riche ne peut être sauvé et tout riche est avare.

---

(1) Voir sur ce mouvement religieux les publications de PAUL FRÉDÉRICQ et particulièrement : *Geschi denis der Inquisitie in de N derlanden*, 2de deel. Gent, 1897. — Sur le mouvement social, lire les belles pages que lui consacre PIRENNE, *Histoire de Belgique*, pp. 347 et suiv.

„ Aucun pauvre ne peut être damné, mais tous les pauvres seront sauvés.

„ Celui qui possède deux vêtements de la même espèce ne peut être sauvé.

„ Il est licite d'enlever aux riches pour donner aux pauvres.

„ Celui qui invite un riche à un repas commet un péché mortel, de même que celui qui reçoit l'invitation. „

L'agitation gagne la Hollande. A Gouda, le corroyeur Mathieu de Lollaert développe une théorie inconnue jusqu'alors. Le moine Augustin Barthélemy parcourt la province d'Over-Yssel. Les libres esprits ou les libres-penseurs (*liberi spiritus*) se livrent avec succès à la diffusion de leurs idées.

Mais retournons en Flandre. Un des meneurs du mouvement politique et social, le plus en vue au commencement du XIVe siècle, Jacques Peyt de Bergues-Saint-Winoc, y attaque le clergé avec une violence inouïe. Il pousse la haine au point de " souhaiter que par le monde entier, il n'existât plus qu'un seul prêtre et que celui-là encore fût pendu „, souhait qui ne trouve son pendant que dans le testament du curé d'Etrépigny, Jean Meslier, qui mourut en 1733 et qui écrivit ces mots : " Je voudrais, et ce sera le dernier comme le plus ardent de mes souhaits, que le dernier des rois fût étranglé avec les boyaux du dernier prêtre. „ Jean Peyt fut tué à la bataille de Hontschoote, les démocrates le vénérèrent comme un saint et l'enterrèrent dans la chapelle de Coudekerke, mais bientôt l'évêque de Térouane ordonna d'exhumer le cadavre de cet impie, de le brûler et de jeter ses cendres au vent.

Des rangs mêmes du patriciat surgissent les fauteurs de révolte. Certains fils de famille excitent le peuple, lui distribuent de l'argent et des armes et le conduisent à l'assaut des demeures des aristocrates. Et le prolétaire, flatté de voir la noblesse s'abaisser jusqu'à lui, pousse l'enthousiasme jusqu'au délire et se laisse entraîner sans scrupule aux dernières violences.

Sous l'action de tels meneurs, clercs, patriciens et fils d'ouvriers, les esprits s'échauffent et les émeutes éclatent. En 1225, un soulèvement populaire formidable accueille l'arrivée du faux empereur, Baudouin de Constantinople. Les déshérités de la fortune saluent

en lui un Messie, qui doit mettre fin à leurs douleurs. Ils l'acclament et l'exaltent. La comtesse Jeanne est obligée de fuir devant le péril démocratique et de se réfugier à Tournai, d'où elle implore l'assistance du roi.

A Valenciennes, le sang coule. Les patriciens sont emprisonnés, tués ou bannis et le populaire s'empare du gouvernement de la cité. Il fallut un siège en règle pour réduire les démocrates à la raison.

Sur d'autres points de la Belgique, l'abus du privilège et l'appel réitéré à la guerre sociale font éclater la révolte. A Liége, en 1253, Henri de Dinant excite les artisans contre le prince-évêque et les échevins. A Dinant, les batteurs de cuivre font la révolution, en 1255. En Brabant, l'identité de la situation amène les mêmes conflits. A Léau, les foulons trament une conspiration contre le magistrat de la ville, en 1248, et en 1267, c'est Louvain qui est le théâtre d'une sanglante révolte.

Toutes ces émeutes n'étaient encore que les signes avant-coureurs d'une grande catastrophe politique et sociale. Si, dépourvues d'esprit d'unité, elles restèrent sans effet immédiat, elles contribuèrent cependant puissamment à fortifier, d'un côté, le désir de réformes parmi les classes populaires, de l'autre, la volonté de réaction chez les privilégiés. Esprit de défiance et de résistance de deux parts, voilà ce que la rébellion laissait dans les âmes, mais c'en fut assez pour grossir le tumulte et provoquer le dénouement.

Une conflagration générale était d'autant plus inévitable, que la classe ouvrière achevait précisément son organisation en métiers, qui, non seulement, étaient des groupements économiques, mais qui représentaient également des corps politiques militairement organisés. Le parti ouvrier constituait ainsi une puissance formidable contre laquelle la force patricienne devait tôt ou tard se briser.

Les événements de 1225, dont nous avons parlé plus haut, marquent le commencement des hostilités entre riches et pauvres, grands et petits, patriciens et démocrates. A partir de ce moment, la Flandre reste un foyer permanent de socialisme, et l'opposition entre le capital et le travail grandissant toujours, la lutte devient

plus âpre et la démocratie rédige à la fin du XIIIe siècle un programme complet de ses revendications.

Ce programme est à la fois politique et économique. Les démocrates exigent :

a) La destruction de l'échevinage héréditaire et monopolisé entre les mains de quelques familles;

b) La représentation directe de leurs intérêts au sein du collège;

c) La disparition de l'arbitraire dans la fixation des salaires et la réglementation du travail;

d) La suppression des gildes marchandes investies du monopole de l'importation, et le droit pour tout homme d'introduire librement les laines en Flandre.

Beaucoup de sang devait couler pour la réalisation de ces revendications.

En 1275, le peuple flamand élève bruyamment la voix contre le régime tyrannique qui l'accable. Il menace de se retirer de la ville, si l'on tarde plus longtemps de lui faire justice, et à l'entendre protester et menacer, on croirait voir revivre les scènes tumultueuses du forum romain !

L'enquête des XXXIX de Gand dévoile toute l'horreur de la situation. Les Gantois dressent un long réquisitoire contre les échevins qui les ont " formeneit „. Guillaume Delcourt expose que les magistrats et leurs adhérents " ont fait des malices sur les pauvres et sur les gens qui n'estoient mie de si grand pouvoir comme ils estoient „. Gilbert du Val déclare que tout malfaiteur, ami d'un échevin, reste impuni. Il lui suffit d'aller trouver son puissant ami et de lui dire : " Beau compagnon, aidez-moi à me délivrer de cet ennui et je vous ferai tel service quand je serai échevin en mon année. „ Jean de Lens affirme avoir vu des magistrats violer des filles bourgeoises et jouir de l'impunité parce qu'étant échevins, ils ne pouvaient être poursuivis; Jean le Paon ajoute qu'ils forçaient les jeunes filles à épouser leurs valets. Et vingt autres témoins viennent affirmer des faits semblables sous la foi du serment.

Mais les patriciens restèrent sourds à toutes les supplications. Ils se voyaient bien puissants et ils croyaient à l'éternité de leur règne.

En 1280, un mouvement général éclate à la fois à Bruges, à Gand, à Ypres et à Douai. Les métiers courent aux armes, se postent à la Grand'Place, bannières déployées, fermement décidés d'en finir à tout jamais avec la clique patricienne. A Ypres, les habitants appellent à leur secours les gens du plat pays, ils leur ouvrent leurs portes, leur distribuent des armes et, pendant vingt-quatre heures, ce n'est que meurtre et pillage. A Bruges, les désordres de la Moerlemai ne sont qu'un autre épisode sanglant de la lutte des classes.

* * *

Après avoir dépeint l'antagonisme et les premières hostilités entre les deux grandes classes qui divisaient la population urbaine, il est temps de caractériser l'attitude du pouvoir central, c'est-à-dire du comte de Flandre, au milieu des démêlés qui déchiraient son peuple. Le prince, disons-le de suite, prend position pour les démocrates parce que ses intérêts l'exigent momentanément, et nous voyons ainsi les trois grandes forces du pays, patriciat, peuple et comte, s'acheminer vers le dénouement final de cette longue discorde, à la sanglante bataille des Éperons d'or de 1302.

Les troubles de 1280, qui avaient fait couler le sang dans les rues de Bruges et d'Ypres, nécessitèrent l'intervention immédiate du comte de Flandre dans la politique intérieure des villes. Guy de Dampierre s'empressa de profiter de l'occasion qui se présentait pour se placer comme arbitre entre les deux classes sociales en guerre l'une contre l'autre.

Le caractère du rôle que le prince allait assumer ne pouvait être douteux. Depuis longtemps déjà, l'orgueil du patriciat urbain l'avait profondément blessé. Il voyait fort bien que les patriciens voulaient ni plus ni moins en arriver à supplanter sa propre autorité dans les villes, et il pouvait se tromper d'autant moins sur leur intention que déjà ils avaient contrecarré en mainte circonstance l'action des baillis qui étaient ses représentants et qu'ils avaient même essayé de se faire fi de ses propres ordonnances.

Sans doute, le comte avait essayé de mettre un frein à cet esprit d'indépendance et de faire sentir aux échevins patriciens tout le poids de son autorité. C'est ainsi qu'en 1275, de concert avec sa

mère, la comtesse Marguerite, il avait supprimé à Gand le collège des XXXIX et que peu de temps après il avait voulu forcer les échevins à rendre compte de leur gestion. Cependant, tous ses efforts étaient restés stériles. Les XXXIX se reconstituèrent aussitôt, ils refusèrent l'obéissance au comte et au bailli et se conduisirent comme s'ils eussent été les seuls et véritables maîtres de la cité.

Il va sans dire que la démocratie voyait d'un œil bienveillant cette animosité du comte vis-à-vis des patriciens et qu'elle applaudissait de tout cœur à chaque nouvelle mesure édictée contre les riches. Elle se tourna tout naturellement vers le comte et chercha en lui un allié afin de lutter avec plus de succès sous sa bannière contre la puissance patricienne.

Les démocrates ne remarquaient pas qu'au fond leur cause ne se confondait pas avec celle du comte et que, du jour où le patriciat serait vaincu, ils trouveraient dans leur ancien allié le pire des ennemis.

L'attitude de Guy de Dampierre à la suite des événements de 1280 est surprenante. D'un côté, il décide que ce sont les patriciens qui sont les vrais coupables parce qu'ils auraient dû détourner l'orage et il les oblige à rendre désormais compte de leur gestion. De l'autre, il désapprouve et condamne les excès des démocrates. Il leur défend de se réunir à plus de dix, confisque les biens des artisans drapiers et, s'il concède la liberté d'importer librement les laines, il frappe d'un droit mensuel le travail des tisserands, des foulons et des tondeurs.

Grâce à cette étrange conduite, toute de concessions et de restrictions, le comte, en voulant ménager les deux parties, ne pacifia rien du tout et la lutte sociale continua avec une âpreté plus grande encore. Les démocrates réclamèrent parce que le gouvernement patricien restait toujours debout ; les patriciens protestèrent parce que le comte avait déchiré un coin de leurs privilèges.

Pendant que ce grand drame agitait la Flandre, un nouveau prince venait de s'asseoir sur le trône de France. Il porte dans l'histoire le nom de Philippe le Bel. Fidèle au testament politique que ses prédécesseurs lui avaient légué, il résolut de briser la puissance des grands vassaux et d'opérer l'unité du royaume de France.

La Flandre, riche et prospère, était le joyau le plus brillant de la couronne française. Le roi Philippe tourna tout naturellement ses regards vers elle. Le moment d'intervenir semblait propice : on était en pleine effervescence et sous prétexte d'apaiser le conflit social, Philippe le Bel s'immisça dans les affaires de Flandre. C'est alors qu'il commença cette politique odieuse qui ne fut qu'un long tissu de ruses, d'intrigues et de mensonges. Au lieu de calmer les esprits, il attise le feu et sème la discorde. Tantôt il donne raison aux patriciens, tantôt il se déclare l'ami de la démocratie. Vingt fois il change d'attitude et de parole, et bientôt c'est un tel ensemble de malentendus que le roi peut, sans trop de difficultés, envoyer ses baillis pour administrer le comté, en attendant le jour où il pourra confisquer cette belle et riche contrée et l'incorporer à tout jamais au royaume de France.

La royauté, en se mêlant des différends qui divisaient les patriciens et les démocrates, pouvait compter sur le solide appui de la classe supérieure de la bourgeoisie. Leur but n'était-il pas le même? Ne voulaient-elles pas l'une et l'autre renverser l'autorité comtale et anniliiler la puissance démocratique? Aussi nous voyons les patriciens flamands et les Français combattre sous une même bannière le comte et ses alliés, les démocrates. Les premiers reçurent le nom de Léliaerts, partisans du Lis; les seconds celui de Klauwaerts, par allusion aux griffes du Lion de Flandre.

Sans doute, les patriciens, tout en voulant écarter le comte, ne prétendaient cependant pas devenir sujets de la couronne de France. Ils espéraient pouvoir transformer leurs villes en puissances médiates, en républiques oligarchiques, qui ne reconnaîtraient le roi de France qu'en qualité de suzerain.

Dans la poursuite d'une telle politique, les patriciens étaient passablement naïfs, il faut en convenir. Ils ne s'apercevaient pas que celui qu'ils appelaient à leur secours pour combattre leur comte légitime, Guy de Dampierre, était le même personnage qui opprimait les communes dans son royaume, détruisait les beffrois et brûlait les privilèges. Aussi, du jour où le patriciat réussirait à secouer l'autorité du comte, il est certain qu'il ne ferait que changer de maître et qu'il trouverait dans le roi un autocrate mille fois plus redoutable que le prince qu'il aurait renversé.

Ainsi donc, si nous dressons le bilan des alliances respectives, nous constatons que celles-ci, tant du côté des patriciens que du côté de la démocratie, s'appuyaient sur un intérêt momentané, qu'elles étaient purement opportunistes : la démocratie s'alliait au comte parce que tous deux ils avaient un ennemi commun, le patriciat. — Le patriciat se rangeait sous la bannière du roi de France parce qu'il désirait anéantir deux forces qui lui étaient contraires : la puissance comtale et la démocratie. Aussi, faute d'avoir un même idéal et les mêmes principes, quel que soit le parti qui remporte la victoire, le désaccord éclatera infailliblement dans le camp des alliés.

Il nous est impossible de retracer dans tous leurs détails les intrigues de Philippe le Bel en Flandre. On se rappelle les circonstances qui précipitèrent le dénouement. Guy de Dampierre, voulant marier sa fille Philippine au fils du roi d'Angleterre, fut traîtreusement mandé à la cour du roi de France. Il fut retenu prisonnier, relâché, arrêté de nouveau, jusqu'à ce qu'enfin Philippe le Bel jugea le moment opportun de confisquer la Flandre et d'y envoyer Jacques de Châtillon pour la gouverner en son nom.

Ce fut là une surprise pour tout le monde, même pour le parti aristocratique, qui, en se déclarant partisan du Lis, avait dépassé le but proposé. Cependant, les Klauwaerts veillaient et ils allaient se charger de défaire l'œuvre que le roi avait édifiée avec le concours de la noblesse urbaine. Ils n'auraient pu, d'ailleurs, consentir à leur annexion à la France, sans trahir leurs intérêts économiques. Leur commerce exigeait, en effet, un rapprochement vers l'Angleterre; or, celle-ci était en hostilité ouverte avec la France et l'on touchait à l'ouverture de la guerre de Cent ans. Faire cause commune avec la France, c'eût été de gaîté de cœur se condamner à la ruine; les laines anglaises auraient cessé d'affluer dans le pays, c'eût été le chômage général de toutes les manufactures, la faim et la misère pour le prolétariat si nombreux, qui grouillait dans les centres manufacturiers de Gand, Bruges et Ypres.

La domination française ne devait être que passagère. Le malentendu entre patriciens et artisans était loin d'être dissipé, et la lutte sociale continuait avec d'autant plus d'animosité que le

patriciat, appuyé par la royauté, redoublait d'insolence et de mépris. D'un autre côté, le roi avait fait dans la personne de Jacques de Châtillon, comme gouverneur de Flandre, un bien mauvais choix. Ce prince ne comprit rien à l'administration d'un pays industriel, où l'élément urbain jouait le premier rôle, et il ne tarda pas à susciter le mécontentement dans les rangs de la démocratie.

L'heure de la lutte décisive sonna bientôt. Les Matines Brugeoises furent le signal d'une révolte générale par tout le comté contre les patriciens et leurs alliés, les Français.

On a prétendu, et on prétend encore, que la guerre décisive qui va éclater entre la France et la Flandre a été une guerre de race, Flamands contre Français. C'est là une fausse conception des événements, qu'il importe de redresser. Ni l'élément de langue ni l'élément de race n'entrent ici en ligne de compte. Le patriotisme linguistique n'était pas né, et la question de race ne pouvait surgir dans un pays qui n'est qu'un amalgame de deux races différentes. La Flandre française était peuplée de gens qui parlaient roman, et pourtant ceux de Douai, Lille et Orchies n'ont pas défendu le drapeau du Lion avec moins d'énergie que leurs frères de langue flamande de Gand, Bruges et Ypres. Quand Fouquard de Merle convoque le peuple de Douai et leur demande quel parti il entend embrasser, celui du roi ou celui du comte, tous s'écrient d'une même voix, et en français : « Tos Flamens, tos Flamens estons! Par Dieu, Fouquars, por nient en parleis, car tos summes et serons Flamens! »

Le patriotisme flamand ne parlait donc pas de langue exclusive et la lutte contre la France n'a pu être une lutte politique. C'est avant tout une lutte sociale et économique. Ce sont les malentendus entre patriciens et démocrates qui provoquent l'intervention du roi de France, et si les Flamands combattent Philippe le Bel, c'est parce qu'il est l'allié de leurs ennemis jurés, les patriciens. Ils n'éprouvent aucune haine systématique contre leurs voisins du Sud, ils les combattent parce qu'ils ont épousé la cause de ceux qui sont contraires à leurs intérêts sociaux et économiques.

***

Les Matines Brugeoises avaient chassé les Francais du pays. Jacques de Châtillon s'était enfui épouvanté de Bruges et il était allé rapporter au roi de France les scènes de carnage qui avaient ensanglanté les rues de la ville. Philippe résolut de se venger. Il leva en Lombardie une nombreuse armée de mercenaires, fit appel à l'élite de la chevalerie française et une armée formidable s'achemina bientôt vers les frontières de Flandre.

Les démocrates, de leur côté, s'armèrent avec rapidité, et ce furent les fils du comte emprisonné qui se chargèrent de la conduite des révoltés.

Les ennemis ne tardèrent pas à se trouver en présence l'un de l'autre dans les plaines de Groeningue. Le moment était solennel, car le salut de la Flandre dépendait de l'issue de la bataille. Les démêlés socio-économiques avaient amené les combattants sous les murs de Courtrai, mais ces démêlés faillirent avoir un dénouement politique fatal : l'annexion de la Flandre à la France.

On connaît le résultat de la journée du 11 juillet 1302. Elle fut glorieuse pour la démocratie. La chevalerie française fut taillée en pièces et la plaine de Groeningue, où elle avait espéré massacrer une bande d'insolents manants, ne fut pour elle qu'un vaste et triste tombeau.

Un soulèvement démocratique formidable accueillit la nouvelle de la victoire des artisans à Courtrai. A Lille, à Ypres, à Gand, les métiers courent aux armes, montent à l'assaut de l'hôtel de ville et s'emparent du gouvernement de la cité. Du haut de la bretèque, on proclame les réformes populaires, et le règne du peuple commence.

Mais le mouvement ne s'arrêta point à ces étroites limites. L'annonce de la défaite de la chevalerie dans le champ de Groeningue se répondit comme une traînée de poudre par toute l'Europe. Le monde était consterné. En Brabant, notamment à Bruxelles et à Louvain, les patriciens sont massacrés; en France, les Communes, un instant terrorisées par la royauté, relèvent la tête; en Lombardie, les républiques démocratiques applaudissent, et l'on raconte que lorsque la nouvelle arriva à Rome, elle impres-

sionna à tel point la papauté que Boniface VIII se leva au milieu de la nuit pour entendre le récit de cette sanglante épopée.

La bataille de Courtrai eut une conséquence non moins importante au point de vue des destinées politiques du pays. Elle anéantit d'une maniere complète et définitive la politique annexionniste du roi de France. Vaincue à Courtrai, la Flandre serait devenue irrévocablement une province française, et la constitution d'un royaume belgique eût été à jamais impossible. Ce n'est que quatre siècles plus tard que Louis XIV essaiera un retour offensif de cette politique des anciens rois français.

Le premier enthousiasme passé, la discorde éclate dans le camp démocrate. On ne pouvait pardonner à Bruges, la victorieuse, d'avoir remporté presque à elle seule l'honneur de la journée. La ville de Gand surtout se sentit profondément mortifiée. Maintenue de force dans ses murailles par les patriciens, elle n'avait pas paru sous les murs de Courtrai. Seul, Jean Borlunt avait pu s'échapper de la ville avec une poignée d'hommes. L'antagonisme des petites républiques flamandes se donna aussitôt libre carrière et, de même que dans la Grèce antique Athènes, Sparte et Thèbes se disputèrent l'hégémonie, dans la Flandre médiévale, Gand, Bruges et Ypres revendiquèrent, chacune à son profit exclusif, la direction suprême du pays.

La victoire de Courtrai fortifia l'égoïsme municipal. Ignorant la notion d'une patrie commune, dont l'intérêt exigeait l'union et la solidarité de tous, le bourgeois ne voyait guère au delà de l'enceinte de sa cité. Il jalousait la prospérité des villes voisines et travaillait de toutes ses forces à consommer leur ruine. Lille s'attaquait à Douai; Ypres à Poperinghe; Gand à Bruges et à Termonde. Les petites localités surtout étaient terrorisées par ces grandes cités, transformées en vastes tyrannies collectives, répandant partout la ruine afin de pouvoir mieux régner.

Entre Poperinghe et Ypres éclate un long différend au sujet de la fabrication des draps rayés. Les Yprois s'en vont périodiquement détruire les métiers de leurs voisins et massacrer les drapiers. Ceux de Poperinghe se transportent à Ypres pour s'y venger d'une cruelle façon de ceux qui leur disputent la liberté industrielle. Ecoutez les longs et interminables mémoires dressés

par les deux parties à la prière du comte de Flandre. Ypres, dans un sot orgueil, se compare à Rome et à Constantinople, revendique un droit de prééminence de la ville sur le plat pays, expose que, de même que Rome a été la maîtresse du monde, de même les villes de Flandre doivent dicter leur volonté au pays. Car, dans ce pays, continue-t-elle, existe un palais soutenu par trois piliers, qui sont Bruges, Gand et Ypres, qu'on n'enlève rien à ces piliers au profit de quelque accessoire du palais, de crainte de voir l'édifice s'écrouler.

A un tel exposé aussi ridicule que prétentieux, ceux de Poperinghe répondent que l'exemple de Rome n'a rien à voir dans le débat, et s'appuyant sur le droit naturel, ils défendent avec conviction ce principe qu'*un chacun est libre de gagner son pain par un loyal travail là où il se trouve.*

Ces haines néfastes conduisirent le pays au précipice. De tous côtés, on cherchait à s'entre-tuer et, sans l'action centralisatrice des ducs de Bourgogne, ces mêmes démocrates, qui avaient sauvé la Flandre, faillirent la perdre irrémédiablement.

Un instant l'accord se rétablit sous la dictature de Jacques van Artevelde et la démocratie atteignit le point suprême de sa puissance. Lorsque le tribun eut succombé sous le coup de la vengeance de ses nombreuses victimes, la démocratie, sans maître pour la brider, tomba au rang de la plus basse démagogie. La guerre fratricide sévit en permanence et les antagonistes ne firent trêve à leurs querelles que pour se réunir une dernière fois, sous un même drapeau, au champ de Roosebeke, en 1382.

1382 marque une autre date mémorable dans l'existence de la démocratie flamande. Si 1302 avait sonné la victoire, 1382 sonna le glas funèbre.

Les ducs de Bourgogne inaugurèrent une politique radicalement opposée à celle des villes. Franchement centralisatrice, elle battit en brèche les privilèges des villes et jeta, sur les ruines du particularisme, les premières bases de l'État belgique.

Les ducs réussirent parce qu'ils etaient arrivés à leur heure. L'idée d'État s'était levée insensiblement au-dessus des nations, et comme elle était le résultat naturel et spontané du développement de la société, il fut impossible de l'étouffer.

Certes, nos communes tentèrent maint effort pour sauver leur suprématie et, s'il faut admirer leur conduite héroïque, il convient cependant d'avouer que leur triomphe eût été la ruine de la Belgique.

D'ailleurs, cette résistance des villes ne constituait plus au xve siècle qu'un vaste anachronisme. Tout ce qui avait rendu possible et nécessaire l'avènement de la puissance communale se trouvait emporté dans le courant de l'évolution. Le régime corporatif avait perdu sa vigueur première et n'apparut plus que comme un corps vieilli, dont l'immobilité archaïque ne cadrait plus avec les exigences du commerce et de l'industrie; les privilèges qu'on avait accordés aux villes, pour les protéger contre l'arbitraire d'une époque d'enfantement social, n'avaient plus de raison d'être dans une société où l'ordre et l'harmonie se trouvaient définitivement établis; bref, les Temps Modernes s'ouvraient et le Moyen Age finissait. Les nouvelles idées sociales, religieuses et économiques anéantissaient à tout jamais la conception médiévale.

Ce fut donc en vain que nos communes se débattirent en désespérées pour maintenir un régime qui s'effondrait. Filles du Moyen Age, elles durent sombrer avec lui. La révolte des Gantois contre Charles-Quint ne fut que l'acte final de cette longue résistance, opposée par les villes, avant de disparaître, comme puissances indépendantes, de la scène politique de la Flandre.

***

La lutte sociale, qui troubla pendant deux siècles le repos de la Flandre, est en maint point l'image de la lutte que nous livrons aujourd'hui. Elle est pleine d'instructions et, au moment de terminer la lecture de cette page à la fois glorieuse et douloureuse de notre histoire nationale, il convient de se demander pourquoi la démocratie victorieuse ne put réaliser son idéal et créer une œuvre durable.

C'est que la démocratie du Moyen Age, portée brusquement au pouvoir, refusa de s'allier aux éléments sociaux qu'elle avait combattus. Elle ne voulut connaître qu'une solution : la victoire et ses avantages pour elle, et pour elle seule, la défaite, l'écrase-

ment total, la disparition même du parti vaincu. Là gît le secret de sa chute.

D'aucuns s'effraient à la vue de la guerre sociale qui tourmente le monde moderne. Il nous semble qu'on peut la contempler avec calme, si on l'envisage à la lumière de l'histoire. Dans une société aussi économiquement développée que la nôtre, une question sociale était inévitable. Elle a été formulée et, une fois formulée, elle doit recevoir une solution.

Si nous consultons le passé, cette solution interviendra en faveur du mouvement démocratique. C'est que la loi de l'évolution ordonne aux masses de s'élever et de s'abaisser tour à tour, comme la loi naturelle commande à la mer le flux et le reflux. Les masses modernes s'élèvent, et faut-il s'effrayer de ce mouvement d'ascension? Nous avouons qu'un triomphe éventuel du parti populaire ne nous effraie point, mais nous ajoutons aussitôt : Si la démocratie doit triompher seule, séparée des autres forces sociales, nous déplorerions un tel triomphe, parce qu'il ne saurait être qu'éphémère et qu'il nous conduirait au même cataclysme démagogique que la victoire des artisans du Moyen Age. Mais nous entrevoyons une autre solution. La conception médiévale, qui ne pouvait comprendre l'alliance des principes, qui ne voyait dans la composition sociale que deux grands facteurs, vainqueurs et vaincus, oppresseurs et opprimés, cette conception-là n'est plus de notre époque. La solution à intervenir dans un avenir plus ou moins éloigné doit consister, si elle veut avoir des effets durables, dans une fusion harmonique des différentes forces sociales. Déjà, nous évoluons dans ce sens et il n'est peut-être pas faux de dire que de même que les nobles et les clercs se disent tous *bourgeois* aujourd'hui, nous nous dirons tous *démocrates* demain.

BIBLIOGRAPHIE

H. ANET : **Christianisme et évolution sociale.** Guy, Alençon, 123 pages, 1900.

Cette thèse de doctorat, présentée à la Faculté de théologie de l'église libre du canton de Vaud, est l'œuvre d'un ancien étudiant de l'Université de Bruxelles. Elle a pour objet l'examen critique de l'ouvrage de M. B. Kidd : *Social evolution,* dont le succès, dans les pays anglo-américains, fut si considérable lors de sa publication en 1894.

Se fondant sur les théories néo-darwiniennes de Weissmann, M. Kidd soutient que le progrès social ne peut être que le produit de la sélection naturelle ; que le rôle de la raison dans l'evolution sociale est funeste, car elle tend à développer dans l'homme l'individualisme, l'égoïsme, alors que le progrès de l'humanité ne peut se poursuivre que par la subordination des individus à l'espèce ; que la religion, au contraire, est un agent de progrès social, car elle assure le libre jeu de la sélection naturelle par la compression des individus et leur soumission à une puissance supérieure. M. Anet combat partiellement cette conception. Il n'a pas de peine à montrer que l'explication de l'évolution sociale par la seule action de la sélection naturelle est très insuffisante, et qu'il est nécessaire de tenir compte du facteur rationnel libre, qui donne à l'humanité son caractère spécifique. Mais il accepte, en la modifiant, la troisième partie de la théorie de M.
gion est l'agent le plus puissant du progrès social, mais il reproche à M. Kidd de rabaisser son importance en lui reconnaissant seulement la mission toute négative de comprimer les individus. Son rôle est actif, comme le prouve l'histoire religieuse, spécialement celle du christianisme.

Le travail de M. Anet est écrit au point de vue du protestantisme. C'est dire que nous ne pouvons accepter certaines des affirmations du jeune auteur. Celle-ci, par exemple : la vraie cause de la supériorité des peuples protestants réside dans leur foi et non dans la race, le climat et les circonstances historiques (pp. 104-105). Le protestantisme a certainement contribué à cette supériorité — en certains domaines, — mais les circonstances économiques, — que M. Anet ne cite point, — en ont été les agents les plus efficaces. De plus, il nous paraît erroné de mettre sur la même ligne, parmi les nations catholiques (donc inférieures), la France, l'Italie et l'Espagne, conformément à la formule clichée sur la

décadence des soi-disant « races latines ». Ni au point de vue de l'influence du catholicisme, ni au point de vue intellectuel et économique, la France ne se trouve dans la situation des deux États péninsulaires.

Mais c'est trop insister sur un point de détail. Mieux vaut reconnaître et louer la clarté parfaite de l'exposé, la conduite méthodique de la discussion, les connaissances historiques et biologiques et la sobre fermeté du style de M. Anet. Son livre est de ceux qui intéressent et qui font penser. L. L.

—

Mémoires d'une Idéaliste, par MALWIDA DE MEYSENBUG. Préface par GABRIEL MONOD. — 2 volumes, Fischbacher, 1900. Paris.

Ces deux volumes, publiés par les soins et avec une préface des plus attachantes de M. Gabriel Monod, racontent la vie d'une femme supérieure que les hasards d'une existence romanesque et aventureuse mirent à Londres en rapport avec Alexandre Herzen, le grand écrivain russe, et qui finit par se charger complètement de l'éducation de l'une des filles du célèbre refugié, de la petite Olga, jusqu'au jour où celle-ci devint Mme Gabriel Monod.

Ces mémoires ont l'attrait et le charme pénétrant d'un beau roman psychologique, évocateur des passions, des espérances et des déceptions d'une âme exaltée, éprise d'idéal, qui, se révoltant d'abord contre les rudes obstacles de la vie, s'apaise peu à peu au contact de l'expérience et après les orages d'une longue jouruée retrouve, vers le soir, la sérénité et le repos.

Mlle de Meysenbug, qui est inconnue chez nous, a acquis, par ses actions et par ses écrits, une légitime notoriété en Allemagne. Née dans une famille noble, vivant à la cour du prince-électeur de Hesse-Cassel et dans son intimité, elle rompt avec sa famille, sa religion, le monde et émigre enfin à Londres, où elle fréquente tous les réfugiés politiques de son temps; elle retrace, comme le dit M. Monod, « un tableau fidèle de » cette société bigarrée où s'agitaient tant d'illusions incorrigibles, tant » de stériles regrets, tant de rêves généreux et féconds ». Et il n'y a rien de plus étrange que de voir se révéler ainsi à cinquante ans de distance les vagues aspirations de l'Europe révolutionnaire du milieu de ce siècle et de constater tout ce qu'il y a eu là d'efforts perdus et d'intelligences dévoyées.

Mlle de Meysenbug a fréquenté beaucoup de grands agitateurs et de grands esprits; elle ne les a jamais fréquentés en vain; elle n'a jamais passé sans profit à côté d'une œuvre ou d'un homme, d'une beauté artistique ou naturelle. Le monde l'a formée. Elle est un apôtre des droits de la femme, de l'indépendance et d'une éducation rationnelle de la femme. Mais elle est une preuve de plus que, pour un esprit d'élite,

tous les systèmes d'éducation sont inutiles et qu'une femme, comme l'auteur, puise en elle-même les éléments de son affranchissement intellectuel et moral. P.

Le Grec, le Latin et l'Enseignement secondaire moderne, par C. HOUYVET, premier président honoraire, ancien député. — 1 vol. in-18, 3 fr. — A. Chevalier-Marescq et Cie, éditeurs, 20, rue Soufflot, Paris.

M. Houyvet, ancien magistrat, consacre les loisirs de son active retraite à l'étude d'une des questions les plus graves de l'enseignement. Son livre alerte et vivant est un livre bien français : il est clair, concis, bien divisé et l'on y remarque un esprit de classification, une habileté à dégager le point essentiel de chaque problème, qui sont sans doute le fruit de l'étude du droit et d'une longue pratique des affaires judiciaires.

M. Houyvet ne cherche point ses matériaux dans les sources lointaines, étrangères ou savantes : les articles de la presse quotidienne et les comptes rendus des conférences lui fournissent la plupart des citations qu'il fait et des autorités qu'il invoque. Ce n'est pas un tort : tant de bonnes choses se publient dans les journaux et se perdent en un jour ! M. Houyvet les sauve de l'oubli. Il se donne à lui-même la fonction de « rapporteur » dans la grande question du grec et du latin.

Son programme peut se résumer en un mot : *l'égalité de sanction*, c'est-à-dire l'egal accès de toutes les fonctions et professions, ouvert aux diplômés de l'enseignement moderne comme à ceux de l'enseignement classique.

La préoccupation principale de M. Houyvet, la considération qu'il fait valoir avant toute autre, c'est l'urgente nécessité, pour la France, de former des générations de commerçants et de colons entreprenants, capables de soutenir la terrible concurrence des Allemands et des Anglo-Saxons. Il est nécessaire de connaître les langues vivantes et de savoir ce qui se passe dans le monde entier, « qui n'est plus, dit-il, qu'un vaste marché ».

Nous comprenons cette inquiétude et ce désir. Mais nous ne croyons pas que, des prémisses de M. Houyvet, sa conclusion découle nécessairement.

Qu'est-ce qui empêche les jeunes Français, après avoir fait leurs classes modernes, de choisir les carrières commerciales ou industrielles ? Qu'est-ce qui les empêche d'émigrer, de coloniser les immenses territoires que la France possède hors d'Europe ? C'est leur manque d'énergie et non les études classiques. On comprend parfaitement, d'autre part, et il est légitime, que l'État exige des futurs avocats, magistrats, médecins, etc. — c'est-à-dire d'une élite peu nombreuse, formant un groupe restreint et remplissant des fonctions relativement supérieures dans la société — une instruction supérieure en rapport avec ces fonctions.

En définitive, ici comme dans d'autres problèmes politiques et sociaux,

ce sont les mœurs qu'il faudrait réformer, bien plus que les lois. Mais, hélas, c'est beaucoup plus difficile ! H. R.

—

Principes de phonétique grecque, à l'usage des athénées et des collèges, par A.-J. BOCQUET, professeur à l'Athénée royal de Tournai. — 1 vol., 1899.

M. Bocquet pense que la meilleure méthode pour
graphie grecque dans les athénées et les collèges consiste à initier les élèves aux règles de la phonétique et à leur faire connaître ainsi le *pourquoi* des formes qu'ils rencontrent dans les déclinaisons et les conjugaisons. L'opuscule, dont on vient de lire le titre, a pour but de rendre cette étude plus accessible aux jeunes gens.

Nous ne doutons pas qu'il ne soit à la fois plus intéressant et plus profitable d'étudier une chose en la comprenant qu'en la retenant de mémoire. Il est même possible que les élèves vraiment intelligents finissent par trouver la méthode de M. Bocquet plus facile que celle consistant à « apprendre par cœur ». Mais ce que nous nous demandons, c'est, s'il est pratiquement possible, dans le temps nécessairement trop court que l'on peut consacrer au grec, d'approfondir, comme le voudrait M. Bocquet, l'étude de la lexigraphie? C'est, en somme, toute une théorie nouvelle que le distingué professeur propose d'enseigner : n'y a-t-il pas lieu d'hésiter beaucoup avant d'ajouter aux programmes, déjà surchargés, l'étude de la « méthathèse de quantité », de l'« apophonie vocalique » et des autres secrets de la phonétique, — que M. Bocquet explique d'ailleurs avec beaucoup de clarté et de compétence ? H. R.

—

FRIEDRICH NORDEN : **Traduction du « Chant de Walther », de Ekkehard de Saint-Gall.** — 1 brochure

M. Friedrich Norden, étudiant à l'Université libre, vient de faire éditer chez Lebègue une nouvelle traduction française du *Chant de Walther*, par Ekkehard de Saint-Gall.

Dans une préface, l'auteur nous explique les raisons qui l'ont amené à traduire ce poème épique en vers latins, que composa, au xe siècle, un moine doux et pacifique.

La traduction française de de Reiffenberg
par surcroît, publiée il y a soixante ans, elle est oubliée. Comme la valeur littéraire du poème paraît grande à M. Norden, il a pensé rendre service à l'histoire de la littérature latine dans les pays de langue française en faisant sa traduction.

Lecture faite du *Chant de Walther*, nous avons le plaisir de constater que M. Norden ne s'est point trompé. Ce poème, en effet, dont le mérite littéraire intrinsèque est discutable, présente, à tout le monde, un intérêt historique de premier ordre. Il met en lumière la pénétration du monde germanique par la pensée latine et marque par là un point important de l'evolution littéraire, trop mal connue du Moyen Age.

Sa légende, d'origine incertaine, est simple et assez conforme à l'idée vague que le profane se fait d'une légende germanique. Elle se borne à fournir au poète l'occasion de dépeindre les sentiments héroïques de ses personnages et de décrire minutieusement de longs combats, selon l'usage classique qu'ont suivi tous les poètes épiques, depuis Homère jusqu'à l'auteur de la Henriade.

Comme nous l'avons dit, à un point de vue purement littéraire, on peut discuter le « Waltharius ». Cette épopée assez diffuse, d'inspiration un peu factice, ne peut-être comparée aux œuvres si pures des poètes antiques, elle le peut d'autant moins que l'imitation de ses maîtres latins est parfois très visible chez Ekkehard.

Néanmoins, la fougue et l'unité ne manquent pas au poète et il est impossible de lui dénier un certain souffle épique. Les traits vigoureux, les épithètes imagées abondent dans le récit des nombreux combats que l'auteur se plaît à décrire.

Enfin, quelque expression heureuse, particulièrement quelque détail créé par le poète, nous fait entrevoir parfois dans toute sa grandeur sauvage la mâle figure d'un de ces fiers guerriers en qui Nietzsche se plaisait à voir un type supérieur d'humanité.

Quant à la traduction en elle-même, elle mérite tous éloges. Élégante à la fois et fidèle, elle offre l'avantage d'être faite sur un texte que M. Norden a soigneusement critiqué dans la *Revue de l'Instruction publique.*

E. H.

—

Prof. Dr. H. ALTHOF : **In Würdigung der Walthariushandschriften,** extrait de la *Zeitschrift für deutsche Philologie.* Bd. XXXII, pp. 173 à 191.

Dr. K. STRECKER : **Bemerkungen zum Waltharius;** *wissenschaftliche Beilage des Gymnasiums zu Dortmund.*

M. Hermann Althof, professeur à Weimar, et M. Karl Strecker, professeur à Dortmund, ont eu l'amabilité de me communiquer leurs dernières publications relatives à la critique et à l'interprétation du texte de la *Waltharii poesis.*

La dissertation de M. Althof, sur la valeur des manuscrits du poème, conclut à la supériorité absolue du *Bruxellensis.* Selon le savant auteur, ce manuscrit aurait seul, en un certain nombre de cas, où *a* (archétype du *Carlornhensis* et du *Stutgardiensis*) ainsi que *b* (*Parisinus*) et T (*Trevirensis*) présentent des leçons incontestablement *fausses*, les leçons exactes et bonnes. *a* et *b*T dériveraient, par conséquent, d'un archétype interpolé et auraient été fortement interpolés et dégradés par plusieurs générations de copistes. Par contre, le *Bruxellensis* aurait seul, presque partout, conservé la pureté de l'original. J'ai essayé ailleurs (1) de montrer

(1) *Notes critiques sur les manuscrits du Waltharius (Revue de l'Instruction publique.* Bruxelles, 1900).

que les leçons de *a bT*, qui amènent M. Althof à prononcer ce jugement, ne sont pas incontestablement *fausses* (par ex. : *solium quem*, v. 293, cf. *fames insatiatUs*, v. 857 ; *præscindere*, v. 710, *dissiliens*, v. 787, *suamoso*, v. 791, *sergia*, v. 147, etc.). A part les négligences de copiste, toutes sont, à mon avis, explicables et admissibles. Elles ne constituent pas toujours des expressions aussi strictement classiques que celles de l'unique *Bruxellensis*, mais cela ne fait que confirmer ma conclusion : 1° elles offrent les seules leçons véritables auxquelles s'applique, en partie, le jugement porté par Ekkehard IV sur le travail du jeune poète : *scripsit et in scolis... vacillanter quidem... vitam Waltharii* (1) ; 2° la classe *a* doit, ainsi que Holder l'a fait, servir de base critique au texte du poème latin.

Quant à l'étude de M. Strecker, elle forme la suite d'un travail que l'auteur a fait paraître l'année passée (2). A l'appui de comparaisons nombreuses, il y avait cherché à réfuter l'opinion d'après laquelle Ekkehard Ier aurait raconté fidèlement, en latin virgilien, la légende de Walther et de Hildegonde, qu'il aurait eue sous les yeux dans une forme quelconque, en tout cas, par écrit. Une comparaison plus approfondie du *Waltharius* et de l'*Enéide* prouve, au contraire, que l'œuvre du jeune poète n'appartient aucunement à la grande catégorie des poèmes qui se bornaient à prendre dans Virgile, Ovide, etc., leur trésor d'expressions et de phrases (3), mais au nombre non moins grand de ceux dont le contenu, les idées, les épisodes, les motifs ont été influencés par leurs modèles romains (4). Pour plus de clarté, je prends, au hasard, deux exemples :

Le vers 17, *fama volans pavidi regis transterberat aures*, rappelle à M. Althof et à d'autres commentateurs la *märe*, la *vrou Melde* (5), la personnification de la rumeur vagabonde chez les Germains. Mais *fama volans* n'est qu'une phrase très fréquente dans Virgile (par ex. : VII 104, VII 392, VIII 554, XI 139, XII 608), et chez d'autres poètes postérieurs (6).

Pour M.

marche des armées germaniques rangées en *sippes*, tribus et *gaue*, tandis que cet hémistiche est emprunté littéralement à l'Enéide VII, 698 (7)...

---

(1) Casus Sti-Galli cap. 80.

(2) *Ekkehard und Vergil (Zeitschr. für deutsche Altert.*, 40 (1899), p. 339 sq.

(3) Comme par ex. : Naso, Walafried, Strabo, etc.

(4) Pannenborg, *Abhandl. des Gottingischen Gesellschaft der Wissenschaften*, 1870, p. 78 sq.

( ) *Das Waltharilied, übersetzt und erlautert.* Leipzig, Goschen, p. 79. Nibelungen, B. 1422 : *dô flugen disin maere von lant ze lande.* Fischart, *Glückhafft Schiff* : « *die Arbeit tregt darvon den Sig und macht, das man hoch daher flig Mit Fama, der Rumgöttin herlich.*

(6) *Gesta Apollonii* (Dümmler), v. 133, 195, 469, 624. *De Aldrico episcopo*, v. 81, 140. *Ermold. Nig.* III, 3, etc., cités par M. Strecker.

(7) Wilh. Heger, *der Dichter des Waltharius (Zeitschr. für deutsche Altertumskunde*, 43, 2e livraison).

M. Strecker fait suivre ces démonstrations de notes explicatives sur plusieurs vers du texte difficile du *Waltharius* qui ont eté mal compris jusqu'à présent.

J'ai le plaisir de constater qu'au vers 1102, nous sommes arrivés, tous deux, indépendamment, à la même interprétation: l'infin. fut. *fore* équivaut ici à *esse* (cf. v. 243, *interfore* = *interesse*, v. 1269 *affore* = *adesse*, etc.) (1). Je dois, au contraire, exprimer le regret de n'avoir pu profiter de l'excellent travail de M. Strecker pour ma traduction du *Chant de Walther*. L'explication nouvelle du vers 1102 est convaincante : *nam scio Waltharium per campos sic fore acerbum*... ne doit pas être traduit par : « car, je le sais, Walther est si formidable en rase campagne », mais *campus* a ici, comme souvent dans la latinité médiévale, la signification de *duellum* = *walstatt* (cf. Du Cange), et il faut donc traduire : « W. est si formidable sur le champ de bataille que... ».

Enfin, le vers 1325 :

ac regem furto capsum sic increpitavit,
ut jam perculso sub cuspide genua labarent...

ne doit pas être traduit, comme je l'ai fait à l'exemple des autres : « il rudoie si fortement le prince pris en flagrant délit de vol, que les genoux de celui-ci chancellent comme s'il était percé par un javelot... », mais, ainsi que M. Strecker l'a fort bien mis en lumière : il le rudoie si fortement... que le prince, sous la menace du javelot, effrayé *(perculsus)*, s'affaissa sur le sol *(genua labarent* n'étant qu'une imitation maladroite de l'Enéide V, 432).

FR. NORDEN.

—

L'Expansion économique de la Belgique, par LAURENT DECHESNE. — Extrait de la *Revue de Belgique*, 1900.

En soixante-dix pages, M. Dechesne présente la question de l'expansion économique de la Belgique, sa nécessité et ses moyens.

L'exposé en est fait en quelques traits clairs et succincts et dont l'intérêt propre est accru par leur caractère d'actualité. C'est faire œuvre d'utilité et de progrès social que de dire aux Belges et de leur répéter leur devoir de travailler à leur expansion économique; mais peut-être l'auteur n'a-t-il pas suffisamment mis en relief l'appui indispensable qu'elle ne peut trouver que dans une éducation nationale propre à développer toute la puissance des initiatives individuelles. « L'Allemagne n'a pas de colonies, mais elle a des colons, » disait Bismarck; il est permis de croire, d'après l'expérience coloniale des pays étrangers, que l'importance de ceux-ci prime celle de celles-là.

C'est une faible lacune dans le travail d'ailleurs excellent de M. Dechesne.

G. D. L.

---

(1) *Notes critiques*, etc., p. 171.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Mort de M. Jules Bara

La mort de M. Bara, emporté dans toute la force de son grand talent, au moment où l'on allait peut-être de nouveau devoir faire appel à ses services, est une perte sensible non seulement pour le parti libéral, mais pour le pays tout entier. Avec lui disparaît un des plus éminents jurisconsultes et un des hommes d'État les plus justement populaires de Belgique. Au Palais de Justice, son autorité était considérable; nombreux sont les jeunes qui s'adressèrent à lui pour obtenir un conseil ou un avis sur un point difficile; toujours il les recevait avec la même bienveillance, la même cordialité qui était un des traits essentiels de son caractère. Dans le monde politique, aux côtés de Frère-Orban, il fut un lieutenant actif, énergique, vibrant; depuis son entrée à la Chambre des Représentants, il se consacra à son parti sans compter. Aussi avait-il conquis une popularité énorme. Quand les événements le firent passer de la Chambre au Sénat, son activité se ralentit quelque peu. Mais il ne fut pas oublié : les témoignages unanimes de regrets qui viennent d'accueillir sa mort en témoignent.

Nous ne pouvons retracer ici toute sa carrière politique, si remplie d'initiatives heureuses souvent couronnées de succès. Nous voulons rappeler seulement que l'Université avait l'honneur de le compter parmi ses agrégés. Après avoir fait ses études moyennes à Tournai, Bara suivit les cours de l'Université de Bruxelles qui lui décerna, en 1857, les diplômes de docteur en droit et docteur en sciences politiques et administratives. Au sortir de l'Université, il écrivit des études de droit dans le *Répertoire administratif,* rédigé par Tielemans, et donnait en même temps un cours public de droit politique, au Musée de l'Industrie, à Bruxelles. Sa thèse pour l'obtention du titre de docteur agrégé est restée célèbre. Elle traitait des « rapports de l'Etat et des religions au point de vue constitutionnel ».

Aux nombreux tributs d'hommages qui lui furent adressés, nous voulons ajouter celui de l'Université de Bruxelles, qui vit éclore son talent et qui est fière de l'avoir compté parmi ses membres.

Séminaire d'Economie politique. — Nous regrettons vivement de ne pouvoir, faute de place, insérer le compte rendu des dernières séances du Séminaire d'Economie politique et notamment de l'excursion faite par les membres aux exploitations agricoles de MM. Dumont, à Chassart.

La crise de l'enseignement secondaire en Allemagne. — Tel est le sujet du discours prononcé par M. Henri Lichtenberger, pour la rentrée de l'Université de Nancy, discours récemment publié par la *Revue des Cours et Conférences*. Au moment où la question de la réforme de l'enseignement classique est à l'ordre du jour en France, aussi bien au Parlement que dans les Universités, il n'était pas sans intérêt de rappeler les phases de la crise analogue que subit l'enseignement secondaire allemand, il y a une dizaine d'années, de montrer comment les questions s'y sont posées alors, quels griefs ont été formulés et quelles solutions ont été adoptées.

M. Lichtenberger fait cet exposé d'une manière très intéressante, très complète, mais sans toutefois se prononcer sur le remède à apporter aux maux qu'il signale. Le premier reproche fait à l'enseignement secondaire est d'être universaliste : tous les élèves, quel que soit le but final qu'ils poursuivent, doivent, sauf très peu de différences, suivre les mêmes cours. D'où l'encombrement des classes, l'abaissement du niveau des études, la préparation mécanique aux examens, le surmenage intellectuel. Le second reproche s'adresse à l'enseignement des langues mortes : il faudrait, dit-on, y substituer une éducation plus fortement germanique ; à cet argument viennent s'en ajouter d'autres basés sur l'évolution morale qui s'est produite depuis un demi-siècle. Nous laissons la parole à l'auteur :

« Pour expliquer la défaveur actuelle des études classiques en Allemagne, il est d'ailleurs une autre raison, plus sérieuse celle-là, et qui n'est pas spéciale à l'Allemagne : c'est que la science de l'antiquité n'occupe plus, aujourd'hui, dans la table des valeurs, la place qu'elle tenait jadis. Les progrès énormes accomplis par la médecine ou par les sciences naturelles et techniques — progrès dont la réalité et l'importance sont attestées chaque jour et d'une façon qui s'impose à toutes les intelligences par une foule d'effets visibles — la renaissance des doctrines matérialistes en Allemagne vers les années cinquante, l'essor prodigieux pris, ces trente dernières années surtout, par l'industrie et le commerce allemands, et surtout les succès militaires ou politiques remportés depuis 1866 ont eu comme corollaire un changement profond dans l'esprit public. L'Allemand était — par sa conception générale du monde tout au moins — idéaliste au début du siècle. Il est réaliste en théorie et en pratique à l'heure qu'il est. Toutes les manifestations de la vie allemande contemporaine ont le même caractère de réalisme robuste et un peu massif. Il apparaît dans la politique allemande du grand réaliste Bismarck, comme aussi dans celle de ses successeurs. De même, toute la politique intérieure de l'Allemagne est dominée par des conflits d'intérêts matériels.

La science s'est faite utilitaire et s'est mise en relation avec l'industrie, qui se hâte d'exploiter à l'usine les découvertes du laboratoire. La littérature et la peinture sont en grande partie naturalistes. L'Allemagne qui, au temps de Fichte, regardait le Moi comme la réalité suprême, la loi morale comme le fondement de l'univers, et croyait à la toute-puissance de l'idée, — l'Allemagne a aujourd'hui le culte de tout ce qui est vie forte, puissante, richement épanouie. Dans l'âme du penseur qui exerce actuellement l'influence la plus grande sur la jeunesse, Nietzsche, cette antinomie entre la vie et l'idée s'est posée avec une grandeur vraiment tragique. Et obéissant au courant qui entraînait son siècle, Nietzsche a parié pour la vie, contre l'idée. A la religion de la Vérité ou de la Beauté, il substitue le culte de la vie de la « Volonté de puissance ». Et toute sa philosophie n'est qu'un perpétuel « memento vivere », un hymne passionné en l'honneur de la vie éternellement jeune, féconde et belle. Quoi d'étonnant si, dans ces conditions, l'humanisme est apparu à l'Allemagne moderne comme le culte stérile d'un passé mort à tout jamais, d'un idéal de beauté périmé, comme une religion déchue, bonne tout au plus pour quelques attardés ou quelques délicats, mais sans action sur l'homme contemporain, qui doit être formé en vue de l'action, non en vue de la contemplation. »

L'auteur expose ensuite les réformes ou plutôt les apparences de réformes qui furent apportées en 1892. Il termine, naturellement, par un appel patriotique. Regrettons qu'il n'ait pas cru donner son opinion sur la voie à suivre dans la réorganisation de l'enseignement secondaire. Certes, il est très méritant d'avoir su énoncer le mal bien nettement; mais voilà longtemps que c'était fait; ne serait-il pas plus utile de songer sérieusement aux remèdes? Cependant ce discours de M. Lichtenberger présente un grand intérêt par toutes les questions qu'il traite en passant, et qui, sans être de première importance, ont néanmoins droit à nos préoccupations. Nous reproduirons notamment quelques réflexions sur l'examen final des études, réflexions qui s'appliquent chez nous, sinon à l'examen final des athénées, du moins en graude partie aux concours généraux :

« L'examen, c'est là le but, en effet,

se plaint chez nous — et non sans raison — de l'influence fâcheuse que la préparation mécanique du baccalauréat exerce sur les études. Et l'on s'imagine volontiers que la substitution au baccalauréat d'un certificat de fin d'études ferait disparaître du coup cet inconvénient. Or, l'exemple de ce qui se passe en Allemagne est fait pour nous rendre sceptiques! Là, en effet, le certificat de fin d'études est bien délivré par les professeurs de chaque établissement sous le contrôle d'uu commissaire impérial, et les instructions officielles rappellent, à tout instant, que cet examen ne doit exiger aucune préparation spéciale; que les notes de classe et l'appréciation des professeurs sont l'élément essentiel du succès; qu'il doit être, suivant la formule officielle, « l'accord final harmonieux de la vie

scolaire ». Or, en dépit de ces belles assurances, le jour d'examen n'en est pas moins un jour d'angoisses pour les élèves — comme aussi pour les maîtres. Les peines draconiennes édictées contre la fraude aux épreuves écrites — exclusion de l'examen pour un an à la première tentative, exclusion à vie en cas de récidive, — la présence du commissaire impérial à l'examen oral font tout de suite comprendre à l'élève qu'il ne s'agit pas là d'une cérémonie sans portée, mais qu'il sera bel et bien jugé et, le cas échéant, exécuté, sur la force de ses épreuves. Il est sûr de ne pas passer, s'il est coté comme mauvais élève ; mais il n'est pas sûr de passer, même s'il est bon élève. Et, pour le maître aussi qui produit ses pupilles devant les autorités, l'examen est une épreuve redoutable : n'est-il pas trop évident, en effet, que celui-là sera le mieux noté dont les élèves passeront le plus brillamment leurs éprenves, et qu'ils se trouvent ainsi eux-mêmes sur la sellette dans la personne de leurs élèves? Dans ces conditions, il arrive nécessairement que, par un accord tacite du professeur et des élèves, la préparation mécanique — « das Pauken » selon l'énergique expression allemande — prend, vers la fin des études, la place de l'instruction normale et raisonnée. »

TABLE DES ARTICLES

parus pendant la 5e année : 1899-1900

	Pages
Boisacq, Emile. — Ménandre et le Fragment d'Oxyrhynchus	351-358
Capart, Jean. — Esquisse d'une histoire du Droit pénal égyptien. .	305-338
Darwin, George-H. — L'Évolution dans le Vêtement	385-411
De Raet, L. — Un Anachronisme économique	261-270
de Reul, Paul. — Les Lois phonétiques	177-210
Des Marez, G. — Les Luttes sociales en Flandre au Moyen Age	649-663, 781-798
Errera, Léo. — Une Leçon élémentaire sur le Darwinisme.	1-28
— — Essais de Philosophie botanique :	
II. — A propos de Génération spontanée	545-565
François, Albert. — Michel Bakounine et la Philosophie de l'Anarchie.	581-601, 665-694
Goblet d'Alviella, Cte. — Les « Gifford Lectures » et le Cours de M. Tiele à Edimbourg	465-480
— — Les Mystères de Mithra dans l'Empire romain .	625-647
Heger, Paul. — La Mission de la Physiologie expérimentale	81-115
— — Plus de Liberté dans l'Enseignement.	765-780
Jefferys, Henry, d'après le prof. S.-A. Venguérof. — Aperçu de la Littérature contemporaine russe	117-158
Kleefeld, Armand. — Le Mécanisme physiologique des Anesthésies . .	241-259
Lameere, Aug. — Le Transformisme expérimental	413-433
Moreau, Mlle H. — Quelques Expériences psycho-pédagogiques . . .	49-59
Pergameni, H. — Le Sens de l'Histoire	567-579
Reychler, A. — La Loi thermochimique du Travail maximum. . . .	211-222
Speyer, H. — Le Droit pénal anglo-indien	481-524, 602-603
Vander Eycken, Paul. — La Loi hypothécaire et l'Intérêt à la Publicité.	29-48
Vauthier, Maurice. — Les Partis politiques	713 764
Villers, Dr E. — Science et Foi. — L'Anthropologie et la Science sociale.	339-350

TABLE DES VARIÉTÉS

Pages :

Capart, Jean. — L'Égyptologie au XIIe Congrès international des Orientalistes 434-435

Dechamps, Henri. — Le Surmenage dans les Écoles spéciales. . . . 525-526

De Meyer, J. — Le Laboratoire ambulant de biologie : Excursion de Francorchamps 271-278

Ensch, Norbert et Querton, Louis. — L'Organisation des « Conférences de laboratoire » 60-68

— — L'Étudiant et les maladies vénériennes 71

Heger, Paul. — L'Université et le Libre Examen 223-226

Kleefeld, Armand. — Bologne, son Université et ses Étudiants 365-373

Lameere, Eug. — L'Institut géographique de Lille 279-280

Norden, Fr. — Un Contrat d'apprentissage dans l'antiquité. 606

Querton, Dr Louis. — Sur la solidification de l'hydrogène 435-436

Querton, Louis et Ensch, Norbert. — L'Organisation des « Conférences de laboratoire ». 60-68

— — L'Étudiant et les maladies vénériennes 71

La Manifestation Giard. — Une fête biologique franco-belge 68-70

L'Étude des langues modernes par la Correspondance internationale . 159-160

La Peinture italienne pendant les XIIIe, XIV et XVe siècles au Musée des Arts décoratifs et industriels (Parc du Cinquantenaire), *par P. E.* . 226-227

Le Surmenage dans les Écoles spéciales. — Les moyens d'y remédier 359-362, 525-526

La Guerre du Transvaal 362-365

Le Droit pénal anglo-indien (supplément), *par H. S.* 602-603

Pour la Finlande, *par P. E.* 603-606

TABLE

DES

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LA BIBLIOGRAPHIE

CLASSÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS

Pages :

Allievo, Joseph. — Gian Paolo Richter e la sua Levana o Scienze dell' Educazione 451

— — Saggio di una introduzione alle Scienze sociali . . 451-452

Althof Dr H. — In Wurdigung der Walthariushandschriften, *par Fr. Norden*. 803-805

Anet, H. — Christianisme et évolution sociale, *par L. L.* 799-800

Annales de l'Institut international de Sociologie, tome V, 1898 286

Anslaux, Maurice. — L'industrie armurière liégeoise, *par G. D. L.* . . . 529-530

Arrhenius. — Les oscillations séculaires de la température à la surface du globe terrestre, *par E.* 228-230

Atlas de Finlande, *par L. L.* 448

Baldwin, J.-M. — Interprétation sociale et morale des principes du développement mental, *par E. D.*. 528-529

Bard. — La spécificité cellulaire, ses conséquences en biologie générale, *par Demoor* 231

Bartin, Etienne. — Études de droit international privé, *par M. V.* . . 374-376

Bocquet, A.-J. — Principes de phonétique grecque à l'usage des athénées et des collèges, *par H. R.* 802

Boisacq, E. — L' « Hécyre » de Térence, traduction littérale 533

Brusa, E. — Code de procédure pénale norwégien, *par P. E.* 533-534

Budge et King. — Books on Egypt and Chaldœa, *par J. C.* 291-293

Chauvet, G. — Silex taillés du Nil et de la Charente 233

Chauvet, G. et Rivière, E. — La station quaternaire de La Micoque Dordogne 233

Cohen, Gustave. — Les partis politiques en Belgique 294

Concours universitaire et Concours général de l'Enseignement moyen. — Compte rendu de la distribution des prix, *par M. H.* 378-379

d'Awans, R. et Lameere, Eug. — Histoire de Belgique : Lectures historiques, *par L. L.* 535-536

Pages :

Dechesne, Laurent. — La productivité du travail et les salaires, *par G. D. L.* 289
— — L'expansion économique de la Belgique, *par G. D. L.* 905
Declève, Jules. — Roland de Lassus, sa vie et ses œuvres. 167-168
De Keyser, Ch. — L'utilisation des gaz des hauts fourneaux et des fours à coke. 451
de la Grasserie, Raoul. — Des religions comparées au point de vue sociologique, *par G. d'A.* 281-286
Demoor, Jean. — Les centres sensitivo-moteurs et les centres d'association chez le chien, *par le Dr Louis Querton.* . . 165-166
Dissesco, C.-G. — Les origines du droit roumain 445-447
Dugast, F. — Les lois sociales devant le droit naturel, *par C. P.* . . . 527-528
Duprat, G.-L. — Science sociale et démocratie, *par A. François* . . . 437-443
Ferrari, G. M. — Scritti varj 287-288
Frederick, P. — L'Enseignement supérieur de l'Histoire, *par L. L.* . . 288-289
Goblet d'Alviella, Cte. — Les Rites de la Moisson et les Commencements de l'Agriculture, *par H. R.* 611-612
Gradenwitz, Otto. — Einführung in die Papyruskunde, *par J. C.* . . . 530-532
Gravis, A. — Recherches anatomiques et physiologiques sur le « Tradescantia virginica », *par C.-E. Bertrand* . . 695-700
Halot, Alexandre. — L'Evolution des partis politiques en Belgique . . 294
Houyvet, C. — Le Grec, le Latin et l'Enseignement secondaire moderne, *par H. R.* 801-802
Hubert, Eug. — Bulletin historique belge, *par L. L.* 534
— — Les finances des Pays-Bas à l'avènement de Joseph II, *par L. L.* 535
Hulsman, Michel. — Inventaire des nouveaux manuscrits concernant l'histoire de la Belgique, acquis par la Bibliothèque royale de Berlin, *par L.* 293-294
— — Essai sur le règne du prince-évêque de Liége, Maximilien-Henri de Bavière, *par H. Pergameni* 376-378
Jacquinet, M. — Coup d'œil rétrospectif sur la Révolution française, *par S.* 167
Jottrand, Lucien. — Croquis du Nord : Nordland, Finmark, Spitzberg, *par P. de R.* 74-76
Karéiew, N. — Les paysans et la question paysanne en France dans le dernier quart du XVIIIe siècle, *par G. B.* 702-703
King et Budge. — Books on Egypt and Chaldœa, *par J. C.* 291-293
Lameere, Aug. — La raison d'être des métamorphoses chez les insectes, *par René Sand* 532-533
Lameere, Eug. — Le Grand Conseil des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, *par H. L.* 612
Lameere, Eug. et d'Awans, R. — Histoire de Belgique : Lectures historiques, *par L. L.* 535-536
Le Dantec, F. — La Sexualité, *par Ensch.* 235
— Lamarckiens et Darwiniens, *par René Sand* 448-449
Logeman, H. — Faustus-Notes, *par Paul de Reul* 161-162

Pages :

Luchaire, A. — Études sur quelques manuscrits de Rome et de Paris . 450-451
Magnette, F. — Joseph II et la liberté de l'Escaut, *par Michel Huisman.* 72-74
Mercier, D. — Critériologie générale ou théorie générale de la certitude, *par C. P.* 293
Meysenbug, Malwida de. — Mémoires d'une idéaliste, *par P.* 801-802
Mockel, Albert. — Stéphane Mallarmé. Un Héros, *par A. M.* 76
Müller, W. Max — Die Liebespoesie der alten Aegypter, *par J. C.* . . . 443-444
Munier-Jolain, J. — La Plaidoirie dans la langue française 613-614
Nicati, D' W. — La Philosophie naturelle, *par E. D.* 537
Noël, Léon. — La Conscience du libre arbitre, *par C. P.* 289-290
Norden, F — Traduction du « Chant de Walther » de Ekkehard de Saint-Gall, *par E. H.* 802-803
Petit, Joseph. — Essais de restitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris. 449-450
Pirenne, H. — La Nationalité belge, *par L. L.* 447-448
— Histoire de Belgique, *par L. L.* 612-613
Poincaré, H. — La théorie de Maxwell et les oscillations Hertziennes, *par P. H.* 231-232
Potonié, H. — Die Lebewesen im Denken des 19. Jahrhunderts, *par René Sand* 537
Riehl, Alois — Giordano Bruno, *par René Sand* 536
Rivière, E. et Chauvet, G. — La station quaternaire de La Micoque (Dordogne) 233
Robert, Gustave. — La Musique à Paris (1897-1898) 166-167
Scientia (Collection) 230-232
Sethe. — Das aegyptische Verbum im altaegyptischen, neuaegyptischen und koptischen, *par J. C.* 700-702
Sigogne, Em. — La Réorganisation de la Rhétorique, *par P. E.* 449
Strecker, D' K. — Bemerkungen zum Waltharius, *par Fr. Norden* . . 803-805
Vanderkindere, L. — Richilde et Hermann de Hainaut, *par L L.* . . . 287
— A propos d'une charte de Baldéric d'Utrecht . . 533
Vauthier, René. — Le Congo belge. Notes et impressions, *par P. de R.* . 607-611
Verest, J. — Manuel de littérature, *par C. P.* 614

TABLE

DE LA

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Pages :

Nominations 169, 295, 706
Actes officiels. 453
Cours de vacances 5 8
Règlement de la Bibliothèque de l'Université 538-539
Programme des Conférences sur l'hygiène et la pathologie des pays chauds 615
Mort du docteur Remy Lavisé, *par le Dr Gallet*. 234-235
Mort de M. Georges Clautriau 704-706
Mort de M. Jules Bara. 806
Nominations politiques 706
Académie royale de Belgique 295
Ordre de Léopold 235, 615
Concours universitaire de 1897-1899 77
Académie royale de Belgique : Essai sur le règne du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière, par Michel Huisman 77-78
Le Comité de Rédaction de la *Revue de l'Université* et les laboratoires, séminaires et instituts universitaires 169
Extension de l'Université libre de Bruxelles. 79
Association générale des Étudiants. 78-79, 238, 299-303
Thèse de M. Henri Rolin, *par P. E.* 303-304
Thèse de M. Hisatsuma Furuya, *par P. E.* 461-462
Conférence de M. A. de Gerlache, *par A. Mahy* 238, 622-623
Conférence de M. E. Piérard, *par A. Mahy*. 384
Conférence de M. J. Lejeune, *par A. Mahy*. 539-540
Conférences sociales : Séminaire d'Économie politique. Directeur : M. Em. Waxweiler 238-239, 295-298, 380-384, 454-460, 616-622, 706-712, 807
Une excursion économique 622
Conférences de laboratoire de l'Institut de Thérapeutique 235-238

Pages :

Séminaire d'histoire et de géographie : Rapport des travaux de l'année académique 1898-1899 *par A. M.* 462-463
Bibliographia historica Belgica 239

MOUVEMENT UNIVERSITAIRE

Une Université catholique est-elle possible ? 174
Le Congrès international d'enseignement supérieur 541-542

Allemagne

Gœthe et les Étudiants allemands 176
Statistique universitaire allemande 544
La crise de l'enseignement secondaire en Allemagne. 807-809

Angleterre

Une Université féminine en Angleterre 174-175

Belgique

Répartition de la dépense faite pour encourager les travaux des membres du personnel enseignant des Universités et pour subvenir aux frais des missions 453-454

États-Unis

Une Université monstre en Californie. 543-544

France

La première Université populaire en France 170-174

Inde

L'Université indienne de recherches 540-541

Italie

Un « privat-docent » féminin en Italie 176

Russie

Les associations d'étudiants en Russie. 240

Suisse

Comité de patronage des étudiants étrangers à Genève 240

INFORMATIONS

Une conférence antialcoolique de M. le professeur Forel, *par le Dr Louis Querton*. 79-80
Concours général de l'enseignement moyen, *par M. S.* 169-170
L'éducation populaire. 175-176
Académie royale des sciences de Turin : Programme des deux premiers prix Vallauri pour les années 1899-1902 et 1903-1906. 239-240
Le futur Congrès d'Histoire des Religions 463-464
Institut international de Sociologie : Prix Ténichef 542-543
Rapport du jury chargé de décerner, en 1898, le prix décennal des Sciences philosophiques 624
Un congrès international de l'enseignement des langues vivantes. . . 624

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).
Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :
a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.